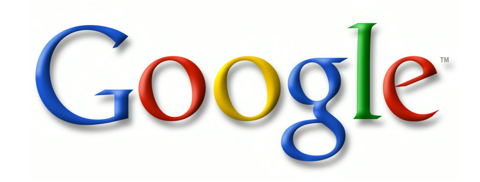
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

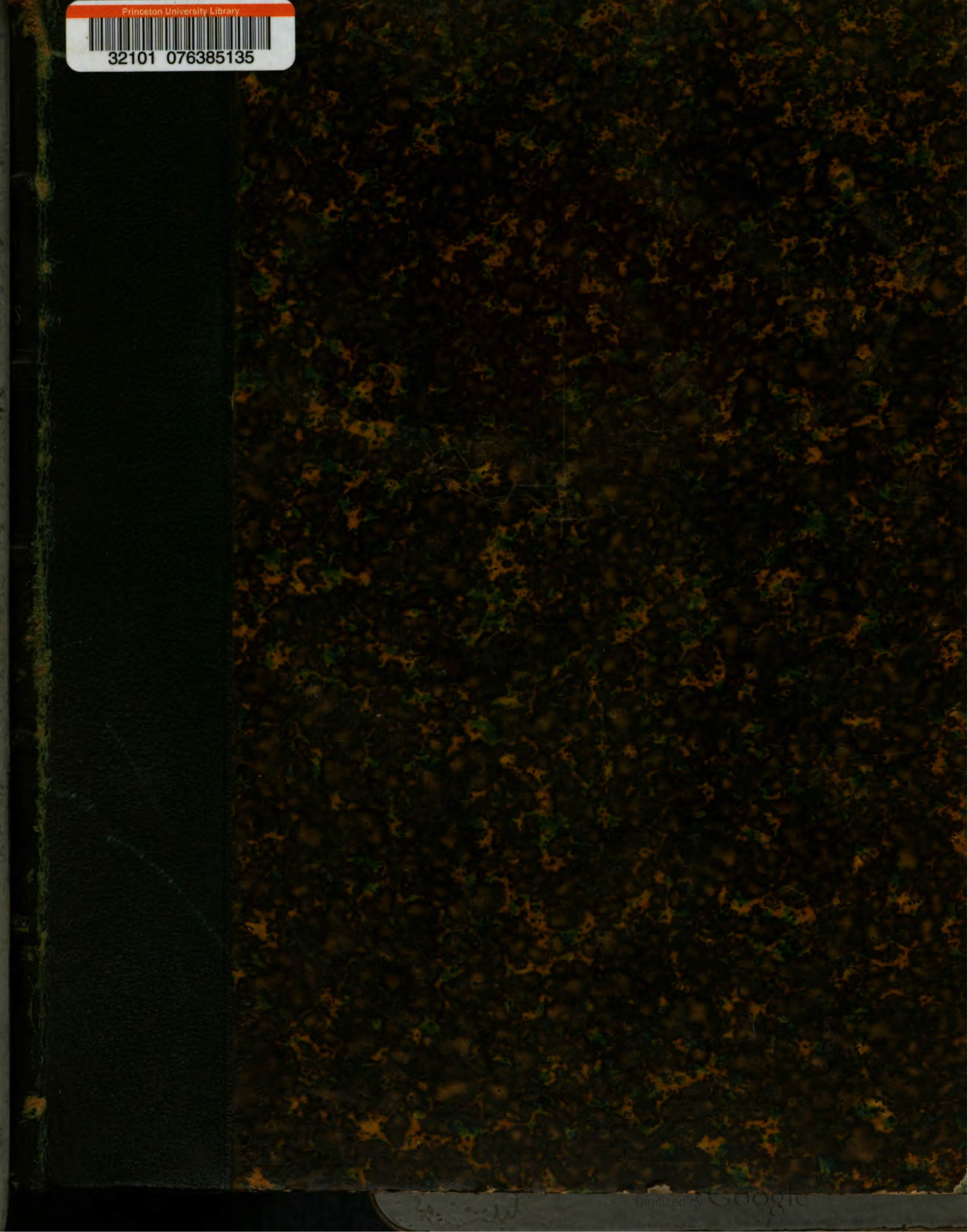
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

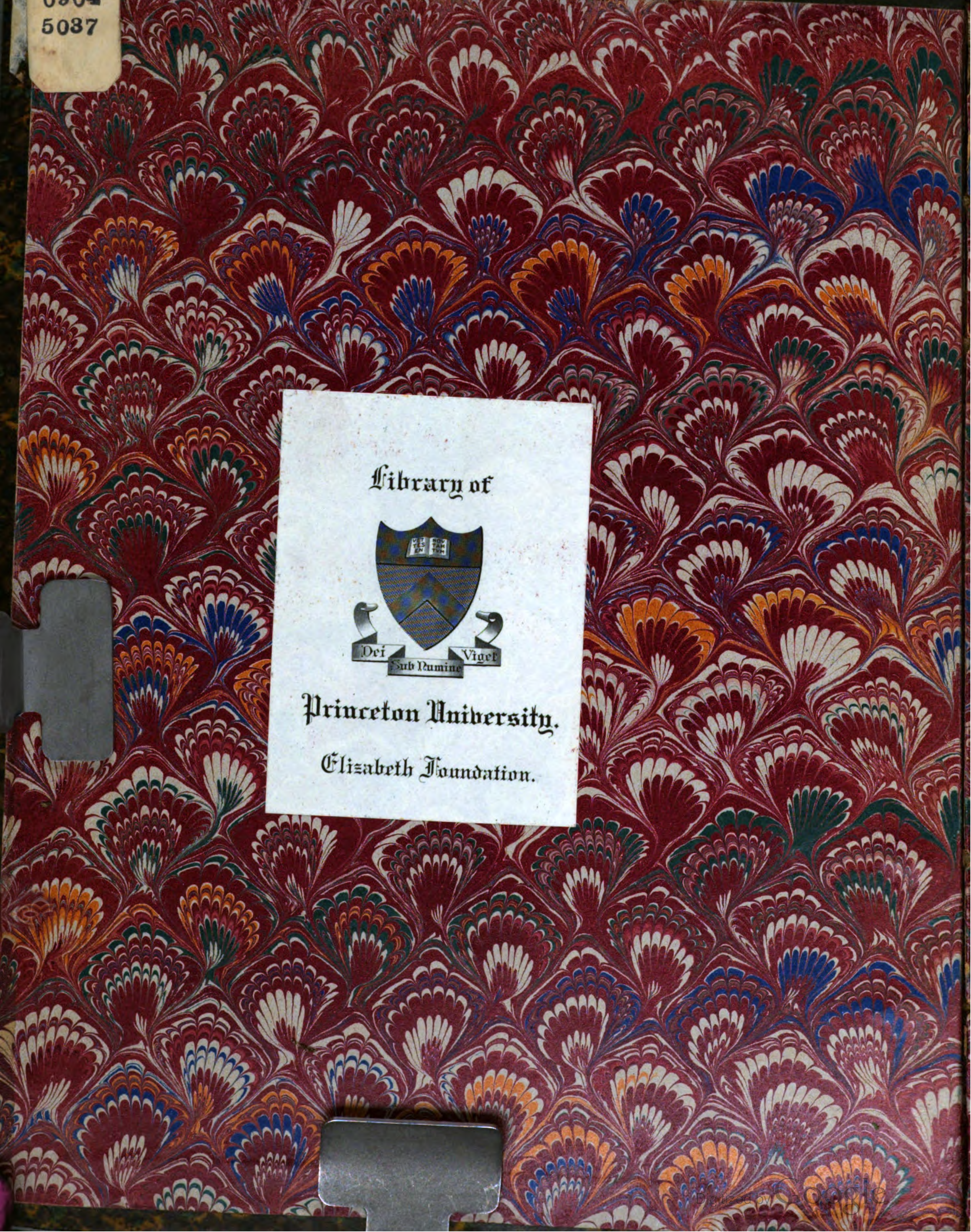
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


Princeton University Library
32101 076385135
Digitized by Google


5037
Library of
Dei Sub Numine Viget
Princeton University.
Elizabeth Foundation.



Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL
DES SAVANTS.

Digitized by Google

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux, président.

ASSISTANTS..
- M. LEBRUN, de l'Institut, Académie française, secrétaire du bureau.
- M. QUATREMÈRE DE QUINCY, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, et secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des beaux-arts.
- M. QUATREMÈRE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. NAUDET, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des sciences morales et politiques.

AUTEURS....
- M. BIOT, de l'Institut, Académie des sciences, et membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. RAOUL-ROCHETTE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, et secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.
- M. COUSIN, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
- M. LETRONNE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. CHEVREUL, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. EUGÈNE BURNOUF, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. FLOURENS, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. VILLEMAIN, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. PATIN, de l'Institut, Académie française.
- M. LIBRI, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. MAGNIN, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. MIGNET, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

Digitized by Google

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1846.



UNIVERSITY
LIBRARY
PRINCETON N.J.

PARIS.
IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XLVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL

DES SAVANTS.

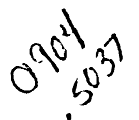
JANVIER 1846.

THÉÂTRE français au moyen âge, publié d'après les manuscrits de la bibliothèque du Roi, par MM. L.-G.-N. Monmerqué et Francisque Michel (XI-XIVe siècle), Paris, Firmin Didot, 1839; un volume très-grand in-8° de 672 et XVI pages, sur deux colonnes.

PREMIER ARTICLE.

Je n'entreprendrais certainement pas de rendre compte aujourd'hui de cet ouvrage, qui a pris place, dès le jour de sa publication, dans toutes les bibliothèques érudites, s'il ne renfermait un certain nombre de morceaux importants, sur lesquels la discussion n'est point fermée et dont la critique, même tardive, peut encore offrir quelque intérêt aux personnes qui s'occupent des anciens monuments de notre langue et des origines de notre théâtre. En effet, tout en rendant la plus sincère et la plus complète justice aux soins et à l'érudition des deux habiles éditeurs, je n'en aurai pas moins quelques observations à leur soumettre au sujet de plusieurs des textes qu'ils ont réunis, et qui la plupart n'avaient pas été publiés, ou ne l'avaient été que par fragments. Mais, avant d'entrer dans l'examen des détails, il convient d'exposer, au moins d'une manière sommaire, la pensée, l'ensemble et la composition de cet utile et intéressant répertoire.

C'eût été, il y a vingt ans, un étonnement général, si l'on eût vu paraître un gros volume ayant pour titre comme celui-ci : *Théâtre français au moyen âge, pendant les XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles*. Il était alors


0904 5037


MAR -5 1906 202121 Digitized by Google

universellement admis que le berceau du théâtre en France ne remontait guère au delà des représentations données par les *Confrères* au bourg de Saint-Maur, vers 1398, et à Paris, dans une salle de l'hôpital de la Trinité, en 1402. Depuis quelques années, des efforts mieux dirigés et de nombreux travaux, dont l'initiative appartient surtout à MM. l'abbé de la Rue, Raynouard et Fauriel, ont permis d'établir, par une série continue de témoignages et de textes, que le drame, sinon le théâtre, n'a jamais été interrompu en France, ni dans aucune autre contrée de l'Europe, et que, sous une forme plus ou moins éloignée de celle que nous lui voyons aujourd'hui, le génie dramatique n'a pas cessé de se produire, soit dans les carrefours et les marchés, soit dans les palais et les donjons, soit dans les abbayes et les cathédrales, en suivant, comme il était inévitable que cela fût, les vicissitudes de politesse et de barbarie qu'ont éprouvées, pendant les époques correspondantes, la langue et la civilisation. Si donc MM. Monmerqué et Francisque Michel n'avaient pas cru devoir borner leurs recherches aux monuments du théâtre français proprement dit, c'est-à-dire à l'époque des premiers bégaiements de notre langue, rien ne les aurait empêchés de réunir un assez grand nombre de reliques dramatiques antérieures au XIe siècle; mais, leur plan arrêté, comme nous l'avons dit, ils ont dû commencer leur volume par l'office dialogué, demi-latin et demi-roman, des vierges sages et des vierges folles, le plus ancien drame ou mystère connu jusqu'ici, où apparaisse, au milieu du latin expirant, l'emploi d'un idiome moderne.

A la suite de ce monument bilingue et peut-être trilingue (car, outre le latin et le provençal, qui y sont de toute évidence, M. Fauriel a cru reconnaître dans quelques vers de cette pièce des traces de langue française), MM. Monmerqué et Francisque Michel ont donné place à un mystère de la résurrection de notre Sauveur, malheureusement incomplet, dont la rédaction française, ou plutôt anglo-normande, paraît de la seconde moitié du XIIe siècle, quoique la copie ne soit que de la première moitié du XIIIe. Ce fragment, déjà publié séparément par M. Jubinal, est jusqu'ici le plus ancien mystère qui nous soit parvenu en langue moderne[1].

Nous passons de là tout d'un trait à la seconde moitié du XIIIe siècle.

Cette période, si riche en productions poétiques, nous offre ici pour le théâtre : 1° trois jeux composés par Adam de la Halle, poëte et musicien, surnommé le Bossu d'Arras, savoir : *Li jus de la feuillie*, *Li jus*

[1] Voy. *La Résurrection du Sauveur,* fragment d'un mystère inédit, publié avec une traduction en regard, par M. Achille Jubinal, d'après le ms. unique de la bibliothèque du Roi; Paris, Techener, 1834, in-8° de 35 pages.

Digitized by Google

du pelerin, et *Li gieus de Robin et de Marion*, trois fort jolies pièces, qui appartiennent à un genre tout à fait différent des drames qui précèdent et de ceux qui suivent; elles sont reproduites ici par M. Monmerqué, avec la musique notée, après avoir été publiées par lui dans le volume de 1822 de la collection presque inédite des bibliophiles; 2° *Li jus de Saint-Nicholai*, miracle composé par Jean Bodel, pour être représenté avec grand appareil sur un échafaud en place publique, et déjà inséré par l'éditeur dans le volume de 1838 de la société des bibliophiles; 3° une autre pièce, le miracle de *Théophile*, composé par le trouvère Rutebeuf, et mis pour la première fois au jour par l'éditeur de ce poëte, M. Achille Jubinal [1]; 4° une sorte de complainte à trois personnages, également publiée déjà par M. Jubinal, et intitulée : *Le jeu de Pierre de la Broche* (Broce), *chambellan de Philippe le Hardi, qui fut pendu le 30 juin 1278, lequel dispute à Fortune par devant Reson.* C'est une espèce de *moralité* demi-tragique, qui doit, je pense, avoir été chantée par des ménétriers [2] dans les foires et les marchés du Brabant et du nord de la France pendant la détention et le procès du favori disgracié. Tel est, dans ce recueil, le contingent du XIIIe siècle. Nous pourrions signaler plusieurs pièces que nous regrettons de n'y pas voir; mais nous croyons plus équitable de remercier les laborieux éditeurs de tout ce qu'ils sont parvenus à rassembler. On conçoit d'ailleurs que des motifs de délicatesse les aient empêchés d'enrichir leur recueil de divers morceaux récemment mis en lumière, et dont la reproduction trop hâtive aurait pu être préjudiciable aux éditeurs. C'est vraisemblablement à un scrupule de ce genre qu'il faut attribuer l'absence regrettable de deux drames religieux du XIIIe siècle, savoir : 1° le *Ludus super iconia Sancti Nicholai* [3], qui a précédé le jeu de Jean Bodel sur le même sujet; 2° le petit mystère intitulé : *Suscitatio Lazari*, composés l'un et l'autre par Hilaire, disciple d'Abélard. Ces deux pièces, où le latin domine, se rattachent au

[1] Paris, 1839; 2 vol. in-8°. Ce miracle avait déjà été donné séparément par le même éditeur; Paris, Édouard Pannier, 1838, in-8° de 40 pages. — [2] C'est l'opinion de Legrand d'Aussy. Voy. *Fabliaux ou contes du XIIe et du XIIIe siècle;* Renouard, 1829, 5 vol. in-8°, t. II, p. 201-203; notes au *Jeu du berger et de la bergère.* M. Achille Jubinal attribue une autre destination à cette pièce. Voy. *La complainte et le jeu de Pierre de la Broche*, in-8°, 1835, p. XIX, et *Mystères inédits du XVe siècle,* préface, p. XX. — [3] Voy. *Hilarii versus et ludi,* Lutetiæ Parisiorum, Techener, 1838, petit in-8°, publié par M. Champollion. Le même miracle de saint Nicolas a fourni le sujet d'un autre drame monastique tout latin, à peu près de la même époque, et que M. Monmerqué a publié dans le volume de 1838 de la Société des bibliophiles, d'après un précieux manuscrit de l'abbaye de Saint-Benoît-Fleury, aujourd'hui dans la bibliothèque d'Orléans.

Digitized by Google

théâtre français, au même titre que le jeu des vierges sages et des vierges folles, c'est-à-dire par le mélange de la langue vulgaire et du latin[1].

On a remarqué avec raison que le XIV[e] siècle, qui, en France, n'est point dépourvu de bons prosateurs, a été, en poésie, d'une stérilité extrême. Cependant cette période a fourni plus des deux tiers du présent volume, environ 460 pages sur 672. Tout cet espace est occupé par neuf miracles de Notre-Dame, qui étaient restés jusqu'à présent inédits. M. Francisque Michel les a extraits de deux volumes manuscrits, qui ont passé, en 1733, de la bibliothèque de M. de Cangé dans celle du Roi, et dont l'écriture est des premières années du XV[e] siècle.

Ces deux précieux volumes ne renferment pas moins de quarante miracles ou jeux dramatiques, dans chacun desquels la Vierge remplit, suivant l'expression de M. Paulin Paris[2], le rôle du *Deus ex machina* de la comédie antique. Deux seulement de ces miracles avaient vu le jour sous les auspices de M. Édouard Frère, libraire de Rouen; c'étaient : 1° le miracle de Nostre-Dame, de Robert-le-Dyable, filz du duc de Normendie, a qui il fu enjoint pour ses meffais que il feist le fol, sanz parler; et depuis ot Nostre-Seigneur mercy de ly, et espousa la fille de l'empereur; 2° le miracle de Nostre-Dame et de saincte Bautheuch [Bathilde], femme du roy Clodoveus, qui pour la rebellion de ses ij enfans leur fist cuire les jambes : dont depuis se revertirent et devindrent religieux. — Peut-être ne lira-t-on pas ici sans intérêt les titres des neuf miracles publiés par les deux savants éditeurs. Ces titres feront voir à quelles imaginations singulières et romanesques on mêlait, au XIV[e] siècle, le culte de la Vierge. Ces pièces sont : 1° le miracle d'Amis et Amille, lequel Amille tua ses ij enfans pour gairir Amis son compaignon qui estoit mesel (lépreux), et depuis les resuscita Nostre-Dame; 2° un miracle de saint Ignace; 3° le miracle de saint Valentin que un empereur fist decoler devant sa table et tantost s'estrangla l'empereur d'un os qui lui traversa la gorge et dyables l'emporterent; 4° le miracle de Nostre-Dame comment elle garda une femme d'estre arse; 5° le miracle de Nostre-Dame et de l'empereris de Romme que le frère de l'empereur accusa pour la fere destruire, pour ce qu'elle n'avoit volu faire sa voulenté; 6° le miracle de Nostre-Dame, comment Ostes, roy d'Espaingne perdi sa terre par gagier contre Berengier qui le tray et li fist faux entendre de sa femme, en la bonté de laquelle Ostes se fioit;

[1] Le recueil des poésies d'Hilaire contient un troisième mystère, mais tout latin, et intitulé : *Historia de Daniel repræsentanda*. — [2] Voy. *Manuscrits de la bibliothèque du Roi*, t. VII, p. 331.

Digitized by Google

et depuis le destruit Ostes en champ de bataille; 7° le miracle de Nostre-Dame, comment la fille du roy de Hongrie se copa la main, pour ce que son pere la vouloit espouser, et un esturgon la garda (cette main) vij ans en sa mulete (son estomac); 8° le miracle de Nostre-Dame, du roy Thierry, à qui sa mere fist entendre que Osanne sa femme avoit eu iij chiens; et elle avoit eu iij filz : dont il la condampna à mort, et ceulx qui la doient pugnir la mirent en mer; et depuis trouva le roy ses enfans et sa femme; 9° le miracle de Nostre-Dame, coment le roy Clovis se fist crestienner à la requeste de Clotilde sa femme, pour une bataille que il avoit contre Alemans et Senes (Saxons), dont il ot la victoire, et en le crestiennent envoya Diex la sainte ampole.

Certes, c'est un véritable service rendu aux lettres que la publication de ces neuf drames ou miracles fondés sur des légendes variées et piquantes, et dont le dénoûment seul est monotone. Mais, au risque de paraître insatiables, nous regrettons que les savants éditeurs du *Théâtre français au moyen âge* aient borné là leur travail, et n'aient pas publié, dans un second volume, les vingt-neuf mystères restés inédits dans le manuscrit de Cangé. Il n'y a, par malheur, aucune apparence qu'ils soient dans l'intention, au moins prochaine, de donner un complément à leur ouvrage. Rien pourtant ne serait plus désirable. Le rapide inventaire que nous venons de dresser de cet intéressant recueil prouve suffisamment que, malgré ce qu'il renferme d'essentiel et de nouveau, il est assez loin pourtant de tenir tout ce que promet son titre. En effet, le répertoire du *Théâtre français au moyen âge* ne peut convenablement s'arrêter au XIVe siècle; un pareil recueil ne saurait demeurer vide des grands et nombreux mystères qui, au XVe siècle, foisonnent et s'épanouissent de toutes parts, selon l'heureuse expression d'un de leurs historiens[1], comme l'exubérante architecture des églises auxquelles ils sont liés. Imagine-t-on notre théâtre d'avant la renaissance, sans la table de marbre de la grand' salle du palais? sans les moralités et les farces, sans les pois-pilés et les soties des Clercs de la basoche et des Enfants sans souci? Un recueil des œuvres de notre vieille scène serait-il complet sans un bon texte de *Patelin*, le chef-d'œuvre de la comédie avant Molière[2]? Enfin, MM. Monmerqué et Francisque Michel peuvent-ils légitimement tracer leur *exegi monumentum*, tant qu'ils ne nous auront rien donné de l'âge héroïque des mystères; rien de cette époque culminante du drame au moyen âge, laquelle se trouve entre l'établisse-

[1] M. Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française et du théâtre français au XVIe siècle*, éd. Charpentier, p. 176. — [2] M. Monmerqué prépare, je crois, une édition critique de cette farce.

Digitized by Google

ment des Confrères de la Passion à l'hôpital de la Trinité, en 1402, et la suppression, par arrêt du parlement, de toutes les pièces tirées de la sainte Écriture, en 1548? Nous comprenons fort bien que, dans cette prolixe époque des moralités et des mystères, il y ait beaucoup à choisir et à élaguer. Des drames qui se déroulaient en six, vingt et quelquefois quarante journées, et dont plusieurs renfermaient plus de quatre-vingt mille vers, ne peuvent guère se présenter aujourd'hui que par extraits. Cependant, il y a une, au moins, de ces colossales productions dont la publication intégrale est à désirer. Nous voudrions que le répertoire de notre théâtre gothique se terminât par l'ouvrage qui le résume, en quelque sorte, tout entier, c'est-à-dire, par un texte critique du mystère de la Passion, où l'on tâcherait de se rapprocher le plus possible de la rédaction primitive des Confrères du bourg de Saint-Maur et de l'hôpital de la Trinité. Mais ce travail est-il possible? Examinons.

On a cru longtemps que la fameuse Passion qui, depuis 1398 et 1402, a produit jusqu'à la fin du siècle un si vif enthousiasme, était définitivement perdue. Le père Niceron le déclare en termes formels : « Comme on n'a, dit-il[1], aucun manuscrit, ni aucune édition qui précède les changements faits par Jean Michel (pour la représentation d'Angers de 1486), on ne peut savoir en quoi ils consistaient.... » ni, par contre-coup, ce qu'était le texte original. Nous avons, pour notre part, plus de confiance en l'avenir. Des explorations récentes et heureuses nous permettent, sinon de remonter au texte même des Confrères, du moins de nous en rapprocher assez pour nous en former une idée plus exacte. Deux manuscrits de la Bibliothèque royale (nos 7206 et 7206²), soigneusement décrits par M. Paulin Paris, contiennent la copie d'un mystère de la Passion, « traicté à la requeste d'aucuns de Paris, par maistre Arnould Gresban. » Un de ces volumes (n° 7206²) porte la signature du copiste, Jacques Riche, prêtre indigne, et la date du 22 février 1472, date qui semble assurer à la rédaction ou révision d'Arnould Gresban l'antériorité sur celle de Jean Michel[2]. Ces deux ouvrages diffèrent beaucoup l'un de l'autre, non-seulement par le langage, mais par le nombre des parties. Si, comme il est naturel de le penser, l'œuvre la plus ancienne est la plus conforme à la rédaction primitive, on peut conclure de l'examen du texte de 1472, que ce qu'on appelait le *mystère de la Passion*, avant la révision de Jean Michel, contenait, outre un prologue de la *Création*, de l'invention de

[1] Tome XXXVII, p. 398. — [2] On ne sait rien de la *Passion* de Jean Michel avant 1486. La première édition est un in-folio, sans lieu ni date; on peut la croire, à cause de l'orthographe, exécutée en province; la seconde est imprimée à Paris, pour Vérard, 1490. La Bibliothèque royale les possède toutes deux.

Digitized by Google

Gresban : 1° le mystère de la Conception et Nativité, qui formait le premier livre; 2° le mystère de la Passion proprement dite, qui s'étendait depuis le baptême jusqu'au crucifiement de Jésus-Christ, et formait le second et le troisième livre; 3° le mystère de la Résurrection. Le travail de Jean Michel a consisté à supprimer en entier le mystère de la Conception et Nativité, ainsi que celui de la Résurrection, puis à remanier et à développer le mystère de la Passion.

Cette partie de l'ouvrage, ainsi présentée seule et notablement amplifiée, obtint, depuis la représentation d'Angers de 1486, un succès universel, et prévalut pendant quelque temps sur la forme primitive et plus complexe qu'Arnould Gresban avait respectée. On y revint cependant : le second manuscrit de la Bibliothèque royale (n° 7206), écrit sur vélin et orné de nombreuses miniatures, porte la date de 1507, et contient la reproduction à peu près textuelle du mystère, ou plutôt des trois mystères d'Arnould Gresban. Ce n'est pas tout : on joua et l'on imprima à Paris, en cette même année 1507, le mystère de la Passion sous son ancienne forme agrandie, c'est-à-dire contenant : 1° la Conception et Nativité, qui occupaient le premier jour; 2° la Passion, suivant la révision de Jean Michel, coupée en quatre journées; 3° le mystère de la Résurrection; ce qui faisait six journées. Dans cette édition imprimée pour Jean Petit, Geuffroy de Marnef et Michel le Noir, avec de grandes figures sur bois, le mystère de la Conception et Nativité et celui de la Résurrection ne portent pas de noms d'auteurs[1]; ils offrent, ou peu s'en faut, le même *registre*, c'est-à-dire le même arrangement de scènes que les parties correspondantes de l'œuvre d'Arnould Gresban; mais le langage en est tout à fait changé et presque toujours affaibli. Les frères Parfait ont composé l'analyse qu'ils ont donnée du grand mystère de la Passion dans le premier volume de leur *Histoire du théâtre français*, sur l'édition imprimée en 1507, qu'ils ont eu le tort d'attribuer tout entière à Jean Michel, tandis que la portion du milieu, celle qui contient la Passion, divisée en quatre journées, est la seule qui lui appartienne. Cette faute a jeté beaucoup d'obscurité sur tout ce qu'ils ont dit et sur tout ce qu'on a dit après eux touchant cet ouvrage[2].

[1] Ce mystère de la Résurrection diffère, tant pour l'arrangement des scènes que pour l'étendue, du mystère de la Résurrection composé par Jean Michel, joué à Angers devant le roi de Sicile, et imprimé pour Vérard, in-fol. sans date. Cette œuvre de Jean Michel ne forme pas moins de trois journées, tandis que la Résurrection du ms. d'Arnould Gresban et celle de l'édition de 1507 n'en ont qu'une seule. — [2] Si les frères Parfait n'ont pas formellement attribué la première et la dernière partie de l'édition de 1507 à Jean Michel, toujours n'ont-ils pas déclaré assez nette-

Digitized by Google

Outre les deux précieuses copies de la grande œuvre d'Arnould Gresban, conservées à la Bibliothèque royale, plusieurs autres textes manuscrits du mystère de la Passion, tous différents de celui de Jean Michel, ont été signalés, notamment à Paris, à Troyes et à Valenciennes. Les deux derniers ont été décrits par MM. Onésime Le Roy[1] et Vallet de Viriville[2]; l'autre a passé de la bibliothèque de M. de Soleinne dans celle de M. le baron Taylor. S'il n'était pas téméraire de porter un jugement sur les trop courts fragments publiés jusqu'ici des manuscrits de Valenciennes et de Troyes, on serait porté à croire que ces deux rédactions sont postérieures à celle d'Arnould Gresban. Quoi qu'il en puisse être, il serait très-désirable que MM. Monmerqué et Francisque Michel couronnassent leur *Théâtre français au moyen âge*, en publiant, dans un second volume, le meilleur, à leur avis, de ces différents textes. Pour mon compte, je préférerais, jusqu'à plus ample examen, le manuscrit de Paris (n° 7206^2) dont la date 1472 est certaine, et dont le style semble le plus élégant et le plus concis.

L'importance du mystère de la Passion est très-grande pour l'histoire de notre théâtre, et n'a pas été peut-être suffisamment appréciée. Cet ouvrage, sous la forme complexe qu'il a reçue vers 1398, diffère absolument de tous les miracles et mystères joués jusqu'alors, et qui n'étaient qu'une sorte de suite et d'annexe à la fête du jour. Ainsi, au temps de Noël, on jouait le mystère de la Nativité, de l'Étoile ou de l'Adoration des Mages; dans le temps pascal, on représentait les scènes du Crucifiement et du Tombeau, les trois Maries, ou l'apparition de Jésus à ses apôtres dans le bourg d'Emmaüs. Mais, vers la fin du XIVe siècle, il en fut autrement. On réunit tous les actes de la vie de Jésus-Christ, et on en forma une seule et vaste représentation, qui ne se joua plus, comme auparavant, le jour de telle ou telle fête, mais qui durait plusieurs jours, souvent plusieurs semaines, et pouvait se répéter pendant tous les temps de l'année. Il en résulta (et c'est là un fait très-considérable dans l'histoire du théâtre) que le mystère de la Passion, par cela seul qu'il comprenait tous les récits de l'Évangile, et pouvait être donné en spectacle aussi souvent que les populations le désiraient,

ment qu'elles ne sont pas de cet écrivain. M. Brunet remarque qu'ils ne se sont pas aperçus que l'exemplaire in-folio de 1507 de la Bibliothèque royale, sur lequel ils ont travaillé, était défectueux, et que les derniers feuillets appartiennent à l'édition in-4° imprimée par Alain Lotrian et Denys Janot; ce qui, d'ailleurs, a peu d'importance, puisque cette édition, postérieure à celle de 1507, en est une reproduction textuelle. — [1] La *Passion* de Valenciennes est divisée en vingt journées. Voy. *Études sur les mystères*, par M. O. Le Roy, Paris, 1837, 1 vol. in-8°. — [2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. III, p. 453.

Digitized by Google

introduisit un usage tout à fait nouveau, je veux dire l'établissement d'un théâtre habituel, permanent, et qui devint peu à peu quotidien[1]. Cette révolution inattendue, qui se produisit en même temps et par la même cause, dans presque toute l'Europe, date chez nous de l'année 1402, et a sa charte dans les lettres patentes de Charles VI, octroyées aux Confrères le 12 mars 1402.

Et qu'on ne croie pas qu'en exprimant le désir de voir imprimer le texte de la *Passion* de maître Arnould Gresban, on ne forme ici qu'un vœu d'antiquaire, et que la langue et l'art n'eussent rien à attendre d'une aussi laborieuse exhumation. Je sais qu'il ne faut pas trop exagérer la valeur esthétique de cette poésie au berceau; je sais que d'excellents juges ont déclaré n'avoir rencontré, dans tout le répertoire des mystères, aucune beauté de quelque genre que ce fût, capable d'expliquer la vogue prodigieuse de ces ouvrages, abstraction faite du sentiment religieux qui animait acteurs et spectateurs, et de la pompe du spectacle. Cependant, il me semble que, dans le style plus nerveux d'Arnould Gresban, on rencontre çà et là de vifs éclairs et quelques délicatesses de langage qui mériteraient d'être étudiées. Les vers suivants, par exemple, extraits de la scène des Pasteurs, me paraissent offrir un tour et une cadence qui dénotent une certaine science, ou, du moins, un certain sentiment du rhythme et de l'harmonie :

ALORIS, *premier pastoureau.*
Il fait assez doulce saison
Pour pastoureaux, la Dieu mercy.

YSAMBERT. Quand les *bergers*[2] sont de raison,
Il fait assez doulce saison.

PELLION. Rester ne pourraye en maison,
Et voir ce joyeux tems-cy.

ALORIS. Fy de richesse et de soucy!
Il n'est vie si bien nourrie
Qui vaille état de pastourie.

PELLION. A gens qui s'esbatent ainsy
Fy de richesse et de soucy!

RIFFLARD[3]. Je suis bien des vostres aussi

[1] Parmi les pièces qui pouvaient se jouer pendant tout le cours de l'année, nous citerons le mystère des actes des Apôtres, composé par les deux frères Arnould et Simon Gresban, vers 1450, et le mystère du Viel Testament. — [2] Je prends ce mot dans le ms 7206; la copie 7206², que je suis ordinairement, porte ici, à tort : *les brebis*. — [3] Rifflard était un personnage de théâtre, gourmand, menteur et poltron, dont le nom seul avait le privilége d'exciter l'hilarité de la foule. Picard l'a rajeuni de notre temps.

Digitized by Google

Atout (avec) ma barbette fleurie;
Quand j'ai du pain mon saoul, je crie:
Fy de richesse et de soucy!
. . . .

YSAMBERT. Est-il liesse plus serie
Que de regarder ces beaux champs,
Et ces doulx aignelets paissans,
Saultans à la belle praerie?

PELLION. On parle de grant seignorie,
D'avoir donjons, palais puissans:
Est-il liesse plus serie
Que de regarder ces beaux champs,
Et ces doulx aignelets paissans,
Saultans à la belle praerie?
. . . .

ALORIS. . . . .
Quand le beau tems voyent,
Pastoureaux s'essoyent,
Chantent et festoient,
Et n'est esbas qui ne soient
Entre leurs deduis.
. . . .
. . . .

YSAMBERT. En gardant leurs brebietes,
Pasteurs ont bon tems:
Ils jouent de leurs musettes,
Liez et esbatans.
La dient leurs chansonettes,
Et les doulces bergerettes,
Qui sont bien chantans,
Cueillent herbes bien sentans,
Et belles fleurettes. . . . .
. . . .
Pasteurs ont bon tems[1]!

M. Paulin Paris a fait, ce me semble, preuve de très-bon goût en publiant quelques-uns de ces jolis vers, et en les comparant aux meilleures chansons de Charles d'Orléans.

L'imagination, et même l'imagination sérieuse et tragique, ne manque pas non plus absolument à ces longs drames évangéliques. Les remords et le suicide de Judas fournissent au poëte le sujet d'une formidable fiction. Il suppose que Lucifer envoie au disciple désespéré

[1] On peut rapprocher de ces vers un passage du manuscrit de Troyes cité par M. Vallet de Viriville. C'est une broderie sur le même canevas, mais, à mon avis, bien inférieure.

Digitized by Google

une apparition vengeresse. Cet envoyé des enfers, que l'enlumineur du manuscrit (nº 7206) a représenté tout noir de corps et de vêtement s'avance vers le réprouvé. Voici le commencement du dialogue :

LE DÉMON. Meschant, que veulx-tu qu'on te face?
A quel port veulx-tu aborder?

JUDAS. Je ne sais; je n'ai œil en face
Qui ose les cieulx regarder.

LE DÉMON. Si de mon nom veulx demander,
Briefement en aras demontrance.

JUDAS. Dont viens-tu?

LE DÉMON. Du parfont d'enfer.

JUDAS. Quel est ton nom?

LE DÉMON. Desesperance.

JUDAS. Terribilité de vengeance!
Horribilité de danger!
Approche; et me donne alligeance,
Se mort peust mon deuil allegier.

DESESPERANCE. Oui, très-bien................

N'y a-t-il pas dans cette sombre allégorie et dans ce dialogue rapide et bien coupé, comme un pressentiment de la terreur tragique? Ce passage, conservé presque textuellement dans la révision de Jean Michel et dans celle de Valenciennes, est pourtant, ce me semble, un peu affaibli dans l'une et dans l'autre.

Mais revenons : nous nous sommes trop étendu sur ce projet d'un second volume et sur ce couronnement désirable de l'utile travail de MM. Michel et Monmerqué. Il est temps de clore cette digression et de nous occuper de ce qu'ils ont fait plutôt que de ce qu'on pourrait souhaiter qu'ils fissent encore.

La disposition du volume, imprimé sur deux colonnes, a permis à M. Francisque Michel de placer une traduction en regard des textes. C'est, à mon sens, un excellent procédé pour faciliter et répandre l'intelligence de notre ancienne langue. Une version de ce genre, destinée à faire l'office d'un dictionnaire toujours ouvert, est et devait être extrêmement littérale; seulement nous regrettons que cette qualité soit ici poussée parfois jusqu'à l'abus, et que, dans quelques passages, on ait plutôt sous les yeux une transcription qu'une traduction. A quoi bon, par exemple, traduire le mot *mulete* (le gésier ou l'estomac des oiseaux de grand vol, en langage de fauconnerie) par celui de *mulette?* L'un

Digitized by Google

est-il plus intelligible que l'autre pour la plupart des lecteurs? La rubrique *hoc est de mulieribus*, donnée indûment, suivant moi, pour titre général à la première pièce du recueil, est-elle clairement rendue par les mots : *ceci est des femmes?* Je ne le pense pas : peut-être même, si le traducteur s'était efforcé de mieux préciser le sens de cette petite phrase, aurait-il évité une grave confusion, que j'aurai à signaler, dans tout le morceau qu'elle précède. Outre cette interprétation continue, M. Francisque Michel a ajouté, sous forme d'appendice, quelques morceaux narratifs et élégiaques, qui se rapportent à l'argument des drames. C'est ainsi qu'il a publié vingt-sept motets et pastourelles du XIII[e] siècle, appartenant à la légende populaire, qu'il appelle *le cycle* de Robin et de Marion. Malgré l'intérêt réel qu'offrent ces additions, curieuses en elles-mêmes, mais étrangères à notre ancien théâtre, j'aurais préféré, pour ma part, la publication d'une farce ou d'un miracle de plus.

On a pu voir par ce que nous avons dit plus haut, que les éditeurs de ce recueil ont classé les morceaux qui le composent dans l'ordre chronologique, sans égard pour les diversités de genre. Cependant, quelques-unes de ces pièces sont des drames sévèrement liturgiques, qui n'ont pu être exécutés que dans l'intérieur des églises, par des moines ou par des prêtres. D'autres, également religieux, ont été joués hors des lieux saints, mais dans leur voisinage, par de pieux laïques, avec l'approbation et souvent avec la coopération du clergé. A côté, se trouvent d'autres jeux qui roulent sur des sujets profanes et même galants, et qui n'ont pu servir qu'à l'embellissement de fêtes aristocratiques, galas, cours plénières ou tournois; enfin il en est d'autres qui ont fait la joie des marchés et des champs de foire. Je ne blâme point MM. Francisque Michel et Monmerqué de n'avoir pas suivi, dans le classement des pièces de leur recueil, ces distinctions que je crois vraies et utiles, mais qui peuvent, dans certains cas, présenter un peu d'incertitude et d'arbitraire. Ils s'en sont tenus à l'ordre de dates, qui est suffisant pour les époques où les textes sont peu nombreux, mais qui ne le serait plus dans les époques où les monuments dramatiques abondent. Quoi qu'il en soit, je suivrai, dans l'examen de leur travail, la marche qu'ils m'ont tracée, et je présenterai dans un prochain article quelques observations sur le drame, ou plutôt, comme j'essaierai de le prouver, sur les trois drames, qu'ils ont tirés d'un précieux manuscrit de Saint-Martial de Limoges.

MAGNIN.



Histoire de la poésie française à l'époque impériale, ou exposé, par ordre de genres, de ce que les poëtes français ont produit de plus remarquable depuis la fin du XVIII[e] *siècle jusqu'aux premières années de la Restauration, par* Bernard Jullien, *docteur ès lettres, licencié ès sciences.* Bar-sur-Seine, imprimerie de Saillard; Paris, librairie de Paulin, 1844, 2 vol. in-12 de XIII-468 et 486 pages.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Il paraît tout simple à qui entreprend l'histoire littéraire d'une époque, de faire ce qu'a fait, j'ai dit de quelle manière et avec quels résultats, M. Bernard Jullien; de rechercher successivement, pour le soumettre à son analyse et à son examen, ce que cette époque a produit dans chaque genre. Cette méthode, toutefois, exclusivement employée, comme chez l'estimable critique auquel je reviens, a ses dangers, ses inconvénients.

Elle expose d'abord, presque inévitablement, à ne pas distinguer assez, parmi tous ces genres dont on suit à part, pendant un certain nombre d'années, le développement, ceux qu'appelait l'état des esprits, le cours des sentiments et des idées, qui en étaient l'expression naturelle et nécessaire, desquels, par conséquent, pouvait sortir quelque chose de caractéristique, d'original, et ceux qui, ramenés, sans raison de reparaître, seulement par l'habitude, la routine, ne devaient donner lieu qu'à d'insipides et insignifiantes redites. Alors telle production, absolument dénuée de valeur, qui, dans une exposition générale eût été à peine indiquée, reçoit de l'attention particulière accordée à l'histoire d'une seule classe d'ouvrages, une importance exagérée; et, rompant la proportion du livre, elle y occupe une place que réclamaient de plus dignes sujets d'étude. Ce danger de la méthode suivie de préférence et trop strictement par M. Jullien, il n'y a point échappé. Par exemple, comme, au premier rang des genres entre lesquels se divise le domaine de la poésie, se place le poëme épique, il a consacré des chapitres nombreux, étendus, aux poëmes épiques de l'époque impériale. Mais, véritablement, si les poëtes de cette époque ont quelquefois réussi dans des récits de dimensions restreintes et d'intérêt simple-

[1] Voy. le premier, dans le cahier d'août 1845, p. 449.

Digitized by Google

ment agréable ou touchant, leurs prétentions à l'épopée proprement dite ont été, et ne pouvaient être que malheureuses. On convient assez généralement aujourd'hui qu'une si grande œuvre n'est pas le fait de tous les âges littéraires indistinctement; que ce fruit spontané et facile des sociétés primitives ne peut se reproduire artificiellement, dans une civilisation plus avancée, que lorsque se rencontre, avec un sujet qui intéresse puissamment ou une nation ou l'humanité entière, l'apparition d'un homme de génie. De tels accidents sont bien rares, et ils ont manqué à l'époque dont M. Jullien s'est fait le laborieux et intelligent historien. Pourquoi donc prendre si fort au sérieux les tentatives impuissantes d'une ambition indiscrète? analyser, extraire des productions nécessairement condamnées à la médiocrité, quelquefois même au ridicule, un *Oreste*, par exemple, dont M. Jullien, après de longues recherches, n'a pu trouver, et à la Bibliothèque royale, qu'un exemplaire qui n'était pas coupé? poëme immense autant qu'insipide, à ce qu'il paraît, qui a pu rappeler à ses rares lecteurs la boutade de Juvénal contre un *Oreste* de même sorte,

.... summi plena jam margine libri
Scriptus, et in tergo, necdum finitus Orestes[1].

A ces prétendus poëmes épiques, la plupart de plumes ignorées, ouvrages si profondément oubliés, si dignes d'oubli, quelques lignes suffisaient. Il fallait réserver l'honneur des développements à ceux que recommande au moins le nom de leurs auteurs, et où le vice de l'entreprise est racheté par certains mérites d'exécution, l'agrément des détails, l'élégance du style, l'art de la versification. Telle est, dans ce qui en subsiste, la *Grèce sauvée*, de Fontanes, réminiscence savante qui ne nous eût point assurément donné une épopée, mais qu'on aurait tort de dédaigner, que M. Jullien, à mon avis, a trop peu séparée de la foule des mauvais poëmes compris dans sa revue, qu'il a, au contraire, confondue avec eux par l'excessive sévérité de ses censures.

L'application trop rigoureuse de la division par genres à l'histoire littéraire la fausse encore de plus d'une manière. Cette méthode d'exposition rompt le lien qui souvent rattache entre elles des compositions produites à la fois par une inspiration commune, sous des formes diverses. Elle disperse dans plusieurs chapitres la biographie des écrivains et ce qui en fait le principal intérêt, je veux dire le développement de leur esprit, de leur talent, la suite régulière, l'enchaînement et comme la généalogie de leurs œuvres. Enfin, et c'est là le plus

[1] *Sat.* I, 5.

grave reproche que nous puissions adresser à la méthode qui nous occupe, dans ce morcellement universel qui en est l'effet inévitable, disparaît le mouvement, l'ensemble, l'unité de l'époque littéraire dont on annonçait l'histoire.

Une époque littéraire, en effet, pourvu qu'elle mérite réellement ce nom, est quelque chose de distinct dans le mouvement général des lettres; quelque chose qui se sépare en partie de ce qui le précède et de ce qui le suit, et qui en partie s'y rattache; quelque chose qui a son point de départ et son terme, et, dans l'intervalle, ses vicissitudes et son progrès. Cette époque, si on ne la présente ainsi, dans un tableau où se concilie, tâche difficile, j'en conviens, avec la succession chronologique des faits l'ordre logique des idées, on peut en éclairer utilement certains points particuliers, par la patience et l'exactitude de ses recherches, par la justesse de ses appréciations, mais on n'en est pas, à proprement parler, l'historien.

En admettant, ce qui pourrait être contesté, que les quinze années du consulat et de l'empire aient offert un développement poétique marqué de caractères assez particuliers pour donner lieu à une histoire spéciale, quelle devrait être cette histoire?

Il faudrait d'abord, ce me semble, que, dans une introduction de quelque étendue, elle retraçât l'état des lettres françaises vers 1789, et ce qu'elles devinrent pendant les dix années qui suivirent, au contact de toutes les passions, de toutes les fureurs politiques, ardentes à s'en armer. Par là elle préparerait à comprendre comment, en 1799, lorsque les excès de l'anarchie, l'impuissance des pouvoirs publics, la lassitude universelle, eurent amené l'établissement d'un gouvernement fort et réparateur, l'ordre qui renaissait dans la société reparut aussi dans la littérature; comment celle-ci reprit son cours régulier, avec les mêmes chefs, glorieux restes d'un autre âge, première décoration d'un âge nouveau; dans les mêmes genres de composition, où semblait seulement se continuer une tâche interrompue; enfin sous l'influence des mêmes idées, celles que le XVIIIe siècle avait appelées sa philosophie, et auxquelles s'étaient ajoutées, chez quelques écrivains, par la pratique laborieuse d'institutions nouvelles et malgré de cruels mécomptes, des convictions républicaines. Mais, en regard de cette littérature, il y aurait lieu d'en placer une autre, animée d'un esprit tout contraire, que le découragement, le dégoût, l'horreur, suites naturelles des longs troubles civils, ramenaient aux principes monarchiques et religieux du XVIIe siècle. La lutte de ces deux littératures qui échauffait la presse d'alors, et à laquelle peu d'écrits pouvaient rester étrangers, est le fait capital

Digitized by Google

de l'espèce de renaissance poétique qu'on aurait à raconter : on devrait en suivre la trace dans toutes les compositions des poëtes, quelle qu'en ait été la nature; mais on la rencontrerait particulièrement dans quelques-unes, expression directe de ces passions opposées et par là plus marquées que le reste du caractère de l'inspiration, plus vraies, plus vivantes, plus durables. Je ne parle pas de ces poëmes desquels nous écartent aujourd'hui, malgré l'élégance du style et l'esprit des détails, un fanatisme d'irréligion et une licence de pinceau qui étaient déjà presque un anachronisme. Je parle de productions qui ont plus de droit à notre constant intérêt comme monuments du talent satirique, de ces satires et de ces épîtres, de ces épigrammes, de ces dialogues, de ces contes, où la verve moqueuse de Lebrun, de Chénier, d'Andrieux s'est plus discrètement inspirée des exemples de Voltaire. Je pense d'autre part à une poésie bien différente, qu'avait suscitée, en l'effaçant d'avance par l'éclat de la prose la plus colorée, le grand ouvrage qui, dans les premiers jours du nouveau siècle, réconcilia le christianisme, depuis longtemps livré au ridicule, avec l'imagination. Avant M. de Châteaubriand, qui, lui-même, dans ses *Martyrs,* devait appliquer avec tant d'éclat les principes de sa poétique, son illustre ami, Fontanes, avait donné le signal de ce retour aux inspirations religieuses, par des vers dont il faudrait, malgré leur date, tenir compte; ces vers, éloquent hommage à la majesté des livres saints, noble et élégante peinture de quelques scènes graves ou touchantes de la vie chrétienne, l'auteur y revenait en ce moment même avec amour et leur donnait leur dernière forme.

Dans le profond dissentiment qui séparait, comme en deux camps, les poëtes de cette époque, on ne négligerait pas de faire la part de la politique elle-même, et cette part serait glorieuse; on redirait l'émulation de quelques nobles talents à honorer, en présence du nouveau pouvoir qui se fondait, les ruines diverses amoncelées à sa base; celles de l'antique monarchie, objet d'un culte pieux pour Fontanes, pour Delille, celles de la république, non moins sacrées pour Chénier. Là trouverait son cadre l'élégie vraiment belle[1], où ce dernier, en 1805, s'est représenté errant tristement dans la campagne, et, à l'aspect de Saint-Cloud, pleurant la liberté vaincue.

En racontant un conflit qui fut, à cette époque, la vie des lettres et de la poésie, l'histoire dont j'essaie le programme aurait à faire remarquer, chez ces poëtes divisés par leurs convictions, leurs sentiments

[1] *La Promenade.*

Digitized by Google

les plus intimes, une frappante communauté des principes littéraires. Ils sont tous de la même école, de la même religion, du même parti, quand il ne s'agit plus que de l'art de composer et d'écrire. Dans leurs ouvrages se continue, encore sans altération, la tradition des deux siècles précédents, dont ils acceptent docilement pour maîtres les grands écrivains. L'un d'eux même, qui, après un succès tout classique, celui de son *Agamemnon*, s'est engagé, non sans génie, dans une longue suite d'entreprises aventureuses, où malheureusement la langue est trop comprise, Lemercier, cet infatigable novateur, se montre dans la chaire de Laharpe, aux applaudissements unanimes de son auditoire, le plus orthodoxe des critiques.

Déjà cependant certaines renommées, certaines doctrines, jusqu'alors consacrées, commençaient à être mises sérieusement en question. On ne s'était pas ému des sottes injures adressées à Boileau, à Racine, par des littérateurs tels que les Ximénès et les Cubière; à peine même si on avait daigné s'occuper, autrement que pour en rire, des paradoxes non moins irrévérents et non moins fous, mais plus spirituels de Mercier. Maintenant c'était tout autre chose: sous la plume de critiques distingués, d'écrivains considérables, se produisaient des opinions auxquelles, bien qu'on les trouvât fort étranges, il fallait donner quelque attention. Geoffroy, soit par ordre, on l'en a soupçonné, soit par conviction, on l'a pu croire d'un homme à qui l'antiquité grecque était familière, osait, dans ses feuilletons, instruire le procès de la tragédie, tant admirée, de Voltaire; au grand scandale, mais au grand amusement de ses lecteurs, il déclarait factices, artificiels, la pompe, le mouvement, les grands effets de ces ouvrages que naguère on comparait, on préférait même aux chefs-d'œuvre de Racine et de Corneille. C'était à Racine lui-même que s'attaquait, et en français, en très-bon français, comme pour rendre plus blessantes ses atteintes à notre plus pure gloire poétique, un savant et spirituel étranger, W. Schlegel. Dans un parallèle où la *Phèdre* de Racine était immolée à *l'Hippolyte* d'Euripide [1], il préludait, non-seulement à ce dénigrement systématique de notre théâtre qui devait bientôt déparer son cours de poésie dramatique [2], mais à ce qui fait principalement la valeur de cet ouvrage remarquable, aux vues fines, profondes, et alors fort nouvelles, qui s'y rencontrent sur le caractère divers de la scène antique et de la scène moderne. Non-seulement on nous disait beaucoup moins conformes aux Grecs nos modèles que

[1] *Comparaison entre la* Phèdre *de Racine et celle d'Euripide*, Paris, 1807; voy. ses *Essais historiques et littéraires*, Bonn, 1842, p. 85. — [2] Professé à Vienne en 1808, imprimé en 1809 et 1811.


Digitized by Google

nous n'en avions la prétention, mais le même critique, dans ses leçons, bientôt traduites en français[1], mais plusieurs de nos écrivains sur lesquels il n'était pas sans influence, Mme de Staël[2], Benjamin Constant[3], Sismondi[4], dans des traités, dans des histoires littéraires, quelquefois de grande valeur, proposaient à notre admiration, à notre imitation, des productions étrangères jusque-là assez dédaignées par nous; en dehors de notre poétique, qu'ils jugeaient arbitraire et étroite, ils nous montraient d'autres manières, selon eux fort légitimes aussi, de sentir et d'exprimer la nature. Ces opinions, alors tout individuelles, toutes spéculatives, dont s'occupait seule la critique, pour s'en amuser ou s'en indigner, devaient plus tard, sous une sorte de nom de guerre qui les résumerait, devenir populaires et passer dans la pratique. A ce titre, l'historien de la poésie française au temps du consulat et de l'empire ne pourrait les négliger; il aurait le devoir de les signaler comme destinées à amener, sous d'autres gouvernements, quand seraient arrivés au dernier degré la satiété, la curiosité des esprits, l'attrait de la nouveauté, l'essai d'un nouveau développement poétique, à préparer pour un second historien la matière d'une nouvelle histoire.

Ces influences morales et littéraires, qu'on aurait suivies dans leur action, dont on aurait marqué l'origine et le terme, il faudrait aussi rechercher si le gouvernement qui présidait au renouvellement social, les a secondées en quelque chose. On trouverait tout le contraire. La poésie philosophique, par son penchant naturel pour les institutions libres, par l'attachement persévérant de quelques-uns de ses plus illustres représentants pour les formes républicaines, ne pouvait plaire assurément au vainqueur du dix-huit brumaire. L'auteur du concordat, le fondateur du trône impérial se serait plus volontiers accommodé de la poésie religieuse et monarchique, si, par des marques d'intérêt adressées à la dynastie déchue, elle ne lui était bientôt devenue suspecte. Il était sans penchant pour la hardiesse qui tentait, même avec discrétion, d'innover dans le choix des sujets, dans la composition, dans le style, averti sans doute, par un secret instinct, que toutes les nouveautés se tiennent, et que l'indépendance de l'esprit ne se trouve pas longtemps à l'aise dans les limites restreintes de la littérature. Enfin, il avait une

[1] Par madame Necker de Saussure; Paris et Genève, 1814. — [2] *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, Paris, 1800, 1801; *De l'Allemagne*, Paris, 1810; Londres, 1813; Paris, 1814. — [3] *Walstein*, tragédie en cinq actes et en vers, précédée de *Réflexions sur le théâtre allemand;* Genève, 1809. — [4] *De la littérature du midi de l'Europe*, Paris, 1813, 1829; ouvrage rédigé d'après un cours fait par l'auteur, avec grand succès, à Genève, en 1811.

Digitized by Google

aversion particulière pour ces doctrines qui ébranlaient déjà les fondements de l'ancienne poétique, et à l'école d'Homère tentaient de substituer celle de Shakspeare. Il les haïssait comme nous venant de l'étranger, des nations alliées à l'Angleterre, de l'Angleterre elle-même; leur introduction en France lui semblait une sorte de violation du système continental; dans le temps qu'il faisait brûler sur les places publiques les marchandises anglaises, sa police mettait au pilon l'*Allemagne* de madame de Staël[1]. On aurait donc le droit de dire que rien de ce qui pouvait alors donner de la vie, du caractère, de l'originalité à la poésie, n'eut ses encouragements; rien, si ce n'est ce qui se rapportait à lui-même.

C'est une manie aujourd'hui d'introduire en toute matière, de gré ou de force, la grande figure de Napoléon; mais on en pourrait, avec convenance, retracer quelques traits dans l'histoire de cette poésie qu'on qualifie d'impériale. On ne lui refuserait certainement pas d'avoir aimé les lettres, et d'en avoir jugé, d'en avoir parlé, sinon toujours avec justesse, du moins avec grandeur. On lui devrait la justice de le placer dans le petit nombre des souverains qui les ont honorées de ce qui surpasse de beaucoup toutes les récompenses officielles, je veux dire de leur attention personnelle. Il a fait revenir les temps où Auguste, qui n'avait pu avoir Horace pour secrétaire, le voulait pour correspondant, et lui demandait une épître; où le même prince, de son camp, en face des indomptables Cantabres, écrivait à Virgile pour s'informer du progrès de l'Énéide commencée; où Louis XIV s'entretenait avec Boileau, avec Racine, avec Molière, recevait la confidence de leurs ouvrages, entrait comme en partage de leurs desseins et de leurs succès. Il est tel poëte tragique dont l'empereur des Français, par ses questions, ses critiques, ses conseils, s'est fait, on l'a dit spirituellement, le collaborateur. Critiquait-il quelquefois à tort et conseillait-il toujours judicieusement? pas plus, probablement, que des confidents littéraires de moins haute condition. Mais qu'importe? Son intervention obligeante dans de telles choses n'en était pas moins un puissant moyen d'émulation, qui pouvait provoquer à de grands efforts, susciter de grandes œuvres. Malheureusement, il mêla trop d'égoïsme, des calculs trop intéressés à son rôle de protecteur des lettres. Avant lui, sans doute, les grands princes que je rappelais tout à l'heure les avaient fait servir, sans plus de désintéressement, à la consécration de leur autorité absolue, à la décoration de leur règne. Mais, en faisant la même chose, il y

[1] En 1810.

Digitized by Google

mit moins de mesure. Il ne ménagea pas assez soigneusement la liberté, la dignité de ses panégyristes; l'admiration, qu'il était digne d'inspirer, il la commanda trop; il imposa trop à l'expression de ce sentiment la couleur administrative. Quelques accents vrais d'enthousiasme échappèrent, par intervalles, à de jeunes âmes, d'elles-mêmes touchées de la gloire; mais hors de là, ce fut un débordement factice de louanges serviles et vulgaires, véritable plaie de la poésie de cet âge.

A une autre époque, où la gloire du conquérant, du législateur, du fondateur d'empire, apparaîtrait dans un poétique lointain, à travers ses malheurs et les nôtres, au delà de ses désastres, de ses exils, de sa tombe, devaient se produire avec éclat, dans des vers inspirés, les libres panégyriques, précurseurs des libres récits de l'histoire.

Le despotisme fait à la société des loisirs mortels pour l'éloquence, mais dont la poésie profite. Dans le silence forcé des orateurs, l'attention, l'intérêt, se tournent vers les poëtes qui ont encore la parole; on les écoute, on les discute, on les juge, et avec indulgence; à défaut du génie qui peut leur manquer, on leur sait gré d'avoir du talent; l'art de la composition, l'élégance du style, l'agrément des détails, les traits heureux, les bons vers, tout cela leur est compté. Telle était, on en ferait la remarque, au temps de l'empire, la condition heureuse des écrivains qui, en si grand nombre, appliquaient industrieusement les procédés peut-être trop divulgués, devenus par un long usage trop accessibles, de la versification, à des compositions de toutes sortes, tragiques, comiques, didactiques, descriptives, à des traductions de quelques grandes œuvres poétiques, tant anciennes que modernes. Aujourd'hui que tout entiers à la vie publique, captivés par les débats de la tribune et de la presse, nous accueillons si dédaigneusement ces produits, quelquefois fort dignes d'estime, d'un travail patient et d'un artifice habile; que nous accordons à peine quelques moments d'audience même aux vers des vrais poëtes, nous ne nous reportons pas sans peine à une époque où, par exemple, tout Paris se partageait entre l'Énéide de Delille et sa peu digne rivale, l'Énéide de Gaston, où même celle de Becquey avait son parti. Nous trouvons que Paris était alors bien libre de son temps, bien prodigue de son attention. Nous ne faisons pas de même, et cette littérature poétique à laquelle probablement il ne s'intéressait pas toujours sans raison, nous la comprenons tout entière dans notre indifférence actuelle, nous la condamnons en masse, sans examen et sans scrupule, au mépris, à l'oubli.

Devrait-on souscrire à cet arrêt? je ne le pense pas. Il n'est pas vraisemblable qu'une société éclairée comme par le reflet du grand siècle

Digitized by Google

littéraire qui venait de finir, elle-même presque exclusivement occupée, faute d'un autre emploi de son activité, de prose et de vers, instruite à en juger par une critique pleine de vie, de sagacité, d'esprit, s'y soit si complétement trompée. Non, ce qu'elle a estimé, applaudi, ne devait pas être aussi dénué de valeur qu'on le prétend. Le temps, cela était inévitable, cela est toujours arrivé, en a entraîné dans son cours une bonne partie, mais il n'a pas tout submergé. Malgré les modifications survenues, à tort ou à raison, dans le goût public et dans les formes de l'art, malgré les caprices changeants de la mode, lesquels ont aussi leur part, part futile, dans les révolutions littéraires, quelques souvenirs surnagent, qui suffisent à honorer une époque après tout bien courte. Quinze années, c'est, a dit Tacite, une portion considérable de la vie de l'homme; mais qu'est-ce dans la vie d'un peuple et d'une littérature? Or les quinze années du consulat et de l'empire se recommandent par des titres qui ne permettent pas de les rayer si lestement de l'histoire de la poésie française. Rappelons-en quelques-uns, les plus saillants : ces vives satires de Chénier, ces contes piquants d'Andrieux dont il était question tout à l'heure, par exemple *l'Épître à Voltaire, le Meunier de Sans-Souci, le Procès du sénat de Capoue; l'Imagination* de Delille, composition didactique défectueuse peut-être, mais, dans les pièces qu'elle rassemble, pleine d'éclat poétique et de verve spirituelle; quelques élégies de ce Millevoie, qui chanta si douloureusement, par un pressentiment de sa fin prématurée, *la Chute des feuilles; les Templiers*, de Raynouard; *les Deux gendres*, d'Étienne; des comédies où brillaient, comme d'un dernier rayon, après un assez long intervalle, les grâces aimables par lesquelles avaient charmé la fin du dernier siècle, l'auteur de *l'Inconstant*, de *l'Optimiste*, des *Châteaux en Espagne*, du *Vieux célibataire*, et l'auteur des *Étourdis*. Ajoutons-y, quoiqu'en prose pour la plupart, des productions qu'on n'exclut guère du domaine poétique : le *Pinto*, de Lemercier, conception originale et hardie, qui ose traduire la grave histoire sur la scène comique, *les Marionnettes*, de Picard, et tant d'autres drames de dimensions diverses et d'importance inégale, où cet observateur attentif des mœurs du jour n'a cessé d'en reproduire avec naturel et gaieté le spectacle mobile; le théâtre permanent aussi et de toutes formes, que l'auteur du *Tyran domestique*, Alexandre Duval, anima constamment par la variété de ses combinaisons et la franchise de son dialogue; dans une sphère inférieure, mais que la poésie ne dédaigne pas d'habiter, les gais couplets de Désaugiers, d'Armand Gouffé, et ces chansons, de portée plus sérieuse, malgré leur familiarité apparente, qui révélaient déjà, chez

Digitized by Google

l'historien du *Roi d'Ivetot,* le poëte destiné à élever un jour le genre le plus modeste au rang même de l'ode.

Des points de vue généraux ne suffisent point à une histoire; il faut qu'ils se rattachent à un ordre de faits particuliers. Ces faits seraient fournis au livre que je suppose par l'apparition de certaines œuvres, l'avénement de certains talents; par les discussions critiques et théoriques où l'on a, à certains moments de crise, débattu la pratique des écrivains et les principes de l'art; par des anecdotes qu'il ne faudrait pas négliger, quand elles seraient propres à constater, à caractériser le goût du temps. De tout cela pourrait résulter un récit, et, qu'on me passe l'expression, une petite épopée littéraire, qui aurait aussi, selon l'antique usage, son dénombrement : en deux grandes circonstances, vers le début et vers la fin de l'époque, quand, en 1804, dans l'Institut reconstitué, se rencontrent les glorieux survivants d'un autre âge littéraire appelés à inaugurer le nouveau; et quand, en 1810, le temps venu de distribuer les récompenses décennales décrétées en 1804, une discussion passionnée sur les titres des concurrents remet devant les yeux du public toute la suite des écrivains, tout l'ensemble du travail littéraire depuis le commencement du siècle.

J'ignore si le plan que je me permets de substituer, en finissant, à celui du livre dont j'ai présenté l'analyse et apprécié le mérite, serait aussi exécutable qu'il me paraît. C'est à l'œuvre que se déclarent les difficultés, quelquefois les impossibilités. Quoi qu'il en soit, ma peine ne sera pas perdue, si, en l'exposant, j'ai réussi, selon mon intention, à présenter le résumé indirect de tout ce que M. Bernard Jullien a rassemblé, sous une autre forme, dans son utile revue.

Comme je termine cet article, je rencontre, dans une *Histoire* nouvelle *du consulat et de l'empire*[1], par laquelle M. Charles de Lacretelle, reparaissant dans la carrière historique[2], est entré courageusement en lutte avec une plus jeune renommée, des chapitres qui répondent au vœu que j'ai formé. Fidèle à sa méthode constante de comprendre dans ses récits le développement intellectuel des sociétés, M. de Lacretelle a retracé avec intérêt le tableau de cette littérature qu'a vue sa jeunesse, et où, c'est la seule chose qu'il oublie, il a brillé lui-même au premier rang. Il rend au passé un juste hommage sans rabaisser le présent, du-

[1] Paris, imprimerie de Dondey-Dupré, librairie d'Amyot, 1846, 2 vol. in-8° de 427 et 436 pages. Voy. particulièrement les chapitres XIII, XIV et XV, et, dans le chapitre XXII, les pages 251 et suivantes. — [2] Sur les productions d'un autre genre, publiées précédemment par M. Charles de Lacretelle, voy. le *Journal des Savants,* 1840, juillet, p. 385 et suivantes.

Digitized by Google

quel d'ailleurs, par un bien rare privilége, il est également réclamé. M. de Lacretelle est encore, malgré ses années, trop jeune d'esprit et de talent pour dire à ses contemporains d'aujourd'hui, avec l'humeur de Nestor : « J'ai vu des hommes qui valaient mieux que vous. » Je voudrais que, par réciprocité, nos nouvelles générations littéraires ne dissent pas à leurs devanciers, avec la confiance des enfants de Sparte : « Nous vous surpasserons tous. »

PATIN.

Ampélographie, ou Traité des cépages les plus estimés dans tous les vignobles de quelque renom, par le comte Odart, *membre correspondant des sociétés royales d'agriculture de Paris et de Turin, de celles de Bordeaux, de Dijon, de Metz, etc.; président honoraire des congrès viticoles tenus à Angers en 1842 et à Bordeaux en 1843.* Paris, chez Bixio, quai Malaquais, n° 19; et chez l'auteur, à la Dorée, près Cormery (Indre-et-Loire), 1845, 1 vol. in-8° de XII-433 pages.

DEUXIÈME ARTICLE.

Les détails dans lesquels nous sommes entré en parlant de *l'ampélographie* (*Journal des savants*, 1845, page 705), suffisent sans doute pour faire connaître à nos lecteurs la manière dont le comte Odart a envisagé son sujet : et dès lors, en nous évitant le reproche d'avoir exposé nos propres idées, au lieu de rendre compte d'un ouvrage soumis à notre examen, ils nous mettent à l'aise pour discuter la question de la dégénérescence des plantes cultivées, posée précédemment par nous dans l'intention de la traiter plus tard avec les détails qu'elle comporte. Au reste ce n'est point cesser de s'occuper de *l'ampélographie* que d'envisager cette question au point de vue le plus général, car le comte Odart, en y donnant une attention toute particulière en a parfaitement apprécié l'importance, et, en adoptant l'opinion la plus vraisemblable à notre avis, il s'est appuyé sur des observations choisies avec un grand discernement, et susceptibles conséquemment d'éclairer la discussion générale d'un sujet auquel elles se rattachent comme faits particuliers.

Digitized by Google

Le comte Odart a employé le mot *espèces*, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer dans notre précédent article, avec le sens que la langue vulgaire et le vocabulaire des horticulteurs y attachent communément, pour désigner des groupes de corps vivants, qui sont appelés par les naturalistes *races* ou simplement *variétés*. S'il n'y a pas, lorsque la question de la dégénérescence des corps vivants est circonscrite à celle des plantes cultivées, d'inconvénient grave à se servir du mot *espèces* au lieu de celui de *races* ou *variétés*, pour désigner les diverses modifications individuelles de la vigne, du pommier, etc., qui se reproduisent ou se multiplient en conservant des caractères plus ou moins fixes, telles que le muscat, le chasselas, le calville, la reinette, etc., etc., il n'en est plus de même, si l'on envisage la question au point de vue le plus général où nous nous proposons de la traiter. C'est pourquoi nous allons consacrer cet article à définir d'une manière précise les mots *espèces*, *races* et *variétés*, en ayant égard aux faits actuellement connus sur lesquels on peut s'appuyer pour admettre ou rejeter le principe de la mutabilité des espèces, réservant un troisième article à l'examen de la question spéciale de la dégénérescence des plantes cultivées, envisagée au point de vue particulier où s'est placé l'auteur de l'*Ampélographie*.

Si la science relative aux êtres organisés présente aux méditations du philosophe un sujet fondamental par l'importance de toutes les conséquences qui en dépendent, c'est sans contredit la question de savoir si les espèces végétales et animales ont un caractère de permanence suffisant pour ne pas être modifiées dans leur essence, sans que les individus qui les représentent périssent infailliblement, ou bien, au contraire, si leur organisation est assez *flexible* pour se prêter, dans certaines circonstances, à des modifications telles, que les individus qui les représentent pourront, par suite des changements qu'ils auront subis, constituer des espèces différentes de celles qu'ils représentaient avant ces modifications.

Ayant toujours pris pour guide la méthode expérimentale avec toute sa rigueur dans les conclusions auxquelles l'étude scientifique d'un sujet conduit, nous avons soigneusement distingué ces conclusions en *conséquences positives*, en *inductions* et en *conjectures*[1], et, en appliquant cette méthode à la question que nous venons de poser, nous n'avons jamais compris l'assurance avec laquelle certains écrivains l'ont tranchée soit dans un sens soit dans l'autre; car, affirmer aujourd'hui qu'une solution

[1] *Journal des Savants*, décembre 1840, p. 713, et *De l'abstraction considérée comme élément des connaissances humaines dans la recherche de la vérité absolue*, ouvrage inédit.

Digitized by Google

complète de la question existe, c'est avancer que l'on a une opinion qui ne pourra être modifiée par aucun travail ultérieur. Or, nous le demandons, que devient le progrès dans les sciences d'expérience avec cette manière de voir? Que deviennent les recherches sur le croisement des animaux et sur les fécondations végétales, les recherches concernant les modifications susceptibles d'être produites par un genre d'alimentation longtemps suivi ou par des influences quelconques, différentes de celles qui agissent dans la vie ordinaire? Est-ce la peine de les entreprendre, si elles ne doivent pas jeter une vive lumière sur le sujet? N'avons-nous plus rien à apprendre de l'organisation étudiée dans les animaux et les végétaux inférieurs, dans les formes que revêtent certaines matières, qui, débris d'êtres organisés, semblent, dans certaines circonstances, à l'instar de la levure de bière en fermentation avec le sucre, animées d'une sorte de vie? Évidemment ceux qui, comme nous, ont la conviction de l'importance de pareilles recherches, penseront qu'en se lançant dans une carrière à peine ouverte il s'agit moins aujourd'hui de travailler pour ajouter de nouvelles preuves à l'appui d'une opinion que l'on veut faire triompher, que de chercher à s'éclairer soi-même pour convertir la probabilité en certitude.

Avec notre manière de voir, y a-t-il possibilité, pourra-t-on demander, de donner de l'espèce une définition qui, précise eu égard aux faits dont nous sommes aujourd'hui en possession, aurait en même temps assez de latitude pour laisser à l'avenir la tâche de définir et de fixer ce qui est vague encore dans nos connaissances actuelles? Nous le pensons, et nous allons essayer de le faire en développant la définition de l'espèce conformément à la manière dont nous l'avons envisagée dans le *Journal des Savants* (décembre 1840), pages 715, 716 et 717, en rendant compte des recherches d'anatomie transcendante et pathologique de M. Serres.

DÉFINITION DE L'ESPÈCE, DE LA RACE ET DE LA VARIÉTÉ.

Dans une espèce nous considérons deux choses;

1° *L'ensemble des rapports mutuels des organes divers constituant un individu, et la comparaison de ces rapports dans les individus représentant l'espèce, afin d'établir la similitude de ces individus;*

2° *L'ensemble des rapports de ces individus avec le monde extérieur où ils vivent, afin d'apprécier l'influence qu'ils en reçoivent.*

Le monde extérieur comprend la lumière, la chaleur, l'électricité, l'atmosphère, les eaux, le sol et les aliments, avec toutes les modifica-

Digitized by Google

tions que chacun de ces agents ou chacune de ces matières est susceptible de présenter dans sa manière d'agir ou d'être.

Première chose.

En fait, rien de plus simple que la notion fondamentale de l'espèce dans les êtres organisés, pour l'homme instruit et même pour le vulgaire, dès que l'on considère l'espèce d'un être organisé comme comprenant *un nombre indéfini d'individus ayant plus de ressemblance entre eux qu'avec tous autres analogues*, et que l'on voit les individus doués de plus de ressemblance tirer leur origine de parents qui leur ressemblent, de manière que *l'espèce comprend tous les individus issus d'un même être ou de deux êtres, suivant que les sexes sont réunis ou séparés.*

Cette notion de l'espèce est parfaitement conforme à tout ce que nous pouvons observer, lorsque, partant d'une dernière génération d'individus, nous remontons dans le passé, aussi loin que possible, à leurs ascendants; c'est surtout en comparant nos animaux et nos végétaux actuels avec ceux dont nous retrouvons les restes ou les figures dans l'ancienne Égypte, que l'observation précédente acquiert une importance évidente.

D'un autre côté, si des individus appartenant à deux espèces distinctes peuvent donner naissance à un être vivant, celui-ci participera de ses ascendants; il sera donc moins différent, relativement à eux, que les ascendants ne le sont l'un à l'égard de l'autre; enfin, si des individus sortis de deux mêmes espèces sont susceptibles de se reproduire, on aura des individus qui présenteront le même résultat; mais il faut reconnaître que les produits de deux espèces, particulièrement ceux qui proviennent des animaux, ont bien peu de disposition à se reproduire. Enfin, si on ajoute que les croisements ne sont possibles qu'entre des espèces très-voisines, on conviendra que la notion de l'espèce, déduite des faits précédents, peut s'énoncer très-clairement dans les termes suivants :

L'espèce comprend tous les individus issus d'un même père et d'une même mère; ces individus leur ressemblent le plus qu'il est possible, relativement aux individus d'une autre espèce[1]; ils sont donc caracté-

[1] Dans cette ressemblance, nous comprenons *tous* les caractères; car, en ne considérant que les caractères visibles, tirés de la taille, de la forme, de la couleur, etc., on pourrait trouver plus de ressemblance, sous ces rapports, entre deux individus d'espèces différentes, qu'entre les individus de deux races d'une même espèce. Par exemple, le *mâtin*, variété de chien, a plus de ressemblance avec le loup qu'il n'en a avec le chien *barbet*.



risés par la similitude d'un certain ensemble de rapports mutuels existant entre des organes de même nom, et les différences qui sont hors de ces rapports ne constituent que de *simples variétés* ou tout au plus DES RACES *lorsqu'un certain nombre de différences se perpétuent d'une manière constante ou à peu près constante par la génération d'individus d'une même espèce.*

Des deux choses que nous considérons dans l'espèce, la première est la seule qui ait été étudiée avec quelque suite par les nombreux naturalistes auxquels nous devons la description des espèces d'êtres organisés. Quoique, dans l'opinion commune, leurs travaux se rattachent au groupe des sciences qualifiées de *pure observation*, nous devons faire remarquer la part de l'expérience dans ces mêmes travaux, non-seulement parceque notre sujet l'exige, mais encore afin de justifier l'opinion avancée précédemment (*Journal des Savants*, décembre 1840, p. 714), de l'existence réelle de deux classes seulement de sciences, les sciences de pur raisonnement, et les sciences de raisonnement, d'observation et d'expérience. Lorsque les naturalistes ont pleinement satisfait aux besoins de leur science en donnant des descriptions parfaites des espèces objets de leur examen, c'est que leurs travaux se sont trouvés assis sur une *base fournie par l'expérience.* En effet, l'exactitude des descriptions tient à cette cause, qu'elles concernent des espèces parfaitement circonscrites pour l'observateur, *par la raison qu'il avait la certitude de les étudier dans une suite d'individus identiques issus de générations successives; or, s'il était étranger au fait de ces générations successives d'êtres identiques, ce fait n'avait pas moins de précision pour lui que s'il eût été le résultat de sa propre expérience*, proposition que la moindre réflexion suffit à rendre évidente. Toutes les fois, au contraire, que la *base* vraiment *expérimentale* dont nous parlons manque au naturaliste, parce qu'il est réduit à voir pour la première fois un ou deux individus d'une espèce étrangère à son pays, il se trouve exposé à l'erreur, en ce qu'il pourra prendre pour une espèce particulière soit des variétés, soit des individus jeunes ou vieux appartenant à des espèces déjà connues, ou, s'ils appartiennent à des espèces qui ne le sont pas encore, il se trompe en énonçant comme caractères spécifiques essentiels des caractères exclusivement particuliers aux individus qu'il a sous les yeux.

Deuxième chose.

En partant de l'observation des différences qui distinguent entre eux les individus d'une même espèce ou les individus des races diverses issues d'un même père et d'une même mère, on est conduit naturelle-

Digitized by Google

ment à l'étude de la seconde chose que nous avons comprise dans la notion de l'espèce, et là se rattache la question de savoir si des circonstances fort différentes de celles qui existent maintenant ont pu exercer autrefois une assez forte influence sur les corps organisés, sinon sur tous, du moins sur un certain nombre, pour que ceux-ci aient constitué alors des espèces tout à fait différentes de celles qu'ils représentent actuellement.

Au premier aperçu, en considérant combien sont profondes les modifications qu'ont dû subir des espèces qui, comme celle du chien, ont donné des races aussi différentes entre elles que le sont les races des lévriers, des dogues et des épagneuls, on est bien tenté, il faut l'avouer, de répondre affirmativement à la question précédente, et d'ajouter que cette réponse, conduisant à n'admettre qu'une seule création d'êtres organisés, satisfait par sa simplicité bien plus de personnes que l'opinion contraire, d'après laquelle on reconnaît avec M. Cuvier, des créations successives d'êtres organisés, correspondant à certaines révolutions du globe. Mais faisons remarquer que ces créations successives ne sont point une conséquence nécessaire de l'immutabilité des espèces, car M. de Blainville, en professant cette opinion dans toute sa rigueur, n'admet qu'une seule création d'êtres organisés.

Quelques horticulteurs et agriculteurs ont avancé que les bonnes variétés d'arbres fruitiers propagées par la *division de l'individu*, en recourant aux marcottes, boutures ou greffes, dégénèrent après avoir vécu un certain temps, et qu'il en est de même des végétaux propagés par éclat ou par caïeu; et, à l'appui de leur opinion, ils allèguent la disparition ou la mort d'un grand nombre de variétés de vignes, de pommiers, de poiriers, etc., etc., qui ont été mentionnées ou décrites par Pline, Olivier de Serres, Laquintinie, etc. Cette manière de voir, qui, comme nous l'avons dit déjà, ne nous paraît pas fondée, du moins aussi absolument qu'elle a été exposée par plusieurs auteurs contemporains, et notamment par M. Puvis, pourrait être vraie cependant, nous semble, sans qu'il en résultât nécessairement la mutabilité des espèces. C'est, au reste, le point sur lequel nous reviendrons dans un article qui sera, nous l'espérons, le complément des considérations précédentes et la justification de la marche que nous avons cru devoir adopter pour traiter un sujet dont l'importance est égale aux difficultés de son examen.

Quoi qu'il en soit de l'importance de la seconde chose que nous avons distinguée dans l'espèce, il n'en est pas moins vrai qu'elle occupe bien peu de place dans le domaine de la science positive; car à

Digitized by Google

peine possède-t-on quelques faits d'expérience ou de la simple observation propres à montrer l'influence précise du monde extérieur sur la constitution organique de quelques individus appartenant à un nombre très-restreint d'espèces : et comment en serait-il autrement, lorsqu'on pense aux difficultés à vaincre et à la lenteur avec laquelle les êtres organisés peuvent être modifiés dans une suite de générations dont la durée excède beaucoup celle de la vie d'un observateur? Le petit nombre des savants qui se sont occupés de ce genre de recherches appartiennent surtout à la classe des naturalistes physiologistes, plus disposés par la nature habituelle de leurs travaux à se livrer à la fois à l'observation et à l'expérience que ne le sont les naturalistes proprement dits.

CONCLUSIONS RELATIVES A LA DÉFINITION DE L'ESPÈCE.

1° Dans l'état actuel de nos connaissances, les faits concernant la première chose de la notion de l'espèce, dont la plupart résultent de l'observation quotidienne sur la multiplication des animaux et des plantes, sont en faveur de l'opinion de l'immutabilité des espèces; car, quelle que soit l'étendue de la variation que nous observons entre les individus d'une espèce, on n'a jamais vu qu'un de ces individus soit venu se classer dans une espèce différente de celle de ses parents, ou ait constitué une espèce nouvelle. Comme nous l'avons dit, *l'observation et l'expérience vulgaire de tous les jours démontrent donc, dans les* CIRCONSTANCES ACTUELLES OÙ NOUS VIVONS, *la permanence des types qui constituent les espèces des corps vivants.*

2° Mais cette conclusion suffit-elle pour affirmer que, dans des circonstances différentes, il serait impossible que les espèces actuelles fussent assez profondément modifiées pour présenter des êtres qui, étudiés comparativement avec ceux qui existent aujourd'hui, en différeraient au point de constituer des espèces différentes : c'est ce que nous ne pensons pas. Mais, tout en admettant que, dans l'état actuel de nos connaissances, on ne peut affirmer *qu'il est absurde de penser qu'une espèce ne puisse subir des modifications capables d'en faire une nouvelle espèce*, d'un autre côté, admettre en principe *la mutabilité des espèces* serait déroger aux règles de la méthode expérimentale, puisque tous les faits précis de la science actuelle ne sont point conformes à cette opinion. En résumé, si l'opinion *de la mutabilité des espèces dans des circonstances différentes de celles où nous vivons n'est point absurde à nos yeux*, l'admettre en fait pour en tirer des conséquences, c'est s'éloigner de la méthode expérimentale, qui ne permettra jamais d'ériger en principe la simple conjecture.

5

Digitized by Google

3° De ce que nous admettons la possibilité de la mutabilité des espèces dans certaines limites, par l'effet de circonstances dépendantes du monde extérieur, nous n'en concluons ni la non-existence des espèces, ni l'inutilité des études qui ont pour objet de les définir; car nous acceptons les définitions des espèces exactement circonscrites, comme les naturalistes qui croient à leur immutabilité absolue peuvent les donner, lorsqu'ils ont été à portée d'observer avec certitude la conservation des caractères essentiels à chacune d'elles dans une série de générations; mais, à notre sens, *ces définitions ne sont vraies, ne sont exactes, que pour les circonstances où ces espèces-là vivent habituellement.*

Après l'exposé des conclusions précédentes, nous dirons comment nous concevons qu'il puisse y avoir erreur ou inexactitude dans la définition d'espèces qui font partie aujourd'hui des *species* des botanistes et des zoologistes, en prenant pour date de leur origine l'époque où elles ont reçu la forme que nous leur voyons maintenant, soit que réellement elles ne remontent pas au delà, comme l'admettent ceux qui croient à leur immutabilité, soit qu'elles remontent à un temps plus reculé, comme l'admettent les partisans de leur mutabilité. Nous reconnaissons, d'après cela, qu'une espèce est bien définie en principe, lorsque les individus qui la représentent actuellement ressemblent à ce qu'étaient leurs ascendants les plus anciens.

ERREURS.

Les erreurs de définition des espèces de nos *species* peuvent avoir été occasionnées, soit par la légèreté ou un défaut de science de l'auteur, soit par les circonstances mêmes où il s'est trouvé qui ne lui ont pas permis, lorsqu'il observait, d'avoir l'ensemble des renseignements nécessaires à la circonscription exacte de l'espèce qu'il décrivait. Évidemment, toutes les erreurs dont nous parlons auraient pu être évitées, et on aperçoit une époque prochaine où elles seront effacées de nos livres; car, grâce au grand nombre des naturalistes, grâce aux nombreux voyages entrepris dans l'intention de faire avancer les sciences naturelles, les erreurs commises par légèreté ou par ignorance sont bientôt reconnues, et des espèces, établies d'après un trop petit nombre d'individus pour les représenter exactement ou complétement, comme cela a lieu pour des espèces exotiques surtout, seront tôt ou tard convenablement définies.

Digitized by Google

INEXACTITUDES.

Nous mettons une grande différence entre les *espèces mal définies*, à cause de ce que nous appelons des *erreurs*, et les espèces *qui peuvent être inexactement définies*, relativement à la vérité absolue qu'il ne nous est pas donné de connaître, du moins dans l'état actuel de nos connaissances, et conformément à la distinction que nous avons établie des *deux choses comprises dans la notion de l'espèce*. Effectivement, les inexactitudes dont il nous reste à parler comme *possibles* sont bien distinctes des erreurs; car les inexactitudes fussent-elles réelles, faute de pouvoir en donner la preuve aujourd'hui, on ne serait pas fondé en droit de raisonner comme si elles étaient incontestables.

L'inexactitude de définition d'une espèce que les naturalistes n'ont pas de motifs de considérer comme mal établie peut concerner deux choses contraires : la *définition donne à l'espèce trop de généralité*, ou bien *elle la restreint dans une circonscription trop étroite*.

PREMIER CAS. — Inexactitude par excès de généralité de l'espèce.

La définition d'une espèce serait inexacte par trop de généralité, si on y comprenait comme *races* de véritables espèces, ou, en d'autres termes, si les individus de ces soi-disant *races* n'étaient pas tous indistinctement issus du même père et d'une même mère; par exemple, les naturalistes qui font de l'homme *un genre* composé de plusieurs espèces taxent de cette sorte d'inexactitude la définition par laquelle d'autres naturalistes font de l'homme *une espèce* comprenant des races qui, suivant eux, proviennent d'un père et d'une mère uniques.

DEUXIÈME CAS. — Inexactitude par défaut de généralité de l'espèce.

Quoi qu'il en soit des deux opinions précédentes relativement à l'existence du *genre humain* ou de *l'espèce humaine*, l'inexactitude par défaut de généralité à l'égard des espèces végétales et des espèces animales, l'homme excepté, nous paraît devoir être plus fréquente que l'inexactitude par excès de généralité. A notre sens le nombre des espèces dont nous parlons, qui sont aujourd'hui décrites dans les *species* des botanistes et des zoologistes, sera réduit, plutôt qu'il ne s'accroîtra, parce qu'on viendrait à prouver que les races qu'on rapporte actuellement à une espèce unique constituent en réalité autant d'espèces dis-

5.

Digitized by Google

tinctes. Il nous semble donc possible que des espèces qui sont considérées maintenant comme parfaitement établies aient une origine commune, de sorte que, si l'on pouvait remonter à leurs ascendants les plus anciens, on leur trouverait le même père et la même mère.

Mais, si un tel résultat venait quelque jour à être démontré, faudrait-il en conclure qu'il n'y a pas d'espèces, et qu'il est inutile d'étudier les êtres organisés pour les ramener à des types parfaitement définis? Non certainement, et, pour dire toute notre pensée, nous pousserons la chose à la dernière extrémité, en supposant que ce qu'on appelle aujourd'hui des espèces ne sont que des sous-races, parce que la véritable espèce réside dans la famille. Eh bien, quelle serait la conséquence de cette supposition? C'est que les caractères de l'espèce seraient beaucoup plus généraux qu'ils ne le sont aujourd'hui. C'est que, probablement on saurait alors que des individus de cette espèce vivant dans telles circonstances auraient éprouvé les modifications qui en auraient fait autant de races diverses qu'il y a de genres dans la famille actuelle, et enfin que nos espèces, en se reproduisant constamment les mêmes, feraient autant de sous-races. D'après cette manière de voir, nous concluons donc que, quoi qu'on en ait dit, les progrès des sciences de l'organisation exigent impérieusement tous les travaux qu'on a entrepris et que l'on continue dans la vue de définir les espèces de plantes et d'animaux, et que les maîtres, loin de frapper de découragement ceux que de pareilles recherches occupent, ne peuvent trop exciter leur zèle à les continuer, tout en insistant pour qu'ils recueillent les faits concernant les modifications, les variations des caractères dans les individus objets de leurs études, afin de préparer à l'anatomiste, au physiologiste et au philosophe, de précieux matériaux propres à éclairer la recherche des causes qui modifient les êtres organisés. Ces matériaux seront toujours les bases de la science, lors même que des travaux ultérieurs prouveraient que les espèces seraient représentées par nos familles actuelles, les races par les genres de ces familles, et les sous-races par les espèces de ces genres. Évidemment la notion de l'espèce n'en existerait pas moins, n'en serait pas moins aussi nettement définie qu'elle l'est maintenant; seulement le nombre des espèces se trouverait très-restreint, et les variations auxquelles l'essence de chacune d'elles serait sujette s'étendraient bien au delà des limites dans lesquelles nous les resserrons aujourd'hui.

E. CHEVREUL.

Digitized by Google

Antike Marmorwerke zum ersten Male bekannt gemacht von Em. Braun, I[te] und II[te] Decade, Leipzig, 1843, in-fol.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

La seconde planche du recueil de M. Ém. Braun nous présente une statue de *Diane*, qui se trouve, de même que la précédente, au palais Stoppani, à Rome, et qui paraît lui avoir servi de pendant, dans l'antiquité même, attendu qu'elle est de la même proportion, du même marbre, du même travail, qu'elle offre une composition correspondante pour l'attitude, et, à ce qu'il semble aussi, pour l'intention, et que toutes ces circonstances réunies autorisent à croire que les deux statues, trouvées probablement ensemble, étaient liées anciennement l'une à l'autre dans la pensée de l'artiste qui les exécuta. Cette opinion du savant interprète nous semble effectivement très-vraisemblable, et elle constitue, pour les deux statues qui nous occupent, un cas qui dut être très-fréquent dans l'antiquité, mais dont nous avons recueilli bien peu d'exemples, dans l'incertitude qui règne aujourd'hui sur la provenance de beaucoup d'antiques, même de ceux du premier ordre, et qui ne permet de regarder, par exemple, notre belle *Diane de Versailles* comme ayant servi de pendant à *l'Apollon du Belvédère,* avec lequel elle offre tant de rapports de proportion, de style et de travail, que par une conjecture, qui manque encore et qui manquera probablement toujours de la certitude désirable.

La *Diane* du palais Stoppani, dont nous devons la connaissance à M. Ém. Braun, est une statue qui se recommande, moins encore par son exécution que par sa conservation et par l'ensemble de sa composition, qui doit reproduire quelqu'un des beaux types sous lesquels l'art grec perfectionné représenta la fille de Latone. A l'exception des deux bras qui manquent à cette figure, le droit, à partir de l'épaule, et le gauche, un peu au-dessous du coude, elle a conservé toutes ses parties; sa tête même, qui ne paraît pas avoir été détachée, est intacte, jusque-là que l'ornement nommé par les Grecs *stéphané* [2], qui décore le haut du front, et qui est propre aux figures de *Diane,* est donné comme antique par M. Ém. Braun. Le vêtement est la tunique courte, relevée

[1] Voir, pour le premier article, le n° de décembre 1845, p. 743. — [2] Sur ce genre d'ornement et ses diverses formes, consult. M. Éd. Gerhard, *Ant. Bildwerke*, Cent. IV[te], Taf. CCCIII, n. 20-34, p. 392.

Digitized by Google

au-dessus des genoux, qui caractérise *Diane* comme *chasseresse*, avec le *cothurne* pour *chaussure* et avec une *peau de bête fauve* placée *en travers* sur la poitrine, de l'épaule droite au-dessous du sein gauche, que M. Ém. Braun regarde comme une *nébride*, élément de costume qui convient effectivement à *Diane*, et qui offre, avec *l'égide* portée de la même manière sur la statue de *Minerve*, un trait d'analogie que notre auteur n'a pas manqué de relever. Jusqu'ici tout se trouve parfaitement d'accord pour nous faire reconnaître dans cette statue *Diane*, sous la forme de *chasseresse;* et le *chien de chasse* qui se voit à ses pieds ne laisse aucun doute à cet égard. Mais la difficulté commence, dès qu'il s'agit d'appliquer à cette figure une qualification particulière; et celle que M. Ém. Braun a adoptée mérite d'autant plus d'être examinée, que nous y trouverons une nouvelle application de ce système qui tend à substituer, dans l'interprétation des monuments de l'antiquité figurée, des considérations de goût et de sentiment, des impressions propres, à des preuves directes, tirées, soit de l'étude des textes, soit de l'observation des monuments, système qui nous paraît avoir de graves inconvénients.

Dans l'absence de tout attribut qui ait pu servir à caractériser plus particulièrement *Diane*, M. Ém. Braun n'a pas hésité à la reconnaître pour une *Sôteira*, de même qu'il avait reconnu, dans la *Minerve* qui l'accompagnait, une *Agoraia*, d'après des raisons du même ordre. Ces raisons sont que l'attitude entière offre plus de calme que de mouvement, que la déesse y paraît moins animée par une passion véhémente que par un sentiment tranquille, sans compter qu'il est permis de supposer que le bras droit qui manque était *levé pour fermer le carquois;* d'où il résulte, aux yeux de M. Ém. Braun, que la déesse devait tenir de la main gauche un *javelot*, et non un *arc;* ce qui, avec le *carquois fermé*, constitue pour lui le type d'une *Diane Sôteira*. J'ai exposé fidèlement les idées de notre auteur. Voici maintenant les réserves que je me crois obligé de faire, pour empêcher qu'on n'accorde à des allégations dénuées de preuves plus de valeur qu'elles n'en ont, et surtout qu'on ne prenne des impressions pour des faits.

Je n'opposerai point à M. Ém. Braun qu'on peut être d'un autre avis que le sien sur le sens qu'il donne à l'attitude de la déesse et sur l'expression qu'il lui trouve. Je ne dirai pas que rien ne s'oppose à ce que, en considérant le mouvement du pied gauche à demi-levé, et l'ensemble de toute la figure, d'accord avec le caractère de la tête, on ne complète la statue d'une manière toute différente de la sienne, en supposant que le bras droit était levé *pour tirer une flèche du carquois*,

Digitized by Google

et que le bras gauche portait un *arc*. Ce serait combattre des impressions par des impressions, et ce n'est pas ainsi que doit procéder une méthode vraiment critique d'interprétation. Mais je demanderai sur quoi se fonde cette détermination d'une *Diane Sôteira, dans une attitude tranquille, avec le carquois fermé*, et avec le *javelot* pour attribut ? Dans quel texte antique a-t-on trouvé cette notion ? dans quel monument l'a-t-on vue réalisée? et comment introduit-on dans la science de l'antiquité, sous cette forme indirecte d'axiomes, des opinions qui ne reposent que sur le sentiment individuel, et qui ont de plus l'inconvénient de créer une théorie pour une figure, et d'embrasser ainsi toute une classe de statues, à propos d'une seule?

Déjà un savant antiquaire allemand, M. Forchhammer[1], a fait justice de ce qu'il y avait de hasardé et d'arbitraire dans ces suppositions. Il a montré que les éléments de la représentation d'une *Diane Sôteira*, allégués par M. Ém. Braun, c'est à savoir, *l'attitude tranquille*, *l'absence d'émotion* et le *carquois fermé*, ne se trouvaient indiqués dans aucun texte classique; il a pu ajouter que le type d'une *Diane Sôteira* n'était décrit par aucun auteur ancien, et que surtout il n'y avait aucune raison de croire que *l'attitude tranquille* fût une des conditions essentielles d'un pareil type. Je suis tout à fait, sur ces divers points, de l'avis de M. Forchhammer; comme lui, je soutiens que, dans le petit nombre de statues de *Diane* mentionnées avec la qualification de *Sôteira* par Pausanias, non-seulement rien n'indique que ces statues fussent *dans une pose tranquille*, qu'elles eussent le *carquois fermé*, et qu'elles portassent pour attribut le *javelot* au lieu de l'*arc*, mais encore que tout fait supposer le contraire; j'affirme, de plus, que, sur des centaines de médailles appartenant à une foule de villes de la Grèce tant européenne qu'asiatique, le type le plus fréquent de la figure de *Diane*, qui ne peut avoir été si souvent reproduit que d'après un modèle consacré au plus haut degré par la religion publique, est celui qui la représente, *dans un mouvement* plus ou moins prononcé, *ployant le bras droit au-dessus de l'épaule pour tirer une flèche de son carquois*, et *portant un arc de la main gauche*, et personne ne contestera qu'un pareil type ne fût bien plus propre à exprimer l'idée d'une *Diane Sôteira*, que celui sous lequel nous la représente M. Ém. Braun. Déjà M. Forchhammer a réfuté[2] l'étrange doctrine de l'antiquaire de Rome par un exemple qui me paraît décisif en effet, par celui des médailles de *Syracuse*, qui offrent, en deux modules et en deux métaux, l'or et le bronze,

[1] *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, II^ter Jahrg, n. 134, p. 1067-1068. — [2] *Zeitschrift, etc.*, p. 1068.

Digitized by Google

une *tête de Diane*, accompagnée de l'épithète ΣΩΤΕΙΡΑ [1], lesquelles médailles, rapprochées d'autres monnaies de la même ville, en or et en argent, ayant pour type une figure en pied de *Diane*, *dans l'attitude de décocher un trait* [2], avec un *chien courant à ses côtés*, nous autorisent suffisamment à regarder cette figure de *Diane*, certainement empruntée de quelque belle statue, telle que celle qui fut érigée dans le *temple de Diane* à *Syracuse* [3], à la regarder, disons-nous, comme celle de la déesse adorée avec le titre même de *Sôteira;* d'où il suit qu'à *Syracuse* au moins le type de cette déesse ainsi qualifiée n'était rien moins qu'en *une attitude tranquille,* puisqu'ici elle apparaît *dans l'action même de décocher un trait.* Mais je puis compléter ces explications données par l'antiquaire de Kiel, au moyen d'autres exemples cités par Pausanias, ou fournis par la numismatique.

Nous savons par Pausanias [4] qu'il y avait à *Pellène*, en Achaïe, u *bois* consacré à *Diane*, sous l'invocation de *Sôteira :* Ἄλσος περιῳκοδομημένον τείχει Σωτείρας ἐπίκλησιν Ἀρτέμιδος; or, par une circonstance bien heureuse et trop rare, il se trouve que, quelques lignes plus loin [5], Pausanias nous fait connaître aussi quel était le type de la statue de *Diane* érigée dans son temple, à proximité de son *bois sacré;* cette statue la représentait en *attitude de décocher un trait :* Ναὸς ἔστιν Ἀρτέμιδος· ΤΟΞΕΥΟΥ͂ΣΗΣ δὲ ἡ Θεὸς παρέχεται σχῆμα. Voilà donc à *Pellène* le même fait que nous venons de constater à *Syracuse*, c'est-à-dire *Diane* adorée comme *Sôteira*, et représentée *en attitude de décocher un trait;* d'où il suit certainement, avec un assez haut degré de probabilité, que cette attitude était un des éléments constitutifs de la représentation de *Diane Sôteira*. Nous pourrions donc nous croire suffisamment autorisé à considérer d'autres statues de *Diane*, décrites *dans la même attitude*, et citées dans la même région du Péloponnèse, par Pausanias, comme représentant cette déesse sous la même invocation de *Sôteira.* C'est ainsi que nous la trouvons à *Ægium*, d'Achaïe [6], avec cette circonstance très-remarquable, que son temple était situé *sur l'agora*, où se trouvait un *téménos* de *Jupiter Sôter :* Ἔστι δὲ καὶ Διὸς ἐπίκλησιν Σωτῆρος ἐν τῇ ἀγορᾷ τέμενος; ce qui tend à faire regarder aussi la *Diane*

[1] Torremuzza, *Vet. Sicil. numm.* tab. LXVIII, 3, 4, et tab. CI, 14. 15. — [2] Idem, *ibid.* tab. LXVIII, 18, LXXI, 1, 2. Mionnet, *Description, etc.*, pl. LXVII, 6. — [3] Serradifalco, *Antichità di Siracusa,* tav. IX, p. 121-123. Diodor. Sic. V, III; Ciceron. *ad Verr.* IV, 53; Schol. Pindar. *in Pyth.* II, 12 : Ἵδρυται γὰρ ἌΓΑΛΜΑ Ἀρτέμιδος ἐπὶ τῇ Ἀρεθούσῃ. — [4] Pausan. VII, XXVII, 1. — [5] M. Forchhammer, qui cite le *bois sacré* de *Diane Sôteira* à *Pellène,* s'était trop hâté d'ajouter : *Keine weitere Angabe über Ursprung und σχῆμα.* — [6] Pausan. VII, XXIII, 7.

qui en était voisine comme une *Sôteira;* or, ici encore, Pausanias nous la représente *en attitude de décocher un trait :* Ἔσ7ι δὲ ἐν τῇ ἀγορᾷ ἱερὸν Ἀρτέμιδος· ΤΟΞΕΥΟΎΣΗι δὲ εἴκασ7αι. Je suis convaincu que la statue de *Diane*, érigée près de celle de *Jupiter Sôter*, à *Mégalopolis* d'Arcadie et qualifiée pareillement de *Sôteira*[1], représentait cette déesse dans la même attitude, bien que Pausanias ne nous le dise pas. C'est aussi mon opinion, que les deux statues de *Diane*, vues dans le temple de cette déesse, à *Aulis*, et décrites par Pausanias, l'une comme *portant une torche de chaque main*, δᾷδας φέρον (ἄγαλμα). l'autre comme *décochant un trait*, ἔοικε ΤΟΞΕΥΟΎΣΗι[2], la représentaient en qualité de *Sôteira;* et, comme j'ai déjà produit des monuments à l'appui de la seconde de ces attitudes, je puis de même en alléguer à l'appui de la première.

Nous savons par Pausanias qu'il y avait à *Pagæ* de la Mégaride une statue en bronze de *Diane Sôteira*, absolument de la même forme et de la même grandeur que celle de la même déesse, portant le même surnom, qui se trouvait à *Mégare*[3]. Le voyageur ancien nous apprend de plus quelle avait été la circonstance qui avait donné lieu à l'institution de ce culte et à l'érection de ce double simulacre. Un parti de Perses, détaché de l'armée de Mardonius, s'était égaré sur le territoire de *Mégare*, au milieu d'une obscurité soudaine que la déesse avait répandue sur eux. Troublés par cette nuit profonde qui les enveloppait sur ce sol étranger, ces soldats se crurent assaillis par une troupe ennemie, et, prenant une roche qui se trouvait devant eux pour cette troupe ennemie, ils se mirent à lancer tout ce qu'ils avaient de flèches dans leur carquois; de sorte que les Mégariens, venant à tomber sur eux dès que le jour eut reparu, n'eurent pas de peine à exterminer des adversaires auxquels il ne restait plus d'armes pour se défendre; *et c'est à raison de cela*, ajoute Pausanias, *qu'ils érigèrent une statue de Diane Sôteira :* Καὶ ἐπὶ τῷδε Σωτείρας ἄγαλμα ἐποιήσαν7ο Ἀρτέμιδος. L'auteur ancien n'ajoute pas en quelle attitude, avec quel attribut, était représentée cette *Diane Sôteira*, et M. Forchhammer a regretté qu'aucun autre témoignage n'ait suppléé au silence de Pausanias[4]. Mais le savant critique était dans l'erreur à cet égard. Il nous reste des médailles de *Pagæ*[5]

[1] Pausan. VIII, xxx, 5.— [2] Idem, IX, xix, 5.— [3] Pausan. I, xl, 2; cf. I, xliv, 7: Ἐν δὲ ταῖς Πηγαῖς θέας ὑπελείπετο ἄξιον Ἀρτέμιδος Σωτείρας ἐπίκλησιν χαλκοῦν ἄγαλμα, μεγέθει τῷ παρὰ Μεγαρεῦσιν ἴσον, καὶ σχῆμα οὐδὲν διαφόρως ἔχον.— [4] *Zeitschrift, etc.*, n. 134, p. 1068 : Welches die Gestalt der beiden Bildsäulen war, erfahren wir leider nicht. — [5] Ces médailles avaient été publiées, avec plus ou moins d'exactitude, par Pellerin, *Méd. de peupl.* t. III, pl. cxxxvi, 3, p. 253; Froelich, *Tentamen* IV, p. 253; Sestini, *Descriz. di molt. medagl. etc.*, t. I, tav. xi, 3, p. 79, et *Descriz. del mus. Fontan.* t. I, p. 47, 4; voy. aussi Eckhel, *D. N.* t. II, p. 225.

qui ont pour type une figure de *Diane*, vêtue dans le costume de *chasseresse*, et représentée *en course, avec un flambeau de chaque main*, figure qu'un habile antiquaire, M. Streber[1], a expliquée par la *Diane Sôteira* adorée à *Pagæ* et à *Mégare*; en montrant avec quelle justesse l'*attitude* de la déesse et le *flambeau* qu'elle porte répondaient au motif de l'érection de ce double simulacre indiqué par Pausanias. Le même type s'étant rencontré sur des médailles de *Mégare*, connues depuis le dernier siècle[2], et devenues assez communes dans le nôtre[3], il en résulte, d'une manière indubitable, que ce type d'une *Diane en course*, *avec un flambeau de chaque main* : *ἄγαλμα δᾷδας φέρον*, répété absolument de même sur les médailles de *Pagæ* et de *Mégare*, ne peut représenter que la statue de *Diane Sôteira*, qui existait en tout pareille dans ces deux villes, au témoignage exprès de Pausanias; et voilà certainement un point d'antiquité qu'on peut regarder comme fixé avec toute la certitude possible. Il suit de là aussi, comme conséquence à peu près irrécusable, que ce type d'une *Diane Sôteira*, que nous venons de voir réalisé sous deux formes différentes, mais toujours dans une attitude animée, avec un mouvement énergique, conformément à l'idée même que ce surnom exprimait, ne peut être reconnu dans la statue du palais Stoppani, à laquelle M. Ém. Braun a cru devoir appliquer cette qualification, en se fondant sur son *attitude tranquille;* car cette manière de voir n'était justifiée par aucun texte, et nous venons de montrer qu'elle avait contre elle le témoignage des monuments.

Du reste, je suis tout à fait de l'avis de M. Forchhammer[4], que le surnom de *Sôter* et celui de *Sôteira*, donnés à *Jupiter* et à *Diane*, et aussi à d'autres dieux, à raison de circonstances diverses, qui avaient dû nécessairement influer sur la composition de leurs simulacres, que ces surnoms, dis-je, ne comportent pas l'idée d'un type uniforme pour chacune de ces divinités; et c'est en ce point surtout que consiste le vice de la doctrine de M. Ém. Braun, en ce qu'elle tend à faire considérer une seule statue, qualifiée *Sôteira*, comme représentant toute une classe de figures qualifiées de même; comme si un même surnom avait entraîné un même type. Il est de fait, pourtant, que la statue d'un dieu réputé *Sôter* et d'une déesse réputée *Sôteira* pouvait être conçue en des attitudes diverses, avec des attributs différents, suivant les motifs religieux et les circonstances locales qui avaient dé-

[1] Streber, *Numismat. nonnull. græc.* tab. II, n. 2, p. 147-155. — [2] Neumann, *Num. vet.* t. I, tab. VII, 4, p. 224; *Cabin. de M. Allier,* pl. VI, n. 10. — [3] Il s'en trouve *trois* dans notre Cabinet des médailles; voy. Mionnet, *Description, etc.*, t. II, p. 141. n. 318, 319. — [4] *Zeitschrift, etc.*, n. 134, p. 1069.

Digitized by Google

terminé l'érection du simulacre. Nous venons d'en avoir la preuve pour la *Diane Sôteira* de *Syracuse* et de *Pellène*, représentée *tirant de* l'arc, et pour celle de *Pagæ* et de *Mégare*, *portant des flambeaux*. M. Forchhammer a rapproché [1] de même le *Jupiter Sôter*, de *Mégalopolis*, qui était *assis* sur un trône [2], de celui de *Cyzique*, que les médailles représentent *debout* [3]; et il serait facile de multiplier ces rapprochements [4], à l'aide de la numismatique. Mais je n'admettrais pas au nombre des exemples que l'antiquaire de Kiel allègue à l'appui de sa manière de voir, d'ailleurs très-fondée, celui de la statue même publiée par M. Ém. Braun, dans laquelle M. Forchhammer croit reconnaître, à raison de la *peau de loup* qu'elle porte en guise de *nébride*, la *Diane Lykeia*, adorée à *Trézène*, d'après un motif indiqué par Pausanias [5], tout en convenant que cette statue de *Diane*, telle que nous la voyons représentée sur des médailles de *Trézène* [6], *tirant une flèche de son carquois*, et portant de la main gauche une *tête de loup*, nous offre un type tout différent de celui de la statue Stoppani. A mon avis, la véritable *Diane Lykeia* est bien celle que représentent les médailles de *Trézène* [7], attendu que le motif qui avait donné lieu à l'érection de cette statue, la *destruction des loups* qui ravageaient la contrée, n'avait pu être exprimé d'une manière plus claire et plus conforme à toutes les habitudes de l'art grec, que par la figure qui a fourni le type de ces médailles, tandis qu'une *peau de loup*, portée en guise de *nébride*, même en admettant que ce soit réellement une *peau de loup*, ne serait pas un élément suffisamment caractéristique pour une représentation de ce genre.

Le troisième monument, dont nous devions la publication à M. Ém. Braun, pl. III *a* et pl. III *b*, est une *double tête d'un dieu barbu*, qui se trouve au palais Spada alla Regola, à Rome, où elle avait échappé, jusqu'ici, à l'attention des antiquaires. C'est un monument rare et curieux

[1] Le même, au même endroit. — [2] Pausan. VIII, xxx, 10. — [3] Mionnet, *Supplément*, t. V, p. 316, n. 215. — [4] Je n'y comprendrais pourtant pas l'*Hercule de Thasos*, cité aussi par M. Forchhammer. Le *dieu agenouillé en attitude d'archer*, sur les médailles d'ancien et beau style, représente un type asiatique, ainsi que je l'ai montré dans mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien;* tandis que le *dieu debout*, appuyé d'une main sur sa *massue*, avec sa peau de lion sur l'autre bras, et désigné comme *Sôter* par l'inscription, ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ ΣΩΤΗΡΟΣ, type des médailles d'une époque voisine de la décadence, reproduit un motif purement hellénique. — [5] Pausan. II, xxxi, 6 : *Λύκους... τὴν Τροιζηνίαν λυμαινομένους ἐξελεῖν* Cette *Diane Lykeia* était donc considérée comme *Λυκοκτόνος*; et rien ne s'accordait mieux avec une pareille idée que le type des médailles de *Trézène*. — [6] Sestini, *Descript. num. vet.* p. 215, n. 2; Mionnet, *Supplément*, t. IV, p. 268, n. 201. — [7] C'est ce qu'avait déjà reconnu, avec la sagacité ingénieuse qui le distingue, M. l'abbé Cavedoni, dans son *Spicilegio numismatico*, p. 107.

Digitized by Google

dans son genre, qu'on doit lui savoir beaucoup de gré de nous avoir fait connaître, même quand l'explication qu'il en donne ne serait pas admise; et nous pensons que c'est pour nous un devoir, afin de répondre à ses intentions, de combattre cette explication, qui tient au même système d'impressions personnelles, tout à fait contraire, suivant nous, à l'esprit de la véritable exégèse archéologique.

Le monument dont il s'agit consiste en une réunion de deux têtes adossées, dans le genre des *Hermès doubles*, sans qu'il soit certain, toutefois, que cette double tête ait appartenu à un *Hermès;* la fracture du marbre, qui commence au haut du cou, ne permettant pas de décider si ce marbre faisait partie d'une statue ou d'un *Hermès*. M. Ém. Braun a donc cru devoir laisser cette question indécise; mais j'avoue que la première supposition me paraît tout à fait invraisemblable, attendu que nous ne connaissons pas encore de *statue à double tête*, même pour *Janus;* tandis que rien n'est plus avéré, à la fois par les témoignages de l'antiquité classique et par les monuments, que l'existence d'*Hermès à deux têtes*, soit pareilles, soit dissemblables. Quoi qu'il en soit de cette première question, c'est la détermination même de cette double tête qui forme ici l'objet principal. M. Ém. Braun y reconnaît *Jupiter*, représenté sous une double forme, avec un caractère de physionomie différent, imprimé sur chaque visage, de manière à montrer le même Dieu suprême, dans l'un, sous un aspect plus doux, dans l'autre, sous un aspect plus sévère. C'est encore là, comme on le voit, un trait de ce système adopté par M. Ém. Braun, qui consiste à expliquer les monuments d'après ses propres impressions. Mais ces impressions sont-elles tellement sûres, tellement appuyées sur des signes certains, qu'elles doivent produire le même effet sur les autres, et tenir lieu de témoignages directs? J'avoue que je ne puis être de cet avis, et qu'avec la meilleure volonté du monde je n'ai pu distinguer, dans la gravure du monument publié par M. Ém. Braun, la différence de caractère et de physionomie qu'il a découverte; et il faut bien que cette différence soit réellement bien peu sensible sur le monument même, puisque M. Éd. Gerhard, à qui il fit voir cette double tête, ne put y trouver ce double caractère : *Gerhard, dem ich das Original sehen liess, konnte dies nicht finden.* Voilà donc un point qui peut être regardé comme constaté, c'est que la détermination d'un *Jupiter, à double visage, avec un double caractère,* ne repose que sur un sentiment individuel d'antiquaire, lequel sentiment n'est justifié ni par la vue de l'estampe, ni par l'inspection de l'original. Prétendra-t-on, avec M. Ém. Braun, que *les anciens*, à l'art desquels appartient ce monument, *ne peuvent avoir représenté le dieu*

Digitized by Google

suprême pour rien, surtout quand ils le représentaient avec un double visage : Ich kann nur nicht denken, dass die Alten den höchsten Gott für nichts und wider nichts mit Doppelantlitz gebildet haben sollten. A cela je répondrai, sans entrer dans la question générale des monuments à double tête, question si vaste, si compliquée, si difficile, que notre auteur n'a pas même indiquée, et que je me réserve de traiter dans un travail particulier [1], je répondrai qu'il existe à la fois des textes et des monuments qui prouvent que les anciens faisaient des *Hermès doubles*, avec le même visage de chaque côté. Voici, sur ce point, un témoignage de Lucien [2], qui ne saurait laisser lieu à aucun doute : *Διπρόσωπος, οἷοι τῶν Ἑρμῶν ἔνιοι, διπλοὶ καὶ* ἈΜΦΟΤΈΡΩΘΕΝ ὍΜΟΙΟΙ; et, quant aux monuments qui déposent à l'appui de ce témoignage, je me contenterai de citer les deux *Hermès doubles* de *Bacchus indien*, avec *deux têtes parfaitement semblables l'une à l'autre*, l'un du musée du Capitole [3], l'autre, de celui du Vatican [4], et tous les deux certainement bien connus de M. Ém. Braun, qui les a sous les yeux, à Rome. Il est certain, d'ailleurs, que le *Janus bifrons* ou *geminus*, type de tant d'*as* romains qui nous sont parvenus, offrait la même particularité, c'est-à-dire celle d'un double visage absolument pareil; aussi bien que la *double tête imberbe*, type de quelques *as* italiques [5], et la *double tête*, aussi *imberbe* et coiffée d'un *pileus* pointu, type des *as* étrusques de *Volterra* [6]. Notre *Hermès double* du palais Spada peut donc fort bien avoir été dans le même cas, c'est-à-dire avoir représenté le même dieu, avec le même visage de chaque côté, sans qu'il faille y chercher, contre l'évidence, une différence de physionomie qui n'a frappé jusqu'ici que M. Ém. Braun.

Mais ce dieu, qualifié *Jupiter* par notre auteur, est-il réellement *Jupiter?* C'est encore là une question qui mérite d'être examinée, bien qu'elle n'ait point paru à M. Braun susceptible même d'être mise en discussion. A quels signes, si ce n'est aux traits du visage et à l'arrangement des cheveux, pourrait-on reconnaître ici le dieu suprême? Mais qui ne sait combien de pareils signes peuvent être équivoques sur un monu-

[1] Dans un *Mémoire sur le dieu* Temps *des Phéniciens, des Grecs et des Étrusques*, qui fera partie de mes *Mémoires d'archéologie comparée, asiatique, grecque et étrusque*. En attendant, je renvoie aux savantes recherches *sur Janus*, de Buttman, *Mythologus*, Th. II, § XV, 70-92, et de Boettiger, *Ideen zur Kunstmythologie*, t. I, p. 247-277, et à la dissertation de Heinrich, *Hermaphroditorum origines, etc.* (Hamburgi, 1805, 4°), p. 1-30. — [2] Lucian. *in Jov. tragœd.* § 43, t. VI, p. 276, Bip. Ce passage, déjà connu de Caylus, *Recueil II*, 151, a été rapporté par Eckhel, *D. N.* t. V, p. 217, et par Boettiger, *Ideen, etc.*, t. I, p. 266. — [3] *Mus. Capitolin.* t. I, p. 19, tav. agg. VI, n. III. — [4] *Mus. P. Clem.*, t. VI, tav. VIII, n. 1, 2, p. 12. — [5] Marchi et Tessieri, *Æs grave*, cl. I, tav. VI et VII. — [6] *Ibidem*, cl. III, tav. I.

Digitized by Google

ment de sculpture romaine et d'un ordre secondaire tel que celui-ci? Quelles preuves, d'ailleurs, a-t-on pu alléguer d'un *Jupiter à double visage*, particularité qui n'est connue, dans toute l'antiquité figurée, que pour *Janus*, ainsi que le déclare expressément Ovide, en deux endroits de ses *Fastes*[1]?

Solus de superis, qui tua terga vides.
Ede simul causam, cur de cœlestibus unus
Sitque quod a tergo, sitque quod ante, vides.

A défaut de quelque témoignage concernant un *Jupiter bifrons*, comme *Janus*, a-t-on pu du moins produire un monument? Il existe bien une inscription[2] portant une dédicace : GEMINO.IOVI.O.M. Mais cette inscription, qui d'ailleurs n'a pas été citée par M. Ém. Braun, a été déclarée suspecte par M. Orelli[3]; il ne serait donc pas prudent d'en faire usage. Notre auteur s'est cependant flatté de trouver une figure en pied de *Jupiter avec un double visage*, et c'est sur une médaille de Géta, de la collection Farnèse, publiée par Pedrusi, qu'il a rencontré cette figure extraordinaire, seul monument qu'il ait pu citer à l'appui de son *Hermès double de Jupiter*, du palais Spada. Cette médaille, dont il a reproduit le dessin sur une de ses planches[4], est un denier d'argent assez commun[5], qui offre, au revers de la tête de Sept. Géta, une figure d'*homme debout*, vêtu, ayant *deux visages de profil*, et tenant de la main gauche abaissée un *foudre;* et de la droite une *haste*, dont la pointe est tournée vers le sol. C'est à cause de ces symboles que M. Ém. Braun a reconnu un *Jupiter* dans cette figure; et c'est malgré ces symboles que Pedrusi s'était déterminé à y voir un *Janus*, avec toute raison, suivant M. Forchhammer[6], dont je partage entièrement l'avis. Effectivement, et c'est une observation qui appartient encore au savant antiquaire de Kiel, le *foudre* et la *haste* sont les attributs de *Jupiter Conservator*, type des médailles de Caracalla; et *Janus bifrons*, avec le même titre de *Conservator*, est figuré debout et tenant la *haste*, sur des médailles de *Pertinax*[7], qui s'éloignent bien peu de cette époque. Il est donc probable qu'il se fit alors une combinaison des

[1] Ovid. *Fast.* I, 66, et 91. — [2] Gruter, p. MVIII, 3. — [3] Orelli, *Inscript. latin. select.* n. 1242, t. I, p. 268. — [4] Taf. III, 6. Je remarque que le module de la médaille a été considérablement agrandi, et que, d'après le dessin, on pourrait la prendre pour un moyen bronze, tandis que c'est réellement un denier d'argent. — [5] Il en existe deux exemplaires, de coin différent, dans notre Cabinet des médailles; et M. Mionnet estimait six francs cette pièce, qui a pourtant échappé à l'observation d'Eckhel. — [6] *Zeitschrift, etc.*, n. 135, p. 1075. — [7] Eckhel, *D. N.* t. VII, p. 141.

Digitized by Google

types des deux *Conservatores*, de manière à réunir en une seule figure le *foudre* de *Jupiter* et la *double tête* de *Janus;* mais il y aurait encore plus d'une observation à faire sur cette médaille de Géta et sur l'application qui en a été faite par M. Ém. Braun à son idée d'un *Jupiter geminus*, inconnu de toute l'antiquité.

Le même type de *Janus debout*, vêtu du *pallium*, et tenant de la main droite la *haste*, se rencontre sur d'autres monnaies impériales de modules différents, en argent et en bronze, frappées sous *Hadrien*, sous *Antonin Pieux*, sous *Commode*, sous *Pertinax*, et jusque sous *Gallien*. Malgré quelques variantes, qui peuvent tenir au caprice de l'artiste, ces images monétaires doivent procéder de quelque simulacre célèbre, peut-être de la statue de *Janus*, qu'Auguste avait consacrée dans son temple à Rome, et qui est citée par Pline[1]. Or cette figure de *Janus*, par son costume et par son attribut, la *haste*, s'assimilait presque absolument à *Jupiter*, ainsi que l'avait remarqué Boettiger[2], et cela, avec d'autant plus de raison, que le *Janus* consacré par Auguste était un IANVS PATER, de même que le *Janus* représenté sur *l'aureus* de Gallien[3], qui a pour inscription : IANO PATRI; lequel *Janus Pater* ne peut véritablement avoir été, pour les Romains de cet âge, qu'un *Jovis Pater*. Alors aussi, il se fit, de ces images de *Janus*, qui pouvaient se prêter à tant de combinaisons, plus d'un usage, propre à expliquer comment le type du *Jupiter-Janus*, de la médaille de Géta, a pu se rapporter, suivant une idée ingénieuse de M. Forchhammer, à la situation du monde romain, partagé entre deux empereurs. Ainsi l'on connaît l'étrange caprice de Commode, qui s'était fait représenter, sur une de ses médailles de grand bronze[4], en *Janus bifrons;* et il est bien probable que, sur la médaille d'or de Gallien qui a pour type *Janus debout*, avec un *visage barbu* et un *visage imberbe*[5], c'est un caprice d'un même

[1] Plin. XXXVI, IV, 8 : « JANUS PATER in suo templo dicatus ab Augusto. » — [2] *Ideen, etc.*, t. I, p. 268, 2). — [3] Pellerin, *Mélanges*, t. I, pl. V, n. 9, p. 166; Eckhel, *D. N.* t. VII, p. 397. — [4] *Mus. Medic.* tab. 43, 44, ed. de Camps; cf. Eckhel, *D. N.* t. VII, p. 119. Encore n'était-ce pas là le premier exemple d'un portrait sous la forme de *Janus*, puisque nous avons des *as* de Sext. Pompée, qui ont pour type un *Janus imberbe*, dont l'un des visages est idéal, l'autre offre les traits du grand Pompée, avec l'inscription MAGNVS, Morell. *Famil. Roman. Pompeia*, tab. I, n. V; voy. Havercamp, t. II, p. 335. — [5] Eckhel avait cru pouvoir mettre en doute la réalité de cette double tête, l'une *barbue*, l'autre *imberbe*, sur l'*aureus* de Gallien, et il pensait que Pellerin s'était laissé tromper par sa vue, ou par son dessinateur. Mais cette supposition n'est pas admissible pour un homme tel que Pellerin, et quand il s'agit d'une pièce d'or d'une conservation telle que celle-là; il faut donc accepter le fait et tâcher de l'expliquer; ce qui n'est certainement pas impossible.

Digitized by Google

genre qui a donné lieu à cette singulière figure, c'est-à-dire l'envie de produire son portrait sous la forme de *Janus*. A l'appui de ces sortes de fantaisies impériales, M. Forchhammer a rappelé fort à propos un curieux passage d'Hérodien[1], déja cité par Caylus[2] et par Eckhel[3], où l'historien se moque de la manie qu'avait Caracalla, de se faire peindre debout, *avec une seule tête à deux visages de profil*, dont l'un offrait *son portrait*, et l'autre, *celui d'Alexandre*. Il est donc bien avéré que le type de *Janus* avait pu servir à plus d'une combinaison du genre de celle que nous offre le denier de Géta, et que, de toutes ces applications, celle qui tendait à associer *Jupiter* et *Janus* dans un même simulacre à double tête, comme on le voit sur les médailles d'Hadrien, d'Antonin, de Commode et de Pertinax, était celle qui avait dû trouver le plus de faveur à Rome, à une époque où l'on affectait, dans tous les monuments du culte, le retour aux anciennes traditions, suivant lesquelles, le *Janus latin* n'était véritablement que le *Ζάν* ou *Δάν* des Grecs primitifs[4]. C'est évidemment par suite des mêmes idées, et à l'imitation des mêmes monuments numismatiques, que le type d'un *Jupiter-Janus*, avec le *foudre* et avec la *haste*, fut admis sur la monnaie de Géta; et il n'y a conséquemment rien à inférer d'un pareil type en faveur d'un simulacre de *Jupiter à double tête*.

Il résulte de cette discussion que l'*Hermès double* de *dieu barbu*, du palais Spada, n'est, en réalité, qu'un *Janus bifrons*, tel qu'il dut en exister un grand nombre dans l'antiquité romaine; et l'idée de M. Ém. Braun, toute spécieuse qu'elle peut paraître, tout ingénieuse qu'elle est en effet, ne saurait obtenir, à notre avis, l'assentiment des antiquaires. Il y aurait d'ailleurs un moyen, indiqué par M. Forchhammer, de s'assurer si ce monument est effectivement un *Janus bifrons;* ce serait en vérifiant s'il y existe ou non, dans le haut de la tête, à l'endroit de la réunion des deux profils, une cavité pouvant servir à l'insertion d'une cheville ou tige métallique, telle que Passeri l'avait remarquée sur *cinq* de ces *Janus, en marbre*, qui se conservaient de son temps dans des collections de Pesaro[5]. Quel que fût le véritable motif de cet appendice qui se voit au-dessus des têtes de *Janus*, type principal des *as* des familles romaines, jamais, à ma connaissance, sur les *asses unciales*, et qui

[1] Herodian. IV, VIII : *Ἔσθ' ὅπου δὲ καὶ χλεύης εἴδομεν ἀξίας εἰκόνας ἐν γραφαῖς*, ΕΝΟΣ ΣΩΜΑΤΟΣ *ὑπὸ περιφερείᾳ* ΚΕΦΑΛΗΣ ΜΙΑΣ *ὄψεις* ΗΜΙΤΟΜΟΥΣ ΔΥΟ, *Ἀλεξάνδρου τε καὶ Ἀντωνίνου*. — [2] Caylus, *Recueil* II, p. 151. — [3] Eckhel, *D. N.* t. V, p. 217. — [4] Boettiger, *Ideen, etc.*, t. I, p. 249. — [5] *Lucern. fictil. Mus. Passer.*, t. I, tab. IV, p. 7 : « In his omnibus signis, qua caput capiti hæret, profundum foramen observatur, quo fortasse æreus obelus firmaretur. »

Digitized by Google

s'y montre sous des formes très-variées[1], la cavité en question n'avait pu avoir d'autre objet que de servir à l'y insérer, et, si cette circonstance se trouve au *double Hermès* du palais Spada, c'est, à coup sûr, un *Janus bifrons*. Dans le cas contraire, et s'il était bien reconnu que les traits de cette double tête ne peuvent convenir à *Janus*, et qu'ils appartiennent certainement à *Jupiter*, bien qu'il soit difficile, à mon avis, d'après les monuments qui existent, de déterminer en quoi une tête de *Jupiter* put différer de celle de *Janus*, à l'époque romaine, où le type du *Janus Pater* et celui du *Jovis Pater* tendaient, par tant de raisons, à s'assimiler et à se confondre, il y aurait une explication à proposer pour ce monument, qui pourrait sembler plus satisfaisante que celle d'un *Jupiter à double caractère*. On sait que, dans les nombreuses combinaisons qui se firent chez les Grecs de l'*Hermès bicéphale*, il y en eut une qui consista à réunir de cette manière deux divinités d'un ordre équivalent, ou d'une nature semblable, ou d'un caractère analogue. C'est à cette combinaison que durent leur naissance les *Hermathenæ*, les *Hermaphroditi*, les *Hermeraclæ*, les *Hermarès*[2], et autres monuments pareils, dont il se fit tant d'usage à l'époque romaine. Indépendamment de cette combinaison, où entrait toujours *Hermès*, pour le nom comme pour la composition du simulacre, il y en eut une autre du même genre, en dehors du nom et de la figure d'*Hermès*, et l'on en a des exemples dans la notion d'un *Heraclammon*, *Hermès double*, composé des têtes d'*Hercule* et d'*Ammon*, d'un *Sérapammon*[3], *Hermès double*, dans la composition duquel entrent *Ammon* avec *Sérapis*, d'un *Zènoposeidon*[4], autre *Hermès double*, composé des têtes de *Jupiter* et de *Neptune*. Or ce serait un *Hermès* de ce dernier genre, et précisément un *Zènoposeidon*, qu'on pourrait voir dans l'*Hermès* du palais Spada; et l'on conçoit, d'après la ressemblance qui existait entre les deux frères olympiens, que

[1] Cette particularité avait été remarquée par Eckhel, sans qu'il ait essayé d'en donner l'explication, qui lui paraissait trop difficile, *D. N.* t. V, p. 215. Celle que propose M. Forchhammer, *Zeitschrift, etc.*, n. 135, p. 1076-1077, et qui consiste à voir dans cette espèce de cheville métallique l'extrémité supérieure d'un *cardo*, est peut-être la véritable, et elle est, en tout cas, très-ingénieuse. — [2] Un de ces *Hermès doubles*, avec la tête d'*Hermès* adossée à celle d'*Arès*, a été publié par M. Éd. Gerhard, *Antik. Bildwerke*, Cent. IV[te], Taf. CCCXVIII, 1, p. 408. — [3] Un monument, offrant cette combinaison des têtes de *Sérapis* et d'*Ammon*, existe au musée du Vatican; il a été publié par M. Éd. Gerhard, *Ant. Bildwerke*, Cent. IV[te], Taf. CCCXX; 3. — [4] Machon *apud* Athen. VIII, p. 337, C, t. III, p. 243, Schw. Il s'agit, il est vrai, dans ce passage, d'un temple dédié aux deux divinités en commun; mais, à plus forte raison, dut-il se faire des Hermès doubles qui les réunissaient sur le même cippe, et un monument de ce genre put très-bien s'appeler de même un *Ζηνοποσειδών*; voy. Heinrich, *Hermaphroditorum, etc.*, p. 14.

Digitized by Google

l'auteur de cette sculpture ait donné aux deux têtes qu'elle réunit des traits qui peuvent convenir à *Jupiter*, avec une différence presque insensible de physionomie qui s'appliquerait à *Neptune*.

Je continuerai, dans un prochain article, l'examen du recueil de M. Ém. Braun.

RAOUL-ROCHETTE.

CORRESPONDANCE *mathématique et physique de quelques célèbres géomètres du XVIIIe siècle, précédée d'une notice sur les travaux de Léonard Euler, tant imprimés qu'inédits, et publiée sous les auspices de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, par* P. H. Fuss, *secrétaire perpétuel de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.* — Saint-Pétersbourg, 1843, 2 volumes in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Dans un précédent article, nous avions annoncé que l'importante publication entreprise par M. Fuss devait se continuer, et que les deux volumes déjà imprimés de la correspondance d'Euler seraient bientôt suivis de plusieurs volumes contenant le commerce épistolaire que ce grand géomètre entretenait avec Lagrange et avec d'autres savants. D'après des nouvelles plus récentes, ce projet aurait fait place à un dessein plus vaste, à la réalisation duquel tous les mathématiciens s'empresseront d'applaudir. Il s'agirait d'entreprendre la publication des œuvres complètes d'Euler inédites ou déjà imprimées. On peut dire sans exagération que ce serait là le plus vaste, le plus utile monument élevé aux sciences mathématiques; et nous pensons qu'il ne faudrait pas moins de soixante à quatre-vingts volumes in-4° pour reproduire tous les écrits de ce génie si fécond et si original à la fois. En effet, si, sans tenir compte des écrits inédits, qui paraissent fort nombreux, on ajoute à une quarantaine de volumes publiés séparément sur des matières spéciales les mémoires de mathématiques pures et appliquées qui, au nombre de plus de *sept cents*, se trouvent insérés dans tous les recueils scientifiques de l'Europe, on comprendra que nous avons été bien mo-

[1] Voyez le cahier de juillet 1844, p. 385.

déré dans notre calcul, et l'on pourra se faire une idée de l'immense utilité d'une telle collection, qui offrirait en un seul corps des ouvrages que les géomètres sont si souvent obligés de consulter, et que cependant il est si rare de trouver réunis, même dans les grandes bibliothèques. Si, pour hâter une publication destinée à faire tant d'honneur au gouvernement qui l'entreprendra, il était nécessaire d'ajouter un illustre suffrage à un si grand nom, nous rappellerions que Laplace lui-même, qui pourtant n'avait pas pris, dans ses écrits, pour modèle le célèbre géomètre de Bâle, ne cessait de répéter aux jeunes mathématiciens ces paroles mémorables que nous avons entendues de sa propre bouche : *Lisez Euler, lisez Euler, c'est notre maître à tous.*

Nous ignorons quel sera le plan de publication qu'adoptera l'Académie de Saint-Pétersbourg, appelée naturellement à présider à la réalisation de ce projet si libéralement conçu par le gouvernement russe. Nous prendrons cependant la liberté de reproduire à ce sujet le vœu que nous avions déjà formé à propos de la correspondance imprimée d'Euler. Le public s'attend à la publication des *œuvres complètes* d'Euler, et il serait bien frustré dans ses espérances, si, au lieu de lui présenter intégralement les écrits de ce géomètre célèbre, on lui donnait encore, comme on l'a déjà fait quelquefois, des pièces tronquées ou des extraits. Tout est digne de remarque dans les productions d'un esprit aussi élevé, et l'on ne comprendrait pas que, dans des vues d'économie ou dans tout autre but, on se refusât à faire connaître au public les travaux d'Euler tels qu'il les a rédigés, d'autant plus que l'auteur lui-même a pour ainsi dire protesté d'avance contre un mode de publication qui aurait pour effet d'effacer ou même d'affaiblir les traces de la marche suivie par son esprit dans l'étude d'une question quelconque. On sait en effet que, dans certains cas, Euler, s'étant trompé d'abord et ayant fait fausse route, a voulu exposer exactement au public sa première erreur, et ne l'a rectifiée qu'après avoir déclaré, avec autant de modestie que de raison, qu'il ne croyait pas inutile d'avertir par cet exemple les jeunes géomètres qu'on ne devait pas se fier trop facilement à un premier aperçu.

Un autre point qu'il faudra nécessairement discuter avant de commencer l'impression de ce grand recueil, c'est celui de savoir dans quel ordre on disposera les écrits si nombreux et si variés d'Euler. Dans le premier volume des lettres de cet illustre géomètre, que M. Fuss a publiées, on trouve une liste détaillée de tous les écrits d'Euler. Dans cette liste les divers mémoires sont classés méthodiquement, sous différents chapitres qui portent successivement pour titre :

Digitized by Google

Arithmétique, Théorie des nombres, Analyse algébrique, etc., etc. Ici, malgré tout le savoir qu'il possède, l'éditeur n'a pas pu surmonter une difficulté inhérente à ce genre de classification. Souvent Euler traite dans un seul écrit plusieurs questions qui se rattachent à des chapitres différents, et M. Fuss a dû porter à la fois le même travail dans plusieurs classes différentes. Cet expédient, qu'on peut employer dans un catalogue, deviendrait inexplicable dans l'édition projetée, car il serait également inadmissible qu'on pût partager un seul mémoire en plusieurs fragments, ou le réimprimer deux ou trois fois dans les divers volumes de la même édition. D'ailleurs il y a certaines classifications qui paraissent purement artificielles, et l'on ne sait pas bien pourquoi, par exemple, dans la liste dressée par M. Fuss, tel mémoire se trouve plutôt enregistré sous la rubrique de *Rectification des courbes* qu'au chapitre relatif au *Calcul intégral,* puisqu'en définitive toute question de la première espèce se réduit à un problème de calcul intégral. Pour échapper à cette difficulté, et à quelques autres du même genre qu'on pourrait rencontrer en essayant de classer rigoureusement les mémoires d'Euler, nous croyons qu'il vaudrait mieux les publier dans l'ordre dans lequel ils ont été composés. On pourrait ainsi, sans introduire une classification artificielle dans une si vaste collection, présenter au public la suite régulière des travaux et des progrès de ce grand géomètre, qui avait l'habitude de revenir à plusieurs reprises sur un même sujet, et qui savait établir quelquefois un lien surprenant entre des matières en apparence fort disparates, en appliquant à une foule de questions diverses la méthode ou l'artifice d'analyse à l'aide desquels il était parvenu à la résolution d'un problème tout spécial. Nous avons parlé exprès de la date de la composition, et non pas de celle de l'impression, car, parfois, lorsqu'il s'agit des travaux d'Euler, ces deux dates se trouvent interverties. On a pu remarquer en effet que, dans les mémoires successifs que cet illustre géomètre a publiés sur certaines questions, il arrivait quelquefois de trouver la résolution d'une question plus avancée, dans un écrit imprimé à une époque déterminée, que dans un autre mémoire qui aurait paru, par exemple, quelques mois plus tard. L'explication de ce fait si singulier, auquel il faudrait avoir égard si l'on voulait réellement classer dans l'ordre chronologique les mémoires d'Euler, avait été donnée par Lagrange à M. Poisson, de qui nous la tenons. Lagrange, qui, on le sait, fut appelé à Berlin par Frédéric II, après le départ d'Euler, apprit dans cette ville que son illustre prédécesseur avait l'habitude de ranger l'un sur l'autre, dans un certain carton, les mémoires qu'il rédigeait avec une si étonnante rapidité. A peine fini,

Digitized by Google

chaque mémoire était placé par l'auteur dans ce carton, et se trouvait naturellement situé au-dessus d'autres plus anciennement rédigés. Euler voulait-il faire imprimer un de ses écrits dans quelque recueil scientifique? Il se contentait d'étendre la main et de prendre, sans choisir, le premier mémoire qui se trouvait sur les autres. D'ordinaire Euler livrait rapidement à l'impression ses écrits; cependant on conçoit que, par ce procédé, il a pu lui arriver, surtout lorsqu'il avait traité, à deux époques rapprochées, le même sujet, de faire d'abord imprimer le dernier travail, dont la publication devait prendre ainsi la place d'un mémoire antérieur. Un examen attentif fera cependant toujours reconnaître l'ordre véritable dans lequel les idées se sont succédé dans l'esprit de l'inventeur.

Le projet conçu récemment d'une édition complète des œuvres d'Euler a dû faire naturellement interrompre la publication de la correspondance dont M. Fuss avait déjà fait paraître deux volumes, et qui ne peut manquer d'être comprise dans les œuvres complètes du géomètre de Bâle. L'édition de cette correspondance s'est trouvée ainsi arrêtée au moment où allaient paraître les pièces les plus importantes. En effet, ces deux volumes devaient être immédiatement suivis de la correspondance de Lagrange avec Euler et avec d'Alembert, qu'Arbogast possédait, et que nous avons achetée à Metz, avec les écrits inédits de Fermat, et avec beaucoup d'autres manuscrits scientifiques du plus haut intérêt rassemblés par l'ancien député de Strasbourg. A la demande de M. Jacobi, nous nous étions empressé de mettre toutes ces lettres à la disposition du savant secrétaire perpétuel de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Puisque le projet de les publier paraît actuellement ajourné, nous croyons faire plaisir aux mathématiciens en donnant ici un extrait de cette correspondance entre trois des plus grands géomètres qui aient jamais existé, nous réservant le droit de faire, s'il y a lieu, une plus complète publication.

On sait combien ils différaient entre eux de caractère. Fort étranger aux affaires de ce monde, uniquement livré à ses recherches mathématiques, Euler, qui maniait d'une manière supérieure cet instrument qu'on appelle l'*analyse*, n'interrompait ses études favorites que pour lire chaque soir la Bible à ses enfants; tandis que d'Alembert, qui, comme analyste, était peut-être moins exercé qu'Euler, s'occupait des travaux les plus divers, et suppléait par la pénétration de son esprit à la facilité de calcul, mais ne portait pas dans la rédaction de ses œuvres mathématiques cette clarté, cette élégante lucidité, qui brillent dans ses autres écrits. Ces deux grands géomètres eurent souvent à lutter ensemble, et le chef

Digitized by Google

des encyclopédistes fut parfois injuste envers un rival auquel il ne savait guère pardonner sa piété. Méditant longuement sur chaque sujet, aussi grand par la fécondité de l'invention que remarquable par l'élégance de la rédaction, Lagrange, qui était libre penseur avec l'un, modeste et réservé avec l'autre, géomètre sublime avec tous les deux, mérita leur amitié et reçut souvent leurs confidences. Il dut également à l'un et à l'autre. Euler, dans tout l'éclat de sa gloire, parut s'incliner devant le nouvel astre qui surgissait à Turin, et d'Alembert le désigna au roi de Prusse comme le seul homme digne de succéder à Euler, lorsque celui-ci quitta Berlin.

Parmi les lettres qu'adressait à Lagrange d'Alembert, nous en choisirons trois qui peuvent donner une idée de la richesse et de la variété de cette correspondance, si digne d'intérêt. Dans la première, il est question des chicanes suscitées à d'Alembert à propos de ses opinions philosophiques, et dans les deux autres on voit le géomètre français, après avoir raillé Euler à propos de ses *Lettres à une princesse d'Allemagne*, qu'il compare au célèbre commentaire de Newton sur l'Apocalypse, forcé de reconnaître que ce *diable d'homme*, comme il l'appelle était un bien rude jouteur. Voici ces trois lettres :

« À M. DE LAGRANGE.

« A Paris, ce 18 juin 1765.

« Mon cher et illustre ami, je ne vous parlerai guère aujourd'hui de géométrie, mais d'une injustice sans exemple que j'essuie, et sur laquelle je vous laisse à faire vos réflexions. *Ornari res ipsa negat, contenta doceri.*

« Clairaut, qui vient de mourir, avait 9 à 10,000 livres de pension sur différents objets; on ne m'en a pas donné un sol, ce n'est pas de quoi je me plains; il y a longtemps que je suis accoutumé à de pareils traitements : et, d'ailleurs, je n'en ai rien demandé; mais il laisse, à l'Académie, une pension vacante qui m'est dévolue de droit, comme au plus ancien; je ne parle pas de mes autres titres. L'Académie des sciences, qui apparemment commence à craindre de me perdre, a écrit au ministre, sans que je l'en aie sollicitée, et de son propre mouvement, pour demander cette pension pour moi. Depuis un mois le ministre ne fait aucune réponse; et, ce qui prouve sa mauvaise volonté, c'est qu'il a répondu à l'Académie sur d'autres objets dont elle lui parloit dans la


Digitized by Google

même lettre où il étoit question de moi. De vous dire la cause d'un pareil traitement, je l'ignore, et je crois qu'on y seroit bien embarrassé; je sais seulement que le ministre a dit que je venois de recevoir une pension de la czarine (ce qui est faux, il n'en a pas seulement été question; et puis quand cela seroit, voyez un peu la belle raison!). Il a ajouté que le roi étoit bien mécontent de mes écrits; vous ne vous en seriez jamais douté, ni moi non plus; aussi est-ce une fausseté; le roi ne connoît point mes ouvrages; et, s'il les a lus, surtout le dernier, sur la destruction des jésuites, il n'a ni pu ni dû en être mécontent, au contraire, puisque je cherche d'y rendre odieuses et ridicules les disputes de religion qui troublent l'État, et que j'y parle d'ailleurs de la personne du roi, et même du gouvernement et de la religion, d'une manière irréprochable. Voilà, mon cher et illustre ami, où j'en suis après vingt-quatre ans de travail dans l'Académie des sciences, et tous les ouvrages et tous les sacrifices que vous connoissez. Le public jette les hauts cris; j'espère que les étrangers s'y joindront, et que vous me ferez le plaisir d'apprendre à mes amis cette *nouvelle littéraire*, qui en vaut bien une autre. Quand le roi de Prusse le saura (il doit le savoir à présent), il ne manquera pas de dire : *Vous l'avez voulu*, *Georges Dandin*, et il aura raison : je puis bien dire à mon pays comme Élisabeth, dans la tragédie du comte d'Essex :

O vous, rois, que pour lui ma flamme a négligés,
Jetez les yeux sur moi, vous êtes bien vengés !

« Notez que, par des arrangements qu'il seroit trop long de vous dire, cette pension de Clairaut, qui était de 3,000 livres, et qui ne sera pour moi que de 1,000 livres, se réduit à moins de 400 livres; c'est pour ce bel objet qu'on commet une injustice criante et absurde. Au reste, je la vois comme je dois la voir; elle n'a point pris sur ma santé qui continue toujours à être bonne; je n'ai pas même pris de parti, je suis curieux de voir combien cela durera; car enfin il faudra bien que le ministre réponde oui ou non; mais, quelle que soit la réponse, la mauvaise volonté (non du roi, mais du gouvernément) est si marquée, que ma reconnoissance sera toujours la même.

« Avez-vous lu cette destruction des jésuites? En êtes-vous content? Les fanatiques des deux partis jettent les hauts cris contre moi, c'est ce que je voulois. J'aime assez le déchaînement, il m'amuse. Dites-moi précisément quand vous aurez besoin du mémoire que je vous ai promis. Je vous tiendrai parole. Vous recevrez incessamment un ouvrage de M. de Condorcet sur le calcul intégral qui me paroît excellent et dont je

Digitized by Google

crois que vous serez très-satisfait. Depuis deux mois j'ai travaillé beaucoup aux lunettes et à la théorie de la lune, et je crois avoir trouvé de bonnes choses sur ces deux sujets. Je vous en parlerai une autre fois. Il ne me reste de place que pour vous embrasser... Lalande est allé en Italie.

« D'Alembert. »

AU MÊME.

« A Paris, ce 16 juin 1769.

« Mon cher et illustre ami, je me disposois à vous envoyer le paquet ci-joint, et dont je vous parlerai dans un moment, lorsque j'ai reçu votre lettre du 1er juin par laquelle vous m'apprenez que vous avez été malade. Quoique vous n'entriez là-dessus dans aucun détail, je vois que cette maladie a été assez sérieuse, et ce que vous me dites de vos travaux me fait craindre que l'excès de l'application n'en soit la cause. Au nom de Dieu, mon cher ami, ménagez-vous, songez que vous avez la plus belle carrière à parcourir, et que le moyen d'y courir longtemps, c'est de ne pas vous essouffler à l'entrée; que mon exemple vous soit utile; j'ai observé assez de régime dans le travail, et je suis cependant vieux à cinquante ans. J'espère que vous voudrez bien me donner de vos nouvelles, et je me flatte d'apprendre votre parfait rétablissement. Ne vous forcez point pour travailler à notre prix, si votre santé ne vous le permet pas. Je doute d'abord qu'Euler concoure, il a fait demander à l'Académie s'il ne pourroit pas lui envoyer son ouvrage imprimé, et l'Académie a décidé, à la vérité contre mon avis et celui des meilleurs de nos géomètres, qu'elle s'en tiendroit à ses règles ordinaires; ainsi je ne sais pas s'il nous enverra son manuscrit, et s'il le pourra à temps. Nous n'aurons donc vraisemblablement que des ouvrages qui nous détermineront à remettre encore le prix. Je souhaite pour vous que nous y soyons obligés.

« Le mémoire ci-joint contient quelques nouvelles recherches sur les cordes, dont je souhaite que vous soyez content; je vous en enverrai bientôt un autre. Je serai bien charmé que vous me fassiez part de vos remarques sur mon 5e volume d'opuscules. A propos de cela, je me souviens que vous m'aviez promis il y a longtemps quelques réflexions sur le calcul des probabilités. Je pense que cette matière est toute neuve, et auroit bien besoin d'être traitée par un mathématicien tel que vous.


Digitized by Google

« Je verrai avec grand plaisir vos recherches sur les équations; j'attends le volume de 1762, et je vous prie de dire à M. Béguelin que je lirai avec attention ses mémoires sur la dioptrique. Faites-lui, je vous prie, mille compliments de ma part; il ne doit point douter que je ne sois disposé à lui rendre auprès du roi tous les services qui pourront dépendre de moi, et certainement je parlerai en sa faveur en temps et lieu; mais malheureusement je n'ai pas autant de crédit qu'il se l'imagine.

« Je ne doute point que l'Académie n'ait grand besoin d'un président; pourquoi ne vous feroit-on pas? Dites-moi si cela vous convient, et j'agirai; je vais, en attendant, préparer les voies en écrivant de nouveau au roi tout le bien que je pense de vous. A propos de votre Académie, j'ai toujours oublié de vous demander ce que vous pensez de M. Lambert; ce que j'ai lu de lui jusqu'à présent ne me paroît pas de la première force; on dit pourtant que M. Euler en faisoit grand cas. J'attends incessamment de Pétersbourg le *Calcul intégral* de ce dernier, et je ne serois même pas fâché de voir ses lettres à une princesse d'Allemagne; suivant ce que vous m'en dites, c'est son commentaire sur l'Apocalypse. Notre ami Euler est un grand analyste, mais un assez mauvais philosophe.

« Je désirerois savoir votre avis sur mes nouvelles objections à Daniel Bernoulli; il me semble que je détruis assez bien ses prétendues vibrations *multiples*. Le jeune Bernoulli a passé ici quinze jours; je lui ai fait beaucoup d'amitiés, je lui ai dit un mot du peu d'honnêteté de son oncle à mon égard, et je l'ai assuré, ce qui est très-vrai, que je n'en rendrois pas moins au neveu tous les services qui dépendroient de moi, parce qu'en effet il me paroît le mériter. Vous m'aviez promis de donner un peu sur les doigts à Daniel Bernoulli, et vous ferez bien. Quant à moi, je trouve très-bon qu'on m'attaque et même qu'on me réfute, pourvu qu'on n'y procède pas, comme dit Montagne, d'*une trogne trop impérieusement magistrale*. Adieu, mon cher ami, je vous embrasse,

« D'ALEMBERT. »

AU MÊME.

« A Paris, le 30 juin 1769.

« Mon cher et illustre ami, voilà un petit supplément au second des deux mémoires que vous avez dû recevoir il y a huit jours. Je me suis aperçu d'une méprise, qui est corrigée comme vous le verrez dans ce

Digitized by Google

supplément. Cependant, comme la restriction n'a lieu que quand les deux suites en question sont finies, je crois qu'il n'y a nul inconvénient à imprimer les deux mémoires tels qu'ils sont; il faudra seulement avoir l'attention que la correction que je vous envoie se trouve dans le même volume où sera le second mémoire.

« J'ai ajouté à celui-ci un petit post-scriptum que je vous prie d'avoir soin de faire imprimer à la fin. Je croyois avoir fait le premier la remarque singulière et importante qui est à la fin de l'article 18, sur les cas où, dans une équation différentielle, y est tout ce qu'on voudra, x étant zéro; à peine avois-je écrit le peu que je vous dis à ce sujet, que j'ai reçu le premier volume du *Calcul intégral* d'Euler, et j'ai vu que ce *diable d'homme* avoit déjà fait la même remarque. Cependant je crois qu'il n'a pas tout dit; mais j'ai vu avec quelque regret qu'il m'avoit enlevé la fleur des réflexions que j'avois faites sur ce sujet. Je pourrai vous en faire part une autre fois.

« Ce *Traité de calcul intégral* me paroît plein d'excellentes choses; dites-moi, je vous prie, si le second volume paroît ou si vous savez quand il paroîtra. Pour prévenir l'inconvénient où je viens de tomber, je fais parapher actuellement par le secrétaire de l'Académie l'énoncé de différents problèmes et théorèmes de calcul intégral, afin de m'en conserver du moins la possession et de constater que je les ai trouvés de mon côté, si ce diable d'homme me prévient encore sur quelques-uns, ce qui pourroit bien être; car où ne fouille-t-il pas? Adieu, mon cher et illustre ami, je vous embrasse de tout mon cœur. Donnez-moi des nouvelles de votre santé, et surtout ménagez-la, pour vous premièrement, et puis pour l'intérêt des sciences et pour la tranquillité de vos amis, à la tête desquels je me flatte que vous me placez. *Iterum vale et me ama.*

« D'ALEMBERT. »

Les lettres d'Euler sont plus exclusivement géométriques. Elles rappellent le célèbre *Commercium epistolicum* de Leibnitz avec Bernoulli. L'auteur y expose une foule de vues ingénieuses, il y adresse des questions difficiles à Lagrange, il y répond aux objections et aux critiques de d'Alembert. Une de ces lettres que nous faisons paraître ici pour la première fois, et où il est question de l'édition, qui se préparait alors à Genève, des œuvres de Leibnitz, est complétée par une lettre inédite de d'Alembert, dans laquelle cet illustre géomètre disait à Lagrange : « Je voudrois fort pouvoir faire ce que vous désirez par rapport la préface des œuvres de Leibnitz. Mais, sur l'invention et la nature

du calcul différentiel, je ne pourrois guère que répéter ce que j'ai dit au mot *différentiel* de l'*Encyclopédie*. Vous m'avez dit, ce me semble, avoir sur cela des vues dont vous aurez occasion de faire part au public dans cette préface. D'ailleurs le régime que je suis obligé d'observer ne me permet pas ce surcroît d'occupations, d'autant que j'ai plusieurs choses de différent genre sur le métier, auxquelles je donne tous les moments dont je puis disposer. Vous recevrez, à ce que j'espère, bientôt, l'histoire de la destruction des jésuites que j'ai fait imprimer à Genève, non pas celle que je vous ai lue, mais le même fond avec beaucoup d'adoucissement; j'ai tâché d'y mettre en finesse ce que j'avois mis en force dans l'autre, et je crois que le diable et sa société, et tous les fanatiques, jansénistes, molinistes, augustinistes, congruistes et autres fous en *istes*, n'y perdront rien.»

Ce paragraphe, que nous avons voulu donner en entier, fournit une nouvelle preuve des préoccupations habituelles de d'Alembert, qui, même lorsqu'il écrivait à Lagrange, glissait sur le calcul différentiel pour arriver aux jésuites.

Dans la préface du troisième volume des œuvres de Leibnitz, Dutens a parlé de cette Introduction, que Lagrange s'était chargé de rédiger et que les géomètres regretteront toujours. L'histoire de l'invention du calcul différentiel traitée *ex professo* par un géomètre qui savait si supérieurement analyser les idées des inventeurs aurait été un modèle en ce genre. Sa correspondance prouve qu'il s'en occupait sérieusement, et que ses illustres amis attachaient un intérêt particulier à un travail qui devait avoir pour objet de relever la gloire de Leibnitz, frappé d'abord d'une injuste condamnation. Mais il est temps de laisser parler Euler.

«A M. DE LAGRANGE A TURIN.

«Monsieur,

«La gracieuse déclaration que vous venez de me faire, de la part de la société royale de Turin, devoit sans doute faire sur mon esprit la plus vive impression; aussi suis-je pénétré de la plus respectueuse reconnoissance : ce que je vous prie de lui témoigner, avec la plus forte assurance que je saisirai avec le plus grand empressement toutes les occasions où je serai capable de rendre quelque service à cette illustre société, à laquelle je prends la liberté de présenter les pièces ci-jointes, dont deux aussi roulent sur le mouvement des cordes. M. d'Alembert m'a aussi fait quantité d'objections sur ce sujet, mais je vous avoue qu'elles ne me paroissent pas assez fortes pour renverser votre solution.

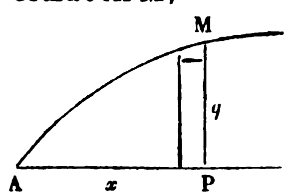
Ce grand génie me paroît un peu trop enclin à détruire tout ce qui n'est pas construit par lui-même. Quand la figure initiale de la corde n'est pas telle qu'il prétend qu'elle devroit être, je ne saurois me persuader que son mouvement fût différent de celui que notre solution lui assigne; et, si M. d'Alembert soutient que, dans ce cas, le mouvement ne sauroit être compris sous la loi de continuité, je lui accorde très-volontiers cette remarque, mais je soutiens aussi, à mon tour, que ma solution donne ce mouvement discontinu; car les équations différentielles à trois ou plusieurs variables ont pour propriété essentielle, que leurs intégrales renferment des fonctions arbitraires qui peuvent aussi bien être discontinues que continues.

« Après cette remarque, je vous accorde aisément, Monsieur, que, pour que le mouvement de la corde soit conforme à la loi de continuité, il faut que, dans la figure initiale, les

$$\frac{d^2y}{dx^2}, \quad \frac{d^4y}{dx^4}, \quad \frac{y^6d}{dx^6}, \text{ etc.},$$

soient $= o$ aux deux extrémités: mais, quoique ces conditions n'aient pas lieu, je crois pouvoir soutenir que notre solution donnera néanmoins le véritable mouvement de la corde; car, dans ces cas, il y aura bien quelque erreur dans la détermination du mouvement des éléments extrêmes de la corde, mais, par cette même raison, l'erreur sera infiniment petite et partant nulle.

« Je n'ai plus assez présentes à l'esprit toutes les circonstances de ce problème, pour oser prononcer plus hardiment là-dessus; mais il me semble qu'on pourroit combattre les vérités les mieux constatées par des objections semblables à celles avec lesquelles M. d'Alembert combat notre solution. Je dirois, par exemple, que la formule $\int ydx$ ne sauroit donner l'aire d'une courbe APM,



à moins qu'on n'ait $\frac{dy}{dx} = o$ au commencement A, où $y = o$; car, puisque, dans chaque élément de l'aire qui est véritablement $= ydx + \frac{1}{2} dxdy$, on néglige le petit triangle $\frac{1}{2} dxdy$, cela ne sauroit plus être pratiqué au commencement A, où $y = o$, et partant le premier membre $ydx = o$, attendu que là le second membre $\frac{1}{2} dxdy$ pourroit même être

Digitized by Google

infiniment plus grand que le premier, à moins qu'on n'eût $\frac{dy}{dx} = o$. Puisque donc, malgré cette objection, la formule $\int y dx$ exprime toujours la véritable aire de la courbe, je crois aussi que notre solution sur les cordes donne toujours le véritable mouvement, quoique le premier et le dernier élément soient assujettis à un grand inconvénient ou même à une contradiction apparente. M. d'Alembert témoigne partout un trop grand empressement à rendre douteux tout ce qui a été soutenu par d'autres, et il ne permettra jamais qu'on fasse des objections semblables contre ses propres recherches.

« J'avois déjà reçu le projet de la nouvelle édition des ouvrages de Leibnitz, et je pense que M. Formey aura déjà remarqué à l'éditeur qu'on vient de découvrir à Hanovre quantité d'ouvrages manuscrits de ce grand homme, dont on a nouvellement publié les remarques sur Locke. Je ne saurois dire autre chose sur la fameuse controverse touchant le calcul différentiel, que ce que j'en ai dit dans la préface de mon *Calcul différentiel.*

« Le XIVe volume de nos mémoires est sous presse et paroîtra à Pâques, de même que mon ouvrage sur la mécanique, qui s'imprime à Rostock. J'ai achevé, il y a longtemps, mon ouvrage sur le calcul intégral, mais il n'y a pas d'apparence qu'il soit publié de sitôt, faute de libraires. L'Académie de Russie vient de publier le IXe volume de ses *Nouveaux commentaires.*

« J'avois aussi, depuis longtemps, achevé un traité sur la dioptrique, dont le résultat se trouve dans le XIIIe volume de nos *Mémoires;* mais, comme on vient de découvrir de nouvelles espèces de verre qui causent une réfraction beaucoup plus grande que le verre ordinaire, je suis actuellement occupé à refondre mon ouvrage et à l'appliquer à toutes les diverses espèces de verre, parce que, par ce moyen, on peut procurer aux instruments dioptriques un plus haut degré de perfection.

« Je suis extrêmement ravi que le rétablissement de la paix me procure l'avantage de recommencer notre correspondance, qui m'a toujours fourni les éclaircissements les plus importants, et je me flatte d'en retirer à l'avenir un profit plus grand encore.

« J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« J. L. EULER.

« Berlin, 16 février 1765. »

Digitized by Google

La théorie des *fonctions discontinues*, qui donna lieu, dans le dernier siècle, à des discussions si animées, a fait de notre temps de très-grands progrès. Les idées exposées par Euler dans cette lettre, et qui rencontraient tant d'oppositions, sont devenues actuellement presque élémentaires. En effet, non-seulement on sait aujourd'hui que les fonctions arbitraires comprises dans l'intégrale d'une équation aux différentielles partielles quelconque, peuvent représenter, dans les applications à la physique, des conditions et des états non assujettis à la loi de continuité, mais, cette intégrale étant donnée, on connaît aussi différents moyens de déterminer les fonctions arbitraires de manière qu'elles puissent représenter une fonction discontinue prise à volonté. A mesure qu'on l'étudie davantage, cette théorie des fonctions discontinues, si incertaine et si obscure encore il y a quatre-vingts ans, étend son domaine et ses applications, et, quoiqu'il fût si versé dans la *théorie des nombres* et si habile à faire des rapprochements imprévus, le grand géomètre de Bâle aurait eu peut-être quelque peine à deviner que c'est à la théorie des fonctions discontinues qu'il semble désormais nécessaire de recourir pour résoudre les problèmes les plus difficiles de l'analyse indéterminée.

G. LIBRI.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française, dans sa séance du 8 janvier, a élu M. Ch. de Rémusat en remplacement de M. Royer-Collard, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans sa séance du 19 janvier, a élu M. Le Verrier membre de la section d'astronomie, en remplacement de M. Cassini, décédé.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, de Bordeaux, a publié, dans sa séance du 4 décembre 1845, le programme des prix qu'elle met au concours pour les années 1846 et 1847.

Digitized by Google

Elle propose, entre autres sujets de prix à décerner en 1846, les questions suivantes :

1° « En quoi le perfectionnement de la physique est-il intéressé à la vérification définitive de la double hypothèse sur la nature de la lumière : l'une, connue sous le nom de système des vibrations, émise par Descartes et Huygens ; l'autre, sous le nom d'émission, proposée par Newton ? » (Question remise, pour laquelle le prix a été porté de 300 francs à 500 francs.)

2° « Rechercher de quels perfectionnements pourrait être susceptible la législation qui régit aujourd'hui en France la charité légale. Le prix pour cette question est une médaille d'or de 300 francs. »

Des médailles d'encouragement seront accordées par l'Académie, dans sa séance de 1846, aux recherches archéologiques, aux écrits qui feront connaître la vie et les travaux des hommes les plus remarquables du département de la Gironde, et aux communications qui lui seront faites d'objets d'art, médailles, inscriptions ou autres documents historiques provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans le département.

Pour le concours de 1847, l'Académie propose les trois questions suivantes :

« 1° Résumer les études et les recherches faites jusqu'à ce moment sur les monnaies de l'ancienne Guyenne ; discuter le mérite des attributions qui ont été données aux diverses pièces du nom de Guillaume et distinguer, dans les monnaies anglo-gasconnes, les types qui appartiennent à chacun des Édouard. »

2° « Retracer l'origine, le développement, le caractère de l'idiome connu sous le nom de provençal, ou de langue d'oc, qu'employèrent, au moyen âge, les poëtes des provinces méridionales de la France. Faire connaître la forme et les noms de leurs diverses compositions ; signaler les productions les plus importantes qu'ils nous ont laissées, retracer la vie des troubadours les plus célèbres. Ce n'est point un travail spécial sur la source et la formation des langues romanes que demande l'Académie ; elle désire que les concurrents aient en vue les points que laisse dans l'ombre le grand ouvrage de M. Raynouard, et qu'ils lui offrent le tableau littéraire des trois siècles qui virent la science du *gay saber* jeter un si vif éclat. »

3° « Rechercher quelle a été l'influence de la réforme sur la littérature en France pendant le XVIe et le XVIIe siècle. »

Le prix pour chacune de ces trois dernières questions consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Les mémoires, écrits en français ou en latin, doivent être envoyés, francs de port, au secrétariat général de l'Académie, avant le 30 septembre 1847.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Cours d'études historiques, par P. C. F. Daunou, pair de France, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc. Tomes XI et XII, Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1845-1846, in-8°. Prix de chaque volume 8 francs. Nous avons, dans le cahier du *Journal des Savants* du mois de mars 1845, page 187, fait connaître l'état de la publication du cours de feu M. Daunou ; depuis cette époque deux nouveaux volumes ont paru. Le tome XI renferme l'analyse des di-

Digitized by Google

vers ouvrages de Xénophon ; le XIIe contient deux historiens, Polybe et Diodore de Sicile. Là se termine la série des grands écrivains ayant retracé les annales antiques et particulièrement celles de la Grèce. Le tome XIIIe, actuellement sous presse, et les suivants nous initieront à l'histoire romaine en prenant pour base Denys d'Halicarnasse et Tite-Live. On remarquera dans l'examen de Diodore un éloquent portrait d'Alexandre. M. Daunou embrasse l'opinion de Sénèque sur ce conquérant célèbre, et combat avec une vive énergie les éloges que Montesquieu, Voltaire, Gillies et d'autres modernes, lui ont décernés. Après avoir rapidement rappelé les faits principaux qui ont caractérisé la carrière du fils de Philippe, le savant professeur s'écrie : « qu'il reste donc fameux cet Alexandre, par l'immensité de ses inutiles conquêtes ; qu'il soit vanté pour quelques consolations fastueuses données à des infortunes particulières, au milieu des calamités du genre humain : pour nous qui ne connaissons rien d'illustre que la vertu, rien d'héroïque que le bien qu'on fait aux peuples, nous dirons que celui qui tuait ses meilleurs amis, qui brûlait des cités florissantes, qui ne conçut l'idée d'aucune institution salutaire, qui s'offensa de la publicité des écrits de son précepteur Aristote, qui ne sut régner que par la terreur des armes, par les mensonges des prêtres et par l'ignorance des peuples, qui n'a légué au monde ravagé que les sanglantes discordes de ses successeurs, n'a pu mériter le nom de grand que par l'excès des maux consommés en un règne si court. »

Leçons d'anatomie comparée, tome VIII, contenant les organes de la génération et des sécrétions, avec une leçon complémentaire des organes de relations, par Georges Cuvier et G.-L. Duvernoy, professeur au collége de France. Seconde édition corrigée et augmentée. Paris, imprimerie de Bourgogne et Martinet, librairie de Fortin, Masson et compagnie, 1846, in-8° de XII-848 pages. — On sait que la tâche difficile de mettre au courant des connaissances actuelles le grand ouvrage qui a constitué, comme science, l'anatomie comparée, n'a pu être achevée par M. Cuvier lui-même. Il n'a eu le temps de publier que les deux premiers volumes de la nouvelle édition, et M. Duvernoy, qui avait coopéré à la première, a été chargé par l'auteur de la suite du travail. Cinq volumes, rédigés par le savant continuateur, ont successivement paru. Le tome VIII, que nous annonçons, termine cette importante publication.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL
DES SAVANTS.

FÉVRIER 1846.

Satires de C. Lucilius, fragments revus, augmentés, traduits et annotés pour la première fois en français, par E.-F. Corpet. Paris, imprimerie et librairie de Panckouke, 1845, in-8° de 287 pages [1].

PREMIER ARTICLE.

Parmi les poëtes latins que, malgré leur génie naturel, devait à la longue faire disparaître le progrès de la langue et du goût, il n'en est point qui se soient plus défendus contre cette inévitable destinée que Lucilius. Il n'en est point non plus dont, à la renaissance des lettres et depuis, on ait plus vivement regretté la perte. Quels précieux suppléments à l'histoire n'eussent pas offerts les attaques personnelles dirigées avec l'audace de l'ancienne comédie athénienne [2] contre les hommes les plus considérables du temps, par ce censeur de nouvelle sorte, ce nouveau Caton, armé comme l'autre, pour dégrader le vice puissant et honoré, de sa probité, de son courage, mais ne tenant ses pouvoirs que de sa vocation satirique! Quels suppléments non moins précieux n'eût pas reçus la comédie des Romains, tant celle qui nous est connue par ses principaux chefs-d'œuvre, la *fabula palliata*, que celle dont nous avons seulement les débris informes, la *fabula togata*, de ces peintures

[1] Cet ouvrage, réuni dans un même tome, avec la traduction, donnée par M. Jules Chenu, de Lucilius Junior, Saleius Bassus, Cornelius Severus, Avianus, Dionysius Cato, forme la quatorzième livraison de la seconde série de la *Bibliothèque latine-française*, publiée par C.-L.-F. Panckoucke. — [2] Horat. *Sat.* I, iv, 1 sqq. —

Digitized by Google

plus libres, auxquelles désormais n'était soustrait aucun désordre moral, où, comme sur une scène affranchie des gênes de la loi et de la surveillance d'une aristocratie ombrageuse, on voyait traduite la société tout entière, les ordres[1], les tribus[2], le peuple en masse; où revivait, dans sa dernière crise, la lutte de l'ancienne austérité contre la corruption apportée par les nations conquises à leurs vainqueurs, et par laquelle, non moins que par leur littérature et leurs arts, elles en triomphaient à leur tour! De combien de détails intéressants des productions dans lesquelles s'exprimait tout l'ensemble de la vie romaine n'eussent-elles pas enrichi les livres d'antiquités! Que d'expressions ajoutées par elles au vocabulaire du langage familier! Commc on eût cherché à y saisir le véritable caractère de cette urbanité difficile à définir, même pour les anciens, dont Lucilius passa pour le modèle le plus accompli[3], jusqu'au temps où ce qu'elle retenait de rudesse républicaine cessa de se trouver d'accord avec les convenances nouvelles introduites dans le commerce du monde par le régime monarchique[4]! Enfin, à l'attrait de l'instruction se fût ajouté celui du plaisir: c'eût été une lecture bien piquante que celle d'un poëte auquel on a pu, sans doute, avec justice, reprocher une composition précipitée, des formes de style diffuses, négligées, dures, un ton trop constamment amer et emporté[5], mais aussi, de l'aveu de tous, plein de verve et d'esprit, abondant en inventions originales, en pensées fortes, en traits hardis, en saillies heureuses, en beaux vers; d'un poëte de bonne heure traité en classique, sujet favori pour les critiques, de lectures, d'éditions, de commentaires[6], qui charma son siècle, comme on le voit par les éloges et les citations de Cicéron, dont la faveur constante, même dans l'âge suivant, importunait quelquefois Horace; qu'Horace[7] cependant, et après lui Perse[8] et Juvénal[9], louèrent avec un éloquent enthousiasme; que Quintilien[10] défendit à la fois contre le double fanatisme de ses admirateurs et de ses détracteurs; que les témoignages de l'antiquité nous montrent comme toujours présent à l'imagination des Romains, ne cessant de fournir aux entretiens des allusions, aux traités des rhéteurs et des grammairiens[11] des exemples, aux poëtes[12] des souvenirs et des inspirations; dont on re-

[1] *Fragm.* XXVII, 14. — [2] Horat. *Sat.* II, 1, 69. — [3] Cic. *De orat.* II, 6; *De finib.* I, 3; etc. — [4] Horat. *Sat.* I, X, 13, 65. — [5] Horat. *Sat.* I, IV, 7-13; X, 1-30, 46-71. — [6] Suet. *De illustrib. gramm.* II, XIV; Horat. *Sat.* I, X, vers. suppositit. 2-3; Porphyr. *Ad Horat. epist.* I, III, 1. — [7] Horat. *Sat.* II, 1, 62 sqq. — [8] *Sat.* I, 114. — [9] *Sat.* I, 19-21, 165-168. — [10] *Inst. orat.* X, 1, 93. — [11] A. Gell. *Noct. att.;* Macrob. *Saturn.; passim, etc.* — [12] Martial. *Epigr.* XI, 91, 5; XII, 95, 7. Auson. *epist.* XV, *ad Tetrad. sat. script., etc.*

Digitized by Google

trouve la trace jusque dans les écrits des apologistes du christianisme, chez Lactance [1], par exemple, qui se plaît à le citer comme un des interprètes les plus respectables et les plus accrédités de la sagesse païenne.

Malheureusement, d'un tel poëte il n'est resté que des fragments, rapportés en grande partie par des grammairiens et pour des raisons toutes grammaticales. Quelques-uns sont insignifiants, mais beaucoup étincellent, pour ainsi dire, au milieu même de ces textes si propres à les éteindre. Par la force du sens et la vivacité du tour, par ce qu'ils révèlent ou par ce qu'ils laissent pénétrer, ils excitent à un très-haut degré l'intérêt et la curiosité.

Turnèbe [2] en parlait ainsi au XVIe siècle, et les Estienne, cédant eux-mêmes à cet attrait, s'appliquèrent à les recueillir dans leurs *Fragmenta poetarum veterum latinorum*, publiés à Paris en 1564.

En 1597, il en parut à Leyde un recueil spécial sous ce titre qui vaut presque une notice : *C. Lucilii Suessani Aurunci, satyrographorum principis eq. romani (qui magnus avunculus magno Pompeio fuit) satyrarum quæ supersunt reliquiæ. Franciscus Jani filius Dousa collegit, disposuit, et notas addidit.* C'était le temps de ces restitutions : déjà en 1590 et 1595, à Naples et à Dordrecth, Columna (Jérôme Colonna) et Merula (Van Merle) avaient ainsi ressuscité le vieil Ennius.

Jean Dousa (Van der Does) était un noble hollandais, illustre à bien des titres, comme négociateur, magistrat, historien, poëte, philologue. Dans l'université de Leyde fondée par son influence, dont il avait été le premier procurateur et le bibliothécaire, s'étaient élevés ses nombreux enfants, tous érudits et célébrés par les savants du temps dans des pièces latines sous le nom collectif de *Pleias Dousica*. Ce fut le quatrième d'entre eux, François Dousa, qui, à vingt ans, avec l'aide de son père, donna le livre dont nous venons de rapporter le titre, un Lucilius rassemblé, disposé, commenté, restauré même quelquefois dans d'ingénieux centons.

François Dousa, dans la dédicace, se vante de l'approbation donnée à son entreprise par Joseph Scaliger, que son père avait attiré à l'université de Leyde pour y remplacer Juste Lipse, et qu'il appelle, avec l'emphase érudite du temps : *Summus ille scientiarum omnium dictator... heros ille!* Cette politesse, au reste, lui est rendue en tête du livre, dans une flatteuse épigramme du *héros*. Suit, selon la coutume, un assez grand nombre de compliments du même genre signés par des savants de noms

[1] *Div. Inst.* V, 5, 9. — [2] *Adversarior.* lib. XXVIII, c. IX.

Digitized by Google

plus ou moins illustres, par Merula entre autres, qui célèbre son jeune émule dans deux pièces, l'une en style d'Ennius, l'autre en style de Lucilius.

Ces éloges étaient mérités; cependant la critique ne pouvait s'en tenir, sur Lucilius, au livre de François Dousa. D'autres fragments restaient à recueillir, et ceux qu'on donnait pouvaient, grâce à l'amélioration progressive des textes auxquels on les avait empruntés, être rapportés avec plus d'exactitude, placés dans un ordre moins arbitraire, mieux éclaircis. Ainsi sans doute en pensèrent ceux qui, comme D. Heinsius, dans son édition d'Horace donnée à Leyde en 1612, réimprimèrent d'après les Estienne les fragments de Lucilius. Ainsi en pensa Bayle, qui, dans son article sur Lucilius, invita, mais vainement, les érudits à une nouvelle recension du vieux satirique. Malgré ces réclamations plus ou moins directes, ce fut le Lucilius de François Dousa que reproduisirent sans aucun changement, pour ne parler que des grandes collections, en 713, à Londres, celle de Maittaire; en 1766, à Pesaro, celle d'Amati; plus tard, en 1785, celle des deux Ponts; enfin assez récemment, en 1830, la bibliothèque classique latine de M. Lemaire.

Depuis cette dernière réimpression Lucilius est enfin redevenu l'objet de travaux sérieux et originaux. La biographie du créateur de la satire latine, la distribution de son recueil, le plan de ses diverses pièces, les vers qui en sont restés, ont été étudiés sans relâche par de nombreux critiques. De là les écrits publiés successivement, en 1835 et 1836, à Bonn et à Stettin, par M. Varges [1]; en 1840, à Berlin, par M. Schmidt [2]; en 1841, à Breslau, par M. Petermann [3]; en 1841, à Halle, par M. Schœnbeck [4]; en 1842, à Utrecht, par M. J.-A.-C. Van-Heusde [5]; en 1843, à Marbourg, par M. J. Becker [6]; en 1844, à Bâle, par M. Gerlach [7]. Il y faut ajouter les articles critiques auxquels ces productions ont donné lieu dans diverses recueils; par exemple, en 1843, celui de M. C. Fr. Hermann, dans le trente-sixième numéro des *Éphémérides de Gœttingue*, et, dans la première livraison d'octobre 1845 de la *Revue des deux mondes*, celui d'un jeune littérateur de grande distinc-

[1] *Specimen quæstionum Lucilianarum*, dans le *Rheinisches Museum*, Bonn, 1835, t. III, p. 15 à 69; *C. Lucilii satirarum quæ ex libro III supersunt*, Stettin, 1836. — [2] *C. Lucilii satirarum quæ de libro nono supersunt disposita et illustrata*, Berlin, 1840. — [3] *De Lucilii vita*, Breslau, 1842. — [4] *Quæstionum Lucilianarum particula*, Halle, 1841. — [5] *Studia critica in C. Lucilium poetam*, Utrecht, 1842. — [6] *Ueber die Eintheilung der Satiren des C. Lucilius* dans le *Zeitschrift für die Alterthumwissenschaft*. Marbourg, mars 1842, n°s 30-33. — [7] *Lucilius und die Römische Satura*, Bâle, 1844.

Digitized by Google

tion, dont la mort prématurée a causé, il y a quelques mois, de si vifs et si justes regrets, de M. Charles Labitte.

Tant d'efforts n'ont pas été stériles, il s'en faut de beaucoup. Mais la moisson assez abondante de notions plus claires, de leçons plus épurées, d'interprétations plus exactes, qu'ils ont produite, a été quelquefois comme étouffée par la fausse richesse, le luxe embarrassant des conjectures. Lucilius, nous le tenons de Cicéron [1], désirait que ses ouvrages ne fussent lus ni par des hommes trop éclairés, ni par des ignorants, parce que ceux-ci n'y verraient rien et que les autres y verraient peut être plus que lui. Il semble qu'en raison de l'esprit prophétique attribué par l'antiquité à ses poëtes, il protestât d'avance contre l'excès de hardiesse avec lequel devait s'exercer sur les souvenirs effacés de sa vie et les débris informes de son monument poétique, l'imagination de nos doctes contemporains. M. J.-A.-C. Van-Heusde, particulièrement, a compromis le succès légitime de ses estimables *Études* par des témérités dans lesquelles, malgré les réclamations, assez dures, il est vrai, de la critique, il a eu le tort de persister [2]. Indiquons-en quelques-unes.

La *Chronique d'Eusèbe* renfermant les quarante-six ans de vie qu'elle donne à Lucilius entre la 158e et la 169e olympiade, le fait mourir par conséquent en l'an de Rome 651. Diverses considérations avaient déjà porté Bayle [3], Dacier [4] et d'autres, à rapprocher d'un certain nombre d'années cette dernière date. Le poëte en effet a parlé [5] de la loi Licinia, rendue selon quelques-uns, il est vrai, en 644, mais selon d'autres en 657 et même en 665. De plus le mot *Senex* [6] par lequel Horace l'a désigné, ne semble pas d'accord avec la durée assez courte que la *Chronique d'Eusèbe* attribue à sa vie. On y a donc ajouté, mais M. Van-Heusde plus que personne : il l'a portée en effet de l'évaluation primitive de quarante-six ans à plus de quatre-vingts [7]. Par quel procédé? le voici : Cicéron dit dans le *Brutus* [8] du tribunat de l'orateur Crassus : *Ita tacitus tribunatus ut nisi in eo magistratu cœnavisset apud præconem Granium, id que nobis bis narravisset Lucilius, tribunum plebis nesciremus fuisse.* Au lieu de *nobis bis* ou de *bis nobis* que donne un manuscrit, M. Van-Heusde lit arbitrairement *nobis pueris;* il entend tout aussi arbitrairement par *narravisset*, non pas, comme tout le monde, des récits que Lucilius a semés dans ses satires, mais une confidence orale, et du pas-

[1] *De orat.* II, 6; cf. *De fin.* I, 7; Plin. *Hist. nat. præfat.* — [2] *Jo. Adolph. Car. Van Heusde epistola ad Car. Frid. Hermann de C. Lucilio.* Utrecht, 1844. — [3] *Dict. hist.* art. Lucilius. — [4] *Discours sur la satire.* Acad. des inscript. et bell.-lett. t. II, p. 187. — [5] *Fragm. incerta,* 133. — [6] Horat. *Sat.* II, 1, 34. — [7] *Stud. crit.* p. 9 sqq. — [8] C. XLIII.


Digitized by Google

sage ainsi corrigé et expliqué il tire cette conclusion, que le poëte a réellement raconté à Cicéron, dans son enfance, l'histoire du souper donné au tribun Crassus par le crieur public Granius. Cela ne suffirait pas cependant pour faire de Lucilius un vieillard, un octogénaire; car enfin, lorsque Cicéron, né en 648, avait par exemple quinze ans, Lucilius, s'il eût vécu, et plusieurs passages des *Dialogues sur l'orateur*[1] parlent de lui à cette époque, c'est-à-dire en 663, comme d'un homme qui a cessé d'exister, Lucilius, dis-je, en le supposant alors en vie, n'aurait eu qu'environ cinquante-huit ans. M. Van-Heusde a trouvé moyen de grossir ce chiffre de vingt-quatre années au moins, en supposant, avec François Dousa, que, quand le satirique, dans un passage qui nous a été conservé, a parlé de la cruelle loi de Calpurnius[2], il a entendu une loi *Calpurnia de ambitu* portée en 687. Mais est-il bien évident que, des diverses lois désignées par le même nom de *Calpurnia*, aucune autre n'ait pu mériter la qualification de *sæva lex*, pas même celle de 604 *de repetundis*. Et puis pourquoi ne serait-ce pas un concussionnaire mécontent à qui Lucilius aurait fait dire (j'emprunte la traduction et renvoie à la note de M. Corpet): « Je blâmai la loi cruelle de Calpurnius Pison, et j'aspirai un souffle de colère au bord de mes narines. »

Calpurni sævam legem Pisoni' reprendi,
Eduxique animam in primoribu' naribus.....

En résumé, toute cette construction hypothétique au moyen de laquelle M. Van-Heusde ajoute savamment, ingénieusement, aux années de Lucilius, est assez peu solide, et ses évaluations, celles même de Bayle, semblent mériter moins de confiance que les chiffres de la *Chronique d'Eusèbe*, fort bien défendus d'ailleurs par d'autres critiques, notamment par M. Varges[3].

Courte ou longue, la vie de Lucilius est pour nous bien peu remplie, sinon d'œuvres, du moins d'événements. Sa naissance à Suessa-Aurunca[4], sa mort et ses honorables funérailles à Naples[5]; dans l'intervalle, la part qu'il prit, bien jeune encore, à la dernière campagne de la guerre de Numance[6]; son honorable et douce intimité, pendant quelques années, avec Scipion Émilien et Lælius[7]; des voyages, dont un de Rome à Capoue et jusqu'au détroit de Sicile lui a fourni le sujet d'un récit enjoué devenu sa troisième satire[8]; des procès, soit au

[1] *De orat.* I, 16; II, 6. — [2] *Fragm.* xx, 4. — [3] *Spec. quæst. Lucil.* p. 35-43. — [4] Juvenal. *Sat.* I, 20; cf. schol.; Auson. *Epist.* xv, *ad Tetrad. etc.* — [5] Euseb. *Chron.* — [6] Vell. Pat. *Hist.* II, ix. — [7] Cic. *De orat.* II, 6; Horat. *Sat.* II, I, 71, cf. Acron. *Schol.* — [8] Porphyr. *Schol. ad Horat. sat.* I, v.

Digitized by Google

sénat, devant lequel on l'accusait de faire paître ses troupeaux sur les terres du domaine public [1]; soit, sans succès, au tribunal de C. Célius [2], contre un acteur qui l'avait désigné outrageusement par son nom en plein théâtre; celui-là, peut-être, que le satirique avait lui-même si plaisamment appelé un *Oreste enroué* [3]; enfin quelques particularités où se révèle l'existence d'un homme de bonne naissance et de fortune aisée [4], ayant une maison de ville [5], des terres [6], des esclaves [7], des maîtresses [8], et consacrant aux lettres un grand loisir : voilà tout ce que l'on sait de la vie de Lucilius. Cela est peu de chose sans doute, et n'a pas suffi à la curiosité, quelquefois bien indiscrète, de la critique.

Plaute [9] a fait de certains curieux de son temps, qui se disaient et se croyaient trop bien instruits, un joli portrait, traduit avec beaucoup d'agrément par M. Naudet : « . . . . . Ils savent ce que le roi a dit tout bas à la reine; ils savent la conversation que Jupiter a tenue avec Junon. . . . . » Il y a bien des choses que les critiques savent de cette sorte. Pourquoi Lucilius a-t-il fait le voyage qu'il a mis en vers? Pour rétablir sa santé, répond sans hésiter M. Van-Heusde [10], moins hardi, du reste, que M. Schœnbek [11], d'après les informations duquel le poëte a été vérifier les effets du tremblement de terre qui avait, en 628, bouleversé les îles Lipari et la Sicile. Comment se fait-il que Lucilius soit mort à Naples? C'est, répond encore M. Van-Heusde [12], je ne sais d'après quels mémoires secrets, que l'ennui de ses procès, les tracasseries de ses ennemis, peut-être même une sentence d'exil, provoquée, comme autrefois celle qui frappa Nævius, par ses libertés satiriques, l'avaient forcé de quitter Rome.

Pighius, dans ses *Annales* [13], avait supposé que c'était par notre Lucilius que la famille Lucilia était devenue sénatoriale, comme l'appelle Velleius Paterculus [14], disant de Pompée : *fuit hic genitus matre Lucilia stirpis senatoriæ;* il en avait donc fait un personnage politique en même temps qu'un poëte, et, de son autorité privée, l'avait déclaré questeur en 627, et en 637 préteur, s'abstenant seulement de l'élever plus tard au consulat. M. Van-Heusde [15] lui a attribué une carrière publique plus modeste, celle de publicain en Asie, se fondant sur un passage [16] où il semble, c'est ainsi qu'il l'a entendu, et M. Corpet, dont je transcris

[1] Cic. *De orat.* II, 70. — [2] *Ad Herenn.* II, 13. — [3] *Fragm.* XIX, 8. — [4] Horat. *Sat.* II, I, 75. — [5] Asc. Ped. *In Cic. orat. contr. L. Pisonem.* — [6] Cic. *De orat.* II, 70. — [7] *Fragm.* XXII, 2. — [8] Varr. *De ling. lat.* VI, LXIX; Porphyr. *In Horat. carm.* I, XXII, 10. — [9] *Trinum.* I, II, 168 sqq. — [10] *Stud. crit.* p. 60. — [11] *Quæst. Lucil.* p. 17. — [12] *Stud. crit.* p. 67. — [13] Voyez t. III, p. 31, 90, 95. — [14] *Hist.* II, IX; cf. Acr. Porphyr. *In Horat. sat.* II, I, 75. — [15] *Stud. crit.* p. 57. — [16] *Fragm.* XXVI, 6.

Digitized by Google

encore la traduction, partage son avis, où il semble qu'on dise au poëte : « Moi! que je me fasse publicain et fermier de la taxe en Asie à la place de Lucilius! Je ne veux pas..... »

> Publicanus vero ut Asiæ fiam, ut scripturarius
> Pro Lucilio, id ego nolo.....

Mais on l'a remarqué[1], peut-être ici est-ce le poëte qui parle et qui proteste ne pas vouloir cesser d'être ce qu'il est, Lucilius, pour devenir le collecteur des revenus publics en Asie. Ainsi, bien souvent, Horace s'attache à sa condition et refuse de l'échanger contre d'autres qu'on pourrait croire préférables. Si cette dernière interprétation était admise, il faudrait désespérer de faire sortir Lucilius de la vie privée à laquelle je croirais volontiers qu'il s'est restreint, se contentant, comme plus tard un autre chevalier romain, l'auteur du poëme de la Nature, d'être un grand poëte.

J'arrive à un chapitre assez étrange de biographie tout à fait intime, dont M. Van-Heusde a encore, mais non sans quelques complices de sa hardiesse, enrichi la vie trop pauvre en événements de Lucilius. Nous savions déjà, par Asconius Pedianus[2] que Lucilius habitait à Rome une maison qui avait été construite soixante ans auparavant aux frais du trésor public, pour loger Antiochus Épiphane, livré en otage aux Romains par le roi de Syrie, son père. M. Van-Heusde[3] l'a fait de plus possesseur d'un moulin ou d'une boulangerie, *pistrinum,* sur l'autorité du passage suivant de Varron[4], et de l'interprétation proposée, mais d'une façon fort dubitative, par C. O. Müller : *Pilum, quod eo far pisunt, a quo ubi id fit dicitur pistrinum, inde post in urbe Lucili pistrina et pistrix.* D'autres[5] ont pensé, d'après Scaliger, que, dans ce passage, probablement altéré, il s'agissait tout simplement de l'emploi fait par Lucilius[6] du mot féminin *pistrina*, au lieu du neutre *pistrinum*, de l'emploi du mot *pistrix.* La prétendue propriété de Lucilius se réduirait donc à celle de certaines formes de langage. Que, si l'on donne à Lucilius la boulangerie, *pistrina,* il faut, d'après le même texte, lui donner aussi la boulangère, *pistrix;* c'est ce qu'a fait, de son côté, M. J. Becker[7]. Comme le mot *pistrina* se trouve dans un fragment de cette seizième satire, écrite selon Porphyrion[8] par Lucilius, au sujet d'une de

[1] M. C.-Fr. Hermann, article cité plus haut. — [2] *In Cic. orat. contra L. Pison.* c. XXII. — [3] *Stud. crit.* p. 64. — [4] *De ling lat.* V, 138. — [5] Voyez le lexique de Forcellini, au mot *pistrix*, et de fort bonnes notes de M. Corpet sur le fragment XVI, 10, et le 13ᵉ des *Fragm. incert.* — [6] Cf. Charis. I, XVII, § 36. — [7] Ouvrage cité plus haut, p. 249, 250. — [8] *Ad Horat. carm.* I, XX.

Digitized by Google

ses maîtresses, et intitulée, du nom de cette femme, *Collyra*, il a paru à M. J. Becker que la *Collyra* de Porphyrien et la *pistrix* de Varron ne faisaient qu'une, et il nous a mis ainsi, bien qu'il s'en défende, aux dépens de l'exactitude du scholiaste, sur la voie d'une relation bien familière entre le poëte et l'utile mais humble et assez peu gracieuse personne décrite dans ce fragment[1] :

> Pistricem validam si nummi suppeditabunt,
> Addas ἐμπλευρον, mamphulas quæ sciat omnes.

> « Si tes moyens te permettent d'avoir une boulangère en sa fleur, tâche aussi qu'elle soit solide sur ses hanches et qu'elle sache donner toutes les formes à sa pâte. » (*Trad. de M. Corpet.*)

Lucilius aurait été un juge fort compétent de ce genre de mérite, s'il fallait croire, avec M. Van-Heusde[2], que, comme Plaute, mais uniquement par des raisons de santé ou par fantaisie, il a lui-même, dans son moulin ou sa boulangerie, mis la main à l'ouvrage : *animi aut valetudinis causa ad pistoris opus incubuisse et pilum tractasse.* En effet, il a dit[3]: *pilum quo pinso*, le pilon avec lequel je pile. Mais dans quel endroit a-t-il dit cela? Dans sa neuvième satire, de sujet tout grammatical, où il débattait particulièrement des questions d'orthographe; où il examinait, entre autres choses, quand il faut écrire *ei* ou simplement *i*, comme dans *pilum*, le pilon avec lequel je pile, c'est-à-dire avec lequel on pile, *pilum quo pinso;* comme aussi dans *pilam*, la balle avec laquelle nous jouons, c'est-à-dire avec laquelle on joue, *pilam qua ludimus*. De la différence de nombre qui distingue dans ce fragment *ludimus* de *pinso*, il est bien subtil de conclure, comme paraît le faire M. Van-Heusde, que, quand le poëte dit *ludimus*, il parle de tout le monde, et que, quand il dit *pinso*, il ne parle que de lui-même, mettant ses lecteurs dans la confidence d'une manie assurément bien bizarre.

Si j'ai insisté, comme je viens de le faire, sur des assertions qu'on réfute assez en les énonçant, c'est qu'elles sont très-propres à montrer jusqu'où l'on peut être mené, avec beaucoup de science et de sagacité, par l'oubli des règles sévères de la critique, par la prétention d'en savoir sur les choses de l'antiquité plus que les anciens ne nous en ont dit et que l'on ne peut légitimement en supposer d'après leurs témoignages, par le plaisir de conjecturer sans fin. De là des notices où la fantaisie domine, et que j'appellerais volontiers les romans historiques de l'érudition.

Nous avons nous-mêmes, il nous en faut accuser, fourni deux cha-

[1] *Fragm. incert.* 13; cf. Fest. v. *Mamphula.*— [2] *Stud. crit.* p. 64-67.— [3] *Fragm.* IX, 7.

Digitized by Google

pitres assez bouffons au roman de Lucilius. Le premier a pour auteur Baillet[1], qui commente ainsi le passage où Horace a reproché à Lucilius d'avoir fait souvent, croyant faire merveille, jusqu'à deux cents vers dans une heure, dictant sans relâche et sans peine, comme au pied levé.

In hora sæpe ducentos,
Ut magnum, versus dictabat, stans pede in uno[2].

Horace, selon Baillet, dit que « Lucilius dictait ses vers debout sur un pied, tenant l'autre levé en l'air, ce qui passait pour une rareté fort singulière. » L'erreur naïve de Baillet, qui entend au propre une expression proverbiale, est divertissante; mais je suis presque aussi étonné de l'explication qu'en a donnée M. Van-Heusde, et contre laquelle jusqu'ici on a vainement réclamé[3]. Selon ce savant, par ces mots : *stans pede in uno*, Horace reprend, chez Lucilius, l'usage presque exclusif de l'hexamètre.

J'ai parlé de deux chapitres : le second, non moins plaisant que l'autre, est de la façon de Dacier[4] à qui l'ont assez généralement emprunté sans défiance les biographes de Lucilius[5].

A l'entendre, parmi les partisans du satirique, il y en avait de si outrés, qu'ils couraient les rues avec des fouets sous leurs robes pour frapper tous ceux qui oseraient dire du mal des vers de leur poëte favori, et cet acte de tyrannie littéraire, assurément unique dans l'histoire de la poésie, avait lieu environ soixante-dix ans après la mort de Lucilius, au temps où Horace est supposé avoir écrit le morceau, assez évidemment apocryphe, par lequel quelques manuscrits du dixième siècle font commencer la pièce qui termine son premier livre de satires. C'est de là en effet que Dacier a tiré ce qu'il raconte, avec une bonne foi comique, de l'enthousiasme persévérant et oppressif des admirateurs de Lucilius; mais il l'en a tiré, peu légitimement, par un contre-sens, comme on va le voir. Citons et traduisons d'abord le passage :

Lucili, quam sis mendosus, teste Catone
Defensore tuo pervinçam, qui male factos
Emendare parat versus : hoc lenius ille,
Est quo vir melior, longe subtilior illo,
Qui multum puer et loris et funibus udis
Exhortatus, ut esset opem qui ferre poetis

[1] *Jugements des savants*, t. III, 2^e^ partie, p. 67. — [2] Horat. *Sat.* I, IV, 9. — [3] Voyez ses *Studia critica*, p. 101, et son *Epistola ad C.-Fr. Hermann*, p. 26. — [4] *Remarques sur les satires d'Horace*, I, X, 2. — [5] Voyez, entre autres, l'article *Lucilius* de la *Biographie universelle*.

Digitized by Google

Antiquis posset contra fastidia nostra,
Grammaticorum equitum doctissimus...

« Il me serait facile, Lucilius, de reprendre chez toi bien des fautes. Je n'en veux pour garant que Caton, ton défenseur cependant, qui s'apprête à corriger tes vers. Il montre, au reste, un esprit de douceur digne d'un si honnête homme, et en même temps un goût plus fin que cet autre, dont l'enfance studieuse essuya maintes fois les étrivières, pour qu'il y eût un jour un chevalier, docte grammairien entre tous, qui pût venir en aide aux vieux poëtes contre nos injustes dégoûts. »

Chacun aperçoit je pense, de quelle étrange façon s'est mépris Dacier en interprétant ce passage : dans les mots : *multum puer et loris et funibus udis exhortatus*, il a négligé *puer*, si nécessaire, en même temps qu'il lisait, non sans autorité, *exornatus*. En conséquence il a traduit :

« Ce savant chevalier, qui a soin de se munir de bonnes étrivières et de bonnes cordes mouillées, pour venger de nos dégoûts les poëtes anciens. »

Je ne sais par quelle fatalité il est arrivé à M. Van-Heusde de remplacer l'erreur vieillie de Dacier, comme il avait fait celle de Baillet, par une erreur nouvelle [1]; je ne crains point de le dire. Pour tout le monde, c'est Horace, juge quelque peu dédaigneux de Lucilius, que désignent ces mots : *fastidia nostra*. M. Van-Heusde le reconnaît, au contraire, dans celui qu'il est censé se donner pour adversaire, ce chevalier grammairien si rudement préparé à l'estime et à la défense des vieux poëtes. Véritablement y a-t-il à cela quelque vraisemblance? Horace, sans doute, avait tâté lui-même de cette éducation brutale et pédantesque; il avait transcrit, dans son enfance, sous la dictée du terrible Orbilius, les vers surannés de Livius Andronicus, et l'on sait qu'il en a gardé rancune [2]. Mais que son vieux maître ait compté sur lui pour être un jour le champion de l'antiquité latine déjà menacée par une école nouvelle; que Valerius Caton ait mieux répondu à ses espérances; qu'Horace, pour entrer dans la supposition de l'auteur des vers qu'on lui a prêtés, fasse ici allusion à ce mécompte, ce sont là des suppositions gratuites, un roman, comme je le disais tout à l'heure; ajoutez qu'on ne nous explique pas comment le fils de l'affranchi, qui n'a jamais manqué de rappeler l'humilité de sa naissance et la médiocrité de sa condition, pourrait s'intituler magnifiquement chevalier.

J'allongerais trop cet article si j'y faisais entrer ce qui me reste à dire du travail de la critique contemporaine sur la distribution du re-

[1] *Stud. crit.* p 122. — [2] Horat. *Epist.* II, 1, 70.

Digitized by Google

cueil satirique de Lucilius, les sujets traités dans ses diverses pièces, le sens et le caractère de ses principaux fragments, travail où brillent également, mais avec un mélange regrettable de licence conjecturale, la science et la sagacité. J'en parlerai dans un prochain article, et j'arriverai par ce chemin au livre dans lequel M. Corpet, mettant à profit les exemples bons et mauvais de ses devanciers, choisissant, avec indépendance et discernement, parmi leurs opinions, a fort heureusement résumé et complété cette œuvre collective.

PATIN.

Théâtre français au moyen âge, publié d'après les manuscrits de la bibliothèque du Roi, par MM. L.-G.-N. Monmerqué et Francisque Michel (XI-XIV[e] siècle), Paris, Firmin Didot, 1839; un volume très-grand in-8° de 672 et XVI pages, sur deux colonnes.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Le premier morceau que MM. Monmerqué et Francisque Michel ont inséré dans leur recueil est tiré d'un manuscrit appartenant autrefois à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges et actuellement à la Bibliothèque royale, n° 1139 du fonds latin. Ce précieux volume a été signalé successivement par l'abbé Lebeuf [2], par les bénédictins, auteurs de l'histoire littéraire de France [3], et plus récemment par MM. Raynouard [4] et Fauriel [5], comme renfermant un mystère ou, ce que l'abbé Lebeuf et après lui les bénédictins appellent une *tragédie* en rimes latines du XI[me] siècle. Ces habiles critiques s'accordent à voir dans cette pièce, qu'ils analysent d'ailleurs très-sommairement, le plus ancien monument de la poésie dramatique en France. Mais, ni eux, ni personne, n'avaient, jusqu'en 1835, signalé plus d'un drame ou mystère dans le manuscrit de Saint-Martial. Il est vrai que l'abbé Lebeuf et M. Raynouard n'étaient point d'accord sur le sujet. L'abbé Lebeuf et les béné-

[1] Voir le premier, dans le cahier de janvier 1846, p. 5. — [2] *État des lettres en France depuis la mort du roi Robert, etc.*, p. 68. — [3] *Histoire littéraire de France*, t. VII, p. 127. — [4] *Choix de poésies originales des troubadours*, t. II, p. CXLV et 139-143. — [5] *Histoire de la poésie provençale*, t. I[er], p. 255-257.

Digitized by Google

dictins, qui n'ont fait que le transcrire, n'ont vu, ou du moins ne parlent que d'un mystère latin de la Nativité, où Virgile vient mêler sa voix à celles des prophètes dans l'adoration du Christ nouveau-né. M. Raynouard, au contraire, désigne toute la partie du manuscrit de Limoges comprise entre les pages 53 et 58, comme une pièce non-seulement latine, mais mêlée de roman, et qu'il intitule *Mystère des vierges sages et des vierges folles.*

Ayant eu l'occasion en 1835, à la faculté des lettres, d'étudier, dans la chaire de M. Fauriel, ce précieux document dramatique, je crus y apercevoir, non pas seulement, comme mes savants prédécesseurs, un drame ou un mystère unique, mais bien trois mystères séparés et distincts, à savoir : 1° deux mystères complets, l'un tout en latin et l'autre en latin mêlé de langue romane; 2° un fragment de mystère tout latin. De plus je crus reconnaître un autre fragment latin d'un office dramatique ou mystère des Innocents, que l'on n'avait pas signalé jusque-là. Pour qui sait la rareté des monuments de ce genre avant le XIIme siècle, il est aisé de comprendre de quelle importance il était, pour un investigateur des origines théâtrales, de pouvoir constater la présence de quatre mystères dans un manuscrit incontestablement du XIme siècle. Depuis le moment où j'exposai à la Sorbonne les motifs sur lesquels je fondais ma conviction, j'ai revu, à plusieurs reprises, le manuscrit de Limoges et pesé de nouveau mes arguments : je n'ai fait que m'affermir dans mes conclusions.

M. Francisque Michel, en publiant pour la première fois dans son entier toute la partie du manuscrit 1139 contenue entre le feuillet 53 et le feuillet 58, a rendu un vrai service aux lettres; son texte, généralement exact, permettra à tous ceux qui ne peuvent avoir le manuscrit sous les yeux d'étudier ces reliques intéressantes de nos origines théâtrales. Quant à moi, je saisis volontiers l'occasion qui m'est offerte de soumettre à un auditoire plus étendu que celui de la Sorbonne mon opinion sur ce point délicat d'histoire littéraire.

Je viens de dire que l'âge du manuscrit de Saint-Martial est bien établi. L'abbé Lebeuf le place au règne de Henri Ier, entre 1031 et 1061; M. Raynouard le porte à la première moitié du XIe siècle [1], et ne paraît même pas éloigné de le faire remonter au Xe [2]. Enfin M. Fauriel a consigné une opinion analogue dans une note manuscrite dont j'ai dû la communication à son amitié, et dont M. Francisque Michel a donné un extrait en tête de son texte. On y peut voir que ce volume, pe-

[1] Ouvrage cité, t. II, p. CXLV. — [2] *Journal des Savants*, cahier de juin, 1836.

Digitized by Google

tit in-4° sur vélin, est un composé d'ouvrages écrits en différents temps et par différentes mains. Ces feuilles paraissent avoir été réunies et reliées ensemble dès les premières années du XIIIe siècle ; car on trouve sur les blancs quelques passages d'une autre écriture, dans laquelle on a cru reconnaître celle de Bernard Ithier, archiviste de Saint-Martial au commencement du XIIIe siècle. M. Francisque Michel insère ici une objection : « Cependant, dit-il, comme le premier fascicule contient la Prose de saint François, qui a pour auteur le pape Grégoire IX, et que ce pontife, élu le 19 mars 1227, mourut le 20 août 1241, on peut croire que la transcription de la Prose n'a eu lieu dans ce volume qu'après la mort de Grégoire, et qu'ainsi le manuscrit 1139 n'a été établi que dans la seconde moitié du XIIIe siècle. » Il me semble, tout au contraire, que la Prose de saint François, composée avant 1241, a fort bien pu être jointe aux autres pièces du volume dans la première moitié du XIIIe siècle. D'ailleurs, l'époque de la reliure n'est pas ici le point important [1]. « La plus grande partie du manuscrit, continue M. Fauriel, contient des morceaux de liturgie et des chants d'église, tous accompagnés de la notation musicale (dans le système antérieur à celui de Guy d'Arezzo). Quelques-uns de ces morceaux paraissent avoir été écrits dans les XIIe et XIIIe siècles ; mais la portion la plus curieuse remonte, suivant toutes les apparences, au XIe siècle et même à la première moitié du XIe siècle. Cette portion commence au folio 32 et va jusqu'au folio 118. » C'est là, et particulièrement entre le 53e et le 58e feuillet, que se trouvent diverses pièces destinées à être chantées. *Quelques-unes* même ont la forme de comédie, comme le dit une ancienne notice placée à la tête du volume : « Folio 32 varii cantus scripti XI° sæ« culo, inter quos *quidam* sunt *comici*, et epistolæ farsitæ. »

L'âge du manuscrit étant ainsi fixé par les juges les plus compétents, nous allons passer à l'examen du texte. Pour plus de clarté je transcris d'abord le morceau sans division, tel que l'a publié M. Michel ; j'exposerai ensuite les motifs qui me le font regarder, non comme étant une pièce unique, mais comme formant trois drames ou mystères distincts. Les mots imprimés en caractères italiques sont ceux que je lis autrement que l'éditeur; on trouvera la leçon que je substitue à la sienne, plus bas dans mon texte. Mais, avant d'aller plus avant, je me

[1] Une remarque qui pourrait avoir plus d'importance, c'est que le nom de *Bernart* se lit en rubrique dans la partie du volume qu'on signale comme la plus ancienne. Si ce nom précédait des vers de saint Bernard, ce que je ne crois pas, il infirmerait l'opinion des critiques qui font remonter cette portion du manuscrit au commencement du XIe siècle.

Digitized by Google

hâte de dire qu'en donnant ce qui suit pour un seul mystère, intitulé *Les vierges sages et les vierges folles*, M. Francisque Michel n'a fait que suivre la route que lui avait tracée notre maître à tous, M. Raynouard, qui, en publiant en 1817 quelques extraits de ces chants dramatiques, *cantus comici*, a cru trouver assez de suite et de rapports entre eux pour les présenter comme ne formant qu'un seul et même ouvrage. M. Fauriel s'est rangé au même avis dans son *Histoire de la poésie provençale*, récemment publiée[1]. Voici le texte de M. Francisque Michel :

LES VIERGES SAGES ET LES VIERGES FOLLES[2].

OC EST DE MULIERIBUS.

Ubi est Christus, meus dominus et filius excelsus? Eamus videre sepulcrum.

[Angelus sepulcri custos[3].]

Quem queritis in sepulcro, o christicole, non est hic. Surrexit sicut predixerat. Ite, nuntiate discipulis ejus quia precedet vos in Galileam. Vere surrexit Dominus de sepulcro cum gloria. Alleluia.

SPONSUS.

Adest sponsus qui est Christus:
Vigilate, virgines;
Pro adventu ejus gaudent
Et gaudebunt homines;
Venit enim liberare
Gentium origines,
Quas per primam sibi matrem
Subjugarunt demones[4].

Hic est Adam qui secundus
Perpropheta dicitur
Per quem scelus primi Ade
A nobis diluitur.
Hic pependit ut celesti
Patrie nos redderet
Ac de parte inimici
Liberos nos traheret.
Venit sponsus qui nostrorum
Scelerum piacula
Morte lavit, atque crucis
Sustulit patibula.

PRUDENTES.

Oiet, virgines, aiso que vos dirum
Aiseet presen que vos comandarum :
Atendet un espos, Jhesu salvaire a nom.
Gaire no i dormet
Aisel espos que vos hor' atendet[5].

Venit en terra per los vostres pechet :
De la Virgine en Betleem fo net,
E flum Jorda lavet et luteet.
Gaire no i dormet
Aisel espos que vos hor' atendet.

Eu fo batut, gablet e lai deniet,
Sus e la crot batut, e clau figet :
Deu monumen deso entrepauset.
Gaire no i dormet
Aisel espos que vos hor' atendet.

E resors es, l'*Ascriptura* o dii
Gabriels soi, *en* trames aici.

[1] T. I, p. 253-255. Cependant M. Fauriel n'a confondu, dans son analyse, que les deux derniers mystères; il n'a pas parlé de celui des *Saintes Femmes*. — [2] Ce titre général, donné par M. Raynouard, n'est pas dans le manuscrit; après plusieurs hymnes vient immédiatement la rubrique : *Hoc est de mulieribus*. — [3] Les mots entre crochets sont indiqués par M. Fr. Michel comme ajoutés au manuscrit. — [4] Je coupe autrement cette strophe et la suivante. — [5] Je ponctue autrement ce refrain. Voyez ci-dessous mon texte.

Digitized by Google

Atendet lo, que ja venra praici.
Gaire no i dormet
Aisel espos que vos hor' atendet.

FATUE.

Hos (*sic*) virgines, que ad vos venimus,
Negligenter oleum *fundimus*;
Ad vos orare, sorores, cupimus
Ut et illas quibus nos credimus.
Dolentas! chaitivas! trop i avem dormit.

Nos, comites hujus itineris
Et sorores ejusdem generis,
Quamvis male contigit miseris,
Potestis nos reddere superis.
Dolentas! chaitivas! trop i avem dormit.

Partimini lumen lampadibus;
Pie sitis insipientibus,
Pulse ne nos simus a foribus
Cum vos sponsus vocet in sedibus.
Dolentas! chaitivas! trop i avem dormit.

PRUDENTES.

Hos (*sic*) precari, precamur, amplius
Desinite, sorores, otius;
Vobis enim nil erit melius
Dare preces pro hoc ulterius.
Dolentas! etc.[1].

At ite nunc, ite celeriter
Ac vendentes rogate dulciter
Ut oleum vestris lampadibus
Dent equidem vobis inertibus.
Dolentas! etc.

[FATUE.]

A, misere! nos hic quid facimus?
Vigilare numquid potuimus?
Hunc laborem que (*sic*) nunc perferimus
Nobis nosmed contulimus.
Dolentas! etc.

Et de (*sic*) nobis mercator otius
Quas habeat merces, quas sotius.
Oleum nunc querere venimus.
Negligenter quod *nosme fundimus*.
Dolentas! etc.

[PRUDENTES.]

De nostr'oli queret nos a doner
No n'auret pont, alet en achapter
Deus merchaans que lai veet ester.
Dolentas! etc.

MERCATORES.

Domnas gentils, no vos covent ester
Ni lojamen aici ademorer.
Cosel queret, nos vos poem doner;
Queret lo deu chi vos post coseler.
[Dolentas! chaitivas! etc.]

Alet areir a vostras saje *seros*
E preiat las per Deu lo glorios,
De oleo fasen socors a vos:
Faites o tost, que ja venra l'espos.
[Dolentas! etc.]

[FATUE.]

A, misere! nos ad quid venimus?
Nil est enim illuc quod querimus.
Fatatum est, et nos videbimus...
Ad nuptias numquam intrabimus.
Dolentas! etc.

Audi, sponse, voces plangentium;
Aperire fac nobis ostium [2];
Cum sociis prebe remedium.

Modo veniat sponsus.

CHRISTUS.

Amen dico,
Vos ignosco,
Nam caretis lumine;
Quod qui pergunt
Procul pergunt
Hujus aule *lumine*.

Alet, chaitivas! alet malaureas!
A tot jors mais vos so penas livreas!
En efern ora seret meneias.

Modo accipiant eas demones, et precipitentur in infernum.

Omnes gentes
Congaudentes
Dent cantum leticie;
Deus homo fit,
De domo Davit
Natus hodie.

O Judei,
Verbum Dei...

[1] Ce refrain doit se modifier en passant dans la bouche des vierges sages; M. Raynouard s'en est aperçu; voy. ouvrage cité, t. II, p. 141. — [2] Le sens me paraît demander une autre ponctuation.

Digitized by Google

Qui negatis,
Hominem [1] vestre legis
Teste regis
Audite per ordinem;
[2] Et vos, gentes
Nos credentes
Peperisse Virginem,
Vestre gentis
Documentis
Pellite caliginem.

ISRAEL.

Israel, vir lenis, inque,
De Christo nosti firme?

RESPONSUM.

Dux de Juda non tollitur
Donec adsit qui notetur.
Salutare Dei Verbum
Expectabunt gentes mecum.

MOYSES.

Legislator, huc propinqua,
Et de Christo prome digna.

RESPONSUM.

Dabit Deus vobis vatem:
Huic, et mihi, aurem date.
Qui non audit hunc *audientem*
Expellitur sua gente.

ISAIAS.

Isayas, verum qui scis,
Veritatem cur non dicis?

RESPONSUM.

Est necesse
Virga Jesse
De radice
Provei [3];
Flos deinde
Surget inde
Qui est spiritus Dei.

JEREMIAS.

Huc accede, Jeremias;
Dic de Christo prophetias.

RESPONSUM.

Sic est.
Hic est
Deus noster,
Sine quo non erit alter.

DANIEL.

Daniel, indica
Voce prophetica
Facta dominica.

RESPONSUM.

Sanctus sanctorum veniet
Et unctio deficiet.

[ABACUC.]

Abacuc, Regis celestis
Nunc ostende quid sis testis.

RESPONSUM.

Et expectavi,
Mox expavi
Metu mirabilium
Opus tuum
Inter duum
Corpus animalium.

DAVID.

Dic, tu Davit, de nepote,
Causas que sunt tibi note.

RESPONSUM.

Universus
Grex conversus
Adorabat Dominum,
Cui futurum
Serviturum
Omne genus hominum.
Dixit Dominus Domino meo: Sede *ad* dextris meis.

SIMEON.

Nunc Symeon adveniat,
Qui responsum acceperat,
Qui non aberet terminum
Donec videret Dominum.

RESPONSUM.

Nunc me dimittas, Domine,
Finire vitam in pace,
Quia mei modo cernunt oculi
Quem misisti
Hunc mundum pro salute populi.

[1] La rime et la mesure veulent que ces vers soient coupés différemment. — [2] Ici doit commencer une autre strophe. — [3] La mesure exige une autre coupe.

Digitized by Google

ELISABET.

Illud, Helisabet, in medium
De Domino *profert* eloquium.

RESPONSUM.

Quid est rei
Quod me mei
Mater *eri* visitat?
Nam ex eo,
Ventre meo
Letus infans palpitat.

[JOANNES BAPTISTA.]

De (*sic*) Babtista,
Ventris cista clausus,
Quod dedisti causa
Christo plausus?
Cui dedisti gaudium
Profert et testimonium.

RESPONSUM.

Venit talis
Sotularis
Cujus non sum etiam
Tam benignus
Ut sim ausus
Solvere corrigiam.

VIRGILIUS.

Vates Moro (*sic*) gentilium
Dea (*sic*) Christo testimonium.

RESPONSUM.

Ecce polo
Demissa solo,
Nova progenies est[1].

NABUCODONOSOR.

Age! fare os laguene
Que de Christo nosti vere.

RESPONSUM (*sic*).

Nabucodonosor, prophetia,
Auctorem omnium auctoriza.

RESPONSUM.

Cum revisi
Tres quo (*sic*) misi
Viros in incendium,
Vidi justis
Incumbustis
Mixtum Dei filium.
Viros tres in ignem misi,
Quartum cerna (*sic*) prolem Dei.

SIBILLA.

Vere pande jam, Sibilla,
Que de Christo precis signa.

RESPONSUM.

Juditii signum
Tellus sudore madescet
E celo rex adveniet
Per secla futurus scilicet,
In carne presens, ut judicet orbem.
Judea incredula,
Cur manens (*sic*) adhuc inverecunda[2]?

Inchoant benedicamus.

Letabundi jubilemus;
Accurate, celebremus
Christi natalitia
Summa letitia, etc.

Il est impossible, ce me semble, de lire en entier ce long morceau, sans être frappé du peu de liaison qu'il offre entre ses parties. Comment admettre, en effet, qu'un office de Noël (car les *benedicamus* qui succèdent aux témoignages rendus au Messie nouveau-né par les prophètes et les gentils, *celebremus Christi natalitia*, démontrent qu'il s'agit de fêter Noël[3]), comment admettre, dis-je, qu'un office de la Nati-

[1] Ce mauvais vers hexamètre est une *grâce* qu'il importait de conserver. — [2] La sibylle parle en vers hexamètres, comme tout à l'heure Virgile. Cette double intention devait être respectée. — [3] On lit dans les premiers vers de la pièce : *Deus homo fit... natus hodie.*

Digitized by Google

vité commence par un prologue dont la scène se passe au tombeau : *Eamus videre sepulcrum*, et que le drame se poursuive en face de la crèche par une parabole tirée de l'Évangile, à la fin de laquelle Jésus apparaît, comme au jour du jugement, pour faire la séparation des réprouvés et des élus? Ce sont là des idées absolument incohérentes et incompatibles. M. Raynouard, après avoir publié en 1817 des extraits de ces divers morceaux réunis en un seul drame, a essayé en 1836[1], non sans quelques embarras, de justifier leur réunion, en supposant entre eux une sorte de lien allégorique et mystique; mais cette explication, tout ingénieuse qu'elle soit, tombe devant l'impossibilité d'admettre qu'une célébration de Noël puisse commencer par la scène du sépulcre. Cela répugne à toute la liturgie chrétienne. Je pense donc, comme je l'ai dit, qu'il faut, malgré l'autorité si grave de M. Raynouard, reconnaître ici non pas un seul mystère, celui *des vierges sages et des vierges folles*, mais bien trois petits drames ou mystères distincts, savoir: 1° un court fragment de l'office du sépulcre (ce qu'on a appelé un peu après le mystère de la Résurrection), dans lequel figuraient les Saintes Femmes; 2° le mystère de *l'arrivée de l'époux* ou *des vierges sages et des vierges folles*, dans lequel, à cause de la vulgarité de certains acteurs, la langue romane est introduite; 3° enfin, un office ou mystère de la Nativité.

La première de ces pièces dans l'ordre du manuscrit est annoncée par la rubrique : *Hoc est de mulieribus*, que M. Michel a traduite par : *Ceci est des femmes*. Il semble que le mot *mulieres* (c'est-à-dire *mulieres Mariæ*), devait à lui seul éloigner l'idée de rattacher ce premier fragment à la parabole des *vierges*. Il fallait traduire, suivant moi, cette rubrique par: *Ceci est* [*l'office*] *des* [*Saintes*] *Femmes*, et publier ce premier fragment comme il suit :

HOC EST DE MULIERIBUS.

[CANTENT TRES MARIÆ[2].]

Ubi est Christus, meus dominus et filius excelsus? Eamus videre sepulcrum.

[Appareat ANGELUS sepulcri custos et dicat.]

Quem quæritis[3] in sepulcro, o christicolæ, non est hic; surrexit sicut prædixerat. Ite, nuntiate discipulis ejus quia præcedet vos in Galilæam.

[CANTENT TRES MARIÆ.]

Vere surrexit Dominus de sepulcro cum gloria. Alleluia.

[1] *Journal des Savants*, cahier de juin 1836. — [2] Les mots placés entre crochets ne sont pas dans le manuscrit. — [3] J'avertis, une fois pour toutes, que les *æ* sont écrits constamment dans le manuscrit par un *e* simple.

Digitized by Google

C'est, comme on le voit, le commencement d'un office du sépulcre ou des *trois Marie*, tel qu'on le célébrait au milieu du chœur, dans les cathédrales de Rouen, de Soissons, de Sens, dans les monastères de Saint-Benoît-Fleury-sur-Loire, et probablement dans toutes les grandes églises ou abbayes, du x[e] au XIII[e] siècle. Nous possédons intact et complet un de ces offices du sépulcre des plus anciens, accompagné de la musique notée et de toutes les indications de costumes et de mise en scène, qui manquent ici, dans un vieil ordinaire de la cathédrale de Rouen. Un chanoine de cette ville, Jean Leprevost, a publié en 1679 cette pièce intéressante dans les notes de son édition de Jean de Bayeux [1]. Nous y voyons que trois diacres étaient chargés de représenter les trois Marie : « Tres diaconi de majori sede, induti dalmaticis, et amictus ha« bentes super capita sua, *ad similitudinem mulierum* (notez cette recom« mandation), vascula habentes in manibus, veniant *per medium chori* « (le lieu de la scène est bien établi), et versus sepulcrum properantes « vultibus submissis cantent pariter hunc versum : « Quis revolvet lapi« dem ab ostio monumenti? » Hoc finito, quidam puer (le rituel de Sens « nous apprend que c'était un enfant de chœur), *quasi angelus*, indutus « alba et amictu, tenens palmam in manu, ante sepulcrum dicat : « Quem « quæritis in sepulcro, o Christicolæ? » Mulieres Mariæ respondeant : « Jesum Nazarenum, etc. » Un semblable dialogue, accompagné, comme celui-ci, d'indications de mise en scène, encore plus détaillées parce que la rédaction en est plus récente, se trouve dans l'office du sépulcre de Saint-Benoît-Fleury-sur-Loire, qu'a publié M. Monmerqué, dans le volume de 1838 de la Société des Bibliophiles, sous le titre de *Mysterium Resurrectionis D. N. Jhesu Christi* [2].

Vient ensuite, dans le manuscrit de Saint-Martial, le second mystère, qui porte pour titre en rubrique *Sponsus*, l'époux, ou : *la venue de l'époux*. Ce drame est heureusement complet. Il a pour sujet la parabole des vierges sages et des vierges folles [3]. Non-seulement ces dernières parlent presque toujours en langue provençale; mais M. Fauriel pensait

[1] Jean de Bayeux, évêque d'Évreux en 1061, mort archevêque de Rouen en 1079, parle de l'office du sépulcre dans son traité *De officiis ecclesiasticis*, ainsi qu'un peu plus tard Jean Beleth et Guillaume Duranti. Voy. *Johannis Abrincensis episcopi liber de officiis ecclesiasticis, cum notis Joh. Prevotii*; Rotomagi, 1679, in-8°. — [2] M. Monmerqué a donné en appendice, d'après le père Martène, l'indication de plusieurs autres offices du sépulcre, en usage à Soissons, à Tours, à Vienne en Dauphiné et à Strasbourg. Mais aucun ne me paraît d'une date aussi reculée que ceux de la cathédrale de Rouen et de l'abbaye de Saint-Martial. — [3] Voy. cette parabole dans saint Matthieu, chap. 25.

Digitized by Google

que les *mercatores*, en leur qualité d'étrangers, étaient censés parler français et tâchaient de parler *quelque chose d'approchant*[1]. Je donne ici *in extenso* le texte et la traduction de ce petit drame. L'un et l'autre diffèrent, en plusieurs points, des leçons adoptées par M. Raynouard et que M. Francisque Michel a reproduites :

[LES VIERGES SAGES ET LES VIERGES FOLLES.]

SPONSUS.

[Dicat SACERDOS[2] :]

Adest Sponsus qui est Christus : vigilate, vir-
[gines,
Pro adventu ejus gaudent et gaudebunt ho-
[mines,
Venit enim liberare gentium origines,
Quas per primam sibi matrem subjugarunt
[dæmones.

Hic est Adam qui secundus per prophetam
dicitur
Per quem scelus primi Adæ a nobis diluitur.
Hic pependit, ut cœlesti patriæ nos redderet,
Ac de parte inimici liberos nos traheret.
Venit Sponsus, qui nostrorum scelerum pia-
[cula
Morte lavit, atque crucis sustulit patibula.

[Accedant] PRUDENTES [et dicat GABRIEL[3] :]

Oiet, virgines, aiso que vos dirum;
Aiseet[4] presen que vos comandarum.
Atendet un espos, Jhesu salvaire a nom.
Gaire no i dormet[5] !
Aisel espos que vos hor'[6] atendet,

Venit en terra per los vostres pechet;
De la Virgine en Betleem fo net,
E flum Jorda lavet et luteet.
Gaire no i dormet!
Aisel espos que vos hor' atendet,

LA VENUE DE L'ÉPOUX.

LE CÉLÉBRANT dira :

L'époux qui est le Christ est près d'arriver, veillez, vierges! les hommes se réjouissent et se réjouiront de sa venue, car il vient délivrer du péché originel le genre humain que les démons se sont asservi en séduisant notre première mère.

C'est lui qui est appelé le second Adam par le prophète, lui qui efface en nous la tache que la faute du premier Adam y avait mise. Il a été suspendu à la croix pour nous rendre à la patrie céleste, et nous arracher à l'ennemi des hommes. Il vient l'époux qui a lavé et expié nos crimes par sa mort et souffert le supplice de la croix.

LES VIERGES SAGES [s'avanceront et GABRIEL dira :]

Écoutez, vierges, ce que nous vous dirons; ayez présent ce que nous vous recommanderons. Attendez un époux qui s'appelle Jésus sauveur. Guère ne dormez!
Cet époux que vous attendez aujourd'hui,

Il est venu sur la terre à cause de vos péchés; il est né de la Vierge à Bethléem; il a été lavé et baptisé dans le fleuve du Jourdain. Guère ne dormez!
Cet époux que vous attendez aujourd'hui,

[1] Peut-être M. Fauriel a-t-il fini par rejeter cette conjecture, car je ne la retrouve point dans son cours sur la poésie provençale. — [2] Les dix vers suivants sont une espèce de prologue prononcé, je crois, par le célébrant. — [3] Je fais ici au ms. une addition très-grave, qui me paraît justifiée par le dernier quatrain où Gabriel se nomme lui-même: « C'est moi, Gabriel, etc. » — [4] Sic Codex; M. Raynouard lit : *aisex*. — [5] Je ponctue ce refrain autrement que M. Raynouard, ce qui change le sens. — [6] Sic codex; M. Raynouard : *ores*.

Digitized by Google

Eu fo batut, gablet e lai deniet,
Sus e la crot batut e clau figet:
Deu monumen deso entrepauset.
Gaire no i dormet!
Aisel espos que vos hor' atendet,

E resors es, la Scriptura a dii[1].
Gabriels soi, eu trames aici.
Atendet lo, que ja venra praici.
Gaire no i dormet!

Il a été battu de verges, moqué et renié; il a eu le côté percé sur sa croix et les mains traversées de clous; il a été déposé sous la pierre d'un sépulcre. Guère ne dormez!
Cet époux que vous attendez aujourd'hui,

Il est sorti du tombeau, l'Écriture l'a dit. Je suis Gabriel, moi que vous voyez à cette place. Attendez-le, car il viendra bientôt ici. Guère ne dormez!

[Accedant et dicant] FATUÆ:

Nos virgines quæ ad vos venimus
Negligenter oleum fudimus;
Ad vos orare, sorores, cupimus,
Ut et illas quibus nos credimus.
Dolentas! chaitivas! trop i avem dormit.

Nos comites hujus itineris
Et sorores ejusdem generis,
Quamvis male contigit miseris,
Potestis nos reddere superis.
Dolentas! chaitivas! trop i avem dormit.

Partimini lumen lampadibus;
Piæ sitis insipientibus,
Pulsæ ne nos simus à foribus
Cum vos Sponsus vocet[2] in sedibus[3].
Dolentas! chaitivas! trop i avem dormit.

LES VIERGES FOLLES s'avanceront et diront:

Nous vierges qui venons vers vous, nous avons usé négligemment notre huile; nous voulons vous prier, ô sœurs, comme celles en qui nous avons confiance. Malheureuses! chétives! nous avons trop dormi.

Nous, vos compagnes dans ce pélerinage terrestre et vos sœurs nées d'une même race, quoique nous ayons mal réussi, infortunées! vous pouvez nous rendre au ciel. Malheureuses! chétives! nous avons trop dormi.

Partagez avec nous la lumière de vos lampes; soyez compatissantes pour de pauvres insensées, afin que nous ne soyons pas chassées dehors, lorsque l'époux vous appellera dans sa demeure. Malheureuses! chétives! nous avons trop dormi.

[Dicant] PRUDENTES:

Nos precari, precamur, amplius
Desinite, sorores, ocius;
Vobis enim nil erit melius
Dare preces pro hoc ulterius.
Dolentas! chaitivas! trop i avetz[4] dormit.

Ac ite nunc, ite celeriter,
Ac vendentes rogate dulciter,
Ut oleum vestris lampadibus
Dent equidem vobis inertibus.
Dolentas! chaitivas! trop i avetz dormit.

LES VIERGES SAGES diront:

Cessez, de grâce, de nous prier plus longtemps, ô nos sœurs; car il ne vous servirait de rien de nous adresser à ce sujet de plus longues prières. Malheureuses! chétives! vous avez trop dormi.

Allez maintenant, allez vite, et priez humblement les marchands de vous donner de l'huile pour vos lampes, puisque vous avez été négligentes. Malheureuses! chétives! vous avez trop dormi.

[Dicant FATUÆ:]

Miseræ nos hic quid faciamus[5]?

LES VIERGES FOLLES diront:

Ah! malheureuses! qu'allons-nous faire ici?

[1] Gabriel fait l'histoire de Jésus, depuis sa naissance jusqu'à sa résurrection. Ce n'est donc pas ici un office de Noël. — [2] Le subjonctif pour le futur. On trouve, au x[e] siècle, beaucoup d'exemples de cette substitution. Voyez notamment le *Théâtre* de Hrotsvitha. — [3] On peut lire également dans le ms.: *lectibus*. — [4] Ce changement, que le sens exige, n'est pas dans le manuscrit, où le refrain est en abrégé; nous l'empruntons à M. Raynouard. Peut-être faudrait-il seulement *avet*. — [5] Codex: *facimus*.

Digitized by Google

Vigilare numquid potuimus?
Hunc laborem, quem nunc perferimus,
Nobis nosmet [stultæ] contulimus.
Dolentas! chaitivas! trop i avem dormit.

Ne pouvions-nous veiller? Ce malheur que nous souffrons, nous nous le sommes nous-mêmes attiré. Malheureuses! chétives! nous avons trop dormi.

Et det nobis mercator ocius
Quas habeat merces, quas socius.
Oleum nunc quærere venimus,
Negligenter quod nosmet fudimus.
Dolentas! chaitivas! trop i avem dormit.

Que ce marchand, que son associé, nous donnent promptement la marchandise qu'ils ont; il nous faut à présent chercher de l'huile, parce que nous avons négligemment perdu la nôtre. Malheureuses! chétives! nous avons trop dormi.

[Dicant PRUDENTES[1] :]

De nostr'oli queret nos a doner
No n'auret pont; alet en achapter
Deus marchaans que lai veet ester.
Dolentas! chaitivas! trop i avetz dormit.

LES VIERGES SAGES diront :

Vous nous demandez de vous donner de notre huile : vous n'en aurez point. Allez en demander aux marchands que vous voyez là. Malheureuses! chétives! vous avez trop dormi.

[Dicant] MERCATORES:

Domnas gentils, no vos convent ester
Ni lojamen aici ademorer.
Cosel queret, no'n vos poem doner;
Queret lo deu chi vos pot coseler.
Dolentas! chaitivas! trop i avetz dormit.

LES MARCHANDS diront:

Gentilles dames, il n'est pas convenable que vous demeuriez ici longtemps. Ce que vous cherchez, nous ne pouvons vous le donner. Cherchez qui vous puisse assister. Malheureuses! chétives! vous avez trop dormi.

Alet areir a vostras saje sores[2],
E preiat las per Deu lo glorios,
De oleo fasen socors a vos;
Faites o tost, que ja venra lespos.

Allez trouver vos sages sœurs et priez-les, au nom du Dieu plein de gloire, de vous faire l'aumône d'un peu d'huile. Faites vite, car l'époux viendra bientôt.

[Dicant] FATUÆ :

[Ah!] miseræ nos ad quid venimus[3]?
Nil est enim illuc quod quærimus.
Fatatum est, et nos videbimus :
Ad nuptias numquam intrabimus.
Dolentas! chaitivas! trop i avem dormit.

LES VIERGES FOLLES diront :

Ah! malheureuses! pourquoi sommes-nous venues? Il n'y a rien ici de ce que nous cherchons. C'était un arrêt du destin, et nous l'allons voir s'accomplir. Jamais nous n'entrerons aux noces. Malheureuses! chétives! nous avons trop dormi.

Audi, Sponse, voces plangentium;
Aperire fac nobis ostium
Cum sociis; præbe remedium.

Entendez, époux, nos voix gémissantes. Faites-nous ouvrir la porte en même temps qu'à nos compagnes; prêtez-nous votre secours.

Modo veniat Sponsus.

Alors l'Époux viendra.

CHRISTUS:

Amen dico,
Vos ignosco,
Nam caretis lumine;
Quod qui pergunt,
Procul pergunt
Hujus aulæ limine[4],

LE CHRIST:

En vérité, je vous le dis, je ne vous connais pas; car vous manquez de lumière. Que ceux qui viennent ainsi s'en aillent loin du seuil de cette cour.

[1] Ce couplet des vierges sages brise le sens et répète ce qu'elles viennent de dire en latin. Peut-être est-ce une variante et une traduction des vers latins précédents. — [2] Le ms. et M. Raynouard : *seros*. — [3] Sic codex; M. Raynouard lit : *misere nos ad quis venitamus*. — [4] Codex: *lumine*.

Digitized by Google

Alet, chaitivas! alet, malaureas!
A tot jors mais vos so penas livreas;
En efern ora seret meneias.

Allez, chétives! allez, malheureuses! désormais les tourments vous sont infligés pour toujours. Vous serez sur-le-champ conduites en enfer.

Modo accipiant eas dæmones et præcipitentur in infernum[1].

Alors les démons les saisiront et les précipiteront dans l'enfer.

Cette recommandation finale annonce bien clairement le dénouement et la conclusion du drame.

Le troisième mystère qui va nous occuper, tout en latin et sans aucun mélange d'idiome vulgaire, n'a qu'un simple rapport de juxta-position avec les deux précédents. Il ne porte pas de titre, ce qui n'est pas rare dans les manuscrits de ces âges, où les pièces et fragments de pièces se succèdent souvent dans la même page sans intervalle, sans division, sans rien, la plupart du temps, qui annonce un commencement ou une fin. Cette troisième pièce est, suivant l'expression déja citée de l'abbé Lebeuf, *une tragédie* en rimes latines, sur le Messie nouveau-né. Aucune indication ne nous informe des détails de mise en scène; mais plusieurs autres anciens offices de Noël, où les indications de ce genre sont marquées, nous permettent de nous former une idée du spectacle. D'abord, les trois premières strophes, qui sont comme le prologue ou l'exposition du mystère, devaient être dites ou chantées par un ecclésiastique élevé en dignité. Ensuite ce personnage appelait à haute voix chacun des acteurs du drame, lesquels s'avançaient et prenaient successivement la parole. Ce principal interlocuteur était, comme nous dirions pour un spectacle profane, le meneur ou le directeur du jeu. Il se tenait probablement debout sur les degrés de l'ambon ou au milieu du jubé, entouré des musiciens. Les autres personnages, prêtres ou moines, vêtus du costume de leurs rôles, étaient assis dans les stalles, attendant le moment de se lever et de venir au milieu du chœur psalmodier ou chanter leur verset[2].

MYSTÈRE DE LA NATIVITÉ.

[Dicat SACERDOS.]

Omnes gentes
Congaudentes

LE CÉLÉBRANT dira :

Que toutes les nations se réjouissent et fassent entendre un chant d'allégresse! Dieu

[1] Les auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, en signalant ce mystère (t. VII, p. 127), ajoutent « qu'ils ne trouvent pas de vestiges qu'on fît représenter ces tragédies avec appareil et décoration avant les exercices de Dunestaple (Dunstable). » Ils veulent parler du mystère de sainte Catherine, pour lequel, en 1110, l'écolâtre Geoffrey emprunta des chappes au sacristain de l'abbaye de Saint-Alban. Mais il nous semble que la rubrique qui clôt le mystère des vierges sages et des vierges folles atteste bien une sorte d'appareil scénique et de représentation. — [2] *Versus*, comme on sait, signifie une *strophe*, dans la langue de cette époque.

Digitized by Google

Dent cantum lætitiæ.
Deus homo fit
De domo David [1]
Natus hodie

s'est fait homme : il est sorti de la maison de David et il est né aujourd'hui.

O Judæi!
Verbum Dei
Qui negatis, hominem
Vestræ legis,
Testem regis,
Audite per ordinem;

O Juifs, qui niez le Verbe de Dieu, écoutez successivement et par ordre les hommes de votre loi qui vont rendre témoignage au roi céleste;

Et vos gentes,
Non credentes
Peperisse virginem,
Vestræ gentis
Documentis
Pellite caliginem.

Et vous, gentils, qui ne croyez pas qu'une vierge ait enfanté, sortez de votre aveuglement, en présence des enseignements que votre nation vous donne.

[Accedat] ISRAEL [et dicat SACERDOS:]

Ici paraîtra ISRAEL et LE CÉLÉBRANT dira:

Israel, vir lenis, inque
De Christo quæ nosti firme.

Israel, homme de bien, dis ce que tu sais de certain sur le Christ?

Responsum.

Dux de Juda non tollitur,
Donec adsit qui vocetur [2]
Salutare Dei Verbum.
Expectabunt gentes mecum [3].

Réponse.

La souveraineté ne sera point enlevée à Juda jusqu'à la venue de celui qui sera appelé le sauveur, Verbe de Dieu. Les nations l'attendront avec moi.

[Accedat] MOYSES [et dicat SACERDOS:]

Ici paraîtra MOÏSE et LE CÉLÉBRANT dira:

Legislator, huc propinqua
Et de Christo prome digna.

Législateur, approche, et dis-nous sur le Christ des choses dignes de lui.

Responsum.

Dabit Deus vobis vatem:
Huic et mihi aurem date.
Qui non audit hunc dicentem [4]
Expellitur sua gente.

Réponse.

Dieu vous donnera un prophète; prêtez-lui l'oreille ainsi qu'à moi. Celui qui ne l'écoutera point quand il sera venu sera chassé de son peuple.

[Accedat] ISAIAS [et dicat SACERDOS:]

Ici paraîtra ISAÏE et LE CÉLÉBRANT dira:

Isaias, verum qui scis,
Veritatem cur non dicis?

Isaïe, toi qui sais ce qui est vrai, pourquoi ne dis-tu pas la vérité?

Responsum.

Est necesse
Virga Jessæ
De radice provehi;
Flos deinde
Surget inde,
Qui est spiritus Dei [5].

Réponse.

Il faut que la tige de Jessé pousse par la racine. De là s'élèvera ensuite une fleur qui est l'esprit de Dieu.

[1] Codex: *Davit.* — [2] Toujours le subjonctif pour le futur. On peut lire dans le ms.: *notetur.* — [3] *Genes.* cap. XLIX, v. 10. — [4] Ce mot est à demi effacé dans le manuscrit. — [5] Isaias, cap. XI, v. 10, et S. Paul, *Epist. ad Romanos*, cap. XV, v. 12.

Digitized by Google

[Accedat] JEREMIAS [et dicat SACERDOS:]

Huc accede, Jeremias,
Dic de Christo prophetias.

Responsum.

Sic est.
Hic est
Deus noster,
Sine quo non erit alter.

[Accedat] DANIEL [et dicat SACERDOS:]

Daniel, indica
Voce prophetica
Facta Dominica.

Responsum.

Sanctus sanctorum veniet
Et unctio deficiet[1].

[Accedat ABACUC, et dicat SACERDOS:]

Abacuc, Regis cœlestis
Nunc ostende quid sis testis.

Responsum.

Et expectavi
Mox expavi
Metu mirabilium,
Opus tuum
Inter duum
Corpus animalium[2].

[Accedat] DAVID [et dicat SACERDOS:]

Dic, tu David, de nepote
Causas qui sunt tibi notæ.

Responsum.

Universus
Grex conversus
Adorabat Dominum,
Cui futurum
Serviturum
Omne genus hominum.

Dixit Dominus Domino meo: sede a dextris meis[3].

Ici paraîtra JÉRÉMIE et LE CÉLÉBRANT dira:

Approchez ici, Jérémie, et prophétisez sur le Christ.

Réponse.

Oui, certes; celui-ci est notre Dieu, sans lequel il n'y aura point d'autre dieu.

Ici paraîtra DANIEL et LE CÉLÉBRANT dira:

Daniel, annonce, de ta voix de prophète, les actions du Seigneur.

Réponse.

Le Saint des saints viendra, et l'onction des rois cessera.

Ici paraîtra ABACUC et LE CÉLÉBRANT dira:

Abacuc, montre-nous à présent quel témoin tu es du Roi céleste.

Réponse.

Après avoir attendu, je fus frappé de l'effroi des merveilles, en voyant ton ouvrage de deux jours, le corps des animaux.

Ici paraîtra DAVID et LE CÉLÉBRANT dira:

Dis-moi, David, sur ton descendant, les choses qui te sont connues.

Réponse.

La troupe entière tournée du même côté adorait le Seigneur, que bientôt tout le genre humain devait servir.

Le Seigneur dit à mon Seigneur: asseyez-vous à ma droite.

[1] Hilaire, dans un drame latin du XIII[e] siècle, intitulé *Historia de Daniel repræsentanda*, a employé ces mêmes paroles du prophète: « Cessabit regimen et regum « unctio. » Voy. *Hilarii versus et ludi*, Lutet. Parisiorum, Techener, 1838, in-18, edente Champollion-Figeac. — [2] La création des animaux s'est faite dans le cinquième et le sixième jour. — [3] Psal. 109, v. 1.

[Accedat] SIMEON [et dicat SACERDOS:]

Nunc Simeon adveniat
Qui responsum acceperat
Quod[1] non haberet terminum
Donec videret Dominum.

Responsum.

Nunc me dimittas, Domine,
Finire vitam in pace,
Quia mei modo cernunt oculi
Quem misisti
Hunc mundum pro salute populi[2].

[Accedat] ELISABETH[3] [et dicat SACERDOS:]

Illuc[4], Elisabeth, in medium
De Domino profer[5] eloquium.

Responsum.

Quid est rei
Quod me mei
Mater heri visitat?
Nam ex eo
Ventre meo
Lætus infans palpitat[6].

[Accedat JOHANNES BAPTISTA et dicat SACERDOS:]

Dic, Baptista,
Ventris cista clausus,
Qua[7] dedisti causa
Christo plausus?
Cui dedisti gaudium
Profer[8] et testimonium.

Responsum.

Venit talis
Solea nobis[9],
Cujus non sum etiam
Tam benignus,
Ut sim ausus
Solvere corrigiam.

[Accedat] VIRGILIUS [et dicat SACERDOS:]

Vates, Maro, gentilium,
Da Christo testimonium.

Responsum.

Ecce polo demissa solo nova progenies est.

Ici paraîtra SIMÉON et LE CÉLÉBRANT dira :

Que maintenant vienne Siméon, qui avait reçu la promesse de ne pas atteindre le terme de sa vie avant d'avoir vu le Seigneur.

Réponse.

Maintenant, permettez-moi, Seigneur, de finir ma vie en paix, puisque mes yeux voient celui que vous avez envoyé dans ce monde pour le salut du peuple.

Ici paraîtra ÉLISABETH et LE CÉLÉBRANT dira

Ici, Élisabeth, au milieu de tous, parlez-nous, à haute voix, du Seigneur.

Réponse.

Comment ai-je mérité que la mère de mon Seigneur me visite? Car, je le sens, mon enfant joyeux palpite dans mon sein.

Ici paraîtra JEAN-BAPTISTE et LE CÉLÉBRANT dira :

Baptiste, dis-nous pourquoi, renfermé dans le sein de ta mère, tu as applaudi au Christ? Rends témoignage à celui auquel tu as montré de la joie.

Réponse.

Il nous est venu un tel soulier, que je ne suis pas digne d'oser en délier le cordon.

Ici paraîtra VIRGILE et LE CÉLÉBRANT dira :

Virgile, poëte des gentils, rends témoignage au Christ.

Réponse.

Envoyée du ciel, une nouvelle race paraît sur la terre.

[1] Codex : *qui.* — [2] Luc. cap. II, v. 29. — [3] Codex : *Elisabet* et *Helisabet.* — [4] Codex : *illud.* — [5] Codex : *profert.* — [6] Luc. cap. I, v. 41. — [7] Codex : *quod.* — [8] Codex : *profert.* — [9] Codex : *sotularis;* Vid. Marc. cap. I, v. 7.

Digitized by Google

[Accedat] NABUCODONOSOR [et dicat SACERDOS:]

Age, fare, os lagenæ[1],
Quæ de Christo nosti vere.

Ici paraîtra NABUCHODONOSOR et LE CÉLÉBRANT dira:

Allons, dis-nous, bouche adonnée à la bouteille, ce que tu sais vraiment du Christ.

[ALIAS[2].]

Nabucodonosor, prophetia
Auctorem omnium auctoriza.

VARIANTE.

Nabuchodonosor, viens donner, par ta prophétie, de l'autorité à l'auteur de toutes choses.

Responsum.

Cum revisi
Tres quos[3] misi
Viros in incendium,
Vidi justis
Incombustis
Mixtum Dei filium.
Viros tres in ignem misi,
Quartum cerno prolem Dei[4].

Réponse.

Lorsque je revis les trois jeunes hommes que j'avais fait jeter dans la fournaise, je vis le fils de Dieu au milieu de ces justes que n'avaient pas touchés les flammes. J'avais jeté dans le feu trois hommes; le quatrième, je le vois, est le fils de Dieu.

[Accedat] SIBYLLA [et dicat SACERDOS:]

Vere pande jam, Sibylla,
Quæ de Christo præscis signa.

Ici paraîtra LA SIBYLLE et LE CÉLÉBRANT dira:

Expose-nous aujourd'hui clairement, ô Sibylle, les signes que tu as lus dans l'avenir touchant le Christ.

Responsum.

Judicii signum, tellus sudore madescet[5].
Ex cœlo rex adveniet per sæcla futurus,
Scilicet in carne præsens ut judicet orbem.
Judæa incredula, cur manes[6] adhuc inverecunda.

Réponse.

Signe du jugement, la terre se mouillera de sueur. Du ciel viendra le roi des siècles futurs. Il se fera chair, pour juger le monde. O Judée! pourquoi persistes-tu sans honte dans ton incrédulité?

Inchoant *Benedicamus.*

Lætabundi jubilemus;
Accurate[7] celebremus
Christi natalitia, etc...

Ici commencent les *Benedicamus.*

Pleins d'allégresse, réjouissons-nous! Célébrons avec zèle la naissance du Christ, etc.

Il ne me reste qu'un mot à dire du quatrième mystère, ou fragment de mystère, qui se trouve dans ce même manuscrit 1139. C'est un débris d'un petit drame ou office dialogué des Innocents. Ce morceau commence tout au bas du feuillet 32 verso. C'est probablement cette disposition qui a empêché qu'on ne le remarquât plus tôt. Le voici :

[1] Codex : *laquene.* — [2] Codex : *responsum.* C'est une erreur du copiste. Ces deux vers ne peuvent être qu'une variante du distique précédent qui aura paru trop grossier. — [3] Codex: *quo.* — [4] Vid. Daniel, cap. III. — [5] N'est-ce pas une allusion au *rorate cœli desuper et nubes pluant justum,* qu'on chante pendant l'Avent? — [6] Codex: *manens.* — [7] M. Francisque Michel traduit : *accourez,* comme si le texte portait: *accurrite.* La latinité de ce morceau est tellement corrompue, que cette version pourrait bien être la bonne.

Digitized by Google

Sub altare Dei audivi voces occisorum dicentium : VERSUS. « Quare non defendis sanguinem nostrum? » — Et acceperunt divinum responsum : « Adhuc sustinete modicum tempus, donec impleatur numerus fratrum vestrorum. »

Puis on lit en rubrique [fol. 32 verso] :

LAMENTATIO RACHEL.

Dulces filii, quos nunc progenui,
[fol. 33 recto.]
Olim dicta mater, quod nomen tenui
Olim per pignora vocor puerpera,
Modo sum misera natorum vidua.
Heu mihi miseræ! cum possim vivere
Cum natos coram me video perdere,
Atque lacerare parum detruncare.
Herodes Ægyptus furore repletus,
Nimium superbus perdit meos partus.

ANGELUS.

Noli, Rachel, deflere pignora;
Contristaris et tundis pectora :
Noli flere; sed gaude potius,
Cui nati vivunt felicius :
Ergo gaude.
Summi Patris æterni Filius,
Hic est ille quem querit perdere
Qui vos facit æterne vivere.
Ergo gaude.

Les vers de ce fragment dramatique sont, comme ceux des morceaux qui précèdent, d'une facture et d'une latinité tellement barbares, qu'indépendamment de toutes preuves paléographiques, le mètre et la langue attesteraient à eux seuls le xe ou le xie siècle. On lit des plaintes de Rachel à peu près semblables dans un autre mystère des Innocents, composé un siècle et demi plus tard pour l'abbaye de Saint-Benoît-Fleury-sur-Loire[1]. Cette œuvre, d'une meilleure époque, présente des développements assez dramatiques, dans un latin beaucoup moins corrompu; mais la barbarie même des débris de ce genre leur assure, à défaut d'un bien vif intérêt littéraire, une incontestable valeur historique.

Dans un prochain article, j'examinerai les textes français des xiie et xiiie siècles recueillis par MM. Monmerqué et Francisque Michel.

MAGNIN.

SUR LES MODIFICATIONS qui s'opèrent dans le sens de la polarisation des rayons lumineux, lorsqu'ils sont transmis à travers des milieux solides ou liquides, soumis à des influences magnétiques très-puissantes.

PREMIER ARTICLE.

Le 27 novembre de l'année dernière, M. Faraday, l'un des expérimentateurs les plus inventifs de notre époque, communiqua à la Société

[1] Voy. le volume de 1838 de la *Collection des Bibliophiles*.

Digitized by Google

royale de Londres une série de recherches physiques, tendantes, selon lui, à prouver l'influence immédiate des forces magnétiques sur la lumière polarisée. L'annonce de cette découverte, rapidement répandue dans toute l'Europe, excita au plus haut degré l'attention des savants. Mais les expériences sur lesquelles l'auteur l'avait fondée nécessitent l'emploi d'appareils magnétiques très-puissants, que très-peu de physiciens possèdent, et qui même sont malheureusement fort rares dans nos grands établissements publics. En outre, son travail n'étant pas encore imprimé, nous le connaissions seulement par des articles de journaux qui se ressentaient de ce manque de pratique; en sorte qu'ils reproduisaient les énoncés de l'inventeur plutôt que ses résultats positifs, et ses vues plutôt que ses procédés d'expérimentation. D'après des données si incomplètes, nous n'avions pas cru, jusqu'à présent, possible d'entretenir avec fruit, de ce sujet, les lecteurs du *Journal des Savants*. Enfin, quelques passages d'une lettre écrite par M. Faraday à M. Dumas, et communiqués par ce dernier à l'Académie des sciences, nous ayant fourni des notions plus précises, un de nos physiciens, habile et zélé, M. Pouillet, s'est mis en mesure de répéter ces nouvelles expériences, avec les appareils que possède le cabinet de physique du conservatoire des arts et métiers, placé sous sa direction. Il a réussi à reproduire les effets annoncés, dans des proportions à la vérité très-faibles, mais pourtant décisives; et, non-seulement il les a décrits devant l'Académie des sciences, mais il a encore eu la complaisance de nous en rendre personnellement témoin. Nous avons ainsi l'espoir de pouvoir en transmettre maintenant à nos lecteurs une idée fidèle, que je tâcherai de rendre aussi simple que possible, en débarrassant les résultats observés de tout énoncé hypothétique, pour les réduire à leur pure condition de faits. Toutefois, par esprit de prudence autant que de justice, je m'attacherai à les présenter tels que l'inventeur les a réalisés et annoncés lui-même; me servant seulement de ceux que j'ai eu l'occasion de voir, pour donner à ses expressions le sens exact que l'on doit y attacher.

On ne saurait comprendre ces nouveaux phénomènes et en sentir la portée, si l'on n'avait pas présentes à l'esprit les généralités physiques auxquelles ils se rattachent. Je vais donc les rappeler autant que cela est indispensable pour ce but.

Une multitude de phénomènes, on pourrait dire le plus grand nombre de ceux qui s'opèrent dans la nature, sont produits par des agents physiques, dont les qualités matérielles ne nous sont connues que par induction. Ils échappent à la finesse de notre tact et à la délicatesse de nos balances. Aussi les a-t-on nommés *principes impondé-*

Digitized by Google

rables; non pas, sans doute, que nous devions les croire absolument insensibles à l'action de la pesanteur, ce qui serait peu vraisemblable; mais parce que, s'ils ont un poids spécifique propre, il ne nous est jamais perceptible dans leurs effets. C'est à de tels principes, se manifestant par des phénomènes spéciaux, que nous attribuons l'électricité, le magnétisme, la chaleur, la lumière, et les radiations invisibles, mais chimiquement actives, dont cette dernière est toujours accompagnée. L'analogie doit nous faire soupçonner que beaucoup d'autres principes intangibles peuvent exister conjointement avec ceux-là dans la nature, et y exercer des actions très-puissantes; mais on ne les y a pas encore discernés.

Nous ignorons la constitution réelle de ces agents. Nous ne savons pas s'ils sont essentiellement distincts, ou s'ils sont les formes diverses d'un principe unique, se produisant, avec des accidents dissemblables, dans la variété de son action. Nous sommes donc jusqu'à présent obligés de les considérer comme ayant des existences individuelles, dont nous tâchons de spécifier les qualités propres par des conceptions idéales qui représentent mécaniquement leurs opérations sensibles. Mais il faut toujours nous rappeler que ce sont là de pures abstractions de notre esprit, que les indications ultérieures de l'expérience pourront nous faire modifier, étendre, réunir, ou disjoindre.

La nouvelle découverte que je vais essayer de faire connaître à nos lecteurs est relative à un de ces principes mystérieux; plus mystérieux même pour nous que tous les autres. En effet, lorsque nous voulons étudier ceux-ci, nous trouvons moyen de les faire agir sur des corps tangibles, auxquels ils impriment des mouvements mesurables, ou des changements de volume, ou des modifications chimiques, que nous pouvons constater indubitablement, sans avoir à craindre aucune illusion de nos sens. Au lieu que celui dont nous allons nous occuper n'est sensible pour nous que par les impressions qu'il produit sur un seul de nos organes. En sorte que nous sommes continuellement exposés à lui attribuer, comme qualités propres, des accidents qui n'appartiennent qu'à notre sensation. C'est pourquoi, avant d'aller plus loin, je suis obligé de spécifier les phénomènes principaux qui nous manifestent son existence, ainsi que ses propriétés réelles; car je ne saurais, sans cela, faire comprendre en quoi consiste celle qu'on appelle la *polarisation*, qui fait précisément le sujet des nouvelles expériences dont je dois rendre compte, et qui est aussi l'une des plus singulières, des plus délicates, qu'on soit parvenu à y découvrir.

Lorsque le soleil, s'élevant le matin au-dessus de l'horizon oriental, se montre tout à coup à nos yeux, il faut nécessairement qu'il s'éta-

Digitized by Google

blisse alors, entre cet astre et nous, une relation sensible, par laquelle nous sommes avertis de son existence, sans avoir besoin de le toucher. Le mode physique au moyen duquel une telle communication s'opère, et se transmet par les yeux à notre entendement, constitue ce qu'on appelle la *lumière*. Les corps qui peuvent exciter cette perception par une qualité propre, et nous manifester ainsi leur existence à distance, se nomment des corps lumineux *par eux-mêmes*. Tels sont le soleil, les étoiles, la flamme d'une bougie. Généralement toutes les substances matérielles deviennent lumineuses par elles-mêmes, lorsque leur température est suffisamment élevée; et elles perdent cette faculté en se refroidissant. Néanmoins, quand elles ont cessé d'en jouir, si elles sont éclairées par un corps lumineux, elles la reprennent partiellement de lui, comme si elle leur était propre; et alors elles deviennent visibles pour nous, *par réflexion*. C'est ainsi que la face de la lune qui est tournée vers la terre est vue progressivement avec ses diverses phases, dans l'obscurité des nuits, quand le soleil l'illumine partiellement ou en totalité.

Les observations astronomiques prouvent que la communication opérée par la lumière n'est pas instantanée. Elle parcourt la distance de la terre au soleil en $8^m\ 13^s\ \frac{1}{5}$ de temps moyen. C'est une vitesse de 70000 lieues par seconde. La direction sur laquelle nous voyons, à chaque instant, le soleil, est la résultante de cette vitesse, combinée avec la vitesse de transport de la terre; et, s'il s'éteignait soudainement, nous le verrions encore à cette même place, $8^m\ 13^s\ \frac{1}{5}$, après qu'il aurait cessé de luire. Lorsque les satellites de Jupiter, qui sont quatre petites lunes éclairées par le soleil, s'éclipsent derrière le corps opaque de leur planète, et se dégagent ensuite de son ombre, il s'écoule un certain temps, depuis l'instant physique où elles en sortent, jusqu'à celui où nous commençons à les revoir. Le retard est plus ou moins long, selon que la terre est plus ou moins loin d'eux, et il est exactement proportionnel à sa distance. De là on a conclu que la vitesse de la communication de la lumière est exactement uniforme dans toute l'étendue de l'orbe terrestre, et même de l'orbe de Jupiter, dont le rayon est environ cinq fois plus grand.

Il résulte encore de ces phénomènes qu'à l'instant physique où les satellites de Jupiter entrent dans l'ombre de cette planète, nous les voyons encore au dehors; parce que la sensation que nous en avons alors est due à leur présence antérieure dans le point de leur orbite où ils se trouvaient quelques moments auparavant; et, de même, à l'instant où ils nous semblent disparaître, ils sont, en fait, depuis quelque

Digitized by Google

temps éclipsés. Ainsi la communication résultant de leur présence, en un point de l'espace, continue de se propager, ou de se transmettre, après qu'ils l'ont déjà quitté. Il faut donc que cette communication se fasse, ou par des pulsations imprimées à un fluide élastique intangible qui les transmette depuis les corps lumineux jusqu'au fond de notre œil, ou par une émanation physique de corpuscules matériels de dimension inappréciable, lancés par les corps lumineux. Dans tous les cas, puisque la sensation de la vision s'opère à travers la masse même des corps matériels que l'on appelle transparents ou diaphanes, il faudra que les pulsations du fluide élastique continuent de se propager dans l'intérieur de ces substances, ou que les corpuscules lumineux puissent continuer de s'y mouvoir et de les traverser.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter la probabilité relative de ces deux conceptions. Pour légitimer leur emploi, comme moyen de recherche, il suffit qu'elles soient toutes deux mécaniquement possibles. Si l'on veut appliquer le système des ondulations, il faudra considérer le fluide où elles se propagent comme un milieu éthéré, sans poids spécifique appréciable, répandu dans tout l'univers. Cet éther devra remplir les espaces célestes, puisque c'est à travers ces espaces que la lumière des astres parvient à nos yeux; et la sensation qu'elle y produit devra être opérée, sur la membrane nerveuse de notre rétine, par l'arrivée successive des ondes que les vibrations propres des corps lumineux y auront excitées primitivement; de même que les ondes, successivement excitées dans l'air par les vibrations perceptibles des corps solides, arrivant à notre oreille, en ébranlent les membranes sensibles, et nous donnent la perception des sons. L'éther lumineux sera donc élastique, pour que des ondes pareilles s'y propagent; et il le sera bien plus que l'air, comparativement à sa densité, puisque la lumière se transmet, dans le vide des cieux, environ huit cent mille fois aussi vite que le son dans les couches inférieures de l'atmosphère. En même temps, il n'aura qu'une densité excessivement faible, car la discussion la plus exacte des observations astronomiques anciennes et modernes n'indique aucune trace de résistance sensible dans les mouvements planétaires; et, ce qu'on a pu en soupçonner dans les mouvements des comètes, qui semblent être presque de simples agglomérations gazeuses, pourrait aussi bien s'attribuer à des changements d'agrégation ou à des déperditions de leur substance. Quant aux rapports de cet éther avec les corps terrestres, il devra évidemment les pénétrer tous, puisque tous transmettent la lumière quand ils sont suffisamment amincis; et sa densité, ainsi que son élasticité, devront y être, soit séparément, soit simultanément, différentes, sui-

Digitized by Google

vant la nature de la substance qui les constitue, puisque l'inégalité des réfractions que ces corps impriment aux mêmes rayons prouvent qu'ils s'y propagent avec d'inégales vitesses. Tout étrange que l'existence de cet éther impalpable puisse paraître aux habitudes de nos sens grossiers, elle n'a rien qui ne soit philosophiquement acceptable; et l'on aura encore une pleine liberté de lui attribuer toutes les autres propriétés physiques qui seront compatibles avec sa définition, autant que cela sera nécessaire pour en déduire, par le calcul mécanique, les phénomènes observables que la lumière nous présente. Tant qu'on se bornera à employer cette conception pour lier entre eux ces phénomènes par une dépendance calculable, et pour y découvrir de nouveaux rapports susceptibles d'être confirmés par l'expérience, on ne pourra qu'applaudir aux physiciens géomètres qui en feront un pareil usage, et il n'y aura rien de plus à en exiger. Mais, s'ils veulent la faire admettre comme exprimant la réalité physique des choses existantes, il faudra qu'ils y ajoutent les diverses qualifications indispensables pour compléter la notion de l'éther lumineux, comme être physique. Ils devront ainsi spécifier par des définitions, je ne dis pas démontrées vraies, mais mécaniquement admissibles, comment cet éther est retenu dans chaque corps matériel à un état particulier de densité ou d'élasticité; s'il est en relation d'action mutuelle avec les particules pondérables de ces corps, ou s'il en est indépendant; si c'est par un pouvoir émané d'elles, ou par un pouvoir propre, qu'il y est contenu de manière à ne pas se répandre au dehors, selon les conditions habituelles d'équilibre d'un fluide élastique ayant dans les divers points de sa masse des densités inégales ou d'inégales élasticités, ou ces deux modes de variation réunis; si ces deux qualités sont uniformes dans toute l'étendue sensible de chaque corps distinct, ou si elles varient dans les couches voisines de sa surface; en outre, comment cet éther, si peu résistant, si rare, si intangible, est occasionnellement ébranlé par les agitations des molécules des corps qui nous paraissent lumineux; si cet ébranlement est opéré par le choc de leurs particules matérielles mises en mouvement intestin, ou s'il résulte de changements soudains et intermittents d'équilibre, déterminés dans l'éther intérieur par les déplacements relatifs que ces particules éprouvent pendant leurs vibrations. Ce sont là autant de conditions qu'il serait nécessaire, à ce qu'il me semble, je ne dis pas de bien connaître, mais seulement de bien définir, en concordance avec les lois de la mécanique, pour faire admettre l'éther lumineux, sinon comme un être réel, du moins comme une conception philosophique, coordonnée logiquement dans toutes ses parties.

Digitized by Google

Au lieu de constituer ainsi la lumière, veut-on la supposer produite par une émission matérielle? Alors il faudra concevoir des corpuscules d'une ténuité insaisissable, sans masses perceptibles, lancés dans l'espace par les corps lumineux, avec la vitesse de transmission observée; s'y succédant à partir de chaque centre d'émission, par intermittences, à des intervalles suffisants pour entretenir la continuité de la sensation sur notre rétine, ce qui peut laisser entre eux plusieurs milliers de lieues; ayant, dans leur petitesse, des configurations propres, comme les plus grands astres; subissant, comme eux, dans leur transport, des mouvements de rotation autour de leur centre propre de gravité; pouvant aussi posséder des propriétés polaires, qui rendent leurs diverses parties inégalement impressionnables, à distance, par les corps matériels près desquels ils passent, ou sur lesquels ils arrivent, de manière à en recevoir des perturbations dans leur mouvement rotatoire, et dans la forme de leurs orbites; en un mot de véritables astres, susceptibles de toutes les qualités physiques comportées par les corps matériels, et capables d'imprimer à la membrane nerveuse de notre rétine des ébranlements d'intensités variables, ainsi que de sens concordants ou contraires, selon les phases d'accès dans lesquelles ils y arrivent, tout comme le pourraient faire les vibrations d'un fluide éthéré. L'idée de l'émission n'a pas été jusqu'ici appliquée par les géomètres avec cet ensemble de données facultatives qu'elle admet, et qu'il serait nécessaire d'y adjoindre pour la compléter. Le système des ondulations, au contraire, a été fortifié depuis trente ans par un ensemble d'applications et de découvertes admirable, dû principalement au génie de Fresnel. Heureusement, il n'est pas indispensable de se décider entre ces deux conceptions pour décrire de simples apparences phénoménales, comme j'ai ici à le faire. J'éviterai donc cette difficile alternative, sur laquelle, d'ailleurs, je n'ai personnellement d'autre opinion qu'un doute absolu. Seulement, comme l'idée de l'émission est beaucoup plus commode pour les énoncés, par la simplicité des conditions géométriques qu'elle emploie, je m'en servirai occasionnellement, dans cette exposition, si j'en ai besoin.

Réservant ainsi ces spéculations sur la nature du principe lumineux au fond de notre esprit, j'arrive aux expériences qui nous découvrent les autres propriétés spécifiques que nous pouvons, avec certitude, lui attribuer. Afin de simplifier cette étude, dans la sphère d'action qui émane des corps lumineux et qui nous les rend visibles de toutes parts, isolons idéalement une ligne droite mathématique, menée par un point quelconque d'un tel corps à un autre point de l'espace. La portion de la

Digitized by Google

radiation qui est dirigée suivant cette droite s'appelle, en physique, *un rayon lumineux*. L'ensemble de plusieurs rayons pareils, émanés coniquement d'un même centre, forment ce qu'on appelle un *pinceau de rayons*, et un *faisceau*, s'ils sont exactement ou à peu près parallèles. Pour obtenir la réalisation approchée de cette conception géométrique, il faut nous placer dans une chambre profonde, où la lumière du jour ne puisse pénétrer que par une ou plusieurs ouvertures de peu d'étendue, percées dans le volet opaque d'une fenêtre tournée, par exemple, vers le midi, et munies elles-mêmes d'obturateurs par lesquels nous puissions les fermer à volonté. Un lieu d'expériences optiques ainsi préparé s'appelle *une chambre obscure*. Ayant fermé toutes les ouvertures, à l'exception d'une seule, nous y laissons pénétrer un faisceau lumineux unique, venu, par exemple, du soleil; et nous allons nous placer sur sa direction, le plus loin possible, pour étudier ses propriétés physiques dans sa portion la plus centrale, afin d'éviter les modifications que ses parties externes auraient pu recevoir, en passant près des bords de l'ouverture par laquelle nous l'avons introduit.

L'épreuve la plus simple que nous puissions d'abord lui appliquer, c'est de le faire se réfléchir obliquement sur des surfaces planes et polies, environnées d'air. Alors plusieurs phénomènes se manifestent. Une portion rejaillit dans une direction commune, formant, avec la surface réfléchissante, le même angle que le faisceau incident, et comprise dans le même plan normal à cette surface. Une autre portion rejaillit en tous sens, et rend le point d'incidence visible dans toutes les directions, comme par une radiation qui lui serait devenue propre. Elle est d'autant plus abondante, que le poli de la surface est moins parfait; et elle est presque la seule qui soit sensible sur les corps mats, comme une feuille de papier blanc. Le reste du faisceau, qui échappe à ces deux phénomènes, subit ultérieurement deux effets distincts. Si le corps réflecteur est ce qu'on appelle *transparent* ou *diaphane*, ce reste le pénètre et se propage dans sa substance. Si le corps est *opaque*, toute la portion qui n'a pas été réfléchie à sa surface antérieure cesse d'être perceptible à la vision. L'analogie et l'expérience montrent qu'il se passe toujours quelque chose de pareil dans les corps qui nous semblent les plus transparents. Les quantités relatives de lumière qui sont réfléchies, transmises, ou perdues, dans ces diverses circonstances, s'évaluent par des comparaisons où l'œil est pris pour juge, à défaut d'autre instrument immédiatement impressionnable par le principe lumineux, sous la forme qui nous en donne la notion. Mais on les rend certaines en les ramenant à de simples appréciations d'égalité ou d'inégalité, dans les sensations produites.

Digitized by Google

Le premier mode de réflexion, opéré aux surfaces externes ou internes des corps, s'appelle la *réflexion spéculaire*, par analogie avec ce qui s'observe si évidemment sur les miroirs (*specula*). Le second s'appelle la *réflexion rayonnante*. Pour les décrire j'ai employé le mot *rejaillir:* ce n'est qu'une image. On prouve, par des épreuves ultérieures, que le premier mode de réflexion ne s'opère pas sur la surface palpable et toujours grossièrement rugueuse des corps que nous appelons *polis*, mais qu'elle a lieu, soit extérieurement, soit intérieurement, à des distances imperceptibles de ces surfaces, par des causes mécaniques dépendantes de la nature et de la constitution des milieux matériels, que nous mettons en contact apparent. L'autre portion de lumière qui est renvoyée en tous sens, sous forme rayonnante, a pénétré les premières couches de la substance du corps réflecteur. La portion perdue s'éteint dans cette substance même, par une destruction de mouvement, ou par un changement d'état, ou par combinaison, ce qu'on exprime en disant qu'elle est *absorbée* [1].

L'égalité des angles d'incidence et de réflexion qui est propre à la réflexion spéculaire se manifeste dans une infinité de phénomènes dont nous sommes à tout instant témoins. C'est en vertu de cette loi que les images réfléchies par les miroirs plans, ou par la surface plane d'une eau tranquille, reproduisent si fidèlement les contours et les apparences des corps dont elles émanent. En s'appuyant sur ce fait, on construit des appareils, dans lesquels un miroir de métal plan et poli, lié à un mouvement de d'horlogerie, est conduit, et présenté au soleil pendant tout un jour, dans des directions telles, que le trait de lumière, réfléchi spéculairement dans la chambre obscure, y reste physique-

[1] Les caractères que j'attribue ici à la réflexion spéculaire se manifestent lorsque la lumière incidente, préalablement polarisée, est ainsi réfléchie par des corps doués de la double réfraction. Car la portion qui a subi ce genre de réflexion présente alors des modifications dépendantes du sens dans lequel les axes physiques de ces corps ont été dirigés, relativement au plan de polarisation de la lumière incidente; et la nature des milieux, même non cristallisés, qui recouvrent la surface palpable du cristal, a aussi une influence considérable sur les résultats. La découverte de ces beaux phénomènes est due à Seebeck, et au docteur Brewster.

Ce que j'ai dit de la réflexion rayonnante se conclut d'une observation de M. Arago, par laquelle on constate que, lorsqu'elle est opérée sur un faisceau incident de lumière naturelle, même par un milieu diaphane non cristallisé, la portion de lumière qui la subit se trouve partiellement polarisée perpendiculairement au plan de réflexion actuel, comme elle le serait si elle avait traversé un système de couches planes et transparentes à faces parallèles, ayant d'inégales densités, par exemple une pile composée de plaques de verre homogènes séparées par des intervalles d'air.

Digitized by Google

ment immobile. Cet instrument s'appelle un *héliostat*. Rien n'est plus commode pour soumettre un faisceau lumineux à toutes les épreuves qu'on veut lui faire subir. Newton n'a pas eu l'avantage de le posséder.

Ayant ainsi un faisceau de lumière solaire, sans coloration sensible, fixé dans une direction que je supposerai, par exemple, horizontale, présentez-lui perpendiculairement une plaque de verre transparente, bien homogène, incolore, et ayant ses deux faces parallèles. Il la traversera en ligne droite, sans se dévier, en subissant, à la rencontre de ses deux surfaces, les pertes produites par les deux genres de réflexion, sous cette incidence. La portion absorbée intérieurement sera inappréciable, si la plaque n'a qu'une médiocre épaisseur. Recevez ce faisceau, après sa sortie, sur un carton blanc placé au fond de la chambre obscure: vous n'apercevrez aucune altération dans la blancheur de l'image qu'il y tracera. J'appelle ici *blancheur* cet état d'un faisceau lumineux dans lequel il ne nous donne la sensation d'aucune couleur distincte. Il conservera la même identité d'action sur l'organe, si vous le transmettez ainsi à travers une plaque de tout autre corps solide, non cristallisé, qui soit parfaitement diaphane, et à faces parallèles; ou à travers des milieux liquides, gazeux, mais de même diaphanes et incolores, que vous enfermerez dans des cuves rectangulaires formées par des glaces minces. J'excepte les cristaux, c'est-à-dire ces corps que la nature nous présente sous la forme de polyèdres géométriques, dont les éléments de masse sont groupés suivant des modes d'agrégation spéciaux. Car, dans certaines classes de ces corps, l'arrangement est tel, qu'en les traversant dans certains sens, même sous l'incidence normale, le faisceau lumineux se dédouble en deux portions, qui, selon la constitution du cristal et le sens dans lequel il se présente, passent occasionnellement droites ou obliques, en manifestant toutes deux, après cette transmission, des qualités physiques particulières, qui n'existent pas, ou qu'on ne peut pas discerner, dans la lumière immédiatement émise, et qui sont précisément celles sur lesquelles portent les nouvelles expériences que j'aurai ici à exposer. Or comment pourrais-je les faire comprendre, si je ne spécifiais d'abord les autres propriétés physiques dont elles sont toujours accompagnées, et dont il faut les isoler idéalement pour avoir d'elles une notion précise, ou même pour constater la réalité de leur existence comme qualité de l'agent qui produit la sensation, non comme accident de la sensation même?

Revenant donc au cas de la transmission simple, à travers des milieux non cristallisés, coupons notre plaque rectangulaire par un plan diagonal qui la partagera en deux coins, ou *prismes*. Puis, ôtant le pos-

Digitized by Google

térieur, transmettons le faisceau lumineux à travers l'antérieur seul, en lui présentant toujours sa première surface, sous l'incidence normale, afin d'observer isolément les effets de l'émergence oblique par la seconde. Pour fixer les idées, je supposerai que le tranchant, ou ce qu'on appelle l'*arête* du prisme, est maintenu vertical, le faisceau lumineux étant maintenu horizontal, comme précédemment. Alors la transmission s'opérera en ligne droite jusqu'à la seconde surface du prisme. Lorsque le faisceau y sera parvenu, si l'angle qu'il se trouve former avec elle n'atteint pas une certaine limite assignable de grandeur, il ne sortira point dans l'air, et se réfléchira tout entier intérieurement. Mais, s'il peut sortir, il se pliera, en apparence brusquement, et quittera sa direction primitive, ou, selon l'expression technique, il *se réfractera* dans un plan perpendiculaire à l'arête du prisme, conséquemment ici horizontal, en se rapprochant de sa partie la plus épaisse, appelée *la base*. De plus, en subissant cette modification, il *se dispersera*, dans le même sens, en portions contiguës, mais distinctes, lesquelles, étant projetées sur un tableau blanc, de papier ou de mousseline, tendu dans un cadre, produiront une image allongée, où la généralité des observateurs apercevra une suite continue de couleurs différentes, que l'on peut classer, suffisamment pour les énoncés, en sept nuances consécutives : rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo, violet; le rouge très-sombre se montrant toujours dans l'extrémité la moins déviée, le violet très-sombre dans l'extrémité qui l'est le plus. La vivacité de l'illumination s'affaiblit progressivement vers ces deux limites, jusqu'à dégénérer en obscurité. Ce genre d'image s'appelle, en physique, *un spectre;* et les nuances qui la composent s'appellent les *couleurs prismatiques*. Elles ne sont pas perceptibles par tous les yeux humains. Il y a des individus qui n'en distinguent que quelques-unes; d'autres les confondent toutes en une teinte uniforme, dont ils ne peuvent pas nous transmettre la notion. Je ferai abstraction de ces particularités, et je suivrai les résultats de l'expérience tels qu'ils apparaissent à la généralité des observateurs. Mais ces différences de perception, tout isolées qu'elles soient, nous imposent une obligation logique à laquelle nous devons toujours nous astreindre : ce sera de distinguer avec grand soin, dans les déductions que nous pourrons tirer des phénomènes observables, celles qui constateront des propriétés physiques ou mécaniques appartenant essentiellement au principe qui produit en nous la vision, et celles qui exprimeront seulement des caractères qualificatifs de la sensation perçue par notre organe. Toutes les conclusions auxquelles nous pourrons arriver, sur ces deux objets, seront même particulières à l'homme. Car

Digitized by Google

nous ne savons pas si la vision est opérée par le même agent physique dans nos yeux et dans les yeux de certains animaux. Il y a même des motifs de penser qu'elle l'est par des agents analogues plutôt qu'identiques[1].

Nous bornant donc à appeler *lumière* l'agent inconnu qui impressionne d'une manière semblable la généralité des yeux humains, plusieurs de ses propriétés spécifiques se découvrent par l'étude des couleurs qu'on observe dans le spectre tel que je l'ai décrit plus haut. L'analyse expérimentale de ce phénomène est due à Newton, et c'est un des plus beaux traits de son génie. Je ne puis me dipenser d'en reproduire les circonstances principales, parce que j'aurai sans cesse besoin d'employer les résultats qu'elles lui ont fournis.

Pour y procéder comme il l'a fait lui-même, tournons d'abord lentement le prisme autour de son arête verticale, de manière à varier peu à peu l'angle sous lequel sa première surface se présente au faisceau lumineux. Cela déplacera l'image dans deux sens successivement contraires : l'un accroîtra sa déviation générale, l'autre l'affaiblira. Entre ces deux états il y a une position du prisme où elle reste stationnaire; c'est là qu'il faut le fixer, par un motif que je vais dire.

Avant Newton, Descartes avait découvert la relation simple qui, dans ce genre de phénomènes, existe, non pas entre les angles mêmes d'incidence et de réfraction, compris dans le même plan et comptés de la normale commune à la surface traversée, mais entre certaines lignes trigonométriques appartenant à ces angles, et que l'on appelle leurs *sinus*. Le rapport de ces deux lignes est constant dans une même réfraction, si l'on suppose le faisceau lumineux homogène, comme Descartes le faisait. Or la position dans laquelle nous avons tout à l'heure arrêté le prisme est précisément telle, que, d'après cette loi, si tous

[1] Nous connaissons l'existence d'agents physiques dont l'action se propage comme celle de la lumière, et qui se manifestent à nous par des effets calorifiques ou chimiques, sans nous donner la sensation de la vision. Ne serait-il pas très-possible que ces agents, ou d'autres analogues, opérassent cette sensation dans des yeux plus sensibles ou conformés différemment des nôtres, tels que doivent l'être ceux des animaux qui volent, nagent, et aperçoivent leur proie dans des circonstances où l'homme ne saurait presque se conduire que par le tact. Ce soupçon est fortifié par une expérience astronomique due à M. Arago; car il a prouvé, par cette expérience, qu'un même rayon ne produit la vision dans l'homme qu'autant qu'il est reçu par l'œil avec certains degrés de vitesse compris entre des limites fort restreintes; de sorte que, dans l'ensemble des radiations simultanément émanées des corps lumineux, celles-là seules qui arrivent à l'œil avec les vitesses requises deviennent de la lumière pour lui.



les rayons élémentaires qui composent le faisceau introduit par l'ouverture circulaire suivaient un même rapport de réfraction, l'image réfractée devrait être pareillement blanche, ronde, et égale en grandeur à celle qui se formerait, sur le même tableau, sans l'interposition du prisme. Son allongement longitudinal prouve donc, entre ces rayons, une diversité de qualité spécifique qui les fait se réfracter inégalement, pour une commune incidence.

Ainsi, dans cette expérience, le spectre est formé par une multitude innombrable de petites images rondes du trou et du soleil, transmises simultanément jusqu'au prisme, dispersées ensuite par la réfraction, suivant un même axe longitudinal, et devant empiéter plus ou moins les unes sur les autres, dans les portions de leur contour voisines de cet axe. Pour les rendre plus distinctes sans les trop affaiblir, Newton employa divers procédés, dont le principe commun consiste à restreindre la divergence conique du système de rayons que l'on réfracte. J'en rappellerai un seul, par nécessité. On donne à l'ouverture la forme d'une fente étroite, par exemple verticale. Au delà, à une assez grande distance pour qu'elle ne sous-tende qu'un très-petit angle visuel, on place une lentille sphérique d'un long foyer, qui, recevant sur sa surface antérieure la portion centrale du faisceau introduit, en donne, à ce foyer, une image très-nette. Derrière la lentille on place le prisme, qui réfracte et en même temps disperse ce faisceau, étant, comme précédemment, tourné dans la position angulaire qui produit le minimum de déviation. Alors, en plaçant le tableau blanc à peu près au foyer primitif de la lentille, chaque nuance du spectre va s'y concentrer en une petite image bien nette de la fente. Cela donne une image totale dont les parties sont bien plus distinctes et mieux isolées qu'on ne les obtiendrait, par l'action immédiate du prisme, sur un faisceau dont la divergence serait moins restreinte[1].

Parmi cette succession de nuances épurées, choisissez-en une quelconque; et, à l'endroit où elle se projette, percez, dans le tableau qui

[1] Je ne caractérise pas plus spécialement la distance de l'ouverture à laquelle il convient de placer chaque lentille, parce que Newton dit *qu'il ne juge pas nécessaire de la spécifier*. On voit toutefois, d'après ses nombres, qu'il la faisait habituellement à peu près double de la distance focale principale de la lentille, ce qui donne une image focale de l'ouverture, égale en figure, ainsi qu'en grandeur, à l'ouverture même. C'est la condition généralement pratiquée aujourd'hui. J'aurai occasion de revenir sur ce détail dans l'article qui suivra celui-ci. Je montrerai alors *pourquoi* Newton n'a pas vu, et n'a pas dû voir, les raies du spectre que Fraunhoffer a rendues si apparentes par une disposition toute semblable, avec laquelle nous les reproduisons maintenant, d'après lui, avec tant de facilité.

Digitized by Google

la reçoit, une petite fente perpendiculaire à la longueur de l'image totale. La portion de lumière qui formait cette nuance se propagera isolément par la fente au delà du tableau; et vous pourrez l'étudier seule par les mêmes épreuves que vous avez appliquées au faisceau incident primitif. Voici les résultats.

Toute portion de lumière ainsi isolée, étant transmise à travers un seul prisme, ou successivement à travers plusieurs, sous des incidences quelconques, s'y réfracte sans se désunir, et sans se disperser en nuances distinctes sur les corps blancs où on la projette. On la dit *simple* ou *homogène* pour cette qualité. Dans chaque réfraction, elle se dévie suivant la loi de Descartes; c'est-à-dire que le sinus de l'angle d'incidence et le sinus de l'angle de réfraction gardent entre eux un rapport constant, dont la valeur absolue seule change, avec la matière des milieux contigus entre lesquels la réfraction s'opère. D'ailleurs, cette valeur est toujours la même, pour les mêmes milieux, quel que soit le nombre ou la qualité des réfractions que la lumière ait subies avant de leur parvenir, pourvu qu'elle émane toujours d'une même tranche de l'image prismatique. Si l'on répète l'expérience sur des traits lumineux tirés de tranches différentes, les lois générales de la réfraction restent communes, mais les constantes numériques en sont changées.

Chaque trait lumineux simple, extrait ainsi d'une tranche quelconque de l'image prismatique, étant reçu immédiatement dans l'œil, y produit la sensation de la même couleur qu'on observait sur le point du tableau d'où on l'a tiré. La faculté de faire naître cette sensation dans notre organe est donc propre à chaque lumière simple; et la surface réfléchissante du tableau ne nous la communique qu'en renvoyant à notre œil une portion de cette même espèce de lumière qui a illuminé chacun de ses points. Aussi, tous les corps naturels, étant illuminés par une lumière simple, paraissent, au point d'incidence, uniquement de la couleur qui lui est propre, laquelle est seulement plus ou moins intense, selon qu'ils sont aptés à réfléchir cette espèce de lumière en proportion plus ou moins abondante.

Pour donner à ces résultats la rigueur qu'ils comportent, et que la grossièreté de nos sens ne nous permet pas de réaliser matériellement, il faut les transporter, par la pensée, à des traits lumineux d'une ténuité mathématique, tels que nous avons défini les rayons de lumière. Alors nous concevrons, dans les émanations de l'image prismatique, une infinité de rayons simples ayant des réfrangibilités diverses, et possédant des facultés colorifiques spéciales, invariablement attachées à ces réfrangibilités.

Or, puisque ces facultés colorifiques ne sont pas modifiées par la ré-

Digitized by Google

fraction, elles ne peuvent pas avoir été créées dans l'image prismatique par la réfraction qui l'a produite. Ainsi les rayons simples qui composent cette image, et qui forment ses nuances, devaient nécessairement préexister ensemble dans le faisceau incident. La sensation de blancheur qu'il excitait dans notre organe, soit immédiatement, soit par réflexion, ne peut donc être que le résultat de toutes ces actions colorifiques propres, exercées simultanément au fond de notre œil. Le calcul confirme cette vue, quand on fait retourner idéalement les rayons de l'image prismatique au prisme, selon les lois de leurs réfrangibilités individuelles. Newton l'a établi en fait par une multitude d'expériences variées. En voici une qui les suppléera toutes : Nous avons supposé notre prisme réfringent extrait d'une plaque rectangulaire de verre, à faces parallèles, que nous avions coupée, par un plan diagonal, en deux prismes égaux; et, ne voulant faire agir que l'antérieur, nous avons mis le postérieur à part. Replaçons maintenant celui-ci derrière l'autre, en le lui opposant, de base à pointe, comme il était dans la plaque primitive; et laissons seulement un petit intervalle d'air entre les faces qui se regardent. Cet intervalle suffira pour que le faisceau sorte du premier prisme, dans le même état de dispersion avec lequel il se rendait au tableau, pour y former l'image prismastique allongée et colorée. Mais le prisme postérieur agissant ici par réfraction sur les rayons simples de ce faisceau dispersé, et leur faisant subir des déviations exactement inverses de celles qu'ils avaient reçues, ils en sortiront tous dans des directions parallèles à leur direction commune d'incidence; et ils se trouveront rassemblés, par cette seconde réfraction, comme ils l'étaient après avoir traversé la plaque à faces parallèles avant qu'elle fût divisée. Le faisceau émergent, quoique composé de rayons simples, doués de facultés colorifiques diverses, devra donc reproduire, et reproduira en effet, la sensation de la blancheur, si on le reçoit directement dans l'œil, ou si l'on admet seulement dans cet organe la portion de lumière qui en sera séparée par la réflexion rayonnante des corps que l'on nomme *blancs;* ceux-ci ne paraissant tels que par l'aptitude qu'ils ont pour réfléchir, en même proportion, les rayons simples de toutes les réfrangibilités.

Pour abréger l'énoncé des phénomènes optiques, on classe les rayons lumineux en divers groupes, auxquels on applique des dénominations correspondantes aux impressions colorifiques qu'ils produisent dans la généralité des yeux humains. Ainsi l'on appelle rayons rouges ceux qui produisent dans l'œil la sensation de la couleur rouge, rayons verts ceux qui donnent la sensation du vert, et de même pour les autres, selon l'impression spéciale que l'œil en reçoit. Enfin l'on appelle lu-

Digitized by Google

mière blanche celle qui les contient tous, en proportion nécessaire pour produire la sensation de la blancheûr. Il faut donc, en adoptant ces expressions, se rappeler toujours leur origine conventionnelle: c'est-à-dire qu'il n'y a pas de rayon rouge, blanc, ou vert, en soi, mais relativement à nous. Et même, étant prises dans cette juste acception, elles ne définissent pas encore l'individualité des rayons d'une manière suffisamment précise. Car, si l'on partage idéalement les couleurs prismatiques, non plus en sept, mais en autant de nuances que l'œil le plus subtil en puisse distinguer, chacune de ces nuances occupera toujours sur la longueur du spectre un espace sensible; de sorte qu'il a, par exemple, une infinité de rayons rouges, et une infinité de rayons verts, semblables pour l'œil, mais physiquement dissemblables par leurs inégales réfrangibilités. On peut même, avec des rayons simples pris en diverses parties du spectre, former des mélanges artificiels, qui produisent sur l'œil la même sensation que le rayon de réfrangibilité intermédiaire, lequel n'y entre absolument pour rien. Par exemple, des rayons jaunes et des rayons bleus simples, étant associés en proportions convenables, donnent la sensation du vert prismatique; et l'on forme ainsi des mélanges beaucoup plus complexes, qui sont équivalents pour l'œil, en suivant une règle que Newton a établie expérimentalement. Mais ils ne le sont pas pour le prisme, qui les sépare dans leurs éléments de réfrangibilités distinctes, et dévoile leur composition. L'art des coloristes repose tout entier sur des illusions pareilles. En effet, les poudres colorées dont ils disposent, même celles qui semblent offrir les nuances les plus pures, envoient réellement à l'œil, par la réflexion rayonnante, une lumière mélangée, où le prisme démêle, presque sans exception, toutes les nuances chromatiques du spectre en proportions diverses, parmi lesquelles l'une prédomine spécialement. Mais, comme les objets dont ils veulent reproduire la coloration n'offrent eux-mêmes que des couleurs mélangées, il suffit, pour l'imitation qu'ils en veulent faire, qu'ils forment des mélanges coloriques équivalents au jugement de l'œil, avec les ingrédients dont ils disposent; en quoi ils sont aidés, et quelquefois contrariés, par les modifications qui s'opèrent dans la sensation produite sur cet organe, lorsqu'il perçoit plusieurs de ces mélanges simultanément. Ceci prouve donc, de la manière la plus évidente, que, dans les expériences qui viennent d'être décrites, la réfrangibilité propre des rayons lumineux est le seul caractère par lequel nous puissions physiquement les spécifier. Car, n'exprimant qu'une déviation linéaire, qui s'opère en raison constante et géométriquement mesurable, ce caractère est indubitablement propre au rayon même, et peut lui être appliqué

Digitized by Google

avec toute certitude physique ; au lieu que la faculté colorifique qui lui est associée, bien qu'également spéciale, n'offre pas ces avantages, parce que l'œil en a un sentiment trop peu précis, et occasionnellement trop infidèle, pour qu'on puisse l'employer seule comme indice d'individualité.

La spécification des rayons simples, par la mesure de leur réfrangibilité propre, s'obtient au moyen d'expériences de précision, que je vais rapporter. Il est, en effet, indispensable de les bien connaître pour apprécier la valeur de ce caractère physique, et pour en faire de justes applications.

J.-B. BIOT.

(*La suite au prochain cahier.*)

WÖRTERBUCH DER GRIECHISCHEN EIGENNAMEN, etc., Dictionnaire des noms propres grecs, avec un coup d'œil sur leur formation, par le docteur W. Pape. Braunschw, 1842.

TROISIÈME ARTICLE[1].

A la fin du précédent article, j'ai annoncé que je terminerais mon compte rendu de cet ouvrage, en donnant un *fragment* tiré d'un Mémoire inédit sur l'histoire d'une des nombreuses familles de noms propres composés grecs.

Cette famille est celle des noms dont la finale est *δωρος*, et le fragment ne concerne qu'une partie *seule* des deux classes que comprend cette famille. On pourra juger par là de quelle fécondité peut être l'étude complète d'un sujet, en apparence si restreint et si circonscrit. Ce sera un échantillon des résultats inattendus qui peuvent sortir d'une étude, en quelque sorte *microscopique*, de faits qu'on peut dire infiniment petits. Il pourra servir de réponse, je pense, à ceux qui prétendent que l'étude de l'antiquité grecque est depuis longtemps *épuisée*.

---

[1] Dans l'article précédent (décembre 1845, p. 731), en parlant d'une inscription grecque copiée à Athènes, où se trouve le nom de *Phanomachus*, et qu'un savant

Digitized by Google

Les noms propres composés dont la finale est δωρος peuvent se diviser en deux classes.

1° Ceux que précède un nom ou une épithète de dieu ou de héros, comme Διόδωρος, Πυθόδωρος, Κηφισόδωρος.

2° Ceux qui sont précédés d'autres mots : un verbe, Φιλόδωρος, un adjectif, Πολύδωρος, une préposition, Ἀμφίδωρος, un adverbe, Εὔδωρος.

C'est de la première classe seule que traite le fragment que je vais transcrire. Elle se subdivise en trois genres, selon la nature du premier des deux termes qui les composent.

PREMIER GENRE.

NOMS PROPRES EN δωρος, PRÉCÉDÉS DE CELUI D'UNE DIVINITÉ.

La composition de ces noms propres annonce que l'individu qui les portait était considéré comme ayant été donné à ses parents par l'intervention de telle ou telle divinité, et, en conséquence, qu'il se trouvait placé sous sa protection spéciale.

La finale δωρος semble donc avoir ici le sens de δῶρον. Aussi le nom qui la précède était considéré comme au génitif, ainsi qu'on le voit dans Ζηνό-δωρος, Μηνό-δωρος, Τριφιό-δωρος, Αἰαντό-δωρος, dont le sens doit être *présent* de Jupiter, de Mên, de Triphis, d'Ajax.

Cette formation, évidente en beaucoup de cas, paraît être douteuse et même fausse en quelques autres.

L'étude détaillée de ces noms doit avoir pour résultat de les ramener à la même origine, et de découvrir l'étymologie de ceux qui s'y refusent décidément.

athénien prétendait n'avoir jamais existé, j'ai dit que non-seulement je ne voyais aucun motif d'en révoquer en doute l'authenticité, mais même que je ne comprenais pas dans quel intérêt quelqu'un aurait pu la fabriquer. Cependant, en présence de la dénégation formelle d'un habitant d'Athènes, je n'avais pas osé affirmer qu'elle fût vraie. Sur ce point je ne puis plus conserver de doute, depuis que le savant éditeur de cette inscription m'a donné l'assurance qu'il l'a copiée lui-même, non d'après une autre copie, mais sur l'original même, encore encastré dans un mur byzantin, derrière le Parthénon. Les détails qu'il m'a donnés à ce sujet expliquent comment elle a pu, jusqu'ici, échapper à l'œil des voyageurs. — Même page. M. de Witte m'a dit qu'il croit être sûr que ΘΕΟΙΟΤΟΣ est écrit sur le vase, comme je le pense, au lieu de ΘΕΟΞΟΤΟΣ. — Même page, l. 2. Zannoni a lu réellement ΚΙΤΤΟΣ non ΚΙΣΣΟΣ. — P. 735. La lecture du nom ΔΑΛΙΩΝ, sur une pierre gravée, est confirmée par le nom de *Dalion*, que portait un médecin grec cité par Pline comme ayant remonté le Nil jusqu'à Méroé. — P. 738. M. Lebas m'a dit avoir déjà eu l'idée de lire, comme je propose de le faire, θεᾷ Μᾷ, dans l'inscription de Galata. S'il y a quelque mérite dans cette leçon, il est juste que mon savant confrère en ait sa part, puisqu'il y était aussi parvenu de son côté.

Digitized by Google

Déjà, dans ce journal, et dans mon premier volume des *Inscriptions grecques de l'Égypte*[1], conduit par cette même idée, j'ai trouvé la vraie étymologie du nom du poëte *Triphiodore* (*don de Triphis*), divinité égyptienne, que les inscriptions grecques seules nous font connaître. Ce résultat heureux du principe de composition que je viens d'indiquer va nous conduire à d'autres résultats semblables et non moins curieux.

Je n'ai point à m'arrêter en particulier sur la plupart de ces noms, tels que Ἀθηνόδωρος, Ἀπολλόδωρος, Διόδωρος, Ἀρτεμίδωρος, Ἀσκληπιόδωρος, Διονυσόδωρος, etc., qui, se rapportant aux grandes divinités de la Grèce, sont très-fréquents, se rencontrent en tous lieux, et ne présentent d'ailleurs aucune difficulté. Plus bas je ferai quelques observations générales sur l'histoire de plusieurs de ces noms. Ici je me borne à trois noms excessivement rares, puisqu'il n'y a que deux exemples de l'un, et que les deux autres sont, quant à présent, des ἅπαξ λεγόμενα, c'est-à-dire qui ne se sont rencontrés qu'une fois. Cette rareté annonce déjà qu'ils doivent se rapporter à quelque culte local, comme l'unique *Triphiodore*, déjà cité, qui atteste l'existence, en Égypte, d'une divinité dont nul auteur ancien n'a parlé.

Le premier est Βενδίδωρος, nom d'homme, et Βενδιδώρα, nom de femme, connus, l'un, par une inscription de Byzance[2], l'autre, par une inscription d'Athènes[3]. On reconnaît tout de suite, dans tous les deux, la déesse Βένδις, qui était l'*Artémis* des Thraces. Il est donc naturel de trouver l'un d'eux à Byzance, et l'autre à Athènes, puisque le culte de la déesse *Bendis* y fut amené, et s'y établit de bonne heure, ainsi que les fêtes dites *Bendideia*[4], dont parle déjà Platon. Ce culte local a dû s'y introduire à l'époque des colonies athéniennes en Thrace. Ainsi Βενδίδωρος, dans ce pays, comme dans l'Attique, était un synonyme d'Ἀρτεμίδωρος, l'un, dérivé d'un culte local, le deuxième, d'un culte commun à tout le monde grec.

Si l'étymologie de ce Βενδίδωρος n'est ni douteuse, ni difficile à trouver, il n'en est pas ainsi des deux autres.

Le premier, Ἀνδρανόδωρος, désigne, dans Polybe[5] et Tite-Live[6], un personnage sicilien éminent. C'était le gendre d'Hiéron, et le tuteur du jeune Hiéronyme.

Mais que peut signifier son nom *Andranodorus* (Ἀνδρανόδωρος)? Que faire de *Andrano*, qui échappe à toute analogie? La difficulté disparaît

[1] T. I, p. 233. — [2] *Corp. inscr.* n° 2034. — [3] *Id.* n° 496. — [4] Ruhnken. *ad Tim. Lexic.* p. 62. — Böckh, *ad Corp. inscr.* p. 251, 252. — [5] Polyb. VII, II, 5. — [6] Tit. Liv. XXIV, IV et XXI-XXIV.


Digitized by Google

quand on sait qu'*Adranos* était un dieu vénéré dans toute la *Sicile* (Θεός τις τιμώμενος διαφερόντως ἐν ὅλῃ Σικελίᾳ, dit Plutarque[1]). On le regardait comme le père des *Paliques*, autres divinités du pays. Il avait un temple célèbre au pied du mont Etna, tout près, ou peut-être autour duquel Denys l'Ancien avait fait bâtir une ville, à laquelle il avait donné le nom d'*Adranos* (act. *Adrano*), d'après celui de la divinité du temple[2]. On possède une médaille de cette ville (Ἀδρανιτῶν), dont Silius Italicus[3] et Etienne de Byzance mettent le nom au neutre *Hadranum* et Ἀδρανόν. Une autre ville de Sicile, appelée au neutre τὸ Παλικὸν[4], avait également pris son nom du culte des Paliques, fils du dieu Adranos. Si l'on peut être surpris d'une chose, c'est qu'un nom tiré d'une divinité dont le culte fut si répandu en Sicile ne se trouve appliqué qu'à un seul individu et ne paraisse ni sur les inscriptions ni sur les médailles de Sicile. Il faut que ce culte ait été absorbé d'assez bonne heure.

Évidemment au lieu d'*Andranodorus*, qui ne signifie rien, il faut lire, dans tous les passages de Tite-Live et de Polybe, *Adranodorus*. Les copistes auront ici, comme toujours, changé un nom local, dont ils ignoraient l'étymologie, contre un autre dont l'origine, quoique fausse, paraissait naturelle (de ἀνήρ, ἀνδρός). C'est par la même raison que les copistes des manuscrits de Triphiodore avaient écrit Τρυφιόδωρος au lieu de Τριφιόδωρος, à cause de τρυφή, qu'ils connaissaient, tandis que la déesse Τρίφις leur était parfaitement inconnue. L'erreur a été répétée par les copistes de Tite-Live et de Polybe toutes les fois que ces historiens ont prononcé ce nom. On peut corriger leur texte en toute assurance; car, en présence du fait que je viens d'indiquer, l'autorité des manuscrits est nulle[5].

Le deuxième nom est encore un ἅπαξ λεγόμενον qui va nous révéler l'existence d'une autre divinité locale, plus cachée encore que l'*Adranos* de Sicile, puisqu'il n'en est fait mention nulle part, et qu'elle n'existe plus pour nous que dans les noms propres.

Ce nom est Μανδρόδωρος, qui ne se lit que dans un passage d'Arrien, où il désigne le père de Thoas, un des officiers d'Alexandre[6]. Μανδρο, si on le faisait venir de μάνδρα, qui signifie *étable*, *grange*, *enclos*, n'aurait vraiment aucun sens devant δωρος. Il est déjà bien présumable, d'après la composition seule du nom, que ce dissyllabe, comme Τριφιο

[1] *In Timoleone*, c. XII. — [2] Diod. Sic. XIV, XXXVII, ibique Wessel. Ælian. *Hist. anim.* XI, XX, ibique Jacobs. — [3] Sil. Ital. XIV, 251. — [4] G. Hermann *Opusc.* VII, 321. — [5] M. Keil (*Specim. onom. gr.* p. 26) et M. Wladimir Brunet (*Hist. des villes grecques de la Sicile*, p. 354) ont fait de leur côté la même observation. — [6] *Anab.* VI, 23, 2.

Digitized by Google

et Ἀδρανο, dans les noms Τριφιόδωρος et Ἀδρανόδωρος, nous cache encore ici celui de quelque divinité locale appelée Μάνδρος ou Μάνδρα, ce qu'il est impossible de décider, car on sait que la désinence du féminin, en composition, est ordinairement la même que celle du masculin, comme on le voit par les noms Ἀθηνόδωρος, Ἡρόδωρος, Ἡρόδοτος, Ἡρόφιλος, Ἑϛιόδωρος, etc. Ainsi la première partie du nom Μανδρόδωρος ne nous apprend pas s'il s'agit d'un dieu ou d'une déesse; mais qu'il y eut réellement une divinité appelée Μάνδρος ou Μάνδρα, le fait résulterait du seul nom Μανδρόδωρος, quand il n'y en aurait pas d'autres; mais il acquiert toute la certitude désirable d'après les rapprochements qui suivent.

J'ai remarqué que, parmi la multitude des noms grecs composés, il n'en est qu'un petit nombre dans la composition desquels entre celui d'une divinité. Eh bien, le dissyllabe *mandro* ne se trouve que dans des noms de ce genre, et toujours à la place qu'y occupent ceux des autres divinités. On en a la preuve si l'on passe en revue tous les noms où entre ce dissyllabe; à savoir :

Μανδροκλῆς, qui, dans Hérodote, désigne l'ingénieur ou l'architecte ionien du pont de Darius sur le Bosphore [1]; et, dans Cornelius Nepos, un *Magnésien* à qui Datames remit le commandement [2].

Or, dans Μανδροκλῆς, le premier nom convient parfaitement à une divinité; témoin les noms analogues : Ἀθηνοκλῆς, Διοκλῆς, Διονυσοκλῆς, Ἑκατοκλῆς, Ἑρμοκλῆς, Μητροκλῆς, Πυθοκλῆς.

Ce nom lui-même de Μανδροκλῆς revient à Κλεόμανδρος ou Κλεύμανδρος qu'on trouve dans une inscription d'Amorgos [3]. C'est le même nom retourné [4].

Μανδρογένης est le nom d'un bouffon, dans Athénée [5], d'un Magnésien, père de Mæandros, un des officiers qui faisaient partie de l'expédition de Néarque [6]; c'est encore celui d'un magistrat d'Aphrodisias en Carie [7]; Μανδρο y tient la même place que le nom des divinités dans Ἀθηνογένης, Διογένης, Ἑρμογένης, Ζηνογένης, et tant d'autres.

[1] IV, XXXVII, XXXVIII. — [2] *In Datam.* V. — [3] *Rhein. Mus.* 1841, p. 208. Keil, *Anal. epigr. et onom.* p. 168. — [4] L'inscription en vers du tableau peint par Mandroclès, représentant cet événement, a été rapportée par Hérodote (IV, LXXXVIII), et reproduite dans l'Anthologie, d'après le manuscrit du Vatican. Mais le nom de Μανδροκλῆς y est altéré en Μανδοκρέων; déjà Brunck avait rétabli Μανδροκλέης, ainsi que M. Jacobs, dans la première édition (*Adespot.* 154). Je ne sais pourquoi, dans la deuxième, il a remis Μανδοκρέων, (au moins faudrait-il Μανδροκρέων ou Μανδροκλέων). J'en fais la remarque parce que ce faux Μανδοκρέων a passé dans le lexique de M. Pape. — [5] Athen. XIV, p. 614 D. — [6] Arrian. *Indic.* XVIII, 17. — [7] Mionnet a lu ce nom ΜΥΩΝΔΡΟ. ΓΕΝΗΣ (*Tables*, p. 53). Je présume qu'il y a Μανδρογένης, à moins que ce ne soit Μαιανδρογένης.

Digitized by Google

Μανδροκράτης, dans une inscription de Téos[1] comme Ἀπολλοκράτης et Ἑρμοκράτης.

Μανδρόπομπος, dans une inscription de Mylasa; la copie porte Μανδρόποτος; mais je lis Μανδρόποπος, ce qui revient à Μανδρόπομπος, par suite de l'omission du M qui est souvent absorbé par le Π[2]; ainsi Νυφόδωρος pour Νυμφόδωρος, Ὀλύπιος pour Ὀλύμπιος, comme Διόπομπος, Θεόπομπος.

Μανδρόβουλος, connu par le proverbe ἐπὶ Μανδροβούλου[3]. Dans quelques manuscrits, il est écrit Μανδραβούλου, d'où l'on pourrait conclure que la divinité s'appelait Μάνδρα, s'il n'était pas probable que c'est une faute de copiste[4]. Quoi qu'il en soit, Μανδρόβουλος est un nom analogue à Θεόβουλος et se rapporte à l'idée de *conseil*, d'*avis*, donné par une divinité.

Μανδρόλυτος, nom d'un personnage mythique de Magnésie, qui avait fait donner à cette ville le surnom de *Mandrolyttia*[5]. Il est analogue à Θεόλυτος et Ἑρμόλυτος, et doit indiquer qu'on avait été délivré d'une prison ou guéri d'une maladie par l'entremise d'un dieu.

Dès à présent, il est bien difficile de croire que ce soit par un effet du hasard que *Mandro* se combine toujours avec les finales qui, dans les autres noms composés, sont précédées du terme qui exprime une divinité.

Le sens de divinité se retrouve non moins clairement dans le nom de Μανδρῶναξ, qui se lit sur une médaille de Clazomène appartenant à M. le duc de Luynes.

La finale Ἄναξ, on le sait, se trouve en composition, 1° avec des substantifs, des adjectifs, des particules et des verbes, toujours emportant l'idée de grand pouvoir, ou de royauté divine ou humaine, ce qui n'irait guère avec le terme Μάνδρα, signifiant *enclos* ou *bergerie;* 2° avec des noms de *divinités*, se rapportant alors au titre de ἄναξ, ἄνασσα, que portaient plusieurs d'entre elles. Ainsi on trouve *Zeus* dans Διῶναξ et Διώνασσα[6]; *Apollon pythien* dans Πυθῶναξ; *Kronos* dans Κρῶναξ; *Héra* dans Ἡρῶναξ; *Hermès* dans Ἑρμῶναξ; *Demeter* dans Δημῶναξ pour Δημητρῶναξ, comme Δημᾶς est pour Δημήτριος[7]; *Cybèle*,

[1] Ælian *Hist. var.* II, XLI. Plut. *in Dione*, c. LVI. — [2] Keil, *Specim. onom. gr.* p. 58. — [3] Lucian, *De Mercede cond.* § 21. — [4] Cependant, comme on trouve Ἀνδράπομπος au lieu de Ἀνδρόπομπος (Ross, *Inscr. ined.* fasc. III, p. 2) et même Ἑρμάφιλος pour Ἑρμόφιλος, qui est la forme régulière, celle de Μανδράβουλος pourrait subsister. — [5] Plin. V, XXXI — [6] Toutefois, Δημῶναξ pourrait venir de Δῆμος; ce serait le correspondant d'Ἀναξίλαος, Ἀναξίδαμος. — [7] Schol. Plat. *in Polit.* p. 937, 42, ed. Baiter

Digitized by Google

ou *la grande déesse*, dans Μητρῶναξ, sur une médaille d'Érythres en Ionie, et de Mysie.

Il est à peu près certain que, dans Μανδρῶναξ, de la médaille de Clazomène, la première syllabe Μανδρ doit aussi désigner une divinité. Cet *ἅπαξ λεγόμενον*, outre qu'il achève de démontrer l'existence d'une divinité appelée Μάνδρος ou Μάνδρα, fait, de plus, connaître la vraie étymologie d'un nom célèbre dans l'antiquité, celui d'*Anaximandre*, qui fut porté par le grand philosophe ionien, par un historien (contemporain d'Artaxerce) dont le père s'appelait ainsi[1], et par un commentateur d'Homère[2]. M. Pape a cru pouvoir rapporter la finale de ce nom à la racine *ἀνήρ*, *ἀνδρός*; mais elle donnerait *ἀνάξανδρος*, qui se rencontre assez souvent, non Ἀναξίμανδρος. Ce doit être le même nom que Μανδρῶναξ retourné, pour Ἄναξ-μάνδρος. L'ι, inséré entre les deux termes, est simplement euphonique, et ne doit pas plus surprendre que dans Ἑρμησιάναξ, le même nom, sous une autre forme, qu'Ἑρμῶναξ, Ἀναξίθεμις, Ἀναξίπολις, Ἀναξικλῆς, (Κλεάναξ), Ἐρασίξενος, Ἐρασίστρατος, Αναξίδαμος, ou Ἀναξίλαος, le même que Δημῶναξ.

La notion de *divinité* se trouve clairement indiquée dans le *Πυθόμανδρος* d'un fragment d'Anacréon tiré d'Héphestion[3]. Le dissyllabe Πυθο ou Πύθω est, dans tous les adjectifs ou noms propres où il entre, l'épithète d'Apollon Πύθιος ou Πυθῷος, employé pour le *nom propre* du dieu. Ainsi Πυθόμανδρος ne peut être qu'un double nom de divinité, comme Ἑρμηρακλῆς, Ἑρμέρως, Ἑρμάνουβις, Ἑρμαφρόδιτος, Σαραπάμμων, Ἡρακλάμμων, Κρονάμμων, Ἑρμαπίων, Ὡραπόλλων, Φοιβάμμων, Νιλάμμων.

Enfin cette notion résulte aussi du nom de Θεόμανδρος (historien cité par Athénée), car il est formé par la réunion de θεός avec le nom d'une divinité, comme dans Ἑρμόθεος, Ζηνόθεος et Ἡρόθεος. On pourra donc trouver plus tard Μανδρόθεος.

Ainsi Μανδρόδωρος est un nom tout à fait analogue aux autres *ἅπαξ λεγόμενα*, tels que Τριφιόδωρος d'Égypte et Ἀδρανόδωρος de Sicile. L'existence d'une divinité Μάνδρος ou Μάνδρα en ressort avec la même évidence, bien que l'histoire n'en parle pas plus que de la déesse *Triphis*.

Ici deux questions se présentent, dont la solution donnerait un corps

[1] Vossius, *Hist. gr.* I, 6. — [2] Xenoph. *Symp.* III, 6. — Bekk. *Anecd. gr.* p. 783. — [3] Fragm. LX, ed. Bergck.

Digitized by Google

historique à ces inductions, tirées uniquement du rapprochement de quelques noms propres.

Dans quelle contrée le culte était-il établi?

D'où vient qu'on n'en trouve la mention dans aucun auteur, sur aucune inscription ni médaille?

Quant à la première question, il y a, je crois, un moyen de la résoudre, c'est de chercher dans quelle contrée se rencontrèrent les noms dans la composition desquels entre le dissyllabe ΜΑΝΔΡΟ.

Sans doute, il peut arriver et il arrive souvent, en effet, qu'un nom, originaire d'un pays, se retrouve en d'autres pays où il aura été porté par l'effet d'émigrations; mais on peut être assuré qu'il se rencontrera presque toujours en *grande majorité* dans le pays où il a pris naissance. Partout ailleurs il se présentera ou isolément, ou, en quelque sorte, d'une manière *sporadique*. C'est guidé par cette règle, à laquelle ma propre expérience ne me fait pas connaître d'exception, que j'ai cherché, dans l'histoire ou sur les monuments, la *patrie* des personnages qui ont porté des noms formés avec celui de cette divinité mystérieuse.

Voici ce que j'ai trouvé :

Les deux seuls *Mandroclès* connus sont l'un de Samos, l'autre de Magnésie du Méandre.

Les deux *Mandrogène* étaient l'un de cette même ville et l'autre d'*Aphrodisias* [1].

Mandrodore était aussi de Magnésie, de même que *Mandrolytos*.

Mandropompus était de Mylasa en Carie.

Mandroboulos, de Samos.

Mandrolytos, de Magnésie.

Le *Pythomandros* d'Anacréon était un Ionien, tout au moins un Asiatique.

Enfin, les quatre *Anaximandre*, sans exception, étaient de Milet.

On y peut encore joindre le nom de Μάνδρων, qui n'est qu'un dérivé, comme Δίων et Μήτρων, dérivés de Ζεύς et de Μήτηρ, Ἕρμων et Ἥρων, dérivés de Ἑρμῆς et de Ἥρα. Or ce nom de Μάνδρων est celui d'un roi des Bébryces, en Bithynie, de l'époque mythique, et dont le nom était entré dans un ancien proverbe [2]. Enfin, sur une médaille d'Alexandria Troas [3], je lis le nom d'un magistrat qui porte un nom commençant par ΜΑΝΔΡΟ... dont le second terme, qui manque, devrait être une des finales que nous avons précédemment trouvées.

[1] Polyæn. VIII, XXXVI. — [2] Zenob. III, XLIV. Meineke, *ad fragm. choliamb. poet.* p. 176. — [3] Mionnet, *Tables*, p. 47.

Digitized by Google

Il est donc remarquable que tous ces personnages appartiennent à la partie occidentale de l'Asie Mineure, principalement à l'Ionie et à la Carie, entre Éphèse et Mylasa; et il est difficile de n'en pas tirer la preuve que cette divinité inconnue était adorée dans cette région et point ailleurs.

Or on peut immédiatement faire deux applications de ce résultat.

On y trouve, en premier lieu, une raison nouvelle pour adopter la leçon Ἀνδροκλείδας, proposée par Schäfer, en deux passages de Plutarque, à la place de Μανδροκλείδας ou de Μανδρικίδας, que Wyttenbach s'est efforcé de défendre, ainsi que M. Dindorf, dans la nouvelle édition du *Thesaurus*[1]. Ces deux savants critiques s'appuient uniquement sur d'autres noms commençant par *Mandro;* mais le personnage dont parle Plutarque, étant de Sparte et non de l'Asie Mineure, aurait pu difficilement s'appeler Μανδροκλείδας. C'est là un principe de critique qu'on ne pouvait songer à mettre en œuvre, avant d'avoir fait l'observation qui ressort du simple rapprochement de ces noms.

Une autre application de ce genre peut se tirer du nom de la fameuse plante appelée *le mandragoras* (ὁ μανδραγόρας), car ce nom n'est jamais féminin en grec. On en a jusqu'ici ignoré l'étymologie. Appliqué à une plante, un nom de cette forme est tout à fait insolite; car Μανδραγόρας est justement analogue à d'autres noms composés de même avec αγορας, précédé du nom d'une *divinité*, tels que Ἀθηναγόρας, Διαγόρας, Ἑρμαγόρας, Ἡραγόρας, Πυθαγόρας[1]. Or, comme de tels noms, par leur essence même (αγορας vient d'ἀγορεύω), ne peuvent être et ne sont jamais que des *noms propres d'hommes*, il n'y a nul doute que jamais aucun objet naturel n'a pu être appelé Μανδραγόρας, à moins qu'il n'ait pris celui qu'un homme portait auparavant; d'où nous pouvons induire avec certitude que ce nom est celui de quelque médecin et qu'il aura donné à cette plante, parce que ce médecin en avait découvert la propriété ou avait inventé la préparation médicinale qui s'en tirait. On disait donc le *mandragoras* comme l'*osiris*, préparation médicale dont on croyait Osiris l'inventeur. Dans les deux cas, le nom tenait lieu des adjectifs Οσίρειος, Μανδραγόρειος, Μανδραγορίτης, Μανδραγορῖνος, formes qui sont aussi employées, comme Ἀσκληπιάς, Ἀλκιβιάδειος, Ἀμμωνιανός, Ἀλκιβιάδειος, Ἀνθυλλίς, noms de médicaments dérivés de ceux d'Asclépios, d'Ammon, d'Alcibiade et d'Anthylla, ville d'Égypte.

[1] *In Pyrrh.* c. XXVI. *In Agid.* c. VI. — [2] Ad Plut. *Moral.* II, p. 1168. — [3] Platon, *De Republ.* μανδραγόρᾳ ἢ μέθῃ... συμποδίσαντες, VI, p. 488 C.


Digitized by Google

Je suis donc convaincu que le nom de *Mandragoras* nous a conservé celui d'un médecin qui doit être assez ancien, puisque le mandragoras est déjà cité, dans la *République* de Platon, comme boisson enivrante; et il se présente là comme un objet parfaitement connu. Il l'est également dans les trois traités hippocratiques Περὶ συρίγγων, Περὶ τόπων τῶν κατ' ἄνθρωπον et Περὶ γυναικείων; mais, comme on convient qu'ils ne sont pas d'Hippocrate, je m'en tiens à Platon, dont le texte donne une antiquité fort respectable pour l'époque de ce médecin.

Maintenant, on vient de voir que les noms composés avec *Mandro* appartiennent exclusivement aux côtes de l'Asie Mineure et principalement à celles de l'Ionie et de la Carie; nous sommes donc conduits naturellement à l'idée que *Mandragoras* était un de ces médecins de l'école de Cnide dont il ne nous reste qu'un seul nom, celui d'*Euryphon*, ou de celle de Cos, dont nous ne connaissons aucun nom authentique avant Hippocrate[1]. D'autres applications utiles pourront sortir des résultats précédents. Je me borne à ces deux-là, et je continue de suivre les traces de cette divinité *Mandros* ou *Mandra* dont les noms propres seuls viennent de nous révéler l'existence.

Déjà la seule considération de la patrie des personnages qui portent de tels noms nous a conduit à chercher le siége du culte de cette divinité dans l'ouest de l'Asie Mineure; une dernière observation nous permet de déterminer le siége principal de ce culte.

Il existait en effet, dans le sud de la Phrygie, une ville de *Mandropolis*, dont il n'est nullement question dans Strabon, Pline, Ptolémée ou les itinéraires anciens, mais dont l'existence est attestée par les médailles, par Tite-Live et Étienne de Byzance. Ce dernier auteur n'en spécifie pas autrement la position qu'en la qualifiant de Πόλις Φρυγίας. Une médaille du règne de Titus semble en circonscrire un peu plus la position par la légende qu'elle porte, ΜΑΝΔΡΟΠΟΛΙΤΩΝΚΑΙΦΙΛΟΜΗΛΕΩΝΟΜΟΝΟΙΑ, puisqu'elle prouve une alliance entre *Mandropolis* et *Philomelium*.

Comme cette dernière ville était située au cœur de la Phrygie, soit à Ilghoun, selon le colonel Leake, soit à Ak-Scheer, selon M. Hamilton[2], au nord-est d'*Iconium*, on pourrait en induire que *Mandropolis* était dans le voisinage, si l'on n'avait des exemples d'ὁμόνοια entre deux villes fort éloignées l'une de l'autre; nous n'oserions donc rien conclure de ce

[1] Littré, *Œuvres d'Hippocrate*, t. I, Discours préliminaire, p. 7 et 8. — [2] *Researches*, t. II, p. 181, 185.

fait pour la proximité des deux villes; mais Tite-Live vient à notre secours au moyen de l'itinéraire qu'il donne de l'expédition du consul Manlius[1]. On y voit que l'armée du consul partit de *Cibyra*, se rendit, après deux jours de marche, à *Mandropolis*, en tirant vers l'Isaurie. D'après la situation assez bien connue de *Cibyra*, *Mandropolis* a dû se trouver dans la partie méridionale de la Phrygie, voisine des frontières de l'Isaurie, en remontant le Méandre.

Berkelius, dans ses notes sur Étienne de Byzance[2], avoue qu'il ne sait d'où vient *Μανδρο* dans le nom de *Mandropolis*. D'après les recherches précédentes, elle devait être dans le même cas que d'autres villes de l'Asie Mineure, telles que Pythopolis, Heliopolis, Diospolis (ou Dioshiéron), Couropolis et Dionysopolis, qui tiraient leur nom du culte d'Apollon, du soleil, de Jupiter, des Dioscures et de Dionysus. *Mandropolis* devait son nom à quelque divinité locale, qui y avait son principal siége; d'où le culte avait ensuite rayonné sur divers points de la Phrygie et de la côte occidentale, depuis la Bithynie jusqu'en Carie.

Il est permis de soupçonner que le nom de cette divinité est, au fond, le même que celui du fleuve *Méandre*, dont il ne diffère que par l'insertion de la diphthongue AI; et, dans ce cas, que le fleuve aura pris le nom de la divinité dont le culte était établi près de ses sources. Mais ce ne peut être là qu'une conjecture qu'il est, quant à présent, impossible d'établir sur autre chose que sur une ressemblance de nom, caractère toujours incertain quand il est seul.

Quant à la deuxième question, celle de savoir pourquoi le nom de cette divinité n'est mentionné nulle part, les exemples cités plus haut, à défaut de tout autre renseignement, vont encore nous aider à la résoudre. On conçoit, en effet, que les noms propres originaires de tel ou tel pays, et tirés de quelque divinité locale, doivent diminuer de nombre à mesure que ce culte s'affaiblit; mais il peut s'en trouver encore quelques-uns, parce que les noms se transmettent, dans la même famille, pendant plusieurs générations. En tous cas, ils deviendront de plus en plus rares, jusqu'à ce qu'ils disparaissent tout à fait. C'est ce qui arrive pour la plupart des noms dont il s'agit, lesquels ont été portés par des personnages qui ont vécu avant Alexandre; deux se montrent comme contemporains, et un seul a dû vivre peu après ce prince.

Ainsi, en reprenant les noms cités plus haut, on trouve que les deux *Mandroclès* sont du vᵉ siècle avant notre ère. Les quatre Anaximandre sont du vɪᵉ et du vᵉ siècle. Pythomandros est aussi du vɪᵉ siècle. *Mandragoras*

[1] Liv. XXXVIII, xv. — [2] Voce Μανδρόπολις, p. 533.

est antérieur à Platon. *Mandrolytos* est d'une époque mythique. Des deux *Mandrogènes*, l'un est déjà cité dans Hippolochus, disciple de Théopompe; l'autre est un des officiers d'Alexandre.

Mandronax est gravé sur une médaille qui ne peut descendre au delà de cette époque.

Mandrocrates est dans une inscription d'une époque incertaine, mais qui peut, selon M. Böckh, remonter jusqu'au temps d'Alexandre.

Enfin *Mandroboulos* fait partie d'une expression proverbiale de la langue, qui peut être ancienne.

Rien ne paraît donc à présent mieux constaté que ces deux faits : le premier, qu'on ne trouve ces noms qu'en Asie Mineure (à deux exceptions près); le second, qu'on ne les trouve qu'avant Alexandre ou peu de temps après.

Si l'un annonce que le culte de la divinité était propre à l'Asie Mineure, et avait son siége principal à la frontière de la Phrygie et de la Carie, l'autre indique qu'il avait cessé, ou du moins s'était affaibli de bonne heure. On peut voir là une de ces disparitions de religions locales ou l'une de leurs absorptions successives par un culte plus général, dont le polythéisme grec offre plus d'un exemple. Ce culte aura cédé, dans le pays même, devant l'établissement de nouveaux cultes, par exemple, de ceux du dieu *Men* ou *Lunus*, et de Cybèle ou la *Grande Mère*, qui n'ont pris d'accroissement, dans cette même région de l'Asie Mineure, qu'à une époque comparativement récente.

Ces deux cultes avaient, depuis une époque fort ancienne, leur siége, l'un à Pessinonte, l'autre à Cabira dans le Pont. Venaient-ils de plus loin du côté de l'Orient? C'est un point que je laisse décider à ceux qui le savent ou croient le savoir. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils sont partis de ces deux centres, pour se répandre dans l'ouest de l'Asie Mineure; celui du dieu *Lunus* paraît être resté en Asie; celui de la Grande Mère a passé en Grèce, puis dans l'Occident où il s'est lié avec le culte de Mithra. Leur extension dans l'ouest de l'Asie ne paraît pas être de beaucoup antérieure à Alexandre. Ce qui le prouve, entre autres indices, c'est que les noms de *Ménodore* et de *Métrodore* ne se montrent qu'à une époque tardive, ce que je ferai voir dans la suite, lorsque, quittant l'examen des détails, je réunirai quelques rapprochements sur la rareté comparative de tous ces noms.

Maintenant, si l'on pense que la plupart des anciens auteurs qui parlaient de cette même région sont perdus, et que les inscriptions antérieures à Alexandre y sont infiniment rares, on comprendra parfaitement pourquoi le nom de cette divinité, tombée de bonne heure en

Digitized by Google

désuétude, ne subsiste plus pour nous que dans celui des personnages nés à l'époque où son culte était en vigueur. Cela nous explique encore pourquoi la ville de *Mandropolis* était déchue de bonne heure avec le culte qui avait fait sa célébrité, à tel point qu'elle n'est plus citée ni par Strabon, ni par Pline, ni par Ptolémée, ni dans les autres itinéraires.

L'examen des deux autres genres conduit à des observations qu'il ne sera pas moins utile de recueillir.

LETRONNE.

(*La suite au prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

Histoire de l'école d'Alexandrie, par M. Jules Simon, professeur agrégé à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences à l'École normale. Paris, librairie de Joubert, rue des Grès; 1845, 2 vol. in-8° de 602 et 692 pages. — L'ouvrage que nous annonçons n'était point terminé lorsque l'Académie des sciences morales et politiques proposa pour sujet de prix l'histoire de l'école d'Alexandrie, et il n'a pu être présenté au concours. Cette histoire est l'un des principaux objets du cours professé à la Sorbonne par M. Simon, depuis 1840, comme suppléant de M. Cousin dans la chaire d'histoire de la philosophie ancienne. L'école d'Alexandrie a duré depuis la fin du II° siècle de l'ère chrétienne jusqu'au commencement du VI°. Elle représente le parti de la résistance, par les idées, du polythéisme contre le christianisme: aussi a-t-elle été fréquemment combattue par les Pères de l'Église. Suivant l'auteur de cet ouvrage, l'école philosophique d'Alexandrie est la première école éclectique, la première école mystique, la première école panthéiste. C'est par l'appréciation approfondie de ses doctrines en elles-mêmes, par l'étude de leur filiation et de leurs rapports avec la philosophie de l'antiquité, que se fait remarquer le livre de M. Simon, plutôt que par la recherche des emprunts que cette école a dû faire aux idées chrétiennes altérées et de l'influence qu'elle a exercée sur certaines hérésies. Le plan de l'ouvrage peut faire juger de son caractère et de son importance. Il est divisé en cinq livres, dont les deux premiers remplissent le premier volume. Le I[er] livre, intitulé *Origines de l'école d'Alexandrie*, comprend quatre chapitres: De la philosophie grecque jusqu'à Plotin; philosophes et polygraphes du I[er] et du II° siècle; éclectisme; naissance et progrès du christianisme; du Musée et des institutions littéraires et philosophiques d'Alexandrie. Le II° livre a pour titre : *Philosophie de Plotin*, et traite, en onze chapitres, de la vie de Plotin (an. 203-269 de J.-C.); de la dialectique; de la trinité de Plotin; de l'origine du dogme de la trinité dans l'école d'Alexandrie, et de ses rapports avec le dogme chrétien;

Digitized by Google

de la théorie générale des émanations; de la matière et de l'essence; des lois générales du monde; de la Providence; des différentes espèces d'êtres, et en particulier de la nature humaine; des facultés de l'âme; de la théorie de la volonté et de la doctrine morale. Le tome II s'ouvre avec le livre III, qui embrasse l'histoire de l'école d'Alexandrie *de Porphyre à l'empereur Julien*. Les six chapitres que ce livre comprend ont pour sujet : l'état des questions philosophiques après Plotin; Erennius, Origène, Longin; Amelius et Porphyre; doctrine de Porphyre; doctrine de Jamblique; disciples et successeurs de Jamblique. Dans le livre IV, où cette histoire est conduite *de l'empereur Julien à l'école d'Athènes*, l'auteur apprécie l'empereur Julien, sa vie, son règne, sa doctrine. Le V[e] et dernier livre est consacré à l'*école d'Athènes dans ses rapports avec l'école d'Alexandrie*. Voici les titres des sept chapitres dont il se compose : Plutarque et Syrianus; vie de Proclus (an. 412-485); principes de la théologie de Proclus; trinité; de la production du monde; de la nature et des facultés de l'âme; de la Providence divine et de la morale; dispersion de l'école d'Alexandrie et de l'école d'Athènes; conclusion.

Nouveaux essais d'histoire littéraire, par E. Géruzez, professeur suppléant d'éloquence française à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences à l'École normale. Paris, imprimerie de Gratiot, librairie de Hachette, 1846, in-8° de VIII-436 pages. — Ce nouvel ouvrage paraît destiné au même succès que les *Essais* couronnés, en 1840, par l'Académie française. M. Géruzez, continuant de traverser rapidement le vaste champ de notre littérature, apprécie avec autant de savoir que de goût, et dans un style plein d'élégance, Abailard, l'éloquence judiciaire et la prédication religieuse au XV[e] siècle, Alain Chartier, la comédie politique sous Louis XII, les poëtes de la Pléiade, la littérature de la Fronde, La Fontaine, madame de Sévigné, Fénélon, J.-J. Rousseau, Buffon, Delille. Le volume est terminé par un intéressant article sur M. Joubert, critique judicieux et penseur profond, mort en 1825.

Lettres inédites de Feuquières, tirées des papiers de famille de madame la duchesse Decazes, et publiées par Étienne Gallois; tomes I et II. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Leleux, 1845, 2 vol. in-8° de XXIV-438 et XX-464 pages. — Cette correspondance de MM. de Feuquières, ancêtres maternels de madame la duchesse Decazes, n'a point été publiée dans un intérêt de famille. Les juges compétents en apprécieront facilement la valeur historique et littéraire, et lui donneront certainement une place à côté des curieux mémoires que nous possédons sur le XVII[e] siècle. Ces lettres nous paraissent avoir le double mérite de fournir des détails nouveaux sur un certain nombre des grands événements du temps, et de mettre en relief l'esprit, les mœurs, les relations et toute la vie intérieure de la société polie des règnes de Louis XIII et de Louis XIV. A la tournure facile et agréable de quelques-unes, on reconnaîtra sans peine que leurs auteurs ont vécu à l'époque qui a vu naître Pascal, Molière et madame de Sévigné. Le marquis Manassès de Feuquières, dont la correspondance ouvre cette collection, né en 1590, mort en 1640, fut envoyé par Richelieu en Allemagne, après la mort de Gustave-Adolphe, roi de Suède, pour maintenir notre alliance avec le parti protestant. L'éditeur a évité de reproduire la relation spéciale de cette négociation, publiée par Aubery, sous le titre de : *Mémoires pour servir à l'histoire de Richelieu*. Le fils aîné de Manassès, Isaac, marquis de Feuquières, fut ambassadeur en Suède, et, pendant dix ans, en relation avec tous les ambassadeurs et ministres français des différentes cours d'Allemagne. Antoine de Feuquières, fils d'Isaac, lieutenant général des armées du Roi, est considéré comme un des hommes de guerre les plus habiles de son

Digitized by Google

temps; c'est l'auteur des *Mémoires et maximes militaires*, livre utile, auquel un grand nombre de lettres de ce recueil peuvent servir de complément. Autour de ces trois personnages principaux viennent se grouper, non-seulement les membres de leur famille, parmi lesquels on distingue surtout les Arnauld d'Andilly et les Arnauld de Pomponne, mais encore beaucoup de célébrités historiques, des princes, des ministres, des maréchaux de France, des fonctionnaires de toutes sortes, et quelques-unes des femmes les plus distinguées de la cour, entre autres la marquise de Saint-Chamond, gouvernante des enfants de Monsieur, frère de Louis XIV. Le tome II de la correspondance des Feuquières s'arrête à l'année 1674. On annonce la prochaine publication des deux autres volumes qui doivent compléter l'ouvrage.

Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans, dans l'Inde et à la Chine, dans le IXe siècle de l'ère chrétienne; texte arabe imprimé en 1811 par les soins de feu Langlès; publiée avec des corrections et additions, et accompagnée d'une traduction française et d'éclaircissements par M. Reinaud, membre de l'Institut. Paris, imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie royale. Se trouve chez Franck, libraire-éditeur, rue de Richelieu, 69, 1845, 2 vol. in-18 de CLXXX-154 et 105-200 pages. — L'abbé Renaudot avait publié, en 1718, un volume intitulé: *Anciennes relations des Indes et de la Chine, de deux voyageurs mahométans qui y allèrent dans le IXe siècle de notre ère.* Ces relations étaient traduites de l'arabe et accompagnées de remarques intéressantes. Renaudot s'était contenté de dire que le manuscrit d'où il avait tiré ce récit se trouvait dans la bibliothèque du comte de Seignelay, et, comme la partie de l'ouvrage qui traite de la Chine n'était pas toujours d'accord avec ce que les savants missionnaires catholiques avaient écrit sur ce pays, comme il s'était glissé dans la version française quelques erreurs provenant du traducteur, on accusa Renaudot d'avoir lui-même forgé la relation à l'aide de témoignages recueillis dans les ouvrages arabes. La bibliothèque du comte de Seignelay, qui n'était autre que celle du grand Colbert, son aïeul, passa, au siècle dernier, dans la bibliothèque du Roi. En 1764, le célèbre Deguignes y retrouva le manuscrit original de la relation publiée par Renaudot; il rendit compte de sa découverte dans le *Journal des Savants* du mois de novembre 1764, et fit quelques remarques sur le travail du traducteur. Plus tard, il revint sur le même sujet dans le premier volume du recueil des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi.* Mais les remarques de Deguignes et les notes de Renaudot, aussi bien que sa version, avaient été faites avec quelque précipitation. Les progrès de la critique orientale rendaient nécessaire un nouvel examen de la relation arabe. En 1811, M. Langlès en fit imprimer le texte, et inséra à la suite un morceau qui, dans le ms., est placé immédiatement après, c'est-à-dire le tableau d'une partie des forteresses de la Syrie et de la Mésopotamie, au XIIe siècle de notre ère; mais cette édition n'avait pas été mise en vente, sans doute parce que cet orientaliste devait y joindre une version française, projet qu'il n'a pas réalisé. M. Reinaud s'est chargé de revoir le texte sur le manuscrit unique de la bibliothèque du Roi; il a remplacé la traduction peu exacte de Renaudot par une traduction nouvelle; il l'a fait suivre de notes et de nombreuses remarques auxquelles l'examen du manuscrit a donné lieu, et s'est attaché à contrôler ou à compléter la relation originale, à l'aide d'autres ouvrages arabes qui traitent de matières analogues, principalement des écrits de Massoudi et d'Edrisi. On trouve dans le tome Ier la traduction, précédée d'un discours préliminaire étendu, où le savant éditeur, après avoir fait connaître comment l'ouvrage a été composé, à quels écrivains il est dû, quelles circonstances ont accompagné sa publication en Europe, expose l'état des connaissances géographiques

Digitized by Google

des Arabes à l'époque où la relation fut rédigée, et décrit les itinéraires suivis par les navigateurs arabes, indiens et chinois. Le tome II contient les notes de la traduction et le texte, avec un appendice composé de deux morceaux inédits, savoir : extrait du *Kitab-Aladjayb*, ou traité des merveilles, de Massoudi, et extrait du xvi[e] chapitre du *Mouroudj-Aldzeheb*, par le même auteur.

Description géographique, historique et archéologique de la Palestine, par M. Munk, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque royale ; un vol. in-8° de 44 feuilles, à deux colonnes, avec 72 planches, prix : 7 fr. (faisant partie de l'*Univers pittoresque*, publié par MM. Didot). La Palestine rappelle trop de souvenirs aux juifs et aux chrétiens, pour que de tout temps ce pays n'ait pas été l'objet d'une attention particulière. Les travaux des philologues allemands, depuis près d'un siècle, avaient amené de nouveaux aperçus, en ce qui concerne l'archéologie et les croyances. Les nombreux voyages faits par des Européens de toute opinion avaient donné lieu à une étude plus approfondie des lieux. M. Munk, sur la demande de MM. Didot, s'est chargé de résumer ce qui avait été recueilli de plus plausible et de plus intéressant. Le volume se compose de cinq livres : le I[er] livre est consacré à l'état physique et topographique de la Palestine ; le II[e] aux diverses populations païennes qui occupèrent le pays avant et après l'invasion des Hébreux sous Josué ; le III[e] à l'histoire des Hébreux depuis Abraham jusqu'à la captivité de Babylone. Le IV[e] livre retrace l'état moral, social et scientifique des Hébreux, à l'époque où ils formèrent un état particulier. Enfin, le V[e] livre fait connaître l'histoire de la Palestine depuis la captivité de Babylone jusqu'à la ruine du temple par Titus. Un appendice offre le tableau rapide des événements qui sont arrivés en Palestine depuis la chute de Jérusalem jusqu'à nos jours. M. Munk joint la connaissance de l'hébreu et d'autres langues orientales à celle de l'allemand, de l'anglais, etc. ; il a fait une excursion en Orient. Ainsi rien ne lui a manqué pour acquérir une connaissance exacte des mots et des faits. A l'égard des opinions et des croyances de M. Munk, deux choses dont le lecteur a le droit de s'enquérir dans un sujet de cette nature, M. Munk appartient à la religion israélite ; et, tout en professant beaucoup de respect pour les livres saints, il attribue à certaines parties de la Sainte-Écriture un caractère et une origine autres que ne le font les traditions juive et chrétienne. Sans entrer dans l'examen de cet ordre de questions, nous dirons que M. Munk conserve toujours un ton grave, qu'il est partisan de l'autorité religieuse, et que le lecteur, quelles que soient ses croyances, trouvera dans son livre à s'exercer et à s'instruire.

Les séances de Haïdari, récits historiques et élégiaques sur la vie et la mort des principaux martyrs musulmans, ouvrage traduit de l'Indoustani par M. l'abbé Bertrand, membre de la Société asiatique ; suivi de *l'élégie de Miskîn*, traduite de la même langue par M. Garcin de Tassy. Imprimerie de Despart à Versailles, librairie de Benjamin Duprat à Paris, 1845, in-8° de VII-342 pages. — Cet intéressant volume contient, en outre, sous forme d'introduction, un aperçu de l'histoire musulmane depuis Mahomet jusqu'à la mort d'Huçaïn, et une esquisse sur la religion musulmane et spécialement sur la secte des schiites, très-répandue dans l'Inde et dominante en Perse. Indépendamment des notes nécessaires à l'intelligence de la traduction, l'auteur a ajouté, à la fin du volume, sous forme de dictionnaire, toutes celles qui ont trait aux noms propres et aux vocables étrangers qui se rencontrent dans le livre.

Richer, histoire de son temps ; texte reproduit d'après l'édition originale donnée par G.-H. Pertz, avec traduction française, notice et commentaire, par J. Guadet.

Digitized by Google

Tome II, Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de J. Renouard et compagnie, 1845, in-8° de 434 pages. — Le *Journal des Savants* a déjà entretenu ses lecteurs de cette publication importante, qui se trouve complétée par le volume que nous annonçons. Il comprend le texte et la traduction des livres III et IV, suivis de notes et dissertations sur quelques points de l'histoire de Richer. Ces notes traitent : 1° des divisions géographiques de la Gaule en usage pendant le xᵉ siècle; 2° de la généalogie des rois, ducs, comtes du xᵉ siècle; 3° de la valeur des titres hiérarchiques et honorifiques employés par Richer, comme ceux des rois, ducs, *principes*, *magnates*, etc.; 4° de la composition des armées et de l'art militaire; 5° de certains usages, de certaines cérémonies de ces temps-là. Le volume est terminé par deux tables, l'une chronologique et analytique avec renvoi aux chapitres du texte, l'autre alphabétique des noms d'hommes et de lieux. Nous reviendrons sur cet ouvrage, un des plus intéressants que la Société de l'histoire de France ait publiés jusqu'à ce jour.

La même société vient de faire paraître le tome III et avant-dernier du *procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, dont l'éditeur est M. J. Quicherat. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de J. Renouard, 1845, in-8° de 473 pages avec un *fac-simile*. On y trouve les enquêtes faites à Orléans, à Paris et à Rouen; la déposition de Jean d'Aulon reçue à Lyon, et la procédure entière de la réhabilitation. Ces textes sont suivis des opinions et mémoires extrajudiciaires publiés du vivant de Jeanne d'Arc. Les pièces comprises dans cet appendice sont : les résumés des conclusions données par les docteurs réunis à Poitiers; le traité de Jacques Gelu, archevêque d'Embrun; les propositions de maître Henri de Gorcum, et la dissertation d'un clerc allemand du diocèse de Spire, intitulées : *Sibylla francica*. Le tome IV et dernier est sous presse.

Histoire et description de Provins, par Christophe Opoix; seconde édition refondue, augmentée et mise en ordre d'après les notes laissées par l'auteur, et publiée sous la direction de A.-C. Opoix. Imprimerie de Giroux et Vialat, à Lagny. A Provins, chez Lebeau, libraire, et à Paris, au comptoir des imprimeurs unis, 1846, in-8° de xix-xiv-584 pages, avec planches. — Cette nouvelle édition de l'*Histoire de Provins* de M. Opoix, publiée pour la première fois en 1823, est un hommage de piété filiale rendu à la mémoire de l'auteur, littérateur instruit et estimable, mort en 1840 à l'âge de 94 ans. L'ouvrage, disposé dans un ordre méthodique, et complété, est précédé d'une notice sur M. Opoix, et suivi, 1° d'une note de l'auteur sur la question d'*Agendicum*-Provins, 2° d'une réponse aux diverses critiques dont son livre a été l'objet. Le volume est terminé par quatre comédies inédites de M. Opoix; composées de 1785 à 1800, et intitulées : *la Berline renversée, le Portrait ressemblant, Bernard Palissy,* et *la Femme comme il y en a peu.*

Précis de l'histoire des institutions des peuples de l'Europe occidentale au moyen âge, par M. Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai. Imprimerie et librairie de Chauvin, à Saint-Omer, 1845, in-8° de 148 pages. — Ce précis, dans lequel l'histoire de la législation occupe la plus grande place, se divise en deux périodes, dont la première s'étend depuis le démembrement de l'empire des Francs, en 888, jusqu'à la première croisade, en 1095, et la seconde, depuis cette dernière époque jusqu'à la mort de saint Louis, en 1270.

Le même auteur vient de publier une *Notice des manuscrits concernant la législation du moyen âge;* Douai, imprimerie d'Aubers, 1845, in-8° de viii-135 pages. Les manuscrits qui y sont analysés ou signalés appartiennent tous à la bibliothèque de Douai. Nous y avons remarqué, entre autres, la collection de Décrétales de



Pierre de Bénévent, un autre recueil de décrétales par un compilateur anonyme, des traités de Barthélemy de Brescia, de Geoffroy de Trano, de Jacques Columbi, et surtout l'*Ordo judiciarius* de Ricardus, ouvrage inédit du XIIIe siècle, déjà mentionné par M. Haënel dans son catalogue si imparfait, mais si utile, et par M. Wanderlich, dans un livre publié à Gœttingue, en 1841, sous le titre de : *Anecdota quæ ad civilem processum spectant.*

Bibliothèque de l'école des chartes, revue d'érudition consacrée principalement à l'étude du moyen âge. Septième année, deuxième série, deuxième livraison, novembre-décembre 1845. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin, in-8°, 93-188 pages. — Cette livraison contient; 1° une dissertation de M. le comte Beugnot sur les anciennes coutumes inédites d'Alais; 2° un troisième et dernier article de M. de Mas-Latrie, sur les relations politiques et commerciales de l'Asie Mineure avec l'île de Chypre, sous le règne des princes de la maison de Lusignan; 3° Histoire de Jeanne d'Arc, d'après une chronique inédite du XVe siècle, publiée par M. Quicherat; 4° divers articles de bibliographie.

Le Conseil de Pierre de Fontaines, ou Traité de l'ancienne jurisprudence française. Nouvelle édition publiée d'après un manuscrit du XIIIe siècle, appartenant à la bibliothèque de Troyes, avec notes explicatives du texte et des variantes tirées des manuscrits de la bibliothèque du Roi, par M. A. J. Marnier. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Joubert et Durand, 1845, in-8° de 578 pages. Prix : 9 francs.

Bibliothèque de M. le baron Sylvestre de Sacy, pair de France, etc., tome second. *Sciences médicales et arts utiles;* psychologie, sciences morales, linguistique, littérature et beaux-arts, histoire littéraire. Paris, imprimé, par autorisation de M. le garde des sceaux, à l'Imprimerie royale. Se trouve aux librairies de Benjamin Duprat et de Jullien, 1846, in-8° de XXIII-416 pages. La vente des livres de cette partie de la précieuse bibliothèque de M. de Sacy commencera le 6 avril prochain, et finira le 29. La troisième partie, dont le catalogue reste à paraître, comprendra les sciences politiques, l'histoire et ses annexes, la polygraphie.

Institutes de droit administratif français, ou Éléments du Code administratif réunis et mis en ordre, etc., par M. le baron de Gérando, 2e édition, tome IV. Paris, imprimerie de Cosson, librairies de Thorel et de Guilbert, in-8° de 712 pages.

Analogies constitutives de la langue allemande avec le grec et le latin, expliquées par le samskrit, par C. Schœbel, professeur de langue et de littérature allemandes au collége royal de Reims. Paris, imprimé, par autorisation de M. le garde des sceaux, à l'Imprimerie royale. Se trouve chez J. Renouard, libraire-éditeur, 1845, in-8° de XXVII-184 pages.

Dissertation sur le rhythme chez les anciens, par A.-J.-H. Vincent. Paris, imprimerie de Dupont, 1845, brochure in-8° de 19 pages. (Extrait du *Journal de l'instruction publique.*)

Éclaircissements sur quelques particularités des langues tatares et finnoises, par F.-L.-O. Rœhrig, docteur en philosophie, membre des sociétés asiatiques de France et d'Allemagne. Paris, imprimerie de Bailly, librairie de Théophile Barrois, 1845, in-8° de 26 pages.

Sur l'anthropologie de l'Afrique française, par M. Bory de Saint-Vincent; lu à l'Académie royale des sciences, dans la séance du 30 juin 1845 (extrait du *Magasin de zoologie, d'anatomie comparée et de paléontologie*). Paris, imprimerie de Fain et Theuron, 1845, in-8° de 29 pages.

Digitized by Google

ANGLETERRE.

The ancient syriac version of the epistles of saint Ignatius, texte syriaque, version anglaise et notes, par M. William Cureton; Londres, 1845, in-8°. Saint Ignace, qu'on présume avoir été le disciple d'un des apôtres, remplit les fonctions d'évêque à Antioche dès l'an 69 de J. C., et souffrit le martyre à Rome, l'an 116, sous le règne de Trajan. Placé au premier rang dans la hiérarchie chrétienne, il prit nécessairement une part plus ou moins grande à l'établissement et à la propagation du dogme et de la discipline. On lui attribue des lettres adressées à d'autres évêques et à certaines communautés, et il existe de ces lettres, soit en grec, soit traduites en latin, dès les premiers siècles de l'Église. Malheureusement, l'on a cru reconnaître dans quelques-unes des marques d'altération et d'interpolation. Comment distinguer le vrai du faux, le certain de l'incertain ? Il existait en Égypte, dans un couvent du désert de Scété, un certain nombre d'anciens manuscrits syriaques, parmi lesquels était une version des épîtres de saint Ignace. Il importait d'avoir communication de cette version, et de la comparer avec les textes grecs et latins. M. Tattam, connu par des publications cophtes, se rendit, il y a quelques années, en Égypte, et acquit les manuscrits syriaques, qu'il vendit ensuite au British museum. C'est d'après l'un de ces volumes que le savant M. Lee a publié la version syriaque d'un traité d'Eusèbe, intitulé *Theophania*, dont le texte grec était perdu. Un des volumes, où se trouvent les écrits de saint Ignace, a été transcrit dans la première moitié du VI[e] siècle, et est par conséquent antérieur à l'islamisme. La publication de M. Cureton comprend l'épître à saint Polycarpe, l'épître aux Éphésiens, l'épître aux Romains, avec des extraits d'autres lettres. Ce qui se trouve dans les versions grecque et latine, et qui manque dans la version syriaque, est regardé en général par M. Cureton comme apocryphe. Il reste à savoir si, dans les collections de manuscrits syriaques qui se trouvent à Rome, à Paris et ailleurs, il n'existe pas des fragments de versions plus développées que celle qui a été sous les yeux de M. Cureton, circonstance qui pourrait modifier les conclusions de l'éditeur. Quoi qu'il en soit, l'on doit applaudir à l'idée qu'a eue M. Cureton de publier en entier et pur de tout mélange ce vénérable débris de l'antiquité chrétienne, et nous appelons sur cette publication l'attention des personnes instruites qui ne sont pas restées indifférentes aux origines de notre religion.

ALLEMAGNE.

Rerum ab Arabibus in Italia insulisque adjacentibus, Sicilia maxime, Sardinia atque Corsica, gestarum commentarii. Scripsit J. G. Wenrich. A Leipsick, et à Paris chez Klincksieck, 1845, in-8° de VI-346 pages. Prix : 6 fr. 75 c.

Die Einfälle der Normannen in die Pyrenäische Halbinsel. Les invasions des Normands dans la péninsule pyrénéenne; collection de renseignements sur ce sujet, traduite en grande partie du danois, par E. F. Mooyer. A Munster et à Paris, chez Klincksieck, in-8° de 52 pages. Prix : 1 franc.

Ottaviano dei Petrucci da Fossombrone, der erste Erfinder des Musiknotendruckes mit beweglichen Metalltypen, etc. Ottaviano dei Petrucci de Fossombrone, le premier inventeur de l'impression des notes de musique avec des caractères métalliques mobiles, et ses successeurs, par Anton. Schmid. A Vienne, et à Paris chez Klincksieck, 1845, in-8° de X-344 pages avec huit planches. Prix : 11 fr. 25 c.

Digitized by Google

Geschichte der Treviren unter der Herrschaft der Römer. Histoire des Trévires sous la domination romaine, par J. Steinenger. A Trèves et à Paris, chez Klincksieck, 1845. In-8° de vi-328 pages, avec deux cartes. La première partie de cet ouvrage s'étend depuis le temps de César jusqu'à la fin de la guerre batave; la seconde, depuis cette dernière époque jusqu'à la conquête du pays par les Francs en 464. On trouve dans un appendice des dissertations sur les routes et les fortifications romaines, et entre autres sur les voies qui conduisaient de Trèves à Cologne, à Reims, à Metz, à Mayence, à Strasbourg.

Markische Forschungen. Recherches pour servir à l'histoire de la marche de Brandebourg, publiées par la société d'histoire de cette contrée. A Berlin et à Paris chez Klincksieck, 2 volumes in-8°. Parmi les dissertations qu'on trouve dans ces deux volumes, nous citerons les suivantes : Traditions de la marche de Brandebourg et leur utilité pour l'étude de l'ancienne mythologie allemande; Glossaire du dialecte brandebourgeois; Couvents et ruines dans la marche électorale; Actes de divers procès de sorcellerie depuis le XVI[e] siècle jusqu'au XVIII[e]; Description de la cassette où était enfermé l'argent que le margrave Othon IV donna, en 1278, pour sa rançon, aux habitants de Magdebourg; Description des fonts baptismaux de l'Église de Sainte-Marie à Neu-Angerminde; De l'usage des sceaux dans la marche de Brandebourg.

Geschichte Alexanders des Dritten. Histoire d'Alexandre III et de l'Église de son temps, par Herman Reuter, tome I[er]. A Berlin, et à Paris chez Klincksieck, 1845, in-8° de x-440 pages. En tête de ce premier volume est une instruction divisée en trois chapitres, où l'auteur traite successivement l'histoire de l'Église au moyen âge et de sa hiérarchie, du développement de cette hiérarchie depuis Grégoire VII Jusqu'à Alexandre III, et de l'époque contemporaire de ce dernier pape.

Denkwürdigkeiten aus der Geschichte des Christlichen Lebens. Mémoire sur l'histoire et la vie des chrétiens, par Neander. 3[e] édition, tome I[er]. A Hambourg et à Paris, chez Klincksieck, in-8° de vi-414 pages.

BELGIQUE.

Essai d'étymologie philosophique, ou recherches sur l'origine et les variations de mots qui expriment les actes intellectuels et moraux, par l'abbé Chavée, bachelier en théologie. Bruxelles, imprimerie et librairie de Méline, Cam et compagnie, in-8° de III-261 pages.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL
DES SAVANTS.

MARS 1846.

1. — *Ægyptens stelle in der Weltgeschichte. Geschichtliche Untersuchung in fünf Büchern,* von Ch. C. J. Bunsen; Ies, IIes und IIIes Buch, 8°, Hambourg, 1845.

1. — *Place de l'Égypte dans l'histoire du monde; recherche historique en cinq livres,* par Ch. C. J. Bunsen, Ier, IIe et IIIe livres, 8°, Hambourg, 1845.

2. — *Auswahl der wichtigsten Urkunden des Ægyptischen Alterthums, herausgegeben und erläutert* von Dr R. Lepsius, Tafeln, Leipzig, 1842, fol.

2. — *Choix des documents les plus importants de l'antiquité égyptienne, publiés et expliqués* par le Dr R. Lepsius; planches, Leipzig, 1842, fol.

PREMIER ARTICLE.

Un livre tel que celui dont nous venons de transcrire le titre, qui a pour but de faire connaître la place que l'Égypte ancienne occupa dans l'histoire du monde, se recommande par toutes sortes de motifs à l'intérêt de nos lecteurs. Son objet est certainement un des plus graves que puisse se proposer un ami des progrès de la science historique; et la preuve qu'il répond à l'un des plus grands besoins littéraires de notre époque, c'est qu'il renferme en soi, comme un de ses

Digitized by Google

principaux éléments, l'importante question des dynasties égyptiennes, mise au concours par l'Académie des inscriptions et belles-lettres [1]. L'auteur de cet ouvrage se recommande par lui-même, et à plus d'un titre, à l'attention du monde savant. Formé par les leçons de Niebuhr, dont il a placé l'image en tête de son livre, encadrée de l'inscription hiéroglyphique de la pyramide de *Sakkarah,* et accompagnée de celles de Manéthon et d'Ératosthène, il s'annonce, par cet hommage même de sa reconnaissance envers le fondateur d'une nouvelle école historique, comme un homme qui s'est affranchi de tout préjugé traditionnel, et qui marche hardiment dans sa voie propre. Cet auteur s'est d'ailleurs préparé par de longues et fortes études à l'importante mission qu'il s'était donnée. Depuis dix-huit ans qu'il s'occupe de l'histoire et de l'antiquité de l'Égypte, il s'est familiarisé avec l'intelligence du copte, et il possède la connaissance de tous les monuments écrits et figurés de l'archéologie égyptienne, jusque-là qu'il a pu, grâce à des communications intimes et fréquentes avec M. le D[r] Lepsius, profiter de quelques-uns des résultats de la mission scientifique que ce savant vient d'accomplir en Égypte. Enfin M. Bunsen, qui avait commencé son travail à Rome, en présence des monuments de la ville éternelle, avec les inspirations de Champollion, l'a poursuivi et complété à Londres, au milieu des trésors du musée britannique, avec l'aide de M. Sam. Birch, l'intelligent et actif interprète de ce musée. Il n'a donc manqué à M. Bunsen aucun des secours que, dans l'état actuel de la science, il pouvait trouver en lui et autour de lui pour exécuter ce grand travail, qui consiste à déterminer la place de l'Égypte dans l'histoire du genre humain; et c'est notre conviction profonde que peu d'ouvrages se sont produits avec plus de titres de confiance et d'une manière plus digne d'une sérieuse attention, que l'ouvrage de M. Bunsen.

Des cinq livres dont cet ouvrage doit se composer, il n'a encore paru que les trois premiers; le quatrième et le cinquième, qui doivent renfermer les développements des points principaux et les résultats définitifs du travail, sont ajournés à une époque qui ne paraît pas devoir être éloignée. Mais, dans l'état où se trouve dès aujourd'hui cette publication, elle n'en offre pas moins un ensemble de vues et de recherches dont on peut déjà apprécier l'importance et signaler la nouveauté; et c'est sous ce double rapport que nous nous proposons de

[1] Cette question, proposée en 1844 pour être jugée en 1846, est ainsi conçue : « Faire l'examen critique de la succession des dynasties égyptiennes, d'après les textes historiques et les monuments nationaux. »

Digitized by Google

la considérer, en nous bornant, pour le moment, à rendre un compte impartial et fidèle des matières contenues dans les trois livres que nous avons sous les yeux, et en réservant, pour l'époque où nous posséderons l'ouvrage entièrement achevé, le jugement que nous aurons à porter sur l'ensemble de ce grand travail.

Dans une préface où l'auteur expose, avec une grave et noble simplicité, l'ordre dans lequel a eu lieu l'exécution successive des diverses parties de son ouvrage, il en fait connaître le but d'une manière qui en indique suffisamment la haute importance, et qui, si ce but est complétement atteint, assure certainement à cet ouvrage une place éminente parmi les travaux scientifiques les plus distingués de notre âge. Dès le moment où l'auteur eut été initié, comme il le dit, par les entretiens et par les écrits de Champollion, à la connaissance de l'écriture hiéroglyphique, dont il avait sous les yeux, dans les obélisques de Rome, de si admirables pages, trois grandes questions se présentèrent à son esprit. Est-il possible, à l'aide des monuments de l'Égypte qui portent des noms de rois, de rétablir, en tout ou en partie, la chronologie de l'histoire de ce pays, d'après les dynasties de Manéthon? La langue égyptienne, telle que nous pouvons la connaître par les débris qui en restent, d'une part, dans le copte, de l'autre, dans les monuments écrits de l'antiquité égyptienne, permet-elle d'assigner à cette nation une place sûre dans la plus ancienne histoire des peuples, et surtout de déterminer le rapport où elle se trouve avec les peuples de race araméenne et indo-germanique? Enfin, peut-on espérer d'obtenir, à l'aide de recherches aussi historiques que possible, dans la plus haute acception de ce mot, sur le domaine de l'antiquité égyptienne, d'obtenir, disons-nous, pour la philosophie de l'histoire de l'humanité, une base plus solide que nous ne la possédions jusqu'ici? Ce sont là les trois grands problèmes que l'auteur s'est proposé de soumettre à une analyse approfondie, dans tous les éléments qui s'y rapportent, et pour la solution desquels il se flatte d'avoir réuni, dès ce moment, assez de matériaux pour que cette solution même en doive être, sinon le résultat immédiat, du moins la conséquence prochaine.

En ce qui touche le premier point, la chronologie égyptienne, il est bien avéré aujourd'hui que c'est là le terrain où l'on doit chercher les éléments de la plus ancienne histoire des hommes. La Grèce ne présente, au delà des olympiades et surtout au delà du siége de Troie, que des traditions confuses et contradictoires, où le peu d'histoire qui s'y trouve est mêlé de trop de fables, et où le fil chronologique échappe ou se brise à chaque instant. Il en est de même

Digitized by Google

pour les empires d'Assyrie et de Babylone, au delà de l'ère de Nabonassar. Le fil de la chronologie biblique ne nous conduit avec certitude que jusqu'à l'époque de Salomon, au delà de laquelle tout est encore livré au conflit des systèmes et à l'incertitude des hypothèses. L'Égypte seule nous présente, depuis que nous devons à Champollion la clef de ses innombrables inscriptions, une suite de monuments publics qui fournissent toute une série d'annales historiques remontant jusqu'à la plus ancienne époque des traditions du genre humain, en même temps que les moyens d'établir des synchronismes authentiques et des rapports certains, d'une part, avec le peuple juif, de l'autre, avec les anciennes nations de l'Asie. Si donc il est possible d'arriver, par la voie des recherches historiques, au berceau de la civilisation humaine, c'est en Égypte qu'il faut prendre son point d'appui, puisque c'est là seulement que se trouve, avec une succession de dynasties chronologiquement transmises jusqu'à nous, une série de monuments contemporains qui permettent d'en reconnaître la valeur historique et d'en constater l'authenticité réelle.

Mais, pour apprécier la difficulté de l'entreprise qui consiste à expliquer les listes de dynasties extraites de Manéthon et à les mettre d'accord avec les monuments égyptiens, entreprise qui forme le premier point de l'ouvrage de M. Bunsen, il importe de se rendre compte de l'état où se trouvait la science sur cette importante question. Champollion et les savants formés à son école n'avaient essayé de reconstituer le *canon* de Manéthon qu'à partir des XVIIIe et XIXe dynasties, qui constituaient à leurs yeux l'époque la plus brillante de l'histoire d'Égypte, celle à laquelle appartiennent la plupart des plus beaux monuments qui nous restent de l'art de ce peuple. Au delà de cette époque, ils n'avaient reconnu, en qualité de rois des XVIIe, XVIe et XVe dynasties, que des princes dont le nom véritable leur avait échappé, et dont ils n'avaient réussi, ni à rétablir la suite complète, ni à saisir le véritable rapport avec les dynasties antérieures. Champollion avait bien entrevu la grande division de l'histoire de l'Égypte en trois périodes, celle du haut empire qui précéda l'invasion des Pasteurs, celle de l'empire intermédiaire qui s'écoula parallèlement à la domination de ce peuple étranger, et celle du nouvel empire qui se succéda depuis l'entière expulsion des Pasteurs jusqu'à la conquête d'Alexandre. Mais ni lui, ni aucun de ses disciples, ne chercha à s'engager dans le labyrinthe des temps antérieurs à l'invasion des Pasteurs, ni à se servir, pour cet usage, du secours que semblaient offrir deux monuments de la haute antiquité égyptienne, la *table d'Abydos* et la *chambre des rois de Karnak*. Le grand

Digitized by Google

antiquaire français n'appliqua le premier de ces monuments qu'à la reconstruction de la XVIII[e] dynastie, telle qu'il la concevait d'après des idées particulières qu'il s'était faites, sans remonter au delà des cinq règnes qui précèdent immédiatement, sur cette *table*, celui d'*Aahmès* (*Amosis*); et Rosellini, qui employa le même monument au même usage, tout en arrivant à un résultat différent, n'essaya pas de remonter plus haut que son maître, et ne chercha pas davantage à tirer de la *chambre des rois de Karnak*, dont il ne publia que les cartouches bien conservés, une succession de princes en rapport avec les dynasties de Manéthon et avec la place que ces princes avaient pu occuper, soit dans le haut empire, soit dans l'empire intermédiaire. Aucun des savants anglais, ni M. Burton, ni le major Félix (lord Prudhoe), ni surtout sir G. Wilkinson, le plus habile de ces savants, ne chercha davantage à pénétrer dans les ténèbres de l'ancienne chronologie égyptienne; tous concentrèrent leurs efforts sur la petite partie de la *table d'Abydos* qui concerne les XVIII[e] et XIX[e] dynasties ou qui les avoisine, en différant entre eux, aussi bien qu'avec Champollion et Rosellini, pour les résultats qu'ils en déduisaient; en sorte que le champ ouvert par l'immortelle découverte du savant français, pour la recomposition des dynasties de Manéthon, restait encore absolument stérile pour le haut et le moyen empire, et embarrassé de contradictions, même pour le commencement du nouvel empire[1], où nous possédions à la fois une foule de monuments contemporains, faciles à interpréter, et la *table d'Abydos*.

Ce petit nombre d'observations préliminaires était indispensable pour faire apprécier l'importance et la difficulté du travail entrepris par M. Bunsen, sur la chronologie égyptienne, premier fondement de toute étude sérieuse, non-seulement de l'histoire de l'Égypte, mais encore de celle du genre humain, en tête de laquelle l'Égypte est manifestement placée par l'antériorité des monuments écrits qui en subsistent. Cette première base établie solidement, si tel est le résultat du travail de M. Bunsen, il devient plus facile d'arriver à la solution du second des grands problèmes qu'il s'est proposés, la détermination des rapports qui existent, ou qui doivent exister, entre l'ancienne langue

[1] On peut juger de l'état d'incertitude où se trouvait encore la science sur ce point même de la chronologie égyptienne, objet de tant de travaux de la part des savants français, italiens et anglais, par le mémoire récemment publié par M. Fr. Barucchi, dans le recueil de l'Académie de Turin, et intitulé : *Discorso quarto sopra la cronologia egizia, disamina delle dinastie Manetoniane anteriori al conquisto dell' Egitto per Cambise, considerate in ordine alla cronologia.*

Digitized by Google

de l'Égypte et les langues primitives des peuples de l'Asie. Cette langue, telle que nous pouvons la connaître aujourd'hui par les textes hiéroglyphiques, se trouve évidemment, de l'avis de notre auteur, entre le sémitique et l'indo-germanique; car ses formes et ses racines ne peuvent s'expliquer par un seul de ces idiomes, en même temps qu'elles offrent des points communs avec l'un et avec l'autre. Si la langue des anciens Égyptiens est d'origine asiatique, comme la race égyptienne elle-même, indubitablement détachée du tronc de la race caucasienne, et si c'est un rameau de la famille des langues asiatiques, porté dans la vallée du Nil, qui s'y est développé avec les formes qui lui sont propres, on acquiert par là les moyens de se rendre compte du plus ancien langage de l'humanité asiatique, et d'apprécier ainsi, dans un de ses éléments principaux, le caractère de la plus haute époque de la civilisation primitive de l'Asie, à laquelle nous puissions arriver aujourd'hui, puisque les langues sont tout ce qui nous reste de l'histoire du génie des peuples; et tel est, sur ce second point, le but que s'est flatté d'atteindre M. Bunsen, en se fondant à la fois sur une base chronologique désormais inébranlable, et sur l'étude critique des textes égyptiens conservés dans l'écriture hiéroglyphique.

En suivant le cours des idées de M. Bunsen, tel qu'il l'expose lui-même dans sa préface, il semble que la réponse à la troisième des grandes questions qu'il s'était faites doive être la conséquence naturelle des résultats obtenus par la chronologie des temps historiques de l'Égypte et par la connaissance de sa langue primitive; car ce sont bien là les fondements de toute vraie philosophie de l'histoire, pour l'époque primitive du genre humain. Les monuments égyptiens, tous pourvus d'inscriptions qui en font connaître la date précise, ont ainsi, sur les monuments de tous les autres peuples, sans excepter les Grecs, un avantage incontestable. La marche et le développement d'un art aussi ancien que l'histoire même du peuple dont il est l'ouvrage s'y montrent dans toute leur authenticité, sauf en un point, qui serait peut-être le plus important, et qui échappera probablement toujours à nos recherches, la naissance même de cet art, qui se lie si intimement avec la civilisation de l'Égypte, qui s'est formé avec elle, et dont il ne nous a été donné jusqu'ici de saisir nulle part les premiers essais, ni de suivre les développements successifs. Mais cet art enfin, tel que nous le connaissons, accompli dans le berceau même de la société égyptienne, n'en constitue pas moins à lui seul un des principaux phénomènes de l'histoire du génie de l'homme, et, à ce titre, un des principaux éléments de la philosophie de l'histoire générale du genre humain. Ce que

Digitized by Google

les monuments de cet art nous apprennent sur le système religieux de ce peuple, sur les idées qu'il s'était faites relativement aux choses divines et aux destinées humaines, forme aussi, sans contredit, un des chapitres les plus importants de cette philosophie, quand il s'applique à un peuple placé historiquement si près du berceau de l'humanité; et c'est ici surtout que la mythologie, traitée sous un point de vue vraiment scientifique, acquiert le plus haut degré d'importance philosophique. Enfin, la langue, cet instrument de l'esprit et cette expression de la société, devient aussi, par elle-même, un des titres les plus authentiques et les plus sacrés du génie de l'homme, quand il s'agit d'un peuple qui nous a transmis les plus anciens monuments de la pensée qui existent aujourd'hui sur la terre, sous leur forme primitive et originale.

Ce sont là les hautes considérations par lesquelles M. Bunsen prélude au vaste travail qu'il publie, dans une préface dont la diction, grave et noble, comme le sujet, nous a trop vivement intéressé, pour que nous n'ayons pas cru devoir en offrir cette faible esquisse à nos lecteurs. Nous allons maintenant leur rendre, du livre même et des divers objets qui y sont traités, un compte aussi exact qu'il nous sera possible, en nous abstenant, pour le moment, des observations auxquelles il sera toujours temps de nous livrer, quand la publication de l'ouvrage sera terminée.

Le premier livre, qui forme un volume de près de 700 pages, accompagné de quatorze planches, est destiné, d'après le plan de l'auteur, à contenir toutes les notions préliminaires que comporte l'étude de l'antiquité égyptienne, ou, pour me servir de ses propres expressions, à indiquer la *marche* et à montrer le *but* des recherches qu'il a entreprises sur ce point si important du domaine de l'histoire. Il s'ouvre par une *introduction*, où M. Bunsen expose des vues générales sur le caractère propre de l'antiquité égyptienne, et où il rend compte de la méthode qu'il a suivie dans ses recherches, sous le rapport de la chronologie aussi bien que sous celui de la langue. Ce livre est divisé en six grands chapitres dont chacun se compose de plusieurs subdivisions, toutes rapportées à un objet commun, de manière à offrir, par leur réunion, l'ensemble des notions élémentaires qui concernent d'abord la chronologie égyptienne envisagée dans tous les éléments qui en subsistent, puis la langue, l'écriture et la religion des Égyptiens. On saisira facilement le plan de l'auteur et la manière critique et lumineuse dont les diverses parties en sont distribuées, d'après le détail où nous allons entrer.

Digitized by Google

Le premier chapitre, formé de sept subdivisions principales, est consacré à l'examen des sources de la chronologie égyptienne, telle que nous la connaissons aujourd'hui par les travaux des Égyptiens eux-mêmes. L'auteur montre d'abord, en s'appuyant du témoignage des écrivains grecs, que la tradition égyptienne se fondait sur deux classes de documents originaux, les catalogues de rois dressés par la caste sacerdotale, et les chants mythologiques, où les événements des anciens temps étaient racontés sous une forme poétique. Ce premier point conduit l'auteur à discuter l'importante question de l'ancienneté de l'écriture chez les Égyptiens, et le résultat de cet examen est que, à s'en tenir aux monuments qui existent, l'écriture hiéroglyphique, avec tout son système composé de signes phonétiques et de signes symboliques, était déjà fixée du temps de Ménès, c'est-à-dire à l'origine même de l'empire égyptien. L'auteur passe ensuite à la discussion qui concerne l'âge des livres sacrés des Égyptiens et le caractère plus ou moins historique de ces livres, dont nous devons la notion, malheureusement trop succincte, à un passage célèbre de Clément d'Alexandrie [1]. Il s'attache à en définir le sujet et la nature, en montrant en quoi ils différaient réellement des prétendus *livres d'Hermès*, monuments d'une fraude qui obtint beaucoup de faveur dans les premiers âges du christianisme; et de cette discussion, il résulte que ces livres, d'une forme sacerdotale, avaient un fond historique, sans constituer précisément une histoire; qu'ils ne contenaient pas une chronologie proprement dite, mais qu'ils en fournissaient à la fois les éléments et les preuves; et qu'enfin ils remontaient, dans leur rédaction primitive, jusqu'à l'empire de Ménès, à en juger par les citations de noms de rois des premières dynasties, connus pour avoir pris part à cette rédaction, dans quelques-unes de ses parties. Cet aperçu critique des livres sacrés des Égyptiens est terminé par une description sommaire d'un précieux débris qui nous est parvenu de cette littérature sacrée de l'ancienne Égypte, je veux parler du *livre des morts*, improprement nommé le *rituel funéraire*, qui était, suivant toutes les probabilités, un des livres consacrés au culte et à la liturgie, dont l'étude appartenait spécialement à l'emploi de *stoliste*. On sait qu'il existe, dans toutes les collections publiques d'antiquités égyptiennes de l'Europe, des fragments plus ou moins considérables de papyrus, représentant des scènes de la vie future, accompagnées d'inscriptions en écriture hiéroglyphique [2] ou hiératique. Ces fragments sont tous des extraits plus ou

[1] Clem. Alex. *Strom.* l. VI, p. 756, ed. Potter. Voy. l'*Urkundenbuch*, publié à la suite du III[e] livre de M. Bunsen, c. III, p. 91-92. — [2] Tel que le célèbre papyrus Cadet, publié dans la *Descript. de l'Égypte, Antiquités*, t. II, pl. 72, suiv.

Digitized by Google

moins étendus d'un seul et même texte hiéroglyphique, où l'on remarque en plusieurs endroits des additions ou des interpolations de diverses époques, mais dont la rédaction première ne saurait guère ne point appartenir à la plus haute époque de l'antiquité égyptienne, puisqu'on y trouve cité, au LXIV[e] chapitre, le nom de *Menchérès*, le 4[e] roi de la IV[e] dynastie, et, dans d'autres exemplaires, le cartouche d'un roi *Teti*, qui doit être l'un des deux *Atotis*, successeurs immédiats de *Ménès*. Ce livre funéraire, dont il nous est parvenu un si grand nombre de copies, sous une forme plus ou moins abrégée, dont la plus complète de toutes est l'exemplaire du musée de Turin, publié par M. Lepsius [1], peut être regardé avec toute raison comme ayant formé l'un des *dix livres sacrés* de la collection du *stoliste;* c'est l'opinion de M. Bunsen, à laquelle je souscris pour mon propre compte; mais je ne sais si cette circonstance suffit pour justifier l'explication qu'il propose d'un passage de Clément d'Alexandrie, sur lequel jusqu'ici les nombreux interprètes n'ont pu se mettre d'accord; c'est celui où il est dit [2] que, *lorsque les Égyptiens veulent transmettre les louanges des rois sous forme de mythes religieux, ils emploient les anaglyphes*. Notre auteur, se fondant sur ce que les papyrus funéraires sont tous conçus en écriture hiéroglyphique [3], l'écriture monumentale par excellence, à la différence des autres textes de l'antiquité égyptienne, transcrits sur papyrus, qui sont constamment rédigés en écriture hiératique, conclut de là que les *anaglyphes*, dont parle le docteur d'Alexandrie, sont les caractères hiéroglyphiques de l'écriture monumentale employés pour les livres sacrés, par opposition avec l'écriture ordinaire, qui était l'hiératique. J'avoue que cette explication me laisse encore beaucoup d'incertitude. Le mot *anaglyphes* comporte nécessairement l'idée de *signes sculptés*, et, bien que je ne saisisse pas la différence qui existait, dans l'esprit de Clément d'Alexandrie, entre les divers signes de l'écriture hiéroglyphique, qui étaient sculptés, et à ce titre des *anaglyphes*, et les signes qu'il appelle proprement *anaglyphes* pour être employés au récit des actions des rois sous forme mythologique, je ne puis admettre que cette différence ait consisté seulement dans la distinction que propose M. Bunsen. C'est donc un point qui me paraît encore sujet à discussion.

[1] Lepsius, *Das Todtenbuch der Ægypter*, Leipzig, 1842. — [2] Clem. Alex. *Strom.* l. V, p. 657, ed. Potter. Voy. l'*Examen* de ce texte fait par M. Letronne, à la suite du *Précis* de Champollion, 2[e] édit. p. 380, et tiré à part, p. 6; et joignez-y les observations de M. Sylvestre de Sacy, *Journal des Savants*, mars, 1825, p. 151-152. — [3] Cette assertion n'est pas exacte, puisqu'il est de fait, et M. Bunsen le sait mieux que personne, qu'il existe des exemplaires du *Livre des morts*, rédigés en écriture hiératique, et non pas seulement en écriture hiéroglyphique.

Digitized by Google

De cette considération des livres sacrés des Égyptiens, sources authentiques de leur histoire nationale, M. Bunsen passe à l'examen des autres monuments originaux de l'antiquité égyptienne, qui devaient exister en grand nombre chez ce peuple, puisqu'il nous en est parvenu plusieurs, à l'aide desquels il sera possible de reconstituer, c'est du moins une espérance qu'il est aujourd'hui plus que jamais permis de concevoir, le cadre entier de la chronologie égyptienne. Ces monuments, dont les collections les plus considérables se trouvent dans les musées de Turin, de Leyde et de Berlin, sont les *stèles sépulcrales*, qui portent toutes l'indication de l'année du règne et du nom du prince sous lequel elles ont été exécutées[1]. Quelques-unes de ces *stèles*, et les plus importantes, appartiennent à l'époque de la XII[e] dynastie, antérieure à l'invasion des Pasteurs; mais il en est qui remontent quatre siècles encore plus haut, au temps des premières dynasties; et il n'est pas douteux que, si la plaine des pyramides était sondée dans toutes ses profondeurs, de même que le sol de Memphis, qui n'a été encore l'objet que d'explorations très-superficielles, on ne dût y rencontrer, dans des cartouches royaux, tels que ceux qui proviennent de la première de ces localités fameuses[2], tous les éléments de la succession chronologique des rois du haut empire. Indépendamment de ces *stèles*, monuments historiques du premier ordre, par le cartouche royal qui s'y trouve gravé, nous possédons des papyrus d'une teneur proprement historique, tels que le papyrus Sallier, de la *campagne de Ramsès*[3], dont une collection, formée au musée britannique, a été publiée par les soins de l'administration de ce musée[4], et une autre, acquise plus tard par le musée de Berlin, ne tardera sans doute pas à être livrée aux travaux de la science. Tous ces papyrus appartiennent, d'après leurs caractères paléographiques, à la plus brillante époque du nouvel empire, à celle des XVIII[e] et XIX[e] dynasties. Ils sont tous rédigés en écriture hiératique, et la langue qui s'y trouve employée est celle que notre auteur, d'accord avec M. Lepsius, appelle la *langue sacrée* ou l'ancienne langue égyptienne. Malheureusement, nos connaissances sur l'écriture

[1] Sur cette classe de monuments égyptiens, on consultera avec fruit une dissertation du rév. Édw. Hincks, *On the Egyptian stele*, Dublin, 1842, in-4°. — [2] Voy. ceux qu'a publiés feu M. Nestor L'Hôte dans le *Journal des Savants*, janvier 1841, p. 53, sans compter ceux qui ont été trouvés depuis, et dont M. Bunsen a fait usage. — [3] Publié sous ce titre : *Campagne de Ramsès le Grand, manuscrit hiératique égyptien appartenant à M. Sallier, à Aix, en Provence*, Paris, 1835, in 8°. — [4] Cette précieuse publication porte le titre que voici : *The historical papyri of the British Museum*, London, 1841, 1842.

Digitized by Google

hiératique ne sont pas assez avancées, et peut-être que l'étude du copte, dont le vocabulaire actuel ne saurait nous avoir conservé toutes les racines et toutes les formes de l'ancienne langue des Égyptiens, n'a pas été, jusqu'ici, assez approfondie pour que nous soyons en état d'obtenir une traduction exacte de ces textes hiératiques. C'est une source d'instruction historique qui ne tardera sans doute pas à devenir féconde, comme celle des textes hiéroglyphiques, et dont, en tout cas, l'existence entre nos mains atteste les nombreux secours du même genre que les anciens Égyptiens purent devoir à leur littérature nationale, pour bien connaître leur histoire, au moins dans ses plus brillantes époques.

Mais ce n'est pas seulement à des écrits isolés, tels que ces papyrus, consacrés à la louange des rois, ni à des stèles sépulcrales, décorées de noms royaux, faible partie sans doute, et par cela même d'autant plus précieuse du vaste trésor que posséda l'antique Égypte, que se bornent nos ressources actuelles pour l'étude de cette histoire. Il nous est parvenu un document proprement chronologique, qui date de la même époque, de la xixe dynastie, sans compter deux tables offrant des images ou des cartouches sculptés de rois, disposés dans un ordre qui paraît chronologique; et ces monuments, qui ont acquis de nos jours et qui prendront de plus en plus une si grande importance historique, méritent bien que j'en donne ici une notion succincte, d'après le résultat du travail qu'ils ont fourni à M. Bunsen, comme base principale de toute la partie chronologique de son ouvrage : il s'agit de la *chambre des rois de Karnak*, de la *table d'Abydos* et du *papyrus royal* de Turin.

Le premier de ces monuments consiste en une suite de bas-reliefs qui décoraient, sur trois de ses parois, une petite chambre de forme carrée faisant partie du palais des rois de Thèbes, au lieu nommé aujourd'hui *Karnak*. Ces bas-reliefs représentent une série de *rois assis*, distribués sur quatre lignes horizontales et adossés par moitié, à partir du milieu de la paroi qui fait face à l'entrée, de manière que les uns, disposés sur le mur de gauche, en entrant, et sur la moitié du mur du fond, regardent à gauche, et les autres, rangés de même sur le mur de droite et sur l'autre moitié du mur du fond, regardent à droite. Tous ces rois, au nombre de trente et un dans la division de gauche, et de trente dans celle de droite, en tout soixante et un, sont accompagnés de leur cartouche; ils reçoivent, à titre de rois ou de princes de dynasties antérieures, l'hommage d'un pharaon, dont la figure debout, de proportion colossale, équivaut à la hauteur de deux rangées de ces figures assises, et que le cartouche qui l'accompagne nous fait recon-

Digitized by Google

naître pour *Touthmès III*, l'un des plus illustres pharaons de la XVIII[e] dynastie. Ce prince est donc l'auteur du monument, et, si les bas-reliefs étaient complets, nous aurions ici la figure et le nom de *soixante et un rois*, rangés dans un ordre chronologique, devant un contemporain de Moïse, tous, par conséquent, antérieurs à la XVIII[e] dynastie : il n'existe certainement au monde aucune page d'histoire sculptée qui ait cette importance et cette antiquité. Malheureusement, la chambre qui renfermait ce trésor, découvert en 1824 par M. Burton [1], avait été endommagée dans quelques-unes de ses parties, et plusieurs même des cartouches qui subsistent encore sur la pierre [2] sont tellement dégradés, qu'ils en sont devenus presque tout à fait méconnaissables. Il existe donc sur ce monument inappréciable des lacunes irréparables, avec d'autres qu'on a déjà essayé de remplir, à l'aide de dessins, publiés d'abord par M. Burton, puis par sir Gardner Wilkinson [3], à l'époque où les bas-reliefs n'avaient pas souffert par l'effet de quelques accidents qu'ils ont éprouvés depuis; et ces bas-reliefs, transportés à Paris, où l'on a construit à la Bibliothèque royale une chambre de même dimension, pour les y placer dans le même ordre, pourront devenir, avec toute la commodité possible, l'objet des études que sollicite encore et que provoquera toujours ce précieux monument de l'antiquité égyptienne.

Cependant, malgré tout ce qui devait la recommander si hautement à l'intérêt du monde savant, la *chambre des rois de Karnak* n'excita pas d'abord, parmi les hommes voués à l'étude de l'antiquité égyptienne, toute l'attention qu'elle méritait. Rosellini, qui l'examina sur les lieux, n'y vit qu'*une lumière faible et incertaine* [4], dont il ne chercha point à tirer parti, bien qu'il eût reconnu, avec une sagacité qui lui fait honneur, que la division de gauche renfermait les cartouches les plus anciens, qu'il attribuait à la XI[e] dynastie. Champollion, qui vit aussi avec intérêt et qui étudia sur place le monument, dont il releva avec soin, dans un

[1] Publiée dans ses *Excerpta hieroglyphica*, livre imprimé au Caire et devenu très-rare en Europe. — [2] Je relève ici une légère inexactitude commise par M. Bunsen, qui croit que ces bas-reliefs sont exécutés en stuc, t. I, p. 63 : *An den Wänden eine* in Stuck *gearbeistete Darstellung*. La chambre était construite en un grès calcaire qui est la matière de la plupart des édifices de Thèbes; et c'est dans cette pierre que sont sculptés les figures et les cartouches, non *sur stuc*. — [3] C'est dans sa *Materia hieroglyphica*, publiée au Caire en 1828, que se trouve ce dessin reproduit encore, deux ans plus tard, dans les *Extracts from several hieroglyphical subjects* du même auteur, Malta, 1830, in-8°. — [4] *Monum. dell' Egitt. e dell. Nub.* P[te] I[e], *Mon. Stor.* t. I, p. 139 : « Povera in vero e mal certa è la luce che deriva da questo « monumento. »

Digitized by Google

dessin resté inédit parmi ses papiers [1], les cartouches plus ou moins reconnaissables, Champollion, dis-je, ne paraît pas s'être occupé depuis de déterminer le choix qui avait présidé à cette composition d'une table de *soixante et un rois* des anciennes dynasties égyptiennes. Seulement, en retrouvant, parmi les cartouches de la rangée inférieure de la division de gauche, ceux qu'il attribuait aux rois qu'il nommait *Osortasides*, et qu'il plaçait dans les XVII[e] et XVI[e] dynasties, il dut croire qu'il avait obtenu, sur ce point de la chronologie égyptienne, une confirmation des idées qu'il s'était faites. Ce sont les savants anglais qui exercèrent avec un zèle louable, mais non pas avec un succès digne d'un pareil motif, toutes les ressources de leur imagination et de leur savoir sur la *chambre des rois de Karnak*. Sir G. Wilkinson, en proposant l'alternative de reconnaître, sur ce monument d'un caractère si évidemment national par la présence du pharaon *Touthmès III, une série de rois égyptiens ou éthiopiens*, sembla pencher pour cette seconde hypothèse, assurément la moins heureuse qui pût s'offrir à l'esprit de cet habile égyptologue. A Londres, le docteur J. Cullimore, et à Dublin, le rév. Édw. Hincks, travaillèrent à l'envi sur ce monument, moins, en apparence, avec la volonté d'en tirer tout ce qui pouvait y servir la science, qu'avec l'intention de se débarrasser d'un témoignage incommode pour des systèmes qu'on s'était faits[2]; et, en Italie, où l'école fondée par Champollion, continuée par Rosellini et par le P. Ungarelli, n'a cessé de compter des disciples habiles, le professeur Barucchi, auteur d'un savant mémoire, récemment publié, sur la chronologie égyptienne [3], s'est borné à reconnaître, dans la *chambre des rois de Karnak*, une série de rois des *douze premières dynasties* de Manéthon, sans expliquer, du reste, la manière dont il accordait l'existence et la succession de ces *soixante et un règnes* avec les listes de Manéthon.

Tel était l'état des travaux et des opinions dont la *chambre des rois de Karnak* avait été l'objet, avant que M. Bunsen fît connaître le résultat des recherches qu'elle lui a suggérées; et voici maintenant en quoi consiste ce résultat. En étudiant avec soin tout ce qui nous reste de monuments égyptiens portant des légendes royales, et en les compa-

[1] C'est ce qui m'est affirmé dans une note, extraite de ces papiers, dont j'ai dû la communication au savant qui en est le fidèle dépositaire et l'intelligent éditeur, M. Champollion-Figeac.— [2] J. Cullimore, *Chronologia hieroglyphica*, dans les *Transactions of the Royal Society of litterature*, London, 1834; le même, *Of the upper or collateral series of princes of the hieroglyphics tablets of Karnak and Abydos*, dans les mêmes *Transactions*, London, 1837; rév. Édw. Hincks, *On the Egyptian stele or tablet*, Dublin, 1842. — [3] *Discorso quarto, etc.*, p. 69-147.

Digitized by Google

rant avec les noms inscrits sur les listes de Manéthon, on acquiert la certitude que ces monuments et ces listes fournissent, entre l'époque de Touthmès III, auteur du monument de *Karnak*, et l'empire de Ménès, fondateur de la monarchie égyptienne, plus de noms de rois que n'en offrent les *soixante et un cartouches*, si embarrassants en apparence, de la *chambre de Karnak*. Cela posé, la question la plus naturelle est de se demander, non pas si cette série de cartouches représente une succession non interrompue de rois, mais bien plutôt un choix de ceux de ces rois qui pouvaient avoir, avec la dynastie de Touthmès III, plus d'affinités d'alliance ou de rapports de famille. Effectivement, Touthmès III pouvait avoir compris, dans cette suite de rois, ou la lignée de ses prédécesseurs au trône de Thèbes, ou, par un motif de distinction, ceux des pharaons antérieurs qui lui étaient alliés, d'une manière plus ou moins directe, comme roi de la XVIIIe dynastie; et, dans l'un comme dans l'autre cas, il pouvait avoir écarté quelques princes, par un motif ou par un autre, supprimé, à raison du plus ou moins d'importance et d'éclat des règnes, soit des parties de dynasties, soit même des dynasties entières, et, quelquefois, remplacé l'ordre de succession des rois par des princes du sang royal qui appartenaient de plus près à sa propre famille. Or c'est précisément là, aux yeux de M. Bunsen, le cas de plusieurs des cartouches de la *chambre de Karnak*, qui offrent, dans la seconde rangée de gauche, à la suite des deux premiers renfermant des noms de rois, des signes qui indiquent des princes du sang royal : d'où il suit que ces princes, placés immédiatement après le pharaon reconnu par M. Bunsen comme le chef de la VIe dynastie, et nommé *Pepi*, le même que le *Phiops* des listes de Manéthon, composaient la branche cadette de cette maison. Des considérations d'un autre genre le portent à reconnaître, dans la suite de cartouches des deux rangées inférieures de la même division de gauche, la succession des rois nommés *Osortasides* par Champollion et son école, et regardés comme ayant formé la XVIIe et la XVIe dynasties, mais qui doivent s'appeler désormais *Sésortasides* [1], et qui, d'après le témoignage du papyrus de Turin, interprété par M. Lepsius [2], appartiennent

[1] Cette différence de noms s'explique par la valeur de l's, attribuée au signe hiéroglyphique du *sceptre à tête de chacal*, que Champollion lisait d'abord *ou*, mais avec un signe de doute, *Gramm. égypt.* p. 38. Cette valeur de l's, proposée aussi par M. Barucchi, *Discorso quarto*, p. 125-6, 3), a été déterminée avec toute certitude par M. Bunsen. — [2] Cette opinion de M. Lepsius, sur laquelle se fonde principalement M. Bunsen, sera justifiée dans le commentaire explicatif du papyrus de Turin, dont M. Lepsius n'a encore publié que le texte hiératique, et dont il se propose de pu-

Digitized by Google

à la XIIe dynastie de Manéthon, à celle qui précéda immédiatement l'invasion des Pasteurs. Telle est, pour la division de gauche, la notion générale qu'en donne M. Bunsen; et, quant à la division de droite, l'ensemble de son travail, d'accord avec les idées de M. Lepsius et avec la collection de cartouches formée par ce savant égyptologue, tend à voir, dans les trente cartouches de cette division, les noms d'autant de pharaons qui régnèrent dans la Thébaïde, parallèlement aux Pasteurs établis à Memphis.

La *table d'Abydos* est, comme tout le monde sait, un monument du même genre, c'est-à-dire une *table de rois*, représentés seulement par leurs cartouches prénoms, et distribués chronologiquement en deux rangées horizontales, devant le roi Ramsès II (Sésostris), dont ils s'annoncent à ce titre comme les ancêtres, et dont les deux cartouches, nom propre et prénom, sculptés alternativement, remplissent seuls toute la rangée inférieure. Malheureusement aussi, ce monument, très-dégradé par l'effet du temps, quand il fut découvert par M. W. Bankes, en 1818, et encore depuis endommagé par le fait de son enlèvement et de son transport en Europe, offre, dans l'une de ses extrémités latérales, celle de droite, des lacunes irréparables. Des *cinquante cartouches* qui en formaient les deux rangées supérieures, les *huit derniers* de la seconde et les *treize* de la première sont tout à fait détruits; et tous les autres cartouches de cette même rangée, plus ou moins mutilés dans leur partie supérieure, ne peuvent être rétablis dans leur état primitif qu'à l'aide de conjectures fondées sur les dessins exécutés à l'époque de la découverte du monument[1]. Tel qu'il est maintenant et que le présente M. Bunsen, d'après le dessin restitué qu'en a publié M. Lepsius[2], c'est une page d'histoire sculptée d'un prix inestimable, du règne de Ramsès II, le plus récent et le plus illustre des Sésostrides,

blier une transcription en écriture hiéroglyphique, dans un livre qui comprendra la collection entière des cartouches recueillis jusqu'à présent, et qui portera ce titre : *Das Buch der Ægyptischen Könige, eine chronologische Zusammenstellung aller Namen der Ægyptischen Könige und ihrer Verwandtschaft, von der Götterdynastie and Menes an bis Caracalla.* — [1] La première publication de la *table d'Abydos*, qui fut faite par Champollion d'après le dessin de M. Caillaud, eut lieu, non en 1822, comme le dit par erreur M. Bunsen, mais en 1826, à la suite de sa *IIe lettre à M. le duc de Blacas.* D'autres publications, plus exactes, eurent lieu par les soins de M. Burton, du major Félix (lord Prudhoe) et de S. Gardner Wilkinson; et c'est le dessin de ce dernier, regardé comme le plus fidèle, qui fut reproduit par M. Klaproth, à la suite de sa *Collect. d'antiq. égypt. du ch. de Palin*, Paris, 1829, et qui servit de base au travail de M. Rosellini, *Monum. dell' Egitto, etc.*, part. Ie, *Mon. Stor.* t. I, p. 150, tav. anne. — [2] *Auswahl, etc.*, Taf. II.

Digitized by Google

dont elle nous fait connaître les prédécesseurs immédiats, à partir d'Aahmès (Amosis), le chef de la XVIII[e] dynastie, et, en remontant à travers les dynasties antérieures, un certain nombre de rois choisis dans ces dynasties, d'abord ceux qui formèrent la XII[e] dynastie, antérieure à l'invasion des Pasteurs, puis quelques-uns des pharaons du haut empire, à l'exclusion de ceux qui régnèrent dans la période intermédiaire, celle de la domination des Pasteurs. Telle est l'idée générale que donne ici M. Bunsen de la *table d'Abydos*, et qu'il s'attache à développer et à justifier, comme nous le verrons, dans les II[e] et III[e] livres de son ouvrage.

Enfin, le document chronologique à l'aide duquel surtout la *chambre des rois de Karnak* et la *table d'Abydos* acquièrent toute leur valeur historique, c'est le papyrus du musée de Turin, apporté en Europe par Drovetti, mais réellement découvert par Champollion[1], qui donne une série de cartouches de rois rangés chronologiquement, à partir des époques mythologiques. L'auteur de cet article vit, à Turin, en 1824, le grand antiquaire français occupé à réunir et à rajuster les milliers de lambeaux dans lesquels était déchiré ce papyrus, rédigé en écriture hiératique, du temps des Ramessides, ou des rois de la XIX[e] dynastie. On connaît les efforts inouïs de patience et de sagacité déployés depuis encore par M. Seyffarth pour retrouver de nouveaux débris de ce papyrus et pour rétablir l'ordre de ses innombrables fragments, et l'on ne peut que savoir beaucoup de gré à M. Lepsius des soins qu'il a consacrés, à deux reprises, à la restitution de ce précieux document, dont on lui doit aussi la publication[2]. Le résultat des travaux employés à l'étude du papyrus de Turin donne, pour le haut empire, antérieurement à la VI[e] dynastie, *trente-quatre* cartouches royaux, et de la VI[e] dynastie à la XII[e] inclusivement, *vingt* autres cartouches, et, pour l'empire intermédiaire, l'époque des Pasteurs, *soixante-cinq* cartouches, en tout *cent dix-neuf noms* de rois. Malheureusement, l'état dans lequel fut trouvé ce papyrus laissera toujours subsister quelques doutes sur l'ordre dans lequel les fragments en ont été rajustés, et ce n'est qu'à l'aide de nombreux rapprochements, fournis par les monuments originaux, que cet ordre pourra être définitivement

[1] Cette découverte est annoncée dans un fragment d'une lettre de Champollion, en date du 6 mai 1824, et insérée au *Bullet. univers. des sciences*, VII[e] sect. n° 11, novembre 1824, n. 292. Il existe, parmi les papiers de Champollion, une transcription du papyrus de Turin, d'après son travail primitif accru de celui de M. Seyffarth. Cette transcription plus complète, à ce que m'assure M. Champollion-Figeac, que celle de M. Lepsius, sera bientôt livrée à la publicité. — [2] *Auswhal, etc.*, Taf., III, IV, V, VI.

Digitized by Google

regardé comme fixé, et que les travaux fondés sur ce document si misérablement mutilé par le temps pourront obtenir toute la confiance qui leur est due.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

SUR LES MODIFICATIONS qui s'opèrent dans le sens de la polarisation des rayons lumineux, lorsqu'ils sont transmis à travers des milieux solides ou liquides, soumis à des influences magnétiques très-puissantes.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Après avoir défini ces abstractions, que l'on appelle *des rayons de lumière*, nous avons reconnu qu'il en existe d'une infinité d'espèces physiquement différentes, qui se distinguent entre elles par leurs inégales *réfrangibilités*. Nous avons remarqué combien il importait d'établir expérimentalement, pour chacune d'elles, ce caractère propre, qui est indépendant des illusions de l'œil. Voici comment on y parvient.

La réfrangibilité absolue de chaque rayon simple se spécifie par la valeur que prend le rapport constant du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction, lorsque le rayon traverse la surface commune de deux milieux transparents, contigus, non cristallisés, dont la nature propre et l'état actuel sont assignés physiquement. Pour abréger, j'appellerai ici cet élément déterminatif *le rapport de réfraction* propre aux circonstances de l'expérience. Afin d'en simplifier l'application, sans lui rien ôter de sa rigueur, on l'établit pour le cas où le milieu dans lequel se fait l'incidence est vide de toute matière pondérable; de sorte qu'il reste seulement à définir le milieu dans lequel la réfraction est opérée. On réalise cette abstraction de la manière suivante, que j'expose pour faire bien voir que le résultat obtenu est indépendant de toute hypothèse sur la constitution de la lumière.

On prend un prisme creux, dont les parois sont formées par des glaces transparentes, à faces parallèles, et auquel est adapté un long

[1] Voir le premier dans le cahier de février 1846, p. 93.

tuyau de verre contenant un baromètre, dont la branche ouverte communique intérieurement avec sa cavité. On fait le vide dans ce prisme, et l'on mesure avec une grande exactitude son angle réfringent, d'après l'observation de l'angle intercepté entre deux rayons lumineux spéculairement réfléchis par ses faces. On l'isole ensuite dans l'air ambiant, dont on constate les conditions physiques, c'est-à-dire la température, l'état hygrométrique, et la pression barométrique qu'il supporte. Alors, prenant pour signal une ligne droite très-distincte, parallèle à l'arête du prisme, par exemple une tige de paratonnerre qui se projette sur le fond du ciel, on mesure, avec des instruments astronomiques, l'angle compris entre son image directe et son image réfractée, lorsque celle-ci est donnée par des rayons qui traversent le prisme sous des incidences connues. De là on déduit le rapport de réfraction propre à ces rayons, quand ils passent du vide dans l'air, sous les conditions physiques observées. Ce résultat n'est proprement applicable qu'aux rayons moyens du spectre; car, dans ces expériences, on n'aperçoit pas de couleurs prismatiques. Il n'en faut pas toutefois inférer que le pouvoir dispersif de l'air soit nul, puisqu'il devient sensible dans les images des étoiles observées près de l'horizon, à travers l'atmosphère. On doit seulement conclure de ce fait que, dans les observations de réfraction, effectuées à travers des prismes, sur des corps entourés d'air, l'effet de la dispersion opérée par ce fluide peut être négligé sans erreur appréciable; de sorte que le même rapport de réfraction peut y être appliqué sans distinction à tous les rayons simples. Cela tient à ce que ce rapport lui-même diffère si excessivement peu de l'unité, qu'on ne peut l'évaluer que par des expériences de la dernière délicatesse. Pour preuve, il me suffira de dire, que, si l'on suppose l'air à la température de la glace fondante, et supportant la pression d'une colonne de mercure à cette même température ayant $0^{m},76$ de longueur, la valeur dont il s'agit est $\frac{3394}{3393}$. Aussi l'emploie-t-on habituellement, comme égale à l'unité, dans les expériences physiques les plus précises. Mais il est ici question de philosophie, non de pratique; de sorte que je ne puis pas supposer l'air privé du pouvoir réfringent qui appartient à tous les corps matériels.

L'expérience que je viens de décrire étant faite, on laisse rentrer dans le prisme de l'air sec, à des pressions diverses que mesure le baromètre intérieur; et, les conditions extérieures restant les mêmes, on recommence l'observation pour ces nouveaux cas. On trouve que, dans chacun, le rapport de réfraction calculé pour l'air intérieur, en partant du vide, est sensiblement proportionnel à sa densité. On répète la même épreuve en introduisant de la vapeur aqueuse, soit seule, soit mêlée d'air

Digitized by Google

sec en proportion connue; et l'on trouve que, à force élastique égale, elle réfracte la lumière sensiblement comme l'air auquel on la substitue. Avec ces données, on peut calculer généralement la valeur du rapport de réfraction propre aux rayons moyens du spectre, lorsqu'ils passent du vide dans l'air atmosphérique, sous toutes les conditions de pression, d'humidité, de température, dans lesquelles cet air peut se trouver occasionnellement. D'après ce qu'on a vu plus haut, les valeurs de ce rapport, qui seraient individuellement propres aux divers rayons simples dans les mêmes circonstances, ne sauraient différer de cette moyenne que par des quantités inappréciables dans les expériences physiques; de sorte qu'on peut l'appliquer indistinctement à tous ces rayons, pour calculer les déviations qu'ils subissent en passant du vide dans l'air.

Maintenant, pour déterminer avec exactitude leurs réfrangibilités individuelles, on emploie diverses méthodes qui, dépouillées de leurs détails, rentrent toutes dans l'énoncé suivant. Dans un spectre formé avec toutes les précautions nécessaires pour en bien séparer les couleurs, on choisit un, ou successivement plusieurs rayons simples, dont on fixe, aussi bien que possible, *par le jugement de l'œil,* la place locale, au commencement, au milieu, ou à la fin, de la nuance homochromatique dont ils font partie. Alors, ayant pris un prisme transparent bien pur, formé d'une substance liquide ou solide non cristallisée, on détermine avec une grande exactitude son angle réfringent; puis on y fait réfracter chacun de ces rayons sous des incidences connues, et l'on mesure avec un instrument astronomique les déviations qu'ils éprouvent, en prenant soin de fixer la température du prisme, ainsi que les circonstances météorologiques de l'air qui l'environne. Avec ces données on détermine le rapport de réfraction propre à chaque rayon, lorsqu'il passe de l'air dans le prisme, sous les conditions actuelles de l'observation; et ce résultat étant combiné avec les expériences précédemment faites sur leur passage simultané du vide dans l'air, on en conclut leur rapport de réfraction individuel, quand ils passent immédiatement du vide dans le prisme à sa température actuelle, ce qui se fait indépendamment de toute hypothèse sur la nature de la lumière, comme je le prouve dans une note placée à la suite du présent article. Ce rapport final, appliqué à chaque rayon simple ainsi observé, se nomme *l'indice de réfraction* de ce rayon, dans la substance du prisme, sous les conditions de densité et de température où on l'a employé. Avec ces spécifications, il est physiquement propre au rayon et le définit individuellement; mais, hors de là, il n'offre pas un caractère absolu par lequel on puisse retrouver le rayon et le reconnaître dans un autre spectre.

Digitized by Google

Cette identification ne peut être faite qu'au jugement de l'œil, et dans les limites de ses erreurs, d'après la place que le rayon a paru occuper parmi tous ceux de la même nuance homochromatique dans les circonstances où l'on a mesuré son indice de réfraction. Il est très-essentiel de marquer ainsi le degré de précision que chaque phénomène peut nous fournir, pour spécifier les propriétés individuelles des rayons lumineux; et je ne manquerai pas de le faire.

Lorsque l'on considère la lumière comme résultant d'une émission, l'indice de réfraction d'un rayon simple exprime la vitesse avec laquelle les molécules qui le composent se meuvent dans chaque milieu matériel, leur vitesse dans le vide étant prise pour unité. Or, comme tous les indices de réfraction sont plus grands que 1, les corpuscules lumineux se meuvent plus vite dans les milieux matériels que dans le vide. Ceci se présente alors comme une conséquence naturelle et nécessaire de l'attraction exercée sur ces corpuscules par les molécules constituantes des milieux. Car de là provient toujours une résultante normale à la surface réfringente, et dirigée vers l'intérieur du milieu réfringent, que l'on démontre devoir leur imprimer un accroissement de vitesse dépendant de leur nature propre, ainsi que de la nature et de l'état du milieu traversé. Cela fait concevoir aussi la dispersion, comme étant l'effet de l'attraction inégale exercée par un même milieu sur les corpuscules lumineux de différentes natures.

Dans l'hypothèse ondulatoire, l'indice de réfraction d'un rayon simple a une application exactement inverse de celle que l'hypothèse de l'émission lui attribue. Cet indice exprime alors la vitesse avec laquelle chaque onde, d'une amplitude restreinte, qui donne la sensation propre de ce rayon, se propage dans le vide, celle avec laquelle la même onde se propage dans le milieu réfringent étant représentée par l'unité. Comme la vitesse d'une même onde dans le vide est invariable, il faut qu'elle devienne moindre dans les corps matériels, d'autant plus que les rayons sortant du vide y sont plus fortement réfractés. Cela exige que le rapport de l'élasticité de l'éther lumineux à sa densité s'y trouve toujours moindre que dans le vide; et c'est là une des données fondamentales du système, tel qu'on l'emploie actuellement. Quant à la dispersion, plusieurs géomètres ont fait de grands efforts d'analyse pour la déduire mathématiquement de l'hypothèse ondulatoire; mais je serais hors d'état de traduire leurs calculs en conceptions physiques. Je dirai plus tard quelles ont été, sur ce point, les idées de Fresnel, idées que sa mort prématurée l'a empêché d'exposer, et peut-être d'arrêter définitivement.

Digitized by Google

L'indice de réfraction d'un même rayon simple varie dans les diverses substances qu'il pénètre, non-seulement selon leur nature chimique, mais encore selon leur état actuel de densité et de température. On ne connaît pas, jusqu'à présent, deux substances dans lesquelles les indices de réfraction de tous les rayons du spectre soient respectivement égaux, ou même aient des valeurs toutes respectivement proportionnelles. A la vérité, comme nous l'avons remarqué, l'identification des rayons que l'on compare ainsi ne peut être obtenue que par la similitude des places que le jugement de l'œil leur assigne dans la même nuance homochromatique, sur des spectres différents; mais les limites d'erreurs de cette appréciation sont beaucoup moindres que les dissemblances des rapports des indices. D'ailleurs ce résultat se constate par une expérience que son importance m'oblige à rappeler.

Nous avons reconnu plus haut que la dispersion opérée par un premier prisme, dans un faisceau de lumière blanche, est exactement compensée par l'apposition postérieure d'un prisme égal, de même nature, complétant avec le premier une plaque homogène à faces parallèles. Cette complète restitution de la lumière à l'état de blancheur, par l'action successive de deux prismes réfringents, opposés ainsi, base à pointe, s'appelle l'*achromatisme*. Or on n'a jamais pu, jusqu'ici, l'obtenir entière et rigoureuse qu'avec des prismes égaux d'une même substance, opposés l'un à l'autre, dans des conditions de position et d'état exactement identiques, comme nous l'avions alors supposé. Ceci résulte évidemment de l'inégalité des rapports qu'ont entre eux les indices de réfraction des mêmes rayons dans des substances diverses, et elle se trouve ainsi prouvée matériellement. Newton avait constaté ce fait d'impossibilité : mais, ce qu'il n'avait pas vu, ou du moins ce qu'il n'avait pas assez remarqué, c'est que la compensation, entre des prismes d'un petit angle et de différente nature, peut être opérée assez approximativement pour que les rayons non compensés ne produisent dans l'œil qu'une sensation négligeable, comparativement à l'effet total de ceux qui le sont. C'est sur ce principe d'une compensation, non pas rigoureuse, mais physiquement suffisante pour l'œil, qu'est fondée l'importante découverte des lunettes appelées *achromatiques*. En effet, les lentilles sphériques qu'on y emploie pour concentrer la lumière ne sont que des assemblages de prismes, à angles variables du centre vers les bords, tous très-peu ouverts, et dont on compense approximativement les dispersions en les composant de deux ou plusieurs lentilles de courbures contraires, qui donnent en somme un excès de pouvoir convergent sans dispersion sensible, ou du moins capable de dénaturer les formes des objets.

Digitized by Google

L'indice de réfraction propre à chaque rayon simple est un caractère qui l'accompagne dans toutes les expériences où il se propage avec continuité, dans un même milieu matériel. Mais, en interrompant cette continuité, par des alternatives de transmission et de réflexion opérées périodiquement à des intervalles excessivement petits, comme on peut le faire en transmettant un faisceau de lumière à travers deux verres sphériques superposés, de courbure contraire, ayant des rayons presque égaux, Newton a découvert que l'aptitude de chaque rayon simple à se transmettre ou à se réfléchir est sujette à des intermittences périodiques, qu'il a nommées ses *accès de facile transmission et de facile réflexion*, comme étant des propriétés facultatives, non absolues. Il a déterminé expérimentalement, avec une subtilité admirable, les intervalles linéaires après lesquels ces intermittences se succèdent, pour chacun des rayons simples qui limitent les sept divisions chromatiques par lesquelles il avait partagé le spectre, lorsqu'ils se propagent dans le vide, dans l'air, ou dans tout autre milieu matériel pour lequel leur indice de réfraction est connu. On comprendra l'excessive délicatesse de ces appréciations, quand j'aurai dit que, sur l'amplitude entière du spectre qui a été étudié par Newton, le plus grand de ces intervalles, calculé pour la transmission dans le vide, excède à peine six millionièmes et un tiers de pouce anglais; il est propre aux rayons rouges extrêmes que Newton a pu voir. Le plus petit, propre à l'extrémité violette de son spectre, n'atteint pas tout à fait quatre millionièmes de pouce. Tous les autres intervalles, correspondants aux rayons intermédiaires sont compris entre ces deux limites. Ces variations, si incroyablement minutieuses, ont été transportées depuis dans une infinité d'expériences, où elles ont été employées sous toutes sortes de formes. On les a étendues à des rayons dont la réfrangibilité excédait tant soit peu les bornes du spectre que Newton avait pu apercevoir; mais, dans les amplitudes de réfrangibilité qu'il a embrassées, on n'a rien trouvé à y changer.

Il avait obtenu ces mesures en analysant un phénomène que je ne puis me dispenser de décrire, parce que les propriétés de la lumière qui le produisent se manifestent continuellement, par des effets identiques ou analogues, dans presque toutes les expériences que j'aurai ultérieurement à exposer. Lorsqu'une lentille de verre sphérique, ayant ses surfaces convexes, et décrites avec un rayon de courbure très-grand, est posée et appliquée sur un verre plan horizontal, les deux surfaces qui se regardent comprennent entre elles une lame mince d'air, dont l'épaisseur, d'abord nulle au point de contact, s'accroît graduellement autour de ce point en proportion du carré de la distance. On établit

Digitized by Google

ce système au-devant d'une fenêtre ouverte, d'où il reçoive la lumière blanche des nuées; et, plaçant l'œil verticalement au-dessus, assez loin pour l'embrasser tout entier, on le regarde par réflexion, ayant eu soin de placer dessous une pièce d'étoffe noire, pour que rien d'étranger ne se mêle à ses effets. On voit alors, dans la lame d'air, une série d'anneaux concentriques de diverses couleurs, comme ceux que présentent les lames minces d'eau savonneuse, dans ces bulles légères dont les enfants s'amusent, mais permanents et d'une grandeur fixe, pour une même position de l'œil. La séparation qu'on y découvre entre les éléments chromatiques de la lumière blanche décèle évidemment un effet qui s'opère sur eux inégalement, ou du moins à des périodes d'épaisseur différentes, selon leur réfrangibilité.

Aussi, en regardant ces anneaux à travers un prisme, on les voit se désunir, et se résoudre, à leurs périodes les moins complexes, en anneaux distincts de grandeurs inégales, dont la superposition partielle cachait l'individualité. Alors, pour les observer isolément, il faut les former avec des faisceaux de lumières simples, préalablement séparées et épurées par la dispersion. Newton fit cette expérience, et une multitude d'autres allant au même but, qu'il varia avec un art admirable. Il vit ainsi les anneaux en bien plus grand nombre, purement rouges avec la lumière rouge, jaunes avec la lumière jaune, et généralement de la seule couleur propre à la lumière prismatique employée pour les former. Leur grandeur absolue variait en sens contraire de la réfrangibilité; de sorte qu'en les comparant par ordre, à partir de la tache centrale, les plus grands étaient formés par la lumière rouge, les plus petits par la lumière violette. Dans cet état d'isolement, ils présentaient une succession de zônes circulaires brillantes, séparées par des intervalles obscurs, approchant d'autant plus du noir que la lumière était plus homogène, et qu'on les observait plus près de la tache centrale, alors que les rayons d'inégale réfrangibilité, inévitablement contenus dans cette lumière, avaient subi un moindre nombre d'alternatives, dispersant leurs anneaux individuels. Les milieux des anneaux brillants et les milieux de leurs intervalles obscurs pouvaient donc être considérés comme propres à la réfrangibilité moyenne de la nuance sensiblement homochromatique dont ils étaient formés. Newton mesura les diamètres des uns et des autres; et, en les appliquant, par le calcul, aux courbures des verres superposés, il en déduisit les épaisseurs de la lame d'air auxquelles la réflexion ainsi que la transmission s'opéraient le plus abondamment dans chaque expérience, pour la même espèce de lumière simple. Il obtint ainsi, avec une complète certitude,

Digitized by Google

ces évaluations presque microscopiques qu'aucune mesure directe n'aurait pu atteindre. Il se les procura successivement pour les sept limites des divisions chromatiques entre lesquelles il avait partagé son spectre; ce qui montre que leur emploi, comme caractère d'identification, n'est exact qu'entre les limites d'erreur du jugement de l'œil, sur la place qu'y occupent chacun des rayons simples auxquels on les rapporte, comme cela a lieu pour l'indice de réfraction. Newton répéta des expériences pareilles sur des lames minces d'eau insinuées, au lieu d'air, entre les mêmes verres. Ayant mesuré aussi les diamètres des anneaux qui s'y formaient, il trouva que la transmission et la réflexion s'y succédaient, pour chaque rayon simple, par des alternatives d'épaisseur soumises aux mêmes lois de périodicité, seulement avec des valeurs absolues différentes; et, de ces valeurs comparées, il inféra, non pas affirmativement, mais avec la restriction expresse du doute, que, pour chaque rayon simple, transmis perpendiculairement d'un milieu dans un autre, *il se pourrait bien* qu'elles fussent généralement réciproques à ses indices de réfraction, dans ces deux milieux. Cette relation simple n'avait lieu qu'en regardant les anneaux sous l'incidence perpendiculaire. Vus obliquement, ils se dilataient suivant des lois très-complexes que Newton ne put saisir, et dont il donna seulement une expression approximative, qui est très-précieuse par les conséquences théoriques auxquelles elle conduit. Il confirma tous ces résultats en les employant comme éléments simples, pour reproduire les phénomènes complexes desquels il les avait extraits. Ainsi, par la superposition fictive des anneaux simples déduits de ses calculs, il reconstruisit spéculativement les anneaux composés que forme la lumière blanche; et il montra que cette restitution mathématique reproduisait toutes les apparences observées, tant par réflexion que par transmission. Il fit une autre épreuve bien plus périlleuse. Les mêmes valeurs absolues des alternatives, qu'il avait conclues si délicatement de l'étude des lames minces, il les appliqua à des plaques épaisses, où chaque rayon simple avait à en parcourir les phases, non plus quelquefois seulement comme dans ces lames, mais plusieurs milliers de fois avant d'arriver à la surface d'émergence, où il devait manifester, par son aptitude à se réfléchir ou à se transmettre, la période finale que la route parcourue lui assignait. Il les y trouva encore fidèles à ses nombres, ce que les expérimentateurs venus après lui ont aussi reconnu. Alors il concentra tous les faits de ce genre en un seul énoncé, exprimant une qualité physique essentiellement propre aux éléments lumineux, en vertu de laquelle, lorsqu'ils arrivent aux surfaces limites des

Digitized by Google

milieux matériels, ils se trouvent être alternativement dans des conditions *facultatives* qui les disposent à s'y réfléchir, ou les disposent à s'y transmettre. Il a fidèlement exprimé cette succession continuelle d'aptitudes contraires, en lui donnant la dénomination conditionnelle *d'accès de facile transmission et de facile réflexion*, sans vouloir, comme il le dit expressément dans le corps de son ouvrage, la rattacher à aucune idée hypothétique sur la nature du principe lumineux [1].

Nous devons cependant aujourd'hui, je ne dirai pas compléter sa pensée, mais la suivre, et lui donner une forme sensible, pour la transporter dans les conceptions mécaniques par lesquelles on peut représenter la lumière. Ainsi, dans l'hypothèse de l'émission, les accès pourraient être les conséquences mécaniques de propriétés polaires attachées aux corpuscules lumineux, en rotation sur eux-mêmes, et exerçant des actions de sens opposés. Alors l'aptitude de ces corpuscules à se réfléchir ou à se transmettre résulterait des situations relatives dans lesquelles leurs pôles contraires se trouveraient, à l'instant où ils arriveraient aux surfaces qui limitent les milieux matériels. Chaque révolution complète ramènerait une aptitude pareille : sa durée serait par conséquent égale au temps employé par chaque corpuscule pour parcourir, dans chaque milieu donné, l'espace que Newton assigne à l'intervalle linéaire compris entre deux accès de même nature. Donc, si cet intervalle était invariablement réciproque à l'indice de réfraction qui exprime la vitesse de transport, lorsqu'un rayon lumineux de réfrangibilité définie pénétrerait successivement, sous l'incidence normale, un

[1] Tous les caractères physiques des accès, tels que Newton les a conclus de ses expériences, ont été exprimés par lui, sous des formes générales, dans le livre II de *l'Optique*, partie III, propositions 13, 14, 15, 16, 17 et 18. La marche logique qu'il a suivie, pour arriver à cette généralisation, est exposée avec détail dans mon *Traité de physique expérimentale et mathématique*, tome IV, pages 88 et suivantes. On a transporté depuis ces caractères aux ondulations; et cela a donné lieu de les soumettre à des vérifications indirectes, mais très-précises, qui, dans les cas encore trop restreints et trop peu nombreux qu'elles embrassent, n'ont fait que confirmer les mesures de Newton. Il faut toutefois remarquer que, dans l'hypothèse ondulatoire employée aujourd'hui, les accès newtoniens, ainsi transformés, deviennent des qualités *nécessaires* attachées fixement à chaque réfrangibilité; au lieu que, dans les énoncés de Newton, elles ne sont que *facultatives*. D'après ses énoncés, lorsqu'un faisceau lumineux de réfrangibilité fixe, parti d'une même source, est reçu immédiatement à un point quelconque de sa route, par une surface réfringente, il apporte à ce point, *dans un intervalle de temps sensible*, des éléments lumineux qui se trouvent individuellement dans toutes les phases des deux sortes d'accès. Ceci est établi dans la partie de mon *Traité de physique* que j'ai tout à l'heure citée.

Digitized by Google

nombre quelconque de milieux matériels, non cristallisés, la durée de la rotation d'un même corpuscule serait toujours réciproque au carré de sa vitesse actuelle de transport dans ce milieu-là, indépendamment des actions antérieures. Mais, s'il y était introduit sous des incidences obliques, la durée de sa rotation finale dépendrait des impressions qu'il aurait éprouvées antérieurement[1]. Telle est la forme physique que l'on pourrait donner aux accès, dans l'hypothèse de l'émission, et sous laquelle il faudrait les introduire dans le calcul mécanique pour la compléter. Tant qu'on ne l'aura pas fait, on ne doit pas s'attendre que les formules qu'on en déduira représentent les phénomènes dont les accès sont l'expression ou la cause; comme aussi on ne devra pas affirmer qu'elle ne peut pas les atteindre. Au reste, l'idée de les représenter ainsi, par une rotation des corpuscules lumineux sur eux-mêmes, a été formellement indiquée par Newton[2]. Mais il paraît s'être fixé, par préférence, à une autre idée plus générale, que je ferai connaître dans l'article suivant. La forme purement expérimentale qu'il voulait donner à son ouvrage l'a déterminé à en séparer ces hypothèses; et l'état où l'analyse mathématique se trouvait de son temps ne lui aurait probablement pas fourni les moyens de les soumettre au calcul. Un géomètre habile pourrait l'essayer aujourd'hui sans témérité.

Tous les résultats physiques dont je viens de présenter le tableau sont incontestables et incontestés; toutes les expériences sur lesquelles ils reposent sont vraies, et toutes les mesures que Newton en a déduites sont parfaitement exactes. Maintenant nous allons entrer dans un ordre d'idées où les mêmes résultats, les mêmes mesures, s'interprètent et s'appliquent d'une manière, non-seulement différente, mais presque toujours contraire. Dans cette autre conception, les accès n'ont rien de réel. C'est une particularité du mode de transmission, que l'on a transportée, comme propriété, au principe lumineux. La lumière ne se transmet ni ne se réfléchit par intermittences, aux surfaces qui limitent les milieux matériels. A toutes les épaisseurs quelconques, grandes ou petites, elle se propage avec continuité, sans interruption; et les alternatives de transmissibilité ou de réflexibilité que nous croyons y découvrir s'appliquent à notre perception, non pas à l'agent qui l'excite. Ici l'on voit se réaliser la difficulté que j'ai annoncée plus haut, et qui consiste dans l'incertitude des jugements que nous pouvons seulement établir sur les indications d'un de nos sens, non sur des modifica-

[1] Voyez, à la suite de cet article, la note 2. — [2] *Optique*, liv. II, partie III, 12e proposition (*ad finem*).

Digitized by Google

tions mécaniquement opérées dans des corps tangibles. Mais, avant de transporter les faits dans ce nouveau système de conceptions, il faut laisser reposer l'esprit du lecteur :

Et jam tempus equum — solvere colla.

BIOT.

Note 1re.

Sur la détermination des indices de réfraction, indépendamment de toute hypothèse sur la nature de la lumière.

Mon but, dans cette note, est d'établir plusieurs résultats mathématiques universellement adoptés, et qui sont d'un usage continuel dans les calculs d'optique. Mais on les présente souvent comme conséquences des théories; au lieu que je me propose de les déduire des seules indications fournies par l'expérience.

Nommons A, A_1, A_2, A_3....A_n, des milieux matériels divers, en nombre quelconque, tous diaphanes et non cristallisés. Si l'on met deux quelconques de ces milieux en contact mutuel, par une surface plane, et qu'on fasse passer un rayon de lumière simple de l'un dans l'autre, on admet jusqu'ici en fait, que la réfraction, *sous toutes les incidences*, s'opérera suivant la loi de Descartes, c'est-à-dire que le sinus de l'angle d'incidence et le sinus de l'angle de réfraction auront toujours entre eux un rapport constant, dont la valeur numérique pourra être obtenue par l'observation.

Adoptant donc ce résultat comme général, je mets successivement les milieux A_1, A_2, A_3....A_n, en contact plan avec le premier A; et je fais passer, de celui-ci dans chacun d'eux, un même rayon simple, qui devra, par conséquent, s'y transmettre conformément à la loi tout à l'heure exprimée. Alors je nomme θ_1, θ_2, θ_3... les angles respectifs de réfraction qu'il y forme, pour une même incidence θ, prise dans le milieu A, incidence que je choisis ainsi commune, afin de rendre les effets relatifs des divers milieux plus aisément comparables. Puis je désigne par m_1, m_2, m_3... les rapports constants de réfraction qui sont propres à chacune de ces expériences, et j'en déduis le système d'équation suivant :

(1) $\sin\theta = m_1 \sin\theta_1$ passage du rayon, de A dans A_1,
$\sin\theta = m_2 \sin\theta_2$ ———————— de A dans A_2,
$\sin\theta = m_3 \sin\theta_3$ ———————— de A dans A_3,
généralement : $\sin\theta = m_n \sin\theta_n$ ———————— de A dans A_n.

Maintenant je dispose tous les milieux A_1, A_2, A_3... A_{n-1}, en couches planes, à faces parallèles, que je mets toutes en contact les unes à la suite des autres. Puis, laissant le milieu A indéfini, je le mets en contact plan avec la surface antérieure de A_1, et je mets la postérieure de A_{n-1} pareillement en contact avec l'antérieure de A_n. Alors, prenant le même rayon simple que nous avons tout à l'heure employé, je le fais passer d'abord de A dans A_1, sous l'angle d'incidence quelconque τ. Il y forme donc un angle de réfraction τ_1, conforme à la loi de Descartes. Or, en

Digitized by Google

vertu du parallélisme donné aux couches superposées, si on laisse le rayon continuer sa route à travers leur assemblage, τ_1 deviendra l'angle d'incidence du rayon, quand il passera de A_1 dans A_2; puis l'angle de réfraction τ_2, qu'il formera dans A_2, deviendra de même son angle d'incidence sur A_3, et ainsi de suite indéfiniment, autant que l'on aura interposé de couches à faces parallèles. Alors, si l'on désigne par m_1, μ_2, μ_3,... les rapports constants de réfraction propres à chacun de ces passages, le premier m_1 devant rester tel que nous l'avons employé d'abord, on aura le système d'équations suivant :

(2)
$$\left.\begin{array}{lll}
\text{Sin}\,\tau = m_1 \sin\tau_1 & \text{au passage du rayon, de A} & \text{dans } A_1, \\
\text{Sin}\,\tau_1 = \mu_2 \sin\tau_2 & \text{———————— de } A_1 & \text{dans } A_2, \\
\text{Sin}\,\tau_2 = \mu_3 \sin\tau_3 & \text{———————— de } A_2 & \text{dans } A_3, \\
\text{Sin}\,\tau_3 = \mu_4 \sin\tau_4 & \text{———————— de } A_3 & \text{dans } A_4, \\
\text{etc.} & & \\
\text{et enfin: Sin}\,\tau_{n-1} = \mu_n \sin\tau_n & \text{———————— de } A_{n-1} & \text{dans } A_n.
\end{array}\right\}$$

Tous les milieux intermédiaires entre A et A_n étant disposés en couches planes à faces parallèles.

La loi de dérivation continue, que ces équations expriment, s'étendra à un nombre quelconque de milieux, à faces parallèles, interposés entre le premier A et le dernier A_n.

De là on tire évidemment les relations suivantes :

(3)
$$\begin{array}{rl}
& \text{Sin}\,\tau = m_1 \sin\tau_1, \\
& \text{Sin}\,\tau = m_1\,\mu_2 \sin\tau_2, \\
& \text{Sin}\,\tau = m_1\,\mu_2\,\mu_3 \sin\tau_3, \\
& \text{Sin}\,\tau = m_1\,\mu_2\,\mu_3\,\mu_4 \sin\tau_4, \\
\text{et généralement :} & \text{Sin}\,\tau = m_1\,\mu_2\,\mu_3\,\mu_4 \ldots \mu_n \sin\tau_n.
\end{array}$$

Toujours, sous la condition expresse du parallélisme des couches, pour tous les milieux interposés entre les extrêmes A et A_n.

Dans ces dernières relations, l'angle τ, pris dans le premier milieu A est tout à fait arbitraire. Faisons-le égal à l'angle θ des équations (1) qui est pris aussi dans ce même milieu. Alors l'angle τ_1 deviendra évidemment égal à l'angle θ_1 de ces mêmes équations. Mais, en outre, c'est encore un autre fait d'expérience, que, dans la condition ici supposée du parallélisme des couches, les angles τ_2, τ_3, τ_4... τ_n, se trouveront respectivement égaux aux angles θ_2, θ_3, θ_4... θ_n, qui appartiennent aux mêmes milieux dans les équations (1). Cette identité, toujours constatée, entraîne donc nécessairement les conditions suivantes :

(4)
$$\begin{array}{rl}
& m_1 = m_1, \\
& m_2 = m_1\,\mu_2, \\
& m_3 = m_1\,\mu_2\,\mu_3, \\
& m_4 = m_1\,\mu_2\,\mu_3\,\mu_4, \\
\text{et généralement :} & m_n = m_1\,\mu_2\,\mu_3\,\mu_4 \ldots \mu_n.
\end{array}$$

Ce résultat expérimental ne souffre aucune exception, lorsque, selon la supposition conventionnelle que nous avons admise, A, A_1, A_2... A_n sont des milieux diaphanes non cristallisés. On peut l'énoncer généralement de la manière suivante :

Soient A et A_n deux milieux non cristallisés, séparés l'un de l'autre par un nombre quelconque de couches planes, à faces parallèles, formées individuellement avec

Digitized by Google

des milieux de toute nature, assujetties seulement à cette même condition de n'être point cristallisées et de laisser passer la lumière. Concevons dans A un rayon lumineux simple, qui arrive à la surface antérieure de la première couche sous l'incidence θ. Puis, après qu'il aura traversé toutes les couches parallèles, supposons qu'il pénètre le milieu A_n, sous l'angle de réfraction final θ_n. Si l'on a mesuré par l'observation les angles θ et θ_n d'incidence et de réfraction extrêmes, on n'aura qu'à former l'équation

$$\text{Sin}\,\theta = m_n \sin\theta_n,$$

et le nombre m_n, qu'on en déduira, sera identiquement égal au rapport qu'on obtiendrait entre les sinus des angles d'incidence et de réfraction, si l'on faisait passer immédiatement le même rayon simple du milieu A dans le milieu A_n, en supprimant les plaques parallèles des milieux intermédiaires que l'on avait interposées entre eux.

Les expériences d'optique présentent, à chaque instant, une application particulière de cette règle, où elle se vérifie avec autant de simplicité que d'évidence. Toutes choses étant telles que nous l'avons admis, concevons que le dernier milieu A_n devienne identique avec le premier A. On réalisera cette supposition, par exemple, si tout le système de plaques parallèles en contact, formées avec les milieux A_1, A_2, A_3... A_{n-1}, est entouré d'air atmosphérique en repos et en communication libre, lequel constituera ainsi les milieux extrêmes A, A_n, avec un état absolu d'identité. Dans un tel cas, d'après la règle précédente, on devra trouver $m_n = 1$, par conséquent $\tau = \tau_n$, puisque l'on aurait $\theta = \theta_n$ dans la transmission directe qui aurait lieu, à travers la masse d'air, si les plaques parallèles n'étaient pas interposées dans le trajet du rayon. Or cette égalité des angles extrêmes d'incidence et d'émergence τ et τ_n s'observe en effet avec la dernière rigueur, lorsqu'un système quelconque de plaques non cristallisées, à faces parallèles, est interposé dans le trajet d'un rayon lumineux.

Limitons le système intermédiaire à une seule plaque pareille, formée avec le milieu A_1, A_2 étant encore rendu identique avec A. Alors le nombre n sera égal à 2; et, dans la deuxième des équations (4), m_2 deviendra égal à 1, comme dans la transmission directe du rayon, à travers le milieu ambiant A. Cette équation, ainsi particularisée, donnera donc :

$$\mu_2 = \frac{1}{m_1}.$$

m_1 est le rapport de réfraction du rayon lumineux, lorsqu'il passe du milieu A dans le milieu A_1 sous l'incidence quelconque τ; et μ_2 est le rapport de réfraction du même rayon, lorsqu'il repasse du milieu A_1 dans le milieu A, en traversant la seconde surface de la plaque, où τ_1 représente son angle d'incidence intérieure. Ce second rapport est donc exactement inverse du premier. La connaissance de ce fait sert pour calculer la marche d'un rayon lumineux simple, qui traverse un prisme fait d'une substance non cristallisée, environné d'air; et l'on en conclut la valeur du rapport de réfraction m_1, lorsque l'on a mesuré l'angle réfringent du prisme, ainsi que la déviation que le rayon a subie après l'avoir traversé.

La combinaison de ces divers résultats légitime toutes les opérations que j'ai rapportées dans le texte, et sert à les calculer indépendamment de toute hypothèse sur la constitution du principe lumineux. D'abord, pour évaluer l'indice de réfrac-

Digitized by Google

tion des rayons qui passent du vide dans l'air, nous leur faisons traverser un prisme creux, fermé par des glaces à faces parallèles, duquel on extrait l'air. L'interposition de ces glaces n'apporte aucun changement à le déviation finale éprouvée par le rayon lumineux. Elle est la même que si on le faisait passer immédiatement de l'air extérieur dans le vide intérieur, puis ressortir de ce vide dans l'air suivant un rapport de réfraction exactement inverse. De là on conclut *l'indice de réfraction* m_1, qui est propre à ce même rayon, lorsqu'on le suppose passant immédiatement du vide dans l'air ambiant; et l'on étend cette évaluation à un état quelconque de l'air, par les expériences ultérieures que j'ai rapportées.

On prend alors un prisme formé de toute autre substance non cristallisée; et, le plaçant dans l'air ambiant, on détermine le rapport de réfraction du même rayon simple, lorsqu'il passe de cet air dans la substance du prisme. Désignons ce nouveau rapport par μ_2. Cette expérience, combinée avec la précédente, nous donnera l'indice de réfraction m_2 du rayon, tel qu'on l'obtiendrait en l'introduisant directement du vide dans la substance du prisme. En effet, si l'on veut appliquer à ce cas la notation dont nous avons fait tout à l'heure usage, pour former les systèmes d'équation (2), (3), (4), il n'y a qu'à considérer le milieu antérieur A comme désignant le vide, et le milieu suivant A_1, la substance dont est fait le prisme réfringent. Alors la seconde des équations (4) donnera tout de suite :

$$m_2 = m_1 \mu_2 ;$$

donc, ayant déterminé expérimentalement les nombres m_1 et μ_2, on obtiendra le nombre m_2 par cette relation, comme si on l'avait déterminé par une expérience spéciale, où le rayon considéré aurait passé immédiatement du vide dans la substance dont le prisme est fait.

La constance du rapport de réfraction sous toutes les incidences, lorsqu'un rayon de lumière simple traverse la surface commune de deux milieux non cristallisés, n'a peut-être pas été constatée jusqu'ici expérimentalement, avec toute la rigueur désirable, sous les incidences les plus obliques. Il serait intéressant d'étudier aussi, sous ces incidences, la loi de la réflexion spéculaire sur les surfaces externes des corps cristallisés doués de la double réfraction. Car il serait possible qu'on y trouvât alors quelque inégalité entre les angles de réflexion et d'incidence, lorsque la face réfléchissante serait oblique, à l'axe, ou aux axes, de cristal. Et, en outre, si le plan d'incidence était dirigé hors des sections principales, il se pourrait que le rayon spéculairement réfléchi ne se trouvât pas rigoureusement contenu dans ce même plan. Un moyen de réaliser ces épreuves, ce serait d'extraire d'un même cristal, à double réfraction très-énergique, deux morceaux de coupes diverses; de les coller ensemble latéralement; puis de leur donner, par le travail, une surface commune bien polie, dirigée dans les sens les plus différents relativement à l'axe ou aux axes du cristal, sur laquelle on observerait, avec une lunette, la réflexion simultanée de lignes droites très-fines et très-distantes. Nous avons fait préparer, M. Regnault et moi, un appareil de ce genre avec deux morceaux de spath d'Islande, dont la surface commune est, pour l'un, perpendiculaire à l'axe, pour l'autre, parallèle aux faces naturelles. Mais nous n'avons pas pu encore l'employer avec tous les soins de précision que cette étude exigerait.

Digitized by Google

Note 2.

Sur la représentation des accès par des mouvements rotatoires associés à des propriétés polaires.

Soit A_1 un milieu matériel non cristallisé, dans lequel un corpuscule lumineux, de nature définie, se meut actuellement avec la vitesse de translation u_1. Nommons e_1 la longueur linéaire qu'il y décrit pour revenir à une même phase d'un accès de même nature, et t_1 la durée temporaire d'un de ces retours, exprimée dans la même espèce d'unité de temps qui sert à évaluer la vitesse u_1. On aura, d'après ces définitions :

$$t_1 = \frac{e_1}{u_1}.$$

Prenons pour unité de vitesse celle qui est propre au corpuscule lumineux, lorsqu'il se meut dans le vide. Alors u_1 exprimera son indice de réfraction lorsqu'il se meut dans le milieu A_1, et nous pouvons l'interpréter ainsi au besoin.

Pour un autre milieu A_2, également non cristallisé, où les quantités analogues, propres au même corpuscule lumineux, seraient désignées par les mêmes lettres, spécifiées par l'indice 2, on aurait pareillement :

$$t_2 = \frac{e_2}{u_2};$$

et, en conservant toujours la même unité de vitesse, u_2 exprimerait l'indice de réfraction du corpuscule, lorsqu'il se meut dans le milieu A_2.

Supposons maintenant que le corpuscule passe du milieu A_1 dans le milieu A_2 sous l'incidence normale. D'après la conclusion générale que Newton a cru pouvoir tirer de ses expériences, les deux longueurs e_1, e_2 auront entre elles la relation suivante[1] :

$$e_2 = e_1 \frac{u_1}{u_2}.$$

Si l'on met cette valeur de e_2 dans l'expression de t_2, et qu'on divise ensuite celle-ci par t_1, il en résultera :

$$\frac{t_2}{t_1} = \frac{u_1^2}{u_2^2}.$$

[1] Cette relation est l'expression littérale de l'énoncé donné par Newton lui-même (*Optique*, liv. II, partie III, proposition 17). La manière dont elle se déduit de ses expériences est exposée dans mon *Traité de physique*, tome IV, page 107. Les longueurs que je désigne ici par e_1, e_2, sont ce que Newton appelle les *intervalles des accès de même nature*. Je les ai représentés par $2i$ dans le passage cité page 108, et j'y ai rapporté leurs valeurs absolues dans l'air d'après Newton. Il ne faut pas confondre ces *intervalles* avec les *longueurs* d'un même accès, qui sont moitié moindres. Celles-ci sont désignées par i dans la notation que j'ai adoptée; et j'ai donné leurs valeurs à la page 108, pour les diverses substances où Newton les a observées. On les *conclut* pour le vide d'après la relation générale qu'il avait trouvée entre leurs grandeurs, et les indices de réfraction des différents milieux où ils se réalisent.

Digitized by Google

Alors, si l'on attribue les retours des accès de même nature à une révolution complète du corpuscule sur lui-même, lorsqu'il passera ainsi du milieu A_1 dans le milieu A_2 sous l'incidence normale, les durées de ses révolutions seront réciproques aux carrés de ses vitesses de translation, dans ces deux milieux.

Cette relation étant supposée générale, elle devra s'appliquer encore, lorsque le corpuscule passera, sous l'incidence normale, du vide dans le milieu A_1, puis de celui-ci dans le milieu A_2, et ainsi de suite indéfiniment, pourvu que l'on conserve la perpendicularité d'incidence dans tous les passages successifs. Nommons alors t le temps d'une révolution du corpuscule sur lui-même, lorsqu'il se meut primitivement dans le vide avec la vitesse 1. L'équation précédente, étant successivement appliquée à ces divers cas, donnera :

$$t_1 = \frac{t}{u_1^2}; \qquad t_2 = t_1 \frac{u_1^2}{u_2^2}; \qquad t_3 = t_2 \frac{u_2^2}{u_3^2}, \text{etc.},$$

et l'on en tirera, par l'élimination successive :

$$t_1 = \frac{t}{u_1^2}; \qquad t_2 = \frac{t}{u_2^2}; \qquad t_3 = \frac{t}{u_3^2}; \qquad \text{généralement } t_n = \frac{t}{u_n^2}.$$

La durée de la rotation sera donc constamment réciproque au carré de la vitesse de translation du corpuscule lumineux, dans le milieu où il se trouve actuellement; et elle sera la même, quels que soient le nombre ainsi que la nature des milieux qu'il aura traversés avant d'y parvenir, pourvu qu'il se soit successivement introduit dans tous sous l'incidence normale, comme nous l'avons supposé. Ainsi, dans ce même cas d'introduction normale, la vitesse angulaire de rotation d'un même corpuscule sera constamment proportionnelle au carré de sa vitesse actuelle de translation.

Cette proportionnalité n'aurait plus lieu pour l'introduction sous des incidences obliques, si l'on adoptait la loi empirique trouvée par Newton, relativement aux modifications que les longueurs des accès éprouvent dans de tels cas (*Optique*, liv. II, partie III, proposition 15). Alors la vitesse de rotation d'un même corpuscule lumineux, dans chaque milieu donné, dépendrait non-seulement de sa vitesse de translation actuelle, mais encore de l'angle sous lequel il se serait introduit, tant dans ce milieu-là que dans tous les milieux antérieurs qu'il aurait parcourus depuis son émission. Quoiqu'on ne puisse admettre comme absolument exacte l'expression que Newton a donnée de ces changements de longueurs des accès sous les incidences obliques, elle montre qu'ils sont fort complexes, et qu'ainsi on ne peut pas s'attendre qu'ils résultent d'un simple rapport de proportionnalité. Or cela semble suffire pour que la longueur actuelle des accès dans un milieu donné doive dépendre de la nature des milieux traversés antérieurement par le même rayon sous des incidences obliques; et cette conséquence s'applique également aux longueurs des ondulations dans les mêmes circonstances, lorsqu'on veut transporter les accès neutoniens à ce genre de conception. Comme une telle dépendance d'actions antérieures aurait une très-grande importance théorique, je crois devoir faire remarquer qu'elle résulte directement des expressions employées par Newton lui-même pour caractériser les dilatations des anneaux vus sous des incidences obliques (*Optique*, liv. II, partie III, proposition 15). De sorte que, si l'on répugne à l'admettre, il faudra attacher à ces incidences des conditions physiques spéciales, qui

Digitized by Google

restituent aux accès, ou aux ondes, leur constance ultérieure de longueur dans chaque milieu, relativement à la vitesse de translation, supposée pareillement invariable. Or ces conditions pourraient bien se trouver dans les circonstances mêmes des réflexions opérées sous des incidences obliques, qui conduiraient les rayons incidents à pénétrer jusqu'à de petites profondeurs dans le corps réflecteur, avant de reprendre leur trajectoire dans le milieu où l'incidence sera opérée. Newton paraît avoir eu cette pensée, comme on peut le voir dans la première exposition qu'il donna de son hypothèse mixte sur la lumière (Birch, t. III, p. 267). Fresnel avait, je crois, une idée à peu près analogue; mais il devait nécessairement l'appliquer d'une manière différente au système ondulatoire simple qu'il avait adopté.

Wörterbuch der Griechischen Eigennamen, etc., Dictionnaire des noms propres grecs, avec un coup d'œil sur leur formation, par le docteur W. Pape. Braunschw, 1842.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE.

DEUXIÈME GENRE.

NOMS EN δωρος, DONT LA PREMIÈRE PARTIE EST UNE ÉPITHÈTE DE DIVINITÉ.

En cherchant des applications du même principe, j'ai rencontré quelques noms dont je n'ai su d'abord que faire, parce qu'ils semblaient échapper à toute analogie: par exemple, les deux noms Πτοιόδωρος et Πανδοκόδωρος, ce dernier, dans une inscription des syringes de Thèbes. Ayant quelque confiance dans le principe de composition dont j'ai parlé plus haut, je cherchai les moyens d'y ramener ces noms singuliers.

Je fis la remarque que plusieurs noms propres grecs étaient ou des épithètes de divinités, ou des dérivés de ces épithètes; tels sont les noms de Πύθιος, Ἑκηβολος ou Ἑκηβόλιος, Ἀλέξιος, Λοίμιος, Οὔλιος, qui sont des épithètes bien connues d'Apollon; Ἐνόδιος, épithète d'Hermès; Εὔοδος, de Pan; Βρόμιος[1], de Bacchus. Tels sont encore les noms composés Ὀλυμπιόδωρος et Πυθόδωρος, où se trouvent les épithètes de Jupiter et d'Apollon, au lieu des noms de ces divinités. Tels sont encore les composés Ὀλυμπιοσθένης, Πυθαγόρας, Πυθάγγελος, Πυθάρχας, etc.

Cette remarque me donna la théorie des noms qui m'embarrassaient si fort. Je m'aperçus qu'ils étaient composés avec des *épithètes* ou des *titres* de divinités, ordinairement très-rares, ou se rapportant à des cultes locaux dont l'étendue était fort limitée; d'où il résulte que ces

[1] Je ne trouve ce nom que sous la forme latine, P. Clodius Bromius. Orelli, n° 4180.

Digitized by Google

noms doivent à la fois être rares et appartenir à certaines localités. C'est en effet ce qui arrive pour la plupart d'entre ceux que j'ai pu recueillir. Je commence par Πτοιόδωρος, un des plus frappants entre ceux qui m'avaient embarrassé.

Ce nom est assez ancien chez les Grecs, puisqu'on le trouve dès le temps de Pindare et de Thucydide. Dans cet historien [1], il désigne un personnage banni de Thèbes. Ce nom provient évidemment de Πτοῖος ou Πτῷος, épithète qu'Apollon tirait du mont Πτοῖος, où il avait un temple, et qui appartenait au territoire de Thèbes [2], et s'élevait au-dessus du lac Copaïs, près d'Acræphia. C'était donc un nom essentiellement thébain. Le *Ptœodore* de Pindare [3] était *corinthien*, et celui de Démosthène *mégarien* [4]; ils tiraient certainement leur origine de Thèbes; car l'épithète Πτῷος est purement locale. Une médaille de Béotie [5] porte les lettres ΠΤΟΙ, qui doivent être le commencement de Πτοι[όδωρος].

C'est au même dieu et au même pays qu'appartient le nom de Γαλαξίδωρος, qui, selon Xénophon, désignait un des Thébains corrompus par l'or du grand roi [6]. Γαλάξιος est en effet une épithète qu'Apollon portait à Thèbes. Selon Proclus, ce dieu y prenait les titres d'Ἰσμήνιος καὶ Γαλάξιος [7]. Il est vrai que M. Bekker, dans le texte de Photius, a voulu lire Χαλάζιος; mais O. Müller blâme tout changement et préfère l'ancienne leçon [8]. Son opinion se trouve à présent confirmée par le rapprochement que fournit le nom du thébain Γαλαξίδωρος, qui annonce qu'un dieu recevait en Béotie le titre de Γαλάξιος.

Une autre épithète de ce dieu, celle de Ἕκατος, synonyme de Ἑκηβόλος, peut être entrée en composition dans le nom de Ἑκατόδωρος [9], qui ne vient pas d'Ἕκατον, pour Ἑκατόνδωρος, comme le pense M. Pape, non plus que Ἑκατοκλῆς. Je sais que ces deux noms seraient très-régulièrement formés avec le nom d'Ἑκάτη; mais on trouvera peut-être difficile que le nom d'une divinité infernale fût suivi de δωρος; car il est fort probable que Πλουτογένης, Πλουτοκλῆς, Πλούταρχος, viennent de Πλοῦτος et non de Πλούτων, le *dieu Pluton*. Le nom propre Πλούτων doit avoir même origine. C'est aussi de l'épithète d'Apollon ou du nom Ἑκάτη, qu'on peut faire dériver ceux d'Ἑκαταῖος (Hécatée) et d'Ἑκατόμνως dont je parlerai plus bas. Je n'excepte pas Ἑκατώνυμος, car il n'est pas probable qu'on ait appelé un individu *l'homme aux cent noms;* un *dieu*, à la bonne heure, parce qu'il pouvait recevoir une multitude d'épithètes

[1] IV, LXXVI. — [2] Paus. IX, XXIII, 3. — [3] *Olymp.* XIII. — [4] *De coron.* p. 324. Il y a un Ptœodore dans Lucien, *Dialog. mort.* VIII, 1. — [5] Mionnet, t. II, p. 102. — [6] *Hellen.* III, V, 1. — [7] Ap. Phot. p. 321, col. 2. — [8] *Orchomen.* S. 47. — [9] Conf. *Corp. insc.* n° 2727-28.


Digitized by Google

différentes; ainsi, Isis *μυριώνυμος*. Ἑκατώνυμος est probablement formé comme Σκαμανδρώνυμος.

Le même *Apollon* ou bien *Esculape* se retrouve dans plusieurs noms formés avec des épithètes relatives à ces dieux *médicaux*.

Ainsi Ἰατρόδωρος, sur une médaille de Smyrne[1], sera un synonyme de Ἀσκληπιόδωρος, puisque Esculape recevait par excellence le titre d'Ἰατρός[2]. C'est probablement ΙΑΤΡΟΔΩΡΟΣ qu'il faut lire sur une inscription, au lieu de ΠΑΤΡΟΔΩΡΟΣ que M. Böckh croit suspect[3], et non sans raison.

Le nom de l'une ou de l'autre de ces deux divinités entre dans celui d'Ἀκεστόδωρος, porté par un ancien historien[4] et par un personnage d'Aristénète[5]; car *ἀκέστωρ* (*le guérisseur*) est une épithète d'Esculape aussi bien que d'Apollon (*ὦ Φοῖϐ' ἀκέστωρ*[6]). Quant à Ἀκεσόδωρος, nom d'un autre historien[7], il faut peut-être lire, soit Ἀκεστόδωρος, soit Ἀκεσιόδωρος, l'adjectif Ἀκέσιος étant une épithète de Télésphore[8] et d'Apollon[9], qui se retrouve dans les noms simples Ἀκέσιος, Ἀκεσίας; comme Ἀκεστῖνος, Ἀκέστωρ, Ἀκεστορίδης et Ἀκεσώ, nom d'une fille d'Esculape et d'*Épione*, épouse de ce dieu[10].

Ce nom d'Ἠπιόνη nous mène naturellement à celui d'Ἠπιόδωρος, que portait une île de la mer Rouge (Ἠπιοδώρου νῆσος[11]). J'ai déjà eu occasion de remarquer ailleurs que tous les noms grecs que portent des localités de cette mer leur avaient été imposés par des navigateurs qui les avaient découvertes ou qui y avaient formé les premiers établissements; tantôt ce sont des qualificatifs, tirés, soit de quelque circonstance locale, comme Λευκὸς et βαθὺς λίμην, Σμάραγδος (ou Σμαράγδου), Πεντεδάκτυλον, Μονοδάκτυλον et Σατύρων ὄρος, etc.; soit de noms de divinités, comme Ἀφροδίτης et Ἀστάρτης νῆσος, Ἀθηνᾶς βωμός, Ἴσιον ὄρος[12], Διοσκούρων λιμήν, soit de noms de rois et de reines, tels que ceux de *Bérénice*, d'*Arsinoé*, de *Ptolémaïs*, de *Philotéra;* soit enfin de particuliers, tels que les caps de *Sarapion*, de *Démétrius* et de *Diogène*, les ports d'*Antiochus* et de *Mys* (Μυὸς ὅρμος[13]), les îles d'*Agathon*, de *Timagène*, de *Myron*, de *Dioscoride*, enfin d'*Épiodore*, dont le

[1] Mionnet, III, p. 195, 201. S. VI, p. 370. — [2] Paus. II, XXIX, 9. — [3] *Corp. insc.* n° 3367. — [4] Ap. Plutarch. *Themist.* c. XIII. — [5] Aristæn. I, XIII. — [6] Eurip. *Androm.* 882. — [7] Cf. Voss. *Hist. gr.* III, p. 376, Westerm. — [8] Paus. II, II, 7. — [9] Böckh. *ad Corp. insc.* t. I, p. 477. — [10] Cependant Ἀκεσᾶς, nom d'un *brodeur*, pourrait avoir une origine différente, et se rattacher à *ἀκέστρα*. Völkell, *Nachlass*, S. 119. R. Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 186, 187. — [11] *Peripl. mar. Erythr.* p. 175. Blancard. — [12] L'adjectif dérivé de Ἶσις est ordinairement Ἰσιακός; cependant le nom des fêtes τὰ Ἴσια suppose la forme Ἴσιος, qui est prouvée par cet exemple, Ἴσιον ὄρος. — [13] Je traduis *port de Mys*, et non *de la Souris*, comme on l'a jus-

Digitized by Google

nom nous occupe en ce moment. Ces diverses espèces de noms se retrouvent dans ceux que les navigateurs modernes ont imposés aux lieux nouvellement découverts. On voit qu'ils n'ont fait en cela qu'imiter les anciens.

Il n'y a pas jusqu'aux *pierres de marque*, posées en divers lieux par les Portugais et les Espagnols, sur les côtes de l'Afrique et de l'Amérique, qui n'aient leur analogue dans l'inscription d'Évergète, que Cosmas avait encore trouvée à Adulis; et, pour montrer ce qu'il peut y avoir d'histoire dans une induction tirée d'une simple observation relative à des noms propres, je vais en indiquer une qui a échappé à tout le monde, même à Gossellin, dont l'œil attentif et pénétrant a découvert tant de points curieux pour l'histoire des côtes de la mer Rouge. Cette observation, qui ressort de la seule inspection de la carte ancienne des côtes de cette mer, est celle-ci : les noms grecs donnés à des villes, à des caps ou à des îles, ne se trouvent que sur la côte occidentale, celle d'Afrique. Il n'y en a pas un seul sur celles d'Arabie au-dessous du 26e degré de latitude. Cette observation suffit pour établir un fait dont l'histoire ne parle pas, c'est que ni les Ptolémées, ni les empereurs romains n'ont formé d'établissement de ce côté, et qu'ils ont porté toutes leurs colonies sur la rive opposée. A quoi cela tient-il? A plusieurs causes que j'indique dans mon commentaire sur l'inscription d'Adulis.

Je reviens au nom d'*Épiodore;* il contient une épithète d'Esculape, qui se qualifiait d'*ἤπιος* et de *ἠπιόφρων*[1]. Un hymne lui donne même le titre de *ἠπιοδώτηρ*, qui est déjà une épithète de la langue usitée, dès le temps d'Homère[2] avec le sens de *ἤπια* ou *χρηστὰ δωρούμενος*; et c'est à la même idée que tient le nom de Ἠπιόνη que portait l'épouse de ce dieu.

Cérès ou Proserpine, et peut-être ces deux divinités à la fois, se reconnaissent dans le nom Ἁγνόδωρος, qui est celui d'un Athénien cité par l'orateur Lysias[3]. On sait que Ἁγνά ou Ἁγνή est l'épithète de l'une ou de l'autre de ces deux déesses, qui recevaient même collectivement le titre de Ἁγναὶ θεαί[4]. J'attribue la même origine au nom de Ἁγνόφιλος que je crois un synonyme de Κορόφιλος, composé comme Ἡρόφιλος, Δίφιλος, etc., ainsi qu'à celui de Ἁγνόθεμις, formé comme Ζηνόθεμις, Ἀπολλόθεμις et Ἡρόθεμις.

qu'ici entendu. Le nom propre Μῦς, génitif Μυός, est assez fréquent, comme son diminutif Μυίσκος, car c'est ainsi qu'il faut prendre ce dernier nom; de même, Βοίσκος, diminutif de βοῦς; Λυκίσκος, de λύκος; Κυνίσκος, de κύων; Λεοντίσκος, de λέων. — [1] Tzetz. ad Lycophr. v. 1054. — [2] *Corp. insc.* n° 511, l. 2. — [3] Lysias, *orat.* XIII, 55. — [4] Welcker, *Sylloge epigr.* p. 178.

Digitized by Google

Ce sont des épithètes de Jupiter qui ont servi à composer les noms suivants :

Βασιλεόδωρος, Athénien cité dans une inscription du temps de Marc-Aurèle[1]. Son nom est dérivé du Jupiter *βασιλεύς*, appelé aussi Τροφώνιος, honoré en Béotie, spécialement à Orchomène et à Lébadée[2].

Ὑπατόδωρος, porté par un Tanagréen et deux Thébains, dont un statuaire, collaborateur d'Aristogiton. Car ce dieu suprême s'appelait, en divers lieux de la Grèce, *ὕπατος* (*ὑπέρτατος*), épithète qui revient à celle de *ὕψιστος*, employée fréquemment. Le nom de la fameuse Hypatie (*Ὑπατία*) fille de Théon, a même origine.

Κασσιόδωρος, Cassiodore, se tire d'une autre épithète du même dieu, *Κάσιος* ou *Κάσσιος*, qui provient du mont Casius ou Cassius en Syrie[3], voisine de Séleucie. Aussi le nom de Jupiter Casius se lit sur les médailles de cette ville[4]. *Κασσιόδωρος* était donc un nom local, qui ne se trouve guère en grec que sur une inscription d'Antioche[5], comme le simple *Κάσσιος* (sans prénom) ne se lit que sur une médaille de la même ville[6], et sur une inscription d'Eumenia[7]. Et peut-être est-il bon d'observer que la nymphe *Κασσιόπη* ou *Κασσιέπεια*, femme de Céphée et mère d'Andromède, était la fille d'*Aradus;* ce qui nous amène fort près du mont Casius ou Cassius.

On peut conclure de là que le célèbre Cassiodore descendait d'une famille syrienne.

D'après ces exemples, le nom de *Πανδοκόδωρος*, qui a été pour moi la première cause de cette recherche, doit contenir une épithète de divinité : ce sera Jupiter, et l'épithète de *Πάνδοκος* fera allusion à ce que ce dieu recevait toute la Grèce dans son hiéron d'Olympie : *Διὸς πανδόκῳ ἄλσει* (on lirait *Πανδόκω*, si *Πανδόκῳ* n'était plus poétique), comme parle Pindare[8]. Mais on voudra peut-être la rapporter à Pluton, qui était qualifié de *Πολυδέκτης*, *Πολυδεγμών*, *Πανδοχεύς* (synonyme de *Πάνδοκος*), parce qu'il recevait tous les mortels : *πρόπαντας Ἅδης πανδοχεὺς ἀγρεύσεται*, dit Lycophron[9]. Eschyle emploie, dans le même sens, l'adjectif *πάνδοκος*[10]. L'idée contenue dans ce mot, Callimaque[11] l'exprime avec une nuance différente par l'épithète *ἁρπακτήρ*, qui a suggéré à Horace son *rapax orcus*[12]. Mais la première étymologie semblera

[1] *Corp. inscr.* n° 276, l. 19. — [2] Böckh, *ad Corp. inscr.* t. I, p. 704. Müller, *Orchomen.* S. 152. — [3] Le *sigma* se double indifféremment. Ainsi : *Κάσσιος οἶνος* (Erotian. p. 228); on disait de même Κασία et Κασσία, Κασάνδρα et Κασσάνδρα, Κηφισός et Κηφισσός. — [4] Eckhel, D. N. t. III, p. 326. — [5] Pocock. *Inscr. ant.* p. 2, n° 1. — [6] Mionnet, t. V, p. 167. — [7] *Corp. inscr.* n° 3902, m. — [8] *Olymp.* III, 30. — [9] *Alexandr.* v. 655. — [10] *Sept. C. Theb.* v. 860. — [11] *Epigr.* II, 6. — [12] II, Od. 18, 30.


Digitized by Google

peut-être préférable, d'après la remarque faite plus haut sur Ἑκατόδωρος.

Ainsi cet étrange nom de Πανδοκόδωρος n'est au fond qu'un synonyme de Ὀλυμπιόδωρος.

Un nom tout aussi rare que celui-là, et non moins extraordinaire, est Ἱππαρμόδωρος, qui est celui d'un Béotien cité par l'orateur Lysias[1]. Les trois premières syllabes, ΙΠΠΑΡΜΟ, doivent être un composé de ἵππος et de ἅρμα, représentant l'adjectif ἵππαρμος, ou plus régulièrement ἱππάρματος, qui aurait très-bien pu désigner un char attelé de coursiers; ἵππιον ἅρμα, comme dit Euripide, en parlant du char des Dioscures[2]. L'épithète dont je parle convient donc parfaitement, soit à Castor seul, qui, le premier, avait su attacher des chevaux à un char, ce qui lui avait valu l'épithète de χρυσάρματος, que lui donne Pindare[3], soit aux deux divins frères, qui recevaient en commun les épithètes de εὔιπποι, λευκόπωλοι, ἱππεῖς[4]. Ce nom de Ἱππαρμόδωρος tient donc encore à quelque culte local des Dioscures.

Ce sont les mêmes dieux ou héros, appelés par excellence ἄνακες ou ἄνακτες[5], qui se retrouvent sous le nom de deux Athéniens, dont l'un est appelé Ἀναξίδωρος, l'autre Ἀναξίθεμις.

C'est à raison de ce titre, spécialement donné aux Dioscures, qu'un de leurs fils portait le nom d'*Anaxias* (Ἀναξίας)[6]. On peut attribuer même origine aux noms Ἀναξίδοτος, Ἀναξίβιος (comme Ἑρμόβιος Ζηνόβιος; Μητρόβιος), et Ἀναξίβουλος.

Sur une médaille de Thessalie, un magistrat porte le nom de Πέτραιος[7]; et justement, dans ce même pays, Neptune portait le titre de Πετραῖος, dès le temps de Pindare[8].

Voilà des exemples en nombre suffisant, je crois, pour autoriser mon opinion sur la formation de ces noms propres composés. C'en est assez pour suggérer à d'autres personnes l'explication de ceux du même genre que je n'ai point cités.

TROISIÈME GENRE.

NOMS COMPOSÉS AVEC CELUI D'UN FLEUVE OU D'UN HÉROS.

Ceux-là forment la troisième espèce de noms *divins*, tirés de divinités d'un ordre inférieur.

[1] *Orat.* XXIII, 5. — [2] *Helen.* v. 154. — [3] Schol. Pind. *ad Pyth.* v, 6. — [4] Pind. *Pyth.* I, 66; *Olymp.* III, 41. — [5] Moser *ad* Cic. *Nat. deor.* III, XXI, p. 586. — [6] Paus. II, XXII, 5; III, XVIII, 35. — [7] Mionnet, II, 5. — [8] *Pyth.* IV, v. 138; ibique Schol.

Digitized by Google

Les fleuves étaient, ainsi que les sources et les fontaines, l'objet d'un culte au moins héroïque. Plusieurs de ceux qui arrosent la Grèce et l'Asie Mineure étaient consacrés dans les traditions mythiques, et furent de bonne heure honorés de temples ou d'autels. Dans ce nombre, on comptait principalement l'*Asopus* en Béotie, le *Céphissus* en Béotie et en Attique, l'*Achéloüs* en Acarnanie, le *Mélès* et le *Caystre* en Ionie, auxquels il faut ajouter le *Caïque*, le *Scamandre*, le *Simoïs*, le *Rhésus*, le *Granique*, l'*Évènus*, le *Méandre*, l'*Hermus*, le *Phase*, le *Strymon*, le *Pénée*, l'*Alphée*, qui sont cités déjà dans la *Théogonie* d'Hésiode[1], comme fils de l'Océan et de Téthys.

Ce sont précisément les noms de la plupart de ces fleuves qui entrent dans la formation de certains noms propres. Les personnages qui les ont portés étaient censés un présent des divinités des fleuves. Dans la plupart des cas, sans doute, ces noms ont dû leur origine à ce qu'une femme, jusque-là stérile, sera devenue féconde pour avoir bu des eaux du fleuve ou s'y être baignée.

Il est clair que, de leur nature, ils doivent être locaux et se trouver uniquement, ou du moins principalement, dans la contrée arrosée par le fleuve; c'est en effet ce qui a lieu. On peut les trouver ailleurs, parce qu'ils y auront été transportés plus tard, mais ce sera toujours par une exception assez rare.

Ainsi l'*Asopus*, fleuve de la Béotie et de la Sicyonie, avait donné le nom d'*Asopodoros* à deux Thébains, dont parlent Hérodote[2] et Pindare[3], et à un Phliasien; en outre, ceux d'*Asopolaos* à un Platéen[4]; d'*Asopichus* à un Orchoménien. On trouve le nom d'*Asopios* sur une médaille de *Parium* en Mysie; or *Parium* était une colonie de Paros, où se trouvait aussi une rivière d'*Asopus*.

L'*Isménos*, fleuve qui coule au nord de Thèbes, avait donné son nom d'*Isménodoros* à deux Thébains[5], et celui d'*Isménodora* à une courtisane de Béotie. Le dérivé *Isménius* est porté par des Béotiens et par un Athénien, sans doute issu de la Béotie; et celui d'*Isménia* par une Thébaine[6]; Ἰσμήνιχος et Ἰσμηνικέτης par deux autres Thébains.

Le nom de *Céphisodore* provient de deux fleuves de l'Attique et de la Béotie qui se nommaient *Céphisos* ou *Céphissos;* aussi le plus ancien personnage de ce nom est un Athénien. La plupart des autres: Κηφισόδοτος, Κηφισόδημος, Κηφισοφῶν, Κηφισοκλῆς, Κηφισόκριτος, Κηφίσανδρος, comme les dérivés Κηφισίας et Κηφισίων[7], sont portés par des

[1] V. 338-345. — [2] IX, LXIX. — [3] *Isthm.* I, 1. — [4] Athen. XIV, p. 631. — [5] Lucian. *Dial. mort.* 27, 2. — [6] *Corp. insc.* n° 1542. — [7] Pape, *Wörterb.* à ces noms.

Athéniens ou des *Béotiens;* ceux-ci nommés, d'après la forme dorique, Καφισόδωρος ou Καφισίας.

Parmi les magistrats de Chio on trouve les noms de Κηφισόκριτος, Κηφισοκλῆς, et même Κῆφις, que Mionnet et Pape donnent comme un nom entier et complet, mais auquel il doit manquer la finale. D'après ces trois noms, on peut présumer qu'à Chio, comme à Paros, il y avait une rivière de *Céphissus*, que les auteurs auront passée sous silence.

Un nom très-rare est celui de Στρυμόδωρος, donné par Aristophane, dans les Acharniens [1] et la Lysistrate [2], à un bourgeois d'Acharnes, par Démosthène à un banquier d'Égine [3]; ce qui indique qu'ils étaient nés à *Éione* ou à *Amphipolis*, colonie athénienne arrosée par le Strymon. On sait que ce fleuve y était honoré d'un culte particulier, auquel étaient affectés les produits de certaines amendes [4]. La première fondation d'Amphipolis est de la 3ᵉ année de la 77ᵉ olympiade (470), ou plutôt de la 3ᵉ année de la 78ᵉ (466), 29 ans avant la colonie d'Agnon. La comédie des Acharniens fut jouée la 6ᵉ année de la guerre du Péloponnèse, en 426; la Lysistrate le fut 14 ans après, la 1ʳᵉ année de la 92ᵉ (en 412), l'une 40 ou 44 ans, l'autre 54 ou 58 ans après la colonie de Cimon. Il y a donc ici le temps nécessaire pour qu'un Athénien, né sur les bords du Strymon, fût venu s'établir dans la métropole.

Je crois que le Ποταμόδωρος d'une inscription béotienne est un synonyme de Ἰσμηνόδωρος [5].

Le père de Corinne, la poétesse de Thèbes, se nommait, selon Suidas [6], Ἀχελόδωρος ou plutôt Ἀχελῴδωρος, nom qu'Eudocie écrit, par erreur, Ἀρχελώδωρος. L'Achéloüs était l'objet d'un culte particulier, célèbre dans toute la Grèce, d'après le témoignage d'Éphore [7]. Selon Pausanias, le temple d'Amphiaraüs, près d'Orope, contenait un autel, dont une partie était consacrée à Pan et aux deux fleuves *Céphissus* et *Achéloüs* [8]. Il ne serait donc peut-être pas nécessaire de supposer que le père de Corinne fût originaire de l'Acarnanie.

6° Sur une médaille de Smyrne [9], Mionnet a lu le nom ΙΣΤΡΟΔΟΤΟΣ, reçu dans le lexique de M. Pape. Comme je trouvais invraisemblable que le nom de l'*Ister* fût venu de si loin, jusqu'à Smyrne, j'avais conjecturé que ce nom est *acéphale*, et qu'on doit lire [ΚΑ]ΥΣΤΡΟΔΟΤΟΣ; nom composé avec celui du fleuve *Caystrus*, qui se rend à la mer, près

[1] V. 273. — [2] V. 258. — [3] *Orat.* XXXVI, 29. — [4] *Corp. inscr.* n° 2007. — [5] *Voce* Κόριννα. — [6] Keil, *Inscrip. beotic.* p. 4, l. 4. — [7] Ephor. *Fragm.* 27, p. 123, ed. Marx. — [8] Paus. I, XXXIV, 2. — [9] Mionnet, III, p. 195.

Digitized by Google

d'Éphèse; mais la vue de la médaille elle-même a fait évanouir cette conjecture; IΣ est à une ligne supérieure, précédé de A, ce qui donne le nom abrégé AIΣχρίων ou χίνης, υμνος, χύλος ou tout autre commençant par ces trois lettres; et, à la seconde ligne, ΤΡΟΔΟΤΟΣ, qui est le nom ΜΗΤΡΟΔΟΤΟΣ. Le nom de Καΰστριος ou Καϋστρόδωρος doit avoir existé sur un cistophore de la même ville, où se lisent deux noms de magistrats, ΕΡΜΙΑΣ, ΚΑΙΥΣΤΡ[1], dont le dernier peut être Καΰστρ[ιος], ou Καϋστρόβιος, nom du père d'Aristéas de Proconnèse[2], Καϋστρόδωρος, ou toute autre finale.

Dans la même contrée, le nom du fleuve *Caïcus*, qui coule au sud de Pergame, se montre dans celui d'un Smyrnéen; car il n'y a aucune raison de douter du nom ΚΑΙΚΟΥ, qui se lit dans une inscription de Smyrne[3]. Le même nom désignait un habitant de Mitylène, le père du philosophe Pittacus[4], un des sept sages de la Grèce. Le nom de ce même fleuve *Caïcus* va se retrouver bientôt dans un nom composé.

Le *Méandre* avait donné son nom à plusieurs personnages appelés, soit Μαίανδρος[5], comme le fleuve, soit Μαίανδριος, qui se lit sur une médaille de Magnésie[6].

Le *Scamandre*, en Troade, donna aussi le sien plusieurs fois. Le fils d'Hector, Astyanax, avait été appelé par son père Σκαμάνδριος[7]. Un Mitylénien, le père de Sappho, se nommait Σκαμανδρώνυμος[8]. Σκάμανδρος est dans une inscription athénienne du temps de Claude[9]; et dans Cicéron, *Scamander*[10]. C'est encore celui de deux vainqueurs aux jeux olympiques, l'un de Mitylène, l'autre d'Alexandria[11], peut-être *Troas;* ce qui est d'autant plus probable, qu'une médaille de cette ville porte le nom ΚΑΜΑΝΔΡΟ, qui est acéphale et doit se lire Σκάμανδρος ou Σκαμάνδρου[12].

Le *Simoïs* avait donné son nom à Σιμοΐσιος, Troyen cité dans Homère[13].

Entre les fleuves de l'Ionie, le *Lycus* et l'*Hermus* ne s'étaient montrés jusqu'ici dans aucun nom propre. Je crois pourtant les retrouver l'un et l'autre.

Le premier, dans Τιμόλυκος, que porte un magistrat sur une monnaie de la ville d'Érythres[14], ville de l'Ionie située non loin du *Lycus*. Ce nom rappelle les honneurs héroïques rendus à ce fleuve, et le verbe τιμᾷν serait ici d'autant mieux placé, que c'est celui dont Maxime de Tyr se

[1] Mionnet, *Suppl.* VI, p. 119. — [2] Herod. IV, XIII. — [3] *Corp. insc.* n° 3243. — [4] Suid. v. Πίτταχος. — [5] Herod. IV, XIII. — [6] Keil, *Anal.* p. 115. — [7] *Iliad.* Z, 402. — [8] Herod. II, CXXXV. — [9] *Corp. inscr.* n° 266, l. 6. — [10] *Pro Cluentio*, § 16. — [11] Krause, *Olymp.* p. 370. — [12] Mionnet, *Suppl.* t. V, p. 509. — [13] *Iliad.* Δ, 474. — [14] Mionnet, *Suppl.* t. VI, p. 570.

Digitized by Google

sert pour exprimer le culte que les habitants d'Apamée Cibotos rendaient aux deux fleuves Marsyas et Méandre[1]. Aussi les images de l'un et de l'autre se voient-elles sur les médailles de cette ville[2], comme celles du Cenchrius et du Caystre sur les monnaies d'Éphèse[3].

L'idée de Τιμή, jointe à un nom de fleuve, se retrouve dans Σκαμανδρότιμος et Κηφισότιμος, dont l'un désigne un habitant d'*Ilium Recens*[4], et l'autre un Béotien[5]. Τιμόλυκος serait donc l'inverse de Λυκότιμος, qui se rencontrera peut-être un jour.

Un autre petit fleuve, le *Mélès*, près de Smyrne, jouissait d'une grande célébrité qu'il devait à l'opinion qu'Homère était né sur ses bords, et même qu'il était son fils[6]. Le Mélès était honoré d'un culte héroïque. Dans une inscription de Smyrne, un particulier le qualifie de *dieu;* et il reconnaît avoir été guéri de maladies contagieuses par sa protection puissante[7]. Aussi trouve-t-on Μέλης (génitif Μέλητος) comme un nom propre. Telle est l'origine du nom de Μελησιγένης, premier nom d'Homère, et celui de Μελησιάναξ qu'on lui donnait aussi[8]. Μελήσανδρος pourrait, comme Μελήσιππος, provenir du verbe μέλω, et l'on ne voit pas de raison pour rejeter définitivement cette étymologie; mais on est en droit d'y chercher aussi le nom du fleuve, puisqu'on connaît le nom de l'Athénien Κηφίσανδρος[9] qui est tout semblable. La même observation peut s'appliquer encore à Μελησαγόρας[10], nom d'un historien, écrit aussi Ἀμελησαγόρας; mais cette dernière leçon ne peut être la bonne, parce qu'il en résulterait un sens défavorable à celui qui le portait, ce que les Grecs ont presque toujours évité : comme je l'ai déjà montré.

On peut rapprocher Μελησαγόρας de Λυκαγόρας, personnage cité par Arrien[11]. Ce nom, composé avec λύκος (loup), n'aurait aucun sens; tandis que, si Λύκος est celui du fleuve *Lycus*, il s'explique facilement et devient analogue à Μελησαγόρας. Ces deux noms s'appuient l'un l'autre, et leur étymologie commune devient bien probable.

Ceci nous mène à expliquer un autre nom, celui de Μελήσερμος, sophiste athénien[12]. On pourrait essayer d'y chercher le nom d'*Hermès;* mais du nom d'*Hermès* on arriverait difficilement à la désinence en ος (ερμος). De tels noms conservent la désinence en ης, comme Ὡροσέρμης.

[1] *Orat.* VIII, 8, p. 30. Didot. — [2] Eckhel, D. n. III, p. 140. — [3] Mionnet, t. III, p. 115. *Suppl.* t. VI, p. 136. — [4] *Corp. inscr.* n° 3603, 6. — [5] Keil, *Inscr. Bœot.* p. 34. — [6] *Epigr. adesp.* n° 491. — [7] *Corp. inscr.* n° 3165. — [8] Tzetzes, *Exeg. Il.* p. 36. 5. — [9] Vossius, *Hist. gr.* I, 1, p. 22, ed. Westerm. — [10] Isæus *Orat.* XVI, § 28. — [11] *Anabas.* I, 12, 14. — [12] Fabr. *Bibl. gr.* t. I, p. 697; t. VI, p. 132; VIII, p. 259.

Digitized by Google

Il est donc très-probable que nous avons là le nom du fleuve *Hermus* (Ἕρμος), et que les deux fleuves voisins, l'*Hermus* et le *Mélès*, ont été réunis dans un même nom propre; d'autant plus qu'un autre exemple de cette réunion se trouve dans le nom d'Ἑρμόλυκος, personnage qui combattait à Mycale, dans les rangs des Athéniens[1], probablement l'*Hermolycos*, fils de Diitréphès, qui consacra une statue dont l'auteur était Crésilas[2]. Hermolycos était peut-être né d'un père athénien, dans la contrée arrosée par l'*Hermus*, dont un des affluents était le *Lycus*. La réunion du nom de ces deux fleuves nous empêche d'y chercher ceux d'*Hermus* et du *loup*, alliance qu'il serait d'ailleurs difficile d'expliquer d'une manière satisfaisante; tandis que l'on conçoit très-bien que l'*Hermus* et le *Lycus*, deux fleuves voisins, aient été l'objet d'un culte ou d'honneurs héroïques dans les environs de Thyatira, ville près de laquelle coulaient ces deux fleuves; comme l'étaient, à Apamée Cibotos, le Méandre et le Marsyas, le Mélès et l'Hermus à Smyrne. *Hermolycus* est donc un nom tout à fait analogue à *Meleshermos*; l'un de ces deux noms appuie l'autre; comme *Mélésagoras* appuie *Lycagoras* et réciproquement.

L'*Hermus* se retrouve encore dans trois noms terminés en ΕΡΜΟΣ, à savoir: Μίμνερμος, Πύθερμος et Χρύσερμος, et ce qui l'indique clairement, c'est que les deux premiers ne s'appliquent qu'à des *Ioniens*.

Le premier est le nom du célèbre poëte *Mimnerme*, de Colophon, en Ionie, entre Smyrne et Éphèse. Le préfixe μιμν est identique, pour le sens, avec μνησι; tous deux viennent également de μνάομαι; ainsi Μίμνο-μαχος est synonyme de Μνάσι ou Μνήσιμαχος. Ces deux préfixes indiquent toujours, en composition, l'attention, le soin qu'on apporte à une chose, l'estime qu'on en fait, la vénération même qu'on porte à un dieu. Ainsi, l'adjectif μνησίθεος (employé souvent comme nom propre) est pris, dans le Cratylus de Platon, pour un synonyme de εὐσεβής[3]; c'est par ce moyen qu'on peut expliquer un nom qui n'a point jusqu'ici été ramené à l'analogie grecque; celui d'Ἑκατόμνως (gén. ω[4]), roi de Carie, le père d'Artémise[5]. La finale μνως ne peut qu'être identique avec la finale plus usitée μνηστος, comme avec les initiales μιμν et μνησι; elle occupe cette place, parce que les noms de divinités ne se mettent ordinairement pas à la fin des mots. Ce nom, qui n'est trouvé que dans la Carie[6], est donc purement grec, composé de Ἕκατος, surnom

[1] Herod. IX, CV. — [2] Voir le cahier de décembre 1845, p. 740. — [3] P. 394 E. — [4] C'est la vraie forme du nom, au lieu de Ἑκάτομνος (gén. ου). — [5] *Corp. inscr.* n° 2691. Diod. XIV, XLVIII. Arrian. I, XXIII, 9. — [6] Outre le roi de Carie, un athlète de Milet, vainqueur dans la 177° olympiade, portait ce nom. (Phot. p. 83. A. l. XXXVI, ed. Bekk.)

Digitized by Google

d'Apollon [1], et de *μνως* (venant de *μνάομαι*). Du même genre pourrait bien être *Λυράμνως*, nom d'un pythagoricien du Pont, cité par Jamblique, qui l'appelle *Λύραμνος* [2], dont l'équivalent serait *Μνησίλυρος*; comme *Μίμνερμος* est synonyme de *Μνησίερμος*, *Μνήσερμος* ou *Ἑρμόμνως*.

Le deuxième nom, *Πύθερμος*, a été porté par trois Ioniens, un envoyé de Phocée à Sparte [3], un poëte de Téos [4], et un écrivain d'Éphèse [5]. Il offre la réunion du nom d'Apollon, ou plutôt de son épithète principale (*Πυθῷος*), avec celui du fleuve *Hermus*. C'est une alliance dont nous avons un autre exemple bien frappant dans le nom de *Ἡροσκάμανδρος*, qui désigne, dans le Théagès de Platon [6], le père d'un certain Nicias, tué par Philémon. Ce nom, composé de *Ἥρα* et de *Σκάμανδρος*, c'est-à-dire de ceux d'une divinité et d'un fleuve, est entièrement analogue, dans sa formation, avec *Πύθερμος*, nom essentiellement ionien.

Ces observations nous expliquent encore un autre nom dont il a été difficile jusqu'ici de rien faire. Aristote, dans sa *Poétique* [7], cite, comme exemple d'une composition triple, le nom *Ἑρμοκαϊκόξανθος*, formé comme *Μελήσερμος* et *Ἑρμόλυκος*, mais composé du nom de trois fleuves de la même contrée, à savoir l'*Hermus*, le *Caïcus*, et le *Xanthus*. Ce dernier est ou le *Xanthus* de Lycie, ou le *Scamandre* qui se nommait aussi *Xanthus*. Dans ce dernier cas, on aura mieux aimé ce dernier nom comme plus court, *Ἑρμοκαϊκόξανθος*, au lieu de *Ἑρμοκαϊκοσκάμανδρος*.

Le troisième nom, *Χρύσερμος*, est celui d'un historien de Corinthe, qui pouvait être originaire de l'Ionie [8]. La syllabe *χρυσ* fait probablement allusion à ce que l'*Hermus* roulait des paillettes d'or; ce qui serait d'autant plus naturel, que le *Pactole*, si célèbre par cette propriété qui lui avait valu le nom de *Χρυσοῤῥόας*, était un des affluents de l'Hermus, dans le lit duquel il devait entraîner ces paillettes d'or qu'il roulait avec une si grande abondance. Outre le Pactole, les autres affluents de l'Hermus, qui descendaient du versant septentrional du Tmolus, d'où le Pactole tirait l'or qu'il charriait, devaient aussi en entraîner dans ce fleuve, et lui mériter, comme au Pactole, l'épithète d'*Εὔχρυσος* que Sophocle donne à ce dernier [9].

Le nom de *Χρύσερμος* est d'ailleurs le seul indice que l'Hermus rou-

[1] Plus haut, p. 162. — [2] *Vit. Pythag. sub fin.* — [3] Herod I, CLII. — [4] Athen. XIV, p. 625, B. Conf. Meineke, *Fragm. choliamb. poetar.* n° XLIV. — [5] Athen. VII, p. 289, F. Cf. Vossius, *Hist. gr.* p. 494, Westerm. — [6] P. 139 C. — [7] *Poetic.* c. XXI, 1. — [8] Vossius, *Hist. gr.* p. 414. — [9] *Philoct.* v. 394.

Digitized by Google

lât aussi des sables *aurifères;* mais on voit, de reste, combien cette notion et l'étymologie du nom sont vraisemblables.

Il y a un autre nom de cette forme qui échappe à l'analogie, c'est celui de **Ἄνθερμος**, dont plusieurs savants critiques ont admis le nom parmi ceux des anciens artistes[1]. Ce nom me paraît fort difficile à expliquer, composé, soit de **ἀντί**, soit de **ἄνθος**, avec le nom du fleuve. Mais on n'a pas à s'en préoccuper, car il n'est qu'une invention des éditeurs de Pline[2], qui ont combiné des variantes assez éloignées les unes des autres. Tout annonce que le nom a été corrompu dans les manuscrits de cet auteur. Le scholiaste d'Aristophane[3] nomme cet artiste Ἀρχέννους, qu'il faut écrire Ἀρχένους ou Ἀρχένεως pour en faire un nom grec. Quant à **Ἄνθερμος**, c'est un nom imaginaire, qu'on peut, sans hésiter, rayer de l'*Onomasticon* grec.

Je termine ce paragraphe en rappelant que l'usage des noms locaux de fleuves se retrouve encore dans plusieurs exemples. Ainsi l'on connaît **Εὐρώτας**, Spartiate[4]; **Ὕπανις**, Olbiopolite[5]; **Ἀλφειός**, personnage établi à Sparte[6]; **Σπέρχειος**, dans une inscription de Tralles[7]; **Στρύμων**, le père du philosophe Myson[8]; **Εὔηνος**, personnage homérique, et **Εὐήνιος**, devin d'Apollonie[9]; **Ἠρίδανος**, sur une monnaie de Chio[10]; **Ῥῆσος**, dans une inscription d'Athènes[11], **Λάδων** et **Νεσσός**[12]; enfin, **Νῖλος** ou **Νεῖλος**, nom fréquent dans les papyrus gréco-égyptiens; *Nilus,* évêque et martyr, et *Nilus* l'ascète étaient Égyptiens[13]. Enfin, **Νειλόξενος**, né à Naucratis, qui florissait au temps de Solon et de Thalès[14], devait son nom *composé* à ce qu'il était né sur les bords du Nil, où sa famille avait dû s'établir cinquante ou soixante ans auparavant, sous Psammitichus.

Si de tels noms doivent avoir pris naissance dans un lieu déterminé, il en est un qui doit se trouver partout dans les pays où le polythéisme grec avait pénétré, c'est celui de **Νυμφόδωρος** ou **Νυμφόδοτος**, qui, se rapportant en général au culte des nymphes, se rencontre fréquemment en divers lieux, dès le temps d'Hérodote[15]. On en peut dire autant des dérivés de **Νύμφη**, tels que **Νύμφος**, **Νυμφαῖος**, **Νύμφιος**, **Νυμφέρως**; ils n'appartiennent, en particulier, ni à aucun temps, ni à aucun pays.

Enfin il est un nom, et c'est le seul de ce genre, formé avec celui d'un *héros*, **Αἰαντόδωρος**, nom qui, dans l'*Apologie de Socrate* de Platon[16], est donné à un Athénien, frère d'Apollodore. Il n'a rien qui

[1] Sillig, *Catal.* p. 69, etc. — [2] XXXVI, v. — [3] *Schol. ad Aves*, v. 574. — [4] *Corp. inscr.* n° 1248, col. 2. — [5] *Id.* n° 2077, 8. — [6] *Id.* n° 1328, 2. — [7] *Id.* n° 2933, 16. — [8] Diog. Laert. I, IX, 106. — [9] Herod. IX, XXII. — [10] Mionnet, III, p. 267. — [11] *Corp. inscr.* n° 124. — [12] Sturz, *Opuscula*, p. 88. — [13] Fabr. *Bibl. gr.* X, II, 59. — [14] Plut. *Sept. Sap. conv.* t. VI, p. 555, 1. — [15] Herod. VII, CXXXVII. — [16] C. 22.


Digitized by Google

puisse surprendre, quand on sait qu'Ajax, fils de Télamon, né à Salamine, était, de la part des habitants de cette île, l'objet d'un culte spécial, et qu'on y célébrait sa fête sous le nom d'Αἰάντεια. Le personnage athénien, nommé Αἰαντόδωρος, était vraisemblablement né dans cette île qui dépendait de l'Attique. C'est donc un nom *local* qui devait se rencontrer à Athènes, et point ailleurs, au moins dans l'origine.

J'ai terminé ce que j'avais à dire sur la série des noms divins et héroïques qui finissent en δωρος. Il reste à examiner la seconde classe, celle des ἄθεα ὀνόματα, c'est-à-dire des noms ayant même terminaison, mais dont le premier terme est un adjectif ou une particule. Leur examen donne lieu à plus d'une observation intéressante. J'en traite dans la suite de ce mémoire; mais je m'arrête ici, ayant terminé le fragment que je m'étais proposé de transcrire, comme un spécimen de ce qui reste à faire sur un sujet qu'on pouvait croire épuisé.

Le dictionnaire de M. Pape, étudié dans une vue philologique et historique, doit conduire à perfectionner une branche dont on était loin de soupçonner la fécondité et la richesse. C'est un des genres d'utilité que doit offrir cet ouvrage, qui est aussi exact et aussi complet que peut l'être la première édition d'un livre de ce genre.

Je m'estimerais heureux si ces articles avaient pour effet, en donnant à penser aux jeunes philologues, de diriger leur attention et leurs efforts sur une étude pleine d'intérêt, qui les récompensera, je n'en doute pas, par une foule de résultats curieux et inattendus. Appelé par d'autres travaux, je me contente de leur montrer la route qu'ils pourraient suivre avec avantage.

LETRONNE.

Nouveaux documents inédits sur Antonio Perez et Philippe II[1].

PREMIER ARTICLE.

Depuis la publication des articles insérés dans ce recueil sur Antonio Perez et Philippe II, j'ai eu connaissance de documents nouveaux, dont je crois devoir communiquer les résultats aux lecteurs du *Journal des Savants*. Ces documents ne sont rien moins que les lettres particu-

[1] Voir le *Journal des Savants* d'août et décembre 1844 et de janvier à juin 1845.



lières et secrètes de don Juan d'Autriche et d'Escovedo à Perez et à Philippe II sur leurs véritables projets; celles de Perez et de Philippe II sur le meurtre d'Escovedo, et celles du président du conseil de Castille, don Antonio de Pasos, sur Perez et la princesse d'Éboli, après leur emprisonnement.

Je dois les premières de ces lettres à M. Gachard, archiviste général du royaume de Belgique, dont les savantes recherches ont été si utiles à l'histoire de son pays, et qui, en toute occasion, m'a donné des preuves de sa rare obligeance. Il les a trouvées dans un manuscrit de la bibliothèque de La Haye, et il a eu la bonté de me transmettre les copies qu'il en a faites lui-même à Bruxelles[1]. Les dernières m'ont été envoyées du riche dépôt de Simancas, placé sous la garde de don Manuel Garcia, qui m'a accoutumé aussi depuis longtemps à ses gracieuses communications. Son empressement m'a même permis de compléter les dépêches de La Haye par des renseignements tirés des dépêches qui sont à Simancas, sur les affaires de Flandre.

La correspondance de don Juan d'Autriche, d'Escovedo, de Perez et de Philippe II, venue de La Haye, n'est pas originale, mais elle est parfaitement authentique. L'écriture est du XVIe siècle. Les passages les plus importants et les plus propres à justifier les assertions de Perez y sont soulignés à l'encre rouge. Les observations et les réponses de Philippe II y sont écrites en marge avec la minutieuse prolixité qui était particulière à ce prince. Chaque lettre a un titre qui indique son objet et le but dans lequel elle avait été conservée. C'est, sans aucun doute, une copie des fameux papiers que Perez avait su soustraire à Philippe II, et qu'il avait présentés au tribunal du *Justicia mayor* d'Aragon. Quoi qu'il en soit, il est impossible de contester l'authenticité de ces curieuses lettres, où se montre dans tout son jour le caractère des divers personnages qui les ont écrites, et qui sont toutes remplies des faits les plus importants, des mouvements les plus naturels, des épanchements les plus intimes, et contiennent des secrets qu'il est impossible d'inventer. Il suffit de les lire pour en être convaincu. On y retrouve don Juan avec son âme ardente, son imagination inquiète, ses projets aventureux, ses sentiments magnanimes et naïfs; Escovedo avec sa rudesse, ses emportements, ses désespoirs, ses instances; Philippe II avec ses désolantes lenteurs, ses indécisions perpétuelles, ses faciles défiances, ses dangereuses promesses, ses profondes dissimulations;

[1] Ce manuscrit renferme 62 lettres ou billets, dont 6 sont déjà imprimés dans Perez. Quelques-unes des dépêches de don Juan sur les affaires des Pays-Bas sont très-longues et ont une grande importance historique.

Digitized by Google

enfin Perez avec sa légèreté, son esprit, son adresse, sa perfidie, ses justes embarras et ses éloquentes angoisses.

Je vais faire servir ces documents à examiner de nouveau et sommairement 1° jusqu'à quel point les projets ambitieux attribués par Perez à don Juan ou à Escovedo ont été réels et ont provoqué le meurtre de ce dernier; 2° jusqu'où s'est étendue la complicité de Philippe II dans ce meurtre; 3° si l'intimité de Perez avec la princesse d'Éboli et la crainte de voir cette intimité dénoncée à Philippe II n'ont pas été les causes décisives qui ont poussé Perez à faire tuer le secrétaire de don Juan, et si cette dénonciation, opérée plus tard, n'a pas été elle-même la cause de l'emprisonnement simultané de Perez et de la princesse d'Éboli, ainsi que de leur irrévocable disgrâce.

Il y avait six mois que les Pays-Bas étaient sans gouverneur lorsque don Juan y arriva, le 4 novembre 1576. En acceptant cette mission, il croyait avoir trouvé une occasion facile d'exécuter la conquête de l'Angleterre, concertée avec le pape, et à laquelle Philippe II semblait avoir donné son assentiment[1]. Des côtes d'Italie, où il commandait la flotte espagnole, il s'était rendu d'abord à Madrid. Là, Philippe II lui avait donné pour instructions de ramener à une soumission effective les dix-sept provinces devenues presque indépendantes depuis la mort du grand commandeur Requesens, en leur concédant la sortie des soldats espagnols qui avaient livré au pillage plusieurs de leurs villes et qu'elles ne voulaient plus tolérer sur leur territoire; la convocation régulière des états généraux, et le rétablissement de leurs anciens priviléges, à la condition, toutefois, que son autorité serait fidèlement obéie, et que le catholicisme serait strictement maintenu. Il lui avait permis, après qu'il aurait pacifié ces provinces, de se servir des soldats espagnols, si les états généraux consentaient à leur embarquement, pour mettre son entreprise sur l'Angleterre à exécution. Au moment même de son arrivée, les deux provinces de Hollande et de Zélande, qui s'étaient insurgées sous le prince d'Orange, négociaient une union étroite avec les quinze provinces qui étaient restées soumises à l'Espagne, union qui fut conclue quatre

[1] « Sur l'affaire d'Angleterre, dit Perez à don Juan dans une lettre du 14 mars 1577, j'écris à Escovedo que j'ai vu dans le roi un vif désir qu'il eût été possible de l'exécuter dans cette occasion-ci... Il dit que le poste d'où V. A. pourra exécuter le plus promptement le projet est celui qu'elle occupe. Velez pense de même. » — « En lo de Ynglaterra escrevo a Escobedo que hé visto en el Rey grande desseo « de que se hubiera podido executar en esta ocasion... Y dice que el puesto de donde « podrā V. Al^a mas presto executar aquello es esse. Y lo mismo le parece a Belez. » Ms. de la bibliothèque de La Haye, fol. 20 à 24.



jours après, par la célèbre *Pacification de Gand*. Les états généraux refusèrent de le reconnaître pour gouverneur et de l'admettre dans les Pays-Bas, jusqu'à ce qu'il eût ordonné la sortie des troupes espagnoles, adhéré à la remise et à la démolition des citadelles construites par le duc d'Albe, et pris l'engagement de respecter tous les anciens droits des provinces. Pendant que, de la frontière du Luxembourg, il négociait sur tous ces points avec les états généraux, auxquels le prince d'Orange l'avait rendu suspect et dont il se défiait lui-même, il redemandait Escovedo qu'il avait laissé à Madrid pour l'argent et les moyens nécessaires aux succès de sa mission, et il écrivait à Perez, le 21 décembre :

« Je ne suis après tout qu'un homme, et je ne saurais suffire seul à tant de choses sans quelqu'un à qui me fier et surtout quelqu'un comme Escovedo . . . . . Il est pourtant parfaitement vrai que je me couche à minuit et me lève à sept heures, aux bougies, sans savoir de tout le jour si j'aurai un moment pour manger et donner au corps ce dont il ne peut se passer pour vivre. Aussi m'en coûte-t-il déjà trois fièvres . . . Je me désespère de me voir comme vendu ici avec si peu de monde et sans un réal, sachant très-bien quelle lenteur on met là-bas à tout faire[1]. »

Escovedo n'était pas resté inactif en Espagne. Il avait pressé Philippe II avec une ardeur extrême et même avec une rudesse inconsidérée, de seconder son jeune maître. Dans l'emportement de son zèle il avait remis au roi un écrit où il allait jusqu'à blâmer le décousu de sa politique[2]. Perez, qui s'intéressait de bonne foi à Escovedo dans ce moment, avait cherché à le détourner d'une façon d'agir aussi téméraire et aussi dangereuse. « Par amitié pour moi, lui avait-il dit, bien que vous soyez mon aîné, je vous engage à suivre mon conseil en ne marchant pas si vite, parce que, tout en croyant atteindre plus tôt le but, on fait de faux pas et on recule le moment de l'arrivée.

[1] « Porque yo no puedo, siendo hombre umano, y no savré acudir solo a tanto sin « tener hombre de quien confiar, mayormente persona tal... Si es verdad, como lo es « sin duda, qui me acuesto a las doce y me lebanto a las siete perpetuamente, con « bela, sin saver en todo el dia si tendré ora segura para comer, y dar al cuerpo lo « que es menester forçosso para la vida, y asi me cuesta ya tres calenturas... Deses- « perado estoy de verme entre esta gente bendido, y con tan poca, y sin un real, y « saviendo el espacio con que alla se hace todo. » 21 déc. 1576, don Juan à Perez, ms. de la bibliothèque de La Haye, fol. 1-4. — [2] C'est ce dont Philippe II se plaint à Perez en disant : « Por que nunca, que lo vi, yo siendo tan *descosido* como lo « dice. » (*Billete de su Mag^d para Antonio Perez.*) Ms. de la bibliothèque de La Haye, fol. 62 à 63. *Copia de un billete de su Mag^d para Ant. Perez.* « Presentasse para que « se bean los enfados de su Mag^d con Escobedo y como llama un papel suyo : *papel « sangriente.* » [Juillet 1576.] Même manuscrit, f. 62-63.

Digitized by Google

D'ailleurs les rois n'aiment pas à en entendre trop long, et, quoiqu'il faille leur parler toujours avec sincérité, et les avertir de ce qui est bon ou mauvais pour leur politique, il convient pourtant de procéder avec mesure et prudence de manière à ne pas dépasser la limite imposée par leur grandeur et le respect qui se doit à leur majesté [1]. » Philippe II avait appelé la lettre d'Escovedo un *papier sanglant* [2], et il s'en était plaint à Perez dans les termes d'un mécontentement profond. « En vérité, lui avait-il dit, j'en suis épouvanté; il faut que ce soit là du fruit d'Italie et de Flandre. Certes, s'il m'avait dit de vive voix ce qu'il m'a écrit, je ne sais si j'aurais pu me contenir sans altération visible [3]. » Perez était cependant parvenu à calmer sa colère. Excusant auprès de Philippe II l'humeur emportée et les vives exigences d'Escovedo, qu'il représenta comme procédant d'un zèle estimable, il lui persuada de répondre sans dureté au secrétaire de don Juan, de peur de le rebuter. Philippe II le fit, mais Escovedo devint l'objet de sa haine secrète. Celui-ci avait quitté Madrid au commencement de décembre, et il arriva en Flandre peu de jours après le départ de la lettre, dans laquelle don Juan le demandait à Perez d'une manière si instante.

Dès qu'il y fut, don Juan l'envoya négocier la sortie par mer des troupes espagnoles, mais cette négociation ne réussit pas. Les états généraux, poussés par le prince d'Orange, qui craignait que l'armée espagnole ne s'emparât des îles de la Zélande, et par l'ambassadeur de la reine Élisabeth, qui soupçonnait le secret dessein de don Juan, refusèrent les vaisseaux pour le transport des troupes, et exigèrent qu'elles se rendissent par terre des Pays-Bas en Italie. Cette résolution obstinée, à laquelle don Juan fut à la fin obligé de souscrire, le jeta dans une sorte de désespoir. C'est alors que, voyant ses plans renversés, il écrivit à Perez : « Ah! seigneur Antonio, qu'il est vrai que je suis un malheu-

[1] « Que por amor de mi, aunque era mas biejo que yo, tomasse mi consejo de « no correr tanto aunque paresca que se llega mas presto asi, suele tropeçarse y llegarse mas tarde... Y que aun los reyes no gustan todas beces de oir mucho, aunque se les ha de decir las berdades y advertirles de lo bueno y de lo malo, conbiniendo a su servicio, aun se deve en esto ir con tiento y con consideracion en el « modo y en no passar los limites y terminos devidos à la grandeça y respeto que se « deve à V. M[d]. » Ms. de La Haye, fol. 63 à 67. — [2] « Me a parecido de ymbiaros su « carta para que beais quan sangrienta biene. » (*Billete de Su Mag[d] para Antonio Perez.*) Ms. de La Haye, fol. 62 à 63. — [3] « Que cierto me a espantado, y deve de « ser fruto de Ytalia o Flandes... » *Ibid.* 62-63. « Cierto que si me dixera de palabra « lo que me escriviò no sé si pudiera contener sin descomponerme como lo hicè. » (*Billete de Antonio Perez para Su Magestad y repuesta del a la margen de su real mano.*) Ms. de La Haye, fol. 63-67.


Digitized by Google

reux et un homme perdu par l'abandon d'un projet si longtemps médité et si bien ménagé, qu'il ne restait plus qu'à en commencer l'exécution avec ces troupes; et je n'ai plus qu'à choisir ou de les renvoyer par terre, ou d'en venir à une rupture avec les États, ce qui serait si contraire à la volonté connue de Sa Majesté. Le dernier parti, ni la conscience, ni le devoir, ni le temps, ne me permettent de le prendre; il me faut donc résigner au premier, qui renverse tout notre plan. Je ne sais plus à quoi penser, si ce n'est à me retirer dans quelque hermitage. Ce qu'il y a de sûr c'est que je suis si consterné de ce coup, que je passe de longues heures à y réfléchir sans savoir qu'imaginer... Je ne suis pas moins inutile ici, que j'aurais pu, dans d'autres temps, y bien servir par ma présence. J'y vois les choses arrangées de telle manière, qu'en me fiant à ce qui m'entoure, je risque de donner de moi une mauvaise idée, et de faire craindre de très-mauvais résultats parce que je ne suis pas fait pour ces gens-ci, et que ces gens-ci ne sont pas faits pour moi. Bien loin de là, dans les rapports que nous avons eus ensemble, nous nous sommes cent fois rencontrés en telle opposition, que nous ne pouvons en aucune façon en venir à être sur rien du même avis. Je dis donc résolument que, plutôt que de demeurer ici au delà du temps nécessaire au choix d'une autre personne, il n'y aura pas de parti que je ne prenne, jusqu'à celui de laisser tout là et d'arriver là-bas quand on m'y attendra le moins, dussé-je en être châtié jusqu'au sang, dussé-je, seigneur Antonio, en compromettant le service du roi, causer ma perte et me faire exécuter moi-même en exemple pour un si grand dommage. Soyez sûr qu'il n'y aura là rien de pire que de désoler un sujet si soumis et qu'on avait sous la main, en l'exilant où l'a voulu son maître[1]. »

[1] « A, señor Antonio, y cuan cierto es de mi disgracia y desdicha la quiebra de « nuestro designio, tras muy trabaxado y bien guiado que se tenia, pues no consistia « en mas efeto d'encomençarle con esta gente que, o a de salir por tierra, o benirse « forçadamente a rrotura tan contra voluntad, como save, de Su Magestad. Lo postrero « ni la conciencia, ni el deber, ni el tiempo, me lo permite, y asi, como digo, es fuerça « venir en lo primero *para rayna de nuestra traça; pues no sé en que pensar sino en una* « *hermita*... es cierto questoy tan lastimado deste golpe que llego artos ratos a ima- « ginar en esto... Soy aora no menos inutil para lo de aqui que fuera otro tiempo « probechossa mi presencia, y berme ques esto de manera que, aviendo de creer « siempre a los presentes, llegaria a dar de mi muy mala cuenta y muy mal aben- « turada porque de ningun modo soy para entre estas gentes y mucho menos son « ellas para mi. Muy fuera desto, y que en los tratos que avemos tenido que nos « avemos encontrado muchas veces de suerte y de manera que en ninguna manera « somos ni podemos ser para en uno. Digo rresolutamente que, antes de quedar aca « mas de lo ques menester para que en el entretanto que se probee persona, *no abrà*

Don Juan disait que la main d'une femme vaudrait mieux que celle d'un homme pour gouverner dans le moment cette population indocile, et il proposait ou l'impératrice, que désiraient les États, ou la duchesse de Parme, qui avait laissé de bons souvenirs parmi eux. Il demanda l'autorisation de sortir des Pays-Bas avec les troupes espagnoles, et d'aller assister Henri III, qui, au printemps de 1577, était en guerre contre les huguenots de France. « Vous verrez, écrivait en même temps Escovedo à Perez, que le prince propose, dans la lettre au roi, que les troupes qu'on fait sortir d'ici aillent au secours du roi de France dans l'extrémité ou le réduisent aujourd'hui les hérétiques, et que le profit qu'on en peut tirer est d'effacer et de racheter le déshonneur qui résulte de l'expulsion des Espagnols, afin qu'on puisse dire, si on veut, dans l'histoire, que ce fut pour venir en aide à la France dans une nécessité aussi pressante que celle-ci qui touche à la religion. Ce parti servira en même temps de frein à ces ivrognes-ci; car il est sûr qu'ils nous craindront aussi fort à nous voir en France, que si nous étions ici, et nous pourrions en venir par là à nous embarquer par la suite et à poursuivre notre projet en dédommagement d'une humiliation qui est d'un si grand préjudice. Si le prince propose là quelque chose de singulier, ne vous en étonnez pas, quand il est sous le coup qui lui a bouleversé l'esprit; c'est pour cela que je brûle et que le prince se meurt d'envie de sortir d'ici avant d'y être entré. Et, si nous y entrons, qu'y ferons-nous? Voilà pourquoi nous serions ravis de partir avec la troupe, si elle va en France. Toute nombreuse qu'elle soit, elle ne l'est pas assez pour un si grand général, mais on n'en dira que plus glorieusement pour lui : Don Juan d'Autriche est allé au secours du roi de France, restaurer son royaume avec six mille fantassins et deux mille cavaliers. Nous irons en simples aventuriers, et il se réjouira mille fois plus d'y servir de cette manière, que de gouverner ici de si grands misérables[1]. »

« *rresolucion que no tome, hasta dexarlo todo y ser alla quando menos se cataren, aunque* « *piense ser castigado a sangre, y, señor Antonio, juntar la destruycion en el servicio* « *del Rey con la mia y acerme a mi executar exemplo deste daño... por cierto no demas* « *que de mal acavar un sugeto tan obediente y puesto a la mano, como se ha visto, para* « *arrojarle adonde a querido el dueño.* » (*Carta del señor don Juan para Antonio Perez* « *desde Marcha de 16 de hebrero 1577.*) Ms. La Haye fol. 16-18. — [1] « Ya verà V. M. « por la carta de Su Magestad, como propone questa gente que se saca fuese a socor- « rer al rey de Francia en la necessidad que aora van poniendole los herejes y quel « fin que se lleva es derramar y remendar esta deshonrra que se sigue de sacarlos « Espagñoles y la demas gente porque se diga en la ystoria, si quiera que fue a so- « correr a Francia en una tan gran necessidad como esta, tocando en rreligion, y « tambien serbirà esto de rrefrenar estos borrachos. Porques cierto questando en

Ce projet, destiné uniquement à cacher un échec et à couvrir une retraite, n'était pas le seul. Don Juan et Escovedo en conçurent un autre. Obligés de renoncer à la conquête de l'Angleterre, ils rêvèrent la possession du pouvoir en Espagne. De quelle façon? Le voici. Dans une lettre du 3 février 1577, Escovedo annonçait à Perez que le prince, maintenant désespéré, n'avait plus pour but et pour ambition qu'un *fauteuil sous un dais*[1], ce qui devait l'assimiler à un infant. Don Juan voulait l'obtenir pour entrer dans les conseils d'Espagne, y fortifier le parti du marquis de Los Velez, du cardinal Quiroga, de Perez, et, d'accord avec ce parti, conduire les affaires de la monarchie. Aussi Escovedo ajoutait, quatre jours après, dans une lettre adressée à Perez, le 7 février : « Si vous pouvez nous rappeler en cour, sachez bien que nous en sommes venus à trouver que c'est ce qu'il y a de mieux à faire et que nous nous y rendrons disposés à agir. Vous, pour ce qui vous concerne, veillez à obtenir ce résultat et soyez sûr que, si vous parvenez à grouper à la cour Son Altesse, Los Velez, Sesa[2], avec Antonio et Juan pour acolytes, notre avis ne pourra manquer de prévaloir dans le conseil. Ce plan ménagé de loin, en y associant qui on pourra regarder comme un bon soutien, réussira, n'en ayez aucun doute. Dans les bonnes occasions que vous et Velez aurez de déplorer le trop de travail du roi et de reconnaître la nécessité de veiller à sa santé, d'où dépend le salut de la chrétienté, j'irais jusqu'à dire, sans plus de détour, que, par cette raison et attendu l'extrême jeunesse du prince, son fils, il serait bon qu'il eût à qui faire porter le fardeau, et qu'après avoir apprécié la sagacité, la prudence et la fidélité que Son Altesse a déployées dans ces affaires-ci, il semble qu'il est le personnage à qui ce poste revient, et celui que, comme dit l'Écriture : Dieu

« Francia les temeran como si estuviesen aqui; de tal manera podriamos darnos « despues a embarcarnos *y ayudarnos en la traça, que seria rremate desta desautori-* « *dad y gran daño. Si propusiere alguna cossa desbaratado, no se marabille V. M., que* « *ha desbaratado el entendimiento este golpe, y boy deseando, y Su Alteça muere por ello,* « *de salir de aqui antes que entremos: que haremos despues dentrados? Y para esto* « *tomaremos de muy buena guña hir con esta gente, si ba a Francia, porque, si biene en* « *numero, no es para tanto general: La causa es muy onrrada para que si diga: fue don* « *Joan de Austria a socorrer al rey de Francia y restaurar su reyno, y estirpar los* « *herejes del con seis mil infantes y dos mill cavallos; hiremos como abentureros y se* « *holgarà mas de servir en esto que no en govierno de tan ruin gente.* » 7 fev. 1577. Escovedo à Perez, ms. de La Haye, fol. 12-16. — [1] « V. M. se prebenga y crea que « silla y cortina es mi intento y apetito. » 3 fév. 1697, D. Juan à Perez, ms. La Haye, f. 12. — [2] Le duc de Sesa était l'un des membres les plus influents du conseil de la guerre.

a voulu, en récompense de la piété du roi, lui donner pour bâton de vieillesse[1]. »

Escovedo priait instamment Perez de faire agréer au roi le départ de don Juan, de peur qu'il ne succombât à quelque grave maladie que lui faisait redouter sa constitution délicate, et l'état d'exaltation où l'aurait jeté la ruine de ses espérances. « Je tremble, disait-il, qu'il ne nous laisse ici-bas à notre bonne étoile ou plutôt à notre mauvaise. Si ce malheur nous arrivait, adieu la cour, adieu le monde : il y a des montagnes autour de Saint-Sébastien et de Santander; c'est là que je veux m'aller mettre, plutôt au milieu des bêtes fauves que parmi les courtisans. Soutenons-nous donc mutuellement, puisque nous conservons ainsi celui qui nous conserve, et plaçons-le où il pourra trouver satisfaction[2]. »

Don Juan adressait les mêmes désirs à Perez. Il le priait de les communiquer au marquis de Los Velez, dans la mesure qu'il jugerait convenable, afin que le marquis contribuât de son côté à leur concilier la faveur du roi. « Il me rendra, disait-il, un des plus signalés services qui se puissent recevoir d'un ami, car ce service me sauvera infailliblement du danger de risquer une désobéissance pour échapper à une infamie[3]. » Il revenait à la charge quelques semaines après, avec un redoublement d'ardeur. Malgré l'édit perpétuel qu'il avait conclu, le 12 février avec les États, et que Philippe II ratifia le 7 avril, édit qui

[1] « . . . . V. M. nos puede acer cortesanos. Sepa que bemos llegado a conocer que « esto es lo que ace al caso y que andaremos vestidos largos. V. M., por lo que le ba, « se desbele en encaminarlo; que si acierta a estar ay Su Alteça y el de Los Belez y « Sesa, y por acolytos Antonio y Joan, crea cierto que baldrà nuestro parecer en el « consejo, y esta platica tomada de lexos, y prebenido della a quien estuviere cierto « que ayudara, saldrà sin duda. Yo, sin mas pensar, diria, en las buenas ocasiones « que V. M. y Belez ternan, cerca del dolerse del trabajo de Su Mag[d] y cuanta ne- « cesidad ay de mirar por su salud, pues depende della cristiandad, y que para esto, « ya quel principe Nuestro Señor es nino, conbendria que tuviese con quien des- « cargar, que aviendo visto que con sagacidad prudencia, y cordura Su Alteça se a « gobernado en estos negocios, parece ques sugeto en quien cave este lugar y que « como dice la escritura fue, Dios servido, por su cristiandad, de darsele por baculo « de su bexes. » 7 fév. 1577. Escovedo à Perez, ms. La Haye, f. 12 à 16.— [2] « .. Que, « lo temo, ha de dexarnos hir a buenas noches, facilmente digo a malas . . . . Y si « nuestra desventura fuere tal, adios corte, adios mundo. Que montes ay cerca « de San Sevastian y Santander, y alli quiero estar mas entre los animales que no « entro los de la corte. Ayudemosnos pues conservamos al que nos conserva y llebe- « mosle donde se llevase el contentamiento. » *Idem*. — [3] « Aciendome a mi una de « las maiores buenas obras que de amigos puedo recevir; pues me libraran cierto « de yncurir en lo de inobediencia por no pasar por casso de ynfamia. » 16 fév. 1577, D. Juan à Perez, ms. La Haye, fol. 16-18.

Digitized by Google

stipulait la sortie des troupes espagnoles, la remise des citadelles entre les mains des États, le rétablissement des priviléges provinciaux, don Juan, laissé sans argent, resté sans armée, n'avait pas acquis plus d'autorité, ni obtenu plus de confiance auprès des peuples des Pays-Bas. Il leur était toujours suspect, et, le 1er mars, en écrivant à Perez qu'il autorisait à modifier ses dépêches officielles au roi, s'il en trouvait le langage trop vif, il lui disait : « Mettez toujours en première ligne de me tirer d'ici. Sur ce point il y va pour moi de la vie, de l'honneur, du salut de mon âme. Car, pour la vie et l'honneur, je les perdrai certainement en cas de retard, et avec eux les services passés et à venir, et l'âme, quand ce ne serait que par désespoir, courra également de grands risques... Qu'on me croie et qu'on exécute ensuite sur-le-champ ce que je demande en toute sincérité. Faites-y donc tous vos efforts, seigneur Antonio, et envoyez-moi des nouvelles qui me donnent à vous *in æternum*, si je puis jamais être à vous plus que je ne le suis. Je me joindrai à Velez et à Quiroga non-seulement pour vous soutenir, mais pour attaquer nos ennemis, car je regarderai comme tel quiconque le sera d'un ami tel que vous[1]. »

De quelle manière furent alors jugées et prises à Madrid ces pensées de don Juan qu'inspiraient une position fausse, une imagination malade, une ambition inquiète, mais qui n'avaient certainement rien de factieux, comme je l'ai avancé ailleurs? Perez va nous l'apprendre, non par ses *Relaciones* faites après coup, mais par sa correspondance. Jouissant à la fois de la confiance intime de don Juan, qui lui ouvrait son âme, et de celle de Philippe II, auquel il montrait tout et qui ne décidait rien sans son avis, Perez, après s'être concerté avec le roi, écrivit à don Juan : « Bien que je désirasse infiniment envoyer à Votre Altesse l'ordre qu'elle attend pour la rappeler d'où elle est... ni notre ami Los Velez, ni Quiroga, n'ont pensé qu'on pût en aucune manière mettre présentement cette affaire sur le tapis, à moins qu'on ne veuille perdre tout et exposer les États à un péril manifeste. J'ai eu beau mettre dès aujourd'hui en avant quelques-unes des raisons que Votre Altesse et Escovedo m'avez écrites, pour tâcher de faire agréer ce que je souhaite, elles n'ont pu

[1] « Presuponiendo en lo principal, ques lo del sacarme de aqui, que en hacerlo me « ba la vida y onrra y alma, porque las dos primeras partes perderé cierto si tarda, « y con ellas lo servido y por servir, y la tercera, de puro desesperado, hirà a gran « riesgo. Creame... y, despues executar luego lo que tan de beras pido, esfuercelo señor « Antonio y aviseme con propio, enbiandome nuebas tales que para *yn æternum* me « haga suio, si mas que soy lo puedo ser. » 1 mars 1577, Juan à Perez, même manuscrit, fol. 18-19.

être accueillies, parce que Sa Majesté est persuadée tout en sens contraire. Elle croit que, si les États peuvent être réduits et ramenés à leur bonne situation d'autrefois, ce doit être par la main de Votre Altesse, et, de mon côté, je vois Sa Majesté entendre si décidément les choses de cette manière, que je n'ai pas cru devoir insister assez vivement pour me rendre suspect. Car, bien que le roi me tienne pour être fort attaché à Votre Altesse, il faut qu'il ait souvent lieu de croire et de penser que tout ce qu'on lui dit est pour son service, parce que, s'il en était autrement, nous marcherions à notre perte, comme je l'écris à Escovedo, et je serais peu en état de me rendre utile à Votre Altesse[1]. »

Il engageait don Juan à rester dans les Pays-Bas pour y achever l'œuvre qu'il y avait si bien commencée et les ramener à l'obéissance de Philippe II; il le détournait du projet d'envoyer au secours du roi de France les troupes que ce roi n'avait pas demandées et de se placer à la tête d'une expédition peu digne d'un personnage comme lui. Dans sa réponse du 7 avril à Escovedo, il disait, au sujet de la venue du prince : « Je me suis époumoné l'autre jour à dire au roi du bien de Son Altesse, à lui montrer tout le secours qu'il peut tirer d'un tel frère, d'un frère déjà mûr, expérimenté, éprouvé, de la société et de l'activité duquel il peut dès à présent tirer plus de profit et de soulagement que de personne autre, et chez qui, qu'on me le pardonne et qu'on m'en croie, il a trouvé autant de fidélité, de soumission et de désintéressement qu'il en retrouvera jamais autre part. J'ai couru de ce train le mieux que je l'ai su faire. Le roi m'a répondu que je parlais à merveille à cet égard; qu'il se fiait entièrement à son frère et qu'il en attendait grand soulagement; mais que je voyais en quel état se trouvaient les affaires de Flandre; que c'était les mettre toutes en péril que de permettre

[1] « Y aunque yo quisiera infinito embiar à Vuestra Alteça la rresolucion que desea « acerca de su salida de ay, a nuestro amigo el marques de Los Belez ni a Quiroga « no les ha parecido que en ninguna manera se puede tratar por aora desto, sino es « queriendo que se perdiesse todo, y lo que Vuestra Alteça ha gañado hasta aora, y « que se pusiesen los estados en manifiesto peligro. Y aunque yo tadabia hé ante- « puesto algunas rraçones de las que Vuestra Alteça y Escobedo me an escrito para « persuadir lo que desseo, no me an sido admitidas, porque a Su Magestad le parece « muy al contrario y que, si esos estados se han de poner y rreducir a su buen es- « tado antiguo, a de ser por mano de Vuestra Alteça, y viendo que Su Magestad « entiende esta materia con tanta rresolucion desta manera, no me a parecido apre- « tarle tanto que me tuviesse por sospechoso, por que, aunque me tenga por muy « de Vuestra Alteça, algunas beces crea y piense que todo lo que se dice es princi- « palmente por su servicio, porque, si no se hiciese esto, hiriamos perdidos como « lo escrevo a Escobedo y podria yo acer poco servicio a Vuestra Alteça. » Perez à don Juan, ms. La Haye f. 20 à 24.

Digitized by Google

au prince de les abandonner ; que, pour le présent c'était impossible ; qu'il appréciait les conseils que je lui donnais et qu'il en tenait compte, mais que, ne pouvant de sa personne concourir à ce qui se fait là-bas ni aux affaires du dehors, l'aide et le secours qu'il doit principalement tirer de son frère consistent à le charger d'être où il ne peut être lui-même. Je n'ai pas voulu faire un pas de plus dans le moment sur ce point : il faudra y revenir plus d'une fois en avançant peu à peu, et non en frappant à grands coups, de peur de tout briser[1]. »

Afin d'entretenir la confiance d'Escovedo et de contenir son ardeur, Perez ajoutait, en parlant du roi, avec un défaut de respect et un sentiment de terreur qui devaient à la fois choquer et satisfaire ce prince, auquel il soumettait ses réponses. « Plaise à Dieu qu'un jour vous et moi occupions les places de Velez et de Sesa. Mais gardons-nous de montrer jamais à cet homme-ci (Philippe II) que nous le désirions ; ce serait le moyen de n'y jamais parvenir. Le chemin pour y arriver est de lui persuader que les choses se font à son gré à lui et non au gré de Son Altesse ; que nous, qui sommes ses serviteurs, nous les lui conseillons comme bonnes pour son service. Que le prince nous y aide donc en ne faisant autre chose que servir son frère et lui obéir comme il le fait, afin de lui montrer en tout, ce dont nous l'assurons, que le prince n'a d'autre volonté que la sienne. Ainsi donc, seigneur Escovedo, que Dieu nous garde de votre venue ici, car elle nous perdrait. Je vous ai déjà dit combien nos amis sont en petit nombre, vous le savez bien. Vous savez aussi combien la nature du frère est une nature dangereuse[2]. » Le roi avait mis en marge de cette partie de la minute de sa

[1] « Que me arroge este otro dia al agua diciendole mil bienes de Su Alteça, lo « mucho que vale, el grand descanso que ha de tener con este hermano, y ques « hermano y ombre ya hecho y experimentado y probado y de cuyo conpania puede « començar luego a sacar mas fruto y descansso que de otras, de mas que a nin-« guno tiene tanta obligacion, que me perdonassen y me creyessen, de tal fidelitad « ni de tal obediencia, ni tal linpieca de animo que no lo hallarā Jamas. Y por aqui « corri lo mexor que supé. Rrespondiò-me que lo decia muy bien todo y que de su « hermano acia el toda confiança y esperava el mucho descansso y que las cosas de « Flandes yo veia el estado en questavan y que seria aventurarlo todo dexando el « s[or] don Joan aquello, que no es bien acerlo por aora y que lo demas que yo le « advertia me lo agradecia y era de consideracion, y que ya que por su persona no « podia asistir a lo de alli y a las cosas de fuera, el principal descansso y ayuda que « de su hermano a de tener es encomendarle aquello en quel no pueda estar pre-« sente ; y no quissé passar de aqui pues es materia para mas de una bes y en que « se deve hir lavrando poco a poco y no a grandes golpes por que no quebremos. » 7 avril 1577, Perez à Escovedo, ms. La Haye, f. 27 à 32. — [2] « Placerà a Dios que algun « dia sea, pero no lo mostremos a este ombre jamas que le deseamos, por que nunca

lettre : « Cet article est bien ainsi et tout ce que vous y dites est bon[1]. »

Voilà exactement rapportés, avec leurs motifs naturels, les faits que Perez a présentés dans ses *Relaciones* en leur donnant un tout autre caractère. Il n'en reste qu'un, le plus grave de tous, sur lequel j'ai à m'expliquer, celui qui est relatif à la fortification de la roche de Mogro et à la demande qu'en avait faite Escovedo.

MIGNET.

(*La fin au prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La rhétorique des nations musulmanes, d'après le traité persan intitulé : *Hadayik ulbalâgat,* par M. Garcin de Tassy, membre de l'Institut; in-8°, 1er extrait, 1844, 2e extrait, 1845, 85 pages; chez Benjamin Duprat, rue du Cloître-Saint-Benoît, 7. Ces deux extraits du célèbre traité persan de rhétorique, dont le titre signifie *les jardins de l'éloquence,* ont paru dans le *Journal asiatique.* L'auteur a cru devoir les publier à part, pensant qu'ils pourraient intéresser des personnes qui ne reçoivent pas ce recueil mensuel. La matière qui y est traitée, quoique fort importante, n'avait encore été développée par aucun orientaliste dans tout son ensemble. L'ouvrage classique de rhétorique *musulmane,* que M. Garcin a entrepris de faire connaître, se divise en quatre parties : l'exposition, les figures, les énigmes et les allusions, le plagiat. Les deux extraits que nous signalons ici à l'attention du lecteur

« lo beremos, y el camino para vencerle a de ser que entienda que sucede como el « dessea, y no Su Alteça, sino que nos los suyos se lo aconsexamos como cossa de su « servicio, y quel ayude con solo servir a su hermano, y obedecerle como lo ace, y « que bea en todo lo que certificamos, que no tiene voluntad sino la suia, y asi, señor « Escobedo, de venirse V. M. aca nos guarde Dios, que seriamos perdidos, y ya le « hé dicho los pocos amigos que tenemos, y V. M. lo save bien, y quel estado del « hermano, sin dar occasion, es peligroso y mucho, y la darà notable su venida; « mire V. M. y mire Su Alteça bien en esto ques de mucha ymportancia; buelbo « a decir a V. M. lo mire mucho, y que no lo haga sin orden del Rey y me crea. » 7 avril 1577, Perez à Escovedo, ms. La Haye, f. 27 à 32. — [1] « *De mano de Su Majestad :* Este capitulo ba muy bien assi y lo que decis en el tambien. » *Ibid.*

Digitized by Google

comprennent la première partie en entier. Elle traite de la comparaison, du trope, de la métaphore dite *substituée*, et de la métonymie.

La Grèce tragique, chefs-d'œuvre d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, traduits en vers, accompagnés de notices, de remarques et de rapprochements littéraires, par Léon Halevy. Paris, imprimerie de Hennuyer et Turpin, librairie de Jules Labitte, 1846, 1 vol. in-8° de xxiv-455 pages. Le talent dont l'auteur avait donné des preuves, à d'autres époques, par sa traduction des *Odes d'Horace* et les traductions diverses de poëtes modernes, rassemblées sous le titre de *Poésies européennes*, se retrouve, avec un degré de maturité de plus, dans cette nouvelle production qui appartient au même genre de travaux. Le *Prométhée enchaîné* d'Eschyle, l'*Électre* de Sophocle, *les Phéniciennes* et l'*Hippolyte* d'Euripide, choisis pour représenter l'ensemble du théâtre tragique des Grecs, y sont rendus en vers d'un mètre à propos varié, d'un tour simple ou élevé, selon le besoin, et toujours élégant, d'un mouvement facile et animé. Parmi tant d'essais de ce genre, tentés dans ces derniers temps, celui-ci semble le plus heureux. On ne peut mettre sur la même ligne que les remarquables traductions en vers, données en 1836 et 1838, des *Choéphores* et du *Prométhée* d'Eschyle, par feu M. Puech. (Voyez le *Journal des Savants*, août 1838, p. 459.)

Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar, recueillis et rédigés par M. Guillain, capitaine de corvette. Paris, Imprimerie royale, en vente chez Madame veuve Arthus Bertrand, libraire, rue Hautefeuille, 23, 1845, in-8° de 376 pages avec une carte. M. Guillain, commandant de la corvette *la Dordogne*, fut chargé, à la fin de l'année 1841, de visiter la côte occidentale de Madagascar après la prise de possession de l'île de Nossi-Bé, cédée à la France par les chefs sakalaves, en 1840. Sa mission avait pour but d'assurer de nos dispositions amicales les populations indigènes, de reconnaître leur situation politique, d'étudier les ressources que leur pays pouvait offrir au commerce. M. Guillain fait aujourd'hui profiter le public des renseignements qu'il a recueillis pendant ce voyage d'exploration, et son ouvrage nous paraît devoir être lu avec d'autant plus d'intérêt, qu'on n'avait, jusqu'ici, presque aucune notion sur les contrées de la grande île africaine qu'il a visitées. Son travail est divisé en deux parties. Dans la première, intitulée: *Histoire politique du peuple sakalave*, sont rassemblés les faits concernant l'histoire de la race qui occupe la région occidentale de Madagascar, considérée surtout dans ses rapports avec les populations voisines. La seconde qui a pour titre : *Voyage à la côte ouest de Madagascar en 1842 et 1843*, renferme, avec le récit de la mission de l'auteur, tout ce qui est plus particulièrement relatif à la géographie, au commerce et à la situation actuelle des pays qu'il s'est proposé de faire connaître.

De l'état civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules dès les temps celtiques jusqu'à la rédaction des coutumes, par C.-J. Perreciot, trésorier de France. Imprimerie de V. Sinion, à Baune; librairies de Dumoulin, quai des Augustins, n° 13, à Paris, et de Boudot à Baune, 1845. 3 volumes in-8° de LV-512, 571 et 450 pages, avec le portrait de l'auteur.—La première édition de cet ouvrage estimé parut sans nom d'auteur en 1786; mais les juges compétents l'avaient depuis longtemps placé au nombre des écrits qui ont le plus contribué à éclaircir les origines de notre histoire, et n'ignoraient pas qu'on en était redevable à Claude-Joseph Perreciot, avocat au parlement de Franche-Comté, puis trésorier de France, né à Roulans, en 1728, mort le 12 février 1798. Le développement des études historiques donne beaucoup d'opportunité à la réimpression de ce savant travail, que l'on pourra rap-

Digitized by Google

procher avec fruit des ouvrages publiés depuis quelques années sur le même sujet. La nouvelle édition est précédée d'une notice sur la vie et les écrits de Perreciot et des observations de l'auteur sur la dissertation de l'abbé de Gourcy, couronnée par l'Académie des inscriptions, en 1768, sur cette question : « Quel fut l'état des personnes en France sous la première et la seconde race de nos rois? » Le traité de l'état civil et de la condition des terres est divisé en huit livres. Le premier traite de la liberté politique et civile; des anciens gouvernements; des divers ordres de personnes chez les Gaulois, les Germains et les Français; des états généraux; de l'autorité de l'Église sous les premières races et pendant la féodalité; de la condition des terres dans les Gaules avant les Romains, sous les Romains et après l'établissement des Francs. — Le second livre expose l'origine et l'esclavage de ses différentes espèces; il comprend des vues politiques sur l'état des esclaves domestiques et des serfs cultivateurs; il traite des affranchissements chez les Romains et chez les conquérants des Gaules, de l'extinction de l'esclavage domestique et de l'esclavage rural. Le troisième livre embrasse la noblesse chez les Romains, chez les Gaulois et les Francs, les anoblissements par lettres du prince, par possession de fief, par la chevalerie, par les charges, par les offices municipaux et par les mères, et se termine par des recherches sur les antrustions. Le quatrième livre est consacré aux lètes et aux terres létiques. Dans le cinquième livre, qui est très-étendu et se subdivise en cinq parties, l'auteur traite de la mainmorte; il cherche à prouver que les mainsmortes descendaient de la condition létique, que les lètes étaient libres sous l'empire romain et sous les deux premières races de nos rois. Il fait connaître la nature du service militaire des lètes, la quantité des terres qui leur étaient données, les principales causes de leur accroissement; il montre les prestations volontaires converties en prestations forcées; l'oppression des grands; les effets du principe féodal : *nulle terre sans seigneur;* les conséquences du droit d'asile dans les châteaux. Suivent des détails historiques sur la diminution de la mainmorte sous Louis le Gros; sur les chartes d'affranchissement et les recommandations ou bourgeoisies du roi; sur l'état du comté de Bourgogne du temps de Louis le Gros et après le règne de ce prince; sur l'établissement du parlement de Franche-Comté, que Perreciot fait remonter au delà de l'an 1306; sur l'abolition du droit de poursuite. L'auteur établit ensuite que la destruction de la mainmorte était avantageuse aux seigneurs mêmes. Le sixième livre est consacré aux alleux, aux lods et au droit de retrait. On y trouve expliquée l'extinction presque entière des anciens alleux et l'origine des francs-alleux. Le service militaire, les redevances, le cens, l'obligation de résider, les corvées arbitraires, la prohibition de s'assembler et de délibérer sans la permission du seigneur; le formariage; tous ces caractères furent communs, pendant la féodalité, aux terres roturières. Leur suppression graduelle a donné naissance aux francs-alleux. Cette partie de l'ouvrage est terminée par des renseignements sur les emphytéoses, le scellé des actes, le retrait seigneurial en roture, le retrait féodal, les lods des fiefs, le retrait lignager. Dans le septième livre, Perreciot rapporte les systèmes de Montesquieu, de Mably, du président Hénault sur l'origine des fiefs et s'attache à démontrer que les fiefs sont nés chez les Romains. Mais, au lieu de fixer, comme d'autres écrivains, l'époque de leur institution au règne d'Alexandre Sévère, il la fait remonter à celui d'Auguste. Il traite ensuite des seigneuries ordinaires, de l'ancienneté et de l'origine des justices seigneuriales, de la patrimonialité des grands fiefs; il assigne aux fiefs et aux mainsmortes une origine commune; il fait voir que les possesseurs de fiefs furent soumis à la mainmorte personnelle et réelle, aux redevances et corvées; que

Digitized by Google

les vassaux nobles furent fréquemment qualifiés *servi;* qu'ils étaient vendus ou donnés par leurs suzerains comme les lètes par leurs seigneurs. Le huitième et dernier livre a pour sujet les abus divers de la féodalité et notamment la diversité des poids et mesures, la multiplicité des lois et coutumes, l'avilissement des cultivateurs, l'ignorance des habitants des campagnes; les duels. L'auteur expose, sur toutes ces matières, des vues sages et généreuses, qui ont été pour la plupart réalisées, vingt ans après, par la publication de nos codes. Ces huit livres remplissent les deux premiers volumes de la nouvelle édition. Le tome troisième et dernier renferme les pièces justificatives, qui se composent de 151 chartes et documents tirés des diverses archives de la Franche-Comté.

Institut des provinces de France. Mémoires. Deuxième série, tome premier. *Géographie ancienne du diocèse du Mans,* par M. Th. Cauvin, suivie d'un *Essai sur les monnaies du Maine,* par M. E. Hucher, imprimé aux frais de M. A. de Caumont. Imprimerie et librairie de Gallienne, au Mans; à Paris, chez Derache, 1845, in-4° de 735 pages avec planches. La société fondée récemment sous le titre d'*Institut des provinces de France* a entrepris de publier une collection de mémoires divisée en deux séries, dont la première comprendra les sciences industrielles, naturelles et médicales; la seconde, l'histoire, l'archéologie, la littérature et les beaux-arts. Le volume que nous annonçons est le premier de la seconde série. Après une introduction destinée à faire connaître la constitution de la société et le caractère de ses publications, ce volume s'ouvre et est rempli presque tout entier par un Mémoire de feu M. Cauvin, ancien oratorien, sur la géographie ancienne du diocèse du Mans. Ce savant travail, auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné, l'année dernière, la première médaille du concours des antiquités nationales, est disposé en forme de dictionnaire. La nomenclature latine et française des noms de lieu cités dans les chartes et dans les histoires et recueils, imprimés ou manuscrits, y est toujours accompagnée de la citation des textes qui l'expliquent et la justifient. Tout ce qui touche à l'organisation religieuse et civile est développé avec une véritable érudition. Cent vingt-quatre pages sont consacrées à l'article *Diocèse.* Après avoir tracé les limites de l'évêché du Mans, fixé l'époque approximative de l'introduction du christianisme dans le Maine, l'auteur donne la liste des évêques dressée comparativement avec celle des rois de France et des comtes du Maine; la liste des doyens de l'église cathédrale, remontant au VIIIe siècle, avec une notice historique sur chacun de ces dignitaires. Puis viennent les églises collégiales, les monastères anciens, les abbayes, les prieurés, les hôpitaux de diverses natures, les écoles, les commanderies du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem. Tous les articles importants du dictionnaire sont traités avec la même exactitude et la même abondance de détails. Un appendice retrace les divisions du diocèse au XVIIIe siècle et le considère sous les rapports géographique, ecclésiastique, administratif, judiciaire, financier, militaire et féodal. Chacune de ces parties forme un chapitre particulier. Le style de l'ouvrage, toujours approprié au sujet, est empreint de cette simplicité qui est un des caractères de l'érudition et qu'on regrettera peut-être de ne pas retrouver au même degré dans l'introduction de l'éditeur. On peut considérer comme un complément du Mémoire de M. Cauvin la notice de M. Hucher sur la numismatique du Maine; il y traite des monnaies gauloises et royales qui peuvent appartenir au pays, discute les diplômes qui attribuent aux évêques du Mans le droit de battre monnaie, décrit les pièces comtales et donne plusieurs types inédits. Son Mémoire, accompagné de quatre planches représentant quatre-vingt-quatorze objets, termine le volume.

Digitized by Google

Dictionnaire des abréviations latines et françaises usitées dans les inscriptions lapidaires et métalliques, les manuscrits et les chartes du moyen âge, précédé d'une explication de la méthode brachygraphique employée par les graveurs en lettres, les scribes et les copistes du ve au xvie siècle, par L. Alphonse Chassant, bibliothécaire de la ville d'Évreux. A Évreux, chez Cornemillon; à Paris, chez Dumoulin; in-18 de ix-xxii, 136 pages. Nous n'avons en France aucun livre analogue au beau *Lexicon diplomaticum*, publié à Gœttingue par Walther, en 1745. Les grands ouvrages de diplomatique des bénédictins embrassent à la vérité toutes les parties de la science, mais ils sont rares et d'un prix élevé; aussi est-ce, à notre avis, une heureuse idée d'avoir composé un petit traité spécial des abréviations qui rendent si difficile la lecture des manuscrits du moyen âge. Ce livre facilitera beaucoup la tâche des personnes qui veulent apprendre à déchiffrer les anciennes écritures. L'auteur expose, dans la première partie, ce qu'il appelle la *brachygraphie* du moyen âge, ou la méthode à l'aide de laquelle les scribes et les graveurs en lettres abrégeaient l'écriture et la rendaient parfois si énigmatique. Vient ensuite le dictionnaire, qui contient en caractères figurés, dessinés sur pierre avec un grand soin, la liste alphabétique des abréviations latines et françaises, que les règles posées dans la première partie n'expliqueraient pas suffisamment. On trouve, à la fin du volume, une table des sigles romains usités dans les épitaphes chrétiennes antérieures au viie siècle, et un index d'un certain nombre de mots latins d'une orthographe ancienne ou barbare.

L'Auvergne au xive siècle. Tableau historique de cette province durant l'invasion anglaise (1356-1392); mémoire couronné par l'Académie de Clermont dans sa séance publique du 23 juin 1844, par M. A. Mazure; Clermont, imprimerie de Thibaud-Landriot; librairie de Veysset. A Paris, chez Dumoulin; in-8° de viii-340 pages. Cet ouvrage, dont les matériaux ont été pris à de bonnes sources, contient l'histoire de l'invasion de l'Auvergne par les routiers anglais après la bataille de Poitiers, de la lutte que cette province soutint avec énergie pendant près de quarante ans, et de sa délivrance par le maréchal de Boucicaut, en 1392. Ce récit est suivi d'un tableau de la civilisation de l'Auvergne au xive siècle; l'auteur y fait connaître un peu trop sommairement peut-être l'état des lettres, des sciences et des arts, dans cette partie de la France, à l'époque des événements qu'il retrace. Quelques pièces justificatives terminent le volume.

Opuscules et mélanges historiques sur la ville d'Évreux et le département de l'Eure. Imprimerie d'Ancelle, à Évreux, librairie de Dumoulin, à Paris; in-18 de viii-223 pages. Ce petit livre ne contient rien d'inédit, mais il a le mérite d'offrir un choix bien fait d'opuscules et de dissertations historiques imprimés au siècle dernier dans divers recueils et qu'il serait difficile de réunir aujourd'hui. On y trouve, entre autres, la *juste position des principales villes et bourgs de Normandie*, par Jacques Crétien, curé d'Orgeville, ouvrage publié pour la première fois en 1749; l'abrégé de l'histoire d'Évreux par Durand, professeur au collége de cette ville, et plusieurs autres écrits du même auteur, reproduits d'après le *journal de Verdun*, le *Mercure de France* ou les calendriers du temps. A ces pièces diverses, qui sont accompagnées de notes utiles, l'éditeur joint l'histoire chronologique des comtes d'Évreux, extraite de l'*Art de vérifier les dates*.

La Société de l'histoire de France vient de décider la publication d'un recueil des principaux documents de l'histoire de l'Anjou, dont les comtes ont joué un rôle important dans le moyen âge. Le plus considérable des ouvrages compris dans ce recueil, a pour titre : *Gesta consulum Andegavensium*; il a été publié dans le *Spicilége* de d'Achery, mais d'une manière défectueuse. C'est un récit dramatique, et

Digitized by Google

souvent romanesque, de la vie des comtes d'Anjou, écrit vers 1160, par un moine de Marmoutier, nommé Jean. L'éditeur choisi par la Société, M. Marchegay, archiviste du département de Maine-et-Loire, doit joindre à cette chronique un choix de pièces historiques parmi lesquelles nous citerons l'*Histoire du château et des seigneurs d'Amboise*, composée aussi vers 1160, l'*Histoire d'Anjou*, par le comte Foulque Réchin, des *Chroniques* de Saint-Aubin d'Angers et de Saint-Florent de Saumur. Les documents seront accompagnés d'une traduction française, suivie d'un grand nombre de chartes prises dans la collection de dom Housseau et dans les dépôts publiés, et d'une analyse sommaire de toutes les chartes connues qui sont émanées des comtes et comtesses d'Anjou, jusqu'à Henri Plantagenet.

Une autre publication, d'un caractère différent, mais non moins intéressante pour l'histoire de France, vient d'être entreprise par la même société. Ce sont les *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis*, sur les règnes de Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. M. Monmerqué, qui en possède le manuscrit unique, autographe, donnera ses soins à l'édition et joindra à cet ouvrage des pièces inédites sur l'histoire du temps, entre autres des instructions données par la reine Marie de Médicis à sa fille, qui épousa Charles Ier, roi d'Angleterre.

Glossarium mediæ et infimæ latinitatis conditum a Carolo Dufresne Domino Ducange, auctum a monachis S. Benedicti cum supplementis integris D. P. Carpenterii et additamentis Adelungii et aliorum digessit G. A. L. Henschel. Tomi quinti fasciculus quartus. Tomi sexti fasciculus tertius. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot; in-4° de 212 et 192 pages.

Histoire générale du Languedoc, avec des notes et des pièces justificatives composées sur les auteurs et les titres originaux, et enrichie de divers monuments, par dom Claude de Vic et dom Vaissète; commentée et continuée jusqu'en 1830, et augmentée d'un grand nombre de chartes et de documents inédits sur les départements de la Haute-Garonne, etc., par M. le chevalier Al. du Mége. Livraison 36 *bis*. A Paris, chez Poirée; in-8° de 216 pages avec 10 planches.

Institutes coutumières d'Antoine Loysel, ou Manuel de plusieurs et diverses règles, sentences et proverbes, tant anciens que modernes du droit coutumier et plus ordinaire de la France, avec des notes d'Eusèbe de Laurière, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, par M. Dupin et Édouard Laboulaye. A Paris, chez Durand et Videcoq; 2 vol. in-12, ensemble de 1096 pages.

La littérature française contemporaine (1827-1844), renfermant : 1° par ordre alphabétique des noms d'auteurs, l'indication chronologique des ouvrages français et étrangers publiés en France, et celle des ouvrages français publiés à l'étranger; 2° une table des titres anonymes et polyonymes; une table générale méthodique, le tout accompagné de biographies et de notes historiques et littéraires; par MM. Charles Louandre et Félix Bourquelot. 16° livraison (CHA-CHR). Paris, chez F. Daguin, in-8° de 80 pages.

Mémoires d'archéologie comparée asiatique, grecque et étrusque. Second mémoire sur la croix ansée et sur le signe qui lui ressemble, considéré principalement dans ses rapports avec le symbole égyptien sur des monuments étrusques et asiatiques, par M. Raoul-Rochette. Paris, Imprimerie royale, 1846, in-8° de 100 pages avec trois planches. (Extrait des Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, tome XVI, 2° partie.)

Encyclopédie moderne, dictionnaire abrégé des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce. Ouvrage orné de 350 planches gravées sur acier; troisième édition entièrement refondue et augmentée de près du

Digitized by Google

double, sous la direction de M. Léon Renier; par MM. Adler-Mesnard, Sébastien Albin, etc. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot frères, in-8°. L'ouvrage aura 25 volumes de texte et 3 volumes de planches. Il sera publié en 300 livraisons, dont la première a paru.

Glossaire de l'ancien droit français, contenant l'explication des mots vieillis ou hors d'usage, qu'on trouve ordinairement dans les coutumes et les ordonnances de notre ancienne jurisprudence, par M. Dupin, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, et M. Édouard Laboulaye. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Videcoq et de Durand; in-18 de 144 pages.

Histoire du droit civil de Rome et du droit français, par M. F. Laferrière, tome II. Imprimerie de Marteville, à Rennes, librairie de Joubert, à Paris; in-8° de 328 pages.

Voyage au pôle Sud et dans l'Océanie, sur les corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée*, exécuté par ordre du Roi, pendant les années 1837, 1838, 1839, 1840, sous le commandement de M. J. Dumont-d'Urville; capitaine de vaisseau. *Histoire du voyage*, tome IX. Paris, imprimerie de Fain, librairie de Gide; in-8° de 366 pages, avec une carte.

Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842; publiée par ordre du Gouvernement et avec le concours d'une commission académique. *Beaux-arts, architecture, sculpture*, par Amable Ravoisié, architecte. Paris, imprimerie de Didot, in-folio. Cette partie de la collection formera deux volumes divisés en 35 livraisons, du prix de 16 francs chacune. La première est en vente.

ERRATA DU CAHIER DE FÉVRIER.

Page 86, colonne 1, ligne 1, lai deniet, *lisez :* laidenjet.
——— colonne 2, ligne 1, et renié, *lisez :* et outragé.
——— colonne 1, ligne 2, clau figet, *lisez :* claufiget.
——— colonne 2, lignes 2 et 3, il a eu le côté percé sur la croix et les mains traversées de clous, *lisez :* il a été frappé et fixé avec des clous sur une croix.
Page 90, colonne 1, ligne 28, causas qui, *lisez :* causas quæ.
Page 92, colonne 1, ligne 21, ex cœlo, *lisez :* e cœlo.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.


Digitized by Google

JOURNAL
DES SAVANTS.

AVRIL 1846.

REVUE des éditions de l'Histoire de l'Académie des sciences par Fontenelle.

PREMIER ARTICLE.

De l'Académie elle-même.

L'Académie des sciences de Paris n'a été établie qu'en 1666. Déjà l'Italie avait eu son Académie des *Lyncei*, à Rome[1]; elle avait son Académie *del Cimento*, à Florence[2]; l'Allemagne avait son Académie des *Curieux de la nature*[3], et l'Angleterre sa grande *Société royale*[4].

Si l'on s'en tient à la date légale, l'Académie des sciences de Paris n'est donc que la cinquième. Mais, avant d'exister légalement, régulièrement, *par les ordres du roi*, comme dit Fontenelle[5], elle existait sous une forme libre.

Quelques hommes de lettres se réunissent, en 1629, chez Conrart, «sans bruit, sans pompe, pour goûter ensemble, dit Pélisson, tout ce que la société des esprits et la vie raisonnable ont de plus doux[6],» et commencent l'Académie française[7]. L'Académie des sciences commence,

[1] Fondée, en 1603, par le prince Cesi, elle s'éteignit peu après sa mort, arrivée en 1630. — [2] Fondée en 1651. — [3] Fondée en 1652. — [4] Légalement établie en 1660, mais existant déjà depuis quelque temps. — [5] «Cette académie avait été formée, à la vérité, par les ordres du roi....... » *Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1699, p. 1. — [6] *Histoire de l'Académie française*. — [7] Dont l'établissement est de 1635.

Digitized by Google

de même, par quelques savants qui s'assemblent d'abord chez Montmort, et puis chez Thévenot et chez Bourdelot. Ces assemblées sont bientôt célèbres. On y examine les expériences et les découvertes nouvelles. Il y vient des étrangers. L'Italien Boccone y apporte ses *Observations* sur le corail et sur les coquillages de la Sicile[1]; le Danois Sténon, homme de génie, anatomiste et géologue d'une perspicacité profonde, y lit son beau *Discours* sur l'anatomie du cerveau[2].

« Peut-être, dit Fontenelle, ces assemblées de Paris ont-elles donné occasion à la naissance de plusieurs académies dans le reste de l'Europe. Il est toujours certain, ajoute-t-il, que les gentilshommes anglais qui ont jeté les premiers fondements de la Société royale de Londres avaient voyagé en France, et s'étaient trouvés chez MM. de Montmort et Thévenot[3]. »

Je cite ces paroles de Fontenelle, sans y attacher, comme on peut bien croire, trop d'importance. A compter du milieu du XVIIe siècle, un goût nouveau de philosophie se répand à peu près partout, et fait naître partout des académies[4]. Dès qu'on fut las de la scolastique, cette *philosophie des mots*[5], qui pendant si longtemps avait empêché d'apercevoir la *philosophie des choses*[6]; dès qu'on fut las de n'étudier la nature que dans les anciens; dès qu'on voulut étudier la nature même, il se forma des académies.

Les académies sont filles de l'esprit humain moderne. L'esprit moderne est le grand caractère des deux derniers siècles. Il commence par Bacon, par Galilée, par Descartes; il se continue par Leibnitz, par Newton; il se popularise enfin, si je puis m'exprimer ainsi, par Fontenelle, par d'Alembert, par Voltaire. L'histoire de Fontenelle tient à l'histoire entière de l'esprit des sciences depuis Descartes jusqu'à nous.

Bacon nous offre, dans sa *Nouvelle Atlantide*, une image parfaite de nos académies. Il y a, dans la *Nouvelle Atlantide*, un *Institut de Salomon*. C'est une académie comme celles de nos jours. Les membres s'y distribuent en sections, et chaque section répond à une science : trois membres s'occupent de mécanique, trois de physique, trois d'histoire naturelle, etc.; quelques-uns voyagent dans les pays étrangers pour en rapporter des

[1] *Recherches et observations naturelles touchant le corail... examinées à diverses fois... dans les conférences de M. l'abbé Bourdelot, etc.* — [2] Lu chez Thévenot. — [3] *Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1666, p. 4. — [4] Soit dans ce siècle même, soit dans le suivant : les Académies de Berlin, de Saint-Pétersbourg, Copenhague, Édimbourg, Madrid, etc., ne sont que du commencement du XVIIIe siècle. — [5] Expression de Fontenelle. *Éloge de du Hamel.* — [6] Expression de Fontenelle. *Ibid.*

machines, des *instruments*, des *modèles*, des *expériences* et des *observations* de tout genre; il en est dont l'emploi unique est de tenter des expériences nouvelles, etc.

« Le but de notre établissement, dit un membre de *l'Institut de Salomon*, est la découverte des causes et la connaissance des principes des choses, en vue d'étendre les limites de l'empire de l'homme sur la nature, et de lui permettre d'exécuter tout ce qui lui est possible [1]. »

Fontenelle peint à sa manière, c'est-à-dire avec des expressions dont chacune a sa finesse et sa portée, l'esprit nouveau qui nous a donné les académies. « On a quitté, dit-il, une physique stérile, et qui, depuis plusieurs siècles, en était toujours au même point; le règne des mots et des termes est passé; on veut des choses, on établit des principes que l'on entend; on les suit, et de là vient qu'on avance. L'autorité a cessé d'avoir plus de poids que la raison; ce qui était reçu sans contradiction, parce qu'il l'était depuis longtemps, est présentement examiné et souvent rejeté; et, comme on s'est avisé de consulter, sur les choses naturelles, la nature elle-même plutôt que les anciens, elle se laisse plus aisément découvrir, et assez souvent, pressée par les nouvelles expériences que l'on fait pour la sonder, elle accorde la connaissance de quelqu'un de ses secrets [2]. »

Ainsi donc le règne des *mots* et des *termes* était passé; on voulait des *choses;* on consultait moins *l'autorité* que la *raison*, et l'on consultait plus la *nature* que les *anciens;* en un mot on faisait des *expériences*.

Les anciens n'ont pas fait des expériences, ou du moins ils en firent trop peu; ils n'en firent pas d'une manière suivie, continue, incessante. S'ils en eussent fait ainsi, ils auraient bientôt senti le besoin des académies [3].

« Pour cet amas de matériaux, dit Fontenelle (il s'agit des matériaux que demandent les sciences nouvelles, les sciences devenues expérimentales), pour cet amas de matériaux, il n'y a que des compagnies, et des compagnies protégées par le Prince, qui puissent réussir à le faire et à le préparer. Ni les lumières, ni les soins, ni la vie, ni les facultés d'un particulier n'y suffiraient. Il faut un trop grand nombre d'expériences, il en faut de trop d'espèces différentes, il faut trop répéter les mêmes, il faut les varier de trop de manières, il faut les suivre trop longtemps avec un même esprit [4]. »

[1] *Nouvelle Atlantide*, p. 449, traduction de Lasalle. — [2] *Histoire de l'Académie des sciences*, année 1666, p. 2. — [3] Fontenelle dit très-bien : « Le renouvellement de la vraie philosophie a rendu les académies si nécessaires, qu'il s'en est établi... » *Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1666, p. 5. — [4] *Histoire de l'Académie des sciences*, année 1699, p. XVIII.

Digitized by Google

Partout où je vois naître le génie des expériences, je vois bientôt naître une académie. La Société royale de Londres commence par les expériences de Boyle; l'Académie del *Cimento* est l'œuvre des élèves de Galilée; l'Académie des sciences de Paris fut d'abord cartésienne, et les systèmes de Descartes auraient pu détourner des expériences; mais sa méthode, sa grande méthode, plus forte que ses systèmes, y ramène sans cesse. Descartes n'a jamais demandé aux hommes que deux choses: du loisir et le moyen de faire des expériences.

« S'il y avait au monde, dit-il, quelqu'un qu'on sût assurément être capable de trouver les plus grandes choses et les plus utiles au public qui puissent être, et que, pour cette cause, les autres hommes s'efforçassent par tous moyens de l'aider à venir à bout de ses desseins, je ne vois pas qu'ils pussent autre chose pour lui, sinon fournir aux frais des expériences dont il aurait besoin, et du reste empêcher que son loisir ne lui fût ôté par l'importunité de personne[1]. »

« Jusqu'à présent, dit le cartésien Fontenelle, l'Académie des sciences ne prend la nature que par petites parcelles. Nul système général de peur de tomber dans l'inconvénient des systèmes précipités dont l'impatience de l'esprit humain ne s'accommode que trop bien, et qui, étant une fois établis, s'opposent aux vérités qui surviennent. Aujourd'hui on s'assure d'un fait, demain d'un autre qui n'y a nul rapport. On ne laisse pas de hasarder des conjectures sur les causes, mais ce sont des conjectures[2]. »

Claude Perrault, homme de génie en plus d'un genre, et, si je puis dire ainsi, savant plus pratique que Fontenelle, Claude Perrault, dans la préface qu'il a mise en tête des beaux *Mémoires sur l'anatomie des animaux*, qui lui sont communs avec Duverney, nous parle, sur l'esprit naissant de l'Académie, comme Fontenelle.

« Ce que nos *Mémoires*, dit-il, ont de plus considérable, est le témoignage irréprochable d'une vérité certaine et reconnue. Car ils ne sont point le travail d'un particulier, qui peut se laisser prévenir de sa propre opinion, qui n'aperçoit facilement que ce qui confirme les premières idées qu'il a eues, et pour lesquelles il a tout l'aveuglement et toute la complaisance que chacun a pour ses vues . . . . Ces inconvénients ne peuvent se rencontrer en nos *Mémoires*, qui ne contiennent point de faits qui n'aient été vérifiés par toute une compagnie composée de gens qui ont des yeux pour voir ces sortes de choses autre-

[1] *Discours de la méthode*, VI[e] partie. — [2] *Histoire de l'Académie des sciences*, année 1699, p. XIX.



ment que la plupart du reste du monde, de même qu'ils ont des mains pour les chercher avec plus de dextérité et de succès, qui voient bien ce qui est, et à qui difficilement on ferait voir ce qui n'est pas, qui ne s'étudient pas tant à trouver des choses nouvelles qu'à bien examiner celles qu'on prétend avoir trouvées, et à qui l'assurance de s'être trompés dans quelques observations n'apporte guère moins de satisfaction qu'une découverte curieuse et importante : tant l'amour de la certitude prévaut dans leur esprit sur toute autre chose [1]. »

L'esprit de l'Académie des sciences de Paris a donc toujours été l'esprit d'expérience, d'étude directe, d'observation précise, *l'amour de la certitude*. D'abord cartésienne, elle devint ensuite newtonienne; mais soit avec Descartes, soit avec Newton, soit depuis Newton et Descartes, elle a toujours été vouée à l'expérience. Écrire son histoire, c'est écrire l'histoire de la méthode expérimentale. La suite même de ces articles le fera voir.

Je reviens au premier établissement de l'Académie. Je dis *le premier*, car, en effet, elle en a eu deux : celui de 1666, et celui de 1699.

« L'Académie royale des sciences, établie en 1666, avait si bien répondu, dit Fontenelle, par ses travaux et par ses découvertes, aux intentions du Roi, que, plusieurs années après son établissement, Sa Majesté voulut bien l'honorer d'une attention toute nouvelle, et lui donner une seconde naissance encore plus noble, et, pour ainsi dire, plus forte que la première [2]. »

Une circonstance fort curieuse, et qui a été peu remarquée, c'est que l'on eut d'abord l'idée de créer, en 1666, non pas une simple académie des sciences, mais une grande académie, une académie générale et universelle.

« Colbert, dit Fontenelle, forma d'abord le projet d'une académie composée de tout ce qu'il y aurait de gens les plus habiles en toutes sortes de littérature. Les savants en histoire, les grammairiens, les mathématiciens, les philosophes, les poëtes, les orateurs, devaient être également de ce grand corps, où se réunissaient et se conciliaient les talents les plus opposés. La Bibliothèque du Roi était destinée à être le rendez-vous commun. Ceux qui s'appliquaient à l'histoire s'y devaient assembler les lundis et les jeudis; ceux qui étaient dans les belles-lettres, les mardis et les vendredis; les mathématiciens et les physiciens, les mercredis et les samedis. Ainsi aucun jour de la semaine ne demeurait oisif, et, afin qu'il

[1] *Histoire de l'Académie des sciences : Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux*, préface, p. vij.— [2] *Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1699, p. 1.



y eût quelque chose de commun qui liât ces différentes compagnies, on avait résolu d'en faire, tous les premiers jeudis du mois, une assemblée générale, où les secrétaires auraient rapporté les jugements et les décisions de leurs assemblées particulières, et où chacun aurait pu demander l'éclaircissement de ses difficultés : car sur quelles matières ces états généraux de la littérature n'eussent-ils pas été prêts à répondre? Si cependant les difficultés eussent été trop considérables pour être résolues sur-le-champ, on les eût données par écrit, on y eût répondu de même, et toutes les décisions auraient été censées partir de l'Académie entière [1]. »

Ce projet n'eut point d'exécution. On s'en tint aux académies distinctes. On comprit sans doute que, même pour les académies, la première loi du travail est la *division*. G. Cuvier appelle l'époque moderne des sciences, c'est-à-dire leur grande époque: l'époque de la *division du travail*[2]. Notre Institut actuel a résolu le problème que s'était proposé Colbert : toutes les Académies réunies par un lien commun d'émulation et de gloire; et, pour ses travaux particuliers, chacune indépendante et libre.

Après avoir voulu tout réunir, on fut sur le point de trop diviser. On mit en délibération si les deux sociétés des géomètres et des physiciens seraient séparées, ou si l'on n'en ferait qu'une. Heureusement on n'en fit qu'une. L'esprit géométrique est le guide partout présent, quoique souvent caché, de toutes nos sciences exactes.

C'est du renouvellement de 1699 que datent les règlements de l'Académie. Jusque-là, dit Fontenelle, «l'amour des sciences en faisait presque seul toutes les lois [3]. » En 1699, elle reçut des règles positives, écrites, mais toutes dictées par une grande sagesse.

Le nombre total des académiciens fut de soixante-dix : dix *honoraires*, vingt *pensionnaires*, vingt *associés* et vingt *élèves*. La classe des *honoraires* ne fut pas distribuée en sections. Celle des *pensionnaires* se composa de trois géomètres, de trois astronomes, de trois mécaniciens, de trois anatomistes, de trois chimistes, de trois botanistes, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Des vingt *associés*, douze furent français : deux géomètres, deux astronomes, deux mécaniciens, deux anatomistes, deux chimistes et deux botanistes. Les huit autres furent étrangers, et n'eurent pas de sections marquées. C'est sur cette liste des *huit associés étrangers* de l'a-

[1] *Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1666, p. 5. — [2] Voyez mon *Histoire des travaux de Cuvier*, p. 306, 2e édition. — [3] *Hist. de l'Académie royale des sciences*, année 1699, p. 1.

Digitized by Google

cadémie, qu'on vit d'abord, et presqu'à la fois, Leibnitz, Newton, les deux Bernouilli, Ruysch et le czar Pierre.

Enfin, chaque *élève* suivait la science du *pensionnaire* qui l'avait choisi (car chaque *pensionnaire* choisissait le sien); mais, en 1716, le titre d'*élève* fut supprimé[1] : « titre, dit Fontenelle, qu'on eut la délicatesse d'abolir, quoique personne ne le dédaignât[2]. » Il dit encore, avec beaucoup de grâce, en parlant de l'*élève* qu'il s'était choisi, l'anatomiste Tauvry : « Je crus ne pouvoir faire un meilleur présent à la compagnie que M. Tauvry; et, quoique ma nomination ne fût pas assez honorable pour lui, l'envie qu'il avait d'entrer dans cet illustre corps l'empêcha d'être si délicat sur la manière d'y entrer[3]. »

Les ecclésiastiques réguliers, ou attachés à quelque ordre de religion, ne purent être ni *pensionnaires*, ni *associés*, ni *élèves;* mais, fort heureusement, ils purent être *honoraires*, et l'Académie eut Malebranche.

Jusqu'au renouvellement de 1699, l'Académie n'avait eu pour ses assemblées qu'une petite chambre de la Bibliothèque du Roi : en 1699, le Roi lui donna, au Louvre, un *logement spacieux et magnifique*[4], et c'est là qu'elle a tenu ses séances pendant un siècle.

Elle en avait deux par semaine (le mercredi et le samedi); et chacune durait au moins deux heures, depuis trois jusqu'à cinq.

Du reste, tout avait été prévu pour la tenue digne de ces séances : « L'Académie veillera avec grand soin, dit le règlement, à ce que, dans les occasions où quelques académiciens seront d'opinions différentes, ils n'emploient aucuns termes de mépris ni d'aigreur l'un contre l'autre, soit dans leurs discours, soit dans leurs écrits; et, lors même qu'ils combattront les sentiments de quelques savants que ce puisse être, l'Académie les exhortera à n'en parler qu'avec ménagement[5]. »

On poussa l'attention jusqu'à placer à côté l'un de l'autre des savants de différents genres : un géomètre à côté d'un anatomiste, un botaniste à côté d'un astronome; « et, comme, dit Fontenelle, ils ne parlaient pas la même langue, les conversations particulières en furent moins à craindre[6]. »

On voulut surtout que les discussions de l'Académie ne ressemblas-

[1] A la place des vingt *élèves*, on créa douze *adjoints*, lesquels eurent voix délibérative en matière de science, comme l'avaient les *associés*. Cette classe des douze *adjoints* se composa, comme celle des *associés*, de deux géomètres, de deux astronomes, de deux mécaniciens, de deux anatomistes, de deux chimistes et de deux botanistes. — [2] *Éloge de Littre.* — [3] *Éloge de Tauvry.* — [4] Expressions de Fontenelle. *Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1699, p. 16. — [5] *Ibid.*, p. 7. — [6] *Ibid.*, p. 14.

Digitized by Google

sent pas aux disputes de l'école. Les paroles de Fontenelle que je vais citer, à ce sujet, ont un grand sens.

« Rien ne peut plus contribuer à l'avancement des sciences que l'émulation entre les savants, mais renfermée dans de certaines bornes. C'est pourquoi l'on convint de donner aux conférences académiques une forme bien différente des exercices publics de philosophie, où il n'est pas question d'éclaircir la vérité, mais seulement de n'être pas réduit à se taire. Ici l'on voulut que tout fût simple, tranquille, sans ostentation d'esprit ni de science, que personne ne se crût engagé à avoir raison, et que l'on fût toujours en état de céder sans honte, surtout qu'aucun système ne dominât dans l'Académie à l'exclusion des autres, et qu'on laissât toujours toutes les portes ouvertes à la vérité [1]. »

Je n'ajouterai plus ici qu'un détail, et je ne l'ajouterais pas, s'il s'agissait d'un roi ordinaire; mais il s'agit de Louis XIV.

« L'année 1681, dit Fontenelle, fut glorieuse pour l'Académie par l'honneur qu'elle reçut de la présence du Roi [2]. »

Le Roi y vint, en effet, accompagné du Dauphin, de Monsieur, son frère unique, du prince de Condé, et d'une partie de la cour. Il visita la bibliothèque, le laboratoire, où l'on fit quelques expériences devant lui, la salle des assemblées ordinaires, où Colbert lui présenta les ouvrages imprimés des académiciens, etc.

En se retirant, le Roi dit à l'Académie : « Qu'il n'était point nécessaire qu'il l'exhortât à travailler, et qu'elle s'y appliquait assez d'elle-même [3]. »

Cette même année, un éléphant de la ménagerie de Versailles mourut; il fut disséqué par Duverney; et jamais, sans doute, dissection ne fut si éclatante. L'Académie fut mandée pour y assister; le Roi voulut être présent à l'examen de quelques-unes des parties, « et, lorsqu'il y vint, dit Fontenelle, il demanda avec empressement où était l'anatomiste, qu'il ne voyait point : M. Duverney s'éleva aussitôt des flancs de l'animal, où il était pour ainsi dire englouti [4]... »

[1] *Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1666, p. 16. — [2] *Ibid.*, année 1681, p. 319. — [3] *Ibid.*, p. 320. — [4] *Ibid.*, p. 322. Voici un autre exemple de la curiosité noble de Louis XIV pour les sciences. Il y eut, en 1706, une éclipse solaire qui arriva le 12 mai au matin à Paris. « L'astronomie peut se vanter, dit Fontenelle, et elle conservera cette gloire dans les siècles à venir, que jamais phénomène céleste n'a eu de plus grands et de plus illustres observateurs. Le Roi voulut voir faire les observations par des astronomes de l'Académie, et, pour cela, M. Cassini le fils et M. de la Hire le fils allèrent à Marly avec tous les instruments nécessaires. Toute la maison royale et toute la cour furent témoins des opérations, et monseigneur le duc de Bourgogne, qui fait bien voir que les sciences peuvent

Digitized by Google

Louis XIV avait un cœur né pour la gloire; il sut goûter tout ce qui la donne : il protégea les arts, il aima les lettres, il porta sur les sciences une attention constante; la liste où il fit inscrire, pour les récompenser, les écrivains célèbres, reçut aussi les noms des savants illustres, et non seulement de la France, mais de l'Europe.

Je n'ai parlé jusqu'ici que de l'Académie elle-même; je parlerai, dans un autre article, de l'*Histoire de l'Académie* par Fontenelle.

FLOURENS.

Nouveaux documents inédits sur Antonio Perez et Philippe II.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

On se souvient que Perez attribue à Escovedo, qui était originaire des Asturies, et qui s'y trouvait fort apparenté, la pensée d'avoir voulu fortifier ce point de la côte, placé en avant de Santander, et d'en avoir demandé le commandement, afin de s'en servir pour la conquête de l'Espagne, après que don Juan aurait achevé celle de l'Angleterre, pensée qu'il avait exprimée en disant que la possession de la roche de Mogro ouvrait l'entrée de l'Espagne par Santander, et que c'était en descendant des montagnes que les chrétiens avaient repris autrefois le pays sur les Maures. Il résulte de documents qui m'ont été envoyés de Simancas, que Escovedo, outre sa qualité de secrétaire d'État, était alcade ou gouverneur du château de Santander; qu'on songeait depuis longtemps à fortifier ce port placé dans une excellente position pour l'envoi de flottes dans les Pays-Bas; qu'on voulait, en cas de guerre, le mettre à l'abri des coups de main d'une puissance ennemie ou des entreprises des corsaires; que, quatre années avant l'envoi de don Juan en Flandre, Escovedo avait été autorisé à construire, à ses frais, un fortin dans le château même de Santander, fortin à l'érection duquel il avait consacré 6,000 ducats ayant une autre destination; qu'on avait prescrit, vers la même époque, de pourvoir à la défense de la *roche de Mogro*, au moyen d'un fort dont il avait sollicité le comman-

trouver leur place parmi les occupations des plus grands princes, détermina lui-même plusieurs phases... » *Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1706, p. 114. — [1] Voir le cahier de mars 1846, page 174.

dement, et dont la construction avait été suspendue faute d'argent; qu'en 1574 et 1576 on avait élevé, dans le même but, sur le cap appelé *Ano*, un autre fortin qu'Escovedo avait réclamé comme une dépendance du château, ce qui ne lui avait point été accordé. Il revint à la charge au printemps de 1577, et demanda de nouveau que la *peña de Mogro* fût fortifiée et placée sous ses ordres. Philippe II consulta les conseils de finances et de guerre, qui, pour le moment, ne furent point de cet avis[1]. Il voulut aussi avoir le sentiment de Perez.

C'est à cette occasion que Perez, parlant des prétentions d'Escovedo sur la *peña de Mogro*, prétentions dont il a fait, dans ses *Relaciones*, un grief si terrible contre lui, répond à Philippe II que son opinion est de la fortifier sans en confier le commandement à Escovedo. Il rappelle les téméraires imaginations qu'il attribue au secrétaire de don Juan, mais qu'il traite avec le mépris qu'elles méritaient, en rassurant à cet égard son ombrageux souverain. « Je n'ai pas besoin, lui dit-il, de remettre en mémoire à V. M. ces propositions sur l'entrée de Santander, sur la descente du sommet des monts dans ce royaume, et les partisans qu'Escovedo avait dans son pays. En affaires d'État, de pareils rêves peuvent motiver plus encore que le refus de confier à quelqu'un la roche de Mogro. . . . . Mais je prie instamment Votre Majesté de vouloir bien m'écouter dans les observations que je lui soumettrai pour qu'elle ne se scandalise pas trop des forfanteries et des bravades d'une demi-douzaine de vermisseaux; ce que je lui dirai ne sortira pas des bornes de la douceur et de l'humanité[2]. » Dans la même lettre, il engageait le roi à user d'indulgence envers Escovedo au sujet des 6,000 ducats qu'il avait détournés de leur destination pour les employer au fortin de l'intérieur du château. « Je crois, lui disait-il, qu'il est plus à propos de dissimuler, et c'est le parti que Votre Majesté aurait à prendre, mais de manière toutefois à pouvoir revenir sur les 6,000 ducats, à moins que les services d'Escovedo n'aient mérité le contraire, auquel cas Votre Majesté fera comme Dieu, qui oublie et par-

[1] Copia de consulta a Su M[d] sobre el gasto del dinero que se proveyó para la peña de Mogro, 24 de mayo 1577. *Arch. gen. de Simancas; mar y tierra*. Leg° 82. — [2] « No es menester acordar a V. Mag[d] aquellos discursos de la entrada de San- « tander en España y de la montaña en estos reynos y del seguito qu'Escobedo tenia « de su tierra. Pero la ymaginacion en cosas destado acese caso vastante para mas « que no encomandar la peña de Mogro... Yo supplico a V. Mag[d] que me oiga en « lo que le advirtiere para que no le escandalicen los desgarros y bravatas de seis « gussanos y no será lo que dixere fuera del camino de la blandura y humanidad « de Vuestra Mag[d]. » Perez au roi, ms. de La Haye, fol. 67-70.

Digitized by Google

donne [1]. » Philippe II avait décidé que ces fortifications seraient ajournées, parce qu'il ne craignait rien pour le moment de la part de l'Angleterre et de la France, et que les affaires de Flandre s'arrangeaient.

Il ne survint rien de nouveau depuis cet instant jusqu'à la mort d'Escovedo. Celui-ci fut envoyé par don Juan en Espagne, en juillet 1577, lorsque les affaires se troublaient de rechef dans les Pays-Bas, et qu'à une paix courte et mal assurée allait succéder une guerre opiniâtre et décisive. Philippe II fut extrêmement irrité de ce voyage, entrepris sans son autorisation. L'excès de son mécontentement et de sa défiance alla au point de lui faire mettre, si nous en croyons Perez, sur la lettre d'Escovedo : « Le coup est tout près de nous atteindre, il faut nous bien précautionner de toute façon, et nous hâter de le dépêcher avant qu'il ne nous tue [2]. »

On a peine à comprendre que Philippe II ait conçu de pareilles craintes et se soit laissé emporter à une pensée aussi extrême. Comment en effet, pouvait-il trouver dans les rêves ambitieux de don Juan sur Tunis et sur l'Angleterre; dans ses dégoûts sur les affaires des Pays-Bas, et ses demandes de rappel; dans son intention peu durable d'entrer en France avec les troupes espagnoles expulsées par les Flamands, pour sauver la honte de leur renvoi; dans son désir de recevoir un traitement d'infant et de participer à l'exercice de l'autorité au milieu des conseils d'Espagne; dans les paroles inconsidérées d'Escovedo sur la roche de Mogro, paroles traitées par Perez lui-même comme des rêves méprisables; dans ses exigences trop brusquement exprimées, il est vrai, mais procédant selon Perez encore d'un zèle estimable; enfin dans ce dernier voyage à Madrid, entrepris en vue de la conservation de plus en plus compromise des Pays-Bas et devant être suivi d'un prompt retour en Flandre; comment pouvait-il trouver dans des projets qui s'annulaient les uns les autres, dans ces pensées vagues et contradictoires, un danger immédiat, menaçant pour son pouvoir ou pour sa personne, et l'obligeant à se défaire tout de suite d'Escovedo? S'il fut assez ombrageux pour croire à un semblable danger, comment fut-il

[1] « Tengo por mas combiniente el disimular y asi debria V. Mag[d] acerlo, pero « de tal manera que pueda, quando conbenga, bolber à la cuenta de los seis mill du- « cados y a lo que mas huviesse, si los servicios no mereciessen lo contrario, que « en tal casso ymite V. Mag[d] a Dios que olvida y perdona. » Perez au roi, ms. de La Haye, fol. 67-70. — [2] « Ya nos llega el alcance cerca; menester serà prebenirnos « bien de todo y darnos mucha priessa a despacharle antes quel nos mate. » 21 juillet 1577. Apostille du roi, dans une lettre d'Escovedo à Perez, ms. de La Haye, fol. 37-38 v°.

Digitized by Google

aussi lent à s'y soustraire? car il se passa plus de huit mois entre l'arrivée et la mort du secrétaire de don Juan. Le retard du coup dont Philippe II frappa Escovedo ne saurait s'expliquer que par la suspension de sa défiance. Or qui avait le pouvoir et conservait encore le désir de calmer cette défiance? Perez seul, dont l'amitié pour Escovedo n'avait pas encore cessé, et qui l'avait protégé efficacement, soit avant son voyage, soit depuis son séjour en Flandre et avait décidé Philippe II à ne pas lui faire ressentir les effets de son mécontentement.

S'il en est ainsi, si Escovedo passa six mois à Madrid, sans être inquiété, malgré la menace imminente de mort écrite de la main du roi, s'il dut cette sécurité momentanée à l'amitié qui le liait encore à Perez, survint-il quelque accident de nature à troubler cette amitié, et Perez eut-il quelque intérêt à exciter une défiance qu'il avait assoupie, à précipiter le coup qu'il avait fait suspendre?

C'est ici que nous devons placer les observations indiscrètes et les menaces dangereuses d'Escovedo au sujet des amours de Perez et de la princesse d'Eboli. Elles ne peuvent pas avoir été faites à une autre époque, puisque Escovedo était, depuis plusieurs années, ou sur la flotte espagnole dans la Méditerranée, ou dans les Pays-Bas, et qu'il avait à peine traversé Madrid en 1576, d'où il était parti dans les meilleurs termes avec Perez. Ces observations et ces menaces, dont nous avons donné ailleurs les preuves et sur lesquelles nous ne reviendrons pas, étaient propres à exciter la vengeance de Perez, en éveillant ses craintes, et elles expliquent seules son changement de conduite à l'égard d'Escovedo, dont il provoqua le meurtre après l'avoir si longtemps soutenu auprès du défiant Philippe II.

Quant à la complicité de ce prince dans le meurtre d'Escovedo, les preuves abondent : il en donne l'ordre à Perez, et il entre dans les détails les plus odieux de l'exécution. « Certainement, lui dit-il, il sera bon de hâter la mort du *Verdinegro*[1] (c'est ainsi qu'il désignait Escovedo), avant qu'il ne puisse rien faire qui nous gagne de vitesse, car il ne s'endormira point et ne se départira pas de ses façons accoutumées. Agissez donc, et dépêchez-vous avant qu'il ne nous tue[2]. » Perez se mit à l'œuvre,

[1] Ce mot qui, dans son acception matérielle, signifie *vert-noir*, s'applique, dans son acception figurée, à un homme acariâtre et capable de méchantes actions. — [2] « Cierto conbendrà abrebiar lo de la muerte del Verdinegro antes que haya algo « con que no seamos despues a tiempo, quel no deve de dormir ni descuidarse de « sus costumbres, acedlo y daos priessa antes que nos mate. » Copia de un billete para Ant° Perez de mano de Su Mag^{d} presentado para declaracion de la muerte d'Escobedo, ms. de La Haye, fol. 77.


Digitized by Google

et tint Philippe II au courant des diverses tentatives d'empoisonnement dont nous avons déjà rendu compte, d'après la déposition de son page Enriquez. On sait que la dernière, sans amener la mort d'Escovedo, le rendit fort malade et fut cause de la condamnation d'une esclave qu'on soupçonna de lui avoir administré le poison. En instruisant le roi de cette circonstance, dans une lettre du 12 mars 1578, Perez lui dit : « Le *Verdinegro* reste toujours plus faible et ne parvient pas à se lever. Je suis en souci de plus d'une manière, comme je l'ai dit à Votre Majesté. Il a consenti à ce qu'on fît comparaître l'esclave à qui l'ordre a été donné, comme si elle savait quelque chose, et on assure qu'il commence à s'effrayer[1]. » Philippe II écrivit en marge sur la lettre : « Ce à quoi le *Verdinegro* a consenti n'est pas bon, car ils feront peut-être dire à l'esclave ce qu'ils souhaiteront le plus. Il a dû avoir quelques soupçons. Ses papiers ne montrent toutefois pas d'inquiétude. Mais il voudra écrire là-bas (en Flandre), et, pour qu'il n'en fasse rien, il sera bon que vous lui disiez vous-même que vous écrivez pour vous et pour lui.[2] » Il ajoutait : « Souvenez-vous de ce que je vous ait déjà dit, d'en finir promptement avec le Verdinegro[3]. »

Dix-neuf jours après, le 31 mars, lorsque Escovedo put se lever et sortir, Perez en finit comme Philippe II le voulait. N'ayant pu l'empoisonner, il le fit tuer dans les rues de Madrid. Le meurtre d'un secrétaire du roi causa une grande émotion. Les alcades se mirent en campagne. Le 1er avril on arrêta tous ceux qui cherchaient à sortir de la ville, et le 2 on obligea tous les logeurs à donner le nom de leurs hôtes. Perez revint d'Alcala où il était allé faire ses dévotions de la semaine sainte, à Madrid. Les scènes les plus pénibles, les soupçons les plus inquiétants, les embarras les plus graves l'y attendaient, et son châtiment allait y commencer dans les angoisses de la crainte, en attendant qu'il s'achevât dans les douleurs de la torture et de l'exil. Par une lettre du 3 avril, Perez fit connaître au roi l'agitation de Madrid, les visites qu'il avait reçues coup sur coup de l'alcade de cour Hernan Ve-

[1] « Aquel ombre verdinegro dura en su flaqueça y nunca acavarà de lebantarse, « arto cuidado traygo de mas de una manera, como lo dixé à V. Magd y a dado en « que saquen a la esclava, a quien se lo mandó como si ella lo supiesse, y diz que « comiença a temer. » 12 mars 1578. Perez au roi, ms. de La Haye, fol. 77 à 81. — [2] « No es bueno lo en que a dado el Verdinegro por que quiça aran a la esclava « decir lo que se les antojare, y alguna sospecha deviò tener, y por sus papeles no « parece que teme, y todavia querra escrivir alla, y porque no lo haga bien serà que « le digais que escrebis bos por ambos. » *Ibid.* — [3] « Y buelbos acordar lo que os es- « crebi abrebiar con el Verdinegro. » *Ibid.*

Digitized by Google

lasquez, qui recherchait les meurtriers d'Escovedo; les questions en apparence pleines d'ouverture, mais au fond insidieuses, qu'il lui avait adressées à cet égard; la manière dont lui Perez s'était efforcé de donner le change à l'alcade, en laissant entrevoir que le coup pouvait partir ou des États de Flandre, ou des soldats mécontents, ou avoir pour cause quelque intrigue de femme; l'entrevue qu'il avait eue avec le fils d'Escovedo, lequel lui avait exprimé une grande confiance et dont les soupçons se portaient sur l'amirante de Castille ou le duc d'Albe; les emportements de la veuve qui étendait jusqu'à lui ses défiances; enfin les diverses confidences que Garcia de Arce, gendre de l'alcade Velasquez, venait lui faire sur tout ce qui se passait, pour examiner sans doute sa contenance et surprendre son secret. Perez ajoute douloureusement : « Il faut que Votre Majesté sache que j'ai avalé d'amers déboires dans toutes les situations et circonstances que je viens de dire[1]. » Le roi lui répond : « Parlez avec prudence, et le moins que vous pourrez; ils vous diront mille choses, non pour les dire, mais pour voir s'ils ne pourront rien tirer de vous; les déboires sont inévitables, mais il en faut passer par là avec toute la dissimulation et l'adresse dont vous serez capable[2]. »

Embarrassé par la présence des meurtriers, qu'il désirait éloigner de Madrid, mais qu'il craignait aussi, dans ce moment d'éveil et de recherche, de faire tomber entre les mains de la justice par une fuite trop précipitée, Perez écrit au roi dans la même lettre : « Mon monde n'est pas parti parce qu'il se serait livré d'un seul coup dans ce fracas d'arrestations. J'ai ici mes trois hommes et celui qui a fait le coup. Ce dernier est cousin d'un Catalan employé dans l'affaire, venu ici pour chercher et procurer l'autre, et qui est retourné à Alcala, où il est entretenu à mes frais. J'ai craint, comme je l'ai dit à Votre Majesté, de me compromettre en communiquant moi-même avec le cousin. Je suis résolu à ce qu'ils se tiennent tous coi et j'ai l'intention de les faire partir séparément, chargés de quelque dépêche, parce qu'on dit que les pas de chacun sont comptés[3]. » Le roi l'approuve et lui dit : « Vous

[1] « Demas desto V. Mag[d] sepa que yo hé pasado mis tragos amargos en todas las « estaciones y passos que hé dicho y diré lo demas aora. » 3 avril 1578. Perez au roi, ms. de La Haye, fol. 81-86. — [2] « Muy bien le rrespondistes y ablad con rrecato, que « os diran cien cosas no por deciroslas sino por ber si os pueden sacar algo. » *Ibid.* — [3] « Mi xente no se ha ydo porque fuera perdida por el mismo casso con el fra- « casso que ay de tomar cuantos salen, y con la dilixencia que se hiçò ayer de que « manifestasen todas las alquiladoras de camas sus huespedes... estan aqui los tres « criados mios y el que hiçò el lance, que es sobrino de un Catalan que anda ay en « la obra, el qual avia benido a busçarle, y yo le hicé bolber a Alcala y esta alli en-

avez fort bien fait de ne pas laisser partir vos gens. Le meilleur est, à mon avis, qu'ils ne bougent pas pour le moment, tandis que vous aurez les yeux au guet comme vous les avez. Je ne crois pas que vous deviez les faire partir à présent avec des dépêches. Il faut, je le répète, qu'ils se tiennent tranquilles par la raison que vous en donnez[1]. »

Le lendemain 4, Perez cède à son impatience d'éloigner les meurtriers et il l'apprend à Philippe II, auquel il dit : « Je suis en train d'expédier mes hommes. Deux partent demain; deux autres, parmi lesquels est celui qui a fait le coup, me resteront encore. L'un ira à Ségovie et passera de là en Aragon. Si je les fais échapper sans qu'aucun tombe dans les mains d'Hérode, j'aurai fait quelque chose[2]. » Philippe II, assez inquiet de cette résolution, lui répond : « Je ne sais s'il ne serait pas plus sûr de ne pas vous presser de dépayser vos hommes. . . Du moins devriez-vous leur donner ordre de ne pas arriver trop vite aux frontières d'Aragon, où ils peuvent être remarqués, d'après les mesures prises. Il faudrait qu'ils y entrassent par la Navarre, ou d'une manière aussi détournée. Il est connu que disparaître ainsi n'est pas bon. Ce sera donner à penser. Faites-y attention, et remarquez que je vous le dis pour que vous en agissiez ainsi[3]. »

Malgré les précautions dont Perez s'était entouré pour commettre le meurtre, et le soin qu'il prenait d'éloigner les meurtriers, la famille d'Escovedo ne demeura pas longtemps dans l'incertitude sur sa culpabilité. Ceux qui le haïssaient ou l'enviaient pressèrent le fils aîné et la veuve de se plaindre et d'agir. Dès le 10 avril, Perez écrit au roi : « La partie va grand train, par *mementos* et par assemblées particulières du soir. Selon

« tretenido, porque me temi embaraçar a su sobrino, como dixe à V. Mag^{d}, y estoy « rresuelto que sesten quedos y boi pensando en embiarlos con algun despacho « cada uno por si, porque diz que ay gran cuenta en los pasos. » 3 avril 1578. Perez au roi, ms. de La Haye, fol. 81-86. — [1] « Muy bien acertado asido que no se aya ydo « vuestra xente por la causa que decis, aun me parece a mi que lo mejor es que « sesten quedos por aora teniendo bos el cuidado que tendreis, y no me parece que « los ynbieis aora con despachos, sino que se esten quedos como hé dicho por la « caussa que aqui decis. » *Ibid.* — [2] « Voy ya despachando mis hombres, y manaña « saldran dos y me quedaran otros dos, el uno el que hizò el lance; el uno ira a « Segovia y passara a Aragon por aquel camino. Y si yo los escapo sin caer ninguno « en manos de Herodes, habré hecho algo. » 4 avril 1578, Perez au roi, *ibid.* fol. 87-« 89. — [3] « No sé si seria lo mas seguro no daros priessa a ymbiar los hombres « por lo que ante ayer mescribistes, y a lo menos con horden que no llegassen tan « presto a los pasos de Aragon donde deven destar apercividos sin duda, segun la « dilixencia, sino que fuessen a entrar por Navarra o cosa tal. Y ques conocido no « conbiene que se desaparezca, que será dar que pensar. Tened mucho cuidado en « esto, y mirad bien lo que os digo para que assi los agais. » *Ibid.*

Digitized by Google

ce que j'ai appris, comme ils sont mes ennemis, ils en sont venus à dire ou que j'ai fait la chose ou que je la sais. Ils s'y sont pris de manière à ce que le jeune Escovedo fût présent à leurs réunions, pour lui communiquer leurs méchantes intentions. Il a dit, j'en ai été informé, que, quoique d'autres lui eussent répété la chose, par mille raisons, il ne voulait pas la croire... Il y eut de longs débats. Il faut faire vigoureuse résistance, et pour cela l'appui et le secours de Votre Majesté sont nécessaires[1]. » Il demandait, en conséquence, que Philippe II le comblât encore davantage des marques extérieures de sa faveur. Philippe II n'y manqua point. Perez resta le dépositaire de toute sa confiance. Il eut à conduire non-seulement les affaires d'Italie, qui étaient anciennement dans ses attributions, et celles de Flandre, qui y avaient été mises depuis l'envoi de don Juan dans ce pays, mais encore celles de Portugal, qui étaient du ressort de Zayas. Ainsi toutes les grandes affaires de la monarchie espagnole étaient concentrées entre ses mains : en Italie, où Philippe II avait à traiter avec le pape et à résister au Turc; en Flandre, où il avait à soumettre les insurgés et à contenir l'Angleterre et la France; enfin en Portugal, où il préparait tout pour se rendre maître de la couronne qu'allait laisser vacante la mort du cardinal-roi Henri. Philippe II suivait presque toujours de point en point ses avis.

Mais cette haute faveur ne désarma point les ennemis de Perez. Ils multiplièrent contre lui les attaques jusqu'à ce qu'il y succombât. Ils parvinrent en premier lieu à susciter les dénonciations du fils d'Escovedo, qui s'était d'abord refusé à le croire coupable et qui le poursuivit avec acharnement pendant huit mois, sans que Philippe II accueillît entièrement ou repoussât sa plainte. Par ces temporisations naturelles et calculées de sa part, le roi comptait lasser Escovedo. Mais il désespérait Perez, que des gens apostés attendirent plusieurs fois pour le frapper dans ses sorties de nuit[2], et qui suppliait vainement Philippe II de mettre un terme à cette dangereuse affaire par un acte de son autorité. Aussi éclatait-il en plaintes et tombait-il dans de profonds abattements, dont son maître s'étudiait à le relever par des assurances d'une protection inaltérable et les témoignages d'une bienveillance affectueuse.

[1] « Brava anda la folla por mementos y las juntas anoche. Y segun hé savido, « como son mis henimigos, han dado en decir que yo lo hicé o lo ssé, y tuvieron « forma como fuese alla el moço y aconsexarle sus buenas intenciones. Sé que dixò « el moço que aunque otros se lo avian dicho, por mill raçones no lo creia y ubó « muy larga platica. Menester es mucho esfuerço, y para tenerle el amparo de « V. Mag^{d}. » 10 avril 1578. Perez au roi, ms. de La Haye, fol. 89-90. — [2] 10 janvier 1579. Perez au roi, ms. de La Haye, fol. 91-94.

Digitized by Google

« Tant que je vivrai, lui disait-il, vous n'avez rien à craindre. D'autres ont beau changer, croyez que je ne changerai pas. Si vous m'avez étudié sous ce rapport, vous aurez reconnu, je suis sûr, que je ne suis pas changeant[1]. » Et lorsqu'un peu plus tard Perez lui annonçait, avec une affliction mêlée de crainte, la mort du marquis de Los Velez qu'il venait d'apprendre, le roi lui répondit : « Vous et moi nous perdons beaucoup; mais j'espère pourtant que c'est vous qui perdez le moins, parce que je ne vous manquerai jamais. Pour cela vous pouvez en être sûr. Tenez donc ferme contre ce regret et cette douleur. Vous le pouvez bien, puisque vous m'avez, moi[2]. »

Mais Perez devenait difficile à persuader. Sa défiance était éveillée. Philippe II venait d'écrire au cardinal Granvelle pour l'appeler de Rome à Madrid, et Perez croyait s'apercevoir que son maître, malgré ses protestations d'attachement, s'éloignait de lui.

« Je ne fatiguerai plus, lui écrivit-il, V. M. par ma présence, puisque, dans cette affaire, elle pousse la précaution jusqu'à trouver qu'il peut y avoir des inconvénients à ce qu'elle me voie et me parle. Il s'en trouverait aussi dans le moyen que je voulais lui proposer. D'ailleurs, tout bien considéré, il aurait peu de résultats, puisqu'un millier d'autres ont été employés sans qu'aucun ait servi à autre chose qu'à la temporisation dont il a plu à V. M. d'user là-dedans. Je ne puis parvenir à comprendre où cela mènera; car, comme je l'ai écrit bien souvent à V. M., rien qu'en ordonnant une seule fois, sous un bon prétexte, et il y en aurait mille, aux uns de ne rien dire, aux autres de ne rien faire, l'affaire tombe à plat et s'oublie tout d'un coup et pour toujours. S'il en est ainsi, que V. M. ne se lasse pas de me protéger et ne me laisse pas perdre la vie et mourir à la peine[3]. »

[1] « Mientras me diere vida no ay de que temer pues aunque sse muden otros « creed que yo no me mudaré, y, si bien abeis mirado esto en mi, creo abreis visto no « soy mudable. » [Avril 1579?] Perez au roi, ms. de La Haye, fol. 50-51. — [2] « Lo « siento mucho por vos y por mi, que pierdo mucho, y espero que vos no tanto, « por que yo no os faltaré, y desto estad seguro y tened buen animo deste dolor y « pena, que bien podeis, pues me teneis a mi. » 3 mai 1579, dans un billet de Perez au roi, ms. de La Haye, fol. 51-53. — [3] « No consaré a V. Mag^d con mi presen- « cia, y pues el rrecato de V. Mag^d en este negocio llega ya a tanto que en el oirme « y en el ablarme a de allar yncombenientes, tanbien le allará en el medio que « yo le queria proponer, aunque, bien mirado, sirbiera de poco, pues avido millar « dellos y ninguno a salido bueno sino por mas de dilacion, con que V. Mag^d a sido « servido tener en ello; que no acavo entender el fin dello, pues, como otras y mu- « chas beces hé dicho a V. Mag^d y escrito se lo, con solo mandar de una bez con « alguna buena color, y ay cien mill, a los unos que callassen y a los otros que no « hiciessen nada, se acava este negocio y se olvidaba de una bez para toda la vida,

Digitized by Google

Philippe II attribuait le ralentissement momentané de leurs rapports à ses dévotions que rendaient plus fréquentes [1] les approches de Pâques, et il lui disait « qu'il n'avait voulu rien prescrire, parce que c'eût été convenir de sa participation à la mort d'Escovedo. Aussi longtemps, ajoutait-il, qu'il sera possible de justifier de ma non-intervention dans ce qui a eu lieu pour le meurtre d'Escovedo, il est bon de le faire. Il est également bon que vous le vouliez ainsi vous-même et que vous y contribuiez... Je vous engage donc à vous calmer et à m'écrire tout de suite le moyen que vous vouliez proposer [2]. »

Ce moyen, Perez le fit connaître au roi. Voici en quoi il consistait : sur un mot de la main de Philippe II, le président de Castille devait appeler auprès de lui Escovedo et le décider à se désister de ses poursuites, en lui disant que la mort de son père s'était passée autrement qu'on ne l'avait supposé jusqu'alors, et que celui qui avait fait le coup y avait été suffisamment contraint par nécessité de le faire [3]. Le président de Castille, en même temps qu'il devait amener le fils d'Escovedo à un désistement, devait contraindre tous les autres au silence. Ce parti, proposé par Perez, fut adopté et donna lieu à l'entretien que nous connaissons déjà, et qu'Antonio de Pazos eut avec Escovedo et Mateo Vasquez, dont l'un retira sa plainte et dont l'autre fit intervenir plus tard le frère à défaut du fils d'Escovedo.

Mais Perez ne se trompait pas sur les dispositions nouvelles de son maître. Malgré ses affectueuses assurances, Philippe était changé à son égard. C'est vers ce temps qu'il avait été sans doute averti par Mateo Vasquez des rapports de Perez avec la princesse d'Eboli. On peut l'induire des termes mêmes d'une partie de la lettre que nous avons déjà citée, et dans laquelle Perez, prévoyant déjà les dénonciations de cet envieux secrétaire écrivait à Philippe II : « L'archevêque (Quiroga) a appris de Pedro Nuñez de Toledo qu'un homme est allé trouver Mateo Vasquez et lui a dit contre moi trois choses, lesquelles trois choses Mateo Vasquez lui avait redites à lui Pedro Nuñez et à son frère. La première, que j'étais le meurtrier d'Escovedo; la seconde, que je commettais des infidélités dans le maniement des affaires de

« y asi por amor de dios que V. Mag[d] no se cansse ni quiera que yo aqui pierda « la vida y el alma. » Perez au roi, ms. de La Haye, fol. 101-103. — [1] « Andando de « confession como lo hé andado essos dias. » Ms. de La Haye, fol. 101. — [2] « Y mien- « tras se pueda escussar que lo que se ha hecho de la muerte de Escobedo no asido « con interbention mia, bien será que se escusse, y es bien que bos lo querais,... « y assi os ruego mucho que os aquieteis y sosegaeis y que mescribais luego el me- « dio que queriades proponer. » *Ibid.* — [3] Ms. de La Haye, fol. 104.

Digitized by Google

V. M., et la troisième que je lui avais manqué en intrigue de femme dans le palais même. Ils en sont venus là et en viendront à bien pis encore, aidés par la patience et la temporisation de V. M. : je n'ai donc rien à attendre si ce n'est de mourir, puisque tel est le bon plaisir de V. M. [1] » Le roi lui répondit : « Il est possible que Mateo Vasquez ait dit à Pedro Nuñez ce que celui-ci a raconté à l'archevêque, mais j'affirme qu'il ne m'en a rien dit à moi. Je parle ici des deux dernières choses, car, sur la première, il m'a rappelé ce que lui avait dit Escovedo [2]. »

Sans cette révélation, qui excita tous les ressentiments de Philippe II, le changement de conduite de ce prince à l'égard de Perez resterait sans motif, et ses rigueurs contre lui et la princesse d'Eboli seraient incompréhensibles. A l'appui des faits et des raisons que j'ai déjà données pour mettre ce point hors de doute [3], j'en présenterai quelques autres ressortant de documents nouveaux. Ainsi, aux dépositions tirées du *proceso* et relatives, soit à l'intimité de Perez et de la princesse d'Eboli, soit au mécontentement qu'en manifesta Escovedo et qui dut contribuer à hâter sa mort, j'ajouterai quatre passages extraits de rapports divers faits à Philippe II par le président du conseil de Castille, don Antonio Pazos sur Perez et la princesse d'Eboli, et déposés au château de Simancas. Ils démontrent encore plus cette intimité, laissent apercevoir que Philippe II en était instruit, et confirment ainsi la seule explication plausible que puisse recevoir la détention de la princesse d'Eboli et le sévère traitement dont elle fut l'objet.

1° Perez était si lié avec la princesse d'Eboli, que, pour garantir sa fortune, il avait engagé la sienne. Cela résulte d'une lettre écrite à Philippe II, le 5 juin 1581, par le président du conseil de Castille, qui l'avait ignoré jusqu'alors : « Son avoir, disait-il, sera d'autant moins considérable, qu'il l'aura donné en gage pour un autre, ainsi qu'il paraît l'avoir fait pour la princesse d'Eboli, ce dont, jusqu'ici, je n'avais eu d'autre connaissance que celle que j'ai puisée dans ces papiers [4]. »

[1] « Y le dixò tres cossas contra mi : prima la muerte d'Escobedo, segunda que « trataba ynfidentemente los negocios y servicio de V. Mag^d, y tercera que avia ofen- « dido a V. Mag^d en cossa de mugeres en palacio... a todo esto y a mas llegaran con el « sufrimiento y dilacion de V. Mag^d y asi no ay que esperar sino morir pues V. Mag^d « es servido dello. » Perez au roi, ms. de La Haye, fol. 101-103. — [2] « Bien puede sser « que Mateo Vasquez dixesse a Pedro Nuñez lo quel dixò al arçobispo, pero yo os cer- « tifico que a mi no me lo a dicho, digo las dos cosas ultimas, que en la primera « me dixò lo qu'Escobedo le avia dicho a el. » *Ibid.* — [3] Voir le *Journal des Savants* d'août et décembre 1844. — [4] « E que tanto menos valdrà su hacienda quanto en « mas quantidad la tuviere obligada por otro, como dicen la tiene por este negocio

2° Le duc de Pastrana, fils de la princesse, se montrait très-irrité des rapports de sa mère avec Antonio Perez et parlait d'elle injurieusement. On prétendait que, dans ses emportements, il allait jusqu'à proférer des menaces contre sa vie. « Hier, écrivait, le 4 novembre 1581, le président de Castille à Philippe II, don Luis Ponce de Léon, frère du duc d'Arcos, vint me dire qu'il savait don Alonzo de Leyva mal intentionné contre Antonio Perez. Que c'était lui qui soufflait le feu entre Perez et le duc, et que celui-ci avait parlé d'une manière très-hardie et très-déplacée contre la réputation de sa mère[1]. » Il ajoutait : « Quelqu'un m'a dit aujourd'hui que le duc pensait à tuer sa mère, je n'en crois rien et ne tiens pas la chose pour vraie; mais les langues sont si libres et tellement sans frein, qu'elles se donnent toute licence[2]. » La criminelle violence de ces propos avait indigné l'amirante de Castille qui avait dit que, si le duc de Pastrana parlait d'une façon déshonorante pour sa mère, il le poignarderait, parce qu'un fils qui parlait ainsi ne méritait pas de vivre. C'est là ce que rapportait Antonio Pazos à Philippe II, le 18 novembre 1581, en l'assurant qu'il le tenait de l'amirante lui-même[3].

3° Pendant la durée de leur détention, Philippe II, ayant soupçonné qu'il y avait entre Perez et la princesse d'Éboli quelque correspondance, ordonne de s'y opposer. « Il me semble, écrit-il, le 17 avril 1581, au président de Castille, avoir entrevu en quelque chose qu'il y a, entre Perez et la princesse d'Eboli, un échange de messages qui ne saurait convenir ni à l'un ni à l'autre; il faudra donc qu'en secret et en cachant votre jeu vous parveniez à savoir ce qui en est, et, si la chose est réelle, il faut la faire cesser[4]. »

« de la de Eboli, del qual yo ninguna noticia habia tenido mas de la que agora é « colligido de los papeles. » *Arch. gen. de Simancas, negociado de Patronato ecclesiastico.* Legajo, 12. — [1] « Ayer vinò a decirme y afirmarme don Luis Ponce de Leon, « hermano del duque de Arcos, que savia andava don Alonzo mal intencionado « contra Antonio Perez y era el que incendia el fuego entre el duque y Antonio Perez « et que el duque havia aqui hablado muy suelta y descompuestamente contra su « madre y su honrra. » *Ibid.* — [2] « Hoy me dijò una persona que el duque... tra- « tava matar a la madre; esto ni lo creo ni tengo por verdad, pero las lenguas son « tan libres y mal enpeñadas que se sueltan con libertad sin razon y causa. » *Ibid.* — [3] « Otra persona de credito me dijò que un grande destos reynos habia dicho « que si el duque de Pastrana decia mal de su madre y le tocava en la honrra el « le daria de puñaladas, porque no havia de vivir hijo que tal dixesse y de tan hon- « rrada madre. » *Ibid.* — [4] « Pareceme que hé entrevido algo de que todavia hay « mensages entre el y la princesa d'Eboli, que ni al uno ni al otro les esta bien; serà « bien que con secreto y disimulacion procureis saber lo que hay en ello, y siendo « asi, de atajarlo. » *Ibid.*

Digitized by Google

4° Enfin, ce qui est décisif, Philippe II convient lui-même que les causes pour lesquelles il poursuit et punit Perez ne sauraient être divulguées. En effet, le président de Castille, qui ressentait pour ce ministre déchu les mouvements d'une vieille amitié et souffrait de le voir ainsi accablé par la mauvaise fortune, saisissant toutes les occasions d'intercéder pour lui auprès de Philippe II, conseillait à ce prince, le 18 novembre 1581, de mettre un terme à cette affaire, qui le troublait lui-même : « J'ai déjà dit plusieurs fois, lui écrivait-il, que, si Antonio Perez a manqué assez gravement à V. M. pour mériter qu'on lui coupe la tête, il y a des juges qui pourront et sauront le faire. Je n'ai pas de conseil à donner sur ce point; mais, s'il n'est pas aussi coupable, V. M. peut le punir plus sévèrement que s'il n'était pas son serviteur; et, dans le cas où ce serait une peine suffisante pour son erreur et pour sa faute que la détention qu'il a subie et les dommages qui en ont été la suite, lui rendre la liberté et lui accorder pleine amnistie mettraient un terme à toute chose. En lui traçant la conduite qu'il doit tenir et la vie qu'il doit mener, on aura le droit de lui mettre la main dessus à la première récidive [1]. » Le roi lui répondit : « Si l'affaire était de nature à permettre qu'on procédât par jugement public, on l'aurait fait dès le premier jour. Or, comme il n'y a pas moyen de faire plus qu'on n'a fait, il n'y a pas lieu de suivre pour le moment une autre marche [2]. »

Je m'arrête ici; je crois avoir confirmé, à l'aide de ces documents nouveaux, mes précédentes assertions. Si je ne me trompe, les projets attribués à Escovedo contre Philippe II paraissent encore plus chimériques; l'intimité de Perez avec la princesse d'Eboli reste évidente; la complicité de Philippe II dans le meurtre d'Escovedo devient tout à fait certaine, et la sévérité aussi tardive qu'étrange de ce prince envers Perez et la princesse d'Eboli s'explique de plus en plus par l'éveil de sa jalousie et les poursuites de sa vengeance.

MIGNET.

[1] « Otras veces hé dicho a Vuestra Magestad que, si Antonio Perez ha deservido a « Vuestra Mag^{d} tan gravemente que meresca se le corte la cabeza, jueces hay que « lo podran y sabran hacer, que en ello no puedo yo dar consejo, y si no ha pecado « tanto, castiguele V. Mag^{d} con mas severidad que sino fuera su criado, y quando « bastasse por pena de su yerro o culpa la prision que ha tenido y los daños que « della se le han seguido, con darle libertad y buena licencia podrian acabarse estas « cosas... y con avisarle de lo que ha de hacer y como ha de vivir, si no lo guar- « dase, a la recaida cargarle a la mano. » *Arch. gen. de Simancas, negociado de Patronato ecclesiastico.* Legajo 12 — [2] « Si el negocio fuera de calidad que sufriera procederse en el por juicio publico, desdel primer dia se hubiera hecho; y asi pues no se « puede hacer mas delo que se hace... no se puede hacer otra cosa por agora. » *Ibid.*

Digitized by Google

SUR LES MODIFICATIONS qui s'opèrent dans le sens de la polarisation des rayons lumineux, lorsqu'ils sont transmis à travers des milieux solides ou liquides soumis à des influences magnétiques très-puissantes.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Newton, dans son optique, s'est astreint à présenter ses découvertes sous la pure forme de faits, en y attachant des énoncés qui fussent, autant que possible, indépendants de toute hypothèse sur la constitution du principe lumineux. Ce n'est pas que sa pensée, si profonde et si méditative, ne se fût portée bien souvent sur cette grande question de philosophie naturelle. On voit, par ses premières communications faites à la société royale de Londres, en 1675, qu'il avait conçu dès lors une hypothèse physique, mêlée d'émission corpusculaire et de mouvement ondulatoire dans un éther intangible, dont il essayait de déduire tous les phénomènes de la lumière, c'est-à-dire les opérations mécaniques par lesquelles elle est produite, propagée, réfléchie, réfractée, infléchie à l'approche des corps matériels; comment aussi, dans ces circonstances, elle est dispersée en parties douées de facultés calorifiques diverses, et quelle cause lui imprime ses intermittences périodiques de facile transmission, ou de facile réflexion. Il rattachait encore à cette hypothèse le développement de la chaleur, les réactions chimiques, et même les mouvements animaux produits par les actes de la volonté; le tout, dit-il, pour se conformer à la mode du temps, sans croire avoir personnellement besoin d'aucune hypothèse pour exposer des faits établis par l'expérience. Il avait alors trente-trois ans: le développement ultérieur de ses découvertes lui fit vraisemblablement reconnaître qu'une telle conception était prématurée; et, tout en gardant pour lui les mêmes convictions, il n'en laissa subsister de traces volontaires que dans ces mémorables questions qu'il inséra trente ans plus tard, à la suite de l'optique, comme s'adressant à un autre siècle. Deux motifs durent le déterminer à agir ainsi[2]:

[1] Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers de février (page 93) et mars 1846 (page 145). — [2] Cette première hypothèse conçue par Newton, dès 1675, se trouve rapportée d'après une longue lettre de lui, dans l'histoire de la Société royale de Londres, par Birch, tome III, page 247 et suiv. Dans l'article Newton de la biographie universelle, on a tâché de présenter le résumé des idées très-vastes, que l'ensemble de ses travaux paraît lui avoir fait définitivement concevoir sur ce même sujet; mais, par le manque de place, ou par la faute du rédacteur, elles n'y sont pas exposées aussi complétement qu'on a pu le faire ici.


Digitized by Google

Le premier fut le ressentiment profond des attaques et des fatigantes controverses auxquelles il s'était vu exposé lors de la publication de ses premiers travaux sur la lumière. Non-seulement il avait été assailli par des adversaires obscurs auxquels il crut devoir répondre, et qu'il aurait pu dédaigner; mais il eut encore le regret de voir ses plus belles découvertes expérimentales et ses résultats les plus certains méconnus, contestés, niés par des hommes d'un grand renom, tels que Hook et Huyghens, qui ne les voulaient admettre, ou seulement envisager, que dans les rapports qu'ils pouvaient avoir avec les systèmes qu'eux-mêmes avaient conçus. Lorsque Newton se décida enfin à publier son optique en 1704, il crut ne pouvoir échapper à de pareilles luttes qu'en rassemblant les résultats de ses observations sous la forme sévère de lois expérimentales qui en offrissent uniquement l'expression généralisée. Mais cette précaution ne le préserva point. On lui reprocha de ne pas rendre raison des phénomènes qu'il avait pris tant de peine à établir. La plus belle de ses abstractions, peut-être, celle qu'il avait désignée sous le nom d'*accès*, fut considérée comme une qualité occulte; quoique, dans son intention, et dans les termes exprès par lesquels il l'exprime, ce ne fût qu'un pur énoncé de faits. Tant la véritable philosophie des sciences est une chose rare[1]!

Le second motif qui dut empêcher Newton de rattacher ses résul-

[1] L'opposition de Hook aux découvertes de Newton sur la lumière était suggérée par un sentiment d'envie aveugle, qui lui faisait substituer les plus évidentes erreurs aux faits les plus palpables. L'opposition de Huyghens, exempte de tout sentiment pareil, était fondée sur une ignorance entière de ces faits, et sur une sorte de mécanisme de son esprit qui l'y rendait absolument insensible. Les détails de la discussion qui s'éleva à ce sujet entre Newton et Hook sont rapportés dans l'*Histoire de la Société royale de Londres*, par Birch, tome III. On les a résumés dans l'article Newton de la *Biographie universelle*. Les objections élevées par Huyghens se voient dans deux lettres que Newton adressa en réponse à Oldemburg, pour lui être transmises. Ces lettres sont insérées sous les n[os] 7 et 8 dans le tome IV de l'édition des œuvres de Newton, donnée par Horsley, pages 342 et 349. Huyghens était un très-grand génie; mais, spécialement géométrique et mécanique, il ne saisissait les idées que revêtues d'un corps. Ce caractère de son esprit se découvre en plein, par les fragments de sa correspondance publiée à Leyde en 1833. Dans une lettre adressée à Leibnitz vers la fin de 1690, il ne se gêne pas pour dire que le principe de l'attraction newtonienne lui paraît *absurde;* et il se félicite d'avoir témoigné cette opinion dans une addition qu'il avait faite à son discours sur la cause de la pesanteur (t. I, p. 41). On voit, par ces mêmes lettres, qu'il ne comprit pas davantage la portée du calcul différentiel, et qu'il en fit toujours très-peu de cas. Ce n'est pas le seul exemple qui prouve qu'on peut être un très-bon géomètre et un très-mauvais philosophe. Voyez l'extrait de cette correspondance d'Huyghens, dans le *Journal des Savants,* volume de 1834, p. 291.

Digitized by Google

tats définitifs à un système arrêté sur la nature de la lumière, ce fut très-probablement la connaissance plus intime que l'expérience lui avait donnée de toutes les difficultés de détail, inhérentes à une pareille conception, quand on veut l'établir sur des énoncés précis, assurés, complets, et mathématiquement calculables. On le voit saisir toutes les occasions d'attaquer ce problème par parties, sous les diverses formes qu'il peut revêtir. Ainsi, dans le premier livre des *Principes*, quand il parvient à calculer la réfraction et la réflexion intérieure d'un corpuscule matériel qui pénètre un milieu homogène agissant sur lui par des attractions à petite distance, ce qui est le premier et mémorable exemple d'une question pareille posée et résolue, il ne peut se défendre d'en montrer l'analogie prochaine avec les mouvements de la lumière, « *Harum attractionum haud multam dissimiles sunt lucis reflexiones et refractiones.* » Puis, dans le livre suivant, lorsque, par un effort de spéculation mathématique inouï alors, il arrive aussi à calculer la formation des ondes excitées dans un milieu élastique par les vibrations réitérées d'un corps solide, ainsi que leur mode de propagation, leurs intervalles et leurs vitesses, ce n'est pas seulement les phénomènes du son qu'il envisage; il saisit la concordance de ces résultats avec les effets de la lumière considérée sous cette autre forme : *Spectant propositiones novissimæ ad motum lucis et sonorum.* Ici l'on peut se demander, comment Newton concevait alors la lumière, pour que, selon lui, deux mécanismes si dissemblables dussent y concourir? Il ne l'a pas déclaré ouvertement, et surtout jamais d'une manière affirmative. Mais on peut assez bien l'inférer des questions de l'optique, en les interprétant dans ce qu'elles ont d'obscur par ses premières communications faites à la Société royale [1]. On sera sans doute bien aise de savoir le fond de sa pensée; et, comme elle est très-peu connue, je vais essayer de la dire.

Newton imagine un éther universel, intangible, infiniment élastique et rare, tel qu'on l'admet dans le système ondulatoire simple que j'ai d'abord exposé. Cet éther pénètre tous les corps matériels, où il réside entre leurs particules, à des degrés de condensation divers, d'autant moindres, qu'ils renferment plus de matière pondérable. Ainsi il est plus rare dans le verre que dans l'air, et plus rare dans l'air que dans l'espace d'où l'on a extrait ce fluide. Mais ces changements procèdent par gradation près des limites superficielles des corps, de manière à y établir une sorte d'atmosphère éthérée, ayant, à des profondeurs sensibles, une densité

[1] Birch, *History of the Royal Society of London*, tome III, p. 249 et suiv.

Digitized by Google

uniforme, et dans ses couches externes des densités rapidement variables. Suivant ce mode général de distribution, l'éther est aussi plus rare dans les corps denses du soleil, des étoiles et des planètes, qu'il ne l'est dans les espaces dépourvus de matière pondérable, compris entre eux; et, en s'étendant de ces corps à des espaces fort éloignés, il devient progressivement plus dense. De sorte que, dit Newton, c'est *peut-être* son ressort, qui, agissant sur eux par pression, et les poussant des plages les plus denses vers les plus rares, produit leur gravitation mutuelle, maintient l'agglomération des éléments de leurs masses, sans opposer à leur mouvement de résistance sensible, depuis qu'on les observe, à cause de son excessivement petite densité. En effet, la répulsion mutuelle des particules d'un milieu, d'où résulte son élasticité, est totalement distincte et indépendante de la quantité de matière inerte qui s'y trouve contenue dans un espace donné. Or cette quantité relative, qui constitue la densité, est la seule occasion de la résistance qu'un milieu, composé de particules disjointes, et en repos individuel, oppose à la translation des corps qui s'y meuvent. Car cette résistance ne provient pas d'une force active, mais de l'inertie de la matière, laquelle ne peut être déplacée de son lieu de repos actuel qu'en partageant le mouvement du corps qui la déplace, par suite de quoi ce mouvement s'affaiblit. C'est ainsi que le principe électrique, sans nous offrir de masse appréciable, imprime aux corps matériels des mouvements d'impulsion, disjoint violemment leurs molécules par des explosions soudaines, et vaporise subitement l'or même, en vertu de sa seule élasticité.

Dans la pensée de Newton, cet éther universel n'est pas le principe même de la lumière : il en est essentiellement distinct. La vision ne résulterait pas d'ébranlements d'abord imprimés à une petite masse de ce fluide par les vibrations des corps lumineux, puis propagés en ondulations jusqu'à notre rétine, comme dans le système imaginé par Hook, et aujourd'hui en faveur parmi les physiciens[1]. Ce que Newton

[1] Lorsque Newton eut prouvé par l'analyse du spectre que la lumière blanche était composée de rayons de natures distinctes, ayant des qualités propres, originaires et inaltérables, Hook ne vit pas d'abord comment des ondulations similaires, excitées et propagées dans un milieu de constitution uniforme, ainsi qu'il l'avait supposé jusqu'alors, pourraient lui fournir des équivalents de ces qualités diverses. En conséquence, il opposa aux expériences de Newton une explication hypothétique de la dispersion qui était remplie d'erreurs, et l'on pourrait dire de mauvaise foi (Birch, tome III, pages 10-14). Newton la réfuta péremptoirement dans les *Transactions philosophiques*, n° 88. Alors Hook imagina, plus heureusement, d'attribuer aux corps lumineux la faculté d'exciter dans l'éther uniforme des ondulations d'inégales longueurs, qui, arrivant à la rétine, pouvaient y faire naître

Digitized by Google

appelle des rayons de lumière, ce sont des corpuscules matériels, d'une ténuité insaisissable, lancés en tous sens par les corps lumineux, et doués de toutes les qualités de corps de dimensions sensibles, comme dans le système de l'émission simple que j'ai précédemment exposé. Ces corpuscules, de même que les astres, traversent les espaces célestes sans que l'éther leur oppose de résistance appréciable; et ils y suivent leur direction primitive d'émission, sans dévier sensiblement de la ligne droite, parce que la densité de l'éther y étant presque uniforme, l'élasticité de ce fluide réagit sur eux également dans tous les sens. Mais leur marche doit cesser d'être rectiligne partout où sa pression devient inégale. Par exemple, quand un corpuscule lumineux, se mouvant dans l'air, approchera d'un corps matériel, dans les limites de proximité où les densités de l'éther varient rapidement, il devra éprouver plusieurs sortes de perturbations. D'abord, l'excès de force élastique des couches plus denses le pousse vers les plus rares; en même temps les molécules matérielles du corps le sollicitent par leurs attractions, et lui-même aussi, réagissant sur elles, tend à les déranger de leurs positions d'équilibre. Alors, soit en conséquence de ces dérangements opérés par les impressions réitérées des corpuscules qui se suivent, soit par leurs actions immédiates sur le milieu éthéré, ou par ces causes

la sensation de couleurs différentes, tant par la durée de leurs impressions individuelles que par la diverse rapidité de leur succession alternative. Cette condition de diversité a été conservée avec raison aux ondes lumineuses par les physiciens qui ont adopté le système de Hook. Mais il reste encore cette difficulté que, d'après les calculs qu'on a pu jusqu'à présent appliquer aux petites agitations des fluides élastiques, les ondes de toutes grandeurs s'y propageraient avec la même vitesse; de sorte que les séries d'ondes lumineuses de grandeurs inégales sembleraient ne pas devoir se séparer sur des directions diverses par les réfractions, comme elles le font quand un trait de lumière blanche est à la fois brisé et dispersé par un prisme. Toutefois Fresnel a montré, par des considérations très-ingénieuses, que ce résultat des formules analytiques actuelles n'est pas établi avec une rigueur absolue, et que les conditions physiques admises comme données fondamentales dans le calcul d'où on le déduit, pourraient bien ne pas être complétement applicables à des ondes aussi courtes que celles de l'éther lumineux. Il lui paraissait que, dans un tel cas, les ondes les plus courtes devaient se propager un peu moins vite que les ondes les plus longues. Ce point délicat de mécanique physique donna lieu, entre lui et Poisson, à une controverse du plus grand intérêt, dont on peut voir les détails dans les tomes XXII et XXIII des Annales de chimie et de physique pour l'année 1823. Quoique la nature du sujet que je traite doive me ramener plus tard à ce point de discussion, je n'ai pas cru inutile de l'indiquer ici, pour faire sentir dès à présent au lecteur ce qui avait décidé Newton à rejeter l'hypothèse des ondulations immédiatement transmises, et à lui substituer un système plus complexe.

Digitized by Google

réunies, Newton suppose que les couches de ce milieu, qui enveloppent le corps matériel, sont mises dans un état de vibration, lequel, en vertu de leur excessive élasticité, fait naître autour de chaque point d'incidence des ondes dont la marche est plus rapide que celle du corpuscule lumineux lui-même. Ces ondes le rejoignent donc sur sa route; et, selon qu'elles l'atteignent dans leurs phases de condensation ou de raréfaction, elles accroissent ou diminuent sa vitesse propre par intermittences, lui communiquant ainsi tour à tour des accès de facile transmission ou de facile réflexion[1]. Ces conditions posées, lorsque des corpuscules lumineux se meuvent dans un milieu diaphane non cristallisé, à des distances sensibles de ses surfaces terminales, la densité de l'éther qui les entoure est uniforme, et les attractions des molécules du milieu, qui ne s'exercent qu'à petite distance, les sollicitent également en tous sens. Leur trajectoire est donc alors rectiligne et leur vitesse constante. Mais, lorsqu'ils arrivent aux limites de ce milieu, pour pénétrer dans un autre où la densité de l'éther, ainsi que les attractions émanées des particules matérielles, deviennent différentes, ils ressentent des changements progressifs des deux genres de forces qui les impressionnaient, et leur orbite change. Ils peuvent donc, selon leurs directions d'incidence et leur vitesse, être réfléchis dans le premier milieu, ou réfractés dans le second, non pas brusquement, mais par des flexions graduées qui leur font décrire d'autres courbes d'une étendue insensible, dont nous n'apercevons que les dernières tangentes et la direction rectiligne finale, lorsque les corpuscules se sont assez éloignés des couches de passage pour que leur mouvement soit revenu à la direction rectiligne et à l'uniformité. De même, si les corpuscules viennent à passer seulement aux confins d'un corps matériel différent du milieu uniforme où

[1] *Optique, Question 29.* Ce mode de communication des accès, par les *agitations* que le corpuscule lumineux reçoit des vagues éthérées qui le rejoignent, semble exiger que sa vitesse propre soit augmentée par celles qui sont dans les phases de condensation, et diminuée par celles qui sont dans des phases de raréfaction, comme je l'ai dit, puisque la théorie du son, exposée dans le livre des principes et confirmée depuis par tous les géomètres, attribue aux premières les mouvements *en avant* des particules éthérées, et aux autres les mouvements rétrogrades des mêmes particules. Toutefois, dans sa première communication à la Société royale (Birch, tome III, page 263), Newton semble attribuer aux vagues éthérées une action de sens contraire à celle-là. Mais, si je ne me suis pas mépris sur le sens de ce passage de l'*Optique,* on pourrait croire qu'à l'époque de cette première communication Newton n'avait pas encore reconnu la connexion des variations de densité avec les vitesses moléculaires, aussi bien qu'il le fit depuis dans le livre des *Principes,* ce qui aurait modifié l'application qu'il en fait dans la *Question 29 de l'Optique*, dont je fais usage ici.

ils se meuvent, assez près de ses bords, quoique encore à distance, pour entrer dans les couches où l'éther a des densités inégales, ils devront s'y plier et s'y infléchir suivant des trajectoires nouvelles qui ne redeviendront rectilignes qu'après qu'ils seront sortis de ces couches variables, et s'en seront suffisamment éloignés. Ces changements d'orbite devront s'opérer inégalement sur les corpuscules lumineux de différente masse et de différente nature; les plus gros, par exemple, étant, toutes choses égales, moins impressionnables que les plus petits. De là l'inégalité des réflexions et des inflexions qu'ils subissent dans des circonstances pareilles; de là, encore, la diversité des impressions qu'ils produisent, lorsque, parvenus à notre rétine, ils excitent, dans les couches d'éther de sa surface des vibrations distinctes, lesquelles, propagées intérieurement par ondulations dans ce même fluide, nous donnent la sensation de la lumière et des couleurs, par une dernière communication mystérieuse dont personne n'a le secret.

Voilà comment Newton conçoit la lumière. Son hypothèse est plus complexe que celle de Hook, qui la faisait résulter des seules ondulations de l'éther, propagées, sans intermédiaire, depuis les corps lumineux jusqu'à l'œil, comme les ondes excitées dans l'air, arrivant aux membranes de l'oreille, donnent le sentiment des sons. C'est ce que la plupart des physiciens admettent aujourd'hui. Mais cette analogie séduisante présentait, au temps de Newton, des difficultés de mécanique très-considérables qui ne sont pas encore complétement résolues; je ne pourrai pas même les indiquer, si je n'explique, au préalable, comment les ondes sonores se forment dans l'air. Je vais aussi avoir bientôt besoin de mentionner divers caractères des ondes lumineuses, dont je ne pourrai donner aucune notion précise, si je ne fais d'abord bien connaître celles-là. Je m'y résous donc, par respect pour le lecteur, espérant l'intéresser davantage en l'amenant jusqu'aux dernières bornes de nos connaissances scientifiques, qu'en lui présentant de lointaines et vagues lueurs sur les mystères que la nature nous cache encore. Le peu que j'ai à dire sera d'ailleurs très-aisé à comprendre.

Pour analyser le mécanisme de ces mouvements, il faut se rappeler que l'air est élastique, c'est-à-dire qu'il existe, entre ses particules, un principe de répulsion mutuelle qui tend à les écarter les unes des autres, avec une force d'autant plus grande, qu'on les contraint à se rapprocher davantage. Cette force, quelle qu'en soit la cause, croît avec la température. On la mesure par les poids qu'il faut lui opposer pour restreindre une même masse d'air à un volume fixe, ou à des volumes successivement moindres, tant à une même température qu'à

Digitized by Google

des températures différentes. Ces poids peuvent être, par exemple, des colonnes de mercure; ou encore le poids d'une atmosphère idéale, de même densité que la masse d'air et d'une hauteur assez grande pour équilibrer son ressort. J'adopterai ce dernier mode de représentation, et, pour abréger, je désignerai la hauteur calculée de cette atmosphère fictive par la lettre H. L'élasticité de l'air ainsi définie est, à température égale, sensiblement proportionnelle à sa densité actuelle, qui s'exprime par son poids sous un volume donné; c'est-à-dire que l'atmosphère de pareille densité qui lui fait équilibre a toujours la même hauteur H. Ce résultat simple s'appelle la loi de *Mariotte*, comme ayant été primitivement constaté par ce physicien. On a déterminé expérimentalement les corrections qu'il faut y faire quand la température s'élève ou s'abaisse. Ces mesures ne s'appliquent qu'à l'air complétement sec. Elles exigent des modifications quand il est mêlé de vapeur aqueuse en proportions moins considérables, mais on les a également déterminées.

Ces propriétés fondamentales de l'air vont nous expliquer clairement la production du son et la formation des ondes aériennes; mais il faut d'abord fixer expérimentalement les caractères physiques de ces phénomènes. Je commence par le cas le plus simple. Lorsqu'une portion circonscrite et très-restreinte de l'atmosphère est ébranlée par une commotion soudaine, cette agitation, d'abord locale, se transmet progressivement à distance. Chaque zone de la masse d'air, éloignée du centre de l'ébranlement, n'est pas impressionnée au moment même où il a lieu; elle l'est d'autant plus tardivement, qu'elle est plus distante. Jusque-là elle conserve son état d'équilibre. Quand son tour est venu, elle reçoit des agitations subites, d'aussi courte durée que l'explosion centrale, mais d'une intensité moindre, comme s'étant réparties à une masse d'air plus grande; puis elle rentre dans son état de repos primitif. Ce mouvement, communiqué aux membranes de l'oreille, donne la sensation d'un son instantané, autant que l'explosion centrale peut l'être. Si elle est accompagnée d'un éclat de feu, il s'écoule un intervalle de temps mesurable entre la perception de la lumière et l'arrivée de l'agitation sonore. Or, aux petites distances d'où l'on peut apercevoir un signal terrestre, la durée de transmission de la lumière est comme nulle. L'intervalle des deux sensations représente donc le temps dans lequel le son parcourt chaque distance connue. Pour un même état de l'air ce temps est proportionnel à la distance. Ainsi la vitesse de propagation est uniforme. Elle ne varie pas avec la densité, mais elle croît avec la température, dont l'élévation, à densité égale, augmente le ressort de l'air.

Digitized by Google

En tenant compte de ces changements, on trouve par l'expérience qu'à la température de la glace fondante, lorsque la force élastique de l'air est équilibrée par une colonne de mercure à cette même température, ayant $0^m,76$ de hauteur, le son parcourt 1,000 mètres en 3^s, ou $333^m \frac{1}{3}$ par seconde de temps. L'intensité de l'ébranlement primitif n'influe pas sur sa vitesse. Le bruit d'un canon, celui d'un pistolet, d'un timbre d'horloge, se propagent avec une égale rapidité, au delà de de l'espace où la première impression du mouvement a lieu. L'intensité seule des agitations excitées ou communiquées est différente.

Si l'ébranlement local, au lieu de ne durer qu'un instant, est réitéré avec continuité, comme le peuvent faire les excursions périodiques d'un corps solide mis dans un état soutenu de vibration, les agitations lointaines qui en dérivent se répètent dans chaque point de la masse d'air avec la même continuité ; et, lorsque leur succession est suffisamment rapide pour que l'oreille ne puisse pas saisir d'intervalle entre elles, il en résulte la sensation d'un son *musical*. Le caractère relatif d'acuité ou de gravité des sons résulte du nombre plus grand ou moindre d'oscillations accomplies par le corps vibrant, dans un temps donné. Mais tous les sons, graves ou aigus, forts ou faibles, se propagent avec une égale vitesse. Car un chant musical, exécuté par la voix ou par un instrument, reproduit une succession de modulations exactement pareilles, soit qu'on l'entende de près ou de loin. La seule modification que l'éloignement y apporte, c'est une diminution d'intensité, qui résulte de la communication du mouvement primitif à une plus grande masse d'air. Aussi n'y a-t-il plus d'affaiblissement sensible lorsque le chant ou les paroles sont transmis, même aux plus grandes distances, à travers une colonne cylindrique d'air, droite ou courbe, contenue dans des tuyaux résistants.

Tous ces phénomènes résultent des lois de l'élasticité de l'air que j'ai rapportées plus haut. Ils s'en déduisent comme conséquences mécaniques, par un calcul dont Newton a posé les bases. Rien n'était plus profond et plus difficile alors; mais aujourd'hui rien n'est si aisé à comprendre.

Considérons une masse d'air indéfinie, homogène, de température uniforme, exempte de pesanteur, pour que ses couches superposées ne se compriment point. Supposons-la maintenue en équilibre par son propre ressort, équivalent au poids d'une colonne d'air de même densité, ayant la hauteur H. En un point quelconque de cette masse, isolons idéalement une toute petite sphère de dimension inappréciable, qui pourra néanmoins contenir des myriades de particules aériennes; et,

Digitized by Google

sans troubler l'équilibre, concevons toutes ces particules primitivement condensées, dilatées, dans des rapports quelconques, même prêtes à recevoir des vitesses arbitraires dans toutes sortes de sens. Ces dispositions faites, abandonnons subitement notre petite sphère d'air à elle-même et aux agitations initiales que nous lui avons communiquées; nous réaliserons ainsi un ébranlement soudain et local, de la nature la plus générale que l'on puisse concevoir. Il devra donc réagir sur la masse d'air environnante à la manière des explosions. Aussi le calcul montre qu'il en reproduira tous les effets. Il se répandra de même progressivement dans toute la masse d'air, en une onde sphérique infiniment mince, qui ébranlera successivement toutes les particules aériennes, les unes après les autres, chacune pendant un seul instant. La vitesse de propagation de cette onde sera la même qu'acquerrait un corps pesant, s'il tombait en chute libre de la hauteur $\frac{1}{2}$ H, dans un espace vide de toute matière résistante.

Tel est le résultat simple trouvé par Newton. Tous les géomètres l'ont depuis confirmé. Il est facile de le comparer à l'expérience: car, lorsqu'on se donne la température d'une masse d'air et la pression barométrique qu'elle supporte, on peut évaluer aisément la hauteur H de la colonne d'air de pareille nature, qui balance son ressort. En faisant ce calcul pour les circonstances météorologiques spécifiées plus haut, on trouve que la vitesse du son devrait être alors $279^{m},29$ par seconde de temps. L'expérience donne $333^{m}\ \frac{1}{3}$. C'est une différence de $\frac{1}{6}$. Il y a donc quelque défaut dans les données physiques sur lesquelles le calcul est fondé, car la méthode qu'on emploie pour les combiner est irréprochable.

Tous les géomètres ont vu, comme Newton, cette difficulté, sans pouvoir la résoudre. M. Laplace seul a indiqué une circonstance qui, si elle n'en est pas la cause unique, doit certainement y contribuer. Le calcul suppose l'élasticité des particules d'air constamment proportionnelle à leur densité. Cela ne peut être vrai que si leur température reste constante pendant les contractions et les dilatations qu'elles éprouvent. Or un gaz condensé rapidement s'échauffe, et, dilaté rapidement, se refroidit. Des alternatives pareilles doivent s'opérer dans les agitations imprimées aux particules d'air par l'explosion primitive, ou par l'onde dérivée qui les atteint successivement. Si la rapidité de ces mouvements oscillatoires maintient tour à tour chaque particule un peu plus chaude et un peu plus froide que sa température moyenne, l'élasticité variera dans un plus grand rapport que la densité, et la vitesse de propagation augmentera, conformément à l'expérience. Mais les quantités

Digitized by Google

de chaleur qui seraient ainsi alternativement dégagées ou absorbées ne sont pas mesurables, même par conjecture. Ajoutons qu'en subissant des variations contraires de densité si rapides, les particules gazeuses pourraient bien ne pas reprendre leur état moyen primitif, aussi facilement et aussi complétement que la théorie le suppose. Il y a encore dans la constitution moléculaire des gaz bien des mystères dont nous n'avons pas le secret. En voici un qu'un de nos plus habiles expérimentateurs vient de découvrir et que son amitié m'a permis de citer. En soumettant des gaz de différentes natures à des pressions progressivement graduées, et mesurant leurs contractions par des procédés dont la précision n'avait jamais été égalée par personne, M. Regnault a constaté que l'air atmosphérique, l'azote, l'acide carbonique, résistent à la pression d'autant moins qu'ils sont plus comprimés. On aurait été porté peut-être à le prévoir par conjecture, à cause de l'attraction croissante des molécules rapprochées. Mais il a trouvé aussi que, au contraire, le gaz hydrogène résiste d'autant plus, qu'on le comprime davantage; ce qui semble faire dépendre ce ressort d'une relation complexe, dans laquelle la quantité absolue de chaleur restante intervient. L'observation est d'autant plus importante, que nous n'avons aucune idée de cette quantité de chaleur, ni de ses rapports avec les particules pondérables, ni même de ce qu'elle est[1].

Ce qui peut manquer encore aux données physiques qui servent de base à la théorie mathématique des ondes sonores ne porte aucune atteinte à leurs lois générales, que nous transportons par analogie aux ondes lumineuses, en nous servant de l'expérience pour découvrir les particularités qui les distinguent. Une de ces lois, qui a donné le plus de secours pour l'étude de la lumière dans l'hypothèse ondulatoire, est la suivante, qui a été démontrée par Euler. Lorsque l'onde sonore, résultant d'un ébranlement central instantané, s'est répandue à une certaine distance dans la masse d'air environnante, chaque élément de cette onde devient à son tour un centre d'ébranlement pour tous les

[1] Concevez toujours le ressort du gaz équilibré par le poids d'une colonne de même densité et de même nature, dont la hauteur soit exprimée par H. Selon la loi de Mariotte, à température égale, H serait constante pour un même gaz à quelque densité qu'on l'amenât. Mais, d'après les nouvelles expériences de M. Regnault, dans cet état permanent des températures, la hauteur équilibrante H varie avec la densité. Pour le gaz acide carbonique, H diminue quand la densité s'accroît; pour le gaz hydrogène elle augmente. Dans ce dernier la variation est faible; dans le premier elle est énorme : elle y atteint presque $\frac{1}{4}$, lorsque le volume primitif 1 est réduit à $\frac{1}{10}$, la température étant de 2° ou 3° au-dessus de zéro.

Digitized by Google

points *ultérieurs*, dont le mouvement et les changements de densité pareillement passagers, mais plus tardifs, résultent des agitations qu'elle leur apporte quand elle les atteint : cela avait été déjà vu et dit par Newton. Or on peut se demander pourquoi ce transport du mouvement s'opère ainsi toujours en avant, jamais en arrière? Après beaucoup de recherches, Euler a trouvé que les formules qui expriment les vitesses des particules, dans les ondes dérivées, sont telles, que cette rétrogradation du mouvement ne peut jamais avoir lieu. Un appareil très-simple, que l'on voit dans tous les cabinets de physique, donne l'image parfaite de ce résultat. Il se compose d'une file de billes d'ivoire égales, qui sont suspendues en contact les unes à la suite des autres par des fils parallèles. Écartez de la verticale une des billes extrêmes, et laissez-la retomber sur les autres; le mouvement se transmet aussitôt à la dernière, qui rejaillit seule: la première et les suivantes intermédiaires se retrouvent en repos. De même, dans une file de particules d'air; chacune, tour à tour, tirée de son état de repos et de densité primitif, communique ces modifications aux suivantes, puis rentre finalement dans cet état; seulement, la transmission est moins rapide que dans les billes, parce que l'élasticité de l'air est beaucoup moindre que la leur. On doit croire aussi que, dans l'air, les changements de densité et les vitesses se transmettent, en s'affaiblissant un peu, au delà des particules immédiatement voisines, n'y ayant pas entre elles un contact aussi proche, ou même pas de contact réel.

Cette analyse des ondes aériennes, excitées par un ébranlement instantané, va faire parfaitement comprendre ce qui se passe lorsqu'un corps solide, mis en vibration continue, réagit sur l'air qui l'environne. Isolez idéalement dans ce corps un tout petit élément superficiel, dont les excursions s'opèrent entre deux points extrêmes A et C, l'intermédiaire B étant son lieu de repos et d'équilibre primitif. Tirez-le d'abord de cette position d'équilibre pour l'amener en A; puis abandonnez-le à lui-même. La réaction élastique des éléments voisins, dont vous l'avez écarté par force, le ramènera vers B avec une énergie sensiblement proportionnelle à son écart actuel. Or, par cela même, il ne s'arrêtera pas en B : car l'accumulation des vitesses élémentaires qu'il aura successivement reçues avant d'y parvenir lui fera dépasser ce point, et le portera au delà jusqu'à un écart à peu près pareil en C, où la réaction élastique toujours croissante, avec un effort contraire, aura finalement détruit toutes ces vitesses acquises, et lui donnera un instant de repos. Mais il ne restera pas tranquille en ce point où il se trouve hors de sa position permanente d'équilibre. Il y sera dans les mêmes conditions

Digitized by Google

de tension où vous l'aviez placé d'abord, ce qui lui fera faire une deuxième vibration pareille, mais de sens contraire, à laquelle succédera une troisième et ainsi de suite, jusqu'à ce que les frictions intestines, jointes à la résistance de l'air ambiant, diminuant toujours de plus en plus ses amplitudes d'excursions successives, lui permettent enfin de rester au point de repos B, où toutes les attractions des éléments contigus se contre-balancent mutuellement. Toutefois, dans ce décroissement progressif de ses excursions, la durée temporaire de chaque vibration sera toujours la même, pour les moindres comme pour les plus grandes, parce que la force qui tend à la ramener à son point de repos définitif est toujours proportionnelle à l'espace qui lui reste à décrire pour y arriver. C'est précisément pour la même raison que la durée des oscillations d'un pendule reste constante dans toutes les amplitudes très-restreintes.

Ramenons maintenant notre petit élément superficiel à son écart primitif en A; et, avant de le laisser échapper, partageons idéalement l'amplitude totale d'excursion qu'il va décrire en un nombre très-grand de parties, contenant autant de petites lames minces d'air, qu'il ira choquer et pousser successivement. D'abord, si nous considérons la première, il ne lui imprimera qu'une pulsion très-faible, parce qu'il n'est animé d'aucune vitesse antérieurement acquise. Toutefois, si nous le retenions après qu'il l'a poussée, cette première tranche d'air ferait sur les suivantes le même effort que cette première bille que nous faisions, tout à l'heure, tomber sur les autres. Elle leur transmettrait donc son mouvement, puis se remettrait en repos elle-même; et il résulterait de là une première onde qui se propagerait progressivement dans tout le reste de la masse d'air, avec la vitesse habituelle du son. Mais, au lieu de suspendre ainsi le phénomène, laissons le petit plan continuer librement sa marche accélérée. Alors il fera naître autant d'ondes partielles, qui courront à la suite les unes des autres avec une égale vitesse, et se distingueront seulement par l'intensité des pulsions et des condensations successivement imprimées aux petites lames d'air dont elles dérivent. La plus intense, sous ces deux rapports, sera celle qui est partie du point d'équilibre B, où la vitesse acquise par le petit plan est la plus grande; la moins intense sera celle qui sera partie du point extrême C, où il a un moment de repos. Maintenant laissons-le revenir librement sur lui-même. Dans son retour en A, il reculera devant les lames d'air qu'il avait d'abord choquées; elles devront alors se dilater pour le suivre, comme elles s'étaient condensées précédemment pour lui céder la place. De là naîtra encore du même côté de l'espace, vers

Digitized by Google

C, une série d'ondes dérivées, qui suivront les précédentes et se suivront entre elles, de la même manière, si ce n'est que les expansions y remplaceront les condensations, et que les petits mouvements individuels des particules y seront dirigés vers le centre des ébranlements au lieu de s'en éloigner. Je n'ai considéré que les effets produits dans la masse d'air située du côté C de l'excursion; il s'en produira évidemment d'inverses du côté A. Pour les résumer tous dans un seul énoncé, nommons τ la durée entière d'une *double* vibration du petit plan solide, comprenant une allée et un retour. Il en résultera, sur chacune de ses faces, une double onde composée de deux moitiés, où les changements de densité, ainsi que les vitesses momentanées des particules aériennes seront de sens contraires; et *la longueur* de cette onde, c'est-à-dire la longueur sur laquelle les particules d'air s'en trouveront simultanément ébranlées, à chaque instant physique, sera celle que le son parcourt pendant le temps τ. C'est là ce qu'on appelle *une ondulation* dans l'air; et la même conception transportée fictivement aux particules d'éther, dans le système ondulatoire simple, constitue ce qu'on appelle une *ondulation lumineuse*, composée pareillement de deux moitiés dans des conditions opposées, mais quelconques, de condensation et de mouvement. Au lieu d'une seule vibration *double*, du petit plan solide, concevons-en une série indéfinie, se succédant pendant un temps quelconque sans intermittence : nous aurons deux lignes continues d'ondes pareilles qui se suivront dans l'air des deux côtés de l'élément superficiel que nous avons spécialement considéré. Enfin quittons les abstractions, et restituons au corps vibrant ses dimensions complètes, ainsi que la persistance du mouvement vibratoire, mais éloignons-nous assez de lui pour que ses dimensions puissent être considérées comme insensibles, comparativement à la distance où nous étudierons les mouvements de la masse d'air. Nous la trouverons remplie par une succession d'ondulations sensiblement sphériques, partant toutes comme d'un même centre, et donnant, sur chaque rayon central, la sensation d'un son continu, dont le degré d'acuité ou de gravité dépendra de la brièveté ou de la longueur du temps τ, pendant lequel chaque ondulation impressionnera notre organe par la période régulière d'ébranlements qu'elle y apporte. Mais, dans cet ensemble de pulsations directes et latérales que nous considérons maintenant, l'intensité du son, et le sens des vitesses moléculaires pourront varier beaucoup sur les différentes droites dirigées du corps vibrant aux divers points de l'espace; et l'on pourrait concevoir des modes d'ébranlements primitifs qui rendraient les agitations propagées tout à fait inappréciables sur certaines directions.

Digitized by Google

Les sons continus ainsi produits ne sont comparables musicalement, pour la généralité des oreilles humaines, qu'entre certaines limites de rapidité de vibration et de longueurs d'ondes ; depuis environ 30 vibrations *simples* par seconde, jusqu'à 8000 ou 10000. Il paraît très-vraisemblable que les couleurs de la lumière ne sont pareillement perceptibles à la généralité des yeux humains qu'entre certaines limites de longueur de ses accès, ou des ondulations qui en dérivent. Cela offre une analogie de plus entre les modes par lesquels s'opèrent les deux sensations. Seulement, dans la supposition d'identité, les ondes lumineuses qui produiraient la vision devraient se succéder par des intermittences incomparablement plus rapides que les ondes sonores. En effet, la plus lente des ondulations du spectre de Newton, qui répond à son rouge extrême, a pour longueur 645 millionièmes de millimètres. Si l'on applique à cette longueur la vitesse de la lumière, on trouve que le nombre de ces ondulations qui arriveraient à l'œil en une seconde de temps, est plus que triple du nombre de millimètres contenu dans la distance de la terre au soleil. Mais cette immensité numérique ne doit pas effrayer : elle n'est telle qu'à notre mesure. Il n'y a rien qui soit absolument grand ou petit, lent ou rapide. Pour cette puissance infinie qui a réglé la nature la distance qui nous sépare de Sirius est un point; et la lumière est peut-être très-lente, comparée à d'autres agents que nous ignorons [1].

Cet exposé de l'état ondulatoire permanent, qui s'établit dans toute une masse d'air indéfinie, par les pulsations réitérées d'un corps solide mis en vibration continue, est plutôt l'analyse physique du phénomène que son analyse mathématique. Celle-ci n'a pas encore été établie généralement pour le problème réel, c'est-à-dire pour des modes de vibrations périodiques quelconques, agissant sur un milieu élastique indé-

[1] Le résultat que je donne ici s'établit très-aisément de la manière suivante. Nommons R la distance de la terre au soleil qui est parcourue par la lumière en $8^m\ 13^s,2$ ou $493^s,2$. Désignons par l la longueur d'une ondulation du rouge extrême de Newton, longueur qui, exprimée en parties du millimètre, est $0^{mm},000645$; et convertissons R dans la même espèce d'unités. Si nous cherchons d'abord le temps que la lumière emploie à décrire l'espace l, ce temps exprimé en secondes sera évidemment $\frac{l.\ 493,2}{R}$; et, par suite, le nombre total d'ondulations de cette longueur qui se suivent en 1^s de temps sera inversement $\frac{R}{l.\ 493,2}$. Or, d'après la valeur de l tout à l'heure rapportée, on trouve $l.\ 493,2 = 0^{mm},318114$. Ce produit est moindre que $\frac{1}{3}$ de millimètre : donc le nombre d'ondulations cherché surpasse 3 R comme je l'ai dit.



finiment étendu, composé de particules distinctes, séparées par une force de répulsion mutuelle dont l'énergie est supposée croître arbitrairement à mesure que la distance devient moindre; ce qui est la seule notion certaine que nous puissions nous former de la constitution des gaz. Même, dans les cas particuliers que les géomètres ont jusqu'à présent abordés, les calculs ne sont devenus praticables qu'en y introduisant des hypothèses physiques particulières, dont les conséquences de détail pourraient s'éloigner en beaucoup de points de celles qui résulteraient de la constitution réelle des milieux, considérée dans sa généralité. C'est pourquoi, à défaut de ces résultats définitifs que l'on n'a point encore, je me suis borné à reproduire de mon mieux la manière dont Newton a envisagé ce problème; et je rapporte ici en note ses propres paroles, pour que l'on puisse voir si j'en ai bien saisi le sens[1]. Cette limitation de nos formules mathématiques actuelles est

[1] *Philosophiæ naturalis principia mathematica*, lib. II, prop. XLIII, theor. XXXIV. « Partes corporis tremuli, vicibus alternis eundo et redeundo, itu suo urgebunt et « propellent partes medii sibi proximas; et urgendo comprimunt easdem et conden- « sabunt; dein, reditu suo, sinent partes compressas recedere, et sese expandere. « Igitur partes medii, corpori tremulo proximæ, ibunt et redibunt per vices, ad instar « partium corporis illius tremuli: et, qua ratione partes corporis hujus agitabant « hasce medii partes, hæ, similibus tremoribus agitatæ, agitabunt partes sibi proxi- « mas; eæque similiter agitatæ agitabunt ulteriores, et sic deinceps in infinitum. Et, « quemadmodum medii partes primæ eundo condensantur et redeundo relaxantur, « sic, partes reliquæ, quoties eunt, condensantur, et, quoties redeunt, sese expandent. « Et propterea, non omnes ibunt et simul redibunt (sic enim determinatas ab in- « vicem distantias servando, non rarefierent et condensarentur per vices); sed acce- « dendo ad invicem ubi condensantur, et recedendo ubi rarefiunt, aliquæ earum « ibunt, dum aliæ redeunt, idque vicibus alternis in infinitum. Partes autem euntes, « et eundo condensatæ, ob motum suum progressivum, quo feriunt obstacula, sunt « *pulsus*; et propterea pulsus successivi, a corpore omni tremulo in directum propaga- « buntur; idque æqualibus circiter ab invicem distantiis, ob æqualia temporis inter- « valla quibus corpus, tremoribus suis singulis, singulos pulsus excitat. Et quanquam « corporis tremuli partes eant et redeant secundum plagam aliquam, tamen pulsus « inde per medium propagati sese dilatabunt ad latera per propositionem præceden- « tem (cette proposition établit la propagation de la pression dans tous les sens); et a « corpore illo tremulo, tanquam centro communi, secundum superficies propemodum « sphæricas et concentricas, undique propagabuntur. » Poisson a traité le cas des ébranlements communiqués à une ligne physique d'air par les vibrations continues d'un corps rigide dans un Mémoire inséré au tome II de la collection de l'Académie des sciences, page 305, et il arrive aux mêmes résultats que Newton. Ce que j'ai dit de Lagrange peut se voir dans son deuxième mémoire sur le son, *Mélanges de Turin* pour les années 1760 et 1761, page 16. Il n'avait probablement pas assez remarqué que Newton suppose le corps excitateur en vibration soutenue pendant un temps indéfini, ce qui établit nécessairement la même continuité entre les intervalles des pulsations propagées, et les étend à toute la masse du milieu.

Digitized by Google

très-essentielle à remarquer pour apprécier sainement ce qu'il y a de certain et d'incertain dans les caractères que l'on peut attribuer aux ondes lumineuses, en y transportant par analogie ceux des ondes sonores, qui ne sont qu'incomplétement démontrés. Le passage du livre des *Principes* où Newton a établi la théorie de la propagation du son est un des plus abstraits de cet admirable ouvrage. D'Alembert déclarait n'en pas trouver de plus difficile; Jean Bernouilli avouait ne pouvoir le comprendre; et Lagrange commença ses belles recherches sur la propagation du son en essayant de combattre la démonstration que Newton en avait donnée. Il reconnut plus tard qu'elle était exacte, en retrouvant par une voie plus générale le même résultat. Mais l'abstraction analytique de son esprit l'empêcha peut-être de sentir assez ce qu'il y avait d'important et de réel dans cet état ondulatoire permanent et général, que Newton fait prendre à un fluide élastique d'une étendue indéfinie, sous l'influence d'un corps mis en vibration continue. Cette conception, ingénieusement suivie dans ses détails les plus intimes, et transportée à l'éther lumineux, a été le premier principe de toutes les découvertes de Fresnel : c'est pourquoi j'y ai tant insisté.

Je crois maintenant pouvoir dire pourquoi Newton ne voulut jamais représenter la lumière par la transmission immédiate d'un mouvement ondulatoire excité par les vibrations des corps lumineux dans l'éther élastique dont il admettait l'existence. Deux motifs mécaniques lui paraissaient repousser péremptoirement cette idée.

Tout le monde sait que les ondulations sonores se propagent dans l'air, non-seulement en ligne droite, mais aussi latéralement. Elles se dévient à la rencontre des obstacles matériels, tournent autour d'eux, et vont se répandre sphériquement au delà. C'est ainsi que des explosions d'artillerie se font entendre dans tous les détours d'une ville, et que les sons d'un instrument de musique arrivent du dehors, par les fenêtres ouvertes, dans tout l'intérieur d'un appartement. Cette propagation en tout sens résulte des pressions latérales que les portions condensées ou dilatées des ondes aériennes exercent sur les particules d'air environnantes, ou reçoivent d'elles. La lumière, au contraire, se propage en ligne droite dans les milieux diaphanes de constitution uniforme; elle est arrêtée immédiatement par les corps opaques; et, si elle s'infléchit quelque peu en passant près de leurs bords, ce que Newton n'ignorait pas, elle ne se replie point sphériquement au delà, comme le son, en s'y répandant de nouveau à peu près avec uniformité. Par exemple, des ondulations propagées à la manière des ondes sonores sembleraient ne pas pouvoir produire l'obscurité complète qui s'observe

Digitized by Google

dans les éclipses totales de soleil. Telle est l'objection que Newton oppose comme décisive contre l'idée de la propagation immédiate de la lumière par des pulsations imprimées à un milieu élastique, et je rapporte ici en note ses paroles expresses, tirées du livre des *Principes*[1]. Il la reproduit dans la xxviiie question de l'optique. Les géomètres postérieurs ne sont pas encore parvenus à lever cette difficulté; mais elle doit nous paraître aujourd'hui beaucoup moins forte qu'elle ne l'était pour lui. Nous savons maintenant par des expériences certaines que l'égalité de pression en tous sens, qui est une condition nécessaire de l'équilibre des fluides, peut n'avoir plus lieu dans leurs mouvements, surtout s'ils sont très-rapides. Si les géomètres n'ont pas encore pu démontrer la possibilité d'un mouvement propagé rigoureusement en ligne droite, dans un fluide élastique, sans communication latérale sensible, il ne serait pas invraisemblable, comme l'a remarqué Fresnel, que cela tînt à l'imperfection et à la limitation des hypothèses physiques, par lesquelles ils définissent la constitution de ces milieux, pour l'introduire dans leurs calculs analytiques. Reconnaissons donc, pour rester dans le vrai, que la difficulté de la transmission rectiligne, qui arrêtait Newton, n'est pas complétement résolue, mais qu'elle ne paraît pas insoluble. Poisson, aux derniers moments de sa vie, croyait être parvenu à la lever. Mais, s'il l'a fait, il a emporté son secret dans le tombeau.

Newton élevait une autre objection encore plus grave. Dans les idées que nous pouvons nous former sur les mouvements périodiques communiqués à un fluide élastique, et propagés continuement à travers sa masse, la longueur de chaque ondulation, considérée individuellement, est égale à l'espace que les ébranlements propagés parcourent dans le fluide pendant la durée de la double vibration qui l'a excitée. S'il se produit des séries d'ondes de longueurs diverses, dans le même milieu, elles doivent résulter de vibrations excitantes d'inégales durées. Mais la vitesse de leur propagation, dépendant du fluide seul, est la même pour toutes. Donc, lorsque plusieurs séries d'ondulations, de longueurs distinctes, après avoir marché simultanément dans un même fluide, passent de celui-là dans un autre de même nature, différant seulement par le rapport de l'élasticité à la densité, elles devraient s'y allonger, ou s'y raccourcir, proportionnellement à la nouvelle vitesse de transmission. Mais cette vitesse devrait rester commune à toutes; et ainsi elles ne

[1] *Philosophiæ naturalis principia mathematica*, lib. II, prop. XLIII, theor. XXXIV, coroll. « Hallucinantur igitur qui credunt agitationem flammæ, ad pressionem per « medium ambiens, secundum lineas rectas propagandam, conducere. Debebit ejus-« modi pressio, non ab agitatione sola partium flammæ, sed a totius dilatatione derivari. »


Digitized by Google

devraient pas se séparer suivant différentes directions, en prenant des vitesses différentes. Or c'est précisément ce phénomène de dispersion qu'on observe, quand un filet de lumière blanche est simultanément réfracté par un prisme; et, selon l'observation encore, chaque ondulation, ou chaque double intervalle d'accès, se contracte ou s'allonge proportionnellement à la nouvelle vitesse de transmission qui lui est devenue propre. Cette diversité de vitesses produites sous une incidence commune, et succédant à leur identité, est un fait jusqu'à présent inexpliqué dans l'hypothèse ondulatoire simple; et je ne sache pas que l'on ait imaginé encore de conjecture plausible par laquelle on pût espérer de l'y rattacher mécaniquement. Fresnel l'a tenté plusieurs fois, et plus habilement que personne. Il annonce même une note sur ce sujet, à la fin de son mémoire sur la double réfraction. Mais il ne l'y a pas annexée; soit qu'en approfondissant la question il y ait trouvé des difficultés qu'il ne pouvait pas encore vaincre; soit qu'il ait cru nécessaire de la traiter à fond, dans un mémoire spécial que la mort l'aura empêché d'écrire. On peut dire justement de lui ce que Newton disait de Côtes, enlevé de même jeune et plein de génie : « S'il avait vécu, nous saurions quelque chose! »

Pourtant je proposerai encore un dernier doute. Lorsqu'un corps solide, mis en vibration, exécute plusieurs milliers d'oscillations dans une seconde de temps, et communique à l'air qui l'environne des séries d'ondulations de même période, se suivant avec une parfaite continuité, cette persistance et cette régularité d'effets sont des conséquences très-concevables de la rigidité de sa contexture qui maintient toutes les parties de sa masse dans une dépendance mutuelle, et tend à les ramener toujours régulièrement vers leurs positions d'équilibre stable, quand on les en a écartés forcément. De plus, la multiplicité des subdivisions qui peuvent s'établir dans chaque partie vibrante, comme dans les cordes tendues, fait très-bien concevoir la diversité des sons et des ondes aériennes, qui peuvent être simultanément excités par un même corps. Sans doute, des subdivisions analogues, opérées dans les parties vibrantes des corps en ignition, pourraient produire pareillement des ondulations de longueurs diverses dans l'éther lumineux; mais il semble bien plus difficile de concevoir une régularité persistante et une connexion durable de mouvements vibratoires dans des milieux aussi agités, aussi disjoints, que paraissent l'être les substances enflammées. Or, me trompé-je en supposant que l'exacte continuité de ces vibrations, et celle des ondes lumineuses qui en résulte, est une condition indispensable dans l'hypothèse ondulatoire simple, telle qu'on

Digitized by Google

l'emploie aujourd'hui, tandis qu'elle n'est point du tout nécessaire dans l'hypothèse de l'émission?

Ayant montré ainsi ce grand problème physique de la constitution de la lumière sous les diverses faces par lesquelles il a pu être envisagé, j'exposerai avec plus de facilité, et, j'espère, avec plus d'intérêt, les découvertes qu'on a faites de nos jours sur ce sujet mystérieux. Chose singulière! aucune étude physique n'a été plus féconde; et cela, sur un être, un principe, un agent, car je ne sais comment le nommer, dont on ignore quel il est, comment il se développe, se propage, nous arrive, nous fait voir l'univers, puis se perd dans nos yeux! Pourtant on a pu le conduire, le diriger, le plier, le concentrer, le décomposer, et lui imprimer des modifications, des affections, des propriétés, qu'il n'avait pas ou qu'il ne manifestait point dans sa constitution naturelle! M'excuserai-je d'avoir pensé qu'un si beau sujet pourrait être présenté aux lecteurs du *Journal des Savants*, sans avoir besoin d'en déguiser la sévérité? Au reste, je n'ai plus maintenant que des faits à décrire. Car les artifices philosophiques par lesquels on les enchaîne ne seront que des applications évidentes des modes divers sous lesquels la lumière peut se concevoir.

J.-B. BIOT.

---

1. — *ÆGYPTENS STELLE IN DER WELTGESCHICHTE. Geschichtliche Untersuchung in fünf Büchern,* von Ch. C. J. Bunsen; Ies, IIes und IIIes Buch, 8°, Hambourg, 1845.

   1. — *PLACE DE L'ÉGYPTE DANS L'HISTOIRE DU MONDE; recherche historique en cinq livres,* par Ch. C. J. Bunsen, Ier, IIe et IIIe livres, 8°, Hambourg, 1845.

2. — *AUSWAHL DER WICHTIGSTEN URKUNDEN DES ÆGYPTISCHEN ALTERTHUMS, herausgegeben und erläutert* von Dr R. Lepsius Tafeln, Leipzig, 1842, fol.

   2. — *CHOIX DES DOCUMENTS LES PLUS IMPORTANTS DE L'ANTIQUITÉ ÉGYPTIENNE, publiés et expliqués* par le Dr R. Lepsius; planches, Leipzig, 1842, fol.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

L'auteur continue, dans une dernière section de son premier chapitre, l'examen des sources de la chronologie égyptienne en tant qu'elles

[1] Voir, pour le 1er article, le cahier de mars, page 129.

Digitized by Google

sont l'ouvrage des Égyptiens eux-mêmes; et cette section est consacrée à Manéthon, le prêtre de Sebennytus, considéré à la fois comme théologien et comme historien, ainsi qu'à ses successeurs, égyptiens comme lui, Ptolémée, Apion, Chéræmon et Heraïskus, mais sans comprendre dans cette discussion préliminaire le faux Manéthon, l'auteur du *livre de la période sothiaque*, ἡ βίβλος τῆς Σώθεος, faussaire de l'époque byzantine, dont la mention trouve sa place naturelle dans un autre chapitre. L'importance de Manéthon, comme auteur d'un livre d'histoire égyptienne, composé d'après les sources originales et d'après des monuments authentiques, et rédigé en grec à l'époque la plus brillante de la domination des Grecs en Égypte, sous Ptolémée Philadelphe, cette importance, si longtemps méconnue, est aujourd'hui si généralement appréciée, si universellement admise, que l'on comprendra sans peine le soin qu'a apporté M. Bunsen à la mettre dans toute son évidence, et celui que nous devons prendre nous-même à faire connaître à nos lecteurs cette partie de son travail. Le plan du livre de Manéthon, tel qu'on n'avait pu le saisir qu'imparfaitement d'après les *extraits* de J. Africain et ceux d'Eusèbe, même en y joignant l'*extrait* de la *Chronique arménienne*, pour la période mythologique, se comprend beaucoup mieux aujourd'hui que nous possédons, dans le papyrus royal de Turin, un modèle purement égyptien d'une chronologie égyptienne. Quant à l'économie de l'ouvrage et à sa distribution en trois livres, le premier comprenant les *onze premières dynasties*, le second *s'ouvrant avec la XIIe dynastie*, époque de la plus grande prospérité du haut empire, et *s'arrêtant à la XIXe*, remplie de la grandeur du nouvel empire, de manière à renfermer entre deux époques de gloire toute la période intermédiaire de l'abaissement de l'Égypte livrée à la domination des Pasteurs; le troisième livre, enfin, contenant les *onze dernières dynasties*, le dessein de cette distribution est expliqué par M. Bunsen d'une manière qui nous paraît aussi heureuse que plausible. Nous partageons de même son opinion sur la forme du livre de Manéthon, qui consistait en une véritable relation historique, dont nous pouvons apprécier la rédaction et le style d'après les *extraits* qu'en a donnés Joseph, et à laquelle l'auteur avait joint, suivant l'usage égyptien, des *listes de rois*, avec l'indication de la durée de leurs règnes exprimée en années, mois et jours, *listes* qui seules nous ont été transmises dans les *extraits* de J. Africain et d'Eusèbe, et qu'il est réellement bien difficile de croire qu'on ait pu prendre pour l'ouvrage même de Manéthon, dont elles ne formaient qu'un appendice. En ce qui concerne ces *listes* des *trente dynasties*, dont le texte original ne peut manquer

Digitized by Google

d'avoir subi, en passant par la main de tant de copistes, plus d'une altération et d'un déplacement, et dont l'exposition détaillée, mise en regard des monuments originaux, forme le sujet des second et troisième livres de l'ouvrage de M. Bunsen, la question préliminaire qu'il se pose est celle-ci : *Les listes de Manéthon renferment-elles une succession de rois dans un ordre chronologique non interrompu, et, si ce n'est pas là le cas, quel est le moyen à employer pour en faire une application chronologique?*

Pour répondre à cette question, où se trouve la grande difficulté des *listes* de Manéthon, M. Bunsen expose les principaux résultats déduits de ces *listes* dans un tableau comparatif, qui donne pour résumé, d'après les chiffres si différents entre eux de J. Africain et d'Eusèbe, pour le nombre des rois, une somme qui varie entre 300, 350 et 500, et, pour la totalité des années de leurs règnes, à partir de Ménès jusqu'à la neuvième année d'Alexandre, un espace de 49 à 54 siècles. Or, ces résultats dépassant, à ce qu'il semble, les limites dans lesquelles se trouve renfermée la durée connue des temps historiques, il s'agit de voir si la pensée qui présida à la rédaction des listes de Manéthon a été bien saisie par les auteurs qui ne nous en ont transmis que des *extraits*, si, par exemple, dans un empire partagé comme celui de l'Égypte entre plusieurs gouvernements alliés, on n'a pas donné les chiffres de la durée des différents règnes d'une même dynastie pour ceux de la durée de cette dynastie elle-même. Ainsi il est maintenant prouvé par les monuments qu'il y eut des princes d'une même famille régnant conjointement; cet ordre de choses eut lieu sous la XII[e] dynastie, dont le tableau, conservé tout entier dans le papyrus de Turin, ne porte cependant que des rois indiqués comme ayant régné successivement : d'où il suit qu'un seul de ces rois, comme le plus ancien, ou celui qui avait régné le plus longtemps, figurait seul sur la liste, ou bien que les noms des différents princes de la même famille, ayant régné parallèlement, étaient rapportés en même temps, mais dans leur ordre dynastique et l'un après l'autre. En admettant, comme plus vraisemblable, cette seconde supposition pour la manière de rédiger les listes des rois, il en résulterait une méthode que M. Bunsen appelle *dynastique*, et qui serait directement contraire à ce que nous nommons un *canon chronologique*, c'est-à-dire qu'on aurait porté sur la liste des rois chaque prince avec la somme d'années qu'aurait eue effectivement son règne, et qu'il y aurait eu, pour la totalité des règnes d'une seule dynastie ainsi rapportés, un nombre d'années réellement plus considérable que celui qui représentait la durée de cette dynastie.

Digitized by Google

En expliquant, d'après cette *méthode dynastique* des Égyptiens, et d'après l'exemple que nous en fournit le papyrus royal de Turin, le procédé suivi par Manéthon dans la rédaction de ses listes, on se rend très-bien compte de ce procédé; mais on n'en comprend que mieux aussi la nécessité d'une *clef* appliquée à une pareille méthode, pour rétablir, dans la somme des années attribuées à la succession des règnes d'une même dynastie, le chiffre réel des années de la durée de cette dynastie. Or, qu'il y ait eu une *clef* de ce genre dès le haut empire, ou qu'elle ait été seulement appliquée à l'époque du nouvel empire, pour les temps des deux périodes antérieures, c'est ce qu'il paraît bien difficile de ne pas admettre, puisqu'il n'existe, dans les listes de Manéthon, aucune indication de règnes collatéraux, contrairement au témoignage des monuments qui nous en ont fait connaître de pareils pour la XIIe dynastie. On n'avait pas encore la notion de ce fait capital, lorsque l'on admit, comme règle fondamentale de critique, que *les listes de Manéthon ne renfermaient point de dynasties collatérales.* Cette manière de voir se trouvait justifiée en apparence par l'histoire du nouvel empire, où la succession des dynasties, à partir de la XVIIIe jusqu'à la XXXe, ne présente pas de règnes contemporains; et cette vérité, reconnue par tous les égyptologues, fait d'autant plus d'honneur à leur bonne foi, ainsi que le remarque M. Bunsen, que la durée du nouvel empire, portée à treize siècles, devait être extrêmement incommode pour ces critiques. Mais, quand Champollion et son école posaient en fait qu'on ne devait point chercher dans Manéthon de règnes contemporains, et lorsqu'ils s'autorisaient de l'exemple du nouvel empire, où l'unité de la monarchie, rétablie dès le principe, ne fut plus jamais interrompue, et où, conséquemment, il n'y eut point et ne put y avoir de dynasties collatérales, lorsqu'ils s'en autorisaient, dis-je, pour conclure que les dynasties du haut et du moyen empire s'étaient succédé de même l'une après l'autre, sans qu'il y ait eu non plus, dans ces deux périodes si différentes de la dernière, des règnes contemporains, ils tiraient d'un fait exact une conséquence qui ne l'était pas, et ils s'exposaient à poser un principe qui devait être contredit par les monuments. Mais on avait négligé un témoignage qui tranchait absolument la question, et dont on ne saurait assez s'étonner que personne, jusqu'à notre auteur, n'ait fait usage; ce témoignage est celui de Manéthon lui-même, qui nous a été conservé dans un passage du Syncelle, ainsi conçu[1] : *l'espace de temps des cent*

[1] Manethon *apud* Syncell. *Chronogr.* p. 52 : *Τῶν γὰρ ἐν τοῖς τρισὶ τόμοις* ΡΙΓ *γενεῶν ἐν δυναστείαις* Λ *ἀναγεγραμμένων, αὐτῶν ὁ χρόνος τὰ πάντα συνῆξεν ἔτη* ΓΦΝΕ. C'est

treize générations décrites par Manéthon, dans les trois livres de son histoire, et comprises dans trente dynasties, se monte en totalité à trois mille cinq cent cinquante-cinq années. Voilà un chiffre qui ne peut être suspect d'altération, comme ceux des règnes isolés qui figurent dans les listes, et qui ont été transcrits si diversement par les copistes. Ce chiffre appartient bien à Manéthon et non au Syncelle, avec le canon et les calculs duquel il ne s'accorde en aucune façon. On peut donc, on doit l'admettre avec toute sa valeur, comme étant l'expression authentique des calculs de Manéthon lui-même sur la durée de l'empire égyptien, de Ménès, fondateur de cet empire, à Nectanébo le jeune, le dernier des pharaons, et cette durée, fixée à *trois mille cinq cent cinquante-cinq ans*, se trouvant supérieure *de quinze cents à deux mille ans* à celle qui résulte de l'addition des listes, il suit de là, avec toute certitude, ou que l'évaluation en chiffres de la durée des dynasties n'est pas l'ouvrage de Manéthon, ou que cette évaluation a subi, sous la main des copistes, de telles altérations, qu'elle ne mérite aucune confiance. C'est la première de ces conséquences qu'adopte notre auteur, et nous pensons qu'elle est aussi la plus plausible.

Ce point établi, il reste à expliquer quelles étaient les dynasties qui formaient la succession régulière de l'empire, et quelles étaient les dynasties collatérales ou contemporaines dont la durée, ajoutée à celle des premières, se trouve avoir si démesurément accru l'espace de temps attribué à l'existence de l'empire égyptien, de Ménès à Nectanébo II. Il est infiniment probable que cette explication avait été donnée par Manéthon lui-même dans son ouvrage, puisqu'une indication de ce genre se trouve dans le papyrus de Turin. C'était donc là la *clef* qui devait servir à l'intelligence de la chronologie égyptienne, d'après les données mises en œuvre par Manéthon; et cette *clef* qui nous manque aujourd'hui, ce n'est plus que dans les extraits mêmes de ses listes qu'on peut essayer de la découvrir. En prenant pour base le chiffre de 3555 ans de la durée totale, et en en retranchant les 1300 ans assignés au nouvel empire, de la XVIIIe à la XXXe dynastie, il reste pour le haut empire et pour le moyen 2250 ans, exprimés en nombre rond[1]. Maintenant M. Bunsen se demande quel est le moyen d'ajuster ce chiffre

sans raison suffisante, à mon avis, que cette donnée chronologique si importante a été rejetée par M. Fr. Barucchi, comme due uniquement au Syncelle, et comme étrangère au vrai Manéthon; voy. le *Discorso primo sull'autenticità degli avanzi manetoniani*, § x, p. 13. — [1] Notre auteur a imprimé 3250; mais c'est évidemment une faute typographique, puisque 1300 retranché de 3555 donnait 2255, ou, en nombre rond, comme il le dit, 2250.

Digitized by Google

général avec ceux des dynasties isolées; il se demande encore si Manéthon avait réellement à sa disposition les éléments d'une chronologie positive pour tout le temps écoulé, à partir de Ménès jusqu'à l'entière expulsion des Pasteurs de Memphis; et il paraît incliner à croire que c'est seulement dans l'école d'Alexandrie, où les savants grecs, pourvus de toutes les ressources de la science historique et disposant de toutes les archives de l'Égypte, avaient d'ailleurs sous la main des matériaux, tels que ceux de Manéthon lui-même, qu'on peut espérer de trouver cette *clef* chronologique, appliquée à l'histoire des dynasties égyptiennes. Mais, à cet égard, j'oserai me permettre de dire que M. Bunsen ne se montre ici suffisamment juste, ni envers Manéthon, ni envers les savants de l'école d'Alexandrie. Après avoir présumé, et cela avec toute raison, ce me semble, que Manéthon avait indiqué dans son ouvrage les dynasties qui formaient l'empire légitime et régulier des pharaons, en les distinguant des dynasties contemporaines, comment M. Bunsen peut-il douter que Manéthon ait appliqué une *clef* chronologique à la succession de ces dynasties [1]? Après avoir observé que cette *clef* se trouvait déjà dans le papyrus de Turin, ce qui prouve bien qu'elle était fournie par les monuments nationaux de l'Égypte, comment peut-il supposer que c'est seulement dans l'école grecque d'Alexandrie qu'on doit s'attendre à la rencontrer? En voyant que nous possédons aujourd'hui, pour la IVe dynastie, des monuments nationaux qui établissent l'existence historique de ces rois, sans compter les monuments pareils qui constatent le même fait pour des pharaons des dynasties antérieures, pour ceux qui élevèrent les pyramides de *Dashour* et d'*Abousir*, comment M. Bunsen peut-il douter que les archives sacerdotales de l'Égypte et les monuments publics, conservés au temps de Manéthon, renfermassent tous les éléments d'une chronologie égyptienne, aussi bien pour le haut et le moyen empire que pour le nouveau? Enfin, comment notre auteur, en attribuant aux recherches des savants de l'école d'Alexandrie ce qui aurait échappé à celles de Manéthon, suppose-t-il que ces savants avaient ignoré ou négligé l'étude de l'ancienne langue et de l'ancienne écriture de l'Égypte, et cela quand il est avéré par les traductions de noms égyptiens en grec dues à Ératosthène, que ce célèbre chef de l'école d'Alexandrie était suffisamment versé dans cette double étude, et quand notre auteur reconnaît lui-même que les Ératosthène, les Dicéarque et les Apollodore n'étaient pas des Wilford,

[1] M. Bunsen a dit lui-même, liv. I, p. 135 : « Jedenfalls muss Manetho also einen « chronologischen Kanon oder Schlüssel gefunden und gegeben haben, der uns ver- « loren gegangen. »

Digitized by Google

c'est-à-dire apparemment des hommes capables de se laisser tromper par les hiérogrammates d'Alexandrie? Il me semble qu'il y a là, dans les idées de M. Bunsen, quelque contradiction dont je n'ai pas bien pu me rendre compte, mais que j'ai dû y signaler; et tout ce qui regarde Manéthon, la matière et la forme de son livre, l'ancienneté et l'autorité des matériaux qui en avaient fourni le fond, acquiert tant d'importance dans les études égyptiennes, que nos lecteurs comprendront sans peine, et que notre auteur excusera lui-même les doutes que je me suis permis de lui soumettre.

L'examen de Manéthon et de ses trop peu dignes successeurs, Ptolémée, Apion, Chéræmon et Héraïskus, complète le chapitre des sources de la chronologie égyptienne, fournies par les Égyptiens eux-mêmes. Le chapitre suivant a pour objet d'apprécier la valeur des connaissances que nous ont transmises les Grecs sur le même sujet. Sans s'arrêter aux récits mythologiques concernant les colonies de Cécrops et de Danaüs, qui peuvent indiquer des relations entre la Grèce et l'Égypte, antérieures à une époque historique, et sans voir dans les récits de l'*Odyssée* d'Homère autre chose qu'une sorte d'écho poétique de la célébrité que l'empire d'Égypte pouvait avoir acquise dès lors parmi les Grecs de l'Ionie, notre auteur ne fait commencer qu'à Hérodote la connaissance proprement historique que les Grecs avaient pu acquérir de l'Égypte, puisque nous ne savons pas qu'Hécatée de Milet, non plus qu'Hippys de Rhégium, dont le dernier visita l'Égypte au temps de Xerxès, ait recueilli quelques données chronologiques sur l'histoire de ce pays. Les renseignements puisés par Hérodote à des sources locales plus ou moins authentiques, et mêlés de ses idées particulières, sont donc pour nous le témoignage le plus ancien que la Grèce ait possédé sur l'Égypte; et, grâce au charme du style dont l'écrivain d'Halicarnasse avait revêtu sa narration, ces notions incomplètes, où le faux était mêlé avec le vrai, formèrent longtemps le principal élément de l'opinion de la Grèce au sujet de l'Égypte ancienne. M. Bunsen donne une idée claire et succincte du système d'Hérodote, qui n'est véritablement historique, pour la succession des rois et la durée des règnes, qu'à partir de l'époque de *Psammitique Ier*, ou de l'an 670 avant notre ère, et qui, pour les époques antérieures, en remontant des temps de la *Dodékarchie* jusqu'à *Ménès*, ne contient que des fragments de traditions égyptiennes, dont l'emploi, fait avec l'application des données grecques, ne pouvait conduire l'ancien historien qu'à des résultats impossibles, tels que son évaluation de *onze mille cent quarante ans* pour la durée de *trois cent quarante et une générations* de *rois* et

Digitized by Google

de *prêtres de Vulcain*, de *Ménès* jusqu'à *Séthos*. Quant au mélange du vrai et du faux dans les éléments chronologiques employés par Hérodote, ainsi qu'on en a un exemple si frappant pour le fragment d'histoire égyptienne relatif aux rois fondateurs des pyramides de Memphis, où les noms et l'ordre de succession de ces princes sont donnés avec tant d'exactitude, tandis que l'époque chronologique de ces rois placés dans le milieu du VIIIe siècle avant le sien, est si manifestement contraire à la vérité historique, M. Bunsen se réserve d'en faire l'examen et d'en donner la preuve, à mesure qu'il exposera la succession et l'histoire des dynasties égyptiennes.

L'école critique des Grecs ne commence qu'à Aristote, qui, par lui-même et par quelques-uns de ses disciples, tels que Théophraste et Dicéarque, doit avoir introduit chez les Grecs des notions plus exactes sur l'antiquité égyptienne, réduites toutefois pour nous à de bien faibles indications. C'est seulement dans l'école d'Alexandrie, où le génie grec se trouvait dans un contact immédiat avec la science égyptienne, que purent se produire des travaux d'un caractère vraiment historique. Nous savons en effet que beaucoup d'auteurs grecs, qui avaient pu visiter l'Égypte et en observer les monuments avec toutes les facilités qu'offrait aux hommes de leur nation le gouvernement des Ptolémées, écrivirent à cette époque sur l'histoire et les antiquités de ce pays. Malheureusement, les noms de quelques-uns de ces écrivains, cités par Pline, par Athénée et par le scholiaste d'Apollonius de Rhodes, sont aujourd'hui tout ce qui nous en reste; il ne nous est parvenu aucun fragment d'ouvrages mentionnés sous le titre d'*Ægyptiaca*, tels que celui d'Alexandre Polyhistor; et il ne semble pas que nous devions beaucoup regretter la perte des livres sur l'Égypte d'Hécatée d'Abdère, à juger du mérite de cet ouvrage et du caractère de l'auteur, à la fois comme critique et comme observateur, par la description fausse et exagérée qu'il nous a laissée du *Ramesseion* de Thèbes, édifice de la XIXe dynastie, pris par lui pour le tombeau d'un roi primitif, Osymandias. Mais il n'en est pas de même des travaux qui purent être exécutés, au sein de l'école même d'Alexandrie, par des hommes qui possédaient, avec toutes les ressources de l'érudition grecque et avec les principes d'une critique éclairée, l'intelligence des monuments nationaux de l'Égypte.

A ce titre, M. Bunsen distingue particulièrement deux savants, qui jouirent d'une haute renommée dans la littérature historique des Grecs, Eratosthène de Cyrène, le président de la bibliothèque d'Alexandrie, le fondateur de la géographie astronomique et de la chronologie, et

Digitized by Google

Apollodore d'Athènes, le chronographe par excellence, et le grammairien formé à l'école d'Aristarque. Un document d'un prix inestimable nous a été conservé sous le nom du premier de ces savants par le chronographe byzantin le Syncelle; et ce document, qui renfermait la suite entière des rois du haut empire, dans la ligne principale, celle des pharaons de Memphis ou de Thèbes, avait été complété, pour la période suivante, par le travail d'Apollodore, dont le Syncelle a jugé à propos de ne nous faire connaître que le résultat, consistant en un total de *cinquante-trois rois*, sans y ajouter même l'indication de l'espace de temps qu'avaient embrassé ces *cinquante-trois règnes*. Mais, quoique réduit à ce simple extrait, le travail d'Apollodore, énoncé comme faisant suite à celui d'Ératosthène, n'en est pas moins d'une grande importance; et c'est surtout à M. Bunsen qu'appartient le mérite d'avoir rétabli dans toute sa valeur le double document, précieux résultat des recherches combinées de deux des plus savants hommes de l'école d'Alexandrie, Ératosthène et Apollodore.

L'importance de la *Liste des rois* d'Ératosthène, dans la question des dynasties égyptiennes, m'oblige à entrer ici dans quelques explications, qui s'accordent d'ailleurs avec l'objet que je me suis proposé, de faire connaître à nos lecteurs les principaux résultats du travail de M. Bunsen, dans l'ordre même où il les expose. On sait que cette liste de rois égyptiens comprend les noms de *trente-huit pharaons* auxquels est jointe une interprétation du nom égyptien en grec, avec l'indication du nombre d'années affecté au règne de chacun d'eux, et que cette somme de *trente-huit règnes* embrasse une durée de *mille soixante-seize ans*. Pour juger de l'authenticité de ce document rapporté textuellement par le Syncelle, il suffit de considérer que la place assignée par le chronographe byzantin à cette succession de *trente-huit rois* égyptiens, dont le premier, Ménès, assimilé au *Mizraïm* de l'Écriture, avait commencé son règne en l'an 124 après la confusion des langues, renversait absolument tous les calculs de sa propre chronologie, puisque la fin des 1076 ans assignés à ces 38 règnes tombait dans le temps des Juges d'Israël, et qu'à ces *trente-huit* règnes devaient se joindre les *cinquante-trois* de la liste d'Apollodore, tous antérieurs aussi à la XVIIIe dynastie égyptienne, au commencement de laquelle ce même Syncelle, d'accord avec Joseph et avec tous les chronographes chrétiens, plaçait la mission de Moïse et la sortie des juifs de l'Égypte. Ces deux listes de pharaons, l'une de *trente-huit rois*, à partir de Ménès, l'autre de *cinquante-trois*, successeurs de ceux-là, troublaient donc absolument tout le système de chronologie adopté par les Byzantins et fondé sur

Digitized by Google

les données bibliques. Partant de là, l'on ne peut admettre qu'un document si contraire à toutes leurs idées ait été supposé par le Syncelle ou par aucun autre de ces écrivains. On ne peut douter non plus que les noms d'Ératosthène et d'Apollodore, attachés à ces deux listes, ne soient ceux des deux savants célèbres de l'école d'Alexandrie, connus précisément l'un et l'autre par des travaux de chronologie ancienne, et que ce ne soit cette célébrité même d'Ératosthène et d'Apollodore qui ait porté le Syncelle à insérer dans son livre deux fragments de chronologie égyptienne, qui ne pouvaient y figurer que comme deux brillants hors-d'œuvre, puisqu'il n'en faisait lui-même aucun usage, et qu'il ne pouvait s'en servir d'aucune manière. L'authenticité et la valeur du double document qui nous a été transmis sous les noms d'Ératosthène et d'Apollodore ne sauraient donc, de l'avis de M. Bunsen, qui est aussi le nôtre, être l'objet d'un doute légitime; et, si nous insistons sur ce point, que notre auteur n'a pas jugé apparemment digne de sa critique, c'est que l'autorité de la liste d'Ératosthène a été récemment combattue, et le document lui-même condamné comme apocryphe, à l'égal du faux *Manéthon* et de la *vieille Chronique*, par le docte auteur des *Discours critiques sur la chronologie égyptienne*[1], à la vérité, d'après des arguments empruntés à une dissertation d'un savant français[2], qui ne pouvaient

[1] Barucchi, *Discorso primo sull' autenticità degli avanzi manetoniani, della vecchia cronaca e del catalogo attribuito ad Eratostene*, § XIV, p. 17. Les motifs de l'auteur pour contester l'authenticité de ce catalogue, outre le peu de confiance que mérite son seul garant, le Syncelle, c'est l'invraisemblance que Ptolémée Évergète ait confié à un Grec, si savant qu'il fût, le soin d'extraire des archives égyptiennes, dont il ne devait comprendre ni l'écriture, ni la langue, une liste de rois égyptiens, surtout après qu'un pareil travail avait été exécuté, sous Ptolémée Philadelphe, par Manéthon. Or j'avoue que de pareilles raisons, qu'il serait possible d'alléguer contre toute espèce de témoignage antique, me semblent d'une faible valeur.— [2] Lenormant, *Éclaircissem. sur le cercueil de Mycérinus*, p. 32. Le savant auteur se fonde, pour nier l'autorité du catalogue attribué à Ératosthène, sur ce qu'il a été emprunté par le Syncelle à un *certain Apollodore, d'ailleurs inconnu, probablement chrétien.* Cette allégation, admise aussi par M. Barucchi, qui reproche au Syncelle d'avoir reproduit ce document *sulla fede d'un oscuro Apollodoro*, prouve qu'on n'a pas bien lu le passage du Syncelle, où cet *obscur Apollodore*, ce prétendu *chrétien*, est désigné ainsi : Ἀπολλόδωρος χρονικός. Or cette désignation ne peut convenir qu'au savant Apollodore, d'Athènes, auteur d'un grand ouvrage de *chronologie* intitulé : Τὰ χρονικά, ou Χρονικὴ σύνταξις, Scymn. Ch. v, 15-49; cf. A. Gell. *N. A.* XVII, 4; voy. Heyne, Apollodor. *Fragm.* p. 1072, sqq. et c'est bien aussi ce chronographe célèbre que cite plusieurs fois le Syncelle, par exemple, pour l'ancienne histoire des Chaldéens, p. 39, B, pour les mille ans de durée assignés aux anciens rois de Sicyone, p. 97; pour les rois de Sparte, p. 185, D, et pour ceux de Pont, p. 275, C. Le motif de défiance, tiré de ce que le catalogue d'Ératosthène est emprunté à un *obscur Apol-*

Digitized by Google

réellement se soutenir en présence de la considération que j'ai fait valoir.

Maintenant que l'autorité de la liste des rois d'Ératosthène est suffisamment reconnue, c'est l'importance et la valeur de ce document historique qu'il s'agit d'établir; ce qui ne se peut faire qu'en en montrant l'accord avec les listes de Manéthon. Il y aurait lieu d'être surpris *qu'il n'eût été fait jusqu'ici aucun usage de cette liste de rois,* appartenant tous à la plus haute époque de l'histoire de l'Égypte; c'est ce que dit M. Bunsen [1], mais c'est ce qui ne me semble pas tout à fait exact, puisque personne n'ignore, et M. Bunsen moins qu'aucun autre, que c'est principalement sur le fragment d'Ératosthène, qu'il appelait un *précieux monument de l'antiquité*[2], que Marsham, suivi en cela par beaucoup de chronologistes, par Pezron, par Fourmont et par d'autres, fondait son système des dynasties contemporaines, généralement repoussé par l'école de nos modernes égyptologues. Il est vrai que ce système de Marsham, qui prenait sur la liste d'Ératosthène les dynasties des rois thébains, en même temps que sur les listes de Manéthon les dynasties des rois thinites et memphites, et dans le Syncelle les dynasties des rois héliopolites, et qui faisait ainsi de ces divers documents un emploi tout à fait arbitraire, que ce système, dis-je, était trop contraire aux règles d'une saine critique pour pouvoir soutenir aujourd'hui le moindre examen. Mais il n'en est pas moins constant que la haute importance de la liste d'Ératosthène avait été appréciée par Marsham et par les savants de son école, et que, jusque dans ces derniers temps, où le D. Prichard avait fait aussi un essai, malheureux il est vrai, de conciliation entre les douze premières dynasties de Manéthon et les trente-huit rois d'Ératosthène [3], la valeur de ce document avait frappé tous les savants qui s'étaient occupés de l'histoire égyptienne. Cette observation n'enlève absolument rien, du reste, au mérite du travail de M. Bunsen, qui, par des combinaisons tout à fait nouvelles et qui lui sont propres, en même temps qu'à l'aide de l'intelligence profonde qu'il possède des monuments acquis récemment à la science, est parvenu à opérer un accord de la liste

lodore, à un *auteur inconnu* et *probablement chrétien,* n'a donc réellement aucune valeur; et je ne crains pas de dire que les autres raisons alléguées dans le même sens par le savant français, et reproduites par M. Barucchi, n'ont pas plus de fondement. — [1] T. I, p. 163 : *Nach diesen, durch die Wichtigkeit des Gegenstandes und die bisherige Vernachlässigung dieser Urkunde gerechtfertigten Vorerinnerungen, etc.*— [2] *Canon chronicus,* p. 3, ed. Londin. 1672, fol.— [3] *An analysis of the egyptian mythology; to which is subjoined a critical examination of the remains of egyptian chronology;* London, 1819, 8°. Voy. p. + 44 + 4, et + 103 + 111.—

Digitized by Google

d'Ératosthène et de celles de Manéthon, pour la partie que ces listes embrassent, c'est-à-dire pour les douze premières dynasties, ou pour le haut empire égyptien, qui, si ce résultat est admis par la critique, constituera certainement une des conquêtes les plus importantes de la science moderne sur le domaine de l'histoire primitive du genre humain.

Quant à la manière dont M. Bunsen établit cet accord entre la liste des trente-huit rois thébains, dressée par Ératosthène, et les listes des douze premières dynasties de Manéthon, c'est en rendant compte du deuxième livre de son ouvrage, dont cet important travail forme la matière, que je la ferai connaître en détail. Je dois me borner ici à indiquer, en termes généraux, en quoi consiste ce procédé de conciliation des deux auteurs anciens, qui avait échappé jusqu'ici à tous les efforts de la critique moderne. Il consiste à distinguer, sur les listes de Manéthon, les dynasties qui, d'après leur siége, étranger à Thèbes ou à Memphis, les deux capitales de l'empire, ne peuvent être regardées que comme des branches collatérales de la maison régnante; puis, à mettre en regard des trente-huit rois d'Ératosthène, considérés comme constituant la succession régulière des pharaons, souverains de Thèbes ou de Memphis, dans la ligne principale de ces familles royales, les princes qui leur correspondent sur les listes de Manéthon, dans les dynasties exclusivement thébaines ou memphites, dont les noms se rapportent, aussi bien que les années de règne, ou ne diffèrent qu'en ce que, des deux noms portés, comme tout le monde sait, par chaque pharaon, c'est quelquefois le *nom royal*, inscrit dans ce que nous appelons le *cartouche prénom*, qui figure sur une liste, tandis que c'est le *nom de famille*, inscrit dans le *cartouche nom propre*, qui figure sur l'autre liste : d'où résultait, pour tous les savants qui ont travaillé sur ces listes, une difficulté inextricable, jusqu'au moment où nous avons acquis, par l'intelligence de l'écriture hiéroglyphique, les moyens de reconnaître le plus souvent l'un et l'autre de ces deux noms, et de leur restituer leur véritable forme, plus ou moins altérée dans les transcriptions grecques, qui nous ont transmis, par tant de mains de copistes, le travail original d'Ératosthène et celui de Manéthon. La conclusion de cette partie de l'ouvrage de M. Bunsen, où est établi l'accord de la liste d'Ératosthène et de celles de Manéthon, c'est que la première offre le *canon chronologique* qui nous manquait pour la recomposition des secondes, et que la liste d'Ératosthène doit ainsi se prendre pour la *clef* de Manéthon.

M. Bunsen complète ce qui regarde les travaux des Grecs sur l'histoire ancienne de l'Égypte, en rendant compte de ce qui a rapport à ce

Digitized by Google

sujet dans le premier livre de la *Bibliothèque* de Diodore de Sicile. Le défaut de critique et la légèreté d'esprit qui sont si sensibles chez cet écrivain, que notre auteur traite cependant un peu trop rigoureusement peut-être, en le comparant aux écrivains de l'école philosophique du dernier siècle, ont ôté presque tout crédit aux notions confuses, rares et incohérentes, qu'il avait recueillies sur l'Égypte. Ce n'est donc pas un médiocre service qu'aura rendu M. Bunsen aux études égyptiennes, en cherchant à démêler, dans ces indigestes fragments de traditions historiques, ce qu'il peut y avoir de puisé à une source authentique, et ce que Diodore lui-même y avait ajouté d'inexact, par défaut d'intelligence des documents qu'il avait sous les yeux. Dans le nombre de ces fragments, rapportés le plus souvent sans liaison entre eux et rétablis par notre auteur dans leur ordre véritable, il distingue avec raison celui qui concerne les rois auteurs des trois grandes pyramides, et celui qui a pour objet les rois égyptiens législateurs. La place que ces fragments de la tradition égyptienne, avec le petit nombre d'éléments historiques que renferme le livre de Diodore, devront occuper dans l'histoire de l'Égypte, se trouve ainsi déterminée d'avance, et l'emploi qu'en fera notre auteur en deviendra plus facile et plus sûr.

Le troisième chapitre renferme tout ce qui, dans les travaux des juifs, y compris l'Ancien Testament, les Septante et Joseph, dans ceux des chrétiens, à partir de la tradition apostolique, jusqu'au dernier des Byzantins, et dans ceux de l'Europe moderne, à commencer par Scaliger et Marsham, et à finir par Rosellini et S. Gardner Wilkinson, a rapport à la chronologie de l'ancienne Égypte, sujet immense, où l'auteur nous semble avoir fait preuve d'une grande justesse d'esprit dans l'appréciation de tant de travaux divers, et de beaucoup de lucidité dans la manière dont il expose les aperçus qu'il en donne. Mais l'étendue même et la variété de la matière traitée dans ce troisième chapitre s'opposent à ce que nous puissions en faire l'analyse, qui ne semble pas d'ailleurs aussi rigoureusement nécessaire qu'elle l'était pour les sujets traités dans les premier et deuxième chapitres, où il s'agissait de faire surtout apprécier à nos lecteurs en quoi consistaient les éléments de nos connaissances égyptiennes, fournis par les Égyptiens eux-mêmes et par les Grecs.

Le quatrième et le cinquième chapitres, qui traitent de la langue et de l'écriture des Égyptiens, se refusent également, par d'autres motifs, à toute analyse détaillée. Dans la première de ces deux grandes divisions du livre qui nous occupe, l'auteur expose le résultat auquel sont arrivées les recherches sur l'ancienne langue égyptienne, par suite

Digitized by Google

de la découverte de Champollion, et dans la voie où ce grand antiquaire avait conduit la science, en employant le déchiffrement des textes hiératiques, d'accord avec celui des textes hiéroglyphiques, pour découvrir, à l'aide des variantes que présentent les transcriptions d'un même mot dans les deux textes, les racines et les formes primitives de cette langue, dont presque tout le vocabulaire s'est conservé dans le copte. Au point où cette étude, dotée aujourd'hui de la *Grammaire égyptienne* et du *Dictionnaire égyptien* de Champollion, est parvenue à l'époque où nous sommes, les progrès qui restent à accomplir dans cette recherche difficile dépendent, en premier lieu, d'une connaissance de plus en plus approfondie du copte, dont il s'en faut bien que tous les monuments littéraires qui se cachent encore dans nos bibliothèques aient été publiés, à en juger par la découverte récente des livres de l'Ancien Testament, moins le livre de Samuel et ceux des Rois. Ces progrès dépendent, en second lieu, d'une étude toujours plus persévérante des textes hiéroglyphiques, tels surtout que le *Livre des morts*, dont il existe tant d'exemplaires, rédigés partie en écriture hiéroglyphique, partie en écriture hiératique. La publication du grand papyrus de Turin, le plus complet de tous ces exemplaires, publication due à M. Lepsius, sera, sous ce rapport, un service signalé rendu aux études égyptiennes, surtout quand elle aura été suivie de celle de toutes les variantes du même texte, au nombre de dix-huit pour quelques chapitres, qu'a recueillies M. Lepsius, et qui seront certainement d'un grand secours aux philologues. C'est à la suite de ces considérations préliminaires que M. Bunsen expose ses idées propres sur la langue égyptienne et qu'il en indique les formes grammaticales, telles qu'elles résultent de l'interprétation des plus anciens monuments de cette langue, en prenant pour base de sa lecture *quinze articulations*[1], voyelles et consonnes, à l'aide desquelles seules notre auteur est d'avis que les anciens Égyptiens exprimaient tous les sons de leur langue parlée. Un important *appendice* à cette partie de son travail est une liste d'anciens mots égyptiens rapprochés, sous leur forme primitive, des mots correspondants de la langue copte, liste qui comprend à peu près les cinq cents mots de la langue sacrée, déchiffrés jusqu'ici sur les monuments de l'Égypte, et qui peut servir en quelque sorte de dictionnaire monumental pour l'intelligence des inscriptions hiéroglyphiques.

Le cinquième chapitre contient de même toutes les notions qui con-

[1] Ce sont les lettres suivantes : *a*, *u*, *b*, *i*, *h*, *s*, *k*, χ (*ch*), σχ (*skhi*), *f*, *p*, *t*, *m*, *n*, *r*.

Digitized by Google

cernent la découverte de l'alphabet hiéroglyphique, et qui résument l'état actuel de nos connaissances sur ce point si important de l'archéologie égyptienne. Les degrés par lesquels a passé cette grande découverte, depuis les premiers essais tentés par Sylvestre de Sacy et par Akerblad, sur le texte démotique de la pierre de Rosette, jusqu'à l'immortel travail de Champollion, dont le résultat définitif est renfermé dans sa *Grammaire égyptienne* et dans son *Dictionnaire égyptien*, deux ouvrages publiés depuis la mort de l'auteur, mais d'après ses manuscrits autographes, sont exposés par M. Bunsen avec la profonde connaissance du sujet et avec la haute impartialité d'esprit qui le distinguent. Ce que les travaux des hommes formés à l'école de Champollion, parmi lesquels se recommandent particulièrement M. Leemans, M. Sam. Birch et M. Lepsius, ont ajouté à la science du maître, est pareillement indiqué par M. Bunsen d'une manière qui ne laisse rien à désirer, pour l'exactitude des faits, ni pour la justesse des appréciations. Ce chapitre est terminé par une exposition générale de tout le système d'écriture hiéroglyphique, tel que le conçoit notre auteur, d'après l'ensemble des monuments acquis à la science; et ici encore se trouve joint, en forme d'*appendice*, un tableau de tous les signes hiéroglyphiques rangés en plusieurs classes, savoir : les *signes figuratifs*, ou images d'objets, au nombre de quatre cent soixante, représentés sur quatre planches, les *signes tropiques*, dont il fait une classe à part, au nombre de cent vingt, contenus dans la planche V, et enfin les *signes phonétiques*, qui composent à proprement parler l'*alphabet égyptien*. On sait que cet alphabet, porté à deux cent soixante signes par Champollion, en y comprenant tous les caractères homophones de toutes les époques, avait été réduit, par M. Lepsius, à trente-quatre signes pour la période purement égyptienne, antérieure à la domination grecque[1]. A son tour, M. Bunsen, distinguant avec encore plus de précision les monuments des diverses époques, n'admet que vingt-cinq caractères pour tout le haut empire égyptien; mais il y ajoute soixante-douze signes, auxquels il attribue, d'après des considérations qui lui sont propres, une valeur syllabique conforme au caractère essentiel d'une écriture en rapport avec une langue dont tous les anciens mots étaient monosyllabiques. Un tableau de quatre-vingt-douze autres signes, employés comme autant d'homophones de treize des caractères primitifs, à des époques plus ou moins récentes, complète cet alphabet phonétique, qui nous paraît constitué sur une mé-

[1] *Lettre à M. Rosellini*, insérée dans les *Annali dell' Instit. archeol.*, t. IX, 1837, p. 1-100, tav. d'agg. I, II.

thode plus critique, et sur une connaissance plus complète des monuments de l'antiquité égyptienne.

Le dernier chapitre du livre, destiné à renfermer toutes les notions élémentaires, contient l'exposé de la doctrine de l'auteur sur le système religieux des Égyptiens. En s'attachant uniquement aux monuments, qui nous ont fait connaître le panthéon égyptien sous un aspect si nouveau, si différent des idées qu'on avait pu s'en faire d'après les traditions de l'antiquité classique, et en distinguant avec soin, entre ces monuments, tels que les papyrus funéraires et les bas-reliefs sculptés sur les murs des temples, les représentations qui appartiennent à deux ordres d'idées essentiellement différents, M. Bunsen s'est proposé surtout de rechercher quelle avait été, dès l'époque de Ménès, la religion égyptienne dans ses éléments nationaux et sous ses formes primitives. Fidèle au plan qu'il s'est tracé, de n'employer, sur ce point du vaste tableau de l'antiquité égyptienne, comme sur les autres, que des données purement égyptiennes, soigneusement vérifiées suivant les temps, notre auteur a dû exclure tout à fait de son travail les témoignages, tels que ceux de Diodore et des nouveaux platoniciens, qui ne peuvent paraître suffisamment dignes de confiance. Il n'a pas cru devoir abonder non plus dans le sens des idées nouvelles qu'a produites, chez la plupart de nos modernes égyptologues, la première apparition de ces dieux égyptiens, désignés sous leur véritable nom, représentés sous leur véritable forme. On sait qu'après avoir esquissé, dans son *Panthéon égyptien,* le moins satisfaisant de ses travaux, le tableau de la mythologie égyptienne, telle qu'il la concevait alors, Champollion adopta un système tout différent, à la vue des monuments de l'Égypte, qui lui offraient, dans chaque localité, un groupe formé d'un dieu principal et de deux autres divinités. De là, cette doctrine d'une *triade divine* pour chaque chef-lieu de l'Égypte, doctrine soutenue par Rosellini, et appliquée encore, avec de nouveaux développements, par sir G. Wilkinson, mais qui ne se fonde réellement, de l'avis de notre auteur, que sur une connaissance superficielle des monuments religieux de l'antique Égypte. La base qu'il adopte à son tour pour l'exposition de ce système religieux, c'est la tradition égyptienne des trois ordres de dieux transmise par Hérodote, laquelle se trouve bien réellement d'accord avec celle des dynasties des dieux, exposée par Manéthon et suivie sur le papyrus royal de Turin. En partant de cette donnée capitale, M. Bunsen fait connaître les huit dieux du premier ordre, *Amon*, *Khem*, *Mut*, *Num* ou *Nu* (Kneph ou Chnoubis), *Seti* ou *Sate*, *Ptah*, *Net* ou *Neith* et *Ra;* puis, les douze dieux du second ordre, issus directement des premiers, comme

Digitized by Google

enfants d'*Amon*, de *Kneph*, de *Ptah* et de *Ra;* puis enfin, les sept dieux du troisième ordre, *Set* (Typhon), *Hesiri* (Osiris), *Hes* (Isis), *Nebt-hi* (Nephthys), *Her-uer* (Aroeris), *Her* (Horus) et *Anupu* (Anubis); il décrit chacun d'eux dans les principaux traits de sa légende, et il ajoute, à l'appui de cette description, l'image figurée du personnage divin, d'après les monuments les plus authentiques. Mais ce tableau du *Panthéon égyptien*, généralement puisé aux plus pures sources de l'archéologie nationale, n'étant ici qu'esquissé dans ses éléments principaux, et devant recevoir, dans les deux livres qui restent à publier, des développements sans doute considérables, nous devons nous abstenir, quant à présent, des observations auxquelles pourrait donner lieu cette importante partie du travail de M. Bunsen, sur laquelle nous nous réservons pourtant de revenir, à cause du haut intérêt des questions mythologiques qu'elle embrasse, quand nous en aurons exposé la partie proprement historique, qui se recommande en premier lieu à toute notre attention.

Après avoir ainsi rendu compte des matières qui composent le premier livre de M. Bunsen, et qui contiennent, comme on a pu le voir, toutes les notions préliminaires qu'exige l'étude de l'antiquité égyptienne, en même temps qu'elles indiquent tous les grands résultats de cette étude, dus aux recherches nouvelles de l'auteur, nous allons faire connaître l'ensemble de son travail sur la chronologie de l'histoire de l'Égypte, qui a pour sujet la restitution des listes des XXX dynasties de Manéthon, mises en rapport avec les monuments nationaux, et qui est contenu dans les deuxième et troisième livres du même ouvrage. Nous nous en occuperons dans un prochain article.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés, concernant l'histoire de France, par M. de Bréquigny, de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions, continuée par M. Pardessus, membre de l'Institut (Académie des

Digitized by Google

inscriptions); tome Ve; Paris, Imprimerie royale, 1846, in-folio de IV-683 pages. — Ce volume comprend les notices des diplômes imprimés qui se rapportent aux années 1214-1239. Ces notices sont rédigées moins sommairement que celles des volumes précédents. Elles contiennent des indications assez développées pour dispenser, dans quelques cas, de recourir aux textes, disséminés dans près de neuf cents ouvrages différents, qu'il n'est pas facile de se procurer. Le secours offert aux savants par cette nouvelle disposition sera d'autant mieux apprécié, que, d'après les détails contenus dans la préface de M. Pardessus, *plus d'un siècle* doit s'écouler avant que l'Académie des inscriptions puisse s'occuper de publier les textes du XIIIe siècle, en supposant qu'elle entreprenne de donner les documents de la troisième race après ceux des deux premières. On trouve à la fin du volume cinq tables : la première contient les noms de personnes; la seconde, les noms de fiefs, de dignités, de famille; la troisième, les noms des monastères, couvents, provinces ecclésiastiques, ordres religieux, conciles, etc.; la quatrième, les noms des lieux d'où les chartes sont datées. A la suite de ces tables est un index bibliographique des ouvrages cités dans les cinq volumes publiés. Cet index facilitera l'usage du recueil et servira à rectifier quelques erreurs qui s'étaient glissées dans la désignation du titre des ouvrages consultés, ou des noms des auteurs. En jetant les yeux sur cette liste bibliographique qui ne cite pas un seul livre publié depuis 1789, on ne peut s'empêcher de regretter que l'Académie, en continuant l'utile et immense travail de Bréquigny, se soit imposé pour limite cette dernière époque. Un assez grand nombre de documents du XIIIe siècle ont été publiés de nos jours, et on pouvait s'attendre à les trouver désignés dans la table des diplômes imprimés concernant l'histoire de France. Les omettre, n'est-ce pas rendre bientôt nécessaire un supplément considérable, et, en attendant, obliger le lecteur à s'assurer, par des recherches laborieuses, si une charte non indiquée dans la table comme imprimée, est encore aujourd'hui inédite?

Diplômes et chartes de l'époque mérovingienne sur papyrus et sur vélin conservés aux archives du royaume, publiés sous les auspices des ministres de l'intérieur et de l'instruction publique par M. Letronne, garde général des archives du royaume. Paris, Kæpplein, éditeur, quai Voltaire, 15. Prix : 15 francs la livraison. Les 2e et 3e livraisons de cette publication contiennent les diplômes suivants : Tabula I. Diploma Childeberti I de fundatione ecclesiæ Sancti Vincentii Parisiensis (anno 558). Tabula XVI. Diploma Dagoberti I quo immunitatem ab omni potestate concedit monasterio Sancti Dionysii (anno 637). Tab. VII. Diploma Chlodovei II de terra Cotiraco (anno 640). Tab. IX. Diploma Chlodovei II, suggerente Amathilde matrona emissum (anno 656). Tab. XII. Diploma Chlotarii III quo Simpliciacum, Tauriacum et alias villas monasterio Sancti Dionysii adjudicat (anno 658). Tab. XX *bis*. Fragmentum epistolæ pro eodem monasterio. Tab. XLVII. Tabula epistolæ cujusdam imperatoris Constantinopolitani. Tab. XIV. Charta Chrotildis pro fundatione monasterii Bogariensis (anno 670). XV. Diploma Childerici II quo Vipplesiacum villam monasterio Sancti Dionysii impertitur (anno 670). XVI. Præceptum Theoderici III de Saocitho et aliis villis (anno 677). XVII. Diploma Theoderici III de Chramlino, episcopo Ebrodunensi, in synodo publica deposito. XVIII. Diploma Theoderici III de lite inter Acchildem et Amalgarium super villa Bactitione-Valle (anno 680). XIX. Placitum Theoderici III quo res ad usum monasterii per totum regnum advehendas ab omni teloneo eximit (anno 681). XXIV. Placitum Chlodovei III de Malcha, Chidulfovilla, Ruxsito et aliis villis (anno 691). XXV. Placitum Chlodovei III de lite inter Chainonem, Sancti Dionysii abbatem, et Ermenoaldum abbatem

Digitized by Google

(anno 692). XXVI. Placitum Chlodovei III quo monasterium Sancti Dionysii ab omni teloneo eximit (anno 692). Placitum Chlodovei III de loco Baddanecurti in pago Belvacensi (anno 693). XXIX. Præceptum Childeberti III de Naptiniaco villa (anno 695). XLVIII. Bulla Nicolai papæ I pro monasterio Sancti Dionysii (863). L'ordre des planches sera indiqué dans le quatrième et dernier cahier, qui paraîtra avant la fin de l'année.

Recueil des lettres missives de Henri IV, publié par M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut de France (Académie royale des inscriptions et belles-lettres); tome III, 1589-1593; Paris, Imprimerie royale, 1846. — Ce troisième volume d'un recueil qui forme une des parties les plus intéressantes de la collection de documents sur l'histoire de France publiée par les soins du ministre de l'instruction publique, comprend les lettres de Henri IV depuis son avénement au trône (2 août 1589) jusqu'à son abjuration (25 juillet 1593), période qui embrasse les batailles d'Arques et d'Ivry, le siége de Paris, le combat d'Aumale, le commencement de la liaison de Henri avec Gabrielle d'Estrées, les circonstances qui préparèrent la conversion du roi. La correspondance de ce prince à cette époque prend une extension nouvelle. Elle s'adresse aux gentilshommes revêtus des nombreuses charges de la cour et de l'armée, aux dignitaires du clergé, aux compagnies souveraines, aux corps de ville, à tous les corps de l'État, aux principaux magistrats et officiers dans les différents services publics, enfin à toutes les puissances avec lesquelles la France était en relation; aux ministres de ces États, aux ambassadeurs que le roi y entretenait. L'éditeur a cru devoir élaguer de ces dernières dépêches les détails de diplomatie proprement dite, et se borner à en extraire les notions historiques les plus importantes. Mais les lettres à M. de Beauvoir, ambassadeur en Angleterre, lui ont paru devoir faire exception à cause de l'intérêt particulier des relations de Henri IV avec Élisabeth, entre son avénement et sa conversion. Après avoir mis à leur rang de date toutes celles de ces lettres qui lui ont semblé de nature à y prendre place, il a imprimé le reste à la fin du volume, d'après des copies prises à Londres, au *State paper office.* Les lettres les plus nombreuses de cette période sont adressées au duc de Nevers qui fut, de 1590 à 1595, le principal lieutenant de Henri IV. Elles avaient été déjà publiées presque toutes dans les mémoires de Nevers, mais d'une manière peu correcte et avec des erreurs de date. M. Berger de Xivrey les a transcrites sur les originaux conservés à la bibliothèque du Roi. Parmi les lettres à Corisande d'Andouin, comtesse de Gramont, et à Gabrielle d'Estrées, un grand nombre avaient aussi été imprimées, mais sans aucun ordre, et mêlées avec les lettres écrites à la marquise de Verneuil. Elles sont reproduites ici et augmentées de quelques lettres inédites qui avaient échappé aux premiers éditeurs. Dans les deux premiers volumes du recueil, M. Berger s'était appliqué à conserver, dans l'orthographe des lettres de Henri IV, les nombreuses irrégularités qu'on y remarque. Dans le tome III, il a cessé de s'assujettir à cette excessive fidélité, et il a établi les textes d'après une orthographe à peu près uniforme, basée sur les meilleurs documents du temps, et, autant que possible, sur l'étymologie. Comme dans les volumes précédents, ces textes sont précédés d'utiles sommaires historiques, accompagnés de notes sur les personnages cités dans la correspondance, et suivis d'une table des lettres de Henri IV écrites entre le 2 août 1589 et le 25 juillet 1593, qui n'ont pas paru devoir être imprimées. Le volume est terminé par des listes alphabétiques de noms propres, qui auront besoin d'être revues et complétées pour l'établissement de la table générale à la fin du recueil.

Histoire de l'hôtel de ville de Paris, suivie d'un essai sur l'ancien gouvernement

Digitized by Google

municipal de cette ville, par Le Roux de Lincy, ancien élève pensionnaire de l'École royale des chartes, ouvrage orné de huit planches dessinées et gravées sur acier par Victor Calliat, architecte. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Dumoulin quai des Augustins, 13; 1846, in-4° de VIII-379 pages. Prix 25 francs. — A l'exception de la *Dissertation* de Le Roy *sur l'origine de l'hôtel de ville de Paris*, insérée, en 1725, dans le tome I de *l'Histoire de Paris* de Félibien, nous n'avions sur ce sujet spécial aucun ouvrage approfondi. M. Le Roux a compulsé aux archives du royaume et dans d'autres dépôts publics les débris dispersés des archives de l'ancien hôtel de ville, et s'en est habilement servi pour composer une histoire de ce monument et surtout une histoire du gouvernement municipal de Paris. Il nous suffira d'indiquer le plan et les divisions de ce travail pour en faire apprécier l'étendue et l'importance. L'auteur a divisé son ouvrage en deux grandes parties. La première embrasse le récit des faits; la seconde, les pièces justificatives et les éclaircissements. L'exposition des faits comprend trois livres. Le premier livre est consacré à l'histoire détaillée des parloirs aux bourgeois, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1357, de la maison aux piliers et des bâtiments anciens de l'hôtel de ville, du quartier et de la place de Grève, de l'église Saint-Jean, de l'hôpital des Haudriettes, de l'hôpital du Saint-Esprit, du bureau des pauvres et des granges de l'artillerie ou arsenal de la ville. On trouve ensuite des détails sur les travaux de l'hôtel de ville pendant la révolution, le consulat et l'empire, et la description du monument actuel depuis son agrandissement. Dans le second livre sont exposées l'origine, l'étendue, l'organisation de l'ancien gouvernement municipal de Paris. L'auteur s'est particulièrement attaché à déterminer avec exactitude les fonctions exercées par les divers officiers du corps de ville. Le recueil des sentences du parloir aux bourgeois, de 1268 à 1320, lui a fait connaître les origines de l'association et confrérie de la *Marchandise de l'eau*; le livre des *Ordonnances royales*, commencé sous Charles VI, en 1415, continué de règne en règne jusqu'à Louis XIV, et les registres de l'hôtel de ville depuis la fin du XV° siècle jusqu'à celle du XVIII°, lui ont permis de suivre toutes les modifications que le temps a introduites dans cette antique institution. Quant à l'origine du gouvernement municipal de Paris, M. de Lincy adopte l'opinion de Le Roy, qui la fait remonter à la municipalité romaine, remplacée, avant le XII° siècle, par la confrérie des marchands de l'eau, et qui a démontré que cette confrérie a donné naissance à la prévôté des marchands. Le troisième livre contient le récit des faits politiques auxquels ont pris part les officiers municipaux, et des événements remarquables, des cérémonies, des fêtes, dont l'hôtel de ville a été le théâtre. L'auteur a ajouté aux circonstances déjà connues quelques détails nouveaux empruntés aux documents contemporains. L'histoire du rôle politique de la municipalité parisienne, qui commence avec les états généraux de 1358, s'arrête à la Fronde, époque après laquelle les magistrats ne sont plus occupés qu'à solenniser par des fêtes splendides les victoires de nos soldats, la naissance, le mariage, le couronnement des princes. Les appendices, au nombre de six, dont se compose la seconde partie de l'ouvrage, sont précédés d'observations et d'éclaircissements. On trouve dans le premier quatre-vingt-dix-huit pièces justificatives inédites relatives aux bâtiments de l'hôtel de ville; dans le second, le *Livre des sentences du parloir aux bourgeois*, publié pour la première fois en entier d'après le manuscrit original conservé aux Archives du royaume. Sur cent soixante-huit pièces contenues dans cet important recueil, seize seulement avaient été imprimées. On saura gré à l'auteur de les avoir fait connaître complétement; viennent ensuite une notice historique sur les anciennes archives de l'hôtel de ville de Paris,

Digitized by Google

une liste chronologique des officiers municipaux : prévôts des marchands, échevins, clercs, greffiers, receveurs, procureurs du roi et de la ville, conseillers de ville, quartiniers, dixainiers, cinquanteniers, maîtres des œuvres. L'auteur y a joint les noms des maires de Paris, des administrateurs du département, des membres du conseil général et des députés de Paris aux diverses assemblées nationales depuis 1301 jusqu'à ce jour. Le cinquième appendice est une table chronologique des actes manuscrits ou imprimés relatifs à l'ancien gouvernement municipal de Paris; le sixième contient une bibliographie de l'histoire de Paris. Une table analytique termine le volume.

Lettres inédites des Feuquières, tirées des papiers de famille de madame la duchesse Decazes, et publiées par Étienne Gallois; tome III; Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Leleux; 1846, in-8° de XXXII-476 pages. — Nous avons annoncé dans notre cahier de février (page 122) la publication des deux premiers volumes de cette correspondance. Le troisième comprend les lettres du marquis Isaac de Feuquières, de sa famille et de ses amis pendant deux années seulement, 1674 et 1675. Les événements, les anecdotes, s'y pressent tellement, que rien ne semble omis, et l'on trouverait difficilement ailleurs une histoire militaire et diplomatique mieux remplie, de deux années des plus glorieuses du règne du grand roi. M. de Feuquières, ambassadeur à Stockholm, y est en relation continuelle avec un grand nombre de correspondants officiels et particuliers. Parmi les premiers figurent la plupart des ambassadeurs et agents de la France dans les principales cours de l'Europe, surtout en Allemagne : l'abbé de Gravelle à Mayence, M. de Saint-Romain, en Suisse; M. de Persode de Maizery, à Francfort; Colbert de Croissy, à Londres; l'abbé de Verjus, à Berlin; M. de Carrières, à Liége; M. de Chassan, à Dresde; M. Rousseau, à Hanovre; le baron Bidal, à Hambourg; M. la Haye, à Munich; le chevalier de Terlon, à Copenhague. Dans ses lettres adressées au roi, par l'intermédiaire du ministre, M. de Pomponne, l'ambassadeur adopte parfois, pour ses comptes rendus, la forme du journal, qui laisse à sa plume une allure plus libre, et lui permet de tout dire; aussi y trouve-t-on souvent de curieux détails. Ce qu'il rapporte des sorciers qui agitaient la ville de Stockholm en 1676 dut paraître fort singulier; Louis XIV n'apprit sans doute pas sans sourire que, dans la capitale de la Suède, on faisait veiller dix mille hommes chaque nuit, parce que des enfants ensorcelés avaient prédit que la flotte, le palais du roi et toute la ville seraient incendiés avant peu. Les lettres privées de M. de Feuquières, de ses fils, de madame de Pomponne, et des abbés Arnauld et de Feuquières, éclairent la correspondance politique et y ajoutent beaucoup d'intérêt. Nous rendrons compte du quatrième et dernier volume de ce recueil, dont on annonce la prochaine publication.

Monographie de l'église Notre-Dame de Noyon, par M. L. Vitet, membre de l'Institut. Plans, coupes, élévations et détails par Daniel Ramée. Paris, Imprimerie royale, in-4° de 256 pages avec atlas in-folio. — Le texte, rédigé par M. Vitet pour cette description de l'ancienne cathédrale de Noyon, se divise en deux parties. Dans la première, intitulée *Essai archéologique*, l'auteur s'attache à déterminer l'époque à laquelle cette église a été élevée; il établit, d'après des considérations historiques et archéologiques, qu'on ne peut faire remonter la construction de l'édifice actuel au delà des dernières années du XIII° ou des premières années du XIV° siècle. A cette occasion, il cherche à démontrer que les monuments du moyen âge, et particulièrement ceux de l'époque à ogive, se prêtent à une classification méthodique fondée sur des lois constantes; il se livre à une étude particulière du style de transition

Digitized by Google

auquel l'église de Noyon lui semble appartenir; il trace les limites de l'époque de transition, ses subdivisions chronologiques; puis, se plaçant à un point de vue plus général, il indique dans quel sens devraient être dirigées les recherches de ceux qui veulent connaître la véritable signification historique de la révolution architecturale que cette époque a vue s'accomplir. L'examen détaillé de la cathédrale de Noyon se trouve dans la seconde partie consacrée à la *Description des planches.*

Études sur Pascal, par l'abbé Flottes, vicaire général de Montpellier, professeur à la faculté des lettres. Montpellier, imprimerie de Boehm, librairie de Séguin, à Paris, chez Vaton, 1846, in-8° de VIII-204 pages. — L'auteur de cet écrit a entrepris de défendre Pascal contre les écrivains qui, selon lui, ont accusé ce grand homme de scepticisme philosophique et d'aveuglement dans sa foi. Il cherche à éclaircir, par la discussion des textes, la conduite de Pascal à l'égard du père Saint-Ange, son influence sur mademoiselle de Roannez, la décision au sujet du mariage de sa nièce Jacqueline, l'amulette, l'abîme imaginaire. Il a choisi, parmi les *Fragments,* un certain nombre de passages, dans le but de prouver que la doctrine qu'ils contiennent est conforme à celle que les amis et les contemporains de Pascal lui ont attribuée et qu'il avait professée lui-même dans des ouvrages publiés de son vivant. M. l'abbé Flottes insiste sur ce que, pour juger sainement l'*Apologie,* il faut éviter de prêter à Pascal les sentiments qu'il réfute ou qu'il accepte provisoirement pour combattre ses adversaires en leur opposant leurs propres opinions. Ce travail est divisé en cinq parties : étude de l'esprit et de la foi de Pascal dans sa vie; étude de l'esprit et de la foi de Pascal dans ses écrits; étude de sa philosophie dans les *Pensées;* doctrine philosophique consignée dans les *Pensées* sur la puissance et les limites de nos facultés intellectuelles, appliquées à la connaissance de Dieu, de l'âme et du sens moral; étude du christianisme de Pascal dans les *Pensées.*

Essai sur l'histoire de la Franche-Comté, par M. Édouard Clerc, conseiller à la cour royale de Besançon; tome II (1307-1467); Besançon, imprimerie et librairie de Bintot; Paris, librairie de Dumoulin, 1846, in-8° de VIII-551 pages. — Cet ouvrage, dont le tome Ier a paru en 1840, se poursuit avec un grand soin et continue d'offrir un récit intéressant des principaux faits de l'histoire de la Franche-Comté. C'est un travail sérieux, qui paraît être le fruit d'un examen patient des documents contemporains. Dans la période de cent soixante ans qu'embrasse le second volume, l'auteur s'attache principalement à faire ressortir les progrès du tiers-état en Franche-Comté; la résistance de la féodalité, son déclin et sa ruine; la puissance croissante des ducs de Bourgogne; les fortunes diverses de la maison de Châlons. Il donne aussi une grande place à l'histoire particulière de la ville de Besançon et de sa commune. Nous nous proposons de revenir prochainement sur cette publication.

Histoire et géographie de Madagascar, depuis la découverte de l'île, en 1506, jusqu'au récit des derniers événements de Tamatave, par M. Macé Descartes, membre titulaire de la Société orientale de Paris; ouvrage écrit d'après les publications les plus récentes, et accompagné d'une carte nouvelle de Madagascar et de ses dépendances. Imprimerie de Crété, à Corbeil, librairie de P. Bertrand, à Paris, 1846, in-8° de V-452 pages. — Ce livre résume et complète les ouvrages les plus importants qui ont paru récemment sur Madagascar, entre autres le *Précis historique* sur les établissements français de cette île, publié par le ministre de la marine, en 1836; les observations nautiques et géographiques de M. le capitaine Jehenne, commandant de *la Prévoyante* (1841); enfin les *Documents* recueillis par M. Guillain, commandant de *la Dordogne,* ouvrage annoncé dans le dernier cahier de ce

Digitized by Google

journal (p. 187). M. Macé Descartes a fait aussi usage du travail de William Ellis sur les tentatives infructueuses faites à Madagascar par les missionnaires de Londres. L'ouvrage est divisé en deux livres, dont le premier traite de l'histoire politique de l'île, le second, de ses divisions géographiques, de son climat, de ses productions, de ses ressources. Le but de l'auteur est de démontrer les avantages qu'aurait pour la France une nouvelle prise de possession de Madagascar, que Louis XIV avait réunie au domaine de la couronne par un édit de 1686.

Exploration scientifique de l'Algérie, pendant les années 1840, 1841, 1842, publiée par ordre du Gouvernement et avec le concours d'une commission académique. Sciences historiques et géographiques. Tomes VIII et IX. Paris, Imprimerie royale, et aux librairies de Victor Masson, Langlois et Leclercq; 2 vol. in-8° de VIII-481 et XXVIII-396 pages, avec une carte de l'empire de Maroc. — Le tome VIII comprend une *Description géographique de l'empire de Maroc,* par M. Émilien Renou, membre de la commission scientifique d'Algérie, suivie d'itinéraires et renseignements sur le pays de Sous et autres parties méridionales du Maroc, recueillis par M. Adrien Berbrugger. L'ouvrage qui forme le tome IX a pour titre : *Voyages dans le sud de l'Algérie et des États barbaresques de l'ouest et de l'est,* par El-'Aïachi et Moula-Ah'med, traduits sur deux manuscrits arabes de la bibliothèque d'Alger, par M. Adrien Berbrugger, membre de la commission scientifique d'Algérie, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger, suivis d'itinéraires et renseignements fournis par Sid-Ahmed-Oulid-Bou-Mezrag, et du *Voyage par terre de T'Asa à Tunis,* par M. Fabre.

Œuvres complètes de Flavius Joseph (lisez *Josèphe*), contenant sa vie, écrite par lui-même; les antiquités judaïques; la guerre des Juifs contre les Romains; le martyre des Machabées; sa réponse à Apion, et la relation de l'ambassade de Philon vers Caïus Caligula; d'après la traduction d'Arnauld d'Andilly, revue, corrigée et accompagnée de notes, par MM. Quatremère, membre de l'Institut, et l'abbé Glaire; première livraison. Paris, imprimerie de Lacrampe, librairie de Maurice, rue du Pot-de-fer-Saint-Sulpice, 12 ; in-4° de 40 pages. L'ouvrage aura 3 volumes publiés en 40 ou 45 livraisons.

Harmonies de l'intelligence humaine, par Édouard Alletz; Paris, imprimerie de J.-B. Gros, librairie de Parent-Desbarres, 1846; 2 vol. in-8° de XIX-367 et 406 pages.— La philosophie distingue, dans l'âme de l'homme, la sensibilité, la raison, la volonté. M. Alletz, par la recherche de leurs rapports, de leurs *harmonies,* s'efforce de les ramener à l'unité. Telle est l'idée fondamentale d'un livre où sont touchées, comme dans les précédentes productions de l'auteur, avec gravité et agrément, un grand nombre de questions de métaphysique, de morale, et même de littérature.

Histoire des révolutions de la philosophie en France pendant le moyen âge jusqu'au XVIe siècle, précédée d'une introduction sur la philosophie de l'antiquité et celle des premiers temps du christianisme, par le duc de Caraman, tome I; Paris, imprimerie de Hennuyer et Turpin, librairie de Ladrange, 1845; un vol. in-8° de XVI-463 pages. — L'histoire que nous annonçons, un peu tardivement, était éparse dans un assez grand nombre d'ouvrages spéciaux, d'où l'auteur a eu l'heureuse idée de la tirer d'abord pour sa propre instruction, ensuite pour celle des jeunes gens et des gens du monde, auxquels profiteront ses graves et consciencieuses études. A ce but, qu'il s'est particulièrement proposé, répondent les mérites de son livre, exposition claire et facile d'époques et de doctrines obscures et peu connues.

Digitized by Google

Le premier volume conduit les lecteurs jusqu'au XIIe siècle, qui fournira la matière du second. Dans un troisième volume se complétera le sujet annoncé par le titre.

ALLEMAGNE.

Geschichte der Chalifen nach handschriftlichen grösstentheils noch unbenützten Quellen, etc. (Histoire des califes, d'après des sources manuscrites de la plupart desquelles on ne s'est pas encore servi), par le docteur Gustave Weil, professeur de langues orientales et bibliothécaire à l'université de Heidelberg; Mannheim, grand in-8°, tome Ier, 614 pages. — L'auteur, déjà connu dans le monde savant par la *Vie de Mahomet* et une *Introduction au Coran*, était préparé à une publication aussi importante par un long séjour en Orient. Non content de mettre à contribution les matériaux successivement publiés par les savants français et étrangers, il a recouru à de nouvelles sources qui lui ont été fournies par les bibliothèques de Paris, de Berlin et de Gotha. Après avoir examiné les manuscrits de ces bibliothèques, il a consigné dans le texte de son ouvrage les résultats de ses recherches, et, dans les notes, il a rendu compte des motifs qui l'avaient guidé dans son choix. Ce premier volume commence à la mort de Mahomet et se prolonge jusqu'à la chute des califes ommiades, vers le milieu du VIIIe siècle; il comprend l'histoire de l'Espagne, depuis la première invasion musulmane jusqu'à la naissance d'une dynastie ommiade à Cordoue. La seconde moitié de ce volume est surtout riche en faits nouveaux puisés dans les trois volumes du texte arabe de la *Chronique de Thabary*, que possède la bibliothèque de Berlin. M. Weil a montré, par une foule d'exemples, que les traductions persanes et turques de cette chronique, dont se sont servis jusqu'à présent les écrivains orientaux modernes eux-mêmes, ne méritent pas beaucoup de confiance. Les traducteurs n'ont pas seulement retranché une foule de détails intéressants; ils ont altéré certains faits dans un esprit politique ou religieux. Les deux volumes suivants seront consacrés à l'histoire des califes abbassides, y compris les dynasties qui, à la même époque, se partagèrent l'empire musulman. L'ouvrage de M. Weil remplit une importante lacune dans l'histoire des peuples. On ne possédait pas jusqu'ici un tableau suivi et complet de la nation musulmane; dans celui-ci on trouve le résumé de ce qui a été dit de plus plausible par les écrivains indigènes, contrôlé par ce que nous ont laissé les écrivains byzantins et occidentaux. Souvent le récit des indigènes est traduit mot à mot; mais toujours il est ramené au point de vue européen. La chronologie des faits est traitée avec beaucoup de soin.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1846.

Urgeschichte und Mythologie der Philistaer, Histoire ancienne et Mythologie des Philistins, par M. Hitzig. Leipzig, 1845, in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Au midi de la Palestine, vers les frontières de l'Égypte, habitait un peuple qui occupait un territoire de peu d'étendue, qui, par conséquent ne pouvait présenter une population très-nombreuse, mais qui se distinguait par un caractère éminemment belliqueux et indomptable. Les Philistins, car c'est d'eux que je veux parler, semblent avoir, dès la plus haute antiquité, montré, à un point extrême, ces inclinations guerrières. Et, dans le temps où les Israélites habitaient l'Égypte, la terreur des armes des Philistins était si grande, que Moïse, par l'ordre de Dieu, voulant conduire ses compatriotes dans la terre promise, ne crut pas devoir leur faire prendre la route directe et par conséquent la plus courte [1], dans la crainte que les luttes qu'ils auraient à soutenir contre les Philistins ne rebutassent leur courage et ne les engageassent à rebrousser chemin vers l'Égypte. Ce fut donc pour éviter une pareille résistance que les Hébreux se virent contraints à faire un immense circuit dans le désert de l'Arabie, afin de pénétrer dans la Palestine, en traversant le Jourdain. Les Philistins ne démentirent jamais la réputation d'intrépidité qu'ils avaient acquise de temps immémorial. Lorsque les Israélites furent établis dans la terre de Chanaan, le pays occupé

[1] *Exod.* ch. XIII, v. 17.

Digitized by Google

par les Philistins avait été compris dans leurs possessions. Mais ils ne purent jamais vaincre la résistance obstinée de ces guerriers redoutables, et ils furent obligés de les laisser constamment subsister à côté d'eux. Les Philistins, non contents de se tenir sur la défensive, se livrèrent envers les Juifs à des hostilités presque continuelles, les harcelant sans relâche, les réduisant souvent à une servitude humiliante et aux plus dures extrémités.

Le plus belliqueux des rois juifs, David lui-même, quoiqu'il eût, à plusieurs reprises, humilié par ses victoires l'orgueil de ces rivaux indomptables et leur eût fait éprouver de cruelles défaites, ne put triompher complétement de leur obstination belliqueuse, et se vit contraint, quoique bien à regret sans doute, de souffrir, à si peu de distance de sa capitale, une population inquiète et redoutable, qui, constamment disposée à prendre les armes, ne pouvait manquer d'être pour les Juifs un fléau toujours subsistant. Même en temps de paix, les Philistins faisaient à leurs voisins un mal irréparable; car, par leurs conseils et leurs exemples, ils les entraînaient dans toutes les superstitions de l'idolâtrie [1]. Après le retour de la captivité, lorsque les haines qui divisaient les deux peuples étaient devenues moins vives, les Juifs s'allièrent par des mariages avec les Philistins [2] : et le langage de ces derniers était presque le seul que parlassent les enfants nés de ces unions.

Ce n'était pas seulement contre les Juifs que les Philistins déployèrent un courage indomptable; car, au rapport d'Hérodote [3], Azote, l'une de leurs principales villes, soutint contre Psammétichus, roi d'Égypte, un siége de vingt-neuf ans, le plus long dont l'histoire ait conservé le souvenir. Sous les successeurs d'Alexandre, le pays des Philistins se trouva réuni à l'Égypte; sous la domination de Ptolémée, ces hommes farouches, amollis par le contact de la civilisation grecque, perdirent sans doute peu à peu leurs inclinations féroces, et, par suite, sentirent diminuer le courage guerrier qui les avait jadis rendus si redoutables; car, sous le règne des princes Asmonéens, ainsi que sous celui d'Hérode, nous voyons les villes qui composaient le domaine des Philistins subjuguées avec une facilité extrême; et la principale de ces places, celle de Gaza, est nommée par Joseph une ville grecque [4].

Quant aux forces vraiment prodigieuses que les Philistins déployèrent en plusieurs circonstances, il n'y a rien qui puisse surprendre. D'abord, ce peuple, établi dans une région fertile, avait dû se multi-

[1] Isaie, ch. II, v. 6. — [2] Néhémie, ch. XIII, v. 23. — [3] *Histor.* lib. II, cap. CLVII — [4] *Antiquit. judaic.* lib. XVI, cap. II, p. 862.

Digitized by Google

plier d'une manière remarquable. En second lieu, il est difficile de croire que les armées des Philistins se composassent uniquement d'habitants du pays. Au moment d'une expédition guerrière, les Philistins, sans doute, faisaient un appel aux peuples voisins, qui, comme eux, voyaient d'un œil jaloux la prospérité des Juifs. Et les troupes des Philistins se grossissaient d'une foule d'aventuriers, qu'attirait sous le drapeau la soif du sang, l'amour du pillage.

L'existence d'un pareil peuple a dû piquer la curiosité des historiens, des géographes. On s'est demandé si ces Philistins avaient toujours occupé le pays où l'histoire nous indique leur établissement, et à quelle race d'hommes ils appartenaient; aussi, parmi les érudits qui ont fait du texte des livres saints, des antiquités et de la géographie biblique, l'objet de leurs doctes investigations, il en est peu qui n'aient au moins consacré quelques mots à ce sujet intéressant. Au nombre de ceux par qui cette question a été traitée avec le plus d'érudition et de critique, il faut placer Bochart, Reland, D. Calmet, Michaëlis, M. Movers. M. Hitzig vient tout récemment, et dans un ouvrage spécial, de présenter cette matière sous une face toute nouvelle, et il a entrepris d'offrir à ses lecteurs une monographie complète, dans laquelle il a discuté à fond tout ce qui a trait à l'histoire et à la religion des Philistins. Ce livre, écrit en allemand, et qui forme un volume in-8° de 317 pages, se compose de trois livres. Le premier traite de l'origine des Philistins, de leur langue; le second, de la géographie de la contrée occupée par les Philistins et de leur établissement dans la Palestine; le troisième, des divinités qui étaient adorées chez ce peuple.

Les sources dans lesquelles on peut puiser les détails relatifs à l'origine des Philistins ne sont pas en grand nombre, et se réduisent à quelques détails dispersés dans les livres de la Bible. Il faut donc une grande sagacité, non pas pour réunir ces renseignements isolés, mais pour les coordonner ensemble et en faire sortir une relation historique qui offre tous les caractères de la vraisemblance.

Les Philistins, avant de venir occuper le midi de la Palestine, avaient habité un autre pays qui était leur berceau, celui de leurs ancêtres; mais dans quelle partie du monde était situé ce pays, siége de leur habitation primitive? A quelle race d'hommes se rattachaient ces farouches et redoutables Philistins? Voilà la question qu'il s'agit de résoudre, et qui présente, il faut le dire, d'assez grandes difficultés. Suivant le récit de Moïse[1], Misraïm, fils de Kham, fut père des Loudis, des Anamis, des

[1] *Genèse*, ch. x, v. 13 et suiv.

Digitized by Google

Lehabis, des Naftouhis, des Fathrusis, des Kaslouhis, du milieu desquels sortirent les Philistins, et des Kaphtoris.

מִצְרַיִם יָלַד אֶת לוּדִים וְאֶת עֲנָמִים וְאֶת לְהָבִים וְאֶת נַפְתֻּחִים וְאֶת פַּתְרֻסִים וְאֶת כַּסְלֻחִים אֲשֶׁר יָצְאוּ מִשָּׁם פְּלִשְׁתִּים וְאֶת כַּפְתֹּרִים

Ailleurs[1], le même écrivain s'exprime en ces termes : « Les Avvéens, qui habitaient dans des bourgs jusqu'à la ville de Gaza, furent exterminés par les Kaphtoris, qui sortaient de Kaphtor et qui s'établirent à leur place. » On lit dans le prophète Jérémie[2] : « Dieu ruinera les Philistins, ces restes de l'île de Kaphtor, » שֹׁדֵד יְהוָה אֶת פְּלִשְׁתִּים שְׁאֵרִית אִי כַפְתּוֹר. Dieu dit par la bouche du prophète Amos[3] : « N'ai-je pas fait sortir les Israélites de l'Égypte, et les Philistins de Kaphtor. » L'auteur des Paralipomènes[4] répète les détails que nous avons transcrits, d'après le livre de la Genèse.

Maintenant, quelle était l'île de Kaphtor? Quel était le peuple appelé *Kaslouhis?* Il est visible que ce pays et ce peuple se trouvaient dans le voisinage l'un de l'autre, puisque les écrivains sacrés ont pu attester, sans se contredire et d'une manière indifférente, que les Philistins étaient sortis primitivement ou de Kaphtor ou de la contrée des Kaslouhis. Dans quelle partie du globe faut-il chercher ces deux pays? Bochart, s'appuyant sur l'autorité de Joseph, a supposé que Kaphtor représentait la Cappadoce, et que les Kaslouhis n'étaient autres que les habitants de la Colchide, qui, au rapport d'Hérodote, étaient une colonie d'Égyptiens. M. Lenormand a adopté l'opinion de Bochart, mais cette explication paraît peu vraisemblable. D'abord, le mot hébreu אִי, que l'on traduit ordinairement par *île*, s'il n'a pas toujours cette signification restreinte, désigne, au moins, un *lieu situé sur le rivage de la mer.* Or ce caractère ne saurait convenir à la Cappadoce, qui était une province toute méditerranée. En second lieu, si l'on admet (ce qui, malgré l'autorité d'Hérodote, me paraît extrêmement douteux) que les habitants de la Colchide étaient réellement une colonie d'Égyptiens, l'établissement de cette colonie n'aurait remonté qu'au temps des expéditions de Sésostris, et aurait été, par conséquent, postérieure à l'époque où écrivait Moïse. D. Calmet, dans une première dissertation, exprime une autre hypothèse, savoir : que l'île de Kaphtor représentait l'île de Chypre. Cette opinion fut développée et confir-

[1] *Deuteronom.* ch. II, v. 23. — [2] Ch. XLVII, v. 4. — [3] Ch. IX, v. 7. — [4] Lib. I, ch. I, v. 12.

Digitized by Google

mée par Michaëlis[1], qui s'appuya principalement sur une médaille phénicienne expliquée par Swinton, et où ce savant avait cru lire le mot *Kaphtor* כפתור comme s'appliquant à l'île de Chypre. Cette combinaison, au premier coup d'œil, paraissait fort heureuse. La position de l'île de Chypre, si voisine des côtes de la Palestine, semblait avoir dû être le berceau des colons qui s'étaient établis sur le littoral de la Palestine. Le nom même de Chypre offrait une analogie frappante avec celui de כַּפְתּוֹר, mais une raison décisive milite contre cette assertion. Moïse[2], passant en revue les descendants de Japhet, dit que Javan engendra entre autres enfants Kittim כִּתִּים. Or le mot כִּתִּים, qui signifie proprement *les habitants de la ville de Citium*, désigne, par extension, dans le langage de l'Écriture, la totalité des habitants de l'île de Chypre et cette île elle-même. Il est donc impossible de croire que Moïse ait fait ici une double mention du même pays, et que, l'indiquant sous deux noms bien différents, il ait attribué aux habitants de cette contrée deux origines dont l'une exclut nécessairement l'autre. L'argument tiré de la médaille phénicienne expliquée par Swinton ne saurait avoir aucune autorité; car la légende, mal interprétée par l'antiquaire anglais, ne paraît nullement devoir s'appliquer à l'île de Chypre.

Dom Calmet, dans une seconde dissertation, changea complétement d'avis, et soutint que le mot *Kaphtor* avait dû désigner l'île de Crète. Cette opinion, adoptée par Gesenius[3], a été reproduite, avec de nouveaux détails et quelques modifications, par M. Hitzig. Le principal motif qui ait guidé ces savants et leur ait fait admettre cette hypothèse ingénieuse, est l'existence d'un peuple appelé, en hébreu, *Kréti*, qui habitait les côtes de la mer Méditerranée, au sud de la Palestine, et que l'on confond ordinairement avec les Philistins. Je vais revenir sur cette assertion.

M. Hitzig, pour faire disparaître cette sorte de contradiction qui se trouve dans les récits des écrivains de la Bible, dont les uns assurent que les Philistins étaient sortis de Kaphtor et d'autres qu'ils venaient du pays des Kaslouhis, a recours à une hypothèse ingénieuse. Il suppose que ce dernier nom désignait un canton de l'Égypte inférieure; que des Pélasges, partis de l'île de Crète, étaient venus, à une époque anté-historique, s'établir dans la basse Égypte; que de là, par suite de circonstances dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir, ils s'étaient fixés dans la partie méridionale de la Palestine. Pour rendre raison de la

[1] *Spicilegium geographiæ exteræ*, p. 275 et suiv. — [2] *Genèse*, ch. x, v. 4. — [3] *Lexicon linguæ hebrææ*, p. 500.

Digitized by Google

faiblesse primitive des Philistins, et de la position redoutable que nous les voyons prendre à l'époque où les Israélites étaient établis dans la terre de Chanaan, M. Hitzig conjecture que deux émigrations, parties directement de l'île de Crète, vinrent successivement fixer leur demeure au nord du pays occupé par les Philistins, et que cette circonstance, en expliquant l'accroissement de forces que ces derniers semblaient avoir acquises depuis leur premier établissement, rend une raison suffisante du nom de *Kréti*, כְּרֵתִי, appliqué, dans la Bible, à ce même peuple. Enfin, M. Hitzig, pour achever de démontrer l'origine pélasgique des Philistins, essaye de prouver que leur langue était identique avec le sanscrit, et c'est à ce dernier idiome qu'il emprunte l'étymologie des noms propres que la Bible donne à des personnages et à des villes de la contrée occupée par ce peuple.

Ce système, à coup sûr, est ingénieux, bien lié dans toutes ses parties, et appuyé sur une vaste érudition; mais est-il également solide? J'oserais ne pas le croire. D'abord, l'existence d'un pays appelé *Kaslouh*, qui devait faire partie de l'Égypte inférieure, ne se trouve indiquée nulle part. En second lieu, l'arrivée d'une colonie pélasgique, qui vint s'établir en Égypte, paraît peu naturelle, quand on réfléchit au caractère peu hospitalier des Égyptiens et à la haine que, dans ces temps reculés, ils témoignaient pour les étrangers. En troisième lieu, le mot *Kréti*, כְּרֵתִי, employé pour désigner un peuple particulier, semble remonter à une époque bien moins ancienne que ne le suppose M. Hitzig. Ce nom ne se trouve ni dans le Pentateuque, ni dans le livre de Josué, ni dans celui des Juges. Il est donc probable que, jusqu'à l'époque de l'établissement de la royauté chez les Juifs, le mot *Kréti* n'existait pas encore, ou que, du moins, le peuple qui le portait n'était pas encore établi dans les parages où on le trouve postérieurement. Le premier endroit où cette dénomination se rencontre est un passage du 1er livre de Samuel[1]. David, ayant appris qu'un parti d'Amalécites avait pillé la ville de Siceleg, se mit à la poursuite de ces brigands. Il rencontra, sur sa route, un homme à demi-mort, qu'ils avaient laissé derrière eux. Cet homme étant revenu à lui, dit à David: « Nous avons fait une incursion au midi des Kréti et sur le territoire de la tribu de Juda. » Nous voyons, par plusieurs passages des livres de Samuel, que David avait choisi, pour composer sa garde, un corps de *Kréti* et de *Pléti*. Dieu dit, par la bouche du prophète Ézéchiel[2]: « Voilà que j'étendrai ma main sur les Philistins; que j'exterminerai les

[1] Ch. xxx, v. 14. — [2] Ch. xxv, v. 16.

Digitized by Google

Kréti; que je ferai périr le reste des habitants du rivage de la mer.» Nous lisons, dans le prophète Sophonie[1]: «Malheur aux habitants du rivage de la mer, à la nation des *Kréti;* la parole de Dieu s'est fait entendre contre vous, ô Chananéens, ô terre de Philistins; je t'anéantirai, en sorte que tu resteras sans habitants.»

Dans tous ces passages, si je ne me trompe, il est impossible d'admettre l'identité des Kréti avec les Philistins. Puisque les deux noms se trouvent indiqués successivement et dans le même verset, on doit conclure de là qu'ils s'appliquent à deux peuples distincts. D'un autre côté, il est difficile de supposer que David ait admis auprès de sa personne, pour composer sa garde, un corps de Philistins. On sait combien ce peuple était ennemi des Hébreux; et David, durant tout son règne, eut constamment les armes à la main pour réprimer, sans pouvoir les dompter, ces voisins turbulents et intraitables. Mais, dit M. Hitzig, les Philistins ne se montrèrent pas toujours au même degré les ennemis implacables des Juifs. David, poursuivi par Saül, trouva auprès d'Achis, roi de Gath, un accueil bienveillant. Mais je répondrai que cette hospitalité accordée à David par le roi philistin fut moins un acte de sympathie qu'un trait de politique. Achis, voyant dans David un prétendant au trône d'Israël, sachant quelles persécutions ce prince avait éprouvées de la part de Saül, pensait bien que David nourrissait contre ce monarque une haine vive et profonde. Il espérait donc, en s'attachant par ses bienfaits un homme tel que David, se procurer un auxiliaire puissant qui, par son courage et par le nombre de partisans qu'il comptait dans le royaume d'Israël, pourrait paralyser les forces de Saül et exciter une révolution favorable aux projets ambitieux des Philistins. Aussi nous voyons qu'Achis ne tarda pas à solliciter David de se préparer à la guerre et de l'accompagner dans l'expédition qu'il préparait contre les Juifs.

M. Hitzig, pour expliquer comment David put choisir des Philistins pour composer sa garde, allègue que les rois ont souvent admis de préférence des étrangers pour remplir ce poste de confiance. Il aurait pu ajouter à son énumération la garde scythe d'Athènes et les varanges des empereurs de Constantinople. Mais ces exemples, suivant moi, ne prouvent rien. David n'aurait pu, sans une haute imprudence, confier la garde de sa personne à des hommes choisis parmi ces Philistins qui étaient ses ennemis acharnés, avec lesquels il était obligé de soutenir des luttes presque journalières. Il eût été à craindre que ces hommes,

[1] Ch. II, v. 5.

Digitized by Google

égarés par l'amour de leur pays ou séduits par l'appât de l'or, ne fussent tentés de rendre à leurs compatriotes un service signalé, en les délivrant d'un prince qui était, à coup sûr, leur plus terrible adversaire.

Il me paraît probable que les Kréti habitaient au midi de la contrée des Philistins, sur le rivage de la mer Méditerranée, du côté qui regarde les frontières de l'Égypte. Et un passage d'Hérodote vient parfaitement à l'appui de mon opinion. Au rapport de l'historien grec [1], « Depuis la Phénicie jusqu'aux environs de la ville de Kadytis, la contrée est habitée par les Syriens appelés *Palestiniens*. Depuis Kadytis jusqu'à la ville de Ienusos, les marchés appartiennent aux Arabes ; ensuite, et jusqu'au lac Serbonis, habitent des Syriens. » Ce passage curieux démontre qu'au midi de la contrée des Philistins il existait une côte assez considérable, occupée par les Arabes. Or, comme les passages de la Bible nous montrent les Kréti établis dans ces mêmes parages, je crois qu'ils constituaient une tribu arabe que l'appât du gain avait fixée sur le rivage de la mer Méditerranée, et qu'ils n'avaient rien de commun, ni avec les Philistins, ni avec les Crétois.

Quant à l'opinion émise par Michaëlis, et adoptée par feu M. Gesenius, que les Kréti et les Pléti, qui se trouvaient auprès de la personne de David, étaient simplement des *bourreaux* et des *coureurs*, cette opinion a été, avec toute raison, rejetée par M. Hitzig. Nous ne voyons pas qu'il existât, chez les Juifs, d'hommes spéciaux, chargés de remplir les tristes fonctions de bourreau. Une exécution capitale, ainsi qu'on le voit par l'histoire de Gédéon, par celle de Salomon, etc., était souvent confiée au zèle et au dévouement d'un personnage distingué par son rang. D'ailleurs le verbe כָּרַת, dont on voudrait faire dériver le mot כְּרֵתִי, ne signifie nulle part *mettre un homme à mort*. Quant au mot פְּלֵתִי, auquel on a voulu donner le sens de *coureur*, il ne saurait admettre cette explication. Le verbe arabe فلت, dont on prétend faire dériver ce nom, ne signifie pas *courir*, mais *s'échapper*, ce qui est bien différent. Il est plus probable que les Pléti, parmi lesquels David avait été chercher des gardes du corps, composaient une tribu arabe qui habitait sans doute dans le voisinage des Kréti.

M. Movers, dans son ouvrage sur les Phéniciens [2], a émis, relativement à l'origine et à l'établissement des Philistins, une opinion différente de celles que je viens de passer en revue. Dans l'hypothèse de ce savant, les Philistins (car c'est là leur ancien nom, celui de *Kréti* ne leur ayant été donné qu'à une époque plus récente) consti-

[1] *Historia*, lib. III, cap. v. — [2] *Die Phönizier*, t. I, p. 3 et 4.

Digitized by Google

tuaient un peuple de guerriers indépendants, qui, suivant le témoignage de Justin [1], s'étaient rendus redoutables aux Sidoniens ; qui eurent des guerres à soutenir contre les Lydiens [2], dont les Cariens tiraient leur origine [3]; l'île de Kaphtor, suivant M. Movers, ne peut répondre à celle de Crète [4]. Il n'ose décider si elle représente l'île de Cythère ou celle de Chypre. Ce furent les Philistins qui, sous le nom de Hycsos [5], firent une invasion dans la basse Égypte, et subjuguèrent cette contrée. C'est, suivant lui, à leur existence dans ce pays qu'il faut rapporter la tradition égyptienne, mentionnée dans l'histoire d'Hérodote, et d'après laquelle un berger nommé Philitis aurait été le fondateur des pyramides. Les Philistins, chassés de l'Égypte, se réfugièrent dans l'île de Kaphtor [6] (la Crète), d'où, expulsés par les colonies grecques, ils retournèrent en Palestine. Une autre partie fit voile vers l'Afrique.

Ce système, sur lequel j'aurai occasion d'exprimer plus tard mon sentiment, paraît bien lié dans toutes ses parties. Toutefois je ne saurais adopter qu'un seul point, je veux dire l'identité des Philistins avec les Hycsos, les pasteurs conquérants de l'Égypte. Quant à l'établissement de ce peuple dans l'île de Crète ou dans celle de Chypre, et à leur retour dans la Palestine, cette assertion, à laquelle j'ai répondu précédemment, ne repose sur aucun fait historique, et n'est appuyée que sur des conjectures.

S'il m'est permis, à mon tour, d'émettre, sur un sujet si difficile, et qui échappe aux investigations de l'histoire, une hypothèse tant soit peu probable, je crois que les Philistins étaient originaires de l'Afrique, et voilà sur quels motifs s'appuie ma conjecture. Nous avons vu plus haut que, suivant le récit de Moïse et des autres écrivains hébreux, les Philistins étaient venus du pays de Kaphtor ou de celui des Kaslouhis; ce qui semble indiquer que ces deux pays étaient très-voisins l'un de l'autre. Suivant ce qu'on lit dans la Genèse, « de Misraïm étaient issus les Loudis, les Anamis, les Lehabis, les Naftouhis, les Phatrousis, les Kaslouhis et les Kaphtoris. » Misraïm ayant été le père des Égyptiens, les autres enfants nés du même prince doivent avoir établi leurs demeures en Afrique. Or, comme les descendants de Kousch avaient occupé les pays qui s'étendent au midi de l'Égypte, la Nubie, l'Éthiopie, il est probable que c'est à l'occident de l'Égypte qu'il faut placer les peuples issus de Misraïm. Les *Loudis*, qui se trouvent ici nommés en première ligne, ne représentent pas, sans doute, les Lydiens de

[1] *Historia*, lib. XVIII, cap. III. — [2] *Die Phönizier*, t. I, p. 17. — [3] *Ibid.* p. 19. — [4] *Ibid.* p. 29. — [5] *Ibid.* p. 33, 34, 36, 37. — [6] P. 44.

Digitized by Google

l'Asie Mineure. Ce dernier peuple devait appartenir à une race bien différente, celle de Japhet. Dans les Loudis de Moïse, je reconnais la grande nation des Lewata, la plus puissante des tribus de race berbère. Les *Lehabis* sont les Libyens. Les Naftouhis répondent, je crois, à une des tribus berbères, celle des *Nafzah*, ou celle des *Nafousah*. Les *Phatrousis* ont été, assez ordinairement, pris pour les habitants de la Thébaïde; mais cette conjecture ne me paraît pas admissible. En effet, Misraïm ayant été le père des habitants de l'Égypte, ceux de la Thébaïde comme ceux de l'Égypte inférieure se trouvaient naturellement rangés parmi ses descendants, sans qu'il fût nécessaire d'indiquer d'une manière spéciale les habitants de telle ou telle partie de cette contrée. Si je ne me trompe, les Phatrousis du récit de Moïse nous représentent les Pharusiens, qui occupaient une partie de ce qu'on nomme aujourd'hui l'empire de Maroc. Le nom de *Kaphtor* pouvait désigner une partie du même royaume.

Quant aux Kaslouhis, j'y reconnais les *Schelouh* qui, de nos jours encore, composent une grande division de la nombreuse nation dont les membres sont désignés, d'une manière abusive, par le nom de *Berbères;* on conçoit que ces hommes, qui, dans tous les temps, se montrèrent avides de pillage, avaient, de bonne heure, parcouru l'Afrique pour y exercer leurs brigandages. Que, se trouvant attirés par l'appât des richesses de l'Égypte, ils aient tenté une incursion dans cette contrée, et réussi à s'en rendre les maîtres, la chose n'a rien d'improbable. C'est ainsi qu'à des époques plus récentes nous voyons les Mazices, qui appartenaient à la même race, infester par leurs brigandages l'Égypte et les contrées voisines. On peut croire que, dans la suite, les Égyptiens, poussés à bout par les exactions de ces hommes farouches, prirent les armes avec le courage du désespoir, parvinrent à chasser leurs oppresseurs, et les contraignirent de se réfugier dans la partie méridionale de la Palestine. Cette révolution eut lieu, sans doute, durant le temps qui s'écoula entre l'époque d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, et celle de Moïse; car il paraît certain que, antérieurement à la naissance de ce dernier, une révolution s'était opérée au sud de la Palestine. Moïse voulant faire sortir les Hébreux de l'Égypte, Dieu lui recommande de ne pas les conduire par la route directe, celle qui traversait le pays des Philistins, dans la crainte que les Juifs, obligés de lutter contre ces hommes redoutables, ne perdissent courage, et ne prissent le parti de retourner en Égypte. Il est donc clair qu'il existait dans ces parages un peuple éminemment belliqueux, et qui, aussi inquiet que superbe, n'aurait pas manqué d'opposer une digue invin-

Digitized by Google

cible au passage des Israélites. Or un pareil peuple ne semble avoir eu rien de commun avec ces pacifiques Philistins, qui avaient montré pour Abraham et pour Isaac une bienveillance si franche, si loyale; pour qui la possession d'un puits était un véritable trésor; dont le roi, Abi-Melek, disait à Isaac : « Retire-toi de chez nous, car tu es plus puissant que nous; » qui formait avec ce patriarche une alliance dans laquelle régnait une bonne foi exemplaire; qui servait le vrai Dieu, et s'effrayait à l'idée de commettre une faute grave, en enlevant une femme mariée, et d'attirer sur lui la vengeance du Dieu de l'univers. Il est donc à croire que cette bonne et honnête population avait été ou exterminée ou chassée de ses habitations par l'arrivée des hordes turbulentes qui occupèrent la même contrée.

Mais, dira-t-on, le peuple qui habitait ce pays, dès le temps d'Abraham, portait déjà, suivant Moïse, le nom de *Philistins*. Comment le même nom s'appliqua-t-il à la nouvelle population? Je répondrai que, suivant toute apparence, dès les temps les plus anciens, la contrée située au midi de la terre de Chanaan était désignée par la dénomination de *Pheleschet* פְּלֶשֶׁת, et le peuple qui l'occupait se donnait à lui-même un nom dérivé du lieu de son habitation. C'est ce qu'avaient fait les premiers habitants; c'est ce que firent, sans doute, les nouveaux occupants, qui, peut-être, n'étaient pas fâchés de déguiser ainsi leur origine un peu barbare.

Quant aux Avvéens qui, suivant le récit de Moïse, habitaient des bourgs, étendaient leurs demeures jusqu'à Gaza, et furent exterminés par les Philistins, leur existence ne contredit en rien ce que Moïse rapporte relativement aux premiers Philistins qui occupaient ces parages. En effet, il est facile de concevoir que les Avvéens habitaient le pays simultanément avec ces Philistins; qu'ils occupaient la contrée méridionale ou celle qui avoisine le rivage de la mer, tandis que les Philistins s'étendaient du côté du nord-est. On conçoit aussi que les Avvéens, se trouvant sur le passage des nouveaux conquérants, furent en partie exterminés par eux; toutefois ils ne furent pas détruits entièrement, car, dans le livre de Josué[1], les Avvéens sont désignés comme habitant au voisinage des Philistins. Nous trouvons aussi, dans la tribu de Benjamin[2], une ville appelée *Avvim* הָעַוִּים sans doute parce qu'elle était habitée par un reste de ce peuple.

A quelle race appartenaient les Avvéens? C'est un point sur lequel il est difficile de prononcer. M. Hitzig croit qu'ils faisaient partie de

[1] Chap. XIII, v. 3. — [2] Josué, ch. XVIII, v. 23.

Digitized by Google

la confédération chananéenne, et qu'ils formaient une colonie venue de la ville d'Awah, située sur le bord de l'Euphrate. Cette supposition n'offre, à vrai dire, rien d'impossible. Un fait seulement me ferait hésiter de souscrire à cette hypothèse. C'est que nulle part, dans les récits de Moïse, les Avvéens ne sont comptés parmi les peuples d'origine chananéenne, et leur position tout à fait méridionale semblerait plutôt déposer en faveur d'une origine arabe.

Quelle était la langue que parlaient les Philistins? Il n'est pas facile, dans l'état de nos connaissances, de répondre à cette question. M. Hitzig, qui, comme je l'ai dit, attribue aux Philistins une origine pélasgique, s'efforce de prouver que leur langage était identique avec le sanscrit; et c'est dans ce dernier idiome qu'il cherche l'étymologie des noms propres d'hommes et de villes, que nous trouvons chez les Philistins. Ainsi, suivant lui, le mot פְּלֶשֶׁת dérive du terme sanscrit *balaxa* (blanc). De pareilles étymologies, à vrai dire, me paraissent un peu incertaines. Il me semble que, de nos jours, plusieurs savants d'un grand mérite font un peu trop usage de la langue sanscrite. Jadis, quand une foi religieuse plus vive existait en Europe, c'était à l'hébreu, comme à la langue sainte, que l'on allait demander les origines de toutes choses. On sait combien Bochart et les savants de son école ont usé et même abusé de ce genre d'érudition. Je possède dans ma bibliothèque un ouvrage manuscrit, rédigé par un de mes prédécesseurs à la chaire d'hébreu du collége de France, feu M. Rivière. Ce livre, qui se compose de vingt-quatre petits volumes, contient tous les mots des poëmes d'Homère, avec une explication dans laquelle le commentateur s'attache à prouver que tous ces termes grecs sont uniquement des mots hébreux légèrement altérés. L'auteur, satisfait sans doute des résultats qu'il pensait avoir obtenus, avait entrepris un travail du même genre sur la langue française, dont tous les mots, suivant lui, dérivent de l'hébreu. Je possède également cet ouvrage, auquel je suis loin d'attacher l'importance qu'y attachait, sans aucun doute, son auteur.

Il y a quelques années, la langue celtique, surtout en France, était devenue à la mode. Toutes les étymologies semblaient devoir être empruntées à cet idiome. Aujourd'hui, cet engouement a presque totalement cessé. Maintenant, la langue sacrée des Indiens a acquis une vogue presque populaire. Étudiée partout, avec une assiduité infatigable, elle est citée et prônée dans toute l'Europe, invoquée en témoignage par tout ce qui concerne la philologie, l'histoire primitive des peuples. Je suis loin, à coup sûr, de nier les résultats curieux qu'a

Digitized by Google

produits la connaissance approfondie de la langue sanscrite, de contester ces rapports si remarquables que l'on a trouvés entre les idiomes de peuples placés à une grande distance les uns des autres. Mais je crois qu'il ne faut pas aller trop loin, demander à cette langue plus qu'elle ne saurait donner, et risquer de se perdre dans de nombreuses étymologies, qui, pour être ingénieuses, ne seraient pas peut-être tout à fait solides.

Si, comme j'ai essayé de l'établir, les Philistins étaient originaires de l'occident de l'Afrique, il est probable que leur idiome, primitivement, appartenait à ce langage, appelé improprement berbère, et qui est parlé encore aujourd'hui dans l'Afrique septentrionale, depuis l'Égypte jusqu'aux rivages de l'océan Atlantique. On peut croire que, durant leur domination en Égypte, les Philistins oublièrent leur langage pour adopter celui de cette contrée, ou firent des deux idiomes un mélange barbare. Lorsqu'ils furent établis dans la Palestine, se voyant entourés de nations qui parlaient des dialectes sémitiques, et avec lesquels ils avaient des rapports journaliers, soit comme amis, soit comme ennemis, ils durent encore achever de modifier ou de corrompre leur propre langue. Il nous est impossible de rien dire de certain à ce sujet. Nous savons seulement, par le témoignage du livre de Néhémie, que, dans la ville d'Azote, une des principales places du pays des Philistins, on parlait un langage distinct de l'hébreu et qui s'était introduit chez les Juifs.

Quant à ce qui concerne l'influence de la langue égyptienne sur celle des Philistins, nous en trouvons un vestige remarquable. Il existait, sur le rivage de la mer Méditerranée, un lieu situé à peu de distance de la ville de Gaza, dont il formait le port. Ce lieu était nommé *Maïuma*. Comme il avait acquis une grande importance, il fut, sous le règne des empereurs de Constantinople, séparé de l'évêché de Gaza, et devint un siége épiscopal distinct. Ce nom, dont M. Hitzig a cherché l'étymologie dans la langue sanscrite, appartient indubitablement au langage de l'Égypte. En retranchant la terminaison grecque, il se compose du mot ⲙⲁ *lieu* et de ⲓⲟⲙ *mer*. Cette dénomination, qui désigne *un lieu maritime*, convient parfaitement à un port de mer.

QUATREMÈRE.



Revue des éditions de l'Histoire de l'Académie des sciences par Fontenelle.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE PAR FONTENELLE.

Je n'ai parlé, dans mon précédent article, que de l'Académie elle-même; je vais parler, dans celui-ci, de l'*Histoire de l'Académie* par Fontenelle.

Lorsque Fontenelle fut nommé, en 1697, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, il était membre de l'Académie française[2] depuis six ans; et, quatre ans après, il le fut de l'Académie des inscriptions et belles-lettres[3].

Il avait publié, d'ailleurs, tous ses principaux ouvrages : notamment la *Pluralité des mondes*[4], qui fit songer à lui pour la place de secrétaire de l'Académie des sciences[5], et l'*Histoire des oracles*[6], qui lui ouvrit les portes de l'Académie des inscriptions.

Son génie était donc formé; ses idées étaient faites; il avait sa philosophie, son style, sa manière; Fontenelle était tout Fontenelle; et c'est ce que, d'abord, on vit bien par les deux *préfaces* qu'il mit en tête, l'une de l'*Histoire* de 1666, et l'autre de l'*Histoire* de 1699[7]: ouvrages où l'esprit nouveau des sciences brille de tant d'éclat, et les plus beaux sans doute qu'il ait écrits.

« Fontenelle, dit G. Cuvier, par la manière claire, lucide, dont il exposait les travaux de l'Académie, concourut à répandre le goût des sciences plus peut-être qu'aucun de ceux qui en traitèrent de son temps[8]. »

Cela est vrai, mais cela n'est pas assez. Fontenelle ne s'est pas borné à répandre le goût des sciences. Nul n'a mieux secondé Descartes, destructeur de la philosophie scolastique; nul, après les grands hommes qui l'ont fondée, les Descartes, les Bacon, les Galilée, les Leibnitz, les Newton, n'a mieux compris la philosophie moderne; il est un des

[1] Voir le premier dans le cahier d'avril 1846, p. 193. — [2] Où il fut reçu en 1691. — [3] Où il entra en 1701, lors du grand renouvellement de cette compagnie. Un des dix associés. — [4] Publiée en 1686. — [5] « Les preuves que M. de Fontenelle avait données de ses talents......., dans la *Pluralité des mondes* déterminèrent le choix du ministre en sa faveur. » *Éloge de Fontenelle*, par Granjean de Fouchy. — [6] Publiée en 1687. — [7] La première ne parut qu'en 1733; la seconde avait paru en 1702. — [8] *Leçons sur l'histoire des sciences naturelles, etc.*, 2ᵉ partie, p. 319.

Digitized by Google

premiers qui aient vu la métaphysique des sciences, et le premier qui leur ait fait parler la langue commune. Son influence a été plus grande qu'on ne le pense. Il lui est arrivé la même chose qu'à Buffon[1]. L'écrivain a fait oublier le savant et le philosophe.

1° De Fontenelle et de la philosophie scolastique.

La philosophie scolastique était née de ce qui la ferait renaître demain, s'il n'y avait pas des académies : de ce qu'on croyait tout savoir; de ce qu'on s'en tenait aux paroles du maître, à l'autorité du livre; de ce qu'on s'arrêtait aux mots, sans aller aux choses.

Fontenelle définit admirablement la philosophie scolastique: la *philosophie des mots;* et non moins admirablement la philosophie moderne : la *philosophie des choses.*

« Cet ouvrage, dit-il (il s'agit de l'ouvrage de Du Hamel, intitulé : *Philosophia vetus et nova, etc.*), parut en 1678; assemblage aussi judicieux et aussi heureux qu'il puisse être des idées anciennes et des idées nouvelles, de la philosophie des mots et de celle des choses, de l'École et de l'Académie[2]. »

Il se moque partout des *formes substantielles* et des *qualités occultes :* « Mots, dit-il, qui n'ont point d'autre mérite que d'avoir longtemps passé pour des choses[3]. »

En tout cela, il suit Descartes. Descartes disait de l'ancienne philosophie : « Elle ne contient que des mots, et je ne cherche que des choses[4]. » Il disait des *formes substantielles* et des *qualités occultes :* « Que ce n'étaient que des chimères[5]; . . . . qu'elles pouvaient plus difficilement être connues que toutes les choses qu'on prétendait expliquer par leur moyen[6]; . . . . qu'elles n'avaient été inventées que pour rendre facilement raison de toutes choses, si toutefois on peut dire qu'on rend raison des choses lorsqu'on explique une chose obscure par une autre qui l'est encore plus[7]. . . . »

C'est le génie hardi de Descartes qui inspire l'esprit fin de Fontenelle : je dis esprit fin et singulièrement juste, et qui, lorsqu'il le faut, sait arrêter Descartes lui-même.

« Telles sont les erreurs de Descartes, dit-il, qu'assez souvent elles éclairent les autres philosophes, soit, parce que, dans les endroits où il s'est trompé, il ne s'est pas fort éloigné du but, et que la méprise est

[1] Voy. mon *Histoire des travaux et des idées de Buffon.* Paris, 1844. — [2] *Éloge de Du Hamel.* — [3] *Éloge de Du Hamel.* — [4] T. VIII, p. 230. — [5] T. VIII, p. 383. — [6] T. III, p. 516. — [7] t. VIII, p. 601.


Digitized by Google

aisée à rectifier, soit parce qu'il donne quelquefois des vues et fournit des idées ingénieuses, même quand il se trompe le plus[1]. »

Il dit encore, et toujours avec une finesse qui n'est qu'à lui : « C'est même en suivant ses principes qu'on s'est mis en état d'abandonner ses opinions[2]. »

Il dit enfin : « Il faut admirer toujours Descartes, et le suivre quelquefois[3]. »

Il est pourtant un point, et un grand point, sur lequel il ne put jamais abandonner Descartes : je veux parler du vide et de l'attraction. « L'attraction et le vide, dit-il dans l'*Éloge* de Newton, bannis de la physique de Descartes, et bannis pour jamais selon les apparences, reviennent ramenés par M. Newton, armés d'une force toute nouvelle dont on ne les croyait pas capables, et seulement peut-être un peu déguisés. »

Il confond, dans cet *Éloge*, *l'attraction* de Newton avec les *qualités occultes* des scolastiques[4], un fait démontré avec des *forces* imaginaires; et sans doute il se trompe; mais enfin, l'écrivain ingénieux, le penseur profond, qui avait mis tant d'esprit à défendre et à propager Descartes, est bien excusable d'être resté cartésien plus longtemps qu'un autre. Il faut tenir compte à Fontenelle d'un demi-siècle de lutte contre les anciens, et lui pardonner d'avoir été, en son genre, encore un peu ancien.

2° De Fontenelle et de la philosophie moderne.

Fontenelle oppose partout la *philosophie moderne* à la *philosophie scolastique;* il l'appelle, comme nous avons vu, la *philosophie des choses;* il l'appelle encore (et ceci est le vrai mot) la *philosophie expérimentale*[5]. »

La philosophie moderne n'est, en effet, que la philosophie née de l'observation directe des choses, de l'étude des faits, de l'expérience.

Et ici le partisan le plus décidé de Descartes devient l'admirateur le plus judicieux du grand Galilée : « Génie rare, dit-il, et dont on verra toujours le nom à la tête de quelques-unes des plus importantes découvertes sur lesquelles soit fondée la philosophie moderne[6]. »

Depuis Galilée, l'expérience est le guide, et, comme dit si bien Fontenelle, la *maîtresse souveraine*[7] de toutes nos sciences physiques.

[1] Année 1679, p. 283. — [2] Année 1690, p. 76. — [3] Année 1725, p. 139. — [4] « . . . . Et pour se sauver du reproche de rappeler *les qualités occultes* des scolastiques. . . » *Éloge de Newton.* — [5] Ce que la *philosophie expérimentale* est à l'égard de la philosophie scolastique. . . » *Éloge de Du Hamel.* « Une utilité de ce livre (l'*Optique* de Newton), aussi grande peut-être que celle que l'on tire du grand nombre de connaissances nouvelles dont il est plein, est qu'il fournit un excellent modèle de l'art de se conduire dans la *philosophie expérimentale* (*Éloge de Newton*). » — [6] *Éloge de Viviani.* — [7] *Éloge de Chazelles.*


Digitized by Google

« On est aujourd'hui bien persuadé, dit-il, que la physique ne se doit traiter que par les expériences[1]. »

Il se plaît à faire sentir tout ce que ces expériences demandent à la fois d'attention délicate et de sagacité heureuse : « L'art de faire des expériences, dit-il, porté à un certain degré, n'est nullement commun. Le moindre fait qui s'offre à nos yeux est compliqué de tant d'autres faits qui le composent ou le modifient, qu'on ne peut, sans une extrême adresse, démêler tout ce qui y entre, ni même, sans une sagacité extrême, soupçonner tout ce qui peut y entrer. Il faut décomposer le fait dont il s'agit en d'autres qui ont eux-mêmes leur composition; et quelquefois, si l'on n'avait bien choisi sa route, on s'engagerait dans des labyrinthes d'où l'on ne sortirait pas. Les faits primitifs et élémentaires semblent nous avoir été cachés par la nature avec autant de soin que les causes; et quand on parvient à les voir, c'est un spectacle tout nouveau et entièrement imprévu[2]. »

Personne, avant Fontenelle, n'avait aussi nettement défini le grand art des expériences[3]. Tout cet art, en effet, n'a qu'un but, celui de nous donner les faits simples; faits simples qui, rapprochés d'après leur nature, nous donnent les lois; et, sur ce dernier point, qui est le point le plus élevé de la méthode expérimentale, il faut encore entendre ce qu'a dit Fontenelle.

« Le temps viendra peut-être que l'on joindra en un corps régulier ces membres épars (les *faits isolés*); et, s'ils sont tels qu'on le souhaite, ils s'assembleront en quelque sorte d'eux-mêmes. Plusieurs vérités séparées, dès qu'elles sont en assez grand nombre, offrent si vivement à l'esprit leurs rapports et leur mutuelle dépendance, qu'il semble qu'après avoir été détachées par une espèce de violence les unes des autres, elles cherchent naturellement à se réunir[4]. »

3° De Fontenelle et de la métaphysique des sciences.

Chaque science a sa métaphysique, ou, comme nous disons plus communément aujourd'hui, sa philosophie.

[1] Année 1724, p. 1. — [2] *Éloge de Newton.* — [3] Il touchait à cette définition si claire, quand il disait : « Les lois du choc des corps sont très-simples; mais, dans presque tous les effets qu'elles produisent à nos yeux, elles sont si enveloppées et si étouffées sous la multitude des différentes circonstances, qu'il est difficile de les démêler et de parvenir à les voir dans leur simplicité naturelle. Le secret est d'écarter d'abord le plus de circonstances qu'il est possible, et de n'envisager que les cas où il en entre le moins. » Année 1706, p. 125. — [4] *Préface* de 1699, p. XIX.

Digitized by Google

Descartes loue, dans son contemporain Desargues, quelques vues nouvelles sur la métaphysique de la géométrie. « La façon dont il commence son raisonnement est, dit-il, d'autant plus belle, qu'elle est plus générale, et semble être prise de ce que j'ai coutume de nommer la métaphysique de la géométrie[1].

« L'esprit géométrique, dit Fontenelle, n'est pas si attaché à la géométrie, qu'il n'en puisse être tiré, et transporté à d'autres connaissances[2]...... » Et c'est ici qu'il écrit ce beau mot sur Descartes : « Quelquefois un grand homme donne le ton à tout son siècle, et celui à qui l'on pourrait le plus légitimement accorder la gloire d'avoir établi un nouvel art de raisonner était un excellent géomètre[3]. »

Ce qu'il admire dans les sciences, et ce qu'il cherche surtout à y faire admirer, ce sont moins les découvertes que l'art même de découvrir : « Peut-être, dit-il, l'excellence des méthodes géométriques que l'on invente ou que l'on perfectionne de jour en jour fera-t-elle voir à la fin le bout de la géométrie, c'est-à-dire de l'art de faire des découvertes en géométrie, ce qui est tout[4]; » c'est moins le vrai matériel que le vrai abstrait : « Quand, dit-il, les nombres et les lignes ne conduiraient absolument à rien,........... ils nous apprendraient toujours à opérer sur les vérités[5]; » c'est moins le fait que l'idée.

Il cherche partout « cette métaphysique qui, dit-il, se cache, et ne peut être aperçue que par des yeux assez perçants[6]. »

Au-dessus de la science physique, il voit une science intellectuelle : dans la science physique, les cas sont particuliers, les expériences bornées ; c'est la science intellectuelle qui leur donne une force générale, et, pour me servir d'une de ses plus belles expressions, un *esprit universel*[7].

[1] T. VIII, p. 80. — [2] *Préface* de 1699, p. xij. Il dit ailleurs : « ... La géométrie, et, ce qui vaut encore mieux, l'esprit géométrique. » *Éloge de Guglielmini.* — [3] *Préface* de 1699, p. xij. — [4] *Ibid.* p. xvj. Il dit ailleurs : « L'art de découvrir en mathématiques est plus précieux que la plupart des choses qu'on découvre. » *Éloge de Leibnitz.* — [5] *Préface* de 1699, p. xj. — [6] *Discours à l'Académie française,* 1741. Il dit de Leibnitz : « Il était métaphysicien, et c'était une chose presque impossible qu'il ne le fût pas ; il avait l'esprit trop universel. Je n'entends pas seulement universel, parce qu'il allait à tout, mais encore parce qu'il saisissait dans tout les principes les plus élevés et les plus généraux, ce qui est le caractère de la métaphysique. » *Éloge de Leibnitz.* — [7] *Préface* de 1666, p. 14. Il y emploie cette belle expression à propos de l'union nécessaire de la géométrie et de la physique : « Il faut que les subtiles spéculations de l'une prennent un corps, pour ainsi dire, en se liant avec les expériences de l'autre ; et que les expériences, naturellement bornées à des cas particuliers, prennent, par le moyen de la spéculation, un esprit universel, et se changent en principes. »

Digitized by Google

4° De Fontenelle et de la langue commune appliquée aux sciences.

« Quand l'Académie des sciences, dit Fontenelle, prit une nouvelle forme par les mains d'un de vos plus illustres confrères[1] (il s'adresse à l'Académie française), il lui inspira le dessein de répandre, le plus qu'il lui serait possible, le goût de ces sciences abstraites et élevées qui faisaient son unique occupation. Elles ne se servaient ordinairement, comme dans l'ancienne Égypte, que d'une certaine langue sacrée, entendue des seuls prêtres et de quelques initiés. Leur nouveau législateur voulait qu'elles parlassent, autant qu'il se pourrait, la langue commune, et il me fit l'honneur de me prendre ici pour être leur interprète[2].... »

Mais ce mérite, le grand mérite d'avoir fait parler aux sciences la langue commune, est, de Fontenelle, le mérite le plus connu, et je me borne à le rappeler.

Fontenelle avait été nommé, comme nous avons vu, secrétaire de l'Académie des sciences en 1697 : en 1699 l'Académie fut renouvelée; elle reçut alors un Règlement, et ce Règlement dit :

« Le secrétaire sera exact à recueillir en substance tout ce qui aura été proposé, agité, examiné et résolu dans la compagnie, à l'écrire sur son registre par rapport à chaque jour de l'assemblée, ainsi qu'à y insérer les traités dont on aura fait lecture......, et, à la fin de décembre de chaque année, il donnera au public un extrait de ses registres, ou une histoire raisonnée de ce qui se sera fait de plus remarquable dans l'Académie. »

Fontenelle se mit donc aussitôt à l'œuvre; et, dès 1702, parut le premier volume de sa grande histoire. Il s'excuse pourtant, dans les premières lignes de ce volume, de ne l'avoir pas fait paraître plus tôt. « Selon le Règlement donné par le roi à l'Académie royale des sciences au commencement de l'année 1699, cette histoire, dit-il, aurait dû paraître à la fin de cette même année. Mais, comme par ce Règlement l'Académie entière se renouvelait, il a fallu quelque temps pour donner à toutes choses un premier mouvement qu'il sera désormais facile d'entretenir[3]. »

C'est, en effet, ce qui eut lieu. A partir de 1702, chaque année eut son volume, contenant, d'une part, les *Mémoires* des académiciens, et, de l'autre, l'*Histoire de l'Académie* par Fontenelle.

Cette histoire se compose de deux parties : l'histoire générale de

[1] L'abbé Bignon.—[2] *Discours à l'Académie française*, 1741.—[3] *Préface* de 1699, p. j.

Digitized by Google

l'Académie, de ses travaux, de ses pensées, des sciences dont elle s'occupe; et l'histoire particulière, l'*Éloge* de chaque académicien.

Voyons d'abord l'histoire générale.

Fontenelle y réunit l'*abrégé* de tout ce qui s'est fait et dit de remarquable dans l'Académie pendant l'année, et l'*analyse* des mémoires imprimés; et tout cela est discuté, raisonné, tout cela est écrit dans un style d'une clarté admirable, et qui au lecteur d'aujourd'hui rappelle aussitôt ce vers de Voltaire :

« L'ignorant l'entendit, le savant l'admira. »

« On a eu dessein, dit Fontenelle, que, sur tous les sujets, soit qu'ils lui fussent communs avec les mémoires, soit qu'ils lui fussent particuliers, l'histoire fût plus proportionnée à la portée de ceux qui n'ont qu'une médiocre teinture de mathématique et de physique [1]. »

« En général, dit-il encore, on a cru que, par rapport aux savants profonds et à ceux qui ne le sont pas, il était bon de présenter sous deux formes différentes les matières qui composent ce recueil, que les travaux de l'Académie en seraient plus connus, et que le goût des sciences s'en répandrait davantage [2]. »

Il dit enfin : « On a eu soin de semer dans l'histoire des éclaircissements propres à faciliter la lecture des mémoires, et quelques-unes de ces pièces pourront être plus intelligibles, si on les rejoint avec le morceau de l'histoire qui leur répond [3]. »

Et cette dernière phrase est à remarquer : elle nous fait voir que Fontenelle sentait bien le genre de service qu'il rendait à ses confrères. Il dit, dans l'*Éloge* du géomètre Parent, à qui l'on reprochait d'être obscur dans ses écrits : « Je ne puis m'empêcher de rapporter, à son honneur, que, dans une lettre écrite à son meilleur ami, deux jours avant sa mort, il me remercie de l'avoir, à ce qu'il disait, éclairci. C'était convenir bien sincèrement du défaut dont on l'accusait, et pousser bien loin la reconnaissance pour un soin médiocre que je lui devais. »

Fontenelle, par rapport aux savants dont il écrit l'histoire, a deux mérites : celui d'éclaircir ce qu'ils peuvent avoir d'obscur, de généraliser ce qu'ils ont de technique; et celui de louer toujours chacun d'eux par ce qu'il nous a laissé de plus important et de plus durable. Il loue par des faits qui caractérisent.

Voici comment il peint les esprits supérieurs, les savants, qui, par leur génie, ont illustré la première moitié du XVIIe siècle :

[1] *Préface* de 1699, p. ij. — [2] *Ibid.* p. iij. — [3] *Ibid.* p. iij.

Digitized by Google

« En Italie, dit-il, Galilée, mathématicien du grand-duc, observa le premier, au commencement du XVIIe siècle, des taches sur le soleil. Il découvrit les satellites de Jupiter, les phases de Vénus, les petites étoiles qui composent la voie de lait, et, ce qui est encore plus considérable, l'instrument dont il s'était servi pour les découvrir. Toricelli, son disciple et son successeur, imagina la fameuse expérience du vide, qui a donné naissance à une infinité de phénomènes tout nouveaux. Cavallerius trouva l'ingénieuse et subtile géométrie des indivisibles que l'on pousse maintenant si loin, et qui, à tout moment, embrasse l'infini. En France, le fameux M. Descartes a enseigné aux géomètres des routes qu'ils ne connaissaient point encore, et a donné aux physiciens une infinité de vues, ou qui peuvent suffire, ou qui servent à en faire naître d'autres. En Angleterre, le baron Neper s'est rendu célèbre par l'invention des logarithmes, et Harvey par la découverte ou du moins par les preuves incontestables de la circulation du sang. L'honneur qui est revenu à toute la nation anglaise de ce nouveau système d'Harvey semble avoir attaché les Anglais à l'anatomie. Plusieurs d'entre eux ont pris certaines parties du corps en particulier pour le sujet de leurs recherches, comme Warthon les glandes, Glisson le foie, Willis le cerveau et les nerfs, Lower le cœur et ses mouvements. Dans ce temps-là le réservoir du chyle et le canal thoracique ont été découverts par Pecquet, Français, et les vaisseaux lymphatiques par Thomas Bartholin, Danois, sans parler ni des conduits salivaires que Sténon, aussi Danois, nous fit connaître plus exactement sur les premières idées de Warthon, ni de tout ce que Marcel Malpighi, Italien, qui est mort premier médecin du pape Innocent XII, a observé dans l'épiploon, dans le cœur et dans le cerveau, découvertes anatomiques qui, quelque importantes qu'elles soient, lui feront encore moins d'honneur que l'heureuse idée qu'il a eue le premier d'étendre l'anatomie jusqu'aux plantes. Enfin, toutes les sciences et tous les arts, dont le progrès était presque entièrement arrêté depuis plusieurs siècles, ont repris dans celui-ci de nouvelles forces, et ont commencé, pour ainsi dire, une nouvelle carrière[1]. »

Voilà, certes, un beau tableau des progrès d'un grand siècle, mais beau parce que tout y est exact et juste; point d'expression vague, point d'idée perdue; pour parler comme Fontenelle : « Chaque mot signifie[2]. »

Fontenelle se peint lui-même dans l'*Éloge* de Du Hamel, ce premier secrétaire de l'Académie des sciences, qu'il a fait oublier.

« Il fallait, dit-il, à cette compagnie, un secrétaire qui entendît et qui

[1] *Préface* de 1666, p. 3. — [2] Année 1732, p. 37.

Digitized by Google

parlât bien toutes les différentes langues de ces savants.....; qui fût, auprès du public, leur interprète commun, qui pût donner, à tant de matières épineuses et abstraites, des éclaircissements, un certain tour et même un agrément que les auteurs négligent quelquefois de leur donner, et que, cependant, la plupart des lecteurs demandent; enfin, qui, par son caractère, fût exempt de partialité et propre à rendre un compte désintéressé des contestations académiques. Le choix de M. Colbert, pour cette fonction, tomba sur M. Du Hamel.»

On trouve dans ce même *Éloge*, cette remarque très-fine : « Ce qui ne doit être embelli que jusqu'à une certaine mesure précise est ce qui coûte le plus à embellir;» et rien ne caractérise mieux encore sa manière heureuse et son art savant.

J'ai souvent cité, soit dans cet article, soit dans le précédent, les deux préfaces qui *marchent en tête*[1], l'une de l'*Histoire* de 1699, et l'autre de l'*Histoire* de 1666.

Celle de l'*Histoire* de 1699 frappa, dès qu'elle parut, la France et l'Europe. On n'avait plus entendu, depuis le *Discours* de Descartes sur la méthode, une telle langue appliquée à de tels objets. L'admiration fut universelle.

La préface de 1666 eut un sort très-différent. D'abord, elle ne parut que plusieurs années plus tard; et, ensuite, quand elle parut, elle fut à peine aperçue.

Trublet nous dit que, de son temps, elle était presque inconnue. « Beaucoup de gens, dit-il, ont l'*Histoire de l'Académie des sciences depuis 1699*, et achètent les nouveaux volumes à mesure qu'on les imprime. Très-peu ont été curieux de remonter jusqu'à 1666, ou même savent que M. de Fontenelle ait travaillé sur les premiers mémoires et fait l'histoire des premières années de l'Académie[2]. »

Garat, dans son *Éloge de Fontenelle*, couronné par l'Académie française, dit, de la préface de 1699 : « Cette préface de l'*Histoire de l'Académie*, qui n'a qu'un petit nombre de pages, a mérité d'être mise au rang des ouvrages du siècle : c'est le coup d'œil le plus ferme et le plus vaste qu'on ait jeté sur les connaissances humaines depuis Bacon, et avant la préface de l'*Encyclopédie*.» Et voilà qui est bien, très-bien; mais, de la préface de 1666, pas un mot. Pourquoi ce silence? Garat ne l'aurait-il pas vue? Je ne puis le croire. Au reste, la préface de 1666 est tout aussi belle que celle de 1699 : peut-être même l'est-elle plus;

[1] Expressions de Fontenelle : *Éloge de Du Hamel.* — [2] *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de Fontenelle.*

Digitized by Google

car il y règne un ton d'éloquence plus grave, et par cela seul plus beau [1].

Fontenelle, n'ayant été nommé secrétaire qu'en 1697, pouvait très-bien s'en tenir aux termes du Règlement, qui ne lui demandait l'histoire de l'Académie qu'à compter de 1699; mais le monument qu'il élevait aux sciences eût été incomplet, et il reprit toute l'histoire de l'Académie depuis 1666 jusqu'à 1699 [2]. Du Hamel avait déjà écrit en latin l'histoire de ces trente-deux premières années [3]; Fontenelle, par une de ces délicatesses très-réfléchies qui lui sont propres, ne publia l'histoire française de ces mêmes années qu'après la mort de Du Hamel, et longtemps après [4].

[1] Le début en est si beau, que je ne puis m'empêcher de le reproduire ici tout entier, quoique j'en aie déjà cité une partie dans mon précédent article. « Lorsque, après une longue barbarie, les sciences et les arts commencèrent à renaître en Europe, l'éloquence, la poésie, la peinture, l'architecture, sortirent les premières des ténèbres, et, dès le siècle passé, elles reparurent avec éclat. Mais les sciences d'une méditation plus profonde, telles que les mathématiques et la physique, ne revinrent au monde que plus tard, du moins avec quelque perfection, et l'agréable, qui a presque toujours l'avantage sur le solide, eut alors celui de le précéder. — Ce n'est guère que de ce siècle-ci que l'on peut compter le renouvellement des mathématiques et de la physique. M. Descartes et d'autres grands hommes y ont travaillé avec tant de succès, que, dans ce genre de littérature, tout a changé de face. On a quitté une physique stérile, et qui, depuis plusieurs siècles, en était toujours au même point; le règne des mots et des termes est passé; on veut des choses; on établit des principes que l'on entend; on les suit, et de là vient qu'on avance. L'autorité a cessé d'avoir plus de poids que la raison; ce qui était reçu sans contradiction, parce qu'il l'était depuis longtemps, est présentement examiné et souvent rejeté; et, comme on s'est avisé de consulter sur les choses naturelles la nature elle-même plutôt que les anciens, elle se laisse plus aisément découvrir, et, assez souvent, pressée par les nouvelles expériences que l'on fait pour la sonder, elle accorde la connaissance de quelqu'un de ses secrets. D'un autre côté les mathématiques n'ont pas fait un progrès moins considérable. Celles qui sont mêlées avec la physique ont avancé avec elle, et les mathématiques pures sont aujourd'hui plus fécondes, plus universelles, plus sublimes, et, pour ainsi dire, plus intellectuelles qu'elles n'ont jamais été. Enfin, les mathématiques n'ont pas seulement donné, depuis quelque temps, une infinité de vérités de l'espèce qui leur appartient, elles ont encore produit assez généralement dans les esprits une justesse plus précieuse peut-être que toutes ces vérités. » (*Préface de 1666*, p. 1.) Après cette page vient le tableau, que je citais tout à l'heure, du progrès des sciences au XVII[e] siècle. Et c'est encore à cette préface qu'appartient le passage, cité dans le précédent article, sur la différence de l'Académie et de l'École : « Rien ne peut plus contribuer à l'avancement des sciences, etc..... » — [2] Il ne l'a conduite que de 1666 à 1680; le reste est d'une autre main, mais qui s'applique à imiter la sienne. — [3] *Regiæ scientiarum Academiæ historia, 1698.* — [4] Elle parut en 1733. Du Hamel était mort en 1706.

Digitized by Google

Du Hamel avait quitté les fonctions de secrétaire en 1697. L'éclat des sciences, chaque jour plus grand, demandait pour elles un plus brillant interprète, et Fontenelle lui succéda. Du Hamel, homme très-savant, très-laborieux, très-modeste, rappelle encore, par son ton et par son latin, le temps ancien des sciences; Fontenelle, par son esprit original, par sa pensée vive, par sa langue et surtout par son style français, en représente le temps nouveau. Pour voir deux époques très-différentes, quoique très-voisines, il n'y a qu'à comparer l'*Histoire latine* et l'*Histoire française* de l'Académie des sciences, Du Hamel et Fontenelle.

Il faut toujours revenir à Fontenelle pour apprendre à parler des autres et de soi : « Au commencement de 1697, dit-il, M. Du Hamel quitta la plume, ayant représenté à M. de Pontchartrain, chancelier de France, qu'il devenait trop infirme et qu'il avait besoin d'un successeur. Il serait, ajoute-t-il, de mon intérêt de cacher ici le nom de celui qui osa prendre la place d'un tel homme; mais la reconnaissance que je lui dois de la bonté avec laquelle il m'agréa, et du soin qu'il prit de me former, ne le permet pas [1]. »

En 1737, Fontenelle, âgé de quatre-vingts ans, et secrétaire de l'Académie depuis quarante, sentit aussi, à son tour, le besoin de se retirer. Il écrivit donc au cardinal de Fleury pour demander de nouveau la *vétérance*, qu'il avait déjà demandée sept ans auparavant.

« Il y a justement sept ans, lui disait-il, que j'obtins de Votre Éminence son agrément pour abdiquer la seule dignité que j'aie en ce monde, celle de secrétaire de l'Académie des sciences. Je me rendis cependant aux instances que plusieurs de ces Messieurs me firent pour demeurer, quoiqu'il y entrât peut-être du compliment. Sept années de plus fortifient beaucoup les raisons que j'avais en ce temps-là; il s'en faut bien que tout le monde ait une tête à ne se démentir jamais. Quelque différence qu'il y ait entre la France et l'Académie, je vous renouvelle ma très-humble prière, et suis avec un très-profond respect, etc. [2]. »

Le cardinal, qui avait ses raisons pour ne pas trouver qu'à quatre-vingts ans on fût vieux [3], ne fit qu'une réponse évasive. Fontenelle fut donc obligé de lui écrire une troisième fois encore, trois ans plus tard, en 1740 [4]; et, cette fois-ci, le cardinal se rendit, mais en faisant toujours ses réserves.

[1] *Éloge de Du Hamel.* — [2] Trublet : *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle.* — [3] Il en avait alors lui-même soixante-seize. — [4] Fontenelle, ayant été nommé au commencement de 1697, et ne s'étant retiré qu'à la fin de 1740, a été secrétaire pendant quarante-quatre années à peu près.

Digitized by Google

« Vous n'êtes, lui répondit-il, qu'un paresseux et un libertin; mais il faut de l'indulgence pour ces sortes de caractères, etc.[1] »

Je n'ai parlé, dans cet article, que de l'*histoire* même de l'Académie; je parlerai, dans un autre, des *éloges* des académiciens.

FLOURENS.

Satires de C. Lucilius, fragments revus, augmentés, traduits et annotés pour la première fois en français, par E.-F. Corpet. Paris, imprimerie et librairie de Panckouke, 1845, in-8° de 287 pages.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[2].

L'histoire des satires de Lucilius n'a pas moins occupé les critiques que sa biographie. Ce qu'elle présente d'obscur est devenu également, pour leur curiosité, pour leur imagination, la matière de conjectures multipliées. Il s'en trouve dans le nombre auxquelles les faits conduisent assez naturellement et que recommande quelque vraisemblance; d'autres sont arbitraires, forcées, et se font écarter d'abord par leur bizarrerie.

Quelques témoignages anciens, qui, par cette expression, *in priore libro*[3], permettent de croire à l'existence primitive de deux recueils des satires de Lucilius; des textes beaucoup plus nombreux, dans lesquels les mêmes ouvrages sont désignés ou par des numéros qui en portent à trente le nombre total, ou, plus rarement, par des titres qui en indiquent le sujet; voilà le point de départ de ces conjectures.

Les satires de Lucilius, dit-on, composées à des époques diverses, furent chacune l'objet d'une publication à part; plus tard, et par deux fois, l'auteur les rassembla en corps d'ouvrage; enfin le temps arriva où les deux recueils se confondirent dans une seule et même collection dont il fallut alors distinguer les pièces par des numéros et par des titres.

Que les choses se soient ainsi passées, on n'a certainement pas le droit de l'affirmer; mais cela est si conforme à ce qui a toujours eu lieu

[1] Trublet : *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle.* — [2] Voir le premier dans le cahier de février 1846, p. 65. — [3] Auct. *ad Herenn.* IV, 12. Acr. *in Horat. serm.* II, 1, 21.

Digitized by Google

pour ce genre d'écrits, qu'on peut l'admettre comme probable. On se prête moins volontiers à certaines conséquences plus particulières, et plus douteuses, que les critiques se sont permis de tirer des passages anciens rappelés plus haut; par exemple à leurs systèmes si nombreux, si divers, et par cela même si propres à mettre en défiance, sur la distribution des trente satires de Lucilius entre les deux recueils primitifs; sur l'auteur de l'ordre par numéros et par titres, définitivement adopté; sur les époques où se sont produits ces divers modes de publication.

Le système le plus ancien et le plus étrange est assurément celui d'Ausone Popma[1]. Ce savant et paradoxal annotateur du traité de la langue latine de Varron, remplaçant, comme d'autres, dans un passage de ce traité[2], où il est question des vingt et un livres de Lucrèce, ce nom peu d'accord avec un tel chiffre, par celui de Lucilius et d'autre part entendant au propre ce qu'Horace a dit du hardi satirique :

> Primores populi arripuit, populumque tributim[3],

est arrivé à cette opinion, que, dans un premier recueil composé de vingt et une pièces, Lucilius avait attaqué tour à tour les vingt et une tribus entre lesquelles était, dans l'origine, partagé le peuple romain; et que, dans un recueil postérieur, il avait complété son œuvre par quatorze pièces nouvelles, contre les quatorze tribus établies plus tard. Le moindre vice de ce système est de supposer à Lucilius trente-cinq satires au lieu de trente que lui reconnaît l'unanimité des témoignages anciens : je dis l'unanimité; car, si, dans quelques-uns, ce total a été dépassé, cela tient, on en convient généralement, à l'inadvertance des copistes. On pourrait encore objecter que cette division des satires de Lucilius en deux livres comprenant trente-cinq pièces, d'après le nombre et l'ordre des tribus romaines, ne peut se concilier avec ceux des titres placés en tête de ces compositions qui nous sont connus, avec les sujets que ces titres et les fragments nous révèlent. Mais ce serait traiter trop sérieusement ce qui, en vérité, ne peut être pris au sérieux. Le moyen de croire que le libre génie de Lucilius se soit pour toujours enfermé dans cette revue méthodique, dans cette exposition topographique des vices, des travers de la société romaine? Qu'une ou deux de ses pièces aient eu cette forme, comme semblent en témoigner quelques fragments[4]; que, par exemple, entre la quatrième et la cinquième ait été distribuée la censure des tribus urbaines et des

[1] *Terent. Varr. fragm.* 1589; *Notæ in Varr. de ling. lat.* 1619. — [2] V, 17. — [3] *Serm.* II, 1, 69. — [4] *Fragm. incert.* 180, 200. Cf. xxx, 40; Schol. *ad Pers. sat.* I, 115

tribus rustiques, à la bonne heure; cela n'est pas certain, il s'en faut, mais cela peut se concevoir. Ainsi Plaute confiait à ses parasites, toujours courant par les rues, l'inspection, pour ainsi dire, des menus ridicules de la voie publique[1]; ainsi une autre fois il chargeait le régisseur du théâtre, *Choragus*, d'amuser la scène par le dénombrement facétieux des quartiers de Rome, et de leurs perverses ou risibles populations[2]. Je commenterais volontiers le *tributim* d'Horace, et comblerais une des lacunes les plus regrettables de la satire de Lucilius, par ce passage que traduit ainsi, savamment, élégamment, M. Naudet:

..... Mais, tandis qu'il est sorti, je vais, pour vous éviter la peine de trop longues recherches, vous dire en quels lieux on trouve les différentes personnes que vous désirez voir, gens vicieux ou sans vices, fripons ou citoyens honnêtes. Voulez-vous rencontrer un faussaire? allez au tribunal dans le Comice; un menteur, un fanfaron? dans les environs du temple de Cloacine. Les maris opulents, libertins, prodigues, se rencontrent sous la Basilique. Là s'assemblent aussi les tendrons qui ne sont plus enfants et les faiseurs d'affaires. Les amateurs de pique-nique fréquentent le marché au poisson. Dans le bas Forum se promènent les gens de considération et les riches. Au moyen Forum, le long du canal, les héros de forfanterie. Au-dessus du lac Curtius, les bavards imperturbables, les mauvaises langues, qui débitent effrontément sur le compte d'autrui de mauvais propos sans fondement, ayant eux-mêmes de quoi fournir ample matière à des propos véritables. Sous les Vieilles Échoppes se tiennent ceux qui prêtent et qui empruntent à usure. Derrière le temple de Castor est une race à laquelle il ne faut pas se fier de léger. Les aimables qui font valoir leur personne remplissent la rue des Toscans. Le Vélabre est peuplé de boulangers, de bouchers, d'aruspices, de marchands qui revendent, ou de propriétaires qui fournissent les marchands. Mais j'entends le bruit d'une porte; il faut contenir ma langue[3].

M. Van-Heusde, qui relève fort bien tout ce que présentait d'absolument inacceptable le système d'Ausone Popma[4], en propose un qu'il est tout aussi difficile d'accepter[5]. Partant de ce fait, un de ceux qui nous ont été transmis en trop petit nombre sur cette matière, que la première et la seizième satires de Lucilius étaient intitulées, l'une *Deorum concilium*, l'autre *Collyra*, il se persuade, mais ne persuade guère ses lecteurs, que ces deux titres, si évidemment particuliers, servaient d'appellation générale aux deux recueils du poëte, composés de quinze pièces chacun, et dédiés, adressés, il le conclut de quelques fragments, le premier à L. Ælius Stilo, le second à un certain Fundius.

On croira plus volontiers, ou bien, comme M. Schœnbeck[6], que Lucilius a d'abord recueilli, avec corrections, additions, dédicace à

[1] *Capt.* IV, 2. *Curcul.* III, 3. — [2] *Curcul.* IV, 1. — [3] V. 474, sqq. — [4] *Stud. Crit.* p. 256, 257. — [5] *Ibid.* p. 253; cf. *Disquis. de L. Ælio Stil.*, p. 38. — [6] *Quæst. Lucilian. part.* p. 22.

Digitized by Google

L. Ælius Stilo, ses vingt meilleures pièces, ajournant à une époque ultérieure la publication des dix autres, restées beaucoup moins connues, plus négligées des auteurs qui citent si souvent les premières, comme Cicéron, Quintilien, Aulu-Gelle, citées seulement par les grammairiens des derniers siècles, et particulièrement par Nonius; ou bien, comme M. Schmidt [1], que le poëte a compris dans un premier recueil celles de ses satires, au nombre de vingt, qu'il avait écrites en hexamètres, et réservé pour un second recueil les morceaux de mètre ïambique et trochaïque.

Cette dernière explication a pour elle la coutume assez constante des anciens de se régler sur la nature du mètre, soit pour la distinction des genres, soit pour le classement des œuvres poétiques. Il est bien vrai que, sur les dix pièces qui, selon MM. Schœnbeck et Schmidt, auraient formé le second recueil, il y en a huit seulement auxquelles elle s'applique; aucun fragment ne subsistant de la première qui puisse nous faire connaître en quel mètre elle était écrite, et la dernière étant, comme les vingt dont on forme le premier recueil, en grands vers. Celle-ci, faut-il, ainsi qu'on l'a fait, je crois, la distraire de cette place, et, la réunissant aux satires de même mesure, rétablir par ce moyen, la suite des vingt et un livres dont a parlé Varron [2]? Ou bien, ce qui est fort admissible, y doit-on voir, d'après le sens de quelques fragments, où le poëte semble présenter l'apologie de ses satires, une pièce finale destinée à relier ensemble les deux recueils? Pour lui attribuer ce caractère il n'est nullement nécessaire de la transporter, comme fait M. Schœnbeck [3], de la fin du second recueil au commencement. Ce qui se dirait dans une préface peut se dire tout aussi bien dans un épilogue. Je suis fort tenté, pour mon compte, de la considérer comme telle, et je m'explique pourquoi le poëte, qui voulait en faire la conclusion et l'encadrement de toute son œuvre satirique, y est revenu au vers dont il s'était d'abord et le plus constamment servi, à l'hexamètre,

Primo ne medium, medio ne discrepet imum.

S'il y a tant de difficulté aujourd'hui à retrouver le contenu des deux recueils dont s'est formée la collection complète des satires de Lucilius, il n'y en a pas moins à déterminer ce qui, dans ces modes successifs de publication est du fait de Lucilius, ou doit être attribué aux grammairiens ses éditeurs, ses correcteurs, ses commentateurs. On l'a tenté

[1] *C. Lucil. Sat. quæ de libr. IX supers.* p. 1. — [2] *De ling. lat.* V, 17. Voyez plus haut, p. 282. — [3] *Ibid.*

Digitized by Google

cependant, et il serait long de rapporter toutes les assertions émises, sans autorités suffisantes, sur les époques probables, les auteurs présumés de tant de remaniements. On y a fait assez généralement une grande part à Valerius Caton, parce que, selon Suétone[1], il avait, chez le grammairien son maître, étudié particulièrement Lucilius; que, selon Horace, ou du moins selon l'auteur de l'exorde postiche ajouté à sa dixième satire, il avait corrigé les vers du vieux poëte; enfin parce que Furius Bibaculus, probablement, a dit de lui[2] :

> Cato grammaticus, latina Siren,
> Qui solus legit ac facit poetas.

Cette dernière preuve n'est pas bien forte; *facit poetas* doit évidemment s'interpréter par ce qui, chez Suétone, précède immédiatement la citation : *Docuit multos, visusque est peridoneus præceptor maxime ad poeticam tendentibus; ut quidem apparere vel his versiculis potest.* Entendre que Caton non pas excellait à lire, à interpréter les poëtes, et par là à en produire de nouveaux, mais devenait comme l'auteur de ce dont il n'était que l'éditeur, faisait en quelque sorte les poëtes auxquels il donnait ses soins, semble bien peu naturel. M. J. Becker, qui pense que Valerius Caton a *fait* Lucilius de cette manière[3], termine une suite d'articles où il résume toute cette polémique, non sans y ajouter de son propre fond des choses très-spécieuses, par des paroles qui eussent été bien décourageantes, placées au commencement : « Il est impossible, dit-il, soit parce que l'on manque des documents nécessaires, soit parce que les fragments de Lucilius se prêtent le plus souvent à des interprétations diverses, de prononcer avec certitude sur aucune de ces questions. Tout s'y réduit à des conjectures plus ou moins vraisemblables[4]. »

Cet arrêt de M. J. Becker atteint les conjectures hasardées, même par lui, sur les titres qu'ont pu recevoir, on ne sait, nous l'avons vu, à quelle époque, ni de qui, les satires de Lucilius; sur la forme épistolaire qui a paru avoir été donnée à plusieurs; sur les sujets que le poëte avait traités, sur les plans qu'il avait suivis. Ce qui reste de l'œuvre du satirique, et ce que nous en apprennent les anciens, des fragments si confus et si courts, des témoignages si incomplets et si obscurs, ne suffisent certainement pas pour arriver, sur tout cela, à des notions bien nettes et bien sûres.

Quant aux titres des satires de Lucilius, il est permis de croire, sur

[1] *De illust. gramm.* 2, 11. — [2] Suet. *ibid.* — [3] *Ueber die Eintheilung der Satiren des C. Lucilius*, dans le *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*. Marbourg, mars 1842, nos 30-33, p. 245. — [4] *Ibid.* p. 259.


Digitized by Google

la foi de Lactance [1] et de Porphyrion[2], bien cependant qu'on ait contesté la valeur de ces témoignages [3], que la première et la seizième ont été intitulées l'une *Deorum concilium*, l'autre *Collyra*. On ne sait à quelle pièce a appartenu un troisième titre *Fornix*, que donne avec évidence un passage d'Arnobe[4], et dont M. Van-Heusde a tiré, j'y reviendrai tout à l'heure, un grand, un trop grand parti. Le même critique[5] a comme provoqué M. J. Becker[6] à extraire, d'une phrase bien peu claire de Pline[7], un quatrième titre des plus douteux, *Torquatus*. Scaliger[8] avait été beaucoup moins autorisé par des textes d'Isidore[9] et de Festus, qui n'en disent pas le moindre mot, à forger, pour une autre pièce, cette appellation singulière, *Bolis*. De ce que plusieurs auteurs [10] nous disent que Lucilius, dans sa neuvième satire, avait parlé de l'orthographe, on n'était nullement en droit de conclure, comme on l'a fait souvent, que cette satire, où il était question de tant d'autres choses encore, s'appelât *Orthographia*. Ces autres titres *Iter ad fretum Siculum* ou bien *Ὁδοιπορικόν*, *De divitum luxuria*, *De poetarum insectatione*, donnés à la troisième, à la quatrième, à la dixième satires[11], sont purement d'invention moderne. Restent donc, après tant de suppositions et de disputes, comme à peu près incontestables, les trois premiers, dont un seul, *Deorum concilium*, donne l'idée assez nette d'un sujet, d'une composition.

A défaut des titres, qui le plus souvent manquaient, les critiques ont eu quelquefois recours, dans leurs classements, à certaines dédicaces dont les fragments du satirique leur ont offert des traces plus ou moins évidentes. Le vers cité par l'auteur de la Rhétorique à Herennius[12] comme exemple d'une figure ou d'une licence de style trop aimée de Lucilius[13],

Has res ad te scriptas, Luci, mittimus Æli[14],

ne permet pas de douter que Lucilius n'ait en effet adressé au célèbre grammairien, depuis maître de Varron et de Cicéron, à Lucius Ælius Stilo, soit sa première satire, soit, comme il a été dit plus haut, selon le sentiment de plusieurs, son premier recueil de satires. Mais des diverses apostrophes à Panœtius[15], à Fundius, à Caïus (Celius), à Albinus[16], que contiennent quelques fragments, a-t-on eu le droit de tirer cette con-

[1] *Div. inst.* IV, 3; cf. I, 9; V, 15. — [2] *In Horat. carm.* I, XXII, 10. — [3] C. Fr. Hermann, *Éphém. de Gœttingue*, n° 36, article déjà cité. — [4] *Adv. Gentes*, II, 2. — [5] *Stud. critic.* p. 186. — [6] Ouvrage cité, p. 252. — [7] *Hist. nat.* VIII, 74 (48); Lucil. *Fragm. incert.* 167. — [8] Ad Fest. V. *Rodus*. — [9] *Origin.* XIX, 4. — [10] Q. Terentius Scaurus, Putsch, p. 2255. — [11] J. Becker, ouvrage cité. — [12] IV, 12. — [13] Auson. *Epist.* V, 35. — [14] *Fragm.* I, 16. — [15] *Fragm.* XI, 3? — [16] *Fragm.* XVI, 5; XXX, 32. *Fragm. incert.* 1.

Digitized by Google

clusion, que les pièces où elles se trouvaient étaient des épîtres à ces personnages, portant leur nom, en quelque sorte pour enseigne? Je ne le pense pas. N'est-il pas dans les habitudes des poëtes satiriques de se supposer tout à coup, au milieu de leur propos, un interlocuteur, auquel ils s'adressent plus particulièrement? Si ce passage d'Horace :

Quo tibi, Tilli,
Sumere depositum clavum fieri que tribuno [1]?

nous était parvenu à l'état de fragment, on aurait pu, avec tout autant d'apparence, transformer en épître à Tillius une pièce cependant adressée à Mécène. Je ne répondrais pas que les apostrophes semées dans les fragments de Lucilius n'aient quelquefois donné lieu à des méprises de ce genre.

Plus que les titres, que les dédicaces qui ont pu servir à distinguer ces pièces, leurs sujets devaient intéresser la curiosité des critiques modernes. Or quelques-uns seulement étaient expliqués avec une clarté suffisante par les anciens. On savait que, dans la première de ses satires, le poëte avait fait délibérer les dieux sur la nécessité de mettre un terme aux méfaits de l'impie Lupus et de quelques autres citoyens pervers[2]; que, dans la troisième, modèle du voyage à Brindes d'Horace, il avait raconté son voyage à Capoue[3]; que, dans la neuvième, anticipant sur l'*Art poétique*, il avait traité diverses questions de grammaire et de littérature[4]. Comme Perse, au rapport de ses scholiastes, avait composé sa première et sa troisième satires à l'imitation, celle-ci de la quatrième, celle-là de la dixième des satires de Lucilius, on pouvait encore se faire une idée de la matière traitée en général dans ces deux ouvrages, d'une part les excès du luxe et de l'intempérance, d'une autre part les ridicules des orateurs et des poëtes du temps, l'auteur lui-même compris. Pour tous les autres ouvrages on était sans indications; il fallait deviner d'après le caractère des fragments, indice trompeur qui devait conduire, le plus souvent, à prendre pour l'idée principale d'une pièce un développement particulier, à faire rapporter spécialement à une pièce ce qui se trouvait réparti dans l'ensemble du recueil. Lucilius en effet, ses débris l'attestent, a fait partout de la satire morale, et, en plus d'un endroit, de la satire littéraire. Il a donc été assez téméraire d'affirmer qu'il avait eu surtout en vue, dans tels ou tels morceaux, l'ambition, l'avarice, la gourmandise, la débauche, la superstition, le mauvais goût, ce qu'il

[1] *Serm.* I, vi, 24. — [2] Serv. *in Virgil. Æneid.* X, 104. — [3] Porphyr. *in Horat. serm.* I, v. — [4] Quintilian. *Inst. orat.* I, 6, 7; Q. Terentius Scaurus, Velius Longus, *de orthographia*. Nonius, v. *Poesis*, Priscian. Charis. etc., *passim*.



n'a cessé de censurer en tout lieu. M. Schœnbeck, critique d'ailleurs fort pénétrant, me paraît avoir, plus que d'autres, usé et abusé de ce genre de suppositions; sans compter certaines erreurs particulières qu'on serait peut-être en droit de lui reprocher : comme lorsque les fragments si peu chastes, si effrontément cyniques de la huitième satire, lui donnent l'idée d'un tableau de la vie domestique, où auraient été exprimées les bonnes qualités de la femme comme épouse et comme ménagère.

Le sujet des satires de Lucilius déterminé avec plus ou moins de certitude, restait, ou à en disposer plus régulièrement les fragments, d'après l'analogie du sens, ce qui se peut quelquefois, ou même à retrouver le dessin de la pièce entière, ce qui est rarement possible, ce qui ne l'est même, à vrai dire, que pour la troisième satire. Cette satire contenant, on l'a vu, le récit d'un voyage, à l'itinéraire du poëte a dû répondre la marche du poëme. M. Vargès s'est occupé avec succès de la retrouver dans un ouvrage spécial[1], dont M. Van-Heusde a donné une courte analyse[2]. Pour les vingt-neuf autres satires, mélange capricieux d'attaques personnelles, de tableaux de mœurs, de moralités, d'ornements épisodiques de toutes sortes, le moyen de reconnaître, dans les fragments que le hasard en a conservés, la trace de l'auteur, cette trace qu'Horace a quelquefois si bien réussi à cacher, par l'abandon, le désordre, les hasards habilement simulés d'un entretien, dans des compositions sauvées tout entières du naufrage de l'antiquité, et objet de tant d'études assidues? Cette considération n'a pas assez découragé le zèle des critiques à restituer, à l'aide de débris souvent confus et informes, l'ordonnance primitive du monument.

Aucune des restaurations de ce genre n'égale en hardiesse celle que M. Van-Heusde[3] a tentée de la neuvième satire, sur laquelle s'étaient plus discrètement exercées la science et la sagacité de M. Schmidt[4]. Il n'a point hésité à l'intituler *Fornix*, d'après un passage d'Arnobe qu'il est nécessaire de rapporter d'abord pour faire comprendre ce qui a pu déterminer le critique à cette attribution de titre, base de tout un système. comme elle assez peu solide. Arnobe y disait aux Gentils, trop fiers de leur culture profane[5] : « Unde, quæso, est vobis tantum sapientiæ traditum? Unde acuminis et vivacitatis tantum? Vel ex quibus scientiæ « disciplinis tantum cordis assumere, divinationis tantum potuistis hau-

[1] *C. Lucilii satirarum quæ ex libro III supersunt*, Stettin, 1836. Cf. J. Rutgers *Venusin. lect.* c. XV. — [2] *Stud. crit.* p. 168. — [3] *Ibid.* p. 172, 177. — [4] *C. Lucilii satirarum quæ de libro nono supersunt disposita et illustrata*, Berlin, 1840. — [5] *Adv. gentes*, II, 2.

« rire? *Quia per casus et tempora declinare verba scitis et nomina? Quia* « *voces barbaras solœcismosque vitare?* Quia numerosum et instructum « compositumque sermonem aut ipsi vos nostis afferre, aut, incomp- « tus quum fuerit, scire? Quia *Fornicem* Lucilianum et Marsyam Pom- « ponii obsignatum memoria continetis? Quia, quæ sint in litibus con- « stitutiones, quot causarum genera, quot dictionum, quid sit genus, « quid species, oppositum a contrario quibus rationibus distinguatur? « Iccirco vos arbitramini scire quid sit falsum, quid verum, quid fieri « possit aut non possit, quæ imorum summorumque natura sit? » D'après ce passage, il a paru à M. Van-Heusde que le *Fornix* de Lucilius devait être la pièce où le satirique avait traité des connaissances grammaticales rappelées par l'Apologiste au commencement de sa tirade. Dans cette supposition, il faudrait faire aussi un ouvrage didactique de même sorte du *Marsyas* cité en même temps, ce qui est bien peu vraisemblable, cet ouvrage, dont nul autre n'a parlé, ayant dû être, selon le plus grand nombre des critiques, une Atellane de Pomponius de Bologne, ou, selon M. Van-Heusde lui-même [1], qui ne peut s'expliquer le rapprochement, une tragédie de Pomponius Secundus. D'autres ont pensé qu'Arnobe avait cité ces deux productions, non pas comme résumant cette science de mots, orgueil des païens, dont il venait de se moquer, mais comme appartenant à une littérature ou d'une intelligence difficile, ou d'un ton obscène, dont il ne lui semblait pas que la connaissance fût un si grand titre d'honneur pour l'érudition profane. Cette interprétation s'accorde fort bien avec le caractère littéraire et moral de productions déjà anciennes, devenues obscures, et dont les titres n'annonçaient rien d'édifiant. Les abords de la statue de Marsyas, sur le Forum, hantés, le jour, par les plaideurs [2], l'étaient, la nuit, par les courtisanes; l'impudique fille d'Auguste, Julie, y donnait ses rendez-vous [3]. Pour *Fornix*, c'est le nom latin d'un lieu où Lucilius, avant Juvénal et notre Regnier, avait eu le tort de conduire les Muses. M. J. Becker [4] a pensé, après M. Schœnbeck [5], qu'un tel titre convenait, mieux qu'à toute autre, à la septième satire, dont il s'est conservé des vers d'une expression si impure. Pour l'attribuer à la neuvième, il a fallu que M. Van-Heusde lui donnât une tout autre signification; il y a vu l'Arc de Fabius, près du Forum [6], et, d'après une note de Porphyrion, qui rapproche le *Sic me servavit Apollo* de la neuvième satire d'Horace [7], d'un trait pareil de la neuvième satire de Lucilius, il

[1] *Epist. ad. C. Fr. Hermann.* p. 35. — [2] Horat. *Serm.* I, VI, 120. — [3] Senec. *De ben.* VI, 32; Plin. *Hist. nat.* XXI, III, 6. Cf. Munck, *De fabb. Atellan.* p. 86. — [4] Ouvrage cité, p. 247. — [5] *Quæst. Lucil.* p. 18. — [6] Cic. *De orat.* II, 66. — [7] *Serm.* I, IX, 78.

Digitized by Google

a supposé que, dans l'une et dans l'autre pièce, il était également question de la rencontre faite par l'auteur, en se promenant par les rues, « nescio quid meditans nugarum, totus in illis, » d'un fâcheux. On connaît le fâcheux d'Horace, cet ambitieux de bas étage qui, par le crédit du poëte, voudrait s'introduire chez Mécène. Celui de Lucilius a de moins hautes prétentions. C'est tout simplement, selon M. Van-Heusde, un marchand de blé, qu'un fragment de cette satire [1] nous montre arrivant avec son boisseau et sa pelle :

> Frumentarius est; modium hic secum atque rutellum
> Una affert.

Comment est-il connu d'un grand personnage tel que Lucilius? C'est, nous l'avons dit [2], encore d'après M. Van-Heusde, non sans douter un peu de la chose, que Lucilius a été publicain en Asie. La conversation s'engage. Le marchand de blé confie à l'ancien publicain qu'il est impliqué dans un procès; il le consulte sur la défense qu'il a préparée, se défiant de son orthographe et de son style et voulant avoir l'avis d'un habile homme. Lucilius, bien plus patient que ne le fut depuis Horace en pareille rencontre, non-seulement éclaircit les doutes dont on l'importune, mais se met à disserter longuement sur la grammaire, sur la littérature, pour d'autres sans doute que pour son interlocuteur : autrement les rôles seraient renversés, et lui-même deviendrait à son tour le fâcheux. On a vu quels légers indices avaient suffi à M. Van-Heusde pour supposer une rencontre entre ses deux personnages. Il ne lui en a pas fallu davantage pour imaginer l'entretien qu'il leur prête. Il s'est fondé uniquement sur deux fragments [3], ainsi rendus par M. Corpet, dont je continuerai d'emprunter la traduction :

> Et pour écrire *accurrere*, tu n'as pas à chercher ni à te mettre en peine de savoir s'il faut un *d* ou un *c*.
>
> Travaille à t'instruire, afin que ni les événements ni la raison ne puissent te mettre en défaut.

> Atque *accurrere* scribas
> D, an C, non est quod quæras atque labores.
> Labora
> Discere, ne te res ipsa, ac ratio ipsa refellat.

Je ne sais pourquoi M. Van-Heusde n'y a point ajouté le suivant, dans lequel il lui aurait été tout aussi permis de voir une portion des discours tenus par Lucilius au marchand de blé pour le ramener de

[1] *Fragm.* IX, 21. — [2] Voyez plus haut, p. 71. — [3] *Fragm.* IX, 4, 22.

Digitized by Google

ses préoccupations grammaticales vers d'autres qui lui conviennent davantage :

Avec mille sesterces tu peux en gagner cent mille.

Tu milli nummum potes uno quærere centum [1].

Quand les critiques ont bien voulu se restreindre à ce qui, dans la plupart des cas, est le parti le plus sage, et même le seul praticable, à considérer les fragments de Lucilius comme ils nous sont parvenus, c'est-à-dire isolément, ils se sont placés sur un terrain beaucoup plus sûr, et leurs travaux s'en sont ressentis. Quelles étaient les personnes nommées par le poëte dans ces fragments? à quels événements, à quelles lois, à quels usages, à quelles œuvres littéraires y est-il fait allusion? Dans quel sens doivent être entendues tant de locutions de la vieille latinité ou du langage familier qui s'y rencontrent? Toutes ces questions, longtemps et vivement débattues, ont fini par recevoir d'eux des solutions satisfaisantes. Beaucoup de fragments cependant restent et doivent rester encore obscurs, précisément parce que ce sont des fragments, et que, ne sachant ce qui précédait, ce qui suivait, on est privé de la lumière que donne à chaque détail l'ensemble des idées.

Dans ce vers, par exemple :

Consilium patriæ legumque oriundu' rogator [2],

faut-il voir un éloge sérieux adressé à quelque grave personnage que les dieux ont fait naître pour être le conseiller, le législateur de sa patrie, ainsi qu'entend M. Corpet; ou bien est-ce une ironie contre quelqu'un de ces patriciens qui, pour avoir place dans les conseils de l'État, dans le gouvernement, se sont simplement, selon l'expression de Figaro, donné la peine de naître?

Cet autre passage :

Pænula, si quæris, cantheriu', servu', segestre
Utilior mihi quam sapiens [3].

Oui, si tu veux que je te le dise, un manteau, un cheval, un esclave, une couverture, me serviraient plus qu'un sage.

exprime-t-il le sentiment du poëte lui-même; qui n'a pas plus épargné qu'Horace les perfections chimériques, la richesse universelle, la liberté, la royauté du sage des stoïciens, qui a dit avant lui [4] :

Formosus, dives, liber, rex solu' vocetur [5]?

[1] *Fragm.* IX, 24. — [2] *Fragm.* XXVII, 28. — [3] *Fragm.* XV, 6. — [4] Horat. *Serm.* I, III, 124; *Epist.* I, I, 106. — [5] *Fragm. incert.* 24.

Digitized by Google

ou bien Lucilius y fait-il parler un de ces grossiers contempteurs de la philosophie, qui, dans tous les temps, l'ont taxée d'inutilité, lui ont opposé un certain utile tout matériel, quelque centurion par exemple, comme ceux auxquels a depuis prêté une ignorance si contente d'elle-même, si dédaigneuse du savoir, le poëte élève du docte Cornutus, le satirique stoïcien, Perse [1]? On a hésité, et on le devait, entre ces deux interprétations. M. Van-Heusde est pour la première [2]; M. Corpet ajoute à la seconde, en demandant si les vers en conteste ne renferment pas une boutade de quelque soldat contre les philosophes qui avaient suivi en Espagne, dans cette expédition de Numance à laquelle Lucilius avait pris part dans sa jeunesse et qu'il a plus d'une fois rappelée, son ancien général, Scipion Émilien.

Je pourrais alléguer bien d'autres passages comme objets nécessaires d'un doute auquel il sera sage de se tenir, tant que quelque découverte nouvelle ne sera pas venue leur apporter la clarté qui leur manque encore. Ces découvertes ne sont pas improbables. Il n'y a pas longtemps [3] que M. Dübner, à l'aide d'un manuscrit de Probus, collationné par lui à la Bibliothèque royale [4], a rectifié, complété et rendu plus intelligible, un des fragments les plus difficiles à entendre de Lucilius [5]. M. Corpet a pu, à la fin de son volume, consigner dans ses *additions et corrections* cette acquisition nouvelle, la dernière, je crois, qu'ait faite le texte de son auteur.

Dans ces deux articles particulièrement consacrés à M. Corpet, je semble avoir bien peu parlé de lui. Mais je n'ai pu exposer, comme j'ai essayé de le faire, tout le travail de la critique moderne sur la vie et les ouvrages du créateur de la satire latine, je n'ai pu signaler les erreurs dans lesquelles l'a quelquefois entraînée une érudition aventureuse, sans faire indirectement l'éloge d'un livre qui résume avec exactitude, dans une notice, dans des notes substantielles, tant d'études et de recherches diverses, qui les corrige en ce qu'elles ont de hasardé, par une attention constante à séparer les faits des hypothèses, et, parmi celles-ci, à distinguer celles que légitiment l'autorité des témoignages et la vraisemblance de celles où l'on ne peut voir que de savantes fantaisies.

C'est avec le même esprit de sagacité discrète que M. Corpet a mis en œuvre, pour établir son texte, les travaux de ses prédécesseurs et ce que pouvaient lui fournir d'heureuses corrections et de variantes

[1] *Sat.* III, 77-87; V, 189-191. — [2] *Stud. crit.* p. 193. — [3] Voyez *Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne*, Paris, 1845; vol. I, n° 1, p. 22. — [4] N° 8209, in-4°. — [5] *Fragm.* XXIX, 1.

Digitized by Google

précieuses, le *Varron* de Spengel[1] et d'O. Müller[2], le *Cicéron* de M. Victor Leclerc[3] et de M. Orelli[4], l'*Aulu-Gelle* de Gronovius[5] et de M. Alb. Lion[6], le *Festus* de M. Lindemann[7] et d'O. Müller[8], le *Donat* de Westerhof[9], le *Servius* de Burmann[10] et de M. Alb. Lion[11], le *Priscien* de Krehl[12], le *Charisius* de M. Lindemann[13], le *Nonius* de D. Godefroy[14], de Josias Mercier[15] et de MM. Gerlach et Roth[16]. Je transcris cette liste donnée par M. Corpet lui-même, comme propre à recommander un texte épuré par de si nombreuses investigations. Une autre liste, que je reproduirai aussi par le même motif, comprend des ouvrages de critique fort nombreux, fort divers, que M. Corpet n'a pas non plus consultés sans fruit, qui l'ont aidé à corriger et à interpréter des passages embarrassants. Ce sont ceux de Turnèbe[17], Casaubon[18], Saumaise[19], Adrien de Jonghe[20], L. Carrion[21], J. Wilhelm[22], J. Meller Palmier[23], Luc Fruitier[24], J. Rutgers[25], Just Rycke[26], J. Gébhart[27], G. Barth[28], André Schott[29], Reuvens[30], Osann[31], Weichert[32]. Je ne puis rappeler tous ces savants critiques de diverses époques, que M. Corpet s'est donnés, avec un zèle louable, pour collaborateurs, sans payer un tribut de regret au dernier, dont une mort prématurée a récemment interrompu les travaux, si remarquables par la forme,

[1] Berlin, 1826. — [2] Leipsick, 1833. — [3] Paris, 1821. — [4] Zurich, 1826. — [5] Leyde, 1706. — [6] Gœttingue, 1824. — [7] *Corpus grammaticorum latinorum veterum*, t. II, Leipsick, 1831. — [8] Leipsick, 1839. — [9] Dans son édition de Térence, Lahaye, 1726. — [10] Dans son édition de Virgile, Amsterdam, 1746. — [11] Gœttingue, 1826. — [12] Leipsick, 1819. — [13] *Corpus grammaticorum latinorum veterum*, t. IV, Leipsick, 1840. — [14] *Auctores linguæ latinæ*, Saint-Gervais, 1602. — [15] Sedan, 1614. — [16] Bâle, 1842. — [17] *Adversariorum libri XXX*, Paris, 1580. — [18] *Ad Persii satiras comment.* Paris, 1605, réimprimé à Leipsick en 1833 par les soins de M. Fr. Dübner. — [19] *Plinianæ exercitationes in C. Julii Solini polyhistora; Exercitationes de homonymis hyles iatricæ*, Utrecht, 1689. *Tertulliani liber de Pallio*, Paris, 1622. — [20] Hadr. Junii *animadversorum libri VI*, Bâle, 1556. *Lampas sive fax artium liberalium* de Gruter, t. IV, Francfort, 1602. *Nonius*, Anvers, 1565. — [21] Lud. Carrio, *Antiquarum lectionum commentarius; Emendationes et observationes* dans le *Lampas, etc.*, de Gruter, t. III. — [22] Jani Guglielmii *Verisimilia, ibid.* t. III. — [23] Jani Melleri Palmerii *Spicilegia, ibid.* t. IV. — [24] Lucæ Fruterii *Conjectaneorum verisimilium libri, ibid.*, t. V. — [25] Jani Rutgersii *Venusinæ lectiones*, à la suite de l'Horace de P. Burmann, Utrecht, 1699. — [26] Justi Rycquii *Gaudensis epistolarum selectarum centuria altera, etc.*, Louvain, 1615. — [27] Jani Gebhardi *Antiquarum lectionum libri II*, dans le *Syntagma criticum, etc., ex biblioth. J. H. Schminckii*, Marbourg, 1717. — [28] *Adversariorum commentariorum libri LX*, Francfort, 1624. — [29] Andr. Schottii *Observationum humanarum libri V; Nodi Ciceron. variorumque libri IV*, Anvers, 1615. — [30] *Collectanea litteraria*, Leyde, 1815. — [31] *Analecta critica*, Berlin, 1816. — [32] *Poetarum latinorum reliquiæ*, Leipsick, 1830.

Digitized by Google

l'exactitude et la pénétration, sur l'histoire de la littérature latine [1].

M. Corpet, qui a traduit, le second, en français, les poésies d'Ausone [2], et le premier, celles de Priscien [3], s'est acquitté d'une tâche difficile, en faisant passer, pour la première fois aussi, dans notre langue, les fragments de Lucilius. Plusieurs, des plus considérables et des plus connus, avaient été, il est vrai, rendus en prose, par Dacier, dans son *discours sur la satire* [4], par A. Cassan dans les notes de sa traduction des *lettres inédites de Marc-Aurèle et de Fronton* [5]; il s'en trouvait qu'avaient quelquefois reproduits en vers les traducteurs de Cicéron, avant que M. Théry en fît l'objet d'essais du même genre dans le traité de *la satire ancienne*, qui précède sa traduction en vers des *satires de Perse et de Sulpicia* [6]. Quelques-unes de ces versions, plus ou moins heureuses, ont offert à M. Corpet, dans sa périlleuse entreprise, un secours qu'il reconnaît avec une franchise qui l'honore. Il eût pu extraire aussi des allusions animées de M. Villemain à plusieurs beaux vers de Lucilius, dans les développements pleins d'intérêt par lesquels il a rempli les lacunes de la *République de Cicéron* [7], plus d'une expression précieuse à recueillir. Ces réserves faites, on peut dire que la carrière dans laquelle s'engageait M. Corpet était toute nouvelle. Il l'a fournie fort honorablement. Je ne crois pas lui adresser une médiocre louange en disant que sa traduction éclaire heureusement les obscurités du texte dégradé de Lucilius, qu'elle est intelligente, exacte, et généralement élégante.

Sans doute, si, comme on doit le souhaiter, il lui est donné de publier une seconde fois son travail, de nouveaux soins pourront en faire disparaître quelques imperfections. Certains passages, particulièrement dans la fameuse définition de la vertu, adressée à Albinus [8], dans les principes d'orthographe professés en vers techniques par le poëte [9], seront facilement ramenés à un tour plus correct. Il y aura lieu d'examiner si, dans sa cinquième satire, le poëte a censuré, chez les gens de la campagne, ce luxe de la table, que, dans la pièce précédente, il avait flétri chez les habitants de la ville; s'il a montré les uns se ruinant en légumes comme les autres en poissons de grand prix. M. Corpet le dit,

[1] Voyez, outre l'ouvrage cité dans la note précédente, son excellent livre *De Lucii Varii et Cassii Parmensis vita et carminibus*, Grimma, 1836, et ce qui a paru de son ouvrage *De imperatoris Cæsaris Augusti scriptis eorumque reliquiis.* — [2] Paris, 1842-3, 2 vol. in-8°, 4ᵉ et 5ᵉ livraisons de la seconde série de la *Bibliothèque latine française* publiée par C. L. F. Panckouke. — [3] Paris, 1845, 1 vol. in-8°. Même collection, 15ᵉ livraison. — [4] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. II, p. 187. — [5] Paris, 1830, 2 vol. in-8°, t. II, p. 365 sqq. — [6] Paris, 1827, p. 19 sqq. — [7] Paris, 1823, t. II, p. 114 sqq. — [8] *Fragm. incert.* 1. — [9] *Fragm.* IX, 7.

Digitized by Google

après M. Van-Heusde [1]. Mais cela ne ressort pas assurément des paroles de Charisius [2] qu'on allègue à cette occasion : *Lucilius in quinto, deridens rusticam cœnam, enumeratis multis herbis,*

> Intybu præterea pedibus persepsit equinis [3].

> Puis la chicorée, qui a poussé sous les pieds des chevaux.

Un pareil détail ne donne guère l'idée d'un luxe ruineux ; et il en est de même de celui-ci, conservé par un autre grammairien, Nonius :

> En même temps paraissent à la file l'oignon pleureur et les ciboules larmoyantes.

> Flebile cæpe simul, lacrymosæque ordine tallæ [4].

Une autre question devra encore attirer de nouveau l'attention de M. Corpet [5]. De quelques fragments des vingt-septième, vingt-huitième et vingt-neuvième satires, où se rencontrent des traces d'une action, d'une fable dramatiques, doit-on conclure à l'existence de comédies, ou de scènes comiques, qui auraient trouvé place dans le cercle étendu et la forme complexe de la satire de Lucilius, ainsi rapprochée par ce mélange de la *satura* primitive. Non, à mon sens : venue après la comédie, la satire qui, sous une autre forme, continuait, complétait sa tâche, lui empruntait quelques inspirations, traduisait en un autre langage quelques-unes de ses scènes. Ainsi, plus tard, Horace [6] a traduit de Térence [7] ce que Perse [8], après lui, a mieux aimé traduire plus directement de Ménandre [9]. Supposons de nouveau que quelque chose seulement de ces passages soit resté des ouvrages où nous les lisons, on en pourrait tirer tout aussi bien cette conclusion qu'Horace et Perse ont fait des comédies, des scènes comiques. Enfin M. Corpet devra renoncer à comprendre dans cet escadron des amis, φίλων ἴλη, dans cette troupe de cinq cents jeunes cavaliers, qui accompagna Scipion Émilien en Espagne, lorsqu'il y réduisit Numance [10], outre Lucilius qui en faisait très-probablement partie [11], Jugurtha. Le prince numide, nous le tenons de Salluste [12], commandait une portion du corps auxiliaire de quatre mille hommes fourni au général romain, de l'aveu du sénat, par des villes, par des rois, qui recherchaient sa puissante amitié. Micipsa, en lui en-

[1] *Stud. crit.* p. 171. — [2] Lib. I, cap. 18, n° 18. — [3] *Fragm.* v, 13. — [4] *Fragm.* v, 14. — [5] Voyez, dans son ouvrage, les pages 9, 165, 221, et, dans l'article cité plus haut de M. Charles Labitte, la page 87. — [6] *Serm.* II, III, 258 sqq. — [7] *Eunuch.* I, I, 1 sqq. — [8] *Sat.* V, 161. — [9] Voyez Meinecke, *Menandr. et Philem. reliq.* p. 67; *Fragm. comic. gr.* t. IV, p. 122. — [10] Appian. *De reb. hispan.* LXXXIV. — [11] Vell. Pat. *Hist.* II, 9. — [12] *Bell. Jug.* c. VII, VIII. Cf. *Appian. ibid.*


Digitized by Google

voyant son contingent sous la conduite de Jugurtha, comptait sur les chances d'une expédition difficile et dangereuse, pour débarrasser sa famille d'un incommode parent. L'événement, comme on le voit chez l'historien, trompa complétement son espérance.

Peut-être une révision sévère découvrira-t-elle à M. Corpet, dans son ouvrage, d'autres points encore à éclaircir de nouveau, à modifier. Mais, tel qu'il est, on doit en remercier son auteur comme d'un service important rendu aux études classiques. Rien n'est plus propre à éclairer l'histoire de la satire latine que les fragments de Lucilius. C'est le précurseur d'Horace en bien des choses, mais particulièrement dans l'art de varier par des ornements de toute sorte le style didactique, de mêler à l'inspiration poétique le langage de la conversation. Horace lui doit peut-être[1] le nom même qu'il a donné à ses satires, et qui en exprime le caractère, *sermones*. Lucilius est en même temps le précurseur de Juvénal par ce cynisme volontaire qui met le vice à nu pour le flétrir, et, s'il se pouvait, pour le faire rougir de lui-même. La satire latine est déjà tout entière en germe chez le vieux poëte. Il est instructif autant que curieux de la surprendre dans ce premier période de son développement.

PATIN.

Ampélographie, ou Traité des cépages les plus estimés dans tous les vignobles de quelque renom, par le comte Odart, *membre correspondant des sociétés royales d'agriculture de Paris et de Turin, de celles de Bordeaux, de Dijon, de Metz, etc.; président honoraire des congrès viticoles tenus à Angers en 1842 et à Bordeaux en 1843.* Paris, chez Bixio, quai Malaquais, n° 19; et chez l'auteur, à la Dorée, près Cormery (Indre-et-Loire), 1845, 1 vol. in-8° de XII-433 pages.

TROISIÈME ARTICLE[2].

§ 1. Introduction.

Après avoir défini l'espèce comme nous pensons qu'elle doit l'être dans l'état actuel des sciences naturelles, eu égard aux deux termes corrélatifs nécessaires à l'existence des individus qu'elle comprend, savoir,

[1] *Fragm.* XXX, 6. — [2] Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers de décembre 1845 (page 705) et janvier 1846 (page 27).

Digitized by Google

l'organisation de ces individus, et le monde extérieur où ils sont appelés à vivre, nous allons traiter les questions relatives à la dégénérescence et à la persistance des variétés de nos plantes cultivées. Mais auparavant il est indispensable de rappeler les procédés généraux employés à la propagation des espèces végétales considérées dans les individus qui les représentent, soit comme simples variétés, soit comme races ou encore comme sous-espèces.

PROPAGATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES.

L'homme emploie deux moyens généraux pour propager les espèces végétales :

A. le mode de la simple division d'un individu représentant une espèce, une sous-espèce, une race ou une simple variété ;

B. le moyen du semis des graines issues d'un individu.

A. PROPAGATION AU MOYEN DE LA SIMPLE DIVISION D'UN INDIVIDU.

Elle s'opère par le développement d'une partie organisée qui est séparée d'un individu vivant, soit par l'art horticole, soit par une circonstance indépendante de la volonté de l'homme.

1. Propagation par marcotte.

Une tige ou une branche ordinairement couchée, et en partie couverte de terre ou de mousse humide, produit des racines sans cesser d'appartenir à la plante mère ; si, au bout d'un certain temps, on sépare de celle-ci la tige ou la branche enracinée, on a une *marcotte* représentant la plante mère.

2. Propagation par bouture.

Une tige, une branche, une feuille, qu'on met en terre, après l'avoir séparée d'une plante, pousse des racines et devient un individu vivant qu'on dit avoir été obtenu de *bouture*.

Si une bouture se compose d'une jeune pousse et d'un tronçon de vieux bois, elle porte le nom de *crossette*. Cette sorte de bouture est particulièrement d'usage dans la plantation des vignobles.

3. Propagation par greffe.

Tout le monde sait qu'un bourgeon essentiel ou adventice, pris sur une plante vivante, qu'on dispose sur une autre plante de manière à établir le contact le plus intime entre les tissus les plus analogues et les plus vivaces se soudent, conformément à la loi *d'homœozygie* (*Journal*

Digitized by Google

des Savants, 1840), et qu'alors le bourgeon, qu'on appelle une *greffe*, se développe, avec les caractères du végétal d'où il provient, en puisant sa nourriture dans la plante appelée *sujet*, sur laquelle il a été placé.

4. Propagation par bourgeons-tubercules.

Les tiges de plusieurs plantes produisent des bourgeons-tubercules. Elles peuvent en développer à leur partie souterraine et à leur partie aérienne; nous citerons comme exemple du premier cas les tubercules de la pomme de terre et les cayeux de l'oignon du lys, et, comme exemple du second, les bulbilles du lys bulbifère. Ces bourgeons-tubercules, mis en terre, reproduisent des individus identiques à leurs plantes mères respectives.

B. PROPAGATION AU MOYEN DES SEMIS.

Le moyen de propager les végétaux par semis peut donner des résultats fort différents de ceux que donne la propagation par la simple division de la plante mère. En effet, si on observe la plus grande ressemblance possible entre une plante et les individus qui en proviennent au moyen de la simple division, soit qu'on ait recouru au développement d'un bulbille, d'un cayeu, d'une greffe, soit qu'on ait fait des boutures ou des marcottes, il pourra en être tout autrement lorsqu'on sèmera des graines recueillies sur une même plante: car, si les individus issus de ces graines possèdent les caractères essentiels à leur espèce, il *pourra arriver*, nous ne disons pas *il arrivera toujours*, que quelques-uns au moins différeront plus ou moins des autres.

La conséquence de ces faits est facile à déduire. Toutes les fois qu'il s'agira de propager quelqu'une des innombrables variétés de plantes que l'on cultive soit à cause de la qualité alimentaire de leurs fleurs, de leurs feuilles, de leurs tiges ou de leurs racines, soit à cause de la beauté de leurs fleurs, des panachures de leurs feuilles, en un mot à cause d'une particularité quelconque qu'on voudra perpétuer, on aura recours à la propagation par simple division, tandis qu'au contraire on recourera au semis, si l'on veut obtenir des *variétés nouvelles*, c'est-à-dire des individus qui différeront du porte-graines par quelque propriété, quelque attribut utile ou simplement agréable. Citons, comme un exemple aussi remarquable que frappant de la distinction dont nous parlons, l'origine et la propagation de la variété *spectabilis* du *robinia pseudo-acacia*. M. Descemet, ayant fait, en 1803 ou 1805, un semis de graines du *robinia pseudo-acacia*, dans sa pépinière de Saint-Denis près de Paris, remarqua un *individu sans épines* parmi ceux qui provinrent

Digitized by Google

de ces graines. Eh bien, c'est de la division de cet individu, au moyen des marcottes, boutures ou greffes, que proviennent tous ceux de la variété *spectabilis* qui sont répandus aujourd'hui dans le monde, et, chose remarquable, les individus de cette variété sans épines, identiques à la plante mère, produisent des graines; mais ces graines n'ont produit jusqu'ici que des plantes à épines, c'est-à-dire des individus identiques au *robinia pseudo-acacia* ordinaire.

En citant ce fait nous n'en tirons pas la conséquence générale que toutes les variétés obtenues de semis donnent des graines capables de reproduire des individus identiques à l'espèce non modifiée; seulement nous prétendons établir comme vraie cette proposition, que, *lorsqu'on veut propager à coup sûr une modification qui s'est fait remarquer dans une plante, il faut recourir à la propagation par simple division de la plante modifiée; car, par la voie du semis de ses graines,* IL N'EST PAS CERTAIN *qu'on reproduira des individus identiques à la plante mère.*

§ 2. LES ESPÈCES DES CORPS VIVANTS, CONSIDÉRÉES RELATIVEMENT AU GROUPEMENT DES INDIVIDUS QUI LES REPRÉSENTENT RESPECTIVEMENT, DONNENT LIEU À CINQ DISTINCTIONS GÉNÉRALES.

Après les généralités précédentes, nous entrons en matière par quelques remarques faites dans le double but de rappeler les définitions dont notre second article a été l'objet, et de rendre plus facile à saisir le point de vue où nous nous sommes placé pour subordonner ces définitions aux règles de la méthode expérimentale, telle que nous en concevons l'application à l'histoire naturelle.

Dans l'intention d'exprimer de la manière la plus concise, que les individus composant une espèce ont plus de rapports mutuels qu'ils n'en ont avec tous autres analogues, nous avons dit que *l'espèce comprend tous les individus issus d'un même être ou de deux êtres, suivant que les sexes sont unis ou séparés.* Si cette définition ne peut, à la lettre, devenir l'objet d'une démonstration rigoureuse, *à cause de l'impossibilité où l'on est de prouver qu'il n'y a eu primitivement, pour chaque espèce des corps vivants actuels,* QU'UN SEUL OU DEUX INDIVIDUS, en attribuant l'origine de celle-ci à l'époque où elle a acquis la forme que nous lui voyons, soit qu'elle l'ait reçue dès sa création, ou qu'elle ait éprouvé des modifications antérieurement à cette époque, et si, sous ce rapport, la critique absolue peut reprendre quelque chose d'hypothétique à la définition, cependant nous l'avons adoptée sans hésitation, parce qu'elle résume notre opinion avec autant de concision que de clarté, sans donner lieu

Digitized by Google

à aucune interprétation erronée : car évidemment le fond des choses reste le même, soit que chaque espèce ait reçu sa forme actuelle dans un seul individu ou dans un seul couple, soit qu'elle l'ait reçue dans plusieurs individus ou dans plusieurs couples d'individus.

Comme nous l'avons dit ailleurs (2ᵉ article), l'espèce comprend donc tous les individus issus d'un même père et d'une même mère : ces individus leur ressemblent autant que possible relativement aux individus d'une autre espèce : ils sont donc caractérisés par la similitude d'un certain nombre de rapports mutuels existant entre des organes de même nom; quant aux différences placées hors de ces rapports, elles constituent des variétés.

Les variétés sont dites *simples*, si les différences ne se perpétuent pas, ou, si elles se perpétuent par la génération, ce n'est que dans un très-petit nombre de localités non identiques; elles constituent des *races*, si les différences sont prononcées et de nature à se perpétuer par la génération d'une manière à peu près constante dans un certain nombre de localités non identiques; elles constituent enfin des *sous-espèces*, si les différences caractéristiques très-prononcées se perpétuent d'une manière constante dans tous les lieux où les individus qui composent l'espèce peuvent vivre. Ces définitions démontrent la nécessité d'envisager les localités relativement à toutes les causes du monde extérieur capables de modifier les corps vivants qu'on y étudie. C'est le seul moyen de donner de la précision à la valeur des modifications produites, considérées comme caractères de l'espèce.

Nous allons reprendre ces définitions en sous-œuvre afin de leur donner toute l'exactitude possible, en considérant au point de vue le plus général, par rapport à l'espèce, la subordination des différents groupes d'individus qui constituent de *simples variétés*, des *races* et des *sous-espèces*.

En appliquant ces nouvelles considérations à l'ensemble des espèces végétales et animales, nous sommes conduit à établir des distinctions de cinq sortes concernant les rapports mutuels qui peuvent exister entre les différents groupes d'individus constituant de *simples variétés*, des *races* ou des *sous-espèces*, relativement à la notion de l'espèce à laquelle ces groupes se rapportent. Nous désignerons ces distinctions par les cinq premières lettres de l'alphabet grec *alpha*, *béta*, *gamma*, *delta*, *epsilon*.

DISTINCTION ALPHA (A).

Lorsque les individus qui composent une espèce n'offrent au natura-



liste que des différences trop légères pour qu'il juge convenable d'établir parmi eux des variétés distinguées par des noms particuliers, on peut considérer un de ces individus, ou deux, si les sexes sont séparés, comme des *types* de l'espèce à laquelle ils appartiennent.

Les espèces qui se trouvent dans cette condition reçoivent la distinction *alpha*.

Nous distinguons plusieurs sortes de différences qui sont trop légères pour constituer des variétés auxquelles on donnerait un nom spécial.

La première sorte est la *variation* des botanistes qui ne se reproduit pas d'une manière constante par la génération.

La seconde sorte sera une différence dans la taille, dans la vigueur des individus, suivant qu'ils se seront développés dans des circonstances favorables ou défavorables. Quoique ces différences puissent se transmettre par génération des ascendants à leurs descendants, les circonstances locales restant les mêmes, si elles s'effacent dans d'autres circonstances, il n'y aura pas lieu encore à donner des noms particuliers aux individus qui les présentent.

En définitive, après avoir indiqué les caractères communs à tous les individus de l'espèce bien constitués, il suffira d'indiquer les qualités variables ou les variations, et les circonstances capables de produire quelque modification de taille et de vigueur dans les individus.

Le *kœlreutheria* offre l'exemple d'une espèce à laquelle *alpha* est applicable.

Le seigle commun (*secale cereale*) peut être cité comme un second exemple; car il est généralement reconnu des botanistes et des agronomes pour n'avoir subi aucune modification permanente, malgré la longue culture à laquelle il a été soumis et la diversité des sols et des climats dans lesquels de nombreuses générations d'individus se sont incessamment perpétuées. La seule modification qu'il ait éprouvée est une diminution de taille et de vigueur dans des terrains maigres. Il a suffi à Tessier de semer plusieurs fois en automne, dans un même lieu, des graines du *petit seigle*, du *seigle trémois*, du *seigle marsais*, du *seigle de printemps*, pour obtenir un seigle identique au seigle commun.

Nous citerons deux espèces animales qui sont dans le cas des précédentes, suivant M. Agassiz, le brochet (*esox lucius*) et la perche (*perca fluviatilis*).

En résumé, dans les espèces auxquelles la distinction *alpha* est applicable, tous les individus bien constitués peuvent être considérés comme types de leur espèce.


Digitized by Google

DISTINCTION BÊTA (B).

Il en sera autrement, si un certain nombre d'individus, appartenant à une même espèce, présentent quelques différences remarquables et constantes dans certaines circonstances. Tel est le cas de la *variété spectabilis* du *robinia pseudo-acacia :* les individus épineux représentent l'espèce, et les individus non épineux représentent une variété de cette espèce, qui, jusqu'ici, n'a pu être propagée par la voie des semis, ainsi que nous en avons déjà fait la remarque.

L'origine de cette variété étant parfaitement connue, on ne peut douter que les individus dépourvus d'épines qui la représentent forment un groupe subordonné à l'ensemble des individus épineux représentant l'espèce, puisqu'en définitive nous avons la certitude que ceux-ci ont donné naissance aux premiers.

Nous ajouterons qu'on a signalé, dans ces derniers temps, jusqu'à cinquante variétés au moins de *robinia*, obtenues de semis et propagées par la division des individus modifiés, mais ces variétés, dit-on, n'ont pu être propagées de graines.

En résumé, dans les espèces auxquelles la distinction *bêta* est applicable, il y a des *individus types* et des *variétés*.

DISTINCTION GAMMA (Γ).

On peut trouver dans la nature, c'est-à-dire dans des terrains non cultivés, des individus susceptibles d'être considérés comme types de leur espèce. Tels sont ceux, par exemple, de la carotte sauvage, venus dans des lieux où l'homme n'en confia pas les graines à une terre préparée d'avance.

Maintenant, par la culture, on est parvenu à modifier des individus de la carotte sauvage, de manière à constituer des variétés qui se propagent de semis avec assez de constance, du moins dans des circonstances déterminées, pour qu'on puisse les assimiler à des races.

C'est ici que se placent les belles observations de M. Vilmorin, dont la liaison avec le sujet que nous traitons a trop d'intimité pour que nous ne saisissions pas l'occasion de les citer, avec les conséquences que comporte leur précision, et avec les développements dont l'importance est incontestable, lorsqu'on les considère au point de vue général où nous nous sommes placé.

La carotte sauvage est annuelle. Si on sème les graines au printemps, dans un jardin, on reproduit des individus annuels identiques à la carotte sauvage. Le pincement de la tige, à diverses époques de

Digitized by Google

son développement, pratiqué sur un certain nombre d'individus, n'amène aucun changement notable. Mais, si on sème au milieu de l'été un *nombre convenable* de graines, au lieu de les semer au printemps, on obtient des individus dont la tige ne monte pas, et, fait remarquable, les *racines, à la fin de l'automne, sont déjà modifiées*. Si, au printemps suivant, on repique ces individus, ils fleurissent et donnent des graines; les racines ont éprouvé une modification déjà fort notable.

En semant les graines obtenues des individus dont les racines avaient subi le plus de modifications, on obtient un certain nombre de carottes d'une seconde génération, plus modifiées que ne l'étaient celles de la première.

Enfin les graines de carottes de la seconde génération donnent des carottes d'une troisième génération profondément modifiées, et, fait remarquable, c'est que, dans un semis du printemps, quelques individus seulement ont monté.

Les carottes de la troisième génération diffèrent de la carotte cultivée ordinaire par une chair plus compacte, un peu plus sèche et pâteuse, un goût moins fort, une saveur aussi sucrée et un volume plus considérable. Quant à la couleur, la plupart des individus, comme ceux de la première et de la seconde génération, présentent une racine blanche ou jaune de citron, tandis qu'il en est d'autres dont la racine a une couleur rouge orangé si prononcée, un goût si fort et si relevé, que M. Vilmorin ne doute pas qu'en semant les graines de ces derniers individus il n'eût reproduit la carotte rouge cultivée la plus commune. Mais il a préféré propager les carottes blanches et jaunes, à cause de leur goût moins aromatique.

On voit donc comment l'époque du semis a modifié les individus venus des graines de la carotte sauvage, et comment les modifications ne se sont pas étendues à tous les individus, résultat qu'il faut attribuer à ce que les circonstances de la végétation des mêmes graines n'ont pas été identiques, ou à ce que les graines elles-mêmes étaient différentes, ou, enfin, au concours des deux causes dont nous parlons, tout en remarquant que, dans cette supposition, la seconde cause a dû être bien plus efficace que la première, ainsi que nous le verrons plus loin.

Les recherches de M. Vilmorin sur les modifications de la carotte sauvage sont d'autant plus précieuses à nos yeux, qu'elles offrent une preuve évidente des succès qui attendent le naturaliste dans la nouvelle carrière qu'elles ouvrent à ses efforts. Elles donnent un bel exemple de la puissance d'une culture raisonnée dans la recherche des causes

Digitized by Google

prochaines capables de modifier les végétaux, en même temps qu'elles montrent la possibilité d'aborder des questions qui, sans le secours de l'expérience, fussent restées insolubles.

En définitive, dans les espèces auxquelles la distinction *gamma* est applicable, il y a des individus *types* et des variétés capables de se propager par semis, avec assez de constance pour qu'on les considère comme constituant des *variétés bien définies* ou même des *races*.

DISTINCTION BÊTA PLUS GAMMA ($\beta + \gamma$).

Elle comprend des espèces dans lesquelles il y a des types, et, en outre,

1° Des variétés qui se propagent par division et non de semis;

2° Des variétés qui se propagent de semis, et avec assez de constance pour être définies ou même pour constituer des races.

Si l'on venait incontestablement à obtenir des variétés de *robinia pseudo-acacia* susceptibles de se propager de semis, alors l'espèce *robinia* recevrait la double distinction *bêta* plus *gamma* ($\beta + \gamma$).

DISTINCTION DELTA (Δ).

Il s'en faut beaucoup que l'origine des différents groupes d'individus appartenant à une même espèce soit aussi bien connue dans la plupart des cas, qu'elle l'est à l'égard des espèces auxquelles les distinctions précédentes *bêta et gamma* s'appliquent. Il peut donc y avoir des espèces qui présenteront deux ou plusieurs groupes d'individus constituant deux ou plusieurs variétés, sans qu'il soit possible de considérer un des groupes comme formé d'individus types de l'espèce. Il est donc exact de dire qu'il n'y a point alors de type individuel connu de cette espèce, puisque la notion de celle-ci se compose de caractères communs à des groupes distincts, sans qu'on puisse affirmer que l'un des groupes comprend des individus non modifiés.

En résumé, dans les espèces auxquelles la distinction *delta* est applicable, il n'y a que des variétés et pas d'individus types.

Nous citerons plusieurs exemples représentant des cas particuliers du cas général auquel la distinction *delta* est applicable.

1er CAS. — Simples variétés du type (Δ 1).

On distingue, parmi les individus du *prunus padus* (L.), des individus à fruits noirs et des individus à fruits rouges, lesquels sont capables de se propager de graines d'une manière assez constante pour qu'on en ait fait deux variétés.

Digitized by Google

S'il était démontré que les uns tirassent leur origine des autres, comme il est démontré que la carotte cultivée provient de la carotte sauvage, l'espèce *prunus padus* serait comprise dans la distinction *gamma;* mais, comme cette opinion n'est pas celle de la plupart des botanistes, sans préjuger la question, nous appliquons à cette espèce la distinction *delta.*

L'espèce *hélice mignonne* (*helix pulchella*) est dans ce cas, suivant M. Agassiz; car elle est représentée par les deux variétés (*a*) — *lisse*, (*b*) — *à côtes.*

2ᵉ cas. — Variétés du type et races dérivées des variétés du type (Δ 2).

Ce que nous venons de dire est applicable au merisier (*cerasus avium*). Dans l'impossibilité d'affirmer que le type de l'espèce a les fruits noirs, rouges, ou même blancs, on est forcé de considérer les individus qui présentent ces différences comme deux ou trois variétés du type, et d'appliquer conséquemment à l'espèce merisier la distinction *delta.* Mais le merisier présente des faits que ne présente pas le *prunus padus*, c'est que les botanistes et les horticulteurs reconnaissent unanimement que la culture en a obtenu trois races distinctes, le *guignier*, le *bigarreautier* et le *heaume.* Ces races, au moins les deux premières, se reproduisent de graines, et, fait remarquable, chacune d'elles renferme des variétés dont les fruits, par leur couleur noire, rouge ou blanche, correspondent aux trois variétés types.

3ᵉ cas. — Races dérivées d'un type inconnu ou imparfaitement connu (Δ3).

Lorsqu'un grand nombre de variétés, ou lorsque des races capables de se reproduire de semis sont issues d'une plante cultivée depuis longtemps dans des pays étrangers à son origine, il peut être difficile, dans ces pays mêmes, de prononcer sur le type d'où ces variétés dérivent, et de faire ainsi la part des modifications apportées aux caractères du type par le climat et la culture. Sans vouloir trancher ici la question de savoir si le cerisier (*prunus cerasus* de L.) est indigène de l'Europe occidentale et particulièrement de la France, comme le prétend Rozier, ou s'il est indigène de l'Asie, et notamment des environs de Cérasonte, où Tournefort en a observé des individus croissant spontanément sur des collines, sans vouloir rechercher si ceux-ci ne sont pas déjà des modifications du type, nous dirons jusqu'à nouvel ordre que le cerisier, tel qu'il se montre dans les terrains cultivés de la France, se trouve représenté par des races dont le type n'est point encore incontestablement connu. Dès lors, nous le citons comme un troisième cas de la distinction *delta.*

Digitized by Google

DISTINCTION EPSILON.

Supposons vraie l'opinion dans laquelle on admet que l'homme blanc et le nègre descendent du même père et de la même mère; par la raison que jusqu'ici on n'a jamais observé qu'un père blanc et une mère blanche aient donné naissance à un nègre, ni qu'un nègre et une négresse aient donné naissance à un blanc, l'espèce *homme* est, dans cette hypothèse, représentée par deux variétés assez constantes pour conserver leurs caractères différentiels dans les mêmes circonstances. Or, quand des variétés d'une même espèce ont atteint à ce degré de fixité, on peut les nommer avec assurance des *sous-espèces*, toujours dans l'hypothèse, bien entendu, où on ne considère pas le blanc et le nègre comme deux espèces différentes.

En définitive, dans les espèces auxquelles la distinction epsilon est applicable, il n'y a pas d'individus types d'espèce, mais des sous-espèces permanentes dont le nombre peut varier.

Quatre cas peuvent se présenter pour les sous-espèces d'une espèce végétale :

1er cas. Il y a des races sans variétés (E 1).

2e cas. Il y a des races avec des variétés qui ne se propagent pas de graines (E 2).

3e cas. Il y a des races avec des variétés qui se propagent de graines (E 3).

4e cas. Il y a des races avec des variétés,

(*a*) qui se propagent de graines,

(*b*) qui ne se propagent pas de graines (E 4).

Voilà, à notre sens, les distinctions rationnelles qu'on peut établir en général aujourd'hui entre les individus compris dans une espèce donnée de corps vivants, lorsqu'on veut les réunir en différents groupes dont les relations mutuelles, susceptibles de variations à différents degrés, donnent lieu aux catégories que nous avons désignées par les mots *types d'espèces* ou simplement *types*, *variétés*, *races* et *sous-espèces*. Ces distinctions, exprimant les relations les plus générales de tous les individus composant une association que l'on accepte aujourd'hui comme une espèce, indépendamment de toute question d'origine, sont des formules aussi simples que concises, douées du double avantage de donner au naturaliste le moyen d'exprimer nettement son opinion sur les relations qu'il reconnaît aux individus composant les espèces dont il parle, et de fournir au critique le moyen de faire comprendre sa pensée sans incertitude lorsqu'il devra parler, soit pour citer, soit

Digitized by Google

pour discuter les opinions diverses des naturalistes, relativement à la subordination des individus d'une même espèce.

Si l'application d'une des cinq distinctions précédentes à une espèce donnée est impossible actuellement, examen fait de cette impossibilité, on appliquera à cette espèce la lettre *oméga;* enfin, on n'imposera aucune lettre aux espèces qui n'auront pas été soumises à l'examen dont nous parlons.

Qu'arrivera-t-il de l'adoption, par les naturalistes, des distinctions que nous proposons? C'est que, si, dans les premiers *species* auxquels on les appliquera, il se trouve beaucoup d'espèces marquées d'*oméga* ou libres de toute lettre, ces espèces appelleront l'attention de tous les observateurs sur les lacunes qu'il s'agira de remplir.

(*La suite au prochain cahier.*)

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

La séance publique annuelle des cinq Académies a eu lieu le samedi 2 mai, sous la présidence de M. Dunoyer, président de l'Académie des sciences morales et politiques. Après un discours du président et le rapport de la commission du prix de linguistique sur le concours de 1846, le résultat de ce concours a été proclamé.

La commission a décerné le prix à M. A. J. Sjögren, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, auteur d'un livre intitulé : *Ossetische Sprachlehre.... Grammaire de la langue ossète, avec un court dictionnaire ossète-allemand et allemand-ossète;* Saint-Pétersbourg, décembre 1844, in-4°; ouvrage consciencieux et savant, qui fait pour la première fois connaître, dans tous ses détails, un des idiomes les plus anciens et les plus intéressants du Caucase.

Elle accorde une mention honorable à M. le docteur Curtius, qui, dans son ouvrage de grammaire comparative (*Die Sprachvergleichung... De l'étude comparée des langues dans son rapport avec la philologie classique;* Berlin, 1845, brochure in-8°; plus : *Die Bildung... Formation des temps et des modes en grec et en latin, exposée d'après la comparaison des langues;* Berlin, 1846, in-8°) a su faire servir, avec autant de sagacité que de mesure, la connaissance qu'il possède des langues de l'Inde à l'analyse de la conjugaison grecque.

La commission annonce qu'elle accordera, pour le concours de 1847, une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui

Digitized by Google

lui seront adressés. Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romane et germanique ont été l'objet depuis quelques années. L'analyse comparée de deux idiomes et celle d'une famille entière de langues seront également admises au concours. Mais la commission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager, sous le point de vue comparatif et historique, les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique ou à ce qu'on appelle la *grammaire générale*. Les mémoires manuscrits envoyés avant le 1er mars 1847, et les ouvrages imprimés qui seront envoyés avant la même époque, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1846, seront également admis au concours. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut.

La séance a été terminée par la lecture des morceaux suivants : 1° *Constantin en Gaule*, fragment historique, par M. Amédée Thierry, membre de l'Académie des sciences morales et politiques; 2° *Expériences sur la force vitale*, par M. Dutrochet, membre de l'Académie des sciences; 3° *Fragment d'un essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers-état*, par M. Augustin Thierry, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; 4° *Notice sur l'Académie royale de musique*, par M. Halévy, membre de l'Académie des beaux-arts; 5° Quelques fables inédites, par M. Viennet, membre de l'Académie française.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 11 mai, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Élie de Beaumont. Après la proclamation des prix décernés et des sujets de prix proposés, M. Arago, secrétaire perpétuel, a lu une biographie de Gaspard Monge.

PRIX DÉCERNÉS.

(CONCOURS DE 1844.)

Prix de physiologie expérimentale. Ce prix a été décerné à M. Agassiz, pour ses travaux sur les poissons vivants et sur les poissons fossiles. Un second prix a été accordé à M. Bischoff, pour son ouvrage intitulé : *Histoire du développement de l'œuf et du fœtus du chien.* Une mention honorable a été obtenue par M. Raciborski, pour avoir étendu à l'espèce humaine le résultat des recherches de M. Pouchet (couronnées l'année dernière par l'Académie) concernant l'ovulation spontanée des mammifères.

Prix relatifs aux arts insalubres. L'Académie a décerné une récompense de 2,000 francs à M. Chaussenot aîné, sur les prix de la fondation Montyon, pour les appareils qu'il a construits à l'effet de diminuer les chances d'explosion des générateurs de la vapeur d'eau.

Prix de médecine et de chirurgie. L'Académie a accordé : 1° une somme de 1,500 francs à M. Amussat, comme récompense pour ses expériences et ses observations sur les blessures des vaisseaux sanguins; 2° une somme de 1,200 francs à M. Bonnet, comme récompense pour ses recherches sur les maladies des articulations; 3° une somme de 600 francs à MM. Alfred Becquerel et Rodier, comme encouragements pour leurs travaux sur la composition du sang de l'homme à l'état de santé et à l'état de maladie; 4° une somme de 500 francs, également à titre d'encouragement, à M. Reveillé-Parise, pour ses observations sur l'emploi des feuilles


Digitized by Google

minces de plomb dans le pansement des plaies; 5° une pareille somme, au même titre, à M. Morel-Lavallée, pour son mémoire sur les luxations de la clavicule. Elle a décerné une mention honorable à M. Donné, pour ses travaux de microscopie appliqués à l'étude pathologique des liquides de l'économie, et à M. Clias pour ses méthodes de gymnastique.

Prix d'astronomie fondé par M. de Lalande. Ce prix a été partagé entre M. de Vico, directeur de l'observatoire du collége romain, et M. Darrest, attaché à l'observatoire de Berlin. Ces deux astronomes avaient l'un et l'autre découvert une comète, dans le courant de l'année 1844.

Prix de statistique. Ce prix a été décerné à M. Chalette père, auteur d'une *statistique générale du département de la Marne,* accompagnée d'un atlas in-folio. L'Académie a accordé des mentions honorables à MM. de Boutteville et Parchappe, auteurs d'un ouvrage intitulé : *Notice statistique sur l'asile des aliénés de la Seine-Inférieure;* à M. Jules Gossin, ancien conseiller à la cour royale de Paris, pour des recherches statistiques sur les pauvres, dont s'est occupée la société charitable de Saint Régis, instituée à Paris pour faciliter le mariage civil et religieux des indigents du département de la Seine; à M. Émile Gaymard, ingénieur des mines, pour sa *Statistique du département de l'Isère,* accompagnée d'une carte géologique.

Prix fondé par Mme la marquise de Laplace. Une ordonnance royale ayant autorisé l'Académie des sciences à accepter la donation qui lui a été faite par Mme la marquise de Laplace, d'une rente pour la fondation à perpétuité d'un prix consistant dans la collection complète des œuvres de Laplace, prix qui devra être décerné, chaque année, au premier élève sortant de l'école polytechnique, le président a remis de sa main les cinq volumes de la *mécanique céleste,* l'*exposition du système du monde* et le *traité des probabilités,* à M. Bertin, entré à l'école des ponts et chaussées.

L'Académie a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix de mécanique fondé par M. de Montyon.

PRIX PROPOSÉS.

Sciences physiques. L'Académie décernera, dans sa prochaine séance publique:

1° Le grand prix des sciences physiques proposé pour 1843 et remis au concours pour 1845, sur cette question : « Déterminer, par des expériences précises, les quantités de chaleur dégagées dans les combinaisons chimiques. »

2° Le grand prix des sciences physiques de 1845, dont le sujet est : « Démontrer par une étude nouvelle et approfondie, et par une description, accompagnée de figures, des organes de la reproduction des deux sexes, dans les cinq classes d'animaux vertébrés, l'analogie des parties qui constituent ces organes, la marche de leur dégradation et les bases que peut y trouver la classification générale des espèces de ce type. »

Ces deux concours ont été clos le 31 décembre 1845.

3° Le prix relatif au développement du fœtus dans l'œuf, proposé en 1837 pour 1839, remis au concours pour 1843 et de nouveau pour 1846.

4° Le prix de 1,500 francs fondé par M. Manni, sur la question des morts apparentes.

Ces deux derniers concours ont été clos le 1er avril 1846.

L'Académie décernera également, dans sa prochaine séance, le prix de physiologie expérimentale et le prix relatif aux arts insalubres (concours de 1845).



L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du grand prix des sciences naturelles pour 1847 : « l'étude des mouvements des corps reproducteurs ou spores des algues zoosporées et des corps renfermés dans les anthéridies des cryptogames, telles que chara, mousses, hépatiques et fucacées. » Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1847.

Sciences mathématiques. L'Académie décernera, dans sa prochaine séance publique, le grand prix des sciences mathématiques, proposé d'abord pour 1843, et dont le sujet était : « Perfectionner les méthodes par lesquelles on résout le problème des perturbations de la lune ou des planètes, et remplacer les développements ordinaires en séries de sinus et de cosinus par d'autres développements plus convergents composés de termes périodiques que l'on puisse calculer facilement à l'aide de certaines tables construites une fois pour toutes, » question remise au concours de 1846, dans les termes suivants, afin de laisser aux concurrents toute la latitude possible : « Perfectionner dans quelque point essentiel la théorie des perturbations planétaires. » Ce concours a été fermé le 1er mars 1846.

Elle décernera, dans la même séance, le prix d'astronomie fondé par M. de Lalande, et le prix de mécanique et de statistique de la fondation de M. de Montyon.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du grand prix de mathématiques de l'année 1846 la question suivante : « Perfectionner dans quelque point essentiel la théorie des fonctions abéliennes, ou, plus généralement, des transcendantes qui résultent de la considération des intégrales de quantités algébriques. » Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être adressés au secrétariat de l'Institut avant le 1er octobre 1846.

Elle rappelle également que le sujet du grand prix de mathématiques de l'année 1847 est la question suivante : « Établir les équations des mouvements généraux de l'atmosphère terrestre, en ayant égard à la rotation de la terre, à l'action calorifique du soleil et aux forces attractives du soleil et de la lune. Les auteurs sont invités à faire voir la concordance de leur théorie avec quelques-uns des mouvements atmosphériques les mieux constatés. Lors même que la question n'aurait pas été complétement résolue, si l'auteur d'un mémoire avait fait quelque pas important vers sa solution, l'Académie pourrait lui accorder le prix. » Les pièces de concours devront être remises avant le 1er mars 1847.

L'Académie propose en ces termes le sujet du grand prix de mathématiques à décerner en 1848 : « Trouver les intégrales des équations de l'équilibre intérieur d'un corps solide élastique et homogène dont toutes les dimensions sont finies; par exemple, d'un parallélipipède ou d'un cylindre droit, en supposant connues les pressions ou tractions inégales exercées aux différents points de sa surface. » Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être parvenus avant le 1er novembre 1847.

Prix extraordinaire sur l'application de la vapeur à la navigation. Le Roi, sur la proposition de M. le baron Charles Dupin, a ordonné qu'un prix de 6,000 francs serait décerné par l'Académie des sciences « au meilleur ouvrage ou mémoire sur l'emploi le plus avantageux de la vapeur pour la marche des navires, et sur le système de mécanisme, d'installation, d'arrimage et d'armement, qu'on doit préférer pour cette classe de bâtiments. » Cette question, proposée en 1836, avait été successivement remise à 1838, puis à 1841, enfin à 1844. D'après les écrits et les expériences déjà communiqués sur l'application de la force de la vapeur à la marine militaire, la commission, étant fondée à espérer qu'en remettant à 1848 la distribution du prix, des travaux remarquables, dont l'Académie a déjà connaissance,

Digitized by Google

obtiendront un succès qui les rendra dignes du prix, a proposé à l'Académie de maintenir le concours ouvert jusqu'au 1er juillet 1848. L'Académie a adopté la conclusion de la commission.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Vaudoyer, membre de l'Académie des beaux-arts, section d'architecture, est mort le 27 mai 1846.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

La société des antiquaires de la Morinie décernera, dans sa séance du 21 décembre 1847 : 1° une médaille d'or de 300 francs au meilleur mémoire qui lui aura été présenté sur la question suivante : « Rechercher les causes générales et particulières auxquelles on doit attribuer le grand nombre de monuments d'architecture religieuse de premier et de second ordre qui ont été élevés, pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, dans les provinces situées au nord de la Loire, comparativement au petit nombre de ces monuments érigés, pendant la même période, dans les provinces au sud de ce fleuve; » 2° une médaille d'or de 200 francs à la meilleure notice biographique sur Robert de Fiennes, plus connu sous le nom de Moreau de Fiennes, époux de la châtelaine de Saint-Omer, et connétable de France immédiatement avant Duguesclin. Les mémoires présentés au concours devront être adressés, francs de port, avant le 1er octobre 1847, terme de rigueur, à M. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la société, à Saint-Omer.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Essai historique sur les premiers manuels d'invention oratoire jusqu'à Aristote, par Ch. Benoit, licencié, ancien élève de l'école normale. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, librairie de Joubert, 1846, in-8° de 160 pages.— L'auteur de cette dissertation s'est proposé d'examiner les divers essais tentés par les premiers rhéteurs pour réduire en art l'invention oratoire, depuis l'époque où le triomphe de la démocratie en Grèce appela tous les citoyens aux luttes de la parole, jusqu'au temps d'Alexandre. Aristote n'avait pas dédaigné d'écrire cette histoire ; il s'était préparé à son grand traité sur la rhétorique par un ouvrage de ce genre, *Τεχνῶν συναγωγή*, où il avait recueilli les méthodes oratoires de ses devanciers; malheureusement ce livre, auquel Cicéron emprunta l'histoire abrégée de la rhétorique grecque, ne nous est point parvenu. Pour reconstruire en partie cette œuvre regrettable, M. Benoit s'est servi surtout, dans la première partie de son travail, de l'ouvrage que M. Léonard Sprengel a publié sur ce sujet à Leipsick, en 1838, mais sans en accepter toutes les conclusions. Sa dissertation est divisée en quatorze chapitres, dans lesquels, après avoir examiné à quelle époque et dans quelles circonstances se produisirent en Grèce les premiers essais d'un art oratoire, il traite successivement de l'école sicilienne, de l'école athénienne, de Gorgias et de son école, de l'éloquence pratique, de l'influence de la dialectique sur la rhétorique athénienne, de la réaction de l'école socratique, de la première Rhétorique d'Aristote, connue sous le nom de Rhé-


Digitized by Google

torique à Alexandre, de la grande Rhétorique d'Aristote en trois livres, de la preuve ou de la dialectique oratoire, des lieux généraux de la preuve, de la théorie de la méditation appliquée à l'invention oratoire, des mœurs ou des passions oratoires, de la grande Rhétorique d'Aristote arrangée en manuel.

On annonce, à la librairie de J. Renouard, une nouvelle publication, en 4 volumes in-8°, du traité de *la Bienfaisance publique*, par M. de Gérando. Ce sera pour nous l'occasion d'appeler l'attention sur ce livre, qui jouit d'une estime si haute et si bien méritée. L'ouvrage, précédé d'une introduction riche de faits, se compose de quatre parties. Dans la première, l'auteur étudie l'indigence d'une manière générale; il en analyse les causes; il en apprécie les rapports avec les lois, les mœurs, l'état de l'industrie; il montre les droits qu'elle a aux secours et les limites de ces droits. Il expose ainsi avec clarté l'étendue réelle du mal auquel la bienfaisance publique est destinée à porter remède. La seconde partie de l'ouvrage est consacrée aux institutions qui ont pour but de prévenir l'indigence. M. de Gérando examine d'abord tout ce qui tient à l'éducation des pauvres, et passe en revue l'histoire détaillée des institutions qui protégent leur enfance et leur jeunesse, les établissements destinés à assurer l'allaitement des enfants par leur mère, les salles d'asile pour ceux qui sont encore incapables de recevoir des leçons régulières, les établissements d'orphelins, les institutions d'enfants trouvés ou délaissés, les écoles des pauvres, des sourds-muets, des aveugles. Après avoir ainsi suivi l'enfant de sa naissance jusqu'à l'âge adulte, l'auteur poursuit l'examen des moyens propres à prévenir l'indigence, en étudiant les institutions dont l'action s'exerce sur les hommes faits; tels sont les établissements de prêts et les monts-de-piété, les sociétés de prévoyance et d'assurance mutuelle, les caisses d'épargne ou d'accumulation; il consacre aussi plusieurs chapitres aux moyens généraux qui peuvent influer sur l'amélioration des classes peu aisées, et il est ainsi amené à étudier les conséquences qui résultent à cet égard des lois, des mesures administratives, des mœurs et de la religion. Dans la troisième partie, l'auteur étudie les moyens de remédier à la pauvreté en fournissant aux indigents du travail, soit libre, soit forcé, et il passe en revue tous les divers systèmes de maisons de travail, de mendicité ou de colonisation qui ont été adoptés dans divers pays. Il étudie jusqu'à quel point et dans quelle mesure les émigrations peuvent servir à l'amélioration du sort des pauvres et doivent être encouragées. En s'approchant de plus près des moyens directs de soulagement des malheureux, il examine les diverses méthodes de secours à domicile, leur valeur comparative, et trace les règles de ce genre d'institutions. Enfin, il arrive à l'étude des établissements hospitaliers, dernière ressource de la bienfaisance publique. Après un aperçu historique plein d'intérêt, il passe en revue les hôpitaux destinés aux maladies, soit générales, soit spéciales; les hospices pour les vieillards et les maisons consacrées aux aliénés. L'auteur, profitant pour ainsi dire, des connaissances acquises par le lecteur dans les trois premières parties, revient, dans la quatrième, à des considérations générales sur l'ensemble des secours. Il trace l'histoire des diverses législations sur les pauvres, soit chez les anciens, soit chez les modernes; il en apprécie l'esprit et les résultats, et passe de même en revue les règles générales de l'administration des secours publics. Ce rapide exposé suffit pour faire sentir l'importance de cet ouvrage. C'est un résumé méthodique de toutes les opinions qui ont influé sur le sort de l'indigence, et l'exposé des procédés par lesquels on a cherché à la prévenir ou à la guérir. Ce qui frappe surtout le lecteur, c'est la parfaite impartialité avec laquelle toutes les opinions sont débattues et toutes les institutions appréciées. A l'occasion de chaque classe d'établisse-

Digitized by Google

ments charitables, l'auteur passe en revue les pays civilisés, et raconte, d'après les documents les plus authentiques, les procédés divers par lesquels on a tenté de servir la cause du malheur. Dans cette statistique de la pauvreté, on suit avec intérêt les institutions de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie, de l'Espagne et des États-Unis. Les efforts de tous sont appréciés avec une égale bienveillance. L'auteur lui-même a visité un grand nombre des institutions qu'il décrit, et il a pu ainsi compléter, par son propre examen, ce qu'il a obtenu des documents officiels.

Rapport sur les découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine, par M. Henri Baudot, président de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, etc., orné d'un plan et de seize planches gravées et lithographiées. Dijon, imprimerie de Douiller, librairie de Lamarche, Paris, librairies de Techener et de Dumoulin, in-4° de 50 pages. — Des fouilles, commencées en 1836 et poursuivies jusqu'en 1845 près des sources de la Seine sur la lisière du bois communal de Saint-Seine, ont mis à découvert les débris d'un monument gallo-romain d'un grand intérêt. La commission des antiquités de la Côte-d'Or, qui a fait exécuter ces fouilles, a reconnu dans ces débris les restes d'un temple élevé au fleuve de la Seine, opinion qui paraît démontrée par la nature des objets trouvés au milieu des ruines. Nous emprunterons au rapport, que nous avons sous les yeux, quelques détails sur cette découverte. Le plan des fondations successivement mises à jour offre un quadrilatère de 57 mètres de longueur sur une largeur encore indéterminée. Quoique l'une des faces n'ait pu être complétement relevée, le retour de l'angle nord et la régularité des trois autres côtés ne peuvent laisser de doute sur la forme extérieure du monument, dont la façade principale devait regarder l'Orient. L'intérieur, distribué en plusieurs *cellæ* ou chapelles, présente, suivant le rapport de la commission, une véritable analogie avec la description que Pline nous a laissée d'un temple élevé à Clitomne, fleuve d'Ombrie. Au milieu du temple de la Seine était une salle contenant la source sacrée, qui s'écoulait par une rigole taillée dans la pierre et recouverte de dalles. A droite de la source, tarie aujourd'hui, s'élevaient quatre colonnes d'ordre dorique, dont on a retrouvé des fragments et les bases encore à leur place. Deux marches donnaient entrée à une chapelle où probablement se trouvait la statue de la Seine, assise en face de la source principale. Des tronçons de colonnes et de chapiteaux annoncent la richesse avec laquelle cette salle était ornée. Les autres chapelles n'étaient pas décorées moins somptueusement. Des marbres précieux, taillés en moulures et en plaques destinées à revêtir les murailles; des enduits couverts de peintures à fresques, à filets de différentes teintes; des pierres de liais sciées, destinées au pavement; de petits cubes en pierre de diverses couleurs ayant servi à composer des mosaïques, plusieurs fragments, un entre autres, représentant la frise d'une mosaïque à dessin grec, peuvent donner une idée de la décoration intérieure de l'édifice. Quant à sa décoration extérieure, on n'a retrouvé que des fragments de fûts et de chapiteaux corinthiens dont les proportions annoncent qu'ils appartenaient à des colonnes d'une grande hauteur, et dont le style accuse la bonne époque de l'art chez les Romains. Le rapport décrit ensuite les objets placés dans l'intérieur du temple, les uns exposés à la vénération du peuple, les autres offerts à la divinité. Parmi ces objets, trouvés au milieu des décombres, on remarque : 1° huit statues de pierre de grandeur naturelle dont une, assise, semble représenter la principale divinité du lieu; dans une statue d'homme, vêtu de la chlamyde, le rapporteur a cru reconnaître l'Apollon Grannus, qui présidait aux sources et aux fontaines auxquelles on attribuait des propriétés curatives; 2° vingt-trois statues moins grandes que

Digitized by Google

nature, dont sept figures d'enfants, offrant cela de singulier qu'elles portent dans leurs bras des chiens qu'elles semblent présenter à la déesse; 3° une petite figure de Minerve, en bronze; 4° une statuette de Vénus en terre cuite; 5° trente-cinq têtes ayant appartenu à des statues ou à des bustes en pierre; 6° trente-huit bustes, la plupart en pierre; 7° des torses d'homme et de femme, des enfants emmaillotés, des mains, des pieds, des jambes isolées, dont deux portent des inscriptions votives; 8° dans une des chapelles qui forment le pourtour du temple, et presque à la surface du sol, un grand vase de terre fermé au moyen d'une feuille de plomb, et autour duquel était tracée cette inscription : DEÆ SEQVANA RVFVS DONAVIT. Ce vase en contenait un autre plus petit, autour duquel étaient entassés cent-vingt ex-voto découpés dans des feuilles de bronze et d'argent et représentant, d'une manière grossière, différentes parties du corps humain affectées de maladies. Le petit vase contenait huit cent trente-six médailles romaines, la plus ancienne d'Auguste, la plus récente de Magnus-Maximus, mort l'an 388 de notre ère. Parmi les autres objets trouvés dans ces fouilles on remarque particulièrement deux autels chargés d'inscriptions votives; la plus lisible est ainsi reproduite dans le rapport: AVG... SAC... DEÆ SEQ FL FLAVIV PRO. SAL ...VNA NEP. SVI EX VOTO VS. L. M. Le reste consiste en figures d'animaux de bronze, d'or et de pierre, vases, fibules et fragments d'ustensiles. Après avoir décrit ces objets avec beaucoup de soin, le rapporteur examine quelle était la destination du monument, à quelle date on peut fixer sa fondation, dans quel siècle et par quel événement il a été détruit. Les inscriptions recueillies ne laissent aucun doute sur le premier point : c'était un temple élevé à la déesse de la Seine sur la source même du fleuve, dont les eaux passaient pour avoir la propriété de guérir certaines maladies. Quant à l'âge du monument, M. Baudot, se fondant principalement sur la pureté du style des chapitaux et des autres fragments retrouvés, croit pouvoir en faire remonter la fondation au règne d'Auguste. Pour fixer l'époque de sa destruction, il fait remarquer que la plus récente des médailles contenues dans le vase, appartenant à la seconde moitié du IVe siècle, époque qui est celle du triomphe de la religion chrétienne dans la Gaule, on doit en conclure que le temple de la Seine subit le sort de presque tous les monuments du culte païen, renversés, sur l'ordre des évêques, par les premiers néophytes. Du charbon mêlé aux décombres, un lacrymatoire dont le verre porte des traces de fusion, une masse considérable de plomb fondu trouvé dans l'intérieur de l'édifice, donnent lieu de penser que c'est par le feu que s'est opérée la destruction de ce temple.

Voyage en Sicile de Mohammed-Ebn-Djobaïr de Valence, sous le règne de Guillaume le Bon; extrait du *Voyage en Orient* de Mohammed-Ebn-Djobaïr (ms. de la bibliothèque publique de Leyde, n° 320, pages 124 et suiv.); texte arabe, suivi d'une traduction et de notes, par M. Amari. (Extrait du *Journal asiatique.*) Paris, Imprimerie royale, 1846, in-8° de VII-98 pages. — Abou'l-Hosseïn-Mohammed-Ebn-Ahmed-Ebn-Djobaïr, né à Valence en 1145 de notre ère, secrétaire d'Abou-Saïd, gouverneur de Grenade, était écrivain et poëte distingué. Les biographes font mention de deux de ses poëmes composés en l'honneur du célèbre Saladin. Dans un pèlerinage qu'il fit à la Mecque, en 1182, il visita l'Orient, et, à son retour, s'arrêta en Sicile, après avoir couru les plus grands dangers dans le détroit de Messine. La relation qu'il écrivit de son voyage jouissait d'une grande renommée chez les Maures de l'Espagne. M. Amari en a extrait tout ce qui est relatif à la Sicile. Le récit d'Ebn-Djobaïr est facile, spirituel, et ses observations ont de la justesse et de la naïveté. Pendant qu'il parcourait la Sicile avec des marchands, pèlerins comme

Digitized by Google

lui, ses études, sa position, son expérience des affaires publiques, lui attiraient la confiance des musulmans du pays, qu'il représente opprimés par les chrétiens, et dont il peint les souffrances avec une tristesse profonde. Ses descriptions topographiques, ses anecdotes, ses remarques sur la différence de condition qui existait entre les musulmans des villes et ceux des campagnes, ont pour nous un intérêt de nouveauté, et toute sa relation peut être considérée comme une contre-partie instructive des récits des chroniqueurs chrétiens, particulièrement de Hugo Falcand, sur cette période de l'histoire de la Sicile.

Théâtre d'Eschyle, nouvelle traduction en vers, par Francis Robin. De l'imprimerie de Beau, à Saint-Germain; librairie de L. Hachette, à Paris, 1846, in-12 de xxx-406 pages. — Cette nouvelle traduction d'Eschyle est précédée d'une dédicace à M. Tissot et d'un avant-propos où le traducteur s'attache à faire ressortir les rapports du génie d'Eschyle avec celui d'Homère. Vient ensuite la traduction en vers français des huit tragédies d'Eschyle : *Prométhée enchaîné, les Suppliantes, les Sept devant Thèbes, les Perses, Agamemnon, les Choéphores, les Euménides.* Chacune de ces pièces est précédée d'une analyse ou argument, emprunté de la version en prose publiée récemment par M. Alexis Pierron. M. Robin nous paraît avoir triomphé d'une grande partie des obstacles que présentait la tâche difficile qu'il s'est imposée. Il s'est assujetti généralement à une fidélité rigoureuse. Dans toutes les parties de son travail, particulièrement dans *Prométhée*, dans *les Suppliantes*, dans *les Sept devant Thèbes*, dans *les Choéphores*, il fait preuve d'un talent souple, et lutte souvent d'énergie avec son admirable modèle. La critique sanctionnera sans doute les suffrages que M. Tissot exprime ainsi dans sa réponse à la dédicace du traducteur : « Si vous ne pouvez disputer à Eschyle la palme de l'invention, si notre langue vous a refusé les ressources de la sienne et les expressives créations de son style, vous en avez un sentiment si vrai, qu'il vous a maintes fois porté bonheur. J'ai remarqué surtout, dans votre version, bon nombre de ces vers naturels qui semblent couler de source, qui donnent tant de prix au dialogue, en faisant oublier l'auteur caché derrière le personnage en scène. »

Bibliothèque de l'école des chartes, revue d'érudition consacrée principalement à l'étude du moyen âge. Septième année, 2e série, tome II. Troisième et quatrième livraison (janvier—février, mars—avril 1846). Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin, in-8°, pages 189-384. On trouve dans ces deux livraisons un examen critique de l'ouvrage de M. Génin, intitulé des *Variations du langage français depuis le XIIe siècle*, par M. Fr. Guessard (deux articles); l'histoire d'un procès criminel intenté par la commune de Dijon à Jean de Bauffremont, pour violation du droit d'asile dans la personne d'un alchimiste, en 1455, par M. Marion; et des documents sur le siége de Carcassonne en 1240, publiés par M. Douët d'Arcq. La société de l'école des chartes annonce, pour ses prochaines livraisons : — Traité dogmatique sur le classement d'une bibliothèque, document inédit du XIIIe siècle, publié par M. Philippe Le Bas, de l'Académie des inscriptions; une notice biographique sur Jean Boutheiller, auteur de la *Somme rurale;* le texte d'un jugement lombard rendu en 762; des vers inédits du poëme adressé par Abélard à son fils Astrolabe, tirés d'un manuscrit de Saint-Omer; des notices et extraits d'un manuscrit du *British Museum* de Londres; une notice sur les archives de Malte.

Traité élémentaire de topographie et de lavis des plans, illustré de nombreuses planches coloriées avec soin, et précédé de notions de géométrie accompagnées de gravures sur bois intercalées dans le texte, par M. Tripou, professeur de topographie et de dessin linéaire. Paris, imprimerie de Plon, librairie de Langlois et Le-

Digitized by Google

clerq, rue de la Harpe, in-4°, prix : 8 francs. — L'auteur de ce traité a pensé que les instituteurs, les professeurs de dessin qui possèdent quelques notions de géométrie et d'arpentage, accueilleraient avec plaisir un ouvrage à l'aide duquel ils pourraient lever des plans topographiques, les animer de teintes variées, et donner plus tard ces connaissances à leurs élèves. A l'aide de procédés particuliers, suppléant au travail de la main et le surpassant en perfection et en régularité, il a composé cet ouvrage, qui présente une collection graduée de tous les accidents topographiques : terres, prés, fleuves, rivières, bois, marais, montagnes, fortifications, constructions, cultures diverses. Chaque figure est accompagnée de quelques explications sommaires. Les éléments de topographie sont précédés de notions élémentaires de géométrie ornées de quatre-vingt-douze figures gravées sur bois et intercalées dans le texte. Ces notions sont le résumé des connaissances indispensables de cette science à l'usage des dessinateurs; elles comprennent les questions les plus usuelles et peuvent servir d'introduction à des études plus approfondies. Cinquante problèmes, suivis de leur démonstration, complètent cette partie, qui sera, pour ceux qui ne savent pas, un premier degré d'enseignement, et pour ceux qui savent, un aide-mémoire utile.

Lettres à M. le comte de Salvandy, sur quelques-uns des manuscrits de la bibliothèque royale de La Haye, par A. Jubinal. Paris, imprimerie de Ducessois, librairie archéologique de Didron, 1846, in-8° de 264 pages. — Ces lettres, au nombre de trois, contiennent beaucoup de renseignements sur les manuscrits à miniatures et sur les manuscrits historiques et littéraires de la bibliothèque royale de la Haye, que M. Gachard, archiviste de Bruxelles, avait déjà fait connaître, en grande partie, dans ses rapports à la commission d'histoire de Belgique. Quel que soit l'intérêt de la plupart de ces renseignements, on peut regretter que M. Jubinal n'ait pas eu le loisir de les comparer, en ce qui concerne les monuments anciens de notre littérature, soit avec l'*Histoire littéraire de la France,* soit avec la *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis* de Fabricius. Cette comparaison lui aurait épargné peut-être quelques erreurs. Par exemple, il aurait reconnu que le manuscrit de l'abbaye de Gemblours, qu'il cite (p. 55), sous ce titre : *Philonis monachi Sancti Amandi in tabula de sobrietate*, n'est point de Philon, mais de Milon, moine de Saint-Amand au IXe siècle, le même qui composa le *Conflictus veris et hyemis,* dont M. Jubinal parle quelques lignes plus loin; qu'ensuite les mots *in tabula,* qui, dans ce titre, n'ont pas de sens, doivent être remplacés par ceux-ci : *in Pabula.* Il aurait pu ajouter que ce manuscrit du XVIe siècle, quant au poëme *De sobrietate*, a peu d'intérêt, et que le plus ancien manuscrit de cet ouvrage, provenant de l'abbaye de Saint-Amand en Pévèle (*in Pabula*), et remontant au Xe siècle au moins, est conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de Valenciennes. Malgré quelques traces de précipitation, que la rapidité d'un voyage explique parfaitement, les recherches de M. Jubinal seront lues avec fruit. Elles auraient plus d'utilité encore si l'auteur eût accompagné son livre d'une table, toujours nécessaire dans les ouvrages de ce genre. Ces lettres à M. de Salvandy sont suivies d'un grand nombre de fragments et d'extraits pour la plupart curieux et bien choisis.

Platonis, Aristotelis et Hegelii de medio termino doctrina, par A. Vera, agrégé de philosophie. Paris, imprimerie de Crapelet, 1845, in-8° de 45 pages.

Problème de la certitude, par le même; même imprimerie, in-8° de 220 pages.

De Hermogene atque in universum de scriptarum a technicis apud Græcos artium utilitate vel inutilitate disquisitio, par D. Rébitté. Caen, imprimerie de Ch. Woinet; Paris, librairie de Dezobry, 1845, in-8° de 162 pages.

Digitized by Google

Essai sur la poésie et la poétique, par le même; mêmes imprimerie et librairie, 1845, in-8° de 112 pages.

De civitatum defensoribus sub imperatoribus romanis, par Abel Desjardins, Angers, imprimerie de Cosnier et Lachese, 1845, in-8° de 45 pages.

L'empereur Julien, par le même. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1845, in-8° de 210 pages.

Historica de T. Ciceronis officiis commentatio, par C.-J. Benoit. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, librairie de Joubert, 1846, in-8° de 74 pages.

Essai historique sur les premiers manuels d'invention oratoire jusqu'à Aristote, par le même; mêmes imprimerie et librairie, 1846, in-8° de 160 pages.

Quid apud Herodotum ad philosophiam et religionem pertineat, par P.-L. Lacroix. Paris, imprimerie de H. Fournier, in-8° de 67 pages.

Recherches sur la religion des Romains, d'après les fastes d'Ovide, par le même. Paris, même imprimerie, librairie de Joubert, 1846, in-8° de 287 pages.

Quæ vices quæque mutationes et Virgilium ipsum et ejus carmina per mediam ætatem exceperint, par Francisque Michel. Paris, imprimerie de Maulde et Renou, 1846, in-8° de 79 pages.

Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne, par le même. Sèvres, imprimerie de Cerf, 1846, in-8° de 488 pages.

Les douze ouvrages dont les titres viennent d'être rapportés complètent les listes que nous avons données précédemment (voyez le *Journal des Savants*, août 1840, p. 507; décembre 1843, p. 770; juillet et septembre 1844, p. 441 et 576; avril 1845, p. 507) des thèses quelquefois fort remarquables, présentées, dans ces dernières années, à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, pour l'obtention du grade de docteur. Celles de M. Francisque Michel, de sujets fort piquants, et destinées à devenir prochainement des livres que recherchera une curiosité érudite, gagneront beaucoup, la première à reparaître sous une forme française, et à recevoir les développements, les éclaircissements que ne comportait pas son cadre actuel; la seconde, fort riche et de faits nouveaux et de conjectures spécieuses, à se compléter par les pièces justificatives que promet l'auteur. La vie de l'empereur Julien présente des problèmes historiques traités par M. Desjardins avec intérêt. Les fastes d'Ovide ont offert à M. Lacroix l'occasion d'exposer avec méthode et savamment le développement historique de la religion des Romains. Enfin, pour nous borner à l'appréciation de quelques-uns de ces travaux, tous dignes d'estime, l'histoire de la rhétorique chez les Grecs a été le sujet, pour M. Rébitté, d'analyses patientes et d'une exactitude parfois un peu minutieuse; pour M. Benoît, de considérations ingénieuses et présentées avec élégance. (Voyez l'analyse sommaire que nous en avons donnée ci-dessus.) Ici se place naturellement l'annonce que nous allons faire de la réimpression (avec additions importantes) d'une thèse fort remarquée en 1843, et devenue un livre classique en même temps que son auteur, à l'école normale et à la faculté des lettres, se plaçait au rang des maîtres :

Étude sur la Rhétorique d'Aristote, par Ernest Havet, maître des conférences à l'école normale, ancien élève de cette école, agrégé et suppléant à la faculté des lettres de Paris. Paris, imprimerie et librairie de J. Delalain, 1846, in-8° de 141 pages.

Essai historique sur la ville de Nuits. Extraits de ses archives, par H. Vienne, ancien archiviste de la ville de Toulon. Imprimerie de Doullier à Dijon; librairie de Dumoulin à Paris, in-8° de xx-380 pages avec planches. L'auteur de cet essai en a puisé les matériaux dans les archives de l'hôtel de ville de Nuits, qu'il a classées et dont il a dressé l'inventaire méthodique. L'ouvrage se divise en trois parties, dont

Digitized by Google

la première comprend l'exposé des faits historiques depuis le XIII[e] siècle jusqu'à nos jours. La seconde contient la description de la ville et de ses établissements civils et religieux. On trouve dans la troisième des notes historiques, des commentaires chronologiques et statistiques, des notices sur quelques communes du canton et des pièces justificatives parmi lesquelles nous avons remarqué la charte de commune accordée aux habitants de Nuits, par Eudes III, duc de Bourgogne, en l'année 1212.

Les monuments de Cambrai, anciens et modernes, religieux et profanes, gravés sur acier avec texte. Cambrai, imprimerie et librairie de Carpentier; Paris, imprimerie de Dumoulin, in-4°; ouvrage publié par livraisons. — Cambrai est une des villes de France les moins riches en monuments anciens. Elle a perdu et sa célèbre cathédrale de Notre-Dame, remplacée aujourd'hui par une église médiocre, et le palais de Fénélon, et sa commanderie des Templiers, et jusqu'aux ruines de ses antiques monastères. Le principal intérêt du livre que nous annonçons est d'offrir, avec des notices succinctes sur ces édifices détruits, les dessins qu'on en trouve dans quelques manuscrits ou dans des ouvrages rares. Ces dessins, malgré la faiblesse de leur exécution, donnent une idée avantageuse de ce que devait être autrefois la ville de Cambrai, où l'on ne remarque plus guère aujourd'hui que l'hôtel de ville et les églises de Saint-Géry et de Saint-Julien.

Tablettes historiques de l'Auvergne, comprenant les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire et de l'Allier, par J. B. Bouillet, t. VI, 1845. Clermont-Ferrand, imprimerie de Perol; Paris, librairie de Dumoulin. Parmi les articles contenus dans ce volume nous citerons un essai sur l'histoire monétaire du prieuré de Souvigny, par M. Anatole Barthélemy, un chapitre des mémoires inédits de François Maynard, par M. Henri Durif, une notice historique sur saint Géraud, fondateur de la ville et du monastère d'Aurillac, par M. le baron Delzons, et particulièrement la statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme, par M. Bouillet. Les tablettes historiques d'Auvergne, dont le premier volume a paru en 1840, contiennent un assez grand nombre de morceaux intéressants et de renseignements utiles à l'étude des annales de cette province. Nous nous proposons de faire connaître ce recueil avec plus de détail.

Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin. Tome I. Limoges, imprimerie de Chapoulaud; Paris, librairie de Dumoulin, 1836; première livraison, in-8° de 64 pages. La société archéologique et historique du Limousin, formée récemment, publie dans le premier numéro de son bulletin : 1° une notice de M. l'abbé Texier, sur les monuments du Limousin et sur l'histoire de l'art dans cette contrée, particulièrement intéressante pour avoir donné naissance à l'orfévrerie émaillée; 2° une description du tombeau du cardinal de la Chapelle Taillefer; 3° une description de six médailles romaines de grand bronze trouvées au pont Saint-Martin, commune de Saint-Séverin-la-Marche. Ces trois morceaux sont suivis de huit documents inédits sur l'histoire locale. Nous y avons remarqué un accord conclu par le prince de Galles avec les prélats, les nobles et les communes du Limousin en 1368, et une pièce relative à un mystère joué à Limoges en 1521.

Étienne de la Boétie, ami de Montaigne; étude sur sa vie et ses ouvrages, précédée d'un coup d'œil sur les origines de la littérature française, par Léon Feugère, agrégé professeur de rhétorique au collége royal de Henri IV. Poissy, imprimerie d'Olivier Fulgence; Paris, librairie de Jules Labitte, 1845, un volume in-8° de IV-309 pages. — Ce volume, agréablement mêlé d'histoire générale et de biographie, de morale et de littérature, d'aperçus judicieux et de curieuses citations, mérite

d'être remarqué parmi les ouvrages assez nombreux, où l'on s'applique de nos jours à éclairer certaines époques de notre développement littéraire longtemps négligées par les critiques. Au même éloge ont droit, et aux mêmes études se rapportent les notes et notices jointes à la réimpression suivante :

Choix de vies des hommes illustres de Plutarque, traduites par J. Amyot, annotées et précédées d'études littéraires sur ces deux écrivains, par Léon Feugère, professeur de rhétorique au collége royal de Henri IV. Vies de Thémistocle et de Camille. Paris, imprimerie et librairie de J. Delalain, 1846, un volume in-12 de xxx-131 pages.

La France littéraire, ou dictionnaire historique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les xviiie et xixe siècles, par J.-M. Quérard; ouvrages polyonymes et anonymes, 1700-1845, publiés sous les auspices d'un bibliophile étranger. Première livraison (A-ACA). Imprimerie de Fossé-Darcosse, à Soissons. Paris, chez l'auteur, rue Mazarine, 60-62, in-8° de 80 pages.

Jurisprudence générale du royaume; répertoire méthodique et alphabétique de législation, de doctrine et de jurisprudence en matière de droit civil, commercial, criminel, administratif, de droit des gens et de droit public. Nouvelle édition, considérablement augmentée et précédée d'un *Essai sur l'histoire générale du droit français,* par M. D. Dalloz aîné, député du Jura, avec la coopération de M. Armand Dalloz, son frère. Tome III (ACTE-APP). Paris, imprimerie de Fain.

Histoire de Blois et de son territoire, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par G. Touchard Lafosse. Blois, imprimerie de Jahyer; Paris, librairie de Dumoulin, 1846, in-8° de v-475 pages.

Pièces inédites relatives à l'histoire d'Écosse, conservées aux archives du département du Cher, et publiées par M. le baron de Girardot, conseiller de préfecture du Cher. Paris, imprimerie de Plon, in-4° de 44 pages.

ANGLETERRE.

Biographia britannica literaria, or biography of literary characters of Great Britain and Ireland arranged in chronological order. Anglo norman period. By Thomas Wright. London, John W. Parker, 1846, in-8° de xxiii-491 pages.—Cet ouvrage, publié sous le patronage du conseil de la Société royale de littérature, fondée en 1825, renferme des notices intéressantes, souvent accompagnées d'extraits, sur les écrivains de la période anglo-normande, comprise entre les années 1050 et 1250; intervalle qui embrasse les règnes de Henri Ier, Étienne, Henri II, Richard Cœur-de-Lion et Jean-sans-Terre, et présente environ deux cents noms d'auteurs, depuis Lanfranc jusqu'à Guillaume-le-Trouvère. On peut citer, parmi les notices les plus étendues et les plus curieuses, celles que l'auteur a consacrées à Ingulf, à Athelard, à Robert de Retines, à Daniel de Merley, à Geoffroi de Monmouth et à Neckam. Ces articles et beaucoup d'autres prouvent que M. Wright a fait une étude approfondie de l'histoire littéraire de cette époque. Les ouvrages historiques tiennent une assez grande place dans son livre; cependant on pourrait reprendre quelques omissions dans la nomenclature des chroniques latines qui appartiennent à la période anglo-normande. Ainsi M. Wright ne dit rien de l'*Historia Britannorum versificata* dont le manuscrit, provenant de l'abbaye de Vicoigne, est aujourd'hui conservé à Valenciennes, et a été l'objet d'une ample notice insérée dans le *Bulletin*

Digitized by Google

du bibliophile de 1837, p. 495. Cette chronique versifiée, qui diffère quelquefois du récit de Geoffroi de Monmouth, est dédiée à Cadioc, évêque de Vannes, de 1231 à 1254. Elle a été attribuée, à tort, par le copiste du manuscrit, à Alexandre Neckam, mort en 1227. Dans leur *Voyage littéraire*, les savants DD. Martenne et Durand ont parlé de ce manuscrit; mais une lecture peu attentive de la rubrique, ou peut-être une faute d'impression dans leur ouvrage, leur a fait désigner l'auteur du poëme sous le nom d'Alexandre *Nuques*, et ce nom ainsi défiguré a été reproduit dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong. Au surplus, ce poëme, composé après 1231, ne saurait avoir été écrit par Neckam, mort en 1227. On ne sait donc rien sur le nom de l'auteur de l'*Historia Britannorum*, et le manuscrit très-incomplet que possède la bibliothèque cottonienne (Julius D. XI.) ne fournit aucune lumière sur ce sujet. Cette question d'histoire littéraire et l'appréciation d'un ouvrage si peu connu et qui n'est pas sans intérêt, auraient peut-être pu trouver place dans le livre de M. Wright où abondent les recherches et les indications utiles.

ALLEMAGNE.

Die Geschichte des Ursprungs der Belgischen Beghinen, etc. Recherches sur l'origine des Béguines de Belgique, et éclaircissement des difficultés nées à ce sujet au XVIIe siècle, par suite de la falsification de quelques chartes, par E. Hallmann. Berlin, in-8°. — Quelques historiens, se fondant sur trois chartes de 1065, 1129 et 1151, citées, en 1630, par un professeur de Louvain, font remonter au VIIe siècle la fondation des béguinages, et l'attribuent à la bienheureuse Begga, fille de Pépin de Landen et femme d'Anségise, maire du palais. D'autres la rapportent à un prêtre de Liége, Lambert le Bègue, mort en 1187. M. Hallmann adopte cette dernière opinion. Il démontre que les couvents fondés par Begga sont des communautés régulières; que les trois chartes citées par le professeur de Louvain sont fausses, et que l'institution des béguinages est due à Lambert le Bègue, qui a fondé à Liége le premier établissement de ce genre en 1184. Après cette discussion, l'auteur donne des détails sur les béguines d'Allemagne et sur les frères béghards, décrit leur genre de vie et leur costume, et fait connaître l'organisation de ces communautés.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.



JOURNAL
DES SAVANTS.

JUIN 1846.

Vocabolario degli accademici della Crusca; quinta impressione; tomo primo, fascicoli primo, secondo e terzo. Firenze, nelle stanze dell' Accademia, 1843-1845.

PREMIER ARTICLE.

Le grand dictionnaire de la langue italienne, dont les membres de l'Académie de *la Crusca* viennent d'entreprendre une nouvelle édition[1] augmentée et entièrement refondue, n'est pas seulement un livre indispensable pour tous ceux qui veulent connaître à fond cette langue, c'est aussi un ouvrage sur lequel les discussions dont il a été l'occasion, et les questions qu'il a soulevées, répandent un intérêt bien plus général. En rendant compte de ce dictionnaire, nous ne pourrons donc pas nous borner à analyser cette œuvre collective, à montrer en quoi la nouvelle édition diffère des précédentes, quelles sont les innovations qu'on y a introduites, quel est le système adopté par les savants rédacteurs; mais nous devrons traiter le sujet avec plus d'étendue, et nous appliquer à faire connaître, autant que cela dépendra de nous, quels sont les véri-

[1] La première édition du *Vocabolario degli accademici della Crusca* parut à Venise en 1612 en un seul volume; la seconde, publiée en 1623, est également de Venise, et en un seul volume; la troisième fut imprimée en 1691 à Florence, en trois volumes; la quatrième, en six volumes, parut aussi à Florence de 1729 à 1738. Toutes ces éditions sont in-folio. Nous ne parlons que des éditions données par l'Académie elle-même : les réimpressions entreprises par d'autres sont très-nombreuses.

Digitized by Google

tables motifs qui, à propos de certaines questions de grammaire, ont soulevé de si vives animosités, et qui, plusieurs fois, ont suscité une polémique si passionnée entre les écrivains des différentes villes de l'Italie. Quelques considérations préliminaires sont nécessaires avant d'entrer en matière.

De tous les idiomes parlés aujourd'hui dans le midi de l'Europe, la langue italienne est, sous sa forme actuelle, très-probablement la plus ancienne. Ce n'est pas que nous voulions avancer par là que les plus anciens monuments, avec date certaine, écrits en italien, soient antérieurs aux premiers monuments des autres langues néo-latines; nous pensons, au contraire, que certaines langues parlées dans l'Europe moderne, le français par exemple, peuvent fournir des titres plus anciens, et, malgré l'opinion de plusieurs érudits, qui se sont efforcés d'établir que, déjà du temps des Romains, l'italien existait sous une forme peu différente de l'actuelle, nous ne croyons pas que quelques idiotismes introduits par le peuple dans le latin, ou dans d'autres langues parlées anciennement en Italie, et dont les inscriptions, ainsi que différents classiques, nous ont conservé le souvenir, puissent servir de base solide pour appuyer une telle opinion[1]. Ce n'est pas par la ressem-

[1] Il est impossible de traiter ici, même en abrégé, cette question incidente qui a exercé l'érudition d'hommes très-savants (voyez surtout, à ce sujet, Ciampi : *De usu linguæ italicæ saltem à sæculo quinto*, Pisis, 1817, in-4°). Dans une telle discussion, comme dans beaucoup d'autres du même genre, peut-être s'est-on trop hâté de généraliser des observations, ingénieuses sans doute, mais assez restreintes de leur nature. En histoire surtout les systèmes exclusifs sont rarement vrais. Si nous osions exprimer ici notre opinion, nous dirions que probablement la langue italienne, comme les autres langues néo-latines, s'est formée par l'altération d'une ancienne langue, le latin, qui avait acquis un grand degré de généralité officielle, sans pourtant jamais parvenir à faire oublier les langues et les dialectes particuliers à chaque localité. Aux fautes contre la grammaire que le peuple se permet toujours, et qui tendent, habituellement à la simplifier, est venu s'ajouter ce travail de transformation analytique qui paraît s'être opéré dans la plupart des langues parlées par des peuples dont la civilisation a subi depuis quelques siècles de nombreuses vicissitudes. On sait qu'une déformation analogue, et qui peut donner lieu à des rapprochements utiles, s'est opérée dans l'Inde. Les invasions des barbares, la domination grecque et arabe dans le midi de l'Italie, l'influence des Provençaux, dont la langue fut cultivée dans une partie notable de la Péninsule, l'influence encore plus considérable des grands écrivains qui, au XIII[e] et au XIV[e] siècle, surgirent en Toscane, la persistance de l'élément latin conservé à Rome par l'ascendant de la religion, les relations commerciales des diverses républiques italiennes du moyen âge, et enfin l'influence politique que la France et l'Espagne ont exercée longtemps au delà des Alpes, voilà les choses qu'il faut, à notre avis, étudier à fond pour traiter avec soin une question qu'il est plus facile de poser que de résoudre, et qu'on ne saurait séparer de tant d'autres

Digitized by Google

blance, par l'identité même de quelques mots que l'on peut établir l'existence d'une langue à une époque donnée, et, jusqu'à ce que l'on ait trouvé, pour l'italien, des pièces analogues, par exemple, à ce que sont pour le français, les célèbres serments prêtés, à Strasbourg, en 842, par Louis le Germanique[1] et par le peuple français soumis à Charles le Chauve, nous persisterons à croire que le latin, introduit plus tard, et devenu d'un usage moins universel de ce côté-ci que de l'autre côté des Alpes, s'est déformé plus promptement en France

questions qui se rattachent à l'état social et politique de l'Italie moderne. Peut-être, pour bien saisir la manière dont le latin a pu se transformer après l'invasion des barbares en Italie, serait-il utile d'étudier avec soin le travail de transformation qui s'effectue actuellement dans le dialecte sarde. Déjà, dans un article publié il y a quelques années, à propos des collections historiques qui paraissent à Turin, nous avons insisté sur ce point. L'étude comparée du grec ancien et du grec moderne, ainsi que la comparaison de l'hébreu rabbinique avec l'hébreu de la *Bible*, pourraient peut-être faire faire quelques nouveaux pas vers la solution d'un des problèmes historiques les plus difficiles et les plus complexes. — [1] Nous demandons la permission de reproduire ces deux serments tels que Nithard nous les a conservés : ils nous fourniront quelques remarques utiles. Voici les paroles prononcées par Louis le Germanique :

« Pro Deo amur et pro xristian poblo et nostro commun salvament, dist di en « avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo, « et in adiudha et in cadhuna cosa, si cum (ou *sicut*) om per dreit son fradra salvar « dist. In o quid il mi altre si fazet, et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai qui « meon vol cist, meon fradre Karle in damno sit. »

A quoi le peuple français répondit :

« Si Lodhuuigs sagrament, que son fradre Karlo iurat conservat, et Karlus « meos sendra de suo part non lo stanit, si io returnar non lint pois, ne io ne neuls « cui eo returnar int pois, in nulla aiudha contra Lodhuuuig nun li iver. »

Nous ne saurions nous livrer ici à un examen approfondi de ces deux serments que nous avons reproduits d'après Raynouard, en suivant toutefois plus scrupuleusement l'orthographe du manuscrit, que, dans certains endroits, ce savant écrivain avait modifiée sans une nécessité absolue. Nous nous bornerons seulement à faire remarquer la fréquence des voyelles finales non muettes, voyelles qui ont successivement presque disparu de la langue française (on sait que la même chose est arrivée dans l'allemand), et la différence assez notable qui existe entre les paroles prononcées par le prince et le langage du peuple. Il serait aisé, en changeant un très-petit nombre de lettres, de transformer en latin le serment de Louis le Germanique, mais, dans son serment, le peuple prononce des mots plus profondément altérés, et dont quelques-uns annoncent une autre origine que le latin. La prononciation aussi commence à se dessiner dans *neuls*. Au reste, ces deux serments méritent d'être examinés avec soin par les savants italiens qui veulent se rendre compte des transformations qu'ont subies certains mots latins avant de prendre la forme qu'ils ont actuellement dans les langues modernes. Il y a déjà près de deux siècles que Ferrari (*Origines linguæ italicæ*, Patavii, 1676, in-folio) avait compris l'importance de ces documents, qu'il a publiés d'une manière qui n'est pas suffisamment exacte.

qu'en Italie, et que, soutenu par la religion et par les habitudes du peuple, il a cédé, dans cette dernière contrée, moins facilement qu'ailleurs, aux atteintes des barbares et à l'influence de leurs idiomes. En avançant donc que l'italien *actuel* est plus ancien que ne le sont les autres langues modernes de l'Europe, nous avons seulement voulu dire que les premiers monuments écrits de la langue italienne diffèrent moins de la langue qu'on parle et qu'on écrit actuellement au delà des Alpes que les écrits des poëtes français et provençaux de la même époque ne diffèrent de la langue française et du provençal d'aujourd'hui. Pour établir une telle assertion il suffirait de citer quelques passages écrits en italien ou en français il y a six siècles. Une simple comparaison prouverait que les variations les plus considérables n'ont pas eu lieu de l'autre côté des Alpes.

Au reste, ce n'est pas des rudiments des langues néo-latines que nous parlons; c'est en comparant la langue française complétement formée avec la langue italienne portée au même degré de développement, que nous n'avons pas craint d'avancer que celle-ci se trouve, depuis cinq siècles au moins, dans l'état où le français n'est arrivé qu'après le XVI[e] siècle. Sans remonter aux premiers monuments connus de la langue italienne, et en laissant de côté les inscriptions si souvent citées et d'une authenticité si douteuse de la cathédrale de Ferrare et de la famille Ubaldini[1], ainsi que le poëme si connu de *Ciullo d'Alcamo*, dont l'âge ne paraît pas encore déterminé avec précision[2], il suffit de

[1] On a cité aussi une inscription italienne qu'on a supposé avoir été placée, en 1103, au fort de la Verrucola, près de Pise (voyez Nannucci, *Manuale della letteratura . . . Italiana*, Firenze, 1843, 3 vol. in-8°, t. I[er], p. 2). Pour établir un fait si important, une simple assertion ne semble pas suffire, et il faudrait étudier avec soin la forme des lettres, ainsi que l'histoire des constructions qu'on a pu faire, à différentes époques, dans cette forteresse, avant de se décider. — [2] On sait que, dans ce petit poëme, il est parlé de Saladin (qui mourut en 1193) comme si ce prince illustre vivait encore. D'autre part, dans l'intéressant ouvrage que nous venons de citer, M. Nannucci a fait remarquer que Ciullo parle des *agostari*, monnaie d'or que ce savant auteur croit avoir été frappée pour la première fois en 1222. S'il fallait suivre les chronistes, les agostari auraient été frappés d'abord à la fin de 1231, et non pas en 1222, par ordre de Frédéric II. Mais, outre qu'une telle date reporterait le poëme de Ciullo à une époque qui nous semblerait un peu trop récente, eu égard au langage employé par cet auteur, on sait qu'il règne encore beaucoup d'incertitude au sujet des *agostari*, dont le nom, évidemment emprunté au titre d'*Auguste*, a pu, comme l'ont cru plusieurs écrivains, être donné à diverses monnaies grecques du Bas-Empire, dans une contrée si longtemps soumise aux empereurs d'Orient. On sait que l'*agostale* était aussi un impôt qu'on prélevait sur les juifs. (Voyez *Nannucci*, t. I[er], p. 8, et *Zanetti*, *Monete d'Italia*, Bologna, 1775, 5 vol. in-

Digitized by Google

lire quelques vers de la *Divina commedia* de Dante, ou du *Canzoniere* de Pétrarque; il suffit d'ouvrir le *Décaméron* de Boccace, pour se convaincre que la langue de ces trois grands écrivains diffère moins de celle de Niccolini et de Giordani que la langue de Rabelais et de Montaigne ne diffère de la langue française actuelle.

Si nous avons insisté particulièrement sur ce point, c'est qu'il est fondamental dans les questions que nous aurons à traiter, et que cette ancienneté de la langue italienne a contribué, non moins que l'absence d'une capitale et d'un centre en Italie, à augmenter les discussions qui, depuis longues années, ont lieu au delà des Alpes en fait de philologie nationale. Admirant la continuité de cette belle langue, qui, depuis près de six siècles, n'a pas subi de notable altération, et craignant de porter atteinte à l'unité si glorieuse de leur littérature, des hommes du plus grand mérite se sont continuellement efforcés, en Italie, de repousser les innovations et de préserver leur langue de tout contact avec l'étranger. Leur juste admiration pour les monuments que Dante, Pétrarque et Boccace ont élevés, a souvent porté quelques philologues italiens à déclarer que leur idiome a été formé et fixé dans le siècle de ces grands écrivains, et que la langue du XIV[e] siècle étant la seule bonne, on devait aujourd'hui s'y renfermer exclusivement et n'employer, pour écrire correctement, que les mots et les locutions dont avaient fait usage les écrivains de ce bienheureux *trecento*, proclamé, non sans quelque raison, le siècle d'or de la Péninsule. Cette opinion trop exclusive a été combattue avec avantage par d'autres écrivains, qui voyaient la perte de l'originalité dans une imitation trop servile : elle a été surtout repoussée avec dédain par des gens qui trouvaient fort incommode la nécessité d'étudier leur langue, et qui déclaraient hardiment pauvre et incomplète une langue dans laquelle Dante, Machiavel et Galilée ne s'étaient pas trouvés à l'étroit pour exprimer leurs sentiments et leurs pensées. Ces discussions n'ont pas été toujours paisibles; elles n'ont pas eu lieu seulement entre des hommes médiocres. L'esprit de localité les a souvent envenimées, et les écrivains les plus illustres y ont pris part. Pour montrer la place considérable qu'elles ont dû occuper dans la littéra-

fol., t. II, p. 419-432). D'après ces dernières remarques, il nous semble difficile de déterminer d'une manière suffisamment approximative l'époque à laquelle Ciullo d'Alcamo a dû écrire son poëme; on rencontre des difficultés de tous les côtés. Il n'est pas inutile de faire remarquer ici que, parmi les premiers poëtes qui ont écrit en italien, il faut citer Rambaud de Vaqueiras, poëte provençal du commencement du XIII[e] siècle.

Digitized by Google

ture italienne, il suffit de dire que Dante et Machiavel se sont mêlés à ces discussions, et que les écrits dans lesquels ces grands esprits ont traité une telle question sont deux des pièces les plus considérables du débat qui, depuis si longtemps, augmente les causes intérieures de discorde dans les pays situés au delà des Alpes.

La nécessité, pour tout écrivain qui aspire, en Italie, à un succès durable, d'étudier longuement les classiques, a fini par être reconnue par tous les hommes distingués, et il est arrivé même que des écrivains d'un grand mérite, qui s'étaient érigés d'abord en novateurs en fait de langue, ont senti plus tard le besoin de rentrer dans la voie des grands maîtres, et de se donner des entraves qui, dans un pays où le culte de la forme est encore établi, sont un puissant moyen de succès. Mais, bien que la langue italienne n'ait pas éprouvé d'aussi profondes modifications que les autres langues de l'Europe moderne, cependant il serait impossible de reproduire aujourd'hui, sans choix et sans distinction, chaque mot, chaque locution employés par les *trécentistes*, et tout homme de goût comprend la nécessité de faire un tel choix. Or ce choix, dont, sauf quelques puristes outrés, tous les écrivains italiens sentent l'opportunité, ne saurait se faire qu'à l'aide d'une langue parlée qui vivifie la littérature et qui permet de bien déterminer, par l'usage populaire, la signification de chaque mot. Comme l'italien pur n'est parlé par le peuple qu'en Toscane, et que, d'ailleurs, de chaque point de l'Italie il est surgi, à toutes les époques, des écrivains éminents, il est résulté de là une lutte pour ainsi dire entre le fait et le droit, et une révolte de plusieurs provinces italiennes (déjà si divisées par tant de causes diverses) contre la principale ville de la Toscane, Florence, qui s'arrogeait le pouvoir de dicter, en fait de langue, la loi à l'Italie entière. Établie à Florence depuis près de trois siècles, s'occupant exclusivement de l'étude de la langue, l'Académie de la Crusca a porté le poids de ces luttes, animées d'ordinaire par les rivalités municipales, et dans lesquelles aussi a souvent soufflé l'esprit de l'étranger. Apaisée à différentes époques, cette malheureuse guerre littéraire s'est ranimée, il y a peu de temps, plus violente que jamais. On dirait qu'à un moment donné, les écrivains nés dans certaines provinces italiennes perdent le souvenir de leurs malheurs, et qu'ils ne croient avoir rien de plus utile à faire que de décharger contre la Toscane le ressentiment qu'ils pourraient réserver à plus juste titre contre d'autres objets. C'est là du reste une diversion dont l'utilité n'échappe pas à tous les yeux.

Ce n'est pas, certes, la faute des Toscans si leur sol a produit un si grand nombre d'écrivains célèbres; ce n'est pas leur faute non plus si la

Digitized by Google

langue de Dante et de Machiavel s'est conservée populaire chez eux. Ce qu'on pourrait peut-être leur reprocher, c'est de se fier trop parfois à ces avantages naturels, et de ne pas assez étudier une langue dont ils devraient être les zélés dépositaires, et qu'ils laissent, surtout dans les villes, trop altérer par les étrangers. Quant à l'Académie de la Crusca, un exposé rapide de ses travaux et de son histoire nous semble une introduction nécessaire aux articles que nous serons obligé de consacrer à l'examen de la nouvelle édition de ce grand dictionnaire.

Fondée, sans un but bien déterminé, en 1582, par quelques membres de l'Académie florentine, l'Académie de la *Crusca* reçut bientôt une impulsion nouvelle en admettant dans son sein Léonard Salviati, écrivain célèbre et critique redoutable, qui sut, dès l'origine, porter une fraction de cette académie à s'associer aux manifestations qui troublèrent si profondément la vie du Tasse. Les honneurs rendus par la même académie à ce grand poëte, sur la fin de sa carrière et après sa mort, n'ont pas fait oublier ces premières et injustes critiques. Ce grand exemple, l'autre, non moins remarquable, de la décision prise plus tard par la Société royale de Londres contre Leibnitz, ne seront pas perdus, et il faut espérer que les sociétés savantes éviteront désormais de s'engager dans des querelles passionnées et de prononcer des arrêts que la postérité ne sanctionnerait pas.

D'autres sociétés, l'Académie florentine et celle des *Alterati* entre autres, s'étaient déjà occupées de l'étude de la langue italienne, mais aucune de ces sociétés n'avait songé à rédiger le code de cette langue. Ce fut l'Académie de la Crusca qui prit à ce sujet l'initiative, et qui, dans sa séance du 6 mars 1591, s'arrêta, pour la première fois, à l'idée de publier un grand dictionnaire de la langue italienne, dans lequel tous les mots seraient appuyés par des exemples tirés des classiques. Déjà, dès la première moitié du XVIe siècle, il avait été fait, dans la même vue, quelques tentatives isolées dont il faut tenir compte, et les bibliographes italiens recherchent avidement le vocabulaire de De Luna, livre rare imprimé en 1536, dans lequel sont enregistrés cinq mille mots tirés de Dante, de Pétrarque, de Boccace et de l'Arioste [1]; mais, à proprement parler, ce n'étaient là que des espèces d'*index*, et il y avait loin de ces travaux partiels à un répertoire universel destiné à donner en substance l'histoire entière de la langue italienne, et à reproduire, avec des citations et des exemples, tous les

[1] *Vocabolario di cinque mila vocaboli toschi del Furioso, del Boccaccio, di Dante, del Petrarca,* di Fabrizio de Luna. Napoli, Sultzbach, 1536, in-4°.


Digitized by Google

mots employés par les bons auteurs depuis l'origine de cette langue. Les écrivains qui, à différentes époques, ont adressé des critiques de détail à l'Académie de la Crusca, n'ont pas, à notre avis, assez compris toute l'importance de la résolution prise, dès le principe, par cette illustre assemblée, qui avait si parfaitement senti que le caractère spécial de la langue italienne consistait dans son homogénéité à travers les siècles, et que, pour la gloire de l'Italie, il fallait à tout prix empêcher que la langue de Dante ne devînt jamais une langue morte ou *obsolète*. Des écrivains d'un grand mérite, de savants grammairiens, parmi lesquels il suffira de citer le cardinal Bembo, s'étaient déjà efforcés d'inculquer à leurs contemporains l'imitation des écrivains du XIVe siècle. Cependant leurs efforts auraient été impuissants contre toutes les causes de transformation et de décadence, dans un pays toujours ouvert aux étrangers, si, depuis plus de deux siècles, l'Académie de la Crusca n'avait pas établi, dans un grand ouvrage souvent critiqué, mais consulté sans cesse, le principe de la *pérennité* (qu'on nous pardonne ce latinisme) de la langue italienne. C'est par ce service immense, rendu à la cause de la nationalité italienne, que l'Académie de la Crusca a mérité, à notre avis, la reconnaissance de tous les habitants de la Péninsule [1].

Maintenant faut-il s'étonner que, dans le choix des ouvrages pris pour modèles, il y ait eu quelque partialité, quelques erreurs, et qu'on ait eu parfois à signaler dans ce choix des omissions fâcheuses? Est-il nécessaire de déclarer que, malgré les travaux de tant d'hommes instruits qui ont préparé les différentes éditions du *Dictionnaire de la Crusca*, que, malgré même les travaux critiques auxquels il a donné lieu, ce dictionnaire n'a pas encore été et ne sera probablement jamais exempt d'erreurs? C'est là le sort de toutes les œuvres humaines; et comment les membre de l'Académie de la Crusca auraient-ils échappé à cette fatale nécessité, eux qui, pour fixer le vrai sens de tant de mots divers ont eu à compulser des milliers de volumes manuscrits et imprimés, et qui n'ont pu avoir que si rarement les manuscrits originaux à leur disposition?

[1] Il serait intéressant de connaître les idées qui dirigèrent les premiers académiciens dans leurs recherches. Malheureusement les anciens papiers de l'Académie de la Crusca ont été dispersés ou détruits, et il n'en reste que très-peu à Florence. Dans la bibliothèque de M. Bossi, célèbre peintre de Milan, il se trouvait plusieurs volumes manuscrits, et en grande partie autographes, provenant de la bibliothèque Salviati de Rome, et contenant les travaux de plusieurs anciens académiciens. Ces volumes, dont nous avons fait l'acquisition il y a quelques années, sont destinés à rentrer prochainement dans la bibliothèque de l'Académie de la Crusca.


Digitized by Google

A cette occasion, nous ne saurions manquer de signaler les excellentes éditions des classiques italiens, données souvent par des membres de cette Académie, et qui sont si utiles dans un pays où l'autorité a un poids immense en fait de langue. Les éditions citées dans le *Dictionnaire de la Crusca* sont ardemment recherchées au delà des Alpes, comme étant, en général, les plus correctes, et elles forment dans leur ensemble cette collection de *Crusca* qui est si rare et si chère en Italie. Sans partager à cet égard toutes les illusions de quelques bibliophiles italiens, nous dirons qu'il serait vivement à désirer qu'en France aussi on publiât, sous la direction de l'Académie française, des éditions critiques des meilleurs auteurs, et qu'on établît, pour ainsi dire d'une manière officielle, le texte des écrivains qui doivent servir de modèle aux jeunes gens. Dans un prochain article, nous nous livrerons à l'examen détaillé de l'ouvrage capital dont nous annonçons aujourd'hui une nouvelle édition.

G. LIBRI.

Revue des éditions de l'Histoire de l'Académie des sciences par Fontenelle.

TROISIÈME ARTICLE[1].

ÉLOGES DES ACADÉMICIENS.

Je ne considère pas ici les *Éloges* de Fontenelle sous le rapport littéraire. Sous ce rapport, tout a été dit[2]. J'étudie, dans Fontenelle, le penseur heureux qui a continué Descartes et popularisé la philosophie moderne[3].

Les *Éloges* de Fontenelle commencent en 1699[4], avec le renouvelle-

[1] Voir les cahiers d'avril (page 193) et de mai 1846 (page 270). — [2] Voyez Thomas (*Essai sur les Éloges*), Garat (*Éloge de Fontenelle*), etc., etc. Voyez surtout M. Villemain (*Tableau de la littérature au XVIIIe siècle*). Voyez Voltaire en vingt endroits. — [3] Voyez mon second article (cahier de mai, page 270.) — [4] « Comme l'histoire de l'Académie doit être, autant qu'il est possible, celle des académiciens, on ne manquera point, quand il en sera mort quelqu'un, de lui rendre en quelque façon les honneurs funèbres, dans un article à part, où l'on ramassera les particularités les plus considérables de sa vie. M. Bourdelin, mort dans l'année, dont nous écrivons présentement l'histoire, sera le premier envers qui l'Académie s'acquittera de ce devoir. » *Histoire de l'année 1699*, page 122.

Digitized by Google

ment de l'Académie; et déjà, en 1708, il y en avait douze. Alors parut un petit volume intitulé : *Histoire du renouvellement de l'Académie royale des sciences en 1699, et les Éloges historiques des Académiciens morts depuis ce temps-là, avec un Discours préliminaire sur l'utilité des mathématiques et de la physique.*

Ce petit volume a été le premier recueil des *Éloges* de Fontenelle. Les douze qui s'y trouvent réunis sont ceux de Bourdelin, de Tauvry, de Tuillier, de Viviani, du marquis de l'Hôpital, de Jacques Bernouilli, d'Amontons, de Duhamel, de Régis, du maréchal de Vauban, de l'abbé Gallois et de Dodart. Le *Discours préliminaire* est la belle *Préface* de 1699, dont j'ai tant de fois parlé[1]. L'*Histoire* est le récit, très-curieux, quoique très-court, des faits qui regardent le nouvel établissement de l'Académie[2]. Le tout est précédé d'un *Avertissement* où l'auteur dit : « Ce recueil ne sera suivi d'un autre que quand il y aura assez d'*Éloges* pour faire un second volume pareil à celui-ci. »

Or, neuf ans après, en 1717, il y eut assez d'*Éloges* pour cela; et il parut, en effet, un second volume[3]. Un troisième parut en 1722[4]. Les autres suivirent[5].

Le second volume commence par cette *Préface*, qui est charmante.

« Il parut, en 1714[6], un volume composé de l'*Histoire du renouvellement de l'Académie royale des sciences en 1699, et des Éloges des académiciens morts depuis ce temps-là.* Voici un second volume qui ne contient que les *Éloges* postérieurs. Ils ont tous été faits pour être lus dans des assemblées de l'Académie, et l'on y trouvera quelques expressions qui ont rapport à cette circonstance.

« Le titre d'*Éloges* n'est pas trop juste; celui de *Vies* l'eût été davan-

[1] Voyez mon second article (cahier de mai, page 270). — [2] Voyez, sur ces faits, mon premier article (cahier d'avril, page 193.) — [3] Il contient dix-sept *Éloges* : ceux de Tournefort, de Tschirnaus, de Poupart, de Chazelles, de Guglielmini, de Carré, de Bourdelin fils, de Berger, de Cassini, de Blondin, de Poli, de Morin, de Lémery, de Homberg, de Malebranche, de Sauveur et de Parent. — [4] Il contient onze *Éloges* : ceux de Leibnitz, d'Ozanam, de La Hire, de La Faye, de Fagon, de l'abbé de Louvois, de Montmort, de Rolle, de Renau, du marquis de Dangeau et de Des Billettes. — [5] Et aux quarante *Éloges* déjà marqués, ils en ajoutèrent vingt-neuf autres, savoir, ceux de D'Argenson, de Couplet, de Méry, de Varignon, du czar Pierre, de Littre, de Hartsoecker, de Delisle, de Malezieu, de Newton, du père Reyneau, du maréchal de Tallard, du père Sébastien Truchet, carme, de Bianchini, de Maraldi, de Valincourt, de Du Verney, de Marsigli, de Geoffroy, de Ruysch, du président de Maisons, de Chirac, du chevalier de Louville, de Lagny, de Ressons, de Saurin, de Boërhaave, de Manfredi et de Du Fay. En tout Fontenelle a prononcé soixante-neuf *Éloges*, et les a prononcés en quarante-deux ans, de 1699 à 1740. — [6] C'était une seconde édition du volume de 1708.

Digitized by Google

tage; car ce ne sont proprement que des *Vies*, telles qu'on les aurait écrites, en rendant simplement justice. J'en puis garantir la vérité au public. J'ai su par moi-même un assez grand nombre des faits que je rapporte, j'ai tiré les autres des livres de ceux dont je parle, même de livres faits contre eux, ou de mémoires fournis par les personnes les mieux instruites. Je n'ai pas eu la liberté, et encore moins le dessein, de faire des portraits à plaisir de gens dont la mémoire était si récente. Si cependant on trouvait qu'ils n'eussent pas été assez loués, je n'en serais ni surpris, ni fâché. »

J'avoue que je suis bien aise de voir que Fontenelle n'était pas content du titre d'*Éloges*. Le mot *Vie* est le mot vrai, le mot naturel, le mot simple; le mot *Éloge* n'est que l'expression convenue d'une époque littéraire donnée. Fontenelle dit ailleurs : « Ces *Éloges* ne sont qu'historiques, c'est-à-dire vrais[1]. »

Dans ces *Éloges*, en effet, tout est vrai, et c'est pour cela que tout y est neuf, que chaque *Éloge* a son caractère, son ton, une originalité qu'il tire de l'originalité même du personnage, et que l'*Éloge* de Méry ou de Couplet est si différent de celui de Newton ou de Malebranche.

Ce sont les *Éloges* de Fontenelle qui, pour la première fois en France, ont mis les savants en lumière et les sciences à la mode. S'il a bien secondé Descartes, fondateur d'une philosophie nouvelle, il n'a pas moins bien secondé Colbert, tout aussi novateur en politique que Descartes en philosophie. Mais qui se souvient aujourd'hui de ce qu'a fait Colbert pour les savants et pour les sciences ?

Ce que Richelieu avait été pour l'Académie française, Colbert le fut pour l'Académie des sciences. On a vu sa grande idée d'une Académie générale et universelle, d'un *Institut* tel que nous l'avons[2]. Je trouve, à chaque page, dans les *Éloges* de Fontenelle, des traces de cette sollicitude assidue, active, immense, que Colbert eut pour les sciences : inspiration d'un homme d'État, alors si nouvelle.

« M. Colbert, dit Fontenelle, favorisait les lettres, porté non seulement par son inclination naturelle, mais par une sage politique. Il savait que les sciences et les arts suffiraient seuls pour rendre un règne glorieux, qu'ils étendent la langue d'une nation peut-être plus que des conquêtes, qu'ils lui donnent l'empire de l'esprit et de l'industrie, également flatteur et utile, qu'ils attirent chez elle une multitude d'étrangers, qui l'enrichissent par leur curiosité, prennent ses inclinations, et s'attachent à ses intérêts. Pendant plusieurs siècles, l'université de

[1] *Éloge de Malebranche*. — [2] Voyez mon premier article (cahier d'avril, page 139).

Paris n'a pas moins contribué à la grandeur de la capitale que le séjour des rois. On doit à M. Colbert l'éclat où furent les lettres, la naissance de cette Académie, de celle des inscriptions, des Académies de peinture, de sculpture et d'architecture, les nouvelles faveurs que l'Académie française reçut du roi, l'impression d'un grand nombre d'excellents livres dont l'Imprimerie royale fit les frais; l'augmentation presque immense de la Bibliothèque du roi, ou plutôt du trésor public des savants, une infinité d'ouvrages que les grands auteurs ou les habiles ouvriers n'accordent qu'aux caresses des ministres et des princes, un goût du beau et de l'exquis répandu partout, et qui se fortifiait sans cesse [1]. . . »

Voilà Colbert peint à la manière de Fontenelle, par les faits; mais voici quelques-uns de ces faits encore, que je choisis entre beaucoup d'autres, car Fontenelle n'en oublie aucun. Ses *Éloges* particuliers des divers savants semblent l'*Éloge* général et continuel de ce grand ministre.

« Si quelque livre nouveau, dit Fontenelle, ou quelque découverte . . . . paraissaient au jour avec réputation, M. Colbert en était instruit, et ordinairement la récompense n'était pas loin. Les libéralités du roi s'étendaient jusque sur le mérite étranger, et allaient quelquefois chercher dans le fond du Nord un savant surpris d'être connu [2]. »

Homberg visitait Paris. Il était jeune; et, comme il arrive assez souvent aux jeunes gens qui visitent Paris, son père avait beau le rappeler, il ne partait pas.

« A la fin, dit Fontenelle, le père s'impatientait, et faisait des instances plus sérieuses et plus pressantes que jamais pour le retour. M. Homberg obéissait, et le jour de son départ était arrivé; il était prêt à monter en carrosse, lorsque M. Colbert l'envoya chercher de la part du roi. Ce ministre, persuadé que les gens d'un mérite singulier étaient bons à un État, lui fit, pour l'arrêter, des offres si avantageuses, que M. Homberg demanda un peu de temps pour prendre son parti, et prit enfin celui de demeurer [3]. »

Vers 1682, un jeune géomètre, très-inconnu, résout d'une manière heureuse un problème qui venait d'être proposé. « Aussitôt, dit Fontenelle, M. Colbert, qui avait des espions pour découvrir le mérite caché ou naissant, déterra M. Rolle dans l'extrême obscurité où il vivait, et lui donna une gratification qui devint ensuite une pension fixe [4]. »

[1] *Éloge de l'abbé Gallois.* — [2] *Ibid.* — [3] *Éloge de Homberg.* — [4] *Éloge de Rolle.*

Digitized by Google

Charles II, roi d'Angleterre, avait envoyé à Louis XIV deux montres à répétition, les premières qu'on ait vues en France. Ces montres ne s'ouvraient que par un secret; elles se dérangèrent, et il fallut les raccommoder. Mais, comment les ouvrir? Après quelques vains efforts, l'horloger du roi («et c'est, dit Fontenelle, un trait de courage digne d'être remarqué») dit à Colbert qu'il ne connaissait qu'un jeune carme capable d'y réussir. On donna donc les montres à ce jeune carme, qui les ouvrit assez promptement, et, de plus, les raccommoda sans savoir qu'elles étaient au roi. «Quelque temps après, dit Fontenelle, il vient de la part de M. Colbert un ordre au P. Sébastien de le venir trouver à sept heures du matin d'un jour marqué : nulle explication sur le motif de cet ordre; un silence qui pouvait causer quelque terreur. Le P. Sébastien ne manqua pas à l'heure; il se présente interdit et tremblant; le ministre.... le loue sur les montres, lui apprend pour qui il a travaillé, l'exhorte à suivre son grand talent pour les mécaniques;...... et, pour l'animer davantage, et parler plus dignement en ministre, il lui donne 600 livres de pension, dont la première année, selon la coutume de ce temps-là, lui est payée le même jour [1].» —«Le P. Sébastien, ajoute Fontenelle, n'avait alors que dix-neuf ans; et de quel désir de bien faire dut-il être enflammé! Les princes ou les ministres qui ne trouvent pas des hommes en tout genre, ou ne savent pas qu'il faut des hommes, ou n'ont pas l'art d'en trouver.»

Le *Journal* où j'écris ces pages ne me permet pas d'oublier ce que, dès sa naissance, il dut à Colbert.

«Ce fut en 1661, dit Fontenelle, que parut pour la première fois le *Journal des Savants*, dont l'idée était si neuve et si heureuse; et qui subsiste encore aujourd'hui avec plus de vigueur que jamais, accompagné d'une nombreuse postérité issue de lui et répandue par toute l'Europe sous les différents noms de *Nouvelles de la république des lettres*, d'*Histoire des ouvrages des savants*, de *Bibliothèque universelle*, de *Bibliothèque choisie*, d'*Acta eruditorum*, de *Transactions philosophiques*, de *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, *etc.* M. de Sallo, conseiller ecclésiastique au parlement, en avait conçu le dessein, et il s'associa M. l'abbé Gallois, qui, par la grande variété de son érudition, semblait né pour ce travail, et qui, de plus, ce qui n'est pas commun chez ceux qui savent tout, savait le français et écrivait bien [2].»

Je vois, dans Fontenelle, que le *Journal* prit d'abord un ton un peu trop hardi, qu'il censura trop librement la plupart des ouvrages qui pa-

[1] *Éloge du P. Sébastien.* — [2] *Éloge de l'abbé Gallois.*

Digitized by Google

raissaient, que la république des lettres crut sa liberté menacée, qu'elle se souleva, et qu'il fut arrêté au bout de trois mois. Il reparut en 1666, sous la direction seule de l'abbé Gallois; « et bientôt, dit Fontenelle, M. Colbert, touché de l'utilité et de la beauté du *Journal*, prit du goût pour cet ouvrage[1]... » Le sort du *Journal* fut dès lors assuré : événement heureux, non-seulement pour les lettres et les sciences en général, mais en particulier pour l'Académie. « M. l'abbé Gallois, dit Fontenelle, enrichissait son *Journal* des principales découvertes de l'Académie, qui ne se faisaient guère alors connaître du public que par cette voie...[2] »

« En 1683, dit Fontenelle, les lettres perdirent M. Colbert[3]. » Et il ne dit que ce peu de mots; mais que ne dit pas ce peu de mots après tout ce qui précède!

A côté de Colbert qui renouvelait par les sciences la face de l'empire le plus civilisé du monde, je place le souvenir du czar Pierre qui les portait dans les pays les plus barbares.

Le czar Pierre vint à Paris en 1717; il y vint avec la curiosité du génie; il visita tout et pénétra tout; il vit surtout l'Académie des sciences; « et, dit Fontenelle, dès qu'il fut retourné dans ses États, il fit écrire à M. l'abbé Bignon par M. Areskins, Écossais, son premier médecin, qu'il voulait bien être membre de cette compagnie, et, quand elle lui en eut rendu grâces avec tout le respect et toute la reconnaissance qu'elle devait, il lui en écrivit lui-même une lettre, qu'on n'ose appeler une lettre de remercîment, quoiqu'elle vînt d'un souverain qui s'était accoutumé depuis longtemps à être homme[4]. »

« On était ici fort régulier, continue Fontenelle, à lui envoyer, chaque année, le volume qui lui était dû en qualité d'académicien, et il le recevait avec plaisir de la part de ses confrères[5]. »

Dans cette lettre, que Fontenelle *n'ose appeler une lettre de remercîment*, le czar disait à l'Académie : « Le choix que vous avez fait de notre personne pour membre de votre illustre société n'a pu nous être que très-agréable. Aussi n'avons-nous pas voulu différer à vous témoigner avec combien de joie et de reconnaissance nous acceptons la place que vous nous y offrez, n'ayant rien plus à cœur que de faire tous nos efforts pour contribuer, dans nos États, à l'avancement des sciences et des beaux-arts, pour nous rendre par là d'autant plus digne d'être membre de votre société[6]. » Et il ajoutait : « Comme il

[1] *Éloge de l'abbé Gallois.* — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] *Éloge du czar Pierre.* — [5] *Ibid.* — [6] *Histoire de l'année 1720*, p. 128.


Digitized by Google

n'y a encore eu jusqu'ici aucune carte fort exacte de la mer Caspienne, nous avons ordonné à des personnes habiles de s'y transporter, pour en dresser une sur les lieux avec le plus de soin qu'il se pourrait; et nous l'envoyons à l'Académie, persuadé qu'elle la recevra agréablement en mémoire de nous [1]. »

Il y a, dans la composition de chaque *Éloge* de Fontenelle, un art infini; il y a un art particulier dans le portrait qu'il trace de chaque académicien. Il nous peint l'académicien Morin, médecin et botaniste, et qui remplaça Tournefort au Jardin des Plantes pendant le voyage de celui-ci en Grèce et en Asie : « Se couchant à sept heures du soir en tout temps, et se levant à deux heures du matin. Il passait trois heures en prières. Entre cinq et six heures en été, et l'hiver entre six et sept, il allait à l'Hôtel-Dieu, et entendait le plus souvent la messe à Notre-Dame. A son retour, il lisait l'Écriture sainte et dînait à onze heures. Il allait ensuite jusqu'à deux heures au Jardin des Plantes, lorsqu'il faisait beau. Il y examinait les plantes nouvelles, et satisfaisait sa première et sa plus forte passion. Après cela, il se renfermait chez lui, si ce n'était qu'il eût des pauvres à visiter, et passait le reste de la journée à lire des livres de médecine ou d'érudition, mais surtout de médecine, à cause de son devoir [2]. »

Il nous peint le grand astronome Cassini : « Dont l'esprit était égal, tranquille, exempt de ces vaines inquiétudes et de ces agitations insensées qui sont les plus douloureuses et les plus incurables de toutes les maladies... Un grand fonds de religion, et, ce qui est encore plus, la pratique de la religion, aidaient beaucoup à ce calme perpétuel. Les cieux, qui racontent la gloire du Créateur, n'en avaient jamais plus parlé à personne qu'à lui, et n'avaient jamais mieux persuadé [3]. »

Il nous peint La Hire : « Toutes ses journées étaient, d'un bout à l'autre, occupées par l'étude, et ses nuits très-souvent interrompues par les observations astronomiques. Nul divertissement que celui de changer de travail; encore est-ce un fait que je hasarde sans en être bien assuré. Nul autre exercice corporel que d'aller à l'Observatoire, à l'Académie des sciences, à celle d'architecture, au Collége royal dont il était aussi professeur. Peu de gens peuvent comprendre la félicité d'un solitaire, qui l'est par un choix tous les jours renouvelé [4]. »

Quelles vies [5], et aussi quelles expressions! Que de délicatesse, quelle

[1] *Histoire de l'année 1720*, p. 128. « La lettre du czar était écrite en *langue russienne*. » (Note de Fontenelle. *Ibid.*, page 127.)— [2] *Éloge de Morin.*— [3] *Éloge de Cassini.*— [4] *Éloge de La Hire.*— [5] « Vies... toutes partagées entre Dieu et la botanique ou l'anatomie, comme dit si bien un grand écrivain de nos jours. » (M. Villemain,


Digitized by Google

simplicité fine! Comme on voit bien l'homme à travers ces mots qui ne le cachent pas!

Après s'être plu à louer ses savants, Fontenelle se plaît à faire remonter la louange jusqu'aux sciences. Il dit, à l'occasion de Lémery : « . . . Nous sommes presque las de relever ces mérites dans ceux dont nous avons à parler. C'est une louange qui appartient assez généralement à cette espèce particulière et peu nombreuse de gens que le commerce des sciences éloigne de celui des hommes[1]. » Il dit, à l'occasion de Varignon : « Son caractère était aussi simple que sa supériorité d'esprit pouvait le demander. J'ai déjà donné cette même louange à tant de personnes de cette Académie, qu'on peut croire que le mérite en appartient plutôt à nos sciences qu'à nos savants[2]. »

En peignant les autres, il se peint lui-même. Il dit très-finement de la *Théodicée* de Leibnitz : « La *Théodicée* seule suffirait pour représenter M. Leibnitz[3]. » On peut en dire autant de ses *Éloges* par rapport à lui : Ses *Éloges* le *représentent*. On y voit le caractère de son esprit : « Un esprit élevé, lumineux, qui pensait en grand, et ajoutait du sien à toutes les lumières acquises[4]; » et le caractère de son âme. Je lis dans l'*Éloge* du P. Reyneau : « Il se tenait à l'écart de toute affaire, encore plus de toute intrigue, et il comptait pour beaucoup cet avantage, si peu recherché, de n'être de rien; » dans celui de Tschirnaus : « La vraie philosophie avait pénétré jusqu'à son cœur, et y avait établi cette délicieuse tranquillité, qui est le plus grand et le moins recherché de tous les biens; » dans celui de Varignon : « Je n'ai jamais vu personne qui eût plus de conscience, je veux dire qui fût plus appliqué à satisfaire exactement au sentiment intérieur de ses devoirs, et qui se contentât moins d'avoir satisfait aux apparences; » et dans celui de Homberg : « Quiconque a le loisir de penser ne voit rien de mieux à faire que d'être vertueux. »

Fontenelle avait dans l'esprit toute la hardiesse que permet, ou plutôt que demande une raison supérieure. Sans cela aurait-il pris Descartes pour maître? « En toute matière, dit-il, les premiers systèmes sont trop bornés, trop étroits, trop timides, et il semble que le vrai même ne soit que le prix d'une certaine hardiesse de raison[5]. »

Mais il veut que la hardiesse soit *heureuse* et *sage*[6] : « Il faut oser en tout genre, dit-il, mais la difficulté est d'oser avec sagesse; c'est concilier une contradiction[7]. »

Tableau de la littérature au XVIIIe siècle.) — [1] *Éloge de Lémery.* — [2] *Éloge de Varignon.* — [3] *Éloge de Leibnitz.* — [4] *Éloge de Saurin.* — [5] *Éloge de Cassini.* — [6] Expressions de Fontenelle : « Cette heureuse et sage hardiesse. . . » *Éloge de Cassini.* — [7] *Éloge de Chazelles.*

Digitized by Google

Nul n'a mieux vu la puissance de l'esprit humain, et ne l'a vue de plus près que le continuateur de Descartes et l'historien de Leibnitz et de Newton; mais il l'a vue sans en être ébloui, et il en a vu les bornes : « Un premier voile, dit-il, qui couvrait l'Isis des Égyptiens, a été enlevé depuis un temps; un second, si l'on veut, l'est aussi de nos jours; un troisième ne le sera pas, s'il est le dernier [1]. »

Garat, par une allusion éloquente à cette belle image, peint très-bien la réserve savante de Fontenelle : « Fontenelle, dit-il, paraît voir dans la vérité cette statue antique d'Isis, couverte de plusieurs voiles; il croit que chaque siècle doit en lever un, et en soulever seulement un autre pour le siècle suivant [2]. »

Colbert avait fondé l'Académie des sciences en 1666. Il en fut le protecteur immédiat, tant qu'il vécut. A sa mort, arrivée en 1683, l'Académie passa à Louvois, nommé surintendant des bâtiments, des arts et des manufactures, à la place de Colbert; et, à la mort de Louvois [3], elle passa à Pontchartrain, d'abord secrétaire d'État au département de la maison du roi, et puis chancelier de France.

Pontchartrain la confia à l'abbé Bignon, son neveu; « et par là, dit Fontenelle, il fit aux sciences une des plus grandes faveurs qu'elles aient jamais reçues d'un ministre [4]. » L'abbé Bignon, qui avait longtemps présidé cette compagnie, et qui en connaissait bien la constitution, contribua beaucoup, en effet, par ses vues et par son crédit, au grand renouvellement de 1699, dont j'ai si souvent parlé.

Dès que le duc d'Orléans fut régent, il se réserva le gouvernement de l'Académie. « Il traita nos sciences, dit Fontenelle, comme un domaine particulier dont il était jaloux [5]. »

On sait combien ce prince avait de goût et même de talent pour les sciences; il était devenu chimiste avec Homberg; il avait cette curiosité spéculative qui tient du génie; mais il l'eut, malheureusement, fort déréglée comme tout le reste [6].

Le régent ayant pris la direction de l'Académie, celui qui la représentait, le secrétaire ou le président, Fontenelle ou l'abbé Bignon, fut naturellement appelé à travailler avec lui. Fontenelle, toujours délicat, voulut détourner cet honneur sur l'abbé Bignon.

« Rien au monde, mon cher Monsieur, lui écrit à ce sujet l'abbé

[1] *Éloge de Ruysch.* — [2] *Éloge de Fontenelle.* — [3] Arrivée en 1691. — [4] *Histoire de l'année 1699*, page 2. — [5] *Éloge de Homberg.* — [6] « Il était curieux de toutes sortes d'arts et de sciences . . . Il avait, tant qu'il avait pu, cherché à voir le diable, sans y avoir pu parvenir, à ce qu'il m'a souvent dit, et à voir des choses extraordinaires, et à savoir l'avenir. » Saint-Simon, *Mémoires*, tome V, page 121.

Digitized by Google

Bignon, n'est plus gracieux que votre lettre. Vous voulez que j'aie l'honneur de rendre compte à monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, de ce qui concerne l'Académie des sciences; ce serait infiniment mieux entre vos mains. Le point le plus important, c'est que monseigneur le duc d'Orléans ait déclaré qu'il se réservait à lui seul nos sciences. Nous ne nous brouillerons pas, vous et moi, sur le compte qu'il en demandera. Mais, quelque glorieuse que puisse être cette distinction pour notre Académie, et quelque flatteuse qu'elle soit pour vous et pour moi, j'ai toujours peur qu'elle n'expose nos pauvres savants à l'envie et aux mauvais offices qui s'ensuivent. J'ai peur encore que, dans la multiplicité d'affaires beaucoup plus importantes dont Son Altesse royale est accablée, surtout dans ces commencements, il ne lui soit pas possible d'entrer dans tous nos détails, dont le nombre vous effraie vous-même, et qui, certainement, augmenteront désormais... L'exemple de notre chère Académie française m'alarme. Du jour que le roi daigna prendre le titre de son protecteur, et qu'elle eut, par conséquent, l'honneur de ne répondre immédiatement qu'à Sa Majesté, vous savez combien l'esprit de république s'en est emparé, et combien il a entraîné de maux ou du moins d'inutilités. L'Académie des sciences serait bientôt anéantie, si elle tombait dans quelque chose d'approchant. Pensez-y, je vous en supplie [1]... »

Tous ces détails sont curieux. Heureusement l'abbé Bignon s'alarmait à tort. La constitution de l'Académie était excellente. J'y remarque surtout deux choses d'une singulière sagesse : l'une, qu'elle avait liberté entière dans le domaine des sciences; l'autre, qu'elle était absolument bornée à ce domaine. Nulle fonction, ni d'administration, ni même d'enseignement.

L'Académie n'est pas l'Université. La barrière qui les sépare doit être éternelle. Les universités enseignent, l'Académie découvre et perfectionne; ce sont les termes mêmes de sa devise : *Invenit et perficit.*

Nulle fonction administrative, non plus. L'Académie cherche et doit chercher, en tout, le bien idéal; l'administration s'arrête au bien praticable. Solon ne donna pas aux Athéniens les meilleures lois possibles, mais les seules qu'ils pussent supporter.

Je termine cet article par quelques remarques sur les éditions des *Éloges* de Fontenelle. Il y a eu de ces éditions en grand nombre, et toutes sont plus ou moins défectueuses, si l'on excepte celles qui ont paru du vivant et sous les yeux de l'auteur.

Je prends une des éditions venues après la mort de l'auteur, et j'y

[1] *Œuvres de Fontenelle*, tome VIII, page 349, Paris, 1790-92.

Digitized by Google

trouve : « Deux ou trois grands génies suffisent pour pousser bien loin des théories en peu de temps, mais la pratique demande plus de lenteur, à cause qu'elle dépend d'un trop grand nombre de mains, dont la plupart même sont *plus* habiles [1]. » Lisez *peu* habiles.

J'en prends une autre, et j'y vois : « Ce n'est pas qu'il eût apporté (le P. Malebranche) aucun soin à cultiver les talents de l'imagination; au contraire, il s'est toujours fort attaché à les décrier; mais il en avait naturellement une fort noble et fort vive, qui travaillait pour un ingrat malgré lui-même, et qui *ordonnait* la raison en se cachant d'elle [2]. » Lisez *ornait* la raison.

Fontenelle, recevant à l'Académie française le cardinal Dubois, le seul homme qu'il ait eu tort de louer, lui dit : « S'il était besoin que nos espérances s'accrussent, elles s'accroîtraient encore par l'application que ce jeune monarque (Louis XV) donne depuis quelque temps aux matières du gouvernement, par ces entretiens où il veut bien vous faire entrer. Là vous pesez à ses yeux les forces de son État et des différents États qui nous environnent; vous lui dévoilez l'intérieur de son royaume et celui du reste de l'Europe, tel que vos regards perçants l'ont pénétré; vous lui démêlez cette foule confuse d'intérêts politiques, si diversement embarrassés les uns dans les autres; vous le mettez dans le secret des cours étrangères; vous lui portez sans réserve toutes vos connaissances acquises par une expérience éclairée; vous vous rendez *inutile* autant que vous le pouvez [3]. » Un éditeur lui fait dire : vous vous rendez *utile* autant que vous le pouvez.

Dans une édition de Fontenelle, faite sur la fin du dernier siècle, on a retranché, devant le nom de tous les personnages nommés, le mot *Monsieur* ou la lettre *M* majuscule, qui tient lieu du mot. Là Fontenelle, l'observateur le plus scrupuleux, le plus ingénieux de toutes les bienséances, appelle tout simplement M. de Pontchartrain, chancelier de France : *Pontchartrain* ou *le chancelier;* il appelle M. de Maurepas, ministre : *Maurepas, etc., etc.* Il disait : M. Tournefort, M. Leibnitz, M. Newton, etc.; l'éditeur lui fait dire : *Tournefort, Leibnitz, Newton, Bossuet, Colbert, Louvois, etc., etc.* Je lis dans l'*Éloge* de Sauveur, de l'édition dont je parle : « Encore une chose détermina Sauveur à suivre le sage conseil de Condom... » *Condom* est le grand Bossuet, mort seulement depuis quelques années. Cette sorte d'anachronisme change toute la physionomie du livre.

[1] *Éloge de Chazelles.* — [2] *Éloge de Malebranche.* — [3] Réponse au Discours du cardinal Dubois.

Digitized by Google

Si l'on voulait avoir une bonne édition nouvelle des *Éloges de Fontenelle*, il faudrait la faire sur une des éditions primitives; je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il faudrait joindre aux *Éloges* les deux belles *Préfaces* de 1666 et de 1699.

Jusqu'ici, j'ai principalement considéré Fontenelle par rapport à Descartes. Il me reste à le considérer par rapport à Newton. Ce sera le sujet d'un quatrième et dernier article.

FLOURENS.

AMPÉLOGRAPHIE, ou Traité des cépages les plus estimés dans tous les vignobles de quelque renom, par le comte Odart, *membre correspondant des sociétés royales d'agriculture de Paris et de Turin, de celles de Bordeaux, de Dijon, de Metz, etc.; président honoraire des congrès viticoles tenus à Angers en 1842 et à Bordeaux en 1843.* Paris, chez Bixio, quai Malaquais, n° 19; et chez l'auteur, à la Dorée, près Cormery (Indre-et-Loire), 1845, 1 vol. in-8° de XII-433 pages.

POMOLOGIE PHYSIOLOGIQUE, ou Traité du perfectionnement de la fructification, par M. Sageret. Paris, chez Mme Huzard (née Vallat-la-Chapelle), rue de l'Éperon-Saint-André, n° 7, 1830.

DE LA DÉGÉNÉRATION et de l'extinction des variétés de végétaux propagés par les greffes, boutures, tubercules, etc., et de la création des variétés nouvelles par les croisements et les semis, par M. A. Puvis, Paris, chez Mme Huzard, rue de l'Éperon, n° 7, 1837.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

§ 3. DES ESPÈCES VÉGÉTALES CONSIDÉRÉES SOUS LE DOUBLE RAPPORT DE LEUR PERMANENCE ET DE LEUR TENDANCE À ÊTRE MODIFIÉES.

En traitant, dans notre second article, de la définition de l'espèce, nous avons admis en principe que les faits connus n'autorisent point à considérer les circonstances actuelles où vivent les corps organisés

[1] Voir, pour les trois premiers articles, les cahiers de décembre 1845 (page 705), de janvier (page 27) et mai 1846 (page 296).

comme assez puissantes pour altérer leur essence spécifique, par la raison que nous n'avons jamais vu des individus d'une même espèce donner naissance à un être d'une autre espèce, et, en outre, que, malgré l'étendue des modifications que des corps vivants d'une même origine aient éprouvées sous nos yeux, ils ressemblent toujours plus à leurs parents qu'à des individus appartenant à une espèce différente de la leur.

Pour juger de l'utilité de la définition de l'espèce telle que nous l'avons ramenée à une base expérimentale, il faut voir comment elle se prêtera aux cinq distinctions précédentes, lorsqu'on viendra à prendre en considération les modifications que les différentes espèces de corps vivants sont susceptibles d'éprouver sans perdre pourtant leurs essences respectives.

S'il est évident que, plus il y aura de parties ou d'organes distincts dans une espèce et plus grand sera le nombre des modifications possibles, toutes choses égales d'ailleurs, cependant l'observation prouve que des plantes très-voisines dans la méthode naturelle peuvent avoir des aptitudes extrêmement différentes à subir des modifications, comme le montrent la persistance du seigle à conserver ses caractères, et les nombreuses variations que le froment a éprouvées de la part du climat et de la culture. Mais la cause de cette différence d'aptitude n'ayant point été recherchée jusqu'ici, elle sera sans doute un des sujets les plus importants réservés par la science actuelle à la postérité.

Quoi qu'il en soit, les modifications qui ont atteint des individus d'un grand nombre d'espèces étant aussi évidentes que le principe de l'immutabilité de leur essence est incontestable dans les circonstances actuelles où elles vivent, nous croyons utile de recourir à une comparaison propre à exposer clairement notre pensée relativement au double fait de la tendance des individus en général à conserver leurs essences respectives et de la possibilité où ils sont d'éprouver quelque modification.

Si un cylindre de bois ou de toute autre matière homogène pose par une de ses bases sur un plan horizontal, l'axe de ce cylindre est perpendiculaire au plan, et l'équilibre a le maximum de stabilité. Mais qu'une force, agissant dans un plan perpendiculaire au cylindre et dans la direction de son axe, le dérange de la verticale sans le renverser, c'est-à-dire sans porter le centre de gravité hors de l'espace de soutenement, un nouvel équilibre aura lieu et se maintiendra tout le temps que la force agira. Suivant la direction de la force par rapport aux différents points de l'horizon, le cylindre pourra prendre toutes les positions imaginables, relativement à cet horizon, en tant, bien entendu, que ces positions seront comprises dans un cône limite engendré par l'arête

Digitized by Google

du cylindre qui, sans cesser de toucher le plan, parcourrait la circonférence d'un cercle égal à sa base, en conservant son inclinaison qui est précisément la limite au delà de laquelle l'équilibre cesserait d'avoir lieu. Or, à partir de ce cône limite qui est le plus obtus possible, on pourra en imaginer d'autres de plus en plus aigus à mesure que l'axe se rapprochera davantage de la verticale.

Les choses étant amenées à ce point, nous allons motiver notre comparaison en faisant voir comment elle se prête aux distinctions que nous avons établies dans les espèces des corps vivants.

1° La position normale dans laquelle le cylindre est perpendiculaire au plan horizontal, et qui présente le maximum de stabilité, correspond au cas idéal où une espèce serait représentée par des individus identiques les uns aux autres.

2° Les positions dans lesquelles l'axe du cylindre ne fait que des angles très-aigus avec la verticale, parce que la force qui l'a dérangé de la position normale n'a agi que très-faiblement, correspond aux différences plus ou moins légères qui distinguent entre eux 1° les individus des espèces *alpha*, 2° les individus-types des espèces *bêta* et *gamma*.

3° Les positions dans lesquelles l'axe du cylindre fait des angles un peu plus ouverts avec la verticale que dans les positions précédentes correspondent aux différences que présentent les variétés-types des espèces *delta*.

4° Les positions dans lesquelles l'axe du cylindre fait des angles plus ou moins ouverts avec la verticale correspondent aux modifications qui sont assez profondes pour donner des variétés très-distinctes, soit des races ou des sous-espèces; conséquemment, elles peuvent s'appliquer à des variétés d'espèces *bêta*, à des variétés et à des races d'espèces *gamma* et *delta*, à des sous-espèces *epsilon* [1].

Enfin, tirons une dernière conséquence de la comparaison que nous venons de faire. Aussitôt que la force qui a dérangé le cylindre de la verticale cesse d'agir, celui-ci reprend sa position normale, de même que des modifications s'effacent dans des corps vivants et que les individus qui les présentaient tendent par là à reprendre la forme-type de leur espèce, parce que les circonstances, causes de ces modifications, ont cessé d'exercer leur influence. Mais remarquons dès à présent qu'il

[1] Quant aux races et aux variétés des sous-espèces *epsilon*, on peut se les représenter encore d'après les positions précédentes du cylindre, en supposant que chaque sous-espèce corresponde au cas où l'axe du cylindre n'est que très-peu dévié de la verticale, ou, en d'autres termes, en considérant les variétés des sous-espèces comme les variétés d'une espèce.

Digitized by Google

existe des cas contraires à ceux-là; car incontestablement, suivant nous, des individus de certaines espèces conservent des modifications, hors des circonstances ou hors de l'action des forces qui les ont antérieurement déterminées, et, en outre, le plus souvent, les modifications des corps vivants susceptibles de s'effacer, dans certaines circonstances, ne disparaissent pas au moment même où les forces, causes des modifications, ont cessé d'agir.

Ce sont ces deux ordres de faits contradictoires en apparence sur lesquels nous allons porter successivement notre attention, en exposant d'abord ceux qui, à nos yeux, par leur évidence et leur importance, se prêtent le plus à des conclusions générales. Nous aborderons ensuite les questions spéciales que nous avons posées dans notre premier article, à l'occasion de l'ouvrage du comte Odart, et sans doute les détails qui les auront précédées seront complétement justifiés par la lumière qu'ils jetteront sur le sujet.

ARTICLE 1.

Stabilité des formes organiques.

Les connaissances acquises sur la stabilité des formes organiques résultent (A) d'observations comparatives faites entre les individus de diverses espèces de plantes et d'animaux actuellement vivants, et des individus des mêmes espèces qui ont cessé de vivre depuis plusieurs siècles, (B) d'observations sur la permanence d'une même forme, faites soit sur les individus d'une série de générations successives, soit sur des individus d'espèces diverses d'un même genre, qui ont été soumis, dans leurs développements organiques, à des influences de circonstances identiques.

(A) Parmi les animaux dont l'ancienne Égypte voulut conserver les corps, il en est qui nous sont parvenus dans un tel état d'intégrité, qu'on a pu les étudier avec soin et en constater la parfaite ressemblance avec les animaux actuellement vivants. Nous citerons comme exemple l'étude comparative faite par M. Cuvier de l'ibis des anciens et de l'ibis de nos jours, d'après laquelle leur identité est démontrée. Pour les plantes il nous suffira de rappeler les observations de M. Loiseleur Deslongchamps sur la parfaite ressemblance de notre froment avec un froment trouvé dans les hypogées de l'ancienne Égypte, dont l'âge est au moins de 3000 ans et peut-être de plus de 4000. Ce savant a parfaitement établi, selon nous, que le froment ne provient pas de quelque espèce du genre *ægilops*, comme on l'a prétendu encore dans ces derniers temps, et, en outre, qu'il est difficile de le placer avec Buffon dans la catégorie

Digitized by Google

des plantes tellement modifiées par la culture, que, si leur type originel n'a pas disparu de la terre, il n'a point encore été reconnu parmi les végétaux vivants. L'ouvrage sur les céréales de M. Deslongchamps ne se recommande pas seulement par les recherches historiques qu'il renferme, mais encore par des observations propres à l'auteur, qui sont de nature à intéresser toutes les personnes dont l'attention est fixée sur les plantes de ce groupe.

Depuis qu'il existe des jardins botaniques on n'a point observé, à notre connaissance, qu'il se soit produit des modifications permanentes dans les plantes annuelles qu'on y renouvelle de graines chaque année pour les besoins de l'étude de ces plantes. Nous citerons d'une manière particulière des semis exécutés, chaque année, pendant trente ans, au jardin du Roi, par M. Dalbret, de 150 variétés au moins de graminées, qui reproduisirent constamment ces variétés avec leurs caractères distinctifs dans cette période de temps; les semis très-nombreux faits dans l'école de botanique du même jardin par M. Pepin, qui toujours reproduisirent leurs ascendants, et, parmi ces semis, nous mentionnerons ceux des graines d'*ægilops ovata*, d'*ægilops squarrosa*, d'*ægilops triuncialis*, qui ne cessent pas de reproduire fidèlement leurs espèces respectives, depuis plus de 21 ans.

Ajoutons encore un exemple du maintien des caractères spécifiques dans les mêmes circonstances de deux espèces de plantes, l'*alchemilla vulgaris* et l'*alchemilla alpina*, dont la première croît dans nos plaines et la seconde sur nos montagnes. Tant qu'on les observait dans des lieux si différents, on pouvait leur attribuer une origine commune en expliquant leurs différences spécifiques par la différence même des lieux où elles croissent respectivement. Eh bien, M. Bravais, auquel cette opinion paraissait assez probable, dut y renoncer, lorsqu'il eut observé en Laponie, dans un même lieu, des individus des deux plantes vivant pêle-mêle et s'y propageant probablement depuis des siècles, en conservant leurs caractères différentiels.

ARTICLE 2.

Modification des formes organiques.

Quand on considère la dépendance où se trouve un être vivant d'une organisation quelque peu complexe, de certaines conditions du monde extérieur, telles que la température, la lumière, l'humidité, la nature des aliments, et, s'il s'agit d'une plante, la nature du sol; quand, en outre, on considère l'impossibilité d'un concours de conditions identiques, soit pour tous les individus contemporains d'une même espèce

Digitized by Google

vivant dans des lieux très-différents et souvent fort éloignés, soit pour tous les individus de cette espèce provenus des générations successives issues d'un même père et d'une même mère; si, après ces considérations, on cherche à constater les modifications que des êtres organisés ont éprouvées de la part des circonstances dont nous parlons, certes ce n'est pas l'étendue de ces modifications, soit qu'on ait égard au nombre des espèces auxquelles appartiennent les individus modifiés, soit qu'on ait égard à l'intensité de ces modifications, qui a lieu de surprendre, mais bien l'insuffisance de ces causes naturelles pour changer la nature essentielle à chaque espèce qui est pourtant susceptible d'être modifiée.

Cette insuffisance est encore évidente dans les cas mêmes où les modifications ont été les plus grandes que nous connaissions; c'est-à-dire lorsque l'homme, usant d'une industrie née de ses besoins ou dirigée par l'esprit d'observation qui lui est inhérent, a employé ses efforts pour favoriser l'influence des agents naturels et de toutes les circonstances capables d'agir sur l'organisation des êtres vivants qu'il s'est appropriés en les soumettant à la culture ou à la domesticité, après les avoir conquis sur la nature sauvage.

Combien il serait intéressant de connaître l'origine des variétés et des races de végétaux et d'animaux qui ont été le résultat de cette conquête, et, en assignant leurs âges respectifs, de faire la part de leurs analogies avec nos variétés actuelles, et des différences qui pouvaient les en distinguer! Combien il est à regretter que les anciens, en parlant de ces variétés, n'aient rien dit de leur origine ni de leurs caractères distinctifs, et que nous en soyons réduits à de pures conjectures sur un sujet si important!

L'homme s'étant nourri de fruits avant de cultiver la terre, les arbres fruitiers auront été probablement les premières plantes modifiées par le semis de leurs graines qu'il aura involontairement contribué à disperser, ainsi que les oiseaux qui, comme lui, s'en nourrissaient.

Un grand nombre de nos légumes sont le produit d'essais exécutés au moyen âge par ceux qui se livraient à leur culture, et notamment par des religieux de différents ordres. Les variétés d'arbres fruitiers qui datent de cette époque proviennent probablement de semis accidentels, et nous ont été transmises par la greffe, si anciennement connue. Le goût des fleurs, qui commença à se répandre vers la fin du moyen âge en Hollande et en Belgique particulièrement, engagea les jardiniers et les amateurs à recourir aux semis pour augmenter le nombre de leurs variétés. Si, dans le cours du XVIIIe siècle, quelques hommes se livrèrent

au semis des arbres fruitiers, les uns, comme Hardenpont, gardèrent le silence sur leurs travaux, et les autres, comme Duhamel, ne publièrent que des résultats négatifs, l'habitude de tous étant l'usage de la greffe pour propager les bonnes variétés. Ce n'est que dans les dernières années du XVIIIe siècle que quelques personnes seulement ont commencé à se livrer jusqu'à nos jours à la multiplication des arbres fruitiers par semis. Parmi elles, il en est deux dont les noms seront à jamais consacrés par l'historien des recherches de cette classe : Van Mons en Belgique, et M. Sageret en France. Si les semis du premier ont été faits plus en grand peut-être que ceux de notre compatriote, celui-ci a la supériorité incontestable du mérite des publications. M. Sageret a donné au public tous les résultats de ses laborieuses recherches, qui, à partir de 1794, ont été continuées jusqu'à ces derniers temps avec un esprit d'observation, une sagacité et une finesse d'aperçu, qui, à nos yeux, ne sont pas plus louables que la simplicité et l'extrême bonne foi avec lesquelles l'auteur en a rendu compte dans sa pomologie physiologique et les mémoires qui ont précédé et suivi ce remarquable ouvrage.

Nous avons parlé des semis de plusieurs plantes comme exemples particuliers propres à définir les distinctions que nous avons appliquées aux espèces, envisagées par rapport à la subordination des groupes d'individus qui les composent respectivement; il nous reste à envisager les semis comme moyen de modifier les plantes en y rattachant les principales pratiques que l'art horticole peut faire concourir avec eux pour atteindre le même but. Mais, avant tout, expliquons le sens exact de ce qu'on exprime en parlant de la possibilité de modifier certaines plantes afin d'en obtenir des variétés, au moyen du semis de leurs graines. La cause essentielle des modifications qui peuvent alors se manifester ne doit point être attribuée au semis même, car celui-ci n'en est que la cause occasionnelle, comme nous allons le faire voir dans la revue des causes générales de ces modifications. Commençons par distinguer deux périodes de temps dans la vie des plantes dont on étudie les modifications.

La première période, comprenant la formation de la graine, finit au moment où celle-ci peut se détacher ou être détachée de son porte-graine parce qu'elle est arrivée à sa maturité.

La seconde période comprend la germination de la graine avec le développement complet de l'individu qui en provient.

Après avoir parlé des effets généraux de causes qui agissent dans les deux périodes de la vie d'un même individu végétal, nous traiterons

Digitized by Google

des modifications mutuelles de deux formes organiques représentant deux espèces différentes, lorsque deux individus de sexes différents appartenant à ces espèces sont susceptibles de produire un individu *hybride.*

Nous avons donc à considérer les modifications qu'éprouvent des individus appartenant à une seule espèce;

Les modifications de deux formes organiques considérées dans l'hybride produit par deux individus d'espèces différentes.

MODIFICATION DES INDIVIDUS APPARTENANT A UNE SEULE ESPÈCE.

1. Modifications qu'un individu végétal peut recevoir dans la première période de son existence.

Des graines recueillies à la même époque sur un porte-graine peuvent présenter, dans les individus auxquels elle donneront naissance, les circonstances du semis et du monde extérieur étant les mêmes, des différences assez prononcées pour en conclure qu'elles ne sont point absolument identiques. Dès lors on se rendra compte des modifications produites en ayant égard à l'organisation individuelle ou à l'idiosyncrasie de chaque graine qui éloigne l'individu issu de cette graine des individus qui peuvent être pris comme types de l'espèce de la sous-espèce ou de la race à laquelle ils se rapportent.

Un exemple frappant de la diversité des graines d'une même origine est que, dans un semis d'œillets dont les graines recueillies en même temps sur un seul individu ont été exposées aux mêmes circonstances, on observe un telle diversité dans les couleurs des fleurs et les dessins qu'elles affectent, qu'on dirait autant de variétés que d'individus. Mais remarquons, pour prévenir toute induction exagérée, que des graines d'espèces quelconques ne présentent pas ce résultat; car on peut semer plusieurs milliers de graines de certaines espèces appartenant aux distinctions *beta, gamma, delta,* sans obtenir de variétés, les modifications produites étant restreintes à celles que peuvent présenter des individus appartenant aux espèces *alpha.* Certes, si toutes les personnes qui ont fait des semis, particulièrement d'arbres fruitiers, avec l'intention d'en obtenir des variétés nouvelles, eussent indiqué le nombre des graines semées et le nombre des individus modifiés d'une manière remarquable, issus de ces graines, elles eussent prévenu beaucoup d'objections contre leur manière de voir sur l'utilité et les conséquences de cette pratique horticole, et dès lors, si l'avantage des semis n'eût pas subi l'exagération des uns, il n'aurait point été méconnu des autres.

L'observation démontre la diversité des graines d'un même porte-

Digitized by Google

graine. Ainsi les grains de la base d'un épi de céréale sont meilleurs que ceux du sommet, tandis que les semences de melon sont dans le cas contraire, celles de la région du pédoncule ou de la queue étant inférieures aux autres. M. Girou de Buzareingues a observé que les graines du sommet d'une tige de chanvre produisent plus de femelles relativement aux mâles, que les graines placées au-dessous des premières.

Ces faits prouvent donc qu'en vertu des forces organiques toutes les graines qu'une plante semble produire dans un même temps et dans des circonstances semblables, sinon d'exposition, du moins de sol et de climat, peuvent n'être point identiques, et que ce défaut d'identité est déjà une cause de modification dans les individus d'un même semis.

Ajoutons que les circonstances suivantes pourront encore être des causes de modifications :

1° Les graines d'un même individu semées à différents degrés de maturité ;

2° Les graines d'un même individu au même degré de maturité, mais semées dans des temps inégalement éloignés de l'époque de leur récolte ;

3° Les graines des vieux arbres fruitiers, qui sont préférables, en général, suivant M. Sageret, à celles des jeunes arbres ;

4° Toute pratique qui tendra à troubler la végétation sans la détruire, pourra être une cause de modification ; c'est ainsi que M. Sageret, en *tourmentant* un *helianthus annuus* par la torsion, le bouturage, le marcottage, la ligature, l'incision annulaire, lui a fait produire des graines qui ont donné naissance à des individus dont les feuilles étaient panachées. Or ce résultat est conforme à ce qu'on sait de l'influence des graines qui ont perdu de leurs qualités par une cause quelconque. Les individus auxquels elles donnent naissance sont faibles et ont souvent des feuilles panachées ;

5° L'incision annulaire favorise la production des fruits dans beaucoup de cas. M. Sageret l'ayant pratiquée à une rose capucine qui fructifie très-rarement, du moins à Paris, en a obtenu un assez grand nombre de fruits parmi lesquels il s'en est trouvé qui avaient des graines ; une d'elles a donné un rosier nain à fleurs sans pétales. Un cognassier, soumis à la même opération par M. Sageret, a éprouvé une telle modification, que les fleurs situées au-dessus de la circoncision ont donné des *fruits bons à manger*.

Passons à l'application des observations précédentes, au semis des arbres fruitiers pratiqués dans l'intention de les propager, de les améliorer ou d'en obtenir des variétés nouvelles.

Digitized by Google

Il n'est pas douteux, d'après les expériences de M. Sageret et celles de plusieurs horticulteurs, qu'un grand nombre de variétés de nos arbres fruitiers peuvent se reproduire de graines. Nous citerons comme exemples, des doyennés, des Saint-Germain, des reinettes, quelques variétés de pêchers, particulièrement celle qui porte le nom de teton de Vénus, quelques variétés d'abricotiers, le plus grand nombre des variétés de cerisiers, la quetsche, le perdrigon blanc, la reine-Claude, la Sainte-Catherine, le damas rouge, etc., parmi les pruniers. Mais, pour être conséquent avec la définition que nous avons donnée de l'espèce, nous ajouterons que les variétés ne se perpétuent que dans certaines circonstances; on doit donc s'attendre qu'il est des lieux où les variétés précédentes ne se reproduiraient pas, et, d'après ce que nous avons vu de la diversité des graines d'un même individu et de toutes les causes qui peuvent les modifier dans un même lieu et dans les mêmes circonstances atmosphériques, toute graine d'arbre fruitier ne reproduira pas nécessairement son ascendant.

Lorsqu'on veut obtenir de semis des variétés douées de certaines propriétés, il faut recueillir des graines sur des individus possédant déjà ces mêmes propriétés au plus haut degré, en supposant bien entendu que cela soit possible. Par exemple, veut-on des variétés d'arbres fruitiers plus hâtives que celles qui existent, on sèmera les graines recueillies sur des individus dont les fruits arrivent le plus tôt à la maturité, et, autant que possible, dans les mêmes conditions où végètent ces individus.

Cette règle est vraie en général, aussi pensons-nous que M. Sageret, en l'observant dans ses semis d'arbres fruitiers, a eu plus raison que Van Mons, qui, sans en méconnaître l'influence, s'est exprimé à ce sujet d'une manière que nous ne pouvons nous expliquer, lorsqu'il a dit : « Je préfère la graine d'un fruit moins bon, mais plus souvent renouvelé, à celle d'un fruit moins souvent renouvelé. » Mais, à notre sens, pour un nombre égal de semis, il y a évidemment avantage à semer les graines du meilleur fruit, comme le prescrit M. Sageret et comme le pense aussi M. Puvis.

Nous dirons donc en définitive qu'on obtiendra les meilleurs résultats en prenant les graines des meilleurs fruits, pour les semer, en récoltant les graines des individus provenant de ces semis, pour les semer et ainsi de suite, dans les conditions les plus favorables possible.

Une observation de M. Sageret, concernant l'influence des ascendants sur la bonté des fruits des descendants, ne doit point être négligée; c'est que des graines d'un mauvais melon, mais appartenant à une bonne variété, ont donné par le semis des individus dont les melons étaient très-bons.

Digitized by Google

Il serait important de savoir, comme application des faits précédents, si des modifications que l'incision annulaire aurait amenées dans des fruits, telles par exemple, que M. Sageret en a observé dans les fruits du cognassier qu'il a soumis à cette opération, se reproduiraient dans les fruits des cognassiers qui proviendraient du semis des graines des fruits modifiés.

2. Modifications qu'un individu végétal peut recevoir dans la deuxième période de son existence.

Si l'influence du monde extérieur sur la production des graines, et conséquemment sur les qualités qu'elles tiennent de l'organisation est incontestable, l'influence du monde extérieur, dans la germination de la graine et le développement de l'individu qui en provient, est bien plus manifeste dans cette période de la vie de la plante que dans la première, par la double raison que nous en observons les effets à tous les moments et que nous pouvons les comparer dans des individus venus de graines identiques, mais placés dans des circonstances qui ne le sont pas.

Pour étudier méthodiquement les effets du monde extérieur, savoir ceux de la chaleur, de la lumière, de l'électricité, de l'atmosphère, du sol et des eaux, sur les plantes, il faut considérer les influences de ces agents par rapport aux lieux et par rapport aux temps.

A. INFLUENCE DU MONDE EXTÉRIEUR DANS UN MÊME LIEU, POUR MODIFIER DES GRAINES IDENTIQUES, (*a*) DANS UN MÊME TEMPS, (*b*) DANS DES TEMPS DIFFÉRENTS.

(*a*) Le monde extérieur peut agir dans un même temps.

Par exemple des graines identiques pourront éprouver des modifications dans un lieu où elles auront été semées, parce qu'il y aura des veines de terre différentes du reste du sol, parce que l'eau ne sera pas également répartie dans ce sol. Puis chaque individu développé se trouvera dans des conditions différentes d'exposition relativement au monde extérieur.

Par la raison que des graines d'une même origine pourront différer entre elles sans qu'aucun caractère en prévienne l'observateur, il en résulte que, s'il se développe dans le semis d'un certain nombre de graines un individu ou quelques individus différents des autres, il peut toujours y avoir quelque incertitude sur la question de savoir si l'on doit attribuer l'origine de la modification aux circonstances du monde extérieur qui n'ont pas été identiques pour tous les individus, au lieu de

Digitized by Google

la faire dépendre d'une cause inhérente à l'organisation individuelle. Si l'on veut atténuer autant que possible cette difficulté, il y a nécessité, lorsqu'on se livre à de pareilles recherches, de ne semer que des graines d'une même origine, aussi semblables à l'extérieur que possible, et prises dans les mêmes conditions.

(b) Influence du monde extérieur dans un même lieu et dans des temps différents.

Des constitutions atmosphériques extraordinaires pourront, dans les années où elles régneront, produire des effets extraordinaires. Nous citerons comme exemples de ce cas les faits suivants, dont nous devons la communication à M. Vilmorin:

« J'ai vu, dit-il, dans une certaine année où l'automne fut extraordinairement chaud et humide, tous les choux d'York des marais de Bercy et du faubourg Saint-Antoine monter en masse au lieu de pommer. C'était une désolation parmi les jardiniers, qui en éprouvèrent une grande perte. »

Cet exemple est très-propre à faire concevoir l'attention que les horticulteurs et les maraîchers qui se livrent à la culture des légumes doivent apporter sans cesse pour observer les circonstances susceptibles de compromettre l'objet de leurs travaux. Aussi faut-il qu'ils attachent la plus grande importance au choix de leur porte-graine, à l'époque des semis la plus favorable à chaque variété, à la conduite de la culture relativement aux engrais, à l'eau et à la chaleur. « Sans cela, dit M. Vilmorin, je suis convaincu que tous les choux pommés, aussi bien que les autres races perfectionnées, milans, choux-fleurs, choux-raves, etc., retourneraient en quelques générations au chou vert sauvage.

« Les variétés potagères à feuilles frisées, persil, cresson, etc., peuvent à peine, malgré les épurations les plus rigoureuses être maintenues dans leur état artificiel. Elles reproduisent sans cesse, et quelques-unes dans une proportion énorme, des individus à *feuilles non frisées*.

« Toutes les racines cultivées, carottes, betteraves, navets, radis, sont dans le même cas. Pour peu que le choix du porte-graine ait été négligé, il y aura, dans la première année du semis, des individus qui monteront et dont la racine perdra presque entièrement l'épaisseur, la qualité tendre et charnue propre à la race perfectionnée. »

C'est encore à la considération des *causes agissant dans un même lieu, mais dans des temps différents*, que nous rapporterons l'influence que pourra avoir l'*époque du semis* sur une même plante, comme cela a eu lieu dans le semis des graines de carotte sauvage fait au milieu de

Digitized by Google

l'été par M. Vilmorin; mais, évidemment, le semis est la cause occasionnelle des modifications; car celles-ci proviennent de la diversité des conditions du monde extérieur où se trouve la graine lorsqu'elle est semée au mois de juillet ou au mois d'août, au lieu de l'avoir été au commencement du printemps. Dans la première circonstance, le froid empêchant la plante de monter, la matière organique nécessaire aux premiers développements de la tige, au lieu de s'y porter, reste dans la racine.

B. INFLUENCE DU MONDE EXTÉRIEUR EN DIFFÉRENTS LIEUX, POUR MODIFIER DES GRAINES IDENTIQUES, (*a*) DANS UN MÊME CLIMAT, (*b*) DANS DES CLIMATS DIFFÉRENTS.

(*a*) Dans un même climat.

Dans un même climat, la diversité des sols, des expositions, de l'humidité, pourront exercer des influences diverses.

Un des exemples les plus frappants de cette influence que l'on puisse citer est le *navet dit de Freneuse*. Cette variété, caractérisée à la fois par une teinte roussâtre et un goût particulier, se reproduit d'une manière constante, à Freneuse, dans une terre ocreuse, tandis que, dans beaucoup de lieux où l'on a voulu la perpétuer, on n'y a pas réussi en semant des graines recueillies à Freneuse, ou, si on y est parvenu, les individus ont donné des graines qui avaient perdu cette faculté, sinon après une première génération, du moins après une seconde ou une troisième. Il existe sans doute des localités où la variété se reproduirait absolument comme à Freneuse.

Cet exemple fait voir clairement pourquoi, dans certains lieux, où l'on veut obtenir des individus de certaines espèces doués de qualités dont sont dépourvus les individus venus de graines recueillies dans ces mêmes lieux, on est obligé de recourir, chaque année, aux graines produites dans des contrées où les individus sont doués des qualités qu'on désire perpétuer. Ainsi, chaque année, nous tirons de Bruxelles des graines du chou particulier à ce pays, que nous cultivons dans notre propriété de l'Hay, sans observer de variation dans les individus qui en proviennent.

Van Mons a remarqué que le terrain de Louvain, où il avait transféré sa collection d'arbres fruitiers, qui auparavant était à Bruxelles, leur a été moins favorable que le terrain de cette dernière ville, et que les cerises et les pêches avaient moins perdu de leur qualité que les poires et les pommes.

Deux autres faits, consignés dans la pomologie physiologique, prouvent bien encore la relation des lieux avec la qualité des fruits

Digitized by Google

qu'on y cultive. Ainsi le bezy-du-quessoy, en Bretagne, est une bonne poire, tandis qu'elle est mauvaise à Paris; le bon-chrétien d'hiver, venu à Paris, justifie le nom qu'il porte, tandis qu'en Gâtinais il ne vaut rien.

(*b*) Influence du monde extérieur agissant dans des climats différents.

Si les observations précédentes ont démontré l'influence que des lieux différents, mais assez rapprochés pour être considérés comme appartenant à un même climat, exercent sur le développement des plantes, à plus forte raison des climats différents par la latitude ou par l'altitude devront-ils en exercer une plus prononcée encore; aussi les changements que nos végétaux d'Europe, modifiés par la culture, ont éprouvés dans plusieurs contrées du nouveau monde, ne doivent-ils rien présenter d'extraordinaire, rien d'imprévu, après l'exposition des faits précédents, coordonnés dans l'ordre que nous avons adopté.

Au Chili, les légumes d'Europe ont acquis une grosseur considérable; les fruits sont dans le même cas; il paraît donc qu'il n'y a pas eu de tendance rétrograde vers l'état sauvage.

A Saint-Domingue le contraire a lieu : les choux, les laitues, au lieu de pommer, les navets et les carottes au lieu de grossir, montent en graine avec une extrême rapidité; ils perdent donc les qualités alimentaires que la culture leur a données en Europe.

Dans l'Amérique du Nord il n'y a ni pommiers, ni poiriers, ni pêchers indigènes. Les Européens, en s'y établissant il y a trois siècles environ, y transportèrent des semences de ces arbres; mais, au lieu de reproduire nos variétés cultivées, elles donnèrent une première génération d'arbres qui ne produisirent que des fruits *sauvages trop acerbes* pour être mangés par des hommes accoutumés aux fruits de nos cultures. Les semences des fruits américains de cette première génération donnèrent des arbres dont les fruits étaient un peu moins mauvais que ceux de la génération précédente. Enfin, de génération en génération, il y a eu une amélioration sensible, mais telle cependant, que les fruits produits en dernier lieu sont encore inférieurs aux nôtres; et, fait remarquable, ceux qui ont le plus gagné au moyen des semis diffèrent des fruits d'Europe par la saveur et par l'arôme. Ces faits, que M. Poiteau recueillit en Virginie, il y a quarante-cinq ans, démontrent les modifications opérées par une succession de générations dans des végétaux issus d'une même graine, en même temps qu'ils justifient notre définition de l'espèce, et, si l'on prétendait que les semences d'arbres fruitiers, transportées primitivement en Amérique, n'avaient pas appartenu à des fruits d'une aussi bonne qualité que nos fruits actuels, cependant

Digitized by Google

il resterait constant que les fruits récoltés en Amérique différaient absolument de ceux que leurs ascendants produisaient en même temps en Europe.

On voit comment les nouvelles conditions dans lesquelles les arbres fruitiers se sont trouvés dans l'Amérique du Nord ont amené deux résultats principaux : 1° en ôtant d'abord à l'espèce ce que la culture de l'Europe lui avait donné de qualité; 2° en lui faisant subir, par voie de générations successives, des modifications différentes de celles des fruits de nos cultures.

Une observation de M. Sageret démontre tout ce qu'on peut espérer des modifications produites sur une variété déjà améliorée par un changement de lieux. Des noyaux provenant d'un prunier de reine-Claude cultivé à Paris furent semés en Auvergne; ils produisirent des individus de reine-Claude qui donnèrent de très-beaux fruits. Les noyaux de ces derniers, semés à Paris par M. Sageret, produisirent une *variété* de reine-Claude dont les fruits, de couleur rosée, étaient d'un excellent goût. Si nous nous rappelons actuellement que les arbres fruitiers d'Europe ont éprouvé des modifications particulières dans l'Amérique du Nord, ne sera-t-on pas conduit à admettre la possibilité que les variétés d'Amérique ainsi modifiées recevraient de leur culture en Europe de nouvelles modifications qui en feraient des variétés nouvelles douées de quelques qualités spéciales et susceptibles de se propager par la greffe, si ces variétés nouvelles ne pouvaient l'être par le semis de leurs graines?

II. MODIFICATIONS DE DEUX FORMES ORGANIQUES CONSIDÉRÉES DANS L'HYBRIDE PRODUIT PAR DEUX INDIVIDUS D'ESPÈCES DIFFÉRENTES.

Après avoir parlé des causes principales capables de modifier les individus d'une même espèce dans les deux périodes de leur vie, il nous reste, pour compléter l'exposé des causes qui modifient les formes organiques, à apprécier l'influence mutuelle de deux individus différant de sexes et d'espèces, lorsqu'ils donnent naissance à des individus *hybrides*, en vertu de la faculté que nous appellerons *hybridation*.

DES HYBRIDES CONSIDÉRÉS RELATIVEMENT A LA DÉFINITION DE L'ESPÈCE ET A L'UTILITÉ DE LEUR ÉTUDE POUR LA SCIENCE ET L'APPLICATION.

On sait qu'il y a certaines espèces dont les individus, de sexes différents, sont capables de donner naissance, par voie de génération, à


Digitized by Google

des individus désignés par la dénomination d'*hybrides*. On sait encore que l'expression de *mulets*, prise dans un sens général, s'applique aux hybrides du règne animal. Enfin nous croyons devoir ajouter que les horticulteurs, qui appellent *espèces* des variétés, des races ou des sous-espèces, donnent, conséquemment à leur langage, le nom d'hybrides à des individus provenant de deux variétés, de deux races ou de deux sous-espèces d'une même espèce; mais il y aurait le plus grave inconvénient à ne pas insister sur l'extrême différence qu'il y a entre ces individus et les hybrides proprement dits. C'est pourquoi nous les désignerons par l'expression de *sous-hybrides*, afin de prévenir toute méprise.

Lorsqu'on envisage l'hybridation au point de vue historique, après l'avoir constatée et restreinte dans ses vraies limites, on voit qu'elle a été, comme toute chose nouvelle introduite dans une science, une occasion de généraliser au delà du connu, en vertu de cette facilité avec laquelle notre esprit se laisse aller à des inductions et même à de simples conjectures, au lieu de se restreindre aux conclusions positives déduites des faits contrôlés par l'expérience. Mais, s'il est prouvé que l'hybridation n'est possible qu'entre des espèces voisines, que les produits en sont généralement stériles, quoique nous reconnaissions comme possibles, ainsi que nous le dirons plus bas, la propagation d'individus hybrides par des générations successives, gardons-nous d'un esprit de réaction qui nous ferait méconnaître l'intérêt et l'importance des études concernant les hybrides, dont l'existence et l'origine sont incontestables. L'hybridation, quoique renfermée dans des limites assez étroites eu égard au nombre de ses produits, n'est pas moins un sujet d'étude le plus propre à faire connaître l'influence des ascendants sur leurs descendants.

Le fait de l'hybridation est en tout conforme aux idées que nous avons exprimées en définissant l'espèce à notre manière, puisqu'il établit les vérités suivantes :

1° Qu'il n'y a qu'un petit nombre d'espèces entre lesquelles il se réalise, et que ces espèces ont toujours de très-grands rapports mutuels d'organisation; mais toutes celles qui sont dans ce cas ne produisent pas nécessairement des hybrides : c'est ce qui explique pourquoi M. Sageret n'a pu féconder le pommier par le poirier;

2° Que la différence entre les hybrides et l'un ou l'autre de leurs ascendants est plus grande que la différence des individus issus d'un père et d'une mère de la même espèce, comparés à ce père et à cette mère; mais il faut bien se garder de croire que l'hybride est nécessairement la forme moyenne du père et de la mère;

Digitized by Google

3° Que peu d'hybrides se propagent par voie de génération à la manière des individus d'une même espèce, surtout lorsqu'il s'agit d'hybrides du règne animal;

4° Que les descendants des hybrides féconds, bien entendu, ont plus de tendance à s'allier ensemble et même avec l'un de leurs ascendants, que n'en ont leurs ascendants à s'allier entre eux; dès lors les hybrides sont plus exposés, dans leurs descendants, à perdre les caractères originaires qu'ils tiennent de leurs générateurs, que les individus d'une même espèce ne sont exposés à perdre les leurs par l'effet d'une hybridation qui serait opérée naturellement.

5° Que, quelle que soit, dans un hybride, l'intimité des deux formes de ses générateurs, formes que l'on dirait plutôt fondues ensemble que juxtaposées ou soudées, cependant, il y a des hybrides et des circonstances où les deux formes se dégagent l'une de l'autre dans un même individu. Il existe, par exemple, un hybride du *cytisus laburnum* et du *cytisus purpureus* qui présente quelquefois, dans un même individu, des rameaux qui portent, les uns, la fleur du père, et les autres, la fleur de la mère. Il est évident, d'après cela, que, dans l'hybridation des deux formes, il n'y a pas eu destruction de ces formes, puisque, dans certaines circonstances, on les voit se dégager l'une de l'autre.

Un hybride, dont la mère était le melon de la Chine, et le père probablement le melon maraîcher, a présenté à M. Sageret un fait analogue : deux rameaux absolument opposés portèrent, l'un, un melon maraîcher parfaitement caractérisé, et l'autre, un melon participant évidemment de celui-ci et du melon de la Chine.

S'il est vrai que des individus hybrides aient peu de tendance à perpétuer leur forme propre par voie de génération, ou, ce qui revient au même, soient exposés à la perdre par les circonstances où ils se trouvent placés dans l'ordre ordinaire des choses, cependant, nous admettons la possibilité que certains hybrides se propagent par génération, à l'instar des individus d'une même espèce. Nous serons donc bien loin de rejeter comme contraire à une loi de la nature l'opinion de M. Sageret, d'après laquelle le colza, qui est considéré par les botanistes comme une espèce, est un hybride du chou (*brassicca oleracea*) et du navet (*brassicca napus*); il a été conduit à cette manière de voir en comparant un hybride de ces deux plantes, obtenu par lui, au colza de nos cultures.

Quoi qu'il en soit de l'objection qu'on pourrait lui adresser de n'avoir pas suivi cet hybride dans une série de générations assez nombreuses pour affirmer l'identité de l'hybride avec l'espèce des botanistes, il n'en est pas moins vrai que l'expérience de M. Sageret est une preuve nou-

Digitized by Google

velle de la lumière que la méthode expérimentale répand sur les questions les plus élevées de l'histoire naturelle. C'est conformément encore à nos opinions que nous sommes de l'avis de M. Sageret, lorsqu'il combat Knight, qui refuse en principe la fécondité aux hybrides pour ne l'admettre que dans les sous-hybrides, et qui pousse son raisonnement jusqu'à conclure que le pêcher est une variété de l'amandier, par la raison que l'amandier-pêcher hybride des deux premiers se propage de graines[1].

Prévenons maintenant une objection qu'on pourrait nous faire, en prétendant que notre définition de l'espèce manquerait d'application ou serait compromise, du moment où l'on reconnaîtrait qu'il existe, ou qu'il peut exister, des individus hybrides capables de se propager d'une manière constante par voie de génération. Notre réponse est bien simple; la voici :

Faute de caractères rationnels pour savoir si un individu donné représente une espèce, nous avons défini celle-ci comme le vulgaire, d'après la plus grande similitude des individus d'une même origine, ou, en d'autres termes, d'après la transmission d'une même forme par voie de générations successives. Une fois donc cette perpétuité de forme constatée par l'expérience, en remontant dans le temps aussi loin que possible, des fils aux pères, nous en concluons l'existence de l'espèce, et nous ne voyons point, quelle que soit la définition rationnelle qu'on puisse en trouver un jour, comment le cas dont nous parlons ne serait pas compris nécessairement dans cette définition. Eh bien, s'il s'agit

[1] La fécondité de plusieurs animaux hybrides est incontestable. Nous allons en citer des exemples. Depuis une époque très-reculée, on fait au Chili un grand commerce de peaux de mouton à poils longs et plus ou moins raides, qui proviennent d'individus issus du bouc et de la brebis. Voici comment on opère le croisement : on met un bouc avec dix brebis. Les hybrides mâles issus des deux espèces ont une laine presque semblable au crin; aussi leurs peaux ne sont-elles pas estimées pour les usages auxquels il convient de les employer avec leurs poils. Mais les mâles hybrides mis avec des brebis les fécondent, et les individus qui en proviennent ont une peau à crins fins et doux qui est extrêmement recherchée pour servir à faire des *schabraques*, qui sont appelées *pellions* dans le pays. Après un certain nombre de générations, le crin devient gros et dur. A cette époque il faut recourir au mâle hybride d'une première génération, pour obtenir des métis dont la peau convienne à la confection des pellions. Ces renseignements, que nous devons à l'obligeance de M. Gay, prouvent la fécondité du mâle hybride issu du bouc et de la brebis. M. Flourens ayant obtenu, au muséum d'histoire naturelle, un hybride du mouflon et de la chèvre, il serait curieux de savoir s'il serait fécond comme le précédent. Il a obtenu aussi un sous-hybride du mouflon et de la brebis. Enfin nous ajouterons que M. Lafresnais a donné au muséum une paire de métis issus d'une oie de Guinée mâle et d'une oie à cravate femelle, lesquelles appartiennent à deux espèces parfaitement distinctes. Il est remarquable que leurs hybrides se soient reproduits déjà jusqu'à sept fois.

Digitized by Google

d'individus hybrides, capables de se propager par voie de générations successives, sans que nous puissions apercevoir un terme prochain à cette propagation, à nos yeux ils constitueront une espèce dont l'origine ne remontera pas au père ni à la mère d'espèces différentes qui ont produit le premier hybride, mais à ce premier hybride, parce qu'il est en réalité le premier type de la forme qu'affectent les individus hybrides qui en sont sortis.

Après ces considérations générales et critiques sur les hybrides, nous ferons remarquer que M. Sageret, en les étudiant, en cherchant à en augmenter le nombre, comme l'ont fait Duchesne de Versailles, Knight, etc., en insistant sur l'utilité de cette étude pour donner plûs de qualité aux fruits de nos cultures, a fait preuve d'un esprit scientifique d'autant plus étendu, que Van Mons, qui a passé la plus grande partie de sa vie à atteindre ce même but, a méconnu l'importance de l'hybridation et le parti qu'on peut en tirer pour la science aussi bien que pour l'application. Rappelons que M. Sageret a obtenu des hybrides de diverses espèces du genre pommier, remarquables par une extrême vigueur, qui permet aux fruits de l'année de mûrir pendant que les boutons à fleurs se développent de manière à assurer une abondante récolte pour l'année suivante. Grâce à cette vigueur, ils ne sont pas soumis à l'*alternance*, c'est-à-dire qu'après avoir produit une année, ils seront une ou plusieurs années sans donner de fruits. Rappelons encore que M. Sageret a obtenu des sous-hybrides de pommiers remarquables par l'abondance de leurs fruits.

Certes les amis de l'horticulture et de la science doivent faire des vœux pour que, désormais, dans les jardins de botanique, de culture, dans les pépinières des départements, il y ait des terrains consacrés à l'étude des hybrides. Espérons que le muséum d'histoire naturelle obtiendra des Chambres les terrains qui lui sont indispensables désormais, et qu'alors il y en aura une portion exclusivement réservée à l'étude des hybrides, de manière qu'il sera possible de suivre ceux-ci dans leurs développements et les modifications qu'ils pourront recevoir du temps; espérons enfin que l'histoire des hybrides obtenus par M. Sageret y recevra le complément que le temps peut lui donner, et que les travaux de ce savant horticulteur auront un genre de publicité qui leur a manqué, et dont ils sont dignes sous tous les rapports.

E. CHEVREUL.

(*La fin au prochain cahier.*)

Digitized by Google

1. — *ÆGYPTENS STELLE IN DER WELTGESCHICHTE. Geschichtliche Untersuchung in fünf Büchern,* von Ch. C. J. Bunsen; Ies, IIes und IIIes Buch, 8°, Hambourg, 1845.

1. — *PLACE DE L'ÉGYPTE DANS L'HISTOIRE DU MONDE; recherche historique en cinq livres,* par Ch. C. J. Bunsen, Ier, IIe et IIIe livres, 8°, Hambourg, 1845.

2. — *AUSWAHL DER WICHTIGSTEN URKUNDEN DES ÆGYPTISCHEN ALTERTHUMS, herausgegeben und erläutert* von Dr R. Lepsius, Tafeln, Leipzig, 1842, fol.

2. — *CHOIX DES DOCUMENTS LES PLUS IMPORTANTS DE L'ANTIQUITÉ ÉGYPTIENNE, publiés et expliqués* par le Dr R. Lepsius; planches, Leipzig, 1842, fol.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Le rétablissement des temps historiques de l'Égypte, dans toute leur authenticité, à partir de la fondation même de cet empire, ou de la dynastie de *Ménès*, est certainement le fait le plus grave qui puisse se produire dans l'état actuel de la science, puisqu'il tend à donner à l'histoire du genre humain une base plus solide et un point de départ plus ancien qu'on n'avait pu le faire jusqu'ici, d'après les traditions écrites et les monuments, soit littéraires, soit figurés, d'aucun autre peuple du monde. C'est cette notion capitale que M. Bunsen s'est proposé, comme nous l'avons vu, d'établir dans toute l'évidence qu'elle comporte, et cela, de trois manières principales : sous le rapport de l'histoire proprement dite, sous celui de la langue et de l'écriture, et sous celui du système religieux. Mais ces deux derniers moyens étant subordonnés, dans leur détermination chronologique, à la fixation des temps historiques de l'Égypte, c'est donc par l'histoire même de ce peuple que M. Bunsen a dû commencer, pour montrer qu'elle repose sur un ensemble de témoignages qui permettent de lui assigner avec toute confiance une durée de près de quatre mille ans avant notre ère, et qui accroissent ainsi, de plus d'un millier d'années, l'histoire connue des plus anciens peuples du monde.

J'ai indiqué, dans mes deux précédents articles, quelles étaient les sources principales de l'histoire égyptienne, à l'aide desquelles on peut

[1] Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers de mars (page 129) et d'avril 1846 (page 233).

Digitized by Google

essayer d'en reconstituer aujourd'hui le cadre entier, sauf les lacunes qui restent encore, et celles qui resteront probablement toujours dans les détails de cette histoire. Nos lecteurs savent à présent que ces sources, appréciées suivant leur véritable valeur dans le premier livre de M. Bunsen, sont, pour le haut et le moyen empire, la liste des *trente-huit rois thébains*, dressée par Ératosthène, et l'indication, donnée par Apollodore, des *cinquante-trois rois* qui succédèrent à ceux-là, rapprochées l'une et l'autre des listes de rois des XVII premières dynasties de Manéthon, et mises en rapport avec les monuments originaux, tels que la *chambre des rois de Karnak*, la *table d'Abydos*, et le *papyrus royal* de Turin, d'une part; de l'autre, avec les inscriptions isolées portant des cartouches royaux. Il s'agit maintenant de faire connaître le résultat du travail de M. Bunsen sur les dynasties égyptiennes, et d'abord d'indiquer la méthode au moyen de laquelle ce résultat, exposé dans le deuxième et le troisième livre de son ouvrage, a pu être obtenu.

La partie la plus neuve, la plus importante et la plus difficile de ce grand travail, était assurément celle qui comprend la durée du haut empire, c'est-à-dire toute la période de l'histoire égyptienne antérieure à l'invasion des Pasteurs; c'était celle qui avait été la plus négligée, pour ne pas dire entièrement omise, par les modernes égyptologues, au point que l'espace de temps qu'elle embrasse avait été presque relégué parmi les fables, et *Ménès*, lui-même, le fondateur de cet empire, réputé un être mythologique[1]. Il est de fait pourtant que les plus grands monuments de l'antiquité égyptienne, les *pyramides de Memphis*, le *lac Mœris*, et le *labyrinthe*, appartiennent à cette première période de l'histoire de l'Égypte; et qu'ainsi la réalité historique de ces temps primitifs, et l'existence des rois qui vécurent dans cette période et dont ces monuments sont l'ouvrage, se trouvent aujourd'hui démontrées pour quiconque sait lire les inscriptions hiéroglyphiques, et cela, indépendamment des témoignages de la tradition historique. Un autre fait, qui n'est pas moins indubitable, c'est que le point de départ de la tradition égyptienne, dans le travail d'Ératosthène et dans celui de Manéthon, aussi bien que dans les monuments nationaux de l'Égypte[2], était le

[1] Voyez ce que dit M. Guignaud, dans ses *Notes sur le IIIe livre des Religions de l'Antiquité*, t. I, p. 780, note 1, au sujet de *Ménès* ou *Minès*, ou *Menas*, qui ne doit point être considéré, suivant lui, *comme un personnage historique*, mais bien *comme un être intermédiaire entre les dieux et les rois humains, un type divin de l'homme*, qu'il compare au *Menou* de l'Inde et au *Minos* de la Crète. — [2] Témoin le bas-relief de la pompe du *Ramesséion*, dont le premier cartouche est celui de *Ména* (Ménès), comme le premier des ancêtres, c'est-à-dire le plus ancien des rois prédécesseurs de Ramsès II, Rosellini, *Monum. del Cult.* tav. LXXVI.

Digitized by Google

règne de *Ménès*, comme chef de la première dynastie et comme fondateur de l'empire. Ératosthène et Manéthon partaient donc d'une base commune, et, si leurs listes de rois étaient dressées d'après des monuments authentiques, ces listes devraient se succéder de manière à offrir un résultat pareil, pour le nombre des rois et pour la durée de leurs règnes. En comparant attentivement les deux listes, on reconnaît que les *trente-huit rois thébains* d'Ératosthène répondent aux rois qui forment les *douze premières dynasties* de Manéthon; et, à l'appui de ce rapport général des deux listes, pour la période du haut empire, venaient se joindre quelques rapprochements isolés[1], qui ne permettaient pas de douter que les deux documents n'eussent été puisés aux sources mêmes de l'histoire égyptienne. Mais les listes de Manéthon, pour ces douze premières dynasties, donnaient un total d'environ *cinquante rois*, et une période d'environ *quatorze siècles*, qui ne s'accordaient pas avec le nombre de *trente-huit rois*, nommés par Ératosthène, non plus qu'avec le chiffre de *mille soixante-seize ans*, assignés à la durée de leurs règnes. Il y avait donc là un premier problème à résoudre, pour rajuster ensemble les deux listes d'Ératosthène et de Manéthon, sans sacrifier l'une à l'autre, et sans rien perdre de la vérité historique; c'est dans la solution de ce problème, tentée pour la première fois d'une manière vraiment critique, et non à l'aide de suppositions gratuites et de combinaisons arbitraires, que consiste le mérite du travail de M. Bunsen, mérite qui tient tout entier à sa méthode. Et quant à cette méthode même, dont nous avons, dans notre précédent article[2], indiqué l'esprit général, nous allons la faire connaître en détail, en la suivant dans ses applications particulières à la série des *trente-huit rois thébains* d'Ératosthène, mis en rapport avec les rois correspondants des *douze premières dynasties* de Manéthon.

La 1re *dynastie thinite*, dans les divers *Extraits* que nous en possédons, et qui sont, pour en faire une fois pour toutes l'observation, ceux de Jules Africain, d'Eusèbe et de la *Chronique arménienne*, constamment rapprochés les uns des autres dans l'ouvrage de M. Bunsen, cette 1re dynastie comprend *huit rois*, ayant régné 263 ans, suivant celui de ces *Extraits* qui paraît mériter le plus de confiance, celui de J. Africain. A *cinq* de ces rois, *Ménès*, *Athothis*, *Kenkénès*, *Miébaès*, et *Sémempsès*, correspondent, dans le même ordre, et avec des nombres d'années presque identiques, les cinq premiers rois de la liste d'Ératosthène,

[1] Tels que ceux qui ont été présentés en dernier lieu par M. Lenormant, *Éclairciss. sur le cercueil de Mycérinus*, p. 33. — [2] *Journ. des Savants*, avril 1846, p. 241, suiv.

Digitized by Google

Ménès, *Athotès Ier*, son fils, *Athotès II*, *Miabiès*, fils du précédent, et *Pemphôs*, aussi fils du précédent; les chiffres donnés par Ératosthène et par Manéthon, 190 et 194 années, diffèrent si peu, pour le total, et s'accordent si bien, pour la part de chaque roi, qu'il est impossible de ne pas voir une coïncidence de plus dans ce rapport de nombres, à l'appui de la ressemblance des noms. Il s'agit de voir maintenant à quoi tiennent les différences qui se remarquent entre les deux listes. Le troisième roi d'Ératosthène, qui est *Athothès II*, est appelé *Kenkénès* par Manéthon; mais les années de règne assignées à l'un et à l'autre, 32 et 31, montrent bien qu'il ne peut être question que d'un seul et même prince, dont le nom de famille, *Athothès*, a été donné par Ératosthène, et le *prénom*, *Ken-ché-ré* (au lieu de *Kenkénès*), préféré par Manéthon. Effectivement, l'on sait que l'usage des pharaons était de porter deux noms, dont l'un, appelé le *prénom*, était un titre honorifique, dont l'image du *soleil*, figuré par le *disque*, faisait toujours partie; l'autre était le *nom propre*, ou le *nom de famille*. On sait, de plus, qu'à partir de la VIe dynastie, chaque pharaon fut toujours désigné sur les monuments avec ce *double nom*, inscrit dans ce que nous appelons un *cartouche*; mais rien ne prouve qu'antérieurement à cette époque les rois égyptiens ne fissent pas déjà usage d'un titre équivalent à ce qui fut plus tard le *prénom*, soit que ce titre fût inscrit dans le même cartouche que le nom propre, ainsi qu'on en a un exemple pour un prince de cette Ire dynastie [1], soit qu'il figurât en dehors du cartouche, comme le titre de l'étendard royal, déjà usité dès les premières dynasties [2]. Cela étant, il est tout simple que le 3e roi de la Ire dynastie étant, d'après la tradition suivie par Ératosthène, un *Athotès II*, fût distingué de son prédécesseur homonyme, *Athotès Ier*, par un *prénom*, tel que celui de *Ken-ché-ré*, donné par Manéthon, nom qui offre en effet tous les éléments d'un nom égyptien de la plus haute époque pharaonique.

C'est de la même manière, et avec tout autant de probabilité que s'explique la différence apparente des versions d'Ératosthène et de Manéthon, au sujet du quatrième roi du premier de ces auteurs, *Miabiès*, auquel correspond, sur la liste du second, *Ouénéphès*, avec ses diverses transcriptions, *Ousaphaès* et *Biénéphès*. Ce nom, *Mi-abiès*, où l'élément égyptien *ma*, *mi*, *aimer*, ne peut être méconnu, est évidem-

[1] Pour le cinquième, *Smentéti*, dont le nom, exprimé par quatre signes hiéroglyphiques, S-MeN-TE-TI, est accompagné des signes ☉, *ra*, [hieroglyph], *hem*, renfermés dans un même cartouche, tel que celui qui ouvre la série des noms royaux de la *chambre de Karnak*, Lepsius, *Auswahl*, *etc.*, Taf. 1. — [2] Bunsen, t. II, p. 9 et suiv.

Digitized by Google

ment un *surnom*, et ce surnom, reproduit aussi par Manéthon, sous une forme presque identique, *Mi-ébaès*, a occasionné dans les listes de Manéthon un double emploi, facile aussi à constater, et qui provient sans doute de la faute des copistes, auxquels nous devons les *Extraits* de ces listes, plutôt que de celle de l'auteur original. Quoi qu'il en soit, à cet égard, le *Miabiès* d'Ératosthène ou *Miébaès* de Manéthon étant évidemment le même prince, désigné de cette manière par un *prénom*, son *nom propre*, son *nom de famille*, ne peut être que celui d'*Ouénéphès*, donné par Manéthon au quatrième roi de sa première dynastie, et ce nom, sous sa véritable forme égyptienne, doit être, de l'avis de M. Bunsen, MNE, dont nous avons des transcriptions grecques et latines, ΜΝΕΥΗΣ, ΜΝΕΥΙΣ, *Mnévis*, qui se rapportent, et à l'un des plus anciens rois législateurs [1], et au *taureau sacré* d'Héliopolis, par conséquent, qui ont bien certainement leur thème égyptien dans le plus ancien langage, et leur emploi dans la plus haute antiquité de ce pays. Ce rapport de nom entre le *taureau sacré* et le pharaon *Ouénéphès-Mnéphès* se trouve confirmé, de la manière la plus heureuse, à ce qu'il nous semble, par l'explication que donne M. Bunsen du mot *Mi-ébaès*, qui signifierait, suivant lui [2], *ami du taureau*, et qui répondrait précisément à l'interprétation grecque d'Ératosthène, *φιλόταυρος* [3]. Des combinaisons si ingénieuses, quand elles aboutissent à un pareil résultat, nous paraissent offrir toutes les conditions de la critique la plus rigoureuse et de la plus haute probabilité.

C'est à ce quatrième roi de la première dynastie, *Miabiès-Mnéphès*, que Manéthon attribuait l'érection de certaines pyramides [4], les plus anciennes, conséquemment, dont la mention se fût conservée dans l'histoire. Elles étaient bâties, ajoute l'auteur égyptien, dans la région nommée *Kochomé*, ou plutôt dans la région de *Chôn*, dénomination qui nous paraît indiquer le *nome Héracléotique* [5]. Cette considération, si elle est fondée, tendrait à exclure l'opinion de l'ingénieur anglais Perring, qui a cru retrouver les pyramides d'*Ouénéphès* dans la pyramide

[1] Diodor. Sic. I, XCIV. — [2] D'après le sens de *ma*, *mi*, *aimer*, et celui de *mas*, prononcé *basis*, *bacis*, *taureau*; voy. t. I, p. 53. — [3] Les manuscrits et les éditions portent ΦΙΛΕΤΕΡΟϹ, qui n'a aucun sens; Scaliger corrigeait *φιλεταῖρος*; la vraie leçon, retrouvée par M. Bunsen, t. I, p. 53, 22), d'après la signification du mot égyptien *miébaès*, est ΦΙΛΟΤΑΥΡΟϹ. — [4] Manethon, *apud* Syncell. *Chronogr.* p. 54: *Οὗτος περὶ Κωχώμην* (lis. Κὼ *κώμην*) *ἤγειρε πυραμίδας.* — [5] C'est une notion qui se rattache au mythe de l'*Hercule égyptien*, dont un des noms était *Chôn*, et que j'ai discutée dans la IIIe partie de mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien*, mémoire encore inédit, et destiné au Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Digitized by Google

d'*Abou-Roasch*, au nord de celle de *Gizeh*[1]; et cette opinion a été rejetée aussi par M. Bunsen, d'après d'autres motifs, dont le principal est que le mode de construction suivi dans cette pyramide d'*Abou-Roash* ne peut s'accorder avec le système d'architecture usité dans les temps antérieurs à la troisième dynastie. M. Bunsen serait disposé à chercher les pyramides, monuments de la première dynastie, dans une localité voisine d'*Antæopolis*, qu'il croit avoir été désignée sous le nom égyptien de *Kôs-kam*, dont le nom, *Κωχώμη*, aurait été la transcription grecque. Sans nier qu'il y ait là un rapport de nom véritablement assez frappant, je ne crois cependant pas que cette conjecture soit suffisamment fondée. Le lieu où furent situées les pyramides d'*Ouénéphès* est donc encore inconnu, et ces pyramides elles-mêmes ont probablement disparu de la face de la terre; mais il reste le fait acquis à la science, que la plus ancienne construction des pyramides date de l'époque de la première dynastie; et ce fait capital concourt, avec d'autres circonstances du même genre, à prouver l'existence historique des rois de cette dynastie.

Le cinquième roi d'Ératosthène, *Pemphôs*, qu'il faut lire *Sempsôs* ou *Sempsès*; correspond évidemment au *Sémempsès* de Manéthon; les noms se ressemblent trop pour permettre le moindre doute à cet égard, et le nombre des années de règne, 18, qui est le même sur les deux listes, y ajoute un nouveau degré de certitude. Cela posé, M. Bunsen présume que le pharaon dont il s'agit s'appelait, dans sa langue nationale, *Smentéti* (SMeN-TeTi), nom de l'ancien pharaon qui se lit en tête de la *Chambre des rois de Karnak*[2], et il suppose que ce nom égyptien, *Smentéti*, est celui qui a produit, sous la main des auteurs grecs, les noms d'*Ismandès* et d'*Osymandias*, donnés par Strabon[3] et par Diodore de Sicile[4] à l'un des plus anciens et des plus glorieux pharaons, dont le monument, tel qu'il est décrit par le second de ces auteurs, d'après la relation d'Hécatée d'Abdère, a été, jusqu'à nos jours, un sujet de controverse entre les savants, et dont l'existence même n'a pas médiocrement embarrassé tous ceux d'entre eux qui se sont occupés de déterminer sa place dans l'histoire de l'Égypte. En essayant, à son tour, de retrouver, dans le *Smentéti* de la *chambre de Karnak*, l'*Ismandès* de Strabon et l'*Osymandias* de Diodore, le même que le *Sempsès* d'Ératosthène et le *Sémempsès* de Manéthon, et d'assigner à ce pharaon le quatrième rang parmi les successeurs de *Ménès*, M. Bunsen aura-t-il

[1] Voyez, dans le *Journ. des Savants*, juin 1844, p. 331-332, le compte rendu des opérations de l'ingénieur Perring, sur cette pyramide d'*Abou-Roash*. — [2] Lepsius, *Auswahl, etc.*, Taf. I. — [3] Strabon, l. XVII, p. 811, A; cf. p. 813, C. — [4] Diodor. Sic. I, XLVII-XLIX.

Digitized by Google

été plus heureux que tous ses devanciers? J'avoue, à regret, que je ne puis être de cet avis, et j'en vais donner les raisons, ne fût-ce que pour provoquer de nouvelles explications de la part de notre auteur.

Je tombe d'accord avec lui que le nom égyptien *Smentéti* ressemble assez, par tous ses éléments, au nom grec *Ismandès* ou *Osymandias*, pour qu'on puisse admettre que c'est bien effectivement le même nom qui nous a été transmis, sous sa forme originale, par le monument égyptien, et sous une double forme grecque, par Strabon et par Diodore. Je puis concéder encore que les transcriptions grecques originales d'Ératosthène et de Manéthon étaient *Sémenthès* ou *Sémenthis*, d'où les copistes auraient tiré les leçons *Sémensès*, *Sémempsès*, *Sempsès;* mais, à travers toutes ces combinaisons, M. Bunsen me paraît avoir perdu de vue une considération qui le guide toujours dans ses recherches, et qui est véritablement le fil critique dans le labyrinthe de l'antiquité égyptienne : c'est, d'une part, l'intelligence des signes hiéroglyphiques qui composent le nom égyptien, et, de l'autre, l'interprétation grecque du même nom donnée par Ératosthène. Or il y a ici une opposition radicale qui ne permet en aucune façon, à mon avis, d'admettre que le *Smentéti* de la *chambre de Karnak*, si tant est qu'il soit l'*Ismandès* ou l'*Osymandias* des auteurs grecs, puisse être le *Sempsès* d'Ératosthène et le *Sémempsès* de Manéthon. Effectivement, ce nom, *Smentéti*, s'écrit, dans le cartouche de la *chambre de Karnak*, par quatre signes hiéroglyphiques, le *dos de chaise* 𓋴, *s*, le *parallélogramme dentelé*, 𓏠, *men*, et les *deux barres*, ═, *te*, *ti*, dont le second, l'élément principal du mot, exprime incontestablement l'idée de *demeure*, d'*établissement*, de *durée*[1]; et c'est en effet le même élément qui figure, avec la même valeur, dans le nom de *Mén-ès*, le fondateur de cette dynastie, et dans celui de *Men-ka-ré*, *Mycérinus*, le 4[e] roi de la IV[e] dynastie, l'auteur de la troisième pyramide. Il y a plus; c'est que cette valeur du mot égyptien *men*, représenté hiéroglyphiquement par le *parallélogramme dentelé*, 𓏠, était parfaitement connue d'Ératosthène, puisqu'il interprétait le nom égyptien *Ménès* par le mot grec Αἰώνιος[2], où l'idée de *perpétuité*

[1] La présence du signe 𓋴, *s*, au-devant du signe 𓏠, ne fait ici aucune difficulté, puisque, suivant la doctrine même de M. Bunsen, t. I, p. 329, la lettre égyptienne *s* était un préfixe qui modifiait la signification du verbe, de manière que, *men* signifiant *bâtir*, *smen* voulait dire *faire bâtir*. — [2] Correction indubitable, au lieu de ΔΙΟΝΙΟΣ, mot qui n'est pas grec, et que M. Rosellini, qui a cru devoir maintenir cette leçon, a bien vainement cherché à expliquer, en considérant le nom égyptien *Mena* comme dérivé de celui du dieu suprême *Amoun*, *Monum. dell' Egitto, etc.*, P. I, *Monum. Stor.* t. I, p. 124.



répond précisément à l'acception de *durée* que comporte le mot égyptien. Maintenant, ce même Ératosthène traduit le nom égyptien de son cinquième roi, *Sempsès*, par le mot grec Ἡρακλείδης; d'où il suit, avec la dernière évidence, que le nom de l'*Hercule égyptien*, *Sjem*, formait l'élément principal du nom égyptien du pharaon, porté le cinquième sur sa liste; et, ce qui n'est pas moins certain, c'est que le mot égyptien ϫⲱⲙ ne pouvait pas être représenté en grec autrement que par les lettres Σεμ. On en a la preuve par le nom du XXVI[e] roi d'Ératosthène, Σεμφουκράτης, résultant de la combinaison des noms des dieux égyptiens, *Hercule* et *Harpocrate*, ainsi que le porte expressément l'interprétation grecque d'Ératosthène : ὅ ἐστιν Ἡρακλῆς Ἀρποκράτης, et où le nom de l'*Hercule égyptien*, ϫⲱⲙ, est représenté pareillement en grec par la syllabe Σεμ. Cela posé, le nom *Smentéti*, dont l'élément principal exprime l'idée de *stabilité*, de *durée*, ne peut avoir ni hiéroglyphiquement ni philologiquement aucun rapport avec le nom *Sempsès* ou *Sémempsès*, dérivé de celui d'*Hercule*, Ἡρακλείδης; conséquemment, l'assimilation du *Smentéti* de la *chambre de Karnak* avec le *Sempsès* d'Ératosthène, le *Sémempsès* de Manéthon, ne saurait être admise à aucun titre, et le rang de cinquième roi de la I[re] dynastie, qui lui est assigné par notre auteur, ne repose désormais sur aucune base.

Il en est de même de l'attribution de la *pyramide* du *labyrinthe*, que M. Bunsen avait cru pouvoir faire au pharaon dont il s'agit, en se fondant sur le témoignage de Strabon, qui dit que le roi, auteur du *labyrinthe*, et nommé *Ismandès*, avait son tombeau dans la pyramide bâtie à un stade de distance du *labyrinthe* même [1]. En ne prenant de ce témoignage que la partie qui concerne la *pyramide* du *labyrinthe*, notre auteur regardait cette pyramide, située au lieu nommé aujourd'hui *El-Howara*, comme le tombeau du roi *Smentéti*, sans qu'il pût, il est vrai, s'autoriser, pour cette attribution, de quelque découverte opérée dans cette pyramide, comme dans quelques-unes de celles de *Dashour*, d'*Abousir* et de *Gizeh*, puisqu'il est notoire [2] que cette pyramide d'*Howara* n'avait pu être ouverte par l'ingénieur du colonel Howard Vyse, que l'entrée et l'intérieur nous en étaient encore inconnus, et que, par conséquent, on n'avait pu y trouver le nom du pharaon dont elle est l'ouvrage. Jusqu'ici, l'attribution proposée par M. Bunsen n'était donc

[1] Strabon, l. XVII, p. 811, C : Ἐπὶ τέλει δὲ τῆς οἰκοδομίας ταύτης πλέον ἢ στάδιον ἀπεχούσης ὁ τάφος ἐστὶ πυραμὶς τετράγωνος... ἸΣΜΑΝΔΉΣ δ'ὄνομα ὁ ταφείς. — [2] Voy. dans le *Journ. des Sav.* 1844, p. 419, le compte rendu des fouilles infructueuses du col. How. Vyse sur cette pyramide d'*Howara*, *Operations, etc.*, t. III, p. 82.

qu'une conjecture; mais cette conjecture même vient d'être détruite par le résultat des explorations exécutées en dernier lieu par M. Lepsius dans la pyramide du labyrinthe. Ce savant est heureusement parvenu à pénétrer dans la chambre sépulcrale, qui s'était dérobée à toutes les recherches de l'ingénieur anglais, et il y a trouvé le nom du troisième *Amenemhe*, ce roi de la XIIe dynastie, auteur du *labyrinthe*, dont le cartouche est encore imprimé sur les imposants débris de ce monument. C'est depuis l'impression de son second livre que M. Bunsen a eu connaissance de cette importante découverte, et, en la signalant dans l'avertissement de ce livre [1], il déclare que la pyramide qu'il avait cru pouvoir attribuer à *Smentéti*, dernier roi de la Ire dynastie, appartient réellement à *Amenemhe III*, roi de la XIIe dynastie. Sur ce point encore, il ne saurait donc plus y avoir lieu à la moindre difficulté; et ce qui résulte de cette discussion, c'est que la détermination du cinquième roi d'Ératosthène, assimilé au huitième roi de la Ire dynastie de Manéthon, reste encore tout à fait indécise, ainsi que la place occupée dans l'empire égyptien par le *Smentéti* de la *chambre de Karnak*, assimilé lui-même à l'*Ismandès* de Strabon et à l'*Osymandias* de Diodore.

La IIe dynastie de Manéthon, intitulée *thinite*, se compose de *neuf rois*, en regard desquels, si l'on place autant de rois de la liste d'Ératosthène, c'est-à-dire ceux qui sont nommés, depuis le *sixième* jusqu'au *quatorzième* inclusivement, on ne trouve aucune espèce de rapports, ni pour les noms de rois, ni pour les années des règnes. A l'appui de cette première discordance, qui tend à prouver que cette seconde dynastie de *princes thinites* ne peut être celle de *rois thébains* ou *memphites* exposée dans le *Canon* d'Ératosthène, vient se joindre l'observation que le sixième roi d'Ératosthène est qualifié *memphite*, et que la IIIe dynastie de Manéthon est elle-même intitulée *memphite ;* d'où il semble résulter, à part toute autre considération, que c'est bien ce sixième roi *memphite* qui est le chef de la *troisième dynastie*, *memphite* aussi, et conséquemment que la *seconde dynastie thinite* représente une suite de règnes contemporains d'une branche collatérale de la famille régnante, laquelle branche avait son siége à *This*, la patrie de *Ménès*, fondateur de l'empire. Cette induction se justifie par le fait que la somme d'années, 224, assignée aux *sept premiers rois* de cette seconde dynastie *thinite*, est précisément égale à celle des années des règnes affectés aux *neuf rois* correspondants de la liste d'Ératosthène, avec cette autre particularité, que le chiffre des deux derniers règnes, *huitième* et *neuvième*, 78 ans, répond

[1] *Vor- und Nachwort*, p. IV.

Digitized by Google

pareillement à celui du règne du *sixième roi* d'Ératosthène, toutes coïncidences qui ne peuvent être fortuites et qui tendent bien à prouver que les *neuf rois* d'Ératosthène, du VIe au XIVe, ayant pour chef un *roi memphite*, doivent se chercher dans les *neuf rois* de la IIIe dynastie *memphite* de Manéthon, et, par une conséquence irrécusable, que la *seconde dynastie thinite* doit être regardée comme représentant une branche collatérale, ayant régné parallèlement à la *dynastie memphite*. L'importance de ce résultat, qui signale la première application de la méthode de M. Bunsen, pour la conciliation des listes de Manéthon et d'Ératosthène, me fait un devoir de m'y arrêter, pour montrer l'accord qui règne dans les détails des deux listes, au moyen de la distinction générale que je viens d'indiquer; et c'est un devoir que je remplis d'autant plus volontiers que, si cet accord est démontré par suite des explications où je vais entrer, il en résultera que la restitution de la IIIe dynastie de Manéthon, à l'aide des *neuf rois* correspondants de la liste d'Ératosthène, qui était peut-être le point le plus difficile du grand travail de chronologie égyptienne entrepris par M. Bunsen, pourra être regardée comme un fait acquis à la science, et que dès lors il deviendra moins nécessaire d'exposer, avec le même détail, les autres applications de la même méthode auxquelles donne lieu la restitution des dynasties suivantes.

Examinons d'abord les rapports généraux des deux listes. J'ai déjà dit que la somme des années de règne, 224, des *sept premiers* rois de la IIe dynastie de Manéthon, était précisément la même que celle des années de règne des *neuf rois* thébains d'Ératosthène; premier fait qui établit une remarquable coïncidence de temps entre deux dynasties collatérales. Je rappelle encore que le *huitième* et le *neuvième* rois sont donnés comme ayant régné 78 ans; somme égale à la durée du règne du VIe roi d'Ératosthène, le chef d'une *dynastie memphite;* ce qui tend à les faire rentrer dans cette dynastie. Or il se trouve que, dans les *Extraits* du Syncelle, la IIe *dynastie thinite* finit précisément avec le *septième roi;* d'où il suit que le *huitième* et le *neuvième* appartiennent effectivement à la *dynastie memphite*, en tête de laquelle ils doivent être placés. Voyons maintenant si les rapports particuliers viennent à l'appui de ces rapports généraux.

Le nom du VIe roi d'Ératosthène, rétabli sous sa véritable forme nationale, *Sésorchérès*, avec l'interprétation grecque, Ἡγήσανδρος, deux corrections dues à M. Bunsen[1], l'une et l'autre indubitables, à mon avis,

[1] ΣΕΣΟΡΧΕΡΗΣ, au lieu de ΜΟΜΧΕΙΡΙ, où les éléments égyptiens, *che* (le signe d'offrande ⊔), et *re* (l'image du soleil ⊙), ne peuvent être méconnus,

se trouve maintenant, grâce à cette première restitution, répondre au nom des deux rois, *Sésôchris* et *Chénérès*, de la liste de Manéthon. Or *Sésôchris* est manifestement la transcription grecque du nom égyptien, *Sé-sor-ché-ré*, et *Chénérès* doit être un *prénom*, dont tous les éléments, *Ché-n-ré*, se retrouvent dans l'écriture hiéroglyphique[1]. Voilà déjà un premier point qui peut être regardé comme bien près d'être avéré; en voici un second, où l'assimilation est portée jusqu'à la certitude. Le *Sésorchérès* d'Ératosthène est qualifié *περισσομέλης*, *d'une stature démesurée;* et le *Sésôchris* de Manéthon, qui est déjà reconnu le même prince, et par son nom et par la place qu'il occupe dans l'empire égyptien, est indiqué comme étant *haut de cinq coudées*, *large de trois palmes : ὃς ὕψος εἶχε πηχῶν έ, παλαιστῶν γ'* : particularité qui a dû toujours être trop rare, pour que l'observation, qui en avait été consignée dans les annales égyptiennes et qui était relevée à la fois par Manéthon et par Ératosthène, ne constitue pas pour le roi auquel elle s'applique, *Sésorchérès-Sésôchris*, la preuve de l'identité. Le point de départ de la IIIᵉ *dynastie memphite*, fixé au règne du VIᵉ roi d'Ératosthène, *Sésorchérès*, le *géant*, le *Sésôchris-Chénérès*, de Manéthon, paraît donc être établi d'une manière aussi solide qu'elle est neuve et ingénieuse.

Le VIIᵉ roi d'Ératosthène porte un nom corrompu par la faute des copistes, ΣΤΟΙΧΟΣΑΡΗΣ, que M. Bunsen lit ΤΟΙΧΑΡΗΣ, et dont la traduction grecque, Ἡλιοθέτος[2], *établi par le soleil*, répond exactement à un nom de roi égyptien, connu par un cartouche de la plaine des pyramides[3] : , nom composé de *trois signes*, le *disque du soleil*, ⊙, *ra*, le *nilomètre*, , *tet*, et l'*offrande*, , *ké;* car ce nom *Tet-ché-ra*, exprimant les idées d'*établissement*, d'*offrande* et de *soleil*, se trouve bien évidemment en rapport et avec la transcription grecque, ΤΟΙΧΑΡΗΣ, et avec l'interprétation grecque, ΗΛΙΟΘΕΤΟΣ; et, lorsqu'à l'appui de ce rapprochement vient se joindre le fait de ce cartouche royal, trouvé dans la plaine des pyramides, dont tous les

non plus que le mot *seser*, rendu hiéroglyphiquement par le *sceptre à tête de chacal*, , et exprimant l'idée *chef, conducteur*, à laquelle répond le mot grec ΗΓΗΣΑΝΔΡΟΣ, au lieu de ΤΗΣΑΝΔΡΟΣ, qui n'avait aucun sens. — [1] Nous possédons un cartouche royal, celui d'un roi de la vᵉ dynastie éléphantine, qui offre précisément les trois mêmes éléments : . — [2] ΗΛΙΟΘΕΤΟΣ, au lieu de ΑΝΑΙΣΘΗΤΟΣ, leçon qui n'offrait aucun sens, et qui n'a pu provenir que de l'inadvertance des copistes; c'est encore là une excellente correction due à M. Bunsen. — [3] Publié d'abord par feu M. Nestor L'Hôte, dans une lettre insérée au *Journ. des Sav.* janvier 1841, p. 53, 1).

monuments appartiennent aux rois des premières dynasties, il semble qu'il ne puisse subsister le moindre doute sur la rectification proposée par M. Bunsen pour le nom du VII[e] roi d'Ératosthène. Ce nom égyptien, *Tet-ché-ra*, transcrit en grec *Toi-ché-res* ou *Ty-ké-rès*, a été donné sous la première forme par Ératosthène et sous la seconde par Manéthon, en y supprimant la seconde syllabe *ké*, *Ty-rès*, faute due uniquement aux copistes, de même que la transposition que ce nom a éprouvée dans la liste où il figure au troisième rang, au lieu d'être au deuxième; mais le nombre des années de règne qui est à peu près le même, six pour le *Toicharès* d'Ératosthène, et sept pour le *Ty* (*ché*) *rès* de Manéthon, montre bien qu'il s'agit en effet, sur les deux listes, d'un seul et même roi. Pour ce second roi de la III[e] *dynastie*, le même que le VII[e] roi du *Canon* d'Ératosthène, il y a donc pareillement une certitude historique, acquise de la manière la plus satisfaisante et confirmée par un monument national contemporain, tel que le cartouche royal de la plaine des pyramides.

Il en est de même du roi suivant, le VIII[e] de la liste d'Ératosthène. Ce prince, dont le règne est porté à trente ans, est évidemment le même que celui qui lui correspond[1] sur la liste de Manéthon, avec l'indication d'un règne de vingt-neuf ans. Cette identité ainsi reconnue, d'après le double fait de la place que ces deux rois occupent dans l'empire égyptien et du nombre pareil de leurs années de règne, il suit de là que le nom *Gosormiès*, donné par Ératosthène ou plutôt par ses copistes, doit être rectifié d'après celui que donne Manéthon, *Sésorthos*, transcription grecque du nom égyptien *Sésor-tesen*, dont l'élément principal, exprimé hiéroglyphiquement par le *sceptre à tête de chacal*, ↑, renferme l'idée de *direction*, de *commandement*, qui se retrouve dans la traduction grecque de ce nom donnée par Ératosthène : ΗΓΗΣΙΚΡΑΤΟΣ[2]. Ce *Sésortesen*, premier du nom, le *Sésortosis* de Manéthon, est donc encore un pharaon reconnu sur la liste d'Ératosthène à la place qui lui appartient chronologiquement en qualité de huitième souverain de Thèbes et de Memphis; et cette notion capitale acquiert beaucoup d'importance par les détails qu'ajoute Manéthon au sujet de ce prince, regardé par les Égyptiens comme leur *Esculape, à cause des progrès qu'il avait*

[1] Par suite de la transposition déjà constatée pour le roi précédent, le VII[e] de la liste d'Ératosthène, correspondant au 3[e] de la III[e] dynastie de Manéthon; d'où il suit que c'est bien le 2[e] roi de cette III[e] dynastie qui correspond au VIII[e] roi d'Ératosthène. — [2] Au lieu de ΑΙΤΗΣΙΠΑΝΤΟΣ, mot évidemment altéré, puisqu'il n'offre aucun sens, et dont la leçon, ΗΓΗΣΙΚΡΑΤΟΣ, proposée par M. Bunsen, se rapproche autant que possible. Je regarde cette correction de notre auteur comme aussi certaine qu'elle est heureuse.

Digitized by Google

fait faire à la médecine, le même roi considéré aussi comme le promoteur d'un nouveau mode d'architecture caractérisé par l'emploi de *pierres taillées* à l'équerre, et enfin comme ayant *perfectionné le système de l'écriture*[1]. A de pareils titres, M. Bunsen croit reconnaître dans ce *Sésortesen* le premier des *Sésostris* de la tradition grecque, un roi législateur et instituteur de son peuple, celui-là même que Dicéarque avait célébré sous ce double rapport en l'appelant *Sésonchosis*[2], nom facile à restaurer sous sa véritable forme grecque, *Sésorthosis;* le même auquel Aristote, qui l'appelle *Sésostris*[3], attribuait l'institution fondamentale de la division des habitants de l'Égypte en castes héréditaires; le même enfin auquel se rapportent ces traditions de chants populaires, mentionnés par Hérodote et par Diodore de Sicile au sujet de leur *Sésostris-Sésosis*. On conçoit d'après cela la haute importance qui s'attache à la détermination chronologique de ce pharaon du haut empire, qu'Aristote connaissait d'une manière générale comme *beaucoup plus ancien que Minos*, antérieur lui-même de quatorze siècles à notre ère, et dont le règne, le VII[e] à partir de *Ménès*, marque, dans le développement de la civilisation égyptienne, une époque de progrès et de gloire, si remarquable à tant de titres divers.

Le roi qui succède à celui-là, sur la liste d'Ératosthène, et qui s'appelle *Marès*, correspond au roi nommé *Mésôchris*, ou plutôt, par une correction indubitable, *Sésôchris*, sur la liste de Manéthon[4]. Ici encore nous reconnaissons, avec toute la certitude possible, le même roi désigné par deux noms différents, c'est-à-dire par le *nom royal*, qui était une qualification et qui s'inscrivait dans le *cartouche prénom*, et par le *nom de famille*, qui s'inscrivait dans le *cartouche nom propre*. Effectivement, le premier de ces noms, *Marès*, est un prénom purement égyptien, composé des deux éléments *ma, donner*, et *ré, soleil*, d'où résulte l'idée : *donné par le soleil*, qui se trouve exactement rendue dans la traduction grecque d'Ératoshène : Ἡλιόδωρος. Quant au nom *Sésôchris*, c'est aussi la transcription grecque, aussi exacte que possible, du nom égyptien *Sé-sor-ché-ré*, que nous avons déjà vu porté par un roi de la

[1] Manethon *ex* J. Afric. et Euseb. *apud* Syncell. *Chronogr.* p. 56 et 57 : *Οὗτος Ἀσκληπιὸς Αἰγυπτίοις κατὰ* (ou *διὰ*) *τὴν ἰατρικὴν νενόμισται, καὶ τὴν διὰ ξεστῶν λίθων οἰκοδομίαν εὕρατο· ἀλλὰ καὶ* ΓΡΑΦΗΣ *ἐπεμελήθη*. Malheureusement, la manière dont la pensée de Manéthon est rendue dans ce court extrait ne nous permet pas de déterminer en quoi consistait le résultat des *soins* apportés par l'ancien pharaon à l'écriture égyptienne. — [2] Dicæarch. *apud* Schol. Apollon. Rh. IV, 272-276. — [3] Aristot. *Politic.* VII, IX. — [4] Nous avons déjà vu le nom *Sésôchris* (*Sé-sor-chérès* I), donné par Manéthon au premier roi de sa III[e] dynastie, le même que le VI[e] roi d'Ératosthène. Voy. plus haut, p. 368.

Digitized by Google

même dynastie, transcrit pareillement en grec par Manéthon sous la forme *Sésóchris :* en sorte que, sur ce point encore, il ne saurait subsister la moindre difficulté. Il restera peut-être quelque doute sur l'attribution que fait M. Bunsen à ce pharaon du haut empire, le huitième successeur de *Ménès*, de la pyramide en briques de *Dashour*, qu'il regarde comme ayant été son tombeau, d'après le cartouche royal qu'on y a trouvé, mais mutilé de toute la partie supérieure, de manière qu'il n'en restait plus que les deux signes, , *ché*, et ⊙, *ré*[1]; en suppléant les deux signes qui manquent, , *Sé-sor*, il en résulte le nom entier : *Sé-sor-ché-ré*, restitution qui, tout ingénieuse et toute plausible qu'elle est en elle-même, aurait pourtant besoin, pour être admise avec toute confiance, d'être appuyée par un monument plus complet. A la vérité, cette conjecture de M. Bunsen se justifie par une notion historique que nous avons nous-même essayé d'établir dans ce journal[2], celle que la pyramide en briques de *Dashour*, dont il s'agit ici, est la pyramide attribuée à un ancien roi égyptien, nommé *Asychis* par Hérodote[3], et plus exactement *Sasychis*, par Diodore de Sicile[4]; car ce dernier nom, *Sasychis*, paraît bien une des formes grecques du nom *Sésorchérès*, transcrit *Sésóchris* par Manéthon. J'admets donc, pour mon propre compte, l'opinion de M. Bunsen, que la pyramide en briques de *Dashour* est celle de *Sasychis*, le *Sésorchérès* des Égyptiens; d'où il suit que c'est, de toutes les pyramides qui existent aujourd'hui, la plus ancienne dont nous connaissions le fondateur, et, par une conséquence liée à celle-là, que les deux pyramides en pierres, voisines de la pyramide en briques de la même localité de *Dashour*, doivent être celles des deux rois, prédécesseurs immédiats de *Sésorchérès*, c'est à savoir celles de *Tetchéra* et de *Sésortesen Ier*. Mais c'est là une question sur laquelle je me propose de revenir dans un résumé sur les pyramides, que j'ai annoncé depuis plusieurs années[5], et que j'avais cru devoir ajourner, dans la prévision des découvertes qui pouvaient s'opérer dans la plaine des pyramides par suite de la mission de M. Lepsius, prévision qui s'est heureusement réalisée.

Le roi qui suit, sur la liste d'Ératosthène, *Anóyphis*, a pour correspondant, sur celle de Manéthon, avec un nombre d'années qui diffère trop peu pour constituer une difficulté, un roi nommé *Sóyphis*. Ici encore, la correspondance est juste et l'identité certaine, au moyen

[1] *The Pyramids to the Soutward of Gizeh*, part. III, pl. XIII, fig. 10. — [2] Juillet 1844, p. 410-412. — [3] Herodot. II, CXXXVI. — [4] Diodor. Sic. I, XCIV. — [5] *Journal des Savants*, avril 1841, p. 244; mai 1844, p. 273, et juillet 1844, p. 419.

Digitized by Google

d'une correction très-légère du texte d'Ératosthène, qui résulte à la fois et de celui de Manéthon et de la traduction grecque d'Ératosthène lui-même, en lisant AN (?) ΣΩΥΦΙΣ, au lieu de ΑΝΩΥΦΙΣ. Effectivement, ce dernier nom, ΣΩΥΦΙΣ, est la leçon de Manéthon, et c'était aussi celle d'Ératosthène, puisqu'il traduisait le nom égyptien en grec par *ἐπίκωμος*, de même qu'il traduisait par le mot grec *κωμάστης* le nom égyptien de son xve roi, ΣΑΩΦΙΣ, le ΣΩΥΦΙΣ de Manéthon. Or l'idée de *licence*, de *désordre*, liée à celle de *violence* qu'exprime le radical grec, se retrouve pareillement dans le radical égyptien[1]; et nous connaissons maintenant, par les monuments nationaux, un cartouche royal : , qui représente le nom de ce pharaon, sous sa forme égyptienne, *Schoufou*, au moyen de quatre signes hiéroglyphiques, le *crible*, , *ch*; *le bras armé du fouet*, , *chou*; le *serpent*, , *f*, et l'*oiseau*, , *ou*. Ce cartouche, qui provient de la plaine des pyramides, et qui est une variante de l'autre cartouche connu[2] : , appartenant au roi *Schoufou*, de la ive dynastie, l'auteur d'une des grandes pyramides de Memphis, appartient donc lui-même à un roi d'une des premières dynasties memphites, très-probablement au pharaon qui nous occupe; et, ce qui ajoute encore à cette probabilité, c'est que la même plaine des pyramides a fourni pareillement un autre cartouche, qui donne le deuxième nom de ce pharaon, *An* : , et que nous possédons en même temps, par la *chambre des rois de Karnak*, où ce cartouche du roi *An* occupe le cinquième rang, la preuve positive que ce pharaon a régné positivement à l'époque que l'accord des listes de Manéthon et du *Canon* d'Ératosthène tend à assigner au *Sôyphis* du premier, cinquième roi de la iiie dynastie, à l'*An-Sôyphis* du second, neuvième successeur de *Ménès*. Il n'est guère possible d'arriver, dans des recherches de ce genre, à une conformité plus grande et mieux appuyée à la fois par les textes et par les monuments.

C'est encore le même résultat que nous avons à constater pour le sixième roi de la iiie dynastie de Manéthon, *Tosertasis*, qu'il faut lire *Sésortasis*, forme grecque du nom égyptien *Sésortasen*, que nous connaissons déjà, lequel roi répond au onzième roi du *Canon* d'Ératosthène, nommé *Sirios*. Effectivement, ce nom, interprété en grec par Ératosthène, *υἱὸς κόρης*, *fils* (de la pupille) *de l'œil*, se reconnaît, sans la

[1] Nous en avons déjà fait l'observation dans ce journal même, mars 1844, p. 163, note 3, en nous fondant à cet égard sur une idée de M. Lenormant, *Éclaircissements sur le cercueil de Mycérinus*, p. 42. — [2] *Journal des Savants*, janvier 1841, p. 53, 1).

Digitized by Google

moindre difficulté, pour un *surnom égyptien*, composé des deux éléments, *si, fils*, et *iri*, *œil*, littéralement, l'*iris*, la *pupille de l'œil;* ce n'était donc pas, ce ne pouvait pas être le *nom propre*, le *nom de famille;* et nous avons là une nouvelle preuve du fait que nous avons signalé, c'est à savoir, que, des deux noms portés par les pharaons, l'un, le *prénom*, ou le *nom royal*, est celui qui a été admis de préférence sur le *Canon* d'Ératosthène, l'autre, le *nom propre*, le *nom de famille*, est celui qui figure sur la liste de Manéthon. Cette préférence donnée au *nom royal* par le grand critique d'Alexandrie s'explique du reste très-bien par la circonstance que des princes, portant le même nom de famille, tels que notre *Sésortasen II*, ne pouvaient être distingués de leurs homonymes que par le *nom royal*, qui était de sa nature une qualification toute particulière, un titre tout personnel; et, ce qui n'est pas non plus inutile à remarquer, c'est avec quelle exactitude la transcription grecque, *Sirios*, a rendu le nom égyptien, *Si-iri*, et à quel point l'interprétation grecque, *υἱὸς κόρης*, exprimait fidèlement le sens des deux mots égyptiens, *fils de l'œil :* d'où résulte une preuve péremptoire de l'intelligence profonde de l'antiquité égyptienne qui a présidé au travail d'Ératosthène, et qui y éclate d'une manière si sensible, toutes les fois que le texte original n'a pas été altéré par l'ignorance ou l'inadvertance des copistes.

Le résultat des recherches de M. Bunsen est moins satisfaisant en ce qui concerne le roi suivant, *Chnoubos* ou *Gnevros*, interprété par Ératosthène, ΧΡΥΣῸΣ ἢ ΧΡΥΣΟΥ͂Σ, *or* ou *d'or*, et fils du roi précédent. Un pareil nom ne pouvait pas être un *nom propre*, un *nom de famille;* cette considération, jointe à la circonstance que le pharaon dont il s'agit est indiqué comme fils du roi antérieur *Sésortasen II*, tend à faire reconnaître en lui un *Sésortasen III*, qu'on devrait s'attendre à trouver sur la liste de Manéthon. Mais le nom qu'on y lit est celui d'un roi *Achès*, qui ressemble beaucoup au nom d'un roi contemporain, dont le cartouche : , *Asès*, s'est rencontré plusieurs fois sur des monuments sortis de la plaine des pyramides[1], le même cartouche qui figure sous cette forme : , au quatrième rang de la ligne supérieure de la *chambre des rois de Karnak*, avant celui du roi *An;* d'où il suit irrésistiblement qu'il ne peut répondre au nom du roi *Achès*, de la liste de Manéthon. Il y a donc là une difficulté qui reste encore à éclaircir, et dont

[1] Avec cette variante: , *Asesa*, donnée par feu M. Nestor L'Hôte, *Journ. des Savants*, janvier 1841, p. 53, 1).

Digitized by Google

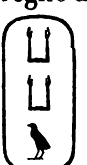
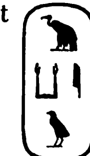
nous devrons sans doute quelque jour la solution aux monuments nationaux de l'Égypte.

Cette espérance est justifiée par la restitution, opérée d'après un moyen semblable, du XIII[e] roi d'Ératosthène, restitution que je crois pouvoir signaler comme un fait acquis à la science. Le nom de ce roi, ΡΑΥΩΣΙΣ, doit se lire, au moyen du changement d'une seule lettre, ΡΑΣΩΣΙΣ, ce qui résulte à la fois, et de la forme égyptienne de ce nom, RA-SÉ-SOR: , fournie par les monuments égyptiens, et de l'interprétation grecque donnée par Ératosthène, Ἀρχικράτωρ, puisque les deux mots égyptiens *ra, soleil, principe des choses,* et *sésor, domination, puissance,* expriment précisément l'idée contenue dans le mot grec Ἀρχικράτωρ. Ce point établi, il devient évident, par le rapport des noms, indépendamment de toute autre considération, que le roi *Rasésor,* le *Rasôsis* d'Ératosthène, est le même qui figure sous le nom corrompu de ΡΑΤΟΙΣΗΣ, parmi les rois de la IV[e] dynastie de Manéthon, où ce nom ne peut avoir été placé que par une erreur des copistes; c'est là une de ces transpositions faciles à constater et faciles aussi à admettre, qui avaient rendu si difficile, pour ne pas dire impossible, la restitution des listes de Manéthon, tant qu'on ne pouvait s'aider de la connaissance des monuments nationaux de l'Égypte. Mais, du reste, cette transposition, due uniquement aux auteurs des *Extraits,* achève d'être prouvée par le nom qui suit immédiatement, sur la liste de Manéthon, *Bichérès,* lequel est manifestement le même que celui de *Biyrès,* du *Canon* d'Ératosthène, puisque ces deux noms, qui diffèrent si peu l'un de l'autre, sont donnés au prince successeur du *Rasôsis* d'Ératosthène, du *Ratoisès* de Manéthon, et qu'ainsi ils désignent bien certainement un pharaon dont la place dans l'empire égyptien est déterminée par cet ordre de succession. A l'appui de ces rapports dynastiques et chronologiques, nous avons acquis, par le résultat des découvertes opérées aux frais du colonel Howard Vyse dans le groupe entier des pyramides, la certitude que deux des pyramides d'*Abousir, celle du milieu* et *celle du nord,* étaient les tombeaux des deux rois *Rasôsis* et *Bichérès:* et , XIII[e] et XIV[e] d'Ératosthène, huitième et neuvième de la III[e] dynastie de Manéthon, dont on y a trouvé les cartouches[1], dont le second figure au sixième rang de la ligne supérieure de la *chambre des rois de Karnak,* immédiatement

[1] *The Pyramids to the Soutward of Gizeh,* part. III, pl. VI, fig. 4, l. E, et pl. V, fig. 1, l. A et B.

Digitized by Google

après le cartouche du roi *An*[1], le même qui nous était aussi connu par des monuments de la plaine des pyramides[2]. Voilà encore un des plus grands résultats de la science moderne, la certitude que deux des pyramides d'*Abousir* appartiennent aux deux derniers rois de la IIIe dynastie de Manéthon, et que ces monuments précèdent immédiatement, dans l'ordre des temps, les pyramides de *Gizeh*, ouvrages des rois de la IVe dynastie.

J'ai donné quelque étendue à l'exposé du travail de M. Bunsen, sur la restitution de la IIIe dynastie de Manéthon, parce qu'il m'a semblé que cette partie de ses recherches était celle qui pouvait donner l'idée la plus claire et la plus avantageuse de sa méthode, en même temps qu'elle renfermait un des résultats les plus importants et les plus neufs qu'ont pu produire, dans l'état actuel de nos études égyptiennes, la confrontation des textes historiques et des monuments nationaux. Ce résultat me semble assez solidement établi dans son ensemble, assez bien lié dans toutes ses parties, pour constituer un des principaux mérites du travail de M. Bunsen; et, s'il était permis de le regarder dès à présent comme définitif, ce qui serait sans doute trop hasardé, la réalité historique de ces *neuf rois* d'Ératosthène et de Manéthon, ainsi démontrée par l'accord des témoignages et des monuments, pourrait être considérée comme l'une des plus précieuses acquisitions dont ait pu s'enrichir de nos jours l'histoire primitive du genre humain. A côté de ce résultat se placent les noms de plusieurs pharaons, dont les cartouches sont sortis en dernier lieu de la plaine des pyramides[3], et qui doivent avoir régné dans la même période. La ressemblance du nom de deux de ces rois :  et , *Ké-ké-ou* et *A-A-ké-ou*, avec celui d'un des rois portés sur la liste de la *IIe dynastie thinite* de Manéthon, *Kaiéchos* ou *Kéchoos*, et avec celui du roi *Achès*, de la *IIIe dynastie memphite*, est un fait qui tend de plus en plus à confirmer, d'une part, l'existence de dynasties collatérales pour cette

[1] Lepsius, *Auswahl, etc.*, Taf. I. — [2] Nestor L'Hôte, *Journal des Savants*, janvier 1841, p. 53, 1); je dois dire que, depuis l'impression de son livre, M. Bunsen, éclairé par les observations de M. Sam. Birch, a changé d'opinion sur la lecture de ce cartouche, qu'il lit maintenant *Sah-ou-ra*, au lieu de *Amsch-ou-ra*, et qu'il attribue au XIe roi d'Ératosthène, *Sirios*, *Sésortasen* II; voy. son *Anhang* B, p. XI-XII. — [3] Ces cartouches ont été publiés par feu M. N. L'Hôte, dans le *Journ. des Sav.* janvier 1841, p. 53, 1); d'autres, dus aux investigations récentes de M. Lepsius, sont donnés par M. Bunsen, t. II, p. 106-107. L'un de ces cartouches : *Ou-sé-ser-ke-f*, était déjà connu par la publication de M. Nestor L'Hôte, *ibid.* p. 54, ainsi que l'a reconnu plus tard M. Bunsen lui-même, t. II, *Vor-und Nachwort*, S. III.

Digitized by Google

époque du haut empire égyptien; d'autre part, l'authenticité des documents historiques mis en œuvre par Manéthon, sans que la place de ces rois mêmes, que nous ne connaissons encore que par leurs cartouches, puisse jusqu'ici être déterminée dans l'empire égyptien; c'est un point accessoire sur lequel des découvertes ultérieures pourront jeter de nouvelles lumières.

Maintenant, que, par l'exposition détaillée de la IIIe dynastie de Manéthon, mise en regard des neuf rois correspondants, VI-XIV, du *Canon* d'Ératosthène, et rapprochée des monuments nationaux de l'Égypte, je crois avoir fait suffisamment connaître à nos lecteurs en quoi consiste la méthode de M. Bunsen, et les fruits qu'on peut en attendre, sauf les réserves que j'ai faites au commencement de mon travail et que je me borne ici à rappeler, je procéderai, dans la suite de cet examen, d'une manière plus succincte, et, sans entrer dans les détails, à moins qu'ils ne soient exigés par l'importance du sujet ou par la nouveauté des monuments, je me bornerai à en signaler les principaux résultats. C'est ainsi que je m'occuperai, dans un prochain article, de la IVe dynastie et de celles qui la suivirent, jusqu'à la chute du haut empire égyptien, opérée par l'invasion des Pasteurs.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Eyriès, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort le 12 juin 1846.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le samedi 30 mai, sa séance publique et annuelle, sous la présidence de M. Ch. Dunoyer. Après le dis-

Digitized by Google

cours d'ouverture du président, le rapport sur le prix décerné et l'annonce des sujets de prix proposés, M. Mignet, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les travaux de M. Charles Comte.

PRIX DÉCERNÉ.

Section de philosophie. L'Académie avait proposé, pour l'année 1846, le sujet de prix suivant : « Théorie de la certitude. » Ce prix a été décerné à M. Javary, régent de philosophie au collége de Libourne. Une première mention très-honorable a été accordée à M. Ch. Gouraud, et une seconde mention honorable à M. Christian-Bartholmess.

Les prix proposés, pour le concours de cette année, par la section de morale et par la section d'économie politique et de statistique, n'ont point été décernés. Ils ont été remis l'un et l'autre au concours de 1848. (Voir ci-après.)

PRIX PROPOSÉS.

(CONCOURS DE 1847.)

Section de morale. L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1847, un prix sur la question suivante : « Rechercher quelle influence les progrès et le goût du bien-être matériel exercent sur la moralité d'un peuple. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1846.

Section de législation. L'Académie rappelle qu'elle a proposé aussi, pour 1847, le sujet de prix suivant : « De l'origine des actions possessoires et de leur effet pour la défense et la protection de la propriété. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être adressés le 31 octobre 1846.

L'Académie rappelle également qu'elle a mis au concours, pour l'année 1847, le sujet de prix suivant : « Retracer les phases diverses de l'organisation de la famille sur le sol de la France, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Le terme de ce concours est fixé au 1er novembre 1846.

Section d'économie politique. L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour la même année, le sujet de prix suivant : « Rechercher, par l'analyse comparative des doctrines et par l'étude des faits historiques, quelle a été l'influence de l'école des physiocrates sur la marche et le développement de la science économique, ainsi que sur l'administration générale des États, en ce qui touche les finances, l'industrie et le commerce. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 30 septembre 1846.

L'Académie rappelle également qu'elle a proposé, pour 1847, le sujet de prix suivant : « Déterminer les faits généraux qui règlent les rapports des profits avec les salaires, et en expliquer les oscillations respectives. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1846.

Section d'histoire. L'Académie a proposé, pour 1847, un prix sur la question suivante : « Faire connaître la formation de l'administration monarchique depuis

Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV inclusivement; marquer ses progrès; montrer ce qu'elle a emprunté au régime féodal; en quoi elle s'en est séparée; comment elle l'a remplacé.» Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Le terme du concours est fixé au 31 octobre 1846.

(CONCOURS DE 1848.)

Section de morale. L'Académie remet au concours de 1848 le sujet de prix suivant, qu'elle avait proposé pour cette année : « Rechercher et exposer comparativement les conditions de moralité des classes ouvrières agricoles et des populations vouées à l'industrie manufacturière. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être adressés avant le 30 septembre 1847.

Section d'économie politique. L'Académie remet également au concours de 1848 le sujet de prix suivant, qu'elle avait proposé pour le concours de 1846 : « Déterminer, d'après les principes de la science et les données de l'expérience, les lois qui doivent régler le rapport proportionnel de la circulation en billets avec la circulation métallique, afin que l'État jouisse de tous les avantages du crédit, sans avoir à en redouter l'abus. » Au programme qu'elle avait déjà publié pour cette question, et que nous avons reproduit, l'Académie ajoute les observations suivantes: « Tout en laissant aux concurrents le soin de fixer la direction et l'étendue de leur investigation, l'Académie les invite cependant à porter principalement leur attention sur cette partie du crédit dont les gouvernements sont libres de déterminer l'usage. Ce qu'elle demande, c'est l'examen des règles à imposer à la circulation en billets dont l'émission a lieu, soit pour le compte des États eux-mêmes, soit par l'intermédiaire d'établissements ou de banques investis de priviléges exclusifs. Dans quelle mesure cette circulation peut-elle, sans inconvénients, se combiner avec la circulation métallique? Quelles proportions faut-il maintenir entre le montant des émissions et celui des en-caisse ou réserves métalliques, destinées à subvenir au remboursement des billets dont la conversion en numéraire pourrait être réclamée? Les règles, à cet égard, doivent-elles être partout les mêmes ou peuvent-elles différer suivant les temps et les lieux? Tels sont les points qu'il importe surtout d'éclaircir et de décider. Des faits, réalisés assez récemment au sein de pays où l'usage du crédit a pris de vastes développements, ont jeté sur la question des lumières nouvelles. C'est aux concurrents à ne rien négliger pour les recueillir, et à se rappeler constamment qu'il n'est pas, en pareille matière, de meilleurs renseignements que ceux de l'expérience. » Le prix est de la somme de 1,500 francs. Le terme du concours est fixé au 30 septembre 1847.

Section de philosophie. L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1848, le sujet de prix suivant : « Examen critique de la philosophie scolastique. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 août 1847.

Section d'histoire générale. L'Académie rappelle également qu'elle a mis au concours, pour l'année 1848, le sujet suivant : « Démontrer comment les progrès de la justice criminelle, dans la poursuite et la punition des attentats contre les personnes et les propriétés, suivent et marquent les âges de la civilisation, depuis l'état sauvage jusqu'à l'état des peuples les mieux policés. » Le prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être adressés avant le 31 octobre 1847.

Digitized by Google

Prix quinquennal de 5,000 francs, fondé par M. le baron Félix de Beaujour. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé le sujet suivant pour 1848 : « Examen critique du système d'instruction et d'éducation de Pestalozzi, considéré principalement dans ses rapports avec le bien-être et la moralité des classes pauvres. » Les mémoires devront être adressés avant le 31 octobre 1847.

Prix quinquennal fondé par feu M. le baron de Morogues. — Feu M. le baron de Morogues a légué, par son testament en date du 25 octobre 1834, une somme de 10,000 francs placée en rentes sur l'État, pour faire l'objet d'un prix à décerner, tous les cinq ans, alternativement par l'Académie des sciences morales et politiques, *au meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier*, et par l'Académie des sciences physiques et mathématiques, *à l'ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France.* Une ordonnance royale, en date du 26 mars 1842, a autorisé l'Académie des sciences morales et politiques à accepter ce legs. L'Académie annonce qu'elle décernera ce prix, en 1848, à l'ouvrage remplissant les conditions prescrites par le donateur. Le terme de ce concours est fixé au 30 septembre 1847.

(CONCOURS DE 1849.)

Section de morale. L'Académie propose, pour l'année 1849, la question suivante : « Rechercher l'histoire des différents systèmes de philosophie morale qui ont été enseignés dans l'antiquité, jusqu'à l'établissement du christianisme; faire connaître l'influence qu'avaient pu avoir, sur le développement de ces systèmes, les circonstances sociales au milieu desquelles ils s'étaient formés, et celle, qu'à leur tour, ils avaient exercée sur l'état de la société dans le monde ancien. » L'Académie n'entend parler que des systèmes de morale proprement dite, et non des principes de métaphysique et de philosophie générale, auxquels ces systèmes se rattachent d'une manière plus ou moins directe. Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires seront reçus jusqu'au 30 septembre 1848.

Section de législation. L'Académie propose, pour l'année 1849, le sujet de prix suivant : « Rechercher l'origine de la juridiction ou de l'ordre judiciaire en France; en retracer l'histoire; exposer son organisation actuelle et en développer les principes. » — *Programme:* Il sera nécessaire de faire connaître les causes qui ont successivement amené le déplacement, l'aliénation ou le morcellement du pouvoir judiciaire, en France, et les causes qui ont, plus tard, et progressivement, procuré le rétablissement de l'unité de juridiction. Il conviendra d'analyser le pouvoir judiciaire; d'indiquer sa nature, son étendue et ses limites; de distinguer les divers éléments dont il se compose; d'examiner à quels différents ordres de tribunaux l'exercice de la juridiction peut ou doit être délégué; quelles doivent être les règles de leur compétence et l'autorité qui doit la maintenir. Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés avant le 30 novembre 1848.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Lettres inédites de Feuquières, tirées des papiers de famille de madame la duchesse Decazes, et publiées par Étienne Gallois, tome 4ᵉ. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Leleux, 1846, in-8° de XLIV-444 pages. — Ce volume, qui contient la suite de la correspondance du marquis Isaac de Feuquières, pendant les années 1676-1679, offre le même degré d'intérêt que les précédents. (Voir nos cahiers de février, p. 122, et d'avril, p. 253.) Nous avons déjà nommé les principaux correspondants de M. le marquis de Feuquières. La plupart de leurs lettres ont une importance politique proportionnée à celle des événements de cette époque. Les autres empruntent leur principal mérite de la grâce facile du style, et du charme des détails intérieurs de la vie de famille. Parmi ces dernières, on distingue surtout celles du marquis Antoine de Pas, du comte de Rebenac, et de Simon de Pas, trois des sept fils du marquis de Feuquières. Quoique cette publication ait été annoncée en quatre volumes, elle paraît devoir excéder ce nombre, puisqu'il reste encore à mettre au jour la fin de la correspondance du marquis Isaac de Feuquières, depuis 1679 jusqu'à 1682, et celle de son fils aîné, Antoine de Pas, marquis de Feuquières, lieutenant général des armées du roi, auteur des *Mémoires et maximes militaires*. On accueillera avec intérêt et plaisir ce complément nécessaire d'un recueil dont l'importance historique et littéraire est déjà appréciée. Nous en rendrons compte aussitôt qu'il aura paru.

Les séances de Haidari, récits historiques et élégiaques sur la vie et la mort des principaux martyrs musulmans. Ouvrage traduit de l'indoustani, par M. l'abbé Bertrand, suivi de l'élégie de Miskin, traduite de la même langue, par M. Garcin de Tassy. Versailles, imprimerie de Despart; Paris, imprimerie de Duprat, in-8° de 356 pages.

Critique de la raison pure, par Emm. Kant. Seconde édition en français, retraduite sur la première édition allemande; contenant tous les changements faits par l'auteur dans la seconde édition, des notes, et une biographie de Kant, par J. Tissot. Corbeil, imprimerie de Crété; Paris, librairie de Ladrange, 2 volumes in-8°, ensemble de 1,200 pages.

Description des médailles gauloises, faisant partie des collections de la Bibliothèque royale, accompagnée de notes explicatives, par M. Adolphe Duchalais. Paris, imprimerie de F. Didot, in-8° de 368 pages, plus 2 planches.

Histoire de la législation romaine, depuis son origine jusqu'à la législation moderne; suivie d'une généralisation du droit romain, etc., par M. Ortolan. Troisième édition. Corbeil, imprimerie de Crété; Paris, librairie de Joubert, in-8° de 416 pages.

La basilique de Nicolas Tartaglia. Ouvrage publié pour la première fois en 1537, sous le titre de *La science nouvelle*, et continué en 1546 dans les deux premiers livres du recueil du même auteur, intitulé : *Questions et inventions diverses;* traduit de l'italien, avec quelques annotations par Rieffel. Deuxième partie. Saint-Cloud, librairie de Belin-Mandar; Paris, librairie de Corréard, in-8° de 116 pages.

Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les Iles britanniques, langue,

Digitized by Google

coutumes, mœurs et institutions; par Aurélien de Courson. Tome Ier. Compiègne, imprimerie d'Escuyer; Paris, librairies de Furne, de Bourdin et de Dumoulin, in-8° de 460 pages.

Lettres et pièces rares ou inédites, publiées et accompagnées d'instructions et de notes, par M. Matter. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie d'Amyot, in-8° de 432 pages.

Histoire des découvertes géographiques des nations européennes dans les diverses parties du monde, présentant, d'après les sources originales, pour chaque nation, le précis des voyages exécutés par terre et par mer, et offrant le tableau complet de nos connaissances actuelles sur les pays et les peuples de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, avec un grand nombre de cartes et une bibliographie complète des voyages. Par L. Vivien de Saint-Martin. 1re série, tome III, première livraison. Paris, imprimerie de Fain, librairie d'Arthus Bertrand, in-8° de 252 pages, avec une carte.

Relation du voyage fait en 1843-44 en Grèce et dans le Levant, par M. A. Chenavard, architecte, E. Rey, peintre, et J. M. Dalgabio, architecte; par M. Ant. Chenavard. A Lyon, imprimerie de Boitel, in-8° de 184 pages.

Mémoire de la société géologique de France. Deuxième série, tome Ier, 1re et 2e partie. Paris, imprimerie de Bourgogne, librairie de P. Bertrand, in-4° de 25 feuilles, plus 13 planches.

Mémoire sur la famille des fougères, par A. L. A. Fée. Premier mémoire. Examen des bases adoptées dans la classification des fougères, et en particulier de la nervation. Strasbourg, imprimerie et librairie de Mme veuve Levrault, in-folio de 28 feuilles et demie, plus 64 planches.

Mollusques vivants et fossiles, ou description de toutes les espèces de coquilles et de mollusques, classés suivant leur distribution géologique et géographique, par Alcide d'Orbigny. Livraisons 1, 2, 3. Paris, imprimerie de Siron, librairie de Gide et compagnie; trois cahiers in-8°, ensemble de 15 feuilles, plus 15 planches.

Dépôt général de la marine. Mélanges hydrographiques, ou *Recueil de documents relatifs à l'hydrographie et à la navigation*, revus et mis en ordre par M. B. Darondeau. Tome Ier. Paris, Imprimerie royale, in-8° de 400 pages. (Extrait des *Annales maritimes et coloniales* par MM. Bajot et Poirré.)

Grammaire raisonnée de la langue ottomane, suivie d'un appendice contenant l'analyse d'un morceau de composition ottomane, où sont démontrées les différentes règles auxquelles les mots sont assujettis; par James W. Redhouse, secrétaire interprète de la commission britannique aux conférences d'Erzeroum. Paris, imprimerie de Dondey-Dupré, librairie de Gide et compagnie.

Philosophie de Thomas Reid, extraite de ses ouvrages, avec une *Vie* de l'auteur et un *Essai sur la philosophie écossaise*, par l'abbé P.-H. Mabire. Seconde série. Essai sur les facultés actives de l'homme. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Lecoffre, in-12 de 444 pages.

ANGLETERRE.

Elementary art, or the use of the chalk and lead pencil advocated and explained. Third edition. London, David Bogue, 1845, in-folio. — *The principles and practice of art*. London, Chapman and Hall, 1846, in-folio. — Ces deux ouvrages de

Digitized by Google

M. Harding, un des artistes les plus distingués de l'Angleterre, méritent d'être connus en France. Le premier, consacré aux éléments de l'art, traite des premiers principes du dessin et des procédés matériels d'imitation, particulièrement de l'usage du crayon. Le second, qui a pour objet, comme l'indique son titre, les principes et la pratique de l'art, est d'une portée plus élevée. L'auteur, s'adressant à des intelligences développées, entreprend d'initier les élèves au grand secret de l'art de peindre. C'est dans l'étude de la nature plutôt que dans l'imitation servile de telle ou telle école qu'il leur enseigne à trouver les lois du beau et du vrai. Il consacre au développement de sa méthode huit chapitres étendus, dans lesquels, après avoir examiné et comparé les divers systèmes adoptés par les maîtres anciens, il traite de la distinction à faire entre le jugement et le sentiment dans la peinture ; de la beauté de la forme; de la composition; des lumières et des ombres; de la couleur; du dessin d'après nature. A sa théorie, clairement et ingénieusement exposée, M. Harding a soin de joindre l'exemple, et ses nombreux dessins attestent un talent aussi varié que brillant. Nous ne doutons pas qu'ils ne contribuent puissamment à assurer le succès de ces deux splendides volumes.

BELGIQUE.

Guillebert de Lannoy et ses voyages en 1413, 1414 et 1421, commentés en français et en polonais, par Joachim Lelewel. Bruxelles et Posen, in-8°. — Guillebert de Lannoy, sire de Villerval et de Tronchiennes, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, né en 1386, mort en 1462, remplit plusieurs missions diplomatiques en France, en Angleterre, en Prusse, en Pologne; il visita la Russie, la Grèce, l'Égypte, la Palestine. Le récit de ses voyages, composé par lui-même, a été imprimé en partie, à Londres, par Webb, sous le titre de *Pèlerinaiges de Surye* (dans l'*Archæologia*, f. XXI), et plus complétement en 1842 par la société des bibliophiles de Mons, sous le titre de : *Voyages et ambassades de messire Guillebert de Lannoy*. M. Lelewel publie de nouveau, avec un travail critique, les fragments de cette relation qui ont plus particulièrement rapport à la Pologne et aux contrées adjacentes. Il y a joint une carte itinéraire dressée en polonais, une notice sur la famille du sire de Lannoy, une chronologie des voyages qui ont précédé ou suivi celui de Guillebert, et un tableau généalogique des princes dont le nom est cité dans le texte.

Histoire des Belges à la fin du dix-huitième siècle, avec une introduction contenant la partie diplomatique de cette histoire pendant les règnes de Charles VI et de Marie-Thérèse, par Ad. Borgnet, professeur à l'université de Liége, etc. Bruxelles, imprimerie de Delevingue et Callewaert, librairie de Vandale. Paris, librairie de Dumoulin, 2 vol. grand in-8° de XII-746 pages.

Histoire de la langue et de la littérature provençale, par Émile de Laveleye, élève de l'université de Gand. 1845, Bruxelles, imprimerie de Th. Lesigne; Paris, librairie de Dumoulin, 1 vol in-8° de XII-347 pages, 7 francs.

Histoire de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha, traduction libre, augmentée et annotée par M. Auguste Scheler, docteur en philosophie et lettres, etc., etc. 1846, Bruxelles, imprimerie de D. Raes; Paris, librairie de Dumoulin, 1 vol. grand in-8°, fig., de III-344 pages et cinq tableaux généalogiques, 8 francs.

Le Château de Wildemborg ou *les Mutinés du siége d'Ostende* (*1604*), par le baron

Digitized by Google

Jules de Saint-Genois. 1846, Gand, imprimerie de Hebbelynck; Bruxelles, librairie de Vandale; Paris, librairie de Dumoulin, 2 vol. in-8° de 400 pages, 6 francs.

Histoire de la peinture flamande et hollandaise, par Alfred Michiels. 1845, Bruxelles, imprimerie de Devroye et compagnie, librairie de Vandale; Paris, librairie de Dumoulin, tomes I et II, de XII-837 pages. L'ouvrage formera 4 volumes. Prix des 2 volumes, 16 francs.

Analogies linguistiques du flamand dans ses rapports avec les autres idiomes d'origine teutonique, par P. Lebrocquy. 1845, Charleroy, imprimerie de Alph. Deghistelle; Bruxelles, librairie de Vandale; Paris, librairie de Dumoulin, in-8° de 481 pages, 7 francs.

Notice des archives de M. le duc de Caraman, précédée de recherches historiques sur les princes de Chimay et les comtes de Beaumont, par M. Gachard, archiviste général du royaume de Belgique. 1845, Bruxelles, librairie de Vandale; Paris, librairie de Dumoulin, 1 vol. in-8° de 148 pages, 4 francs.

Extraits des registres des consaux de Tournay (1472-1490-1559-1572-1580-1581), suivis de la liste des prévôts et des magistrats de cette ville, depuis 1667 jusqu'à 1794, par M. Gachard. 1846, Bruxelles, librairie de Vandale; Paris, librairie de Dumoulin.

Glossaire roman latin du XVe siècle, extrait de la bibliothèque de la ville de Lille, par Émile Gachet, attaché à la commission d'histoire de Belgique. 1846, Bruxelles, librairie de Vandale; Paris, librairie de Dumoulin, in-8° de 26 pages, 2 fr. 50 cent.

Histoire de la législation nobiliaire de la Belgique, par P. A. F. Gérard, docteur en droit. Tome Ier. 1846, Bruxelles, imprimerie de Delevingue et Callewaert, librairie de Vandale; Paris, librairie de Doumoulin, in-8° de XVI-314 pages.

Quelques mots sur la gravure au millésime de 1418, par E. D. B., avec 7 planches. 1846, Bruxelles, librairie de Vandale; Paris, librairie de Dumoulin, in-4° de 18 pages, 4 fr. 50 cent.

La nature considérée comme force instinctive des organes, par Guislain. 1846, Gand, imprimerie de E. Gyselnick; Bruxelles, librairie de Vandale; Paris, librairie de Dumoulin, in-8° de 204 pages. 3 fr.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET 1846.

De la philosophie écossaise.

Pour bien comprendre et apprécier une école philosophique, il faut l'étudier dans le temps où elle est née, et au milieu des circonstances qui lui ont donné naissance ou qui ont favorisé son développement. Quand je recherche d'où peuvent être venus à la philosophie écossaise le spiritualisme éclairé, le bon sens et la forte moralité qui la distinguent, j'en aperçois deux causes diversement puissantes. D'abord il se formait, de plusieurs côtés, une assez vive réaction contre le système de Locke, ou du moins contre les conséquences qu'en avaient promptement tirées les disciples intempérants du sage auteur de l'*Essai sur l'entendement humain*. Et puis il était naturel que les interprètes de cette révolte du sens commun et de la moralité publique parussent plus particulièrement dans un pays justement célèbre pour son bon sens et son esprit moral et religieux.

Dans le premier quart du XVIIIe siècle, la philosophie de Locke était en possession de la domination philosophique en Angleterre. Elle avait pénétré partout. Déjà même, sur le continent, elle comptait de nombreux partisans. C'était le temps où Voltaire allait lui gagner la France entière. Cet étonnant succès, qui semblait s'accroître chaque jour, n'était pourtant pas sans contradicteurs. Locke en avait rencontré dès son vivant et dans son propre pays. Newton, malgré son amitié pour lui,

Digitized by Google

s'en était séparé en philosophie. Dans une lettre intime, du 16 septembre 1693[1], Newton avoue à Locke qu'il lui est venu la pensée qu'il renversait les fondements de la morale par le principe avancé dans le premier livre de son ouvrage : il lui confesse qu'il l'a regardé comme un partisan de Hobbes. Si, du vivant même de Locke et dans tout l'éclat de sa renommée, sa doctrine avait inspiré à un homme tel que Newton des doutes aussi graves, qu'on juge de ce qui dut arriver après sa mort, lorsque les écrivains qui s'intitulaient *libres penseurs*, et dont plusieurs étaient ses amis et ses élèves, firent paraître ce que renfermait le système où ils puisaient leurs inspirations. Les écrits de Dodwel[2], de Collins[3], de Mandeville[4], de Toland[5], contenaient les attaques les plus audacieuses, non-seulement contre la religion révélée, mais contre la religion naturelle et contre les principes de toute morale. La liberté de l'homme et la vertu désintéressée étaient particulièrement les objets de leur ingénieux et hardi scepticisme. Toute idée dont on ne retrouvait pas aisément l'origine dans les impressions des sens, était mise en doute. L'Église menacée dans ses dogmes se défendit; et, hors de l'Église, plus d'un esprit élevé et généreux se portèrent au secours de la raison et de la vertu. De là, contre la philosophie de Locke, une opposition tantôt exagérée et violente, tantôt sérieuse et mesurée. L'interprète le plus considérable de cette opposition fut un disciple de Newton, Samuel Clarke, dont le nom demeure honorablement attaché à la défense de la liberté humaine et de la divine providence[6]. Schaftsbury lui-même n'avait pas craint de faire remonter à Locke la triste philosophie qui commençait à se répandre. On ne pouvait accuser Schaftsbury de jalousie ou d'animosité envers Locke. C'était un grand seigneur étranger aux querelles des lettrés; c'était de plus un ami particulier de Locke; il aimait et vénérait sa personne; il était reconnaissant des soins qu'il en avait reçus dans son enfance; il partageait ses opinions reli-

[1] Elle est rapportée par M. Dugald-Stewart, dans le discours préliminaire de l'*Encyclopédie britannique*, IIe partie, section 2e, et 2e série de nos *Cours*, t. III, leç. XV, sur la vie de Locke. — [2] *Discours épistolaire où l'on prouve, par l'Écriture et par les premiers Pères, que l'âme est un principe naturellement mortel.* Londres, 1706. — [3] Voyez la lettre à Dodwel et la réplique à Clarke, recueillies et traduites en français sous ce titre : *Essai sur la nature et la destination de l'âme*, 1769; voyez aussi les *Discours sur la liberté de penser*, les *Recherches philosophiques sur la liberté, etc.* — [4] *Fable des Abeilles*, 1706, avec le commentaire, 1714, 2e édit., 1723; avec six nouveaux dialogues, 1729 et 1732. Il y en a une traduction française en 4 vol. de 1750. — [5] *Adeisidemon*, 1708, les *Lettres à Séréna*, 1704, etc. — [6] *Œuvres de Samuel Clarke*, 4 vol. in-fol., 1738. Voyez particulièrement ses *Réponses à Dodwel*.

Digitized by Google

gieuses et politiques, qui étaient celles de toute sa famille[1]. Dans une de ses *lettres à un jeune gentilhomme qui étudie à l'Université*, il fait un juste éloge de *l'Essai sur l'entendement humain :* « Je ne suis pas fâché, dit-il[2], de vous avoir prêté l'essai de M. Locke sur l'entendement humain. Il est aussi de mise à l'Université que dans le monde, et aussi propre à nous diriger dans les affaires de la vie que dans les sciences. Je ne connais aucun savant qui ait autant contribué que lui à retirer la philosophie de l'état de barbarie, à l'introduire dans le monde poli, et à la faire recevoir de ces hommes élégants à qui elle aurait fait horreur sous son ancienne forme. Il nous a appris à penser et à raisonner. » Schaftsbury parle ici comme le fit plus tard Voltaire; mais ailleurs il devance Rousseau et Turgot[3]. « En général[4] tous nos esprits forts, qu'on appelle orninairement libres penseurs, ont adopté les principes de Hobbes. M. Locke, que j'honore infiniment, dont j'estime beaucoup les écrits sur le gouvernement, la politique, le commerce, les monnaies, l'éducation, la tolérance, etc., qui était un chrétien zélé et un bon croyant, comme je puis le témoigner, l'ayant connu très-particulièrement, a aussi donné dans le même travers, de sorte que les Tindals et les autres amateurs de la liberté de penser se regardent comme ses disciples.... C'est M. Locke qui a porté le premier coup. Le caractère servile et les principes rampants de Hobbes, en fait de politique, sont une production empoisonnée de la philosophie de Locke. C'est Locke qui a renversé tous les fondements de la morale; il a détruit l'ordre et la vertu dans le monde, en prétendant que leurs idées, ainsi que celle de Dieu, étaient acquises et non pas innées, et que la nature ne nous avait donné aucun principe d'équité. Il joue misérablement sur le mot d'*idée innée*, et ce mot bien entendu signifie seulement une idée naturelle ou conforme à notre nature. Car qu'importe, au point de vue de la question, la naissance ou la sortie du fœtus hors du sein maternel? Il ne s'agit point du temps auquel nos idées se forment, ni du moment auquel un corps sort d'un autre; il s'agit de savoir si la constitution de l'homme est telle, que, devenu adulte, soit plus tôt soit plus tard, ce qui est assez indifférent en soi, l'idée de l'ordre et de la vertu ainsi que celle de Dieu naissent nécessairement et inévitablement en lui.... La vertu, suivant Locke, n'a point d'autre mesure, d'autre loi ni d'autre règle, que la mode et la coutume. La justice, la morale et l'équité, dépendent de la loi et de

[1] Sur les relations intimes de Locke avec Schaftsbury, voyez 2e série de nos *Cours*, t. III, la leçon sur la vie de Locke. — [2] Lettre 1re, t. III, p. 318, de la traduction française. — [3] Ire série de nos *Cours*, t. III, p. 203-214. — [4] Lettre VIIIe, p. 350.

Digitized by Google

la volonté. Dieu est libre et parfaitement libre de faire consister le bien et le mal en ce qu'il juge à propos de rendre bon ou mauvais selon son bon plaisir. Il peut, s'il le veut, faire que le vice soit vertu et que la vertu soit vice. C'est lui qui a institué le bien et le mal. Tout est de soi indifférent; et il n'y a ni bien ni mal qui découle de la nature des choses. De là vient que notre esprit n'a aucune idée du bien et du mal qui lui soit naturellement empreinte. L'expérience et notre catéchisme nous donnent l'idée du juste et de l'injuste. Il faut apparemment qu'il y ait aussi un cathéchisme pour les oiseaux qui leur apprenne à faire leurs nids et à voler quand ils ont des ailes.... Les puérilités scolastiques des siècles d'ignorance ont été remplacées, dans cet âge de science et de liberté, par une philosophie contraire, d'un génie particulier, et fort goûtée des gens d'esprit qui ont secoué le joug que l'on voulait imposer à leur liberté de penser. Mais je ne sais si ce changement n'est pas un remède aussi mauvais que le mal. »

Faites attention, je vous prie, au caractère de tous ces passages : l'esprit libéral y est empreint à chaque ligne. Ce ne sont point ici les anciens préjugés aux prises avec les paradoxes de la philosophie à la mode; c'est la liberté de penser protestant contre la licence qui s'autorise de son nom; c'est une philosophie généreuse s'efforçant d'arrêter des égarements capables de rendre toute philosophie suspecte à l'humanité. De tels accents ne pouvaient manquer d'être entendus dans une grande nation. En France, l'auteur de la *Profession de foi du vicaire savoyard*[1] ne fit guère qu'étonner les âmes, parce qu'elles étaient en quelque sorte occupées par la philosophie régnante. Mais, supposez qu'il fût venu un peu plus tôt, et qu'il n'eût pas gâté ses écrits par sa vie et une admirable éloquence par tous les déréglements du paradoxe et de l'orgueil; supposez que Turgot, en quittant la Sorbonne, au lieu d'entrer dans les affaires, pour lesquelles il n'était pas né, se fût proposé une bien plus grande affaire que l'intendance de Limoges ou même l'administration du royaume, et qu'il eût formé autour de lui une école philosophique aussi libre que celle de l'Encyclopédie, mais plus raisonnable et plus honnête, je ne doute pas que l'école nouvelle n'eût au moins partagé la France. Ce que Rousseau et Turgot tentèrent vainement parmi nous dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, de nobles et fermes esprits l'entreprirent chez nos voisins, dès le début du siècle, à l'exemple et sous l'inspiration de Schaftsbury.

Parmi les trois royaumes réunis sous le sceptre de la Grande-Bre-

[1] 1re série, t. III, leç. IV-V^e.

Digitized by Google

tagne, il en était un que son génie particulier et toute son histoire préparaient admirablement à recevoir ou à produire une tout autre philosophie que celle de Hobbes et de Locke. En effet, si la philosophie d'une époque et d'un pays réagit puissamment sur les mœurs et sur le caractère de ce pays et de cette époque, il n'est pas moins certain qu'ordinairement elle les suit, et qu'elle est ce que la fait être la société où elle prend naissance. C'est surtout l'état religieux d'une société qui donne à la philosophie son empreinte, comme, avec le temps, il se modifie lui-même sous l'action constante de la philosophie. L'esprit religieux du XVIIe siècle est visiblement marqué dans la philosophie de ce grand siècle; et, par un juste retour, la philosophie cartésienne rendit à la religion avec usure ce qu'elle en avait reçu. Le génie chrétien avait donné au cartésianisme une théodicée sublime; la philosophie cartésienne, répandue dans les différents ordres religieux et dans tout le clergé [1], contribua puissamment à en bannir les petitesses et les superstitions, et à former cette admirable Église gallicane qui n'est pas une des gloires les moins considérables de notre pays. Les mêmes causes produisirent en Écosse les mêmes effets. L'Écosse était alors profondément presbytérienne. Le presbytérianisme a deux grands traits, l'indépendance et l'austérité. Il repousse la domination épiscopale; la seule autorité qu'il reconnaisse est l'assemblée des pasteurs, à peu près égaux entre eux. Né de l'esprit d'indépendance, il ne subsiste qu'en s'appuyant sur cet esprit, en le maintenant et en le répandant; il est donc très-favorable à la liberté en toutes choses, dans la société civile comme dans la société religieuse. En même temps, il possède un puissant contre-poids à l'esprit de liberté dans une foi vive et mâle, dirigée vers la pratique, vers le gouvernement de l'âme et de la vie. Telle est cette grande Église presbytérienne fondée par Knox, et qui, dit-on, retient encore aujourd'hui l'empreinte du génie de son fondateur. Elle a plus d'une ressemblance avec notre Église janséniste du XVIIe siècle. L'une et l'autre ont eu leurs excès; mais ces excès mêmes témoignent d'une sève vigoureuse, capable aussi de porter les plus nobles fruits. Knox est comme le saint Cyran du Port-Royal écossais. Du sein de ces fortes croyances est sorti un peuple resté toujours fidèle à la cause de la liberté en religion et en politique, éclairé et brave, honnête et sensé, à la fois modéré et opiniâtre, qui a joué un rôle considérable et particulier dans les deux révolutions par lesquelles la Grande-

[1] *Fragments de philosophie cartésienne*, p. 100; et notre écrit *Des pensées de Pascal*, avant-propos, p. XXI-XXXVIII.


Digitized by Google

Bretagne est parvenue au gouvernement qui fait sa force et sa gloire.

Ces deux révolutions avaient, comme on sait, un but religieux autant que politique; il s'agissait d'assurer la liberté de conscience et les autres libertés publiques contre les entreprises d'une royauté qui prétendait au pouvoir absolu. Ce double caractère rendait la cause libérale deux fois chère et sacrée à l'Écosse; aussi la révolution de 1640 trouva-t-elle des auxiliaires dévoués dans les covenantaires écossais, qui étaient en pleine insurrection dès 1639, et qui s'allièrent, plus tard, avec le parlement. Et remarquez ici leur modération avec leur constance : ils demeurèrent étrangers à la terrible tragédie de 1649. Tandis que l'Angleterre dressait le sinistre échafaud, les commissaires que l'Écosse avait envoyés à Londres pour s'entendre avec le parlement rentraient dans leur pays. Le procès de Charles Ier fut instruit sans eux, et le parlement écossais intercéda inutilement en faveur de la royale victime. Peu d'années après, en 1660, le peuple anglais expiait, par les folies d'un royalisme outré, ses emportements démocratiques, tandis qu'en Écosse des hommes intrépides, fidèles à la vieille bonne cause, soutenaient des luttes opiniâtres contre Charles II, et, par des révoltes non interrompues, entretenaient le feu sacré de l'esprit d'indépendance, qui triompha en 1688.

Il appartenait à l'Écosse de produire le peintre ingénieux et pathétique qui devait la faire connaître à l'Europe. Les romans de sir Walter-Scott sont aussi vrais que l'histoire. Ils donnent une idée exacte de la physionomie morale du pays à cette époque. *Les Puritains*, surtout *la Prison d'Édimbourg*, peignent admirablement la foi énergique qui poussait et soutenait les martyrs sur les échafauds de la contre-révolution, ou, sur des théâtres plus obscurs, au sein de la famille, produisait des vertus sévères, contentes du témoignage de la conscience et du regard de Dieu. Dans *la Prison d'Édimbourg*, le chef-d'œuvre peut-être du grand romancier, quelle âme que celle de Jeanny Deans, et quelle figure que ce vieux presbytérien qui aime mieux abandonner sa fille chérie à une mort infâme que de la sauver en altérant le moins du monde la vérité! Ce n'étaient point là les mœurs de l'Angleterre. Sous le règne de Charles II, la société anglaise s'était tout à coup montée au ton de la servilité, de l'égoïsme, de la débauche, sur le modèle des courtisans du jour. On aurait en vain cherché dans ce peuple quelque trace de l'exaltation républicaine qui l'avait enivré quelques années auparavant. L'Écosse, soit qu'elle fût trop éloignée pour recevoir la contagion de la cour, soit qu'elle fût plus capable d'y résister, se préserva mieux des déréglements de cette honteuse époque de l'histoire de la Grande-Bretagne.

Il ne faut pas s'imaginer que cette énergie morale fût en Écosse la

Digitized by Google

fille d'un fanatisme ignorant. Non : elle s'alliait, au contraire, à une instruction générale, ici bornée mais solide, là forte et élevée, pour les différentes classes de la population. On connaîtrait mal le berceau de la philosophie écossaise, le peuple du sein duquel elle est sortie et pour qui elle était faite, si on n'avait pas une idée de l'état de l'instruction en Écosse, dès le premier quart du XVIIIe siècle.

Les réformateurs spirituels de l'Écosse avaient senti de bonne heure la nécessité de fonder leur œuvre sur la propagation des lumières dans tous les rangs de la société. En 1560, Knox et ses collaborateurs présentèrent à l'assemblée d'Écosse un plan complet d'éducation nationale, qui embrassait les petites écoles et les universités. Dans la dédicace de la première traduction écossaise de la Bible, adressée au roi Jacques VI et datée d'Édimbourg, le 10 de juillet 1579, le clergé presbytérien rappelle « les jours de ténèbres où on pouvait à peine trouver dans toute une ville le livre de Dieu, mal traduit dans une langue étrangère, lu par fort peu et compris par personne; » et il célèbre « les jours de la lumière nouvelle, où chaque maison possède le livre de la loi divine dans la langue vulgaire, lu par tous et compris par tous. » Dans cette même année 1579, un acte du parlement ordonna que tout gentilhomme ayant 300 marcs de revenu, et tout bourgeois ayant 500 livres, « eussent une Bible et un livre de psaumes en langue vulgaire dans leur maison, pour la meilleure instruction d'eux-mêmes et de leurs familles dans la connaissance de Dieu; » et cela sous peine d'une assez forte amende. En conséquence de cet acte, commission fut donnée à Jean Williamson, bourgeois d'Édimbourg, « de visiter les maisons de tous ceux qui sont désignés dans l'acte du parlement, de se faire représenter leur Bible et leur livre de psaumes, d'y inscrire de sa propre main ou de celle de ses délégués le nom du propriétaire, pour éviter toute erreur ou tromperie; et, s'ils trouvent une maison où la Bible manque, d'y appliquer la peine requise. » Depuis, le clergé ne perdit jamais de vue cet important objet. Malgré tous les efforts tentés par Charles Ier pour rétablir l'épiscopat en Écosse, l'Église presbytérienne lui arracha la permission de s'assembler à la fin de 1638; et, parmi les diverses résolutions que prit cette assemblée, on remarque celles qui se rapportent aux écoles paroissiales et aux universités. Enfin, quand vinrent les jours de liberté et de triomphe, avec la révolution de 1640, le covenant imposa à toute paroisse l'obligation d'entretenir une école et un maître d'école. Cet acte [1],

[1] On le trouvera dans la collection des *Actes du parlement d'Écosse*; il est intitulé : *Act for founding schools in every parish.*


Digitized by Google

monument mémorable du zèle de l'Église presbytérienne pour l'éducation du peuple, est daté du 2 février 1646. Son caractère essentiel est de mettre l'école et le maître d'école sous l'autorité ecclésiastique de la paroisse, appelée le presbytère, *presbytery*. Toute paroisse doit avoir une maison d'école et assurer au maître un salaire convenable. A cet effet, chaque paroisse doit constituer un fond particulier, pour lequel les habitants sont imposés dans des proportions déterminées. Les précautions les plus minutieuses sont prises pour assurer le salaire du maître. Si une paroisse pourvoit mal à ce soin, le presbytère a le droit de nommer, dans la circonscription paroissiale, « douze hommes honnêtes, investis du pouvoir d'établir l'école et de procurer au maître un traitement suffisant. »

Grâce à cet acte vigoureux, dès 1660 toute paroisse avait son ministre, tout village une école, toute famille une Bible. Ce régime produisit des mœurs admirables. « J'ai vécu plusieurs années, dit un historien de cette époque[1], dans une paroisse, sans y avoir jamais entendu un jurement. Il n'y avait pas de famille où le nom du Seigneur ne fût honoré par des lectures, des chants, des prières. Tout le monde était content de l'autorité ecclésiastique, excepté ceux qui tenaient des cabarets et se plaignaient que leur métier était perdu, le peuple étant devenu sobre. » L'évêque Burnet, quoique ennemi de l'Église presbytérienne, avoue qu'entre ses mains l'Écosse était devenue le pays le plus instruit qui ait jamais été. « J'étais étonné, dit Burnet[2], de voir de pauvres communautés aussi capables de raisonner et même de disputer en matière de religion et de gouvernement. Ils avaient à la main des textes de l'Écriture et n'étaient embarrassés pour répondre à aucune chose qui leur était dite. Toutes ces connaissances étaient répandues en une certaine mesure jusque dans les derniers rangs, parmi les paysans et les domestiques. »

La restauration brisa cet ouvrage du presbytérianisme et le presbytérianisme lui-même. L'acte de 1646 fut rapporté; on rétablit l'Église épiscopale; trois cents pasteurs presbytériens furent chassés ou se condamnèrent à un exil volontaire plutôt que de se *conformer* au serment exigé, et les écoles périrent ou déclinèrent avec l'autorité qui les avait fondées et soutenues. La révolution de 1688 remit en honneur l'Église presbytérienne, les pasteurs et les maîtres d'école. Un acte du parlement du 9 octobre 1696 renouvela celui du 2 février 1646. Le clergé pres-

[1] Kirkton, *Hist. of the Church of Scottland.* — [2] *History of his time*, édit. d'Édimbourg, 1755, t. I, p. 225.

Digitized by Google

bytérien reprit son œuvre. Une police vigilante et infatigable poursuivit le vice et le désordre qui avaient commencé à s'introduire. Dès le commencement du XVIII[e] siècle, l'Écosse était revenue à ses vieilles mœurs, à ce point, qu'en 1717, le célèbre auteur de Robinson Crusoë, rendant compte de son voyage en Écosse, raconte qu'il a traversé plus de vingt villes sans avoir vu une seule querelle et entendu un seul jurement. « Supposez, dit-il, qu'un aveugle vînt d'Écosse en Angleterre, il reconnaîtrait qu'il a touché le sol anglais en entendant le nom de Dieu blasphémé ou profané par les petits enfants dans les rues. »

Pendant tout le XVIII[e] siècle, le régime établi par l'acte de 1696 jeta de profondes racines en Écosse et y répandit cette vraie civilisation dont les signes certains sont le progrès des lumières et celui des bonnes mœurs. J'en donnerai cette preuve éclatante, qu'en 1757, pendant la session judiciaire d'automne, il ne se rencontra pas un seul cas de crime capital dans l'Écosse entière. Aussi, dès le commencement du siècle présent, le parlement britannique, pénétré des avantages de toute espèce qu'avait produits l'acte de 1696, voulut le rendre plus bienfaisant encore en améliorant quelques-unes de ses parties. J'ai sous les yeux l'acte nouveau qui confirme, interprète[1] et développe les anciennes prescriptions. Il maintient le gouvernement de toutes les écoles entre les mains de l'autorité pastorale qui fait les règlements, en surveille l'exécution, examine et approuve les maîtres, connaît de leur conduite et a le droit de censure, de suspension et même de révocation, sans

[1] Cet acte est du 11 juin 1803; il est intitulé: *An act for making better provision for the parochial schoolsmasters, and for making further regulations for the better governement of the parisch schools in Scottland.* Il y est ordonné que toute paroisse ait une maison d'école, un logement de deux chambres pour le maître d'école, avec un jardin comprenant au moins le tiers d'un acre écossais. A défaut de jardin, la paroisse doit augmenter le salaire du maître. La mesure la plus nouvelle que contient l'acte de 1803 est l'augmentation du salaire. Pendant un siècle et demi, depuis 1646 et 1696, le salaire était resté le même, à savoir le minimum de 100 marcs et le maximum de 200. L'acte de 1803 porte le minimum à 200 marcs et le maximum à 300. Or 200 marcs écossais sont évalués à 16 liv. sterl. et 13 schellings, et 300 marcs à 22 liv. sterl. et 4 schellings; ce qui, en mettant la livre sterling à 25 francs de notre monnaie, donne pour minimum à peu près 400 francs de notre monnaie, et pour maximum 550 francs. Dans les paroisses d'une grande étendue, où une seule école ne peut suffire, la dépense de l'instruction primaire est portée à 600 marcs, et répartie entre deux ou plusieurs maîtres. Tout cela, indépendamment de la rétribution scolaire que payent les enfants des familles aisées. Je dois rappeler que notre savant collaborateur, M. Biot, a fait connaître en détail cet acte important et décisif, et le bien qu'il a fait en Écosse, dans un exact et intéressant article du *Journal des Savants*, mars 1822.

Digitized by Google

nul appel à aucun tribunal civil ou ecclésiastique. C'est là, sans doute, une autorité énorme, mais le clergé presbytérien ne s'en est servi que pour le bien du peuple; et on peut dire qu'aujourd'hui l'Écosse le dispute à la Hollande et à l'Allemagne pour l'éducation populaire [1]. Nulle part la créature humaine n'est plus éclairée ni plus honnête, et par conséquent, plus vraiment heureuse.

Pendant que des écoles élémentaires, partout établies et convenablement rétribuées, répandaient dans les rangs les plus humbles les connaissances nécessaires à tous, quatre grandes universités préparaient aux professions libérales et aux emplois élevés de la vie civile la partie supérieure de la nation écossaise. Les universités de Saint-Andrew, de Glascow et d'Aberdeen, sont les plus anciennes; la première remonte à 1410; la seconde est de 1450; la troisième de 1494; la quatrième, celle d'Édimbourg, vient de la réformation. Elle a été fondée en 1582; elle est la plus célèbre et aussi la mieux connue, grâce à un récent ouvrage qui en expose l'organisation et l'histoire [2].

Les quatre universités d'Écosse ont un commun caractère : dès l'introduction du presbytérianisme, elles ont été sous sa main; elles en ont répandu l'influence et partagé la fortune, comme l'ont fait les écoles élémentaires.

Nous avons dit que l'assemblée de l'Église presbytérienne, en 1638, s'occupa des universités aussi bien que des petites écoles. L'assemblée de 1645 prescrivit une réunion annuelle de députés des universités d'Écosse, qui prendraient en commun les mesures nécessaires « pour affermir et accroître la piété et le savoir, établir une étroite harmonie entre les quatre universités, et, autant que possible, de l'uniformité dans leur marche et dans leurs doctrines [3]. » Conformément à cette prescription, il y eut à Édimbourg, en 1647, une réunion des députés des quatre universités. Voici quelques-unes des résolutions adoptées par cette réunion; il y respire un zèle extrême pour l'Église presbytérienne et pour l'unité de l'instruction nationale.

« I. Tout étudiant doit souscrire le covenant à tel jour déterminé, après l'explication qui en aura été donnée en anglais par les principaux et par les professeurs de logique.

[1] Voyez les écrits que, depuis, nous avons publiés sur l'état de l'instruction publique en Allemagne (3ᵉ édit., 2 volumes, 1840) et en Hollande (1 volume, 1837). On trouve particulièrement en Saxe une organisation déjà ancienne de l'instruction primaire, à peu près semblable à celle de l'Écosse. — [2] *The history of the university of Edinburgh, chiefly compiled from original papers by Alexander Bower*, 2 vol. Edinburgh, 1817. — [3] Bower, t. Iᵉʳ, p. 204.

Digitized by Google

« II. Il sera composé et imprimé un *Cursus philosophicus* à l'usage des quatre universités, lesquelles concourront à ce travail de la manière suivante : Saint-Andrew sera chargé de la métaphysique, Glascow, de la logique, Aberdeen, de la morale et des mathématiques, Édimbourg, de la physique.

« III. Il sera préparé un mémoire sur les moyens d'augmenter l'instruction dans les écoles et dans les colléges, pour être présenté au parlement, à la session prochaine.

« IV. Les commissaires des universités auront surtout à faire connaître la manière dont les étudiants mettent à profit le jour du dimanche, c'est-à-dire quel compte ils rendent de leurs *Lectiones sacræ* et des sermons qu'ils entendent ce jour-là.

« V. Avant et après les vacances, il est bon de faire subir aux étudiants un examen sur quelques questions du catéchisme[1]. »

Le gouvernement du Protecteur ne négligea pas les universités d'Écosse. Il récompensa particulièrement celles qui avaient montré le plus d'attachement à la cause de la révolution et du presbytérianisme. Il renouvela et augmenta les priviléges de l'université de Glascow, et accorda à celle d'Édimbourg une rente annuelle de 200 livres sterling[2]. Aussi Glascow et Édimbourg devinrent-ils des foyers de résistance, tantôt secrète, tantôt déclarée, à la restauration et à l'épiscopat. Saint-Andrew et Aberdeen se soumirent plus volontiers. On appliqua les mesures les plus tyranniques aux universités et à tout le pays. Les professeurs furent obligés de répondre de la bonne conduite des étudiants[3]. La plupart de ceux-ci se retirèrent, et les cours de théologie surtout furent presque abandonnés. Le conseil privé osa déclarer que quiconque avouait ou refusait de désavouer par serment la déclaration covenentaire serait mis à mort en présence de deux témoins, eût-il été pris désarmé[4]. Mais le parti libéral ne se tint pas pour vaincu. Il opposa partout ses menaces à celles du gouvernement, de sorte qu'une terreur presque égale vint des deux côtés. A l'université d'Édimbourg, on prit le parti de faire passer aux étudiants leurs grades en secret; parce que conférer en public des grades dans la forme voulue, c'est-à-dire avec le serment d'obéissance à l'épiscopat, était exposer les professeurs et les étudiants à un avenir inconnu et périlleux[5]. La révolution de 1688 vint mettre un terme à l'oppression qui pesait sur l'Écosse. A mesure qu'elle s'affermit, en même temps qu'elle rétablit l'autorité presbyté

[1] Bower, t. Ier, p. 221. — [2] *Ibid.*, p. 268. — [3] *Ibid.*, p. 305. — [4] *Ibid.*, p. 307. — [5] *Ibid.*

Digitized by Google

rienne, elle ranima et fortifia l'esprit libéral dans toutes les parties de l'administration, et surtout dans l'instruction publique. En 1693, le roi Guillaume renouvela aux quatre universités, en l'augmentant, le don de Cromwel; il leur attribua un revenu annuel de 200 livres sur l'ancien revenu des évêques[1]. Partout des hommes d'un dévouement éprouvé à l'ordre nouveau furent mis à la tête des universités; et, en peu de temps, sous ces mains fermes et habiles, elles prirent les plus heureux développements. Peu à peu le génie presbytérien perdit, au contact de la science, ce qu'il avait d'excessif et de farouche, et il garda et communiqua à la science quelque chose de sévère et de généreux.

Parmi les progrès que firent, au XVIIIe siècle, les universités écossaises, j'en veux signaler deux, plus particulièrement marqués dans l'histoire de l'université d'Édimbourg, à savoir la séparation de l'enseignement de l'Université d'avec celui qu'on appelle, en France, enseignement secondaire, et l'abolition de tout serment politique et religieux pour étudier et prendre des grades.

Avec le temps, l'université d'Édimbourg s'est de plus en plus rapprochée de l'organisation des universités allemandes et de nos facultés françaises. Encore aujourd'hui en Angleterre, comme autrefois en France, les universités d'Oxford et de Cambridge sont fondues en quelque sorte dans les colléges, et c'est la réunion des colléges qui forme ce qu'on appelle l'Université. L'enseignement est tout intérieur et presque toujours abandonné à des maîtres appelés tuteurs, qui se chargent de préparer à grands frais aux examens et aux grades un certain nombre d'étudiants. Rien de tel en Écosse, du moins à Édimbourg. Au-dessus d'une *haute école* (high school)[2], à peu près semblable aux écoles latines de la Hollande, aux gymnases de l'Allemagne et aux colléges de la France, est une université divisée en quatre facultés, dont les professeurs reçoivent un traitement fixe de la ville et un traitement éventuel des élèves qui fréquentent leurs cours[3].

Autrefois, même à Édimbourg, on exigeait des étudiants et des professeurs un serment d'adhésion à l'Église nationale, ainsi qu'au gouvernement du roi Guillaume. Peu à peu ces deux serments tombèrent en désuétude; et, après que la bataille de Culloden eut anéanti le parti jacobite, on ne demanda plus aucun serment ni aux étudiants ni aux

[1] Bower, t. II, p. 2. — [2] *Ibid.*, p. 102. — [3] C'est à peu près l'organisation des universités de Hollande et d'Allemagne. Voyez nos deux ouvrages sur l'instruction publique en ces deux pays.

Digitized by Google

professeurs. C'est là peut-être la cause la plus puissante de la prospérité de l'université d'Édimbourg. Tandis qu'à Oxford et à Cambridge règne encore l'usage du serment religieux, qui ne laisse entrer dans ces universités que des professeurs et des étudiants dévoués ou soumis à l'Église anglicane, les universités d'Écosse admettent des étudiants de toutes les communions. Ceux qu'on appelle *les dissidents* (dissenters), et ils sont nombreux dans la Grande-Bretagne, exclus de toute participation à l'enseignement public, étaient réduits, ou à se priver d'instruction par fidélité à leurs principes religieux, ou à demander l'instruction à des maîtres particuliers, ou bien à l'aller chercher dans le pays de la tolérance illimitée, en Hollande. L'Écosse leur devint un asile naturel; l'université d'Édimbourg les admit avec une libéralité qui a tourné à son honneur et à son profit. Il était juste que le presbytérianisme ouvrît enfin ses écoles à des sectes qu'il a lui-même produites; mais il fallut plus d'un demi-siècle pour que l'esprit libéral, né du presbytérianisme, lui enseignât la tolérance, et que les enfants de ceux qui tant de fois s'étaient soulevés au nom de la liberté de conscience, la respectassent dans les enfants de leurs anciens adversaires et même dans ceux de leurs anciens alliés.

Il importe de ne point oublier une circonstance qui a exercé une très-grande et presque souveraine influence sur le caractère et la destinée de la philosophie écossaise : cette philosophie est née dans les universités, et elle s'y est développée. Presque tous les philosophes écossais ont passé par l'enseignement public. Hutcheson, Smith, Ferguson, Reid, n'étaient pas des penseurs solitaires comme Descartes, Malebranche, Spinosa, mais des magistrats de la jeunesse, lui parlant du haut d'une chaire, et sous l'autorité de l'État. Le professeur a charge d'âmes. Tout l'avertit de respecter la jeunesse confiée à ses soins. Quand l'électeur palatin proposa à Spinosa une chaire de philosophie à l'université de Heidelberg, en lui promettant une très-grande liberté, Spinosa, qui avait la pleine connaissance de sa doctrine, n'hésita pas à refuser; il remercia de la liberté qui lui était promise, mais il déclara qu'il lui en fallait une si grande, qu'on ne pouvait la lui assurer[1]. Collins et Dodwel auraient eu de la peine à enseigner, sous la protection de l'autorité publique, le fatalisme et le matérialisme. Ajoutez qu'une doctrine vague et obscure, ou subtile et quintessenciée, se prête mal à l'enseignement. Il est permis de croire que Malebranche aurait beaucoup gagné à enseigner avant d'écrire; en lisant sur la figure même de ses auditeurs qu'ils ne le comprenaient

[1] *Vie de Spinosa*, par Colerus.

pas ou qu'ils le comprenaient avec des peines infinies, il aurait senti le besoin de dégager sa pensée des brillants nuages où elle demeure quelquefois enveloppée, et de joindre à l'élévation qui lui était naturelle la rigueur et la précision sans lesquelles il n'y a pas de professeur. Cette vertu salutaire de l'enseignement a certainement contribué à donner à la philosophie écossaise la parfaite clarté qui la distingue; comme la magistrature morale et sociale dont presque tous ses interprètes ont été revêtus leur imposait une doctrine morale et religieuse qui répondît à l'attente de leur auditoire, à celle du pays tout entier et des autorités civiles et religieuses dont ils relevaient.

Il en eût été ainsi quand même les professeurs de philosophie des universités écossaises eussent été des laïques, mais la plupart étaient ecclésiastiques. Hutcheson avait fait les premiers pas dans la carrière de l'Église; Smith y avait été destiné; Ferguson exerça pendant dix années les fonctions de chapelain d'un régiment; Reid fut longtemps pasteur, ainsi que Beattie. De tels hommes, qui appartenaient à l'Église presbytérienne, ou qui avaient été nourris dans un commerce intime avec elle, ne pouvaient enseigner une philosophie équivoque en elle-même, immorale et impie dans ses résultats. Amis déclarés de la liberté, ils détestaient les doctrines politiques de Hobbes; philosophes, ils ne pouvaient pas ne pas repousser des principes qui menaient à ces doctrines, à l'absolutisme ou à l'anarchie. Sans doute Locke était libéral aussi; il était même chrétien; mais l'inconséquence qui le distingue si honorablement ne pouvait s'étendre à toute une école et durer pendant un siècle. D'ailleurs Collins et Dodwel avaient trahi le secret du système. Les philosophes écossais étaient donc placés entre Collins et Dodwel d'une part et de l'autre Newton et Schaftsbury; leur choix ne pouvait être douteux.

Pour faire voir combien l'esprit presbytérien, qui dominait en Écosse, était défavorable à la philosophie de Locke, je citerai deux faits certains, l'un de la fin du XVII[e] siècle, l'autre du milieu du XVIII[e].

En 1696, sous le roi Guillaume, une commission du parlement d'Écosse reprit avec ardeur et constance l'ancienne idée d'un cours uniforme de philosophie, dont chacune des quatres universités devait composer une partie. Mille difficultés se présentèrent; et tout ce que put obtenir la commission fut la communication des cahiers de philosophie employés dans l'enseignement. Elle y trouva soixante-dix propositions qu'elle déclara erronées et indignes d'être enseignées comme étant *contra fidem et bonos mores*. L'historien, qui rapporte en détail[1] toute

[1] Bower, t. I[er], p. 359.

cette affaire, nous apprend que les propositions condamnées appartenaient principalement à la doctrine d'Épicure devenue à la mode, dit-il, grâce aux écrits de Gassendi. Condamner Gassendi n'était-ce pas déjà menacer Locke?

En 1745, le professeur de philosophie morale de l'université d'Édimbourg, le célèbre médecin John Pringle, ayant résigné son emploi, il se présenta pour lui succéder un Écossais illustre, métaphysicien de génie et homme excellent, mais disciple conséquent de Locke, le sceptique David Hume. Il échoua. Les magistrats appelèrent Hutcheson, alors professeur à Glascow; et, à son refus, ils préférèrent choisir un homme obscur, William Cleghorn, plutôt que de livrer au scepticisme la jeunesse écossaise [1].

De tous ces faits, de ce tableau fidèle des mœurs, des croyances et de l'enseignement public en Écosse, ne faut-il pas conclure que la philosophie qui devait sortir d'un tel état social et religieux, et d'universités animées et gouvernées par cet esprit, devait être ce qu'elle a été en effet, c'est-à-dire une protestation du sens commun et de la conscience contre les conséquences extrêmes de la philosophie de Locke, protestation plus ou moins élevée dans l'ordre scientifique selon qu'elle avait pour organes des hommes d'un génie plus ou moins rare, mais en elle-même excellente et bienfaisante, digne de s'étendre au delà du pays qui l'a produite et de paraître enfin sur la scène de la philosophie européenne?

Quatre hommes, différents et semblables, forment pour ainsi dire la trame et la chaîne de l'école écossaise, la contiennent et l'expriment à peu près tout entière : Hutcheson, Smith, Ferguson et Reid. A ces beaux noms la postérité joindra sans doute celui de M. Dugald-Stewart; mais l'illustre auteur des *Éléments de la philosophie de l'esprit humain* est trop près de nous pour entrer déjà dans le domaine de l'histoire.

Hutcheson est le fondateur de l'école, Smith et Ferguson la développent et lui donnent l'éclat de leur renommée; Reid en est le métaphysicien; il la renouvelle, et en quelque sorte il la recrée en lui

[1] J'ai suivi en cela le récit de M. Bower, qui doit avoir été bien informé. Cependant M. Ritchie, auteur de la *Vie de Hume* (Londres, 1807), affirme (p. 49) que ce n'est pas à la mort de Pringle, mais à celle de Cleghorn, que Hume se présenta pour la chaire de philosophie morale de l'université d'Édimbourg, et qu'il eut pour concurrent et pour vainqueur James Balfour, auteur d'un ouvrage intitulé : *Esquisse de la nature et des obligations de la moralité, avec des Réflexions sur les recherches de M. Hume touchant les principes de la morale.* Les deux récits font également pour la conclusion que j'en veux tirer.

Digitized by Google

imprimant un caractère à la fois plus précis et plus élevé. Avec Hutcheson l'école écossaise se distingue de celle de Locke; avec Reid elle s'en sépare. C'est que successivement toutes les conséquences de la philosophie de Locke s'étaient fait jour. Il ne s'agissait plus seulement, comme au début, de combattre un matérialisme et un fatalisme grossier, que repoussaient aisément le sens commun, le sens moral, les nobles instincts de l'humanité; on avait vu paraître l'ingénieux et brillant idéalisme de Berkeley, puis le scepticisme raffiné de Hume. C'est le scepticisme de Hume qui tira l'école écossaise de son berceau et la contraignit de rassembler toutes ses forces pour faire face au plus redoutable adversaire qu'elle eût jusqu'alors rencontré. De là cette polémique vigoureuse où se manifeste enfin dans toute son énergie l'esprit écossais. Reid est le héros de cette polémique, il est le représentant accompli du caractère de son pays. Il n'y a pas une qualité du génie écossais qui manque à Reid. On peut dire de lui, sans aucune exagération, qu'il est le sens commun lui-même. Quelquefois le sens commun est un peu superficiel, quelquefois il y est profond, jamais il ne fait défaut. Le bon sens écossais est plein de finesse : aussi Reid a-t-il infiniment d'esprit. Son premier ouvrage *Recherches sur l'entendement humain d'après les lumières du sens commun*, est semé des traits les plus heureux. La malice et l'ironie y paraîtraient davantage, si elles n'étaient constamment tempérées par la sérénité et la bienveillance. Encore au-dessus de ces rares qualités est une méthode admirable qui, à elle seule, ferait de Reid un philosophe du premier ordre. Lui aussi il n'admet d'autre méthode que celle à laquelle les sciences physiques doivent leurs progrès, la méthode expérimentale; mais il la pratique sincèrement et selon les règles immortelles tracées par Bacon et par Newton. A l'aide de cette méthode il ruine le sensualisme et le scepticisme qui osaient l'invoquer. Pour détruire Hume, il le combat dans Locke lui-même; il attaque les conséquences dans leurs principes. Cette grande controverse a plus d'une ressemblance avec celle de Socrate contre les sophistes. On y sent partout un amour profond de la vérité servi par une des raisons les plus saines et les plus fermes qui furent jamais. Ce n'est pas dire assez. Dans Reid, comme dans Socrate, ce qui anime et soutient ce philosophe, c'est l'homme de bien, l'ami de la vertu et de l'humanité. L'âme de Reid repousse le scepticisme de Hume comme son esprit en repousse le scepticisme métaphysique. A ces traits, il est aisé de reconnaître le ministre presbytérien, le fils et le représentant des vieilles et fortes générations de 1640 et de 1688.

Aussi l'influence de Reid a-t-elle été immense en Écosse. Autour de

Digitized by Google

lui se forma une sérieuse et vaste école composée d'ecclésiastiques éclairés, de savants vertueux, de lettrés sensibles à la vraie beauté, qui n'est pas séparée de la beauté morale; et cette école partout répandue, dans les universités et dans le monde, a produit une noble jeunesse de laquelle sont sortis plusieurs des hommes d'État du parti whig, l'analogue, en Angleterre, de notre parti libéral français. Je rappellerai avec un juste sentiment d'orgueil pour la philosophie que, quand les whigs, Fox à leur tête, entrèrent aux affaires vers 1806, leur première pensée fut d'arrêter la guerre insensée et impie que s'étaient faite l'Angleterre et la France : ils envoyèrent à Paris un digne ami de M. Dugald-Stewart, lord Luderdalee, et avec lui M. Dugald-Stewart lui-même comme attaché à cette noble ambassade, à laquelle étaient suspendus les vœux de tous les amis de l'humanité.

Est-ce donc que je considère la philosophie écossaise comme le dernier mot de la philosophie? Non, assurément. Il en est des systèmes comme des hommes : les meilleurs sont les moins imparfaits, et l'excellence de l'école écossaise n'empêche pas qu'elle n'ait ses défauts. Elle en a, et même de fort considérables. Satisfaite du sens commun, elle s'y repose, et ne sent guère le besoin de pénétrer dans les profondeurs de la vérité. En possession de la vraie méthode, elle fuit avec soin l'hypothèse, mais elle manque trop souvent de souffle et de force, et s'arrête avant d'avoir atteint et touché les limites de la carrière. Circonspecte à bon droit, elle est quelquefois, comme la raison, un peu pusillanime. Sa gloire est d'avoir rappelé et pratiqué la méthode expérimentale; mais elle ne s'est point assez souvenue que de l'expérience, fécondée par l'induction et le calcul, Newton a tiré le système du monde. Elle s'est trop souvent contentée d'un recueil d'observations; elle s'est bornée à rassembler des matériaux éprouvés et solides, sans entreprendre d'élever l'édifice. C'est sagesse et faiblesse tout ensemble; c'est l'excès de cette prudence écossaise qui a ses écueils aussi, comme la profondeur des spéculations allemandes est venue trop souvent aboutir à des chimères.

Reconnaissons-le : l'école écossaise n'a la grandeur imposante ni de l'école cartésienne en France, ni de l'école de Kant en Allemagne. En toutes choses, la première admiration des hommes est pour le génie qui s'élance à la poursuite d'un objet infini, alors même qu'il ne l'atteint point. Mais quelle estime n'est pas due à ces esprits, éminents aussi en leur exquise justesse, qui, moins confiants dans leurs forces et dans celles de la nature humaine, refusent de s'aventurer à travers des précipices, loin des faits et de la réalité!

Digitized by Google

Ne pouvant embrasser l'école écossaise tout entière, sur les quatre philosophes célèbres qui la représentent, nous en choisirons deux pour les étudier de près et en détail, celui qui a fondé l'école et celui qui lui a donné son vrai caractère, le commencement et la fin, les deux bouts de la chaîne, Hutcheson et Reid.

V. COUSIN.

Revue des éditions de l'Histoire de l'Académie des sciences par Fontenelle.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

DE FONTENELLE PAR RAPPORT A DESCARTES ET A NEWTON.

Descartes a détruit la philosophie scolastique : ce sera toujours là son grand titre.

La philosophie scolastique portait sur deux méprises. La première était de croire que les anciens avaient tout su. Le respect aveugle pour l'antiquité arrêtait tout. Descartes vint; il pensa et apprit aux hommes à penser.

« Il n'est pas surprenant, dit Fontenelle, que les anciens n'aient pas été plus loin; mais on ne saurait assez s'étonner que de grands hommes, et sans doute d'aussi grands hommes que les anciens, en soient si longtemps demeurés là..... Tous les travaux de plusieurs siècles n'ont abouti qu'à remplir le monde de respectueux commentaires et de traductions répétées d'originaux souvent assez méprisables.... Tel fut l'état des mathématiques, et surtout de la philosophie jusqu'à Descartes. Ce grand homme, poussé par son génie et par la supériorité qu'il se sentait, quitta les anciens pour ne suivre que cette même raison que les anciens avaient suivie; et cette heureuse hardiesse, qui fut traitée de révolte, nous valut une infinité de vues nouvelles et utiles sur la physique et sur la géométrie. Alors on ouvrit les yeux, et l'on s'avisa de penser [2]. »

La seconde méprise de la philosophie scolastique était de mettre

[1] Voir les cahiers d'avril (page 193), de mai (page 270) et de juin 1846 (page 329). — [2] *Préface de l'analyse des infiniment petits* du marquis de l'Hôpital.

Digitized by Google

partout des mots à la place des choses. A chaque difficulté, on imaginait une *qualité occulte*, c'est-à-dire un mot. Les *formes substantielles*, les *espèces intentionnelles*, *etc.*, ne sont que des mots.

Conçoit-on bien aujourd'hui qu'il ait fallu du courage, et tant de courage, le courage de Descartes, pour attaquer des mots? Et cependant Descartes lui-même blâmait son disciple Regius d'y aller trop vite.

« . . . Par exemple, lui dit-il, sur les formes substantielles et sur les qualités réelles, quelle nécessité de les rejeter ouvertement? Vous pouvez vous souvenir que, dans mes *Météores*. . . , j'ai dit, en termes exprès, que je ne les rejetais ni ne les niais aucunement, mais seulement que je ne les croyais pas nécessaires pour expliquer mes sentiments[1]. Si vous eussiez tenu cette conduite, aucun de vos auditeurs ne les aurait admises, quand il se serait aperçu qu'elles ne sont d'aucun usage, et vous ne vous seriez pas chargé de l'envie de vos collègues; mais ce qui est fait est fait[2]. »

Mais ce qui est fait est fait : et Descartes en prend aisément son parti.

Bientôt même il prépare un projet de *Réponse* pour Regius contre Voëtius, où il dit : « Nous déclarons que nous n'avons pas besoin de ces êtres qu'on appelle *formes substantielles* et *qualités réelles* pour rendre raison des choses naturelles, et nous croyons que nos sentiments sont particulièrement recommandables en ce qu'ils sont indépendants de ces êtres supposés, incertains, et dont on ignore la nature[3]; . . . » et encore : « On peut bien plutôt avoir appris les vérités que j'enseigne et trouver son esprit satisfait touchant les principales difficultés de la philosophie, qu'on ne peut avoir appris tous les termes dont les autres se servent pour expliquer leurs opinions touchant les mêmes difficultés de la philosophie[4]. »

Enfin la *Réponse* de Regius paraît; et, quelques jours après, Des-

[1] Il est vrai que, dans les *Météores*, Descartes se borne à dire : « Pour ne point rompre la paix avec les philosophes, je ne veux rien du tout nier de ce qu'ils imaginent dans les corps de plus que je n'ai dit, comme leurs *formes substantielles*, leurs *qualités réelles*, et choses semblables; mais il me semble que mes raisons devront être d'autant plus approuvées, que je les ferai dépendre de moins de choses. » T. V, p. 166. Mais il oublie qu'il avait dit dans sa *Dioptrique*, et même d'une manière assez plaisante : « . . . Par ce moyen, votre esprit sera délivré de toutes ces petites images voltigeant par l'air, nommées des *espèces intentionnelles*, qui travaillent tant l'imagination des philosophes; » et, dans le *Discours de la méthode* (v° partie) : « . . . Je supposai expressément qu'il n'y avait en elle (dans la matière) aucune de ces *formes* ou *qualités* dont on dispute dans les écoles. . . » — [2] T. VIII, p. 607. — [3] T. VIII, p. 392. — [4] T. VIII, p. 590.

Digitized by Google

cartes lui écrit : « Tout le monde siffle les formes substantielles, et l'on dit tout haut que, si le reste de notre philosophie était expliqué comme cet article, chacun l'embrasserait[1]. »

« Pour rendre raison des choses, dit excellemment Descartes, on en a inventé je ne sais quelles autres qui n'ont aucun rapport avec celles que nous sentons, comme sont la *matière première*, les *formes substantielles*, et tout ce grand attirail de qualités que plusieurs ont coutume de supposer, chacune desquelles peut plus difficilement être connue que toutes les choses qu'on prétend expliquer par leur moyen[2]. »

Rien de plus sensé. Comment se fait-il donc que ce même Descartes, qui juge si bien le *grand attirail* des scolastiques, en imagine aussitôt un autre?

Il imagine une *matière subtile*, une *matière cannelée*, une *matière rameuse*, comme on imaginait, avant lui, des *qualités occultes;* il imagine des *tourbillons*, comme on imaginait des *formes substantielles, etc.* Il imagine ailleurs des *esprits animaux*[3].

Descartes avait trouvé une *scolastique métaphysique*, qu'il détruit; et il y substitue une *scolastique physique*, que Newton détruira bientôt.

Fontenelle prit Descartes tout entier. Il prit sa métaphysique, transcendante et claire; il prit aussi sa physique. Il adopta les *tourbillons*, il adopta le *plein;* et cependant le *plein* et les *tourbillons* lui donnèrent bien souvent des difficultés et de l'embarras.

« On se délivrerait tout d'un coup, dit-il, des embarras qui peuvent naître de ces directions de mouvements, en supprimant, comme a fait un des plus grands génies de ce siècle, toute cette matière fluide immense, que l'on imagine communément entre les planètes, et en les concevant suspendues dans un vide parfait[4]. »

[1] T. VIII, p. 607. — [2] T. III, p. 516. — [3] Ou plutôt il les adopte, car ils sont déjà dans Galien. Voyez mon *Histoire des travaux et des idées de Buffon*, p. 121; mon livre sur l'*Instinct et l'intelligence des animaux*, p. 19; et mon *Examen de la phrénologie*, p. 135. — [4] *Histoire de l'année 1708*, p. 103. Il dit, dans l'éloge de Newton : « M. Newton... arrive enfin à des conclusions qui détruisent les tourbillons de Descartes, et renversé ce grand édifice céleste qu'on aurait cru inébranlable. Si les planètes se meuvent autour du soleil dans un milieu, quel qu'il soit, dans une matière éthérée qui remplit tout, et qui, quelque subtile qu'elle soit, n'en résistera pas moins, ainsi qu'il est démontré, comment les mouvements des planètes n'en sont-ils pas perpétuellement et même promptement affaiblis? Surtout, comment les comètes traversent-elles les tourbillons librement en tous sens, quelquefois avec des directions de mouvements contraires aux leurs, sans en recevoir nulle altération sensible dans leurs mouvements, de quelque longue durée qu'ils puissent être? Comment ces torrents immenses, et d'une rapidité presque incroyable, n'absorbent-ils pas, en peu d'instants, tout le

Digitized by Google

Pourquoi donc ne la supprime-t-il pas? Pourquoi passe-t-il quarante ans à soutenir les *tourbillons* et le *plein* contre l'*attraction* et le *vide?* C'est qu'il avait commencé par les *tourbillons;* c'est que la *Pluralité des mondes*, le plus bel ouvrage de sa jeunesse, repose uniquement sur cette hypothèse; c'est que, tout Fontenelle qu'il est, il est homme, et qu'il est bien difficile que le même homme puisse également embrasser et comprendre deux grandes révolutions de l'esprit humain, deux révolutions aussi grandes que le sont celle qui détruisit la *philosophie scolastique* par Descartes, et celle qui détruisit le *cartésianisme* par Newton.

Voltaire, qui fut à Newton ce que Fontenelle avait été à Descartes, qui fut le Fontenelle de Newton, si je puis ainsi dire, nous peint très-spirituellement l'opposition singulière qui sépare Newton de Descartes, et la physique de l'un de celle de l'autre.

« Un Français qui arrive à Londres trouve, dit-il, les choses bien changées en philosophie, comme dans tout le reste. Il a laissé le monde plein, il le trouve vide. A Paris, on voit l'univers composé de tourbillons de matière subtile; à Londres, on ne voit rien de cela. Chez nous, c'est la pression de la lune qui cause le flux de la mer; chez les Anglais, c'est la mer qui gravite vers la lune... Chez vos cartésiens, tout se fait par une impulsion qu'on ne comprend guère; chez M. Newton, c'est par une attraction dont on ne connaît pas mieux la cause [1]. »

Mais ce n'est là que la différence superficielle de Descartes et de Newton. Jamais leur différence profonde n'a été mieux exposée que par Fontenelle lui-même, dans ce beau passage de son *Éloge* de Newton.

« Les deux grands hommes qui se trouvent dans une si grande opposition ont eu de grands rapports. Tous deux ont été des génies du premier ordre, nés pour dominer sur les autres esprits, et pour fonder des empires. Tous deux, géomètres excellents, ont vu la nécessité de transporter la géométrie dans la physique. Tous deux ont fondé leur physique sur une géométrie qu'ils ne tenaient presque que de leurs propres lumières. Mais l'un, prenant un vol hardi, a voulu se placer à la source de tout, se rendre maître des premiers principes par quelques idées claires et fondamentales, pour n'avoir plus qu'à descendre aux phénomènes de la nature comme à des conséquences nécessaires; l'autre, plus timide ou plus modeste, a commencé sa

mouvement particulier d'un corps, qui n'est qu'un atome par rapport à eux, et ne le forcent-ils pas à suivre leur cours? » On ne peut guère mieux faire aux *tourbillons* leur procès; mais tout cela n'est dit ici qu'au nom de Newton. — [1] *Lettres philosophiques*, lettre XIV.

Digitized by Google

marche par s'appuyer sur les phénomènes pour remonter aux principes inconnus, résolu de les admettre quels que les pût donner l'enchaînement des conséquences. L'un part de ce qu'il entend nettement pour trouver la cause de ce qu'il voit. L'autre part de ce qu'il voit pour en trouver la cause, soit claire, soit obscure. Les principes évidents de l'un ne le conduisent pas toujours aux phénomènes tels qu'ils sont; les phénomènes ne conduisent pas toujours l'autre à des principes assez évidents. Les bornes qui, dans ces deux routes contraires, ont pu arrêter deux hommes de cette espèce, ce ne sont pas les bornes de leur esprit, ce sont les bornes de l'esprit humain.»

Tout, dans l'*Éloge* de Newton par Fontenelle, est de cet ordre élevé. L'histoire des sciences n'a pas de plus beau monument. Ce monument est même d'un genre unique. Newton y est jugé par le partisan le plus spirituel et le plus constant de Descartes, et presque par Descartes lui-même. Aussi tout y a-t-il un caractère particulier de grandeur et de délicate réserve. Il y a des lumières pour tous les esprits, et des sous-entendus pour les plus habiles. On voit, dans Voltaire, avec quelle curiosité les contemporains attendaient ce jugement du plus grand génie qu'eût eu l'Angleterre, par l'esprit le plus fin qu'il y eût en France. Mais les contemporains n'étaient pas au vrai point de vue. Ce qu'il y avait encore, à Paris, de *cartésiens* l'était trop; tout le monde était trop *newtonien* à Londres. Le temps n'était pas venu de sentir avec une égale reconnaissance ce que nous devons à Newton et ce que nous devons à Descartes, et d'admirer également ces deux grands hommes.

«On a lu ici avec avidité, dit Voltaire, et l'on a traduit en anglais l'éloge de M. Newton, que M. de Fontenelle a prononcé dans l'Académie des sciences. On attendait en Angleterre son jugement comme une déclaration solennelle de la supériorité de la philosophie anglaise; mais quand on a vu... qu'il comparait Descartes à Newton, toute la Société royale de Londres s'est soulevée. Loin d'acquiescer au jugement, on a fort critiqué le discours. Plusieurs même (et ceux-là ne sont pas les plus philosophes) ont été choqués de cette comparaison, seulement parce que Descartes était français[1].»

La première édition de la *Pluralité des mondes* est de 1686. Fontenelle n'avait alors que vingt-neuf ans. Il en avait quatre-vingt-quinze quand il publia, en 1752, la *Théorie des tourbillons*[2]. Entre ces deux ouvrages parut, en 1727, son *Éloge* du grand Newton. Il est curieux

[1] *Lettres philosophiques*, lettre XIV. — [2] *Théorie des tourbillons avec des Réflexions sur l'attraction.*

Digitized by Google

de comparer ensemble ces trois ouvrages de la jeunesse, de l'âge fort et de la vieillesse de Fontenelle. Tous les trois nous offrent le même esprit, le même art, dont les ressources sont presque infinies, la même sagacité merveilleuse; mais le ton en est assez différent. L'enjouement domine dans le premier, une raison supérieure dans le second, un peu d'humeur chagrine dans le troisième. Le ton y suit la fortune des *tourbillons;* ils régnaient d'abord sans partage, puis ils luttaient contre l'attraction, et puis ils étaient vaincus.

« Si l'on prétend, dit Fontenelle dans la *Théorie des tourbillons*, que l'attraction mutuelle est une *propriété essentielle* aux corps, quoique nous ne l'apercevions pas, on en pourra dire autant des sympathies, des horreurs, de tout ce qui a fait l'opprobre de l'ancienne philosophie scolastique. Pour recevoir ces sortes de *propriétés essentielles*, mais qui ne tiendraient point aux essences telles que nous les connaissons, il faudrait être accablé de phénomènes qui fussent inexplicables sans leur secours; et encore même alors ce ne serait pas les expliquer[1]. »

Il avait dit plus finement, dans l'*Éloge* de Newton : « L'usage perpétuel du mot d'attraction, soutenu d'une grande autorité, et peut-être aussi de l'inclination qu'on croit sentir à M. Newton pour la chose même, familiarise du moins les lecteurs avec une idée proscrite par les cartésiens, et dont tous les autres philosophes avaient ratifié la condamnation; il faut être présentement sur ses gardes pour ne pas lui imaginer quelque réalité : on est exposé au péril de croire qu'on l'entend. »

Ce dernier mot est charmant. Mais, enfin, un newtonien aurait pu répondre à Fontenelle : Laissons l'attraction considérée comme *propriété*, comme *force essentielle;* n'y voyons qu'un *fait*. N'avez-vous pas dit vous-même, et admirablement dit : « Les faits primitifs et élémentaires semblent nous avoir été cachés par la nature avec autant de soin que les causes; et, quand on parvient à les voir, c'est un spectacle tout nouveau et entièrement imprévu[2]. » Eh bien, l'attraction est, pour nous, un de ces faits *primitifs et élémentaires*, un de ces grands faits qui sont les *causes* des autres; et vous remarquerez que ce grand fait nous suffit. Nous faisons contre vos *tourbillons* et votre *matière subtile* le même raisonnement que votre maître Descartes faisait si bien contre les *formes substantielles* et les *qualités réelles*. « Nous déclarons, disait Descartes, que nous n'avons pas besoin de ces êtres qu'on appelle *formes substantielles* et *qualités réelles*, pour rendre raison des choses naturelles; et nous croyons que

[1] *Théorie des tourbillons, etc.*, § IV. — [2] *Éloge de Newton.*

Digitized by Google

nos sentiments sont particulièrement recommandables en ce qu'ils sont indépendants de ces êtres supposés, incertains, et dont on ignore la nature [1]. » Nous déclarons aussi que nous n'avons pas besoin de ces êtres que vous appelez *tourbillons* et *matière subtile;* et nous croyons que nos sentiments sont particulièrement recommandables en ce qu'ils sont indépendants de ces êtres supposés, incertains, et dont on ignore la nature. En un seul mot, nous les rejetons parce qu'ils sont inutiles. Et, croyez-moi, c'est là tout le secret de la philosophie.

La philosophie n'a qu'un but, d'arriver à la vue directe des choses, et, par conséquent, de supprimer tout vain intermédiaire, tout *faux milieu*, comme dit si bien La Fontaine :

> Que j'ai toujours haï les pensers du vulgaire;
> Qu'il me semble profane, injuste et téméraire,
> Mettant de faux milieux entre la chose et lui... [2]

Ce n'est pas autrement que la philosophie avance et se perfectionne. Descartes avait supprimé les *faux milieux* de la scolastique; et Newton a supprimé les *faux milieux* de Descartes.

Cependant, car il faut tout voir, quand Fontenelle, à propos du mot *attraction*, dit qu'il croit sentir, dans Newton, *de l'inclination pour la chose*, il dit vrai, selon toute apparence. D'une part, Newton pose toujours l'action de la pesanteur réciproque dans tous les corps; par où, dit très-bien Fontenelle, « il semble déterminer la pesanteur à être réellement une attraction [3]. » D'autre part, Cotes, disciple de Newton, et disciple si estimé [4], dans la préface qu'il a mise en tête de la seconde édition des *Principes*, dit formellement que l'*attraction* est une *propriété primitive* de la matière [5], et Newton a vu cette préface. Enfin, D'Alembert, dont l'opinion sur ces matières a une autorité particulière, est du même avis que Cotes et Fontenelle. « On peut croire, dit-il, que Newton avait pour ce sentiment une sorte de prédilection [6]. » Mais, ce qui est ici admirable, et ce que ne voit pas Fontenelle, c'est que Newton,

[1] Voyez ci-devant, p. 403. — [2] *Démocrite et les Abdéritains.* — [3] *Éloge de Newton.* Il ajoute : « M. Newton n'emploie, à chaque moment, que ce mot pour exprimer la force active des corps, force, à la vérité, inconnue, et qu'il ne prétend pas définir; mais, si elle pouvait agir aussi par impulsion, pourquoi ce terme plus clair n'aurait-il pas été préféré? car on conviendra qu'il n'était guère possible de les employer tous deux indifféremment; ils sont trop opposés. » — [4] On connaît le mot de Newton sur Cotes : « Si M. Cotes eût vécu, nous saurions quelque chose. » — [5] « Il faut, dit Cotes, que la pesanteur soit une des propriétés primitives de tous les corps, ou que l'on cesse de regarder comme telles leur étendue, leur mobilité, leur impénétrabilité, etc. » — [6] Voyez l'*Encyclopédie*, au mot *attraction*.

Digitized by Google

quelle que soit sa *prédilection*, laisse partout de côté cette *prédilection*. Ce n'est pas sur l'attraction, *propriété* supposée *essentielle*, que Newton raisonne, c'est sur l'attraction, *fait général* et *fait démontré*. Sa grande philosophie s'arrête au fait, à l'expérience; elle est expérimentale, et c'est pour cela qu'elle est grande.

J'ai bien souvent parlé de Descartes à propos de Fontenelle; et peut-être n'en ai-je pas assez parlé; car, en philosophie, Fontenelle doit tout à Descartes. Il lui doit jusqu'à ce grand discernement avec lequel il juge Descartes lui-même.

« Sur quelque matière que ce soit, les anciens sont assez sujets à ne pas raisonner dans la dernière perfection. Souvent de faibles convenances, de petites similitudes, des jeux d'esprit peu solides, des discours vagues et confus, passent chez eux pour des preuves; aussi rien ne leur coûte à prouver. Mais ce qu'un ancien démontrait en se jouant donnerait, à l'heure qu'il est, bien de la peine à un moderne. Car de quelle rigueur n'est-on pas sur les raisonnements? On veut qu'ils soient intelligibles, on veut qu'ils soient justes, on veut qu'ils concluent; on aura la malignité de démêler la moindre équivoque, ou d'idées, ou de mots; on aura la dureté de condamner la chose du monde la plus ingénieuse, si elle ne va pas au fait. Avant M. Descartes on raisonnait plus commodément; les siècles passés sont bien heureux de n'avoir pas eu cet homme-là. C'est lui, à ce qu'il me semble, qui a amené cette nouvelle méthode de raisonner, beaucoup plus estimable que sa philosophie même, dont une bonne partie est fausse, ou fort incertaine, selon les propres règles qu'il nous a apprises[1]. »

Il dit encore : « Rien n'arrête tant le progrès des choses, rien ne borne tant les esprits, que l'admiration excessive des anciens. Parce qu'on s'était dévoué à l'autorité d'Aristote, et qu'on ne cherchait la vérité que dans ses écrits dogmatiques, et jamais dans la nature, non-seulement la philosophie n'avançait en aucune façon, mais elle était tombée dans un abîme de galimatias et d'idées inintelligibles, d'où l'on a eu toutes les peines du monde à la retirer. Aristote n'a jamais fait un vrai philosophe, mais il en a beaucoup étouffé qui le fussent devenus, s'il eût été permis. Et le mal est qu'une fantaisie de cette espèce, une fois établie parmi les hommes, en voilà pour longtemps : on sera des siècles entiers à en revenir, même après qu'on en aura reconnu le ridicule. Si l'on allait s'entêter un jour de Descartes, et le mettre à la place d'Aristote, ce serait à peu près le même inconvénient[2]. »

[1] *Digressions sur les anciens et les modernes.* — [2] *Ibid.*

Digitized by Google

D'Alembert, dans la célèbre *Préface* de l'*Encyclopédie*, loue particulièrement Fontenelle « d'avoir appris aux savants à secouer le joug du pédantisme. » Et il a raison; car ce n'est pas là un médiocre service. Les subtilités, les obscurités, les puérilités de l'École, auraient peut-être détourné pour toujours les bons esprits des vraies et solides études. Le pédantisme était le dragon qui gardait cet autre jardin des Hespérides. Fontenelle apprit au monde que le bonnet, la robe, les enrouements gagnés sur les bancs des écoles, n'étaient pas la science; et il apprit aux savants qu'ils pouvaient très-bien rester hommes d'esprit en devenant savants.

Il peint ainsi l'ancien savant : « Il s'adressa (Lémery) à M. Glazer, alors démonstrateur de chimie au Jardin du Roi, et se mit en pension chez lui pour être à une bonne source d'expériences et d'analyses. Mais il se trouva malheureusement que M. Glazer était un vrai chimiste, plein d'idées obscures, avare de ces idées-là même, et très-peu sociable [1]. » Et il peint ainsi le nouveau : « Il possédait souverainement (Dodart) les qualités d'académicien, c'est-à-dire d'un homme d'esprit qui doit vivre avec ses pareils, profiter de leurs lumières, et leur communiquer les siennes [2]. » Ces deux espèces de savants sont très-différentes, et personne n'a contribué plus que Fontenelle à les rendre si différentes.

« On prétend, disait Basnage, que les mathématiques gâtent et dessèchent l'esprit. . . . M. de Fontenelle pourrait servir de raison pour réfuter la triste idée qu'on se fait des mathématiciens; il n'apporte point dans le monde l'air distrait et rêveur des géomètres;. . . il ne parle point en savant qui ne sait que les termes de l'art. Le système du monde, qui, pour un autre, serait la matière d'une dissertation dogmatique, et qu'on ne pourrait entendre qu'avec un dictionnaire, devient, entre ses mains, un badinage agréable; et, quand on a cru seulement se divertir, on se trouve quasi habile en astronomie, sans y penser [3]. »

Voltaire écrit à Fontenelle, dans une lettre charmante : « Vous savez rendre aimables les choses que beaucoup d'autres philosophes rendent à peine intelligibles; et la nature devait à la France et à l'Europe un homme comme vous pour corriger les savants, et pour donner aux ignorants le goût des sciences [4]. »

[1] *Éloge de Lémery.* — [2] *Éloge de Dodart.* — [3] *Histoire des ouvrages des savants*, année 1702. — [4] Voltaire appelle Fontenelle : « Le premier des hommes dans l'art nouveau de répandre de la lumière et des grâces sur les sciences abstraites. » Et il ajoute « qu'il a été au-dessus de tous les savants qui n'ont pas eu le don de l'in-

Digitized by Google

Personne n'a eu plus que Fontenelle « cet ordre fin et adroit[1] » qu'il admirait dans Leibnitz; cet art, « non-seulement d'aller à la vérité, mais d'y aller par les chemins les plus courts[2]; » « ces points de vue élevés d'où l'on découvre de grands pays[3]; » et surtout le soin, le grand soin de *démêler* toujours les idées.

Un critique blâmait je ne sais quelle supposition de la *Pluralité des mondes*, où l'un des deux mouvements de la terre semblait oublié.

Voici là-dessus ce que lui répond Fontenelle :

« Il n'y a dans une supposition, comme dans un marché, que ce qu'on y met. Je ne voulais alors expliquer qu'un seul mouvement; et, dans tout cet ouvrage, une de mes plus grandes attentions a été de démêler extrêmement les idées, pour ne pas embarrasser l'esprit des ignorants, qui étaient mes véritables marquises[4]. »

Je termine ici ces articles sur Fontenelle, considéré comme historien des sciences. Il y a, dans Fontenelle, l'écrivain et le philosophe. L'écrivain était connu. J'ai voulu étudier le philosophe, qui a tant contribué à faire pénétrer dans les sciences un esprit nouveau. Sous ce rapport aussi sa gloire est unique. Son bonheur fut de venir dans le temps même où de grands génies fondaient cette philosophie moderne, qui a renouvelé les sciences. Il fut le premier interprète de ces grands génies. Il apprit d'eux à penser; et, dans ce genre, la plupart des autres hommes l'ont appris de lui.

FLOURENS.

Urgeschichte und Mythologie der Philistaer, *Histoire ancienne et Mythologie des Philistins*, par M. Hitzig. Leipzig, 1845, in-8°.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[5].

Le pays occupé par les Philistins se composait de cinq villes, qui, avec leur territoire, formaient ce que l'on appelle ordinairement *les*

vention. » (*Siècle de Louis XIV*, article *Fontenelle.*) Fontenelle, il est vrai, n'a fait aucune découverte dans les sciences; mais il a découvert le style qui les a répandues. Cet *art nouveau* dont parle Voltaire est son *invention*. — [1] *Éloge de Leibnitz.* — [2] *Éloge du marquis de l'Hôpital.* — [3] *Éloge de Leibnitz.* — [4] *Histoire des ouvrages des savants*, par Basnage, année 1799, p. 145. — [5] Voir, pour le premier article, le cahier de mai 1846, p. 257.

Digitized by Google

cinq satrapies des Philistins. Les cinq villes étaient Gaza, Gath, Ascalon Aschdod *ou* Azote et Ekron *ou* Akkaron.

Étienne de Byzance[1], à l'article de la ville d'Azote, s'exprime ainsi : « C'est une ville de Palestine. Elle fut fondée par un des fugitifs qui revenaient de la mer Érythrée, et qui la nomma ainsi, parce que sa femme s'appelait *Aza*, mot qui désigne *une chèvre.* » M. Hitzig admet cette tradition, à l'appui de laquelle il aurait pu citer un fait, rapporté par saint Nil[2] : c'est que, dans le désert du mont Sinaï, et par conséquent, à peu de distance de la mer Rouge, se trouvait un lieu nommé *Aze*, Ἀζέ, ou, suivant la leçon du manuscrit de Séguier, produite par le père Combefis[3], Ἀζηκα. M. Hitzig fait observer que, puisqu'une ville du pays des Philistins a dû sa fondation à un personnage qui n'était pas venu du pays de Kaphtor, ce fondateur doit avoir été un Avvéen, et que les Avvéens étaient venus des bords de la mer Rouge. Mais il est, je crois, plus naturel d'admettre que le témoignage d'un écrivain aussi récent que l'abréviateur d'Étienne de Byzance ne saurait avoir aucune autorité, lorsqu'il s'agit de faits d'une date aussi reculée. Puisque l'existence des villes d'Azote, Gaza et autres, était antérieure à l'époque de Moïse, on peut donc supposer que l'hypothèse de fugitifs venus des bords de la mer Rouge, et dont un aurait été le fondateur d'Azote, ainsi que l'identité de ces fugitifs avec les Avvéens, ne reposent sur aucun fondement historique, et ne méritent, aux yeux de la critique, aucune confiance. Au reste, M. Hitzig fait observer, avec raison, que le nom *Aschdod*, אַשְׁדּוֹד, véritable dénomination de la ville philistine, appelée par les Grecs *Azote*, Ἄζωτος, n'offre réellement aucune analogie avec le mot Ἄζα. Il pense que les notices données par le compilateur grec doivent s'appliquer, non pas à la ville d'Azote, mais à celle de Gaza. Et, en effet, Étienne de Byzance rapporte que cette dernière ville, qui se nommait aussi *Aza*, et qui, dit l'écrivain, était encore appelée ainsi par les Syriens, tirait son nom d'Azon, fils d'Hercule[4]. On sait que cette place portait, chez les Hébreux, la dénomination de *Azza*, עַזָּה. M. Hitzig admet l'étymologie de ce mot, comme désignant *une chèvre*, suivant l'assertion de l'écrivain grec. Il repousse, avec un véritable dédain, la signification de *forte*, *puissante*, que l'on donne généralement au mot עַזָּה. Il se demande comment la ville de Gaza aurait été appelée *la ville forte* par excellence, et cela, de préférence à d'autres places, telles que celles d'Ascalon, d'Azote, dont la dernière surtout

[1] *De urbibus*, p. 27. — [2] *Narrationes*, p. 89. — [3] *Illustrium martyrum lecti triumphi*, p. 143. — [4] *De urbibus*, p. 193.

Digitized by Google

se rendit célèbre pour avoir soutenu un siége de vingt-neuf ans. Il assure que l'expression עִיר עַזָּה n'aurait pu être employée dans la langue hébraïque pour désigner une *ville forte;* qu'elle exprimerait bien plutôt une *ville sauvage, féroce*. Il prétend que, dans tous les passages où l'on trouve l'adjectif עַז, ce mot ne saurait admettre le sens de *fort*, qu'on lui attribue ordinairement. Mais, ici, M. Hitzig me permettra d'être d'un avis complétement opposé au sien. Dans le discours que Jacob, mourant, adresse à ses fils[1], ce patriarche dit à Ruben : « Tu es mon premier né; tu étais ma force, les prémices de ma richesse; tu étais dans une position extrêmement élevée; tu étais éminemment fort; יֶתֶר שְׂאֵת וְיֶתֶר עָז. »

Je le demande, cette explication ne présente-t-elle pas quelque chose de tout à fait simple et naturel? Dans le livre des Juges[2], Samson, proposant une énigme aux jeunes gens qui assistèrent à sa noce, leur dit, en faisant allusion au rayon de miel trouvé par lui dans la gueule du lion qu'il avait tué, וּמֵעַז יָצָא מָתוֹק, c'est-à-dire, « le doux est sorti du fort. » Car c'est là le sens qu'on doit donner à l'adjectif עַז. Et, en effet, chez tous les peuples du monde, le lion est regardé comme le type de la force, et non d'une férocité brutale. C'est au tigre qu'appartient cette dernière et triste prérogative. Dans le psaume XVIII, v. 18, on lit : יַצִּילֵנִי מֵאֹיְבִי עָז « il me délivrera de mon ennemi puissant. » Ailleurs[3], יָגוּרוּ עָלַי עַזִּים « des hommes puissants se réunissent contre moi. » Dans le prophète Amos[4], הַמַּבְלִיג שֹׁד עַל עָז « celui qui fait luire (tomber) la catastrophe sur l'homme puissant. » Dans le prophète Isaïe[5], מֶלֶךְ עַז יִמְשָׁל בָּם « un roi puissant dominera sur eux. » Dans les Nombres[6], כִּי עַז הָעָם « car ce peuple est puissant. » Le même mot s'emploie pour désigner *un vent violent*[7]. Les mots מַיִם עַזִּים expriment des *flots puissants, enflés*[8]. אַף עַז, désignent « *une colère violente*[9]. »

On lit, dans un passage du livre des *Nombres*[10] : « Les Israélites, après la défaite de Séhon, roi des Amorrhéens, s'emparent de tout le territoire qui avait été soumis à ce prince, depuis le torrent d'Arnon, jusqu'à celui de Jabbok, jusqu'à la contrée occupée par les enfants d'Ammon, כִּי עַז גְּבוּל בְּנֵי עַמּוֹן, » ce que l'on traduit généralement par ces mots : « car la frontière des Ammonites était très-forte. » M. Hitzig prétend que le texte hébreu est ici altéré, et qu'il faut lire avec la version des *Septante*, « car Aroër formait la frontière des Ammonites. » Mais j'avoue que je

[1] *Genes.* cap. XLIX, v. 3. — [2] Cap. XIV, v. 14. — [3] Psaume LIX, v. 4. — [4] Cap. V, v. 9. — [5] Cap. XIX, v. 4. — [6] Cap. XIII, v. 28. — [7] *Exod.* XIV, v. 21. — [8] *Isaïe*, chap. XLIII, v. 16. *Nehem.* ch. XIX, v. 11. — [9] *Genes.* XLIX, v. 7. — [10] Cap. XXI, v. 24.


Digitized by Google

ne puis partager cette opinion. Je ne vois pas bien pourquoi la ville d'Aroër se trouverait mentionnée ici. En outre, il serait peu exact de dire que cette place formait la frontière du pays des enfants d'Ammon, car nous voyons, par des passages subséquents[1], que la ville d'Aroër était située sur la rive septentrionale du torrent d'Arnon; et que, par conséquent, elle se trouvait à une grande distance du pays des Ammonites. Mais la leçon du texte hébreu présente un très-bon sens. On voit que les Hébreux, après avoir soumis la contrée habitée par les Amorrhéens, et être arrivés sur la frontière du pays des Ammonites, n'osèrent franchir cette limite, attendu qu'elle était hérissée de forteresses, qu'on n'eût pu emporter qu'après de nombreux combats et une grande effusion de sang; d'ailleurs, le temps était arrivé où ils devaient traverser le Jourdain, et effectuer la conquête de la terre promise. Ils ne pouvaient donc, sans de graves inconvénients, ajourner cette entreprise urgente, pour s'engager dans une guerre aussi longue et aussi pénible.

D'un autre côté, le mot עִזָּה, *azza*, ne saurait signifier *une chèvre*. Pour désigner cet animal, on emploie, en hébreu, la forme masculine *ezz*, עֵז, qui fait au pluriel, עִזִּים. Et nulle part, dans le texte de l'Ancien Testament, on ne rencontre la forme féminine עִזָּה ou עֵזָה. Il me paraît donc évident que l'on ne peut, relativement au nom de la ville de Gaza, répudier l'opinion commune, et que ce nom désigne réellement *une ville forte*.

Du reste cette place, dans tous les temps, justifia la réputation que sa position et la force de ses remparts lui avaient primitivement acquise; et ses habitants continuèrent à montrer cette valeur guerrière, cette intrépidité remarquable qu'ils avaient déployées dans leurs longues luttes avec les Israélites; car on sait que Gaza, durant deux mois, arrêta sous ses murs la fortune d'Alexandre le Grand. La garnison de cette ville et son brave commandant, Bètis, appartenaient sans doute à la nation des Philistins.

Dans l'histoire d'Hérodote, il est deux fois fait mention d'une ville appelée *Kadytis*, Κάδυτις. On lit[2] que Nècho, roi d'Égypte, ayant attaqué les Syriens près de Magdol, remporta sur eux la victoire; qu'à la suite de cette bataille il attaqua et prit Kadytis, grande ville de la Syrie. Plus loin, on lit[3] : « Depuis la Phénicie jusqu'aux montagnes de Kadytis, la contrée appartient aux Syriens appelés Palestiniens; depuis cette ville, qui ne semble guère inférieure à celle de Sardes, et jus-

[1] *Deuteronom.* cap. II, v. 36; III, 12. — [2] Lib. II, cap. CLVIII. — [3] Lib. III, c. V.

Digitized by Google

qu'à Ienysus, les marchés situés sur le rivage de la mer dépendent des Arabes. »

Le nom de Kadytis a produit, parmi les philologues et les géographes, une assez grande divergence d'opinions. Les uns, comme Bochart, Danville[1] et Perizonius[2], et, en dernier lieu, M. Raumer[3], ont cru que par ce nom, il fallait entendre *la ville sainte*, c'est-à-dire Jérusalem. Desvignoles[4] y reconnaît la ville de Kades; le savant philologue Walckenaër[5] supposa que, dans le premier passage d'Hérodote, Kadytis désignait *Jérusalem*, et dans le second, la ville de *Gath*. Cette opinion, comme on voit, présente un défaut grave, celui de supposer qu'un historien aussi consciencieux et aussi instruit qu'Hérodote aurait, dans deux passages si rapprochés l'un de l'autre, employé la même dénomination pour désigner deux villes différentes. Reland[6] avait pensé, avant Walckenaër, que Kadytis répondait à Gath, et son opinion fut adoptée par feu M. Larcher[7], qui, ensuite, revint à admettre que Cadytis répondait à Jérusalem. M. Hitzig, dans une discussion approfondie et judicieuse, soutient que, par le mot Kadytis, il faut entendre la ville de Gaza. Il prouve très-bien que le nom Kadytis ne saurait s'appliquer à Jérusalem; que cette ville n'a jamais été, si ce n'est chez les Prophètes et dans les livres poétiques de l'Ancien Testament, désignée par les mots קְדוֹשָׁה ou עִיר הַקֹּדֶשׁ, *ville sainte;* et que cette dénomination n'a jamais été employée dans le langage vulgaire. M. Hitzig se décide à reconnaître dans Kadytis la ville de Gaza. Il suppose que cette dernière dénomination était le nom primitif, et Kadytis le nom donné à la même place par les Philistins. Je crois devoir, en cette circonstance, adopter l'opinion qu'a émise M. Hitzig. J'aurais, à la vérité, penché pour *Gath*, dont le nom se rapproche beaucoup plus de celui de Kadytis. Mais une circonstance du récit d'Hérodote ne m'a pas permis de conserver cette opinion. L'historien grec atteste que, depuis Kadytis jusqu'à Ienysus, les comptoirs situés sur le rivage de la mer dépendaient des Arabes. Or il est difficile de reconnaître ici la ville de Gath. D'abord, cette place se trouvait à une assez grande distance de la mer; en second lieu, il s'ensuivrait du récit d'Hérodote, que les lieux maritimes situés au-dessous de cette ville dépendaient des Arabes; ce qui est complétement inexact, puisque tous ces lieux faisaient partie de la contrée occupée par les Philistins; au lieu que, si Kadytis nous

[1] *Géographie ancienne*, t. II, p. 160. — [2] *Origines ægyptiacæ*, p. 473, 474. — [3] *Palæstina*, p. 241. — [4] *Chronologie de l'histoire sainte*, t. II, p. 142. — [5] *De Herodotea urbe Kadyti, Franequeræ*, 1737. — [6] *Palæstina*, p. 669, 670. — [7] *Géographie d'Hérodote*, p. 85.


Digitized by Google

représente Gaza, comme on sait que cette dernière place formait la limite méridionale du territoire des Philistins, on conçoit en même temps que les lieux qui se prolongeaient plus au sud étaient occupés par des Arabes.

Mais je vais plus loin que M. Hitzig lui-même; je ne crois pas que le combat livré par Nècho aux Syriens-Palestiniens, près de Magdol, soit identique avec la bataille de Mageddo *ou* Megiddo, dans laquelle le roi Josias perdit la vie. Je suppose que les Syriens-Palestiniens ne sont pas les Juifs, mais les Philistins; que la ville de Magdol, dont parle Hérodote, n'a rien de commun avec celle de Mageddo; mais qu'elle nous représente celle de Magdol, située sur le bras oriental du Nil, non loin de Péluse. On peut croire que les Philistins, qui habitaient si près de l'Égypte, étaient, pour cette contrée, des voisins bien dangereux; que l'amour du pillage les amenait souvent dans ce riche pays, où ils trouvaient abondamment de quoi assouvir leur avidité; que, par suite de leur courage indompté et de leur expérience dans la guerre, ils devaient avoir un immense avantage sur la population douce et lâche des bords du Nil. Rien n'empêche d'admettre que les Philistins ayant fait une incursion en Égypte, Nècho les attaqua près de Magdol, les tailla en pièces; que, profitant de sa victoire, il poursuivit les fuyards jusque dans leur contrée; et que, voulant les mettre hors d'état de nuire à l'Égypte, il attaqua et prit la ville de Gaza; qu'il choisit de préférence cette place, parce qu'elle était la plus considérable, comme la plus méridionale, du pays des Philistins; que son importance avait dû encore augmenter, depuis que la ville d'Azote ayant été prise, après un siége de vingt-neuf ans, par Psammetichus, père de Nècho, et sans doute ruinée, ou du moins démantelée, Gaza se trouvait naturellement le principal boulevard des Philistins; et que, cette ville étant tombée au pouvoir du roi d'Égypte, et sans doute occupée par une forte garnison, les Philistins se trouvaient tenus en bride et hors d'état de porter avec succès la guerre chez leurs voisins. Quant au nom Kadytis, M. Hitzig, qui, comme nous l'avons vu, admet, pour les Philistins, une origine pélasgique, et croit retrouver dans le sanscrit les étymologies des mots de leur langue, a pensé d'abord pouvoir trouver dans ce surnom une allusion aux sables qui formaient la ceinture de cette place, et dans lesquels elle se trouvait pour ainsi dire enfoncée. Mais plus tard (p. 306 et 307), il reconnaît dans le mot Kadytis un des surnoms de la déesse indienne Bhavani. Tout cela, à vrai dire, me paraît extrêmement incertain.

M. Hitzig, qui, comme je l'ai dit dans mon premier article, admet

Digitized by Google

plusieurs émigrations successives de Crétois sur les rives de la Palestine, et suppose que ces nouveaux colons allèrent toujours en s'étendant vers le Nord, prétend que le territoire des Philistins se prolongeait bien au delà des limites qu'on lui assigne communément. Sans doute il est probable que ces hommes belliqueux, qui avaient presque toujours les armes à la main, devaient souvent empiéter sur les terres de leurs voisins. Nous savons, en particulier, combien ils avaient gagné de terrain sur les Israélites, auxquels ils avaient voué une haine profonde et héréditaire. Mais, d'un autre côté, ces conquêtes éphémères, qui sont le résultat d'une victoire et de l'effroi qu'elle laisse parmi les ennemis, mais que le vainqueur se hâte d'évacuer lorsqu'il en a tiré des tributs suffisants pour assouvir sa cupidité, ne doivent point être confondues avec des conquêtes permanentes, par lesquelles des terrains plus ou moins considérables sont annexés aux États du vainqueur. Ainsi, après la funeste bataille de Gelboé, qui vit périr Saül et ses fils, les Philistins, profitant de la terreur dont cette épouvantable défaite avait frappé les Juifs, parcoururent, sans doute, une grande partie de la Palestine, portant partout la désolation et le ravage. Et ces hommes féroces suspendirent le corps de Saül et de ses enfants aux remparts de la ville de Bethsan, la Scythopolis des Grecs. On voit que les Philistins, pour élever à leur victoire ce sanglant trophée, choisirent, à dessein, une ville qui se trouvait placée au centre de la Judée, afin que la vue de ces tristes dépouilles portât dans le cœur des Israélites une consternation bien plus cruelle que si ce monument avait été élevé sur le territoire de leurs ennemis. Mais on se tromperait beaucoup, si on supposait que, par suite de cette catastrophe, la ville de Bethsan eût été réunie réellement aux États des Philistins.

M. Hitzig, en remontant le long des rivages de la mer Méditerranée, du côté de la Phénicie, s'attache à déterminer quels furent les lieux occupés successivement par les Philistins; il trouve d'abord les deux villes de Jamnia et de Joppé; il semble que rien n'empêche de croire que ces deux places aient réellement appartenu aux Philistins; et toutefois, pour la dernière de ces villes, un obstacle se présente; nous lisons, dans l'histoire de Jonas, que ce prophète alla s'embarquer à Joppé, sur un vaisseau qui faisait voile pour Tharsis. Or il est difficile qu'un juif eût été choisir, pour son point de départ, un port occupé par les plus cruels ennemis des Israélites. D'ailleurs, la circonstance que le vaisseau se dirigeait vers Tharsis semble indiquer plutôt que ce port appartenait aux Phéniciens. Si l'on en croit M. Hitzig, le nom de *Joppé* nous représente le mot sanscrit *viapi*, c'est-à-dire *riche en eau*.

Digitized by Google

Plus au nord, se trouvait une ville appelée *Dor* דור, près de laquelle en existait une autre nommée *En-Dor,* עין דור, c'est-à-dire la *fontaine de Dor,* et dont il est fait mention dans l'histoire de la mort de Saül. L'étymologie que je viens de donner est parfaitement simple, et semble ne devoir donner matière à aucune difficulté. Toutefois l'auteur, toujours préoccupé de la préférence qu'il accorde aux langues indo-germaniques, soupçonne que le mot עין ne doit pas se traduire par *fontaine*, mais qu'il correspond au terme sanscrit *anja*, qui désigne *un autre*, et, par suite, *jeune*, *nouveau*. J'avoue que je ne puis souscrire à ces assertions.

Enfin, M. Hitzig arrive à la ville célèbre nommée par les Hébreux *Akko,* עכו, appelée par les Grecs *Ptolémaïde*, par les Arabes *Akkâ,* عكا, et dont le nom se conserve encore sous celui de *Saint-Jean-d'Akre.* Au rapport de Strabon, Suidas, etc., cette ville faisait partie de la Phénicie, et je ne crois pas que l'on puisse contester cette assertion. Toutefois M. Hitzig n'admet pas que cette place ait été fondée et habitée primitivement par les Phéniciens. Il pense qu'elle dut son origine aux Philistins. Il s'appuie, à cet égard, sur un passage où le prophète Michée [1], après avoir parlé des maux qui devaient fondre sur le peuple d'Israël, ajoute : בְּגַת אַל־תַּגִּידוּ בָּכוֹ אַל־תִּבְכּוּ בְּבֵית לְעַפְרָה עָפָר הִתְפַּלָּשְׁתִּי. M. Hitzig, à l'exemple de feu Gesenius, pense que le mot בָּכוֹ est mis ici pour בְּעַכּוֹ. Il en conclut que cette dernière ville, se trouvant jointe à celle de Gath, devait, comme celle-ci, appartenir au pays des Philistins. Dans son hypothèse, il faudrait traduire : « Ne proclamez point (cette catastrophe) à Gath; ne pleurez point dans Akko. Je me couvrirai de poussière dans le lieu nommé *Beth-Leofra.* » Mais le changement proposé par ces deux savants ne me paraît nullement nécessaire. Quand même on croirait devoir l'admettre, il n'en résulterait aucune preuve qui attestât que la ville d'Akko fit partie de la contrée des Philistins. Le prophète inviterait tous ceux qui pouvaient l'entendre à ne point annoncer les malheurs d'Israël dans deux villes comme Gath et Akko, qui, appartenant à deux peuples rivaux des Juifs, les Philistins et les Phéniciens, offriraient à ces ennemis un sujet d'applaudir à des calamités presque sans exemple, et à y chercher le sujet d'une joie infernale. Mais je crois qu'il ne faut point reconnaître ici le nom d'Akko, qu'on doit lire, comme porte le texte, בָּכוֹ, c'est-à-dire l'infinitif absolu du verbe בָּכָה, et qu'on doit traduire : « Ne proclamez point (ces maux) dans la ville de Gath; n'y versez point de pleurs amers. Pour moi, je me couvrirai de poussière dans le lieu nommé *Beth-Leofra.* » Quant au nom *Akko*, עַכּוֹ, j'avoue, avec M. Hitzig,

[1] Cap. I, v. 10.

Digitized by Google

que je n'en connais pas l'origine. Mais bien d'autres noms de lieux nous laissent dans la même incertitude; et je me garderais bien d'admettre que l'origine de ce nom doive être cherchée dans le terme grec *ἄγκων*, qui signifie un *coude*, une *sinuosité*. Du reste, je ne puis supposer que la ville d'Akko ait jamais, au moins d'une manière stable, fait partie du territoire des Philistins. Aucun passage, à ma connaissance, ne dépose en faveur de cette hypothèse. Il existe même un fait qui semble la contredire d'une manière formelle. Lorsque le prophète Élie proposa un défi aux prêtres de Baal, ce fut sur le mont Carmel qu'eut lieu cette lutte si importante et si solennelle. Or cette montagne se trouve, comme on sait, au midi d'Akko. Il est peu probable qu'Élie eût choisi un terrain qui aurait été sous la domination des Philistins, ces éternels ennemis du peuple juif. Et, dans les actes qui signalèrent le triomphe du vrai Dieu sur les idoles, il n'est fait mention que de Baal, le dieu des Phéniciens, et il n'est point parlé de Dagon, ni des autres divinités révérées par les Philistins.

M. Hitzig traite ensuite ce qui concerne la religion des Philistins. Par malheur, nous ne possédons, sur cette matière, que des détails fort incomplets. La Bible, qui, pour ces époques reculées, doit être notre seul guide, ne nous donne, à cet égard, qu'un petit nombre de renseignements. Nous savons que la principale divinité des Philistins se nommait Dagon, et que ce dieu avait un temple remarquable dans la ville d'Azote. Comme le nom de Dagon offre de l'analogie avec le mot hébreu *Dag*, דָּג, qui désigne un *poisson*, les commentateurs juifs ont supposé que l'idole de Dagon présentait, à sa partie supérieure, la figure humaine, et se terminait, par le bas, en une queue de poisson. Mais cette assertion, à vrai dire, n'est appuyée sur aucun témoignage contemporain. Le livre de Samuel, parlant de la chute de cette idole, en présence de l'arche d'alliance, dit que les mains et la tête de la statue étaient renversées sur le seuil du temple, tandis que le tronc du corps était resté à sa place. Rien, dans ce récit, n'indique l'existence d'une queue de poisson. D'un autre côté, Sanchoniaton nous apprend que Dagon était autrement nommé *Siton*, *Σίτων*[1] et *ζεὺς ἀρότριος*, c'est-à-dire *Jupiter agriculteur*. Or, si, comme je le crois, le nom *Siton* dérive du mot *σῖτος*, *froment*, on doit en conclure que le nom phénicien *Dagon* appartient, non pas à la racine דָּג, *poisson*, mais à דָּגָן, qui désigne le *froment*. Nous lisons, dans le livre de Samuel[2], que les Philistins, après la bataille de Gelboé, déposèrent, comme trophée, dans le

[1] Ap. Euseb. *Præparat. evangel.* p. 23, 24. — [2] Lib. I, cap. XXXI, v. 10.

Digitized by Google

temple d'Aschtoret (Astarté) les armes de Saül et de ses fils. Ce qui donne à entendre qu'Astarté était un des principaux objets du culte de ce peuple belliqueux. Nous savons aussi que la ville d'Ekron (Akkaron) vénérait d'une manière particulière un Dieu nommé *Baal-Zeboub*, בַּעַל זְבוּב, et que ce nom, en passant chez les Juifs, fut ensuite employé par eux pour désigner *le diable*.

D'un autre côté, la ville de Gaza rendait un culte spécial à une divinité nommée *Marna;* et le nom de ce dieu se trouve gravé sur les monnaies de cette place. Ce dieu était-il identique avec Dagon? ou bien était-ce une idole étrangère dont le culte, apporté d'un autre pays, avait remplacé celui de l'ancienne divinité des Philistins? C'est ce qu'il est difficile de décider. Mais, dans tous les cas, le mot *Marna*, qui, en chaldéen, signifie *Notre Seigneur*, n'avait qu'une existence assez récente, et ne remontait pas au delà du temps où un langage syro-chaldaïque remplaça, dans la Palestine, la langue des Hébreux et des Phéniciens.

Si l'on en croit Étienne de Byzance[1], on voyait à Gaza un temple consacré à Jupiter crétois, désigné, à cette époque, par le nom de *Marna*, qui signifie *né de la Crète*. Un pareil témoignage doit avoir, à vrai dire, bien peu d'autorité, et inspirer une bien faible confiance, d'autant plus que, du moins à ma connaissance, aucun écrivain de l'antiquité, à l'exception d'Étienne de Byzance, n'indique le mot Marna comme désignant le Jupiter crétois. Toutefois M. Hitzig admet cette assertion comme tout à fait véritable. Il croit que le culte du Jupiter crétois, Marna, dut être introduit, dès les temps les plus anciens, parmi les Philistins; que ce dieu et Dagon ne sont qu'une seule divinité, c'est-à-dire un *dieu marin*. Suivant lui, ce dieu était identique avec Varuna, qui, chez les Indiens, est le dieu de l'Océan. D'un autre côté, continue M. Hitzig, Marna ou Dagon n'est autre que Minos, qui, chez les anciens Crétois, était regardé comme un dieu, et que les Doriens, lors de leur émigration dans l'île de Crète, révérèrent comme un héros, fils de Jupiter, comme le dominateur de la mer. L'auteur assure que, dans son opinion, l'identité de Marna, Dagon et Minos, ne saurait offrir la matière d'un doute.

Suivant lui, les Pélasges, étant venus de l'Inde, apportèrent avec eux le culte de Varuna, le dieu de la mer. Les Indiens, dit-il, avaient, dès les temps les plus anciens, entrepris de longues navigations, colonisé une partie de l'Arabie, de l'Éthiopie et de l'Égypte. Les Pélasges, qui

[1] *De urbibus*, p. 194.

Digitized by Google

occupaient les côtes occidentales de l'Inde, s'étaient successivement étendus du côté de l'ouest. Les Indiens s'étant établis au nord du golfe Persique, ce fut là le point d'où ils partirent pour porter le culte du dieu de la mer du côté du nord, jusqu'à Ninive, du côté de l'ouest jusqu'au pays des Moabites. Car, si l'on en croit M. Hitzig, le dieu Kamosch, adoré chez les Moabites, tirait son nom du mot arabe *Kamous*, قاموس, qui désigne l'Océan. Suivant Hésychius, Vénus portait, chez les Babyloniens, le nom de *Salambo*, *Σαλάμβω*. Or M. Hitzig, à l'exemple de feu Münter, donne à ce nom une origine sanscrite, et lui attribue la signification de *engendrée des eaux;* donc, dit-il, Babylone avait reçu une colonie de l'Inde, et porta ensuite à Ninive le culte d'un dieu indien. Cette colonie dut arriver par mer; car l'animal fabuleux nommé *Oannès*, *Ωάννης*, dont fait mention Bérose, et qui, suivant cet historien, était sorti de la mer Rouge, est identique avec Savan, l'un des noms que porte, chez les Indiens, le dieu de la mer, c'est-à-dire *Varuna*.

Suivant M. Hitzig, Ninus et Sémiramis, fondateurs de Ninive, furent plutôt des êtres mythologiques que des personnages historiques. Le nom de Ninus, originaire du mot sémitique נון, *poisson*, ou du terme sanscrit *mina*, qui a la même signification, dispose à voir, dans ce personnage, un dieu marin, un dieu à figure de poisson, comme l'*Oannès* de Babylone, et le rapproche ainsi du dieu Dagon. Le nom de Ninus a la plus grande analogie avec celui de Minos, et ce rapport est encore confirmé par une tradition rapportée par Moïse de Chorène, et suivant laquelle Ninus, pour échapper aux embûches de Sémiramis, sa femme, se serait réfugié dans l'île de Crète; et, d'ailleurs, une ville de Carie portait le nom de Ninoë, *Νινόη*.

D'un autre côté, comme le nom de *Sidon*, suivant Justin, désigne un *poisson*, ce nom et celui de Dagon offrent une signification analogue; et cette ressemblance s'applique aussi à Ninus et à Minos. Sémiramis, la prétendue épouse de Ninus, la fille de Derceto, était, comme Ninus, un personnage plutôt mythologique qu'historique, une divinité femelle à corps de poisson. Les combats que Ninus et Sémiramis eurent, dit-on, à soutenir contre Zoroastre, désignent métaphoriquement la lutte qui eut lieu entre les deux religions.

Suivant M. Hitzig, le nom de *Sémiramis* dérive de celui de *Tamiraman*, تاميراماں, que portait une ville de l'Inde. Elle est identique avec Salambo, par conséquent elle est une Vénus, une femme née des eaux. Elle correspond à la déesse Laxmi, qui, chez les Indiens, est l'épouse de Vischnou, la déesse de la fécondité et de la bénédiction.

J'ai reproduit, en abrégé, les opinions de M. Hitzig; mais, s'il m'est

Digitized by Google

permis d'exprimer mon avis, je crois que plusieurs de ces hypothèses ne seraient pas à l'abri de la contradiction et du doute. 1° L'existence de Ninus et de Sémiramis comme personnages mythologiques, comme des divinités, n'est pas, je crois, bien conforme à la vérité historique. 2° Le rapport de Ninus avec Minos repose plutôt sur des conjectures que sur des preuves positives. 3° La fuite de Ninus en Crète n'a d'autre garant que le témoignage de Moïse de Chorène, historien du ve siècle, et qui, je crois, en histoire, et, surtout pour l'histoire ancienne, est loin de mériter toute la confiance qu'on lui accorde. 4° Le nom de *Sidon* ne signifie pas proprement un *poisson*, mais un *lieu de pêche*, ce qui convient parfaitement à une ville située, comme Sidon, sur le rivage de la mer. 5° Pourquoi chercher dans l'Inde l'origine du nom de Sémiramis, lorsque, dans les langues sémitiques, il signifie un *nom sublime*, שֵׁם רָם ? 6° L'hypothèse qui fait venir les Pélasges de l'Inde est, à mon gré, fort contestable. J'en dirai autant des prétendues navigations des Indiens, qui ne me paraissent pas avoir un fondement plus solide que les expéditions guerrières d'un peuple si peu belliqueux. 7° Les colonies établies par les Indiens à Babylone, dans l'Arabie, le pays des Moabites, ne reposent pas, à mon gré, sur une base plus certaine. Le nom *Kamosch*, כְּמוֹשׁ, donné par les Moabites à leur principale divinité, n'a rien de commun avec le mot arabe *Kamous*, qui s'écrit d'une manière toute différente, قاموس. Par conséquent, l'opinion qui fait de Kamosch un dieu de la mer tombe d'elle-même. Et, en effet, qui s'attendrait à trouver un dieu de la mer chez un peuple occupant une position méditerranée, et qui ne connaissait peut-être d'autre mer que la mer Morte, le lac Asphaltite.

Dans le passage d'Étienne de Byzance, où il est fait mention de *Marna*, cet écrivain ajoute : « Les Crétois désignent les vierges par le nom de *marna*. » M. Hitzig fait observer, avec raison, que ce passage est corrompu. Il croit qu'au mot *μάρνα* il faut substituer *μάρτις*. Et, en effet, dans les langues chaldaïque et syriaque le mot מָרְת désigne *une femme*. C'est de là que vient, dans le Nouveau Testament, le nom de la sœur de Marie. Mais je ne puis admettre que, dans ce passage, il s'agisse de la nymphe Britomartis, qui fut longtemps poursuivie par Minos, et dont M. Hitzig fait un déesse de la nature. « On pourrait croire, dit M. Hitzig, que Britomartis était identique avec Vénus Uranie, à laquelle on avait élevé un temple dans la ville d'Ascalon, qui était le plus ancien de tous ceux où cette déesse était honorée. Mais, après un plus sérieux examen, le savant critique se croit le droit de conclure que cette Uranie était la même que Sémiramis, fille de Derceto, la

Digitized by Google

même que la déesse Laxmi. Or, comme le nom de Sémiramis n'était connu ni dans l'Asie Mineure, ni dans l'île de Crète, il en conclut que le culte de cette divinité avait passé immédiatement des bords du Tigre jusque dans la ville d'Ascalon, antérieurement à l'arrivée des colonies crétoises, auxquelles le peuple philistin dut son origine. Suivant M. Hitzig, cette Uranie est la même divinité qui, dans le prophète Jérémie, est désignée par le nom de *Reine du ciel.*

Si l'on en croit le même savant, le nom de Derceto ou Atergatis est une traduction du mot sanscrit *joni*, qui signifie *pudendum muliebre*, et que l'on applique, comme surnom, à la déesse Bhavani. Il rapproche de cet mot celui de Διώνη. Suivant lui, c'est de là que vient le surnom Ἰώνη, qui, au rapport d'Étienne de Byzance, avait été donné à la ville de Gaza. Le compilateur grec fait dériver ce surnom de la déesse Io; et les Grecs de Gaza avaient adopté la même idée. Car, sur des médailles impériales, on voit deux figures de femmes, avec la légende Εἰώ Γάζα. Probablement, on aura voulu représenter ici la divinité fémelle, protectrice de Gaza, comme, sur d'autres monnaies, on voit figurer le dieu protecteur de cette cité, avec la légende Μάρνα Γάζα.

M. Hitzig, fidèle à la marche qu'il s'est prescrite, dès le commencement de son ouvrage, et qui consiste, surtout, à retrouver, dans les langues de l'Inde, l'étymologie des noms d'hommes et de lieux que l'on rencontre dans l'Asie occidentale, affirme que le mont Serbal, l'une des plus hautes cimes de l'Arabie, doit son nom à Çarva, le dieu des montagnes; le lac Serbonis tire son origine de la déesse Çarvani : le mot Δουσάρης vient du mot indien *Tuschara*, qui signifie *neige* et *glace*. Je pourrais réunir ici une foule d'étymologies proposées par le savant auteur, et qui, je crois, n'obtiendraient pas toutes l'approbation des philologues. Mais l'étendue que j'ai donnée à ces articles me force de m'arrêter. Je me contenterai, avant de finir, de rapporter quelques assertions, sur lesquelles j'oserai proposer des doutes. M. Hitzig, parlant d'une partie de l'Arabie située au delà de la mer Morte, et qui porte, chez nos écrivains des croisades, le nom de *Syria Sobal*, parce qu'elle avait pour capitale la forteresse de Schaubak, prétend que cette forteresse avait reçu ce nom, parce qu'elle est située sur le sommet d'une montagne escarpée, qui s'élevait comme une tête, et que les remparts de la citadelle semblaient représenter l'ornement de tête appelé *schaubar*, شوبر. Cette étymologie, j'ose le dire, me paraît peu vraisemblable.

Dans le voyage en Palestine, de Saint-Antonin, l'auteur rapporte qu'il vit, au monastère du mont Sinaï, trois abbés, qui savaient la langue syriaque, la langue grecque, la langue égyptienne et *bestam*

Digitized by Google

linguam. M. Hitzig suppose que, par le mot *besta lingua*, il faut entendre la langue de la contrée, c'est-à-dire celle des Philistins. Toutefois, dans une note, il hésite à se prononcer, et se demande si l'on ne pourrait pas reconnaître ici la langue des Bedja, de ce peuple barbare, qui occupait les côtes occidentales de la mer Rouge et portait si souvent le ravage dans l'Égypte. Mais, dans l'édition qu'a donnée le P. Papebrock, on lit *bessa lingua*. Je pense que ce mot a été mis au lieu de *arabissa lingua*, et que le mot *arabissa* est une forme barbare, pour *arabica*. On pourrait encore lire *persa*, au lieu de *persica;* mais, dans tous les cas, il me paraît impossible de voir ici une désignation de la langue des Philistins. A l'époque où écrivait ce voyageur, c'est-à-dire dans le XIe ou XIIe siècle, les Philistins avaient, depuis bien longtemps, disparu de la scène du monde, et le langage qu'ils avaient autrefois parlé n'avait laissé aucune trace.

L'ouvrage de M. Hitzig est, sans doute, un livre savant. L'auteur a su tirer grand parti d'un sujet assez ingrat, et qui semblait ne pouvoir fournir matière qu'à un petit nombre de pages. Comme je n'ai pu adopter l'idée fondamentale de l'ouvrage, celle qui consiste à donner aux Philistins une origine pélasgique, bien des faits, dont l'auteur avait entouré et étayé son hypothèse, ont, à mes yeux, perdu beaucoup de leur importance. Mais je n'en rends pas moins justice à l'érudition et à la critique du savant écrivain. Toutefois, s'il m'était permis de lui adresser un conseil, je l'engagerais à se mettre un peu en garde contre l'érudition indienne; à se souvenir que la recherche des étymologies a souvent quelque chose d'un peu trop conjectural; et que, dans cette route dangereuse, on ne doit jamais s'engager sans prendre pour guide le flambeau d'une critique judicieuse, mais sévère, qui soit disposée d'avance à rejeter tout ce que ne confirment pas des témoignages historiques, et à ne point accepter trop facilement bien des rapprochements nouveaux, ingénieux, brillants, qui plaisent au premier abord, mais qui, n'étant pas appuyés sur une base assez solide, n'ont qu'une existence éphémère, et ne sauraient jamais prendre rang parmi les vérités reconnues pour incontestables.

QUATREMÈRE.



Ampélographie, ou Traité des cépages les plus estimés dans tous les vignobles de quelque renom, par le comte Odart, *membre correspondant des sociétés royales d'agriculture de Paris et de Turin, de celles de Bordeaux, de Dijon, de Metz, etc.; président honoraire des congrès viticoles tenus à Angers en 1842 et à Bordeaux en 1843.* Paris, chez Bixio, quai Malaquais, n° 19; et chez l'auteur, à la Dorée, près Cormery (Indre-et-Loire), 1845, 1 vol. in-8° de XII-433 pages.

Pomologie physiologique, ou Traité du perfectionnement de la fructification, par M. Sageret. Paris, chez Mme Huzard (née Vallat-la-Chapelle), rue de l'Éperon-Saint-André, n° 7, 1830.

De la dégénération et de l'extinction des variétés de végétaux propagés par les greffes, boutures, tubercules, etc., et de la création des variétés nouvelles par les croisements et les semis, par M. A. Puvis. Paris, chez Mme Huzard, rue de l'Éperon, n° 7, 1837.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

§ 4. CONSÉQUENCES DES FAITS EXPOSÉS DANS LE § 3, RELATIVEMENT A LA FIXITÉ DES ESPÈCES VÉGÉTALES DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES.

S'il existe des corps vivants qui éprouvent de profondes modifications de la part du monde extérieur (§ 3), et qui les conservent hors des circonstances où ils les ont acquises, on a dû voir, par les détails dans lesquels nous sommes entré, combien la plupart ont de tendance à perdre ces modifications pour reprendre la forme la plus ancienne de leurs espèces respectives, ou, ce qui est plus exact, selon nos définitions, la forme la plus stable que le corps vivant puisse affecter dans les circonstances où il a perdu ses modifications.

Les hommes qui se sont le plus occupés d'expériences sur les modifications des végétaux ont tous été frappés de la réalité de cette grande stabilité d'une certaine forme, vers laquelle oscillent sans cesse dans leurs modifications tous les individus que nous rapportons à une même espèce. Ce fait fondamental dans l'économie de la nature a donc fixé l'attention des observateurs praticiens sans cesse à portée de mesurer la puissance en vertu de laquelle il existe, par la grandeur et la continuité même de leurs efforts, pour soustraire à son empire les végétaux

[1] Voir, pour les quatre premiers articles, les cahiers de décembre 1845 (p. 705), de janvier 1846 (p. 27), mai (p. 296) et juin (p. 340).

qu'ils veulent modifier. Qu'est-ce qui a frappé M. Vilmorin dans sa longue carrière? Comme il nous l'a écrit, c'est cette puissance de la nature à reprendre possession des individus auxquels la culture a imposé de nouvelles formes. M. Poiteau professe la même opinion.

Van Mons a une foi si vive dans le principe de la stabilité des formes spécifiques, que les modifications imprimées par l'homme aux végétaux cultivés n'atteignent pas, selon lui, jusqu'aux individus qui peuvent être considérés comme les représentants types de l'espèce; car, dans son opinion, chacun des groupes de plantes modifiées par la culture auxquels on donne un nom, comme *beurré, bon-chrétien, etc.*, par exemple, comprend des individus provenant d'un type qu'on rencontre dans la nature, et dont, à ses yeux, la fixité est telle, qu'il le qualifie du titre de *sous-espèce :* il assure avoir retrouvé, sur les coteaux sauvages des Ardennes, *toutes les formes possibles des pommes et des poires cultivées en Belgique.* Il ajoute que les pépins de ces arbres sauvages, semés là où leurs porte-graines sont indigènes, ne donnent naissance qu'à des individus identiques aux types de la nature sauvage. *Que faut-il donc pour modifier les individus issus de ces types? Il faut, selon lui, semer leurs graines en pays exotique et là où les circonstances sont différentes de celles de leur pays natal;* récolter les graines de la première génération pour les semer; récolter les graines de la seconde génération pour les semer aussi; et ainsi de suite. Au second semis, *la variation* ou la disposition organique à la modification est établie, et d'une manière si profonde, qu'elle ne peut plus, suivant Van Mons, être changée; il suffit de plusieurs semis consécutifs pour en obtenir le résultat désirable, et ce résultat s'accomplit dans le pays même dont le type est indigène.

Mais les modifications qu'éprouveront des graines appartenant à la *sous-espèce* ou au *type* beurré ne constitueront que des variétés de beurré, comme les graines appartenant à la sous-espèce ou au type du bon-chrétien ne constitueront que des variétés de bon-chrétien.

Sans doute il est inutile au but que nous nous proposons, d'examiner si tous les arbres fruitiers de la Belgique ont leurs types respectifs à l'état sauvage dans les Ardennes. Nous n'avons aucun motif de considérer comme une erreur ce qui pourrait être un cas particulier; mais nous devons nous expliquer sur la proposition par laquelle on affirmerait en *principe* que toutes les variétés cultivées, douées d'assez de constance pour mériter le titre de *race* tel que nous l'avons défini, remontent à des types doués de la fixité que nous attribuons à nos *sous-espèces*, lesquels types viennent se placer entre ces variétés cultivées et les espèces mêmes d'où ces types sont dérivés. Nous repoussons ce

Digitized by Google

principe, par la raison que, dans un grand nombre de cas, il n'existe évidemment aucun de ces types intermédiaires entre les races cultivées et les individus types de l'espèce; nous nous bornons à l'exemple de la *carotte:* il n'y a pas d'intermédiaire entre les individus sauvages types de l'espèce et les races qu'on en obtient par la culture.

Nous ferons encore deux remarques sur ce qui nous paraît trop absolu dans les opinions de Van Mons.

1re remarque.—Si nous sommes des premiers à reconnaître la grande influence des causes qui agissent, dans des lieux différents, pour modifier les végétaux, d'après tout ce qui précède nous ne pouvons admettre en principe, avec Van Mons, qu'une modification dans une plante n'est possible que là où elle est exotique, puisque nous avons reconnu : 1° l'influence de l'organisation dans une graine ou son *idiosyncrase*, organisation qui peut elle-même être modifiée par des circonstances particulières, soit naturelles, soit artificielles, dans lesquelles un porte-graines sera placé (*1re période de la vie du végétal*, § III.); 2° l'influence des causes capables d'agir différemment suivant les temps, ou suivant quelque circonstance particulière dans un même lieu. Et rappelons, à ce sujet, l'influence d'un simple changement d'époque dans le semis, changement qui peut être le résultat de la volonté de l'homme tout aussi bien que le résultat de quelque accident naturel. Exemple : semis de la carotte sauvage fait en été. (*2e période de la vie du végétal*, § III.)

2e remarque. — Van Mons ayant admis pour condition nécessaire des modifications des végétaux, que les graines soient semées dans un lieu étranger à leur origine, et considérant que la variation est établie dès le second semis dans ce lieu, ajoute *qu'elle ne saurait plus, par aucun moyen, être détournée de cette espèce* (du végétal modifié), *et qu'elle augmente sans cesse par de nouveaux semis faits de père en fils, etc.;* ces paroles, à notre sens, ne sont point l'expression de la vérité. S'il existe des espèces peu disposées à être modifiées, et des espèces disposées à l'être, il faut, parmi celles qui l'ont été, en reconnaître dont les individus tendent à retourner à leur première forme lorsque les circonstances deviennent ce qu'elles étaient avant qu'ils eussent subi leur modification, tandis que des individus appartenant à d'autres espèces paraissent conserver leurs modifications hors des circonstances qui les ont déterminées. Nous n'admettons pas non plus en principe que les modifications soient invariablement produites au second semis, nous croyons généralement, au contraire, qu'elles s'établissent peu à peu par voie de générations successives dans certaines circonstances, et qu'elles s'arrêtent à un de-

Digitized by Google

gré où une sorte d'équilibre est établi entre le monde extérieur et les forces organiques propres à l'espèce.

Certes, si les modifications des végétaux provenant de semis étaient si faciles et si profondes déjà dans les individus d'un second semis, on ne comprendrait pas comment Duhamel, MM. Alfroy fils, père et grand-père, de Vitry, n'auraient rien obtenu de bon de leurs semis d'arbres fruitiers; on n'expliquerait pas comment M. Vilmorin, en semant des pepins des meilleures poires, n'a obtenu qu'un extrême petit nombre d'individus producteurs de bons fruits, la plupart ayant une tendance prononcée à rétrograder vers l'état sauvage. Ce sont de tels résultats qui motivent la remarque que nous avons faite précédemment sur la nécessité d'indiquer par des nombres la proportion des individus qui peuvent différer des autres, soit dans des semis de plantes cultivées, soit dans des semis de plantes sauvages, en un mot, dans tous les cas où il s'agit d'étudier les modifications des végétaux.

Les conséquences que nous venons de déduire des faits précédemment exposés sont limitées à ces faits conformément à la méthode expérimentale; il nous reste à examiner la question de l'effet du temps sur nos variétés d'arbres à fruits dans les lieux mêmes où ils ont été modifiés, sous le double rapport (*a*) de la persistance des modifications actuelles et (*b*) de la durée même des variétés qui les présentent considérées comme corps vivants.

a. PERSISTANCE DES MODIFICATIONS DES VARIÉTÉS ACTUELLES DANS LES LIEUX OÙ ELLES ONT ÉTÉ PRODUITES.

Si M. Sageret est d'accord avec Van Mons pour admettre que la disposition des plantes est d'autant plus prononcée à s'éloigner de leurs types naturels qu'elles en sont déjà plus loin, cependant reconnaissons qu'il doit y avoir une limite à la variation; et cette limite nous semble devoir être plus tôt atteinte que cela ne résulterait de la proposition de M. Sageret et de Van Mons. Mais, quoi qu'il en soit, ne méconnaissons pas l'insuffisance de la science actuelle pour poser cette limite, et, à plus forte raison, pour savoir si les graines des individus qui l'auraient atteinte donneraient elles-mêmes naissance, par les semis qu'on en ferait dans leur lieu natal, à des individus tous identiques à leurs ascendants, comme le pense M. Puvis, ou bien, dans le cas contraire, pour savoir la proportion des graines qui reproduiraient identiquement leurs ascendants relativement à celles qui ne les reproduiraient pas, et combien ces dernières donneraient d'individus constituant de nouvelles variétés, et d'individus qui rétrograderaient vers le type spécifique originel.

Digitized by Google

b. DURÉE DES VARIÉTÉS MODIFIÉES PAR LA CULTURE.

Si les faits actuels ne nous autorisent pas à admettre l'extinction des espèces végétales non modifiées dans les circonstances où elles vivent aujourd'hui, nous avouons n'avoir pas les mêmes motifs pour attribuer une durée indéfinie indistinctement à toutes les variétés de plantes créées par la culture, soit que l'on considère chacun des individus de ces variétés sous le rapport de sa longévité, soit que l'on considère la durée même de la variété dans l'ensemble des individus qui la composent. Nous concevons très-bien, en effet, que les modifications qu'un arbre fruitier aura subies en abrégeront la vie ; nous concevons que telles modifications dans les individus composant une variété mettront un terme à l'existence de celle-ci : par exemple, les variétés dont les fruits ont été modifiés de manière à ne plus produire de semences ne peuvent se propager que par la division des individus ; dès lors, si celle-ci cesse d'avoir lieu, la variété s'éteindra avec les individus qui existaient au moment où la propagation par graine de leurs semblables a cessé.

D'après ces considérations, sans critiquer absolument Van Mons d'avoir assigné un terme à l'existence de nos variétés cultivées et à celle des variétés qu'il a *améliorées* par des semis successifs, nous remarquerons seulement que la durée de deux ou trois siècles qu'il a accordée aux premières, et celle d'un demi ou deux tiers de siècle, qu'il a attribuée aux secondes, sont tout à fait hypothétiques : aussi, M. Puvis, tout en admettant le principe de l'extinction en a-t-il beaucoup reculé le terme.

En définitive, nous admettons la possibilité de l'extinction de variétés créées par la culture dans les circonstances actuelles, mais nous ne l'admettons point en principe pour toutes les variétés indistinctement, et abstraction faite des localités, ainsi qu'on le verra dans le paragraphe suivant (§ 5), où nous examinerons la durée, non plus des végétaux issus de graines, mais celle des végétaux provenus de la division d'un individu.

Voici comment nous résumerons notre manière de concevoir l'influence des circonstances générales pour modifier les plantes par voie de semis.

On sème des graines recueillies sur une plante étrangère à la localité du semis, ou, si cette plante n'y est pas étrangère, elle aura été soumise à des circonstances propres à en modifier les graines, soit dans leur organisation, soit dans leur développement.

On choisit parmi les individus du semis ceux qui paraissent le plus

Digitized by Google

modifiés dans le sens des changements qu'on veut opérer, on en recueille les graines pour les semer. Il est entendu qu'on prépare le sol, qu'on agit sur les individus conformément aux pratiques jusqu'ici les plus convenables au but qu'on se propose.

Les changements ne sont point indéfinis dans un même lieu, et, dans les circonstances actuelles, on arrive, après un certain nombre de générations, à une forme stable pour des circonstances données.

Une variété produite dans un pays pourra s'améliorer pour notre usage dans un autre lieu, en vertu de circonstances analogues à celles du premier lieu, mais plus efficaces. Il y aura donc une chance favorable à tenter, si on transporte une variété indigène d'un pays dans un autre où elle est exotique.

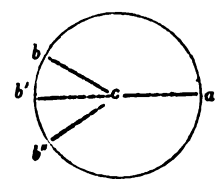
Mais cette variété pourra se modifier en sens différent de la modification qu'elle a reçue dans un premier lieu :

1° Elle retournera au type-espèce et y persistera ;

2° Elle se fixera à une modification du type, différente de celle qu'elle représentait ;

3° Elle retournera au type, mais ensuite, par voie de générations successives, elle prendra des modifications différentes de celle qu'elle avait primitivement reçue. Cet exemple existerait, s'il était démontré que les fruits d'Europe semés en Virginie ont reproduit d'abord leur type sauvage, puis, par des semis successifs, ont présenté des modifications toutes différentes de celles qui se sont produites en Europe.

Ainsi, supposons que le centre *c* du cercle de la figure ci-jointe représente le type d'une espèce; *a* la modification produite en Europe; eh bien, en Virginie, la plante modifiée correspondra à *c*, puis, par générations successives, elle correspondra à des points *b*, *b'*, *b''*.



§ 5. DE LA MULTIPLICATION DES PLANTES PAR LA DIVISION DES INDIVIDUS, ET DE LA DÉGÉNÉRESCENCE ET DE L'EXTINCTION DES PLANTES QUI EN PROVIENNENT.

Il importe avant tout de fixer le sens qu'on doit attacher aux expressions de *perfectionnement* et de *dégénérescence* des plantes et des ani-

Digitized by Google

maux. Dans la langue ordinaire la première expression signifie que des corps vivants ont acquis, par des circonstances quelconques, plus d'aptitude à satisfaire aux besoins de l'homme qu'ils n'en avaient avant ces circonstances, et la seconde s'applique au cas contraire. Toutes les deux ne signifient donc pas nécessairement qu'une plante ou un animal, dit perfectionné ou dégénéré, a gagné ou perdu sous le rapport de la vigueur, de la longévité, de la faculté génératrice; car telle plante, dite perfectionnée par la culture à cause de l'utilité dont elle est pour l'homme, peut avoir perdu de sa longévité et même jusqu'à la faculté de se reproduire de graines. D'après cette explication, le sens vulgaire des deux expressions ne doit pas être confondu avec le sens qu'elles auraient dans le langage scientifique; car évidemment, *perfectionnement* signifierait l'effet que présenteraient des corps vivants qui, en partant de l'état sauvage, auraient gagné en vigueur, en longévité, en faculté génératrice, relativement aux individus de leur propre espèce restés à l'état sauvage, et le mot *dégénérescence*, exprimant l'effet contraire, ne pourrait jamais signifier le retour à ce dernier état d'un corps vivant modifié par la culture ou la domesticité.

Article 1er. De la multiplication des plantes par la division des individus.

L'influence de l'opération de la greffe sur les végétaux qui en sont l'objet doivent fixer notre attention parce qu'on y a le plus fréquemment recours, lorsqu'il s'agit de multiplier des variétés d'arbres par voie de la division de l'individu.

Si la greffe exige nécessairement une certaine analogie entre elle et le sujet pour réussir, cependant le succès n'est pas toujours en raison de la plus grande analogie; par exemple certaines variétés de poirier réussissent mieux sur cognassier que sur franc, suivant la remarque de Duhamel.

L'opinion presque universellement répandue, qu'une greffe produit plutôt du fruit que si elle fût restée sur l'individu dont elle a été détachée, a été contestée, depuis plusieurs années, par des expériences comparatives faites par Van Mons. Aussi, dans les dernières années de sa vie, avait-il renoncé à prendre des greffes sur les individus de ses semis pour connaître le plus tôt possible la qualité de leur fruit. Quoi qu'il en soit, M. Sageret nous paraît avoir fait des remarques très-judicieuses à ce sujet, lorsqu'il a cherché à expliquer l'influence que la greffe peut avoir, dans plusieurs cas au moins, en débilitant et en augmentant le nombre des bifurcations de la tige, et qu'il a avancé que des pratiques équivalentes à celles de la greffe auxquelles on soumettrait les sujets, en accéléreraient la fructification.

Digitized by Google

Parlons maintenant de la greffe comme moyen de modifier les végétaux qui en sont l'objet.

L'influence du sujet sur la greffe est incontestable dans un grand nombre de cas trop connus pour les rappeler; cependant nous en citerons un qui a été mentionné dans ces dernières années par M. Pépin.

On greffe sur *bignonia radicans* des bourgeons de *bignonia grandiflora*, dont les uns ont été pris sur un sujet franc de pied et les autres sur un individu déjà greffé sur le *bignonia radicans*.

La *première greffe* reste *sarmenteuse;* le bois en est *brun*.

La *seconde greffe* devient *arbrisseau;* le bois en est *vert*.

Van Mons, dans ses greffes d'arbres fruitiers, observe la loi d'*homæozygie;* car il greffe la variété qu'il veut conserver sur un sujet appartenant au même type. Mais, dans le cas où il s'agirait de greffer dans la vue d'obtenir des modifications nouvelles, on doit procéder autrement, et ne pas perdre de vue une observation de Cabanis, dont M. Sageret a apprécié toute l'importance, et qui, à cause de cela, devrait être répétée. Elle consiste en ce *que les graines provenant d'un poirier greffé sur cognassier sont plus disposées à donner des variétés que les graines recueillies sur un poirier franc de pied.* Enfin on doit encore tenir compte de l'opinion de Cabanis, d'après laquelle l'influence de la greffe se fait surtout sentir sur les graines et sur leur postérité.

L'influence de la greffe sur le sujet, admise par quelques auteurs, a été contestée par d'autres, et de Candolle a fait une critique judicieuse de quelques observations citées en sa faveur. Quoi qu'il en soit, dans notre opinion, cette influence ne nous semble point être impossible, mais il reste à en démontrer la réalité.

On a avancé que la multiplication des individus par marcottes et par boutures tend à diminuer et même à abolir la faculté de se reproduire de graines, dans les plantes qui en sont l'objet, par la raison, dit-on, que cette multiplication peut favoriser, dans beaucoup de cas, le développement de certaines parties aux dépens de la graine, notamment la partie succulente de plusieurs fruits, comme celle du bananier, de l'ananas, etc. M. Duchesne de Versailles a combattu cette opinion, et M. Sageret, loin de l'admettre en principe, reconnaît que beaucoup de plantes venues de marcottes ou de boutures fructifient plus tôt que les individus francs de pied ou issus des graines des plantes mères de ces boutures. Ce qui paraît certain, c'est qu'en général les individus propagés ainsi sont plus faibles que les individus venus de graines.

Digitized by Google

Article 2. De la dégénérescence et de l'extinction des plantes obtenues par la division des individus.

Knight annonça, à la fin du dernier siècle, une opinion qui avait été déjà soutenue par plusieurs auteurs, notamment par son compatriote Marshall, savoir, que les plantes obtenues de greffes, de boutures, de tubercules, ne peuvent vivre longtemps, de sorte que, si ces greffes, ces boutures, ces tubercules, représentent des variétés, ces variétés tendent à disparaître. Knight poussa son opinion au point de dire que la vie des individus ainsi reproduits ne pouvait dépasser celle de l'individu mère de la greffe, de la bouture, du tubercule. M. Puvis, en admettant que toutes nos variétés de plantes actuellement connues doivent mourir, et qu'en conséquence il y a nécessité de recourir à la voie des semis pour les remplacer par de nouvelles, a, malgré cela, combattu l'exagération de l'opinion de Knight en faisant remarquer que la variété du bezy-chaumontel existe, lorsque le type en paraît éteint depuis un grand nombre d'années, et que le saint-germain montre encore de la vigueur, lorsque l'arbre qui le produit ne se rencontre plus depuis longtemps dans la forêt de ce nom.

Suivant M. Puvis, la mort d'une variété d'arbre à fruit est annoncée, non parce qu'elle tend à retourner au type sauvage ou qu'elle *dégénère*, comme on le dit vulgairement, mais parce que la plante a perdu sa vigueur. Les fruits en sont rares, rabougris et ligneux; l'écorce, au lieu d'être nette et lisse, en est rugueuse, crevassée, couverte de mousse ou rongée par des chancres; en un mot, cette plante est un corps vivant dont les fonctions s'affaiblissent pour ne plus se ranimer, elle touche à la décrépitude, dont le terme est la mort.

M. Puvis, comme tous les hommes habitués au raisonnement, ne pouvait adopter cette opinion sans la transporter aux espèces; aussi n'y a-t-il pas manqué. Et voici la succession de ses idées : « Ainsi donc se justifie par des faits nombreux l'opinion, déjà anciennement admise par un grand nombre, que la propagation des arbres par boutures, marcottes et drageons, donne des individus successivement plus faibles, et qui vont en dégénérant; nous n'y ajouterons que sa conséquence naturelle, celle de l'extinction de la *variété* par des dégénérations successives... »

Il ajoute : « Mais la même destinée qui frappe tous les individus matériels ne serait-elle pas réservée aux espèces elles-mêmes? » C'est ce qu'il cherche à démontrer... Il va même jusqu'à dire : « Nous arriverions peut-être à établir sur de grandes probabilités que l'espèce humaine subirait une pareille destinée; qu'elle aurait déjà même passé

Digitized by Google

l'âge d'exubérance, de force et de vigueur, qui produit les grands efforts et les grandes choses, l'âge des grandes passions qui font mouvoir les nations comme un seul homme; peut-être prouverions-nous que la puissance intellectuelle de l'esprit humain, soumise à toutes les chances de l'organisation physique de l'espèce, aurait maintenant moins d'étendue, moins de cette sève vigoureuse, moins de ces moyens de création qui appartiennent plus spécialement à la jeunesse; que nous serions arrivés à l'âge de la maturité où la force physique décroît..... à l'âge où l'organisation déjà affaiblie est capable de moindres efforts. »

Quoique M. Puvis admette l'influence du sol, de l'exposition et du climat sur les qualités des plantes, cependant c'est à l'organisation, en définitive, qu'il rapporte la dégénérescence et l'extinction des végétaux, et, par extension, celles des animaux.

Certes, si de nombreuses et fortes objections ne s'élevaient pas contre cette manière de voir, ainsi que cela résulte des faits nombreux précédemment rappelés pour établir nos définitions de l'espèce, des variétés simples des races et des sous-espèces, et pour démontrer le principe de l'immutabilité des espèces dans les circonstances actuelles, comment parviendrait-on à expliquer que des observateurs dont la vie a été consacrée à faire des semis, des croisements, à modifier les végétaux par tous les procédés de la culture, auraient professé l'opinion de la fixité des espèces végétales dans les conditions actuelles du monde extérieur où elles vivent; que Van Mons aurait refusé à l'homme la faculté de créer des races ou des sous-espèces avec les individus représentant une espèce; qu'il aurait restreint son influence à créer des variétés simples avec les individus représentant des races ou des sous-espèces? Comment comprendre que M. Sageret professerait le principe de la fixité des espèces, rejetterait l'opinion de Knight, et conseillerait comme une nécessité la conservation de nos vieux cépages, tout en reconnaissant cependant que les boutures et les marcottes tendent à affaiblir l'espèce dans les individus qui en proviennent, et que les greffes vivent moins longtemps que les arbres francs de pied? Comment concevoir l'opinion de M. Vilmorin sur la fixité des espèces, si l'on ignorait qu'en cultivant les plantes potagères pour en maintenir les modifications, son attention a dû être sans cesse appliquée à trouver dans l'art horticole le moyen de combattre leur tendance à retourner au type sauvage?

Lorsqu'on observe beaucoup de végétaux provenant de boutures et de marcottes, placés dans des conditions favorables à leur développement, on en verra assurément un certain nombre qui seront pleins de force et plus vigoureux que ne le sont les individus dont ils tirent leur

Digitized by Google

origine. C'est une observation que nous avons faite sur un assez grand nombre d'arbrisseaux et d'arbustes d'une multiplication facile, pour croire qu'un individu faible est capable de donner une marcotte, une bouture, un drageon, qui, isolé du premier à une époque convenable, et placé ensuite dans des conditions favorables, constituera plus tard un individu vigoureux. Cette opinion nous paraît d'autant mieux fondée, qu'elle est parfaitement conforme aux observations suivantes que nous empruntons à la pomologie physiologique.

« J'ai vu, dit M. Sageret, de *vieilles graines* de giraumont, *peu mûres et mal conformées*, lever et languir d'abord, *présenter quelques panachures dans leur feuillage*, et reprendre ensuite la vigueur ordinaire à leur espèce. Des graines d'un melon assez médiocre, petites et peu mûres, me donnèrent, l'année suivante, des fruits beaucoup plus beaux que leur générateur; le petit cantaloup noir des carmes, hâtif, mûri sous châssis en avril, et ressemé en mai de la même année en pleine terre, ne produisit, sur la fin de la saison, que des fruits insipides, dont la graine, ressemée sur couche l'année suivante, donna de très-beaux et très-bons fruits. Ce même melon, qui, sous châssis, ne devient pas très-gros, m'a fourni des graines qui, semées l'année suivante en pleine terre, mais dans une belle année, produisirent des fruits très-bons et très-gros. »

A notre sens, ces faits sont remarquables parce qu'ils montrent que des individus provenant de graines vieilles et de mauvaise apparence, après avoir été faibles, comme l'attestaient les panachures de leurs feuilles, sont devenus forts; ils prouvent encore que des graines de mauvais fruits donnent quelquefois des individus qui en produisent de très-bons : ils ne sont donc nullement favorables à l'opinion d'après laquelle on admet une dégénérescence et une extinction qui frapperait d'abord les plantes obtenues par la division de l'individu, ensuite les variétés que ces plantes représentent, et enfin les espèces mêmes auxquelles elles se rapportent.

M. Poiteau qui, comme nous l'avons déjà fait remarquer, croit à la fixité des espèces, n'admet point la dégénérescence de leurs variétés propagées par la greffe, lorsqu'on a eu la précaution de prendre celle-ci sur des individus vigoureux. Enfin, une autorité bien compétente en cette matière est encore celle de M. Reynier d'Avignon, qui depuis longtemps professe ces opinions.

Si les passages empruntés à la première partie de l'opuscule de M. Puvis sont explicites en faveur de l'opinion que nous combattons, nous trouverons dans la deuxième partie du même ouvrage, qui est con-

Digitized by Google

sacrée à la production des variétés nouvelles par la voie des semis et des croisements, des considérations qui sont loin de l'appuyer. Témoin le dernier alinéa ainsi conçu : « dans toutes les familles de plantes que l'homme cultive, il pourra donc presque toujours *arriver à trouver mieux qu'il ne possède*. La nature est infinie dans ses ressources, dans ses combinaisons, et elle récompense toujours l'homme qui l'étudie avec soin, avec persévérance, et avec jugement; ce qui distingue particulièrement l'homme des autres espèces qui habitent le globe, c'est *qu'il est perfectible*, c'est qu'il peut *s'améliorer lui-même et améliorer tout ce qui le touche*, l'Être suprême lui a donné une espèce d'empire sur une nature perfectible elle-même. »

Or comment l'homme peut-il arriver *à trouver mieux qu'il ne possède*, lorsque précédemment M. Puvis a dit que non-seulement les plantes propagées par la division, mais les variétés, mais les espèces mêmes, meurent décrépites? Comment concevoir que, plus elles sont âgées, plus elles approchent de la décrépitude, et plus leurs graines sont disposées à produire des variétés perfectionnées? enfin, comment concevoir que *l'homme est perfectible* avec le passage précédemment cité, où il est dit « que l'espèce humaine a déjà même passé l'âge d'exubérance, de force et de vigueur... que peut-être prouverions-nous que la puissance intellectuelle de l'esprit humain, soumise à toutes les chances de l'organisation physique, aurait maintenant moins d'étendue, moins de cette sève vigoureuse... que nous serions arrivés à l'âge de la maturité où la force physique décroît..., à l'âge où l'organisation déjà affaiblie?... » Certes il est difficile de concilier ensemble les opinions du même auteur que nous venons de citer textuellement.

En définitive,

1° Les faits les plus précis et les mieux constatés ne prouvent point la dégénérescence ou l'extinction des végétaux propagés par la division des individus;

2° S'il est vrai que plusieurs variétés de plantes cultivées n'existent plus, il n'est pas démontré que leur disparition tienne à leur organisation comme le pensent Knight et Puvis; il nous paraît beaucoup plus probable de l'attribuer à des causes accidentelles, sinon pour toutes celles qui ont disparu, du moins pour un certain nombre.

§ 6. CONSÉQUENCES DES FAITS PRÉCÉDENTS POUR LA COORDINATION DES CONNAISSANCES RELATIVES AUX CÉPAGES.

Si, en tenant compte des considérations précédentes, on cherche à

Digitized by Google

coordonner les connaissances qui composent l'histoire naturelle des cépages, il sera facile de déterminer les lacunes qui mettent obstacle à l'accomplissement de ce travail, et de reconnaître la nature des faits que la science doit demander à l'expérience. L'examen des moyens propres à la recherche de ces faits établira les rapports de la théorie avec la pratique, en démontrant la nécessité de leur concours pour connaître la vérité. En même temps que nous signalerons de nouveau l'étendue des services rendus par le comte Odart à l'ampélographie, nous appellerons son attention et celle de ses successeurs sur les recherches qui sont nécessaires encore pour élever cette branche des connaissances horticoles au degré de précision qu'elle peut atteindre.

Dans l'état actuel des choses, pouvons-nous appliquer à l'espèce *vitis vinifera* de Linnæus une des cinq distinctions que nous avons faites précédemment? Nous répondrions affirmativement, si tous les botanistes admettaient, avec M. Loiseleur-Deslongchamps, que la vigne sauvage qui croît encore dans les haies et les bois de plusieurs départements de la France est la source de toutes les variétés de vignes cultivées en Europe, soit comme raisin à vin, soit comme raisin de table : le *vitis vinifera* prendrait la lettre *gamma*, si l'on admettait que le type a les fruits noirs et que la vigne sauvage à fruits blancs n'en est qu'une variété, ou bien l'inverse; si, au contraire, on laissait cette question indécise, l'espèce prendrait la lettre *delta*. Malheureusement les botanistes et les horticulteurs n'adoptent pas unanimement l'opinion de M. Deslongchamps; suivant M. Michaux, il est probable que nos vignes cultivées tirent leur origine de dix ou douze espèces distinctes indigènes de l'Arménie, de la Caramanie, de la Géorgie asiatique et des provinces septentrionales de la Perse. L'opinion de M. Sageret serait en quelque sorte moyenne entre les deux premières : il pencherait à croire que le *vitis vinifera* à petits fruits noirs qui croît dans les haies et sur la lisière des bois du Gâtinais *pourrait être* la souche de nos vignes communes, tandis que nos variétés les plus perfectionnées auraient été très-anciennement importées en France, et peut-être, ajoute-t-il, depuis ce temps, y a-t-il eu mélange entre elles, de sorte qu'il y aurait des hybrides ou au moins des sous-hybrides. Dans cet état d'incertitude et avec la conviction de notre incompétence pour prononcer entre M. Loiseleur-Deslongchamps et les botanistes et les horticulteurs qui ne partagent pas son opinion, nous marquerons l'espèce ou les espèces auxquelles on rapporte les vignes cultivées de la lettre *oméga*, dans l'intention d'exprimer l'incertitude de nos connaissances relativement à la subordination des individus qui composent les différents groupes de vignes.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit de l'incertitude de nos connaissances sur l'origine de nos vignes cultivées, nous allons rapporter quelques faits relatifs à la propagation de plusieurs de leurs variétés, par semis et par la division de l'individu, afin de rattacher les conséquences qu'on peut tirer de ces faits aux considérations générales exposées précédemment. (§ III, § IV, § V.)

ARTICLE 1er. Variétés de vignes reproduites de semis.

S'il existe des variétés de vignes incapables de se reproduire de semis, on ne peut douter qu'il n'y en ait un certain nombre dans le cas contraire, d'après les faits suivants que nous choisissons pour exemples.

M. Sageret a obtenu d'un pepin de chasselas un individu qui, au bout de sept ans, a donné un fruit identique à celui de son ascendant.

Il existe une vigne que Linnæus considère comme une espèce particulière sous le nom de *vitis laciniosa*, tandis qu'elle n'est qu'une simple variété du *vitis vinifera* pour M. Loiseleur-Deslongchamps. Cette vigne, appelée *cioutat*, *ciotat*, ou *raisin d'Autriche*, se reproduit de semis; car MM. Turpin et Poiteau rapportent, dans leur grand *Traité des arbres fruitiers*, que des pepins de cioutat, semés à Versailles dans le potager du roi, en 1807, donnèrent des individus qui, au bout de quatre ans, produisirent des raisins identiques à ceux de la plante mère.

Il n'est donc pas douteux, d'après ces faits, qu'il n'y ait des *variétés de vigne assez fixes* pour se propager de graines, et pour qu'on soit fondé à les considérer comme des variétés bien caractérisées et même comme des *races*, du moins dans les localités où elles se propagent ainsi d'une manière constante. Si on venait à reconnaître l'existence de races qui se maintiendraient dans toutes les localités où la vigne peut croître, on devrait les considérer comme autant de *sous-espèces*, en supposant bien entendu qu'elles ne fussent pas des hybrides ou des espèces distinctes.

Comme fait propre à démontrer que toute variété ne se reproduit pas constamment identique dans tous les pays indistinctement, nous citerons une variété de raisin noir de Hongrie, dont les pepins, semés à la Dorée, ont produit des individus à fruits blancs.

Si nous reconnaissons avec le comte Odart que la manière la plus économique, la plus prompte et la plus sûre, est de recourir aux boutures de variétés qu'on sait être convenables aux lieux dans lesquels on veut établir un vignoble, cependant, loin de vouloir prévenir les horticulteurs contre les semis de la vigne, nous les engageons, au contraire, à s'y livrer s'ils en ont la possibilité. C'est le meilleur moyen,

Digitized by Google

pour l'observateur sédentaire, de trouver des variétés nouvelles, perfectionnées et peut-être douées de qualités précieuses dont les anciennes sont dépourvues, comme, au point de vue de la science, c'est le seul moyen propre à fixer nos connaissances sur les types des variétés, des races et des sous-espèces de nos vignes cultivées.

Au reste le comte Odart reconnaît la puissance des semis, lorsqu'il assigne à ce genre de multiplication (*Ampélographie*, p. 149) l'origine *de plusieurs variétés du petit gamay, qui*, dit-il, *lui sont encore supérieures*. Quelques variétés remarquables par la précocité de leurs fruits, obtenues de semis faits à Angers par M. Vibert, témoignent encore des avantages dont peut être l'application des recherches que nous voudrions voir plus encouragées afin qu'on les multipliât. D'un autre côté, comme elles seules mettront un terme aux nombreuses incertitudes dont nous avons parlé, et pourront combler des lacunes qui interrompent en tant d'endroits l'histoire naturelle des vignes, on voit comment la pratique, qui n'est que l'expérience et l'esprit d'observation qui doit la diriger, en s'aidant de la science sans cesse occupée à coordonner les connaissances acquises, feront converger leurs efforts pour atteindre ce but; car la possibilité de déterminer s'il n'y a qu'une espèce ou plusieurs espèces de vigne, souches de celles que nous cultivons, une fois admise, c'est au moyen des semis qu'on parviendra à résoudre la question. C'est encore en y recourant qu'il sera possible de définir d'une manière certaine les vignes cultivées en *variétés simples*, en *races* et en *sous-espèces*, et les conséquences de ces déterminations seront certainement de reconnaître comment des types naturels ont été modifiés par le monde extérieur et la culture. Sans doute ceux qui se livreront à de pareils travaux reconnaîtront les services rendus par le comte Odart à l'ampélographie, non-seulement par la création de la collection de cépages de la Dorée, mais par l'excellent esprit qu'il a eu de n'assigner de types à ses groupes (*familles* ou *tribus*) qu'autant qu'il a eu quelque raison de le faire, d'après sa propre expérience, et enfin, parce que, dans les questions générales auxquelles se rattachent plusieurs points de l'ampélographie, il a adopté les opinions qui, à notre sens, sont les plus conformes à la vérité.

Article 2. Connaissances relatives à la propagation de la vigne par la division de l'individu.

Si, avant d'examiner les différents cépages, sous le rapport de la stabilité de leurs caractères spécifiques dans les pays divers où on les a propagés, non de semis mais de marcotte ou de bouture, nous consultons les auteurs qui les ont envisagés à ce point de vue, nous ver-

Digitized by Google

rons que les uns croient à leur mutabilité avec Dussieux, Parmentier, Chaptal, Lenoir et Bosc; car disent-ils, transportez des cépages de diverses variétés d'un lieu où ils se développent bien dans un autre auquel ils sont étrangers, et bientôt leurs caractères spécifiques disparaîtront, pour prendre ceux qui sont propres aux cépages du pays dans lequel on les a transplantés. Mais cette opinion est loin d'être unanime, car les auteurs auxquels nous devons le plus d'observations directes sur les vignes pensent avec raison que, si certains cépages perdent leurs caractères dans un pays, il en est un grand nombre d'autres qui, étrangers à ce pays, y conservent les leurs, du moins pendant un temps qui a suffi pour changer les premiers. Cette manière de voir, tout à fait conforme aux considérations générales, est celle du comte Odart, et certes, l'opinion d'un aussi bon observateur est un puissant argument en sa faveur.

Un assez grand nombre de variétés étrangères à la Touraine s'y maintiennent plus ou moins parfaitement d'après les observations du comte Odart: telles sont le carbenet originaire du Médoc; le mataro, la claverie, le quillard blanc, originaires des Pyrénées; le liverdun de la Moselle, le sar-fejar de Hongrie, le chasselas de Fontainebleau, qui conserve très-bien ses qualités à la Dorée dans une terre aride.

Nous rappellerons la remarque faite dans notre premier article, que le côt ou auxerrois donne un produit à peu près identique sur les coteaux du Cher et sur les bords du Lot.

Le *pinot gris* (malvoisie, fromenteau, auxerrois, roth-klevener, baratzin-szollo), affecte les mêmes caractères dans des pays très-différents. Ainsi le comte Odart en a reçu des individus non-seulement de départements très-éloignés, mais encore de l'Italie, de l'Allemagne et même de l'Angleterre, et tous étaient semblables.

Le *teinturier ou gros noir* est encore dans le même cas.

La sirrah (petite), qui compose la plus grande partie du vignoble de l'Hermitage dans le département de la Drôme, s'est parfaitement maintenue dans la Touraine et dans le département de Vaucluse, où elle donne des vins supérieurs à ceux des plants indigènes, ainsi que M. Reynier l'a constaté.

Ces faits sont donc conformes à ceux dont nous avons parlé en traitant de la propagation de certaines variétés de vignes par la voie des semis.

Il existe des variétés qui ne se maintiennent pas, non-seulement dans des pays éloignés, mais dans une même contrée où il existe une grande variété de sols. Le comte Odart cite, comme exemple bien remarquable de ce fait, le carbenet cultivé dans l'arrondissement de Chinon. Est-il

Digitized by Google

planté dans un sol calcaire? il produit d'excellents raisins dont le vin est d'une qualité tout à fait supérieure. Est-il dans un sol graveleux un peu gras? le vin de ses raisins est riche en couleur et de bonne garde. Est-il dans des sables maigres qui bordent une rivière? ses raisins produisent un vin léger, froid et de peu de garde. Enfin, est-il dans une terre peu épaisse et blanchie par le tuf du sous-sol? ses raisins donnent un vin froid, plat et sans couleur.

Les conclusions auxquelles donne lieu l'observation des faits relatifs à la propagation des variétés de la vigne, aussi bien par la voie du semis que par la division des individus, sont donc les mêmes que celles que nous avons déduites précédemment de la propagation des végétaux en général par ces deux moyens. Cette concordance, tout à fait conforme avec les définitions que nous avons données de l'espèce, de la sous-espèce, de la race et de la simple variété, considérées dans les corps vivants, nous permet de résumer les faits précédemment exposés dans les termes suivants :

RÉSUMÉ.

La proposition générale et les définitions énoncées dans cet écrit sont subordonnées à la méthode expérimentale telle que nous la concevons. L'observation recueille des faits ; elle les soumet à une analyse mentale, afin de les simplifier autant que possible et de les ramener à leurs causes immédiates ; puis, pour vérifier la certitude ou le degré de probabilité des raisonnements, l'esprit soumet chacun d'eux au contrôle de l'expérience : celle-ci est donc, en définitive, la mesure dont l'esprit se sert pour savoir si les effets ou phénomènes observés dépendent réellement de la cause prochaine ou immédiate à laquelle il les a rattachés. On juge le but atteint lorsqu'on arrive à avoir la certitude que l'effet est proportionné à l'intensité de la cause ou de la force à laquelle on l'attribue, parce qu'il est possible d'établir *numériquement* ce rapport. C'est conformément à cette manière de voir que nous n'admettons pas de sciences de pure observation et de raisonnement, mais des sciences d'observation, de raisonnement et d'expérience, parce que là où l'expérience n'est pas appliquée il n'y a que des conjectures ou au plus des inductions[1].

[1] S'il était nécessaire de justifier notre prédilection pour la méthode expérimentale, telle que nous venons de la définir et de l'appliquer à l'histoire naturelle, il nous suffirait de citer l'histoire des espèces du genre méduse, telle que l'ont faite les recherches dont on est redevable d'abord à M. Sars, à M. Siebold, et ensuite à Van Benden et à M. J. Dujardin.

Digitized by Google

Notre définition de l'espèce est subordonnée à deux faits généraux: la plus grande similitude possible de la forme organique entre les êtres qu'elle comprend, et la transmission de cette forme des ascendants à leurs descendants.

Nous n'avons point envisagé cette transmission comme absolue, mais comme relative aux circonstances dans lesquelles les individus vivent. Ne pouvant connaître que les effets des causes du monde actuel, nous avons admis la persistance de la nature essentielle des espèces, au moins depuis les dernières révolutions du globe; c'est donc à partir de cette époque que, conformément aux connaissances actuelles, nous avons professé le principe de *l'immutabilité des espèces*, sans rien conjecturer sur leur existence ou leur non-existence dans les temps antérieurs à cette époque, et sans rien préjuger sur ce qu'elles pourront devenir un jour.

Nous attachons une grande importance à la subordination des différents groupes d'individus distingués en simples variétés, en races et en sous-espèces. Si nous n'avons pas eu la prétention de donner les moyens

Une méduse femelle pond des *œufs* qui sont fécondés par une méduse mâle, dans des circonstances encore inconnues.

Ces œufs donnent naissance à des *larves* à cils vibratils, qu'on n'aurait pas manqué de considérer comme des infusoires, si on les eût étudiées isolément.

Ces larves se changent en *polypes hydraires*, qui, suivant les espèces de méduses,

se divisent par *segments*,	ou bien	produisent (*a*) par *gemmation* d'autres polypes hydraires qui restent agrégés ensemble. (*b*) par *bulbilles* qui se séparent du polype et produisent des polypes agrégés, semblables aux précédents;
Ces segments deviennent des méduses.		Ces polypes agrégés deviennent des méduses.

Avant les travaux que nous venons de citer, dans le règne animal de Cuvier, les larves des méduses, leurs polypes hydraires, et enfin les méduses à l'état parfait, appartenaient aux trois dernières classes des zoophytes, savoir :

Les *larves* à la cinquième classe, celle des *infusoires;*

Les *polypiers hydraires* à la quatrième, celle des polypiers;

Enfin les *méduses* à l'état parfait à la troisième classe, celle des acalèphes.

Comme nous l'avons dit (2ᵉ article), ce n'est que par l'expérience en définitive que l'on acquiert la certitude de la transmission d'une forme des ascendants aux descendants, et dès lors la certitude de la définition de l'espèce pour chaque cas particulier. Certes, sans l'expérience ou l'observation, quand elle y est équivalente, on n'aurait pas deviné qu'un animal peut se propager à la manière d'un végétal par *division de l'individu* qui n'est point encore à l'état parfait, et enfin par *voie de génération*, lorsqu'il est parvenu à cet état.

Digitized by Google

nouveaux de circonscrire ces groupes, nous croyons cependant que la manière dont nous les avons envisagés et définis ajoutera une nouvelle précision à leur établissement, et que le naturaliste qui cherchera à subordonner entre eux les individus d'une espèce donnée, conformément aux cinq distinctions que nous avons faites, sera conduit, par les questions qu'elles provoquent, à approfondir plusieurs points de l'étude de cette espèce qu'il aurait pu négliger sans cela, en même temps que les descriptions des espèces de plantes et d'animaux qu'il présentera avec les caractéristiques *alpha*, *bêta*, *gamma*, *delta*, *epsilon*, ou avec *oméga* ou bien encore sans caractéristique, auront un degré de précision dont elles ont manqué jusqu'ici.

En considérant les plantes utiles sous le point de vue de leur persistance à conserver les caractères essentiels à leurs espèces respectives, et sous celui de leur tendance à éprouver des modifications par un changement dans les circonstances où elles sont placées, il a suffi, pour interpréter ce double fait comme il nous paraît devoir l'être, de rappeler les considérations et les définitions énoncées antérieurement, parce qu'en effet l'étude des variations survenues dans des individus d'une espèce a fourni elle-même des arguments en faveur de la manière dont nous avons défini l'espèce considérée en général par rapport à l'organisation des individus qu'elle comprend et des circonstances où ils sont placés.

Telle est donc la conclusion à laquelle nous sommes arrivé en passant en revue les variations dont les plantes sont susceptibles dans les trois cas généraux de leur propagation 1° par *semis;* 2° par l'*hybridation;* 3° par *division de l'individu.*

1° *Par le semis.* Les modifications qui peuvent être produites par cette voie ont lieu pendant la formation des graines et pendant le développement des individus issus de ces graines. Les modifications proviennent de l'organisation et des causes du monde extérieur. Ces causes sont essentielles et diffèrent conséquemment des pratiques horticoles qui peuvent concourir avec elles, mais comme causes occasionnelles.

2° *Par l'hybridation.* L'examen de ses produits, loin d'être favorable au principe de la mutabilité, nous a présenté des faits conformes au principe contraire, en nous montrant des hybrides qui se défont ou se dégagent à la manière de deux individus que l'on dirait soudés plutôt que fondus ensemble.

3° *Par la division de l'individu.* S'il est vrai que les plantes propagées par la division d'un individu conservent la ressemblance de cet individu, et s'il est vrai de dire qu'on ne recourt jamais à ce mode de propagation

Digitized by Google

comme on a recours au semis pour obtenir des variétés, cependant il faut reconnaître que l'individu séparé d'un autre pourra éprouver des modifications de la part du monde extérieur. Sans cela on serait dans l'impuissance d'expliquer les changements produits dans des vignes propagées par bouture, les changements qu'une greffe présentera dans un pays très-différent de celui où végétait la plante mère; et, si l'on admet que cette greffe, reportée dans son pays natal, reprendra ses caractères primitifs, cependant nous ne voudrions pas poser cela en principe absolu et indépendamment du temps où les causes modificatrices du monde extérieur sont capables d'agir, par la raison que nous ne pouvons nous refuser à admettre que des changements survenus dans un corps organisé peuvent se maintenir, du moins pendant un certain temps, dans des circonstances différentes de celles où ils ont eu lieu.

Si l'opinion de Knight sur le terme de la vie des plantes propagées par la division de l'individu n'est point au fond incompatible avec le principe de l'immutabilité des espèces, lors même qu'on admet que ces plantes vivent plus longtemps que l'individu d'où elles viennent, cependant M. Puvis a donné un tel développement à cette manière de voir, qu'il a compromis le principe de l'immutabilité des espèces dans les circonstances du monde actuel.

C'est en partie pour discuter cette opinion, et développer nos idées relativement à l'étude de l'influence du monde extérieur sur les corps vivants, que nous avons saisi l'occasion qui nous a été présentée d'examiner l'*Ampélographie* du comte Odart, et d'y rattacher, par suite de la manière dont nous avons envisagé la généralité du sujet, les recherches de M. Sageret et l'ouvrage de M. Puvis.

En remontant à la source des faits que nous avons mis en œuvre, on se convaincra que le plus grand nombre de ceux qui concernent les végétaux ont été donnés à la science par l'horticulture. Cette branche des connaissances agricoles doit donc arrêter notre attention, si nous voulons apprécier les services qu'elle rendra par ceux qu'elle a déjà rendus.

Le domaine de l'horticulture est indéfini, puisqu'il comprend les arbres fruitiers, les plantes potagères, toutes les plantes d'agrément susceptibles de vivre dans nos jardins ou dans des serres; il est donc incomparable, pour le nombre des espèces et de leurs variétés, au domaine de l'agriculture, qui, dans un pays donné, n'en comprend qu'un nombre excessivement restreint.

Le but de l'horticulture étant non-seulement d'assurer la vie et de multiplier les individus de toutes les plantes de son domaine, mais en-

Digitized by Google

core d'obtenir autant de modifications de ces individus qu'il est possible, elle a recours à des moyens, à des procédés bien plus nombreux et bien plus diversifiés que ne le sont les pratiques agricoles; aussi fait-elle varier les températures des milieux, l'humidité d'atmosphères limitées où certaines plantes sont placées, compose-t-elle des engrais et des sols de toutes sortes nécessaires à la fin qu'elle se propose. Continuellement elle fournit des occasions d'observer des faits, qui, sans elle, ne se seraient pas présentés; elle suscite une foule d'expériences dont le but final est la connaissance intime de l'histoire des plantes qui sont l'objet de ses travaux. Puisqu'en définitive elle comprend les procédés employés pour propager les plantes et pour les modifier de toutes les manières imaginables, on conçoit l'importance dont elle est au point de vue des études physiologiques, aussi bien qu'à celui des études agricoles, et la moindre réflexion la montre comme le chaînon nécessaire qui rattache la science du naturaliste à celle de l'agriculteur.

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie, dans sa séance du 11 juillet, a élu M. Lesueur à la place vacante dans la section d'architecture, par suite du décès de M. Vaudoyer.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de Théodoric le Grand, roi d'Italie, précédée d'une revue préliminaire de ses auteurs, et conduite jusqu'à la fin de la monarchie ostrogothique, par L. M. du Roure. Paris, imprimerie de Duverger, librairie de Téchener, 1846, 2 volumes in-8° de XXI-496 et 538 pages. — Le fondateur de la monarchie des Goths en Italie n'avait pas encore eu d'historien, à moins qu'on ne veuille donner ce nom à Jean Cochlée, chanoine de Breslau, qui écrivit en latin, au commencement du XVI° siècle, une *Vie de Théodoric*, œuvre succincte et sans critique, sèchement extraite des annalistes du moyen âge. L'importance d'une histoire complète de Théodoric et de

Digitized by Google

ses institutions avait frappé Montesquieu, et nous ignorons par quel motif il renonça au projet qu'il avait formé de l'écrire. (Voyez *Esprit des lois*, liv. III, chap. XII.) M. le marquis du Roure, pénétré de l'intérêt d'un tel sujet, l'a traité avec tous les développements désirables, et avec une érudition qui assure à son livre une place distinguée parmi les ouvrages historiques entrepris depuis quelques années. Les œuvres de Cassiodore et de Boëce offrent, comme on sait, d'inappréciables matériaux pour l'intelligence de cette période de l'histoire d'Italie. L'auteur a puisé abondamment à cette excellente source. Les *Variæ* de Cassiodore, recueil en douze livres des lettres diverses de Théodoric, de sa fille la régente Amalasonthe et de son petit-fils Athalaric, forment toute la substance de son récit depuis l'établissement des Goths dans la Péninsule jusqu'au temps de la guerre de Bélisaire. Il a fait aussi un usage heureux des lettres et du panégyrique d'Ennode, évêque de Pavie, et des actes des saints contemporains; et, lorsqu'il a eu à retracer, en terminant, la guerre sanglante qui a mis fin à l'empire des Goths, il s'est servi particulièrement de Procope et de son abréviateur Léonard Arétin. Dans la préface qui précède l'ouvrage, M. du Roure, après avoir passé en revue et apprécié les écrivains qui se sont occupés de Théodoric, examine si la ruine de la monarchie des Visigoths a été heureuse ou funeste pour la civilisation. Il résout la question dans ce dernier sens, et son travail tout entier est le développement de cette pensée. L'ouvrage est divisé en dix livres, dont cinq sont compris dans le tome Ier. Le premier livre traite de l'origine des Goths et contient un aperçu de leur histoire depuis l'an 3660 avant J.-C. jusqu'à la naissance de Théodoric Amale, en 454. On trouve dans les quatre livres suivants le récit de la guerre de Théodoric contre Odoacre, de l'établissement de la monarchie des Goths et des événements qui en ont marqué le commencement jusqu'à la défaite d'Alaric II, roi des Visigoths, par Clovis, à la bataille de Vouglé. Le second volume, qui embrasse les cinq derniers livres, poursuit le tableau du règne de Théodoric depuis l'an 508 jusqu'à sa mort, en 526, expose les faits qui se rapportent au gouvernement d'Amalasonthe, tutrice du jeune roi Athalaric, et se termine à l'année 567, époque de la mort de Narsès, dont les victoires sur Totila et sur Téias mirent fin à la domination des Goths en Italie. Nous rendrons compte très-prochainement de cet important ouvrage.

Bibliothèque de l'école des chartes, revue d'érudition consacrée principalement à l'étude du moyen âge; septième année, deuxième série, tome deuxième (mai-juin 1846). Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin, in-8°, p. 385-488. On trouve dans cette livraison une intéressante notice de M. H. Bordier sur François de Bonivard, chroniqueur génevois du XVIe siècle, né vers 1494, mort en 1571, et une nouvelle leçon, publiée par M. Rodolphe Dareste, des vers d'Abailard à son fils Astralabe. M. Cousin, qui avait le premier mis au jour cet ouvrage d'Abailard dans le tome second de ses *Fragments philosophiques*, l'avait tiré d'un manuscrit de la bibliothèque Cottonienne. La nouvelle leçon donnée par M. Dareste, d'après un manuscrit de l'abbaye de Clairmarais, conservé aujourd'hui à Saint-Omer, renferme 308 vers qui manquent dans celui dont M. Cousin a fait usage. En revanche, ce dernier en offre 92 qui ne sont pas dans l'autre; d'ailleurs les vers communs aux deux manuscrits y sont placés dans un ordre tout différent, sauf les trois distiques qui forment comme la préface de l'ouvrage. L'éditeur a donné en appendice les variantes peu importantes fournies par un troisième texte, que M. Wright, garde du *British Museum*, a inséré en 1839 dans les *Reliquiæ antiquæ*.

Rabbi Yapheth-ben-Heli Bassorensis Karaïtæ in librum psalmorum commentarii arabici e duplici codice mss. Bibliothecæ regiæ parisiensis edidit specimen et in latinum convertit


Digitized by Google

L. Bargès, apud sacram theologiæ Facultatem parisiensem litterarum hebraïcarum professor, etc. Lutetiæ Parisiorum, 1846, in-8°, excud. Firmin Didot. — Rabbi Yapheth-ben-Héli florissait en Orient dans la seconde moitié du xᵉ siècle de notre ère. Il appartenait à la secte des Karaïtes, dont il a été l'un des premiers champions. Contemporain et émule du célèbre rabbanite Saadias le Gaon, il a traduit comme lui et commenté en arabe tous les livres hébreux de l'Ancien Testament. Avant l'année 1840, on ne connaissait des écrits de cet auteur que les passages et les citations qui se trouvent dans les commentaires hébreux de la bibliothèque de Leyde, et qui portent à tort le nom de Rabbi Yapheth. C'est M. S. Munk qui, ayant retrouvé, en 1839, chez les Karaïtes du Caire les ouvrages en langue orientale de ce commentateur, les a, le premier, apportés en Europe et déposés à la Bibliothèque royale. En 1841, ce même savant publia dans les *Annales israélites*, rédigées en allemand par M. Jost, la nouvelle de son importante découverte, et une courte notice sur l'auteur arabe. Pour compléter en quelque sorte ce premier travail, M. l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne, vient de faire paraître un *specimen* du commentaire de Rabbi Yapheth, précédé d'une longue préface dans laquelle il décrit le contenu des volumes, qui sont au nombre de vingt. Le *specimen* se compose proprement du texte de la préface du commentaire sur les *Psaumes*, et de celui des deux premiers psaumes avec leur commentaire; le tout accompagné d'une traduction latine, de notes philologiques et d'observations exégétiques. Le texte arabe a été reproduit tel qu'il est dans l'original, c'est-à-dire en caractères rabbiniques, et un alphabet, placé en tête du commentaire, est destiné à venir au secours des arabisants, à qui cette sorte d'écriture pourrait n'être pas familière.

DANEMARK.

Le *Catalogue des manuscrits français du moyen âge de la bibliothèque de Copenhague*, par M. Abraham, ouvrage dont nous n'avions pu que donner le titre dans un de nos précédents cahiers, forme un volume in-4° de 152 pages. Une notice, placée en tête de ce catalogue, fournit des détails sur la formation et les progrès de la bibliothèque royale à Copenhague. La générosité de quelques bibliophiles a beaucoup accru ses richesses. Le comte de Thott, dont les collections dépassaient 120,000 volumes, lui légua 6,159 ouvrages imprimés avant 1530, et 4,154 manuscrits, dont 400 sur vélin. Plus tard, la bibliothèque fit l'acquisition, moyennant une rente viagère, de 100,000 volumes appartenant à un historien distingué, M. de Suhm. Aujourd'hui elle compte près de 250,000 volumes imprimés. On a senti qu'un catalogue était nécessaire : il a été entrepris, mené avec activité et terminé en 1830. Il se compose de 192 volumes; il est rangé par ordre de matières, et maintenant on s'occupe avec zèle d'un catalogue alphabétique. — 800 volumes forment la section dite des *paléotypes*, c'est-à-dire des ouvrages imprimés avant 1480. On compte 101 volumes imprimés sur vélin; 4 sont en danois, 2 en islandais. Les manuscrits sont au nombre de plus de 20,000, et le catalogue de ceux en langue orientale ne tardera pas à être publié. Parmi les manuscrits français les plus dignes d'attention, on peut citer : Une Bible française du xivᵉ siècle (le second volume seulement); — *L'Apocalypse*, traduit en vers, le texte latin en regard; — *Le livre de l'espérance*, par Alain Chartier, xivᵉ siècle; — *L'estrif de vertu et de fortune*, par Martin Lefranc; in-folio; dix belles miniatures. On sait que cet ouvrage, mêlé de prose et de vers, a été imprimé en 1480 et en 1519; les deux éditions sont très-rares. Goujet a donné

Digitized by Google

une analyse de ce livre dans le tome IX de sa *Bibliothèque française*. A la fin du volume, le copiste a ajouté un morceau de poésie de 332 vers, intitulé : *Lay de confession composé par honorable homme maistre Robert Regnaud, en son vivant grant bedeau de l'université d'Angiers;* — divers traités traduits du latin en français, par Jean Miélot, xvᵉ siècle, in-4°. Ces traités sont : 1° *Debat de honneur entre Hannibal, duc de Cartage, Alexandre, roy de Macedoine, et Scipion, consul romain, estrinans ensemble lequel deulx troiz estoit de plus grant renom et le plus resplendissant en gloire;* 2° *Debat de noblesse judis plaidoié à Romme entre Publius Cornelius et Gayus Flaminus;* 3° *Lettre de Ciceron à son frère;* 4° *Traité de vieillesse et de jeunesse*, extrait du *Livre des eschez amoureux*. Miélot était chanoine de Saint-Pierre à Lille, et serviteur du duc de Bourgogne; il a traduit plusieurs autres ouvrages. — *Traité de médecine*, par Mayfredus de Monte-Imperiali, 2 vol. in-folio, xivᵉ siècle. Cet ouvrage, partie en latin, partie en français, est accompagné d'une table de matières en provençal. — *Le Bestiaire de Philippe de Thann*, xivᵉ siècle, in-folio; *le Livre du roi Modus et de la reine Ratio*, xvᵉ siècle. — *Facetus de moribus*, traduit en français, xvᵉ siècle. — *Theoduli ecloga*, avec traduction en vers par Jean Lefèvre, xvᵉ siècle. — *Métamorphoses d'Ovide*, traduites et moralisées, même époque. — *Quinte-Curce*, traduction de Vasque de Lucène. — *La Chronique martinienne*, très-beau manuscrit du xvᵉ siècle, qui a fait partie des bibliothèques de Harley et de Menars. — *Histoire de la Toison d'or*, par Guillaume Filastre. Les deux premières parties de cet ouvrage ont été imprimées; mais l'un des manuscrits de Copenhague renferme une troisième partie qui est restée inédite, et dont l'existence n'a point été connue de M. de Reiffemberg (*Histoire de la Toison d'or*, p. xiij) ni de M. Paris, lequel a cru que Filastre avait eu seulement le temps de terminer la seconde partie. Ce *tiers liure*, traittant de la vertu de prudence, commence par ces mots : « Tres-excellent et tres-reluisant prince et mon très-redoubté Seigneur, qui en resplendeur de vertus et de puissance reluisies et qui à œuures vertueuses appliquies vostre excellent engin comme la haultesse et dignité de vos tres-nobles principautez requierent. Pour ce que vous, comme chief et souuerain du tres-noble ordre de la Thoyson d'or, auez commandé à moy Guillaume, evesque de Tournay, escripre des six thoysons dont par la sainte Escripture en diuers pas... Maintenant est à parler de dame Prudence, de laquelle, par la grace et ayde de Dieu, nous ferons le tiers liure qui sera de la thoyson de Gédéon.»

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL
DES SAVANTS.

AOUT 1846.

Théâtre français au moyen âge, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par MM. L.-G.-N. Monmerqué et Francisque Michel (XI-XIV[e] siècle), Paris, Firmin Didot, 1839; un volume très-grand in-8° de 672 et XVI pages, sur deux colonnes.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Nous avons, dans notre précédent article, soumis à un examen minutieux, trop minutieux peut-être, quelques offices dramatiques représentés au XI[e] siècle en musique et par personnages, dans l'intérieur des églises, par les soins ou sous la direction du clergé. De ces drames ecclésiastiques, les uns, ainsi qu'on l'a vu, étaient écrits tout en latin, comme les liturgies elles-mêmes, dont ils offraient à la foule ignorante une visible et édifiante paraphrase; les autres, grâce à une tolérance plus grande encore, admettaient au milieu du latin quelques versets en langue vulgaire, mélange que l'on appelait *farciture*, et qui avait un très-vif attrait pour la masse des fidèles, devenus peu à peu étrangers à l'intelligence de la langue latine.

Aujourd'hui, nous allons examiner les premiers drames écrits en français pendant les XII[e] et XIII[e] siècles, ceux du moins qu'ont recueillis MM. Monmerqué et Francisque Michel. Ces monuments sont, par malheur, en assez petit nombre, et se divisent en deux classes fort diffé-

[1] Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers de janvier, page 5, et de février 1846, page 76.

Digitized by Google

rentes. Ce sont 1° (dans l'ordre religieux) un mystère ou plutôt un fragment de mystère de *la Résurrection*, un *Jeu de saint Nicolas*, œuvre de Jean Bodel, trouvère de la ville d'Arras, et *le Miracle de Théophile*, dû au poëte Rutebeuf; 2° (dans l'ordre profane) une comédie satirique, composée par Adam de la Halle, plus connu sous le nom du *Bossu d'Arras*, intitulée *li Jus Adam* ou *de la Feuillie*, pleine de malice gauloise et de gaieté fantastique, enfin, une gracieuse et naïve pastorale, *li Gieus de Robin et de Marion*, composée, musique et paroles, par le même Adam de la Halle et précédée d'un petit drame anonyme, *li Jus du pelerin*, qui lui sert de prologue et contient un éloge posthume du célèbre trouvère artésien, mort vers l'année 1286, à la cour française de Naples.

Avant d'étudier en particulier ces divers monuments du XIIe et du XIIIe siècle, il convient de déterminer la part qui appartient parmi eux à la poésie du XIIe siècle, et de voir si même il y en a une.

Le mystère de *la Résurrection*, écrit en vers de huit syllabes, et presque toujours en rimes plates [1], nous a été transmis par le manuscrit de la Bibliothèque royale (n° 7,268, 3, 3, A.) et a été publié pour la première fois par M. Achille Jubinal [2]. L'âge de ce manuscrit est fixé de manière à ne laisser place à aucune incertitude. Outre les indices paléographiques, qui dénotent une écriture anglo-normande du XIIIe siècle, on rencontre parmi d'autres pièces une ballade sur le meurtre ou *la passion* du jeune Hugues de Lincoln [3], le pauvre enfant qu'on prétendit avoir été assassiné par des juifs vers l'année 1255; et, comme l'auteur de cette complainte fait des vœux pour Henri III, roi d'Angleterre, mort en 1272, il est certain que le volume n'a pu être écrit que dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Faut-il conclure de l'âge de la copie l'époque de la rédaction? Je ne le pense pas. En considérant avec attention le texte de ce fragment, je crois reconnaître, dans le langage et dans le dessin, une sorte de raideur et de concision liturgiques, bien éloignées des libertés prolixes qu'on remarque dans les ouvrages laïcs un peu plus récents, et en particulier dans *le Jeu de saint Nicolas*, qui vient

[1] Je dis : *presque toujours*, parce que, outre les rimes suivies que le hasard amène, plusieurs courtes tirades monorimes paraissent avoir été composées dans une intention rhythmique déterminée. — [2] *La Résurrection du Sauveur*, fragment d'un mystère inédit, avec une traduction en regard. Paris, Techener, 1834, in-8° de 35 pages. — [3] M. Francisque Michel a publié cette ballade dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. X, p. 158-392, et une seconde fois avec des annexes plus étendues, dans un volume in-8° intitulé : *Hugues de Lincoln*, recueil de ballades anglo-normandes et écossaises, relatives au meurtre de cet enfant. Paris, Silvestre, et Londres, Pickering, 1834.

Digitized by Google

immédiatement après suivant l'ordre des dates. Ce morceau offre encore d'autres indices d'antériorité : il est anonyme, il est incomplet; il ne porte pas de titre, ni celui de jeu, ni celui de mystère. Je crois donc, contrairement à l'avis d'un critique exercé[1], pouvoir, sans témérité, faire remonter la rédaction de ce fragment aux dernières années du XII[e] siècle. Dans tous les cas, il est impossible de ne pas voir avec respect dans ce monument le précieux débris du plus ancien mystère français qui ait échappé aux outrages du temps.

Une importante question se présente à nous tout d'abord. Le clergé qui, au milieu du XI[e] siècle, à l'époque de sa plus grande puissance, a souvent offert à la piété des fidèles des offices dramatiques et même des drames liturgiques mêlés de quelques parties en langue vulgaire, comme il s'en trouve dans la parabole, mi-partie de latin et de provençal, des *vierges sages* et des *vierges folles*[2], et dans plusieurs autres monuments analogues, appartenant aux diverses contrées de l'Europe[3], le clergé, dis-je, a-t-il poussé la condescendance au delà, et introduit ou toléré dans les lieux saints la représentation d'offices figuratifs, composés tout entiers en langue vulgaire? Si l'on s'en rapportait à la seule analogie, on n'hésiterait pas à se prononcer pour l'affirmative. En effet, on a chanté dans un grand nombre d'églises et dans certaines processions, au XII[e] et au XIII[e] siècle, des hymnes, des proses, des cantiques en langue vulgaire, à la gloire des saints les plus chers à la dévotion locale, ou bien encore la veille ou le jour des fêtes les plus vénérées, à Noël, à Pâques, à l'Ascension. Les exemples de ces effusions lyriques tolérées dans plusieurs diocèses, surtout dans ceux du midi, malgré les prohibitions réitérées des conciles, sont irrécusables et nombreux; mais il n'en a pas été de même des liturgies dramatiques. Du moins, n'ai-je pu jusqu'ici acquérir la certitude qu'un mystère composé tout en langue moderne ait été célébré dans l'intérieur d'une église. Il me semble même, et je suis porté à admettre, jusqu'à preuve contraire, que cette forme nouvelle et beaucoup plus populaire du drame religieux a été l'occasion des premières représentations pieuses données hors des lieux saints, d'abord dans les parvis ou les cimetières, puis dans les places publiques, sur des

[1] M. Chabaille. Voir le *Mystère de saint Crespin et saint Crespinien*. Paris, Silvestre, 1836; introduction, p. 7. — [2] *Journal des Savants*, cahier de février 1846, page 76. — [3] Le savant Bern. Pez, dans son *Thesaurus anecdotorum novissimus* (t. II, pars III[a], p. LIII), a donné un court extrait d'un mystère latin farci d'allemand, d'après un manuscrit des premières années du XIII[e] siècle. Voyez encore un mystère du même genre, publié par Docen dans le recueil du baron d'Aretin, *Beyträge zur Geschichte und Literatur*, novembre 1806, p. 497 et suiv.

Digitized by Google

échafauds dressés par des laïcs, membres des confréries alors naissantes[1]; ce qui n'empêcha pas les mystères latins ou farcis d'être longtemps encore représentés dans l'enceinte des couvents et même dans l'intérieur des cathédrales.

Quant au mystère de *la Résurrection*, en particulier, on ne peut douter qu'il n'ait été joué sur des *establies* (as estals), en un lieu profane. Dans une sorte d'argument ou de prologue, composé de 28 vers et placé au-devant de la pièce, l'auteur, après avoir indiqué toute la disposition du théâtre, ajoute :

E cum la gent est tute asise
Et la pes de tutez parz mise,
Dan Joseph, cil d'Arimachie[2],
Venge a Pilate, si lui die...

« Et quand tout le monde est assis, et que la paix est mise partout, dom Joseph d'Arimathie va trouver Pilate et lui dit : . . .

Ce tumulte auquel il faut donner le temps de se calmer, cette foule qui murmure et s'agite avant de prendre place, ne prouvent-ils pas jusqu'à l'évidence que le mystère que nous étudions a été joué à ciel découvert, dans le voisinage d'une église peut-être, mais non pas certainement sous les voûtes d'une église, où il aurait trouvé, à n'en pas douter, une assemblée plus respectueuse et des auditeurs moins turbulents?

Le prologue dont nous venons de transcrire les derniers vers contient, sur la disposition des échafauds, sur les décorations, sur la place et le nombre des acteurs et des comparses, en un mot, sur tout ce que nous appellerions aujourd'hui *la mise en scène* du drame demi-religieux et demi-populaire au XIIe et au XIIIe siècles, des renseignements instructifs et, chose remarquable! presque entièrement conformes à ceux que nous possédons sur les dernières représentations de ce genre au XVe et au XVIe siècle[3]. Nous pensons qu'on lira ici avec intérêt ce court et intéressant passage :

En ceste manere recitom
La seinte Resurreccion.
Primerement apareillons

[1] On lit cependant, dans *Le Mercure de France* de décembre 1729 : « Un mystère de saint Germain fut joué à Auxerre, le jour de la Pentecôte 1452, dans l'église des Cordeliers, en présence de toute la ville. » Ce mystère, dont *Le Mercure* ne cite rien, était-il écrit en français ou en latin farci? ou bien encore l'église des Cordeliers servait-elle alors au culte? — [2] M. Jubinal a lu partout *Arunachie*, à tort, je crois. — [3] Un arrêt du Parlement du 17 novembre 1548 supprima la représentation des mystères dans Paris; mais les pièces de ce genre furent jouées longtemps encore dans les provinces, et le sont même aujourd'hui dans quelques villes ou villages de la Bretagne, des Pyrénées et de la Flandre.

Digitized by Google

Tus les lius e les mansions:
Le crucifix (le calvaire) primerement
Et puis apres le monument (le sépulcre).
Une jaiole i deit aver
Pur les prisons (prisonniers) enprisoner.
Enfer seit mis de cele part,
Es mansions de l'altre part,
E puis le ciel; et as estals,
Primes Pilate od (avec) ces vassals,
Sis u set chivaliers aura.
Caïphas en l'altre serra;
Od lui seit la juerie:
Puis Joseph, cil d'Arimachie.
El quart liu seit danz Nichodemes:
Chescons i ad od sei les soens.
El quint les deciples Crist.
Les treis Maries saient el sist.
Si seit pourvéu que l'om face
Galilée enmi la place;
Jemaüs uncore i seit fait,
U Jhesu [1] fut al hostel trait.
E cum la gent est tute asise
E la pes de tutez parz mise...

Il est curieux de comparer les indications scéniques fournies par ce fragment du plus ancien de nos mystères avec les informations du même genre qu'on trouve notamment dans une note en prose, placée au dernier feuillet du mystère imprimé de *l'Incarnation et de la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ, laquelle fut montrée par personnages, l'an 1474, les festes de Noël, en la cité de Rouen* [2]. C'est le même système de mise en scène; seulement il est ici moins développé.

Quant à l'allocution qu'on vient de lire, elle a dû, comme la *parabase* et le prologue antiques, être adressée aux spectateurs par l'auteur ou le *meneur du jeu*, usage qui s'est continué jusqu'au delà du xv[e] siècle, témoin les divers prologues qui précèdent et suivent [3] chaque partie ou journée des grands mystères de cette époque. Ouvrez, par exemple, le mystère manuscrit de la Passion d'Arnoud Gréban, vous y lirez :

Au Limbe nous commencerons
Et puis après nous traiterons

[1] Les nouveaux éditeurs ont eu tort d'ajouter ici le mot *Crist*, qui rompt la mesure du vers.— [2] Un volume in-folio gothique de 228 feuillets, sans nom d'imprimeur ni date. Les détails sur l'exécution matérielle de ce mystère ont été cités par les frères Parfait dans leur *Histoire du théâtre français*, d'abord, t. I[er], p. 51, 52, puis, d'une manière plus complète, au tome II, p. 455 et suivantes. — [3] Les mystères des xv[e] et xv[e] siècles se terminent souvent par ce que leurs auteurs appellent improprement le *prologue final*.

Digitized by Google

La haultaine narracion,
Pour venir à la Passion
De notre saulveur Jésu-Crist...
Si vous prions, seigneurs et dames,
Conjointement hommes et femmes,
Que silence veuillez garder,
Et brief nous verrez procéder [1].

Je ne puis omettre une particularité du vieux mystère de la Résurrection qui a induit quelques critiques à douter que cette pièce ait été représentée par personnages. M. Onésime Le Roy, entre autres [2], pense qu'il ne faut voir dans cet ouvrage qu'une de ces compositions ambiguës, assez communes au moyen âge, où le récit se mêlait au dialogue, et que récitait ou chantait un seul jongleur, soit dans les demeures princières, soit dans les places publiques et les champs de foire, sortes de cantilènes dialoguées qui, sous le titre de *dits* ou de *disputes* (*la Desputizons dou croisié et dou descroisié*, par Rutebeuf, *le Dit des trois morts et des trois vifs, etc.*), constituent une forme rudimentaire et très-imparfaite du drame, et ne sont, en réalité, que ce que nous appellerions aujourd'hui une complainte ou une parade, suivant la nature sérieuse ou plaisante du sujet. Il n'en est pas ainsi, j'en suis convaincu, du mystère de la Résurrection. L'auteur inconnu a intercalé, il est vrai, dans la trame de son ouvrage un certain nombre de distiques ou de quatrains narratifs, destinés à mettre sous les yeux des lecteurs plusieurs circonstances de l'action. Le dialogue est de temps en temps coupé par des parenthèses telles que celle-ci :

A Pilate en vunt ambesdeuz,
E dui vassals ensemble od eus,
Dunt li un portat l'ustillement,
L'altre la biuste od l'oingnement.

« Ils s'en vont de compagnie trouver Pilate, ayant avec eux deux serviteurs, dont l'un porte les outils et l'autre la boîte contenant les parfums. »

ou bien encore :

Quant il fut enterrez e la pere mise
Caïphas (qui est levez) dit en ceste guise.

« Quand Jésus fut enterré et la pierre mise sur le tombeau, Caïphe (qui est levé) parle de la sorte. »

On ne peut pas dire que ce soit ici, comme dans les très-anciens drames liturgiques (celui de la *Nativité* du manuscrit de Saint-Martial, par

[1] Voy. le ms. de la Bibliothèque royale, n° 7206[2], fol. 14. — [2] *Études sur les mystères*. Paris, Hachette, 1837. P. 35 et suivantes.

Digitized by Google

exemple), des indications prononcées par le *meneur du jeu*, chargé d'appeler les personnages et d'annoncer ce qu'ils vont faire ou dire; car toutes ces petites narrations intercalées expriment des actions accomplies. L'auteur ne dit pas : tel personnage va dire ou faire, mais tel personnage a dit ou a fait. Je pense donc que les vers placés au milieu du dialogue sont des explications ajoutées par l'auteur pour faciliter l'intelligence de l'action aux lecteurs de son ouvrage. Je dis aux *lecteurs*, car on ne peut supposer, sans tomber dans une grave erreur, que les poëtes dramatiques n'eussent pas, au moyen âge, comme à présent, la double prétention d'être représentés et d'être lus. Pour ne citer qu'une preuve à l'appui de cette opinion, ne lisons-nous pas dans le prologue du mystère de *la Résurrection* de Jean Michel, *joué* triomphalement à Angers, durant trois jours, en présence du roi de Sicile (René d'Anjou), l'an 1475, et imprimé à Paris chez Verard[1] :

> Tous ceulx et celles qui *liront*
> Dévotement et qui orront
> Le traicté de nostre entreprise...

et un peu après:

> S'ensuit la declaracion
> De ce qu'avons intencion
> Vous monstrer ennuyt (aujourd'hui), se Dieu plaist,
> Et tout selon l'ordre qu'il est
> Escript et mis en nostre *livre*[2].

Je n'ajouterai qu'une observation qui achèvera de prouver que les liaisons narratives que l'on rencontre dans le mystère de *la Résurrection* ne sont que des *avis donnés aux lecteurs* par le poëte. En effet, les vers de ces passages sont tous en nombre pair et riment avec eux seuls, jamais avec les vers du dialogue, de sorte qu'ils ont pu être insérés après coup, supprimés ou rétablis, sans déranger en rien la suite et l'économie du drame. Il en est tout autrement dans les pièces dont le caractère est plutôt épique que dramatique, et qui sont faites pour être récitées ou chantées par un seul jongleur. Dans ce cas, les parties narratives sont liées intimement par la rime aux parties dialoguées. Cette obser-

[1] Un volume in-folio. Voy. Prolog. fol. 2, recto. — [2] Je ne crois donc pas qu'un critique érudit, M. Édélestan du Méril, ait été bien fondé à arguer de la forme de *livre* donnée par Hrotsvitha au recueil de ses comédies, pour nier que les drames de cette femme illustre aient été représentés. Voy. *Journal des Savants de Normandie*, 12e livraison, p. 952, et notre édition du *Théâtre de Hrotsvitha*, religieuse allemande du xe siècle, texte latin et traduction française. Paris, 1845, 1 vol. in-8° chez Benj. Duprat.

Digitized by Google

vation qui n'a, si je ne me trompe, jamais été faite, fournit un moyen sûr et facile de distinguer deux genres d'ouvrages trop souvent confondus : à savoir, les demi-drames destinés à un seul acteur, et les vrais drames, faits pour être joués par personnages. Ainsi *le Dit des trois morts et des trois vifs* (embryon, comme je le montrerai, de la fameuse danse macabre) a dû être récité ou chanté dans les environs des églises ou dans les cimetières, par un jongleur unique, changeant de ton suivant l'interlocuteur. Ce qui le prouve, c'est que les vers ou parties de vers narratifs sont attachés ici et liés au dialogue, de manière à ne pouvoir en être séparés. sans rompre la trame du poëme :

Li second mors parla après,
Et dit : Biaux seigneur, il y a près
D'un an et demi que je suis mors...

Cette distinction est fondamentale.

On remarque encore dans le manuscrit du mystère de *la Résurrection* quelques notules marginales dont je regrette que les habiles éditeurs n'aient fait aucune mention. Le poëte, ou le copiste, a eu soin, pour l'édification des lecteurs, de transcrire en marge les versets de l'Évangile dont sa pièce offre la glose en action. Ainsi, quand Joseph d'Arimathie va réclamer de Pilate le corps de Jésus-Christ, on lit en védette : « Tunc accessit ad Pilatum, et petiit corpus illius. » Et ainsi pour chaque fait important tiré des évangélistes. Ce respect scrupuleux du texte saint se montre d'ailleurs dans tout le cours de l'ouvrage. On n'y rencontre aucune plaisanterie indécente, aucun mot obscène. Tout au plus notera-t-on un ou deux traits de naïve ignorance, qui trahissent une main laïque ou celle d'un clerc peu lettré. Par exemple, une des sentinelles chargées de la garde du sépulcre proteste que, « si quelqu'un vient pour enlever le corps de Jésus, il n'aura membre qu'elle ne lui tranche, sans s'embarrasser de recevoir ou non l'absolution d'un prêtre : »

N'averat membre que ne li toille,
Jà ne quer que prestre me soille...

Caïphe, le grand-prêtre des Juifs, est qualifié d'*évêque :*

Véez ci l'evesque Caïphas.

Quoique composé sur une légende pieuse, *le Jeu de saint Nicolas*, par Jean Bodel, est d'un caractère bien différent. La fête du saint patron des enfants et des écoliers était, on le sait, une des occasions où l'Église, au moyen âge, relâchait un peu les rênes de la discipline. L'office

Digitized by Google

du bon évêque de Myre en Lycie ouvrait la série des solennités joyeuses, comprises par les écrivains liturgiques du xi[e] et du xii[e] siècles dans leur fameux chapitre *de la liberté de décembre*[1]. Saint Nicolas, comme sainte Catherine, était célébré, dès le vi[e] siècle, par des chants et par des jeux, quelquefois dramatiques, soit dans l'enceinte des couvents pourvus d'écoles, soit aux environs de ces pieux asiles, par l'écolâtre et ses élèves[2]. Les monuments qui nous restent de cette dévotion juvénile sont assez nombreux. L'abbé Lebeuf nous a fait connaître jadis dans *Le Mercure*[3], et M. Monmerqué a publié, en 1834, pour la société des Bibliophiles, quatre miracles latins de saint Nicolas, d'après un manuscrit du xiii[e] siècle, conservé pendant longtemps dans l'abbaye bénédictine de Fleury-sur-Loire, et aujourd'hui déposé dans la bibliothèque d'Orléans. Au xii[e] siècle, un disciple d'Abeilard, Hilaire, mit en vers un petit jeu de saint Nicolas, *Lusus super inconia sancti Nicolai*, non pas tout en latin, comme les miracles de la docte abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, mais en latin *farci*, c'est-à-dire mêlé de quelques vers français. *Le jeu* d'Hilaire publié par M. Champollion, avec les autres poésies de l'auteur, roule sur une des légendes déjà dramatisées dans le manuscrit d'Orléans, sous la rubrique de *De sancto Nicholao et quodam Judæo*. Dans ce dernier drame il s'agit d'un juif, et dans celui d'Hilaire, d'un païen (*barbarus*), qui a confié la garde de son trésor à une statue de saint Nicolas[4]. En l'absence du confiant propriétaire, des voleurs s'emparent du dépôt. Celui-ci, étant de retour, accable d'injures et même de coups la statue du pauvre saint. Nicolas, pour venger son honneur compromis, apparaît la nuit aux larrons et les force à rendre l'argent. Jean Bodel, auteur du *jeu* français de *saint Nicolas*, s'est efforcé de tirer de cette légende un parti moins puéril. Au juif il a substitué un roi mahométan, guerroyant contre les chrétiens; ceux-ci sont battus et taillés en pièces dans une rencontre. Un d'eux est fait prisonnier, et, dévot à saint Nicolas, exalte devant le prince infidèle la puissance du saint évêque, dont l'image seule suffit pour garder les trésors d'un roi. Le prince veut en faire ouvertement l'épreuve. Bientôt de hardis voleurs, vrais piliers

[1] Voy. Jean Beleth et Guillaume Durandi. — [2] Témoin le miracle de sainte Catherine, composé par un docte Manceau, Geoffroy, depuis abbé de Saint-Alban, et représenté vers 1110 à Dunestaple, on ne sait en quelle langue. Voir l'*Histoire des vingt-huit abbés de Saint-Alban*, par Matthieu Paris.— [3] Décembre 1729 et avril 1735. L'abbé Lebeuf regarde ces quatre miracles comme autant de parties d'un même drame représenté de suite, ce qui eût formé une sorte de *tétralogie* dans le goût grec. Je pense, au contraire, que ces petites pièces étaient réparties dans les divers offices, la veille et le jour de la fête du saint. — [4] Pour la cause présumée de cette singulière dévotion des juifs à saint Nicolas, voir *Le Mercure de France* d'avril 1735.

Digitized by Google

de taverne (car le vin et les tavernes jouent un rôle fort inattendu dans ce drame, en dépit du Coran et de la vérité des mœurs), pillent le trésor du roi, qui condamne au feu ou au pal le pauvre *preudom*. Heureusement Nicolas, son protecteur, apparaît aux bandits au milieu des dés et des brocs, et les force, par de terribles menaces, à restituer ce qu'ils ont pris. Le roi émerveillé se convertit à la religion chrétienne.

Malgré la scène héroïque des chrétiens qui tiennent tête à toute une armée, cette pièce, qu'un critique trop bénévole a qualifiée de *tragédie* nationale [1], n'est qu'un *jeu* presque toujours comique et essentiellement populaire. Les querelles et les propos d'ivrognes qui remplissent plus de la moitié de l'ouvrage, l'argot presque inintelligible des truands, et une impudeur de langage souvent beaucoup trop intelligible, attestent que ce miracle, joué la veille de la fête de saint Nicolas, comme nous en instruit le prologue, était destiné surtout à la joie des carrefours et aux ébattements des bourgeois et des artisans. M. Monmerqué, trop préoccupé de ce premier vers du prologue,

> Oüez, oiiez, segneur et dames,

a pensé que Jean Bodel avait destiné son ouvrage aux manoirs à tourelles des châtelains [2]. Pour ma part, je crois que ce vers,

> Oiiez, oiiez, segneur et dames,

n'est qu'un compliment banal adressé par le poëte à un auditoire parfaitement plébéien. Dans la même pièce, des ribauds qui trinquent au cabaret se traitent de *seigneurs*, et un héraut du roi sarrasin commence un cri public par ces mots :

> Oiiez! oiiez! segneur trestut.

La scène militaire, vraiment très-belle, qui a pu faire illusion sur la nature et le mérite de l'ensemble, se passe sur un champ de bataille africain. Un petit nombre des nôtres sont enveloppés de tous côtés par une nuée d'infidèles. Dans cette extrémité, aucun cœur ne faiblit; tous se disposent à vendre chèrement leur vie, en braves et en chrétiens. Un des chevaliers s'écrie :

> Segneur, n'en doutés ja, vés chi vostre juise:
> Bien sai tout i morrons el dame Dieu serviche,
> Mais mout bien m'i vendrai, se m'espée ne brise.

[1] *Études sur les mystères*, p. 17. — [2] Voy. *Théâtre français au moyen âge*, p. 159.


Digitized by Google

« Seigneurs, n'en doutez pas, voici l'heure de notre jugement. Bien sais-je que nous y mourrons tous pour le service de Dieu, notre maître; mais je vendrai cher ma vie, si mon épée ne se brise. »

UNS CRESTIENS NOUVIAUS CHEVALIERS.

Segneur, se je sui jones, ne m'aiés en despit,
On a véu souvent grant cuer en cors petit.
Je ferrai cel forcheur................

UN CHRÉTIEN NOUVEAU CHEVALIER.

« Seigneurs, si je suis jeune, ne m'ayez en mépris; on a vu bien souvent grand cœur en corps petit. Je tuerai ce brigand [1]... »

N'est-on pas heureux et surpris de trouver un des plus beaux diamants du *Cid* dans ce fumier d'un autre Ennius? Cependant les chrétiens tiennent parole et courent à la mort. Un ange descend du ciel, porteur d'une heureuse nouvelle. Ce n'est pas une victoire terrestre, mais une palme plus désirable qu'il leur annonce :

« Allez; vous avez bien commencé. Pour la gloire de Dieu, vous serez tous taillés en pièces; mais vous recevrez la couronne d'en haut. Je retourne à Dieu; demeurez. »

Alés, bien avés commenchié;
Pour Dieu serés tout detrenchié;
Mais le haute couronne arés.
Je m'en vois a Dieu, demourés [2].

Cette belle scène, digne de la *Chanson des Saxons*, œuvre du même trouvère, a induit tous ceux qui en ont parlé (MM. Monmerqué, Onésime Le Roy et autres) à y voir une allusion touchante à notre glorieux désastre de la Massoure, arrivé le 9 février 1249, jour de deuil et d'héroïsme, où, à l'aspect de saint Louis accourant en armes, nos preux écrasés par le nombre, « crurent voir l'ange des combats qui venait à leur aide [3]. » M. Onésime Le Roy a été plus loin encore que M. Mon-

[1] MM. Monmerqué et Onésime Le Roy, qui ont les premiers signalé ces beaux vers à notre admiration, se sont trompés en disant qu'ils font partie d'une prière que le nouveau chevalier adresse à Dieu. Il n'est pas là question de prière. Le jeune homme s'adresse aux vieux seigneurs qui l'entourent, et non au *Seigneur*; *segneur* est la forme du pluriel. — [2] Peut-être faut-il ponctuer : « Je m'en vois; adieu, demourés, » et traduire en conséquence. — [3] Michaud, *Histoire des croisades*. Voici les propres paroles de Joinville : « Je vys venir le roy et toute sa gent, qui venoit à ung terrible tempeste de trompettes, clerons et cors... Et vous promets que oncques si bel homme armé ne veis. Car il paressoit par dessus tous depuis les espaulles en amont; son heaume, qui estoit doré, et moult bel, avoit-il sur la teste et une espée d'Almaigne en sa main. »

Digitized by Google

merqué; il reconnaît sans hésiter dans *li nouviaus chevaliers* Robert d'Artois, frère du roi, tué dans cette bataille, sans penser que Robert était homme fait en 1249 et déjà chevalier depuis onze ans. D'ailleurs toutes ces allusions à saint Louis et à la Massoure se trouvent mises à néant par les nouvelles et plausibles conjectures de M. Paulin Paris sur l'âge probable de Jean Bodel. D'après d'ingénieuses recherches, consignées dans le tome XX de l'*Histoire littéraire de France*, Jean Bodel n'a point vécu, comme on le croyait généralement, vers la seconde moitié du XIIIe siècle, mais à la fin du XIIe. Je pense, il est vrai, que M. Paulin Paris a poussé sa conjecture un peu trop loin, en faisant remonter le *côngié* et la réclusion de Jean Bodel dans la léproserie de Meullant[1] à l'année 1203; mais, même en abaissant un peu cette date, et en la plaçant à l'année 1224, comme cela serait, je crois, plus exact, et comme je tâcherai bientôt de l'établir dans ce journal, *le Jeu de saint Nicolas* n'en serait pas moins sans aucun rapport avec saint Louis et le funeste combat de la Massoure.

Bien loin de mériter le nom de *tragédie*, ce jeu ne contient qu'une seule scène pathétique. Le mouvement, le spectacle, la gaieté bachique dominent dans tout le reste. Les propos de joueurs et d'ivrognes, beaucoup trop longs pour nous et de plus très-obscurs, paraissent pourtant pleins de naturel et devaient prodigieusement divertir la populace dont c'était la langue et qui n'en perdait rien. Je n'extrairai de ces gaillardises pantagruéliques qu'un passage qui me semble digne de plaire aux gens de goût de tous les temps :

Selon la coutume qu'avaient alors les hôteliers de crier ou de faire crier leurs marchandises devant leur porte, Raoulet, crieur de taverne, annonce, à grand renfort d'éloges, le vin de son patron :

« Ici le vin nouvellement en perce! à pleine pinte! à plein tonneau! vin loyal, potable, coulant et corsé; grimpant comme écureuil en bois; sans aucun arrière-goût de pourri ni d'aigre; vin sec et léger, courant sur lie, clair comme larme de pécheur! vin digne de s'attacher à la langue du gourmet et dont nul autre ne doit goûter... Voyez comme il dévore son écume! comme on le voit monter, étinceler et frire!... Gardez-le un tantinet sur la langue, et vous sentirez sur le cœur un fameux vin. »

Le vin aforé de nouvel,
A plain lot et à plain tonnel!
Sage, bevant, et plain et gros,
Rampant comme escuireus en bos,
Sans nul mors de pourri ne d'aigre;
Seur lie court et sec et maigre,

[1] Faubourg de la ville d'Arras.

Cler con larme de pechéour;
Croupant seur langue à lechéour :
Autre gent n'en doivent gouster!
. . . .
Vois con il mengue s'escume,
Et saut et estinchele et frit!
Tien-le seur le langue un petit,
Si sentiras ja outre vin.

C'est là de la poésie bachique, qui sent déjà à plein gosier son Villon et son Rabelais.

Le Miracle de Théophile, dû au trouvère Rutebeuf, est une œuvre plus grave, mieux proportionnée, plus émouvante, mais qui n'a pas dû coûter un grand effort d'imagination à son auteur. Rutebeuf n'a fait qu'écrire et dialoguer, dans des mètres très-habilement variés, la célèbre légende de Théophile, légende terrible et surnaturelle, qui met aux prises dans son cadre étroit le ciel, la terre et l'enfer. Cette histoire, née en Orient au VIe siècle [1], avait déjà cours en Europe au xe, et fut mise en vers par la célèbre religieuse saxonne Hrotsvitha [2]. Elle fut surtout populaire en France pendant le XIIe et le XIIIe siècle [3], à l'aurore de la sécularisation des arts. Alors, en effet, les artistes émancipés, les francs-maçons, les maîtres verriers, les maîtres peintres, les tailleurs d'images [4], couvrirent les murs des églises, les stalles, les chaires, les vitraux, de cette histoire formidable d'un prêtre qui, par dépit

[1] La plus ancienne rédaction est due à Eutychianus, qui, d'après les Bollandistes, l'écrivit vers 538. M. de Sinner a enrichi les notes de l'édition de Rutebeuf de deux textes grecs de cette légende, d'après deux manuscrits, l'un de Coislin, l'autre de la bibliothèque impériale de Vienne. Ce dernier texte, bien que déparé par des interpolations barbares, paraît pourtant à M. de Sinner pouvoir remonter à Eutychianus. *Œuvres complètes de Rutebeuf*, t. II, p. 332. — [2] On trouvera des détails sur ce poëme dans la notice sur la vie et les ouvrages de Hrotsvitha, placée en tête de son théâtre. Voy. *Théâtre de Hrotsvitha*, Paris, 1845, p. XXXIII. — [3] Non-seulement on peut signaler, dans les trouvères du XIIIe siècle, des allusions fréquentes à l'aventure de Théophile; mais plusieurs poëtes de cette époque ont composé des récits en vers assez étendus sur ce sujet. M. Achille Jubinal a réuni dans les notes de son édition de Rutebeuf, beaucoup de ces poésies jusque-là inédites, entre autres, le poëme de Gauthier de Coinsy, d'après le manucrit 2710 de la Bibliothèque royale. — [4] L'histoire de Théophile est sculptée à Notre-Dame en deux endroits, au portail du nord et dans le dernier médaillon extérieur de l'abside; elle est peinte, dans la cathédrale de Laon, sur une verrière du chevet, en dix-huit sujets qui ne sont pas tous fournis par les textes connus de la légende; on la voit sur les vitraux du chœur, tant à Saint-Pierre de Troyes qu'à Saint-Julien du Mans; enfin elle a été peinte à fresque à Nancy, dans une chapelle de la paroisse de Saint-Épvre, les uns disent par Léonard de Vinci, les autres dans la manière plus ancienne d'Albert Durer.

Digitized by Google

d'orgueil et par ambition forcenée, renie Dieu et se voue au diable, comme plus tard, par revanche peut-être, Faust (non plus un clerc, mais un laïc et un docteur) vendra son âme au démon par curiosité damnable et soif inextinguible de jouissances matérielles. La chute et la pénitence de Théophile, acceptées, d'ailleurs, et sanctifiées par l'Église, devaient tenter le génie de Rutebeuf, poëte satirique, spirituel et joyeux enfant de Paris[1], ennemi des jacobins et des clercs, ami des écoles, champion intrépide et populaire de l'Université dans son duel contre les ordres mendiants[2]. Au ton libertin de certaines parties de la pièce, on peut être assuré que cet ouvrage fut composé pour un auditoire séculier et joué probablement par une troupe d'étudiants peu rigoristes. Voici un échantillon des blasphèmes que profère le vidame ou sénéchal de l'église d'Adana en Cilicie, dépossédé de sa charge par l'injustice d'un nouvel évêque. Ce monologue de Théophile forme l'introduction du drame :

« Hélas! hélas! Dieu, roi de gloire, je vous ai toujours eu si présent à la pensée; j'ai tant donné et distribué aux pauvres, qu'il ne me reste pas vaillant un pauvre sac. L'évêque m'a laissé nu, sans le moindre avoir. Je n'ai plus qu'à mourir de faim, si je ne vends ma robe pour du pain. Et les gens de ma maison, que deviendront-ils? Dieu prendra-t-il soin de les nourrir? Oui! Dieu! qu'en a-t-il à faire? Ils n'ont qu'à s'en aller chercher leur pâture ailleurs. Dieu fait la sourde oreille à mes plaintes; il n'a nul souci de mon fardeau. Eh bien, je lui rendrai moquerie pour moquerie. Honni soit qui se loue de lui! Il n'y a rien qu'on ne doive faire pour avoir du bien. Je ne prise Dieu ni ses menaces. Irai-je me noyer ou me pendre? Je ne puis m'en prendre à Dieu; on ne peut arriver à sa demeure; il s'est logé si haut, afin d'éviter ses ennemis, qu'on ne saurait l'en arracher et qu'aucun trait ne peut l'y atteindre. Ah! qui le pourrait tenir, le battre et le rebattre, ferait une bonne journée! . . . Hélas! à cette heure, il est là-haut dans sa béatitude; et moi, malheureux! chétif! je suis pris dans

[1] M. Chabaille a émis dans ce journal une opinion contraire : il pense que Rutebeuf était champenois (*Journal des Savants*, 1839, p. 43 et 280). Une des preuves qu'il indique, en passant, est un vers du *Dit de l'erberie :*

En cele Champaigne ou je fus neiz.

Je tirerais de ce passage une conclusion toute différente. Qu'est-ce que le Dit de l'erberie? une parade satirique, où Rutebeuf se moque agréablement de la faconde en plein vent des vendeurs d'orviétan et d'herbes médicinales. Cette pièce ne me semble devoir rien fournir soit pour la vie, soit pour la profession, soit pour la patrie de l'auteur. Le poëte se serait bien gardé de faire son charlatan champenois, si lui-même était né en Champagne. M. Paulin Paris a conjecturé dans sa notice sur Rutebeuf (t. XX de l'*Histoire littéraire de France*, p. 761), que ce trouvère était né près de Sens. Pour moi, je le crois de la patrie de Villon. — [2] Voyez, dans Rutebeuf, *li Dis des Cordeliers, li Dis des jacopins, la Discorde des jacopins et de l'Universitei, etc., etc.*

Digitized by Google

les filets de pauvreté et de souffrance!... On va dire que je deviens fou; ce sera le bruit public. Je n'oserai voir personne; je ne pourrai m'asseoir dans aucune société; on m'y montrerait au doigt. Je ne sais plus ce que je dois faire : Dieu m'a fait tomber dans un piége indigne. »

Ahi! ahi! Diex, rois de gloire,
Tant vous ai éu en memoire,
Tant ai doné et despendu,
Et tant ai aus povres tendu,
Ne m'est remez vaillant un sac:
Li evesque.................
....
Sanz avoir m'a lessié tout sangle.
Or m'estuet-il morir de fain,
Se je n'envoi ma robe au pain.
Et ma mesnie, que fera?
Ne sais si Diex les pestera.
Diex! oïl! qu'en a il à fère?
En autre lieu les covient trere,
Ou il me fet l'oreille sorde,
Qu'il n'a cure de ma falorde;
Et je li referai la moe.
Honiz soit qui de lui se loe!
N'est riens con por avoir ne face;
Ne pris riens Dieu ne sa manace.
Irai je me noier ou pendre?
Je ne m'en puis pas à Dieu prendre,
C'on ne puet a lui avenir.
Ah! qui or le porroit tenir
Et bien batre à la retornée,
Moult auroit fet bone jornée;
Mès il s'est en si haut leu mis,
Por eschiver ses anemis,
C'on n'i puet trere ne lancier.
....
Or est là sus en son solaz;
Laz! chetis! et je sui ès laz
De Povreté et de Soufrete.
Or est bien ma viele frete,
Or dira l'en que je rasote :
De ce fera mès la riote.
Je n'oserai nului véoir,
Entre gent ne devrai séoir;
Que l'en m'i monsterroit au doi.
Or ne sai je que fere doi.
Or m'a bien Diex servi de guile.

Ce début sarcastique exclut tout d'abord l'idée que ce drame ait été commandé par une corporation religieuse et joué dans un couvent

Digitized by Google

ou par des clercs, ainsi que l'a pensé le premier éditeur des œuvres de Rutebeuf[1]. D'une autre part, ce sombre sujet ne pouvait avoir aucun charme pour un auditoire aristocratique et galant. Il n'avait donc chance de plaire qu'à la population raisonneuse des écoles et à la multitude toujours avide de merveilleux. Cette légende fantastique était si populaire aux environs de la rue du Fouarre et sur le pavé des halles, que Villon lui-même, le poëte des *Repues franches*, s'est souvenu de cette histoire, et y a fait allusion dans une ballade composée, il est vrai, à la demande de sa mère, pour honorer Notre-Dame. On lit dans cette prière à la Vierge :

> A votre fils dites que je suis sienne,
> Qu'il me pardonne, comme à l'Égyptienne[2],
> Et comme il fit au clerc Théophilus.

L'entrevue mystérieuse du mauvais prêtre avec le mécréant *qui parloit au diable quand il voloit*, et surtout l'évocation de Satan en personne, faite avec la vraie formule cabalistique[3] dans un lieu désert, où le sorcier avait enjoint au dignitaire déchu de se rendre

> Sanz compaignie et sanz cheval,

devaient émouvoir profondément les flots pressés et orageux d'un auditoire de la place Maubert ou du clos Saint-Victor. Nous ne possédons malheureusement aucun détail sur la représentation de ce miracle à Paris; elle ne dut pas précéder de beaucoup l'institution des clercs de la basoche, que quelques historiens font remonter à 1285 ou 1302. D'ailleurs, le succès de ce drame paraît avoir été durable et lointain. D. Carpentier mentionne, d'après un acte de 1384, « des jeux faits par les habitants de la ville d'Aunai, le dimanche après la Nativité de saint Jean-Baptiste, en mémoire de la conversion de Théophile[4]. » On a conservé le souvenir d'un miracle sur le même sujet, représenté au Mans, dans la place des Jacobins, en l'année 1539.

Jean Bodel avait préludé à ce drame par deux pièces élégiaques que l'on trouve transcrites séparément dans plusieurs manuscrits, savoir : *la Repentance Theophilus* et *la Prière Theophilus*[5]. Ces deux morceaux,

[1] *Œuvres complètes de Rutebeuf*, t. Ier, préface, p. xx et xxvi. — [2] Rutebeuf a composé un assez long poëme sur *sainte Marie l'Égyptienne*, auquel Villon fait allusion dans ce vers. — [3] Cette formule de conjuration offre un amas de mots barbares, qui n'appartiennent à aucune langue et qui semblent sortis du cerveau de notre trouvère. On croit pourtant y reconnaître quelques mots hébreux altérés. — [4] D. Carpentier, au mot *Ludus Christi*. — [5] Voyez les notes de M. Achille Jubinal aux *Œuvres complètes de Rutebeuf*, t. II, p. 327, et la notice de M. Francisque Michel sur le miracle de Théophile : *Théâtre français au moyen âge*, p. 138.


Digitized by Google

fort développés, ont été intercalés *in extenso* dans le drame, soit par le poëte lui-même, soit par le copiste du précieux manuscrit n° 7218 de la Bibliothèque royale. Je pencherais à n'accuser que le copiste d'un manque aussi complet de proportion[1]. Ces longueurs refroidissent beaucoup, à mon sens, un ouvrage dont le principal mérite devrait consister dans la continuité de l'émotion.

Nous venons de passer en revue toute la partie demi-religieuse et demi-populaire du théâtre français au XII° et au XIII° siècle. Nous examinerons dans un prochain article les drames composés sur des sujets profanes pendant la même époque.

MAGNIN.

Hutcheson, fondateur de l'école écossaise.

PREMIER ARTICLE.

Hutcheson est né en Irlande, mais il est Écossais par son origine, par son éducation, par toute sa carrière.

Et non-seulement il est Écossais, mais il est presbytérien et presbytérien dissident.

Il tient de toutes parts à la révolution de 1688; il a reçu, il a conservé et il a répandu avec ardeur les principes de la liberté civile et religieuse.

Voilà ce que nous apprend sur Hutcheson un homme qui avait passé avec lui une partie de sa vie, qui avait été son collègue dans la même université, et qui en a donné, quelque temps après sa mort, une biographie exacte et pour ainsi dire authentique, le révérend William Leechmann, professeur de théologie à l'université de Glasgow. Nous empruntons à cette biographie la plupart des détails qui vont suivre.

Hutcheson appartenait à une ancienne et honorable famille du comté d'Ayr en Écosse. Son grand-père avait quitté son pays pour venir s'établir dans le nord de l'Irlande; on ne dit pas pourquoi; mais on sait que c'était un pasteur du parti des dissidents; et, à cette époque, en

[1] M. de Roquefort a soupçonné, comme moi, que ces deux pièces étaient étrangères au miracle, du moins pour une partie. Voy. *Glossaire de la langue romane*, t. II, p. 770, col. 2, n°° 55 et 56.

Digitized by Google

Écosse, les dissidents étaient, ce semble, les *indépendants* ou les *puritains*. Le père de Hutcheson était aussi ecclésiastique et pasteur d'une congrégation de dissidents. Tel est le berceau de Francis Hutcheson.

Il naquit dans le nord de l'Irlande, en 1694. Il fut élevé sous les yeux et sous la direction de son grand-père. En 1710, on l'envoya en Écosse, à l'université de Glasgow, pour y achever ses études. Il y demeura six ans, cultivant à peu près toutes les parties des connaissances humaines, la philosophie, la physique, les littératures latine et grecque auxquelles il s'appliqua avec le plus grand succès. Ensuite il se tourna vers la théologie, dont il voulait faire sa profession.

C'était alors le temps où le livre de Clarke sur l'existence et les attributs de Dieu soulevait une ardente polémique. Hutcheson lut avidement ce livre; mais, tout en approuvant les conclusions, il lui vint peu à peu des doutes sur la solidité du principal argument appelé l'argument *a priori;* et il écrivit au célèbre docteur pour lui soumettre ses doutes et lui demander des éclaircissements. Il ne paraît pas que Clarke lui ait répondu, ou du moins il ne le convertit pas à sa métaphysique. Hutcheson la trouva plus sublime que solide, et il chercha l'évidence dans une route plus humble et plus sûre. Nous verrons Hutcheson demeurer fidèle à cette pensée de sa jeunesse, et, à son exemple, toute l'école écossaise répugner aux preuves *a priori* de l'existence de Dieu, de quelque côté qu'elles viennent, soit de Descartes, soit même de Newton dont Clarke était le disciple et l'interprète. L'école entière, comme son fondateur, s'élève à Dieu en partant de l'homme et du monde, et non d'une idée quelle qu'elle soit, oubliant qu'une idée, si elle est naturelle et nécessaire, si elle fait partie de la constitution intellectuelle et morale de l'homme, est aussi un phénomène qu'il s'agit d'expliquer, et qui peut nous conduire à Dieu tout aussi légitimement que les phénomènes de notre constitution physique et ceux du monde extérieur. Nous aurons bientôt à examiner cette opinion de l'école écossaise : en ce moment bornons-nous à la reconnaître, en 1717, dans le jeune étudiant de Glasgow.

De retour en Irlande, Hutcheson passa les examens nécessaires pour entrer dans le saint ministère, et il allait être appelé pasteur d'une petite congrégation de dissidents quand on lui offrit de venir à Dublin diriger un établissement particulier d'éducation. Il accepta, et dans cette carrière nouvelle il obtint les plus grands succès; mais il en paya le prix. Son biographe nous apprend que de pieux personnages le dénoncèrent charitablement comme un dissident qui n'avait pas le droit de tenir une maison d'éducation, n'ayant pas souscrit les canons de l'Église

Digitized by Google

anglicane, ni obtenu l'autorisation nécessaire de l'autorité ecclésiastique. Heureusement il y avait un théologien philosophe sur le siége archiépiscopal de Dublin, le docteur King, l'auteur du livre de *origine mali*, qui s'honora lui-même en défendant Hutcheson. Son mérite et ses opinions lui valurent d'illustres amitiés dans le parti attaché à la cause de la révolution. Il se lia plus étroitement encore avec ce parti en épousant la fille d'un ancien capitaine qui s'était distingué au service du roi Guillaume.

C'est à Dublin qu'il composa les *Recherches sur l'origine de nos idées de beauté et de vertu*. Cet ouvrage parut anonyme en 1725 : son succès fut tel, qu'il y en avait déjà en 1729 une troisième édition[1]. En 1728 parut l'*Essai sur la nature et la conduite des passions et des affections, avec des éclaircissements sur le sens moral, par l'auteur des Recherches sur nos idées de beauté et de vertu*[2]. Ces deux écrits sont étroitement liés ensemble et composent en quelque sorte un seul et même ouvrage. Presque en même temps Hutcheson inséra dans un recueil périodique de Dublin des *Réflexions sur le ridicule*, dans un tout autre esprit que celui de Hobbes, ainsi que des *Remarques sur la fable des abeilles* contre Mandeville[3]. Un journal de Londres ayant publié des lettres signées *Philarète*, renfermant des objections à quelques parties de la doctrine *des Recherches*, il répondit à ces lettres dans le même journal, et il en résulta un débat intéressant auquel mit fin la mort de *Philarète*[4].

Ces divers écrits portèrent promptement au delà de l'Irlande la réputation d'Hutcheson. L'université de Glasgow, qui l'avait formé, le revendiqua, et l'appela à la chaire de philosophie morale, devenue vacante à la mort du savant éditeur de Puffendorf, Gerschom Cormichaël : c'est de là que date la philosophie en Écosse. Jusque-là, il n'avait paru en Écosse ni un écrivain ni un professeur de philosophie un peu remarquable. C'est Hutcheson qui a produit tout ce qui s'est fait depuis. Il avait apporté à Glasgow une belle renommée; il l'agrandit par ses cours et par ses nouveaux écrits.

[1] C'est l'édition que j'ai sous les yeux : *An inquiry into the original of our ideas of beauty and virtue, etc. The third edition corrected.* London, 1729. La dédicace est datée de Dublin, 1725. La préface de cette troisième édition rend compte des changements qu'elle renferme. — [2] *An essay on the nature and conduct of the passions and affections with illustrations on the moral sense, by the autor of the inquiry, etc.* Je possède une édition de Londres, 1730, sans désignation de seconde ni de troisième édition. — [3] Recueillies plus tard : *Reflections upon Laughter and Remarks on the fable of the Bees.* Glasgow, 1750. — [4] Leechman nous dit que cette correspondance est de 1728. Hutcheson y fait allusion dans la préface de l'*Essai sur les passions*, p. 20 de notre édition. Elle a été recueillie assez tard : *Letters concerning the true foundation of virtue or moral goodness.* Glasgow, 1772.

Digitized by Google

Il se dévoua tout entier à ses fonctions et sacrifia la gloire au devoir. Il ne publia à Glasgow que des manuels latins à l'usage de ses auditeurs, un *Abrégé de logique*, une *Esquisse de métaphysique*[1], un *Manuel de philosophie morale*[2]. Hutcheson a fait lui-même de ce dernier ouvrage une traduction anglaise[3]. Il travaillait à une grande composition qui devait présenter son système entier de philosophie morale dans sa forme dernière. Elle a été publiée après sa mort par son fils avec la biographie de M. Leechman[4] : c'est le *Manuel de philosophie morale*, non plus seulement traduit, mais amplifié; mêmes divisions générales, même ordre de chapitres et de paragraphes; rien de nouveau. Hutcheson est tout entier dans les *Recherches sur l'origine de nos idées de beauté et de vertu;* ce sont elles qui ont fait sa réputation. Elles ont été traduites dans toutes les langues[5]; elles sont auprès de la postérité le titre d'Hutcheson, et on les doit considérer comme le premier monument de la philosophie écossaise.

Depuis 1729 jusqu'à sa mort, arrivée en 1747, Hutcheson n'a donc été qu'un professeur, mais un professeur éminent, qui jeta un éclat inaccoutumé dans la carrière académique en Écosse.

M. Leechman, qui écrivait en 1755, et quand Adam Smith professait depuis plusieurs années, n'hésite point à déclarer Hutcheson un des maîtres les plus puissants et les plus aimables qui aient paru de son temps[6]. Il possédait une grande quantité de connaissances diverses qui lui permettaient d'appliquer sa doctrine aux différentes matières enseignées dans l'Université. Il n'était pas étranger aux sciences mathématiques et physiques; il était très-versé dans les littératures anciennes; sa morale touchait de toutes parts à la jurisprudence; il avait fait une sérieuse étude de la théologie, de sorte que les élèves des quatre facultés pouvaient profiter à ses leçons. Ils y venaient presque tous puiser

[1] *Logicæ compendium et synopsis metaphysicæ.* Glasgow, 1742. — [2] *Philosophiæ moralis institutio compendiaria, ethices et jurisprudentiæ naturalis elementa continens, etc.* Glasgow, 1742. Il y en a eu bien des éditions. J'en ai sous les yeux une troisième, imprimée par les Foulis, en 1755. — [3] *A short introduction to moral philosophy in three books, containing the elements of Ethics and the law of nature with the principles of economics and politiks.* Glasgow, 1747. — [4] *A system of moral philosophy in three books written by the late Francis Hutcheson, L. L. D. etc., to which is prefixed an Account of the life, writings and character of the author, by the reverend William Leechman, professor of divinity in the same university.* Glasgow, 1755, 2 vol. in-4°. — [5] Il y en a une traduction française (par Eidous) : *Recherches sur l'origine des idées que nous avons de la beauté et de la vertu*, 2 vol. in-12. Amsterdam, 1749. — [6] P. xxx. « *One of the most masterly and engaging teachers that has appeared in our age.* »

Digitized by Google

des principes ou des directions utiles. Il était communicatif et expansif, ce qui est en quelque sorte le naturel du professeur. Mais c'est surtout du professeur éloquent qu'il faut dire : *Vir bonus dicendi peritus*. Le vrai, l'inépuisable foyer de l'éloquence d'Hutcheson était dans son cœur. Il aimait et il honorait l'humanité, et il en inspirait le respect et l'amour à son jeune auditoire. Toutes ses leçons étaient dirigées vers ce grand objet. Il parlait à l'âme autant qu'à l'esprit; et, en cela, il était conséquent à son propre système. Il se complaisait particulièrement à développer les motifs que nous avons de croire à la divine providence. C'était là le thème favori qu'il ramenait sans cesse. Il y joignait un zèle ardent de la liberté civile et religieuse dont il s'appliquait à faire sentir l'importance pour le bonheur de l'humanité. « Il le faisait, dit M. Leechman, avec une telle conviction et une si grande abondance de développement qu'il y avait bien peu d'élèves, même parmi ceux qui étaient venus avec les préjugés les plus contraires, qui ne finissent par embrasser son opinion. »

Et il ne faut pas croire qu'on fît à Glasgow, comme aujourd'hui en France, une ou deux leçons par semaine; le cours régulier de philosophie morale comprenait cinq leçons par semaine sur la *religion naturelle*, la *morale*, la *jurisprudence naturelle* et le *gouvernement*. Outre cela, trois fois par semaine, Hutcheson tenait des conférences où il expliquait les plus beaux morceaux des grands écrivains de l'antiquité grecque et latine sur des sujets de morale. Enfin, il faisait, le dimanche soir, une leçon sur l'excellence du christianisme, en s'appuyant, dit son biographe, sur le Nouveau Testament plutôt que sur les opinions systématiques et scholastiques des temps modernes. C'était la plus fréquentée de ses leçons, parce que les étudiants de toutes les facultés et de tous les âges, étant libres ce jour-là, se faisaient comme une fête d'aller l'entendre, bien sûrs de trouver toujours près de lui plaisir et instruction.

On conçoit que des occupations aussi nombreuses laissent peu de loisir pour la composition; mais quelle influence ne donnent-elles pas! Celle d'Hutcheson fut très-grande. Chaque année de nombreux élèves accouraient à Glasgow pour l'entendre de toutes les parties de l'Écosse; il en venait même de l'Irlande et de l'Angleterre. De 1729 à 1747, c'est-à-dire pendant plus de 15 ans, il forma une foule de jeunes gens qui devinrent plus tard des professeurs, des jurisconsultes, des théologiens, et jouèrent un rôle considérable dans leur pays. Parmi eux il suffit de citer Adam Smith. Hutcheson contribua ainsi à la renommée de l'université de Glasgow. Il lui était attaché par les services qu'il lui rendait. Aussi, lorsqu'en 1745, l'université d'Édimbourg lui offrit la première

Digitized by Google

chaire de philosophie de l'Écosse, il déclina cette offre brillante et avantageuse, et se contenta de la situation modeste où il faisait tant de bien.

Ce n'est pas qu'à Glasgow aussi il n'eût excité quelques ombrages. « Il y avait bien des gens, dit M. Leechman, auxquels la liberté de son langage ne plaisait guère, d'autres qui étaient jaloux de sa réputation, d'autres qui le jugeaient avec leurs préjugés, d'autres enfin avec leur bigoterie. » A ce langage du docte principal de l'université de Glasgow parlant ainsi quelques années après la mort d'Hutcheson et pour ainsi dire sur sa tombe, on peut conjecturer que les anciennes accusations qui s'étaient élevées à Dublin contre le pasteur dissident, le gendre d'un officier de la révolution, l'ami déclaré de la liberté civile et religieuse, l'avaient suivi en Écosse et jusque dans une université presbytérienne.

L'extérieur d'Hutcheson était comme une image de son âme. Sa stature au-dessus de la moyenne, une contenance naturelle et aisée mais virile, donnaient de la dignité à toute sa personne. Ses traits étaient réguliers, son regard exprimait le sentiment, l'esprit, la bonté et la gaieté. Dès le premier aspect toutes ses manières prévenaient en sa faveur.

J'entre dans ces détails parce qu'ils peignent le fondateur de l'école écossaise, et que tous ces traits honorables et aimables se retrouvent à peu près dans ses successeurs et composent la physionomie de l'école.

L'enseignement public, quand on y porte le zèle et le feu qui lui donnent tant d'intérêt et de charme pour le maître et pour les élèves, ne peut pas se prolonger impunément. La chaire enflamme et dévore comme la tribune. Hutcheson, tout robuste qu'il était, n'y put tenir longtemps, et périt au milieu de ses florissants travaux et d'une renommée toujours croissante, à l'âge de 53 ans.

Je ne puis faire connaître en détail les différents ouvrages d'Hutcheson. J'y chercherai particulièrement les germes que le temps a développés, les qualités et aussi les défauts qui ont passé dans l'école entière. Je prendrai donc librement dans les écrits d'Hutcheson ce qui poura me servir à donner une idée exacte de l'esprit et de la méthode de la philosophie nouvelle, de ses principes généraux, de leur application à la métaphysique, à la théorie du beau et à la morale.

Comme la philosophie ne recherche que les vérités de l'ordre naturel, par une conséquence nécessaire elle ne les recherche qu'à l'aide des facultés naturelles de l'homme; la seule évidence qui lui appartient est donc l'évidence naturelle; d'où il suit qu'elle ne peut reconnaître aucune autorité étrangère. Elle respecte, elle aime la théologie; elle en est la sœur, mais elle n'en est ni la fille, ni encore bien moins la servante. Tel est le génie propre

Digitized by Google

de la philosophie moderne et de toute vraie philosophie. Cela posé, la méthode philosophique n'est plus à chercher, elle est trouvée. Si les facultés naturelles de l'homme sont les seuls instruments de la philosophie, si c'est à nos facultés qu'il faut demander toutes les vérités naturelles qui sont les objets propres de la philosophie, la première de toutes les connaissances est celle de ces mêmes facultés. L'étude de la nature humaine est donc le point de départ de toute saine philosophie. Voilà la vraie méthode philosophique dérivée de l'idée même de la philosophie. Cette méthode est la méthode d'observation appliquée à l'homme : ici, à nos facultés extérieures et physiques; là, à nos facultés intérieures, nos facultés intellectuelles et morales. L'observation intérieure a pour unique et nécessaire instrument la conscience, la réflexion, et pour objets toutes les idées, tous les sentiments, tous les phénomènes par lesquels se produit notre constitution intellectuelle et morale. Aujourd'hui nous nommons cette méthode d'observation intérieure appliquée à l'âme, la méthode psychologique. Le mot n'est rien, la chose est tout; et la chose c'est Descartes qui l'a découverte, ou plutôt qui a cru la découvrir, car il ne faisait que la renouveler; sans s'en douter, il l'empruntait à Socrate et à tout vrai philosophe.

Locke est un élève de Descartes pour l'esprit général et pour la méthode. C'est Descartes qui lui avait donné le goût de la vraie philosophie. Il est, comme Malebranche lui-même, dans la grande route de la philosophie cartésienne, mais cette grande route a plus d'un sentier; celui qu'a choisi Locke n'est pas celui qu'a pris Malebranche; ils sont donc arrivés à des résultats différents, mais le point de départ est le même. C'est l'unité d'esprit et de méthode qui fait l'unité de la philosophie moderne au milieu de la diversité des écoles, suite nécessaire et bienfaisante de la liberté de l'esprit humain.

La première question qui se présente à nous est donc celle-ci : l'école écossaise est-elle une vraie école philosophique, fidèle, aussi bien que l'école anglaise de Locke et de ses disciples, à la vraie et immortelle notion de toute philosophie? A cette question je réponds, Hutcheson à la main, que l'école écossaise est une école tout aussi libre que celle de Locke, en possession comme elle de la vrai méthode, mais la connaissant et la pratiquant mieux.

Ici les citations surabondent, et je ne suis embarrassé que du choix. Il faudrait trop citer ou ne rien citer. Quiconque a jeté le regard le plus superficiel sur les ouvrages d'Hutcheson y reconnaît un homme qui se propose de conduire ses lecteurs ou ses auditeurs à des vérités d'un ordre élevé, mais qui prétend les y conduire à l'aide de leurs fa-

Digitized by Google

cultés naturelles. Hutcheson est, il est vrai, un théologien, mais jamais en lui le théologien n'usurpe la place du philosophe. Sans cesse Hutcheson en appelle à l'évidence naturelle, à l'autorité de nos facultés. Nous le verrons attribuer à l'une d'elles une autorité souveraine : mais cette faculté, qu'il accuse Locke et ses disciples d'avoir négligée, cette faculté, sur laquelle il appuie toute la philosophie, est enfin une faculté naturelle. Selon lui, c'est des mains de cette faculté que nous tenons l'idée du beau et celle du bien; elle est le principe de l'obligation morale, et l'obligation morale nous révèle plus particulièrement les desseins de Dieu sur nous. La volonté de Dieu nous est donc attestée par cette faculté et par les idées qu'elle nous suggère ; ce n'est pas la volonté de Dieu qui, nous étant d'abord déclarée comme un ordre suprême, nous impose l'idée du bien et l'obligation qui y est attachée. Par là, le plus pieux des hommes n'a pas craint de braver l'apparence de l'impiété, et de s'exposer aux plus tristes accusations. Nulle calomnie ne lui fit jamais sacrifier la première de toutes les vérités philosophiques, à savoir, que toutes nos idées sont l'ouvrage de nos propres facultés et par conséquent reposent sur l'évidence naturelle et l'autorité naturelle de ces facultés. Sans doute, dans l'ordre éternel, Dieu est le premier et le dernier principe de toutes choses; tout vient de lui, tout nous mène à lui; mais, dans l'ordre historique de la connaissance humaine, ce sont nos facultés, ces facultés que nous tenons de Dieu, sans le savoir d'abord, qui, par leur développement naturel et suivant des lois qu'elles ignorent elles-mêmes, nous découvrent immédiatement et directement des vérités de tout genre, lesquelles ensuite nous découvrent Dieu. Ainsi la théologie naturelle n'est pas même pour Hutcheson le fondement de la philosophie, ni à plus forte raison la théologie proprement dite.

La méthode d'Hutcheson est la méthode expérimentale. Les réflexions et les doutes qu'avait fait naître dans son esprit l'examen de l'argument de Clarke le conduisirent à l'idée de traiter la morale comme une science de faits. «Quand il vint à Glasgow pour enseigner la philosophie morale, dit son biographe[1], auquel nous céderons un moment la parole, il appliqua à cette science la méthode qu'il s'était faite, et, au lieu de rechercher les relations abstraites et les convenances éternelles des choses, il s'adressa à l'observation et à l'expérience et se demanda quelle est la présente constitution de la nature humaine, quel est l'état du cœur humain, et quelle est la destinée qui répond le mieux à la na-

[1] T. Ier, p. vi et p. xiii.

ture humaine? Il avait vu que l'honneur et l'avantage de notre siècle est d'avoir mis de côté la méthode des hypothèses dans la philosophie naturelle, d'avoir commencé des expériences sur la constitution du monde matériel, et reconnu les forces et les lois qui s'y rencontrent; il avait aperçu clairement que c'est en s'attachant inflexiblement à cette méthode que la philosophie naturelle était parvenue à une perfection inconnue aux âges précédents, et qu'on n'y pouvait faire de nouveaux progrès qu'en persévérant dans la même méthode. De même, il était convaincu que la vraie philosophie morale ne peut être l'ouvrage du génie ou de l'invention ou le fruit d'une plus grande précision de raisonnements métaphysiques, mais qu'il la fallait fonder sur l'observation exacte des différentes facultés et des différents principes d'action dont nous avons conscience en nous-même, et que nous ne pouvons méconnaître, à des degrés divers, dans toute l'espèce humaine. Une telle méthode, appliquée à la science morale, exige impérieusement qu'on étudie la nature humaine comme un système composé de diverses parties, qu'on observe l'office et la fin de chacune de ces parties, et leur subordination naturelle, pour en conclure le dessein général et la fin du tout. Selon lui, c'était cette étude sévère des divers principes ou dispositions naturelles de l'humanité, tout à fait semblable à l'étude d'un animal, d'une plante ou du système solaire, qui seule pouvait produire une théorie morale plus solide et plus durable; et il pensait qu'une pareille théorie bâtie sur des fondements aussi simples et aussi fermes, serait la source de la plus vive satisfaction pour tout ami sincère de la vérité. »

Il est impossible de se faire une idée plus nette de la vraie méthode philosophique. Reste à savoir si Hutcheson l'a aussi bien pratiquée qu'il l'a conçue. Ici n'oublions pas que Hutcheson n'est point Reid, et que nous sommes au début et non à la fin de l'école écossaise. N'oublions pas non plus ce que c'était alors qu'un cours de philosophie dans les universités d'Écosse. On en était encore à cette scholastique dégénérée et abâtardie qui régnait partout en Europe avant Descartes. Un *cursus philosophicus* commençait par la *logique* : venait ensuite la métaphysique ou *ontologie*, divisée en *physique* et en *pneumatologie;* la pneumatologie avait elle-même deux parties, l'homme et Dieu; le tout était terminé par la *morale*. Hutcheson a bien dû accepter, en 1729, à Glasgow, ce cadre convenu et officiel d'un cours de philosophie; mais il faut voir ce qu'il a su y placer.

Le *Compendium logicæ* est un abrégé de la logique de Port-Royal, précédé d'une courte introduction *de philosophiæ origine et inventoribus aut excultoribus præcipuis*. Parmi ces inventeurs et promoteurs de la phi-

losophie, Hutcheson met Bacon, Descartes, Newton, Shaftsbury et Locke lui-même. Il définit la logique, l'art de diriger l'esprit dans la connaissance des choses ou de la vérité. Or l'esprit a trois opérations; pour diriger ces opérations, il faut les connaître; de sorte que nous voilà ramenés à la psychologie comme fondement de la logique. Les trois opérations de l'esprit sont, pour Hutcheson comme pour Port-Royal, l'idée qu'il appelle appréhension, le jugement et le raisonnement. Suit un appendice sur la méthode, sur l'erreur, ses causes et ses remèdes. On le voit : c'est le plan même de Port-Royal.

La première partie de la *Métaphysique* d'Hutcheson traite de l'être suivant la tradition péripapéticienne. Je ne sache rien de plus vide, j'ajoute, et de plus dangereux que l'ontologie ainsi considérée. Otez la matière, l'homme et Dieu, que reste-t-il, je vous prie, en fait d'être? Une idée générale purement abstraite qui ne répond à rien, sinon à une opération particulière de l'esprit de l'homme. On est donc là dans l'abstraction, c'est-à-dire précisément dans le néant de l'être. Mais, comme ce néant, on l'appelle l'être en soi, il est tout naturel qu'on finisse par lui attribuer l'existence; que dis-je? l'existence suprême et absolue. On ne se doute pas de la foule d'erreurs et d'erreurs monstrueuses qui, depuis Aristote, sont sorties, à toutes les époques, de cette prétendue science de l'être placée avant celle de tout être particulier, même de Dieu. Qu'a fait Spinosa, après tout? Rempli de cette ontologie partout enseignée sous l'autorité et par l'ordre exprès de l'Église, il s'y est arrêté comme à la vraie théodicée.

Hutcheson a suivi l'usage en commençant la métaphysique par l'ontologie, et en cela il a violé la méthode expérimentale, qui veut qu'on commence l'étude générale de l'être par l'étude des êtres particuliers, et d'abord par celle de l'être particulier que nous sommes. Plus tard la philosophie écossaise brisera le cadre artificiel de la philosophie scholastique, et rejettera les derniers restes du péripatétisme. Ici, tout ce qu'a pu faire Hutcheson, c'est de déclarer l'ontologie une science fort mince, *nimis exilem*, et de répéter plusieurs fois que l'idée de l'être n'est qu'une abstraction et que la connaissance des êtres réels s'acquiert par la sensation et par la conscience[1].

On reconnaît là le grand principe de l'*Essai sur l'entendement humain*. Hutcheson admet sans difficulté le principe et la plupart au moins de ses conséquences. Ainsi le fondateur de l'école écossaise est d'abord en métaphysique un disciple de Locke.

[1] *Metaphysicæ synopsis*, p. 2.

Digitized by Google

Locke avait fait consister toute la puissance de l'entendement humain à opérer sur les idées qui lui sont fournies par les sens et par la conscience ou la réflexion. L'entendement combine ces idées, les abstrait, les généralise, mais sans sortir de leur enceinte. Hutcheson a comme accepté de confiance cette théorie : on la trouve dans tous ses écrits. *Recherches, etc., trad. franç.*, t. I[er], p. 4. « En quoi consiste l'action de l'esprit? L'esprit a la faculté de composer les idées qu'il a reçues séparément, de comparer les objets par le moyen de ces idées, et d'observer leurs relations et leurs rapports, d'augmenter et de diminuer ces idées selon qu'il le juge à propos, et de considérer séparément chacune de ces idées simples, quoiqu'elles puissent avoir été reçues conjointement par les voies de la sensation. » *Esquisse de métaphysique*, part. II, c. I. « L'esprit est passif dans l'acquisition de toutes ses premières idées; sa puissance consiste à agir sur elles quand une fois elles ont été admises : il peut les retenir ou les écarter, diviser par l'abstraction celles qui sont composées ou réunir celles qui sont simples, les augmenter ou les diminuer, les comparer et discerner leurs caractères propres et leurs relations, etc.[1]. » *Manuel de philosophie morale*, liv. I, ch. I. « Les sens externes et internes fournissent tous les matériaux des idées premières, et c'est sur ces matériaux que s'exerce ensuite la raison qui est propre à l'homme. La raison peut découvrir les relations des choses, leurs causes et leurs effets, leur enchaînement, leurs ressemblances; elle rattache l'avenir au présent, etc.[2]. » Voilà bien la théorie de Locke. Les sens externes sont ici ce que Locke appelle tout simplement les sens; et les sens internes ce que Locke appelle la conscience ou la réflexion. Hutcheson le dit lui-même, *Abrégé de logique*, part. I, c. I. « Le sens interne est dit aussi conscience ou réflexion [3]. » *Esquisse de métaphysique*, page 51. « Outre les sens externes, il y a une seconde source d'idées, de perceptions, à savoir un sens interne ou la conscience, à l'aide duquel nous connaissons tout ce qui se

[1] « Primas idearum omnium formas aut primordia effecisse videtur ipse Deus, « mente nostra interea nihil agente. Ideas tamen admissas varie mutare potest mens, « atque in eo vires suas strenue exercere. Ideas vel retinere potest vel dimittere, iis « contemplandis se intendere aut ad alia se convertere; ideas concretas dividere po- « test abstrahendo aut simplices conjungere et componere; ideas certa ratione augere « potest aut imminuere, inter se comparare earumque habitudines cognoscere. » — [2] « Sensus externi et interni omnem suppeditant idearum supellectilem aut ma- « teriam in qua exercetur homini propria rationis vis.... Rationis ope rerum rela- « tiones quæ dicuntur, cognationes et nexum cernere valet mens, etc. » — [3] « Sensa- « tio est duplex, externa et interna.... Sensus est etiam internus.... Quæ « conscientia aut reflectendi vis dicitur..... Ex reflexione vel sensu externo omnes « oriuntur ideæ. »

Digitized by Google

passe en nous [1]. » *Manuel de philosophie morale*, ibid. « Les sens internes sont les puissances de l'âme par lesquelles elle perçoit tout ce qui se passe en elle, etc. . . . . Ces puissances sont appelées, chez de célèbres écrivains, conscience intime ou réflexion [2]. »

La théorie de la volonté, que Hutcheson a partout développée, n'est aussi qu'un écho de la philosophie régnante.

Pour Hutcheson, comme pour toute l'école sensualiste, la volonté est une faculté générale dont les événements divers et réels sont le besoin, l'appétit, le désir auquel s'ajoute une certaine puissance motrice. *Esquisse de métaphysique*, c. II. « Dès qu'une apparence de bien ou de mal se présente, une faculté nouvelle entre en exercice; elle s'appelle la volonté. Elle appète ou désire tout ce qui lui paraît agréable, et elle fuit le contraire [3]. . . » « Le désir est double : il y a le désir purement sensuel, qui est aveugle et brutal, et il y a un désir conforme à la raison qui s'appelle rationnel, ou, d'un seul mot, la volonté [4]. » Dans *le Manuel de philosophie morale*, Hutcheson explique en détail cette génération de la volonté avec tous ses éléments; la sensation agréable ou désagréable, l'appétit ou le désir du bien, l'aversion et la fuite du mal, les diverses nuances de l'appétit sensitif, appelé par les scholastiques *irascible* et *concupiscible*, l'ἐπιθυμία et le θυμὸς, l'ὄρεξις ἄλογος de l'antiquité; puis des mouvements du même ordre mais conformes à la raison, lesquels sont la volonté [5], βούλησις. *Système de philosophie morale*, t. I, p. 7. « Dès que les sens ou l'imagination ou le raisonnement nous représentent un objet ou un événement comme immédiatement bon ou agréable, ou comme pouvant nous procurer un plaisir futur ou nous garantir d'un mal, soit pour nous-mêmes, soit pour une personne à laquelle nous nous intéressons, alors s'élève immédiatement un nouveau phénomène de l'âme, un mouvement distinct de toute sensation, de toute perception, de tout jugement, à savoir le *désir* de cet objet ou de cet événement. Percevons-nous ou nous représentons-nous un objet ou un événement qui puisse être une occasion de peine ou de misère, ou de la perte d'un bien quelconque? il s'élève un mouvement contraire appelé *aversion*. Ce sont là les mouvements primitifs de la volonté, *primary motions of the will.* »

[1] « Altera percipiendi vis est, sensus quidam internus aut conscientia, cujus ope « nota sunt ea omnia quæ in mente geruntur. Novit quisque sensationes suas, judi« cia, ratiocinia, volitiones, desideria et consilia, etc. » — [2] « Eæ vires conscientiæ « internæ aut reflexionis nomine apud claros scriptores appellantur. » — [3] « Exerit se « altera animæ facultas quæ voluntas dicitur, omnem jucundum in sensu quovis « motum appetens. » — [4] « Appetitus rationalis dicitur κατ' ἐξοχὴν, voluntas. » — [5] « Qui omnes ad voluntatem κατ' ἐξοχὴν, sive appetitum rationalem referuntur. »

Digitized by Google

Donc la volonté n'est que le désir ou l'aversion. Ces mouvements de désir ou d'aversion, Hutcheson les nomme les actes de la volonté. Il est clair qu'il confond ici les occasions de l'exercice de la volonté avec cet exercice même, et avec la force propre qui est le principe de cet exercice. Un peu plus loin, Hutcheson accorde, il est vrai, à la volonté émanée du désir le pouvoir de mouvement spontané (*ibid.* p. 13). Mais il ne faut pas croire qu'il s'agit ici d'un pouvoir indépendant qui s'exerce sur le désir lui-même, y cède ou y résiste; il s'agit seulement de l'efficace du désir, comme dirait Malebranche, de son pouvoir de mouvoir quelques parties du corps; ce qui est la théorie même de Locke, théorie qui détruit la volonté en la mettant dans une force étrangère qui ne dépend pas toujours de nous, de telle sorte que, sans nerfs et sans muscles il n'y aurait pas de volonté [1].

Dans une pareille théorie, que devient la liberté? Ce qu'elle devient chez Locke. Chose admirable! dans le dernier ouvrage d'Hutcheson, dans son *Système de philosophie morale*, qui forme 2 vol. in-4°, je ne trouve pas un seul chapitre, ni même un seul paragraphe sur la liberté de la volonté; je doute même que cette expression se rencontre quelque part. Je la cherche aussi vainement dans le *Manuel de philosophie morale*. Il y a les meilleures maximes sur le gouvernement suprême de l'âme placé dans la raison et dans la vertu, mais à peu près rien sur la force intérieure qui seule peut faire régner en nous la raison et accomplir la vertu.

Hutcheson met en balance les deux opinions contraires: l'une, qui soutient qu'un jugement de la raison ou entendement étant donné, la volonté suit nécessairement, puisqu'elle n'est que le dernier jugement pratique de l'entendement; l'autre, qui attribue à la volonté le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, de faire ceci ou de faire cela. Entre ces deux opinions, Hutcheson hésite; c'est un problème qu'il renvoie, dit-il, aux métaphysiciens. Il faut avouer cependant qu'il penche du bon côté. « En général, il semble qu'on attribue improprement un pouvoir quelconque à l'entendement, dont la seule fonction est d'apercevoir la vérité; il semble que vouloir, ordonner, commander, appartient à la volonté [2]. »

[1] Voy. 1re série de nos cours, t. III, p. 72. — [2] Cap. II. « Hærent in hac parte « peripatetici quidam negantes voluntatem necessario sequi, vel ultimum intellectus « judicium practicum, licet plerumque sequatur. Vim sui impellendi flectendique « voluntati tribuunt, quæ, positis his omnibus prærequisitis quæ dicuntur, agere « potest vel non agere (addunt quidam etiam), hoc agere, vel huic contrarium. Hæc « metaphysicis permittimus dijudicanda. In universum vero videtur potestatem ali- « quam vel imperium improprie admodum tribui posse intellectui, cujus quippe « munus solum est verum cernere; velle autem, jubere aut imperare, voluntatis. »

Digitized by Google

Et il est bien sûr que vouloir appartient à la volonté, mais cela ne dit point si ce vouloir, si cette volonté possède une énergie qui lui soit propre et dont elle dispose; en un mot, si elle est libre. Il faut convenir que tout ce passage est de la dernière incertitude.

Puisque Hutcheson nous renvoie à la métaphysique pour y trouver la solution du problème de la liberté, ayons recours à l'*Esquisse de métaphysique*. Mais qu'y rencontrons-nous? Le problème plus ou moins bien posé, mais sans aucune solution arrêtée. Il y a deux passages de l'*Esquisse* sur la liberté. L'un est dans *l'Ontologie*, à l'article des *Causes rationnelles, nécessaires et contingentes*, part. I, c. I. «La question de la liberté est difficile, dit Hutcheson : *De libertate ardua est quæstio.*» Il expose et développe l'opinion contraire en peu de mots et sans décider. L'autre passage est au chapitre de la volonté que nous avons déjà fait connaître, part. II, c. II : *In quo sita sit libertas.* Nouvelle exposition détaillée de l'opinion stoïque, puis de l'opinion opposée, à laquelle l'auteur paraît incliner, avec cette conclusion : «Mais laissons cette question tant tourmentée, qui a partagé les hommes les plus savants et les plus pieux : *Sed quæstionem hanc vexatissimam, etc., jam relinquamus.*

Pour absoudre Hutcheson, il faut se rappeler que c'est déjà beaucoup d'être incertain sur la liberté humaine, quand on fonde la volonté sur le désir; et il ne faut pas oublier que cette déplorable confusion de la volonté et du désir est, au XVIIe siècle, dans toutes les écoles et dans tous les systèmes; dans Malebranche[1] comme dans Spinosa, dans Jonathan Edwards comme dans Hobbes; qu'au XVIIIe siècle elle est à la fois dans Condillac et dans Kant; que tout la favorisait; en philosophie, une psychologie encore superficielle; dans la théologie chrétienne, la domination de l'esprit de saint Augustin; sur le continent Luther, Calvin, Port-Royal et l'Oratoire; en Angleterre et en Écosse des sectes puissantes, le puritanisme exalté et la modération arminienne. Hutcheson trouve dans la théologie de son temps et de son parti et dans la philosophie régnante le motif et l'excuse de son incertitude. Mais, peu à peu, le temps viendra où une psychologie plus assurée élèvera la foi à la liberté humaine au-dessus de tous les systèmes théologiques et philosophiques, et l'établira comme une vérité de fait invincible au raisonnement, égale ou supérieure en évidence à toute vérité quelle qu'elle soit, puisqu'elle repose sur le dernier fondement de toute évidence, l'autorité de la conscience.

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

[1] *Fragments de philosophie cartésienne*, passim.

Digitized by Google

1. — *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte. Geschichtliche Untersuchung in fünf Büchern,* von Ch. C. J. Bunsen; I^es, IIes und IIIes Buch, 8°, Hamburg, 1845.

1. — *Place de l'Égypte dans l'histoire du monde; recherche historique en cinq livres,* par Ch. C. J. Bunsen, Ier, IIe et IIIe livres, 8°, Hambourg, 1845.

2. — *Auswahl der wichtigsten Urkunden des Ægyptischen Alterthums, herausgegeben und erläutert* von Dr R. Lepsius, Tafeln, Leipzig, 1842, fol.

2. — *Choix des documents les plus importants de l'antiquité égyptienne, publiés et expliqués* par le Dr R. Lepsius; planches, Leipzig, 1842, fol.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

Nous continuons d'examiner l'ouvrage de M. Bunsen avec l'intention d'en faire connaître, aussi exactement que possible, l'objet, la marche et le résultat, et en nous réservant d'en apprécier le mérite et l'importance, quand nous serons arrivés au terme de cet examen. Nos lecteurs se rappellent que l'idée principale qui a présidé au travail de notre auteur, pour toute la haute époque de l'empire égyptien, consiste à établir l'accord des *listes des XII premières dynasties* de Manéthon avec les *trente-huit rois* thébains du *Canon* d'Ératosthène. Nous avons montré, dans notre précédent article, de quelle manière procédait M. Bunsen pour effectuer cet accord, dans la restitution des trois premières dynasties; et nous allons le suivre, dans les autres applications de sa méthode, à partir de la IVe dynastie jusqu'à la XIIe, c'est-à-dire jusqu'à la fin du haut empire égyptien.

La IVe dynastie forme sans contredit l'époque la plus importante dans la chronologie de l'histoire égyptienne; car c'est celle où il est le plus possible d'établir l'accord le plus satisfaisant de toutes les données antiques qui nous restent sur cette histoire, des textes d'Hérodote et de Diodore, des *listes* de Manéthon et du *Canon* d'Ératosthène; et c'est aussi celle où des monuments, encore subsistants de nos jours, et des monuments, tels que les pyramides de *Memphis,* ouvrages des rois de cette dynastie,

[1] Voyez, pour les trois premiers articles, les cahiers de mars, page 129, d'avril, page 233, et de juin 1846, page 359.

Digitized by Google

peuvent, avec le plus de certitude, joindre leur témoignage à celui des écrivains nationaux et étrangers. Le rétablissement de cette IVe dynastie, d'après la combinaison la plus heureuse de tous les éléments que nous en possédons, devait donc être un des principaux objets du travail de M. Bunsen; et c'est aussi d'après le résultat de ce travail que l'on pourra le mieux apprécier jusqu'à quel point notre auteur peut se flatter d'avoir enfin trouvé la solution du difficile problème de la chronologie égyptienne.

Nos lecteurs savent déjà, par le détail que nous avons donné dans ce journal, des opérations exécutées, en 1837, dans le groupe entier des pyramides de *Giseh*, sous la direction et aux frais du colonel How. Vyse[1], que des inscriptions hiéroglyphiques, tracées en caractères cursifs, par la main de simples ouvriers, sur des pierres employées à la construction de la grande pyramide, renfermaient deux cartouches royaux, l'un: , qui se lisait *Schoufou;* l'autre : , qui doit se lire *Chnémou-Schoufou*, lesquels cartouches ne peuvent évidemment appartenir qu'aux rois auteurs de cette pyramide. Aucun de nos lecteurs n'ignore non plus que l'on a trouvé, dans la troisième pyramide, les débris du cercueil en bois qui reçut la momie du roi fondateur de cette pyramide, et que le cartouche de ce roi, qui s'y lisait deux fois, dans les deux bandes de l'inscription hiéroglyphique : , *Men-Cha-Ré*, répondait, aussi exactement que possible, à la transcription grecque : *Mycérinus, Mencérinus*, qu'Hérodote et Diodore nous avaient donnée du nom de ce pharaon. Enfin, il avait été recueilli, dans les débris d'un tombeau de la plaine des pyramides, transportés au musée britannique, un autre cartouche royal[2] : , que l'on s'est accordé généralement à lire *Schafré*[3], et qui présentait trop d'analogie, d'une part avec le *Chéfren* d'Hérodote, de l'autre avec le *Chabryès* de Diodore, deux noms donnés au roi fondateur d'une des grandes pyramides, pour qu'il ne résultât pas de cette analogie, jointe à la circonstance même de ce tombeau, pratiqué dans la plaine des pyramides,

[1] *Journ des Sav.* avril 1841, p. 223-244; mars, mai, juin et juillet 1844, p. 159, 257, 330 et 407. — [2] Ce cartouche, publié d'abord par sir G. Wilkinson, dans sa *Materia hieroglyphica*, avait été aussi l'objet des observations de M. Leemans, dans sa *Lettre à M. Salvolini*, p. 18. Les fragments du tombeau où ce cartouche est fréquemment reproduit ont été publiés dernièrement par M. Lepsius, *Auswahl*, Taf. VIII, A, B, C, D. — [3] C'est à M. Lenormant qu'appartient le mérite de cette lecture, fondée sur la loi aujourd'hui généralement admise du renversement des caractères; voy. ses *Éclaircissem. sur le cerc. de Mycérin.* p. 40-41.

Digitized by Google

la plus grave présomption que le roi dont il s'agit était l'un des auteurs de ces grands monuments, surtout en considérant que son cartouche est souvent accompagné d'un groupe hiéroglyphique composé de l'hirondelle, , *öer*, et de l'image même d'une *pyramide*, , groupe qui signifie *le grand de la pyramide*[1], et qui rattache ainsi, d'une manière positive, la construction d'une des grandes pyramides de Memphis au nom de ce roi. Tels étaient les éléments d'archéologie nationale, acquis de nos jours à la science, qui permettaient d'entreprendre, avec des chances de succès jusqu'alors inespérées, le rétablissement de la IVe dynastie, en s'aidant des données historiques, puisées aux sources égyptiennes par Manéthon et par Ératosthène. Il s'agit maintenant de voir de quelle manière ces divers éléments ont été employés par M. Bunsen, pour obtenir un résultat qui puisse être regardé, sinon comme définitif[2], au moins comme suffisamment probable.

La IVe dynastie, qualifiée *memphite*, se compose, dans les *Extraits* de Jules Africain, qui, ici comme presque partout, paraissent les plus dignes de confiance, se compose, disons-nous, de *huit rois*, aux règnes desquels est assignée une durée de 274 ans[3]. Ces *huit rois* se succèdent avec les noms et dans l'ordre que voici : 1° *Sôris*, 29 ans ; 2° *Souphis* (I), 63 ; 3° *Souphis* (II), 56 ; 4° *Menchérès*, 63 ; 5° *Ratoisès*, 25 ; 6° *Bichéris*, 22 ; 7° *Séberchérès*, 7 ; 8° *Thamphtis*, 9. La première inspection de cette liste y fait découvrir un double emploi, que nous avons déjà signalé dans notre exposé de la IIIe dynastie, et que nous nous bornons à rappeler, celui des 5e et 6e rois, *Ratoisès* et *Bichéris*, qui répondent aux *Rasôsis* et *Biyrès* d'Ératosthène, les 8e et 9e rois de la IIIe dynastie de Manéthon, les XIIIe et XIVe rois thébains du *Canon* d'Ératosthène. Moyennant la suppression de ce double emploi, la liste des *huit* rois de la IVe dynastie se trouve réduite à *six*, qu'il s'agit maintenant de mettre en regard des rois portés sur le *Canon* d'Ératosthène et de ceux que donnent les monuments, pour voir jusqu'à quel point ces divers éléments s'accordent ou se contrarient.

En présence de ces *six* rois de *la liste* de Manéthon se montrent *cinq*

[1] Bunsen, t. II, p. 137. — [2] L'auteur avait fait de cette restitution de la IVe dynastie le sujet d'un mémoire lu en 1839, au sein de la société royale de littérature de Londres, et imprimé dans la *Litterary Gazette*, 27 avril 1839. C'est encore aujourd'hui, sauf en un seul point, où de nouvelles recherches l'ont porté à rectifier son travail, le même système que M. Bunsen expose dans l'ouvrage dont nous rendons compte. — [3] Les *Extraits* d'Eusèbe portent 17 rois et 448 ans ; mais il est facile de découvrir la source de cette double erreur, qui doit être imputée à ses copistes. Le chiffre 17 résulte de l'addition des nombres des rois de la III et de la IVe dynastie, 9 + 8 = 17 ; et le chiffre 448 résulte pareillement de l'addition des nombres d'années, 214 + 274 = 488, au lieu de 448.

Digitized by Google

rois du *Canon* d'Ératosthène, la plupart desquels se ressemblent assez par leurs noms, pour que les différences qu'ils offrent dans leurs années de règne, différences faciles d'ailleurs à expliquer par des combinaisons de chiffres suffisamment plausibles, constituent une difficulté grave. Ainsi les *deux Saôphis* du *Canon* d'Ératosthène semblent bien positivement répondre aux *deux Souphis* de la *liste* de Manéthon; et les *deux Menchérès* du premier représentent, avec une presque égale certitude, le *Menchérès* unique du second, surtout si l'on considère que la somme des années de règne des *deux Menchérès* d'Ératosthène, 31 + 33, égale, à bien peu de chose près, 63, la durée affectée au *seul Menchérès* de Manéthon. A l'appui de ce premier rapprochement, qui semble prouver que les données de Manéthon et d'Ératosthène étaient bien puisées dans des documents authentiques, sauf les différences de détail qui s'y remarquent, vient se joindre la connaissance que nous possédons maintenant, par les monuments nationaux, des noms de *deux Schoufou*, évidemment les *deux Souphis* de Manéthon, les deux *Saôphis* d'Ératosthène, ainsi que des noms de deux *Menchérès*, non moins certainement les mêmes que les *deux Menchérès* d'Ératosthène. Il y a donc, entre les historiens, Manéthon et Ératosthène, d'une part, et les monuments, de l'autre, un accord, sur les points principaux, qui, jusqu'ici, ne s'était pas encore montré, à un pareil degré, dans l'histoire des premiers temps de l'Égypte; et ce résultat fût-il encore accompagné de quelques doutes pour les années de règne de la dynastie entière, pourrait déjà être regardé comme une des plus précieuses acquisitions de la science, quand il s'agit d'une dynastie qui touche, comme celle-là, presque au berceau de l'empire égyptien, et dont l'existence, désormais historiquement avérée, s'élève dans les temps bien au delà de toutes les traditions connues du genre humain.

Telle est effectivement l'importance de ce résultat, que nous prendrons la liberté de reprocher à M. Bunsen d'en avoir compromis la certitude par des combinaisons qui ne nous semblent pas heureuses. Ainsi, au lieu d'assimiler les *deux Saôphis* d'Ératosthène aux deux *Souphis* de Manéthon[1], les uns et les autres aux *deux Schoufou* des monuments, notre auteur croit devoir mettre en regard du *Saôphis Ier* d'Ératosthène le *Sôris*, premier roi de la dynastie sur la *liste* de Manéthon, uniquement d'après la ressemblance des noms, qu'il rend encore plus sensible en corrigeant ce nom de *Sôris* en celui de *Sôphis*, et, d'après

[1] Ainsi que l'avait proposé d'abord M. Lenormant, qui, en cela, nous paraît avoir fait un rapprochement d'une justesse manifeste; voy. ses *Éclaircissem. sur le cerc. de Mycérin.* p. 33.

Digitized by Google

l'identité des années de règne, 29; mais une correction aussi arbitraire ne saurait être regardée comme un procédé bien critique, surtout si l'on réfléchit que ce n'est pas à l'aide du changement d'une seule lettre que cette similitude de noms peut être obtenue; car le *Sôris* de Manéthon est écrit dans le texte grec, ΣΩΡΙΣ, tandis que les *deux Souphis* sont écrits dans le même texte, ΣΟΥΦΙΣ[1]; il faudrait donc, en admettant l'identité présumée du XV[e] roi d'Ératosthène et du chef de la IV[e] dynastie de Manéthon, corriger ΣΩΡΙΣ, non en ΣΩΦΙΣ, comme le dit M. Bunsen[2], mais en ΣΟΥΦΙΣ; et l'on n'aurait encore gagné à cette opération qu'une difficulté de plus; car il resterait toujours sur la *liste* de Manéthon *trois Souphis*, au lieu de *deux* que porte la tradition historique, d'accord avec les monuments; et c'est la suppression totale du *Sôris* de Manéthon que M. Bunsen aurait pu proposer, au lieu d'une correction qui ne remédie à rien. Mais il y a encore, et contre cette correction même, et contre la suppression de *Sôris*, qui ne pourrait être d'ailleurs opérée que par un procédé tout à fait arbitraire, il y a, dis-je, une difficulté dont ne paraît pas s'être douté M. Bunsen, c'est qu'on possède un cartouche qui doit appartenir au *roi Sôris* de Manéthon, et qui lui a été, en tout cas, attribué avec beaucoup de probabilité; ce cartouche, gravé sur le sarcophage d'un prêtre du *roi Ménès*, et ainsi conçu[3]: avait pu être regardé d'abord comme représentant le *prénom de Ménès*, supposition qui n'était guère vraisemblable, attendu que les plus anciens pharaons ne sont jamais désignés sur leurs monuments que par un seul cartouche. Mais, en trouvant le même cartouche sur un débris de sarcophage tiré, comme celui-ci, de la plaine des pyramides, M. Prisse a cru y reconnaître, d'après la lecture, *σωρ*, *distributeur*, le *Sôris* de Manéthon, le chef de la IV[e] dynastie[4], ce qui me semble, à vrai dire, la supposition la plus plausible. Dans tous les cas, ce cartouche royal, qui ne saurait se lire autrement que *Sôr*, et qui, par la simplicité de sa composition, comme par la localité même d'où proviennent les monuments qui l'ont fourni, ne peut guère avoir appartenu qu'à l'un des pharaons des premières dynasties *memphites*, est un élément de la question, resté inconnu à M. Bunsen, qui devient une

[1] M. Bunsen paraît admettre deux variantes du nom de *Souphis*, ΣΩΦΙΣ et ΣΟΥΦΙΣ, dans le texte grec de Manéthon, t. II, p. 125. Mais ce texte, tel que nous le représentent les *Extraits* de J. Africain, dans l'ouvrage du Syncelle, t. I, p. 105, ed. Bonn., ne porte que la seule leçon Σοῦφις. — [2] T. II, p. 124, 49). — [3] Ce sarcophage, appartenant à Clot-Bey, au Caire, a été décrit par M. Ampère, et le cartouche du roi *Sôr* (*Sôris?*) regardé, mais seulement par forme de conjecture, comme un prénom de *Ménès*. — [4] *Rev. archéologiq.* novembre 1845.

Digitized by Google

grave objection contre sa correction de *Sôris* en *Sôphis*, et contre son assimilation du *Saôphis I*[er] d'Ératosthène au *Sôris* de Manéthon. A notre avis, ce *roi Sôris*, chef de la IV[e] dynastie de Manéthon, doit être maintenu à cette place dans l'histoire de l'Égypte, bien qu'il ne figure pas sur le *Canon* d'Ératosthène, peut-être parce qu'il n'était qu'un roi associé au trône, ou par toute autre raison que nous ne pouvons connaître; et il semble, en tout cas, qu'on doive admettre à cette haute époque de l'empire égyptien une circonstance qui eut lieu à des époques moins anciennes, le fait du règne simultané de princes de la même famille, dont l'un fut le survivant et le successeur de l'autre. L'exemple des *deux Souphis*, qui étaient frères et qui régnèrent successivement, et peut-être aussi conjointement durant un certain temps, et celui des *deux Menchérès*, conduisent assez probablement à cette supposition pour la dynastie qui nous occupe; et cette même dynastie renferme encore un roi, qui ne figure pas plus que le *Sôris* de Manéthon sur le *Canon* d'Ératosthène, et qui doit pourtant avoir eu, dans l'empire égyptien, la place qui lui est assignée sur la *liste* de Manéthon, celle du septième roi de la dynastie et du successeur du deuxième *Menchérès*, puisque c'est précisément celle que lui attribuent les monuments nationaux.

Effectivement, ce roi, nommé *Séberchérès* dans les *Extraits* de J. Africain, mais qui devait s'appeler *Népherchérès*, dans le texte de Manéthon; suivant une correction très-heureuse de M. Lepsius [1], se reconnaît, sous sa véritable forme égyptienne, *Néfrou-ché-ré*, dans le cartouche : qui vient immédiatement après celui de *Men-ché-ré* II : à la ligne supérieure de la *Table d'Abydos*, n° 16. Or l'analogie de ce nom, jointe à la certitude de la place occupée par ce pharaon dans l'empire égyptien, à la suite de *Menchérès II*, ne permet pas de le méconnaître dans le *Népherchérès*, septième roi de la IV[e] dynastie de Manéthon; on doit donc l'admettre avec toute assurance en cette qualité, bien qu'il ne soit pas mentionné sur le *Canon* d'Ératosthène, sauf à expliquer cette circonstance parce qu'il pouvait être un *roi associé*, ou bien parce qu'il appartenait à une branche collatérale, celle qui forma la V[e] dynastie éléphantine, comme le présume M. Bunsen.

[1] Je remarque ici que le nom de Νεφερχέρης se lisait deux fois dans les *Extraits* de J. Africain, pour le 7[e] roi de la II[e] dynastie, et pour le 3[e] de la V[e], *apud* Syncell. t. I, p. 102 et 107. En lisant aussi *Népherchérès* le nom du 7[e] roi de la IV[e] dynastie, qui est écrit Σεβερχέρης dans le texte du Syncelle, p. 105, M. Lenormant avait donc fait déjà la correction que nous indiquons, et il avait eu aussi une idée heureuse, en rapportant au nom grec de *Népherchérès* le cartouche de *Néfrouchéré*.

Digitized by Google

Une autre combinaison de notre auteur, à laquelle je me permettrais encore de ne pas donner mon assentiment, c'est celle au moyen de laquelle il retrouve le règne des *deux Choufou*, exprimé, suivant lui, déjà de deux manières différentes, sur la *liste* de Manéthon, par les noms de *Sôphis* (au lieu de *Sôris*) et de *Souphis*, il le retrouve, dis-je, indiqué d'une troisième manière, sur cette même *liste*, par les noms de *Séphouris* et de *Kerphérès*, 8ᵉ et 9ᵉ rois de la IIIᵉ dynastie. Le seul argument que puisse faire valoir M. Bunsen à l'appui de cette combinaison, c'est le nombre des années de règne, 30+26, assignées à ces deux princes, qui répondent exactement au chiffre 56, donné comme celui de la durée du règne des *deux Saôphis* d'Ératosthène et du *Souphis II* de Manéthon. Mais nous ne croyons pas cette raison suffisante pour motiver à la fois, et le transport de *Séphouris* et de *Kerphérès* de la fin de la IIIᵉ dynastie au commencement de la IVᵉ, et l'assimilation de ces deux rois aux deux *Schoufou*. La correction au moyen de laquelle M. Bunsen rectifie les noms grecs CΗΦΟΥΡΙC en CΗΧΟΥΦΙC, et ΚΕΡΦΕΡΗC en ΚΝΕΦΕΡΗΣ, n'ajoute, suivant nous, aucun nouveau motif de confiance à cette combinaison; car nous ne voyons pas en quoi ces transcriptions grecques rapprochent les noms égyptiens auxquels elles se rapportent de ceux de *Schoufou* et de *Chnémou-Schoufou*, que nous lisons maintenant avec toute certitude sur les monuments nationaux. A notre avis, toutes ces tentatives de concilier les textes d'Ératosthène et de Manéthon, même dans ce qu'ils offrent de plus inconciliable en apparence, sont plus contraires que favorables au but que s'est proposé M. Bunsen, qui est d'établir l'accord de ces deux grands documents chronologiques entre eux et avec les monuments. Quand cet accord peut être obtenu sur les points principaux, comme c'est certainement le cas pour la IVᵉ dynastie, il vaut mieux, suivant nous, laisser subsister dans les détails quelques dissidences, dont nous ne pouvons rendre compte, parce que les monuments nous manquent encore, que de s'efforcer, trop souvent en pure perte, de tout expliquer à l'aide de combinaisons ingénieuses sans doute, mais arbitraires.

Une dernière question, concernant la restitution de la IVᵉ dynastie, opérée au moyen des *cinq rois*, XV à XIX du *Canon* d'Ératosthène, est résolue par M. Bunsen d'une manière qui peut encore donner lieu à plus d'une difficulté, mais qui nous paraît cependant suffisamment probable; c'est celle qui regarde le XIXᵉ roi d'Ératosthène, *Pammès*, mis en regard du *Thamphthis*, huitième roi de cette IVᵉ dynastie, sur la *liste* de Manéthon. Ni l'un ni l'autre de ces noms, qui ne laissent pas d'offrir entre eux une certaine analogie, ne répondent à un nom égyp-

Digitized by Google

tien fourni par les monuments. Mais M. Bunsen, partant de la supposition, certainement très-plausible, que le roi *Schafré*, dont nous possédons le cartouche : , suivi de la désignation : , le *grand de la pyramide*, appartient à cette famille de *rois memphites* qui forma la IVe dynastie, et qui éleva les pyramides, présume que la leçon originaire du texte de Manéthon et de celui d'Ératosthène, altérée diversement par leurs copistes en ΠΑΜΜΗΣ et ΘΑΜΦΘΙΣ, devait être ΧΑΜΦΡΗΣ, transcription grecque véritablement assez exacte de l'égyptien *Schafré*. Le nom ΧΑΒΡΥΗΣ, donné, dans une des versions de Diodore de Sicile, au pharaon qui bâtit la grande pyramide, paraît bien probablement aussi une autre forme grecque de ce nom égyptien *Schafré;* et ce qui vient encore à l'appui de cette supposition de M. Bunsen, c'est l'interprétation grecque donnée par Ératosthène au nom de son XIXe roi, *Champhrès*, ou *Chafrès*, Ἀρκώνδης (au lieu de Ἀρχόνδης, leçon certainement vicieuse), mot grec où l'idée de *domination*, de *prééminence*, répond assez bien au sens du mot égyptien. Sur ce point encore, et ce n'était certainement pas l'un des moins importants, ni des moins difficiles de ceux qui concernent la IVe dynastie, la solution proposée par M. Bunsen nous paraît la plus satisfaisante.

Il en est de même, suivant notre opinion, de la manière dont notre auteur met en regard des *deux Menchérès* du *Canon* d'Ératosthène, réunis en un seul sur la *liste* de Manéthon, les *deux pharaons*, désignés sur les monuments nationaux par le même nom de *Men-cha-Ré*, mais avec une variante qui semble effectivement indiquer qu'il s'agit de deux rois différents. L'un de ces noms : , que nous connaissons avec toute certitude pour celui du roi qui construisit la troisième pyramide et qui y fut enseveli, se retrouve aussi à la ligne supérieure de la *Table d'Abydos*, n° 15, sous cette forme : , qui n'est qu'une variante calligraphique de la première, où le signe , *n*, complète le mot *mèn*, exprimé le plus souvent par le signe , et où le signe , est employé au singulier, au lieu de l'être au pluriel. Mais il n'en est pas de même de la forme : , qui nous est donnée par le cartouche n° 14 de la ligne supérieure de la *Table d'Abydos*. Le signe , *neter, dieu*, introduit dans la composition du nom, dont il ne subsiste plus que les deux derniers éléments, *cha-Ré* [1], pour *Men-cha-Ré*, indique, à n'en pouvoir douter, que ce nom, où l'idée de *dieu* se combine avec

[1] Le signe, , *ré*, qui devait se trouver en tête du cartouche, a disparu par

Digitized by Google

les autres signes, appartient à un pharaon différent, très-probablement au premier *Menchérès*, au prince qui, succédant à un roi signalé dans les annales égyptiennes comme *impie* et *ennemi des dieux*, ὑπερόπτης εἰς θεούς, se distingua, au contraire, par sa piété et par le rétablissement du culte, auquel il contribua, non-seulement par les actes de son gouvernement, mais encore par la composition de livres sacrés, pour lesquels il est cité dans le *Livre des morts* [1]. C'est donc à ce prince que M. Bunsen attribue, par une conjecture qui me paraît extrêmement heureuse, le cartouche n° 14 de la *Table d'Abydos*, distingué par le signe], *neter, dieu;* et à son successeur, nommé comme lui *Menchérès*, le cartouche qui suit immédiatement sur la même table, n° 15. De cette manière, les *deux Menchérès* du *Canon* d'Ératosthène se retrouvent sur un monument historique, certainement de la plus haute valeur, tel que la *Table d'Abydos;* ce qui devient, indépendamment d'un degré de plus de confiance pour les données chronologiques mises en œuvre par Ératosthène, un résultat historique très-important; et la première conséquence de cette restitution, c'est que le second cartouche de la *Table d'Abydos*, appartenant au *deuxième Menchérès*, revient au pharaon qui construisit la troisième pyramide, et dont on y a effectivement retrouvé le cercueil, avec son nom hiéroglyphiquement écrit, *Men-Cha-Ré*.

Une autre conséquence de ce résultat, qui serait bien plus importante, ce serait le rétablissement de la plus ancienne partie, maintenant perdue, de la *Table d'Abydos*. Mais ici, je crains que notre auteur ne se soit laissé abuser par une illusion, d'ailleurs très-naturelle et légitime jusqu'à un certain point. En retrouvant les XVII[e] et XVIII[e] rois d'Ératosthène, les *deux Menchérès* et leur successeur sur la *liste* de Manéthon, *Népherchérès*, et en les retrouvant précisément dans cet ordre, à la ligne supérieure de la *Table d'Abydos*, n° 14, 15 et 16, M. Bunsen a cru pouvoir se servir de cette circonstance, effectivement très-remarquable, pour restituer, dans toute sa partie antérieure qui manque aujourd'hui, cet inappréciable monument. Une remarque d'une rare sagacité semblait pouvoir justifier encore cette tentative; c'est que le

l'effet de la fracture; mais, comme ce signe commence tous les cartouches des rois de cette époque, et généralement les cartouches prénoms, on est suffisamment autorisé à le rétablir ici. Le cartouche doit donc se lire *Ré...Neter-Cha*, ou, d'après la règle de l'interversion des signes, constatée maintenant par tant d'exemples: ...*Neter-...Cha-Ré*. —[1] *Das Todtenbuch*, c. LXIV, Taf. XXV, ed. Lepsius. On n'objectera pas que le signe] manque dans ce cartouche. Ce signe, nécessaire pour distinguer l'un des deux *Menchérès* sur les monuments publics, ne l'était pas dans le *Livre des morts*.

Digitized by Google

cartouche qui précède ces trois-ci, n° 13 : , offrait encore, au moment où fut découvert le monument, un signe final , *f*, qui pouvait conduire à la conjecture que les autres signes, alors détruits, offraient les éléments du nom du *second Schoufou*. Effectivement, il a été reconnu sur les monuments une variante de ce nom, ainsi conçue[1] : , qui doit se lire : *Chnémou Chouf* (*ou*), et qui prouve qu'en certains cas, et sans doute pour se distinguer de son prédécesseur homonyme, dont le cartouche est toujours terminé par le signe , *ou*, ce prince terminait le sien par le signe , *f*. Si cette observation est fondée, on peut admettre, presque avec toute certitude, que le cartouche n° 13 de la *Table d'Abydos* renfermait le nom du *deuxième Schoufou*, et il est bien certain qu'il y occuperait la place dynastique et chronologique qui lui appartient. Cela posé, M. Bunsen en conclut que les douze cartouches qui manquent aujourd'hui, au commencement de la ligne supérieure de la *Table d'Abydos*, renfermaient, les *cinq premiers*, I-V, les *cinq premiers rois* du *Canon* d'Ératosthène; les *sept suivants*, VI-XII, les *sept rois* de la IIe dynastie de Manéthon. Mais j'avoue que je ne puis donner mon assentiment à cette supposition de notre auteur. D'abord, ce n'est pas de *sept* rois, mais de *neuf*, que se composait la IIe dynastie de Manéthon, dans les divers *Extraits* qui nous en sont parvenus, et dans l'exposition qu'en donne M. Bunsen lui-même; et, si ce nombre de *sept*, nécessaire à son calcul, n'est pas le produit d'une distraction, il devrait être au moins le sujet d'une explication, et M. Bunsen n'en donne aucune. En second lieu, je ne vois pas de raison pour que ce soit la IIe *dynastie thinite* qui ait été admise sur la *Table d'Abydos*, plutôt que la IIIe *dynastie memphite*, puisque ce sont les rois de la IVe *dynastie memphite* qui y figurent, nos 13, 14, 15 et 16. L'argument employé par M. Bunsen que, si c'était la IIIe *dynastie memphite*, composée de *neuf rois*, qui fût représentée sur la *Table*, le 14e cartouche de cette *Table* aurait dû contenir le nom du neuvième roi de cette dynastie, cet argument s'applique aussi à la IIe *dynastie*, composée pareillement de *neuf rois*. La restitution de cette partie de la *Table*, telle que la propose notre auteur, ne me semble donc pas possible, et je pense que, dans l'état actuel de nos connaissances, tout essai de restitution de ce monument, dans la partie qui nous occupe, ne peut être qu'une hypothèse plus ou moins gratuite.

M. Bunsen complète l'exposition qu'il a voulu donner de la IVe dynastie, en appliquant aux pyramides de Memphis, ouvrages des rois

[1] M. Bunsen la donne, t. II, p. 133, d'après le recueil de M. Lepsius.

Digitized by Google

de cette dynastie, les notions tirées des *listes* de Manéthon et du *Canon* d'Ératosthène, et mises d'accord, comme nous venons de le montrer. C'est dans cette application des données historiques aux monuments nationaux que doit se trouver la meilleure preuve de cet accord, s'il existe en effet, et c'est sans doute aussi par cette raison que notre auteur semble attacher une importance toute particulière aux vues nouvelles sur les rois auteurs des pyramides, que lui suggère le résultat de son travail. Nos lecteurs jugeront jusqu'à quel point est fondée cette partie des recherches de M. Bunsen.

Les inscriptions hiéroglyphiques, tracées par la main des ouvriers sur des pierres employées dans la construction des chambres de décharge, au-dessus de la chambre principale de la grande pyramide, ont donné, comme le savent nos lecteurs[1], deux cartouches royaux, celui de *Schoufoa* : , et celui de *Chnémou-Schouf* (*ou*) , qui furent d'abord attribués au roi fondateur de cette pyramide, au *Souphis Ier* de Manéthon, le même que le *Chéops* d'Hérodote. Le second cartouche fut regardé comme une simple variante du premier[2], où les deux éléments nouveaux, le *bélier* et le *vase*, symboles du dieu *Chnev*, *Chnef*, *Chnem*, pouvaient avoir la valeur d'un surnom joint au nom propre dans le même cartouche, comme on en a des exemples même pour les rois des premières dynasties. Cependant il avait paru à d'autres critiques, tels que M. Lepsius[3], et il semble maintenant démontré par les recherches de M. Bunsen, que le second cartouche appartient à un autre roi, qui ne peut être que le *second Schoufoa*, frère et successeur du premier. L'analyse des signes hiéroglyphiques exprimant le mot égyptien *Chnef* ou *Chnem* semble effectivement très-propre à rendre compte des transcriptions grecques, *Chéfren*, pour *Chnéfren*, et *Chemmis*, pour *Chnémis*, employées, la première par Hérodote, la seconde par Diodore, pour les noms des rois auteurs des deux grandes pyramides; et un argument négligé par M. Bunsen achève de démontrer que le *Schoufoa* et le *Chnémou-Schouf* (*ou*) de la grande pyramide sont bien en effet deux rois différents; c'est que les deux mêmes cartouches se lisent, gravés à côté l'un de l'autre, sur des rochers à *Ouadi-Magara*, où ils ont été relevés par M. L. de la Borde[4]. Ce point établi, il s'agit de voir les conséquences qu'en a tirées M. Bunsen, et qui ne tendent à rien moins qu'à changer absolument

[1] *Journ. des Sav.* 1841, avril, p. 238. — [2] C'était l'opinion de M. Lenormant, dans ses *Éclaircissem. sur le cerc. de Mycérin.* p. 41. — [3] Dans une *Lettre* adressée à M. Lenormant, et publiée à la suite des *Éclairciss. sur le cerc. de Mycérin*; voy. p. 46. — [4] *Voyage en Arabie Pétrée*, explicat. des planch. p. 71.

Digitized by Google

l'opinion que les anciens et les modernes avaient eue jusqu'ici au sujet des rois auteurs des deux grandes pyramides.

Partant de l'observation que le second cartouche, celui de *Chnémou-Schouf* (*ou*), est celui qui se rencontre le plus fréquemment dans les inscriptions hiéroglyphiques de la grande pyramide, M. Bunsen en conclut que c'est le deuxième *Schoufou, Saôphis II* ou *Souphis II*, le *Chéfren* d'Hérodote et de Diodore, qui a bâti cette pyramide, dans laquelle furent employées seulement quelques pierres taillées sous le règne de son frère et de son prédécesseur, et marquées du cartouche du *premier Schoufou*. Il suit de là que c'est la *seconde pyramide*, inférieure de très peu à la grande, qui fut bâtie par ce *premier Schoufou*, *Saôphis I* ou *Souphis I*, le *Chéops* d'Hérodote, et notre auteur explique de cette manière l'observation qui se lit dans les *Extraits* de Jul. Africain, et qu'il croit provenir du texte de Manéthon : ὃς (Σοῦφις) τὴν μεγίστην ἤγειρε πυραμίδα, ἥν φησιν Ἡρόδοτος ὑπὸ Χέοπος γεγονέναι, observation dont le sens serait que *Souphis* (le premier du nom) *bâtit la grande pyramide qu'Hérodote attribuait à Chéops*. Par ces derniers mots, M. Bunsen pense que Manéthon a voulu indiquer qu'Hérodote s'était trompé en attribuant à *Chéops*, le *premier* des *Schoufou*, la grande pyramide qui était l'ouvrage du *second*. Mais, pour avoir cette valeur, l'observation devrait être jointe au nom du *second Schoufou* ou de *Souphis II;* elle se lit, au contraire, dans les *Extraits* qui nous restent, à la suite du nom du *premier Schoufou*, *Souphis I*, qui est bien certainement le *Chéops* d'Hérodote; elle ne peut donc avoir la portée qu'on lui suppose; sans compter que cette observation même, dont M. Bunsen ne rapporte que la première partie, et qui, dans la seconde phrase, ainsi conçue : Οὗτος δὲ καὶ ὑπερόπτης εἰς θεοὺς ἐγένετο, καὶ τὴν ἱερὰν συνέγραψε βίβλον, ἣν ὡς μέγα χρῆμα ἐν Αἰγύπτῳ γενόμενος ἐκτησάμην, renferme la notion singulière d'un *livre sacré*, ἱερὰ βίβλος, composé par ce *Souphis*, *contempteur des dieux*, et acquis par l'auteur *comme une chose précieuse*, ὡς μέγα χρῆμα, *à l'époque où il était en Égypte*, ἐν Αἰγύπτῳ γενόμενος, notion qui ne peut véritablement, quelle qu'en soit la valeur, se mettre sur le compte de Manéthon, né en Égypte et vivant en Égypte, et qui ne peut conséquemment appartenir qu'à Jul. Africain, l'auteur des *Extraits*, sans compter, dis-je, que cette observation, considérée en elle-même et dans son ensemble, ne semble véritablement pas digne d'une grande confiance[1]. Revenons à M. Bunsen, et achevons de montrer de quelle manière il se rend compte de la

[1] A mon avis, cette observation, que je crois provenir de la main de J. Africain, et non de celle de Manéthon, tend seulement à établir la synonymie entre le *Souphis* de l'auteur égyptien et le *Chéops* de l'historien grec, synonymie qui ne peut faire l'objet d'aucun doute.


Digitized by Google

grande pyramide retirée au *premier Schoufou*, au *Chéops* d'Hérodote, et attribuée au second, *Chéfren*, contre la foi de la tradition historique.

On sait qu'il existe, dans ce grand édifice, une chambre souterraine, creusée dans le roc à une profondeur de cent deux pieds au-dessous de la base, et qui fut découverte en 1820 par le capitaine Caviglia. C'est l'appartement souterrain dont l'existence avait été connue d'Hérodote[1], et qui doit avoir été, suivant l'usage de toutes les pyramides, destiné à servir de lieu de sépulture pour le roi auteur de celle-ci. M. Bunsen est effectivement d'avis que la chambre en question a eu cette destination; et, si l'on n'y a retrouvé ni le sarcophage même, ni les débris de ce sarcophage, il explique cette circonstance par la destruction qui s'est exercée dans ce lieu, du temps même des anciens Égyptiens, par suite de la haine qui s'attachait à la mémoire de ce roi, *Souphis II, Chéfren*, oppresseur des hommes et ennemi des dieux. Il reste à expliquer l'existence du double appartement, *construit dans l'intérieur de la pyramide*, et composé des *deux chambres*, l'une vulgairement nommée *chambre de la reine*, et l'autre la *chambre du roi*, cette dernière renfermant encore aujourd'hui, à sa place antique, le sarcophage qui reçut certainement une momie royale. M. Bunsen pense que cet appartement fut exécuté *après coup*, pour servir de sépulture au *cinquième* roi de la dynastie, le *Champhrès* de Manéthon et d'Ératosthène, le *Chabryès* de Diodore, le *Schafré* des monuments, et il se fonde, pour cette attribution, sur le titre: *le grand de la pyramide*, la plupart du temps joint au nom propre de ce pharaon dans les inscriptions hiéroglyphiques qui nous l'ont transmis. Suivant lui, cette qualification honorifique ne peut s'expliquer que par la circonstance que *Schafré* aurait, non pas élevé cette pyramide, mais qu'*il l'aurait terminée*, c'est-à-dire qu'il en *aurait achevé la partie supérieure*, ou *tout au moins fait exécuter le revêtement des deux chambres*[2], lequel revêtement, comme l'on sait, consiste en dalles de granit. La *chambre du roi* aurait donc servi de sépulture à *Schafré*, dont le sarcophage y aurait été placé, tandis que le fondateur même de la pyramide, *Souphis II, Chéfren*, et non *Chéops*, aurait été déposé dans la chambre souterraine, d'où son cercueil aurait été arraché et mis en pièces par la haine des Égyptiens.

Tel est le système proposé par M. Bunsen, au sujet des deux grandes pyramides, et par lequel il se flatte d'avoir établi plus solidement l'accord des données historiques, fournies par Manéthon et par Ératosthène, avec les inscriptions hiéroglyphiques trouvées dans le sein même de la pyramide et dans la plaine qui l'entoure. Fidèle au plan que je

[1] Herodot. II, cxxv: τὸ ὑπὸ γῆν ὄρυγμα. — [2] Bunsen, t. II, p. 161: « Jedoch « muss Schafra entweder den oberen Theil vollendet, oder wenigstens die oberen « Gemächer bekleidet und eingerichtet haben. »

Digitized by Google

me suis tracé dès le principe, j'ai dû me borner à exposer ce système, sauf à l'apprécier plus tard, quand j'aurai présenté l'analyse entière de tout l'ouvrage. Je ne puis cependant m'abstenir de faire ici quelques réserves, qui me paraissent suffisamment motivées par l'importance de la question concernant les rois auteurs des deux grandes pyramides. Ainsi j'avoue que je ne puis admettre encore que la grande pyramide, attribuée par l'antiquité au *premier Schoufou*, le *Chéops* d'Hérodote, le *Chemmis* de Diodore, le *Souphis Ier* de Manéthon, soit l'ouvrage du *second*, le *Chnémou-Schouf* (*ou*), des monuments. Je ne crois pas non plus que cette pyramide ait servi pour deux rois, dont l'un, le fondateur, *Chnémou-Schouf* (*ou*), aurait été déposé dans la chambre souterraine, et dont l'autre, *Schafré*, le dernier roi de la dynastie, aurait eu sa sépulture dans la chambre principale, *construite plus tard* et *terminée par ce prince*. Les inductions que notre auteur a cru pouvoir tirer, à l'appui de cette hypothèse, du puits pratiqué dans l'intérieur de ce grand édifice, et destiné uniquement, suivant moi [1], à faciliter la retraite des ouvriers, après la clôture des chambres et des galeries supérieures, ces inductions, dis-je, ne me semblent réellement pas admissibles; et, tout considéré, je pense qu'il est possible de rendre compte de la disposition intérieure de la grande pyramide, telle que nous la connaissons maintenant, mieux que ne la connaissaient les anciens eux-mêmes, dans l'hypothèse, admise par l'antiquité, qu'elle servit de tombeau à un seul roi, à celui qu'Hérodote nommait *Chéops*, Manéthon, *Souphis Ier*, Ératosthène, *Saôphis Ier*, et qui est, à n'en pouvoir douter, le *Schoufou* des inscriptions hiéroglyphiques. Le fait des deux cartouches contenus dans ces inscriptions n'est pas contraire à cette opinion, et l'existence des deux sépultures n'est pas plus difficile à concilier avec la tradition historique qui eut cours sur le compte du roi auteur de cette pyramide. C'est ce que j'aurai lieu de montrer dans mon *Résumé sur les pyramides*, et ce que j'ai cru pouvoir annoncer ici d'avance, puisque j'en trouvais l'occasion naturelle dans les réserves que je n'ai pu m'empêcher de faire, au sujet de la manière dont M. Bunsen présente l'attribution des deux grandes pyramides.

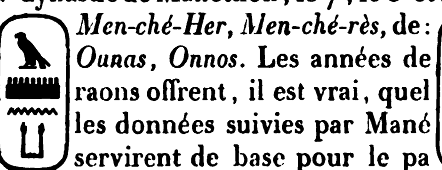
Nous passons maintenant à la restitution des ve et vi^e dynasties de Manéthon, comme la propose M. Bunsen. En vertu du principe général qu'il a adopté, la ve dynastie, qualifiée *éléphantine*, doit être regar-

[1] C'est l'opinion du savant égyptologue sir G. Wilkinson; c'est aussi celle de l'habile ingénieur M. Perring, et j'y adhère pleinement; mais je ne puis admettre la conséquence qu'en tire M. Bunsen en ces termes, t. II, p. 188: « Dieser Umstand ist aber vielleicht « von grosser geschichtlicher Wichtigkeit. Er vollendet die geschichtliche Unbegrei-« flichkeit des Ganzen, so lange man die Pyramide als Werk eines Königs ansieht. »

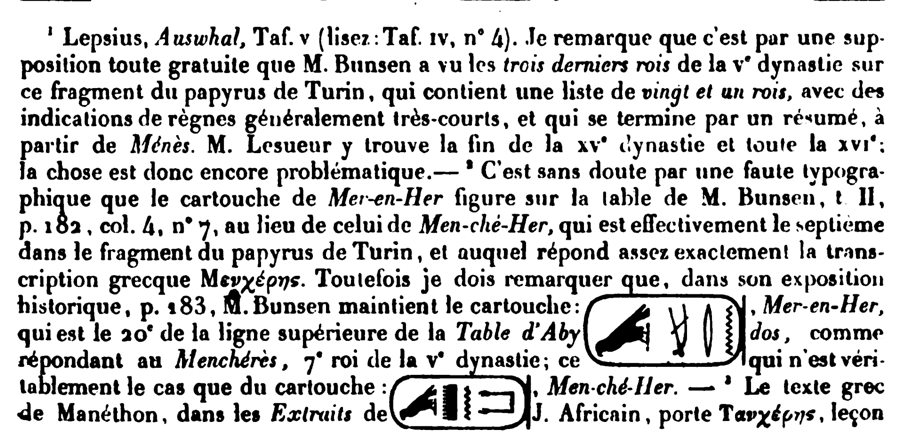
Digitized by Google

dée comme un démembrement de la monarchie légitime, lequel dut avoir pour siége la haute Égypte. Les *neuf* rois dont se compose cette dynastie, sur la *liste* de Manéthon, devaient donc former une branche collatérale de la maison royale; et la durée du règne de ces neuf rois devrait correspondre à celle de la VIᵉ dynastie, qui était *memphite* et qui fut contemporaine. Tel est en effet le système de M. Bunsen; mais ici l'application de ce système rencontre des difficultés graves et de plusieurs sortes, au point que je ne crois pas pouvoir me dispenser de les indiquer.

L'idée que la Vᵉ *dynastie éléphantine* ne peut avoir constitué la succession régulière de l'empire dont le siége était *Memphis*, résulte, aux yeux de notre auteur, du fait, aisé à vérifier, qu'aucun des noms de rois dont se compose cette dynastie ne correspond à ceux qui se trouvent portés sur le *Canon* d'Ératosthène, tandis qu'au contraire la correspondance existe entre les noms du *Canon* d'Ératosthène et ceux des rois de la VIᵉ *dynastie memphite*. Un second point, qui n'est pas moins facile à constater par les monuments, c'est que l'existence de la Vᵉ dynastie, telle que l'expose Manéthon, repose néanmoins sur une vraie tradition égyptienne, qu'elle a un caractère tout aussi historique, que sa place chronologique, comme dynastie collatérale de la VIᵉ *dynastie memphite*, est déterminée avec certitude. La preuve de ce dernier fait résulte de la présence de trois cartouches qui se suivent dans un fragment du papyrus royal de Turin[1], et qui sont ceux des trois derniers rois de la Vᵉ dynastie de Manéthon, le 7ᵉ, le 8ᵉ et le 9ᵉ; ces cartouches sont ceux de[2]:



Men-ché-Her, Men-ché-rès, de: *Tet, Tat-cherés*[3], et de: *Ounas, Onnos*. Les années de règne de ces trois pharaons offrent, il est vrai, quelques différences dans les données suivies par Manéthon et dans celles qui servirent de base pour le papyrus; mais ces diffé-



[1] Lepsius, *Auswhal*, Taf. V (lisez: Taf. IV, nᵒ 4). Je remarque que c'est par une supposition toute gratuite que M. Bunsen a vu les *trois derniers rois* de la Vᵉ dynastie sur ce fragment du papyrus de Turin, qui contient une liste de *vingt et un rois*, avec des indications de règnes généralement très-courts, et qui se termine par un résumé, à partir de *Ménès*. M. Lesueur y trouve la fin de la XVᵉ dynastie et toute la XVIᵉ: la chose est donc encore problématique. — [2] C'est sans doute par une faute typographique que le cartouche de *Mer-en-Her* figure sur la table de M. Bunsen, t. II, p. 182, col. 4, nᵒ 7, au lieu de celui de *Men-ché-Her*, qui est effectivement le septième dans le fragment du papyrus de Turin, et auquel répond assez exactement la transcription grecque Μενχέρης. Toutefois je dois remarquer que, dans son exposition historique, p. 183, M. Bunsen maintient le cartouche: , *Mer-en-Her*, qui est le 20ᵉ de la ligne supérieure de la *Table d'Abydos*, comme répondant au *Menchérès*, 7ᵉ roi de la Vᵉ dynastie; ce qui n'est véritablement le cas que du cartouche: , *Men-ché-Her*. — [3] Le texte grec de Manéthon, dans les *Extraits* de J. Africain, porte Ταγχέρης, leçon

rences, qu'il faut peut-être mettre sur le compte des copistes qui nous ont transmis les chiffres de Manéthon, ne varient, pour la somme des trois règnes, que de 76 à 86 ans[1], et cette variante, de quelque côté que soit l'erreur, est à peine sensible dans l'ensemble de la chronologie égyptienne, tandis que le fait des trois rois, *Men-ché-Her*=*Men-ché-rès*, *Tat*=*Tat-chérès*, et *Ounas*=*Onnos*, qui se suivent, sous des noms si manifestement les mêmes, dans la liste de la même dynastie, sur le papyrus, document égyptien original, et dans le texte grec de Manéthon, devient, pour la valeur historique de ce texte, comme pour la certitude historique de cette dynastie, un argument irréfragable. A l'appui de ce fait, M. Bunsen allègue encore des monuments, récemment acquis à la science par suite des recherches de M. Lepsius, qui ont fourni, indépendamment du nom du roi *Ounas-Onnos*, le 9ᵉ de la vᵉ dynastie, les noms des rois *Snéfrès* (au lieu de *Séphrés*), et *Népherchérès*, 2ᵉ et 3ᵉ rois de la même dynastie. Ces noms, *Snéfrou*: et : , *Néfrou-Ché-Ré*, se sont effectivement rencontrés sur des vases provenant d'*Abydos*, qui ne semblent pouvoir appartenir qu'à ces deux rois *Snéphrès* et *Népherchérès* de la liste de Manéthon; et ce qui paraît également bien constant, d'après une ingénieuse observation de M. Bunsen, c'est que le *Népherchérès* des vases d'*Abydos*, dans la composition du nom duquel entre le signe , *r*, ne peut être le *Népherchérès* septième roi de la ivᵉ dynastie *memphite*, dont le cartouche, rapporté plus haut, s'écrit[2]: , ou bien: avec le signe , *iri*, *œil*, variante qui constitue un nom différent, et qui tend conséquemment à distinguer le roi *Népherchérès* de la plaine des pyramides, le 7ᵉ de la ivᵉ dynastie, de l'autre roi *Népherchérès*, des vases d'*Abydos*, 3ᵉ de la vᵉ dynastie. Ces résultats si importants se

barbare, qui ne peut provenir que de Ταγχέρης, où se retrouve sans peine la leçon primitive ΤΑΤΧΕΡΗΣ. — [1] Je dois remarquer que les chiffres donnés par M. Bunsen sont les suivants : 8 + 38 + 30 = 76 ; tandis que, d'après la véritable leçon du papyrus, les chiffres réels sont: 8 + 28 + 20 = 56; d'où résulte une discordance entre les données du papyrus et celles du texte de Manéthon, bien autrement grave. — [2] La forme: , copiée dans des tombeaux de la plaine des pyramides par les savants de la double expédition française et toscane, fut publiée par Rosellini, *Monum. stor.* tav. I, p. 5, qui lisait ce nom : *Ré-Nofré-iri-ka*, t. I, p. 131. M. Lenormant s'était montré plus près de la vérité, en transcrivant ainsi le cartouche : ⲚⲞⲬⲤⲒⲢⲔⲀⲢⲎ, et en rapprochant cette transcription de la leçon Νεφερχέρης du texte grec; voy. ses *Eclaircissem. sur le cerc. de Mycérin.* p. 40. Mais il n'avait pu faire alors la distinction des deux cartouches.

Digitized by Google

trouvent encore confirmés, de la manière la plus heureuse, par la place qu'occupe le cartouche : , de *S-néf-r-ou*, *Snéphrès*, à la ligne supérieure de la *chambre des rois de Karnak*[1], place qui ne peut manifestement convenir qu'à un pharaon d'une époque très-peu postérieure à la IIIe ou à la IVe dynastie[2].

La conclusion de tous ces faits[3], qui tendent à démontrer la réalité historique de la Ve *dynastie éléphantine*, et sa place chronologique entre la IVe et la VIe, *memphites* l'une et l'autre, paraîtrait donc être de justifier sur ce point la *liste* de Manéthon. Telle n'est cependant pas la conclusion que tire notre auteur. Fidèle à son système, de ne voir la succession régulière de l'empire égyptien que dans les dynasties memphites, représentées, suivant lui, sur le seul *Canon* d'Ératosthène, il regarde la Ve dynastie *éléphantine* comme une dynastie collatérale, dont le démembrement s'opéra à la fin de la IVe dynastie, et qui eut son siége dans la haute Égypte; et il se fonde sur ce que les cartouches des rois de cette Ve dynastie, qui ne pouvaient, d'après cette division entre deux branches de la famille royale, se montrer dans le nord de l'Égypte, c'est-à-dire à *Memphis*, n'ont apparu effectivement que dans le sud, sur des monuments d'*Abydos*[4]. Or j'avoue que cet argument, fût-il sans exception, ne me semblerait pas être d'une telle force, qu'il suffît à lui tout seul pour infirmer l'autorité qui résulte de l'accord de la *liste* de Manéthon avec la place occupée par *Snéfrou* sur la *Table de Karnak*. On ne s'explique pas bien non plus, dans l'hypothèse de notre auteur, comment le prince en question, *Snéfrou*, aurait figuré parmi les chefs de l'empire, ce qui semble résulter de la place qu'il occupe dans la *chambre des rois de Karnak*, s'il n'avait appartenu qu'à une *dynastie col-*

[1] Lepsius, *Auswahl*, Taf. I. Le cartouche qui vient après, et qui est détruit, a été suppléé par celui de *Né-frou-ché-ré*, restitution de M. Lepsius, adoptée par M. Prisse. — [2] Effectivement, le cartouche qui précède immédiatement celui de *Snéfrou* est celui-ci : , que M. Bunsen attribue, comme nous l'avons vu, *Journ. des Sav.* juin, p. 375, au 9e roi de la IIIe dynastie, que d'autres donnent à un roi de la IVe, et qui ne peut, en toute hypothèse, ni remonter plus haut, ni descendre plus bas. — [3] Un autre cartouche, depuis longtemps signalé par Nestor L'Hôte, *Journ. des Sav.* janvier 1841, p. 54 : *Ou-seser-che-f*, pourrait bien répondre au 1er roi de la Ve dynastie, nommé *Ouserchérès* dans le texte grec de Manéthon; on aurait ainsi recouvré six des neuf rois dont elle se compose. — [4] Voici en quels termes cet argument est présenté par M. Bunsen, t. II, p. 186 : « Es ist klar, dass, wenn unsere « Annahme von der Theilung des Reiches nach dem Ende der vierten « Dynastie eine richtige ist, wir den Königsnamen der Elephantiner NICHT « im nördlichen Reiche begegnen können. Finden wir sie dagegen im Südlichen, und nur HIER. »

Digitized by Google

latérale. Enfin, on a peine à comprendre comment M. Bunsen a pu trouver des *princes*, et non des *rois*, de cette dynastie collatérale, dans les *dix cartouches*, n[os] 17 à 26, qui remplissent la ligne supérieure de la *Table d'Abydos*, à partir du n° 16. D'abord, cette détermination de *princes* au lieu de *rois*, qui se fonde sur la présence de l'*épervier*, , *Her*, symbole d'*Horus*, dans la composition du 20[e] cartouche : , *Mer-en-Her*, ne me semble nullement fondée, non plus que la similitude tirée des cartouches de la seconde rangée de la *Chambre de Karnak*. L'*épervier*, en dehors du cartouche, au lieu du signe *roi*, comme il se voit dans la *Chambre*, à l'endroit indiqué, désigne effectivement un *prince royal;* mais, employé comme élément constitutif dans la composition d'un cartouche, ainsi qu'on en a un exemple dans le nom cité plus haut de *Men-ché-Her*, pour ne point parler du cartouche si connu du *roi Horus*, de la xviii[e] dynastie, ce signe de l'*épervier* a sa valeur propre, celle que lui attribue M. Bunsen lui-même, en lisant *Mer-en-Her* le cartouche en question. En second lieu, l'importance attribuée à ces *dix princes*, qui n'auraient pas été des *rois*, et qui n'auraient appartenu qu'à une *dynastie collatérale*, importance qui résulte de ce qu'on les aurait admis à la ligne supérieure de la *Table d'Abydos*, où il semble qu'il ne dût figurer que des ancêtres du roi auteur du monument, Ramsès le Grand, que des pharaons choisis parmi les plus illustres de ses prédécesseurs, cette importance ne se trouve-t-elle pas en contradiction avec le système de M. Bunsen, qui retranche du nombre des dynasties légitimes, exclusivement *memphites* ou *thébaines*, cette v[e] dynastie *éléphantine?*

J'ai exposé mes doutes avec la profonde déférence que je professe pour les lumières du savant auteur, en même temps qu'avec la liberté qu'exige l'intérêt de la science dans des questions si graves et si difficiles. Maintenant j'ajoute qu'il vient d'être constaté, par les dernières explorations de M. Lepsius dans la plaine des pyramides, lesquelles ont eu pour résultat la découverte des cartouches de TOUS LES ROIS de la v[e] *dynastie éléphantine*, que cette dynastie forma bien réellement une dynastie de l'empire égyptien, qui suivit immédiatement la iv[e], et qui eut comme elle son siége à *Memphis*[1]. Ainsi tombe par le fait l'as-

[1] Lepsius, *über den Bau der Pyramiden*, Berlin, 1843, 8°, p. 3 : « Ich will hier « nur eine der sichersten und zugleich folgenreichsten Entdeckungen in dieser Be- « ziehung mittheilen, deren Wichtigkeit für alle Untersuchungen über die Chrono- « logie des alten Reiches nicht lange verborgen bleiben kann, namlich die entschie- « dene Überzeugung, welche die Monumente aufdringen, dass die 5te Manethonische « Dynastie, welche als ἐξ Ἐλεφαντίνης d. i. aus Elephantine stammend bezei-

Digitized by Google

sertion de M. Bunsen, que les cartouches des rois de la v[e] dynastie ne pouvaient se montrer que dans le sud de l'Égypte, à *Abydos* et au-dessus, et non dans le nord, à *Memphis* et dans son territoire. Ainsi s'écroule, dans une de ses principales applications, le système de notre auteur, que les seules dynasties légitimes sont celles dont les noms figurent sur le *Canon* d'Ératosthène. Il nous reste à voir comment la doctrine de M. Bunsen, pour la suite des dynasties du haut empire, peut encore se soutenir, en présence de cette révélation inattendue sortie des tombeaux de la plaine des pyramides. En attendant, c'est un fait dont l'importance, immense pour la chronologie de l'histoire égyptienne, ne saurait manquer d'être appréciée de nos lecteurs, que celui de la réalité historique de la v[e] dynastie éléphantine [1], prouvée, comme elle l'est à présent, par l'existence des cartouches de *tous les rois* qui la composaient; car ce fait, qui rend aux *listes* de Manéthon toute leur autorité, restitue à l'histoire du genre humain une époque de l'empire égyptien antérieure d'au moins 4000 ans à notre ère; et ce sont là des résultats dont l'idée même et encore moins l'espérance n'auraient pu venir à l'esprit de personne, il y a à peine vingt ans, avant l'immortelle découverte de Champollion.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Die Phonizier, von Movers. (*Les Phéniciens*, par M. Movers, *professeur à l'université de Breslau.*) Premier volume : *Recherches sur la religion des Phéniciens, rapprochée des cultes analogues qui furent en usage chez les Juifs idolâtres, les Carthaginois, les Syriens, les Babyloniens, les Égyptiens.* Bonn, 1841, in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Il exista, dans l'antiquité, un peuple peu puissant par lui-même, mais qui n'en a pas moins laissé, dans l'histoire, un souvenir ineffaçable.

« chnet wird, eine in Memphis residirende auf die 4[te] unmittelbar folgende Reichs-« Dynastie war. » J'ajoute que je tiens de la bouche de M. Lepsius lui-même, qu'il a recueilli TOUS les cartouches des rois de la v[e] dynastie. — [1] Il n'y a encore que bien peu d'années qu'un savant, qui s'est beaucoup occupé de l'histoire des dynasties égyptiennes, d'après les leçons de Champollion, dont il avait été le compagnon de voyage en Égypte et le disciple, M. Lenormant, citant un roi de cette v[e] *dynastie*

Digitized by Google

Les Chananéens, que les Grecs ont désigné par le nom impropre de *Phéniciens*, occupaient, comme on sait, une petite contrée, une langue de terre étroite, située à l'extrémité orientale de la mer Méditerranée, et d'une fertilité médiocre. Mais ce peuple, doué au plus haut degré de l'esprit du commerce et déployant les ressources d'une prodigieuse industrie, osa, un des premiers, s'aventurer sur la mer, dans des entreprises longues et hasardeuses. N'ayant à sa disposition ni la boussole, ni les autres secours dont la science des modernes a doté la navigation; ne trouvant, pour se guider sur les flots, que l'observation des astres, que les moyens offerts par une longue expérience, par une audace intrépide, il parcourut, dans tous les sens, le vaste bassin de la Méditerranée, fonda sur ses rivages des colonies florissantes, pénétra dans l'Océan, s'avança fort loin vers le nord du globe, visita les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, les rivages de l'Inde, colporta dans chaque contrée les productions des autres pays, rendit tout l'univers tributaire de l'industrie des fabriques que renfermait Tyr et Sidon, imposa à la Grèce son alphabet. On est sans doute enclin à s'étonner des grands et importants résultats obtenus par ce peuple, surtout si l'on songe au peu d'étendue de la Phénicie, et aux faibles moyens d'échange qu'elle pouvait offrir pour un négoce si prodigieusement répandu. Mais il faut se rappeler un fait mémorable et bien connu, qui explique, je crois, d'une manière satisfaisante les vastes établissements formés en tant d'endroits par les *Phéniciens*. Les Chananéens, divisés en sept nations, occupaient la plus grande partie de la Palestine. Les Israélites, ayant reçu de Dieu l'ordre formel d'entrer sur cette terre qui leur avait été promise, d'en exterminer les habitants et d'y établir leur demeure, marchèrent en effet contre les Chananéens. Ceux-ci, après une lutte opiniâtre dans laquelle ils virent tomber, sous le fer de l'ennemi, la fleur de leurs troupes et de leur population, évacuèrent leur pays et se retirèrent, les uns sur les frontières de leurs habitations primitives, les autres vers les côtes de la mer Méditerranée où des villes importantes, comme celles de Tyr et de Sidon, leur offraient, avec une retraite, de nombreux défenseurs. Les Hébreux, fatigués sans doute des travaux et des périls d'une guerre si acharnée, ne voulurent point tenter de nouveaux combats, et aimèrent mieux, malgré l'ordre exprès de Dieu, souffrir à côté d'eux leurs anciens ennemis, conclure avec eux des mariages et contracter des

éléphantine, s'exprimait ainsi, *Éclaircissem. sur le cerc. de Mycérin.* p. 40, 1) : « En supposant que la liste de la v° dynastie chez l'Africain soit authentique, et non composée à plaisir de noms empruntés aux dynasties voisines; ce qui reste de la liste d'Eusèbe autoriserait une telle supposition. »

Digitized by Google

relations[1], qui, sans leur procurer d'autre avantage qu'un simulacre d'alliances mensongères, furent pour eux le plus redoutable des fléaux; car elles implantèrent au milieu des enfants d'Israël le culte de Baal et des autres idoles qu'adoraient les Chananéens, ainsi que les crimes auxquels ces peuples étaient livrés, et qui avaient attiré sur leurs têtes la colère divine. Jabin, roi de Chanaan[2], essaya de recouvrer l'héritage de ses ancêtres; il vainquit les Israélites, et les tint, durant vingt ans, dans le plus dur esclavage; mais son armée, qui avait Sisara pour général, ayant été complétement défaite par les Hébreux que guidaient Barac et Débora, le peuple de Dieu reprit l'avantage, marcha de succès en succès, et finit par exterminer complétement Jabin et toutes ses forces.

Cette tentative malheureuse abattit sans doute le courage des Chananéens, et leur ôta le goût de rentrer, les armes à la main, sur leur ancien territoire. Mais, d'un autre côté, leur position se trouvait extrêmement critique. Agglomérés en très-grand nombre sur un espace étroit, ayant, du côté de l'occident, la Palestine, d'où les excluait la terreur inspirée par les Israélites; au midi, la nation guerrière des Philistins; au nord, les peuples d'origine syrienne, ils se voyaient exposés à la famine et aux autres maux physiques qu'entraîne la réunion d'une masse énorme de population sur un espace de peu d'étendue. La mer, en leur offrant un refuge assuré, leur ouvrait la voie vers des conquêtes importantes et leur promettait des établissements qui pourraient les dédommager, avec avantage, de la perte de la Palestine. On peut rapporter à cette époque l'origine des villes nombreuses que les Phéniciens avaient fondées sur les rivages septentrionaux de l'Afrique et dans le midi de l'Espagne. Sans ajouter une foi entière au contenu des inscriptions phéniciennes, que Procope nous représente comme gravées sur des colonnes, en Afrique, près des côtes de la Méditerranée, on peut admettre cependant la vérité du fait dont elles étaient censées exprimer le souvenir.

On conçoit même que de pareils établissements n'ont pas dû être formés par de simples colonies de marchands, mais qu'ils l'ont été par une population guerrière, habituée aux combats; car les nations belliqueuses, les Numides, les Gétules, etc., qui occupaient l'Afrique septentrionale, n'avaient pu voir de bon œil une partie de leur territoire envahie par ces audacieux étrangers. Les nouveaux venus s'étaient sans doute vus souvent forcés d'en venir aux mains avec leurs turbulents voisins, et avaient dû fréquemment être con-

[1] *Juges*, cap. III, v. 1 et suiv. — [2] *Juges*, cap. IV, v. 2 et suiv.

Digitized by Google

traints, en travaillant aux remparts de leurs villes, à tenir, d'une main la truelle, et de l'autre l'épée. Dès ce moment, les Phéniciens naturalisèrent, sur les rivages de l'Afrique, leur langue, leurs lois, leurs usages, leur civilisation. Ici la ressemblance était complète; et un voyageur qui, venant de la Phénicie, se trouvait transporté dans les villes d'Utique, de Carthage, de Gades, pouvait encore se croire à Tyr ou à Sidon. On trouve aussi, sur le sol de la Grèce et ailleurs, de nombreux vestiges de l'influence des Phéniciens. Sans doute ce peuple, dans les établissements qu'il avait formés à Thèbes, dans les îles de Thasos, de Samothrace, à Cythère et sur quelques autres points, avait dû laisser beaucoup de traces de son passage. Toutefois il ne faut pas s'exagérer cette influence des Phéniciens sur la Grèce. On peut croire que, dans une foule de localités, où ce peuple était amené par les besoins de son commerce, il s'occupait encore bien plus de recueillir des bénéfices immenses que d'imposer à la population quelques-unes de ses pratiques, de ses lois, de ses superstitions. Mais je ne veux pas m'appesantir ici à discuter ce qui concerne cette proposition. J'aurai occasion de revenir sur ce sujet dans la suite de mes articles, et j'examinerai si l'influence des Phéniciens sur les arts de la Grèce, de l'Italie, etc., a été aussi grande que l'admettent aujourd'hui quelques savants archéologues.

Une histoire des Phéniciens, écrite par un de leurs compatriotes, d'après les monuments, les archives de la contrée, présenterait, à coup sûr, un récit du plus haut intérêt, et offrirait, sous le rapport des faits, comme sous celui de la géographie, un ensemble éminemment curieux et instructif. Malheureusement l'antiquité ne nous a transmis aucun ouvrage de ce genre. L'histoire de Sanchoniaton, traduite en grec par Philon de Biblos, est entièrement perdue, à l'exception du fragment que nous a conservé Eusèbe. Les histoires écrites en grec par Ménandre, Dius, ne nous sont connues que par les débris qui existent dans les ouvrages de Joseph. Quelques renseignements, épars dans les livres de la Bible et dans quelques historiens grecs, sont, à peu près, tout ce qui nous reste pour recomposer la suite des faits qui ont signalé l'existence des Phéniciens. Il est donc absolument impossible de rétablir leur histoire, et d'en offrir un ensemble tant soit peu satisfaisant.

Ces obstacles, qui paraissent insurmontables, n'ont pas arrêté M. Movers, qui s'est proposé de présenter à ses lecteurs un recueil, aussi complet que possible, de tout ce qu'on peut savoir relativement à ce peuple célèbre. Le premier volume, le seul qui ait vu le jour, renferme, ainsi que le titre l'indique, *des recherches sur la religion des*

Digitized by Google

Phéniciens, dans ses rapports avec le culte des Israélites idolâtres, celui des Carthaginois, des Syriens, des Babyloniens, des Égyptiens. Ce tableau forme un gros volume in-8°, de plus de 700 pages. Un second tome, moins considérable, contiendra un résumé critique des fragments qui nous restent sur l'histoire des Phéniciens, des détails nombreux sur les colonies de ce peuple et sur son commerce.

M. Movers expose en ces termes les motifs qui l'ont engagé à entreprendre cet ouvrage. « Les recherches qui forment la base du présent livre furent inspirées, il y a quelque temps, par les besoins scientifiques qu'éprouvait l'auteur, de se procurer à lui-même des lumières sur une partie si peu cultivée et presque inconnue du domaine de l'archéologie orientale. L'importance d'un sujet trop négligé, le vif intérêt que notre siècle témoigne pour des études de ce genre, des publications d'une nature analogue, nommément les excellents travaux paléographiques de Gesenius, m'engagèrent à entreprendre, sur cette matière, un traité complet. Les nombreuses difficultés contre lesquelles je devais lutter à chaque pas, bien loin d'arrêter mon ardeur pour ces recherches, m'excitèrent encore davantage à poursuivre et à confirmer, autant que possible, sur tous les points, les découvertes et les résultats, qui, dès le début, s'offrirent à moi. »

« Ce fut après un travail continué, durant plusieurs années, sans interruption et avec un intérêt toujours croissant, que je terminai ce premier volume, que je recommande ici à l'acceptation bienveillante des amateurs et des appréciateurs de l'antiquité. » ....

« Quant à ce qui concerne l'objet de l'ouvrage, je puis bien, en raison des nombreuses difficultés qu'entraînent avec soi la nature du sujet, la production toujours incomplète et souvent inexacte des sources, le manque des travaux préparatoires véritablement utiles, réclamer une indulgence équitable. Le petit traité de Selden, *De diis Syris*, publié il y a plus deux cents ans, n'a point encore été surpassé. Les travaux consciencieux du Münter sur la religion des Carthaginois et des Babyloniens sont, comme compilations, fort précieux; mais ils n'offrent pas un ensemble complet et laissent même à désirer sous le rapport de l'exactitude. Les théologiens, les interprètes de la Bible, les archéologues, qui, récemment, ont pris pour objet de leurs recherches les opinions religieuses et les divinités adoptées par les Juifs idolâtres, ont peu avancé la question; ils ont plutôt présenté sous un jour faux, ou avec partialité, les idées qu'on doit se former des divinités que mentionne l'Écriture sainte, et ils ont seulement contribué à propager les plus pauvres assertions, concernant les religions de

Digitized by Google

l'ancienne Asie. » M. Movers ajoute que les écrivains qui ont traité *ex professo* de la mythologie des peuples anciens ont aussi contribué à répandre, sur cette matière, une assez grande obscurité, attendu que plusieurs d'entre eux n'avaient pas une connaissance assez approfondie de ce qui concerne les langues et les antiquités des peuples de l'Orient. Je n'ajouterai ici qu'un seul mot. M. Movers, en parlant des travaux qui ont trait aux Phéniciens, ne fait pas mention des trente mémoires que l'abbé Mignot a insérés dans le Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'année dernière, M. Movers a publié une nouvelle explication de la scène du *Pœnulus* de Plaute[1]. Dans la préface qui accompagne cet opuscule, il annonce que le second volume de l'ouvrage sur les Phéniciens ne tardera pas à voir le jour.

L'ouvrage de M. Movers est, sans contredit, sous le rapport de l'érudition, extrêmement remarquable. On ne pouvait, à coup sûr, sans de longues et patientes recherches, réunir les matériaux d'un pareil livre; et il fallait une force de tête et une puissance d'imagination peu communes pour coordonner ces fragments épars, ces éléments hétérogènes, et en faire jaillir le sujet d'une discussion judicieuse et approfondie. On serait certes en droit d'adresser à l'auteur quelques reproches. D'abord, il a un peu trop étendu le cadre du tableau qu'il avait à tracer; au lieu de se borner, comme son titre l'indique, aux divinités que vénéraient les Chananéens, il a embrassé, dans son vaste plan, la mythologie d'une bonne partie des nations de l'Orient; et l'on trouve ici de nombreux détails sur quantité de dieux qui n'étaient point, chez les Chananéens, l'objet d'un véritable culte, et qui peut-être n'y étaient connus que de nom. Ce défaut, si c'en est un, trouvera facilement grâce aux yeux des antiquaires et des philologues, qui sont naturellement enclins à excuser un peu d'irrégularité dans la marche d'un livre, pourvu que ce livre présente une collection de renseignements instructifs. D'un autre côté, il faut le dire, M. Movers s'est laissé un peu trop souvent entraîner par son imagination; il a fréquemment cédé au plaisir de faire des rapprochements neufs, souvent ingénieux, mais qui ne sont pas toujours également solides; il a, sur bien des points, hasardé des étymologies qu'une critique sévère serait en droit de contester. Je ne m'arrêterai point ici à produire des exemples qui justifient le reproche que j'ose adresser au savant auteur. Dans la suite

[1] *Die Punischen texte im Pœnulus des Plautus kritisch gewürdigt und erkläret*, von Dr F. C. Movers. Breslau, 1845, in-8°.


Digitized by Google

de ces articles, l'occasion se présentera naturellement de soumettre à un examen consciencieux quelques-unes des hypothèses dont l'auteur a étayé ses récits.

Suivant M. Movers, les Chananéens, appelés par les Grecs *Phéniciens*, étaient une nation qui appartenait à la race sémitique, dont quelques peuplades, dit-il, dans un temps qui précède le commencement de notre histoire, s'acheminèrent peu à peu, les unes venant du nord, par la Syrie; d'autres, du sud, par l'Arabie; et, suivant toute apparence, parvinrent, au bout de plusieurs siècles, à s'établir, d'une manière fixe, dans la Palestine. Appelés Chananéens, du mot *Chanaan*, כְּנַעַן qui désigne *une terre basse*, par opposition au terme *Aram* אֲרָם, qui exprimait *une terre haute*, ils composaient, suivant le récit de Moïse, un seul peuple, mais divisé en plusieurs nations, qui, toutes étaient soumises au gouvernement monarchique, habitaient des villes entourées de murs, présentaient, à l'époque de l'invasion des Israélites, une population assez nombreuse, et, comme beaucoup de raisons permettent de le supposer, avaient déjà atteint un degré de civilisation fort remarquable, dans une si haute antiquité.

Ce paragraphe peut donner matière à plusieurs observations. D'abord les Chananéens appartenaient-ils réellement à la race sémitique? L'opinion qui leur attribue cette origine n'est pas, je crois, parfaitement fondée. Elle repose uniquement sur la ressemblance de la langue parlée chez les Chananéens avec les langages usités chez les peuples auxquels on est convenu de donner le nom de sémitiques; mais cette raison ne me paraît pas suffisante. En effet les peuples issus de Sem ne parlaient pas tous un même langage; on peut citer, entre autres, les peuples d'*Elam*, עֵילָם, la Perse, dont l'idiome différait complétement de celui des peuples araméens ou arabes. En second lieu, l'opinion qui donne pour père aux Chananéens Chanaan, fils de Cham, est appuyée sur le témoignage formel de Moïse. Or est-on bien fondé à venir, sur de simples présomptions, contredire l'autorité imposante du seul écrivain auquel nous devons la connaissance des faits qui concernent cette antique période de l'histoire? D'ailleurs, un fait bien grave, et auquel on ne saurait, je crois, opposer rien de solide, achève de démontrer que les Chananéens descendaient en droite ligne de Cham, et non pas de Sem. Lorsque Noé, pour punir un fils qui lui avait manqué d'une manière scandaleuse, prononça une malédiction solennelle contre Cham et son fils Chanaan, il déclara que « Chanaan serait esclave de Sem. » Or cet anathème, qui devait avoir sur la destinée des Chananéens une influence irrésistible, se réalisa complétement à l'époque où les Juifs, entrant dans

Digitized by Google

la Palestine, exterminèrent ou soumirent à leur domination les habitants de cette contrée. Comme il est facile de le voir, la prédiction n'aurait pas été bien accomplie, si cette population vouée à la destruction avait appartenu à une autre race qu'à celle de Chanaan; car nous ne trouvons nulle part qu'aucune malédiction émanée de Dieu, qu'aucune menace de destruction eût été prononcée contre des peuples issus de Sem. Il n'est pas étonnant que les Chananéens, qui semblent avoir résidé assez longtemps dans la Babylonie, comme auxiliaires de Nemrod, qui ensuite vinrent se fixer dans la Palestine, au milieu de nations qui parlaient des dialectes araméens et arabes, aient adopté un langage qui les mettait en relations directes et intimes avec leurs voisins. D'ailleurs, pourrait-on dire quelle était la langue qui appartenait spécialement aux nations issues de Cham? En Égypte, il est vrai, on parlait un idiome dont le copte nous offre encore aujourd'hui les débris. Mais, dans l'Afrique septentrionale, à l'occident de l'Égypte, et jusqu'aux rivages de l'océan Atlantique, les peuples parlaient un langage désigné par le nom de *berber*, et qui n'offre pas, avec l'égyptien, la moindre analogie. D'un autre côté, dans les pays situés au midi de l'Égypte régnait la langue éthiopienne, qui appartient évidemment à la classe des idiomes sémitiques.

Est-il bien vrai que le nom de *Chananéens* dérive du mot *knaan*, כנען, qui désigne *un pays bas*, comme celui *d'aram*, du mot ארם, exprimant *un pays haut?* Pour adopter cette étymologie, il faudrait, comme je l'ai dit, rejeter complétement le témoignage de Moïse; en outre, le mot כנען, malgré le témoignage de feu Gesenius, ne saurait avoir la signification qu'on lui attribue, comme le nom ארם n'a rien, je crois, de commun avec le terme *ram*, רָם, qui signifie *élevé*.

M. Movers indique les bornes du pays occupé par les Chananéens. Il se terminait, du côté du midi, par le territoire des Philistins, celui des Amalécites, et autres peuplades arabes; du côté du nord, non loin du territoire de Sidon, se trouvait, entre autres lieux, le canton de *Ghebal*, הָאָרֶץ הַגִּבְלִי, qui, si l'on en croit M. Movers, n'appartenait point aux Chananéens. Mais les textes de la Bible ne disent rien sur cette matière. Si Moïse ne nomme pas, parmi les fils de Chanaan, un personnage appelé *Ghibli*, ce passage prouve seulement que, dans ces temps reculés, la ville de *Ghebal*, la *Biblos* des Grecs, n'avait pas encore l'importance qu'elle acquit par la suite; que sa fondation ne remontait pas aux premiers temps de la domination des Chananéens, et qu'elle était simplement une colonie de Sidon ou de quelque autre ville phénicienne. Moïse lui-même semble contredire l'opinion de notre auteur,

Digitized by Google

lorsqu'il compte[1], parmi les descendants de Chanaan, Arwadi, le fondateur de la ville d'Aradus. Or cette ville, qui était beaucoup plus au nord que *Ghebal*, dépendant du pays des Chananéens, il est vraisemblable que le territoire qui s'étendait au midi de cette place se trouvait aussi enclavé dans la même contrée. Le passage du livre de Josué[2] n'est nullement contraire à cette opinion. L'auteur comprend dans les limites du pays de Chanaan le canton de Ghebal, הָאָרֶץ הַגִּבְלִי, tout le mont Liban; à l'Orient, depuis Baal-Gad, au pied du mont Hermon, jusque vers Hamat. D'un autre côté, nous lisons, dans le I[er] livre des Rois[3], que les ouvriers de Salomon, réunis à ceux de Hiram et aux habitants de Ghebal, taillèrent et préparèrent les bois et les pierres qui devaient servir à la construction du temple de Jérusalem. Enfin Ezéchiel[4], nous apprend que les vieillards de Ghebal et les sages de cette ville se trouvaient à Tyr, et veillaient à la conservation de cette capitale. Ces passages, si je ne me trompe, démontrent avec évidence que la ville de Ghebal faisait partie intégrante de la contrée des Phéniciens. Le nom de cette place, si l'on en croit MM. Gesenius et Movers, dérive du mot arabe جبل *montagne*. Mais je ne saurais admettre cette étymologie; car ce n'est pas dans une contrée aussi reculée vers le nord, que l'on doit s'attendre à trouver un nom d'origine arabe.

M. Movers fait venir les Chananéens de la contrée qui avoisine Babylone, et cette opinion, qui est conforme au récit de Moïse, et que j'ai discutée moi-même dans mon *Mémoire sur Ophir*, s'accorde mieux, je crois, avec la vérité, que les hypothèses des historiens qui ont été chercher, ou sur les rivages méridionaux de la mer Rouge, ou dans les îles du golfe Persique, le berceau des Chananéens. Comme M. Movers ne manquera pas, dans son second volume, de traiter cette question avec l'étendue qu'elle comporte, je reviendrai aussi sur ce sujet intéressant.

L'auteur fait observer que les Chananéens ou les Phéniciens peuvent revendiquer la gloire, non-seulement d'avoir atteint, dès les temps les plus reculés, un très-haut degré de civilisation, mais de l'avoir conservée beaucoup plus longtemps que les autres peuples, leurs voisins; qu'après la ruine complète de Ninive, lorsque Babylone était transformée en un désert, les Phéniciens, durant près de 500 ans, conservèrent leur supériorité, non-seulement dans les arts, mais dans les sciences et dans les lettres; que, sous ces différents rapports, ils

[1] *Genèse*, chap. x, v. 18. — [2] Chap. xiii, v. 5. — [3] Chap. v, v. 32. — [4] Ch. xxvii, v. 9.

Digitized by Google

purent lutter, sans désavantage, avec les nations les plus éclairées du monde.

M. Movers fait observer, que si, comme il est impossible de le nier, l'Orient a exercé une influence puissante sur le développement des arts, des sciences, ainsi que des idées religieuses, chez les peuples de l'Occident, les Phéniciens durent être les principaux intermédiaires de ces communications qui existèrent entre les habitants des diverses parties du monde connu; que des nations orientales, très-anciennement civilisées, telles que les Syriens, les Babyloniens, les Égyptiens, ne pouvaient, à raison de leur position isolée, de leur concentration sur leur sol natal, et de leur éloignement pour la navigation, exercer, sur les contrées de l'ouest, une influence réelle. Que les Phéniciens seuls, dès la plus haute antiquité, à des époques antéhistoriques, étaient voués à la navigation, au commerce maritime, et avaient étendu au loin leurs expéditions mercantiles.

M. Movers, après avoir fait observer que la Palestine et les contrées voisines semblent avoir, dès les temps les plus anciens, été le théâtre de nombreuses émigrations, trace la marche que les Phéniciens ont dû suivre, pour apporter, dans les contrées de l'Occident, leurs arts, leurs religions. Leur première route, suivant lui, eut lieu le long des côtes méridionales et occidentales de l'Asie Mineure, dans les îles qui l'avoisinent, surtout dans celle de Chypre, et on peut en observer la direction jusque dans la Thrace. L'auteur s'étend un peu sur ce qui concerne la ville de Tarse. Il entre, à cet égard, dans une discussion qui n'est pas sans intérêt, et sur laquelle j'aurai occasion de revenir dans un autre article.

Si l'on en croit M. Movers, la religion des Lydiens avait les plus grands rapports avec celle des Phéniciens. Il suppose qu'entre la Lydie et la Palestine, il y a eu, dès l'origine des peuples, des rapports intimes. Il rejette, et, je crois, avec toute raison, les traditions lydiennes, qui portaient que la ville d'Ascalon avait été fondée par un Lydien nommé Ascalos : que Mopsus avait, près d'Ascalon, vaincu Atergatis, et précipité dans la mer cette déesse, avec son fils Ἰχθύς, que M. Movers regarde comme identique avec Dagon. Il admet, au contraire, que les Philistins, dès les temps plus reculés, avaient peut-être entrepris des incursions hostiles contre les Lydiens. La fondation d'Ascalon par Ascalos est, à coup sûr, une de ces fables que l'on trouve en si grand nombre dans les traditions des Grecs. Ascalon paraît avoir existé dès les plus anciennes époques de l'histoire, et avoir dû sa fondation aux Philistins. Son nom ne se trouve pas, il est vrai, dans le

Digitized by Google

Pentateuque; mais on le rencontre dans le livre de Josué[1] et dans celui des Juges[2]. Les Lydiens ne paraissent pas avoir eu aucun rapport d'origine avec les Chananéens; car nous apprenons, du témoignage de Moïse[3], que les Lydiens appartenaient à la race de Sem, tandis que les Chananéens descendaient de Cham. Ce que j'ai dit du nom de Dagon ne confirme pas la prétendue identité de ce dieu avec le personnage nommé Ἰχθύς.

Suivant M. Movers, les Cariens tiraient leur origine des Phéniciens ou Chananéens. Ils s'étaient établis et répandus sur les îles de la mer Méditerranée, particulièrement en Crète; ils en furent chassés par Minos et les Hellènes, et se réfugièrent sur la côte de l'Asie Mineure, à laquelle ils donnèrent leur nom, et où ils se mêlèrent avec les Léléges. Mais cette origine des Cariens repose, à mon avis, sur un fondement peu solide : Thucydide même établit[4], d'une manière formelle, une distinction entre les Phéniciens qui habitaient les îles de la mer Méditerranée et les Cariens. Que ceux-ci parlassent une langue particulière, différente du grec, ils avaient cela de commun avec les différentes nations de l'Asie Mineure. Des monuments écrits dans les idiomes de plusieurs peuples de cette contrée sont aujourd'hui sous nos yeux. Et, à coup sûr, les langages que ces monuments nous offrent ne paraissent avoir rien qui les rapproche du phénicien. Si ces Cariens avaient une origine chananéenne, on ne pourrait pas les regarder comme une colonie de Philistins. D'ailleurs, les longues navigations de ces derniers sont loin d'être un fait avéré pour l'histoire. Enfin, dans un article précédent, j'ai exposé ce qu'il fallait croire sur l'identité des *Kari*, כָּרִי, ou *Kréti*, כְּרֵתִי, avec les Philistins.

Que les Phéniciens aient, dans les temps anciens, fondé quelques villes, quelques établissements de commerce dans la Thrace, dans la Bithynie, à coup sûr il n'y a rien là qui ne soit fort vraisemblable. Mais, parce que, suivant la tradition, un roi de Thrace portait le nom de *Phinée;* que des villes, appelées *Phinon* et *Phinopolis*, existaient dans la Bithynie, doit-on rapprocher de ces dénominations celle d'un chef iduméen appelé *Phinon*, פִּינֹן, d'un lieu nommé *Founon*, פּוּנֹן, situé entre Petra et Zoar, qui fut une des stations des Israélites dans le désert, et qui, dans la suite, sous le règne des empereurs romains, était célèbre pour les mines qui s'y trouvaient en exploitation, et auxquelles on avait coutume d'envoyer les criminels? Faut-il, d'après cela, voir dans les

[1] Chap. XIII; v. 3. — [2] Chap. I, v. 18; XIV, v. 19. — [3] *Genèse*, chap. X, v. 22. — [4] *Historia*, lib. I, cap. VIII.

Digitized by Google

noms de *Phinée, Phinon, Phinopolis*, une allusion aux travaux métallurgiques entrepris par les Phéniciens? J'avoue qu'un pareil rapprochement me paraît au moins un peu hasardé. Il est facile d'imaginer que les Iduméens et les peuples de l'intérieur de l'Arabie ne devaient guère avoir pris une part active aux expéditions maritimes entreprises par les Phéniciens. Que ceux-ci aient, à une époque reculée, exploité les riches mines que renfermait l'île de Thasos, c'est ce qu'atteste Hérodote[1], et rien ne saurait infirmer son témoignage. Mais voir dans le Bacchus de la Thrace un dieu arabe; dériver le mot *Bassareus* du terme arabe بشر, qui, dit-on, désigne une *peau* (ce qui n'est pas parfaitement exact); dans le nom *Sabos*, une allusion au nom de la contrée de *Saba*, c'est, je crois, se livrer un peu trop à des rapprochements étymologiques.

M. Movers traite ensuite des établissements formés par les Phéniciens sur les îles de la mer Méditerranée. Il s'occupe d'abord de l'île de Rhodes, et il fait voir que des traces nombreuses, conservées dans cette île, attestaient les communications qu'elle avait eues, à des époques très-anciennes, avec les Phéniciens et les Égyptiens. De là, il passe aux îles de Crète et de Chypre. Il rappelle que la première de ces îles était, dans l'origine, peuplée par des barbares, que Minos força de fuir et de se réfugier dans la Carie, la Lycie, la Syrie, la Palestine, l'Afrique. Il se demande quels pouvaient être ces barbares habitants de la Crète. Il croit y reconnaître les Philistins, qui, à une époque reculée, avaient formé des établissements en Crète, et qui, repoussés par les armes de Minos, regagnèrent, en partie, leurs anciennes demeures. Je n'entrerai, à ce sujet, dans aucun détail, parce que j'ai moi-même, récemment, discuté cette question, en rendant compte de l'ouvrage de M. Hitzig. M. Movers s'attache à trouver de nouveaux rapports, qui attestent les anciennes communications de l'île de Crète avec la Phénicie. Nonnus fait mention des Rhadamanes, qui avaient été, en Crète, les dominateurs de la mer, et qui, chassés par Minos, s'établirent sur les côtes du golfe Arabique; ils s'y trouvaient, suivant la tradition rapportée par ce poëte, lorsque Bacchus, préparant son expédition dans l'Inde, les chargea d'équiper et de monter sa flotte. Suivant M. Movers, le nom de ce peuple dérive des deux mots רדי מין, *dominateurs des eaux*. Cette étymologie me paraît un peu incertaine. Comme trace de l'établissement des Phéniciens en Crète, M. Movers cite le minotaure, qui, suivant lui, devait peut-être son existence à une idole ayant le corps d'un homme et la tête d'un taureau, ainsi que le Moloch des Israélites. Il cite la fable d'un

[1] *Histor.* lib. VI, cap. XLVII.

géant de bronze nommé *Talos*, qui, trois fois par jour, ou par année, parcourait la Crète, et étouffait entre ses bras brûlants les étrangers qui abordaient sur la côte. Il voit là une allusion à la statue de Saturne, qui, chez les Israélites et à Carthage, recevait dans ses bras, rougis par un feu ardent, les malheureuses victimes que lui offrait la superstition. Il peut y avoir, dans ce rapprochement, quelque chose d'ingénieux. Je ferai seulement observer que la tradition qui attribue à Moloch une tête de bœuf, que celle qui atteste que les enfants offerts en sacrifice étaient placés dans les bras échauffés de l'idole, ne reposent sur aucun témoignage contemporain, et n'ont pour appui que l'assertion des commentateurs juifs, qui vivaient à une époque bien postérieure à celle dont ils ont entrepris d'exposer les faits. Si l'on en croit M. Movers, les trois frères, Rhadamante, Minos, Sarpédon, portent des noms qui rappellent des divinités phéniciennes. Le premier nom représente les mots רד המות (le dominateur de la mort); le nom du dernier doit s'expliquer par שַׂר פדן, *sar-paddan* (le chef de la plaine); et enfin, Minos nous représente les mots בעל מְעֹדן ou בְעַל מְעִין, c'est-à-dire « le maître de l'habitation (céleste). » De pareilles étymologies peuvent laisser quelque prise au doute. M. Movers fait observer que l'Égypte, qui se vantait d'avoir donné aux autres peuples ses idées religieuses, avait, dès les plus anciennes époques, adopté les divinités des peuples sémitiques, et, en particulier, des Phéniciens; que, dans l'espace qui s'étend entre les années 2000 et 1600 avant Jésus-Christ, des Phéniciens, partis de la contrée des Philistins, s'étaient établis dans la basse Égypte, où ils avaient fondé les dynasties des *Hyksos* ou *pasteurs;* que ce peuple, après de longues guerres avec les habitants de cette contrée, fut enfin chassé par eux, et alla chercher un refuge sur la côte nord de l'Afrique, sur les côtes de la mer Méditerranée et en Grèce. Suivant lui, ces pasteurs étaient des Philistins; il discute cette opinion avec de grands détails. Je ne m'arrêterai pas sur cette matière, attendu que je l'ai traitée moi-même dans mes articles sur l'*Histoire des Philistins*.

M. Movers attribue aux Philistins de longues expéditions maritimes. Il parle des établissements formés par ces peuples dans l'île de Cythère, à Paphos, en Crète, à Jalysus dans l'île de Rhodes. Je ferai observer, à cette occasion, que, dans le récit d'Hérodote[1], ce ne sont pas précisément les Philistins qui sont indiqués comme les fondateurs du temple de Cythère, mais les Phéniciens, originaires de la Syrie.

M. Movers attribue à l'invasion des Philistins en Égypte une grande

[1] Lib. I, cap. cv.

Digitized by Google

influence sur la religion des Égyptiens, et l'introduction de divinités dont le culte était particulier aux nations de race sémitique. Mais, si je ne me trompe, M. Movers s'exagère beaucoup l'influence que purent exercer les *Hyksos* ou *pasteurs* sur l'Égypte, durant le temps que ce pays fut soumis à leur sceptre de fer. D'abord, les Égyptiens, ce peuple si tenace, si ennemi du progrès, si attaché à ses usages, à ses institutions, devait se montrer peu enclin à accueillir des changements qui ne tendaient à rien moins qu'à dénaturer sa religion; surtout quand ces prétendues améliorations lui étaient imposées, le fer et la flamme à la main, par une nation d'étrangers, qui s'étaient montrés pour lui des conquérants barbares et impitoyables. En supposant que les Égyptiens, par suite de leur timidité naturelle, eussent courbé la tête sous le joug, et reçu, sans murmurer, la loi de leurs maîtres, il est probable que, dans le moment où une lutte courageuse et désespérée les affranchit pour toujours d'un joug odieux, ils auraient rejeté avec indignation ces atteintes portées à leur culte primitif, et qui n'offraient plus pour eux qu'un monument de leur servitude. En outre, il est fort douteux que les *Hyksos*, lors de la conquête de l'Égypte, aient eu une civilisation assez avancée pour qu'ils tentassent de faire prévaloir, chez le peuple vaincu, leurs institutions religieuses. Il est plus probable qu'ils se seraient plutôt trouvés dans la position où a toujours été un peuple conquérant, qui soumet par la force de ses armes une nation beaucoup plus éclairée que lui. Bien loin de prétendre implanter chez les vaincus des institutions qu'il ne possède que d'une manière très-imparfaite, il rougit bientôt de se voir si en arrière sous le rapport de la civilisation. Il n'a alors d'autre ressource que de s'amalgamer avec ses nouveaux sujets, et de leur demander des institutions politiques, scientifiques et religieuses, à l'aide desquelles il puisse réparer le vice de son éducation primitive, et se placer sur la ligne des peuples véritablement civilisés. On peut donc croire que ces pasteurs auraient plutôt admis les idées religieuses des Égyptiens, qu'ils ne leur eussent imposé des dogmes étrangers. Enfin, est-il vrai, comme le suppose M. Movers, que les *pasteurs* fussent réellement d'origine phénicienne ou philistine? J'ose ne pas le croire, et je prends la liberté de renvoyer, sur cet article, mes lecteurs à ce que je viens d'écrire en rendant compte du livre de M. Hitzig.

QUATREMÈRE.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 21 août, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Naudet. Après l'annonce des prix décernés et des sujets de prix proposés, M. Lenormant a lu un rapport sur les mémoires envoyés au concours, relatifs aux antiquités de la France. Le reste de la séance a été rempli par la lecture d'une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Mionnet, par M. Walckenaer, secrétaire perpétuel, et de deux fragments de mémoires, l'un, de M. Raoul-Rochette, sur l'Hercule assyrien et phénicien, considéré dans ses rapports avec l'Hercule grec, principalement à l'aide des monuments de l'antiquité figurée; l'autre, de M. Reinaud, sur l'Inde antérieurement au milieu du XIe siècle, d'après les écrivains arabes, persans et chinois. L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture d'une notice sur Guillaume Guiart, par M. de Wailly.

PRIX DÉCERNÉS.

PRIX ORDINAIRES. — L'Académie, dans sa séance publique de 1845, avait prorogé jusqu'au 1er avril 1846 le concours ouvert en 1842, sur la question suivante: *Tracer l'histoire des guerres qui, depuis l'empereur Gordien jusqu'à l'invasion des Arabes, eurent lieu entre les Romains et les rois de Perse de la dynastie des Sassanides, et dont fut le théâtre le bassin de l'Euphrate et du Tigre, depuis l'Oronte jusqu'en Médie, entre Erzeroum au nord, Ctésiphon et Pétra au sud.* L'Académie a accordé le prix à M. Henri Kiepert, docteur en philosophie, géographe de l'institut industriel à Weymar.

L'Académie avait proposé pour sujet de prix à décerner en 1845, et remis au concours de 1846, la question suivante: *Examen critique des historiens de Constantin le Grand, comparés aux derniers monuments de son règne.* Ce prix a été accordé à M. Nicard.

L'Académie a proposé, dans sa séance de 1844, pour sujet de prix à décerner en 1846, la question suivante: *Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes d'après les textes historiques et les monuments nationaux.* L'Académie a accordé le prix au mémoire qui a pour auteur M. Lesueur, architecte, et une mention très-honorable à celui de M. Brunet de Presle.

PRIX DE NUMISMATIQUE. L'Académie décerne le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche à M. Duchalais, pour son ouvrage intitulé: *Description des médailles gauloises faisant partie des collections de la Bibliothèque royale.* Il a été décerné une mention très-honorable à M. Giulio de San-Quentino, pour l'ouvrage intitulé: *Delle monete dell' imperatore Giustiniano.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE. L'Académie a décerné la première médaille à M. Long, pour ses *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Voconiens*, manuscrit; la seconde médaille à M. Leynouvie, pour son *Histoire du Limousin, la Bourgeoisie*, 2 vol. in-8°. Elle partage la troisième médaille *ex æquo* entre M. Cartier, pour ses *Recherches sur les monnaies au type chartrain*, 1 vol. in-8°, et M. Girardot, pour son

Digitized by Google

Histoire du chapitre de Saint-Étienne de Bourges, manuscrit. L'Académie a exprimé le regret qu'il n'y eût pas une quatrième médaille à partager entre M. Vaudoyer pour son ouvrage intitulé : *Ancien Orléanais.—Architecture privée*, manuscrit, et M. Leroux de Lincy, pour son *Histoire de l'hôtel de ville de Paris*, 1 vol. in-4°. Elle a accordé, en outre, dix mentions très-honorables et huit mentions honorables à divers ouvrages sur les antiquités de la France.

PRIX EXTRAORDINAIRES FONDÉS PAR M. LE BARON GOBERT, *pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.*—L'Académie a décerné le premier de ces prix à M. Aurélien de Courson, pour son *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les îles britanniques, langue, coutumes, mœurs et institutions*, 2 vol. in-8°; et elle a décidé que M. Monteil serait maintenu dans la possession du second prix qui lui a été décerné en 1840.

PRIX PROPOSÉS.

PRIX ORDINAIRES. L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1847, *l'Histoire de l'étude de la langue grecque dans l'occident de l'Europe, depuis la fin du xe siècle jusqu'à celle du xive.*

L'Académie propose pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1848 : « *Éclaircir les annales et retracer l'état de la France pendant la seconde moitié du xe siècle, d'après les documents publiés ou inédits.* »

PRIX DE NUMISMATIQUE. — Le prix annuel pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué à l'Académie une rente de quatre cents francs sera décerné, en 1847, au meilleur ouvrage numismatique qui aura été publié depuis le 1er avril 1846. Les membres de l'Institut sont seuls exceptés de ce concours.

ANTIQUITÉS DE FRANCE.— Trois médailles de la valeur de cinq cents francs chacune seront décernées, en 1847, aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1847.

PRIX EXTRAORDINAIRES FONDÉS PAR M. LE BARON GOBERT. — Au 1er avril 1847, l'Académie s'occupera de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er avril 1846, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par M. le baron Gobert.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. le baron de Damoiseau, membre de l'Académie des sciences, section d'astronomie, est mort à Issy, près Paris.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.


Digitized by Google

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1846.

Relation des Voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine, dans le IXe siècle de l'ère chrétienne. Texte arabe, imprimé en 1811, par les soins de feu Langlès, publié, avec des corrections et additions, et accompagné d'une traduction française et d'éclaircissements, par M. Reinaud, *membre de l'Institut.* Paris, Imprimerie royale, 1845, 2 vol. in-18.

PREMIER ARTICLE.

Un savant, profondément versé dans la connaissance des langues et de l'histoire de l'Orient, qui a rendu à la religion d'importants services, que Boileau, en lui adressant sa XIIe épître, saluait, avec toute raison, du titre de *docte abbé*, Renaudot, publia, l'an 1718, un volume qui porte pour titre : *Anciennes relations des Indes et de la Chine, de deux voyageurs mahométans qui y allèrent dans le IXe siècle, traduites d'arabe, avec des remarques sur les principaux endroits de ces relations*, in-8°. Le traducteur n'avait point songé à publier le texte; il n'avait pas même indiqué, d'une manière assez précise, le manuscrit dont il avait tiré ces récits; en sorte que l'on avait été jusqu'à soupçonner la bonne foi du savant écrivain, jusqu'au moment où M. de Guignes retrouva le volume sur lequel Renaudot avait fait son travail. Dans les premières années du XIXe siècle, M. Langlès forma le dessein de publier le texte de cet ouvrage, et de l'accompagner d'une nouvelle version française. Il choisit le format in-18, parce que ce livre était destiné à faire partie de *sa collection portative de voyages*, collection dont cinq volumes seulement

Digitized by Google

ont vu le jour. Le texte arabe fut imprimé en entier, à l'Imprimerie *impériale*, dans le courant de l'année 1811. La version française ne paraît point avoir été écrite. M. Reinaud suppose que M. Langlès, peu satisfait de son travail, crut devoir le supprimer. Mais cette explication ne me paraît pas naturelle, et j'en proposerai une autre, qui est, à mes yeux, beaucoup plus vraisemblable : M. Langlès, en butte à des attaques continuelles et passionnées, qui abreuvèrent de chagrin les dernières années de sa vie, qui contribuèrent, probablement, à abréger ses jours, et auxquelles sa mort même n'a pu mettre un terme, était tombé dans un profond découragement, et était devenu presque insensible aux travaux qui avaient fait le charme de son existence. Il est peu étonnant que, dans de pareilles circonstances, il ait perdu de vue ce petit livre, qui, sans ajouter beaucoup à sa gloire littéraire, aurait pu lui susciter de nouvelles traverses. D'ailleurs, au moment où la mort vint le frapper, il était encore dans un âge qui pouvait lui laisser espérer quelques années de vie. Il croyait sans doute pouvoir reprendre cette tâche un peu plus tard; mais

Vitæ summa brevis spem nos vetat inchoare longam.

Cet homme estimable descendit dans la tombe. Le texte arabe, déposé dans les magasins de l'Imprimerie royale, restait là, sans aucune utilité pour la littérature arabe. M. Reinaud fut invité à compléter et à publier ce travail. Après avoir d'abord refusé, il se proposa lui-même pour remplir cette tâche. Il revit le texte sur le manuscrit unique, et le compléta, en y ajoutant plusieurs morceaux d'un genre analogue. L'ouvrage vient de paraître, accompagné d'une nouvelle version française, de notes, et d'un assez long discours préliminaire.

M. Reinaud atteste que la traduction de l'abbé Renaudot ne lui a pas paru suffisamment exacte, et que plusieurs des notes ont été rédigées avec un peu de précipitation. Ce jugement est, à mon avis, un peu sévère. Quand on prend la peine de lire l'ouvrage du savant abbé, que l'on voit la vaste et profonde érudition que témoignent ses nombreuses remarques, on reste convaincu, je crois, qu'elles offrent un résumé assez complet de ce que l'on savait alors sur les contrées orientales de l'Asie; et l'on est plus porté à admirer un pareil travail qu'à y reconnaître de la légèreté. Quant à la version, je conçois que, sur plusieurs points, elle laisse quelque chose à désirer. Je conviens que le nouveau traducteur a, dans un certain nombre de passages, saisi mieux le sens, et rectifié, avec raison, les explications données par Renaudot. Mais, pour être juste, il faut avouer aussi

Digitized by Google

que, dans plus d'un endroit, il aurait pu, sans inconvénient, adopter les opinions de son illustre devancier. D'ailleurs, comme tout le monde sait, c'est surtout dans le XVIIIe siècle que l'étude grammaticale des langues de l'Orient a fait d'immenses progrès, grâce aux travaux de l'école d'A. Schultens, et, surtout, aux efforts du célèbre Silvestre de Sacy et d'un grand nombre d'autres savants. Enfin, des explorations entreprises par des voyageurs éclairés, dans toutes les contrées de l'Orient, la publication d'une foule de monuments inédits, sont venus ajouter prodigieusement, pour nous, aux connaissances qu'avaient possédées nos pères.

J'ai dit que le traducteur avait placé, en tête de l'ouvrage, un discours préliminaire qui est plus étendu que la relation elle-même, et dans lequel se trouvent discutés plusieurs points d'histoire et de géographie orientales. Je n'en parlerai pas, pour le moment, attendu qu'un examen de ce morceau doit faire la matière de mon second article. J'ai dit également que la traduction était accompagnée d'un assez grand nombre de notes érudites. J'aurai quelquefois occasion de les citer; et je dois ajouter qu'à la suite de ces notes se trouvent plusieurs remarques instructives qui concernent l'histoire naturelle, et qui ont pour auteur M. le docteur Roulin, sous-bibliothécaire de l'Institut. Dans ce premier article, je me bornerai à faire connaître ce qui a trait à la nouvelle traduction. Mes observations, comme on peut le croire, doivent se borner à comparer la version avec le texte, et à rechercher si ce texte a été rendu avec plus ou moins d'exactitude. En effet, on ne s'attendra pas ici à voir des citations empruntées aux faits rapportés dans l'ouvrage, puisque ce livre, imprimé depuis cent vingt-huit ans, est suffisamment connu de tous ceux qui s'occupent tant soit peu de la géographie des contrées orientales.

Avant de commencer cet examen, je dois dire qu'une relation de ce genre, écrite avec une extrême simplicité, ne peut offrir, sous le rapport du texte, des difficultés insurmontables; que, d'ailleurs, le travail d'un homme aussi éminent que l'abbé Renaudot a dû faciliter beaucoup la tâche de celui qui voulait offrir aux lecteurs une version nouvelle. Je dois ajouter que le nouveau traducteur aurait dû quelquefois soigner davantage la partie du style; car il serait facile de produire un certain nombre de phrases dans lesquelles on pourrait désirer une rédaction un peu plus élégante.

Le volume (car il ne faut tenir aucun compte de la préface absurde qu'y a cousue la main d'un copiste ignorant) commence par la description incomplète d'un monstre marin, d'un énorme cétacé. Entre autres

Digitized by Google

caractères attribués à cet animal, on lit qu'il ressemblait à une voile de vaisseau. M. Roulin, qui croit que la description donnée par l'écrivain arabe s'applique à un cachalot, et remarquant, avec raison, que ce cétacé n'a point de nageoire dorsale, qui réponde à ce que dit la relation, a supposé qu'il s'était glissé dans le texte une erreur de copiste, et qu'au lieu des mots *une voile de vaisseau*, il offrait peut-être un terme qui désigne *un rocher*. M. Reinaud, adoptant cette opinion du savant naturaliste, fait observer que, dans plusieurs ouvrages, au lieu de شراع, on trouve قلاع; que ce terme peut signifier *un rocher*. Mais je crois pouvoir assurer que cette assertion n'est pas fondée. Le mot قِلاع, pluriel de قلعة, ne peut désigner que des *châteaux*, des *citadelles*. Le terme قَلَع seul a quelquefois la sens de *rocher*. Or cette signification ne saurait s'appliquer au cas dont il s'agit. Il est clair pour moi qu'on doit lire قِلْع, qui, en arabe, a le même sens que شُراع, et indique une *voile de vaisseau*. Si je ne me trompe, la relation, ici imparfaite, doit être complétée d'après le récit de Masoudi, et on doit lire que : « le dos de cet animal présente une nageoire qui ressemble à une voile. » Mais doit-on nécessairement voir ici un cachalot? je ne le crois pas. A mon avis, on pourrait plutôt y reconnaître le baleinoptère-gibbar, qui atteint des dimensions énormes, une centaine de pieds, et dont le dos est surmonté d'une nageoire qui s'élève à une hauteur de quatre ou cinq pieds. Il me semble que ce dernier caractère répond assez bien à ce que nous apprend l'écrivain arabe. Rappelons-nous que la description dont il s'agit n'est point l'ouvrage d'un naturaliste, mais de navigateurs, de simples matelots. Il ne faut donc pas y chercher cette précision rigoureuse que nous trouvons dans des notices de ce genre, rédigées par les maîtres de la science moderne.

L'auteur ajoute que « les marins, effrayés à la vue de ce monstre, et craignant qu'en s'appuyant sur le vaisseau, il ne vînt à bout de le submerger, frappaient, durant la nuit, pour effrayer l'animal, des cloches semblables à celles qui sont en usage chez les chrétiens. » Le traducteur, dans la note qu'il a jointe à ce passage[1], s'exprime en ces termes : « Le mot arabe ناقوس, au pluriel نواقيس, dérive du syriaque ܢܩܘܫܐ, terme qui s'applique à tout objet avec lequel on fait du bruit en le frappant. Il se dit des cloches et des sonnettes et c'est le sens qu'il a ici. On s'en est ensuite servi pour désigner les crécelles

[1] Page 6, note 4.

avec lesquelles, dans les églises, on annonce les différentes parties de l'office. En effet, dans les États musulmans, l'usage des cloches est maintenant interdit, excepté dans les montagnes du Liban, dans lesquelles la population est uniquement composée de chrétiens. » Plus bas [1], M. Reinaud a rendu également le mot نواقيس par *crécelles;* mais cette traduction n'est pas parfaitement exacte. Les chrétiens orientaux ne connaissent pas cette sorte de moulinet de bois appelé *crécelle*, qui, dans les contrées de l'Occident, servait, le jeudi saint et le vendredi saint, pour appeler les fidèles aux prières de l'Église et suppléer au silence des cloches. C'est à cela que Boileau a fait allusion, lorsqu'il dit, dans le Lutrin :

> Prenons du saint jeudi la bruyante crécelle,

et plus bas :

> Il dit : Du fond poudreux d'une armoire sacrée,
> Par les mains de Giraut la crécelle est tirée :
> Ils sortent tous les deux, et, par d'heureux efforts,
> Du lugubre instrument font crier les ressorts.

Mais, dans l'Orient, le *nakous* des chrétiens ne ressemble en rien à notre crécelle. C'est une planchette [2] formée d'un bois dur, suspendue à des cordes, et sur laquelle le prêtre frappe avec un maillet de bois, ce qui produit un son sec que l'on entend à une grande distance [3]. L'auteur de la relation arabe, décrivant une cérémonie chinoise, fait mention d'hommes qui portaient des pièces de bois semblables à des *nakous*, et sur lesquelles ils frappèrent. C'est ainsi que, dans une lettre du Connétable d'Arménie [4] on lit, en parlant des chrétiens nestoriens, *pulsant tabulas*. Il n'est donc nullement question de crécelles. On ne peut pas dire non plus que le mont Liban soit la seule partie de l'empire musulman où l'on sonne des cloches; car, en Égypte, une véritable cloche existe dans le monastère de Saint-Macaire, une dans celui de Saint-Antoine, et une enfin dans le couvent de Saint-Paul-Ermite [5].

Dans la description d'un grand poisson [6], qui doit être le requin, on trouve des détails que le traducteur rend ainsi : « Malgré sa grandeur, il a pour ennemi un poisson qui n'a qu'une coudée de long et qui se nomme *al-leschek*. Lorsque le gros poisson, se mettant en colère,

[1] Texte arabe, p. 73. — [2] P. 75. — [3] *Kamous*, p. 374, édit. de Bombaie ; Vansleb, *Hist. de l'Ég. d'Alexand.* p. 59 ; Schulz, *Der leitungen der Höchsten*, t. V, p. 11, etc. — [4] Mosheim, *Hist. ecclesiastic. Tartarorum*, appendix, p. 50. — [5] Voyez le P. Sicard, *Lettres édifiantes*, t. V, p. 40, 201, planche de la p. 188. — [6] P. 4.

Digitized by Google

attaque les autres poissons au sein de la mer, et qu'il les maltraite, le petit poisson le met à la raison. Il s'attache à la racine de son oreille, et ne la quitte pas qu'il ne soit mort. Le petit poisson s'attache aux navires; et alors le gros poisson n'ose pas en approcher, à cause de la crainte que l'autre lui inspire. » Je ne relèverai pas tout ce que cette traduction peut présenter d'un peu inexact sous le rapport du style. Je dirai seulement : Le mot de *colère* ne convient guère, en parlant d'un animal aussi éminemment féroce que le requin. Le mot *maltraiter* est bien faible, en parlant d'un poisson qui dévore sans distinction, et avec l'instinct le plus brutal, les poissons, les autres animaux et les hommes. Enfin, l'expression *mettre à la raison* est un peu impropre. Comme un requin n'a pas de raison à perdre, on ne saurait l'y rappeler. Il faut traduire, si je ne me trompe : « Tandis que ce monstre, par sa fureur et sa férocité, est le fléau des poissons de la mer, il ne peut échapper aux attaques d'un petit poisson, qui n'a qu'une coudée de longueur. » D'un autre côté, le requin n'ayant point d'oreilles, on ne saurait dire que ce poisson, qui est l'*échénéïs* ou sucet, s'attache à la racine de son oreille. Il faut traduire, je crois: « ce poisson pénètre dans le fond de son oreille, » c'est-à-dire dans une de ses branchies. Le dernier membre de la phrase présente une difficulté réelle. Le texte offre ces mots : « Ce petit poisson s'attache aux vaisseaux. Aussi les navires n'osent approcher du grand poisson, par suite de la crainte que leur inspire le petit. » Il ne faut pas chercher ici une narration faite par un homme éclairé, par un naturaliste ; il faut y voir une exposition des idées, des préjugés, qui régnaient parmi des matelots ignorants. En voyant un petit poisson tel que l'échénéïs s'attacher opiniâtrément aux flancs d'un navire sans qu'on pût lui faire lâcher prise, ils se persuadaient que ce petit animal devait, dans un espace plus ou moins long, perforer la coque du navire, et amener ainsi un naufrage. On sent bien que, dans cette opinion, à coup sûr mal fondée, ils devaient plus appréhender la rencontre de ce poisson que celle du requin, puisque ce squale féroce, s'il est redoutable pour la vie des hommes, ne peut faire aucun mal à un navire.

L'auteur, parlant de l'ambre gris[1], s'exprime ainsi, d'après la version de M. Reinaud : « La mer jette sur les côtes de ces îles de gros morceaux d'ambre; quelques-uns de ces morceaux ont la forme d'une plante, ou à peu près..... Quand la mer est très-agitée, elle rejette l'ambre sous la forme de citrouilles et de truffes. » Mais je crois que, dans ce passage, il faut adopter la leçon بيت, *maison*, que l'on ren-

[1] P. 5.

contre dans plusieurs ouvrages, et traduire : « Quelquefois, on trouve une pièce d'ambre qui a la grosseur d'une maison ou à peu près. » Il y a sans doute ici une exagération manifeste; mais enfin, voilà, je crois, ce que porte le texte. Du reste, le mot فُطر ne signifie pas *une citrouille*, mais *un champignon;* et il fallait traduire, à l'exemple de l'abbé Renaudot : « La mer rejette de son sein des morceaux d'ambre qui ressemblent à des champignons ou à des truffes. »

Dans la description des îles Maldives[1], l'auteur, exaltant l'adresse des habitants pour la fabrication des étoffes, ajoute يعملون سائر الاعمال على هذا النسق من الصنعة, ce que le traducteur rend ainsi : « Ils se chargent de tous les travaux du même genre. » Je traduirais : « Ils exécutent tous les autres genres de travaux avec une égale adresse. »

En traitant de l'île de Serendib (Ceylan), l'auteur dit[2] : بسرنديب مغاص اللولو بحرها كلها حولها. M. Reinaud traduit : « Auprès de Serendib est la pêcherie des perles. Serendib est environnée tout entière par la mer. » Je ne crois pas que ce soit là le véritable sens. Je rends ainsi ce passage : « On y trouve une pêcherie de perles; et (cette pêcherie) comprend toute la mer qui environne l'île. » Plus bas, on lit : حول هذا الجبل معدن الجوهر الياقوت الاحمر والاصفر والاسمانجونى, ce que le traducteur rend ainsi : « Autour de cette montagne est la mine de rubis rouges et jaunes et d'hyacinthes. » Mais, d'abord, je prendrai la liberté de faire observer qu'il n'existe pas de rubis jaunes. En second lieu, le mot اسمانجونى n'est point un substantif qui désigne une pierre précieuse d'une espèce particulière; c'est un adjectif, formé de deux termes persans, اسمان, *ciel*, et گون, *couleur*. Il signifie : *qui est bleu de ciel, azuré*. Il faut donc traduire : « On y trouve une mine de pierres précieuses, savoir, de gemmes rouges, jaunes et bleues, » c'est-à-dire « des rubis, des topazes, des saphirs, » et non pas des opales et des améthistes, comme l'a cru l'abbé Renaudot.

M. Reinaud, note 17, d'après le témoignage d'Édrisi, atteste que le camphre est le produit de la sève d'un arbre; que ce suc, reçu dans un vase, y prend de la consistance, et reçoit alors le nom de *camphre*. Cette assertion, vraie dans un sens, n'est pas toutefois complétement exacte. Le meilleur camphre s'obtient en coupant par morceaux le tronc de l'arbre qui le recèle, et en râclant la poudre blanche et friable qui se trouve engagée dans les fissures du bois. M. Marsden atteste, il est vrai, que l'on fait au tronc de certains arbres des incisions d'où découle une

[1] P. 6. — [2] P. 7.

Digitized by Google

huile qui, exposée au soleil, laisse déposer du camphre; mais il ajoute que ce camphre est d'une espèce inférieure. Au reste, nous apprenons par la grande relation de Valentyn[1] que, sous la domination des Hollandais, les habitants de Sumatra mettaient le plus grand soin à cacher tout ce qui avait rapport à la récolte du camphre.

A la page 8, on lit : « Ces îles ont sous leur dépendance; » il faut dire : « ont dans leur voisinage. » Un peu plus loin, la traduction porte: « Celui qui se montre le plus hardi dans les combats; » il faut dire : « Celui qui se montre le plus hardi pour le meurtre. » Dans la description de l'île appelée *Râmeni* ou *Râmi*[2], je crois qu'il faut traduire : « Lorsque des vaisseaux passent près de cette île, les habitants se rendent près des bâtiments, sur des bateaux grands ou petits; les matelots achètent aux habitants de l'ambre et des cocos, en échange desquels ils donnent du fer et les couvertures qui peuvent être utiles aux habitants; car, du reste, il ne fait chez eux ni chaud ni froid. » Tel est le sens que présente le passage. On pourrait croire, au premier abord, qu'il existe ici une contradiction; mais elle n'est qu'apparente. En effet, le mot كسوة signifie, en général, *une couverture quelconque*, et non pas seulement *un habit.* On conçoit que les habitants, quoiqu'ils allassent habituellement nus, aient eu besoin de quelques étoffes pour couvrir leurs habitations, ou pour tout autre objet. Si l'on adopte le sens donné par le traducteur, il faut faire au texte un petit changement, et écrire : ما يحتاجون الى شىء من كسوة, « ils n'ont besoin d'aucune couverture. » Plus bas, on lit, suivant la traduction[3] : « Quand leur provision d'eau est épuisée, l'équipage s'approche des habitants, et demande de l'eau. Quelquefois les hommes de l'équipage tombent au pouvoir des habitants, et la plupart sont mis à mort. » Mais le texte ne dit pas cela. D'abord يستقون ne signifie pas « demandent de l'eau, » mais « puisent de l'eau. » En outre on lit يفلتون et non pas يتلفون. Il faut donc, je crois, traduire : « Lorsque leur provision d'eau est épuisée, les gens de l'équipage s'approchent de l'île pour faire de l'eau. Quelquefois les habitants en saisissent quelques-uns, et laissent échapper le plus grand nombre. »

Plus bas[4], au lieu de ces mots : « Ces sortes de cas sont fréquents sur la mer, » je traduis : « De même, il existe, sur mer, un nombre incalculable d'îles, qui sont inaccessibles aux hommes, soit parce que les marins ne les connaissent pas, soit parce qu'ils ne peuvent y aborder. »

[1] *Oud en Nieuw Oost-Indien,* derde deel, 1 stuk, p. 212. — [2] P. 9. — [3] P. 10. — [4] P. 11.

Digitized by Google

L'auteur, parlant des musulmans établis en Chine, dans la ville de Khanfou, raconte qu'un de leurs coreligionnaires est nommé, par ordre de l'empereur, pour juger les procès qui s'élèvent entre les Arabes. Puis il ajoute, suivant le traducteur[1] : « Les jours de fête, cet homme célèbre la prière avec les musulmans. » Mais cette version n'est pas parfaitement exacte. Lorsque le mot عيد, *fête*, est mis avec l'article, sans aucune autre désignation, il indique, non pas *une fête*, en général, mais *la fête* par excellence, c'est-à-dire le *second baïram*, la *fête des victimes*. C'est ainsi que, dans le Nouveau Testament, le mot ἡ ἑορτη, *la fête*, désigne, d'une manière spéciale, *la fête de Pâques*[2].

Les mots[3] اكثر السفن الصينية تحمل من سيراف ne signifient pas : « La plupart des vaisseaux chinois partent de Siraf; » mais, « Les vaisseaux chinois, pour la plupart, exportent (les marchandises) de Siraf, opèrent leur chargement à Siraf. » L'abbé Renaudot avait adopté ce sens, qui me paraît le seul véritable.

Le mot كواسج[4] ne signifie pas *qui ont le poil rare*, mais *imberbes*. Les mots جبال في البحر ne désignent pas des montagnes *baignées par la mer*, mais *des montagnes placées au milieu de la mer;* et, en effet, elles forment un détroit au travers duquel les navires doivent passer.

Le mot مسلحة, qui se rencontre plusieurs fois[5], ne signifie pas *un péage*. Et je doute, d'ailleurs, que ce dernier mot ait réellement, en français, le sens qu'on lui attribue. مسلحة, ainsi que le reconnaît M. Reinaud lui-même, désigne *une place forte, un lieu occupé par une garnison*.

L'auteur, parlant des marées qui ont lieu à la Chine et dans le golfe Persique[6], s'exprime ainsi : « Le flux et le reflux se font sentir deux fois, dans l'espace d'un jour et d'une nuit. Dans la partie qui avoisine Basrah, et jusqu'à l'île des Benou-Kaouan, le flux commence au moment où la lune est au milieu du ciel; et le reflux, au lever et au coucher de cet astre. Mais, depuis les côtes de la Chine, et jusqu'au voisinage de l'île des Benou-Kaouan, la mer monte au moment du lever de la lune; elle se retire lorsque cet astre est au milieu du ciel. Au coucher de la lune, le flux recommence; et la retraite des eaux a lieu, lorsque la lune se trouve à l'opposite du milieu du ciel. »

Ce passage, dans lequel j'ai tant soit peu changé la version du nouveau traducteur, doit donner matière à une observation : le copiste a oublié un membre de phrase. Lorsque l'auteur dit que, depuis Basrah jusqu'à

[1] P. 14.— [2] S. Matthieu, XXVI, 5, XXVII, 15; S. Luc, XXIII, 17; S. Jean, IV, 45. — [3] P. 15. — [4] P. 17. — [5] P. 16, 21. — [6] P. 21.

Digitized by Google

l'île des Benou-Kaouan, le flux se fait sentir au moment où la lune est au milieu du ciel, il faut ajouter : واذا قابل وسط السماء, « et lorsqu'elle se trouve à l'opposé du milieu du ciel. » Je reviendrai sur ce sujet.

Plus bas[1], en parlant d'une peuplade de nègres qui habite une île de la mer de l'Inde, l'auteur dit : لهم شبيه بالغياض والاجام. M. Reinaud traduit : « Ils demeurent dans des espèces de bois et au milieu des roseaux; » ce qui présente un sens peu naturel. Je crois que le copiste a omis deux mots; qu'il faut lire : لهم شبيه الوحوش منازل بالغياض والاجام et traduire : « A l'exemple des animaux sauvages, ils habitent les bois et les marais. »

Le mot de معدود[2], en parlant d'un souverain, ne doit pas se traduire par *hors de ligne*, mais par *important*. Les mots ياكلون الميتة[3], employés à l'égard des Chinois, ne signifient pas je crois : « Ils mangent les corps morts, » attendu que ces mots ne se disent que des hommes; mais il faut traduire : « Ils mangent les animaux morts (les charognes). » Ce qui confirme cette opinion, c'est que l'auteur ajoute : « et cela à l'exemple des mages et des idolâtres. » Or on n'a jamais accusé les mages d'avoir été anthropophages.

L'auteur, nommant un roi de l'Inde, qui porte le titre de *balhara*[4], ajoute : مالة دراهم تدعى الطاطرية وزن كل درهم درهم ونصف بسكة الملك وتاريخه في سنة من مملكة من كان قبله. M. Reinaud traduit : « La monnaie qui circule dans ses États consiste en pièces d'argent qu'on nomme *thatherya*. Chacune de ces pièces équivaut à un dirhem et demi, monnaie du souverain. La date qu'elle porte part de l'année où la dynastie est montée sur le trône. » M. Reinaud pense[5] que le mot طاطرية dérive du mot grec στατήρ; mais j'ose ne pas partager cette opinion. D'abord, le *statère* des Grecs était une monnaie d'or, et non une d'argent; elle valait beaucoup plus qu'une drachme et demie. En second lieu, les monnaies que l'on trouvait dans l'Inde, au temps de l'auteur du Périple de la mer Érythrée, et qui portaient la figure des rois Apollodote et Ménandre, étaient des drachmes et non des statères. Enfin, ce dernier mot, qui s'appliquait à une monnaie grecque, ne se serait pas probablement conservé dans l'Inde pour désigner une monnaie indigène. Il vaut mieux croire que le mot طاطرية, s'il n'est pas corrompu, appartient à un des langages de l'Inde. Les mots بسكة الملك ne signifient pas : « monnaie du souverain; » mais « avec l'empreinte, le coin du souverain. » Les derniers mots doivent se rendre ainsi : « La date qu'elles portent est une année du règne d'un prédécesseur de ce

[1] P. 22. — [2] P. 25. — [3] P. 26. — [4] P. 27. — [5] Note 53.

Digitized by Google

prince.» En parlant du même roi[1], l'auteur dit, suivant la traduction de M. Reinaud : «Son empire commence à la côte de la mer..... sur la langue de terre qui se prolonge jusqu'en Chine;» mais, dans le texte, il n'est pas fait mention d'une langue de terre. On y lit : «Son royaume, du côté de la terre, se prolonge jusqu'à la Chine.»

Dans la description du rhinocéros[2], on lit, suivant le traducteur : «Il n'a point d'articulation au genou ni à la main; depuis le pied jusqu'à l'aisselle, ce n'est qu'un monceau de chair.» Il faut dire, je crois : «Ni au genou, ni à la jambe de devant :.... depuis le pied jusqu'à l'aisselle, tout n'est qu'une seule pièce.»

On lit dans la traduction[3] : «Le roi de la Chine compte dans ses États plus de deux cents métropoles.» Mais, comme il est facile de le voir, cette expression n'est pas parfaitement exacte. Le mot *métropole* n'a pas, dans notre langage actuel, la signification qu'on lui donne ici; il désigne : 1° le pays qui envoie ailleurs des colonies; 2° Une ville archiépiscopale. Il fallait dire : «L'empire de la Chine compte plus de deux cents villes importantes.» Un peu plus bas[4], où il est parlé d'un tube de bois servant de trompette, on trouve ces mots : هو مطلى بدواء الصينيّات. M. Reinaud traduit de cette manière : «On l'enduit de la même manière que les autres objets qui nous viennent de la Chine.» Mais cette version ne rend pas bien les expressions du texte. D'abord, le mot دواء, qui signifie proprement *remède*, désigne ensuite *un ingrédient de teinture, une couleur, un vernis*. C'est dans le même sens que les Grecs employaient le terme *φαρμάκον*. Virgile a dit de même, en parlant de la pourpre : *Assyrium venenum*. Le mot صينية vient de صينى, qui signifie *porcelaine*. On lit dans l'histoire de Bedr-eddin-Aïntabi, que, parmi les présents envoyés par le souverain du Yémen[5], se trouvaient خمسماية قطعة صينى مكتتب باللازورد, «cinq cents pièces de porcelaines peintes en azur.» Dans le *Traité de chirurgie* d'Aboulcasis[6], on lit : من نحاس او من صينى, «de cuivre ou de porcelaine.» Le mot صينية désigne 1° *un plat*. On lit dans les *Mille et une Nuits*[7] : صينية من ذهب, «un plat d'or;» dans l'histoire d'Ebn-Djouzi[8] : صينية فضّة فيها الف دينار, «un plat d'argent dans lequel étaient mille pièces d'or;» dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah[9] امر باحضار صينية ذهب, «il ordonna d'apporter un plat d'or;» dans la *Chronique* de Dhehebi[10] : صينيّة ذهب, «un

[1] P. 28. — [2] P. 31. — [3] P. 33. — [4] P. 34. — [5] Man. 684, fol. 2 r. — [6] P. 246. — [7] T. II, p. 210. — [8] Man. 640, fol. 3 v. — [9] Fol. 42 r. — [10] Man. 646, fol. 245 v.

Digitized by Google

plat d'or.» Dans un passage des *Annales* d'Abou'lféda[1], au lieu de مسينة, qui n'offre aucun sens, il faut lire صينية, «un plat.» Ce mot fait au pluriel صوان. On lit dans la *Description de l'Égypte*, de Makrizi[2] : صوان فضة, dans l'histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel[3] : الصوانى الصينية «les plats de porcelaine;» dans l'*Histoire d'Égypte*, de Geberti[4] : الروس محمولة فى صوانى من فضة, «les têtes étaient portées sur des plats d'argent;» dans les *Mille et une Nuits*[5] : امر بحمل المال مزفوفا فى الصوانى «il ordonna de porter l'argent, qui était promené sur les plats.» Plus loin[6] : اخذ اربع صوانى من الذهب, «il prit quatre plats d'or,» et[7] اتوا بصوان من الذهب, «ils apportèrent des plats d'or.» 2° Ce mot désigne «la patène du calice,» en grec δίσκος. On lit dans l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie*[8] : ابصر فى صينة (صينية) القربان طفلا جميلا, «il vit sur la patène de la messe la figure d'un bel enfant.» Dans le *Pontifical copte*[9], le mot صينية répond à δίσκος. Dans les liturgies coptes[10] : يضع الصينية مكانها, «il pose la patène à sa place.» Plus loin[11]: يضع القربان على الصينية, «il pose le pain eucharistique sur la patène.» Dans le *Traité* d'Abou'l-barakat[12]: يغسل القس يديه والصينية, «le prêtre lave ses mains et la patène.» Enfin le mot صينية désigne «un plateau rond de cuivre étamé, qui sert de table[13],» ou «un plateau vernissé[14].» Ainsi, dans le passage qui fait l'objet de ces remarques, il faut traduire : «Il est enduit du vernis dont on recouvre les plats.» Mais je crois qu'au mot دواء, il faut substituer دهان, *vernis*.

Quand les marchands arrivaient à la Chine, on prenait leurs marchandises, que l'on déposait dans des magasins وضمنوا الدرك الى ستة اشهر. M. Reinaud traduit : «Les marchandises sont soumises au *dork* pendant six mois.» Il ajoute en note : «C'est-à-dire garanties contre tout accident. Le *dork*, d'après le traite arabe intitulé *Tarifat*, indique une valeur que le vendeur dépose entre les mains de l'acheteur, comme garantie de la bonne qualité de l'objet vendu.» Mais d'abord il faut lire *derk*, دَرْك, au lieu de *dork;* ensuite ce n'est pas là, je crois, le sens du passage. Le mot دَرْك, chez l'écrivain arabe, signifie *utilité*, *profit*. On lit plus bas[15] : اذ لا درك لنا فى حبسه, «car il n'y aurait aucune utilité pour nous à le retenir.» Je crois donc qu'il faut traduire : «Les Chinois

[1] T. IV, p. 380. — [2] T. I, man. 797, fol. 347 v. — [3] Fol. 32 v. — [4] T. I, fol. 426 v. — [5] T. I, p. 472. — [6] P. 609. — [7] P. 667. — [8] T. II, fol. 93. — [9] T. II, p. 43, 44. — [10] P. 4. — [11] P. 18. — [12] Man. fol. 156 r. — [13] Robinson, *Voyage en Palestine*, t. II, p. 146; Lane, *Manners and customs of the Egyptians*, t. I, p. 195. — [14] *Dictionnaire français-arabe* d'Ellious Bocthor, t. II, p. 170. — [15] P. 100.

Digitized by Google

garantissent aux marchands un bénéfice, pour un espace de six mois. » En parlant d'un mort[1], les mots لم يدفن الا فى اليوم الذى مات فى مثله من قابل ne signifient pas, je crois: « Il n'est enterré que le jour anniversaire de sa mort dans une année subséquente, » mais « l'année suivante. » C'est ce qu'avait bien vu l'abbé Renaudot. Les mots[2] خصيانهم منهم مسلولون ne signifient pas : « Les eunuques sont nés en Chine même, » mais : « Parmi leurs eunuques, plusieurs sont attaqués de la phthisie pulmonaire. » On lit dans Ahmed-Askalani[3] : مات مسلولا, « il mourut phtisique. » Chez Ebn-Abi-Osaïbah[4] : امرءة مسلولة, « une femme phtisique. » Dans l'*Akrabadin*[5] : حسو للمسلولين, « un breuvage pour les phtisiques. » Plus loin[6], on lit : اهل الصين ينصفون فى المعاملات والديوان, que le traducteur rend ainsi : « Les Chinois respectent la justice dans leurs transactions et dans leurs actes judiciaires. » Mais je crois qu'au lieu de الديوان, il faut écrire الديون, et traduire : « Les Chinois sont très-justes dans ce qui concerne leurs transactions commerciales et sur l'article des dettes. » Les mots[7] ليس يكاد احد .. يعطى هذا من نفسه ne signifient pas : « Personne en Chine n'ose faire une déclaration par écrit, » mais « Presque personne n'ose accepter cette condition. » Le mot إقرار[8] ne signifie pas proprement *déclaration*, mais *aveu*. Ces mots هو يضرب اقرّ له بمال اولم يقرّ له احد ne doivent pas se traduire : « On lui applique les coups de bâton, que quelqu'un le dénonce ou ne le dénonce pas, » mais : « Il est battu, que quelqu'un ait reconnu, ou non, avoir de l'argent à lui. » Le mot كُتّاب[9], que M. Reinaud traduit par « des hommes de plume, » désigne ici *une école ;* et il faut rendre ainsi le passage : « Dans chaque ville on trouve une école, et un maître qui instruit les pauvres et leurs enfants aux frais du trésor. » Renaudot ne s'y était pas trompé.

L'auteur, parlant des femmes de la Chine, dit : يجررن شعورهن[10], ce que le traducteur rend par ces mots : « elles laissent pousser leurs cheveux ; » mais je crois qu'il faut lire : يجززن شعورهن, « elles rasent leurs cheveux. » Dans le récit d'une procédure qui a lieu dans l'Inde[11], je crois qu'il faut lire : قيل للمدّعى عليه اتحامله النار, et traduire, non pas « On dit au demandeur : Veux-tu soumettre le défendeur à l'épreuve du feu? » mais « On dit à l'accusé : Veux-tu, à l'égard de ton adversaire, subir l'épreuve de porter le feu? »

Plus bas[12] on lit, en parlant des solitaires de l'Inde : ببلاد الهند من ينسب الى السياحة فى الغياض والجبال. M. Reinaud traduit : « Il y a des per-

[1] P. 36. — [2] P. 38. — [3] T. II, fol. 106 r°. — [4] Fol. 169 r°. — [5] Man. 1036, fol. 120 v. — [6] P. 43. — [7] P. 45. — [8] P. 46. — [9] P 47. — [10] P. 48. — [11] *Ibid.* — [12] P. 50.

Digitized by Google

sonnes qui font profession d'errer dans les bois et sur les montagnes ; » mais il vaut mieux rendre ainsi le texte : « Il y a des hommes qui se vouent à la vie anachorétique, dans les bois et sur les montagnes. » Tel est, en effet, le sens du mot سياحة. Plus bas[1] on lit : هم على سبيل سياحة, « Ils suivent la vie anachorétique. » Dans la chronique de Dhehebi[2] : له سياحات واحوال, « Il se livrait aux pratiques de la vie anachorétique et avait des extases. » Dans les *Canons des Conciles*[3] : الرهبانية و السياحة, « la vie monacale et la vie anachorétique. » Le verbe ساح signifie « mener la vie anachorétique. » Dans l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie*[4] : ساح في الجبال جماعة كثيرة, « Retirés en grand nombre sur les montagnes, ils s'y livraient à la vie anachorétique. » Dans le *Madjdal* d'Amrou[5] : يسيح في الجبال مع الوحوش, « Il vivait en anachorète sur les montagnes, avec les animaux sauvages. » Le mot سايح désigne « un anachorète. » Il se trouve, avec la forme du pluriel سُوّاح, dans la *Description de l'Afrique* de Léon l'Africain[6]. Dans les *Canons des Conciles*[7] : افسد سايحة او ناسكة, « Il a séduit une anachorète ou une religieuse. » Dans l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie*[8], le pluriel سُوّاح désigne des *anachorètes*.

Les mots اهل بيت المملكة[9] ne désignent pas *la noblesse*, mais *les membres de la race royale*. Les mots اهل الكتابة والطبّ اهل بيوتات لا تكون تلك الصناعة الا فيهم ne doivent pas se traduire ainsi : « Les hommes de plume et les médecins forment une caste particulière, et la profession ne sort pas de la caste ; » mais il faut dire : « Les écrivains et les médecins forment des familles hors desquelles ces professions ne peuvent être exercées. » Au rapport de l'auteur[10], « Les Chinois sont adonnés aux jeux, et les Indiens réprouvent ce genre d'amusement. » C'est ainsi, je crois, qu'il faut traduire, ou plutôt le mot ملاهي désigne, comme souvent en arabe « des instruments de musique ; » il faut traduire : « Les Indiens sont passionnés pour les instruments de musique, » et non pas de cette manière : « Les Chinois sont des gens de plaisir ; » mais « les Indiens réprouvent le plaisir. » Les mots[11] لم ار احدا غلب احدا على مملكته ne signifient pas, je crois : « Je n'ai pas vu de peuple se soumettre à l'autorité d'un autre. » Il faut les rendre de cette manière : « Je n'ai vu aucun prince conquérir le royaume d'un autre. » L'abbé Renaudot a bien traduit cette phrase.

Dans une des phrases suivantes[12], on lit : ربما جار الملك الذى من تحت

[1] P. 128. — [2] Man. 646, fol. 34 v. — [3] Man. 118, fol. 199 r. — [4] Tom. I, p. 34. — [5] Man. p. 384. — [6] *Africa*, p. 350. — [7] Man. 118, fol. 247 r. — [8] Tom. II, p. 208. — [9] P. 51. — [10] P. 52. — [11] *Ibid.* — [12] P. 53.

Digitized by Google

يحد الملك الاكبر فيذبحونه وياكلونه. M. Reinaud traduit : « Il arrive quelquefois qu'un gouverneur de province s'écarte de l'obéissance due au roi suprême; alors on l'égorge et on le mange. » Mais il serait plus exact de dire : « Lorsqu'un gouverneur, subordonné au monarque suprême, commet des actes de tyrannie, on l'égorge et on le mange. » Les mots : اذا احضر الرجل منهم امراة فبغت فعليها وعلى الباغى بها القتل ne sont pas bien rendus de cette manière : « Si une femme mariée est convaincue d'adultère, la femme et l'homme sont mis à mort. » Il faut traduire, avec plus d'exactitude : « Lorsqu'un homme fait venir une femme et qu'elle se livre à lui, cette femme et son complice doivent être punis de mort. »

Ces mots[1] : ليس الصين ولا الهند باصحاب فرش ويتزوج الرجل.. ما شاء من النساء ne me semblent pas bien rendus par ceux-ci : « Dans l'Inde et la Chine le *firasch* n'est pas admis : chacun est libre d'épouser la femme qu'il veut (même lorsqu'elle est grosse d'un autre homme). » Si je ne me trompe, il faut traduire : « Les Chinois et les Indiens ne contractent point de mariages réguliers (n'ont point de ménage). Chacun d'eux épouse autant de femmes qu'il lui plaît. » Le traducteur n'a pas fait assez d'attention à la différence qui existe entre les deux expressions يتزوّج ..من شاء من النساء : « Il épouse la femme qu'il lui plaît, » et celle-ci : يتزوج ..ما يشاء من النساء, qui doit avoir nécessairement le sens que je lui ai donné.

Les mots[2] لا ياخذون شواربهم ne présentent pas un sens raisonnable. Je crois qu'il faut lire : لا يجزّون شواربهم, « ils ne coupent pas leurs moustaches. » On lit que les Indiens[3] : يغتسلون قبل الغذا ثم ياكلون. Il ne faut pas traduire : « Ils se lavent chaque jour, avant le lever du soleil; après quoi, ils mangent. » Mais on doit rendre ainsi le passage : « Ils se lavent chaque jour, avant le repas, après quoi, ils mangent. » Les mots[4] يختلفون فى فروع دينهم ne signifient pas : « On diffère, dans les conséquences de certains principes, » mais, « Ils diffèrent sur les dogmes secondaires de leur religion. » En parlant des troupes de l'Inde, l'auteur dit[5] : يدعوهم الملك الى الجهاد فيخرجون. M. Reinaud traduit : « Le souverain ne les convoque que pour la guerre sacrée. » Mais je ferai observer que c'est chez les musulmans seulement que le mot جهاد désigne « la guerre faite aux infidèles; » que, partout ailleurs, il exprime, en général, *la guerre*. Je traduis : « Lorsque le roi les convoque pour la guerre, elles se mettent en campagne. »

[1] P. 54. — [2] P. 55. — [3] P. 56. — [4] P. 57. — [5] P. 58.

Digitized by Google

Cette expression[1] انهار .... فيها ما هو اعظم من انهارنا n'est pas bien rendue, je crois, par ces mots : « Ils charrient beaucoup plus d'eau que nos fleuves. » Il faut traduire : « Parmi ces fleuves, il en est qui sont plus considérables que les nôtres. »

Les mots ما وقفت[2] ne signifient pas spécialement : « ce que j'avais recueilli dans mes lectures, » mais, « ce que j'ai appris (d'une manière quelconque). » Le mot احوالهم, en parlant des rois, ne désigne pas « leurs particularités, » car cela ne serait pas bien français, mais « leur position, les événements qui les concernent. »

Les expressions[3] امور البحر في ذلك الوقت مستقيمة ne doivent pas se traduire par : « A cette époque, les choses qui tiennent à la mer étaient parfaitement connues. » Il faut dire : « Les affaires maritimes étaient, à cette époque, dans une position régulière, florissante. »

L'auteur, parlant d'un rebelle, qui, en Chine, avait usurpé la puissance souveraine, s'exprime en ces termes[4]: كان مبدأ امره الشطارة والفتوّة وحمل السلاح والعيث واجتماع السفهاء اليه. M. Reinaud traduit ainsi : « Cet homme débuta par une conduite artificieuse et par l'indiscipline; puis il prit les armes, et se mit à rançonner les particuliers. Peu à peu, les hommes mal intentionnés se rangèrent auprès de lui. » Mais cette version n'est pas suffisamment exacte. Le mot شطارة ne signifie pas « une conduite artificieuse », mais « activité, » soit que cette activité s'exerce dans une bonne ou une mauvaise direction. Le mot فتوّة ne signifie pas *indiscipline*, mais, *générosité*, *bravoure*. C'est ainsi que, plus bas[5], on trouve ces mots : من يذهب الى طلب الباطل والفتوة, que je traduis : « Ceux qui se livrent à des spéculations condamnables, ou aspirent à une réputation de courage. » حمل السلاح ne doit pas se traduire par « prendre les armes, » mais par « porter les armes. » Enfin, le mot السفهاء désigne, non pas « les hommes mal intentionnés, » mais, « les fous, les insensés. » Je crois donc que la phrase doit être rendue de cette manière : « Cet homme, au début de sa carrière, montra de l'activité et de la bravoure; il porta les armes et commit quelques ravages; les hommes insensés se réunirent auprès de lui. »

L'auteur dit[6] que, dans le sac de la ville de Khanfou, il périt cent vingt mille hommes, musulmans, juifs, chrétiens et mages. Puis il ajoute : « On sut parfaitement combien d'adhérents des quatre religions avaient perdu la vie, لتحصيل اهل الصين بعددهم. » M. Reinaud traduit : « Parce que le gouvernement chinois prélevait sur elles (eux) un impôt,

[1] P. 58. — [2] P. 60. — [3] P. 61. — [4] P. 62. — [5] P. 124. — [6] P. 63.

Digitized by Google

d'après leur nombre. » Mais je ne puis point partager cet avis, et je rends ainsi le passage : « parce que les Chinois sont parfaitement instruits du nombre de ces sectateurs. » En parlant du même usurpateur, les mots[1] : دامت ايام هذا النابغ ne signifient pas proprement : « La fortune du rebelle se maintint durant quelque temps; » mais, « Son règne se prolongea. » Et les expressions : بلغ من ذلك مبلغا فسد به امر الصين الى وقتنا ne sont pas, je crois bien rendues par celles-ci : « Une partie de ses projets furent mis à exécution; c'est ce qui fait que, jusqu'à présent, nos communications avec la Chine sont restées interrompues. » Je traduis : « Et les choses furent portées par lui à un tel point, que les affaires de la Chine sont restées jusqu'aujourd'hui dans un état de désorganisation. » Le mot كُفاة[2] ne signifie pas *les guerriers*, mais *les hommes capables*. Les mots suivants : غلب مع ذلك على كل ناحية متغلّب منع من اموالها وتمسّك بما فى يده منها ne sont pas, je crois, bien traduits de cette manière : « Outre cela, chaque province se trouvait au pouvoir de quelque aventurier, qui en percevait les revenus, et qui ne voulait rien céder de ce qu'il avait dans les mains. » Il faut, je crois, rendre ainsi ce passage : « En outre, chaque province tomba au pouvoir d'un usurpateur, qui refusait d'en acquitter les tributs, et retenait toute la partie de cet argent qui se trouvait dans ses mains. » Quelques lignes plus bas[3], au lieu de ces mots : ما كان من الملوك ينفذ فيه, je n'hésiterais pas à lire : ما كان امر الملوك ينفذ فيه, « ce sur quoi s'exerce l'autorité des rois. » Plus bas, ces mots, يعضد بعضهم بعضا للمبالغة بغير اذن الملك, ne sont pas bien rendus par les mots : « Les gouverneurs des provinces chinoises firent alliance les uns avec les autres, pour devenir plus forts, et cela, sans la permission... du souverain. » Il faut dire : « Ils se secondèrent les uns les autres, pour tenter des conquêtes, sans la permission du souverain. » Les mots qui suivent immédiatement, اذا اناخ القوىّ منهم على الصغير ne signifient pas, je crois : « à mesure qu'un d'entre eux en avait abattu un autre; » il faut traduire : « lorsqu'un homme fort se présentait hostilement devant un plus faible. » Dans le *Traité géographique* d'Istakhari, nous lisons[4] لما اناخوا على اصطخر ليفتتحوها « lorsqu'ils vinrent camper devant Istakhar, pour prendre cette place. » Voy. *Histoire d'Alep*, fol. 23, etc.

Plus bas[5], au lieu de : فيما ينفذ من يده, je lis : ينفد, et je traduis : « dans la partie vide de sa main. » Les mots : يستغنى عن ممسك يمسكه ne signifient pas : « on est dispensé de commettre quelqu'un à sa garde; » mais, « il n'est pas besoin que personne le tienne. » Les mots[6]

[1] P. 64. — [2] P. 65. — [3] P. 66. — [4] P. 63. — [5] P. 68. — [6] *Ibid.*

Digitized by Google

تزول عنقه عن مركبها وتتزايل خرزات ظهره عن بطنها ne signifient pas : « Le cou se sépare des épaules, les sutures du dos se déchirent; » mais, « Le cou se déboîte et perd sa forme; les vertèbres du dos s'écartent du ventre. » Les mots[1] : فليس دون نفسه شي ne signifient pas : « Il ne lui reste plus que le souffle; » mais, « Ce supplice doit toujours entraîner la mort du coupable. » Les mots[2], en parlant des prostituées, يزول الانكار عنها, ne signifient pas, je crois : « Personne n'a plus la faculté de les molester; » mais, « Elles ne sont plus en butte au blâme. » Les mots يصرن الى ne signifient pas : « Elles s'approchent.... des étrangers; mais, « Elles se rendent chez.... les étrangers. Le mot *notamment*, qu'ajoute le traducteur, est de trop. Il faut traduire : « Elles se rendent chez les hommes libertins et corrompus, soit étrangers arrivés nouvellement dans ce pays, soit Chinois. » Ces mots :[3] السبب فيه انكارهم على المتعاملين بالدنانير والدراهم ne doivent pas se traduire : « vient de l'inconvénient attaché à l'usage des pièces d'or et d'argent. » Il faut dire : « cela provient de ce que les Chinois blâment ceux qui, dans leur trafic, font usage de pièces d'or et d'argent. » Les mots اخلاط من غيره معجونة به ne signifient pas : « et d'autres métaux fondus ensemble; » mais : « et d'autres ingrédients amalgamés avec ce métal. » L'auteur dit que les maisons des Chinois sont bâties de bois et de roseaux disposés en forme de treillage. Puis il ajoute[4] : « على مثال الشقاق القصب عندنا. » Ce que M. Reinaud rend ainsi : « à la manière des ouvrages qu'on fait chez nous avec des roseaux fendus. » Mais je ne saurais admettre cette version. On pourrait traduire : « comme sont chez nous les nattes faites de roseaux. » Le mot شقاق est le pluriel de شقة qui désigne *une étoffe*, ou plutôt, je rendrais ainsi ce passage : « Elles ressemblent aux étoffes de *Kasab* qui se fabriquent chez nous. » Le mot قصب, ainsi que je l'ai expliqué dans mes notes sur l'histoire des Mamlouks, signifie « une étoffe incrustée de lames d'or. »

L'auteur, continuant de décrire les maisons chinoises[5], s'exprime ainsi : ليس لبيوتهم عتب. Ce que M. Reinaud traduit : « Les maisons en Chine n'ont pas d'escalier..... » Mais le traducteur s'est, je crois, un peu trompé; le mot عتبة, qui fait au pluriel عتب, désigne *le seuil*, et quelquefois *le linteau* de la porte; et l'ensemble du texte ne s'oppose, en aucune manière, à ce que l'on adopte cette explication. Suivant l'auteur, « Les Chinois déposent leurs effets, leurs trésors et tout ce qu'ils possèdent, dans des coffres fixés sur des chariots. S'il arrive un incendie, on pousse devant soi ces coffres, avec tout ce qu'ils renferment, et il ne se trouve

[1] P. 68. — [2] P. 70. — [3] P. 71. [4] P. 72. — [5] *Ibid.*

Digitized by Google

pas de seuil qui les empêche de circuler. » On conçoit en effet que, si le sol n'était pas de plain-pied, et que devant la porte se trouvât un seuil tant soit peu élevé, des coffres pesants, fixés sur des roues, ne pourraient franchir aisément un pareil obstacle. Dans la même page, on lit : امور الملك فى خاصّته وخزائنه ومن يتوجّه الى مدينة خانفوا ..... هم الخدم. M. Reinaud traduit : « Les affaires de l'empire et ses trésors sont entre les mains des gens de la cour. Les officiers qui sont envoyés par l'empereur vers la ville de Khanfou sont des eunuques. » Mais cette version ne s'accorde pas parfaitement avec les mots du texte. En faisant à celui-ci deux légers changements, on obtient un sens qui, si je ne me trompe, est plus naturel. Au lieu de امور, je lis امناء, et, au lieu de خاصّة, je lis خاصّ ; et je traduis : « Les hommes de confiance auxquels l'empereur remet la surveillance de son domaine privé et de ses trésors, ainsi que les officiers qu'il envoie à Khanfou, sont tous des eunuques. »

Un autre article offrira la suite de cet examen.

QUATREMÈRE.

Hutcheson, fondateur de l'école écossaise.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

A mesure qu'on avance dans la métaphysique d'Hutcheson, on y rencontre à chaque pas les traces de la philosophie de Locke avec d'éclatants démentis donnés à cette même philosophie.

Locke traite l'idée de substance de chimère[2]; il répète sans cesse que toute substance nous est inconnue; et au premier coup d'œil ce principe se présente d'assez bonne grâce. En même temps qu'il s'appuie sur le juste sentiment de notre faiblesse, il flatte notre légèreté et notre paresse; mais ses conséquences presque immédiates en découvrent le danger. Si toute substance est une chimère, si la nature de toutes choses échappe invinciblement à notre connaissance, il s'ensuit qu'il ne faut pas chercher quelle est la nature des objets extérieurs, si elle consiste dans l'étendue ou dans le mouvement, ou dans l'un et dans l'autre. Cela paraît encore acceptable; mais voici une autre conséquence

[1] Voir le premier dans le cahier d'août, p. 465. — [2] Livre Ier, ch. III, § 18; liv. II, ch. XIII, § 19; *ibid.*, ch. XXIII, § 4.

qui est tout aussi nécessaire, et qui commence à rendre son principe fort suspect. La nature de l'âme nous est impénétrable comme celle de toute substance; donc nous ne pouvons savoir si elle est matérielle ou spirituelle. De là le doute célèbre de Locke. Hutcheson admet le principe de ce doute, et il tente d'échapper au doute lui-même. Il déclare avec Locke que la nature intime de toute substance nous est inconnue[1]. Dans ce cas, tout le chapitre III de la métaphysique d'Hutcheson : « Si l'âme est une substance différente du corps, *an spiritus sit res a corpore diversa,* » devrait être retranché ou aboutir au doute de Locke. J'insiste sur ce point par deux motifs : d'abord parce que les successeurs d'Hutcheson, même les meilleurs et les plus récents[2], ont cru montrer une grande sagesse en se défendant de prétendre à la connaissance des substances; ensuite parce que cette sagesse apparente est radicalement opposée au sens commun.

Il y a ici deux écueils contraires à éviter, une fausse ontologie et le scepticisme. Il y a des philosophes au delà du Rhin qui, prenant en dédain la philosophie écossaise comme la philosophie française, et, pour paraître très-profonds, ne se contentent pas des qualités et des phénomènes, et aspirent à la substance pure, à l'être en soi[3]. Le problème ainsi posé est insoluble : la connaissance d'une telle substance est impossible, par cette raison très-simple qu'une telle substance n'existe pas. L'être en soi, *das Ding in sich,* que Kant recherche, lui échappe, sans que cela doive humilier Kant et la philosophie, car il n'y a pas d'être en soi. L'esprit humain peut se former l'idée abstraite et générale de l'être, mais cette idée n'a pas d'objet réel dans la nature. Tout être réel est tel ou tel[4], il est ceci ou cela. Il est déterminé s'il est réel, et être déterminé, c'est posséder certaines manières d'être, passagères et accidentelles ou constantes et essentielles. La connaissance de l'être en soi n'est donc pas seulement interdite à l'esprit humain, elle est contraire à la nature même des choses. A l'autre extrémité de la métaphysique est une psychologie impuissante qui, de peur d'une ontologie creuse, se condamne à une ignorance volontaire. Nous ne pouvons,

[1] « Substantiarum omnium naturæ intimæ nos latent..... intimas rerum naturas « cernere non possumus. » — [2] C'est à regret, par exemple, que je trouve dans la préface du tome Ier de la *Philosophie de l'esprit humain* de M. D. Stewart, sous l'apparence de la circonspection et d'une sage méthode, le principe téméraire de l'ignorance forcée de la nature de l'âme, et de la connaissance des phénomènes, non pas seulement comme la première, mais comme la seule connaissance légitime. — [3] 1re série, t. V, leç. ve, p. 99, et leç. vie, p. 215. — [4] Voyez *passim* dans tous nos écrits. 1re série, t. II, leçon sur le mysticisme, p. 114; t. III, leçon sur Condillac, p. 127, etc.


Digitized by Google

disent ces discrets philosophes, atteindre l'être en soi; il ne nous est permis de connaître que des phénomènes et des qualités. Égale erreur, égale chimère. Il n'y a pas plus de qualités sans être que d'être sans qualités. Nul être n'est sans ses déterminations, et réciproquement ses déterminations ne sont pas sans lui. Considérer les déterminations de l'être indépendamment de l'être qui les possède, ce n'est plus observer, c'est abstraire, c'est faire une abstraction tout aussi extravagante que celle de l'être considéré indépendamment de ses qualités. On peut donc sortir du sens commun de cette manière aussi bien que de l'autre; et quand on dit que nous ne pouvons connaître les substances, on est tout aussi près de l'erreur que quand on aspire à connaître les substances pures. Toute vaine humilité à part, nous pouvons connaître et nous connaissons assez bien les substances. Cette connaissance est plus ou moins étendue, plus ou moins profonde; elle n'est pas nulle, et c'est là le point de la question. Donnez-moi tel être qu'il vous plaira : je prétends qu'il est de telle ou de telle manière. Ce n'est pas là une affirmation bien téméraire. Eh bien, elle renferme, si on veut parler le langage de la métaphysique, l'affirmation de l'être et l'affirmation de ses attributs, accidentels ou permanents. Qu'est-ce, je vous prie, que connaître une substance, sinon savoir qu'elle est de telle ou telle manière? Or, ces deux choses, je les sais. Assurément un être peut avoir encore d'autres qualités que celles que je connais. Notre connaissance des êtres peut et doit toujours s'étendre. Mais il ne faut pas confondre la recherche très-légitime de leurs qualités cachées avec la recherche ridicule et contradictoire de leur nature, considérée à part de leurs qualités. Leurs qualités, leurs attributs contiennent leur nature et nous la révèlent. De là cette solide maxime : Tels attributs, bien entendu tels attributs constants et fondamentaux, telle nature, telle substance. Quoi qu'en dise Locke, si les objets extérieurs ont pour attributs l'étendue, la divisibilité, la forme, ces attributs bien constatés conduisent invinciblement à la connaissance certaine d'une substance étendue et divisible, c'est-à-dire, d'un seul mot, matérielle; et, d'autre part, la connaissance de mes qualités propres, de ma pensée et de ma volonté inétendues, de l'identité et de l'indivisibilité de ma personne, me conduit à la connaissance très-certaine d'un moi inétendu et indivisible, c'est-à-dire spirituel. Il n'y a là ni mysticisme ni scepticisme, ni science creuse et orgueilleuse ni fausse humilité et ignorance affectée; il y a l'expression fidèle et entière du sens commun. Je repousse donc le principe de l'ignorance invincible des substances, et partant, je suis reçu à repousser la conséquence de ce principe, à savoir, le doute sur la

Digitized by Google

spiritualité de l'âme. Je condamne Hutcheson et d'avance tous ses successeurs, de n'avoir pas été logiciens assez intrépides pour tirer toujours de leur principe la conséquence qu'il renferme; et, en même temps, je rends hommage au bon sens d'Hutcheson qui, en dépit d'un principe légèrement accepté, lui a fait adopter les arguments les plus sérieux et les plus solides en faveur de la spiritualité de l'âme.

En effet, Hutcheson, après avoir traité les preuves cartésiennes de la spiritualité de l'âme d'arguties sur la nature de l'âme, *Cartesianorum argutias de ipsa animæ natura*, emploie ces mêmes preuves, fortifiées d'autres preuves également solides, empruntées, comme il l'avoue, à l'école socratique et platonicienne; et il conclut, comme Descartes, et dans les mêmes termes que lui : Que l'âme est une nature pensante, différente de tout corps, quel qu'il soit: *Naturam cogitantem esse ab omni corpore diversam.*

Principe cartésien dans Hutcheson : Des qualités différentes démontrent des substances différentes [1].

Application de ce principe : Développement de la différence des qualités du corps et de l'âme [2].

Argument cartésien adopté sans réserve ou invocation de la conscience : L'âme se connaît elle-même par le témoignage naturel du sens intime, comme différente de toute étendue, et même de celle qu'on appelle son corps [3].

Argument socratique ou platonicien : S'il y a des idées et des sentiments en nous qui, bien qu'étant des phénomènes intellectuels, se rapportent aux objets extérieurs, changeant avec eux et placés manifestement sous leur influence, il y a aussi des idées qui ne se seraient peut-être jamais développées sans un exercice quelconque des sens, mais qui ne se rapportent à aucun objet extérieur, idées qui n'ont rien à voir avec celles de l'espace, de l'étendue, du mouvement, et qui ne peuvent appartenir qu'à une nature tout autrement élevée dans l'ordre des êtres : ces idées sont celles de l'intelligence, de la connaissance, de la science, du raisonnement, de l'amour, de la foi, de la vertu.

Argument de l'unité et de la simplicité du moi opposée à la multiplicité de tout corps considéré comme agrégat [4].

[1] « Affectiones quædam contrariæ ostendunt ipsas res esse diversas. » — [2] « Magna « utriusque rei affectionum disparitas. » — [3] « Ipsa porro mens, duce natura, sui « videtur habere conscientiam ab extenso omni, imo ab ipso corpore quod suum « appellat, distincti. » — [4] « Res cogitans est unum quoddam et simplex, corpus plu-



Digitized by Google

Argument tiré de la force propre de l'âme en opposition avec l'inertie naturelle du corps. Remarquez qu'au chapitre de la volonté, Hutcheson, embarrassé par son système de la génération de la volonté par le désir, chancelait, et très-naturellement, sur la liberté. Ici, n'ayant plus de système à défendre, il attribue, au nom de la conscience, une activité libre à l'âme. « Elle ne possède pas seulement, dit-il, la faculté de juger et de désirer, qui sont déjà des actions, *quæ sunt veræ actiones*, mais elle a la puissance de diriger son attention à son gré, *pro arbitrio suo.* » C'est bien là la liberté; mais, par un reste d'incertitude qui ne l'abandonne jamais entièrement, Hutcheson ne prononce pas même ici le nom de liberté.

De la simplicité de l'âme, Hutcheson conclut qu'elle ne se forme pas comme le corps, par voie de composition et ne périt pas non plus par voie de dissolution. La dissolution du corps n'entraîne pas, au moins nécessairement, la cessation d'être d'une substance entièrement différente du corps. L'âme peut donc ne point périr à la mort du corps; mais lui survivra-t-elle et conservera-t-elle une vie quelconque? C'est, dit Hutcheson, une question plus ardue. Il la résout par l'espérance.

C'est l'esprit de l'école écossaise, et ce chapitre de l'*Esquisse de la métaphysique* devance celui de l'*Esquisse de philosophie morale*, de M. Dugald-Stewart sur le même sujet. Le fondateur de l'école et son dernier représentant se rencontrent dans les mêmes motifs d'espérer et de croire.

1° Nous ne voyons nul être absolument anéanti;

2° Le raisonnement ne peut prouver que l'âme doit subir la loi du corps, puisqu'elle en est différente;

3° Le désir universel de l'immortalité;

4° La justice et la bonté de Dieu qui exige une autre distribution du bonheur et du malheur, celle d'ici-bas n'étant pas toujours conforme à ce qu'elle doit être sous un gouvernement juste et saint;

5° L'idée et le besoin d'une perfection sans bornes, qui doivent avoir leur satisfaction et qui ne la trouvent pas en ce monde, où sont tant d'imperfections, au moins apparentes, physiques et morales;

6° La choquante contradiction que contiendrait la vertu tendant sans cesse à la perfection, s'élevant au-dessus des choses passagères et périssables, songeant au genre humain plutôt qu'à soi, agrandissant par de continuels efforts sa justice et sa bienveillance, se pénétrant de

« rium rerum aggregatum, » avec cette conclusion : « Merito colligimus rem cogi-
« tantem esse substantiam simplicem ab omni materia diversam. »


Digitized by Google

plus en plus de l'idée d'un gouvernement moral de ce monde, de la pensée d'un Dieu juste et saint, tandis qu'après la mort tout devrait finir pour elle. « Il n'est pas croyable, dit en finissant Hutcheson, que Dieu qui, par tant de côtés, s'est montré si prévoyant et si bon, ait donné aux âmes les meilleures et leur ait recommandé comme leur ressort le plus puissant cet ardent désir de la perfection et de l'immortalité pour le laisser dépourvu de satisfaction [1]. »

La troisième partie de la métaphysique d'Hutcheson est consacrée à Dieu. En abordant la théologie naturelle, Hutcheson la salue comme la partie la plus féconde et la plus riche de la philosophie. Il la peint renfermant ce que les plus grands esprits ont pu trouver sur Dieu par la seule force de la raison humaine, fournissant à la vertu ses plus solides motifs et ses plus magnifiques espérances, et posant les fondements assurés de la magnanimité, de la constance et de la tranquillité de l'âme [2]. Toutefois on retrouve en cet écrit de 1742 le même esprit qui, en 1717, selon M. Leechman, suggérait à Hutcheson des doutes sur la solidité des preuves *a priori* de l'existence de Dieu. Mais ici ce n'est pas à Clarke, c'est à Descartes qu'il s'en prend. On croirait entendre Locke lui-même se moquant de la démonstration cartésienne de l'existence de Dieu par son idée, et n'admettant que l'induction tirée de la connaissance de l'homme et du monde. Assurément, cette dernière preuve est très-bonne, mais la première est bonne aussi. Elles partent l'une et l'autre de points de vue différents, mais qui sont loin de s'exclure : elles conviennent à des esprits divers; celle-ci au plus grand nombre, à tous ceux qui ont des yeux pour voir le ciel; celle-là aux hommes réfléchis qui peuvent se rendre compte de leurs pensées. Cette diversité de preuves également solides est un bienfait, et en quelque sorte une preuve de plus d'une divine providence. Applaudissons donc à cette diversité au lieu de la vouloir effacer par l'esprit de système. Il est pénible de voir Hutcheson, avec une légèreté qui rappelle celle de Locke, traiter superbement la démonstration cartésienne. « Je ne m'en sers pas, dit-il,

[1] Sur l'espoir d'une vie meilleure, voyez t. II de la 1re série de mes cours, leçon XXIIIe, p. 356. — [2] « Quanquam omnis philosophia jucunda sit et frugifera, ejus « tamen nulla pars feracior est et uberior illa quæ Dei cognitionem continet, quæ« que dicitur theologia naturalis; exhibens scilicet ea quæ acute inventa fuere aut « accurate disputata a philosophis, solis humanæ rationis viribus subnixis...... « Etenim ipsa, imperfecta licet, rerum præstantissimarum cognitio non solum ju« cunda est et viro digna, verum etiam summa præbet ad omnem virtutem, ad « omnia honesta vitæ consilia, invitamenta, et firma simul jacit veræ magnanimi« tatis, constantiæ et tranquillitatis fundamenta. »

Digitized by Google

parce qu'elle est manifestement fausse [1]. » Puis il l'expose, la réduit en forme et l'attaque dans toutes ses parties. Suivons-le dans cet examen, et voyons si le fondateur de l'école écossaise a si facilement raison du fondateur de l'école française, du père de la philosophie moderne.

Voici l'argument cartésien réduit en syllogisme par Hutcheson : il ne peut pas y avoir moins dans la cause que dans l'effet, dans la cause productive d'une idée que dans cette idée même. Or nous avons l'idée d'un être infiniment parfait. Donc cet être infiniment parfait existe.

Hutcheson trouve que les deux prémisses de ce syllogisme sont au moins ambiguës. Mais, d'abord, ce ne peut être la majeure : il est manifeste qu'il n'y a pas moins dans la cause que dans l'effet; c'est en vertu de ce principe que Dieu est supérieur au monde, que l'âme est supérieure à tous ses actes et l'esprit à toutes les idées qu'il produit. Quant à la mineure, il est vrai qu'elle demande à être comprise. Nous avons l'idée de l'être infiniment parfait; reste à savoir comment nous l'obtenons. Ici Hutcheson se trompe en suivant Locke. Comme Locke a confondu l'idée de l'infini avec celle de l'indéfini, laquelle n'est, après tout, que celle du fini multipliée par l'imagination, ainsi Hutcheson prétend que l'idée d'un être infiniment parfait se réduit en nous à celle de nos propres qualités épurées et amplifiées [2]. C'est une erreur et une erreur radicale, car c'est anéantir l'idée même de la perfection, comme Locke a anéanti celle de l'infini. Du moins Locke est conséquent : il rejette le temps infini et l'espace infini [3], tandis que nous verrons l'école écossaise dans ses deux derniers représentants, Reid et M. Dugald-Stewart, admettre cette double infinitude. Selon eux, l'idée de l'infini, qui enveloppe celle de perfection, n'est pas une chimère; ce n'est pas seulement une idée négative, c'est une idée positive. Ce n'est pas non plus une idée qui vienne si tard qu'on le dit dans l'intelligence, à la suite de mille autres idées : non, c'est une idée première, contemporaine de celle du fini et de l'imparfait. Nous ne la formons point par voie de comparaison, par voie d'abstraction ou d'association; elle naît tout entière ou elle n'est jamais. Notre esprit la produit, en ce sens qu'il la conçoit : elle est en lui comme l'idée de couleur y est; or cette idée de couleur est une idée de notre esprit; mais notre esprit lui-

[1] « Argumentis Cartesianis non utor, quippe manifesta fallacia laborantibus. » — [2] « Ideas obscuras et inadæquatas virtutum suis longe præstantiorum sibi ipsi « fingunt homines : neque quisquam pleniorem aut clariorem habet Entis summi « ideam quam ipse suarum virtutum ideas amplificando et a vitiis purgando sibi « effinxit. » — [3] Voy. 1re série, t. III, leç. 1re sur Locke, p. 58, et 2e série, t. III, leç. XVIII.

Digitized by Google

même la rapporte à quelque chose d'extérieur comme à sa cause ; il sent qu'il ne l'a pas faite, car il ne peut la chasser ni la changer : donc cette idée, outre qu'elle a un sujet, qui est nous-mêmes, a sa cause productrice hors de nous ; et, puisque cette idée existe en nous à sa manière, il est absurde que sa cause n'existe pas aussi, et n'ait pas autant et plus de réalité que son effet. De même l'idée de l'infini est en nous, nous ne pouvons ni l'effacer ni la changer : elle n'est donc pas notre ouvrage. Il faut bien cependant qu'elle ait sa cause, et sa cause ne peut pas ne pas avoir autant de réalité que son effet : donc la seule idée d'un être infiniment parfait est une démonstration invincible de l'existence réelle de cet être.

Hutcheson a pris tout de travers la mineure cartésienne. « Descartes, dit-il[1], en prétendant que l'existence nécessaire est renfermée dans l'idée de l'être infiniment parfait ne prouve rien, sinon que, s'il y a un être infiniment parfait, cet être existe nécessairement et ne dépend pas de la volonté d'un autre. » C'est équivoquer sur le mot de nécessaire. Descartes n'a point voulu parler de l'existence nécessaire de Dieu comme être absolument indépendant : ce n'était pas là la question ; il parle de cette simple nécessité logique, à savoir que l'idée d'un être infiniment parfait implique nécessairement l'existence réelle de cet être ; et je maintiens qu'en effet nul logicien ne peut contester la nécessité de cette conclusion.

Hutcheson ne voit dans les diverses propositions dont se compose le syllogisme cartésien que des propositions abstraites. Oui et non.

Ces propositions sont, il est vrai, des propositions abstraites, dans la forme sous laquelle nous les présente Hutcheson ; mais, si l'on veut bien lire attentivement *les Méditations*, on verra que, pour Descartes, ce ne sont pas des propositions abstraites et générales, mais des propositions particulières qui expriment des faits intellectuels présentés, comme doivent être des faits sans aucun appareil logique; puisque la logique n'est reçue ni à contester des faits ni à les défendre. Dans *les Méditations*, Descartes introduit, non pas un homme d'école, mais un homme naturel parvenant à toutes les grandes vérités de l'ordre naturel, à l'aide de ses facultés, qui se développent successivement. Cet homme pense : dès là qu'il pense, il juge qu'il existe. Il n'y a point là de raisonnement, de syllogisme; il y a une intuition directe de l'esprit, et l'exercice spontané et immédiat de notre pouvoir de juger et de

[1] « Quicumque propositionum abstractarum naturam perspexerit, cernet hinc tantum colligendum quod si modo ulla sit natura perfectissima, eam necessario esse neque ab alterius voluntate pendere. »

Digitized by Google

connaître[1]. Dès que cet homme sait qu'il existe, dès qu'il se connaît, il se trouve un être imparfait, limité, fini; et, en même temps qu'il sent ses imperfections et ses bornes, il conçoit un être infini et parfait. Il ne s'agit pas plus d'un être infini abstrait que d'un être fini abstrait. Nous ne sommes pas encore dans l'abstraction ni dans la logique, nous sommes dans la réalité et dans la psychologie. Rien n'est général, tout est particulier : c'est un être particulier qui se sent imparfait et fini, et qui part de là pour concevoir un être tout aussi réel que lui-même, mais infini et parfait[2]. Plus tard, voyant sa psychologie méconnue, attaquée par la logique de l'école sensualiste, ici, par celui qu'on pourrait appeler le Locke français, Gassendi, là par un compatriote de Locke, dont Locke ne se doute pas qu'il est le disciple, Hobbes; Descartes, étonné et irrité, se défend tantôt bien et tantôt mal; quelquefois il renvoie à leurs auteurs leurs prémisses abstraites[3], et demeure sur le solide terrain des faits de conscience; quelquefois aussi, pour battre ses adversaires avec leurs propres armes, il met ou laisse mettre en syllogismes ses faits de conscience, et défend ces syllogismes au pied de la logique ordinaire. La vérité est que ce ne sont pas là des questions de logique, mais de psychologie. L'honneur de l'école écossaise est d'être une école psychologique; son tort, surtout en 1742, est de n'avoir point eu une psychologie assez profonde pour atteindre à celle de Descartes, et pour entrer naturellement, et par la porte légitime, dans la grande métaphysique et dans la vraie ontologie.

Attentifs à nous préserver de tout esprit de système, et toujours guidés par le sens commun, qui accepte tout ce qui est vrai et ne rejette que ce qui est faux, après avoir soutenu la démonstration cartésienne, nous recevons très-volontiers la preuve *a posteriori* si chère à Locke, et que Hutcheson reprend en sous-œuvre et développe avec complaisance. Cette preuve est, à nos yeux, et très-solide et très-lumineuse; nous ferons remarquer seulement qu'elle repose, en dernière analyse, sur le principe de causalité et sur la loi qui fait précisément la majeure de l'argument cartésien, à savoir qu'il doit y avoir au moins dans la cause tout ce qui paraît dans l'effet. Or, Hutcheson, pas plus que Locke[4], ne discerne le principe de causalité, ce principe que ses successeurs et singulièrement Reid doivent un jour mettre en lumière et défendre avec tant de force contre les attaques de Hume. Hutcheson fait comme Locke, il le remarque à peine; et pourtant, ôtez ce prin-

[1] Nous avons prouvé que *Je pense, donc je suis*, n'était pas un syllogisme, t. I, leç. VI, p. 27, 35, et t. V, leç. VI, p. 213. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] T. III, p. 66, et 2e série, t. III, leçon XXV.

Digitized by Google

cipe, toute l'intelligence qui brille dans le monde et dans l'homme ne fait pas sortir de l'enceinte de l'humanité et du monde. La théodicée est fondée sur le principe de causalité; ce principe ne vient des sens par aucune abstraction et généralisation, car il est universel et nécessaire; et c'est un principe rationnel *a priori* qui fait la force de ces mêmes preuves empiriques auxquelles Hutcheson prête une valeur exclusive. Ainsi, sans le principe de causalité et la loi qui y est attachée, même au sein de ce magnifique univers, il n'y a pas de Dieu pour l'homme. Il y a plus : avec le principe de causalité, vous aurez un Dieu, il est vrai, mais un Dieu qui sera égal ou supérieur à ce qu'il a fait, un Dieu dont l'intelligence, la force, la bonté, surpasseront, jusqu'à un certain point, la bonté, la force et l'intelligence manifestée dans l'univers; vous n'aurez pas un Dieu qui soit vraiment parfait et possède en un degré vraiment infini toutes les qualités de son ouvrage. En effet, l'homme et le monde trahissent une intelligence, une bonté et même une force très-grandes, mais qui ne sont ni parfaites ni infinies. C'est pourtant cette notion de perfection infinie attribuée à la cause du monde et de l'homme qui constitue la vraie et entière idée de Dieu. Hutcheson définit Dieu : « Un être très-supérieur à l'homme, gouvernant l'univers par sa raison et sa sagesse[1]. » Cette définition est très-défectueuse. Dieu n'est pas seulement de beaucoup supérieur à l'homme et au monde, il leur est supérieur infiniment, de toute la différence qui sépare le fini de l'infini, le contingent du nécessaire, le relatif de l'absolu. On peut dire qu'il y a à la fois une ressemblance intime entre Dieu et le monde, puisque l'effet ne peut pas ne pas exprimer la cause en un certain degré, et aussi qu'il y a entre le monde et Dieu l'abîme qui sépare l'infini de tout ce qui n'est pas précisément lui[2]. Si donc le principe de causalité commence la théodicée, l'idée seule de l'infini l'achève. Or Locke et Hutcheson emploient le principe de causalité sans en avoir le droit, et ils détruisent l'idée de l'infini en la confondant avec celle de l'indéfini.

On voit par là à quel point les deux démonstrations de l'existence de Dieu, *a priori* et *a posteriori*, loin de s'exclure, se soutiennent réciproquement. Supprimez le spectacle admirable du monde et de l'âme, jamais la raison n'en rechercherait la cause; il faut donc armer la raison du principe de causalité pour qu'elle s'élève au-dessus de ce monde et

[1] Pars III, cap. I : « Ut autem constet quæ vis huic nomini subsit, Deum primo « dicimus naturam quamdam humano genere multo superiorem, mundum hunc « universum ratione et consilio moderantem. » — [2] Sur cette ressemblance et cette différence, voyez nos écrits, *passim*, et particulièrement t. II, leç. XXIV, p. 392.


Digitized by Google

par delà l'humanité. Supprimez l'idée d'absolue perfection et d'infinitude, quelle portée est laissée à la sensibilité et à la conscience, quelle vertu peuvent avoir, pour nous révéler un Dieu parfait, l'homme et le monde où tout est mêlé, tout est imparfait, où l'ombre est à côté de la lumière, et tant de misères à côté de tant de grandeurs? Il faut donc unir la raison et l'expérience, l'esprit et les sens, pour compléter et fortifier leurs témoignages l'un par l'autre, et, sur ce double fondement, nous élever à la meilleure connaissance de Dieu.

Hutcheson consacre plusieurs chapitres à l'exposition de tous les attributs de Dieu. Je trouve qu'il les déduit les uns des autres un peu trop géométriquement, comme l'avait fait Clarke lui-même, et comme, en général, le font trop les métaphysiciens. Hutcheson eût été plus vrai et plus lumineux si, substituant une induction sublime et sûre à l'aveugle déduction, il se fût contenté de tirer les attributs de l'auteur du monde et de l'homme des attributs mêmes de l'homme et du monde, en ajoutant la perfection et l'infinitude[1]. Il est fâcheux de réunir en soi les défauts contraires de deux méthodes opposées, de la théodicée rationnelle et de la théodicée expérimentale : il faut choisir.

Il m'est impossible de ne pas admirer comment Hutcheson, après avoir déclaré la nature des êtres et des substances inaccessibles à notre esprit, entre résolument dans la nature de Dieu, et, à l'endroit de cet être, de cette substance qui n'est pas, ce semble, la plus facile de toutes à connaître, arrive à une connaissance intime et profonde qui aurait dû étonner un peu l'humilité de sa philosophie. En principe, Hutcheson déclare que nous ne pouvons pénétrer dans la nature des choses; et, dans l'application, il traite avec tant de détail des attributs, des vertus et des opérations de Dieu, qu'en vérité on se demande ce qu'après cela il reste de Dieu qui lui demeure inaccessible. Je relève cette contradiction dans Hutcheson parce qu'elle a passé dans l'école écossaise. Au fond, cette école est dogmatique comme le sens commun et l'humanité; mais souvent elle met en avant sur les limites de la connaissance humaine, des maximes d'une telle timidité que, si elles les suivait fidèlement, elle ne serait qu'une école empirique, condamnée au scepticisme sur tous les grands objets de la pensée.

Hutcheson fait un dénombrement très-considérable des attributs de Dieu : *indépendance et nécessité, unité, immatérialité, simplicité, immutabilité, immensité, éternité, infinité* même plus ou moins bien entendue, *omniscience, omnipotence, etc.* Mais savez-vous par où finit cette liste si

[1] Sur cette induction, voyez surtout le t. II, p. 847, 390, etc.

Digitized by Google

longue? Par cet attribut médiocrement en harmonie avec ce qui précède, *l'incompréhensibilité*.

D'après Hutcheson, nous savons certainement que Dieu existe, de plus nous connaissons si bien ses attributs propres et naturels, que nous les déduisons les uns des autres comme des équations algébriques[1]. Comment donc se fait-il maintenant qu'il nous soit incompréhensible? C'est, dit Hutcheson, qu'il est infini. Je réponds que, pour Hutcheson, l'infini ne doit être, comme pour Locke, qu'une augmentation indéfinie des qualités du fini; dans ce cas l'infini ne serait que le fini; il ne serait donc pas incompréhensible. Mais Hutcheson a plus raison qu'il ne devrait. Dieu est vraiment infini, et par là en effet, l'incompréhensibilité lui appartient; mais il faut bien entendre dans quel sens et dans quelle mesure.

Disons d'abord que Dieu n'est point absolument incompréhensible, par cette raison manifeste, qu'étant la cause de cet univers, il y passe et s'y réfléchit comme la cause dans l'effet : par là nous le connaissons. « Les cieux racontent sa gloire[2], » et « depuis la création[3], ses vertus invisibles sont rendues visibles dans ses ouvrages; » sa puissance, dans les milliers de mondes semés dans les déserts animés de l'espace; son intelligence, dans leurs lois harmonieuses; enfin, ce qu'il y a en lui de plus auguste, dans les sentiments de vertu, de sainteté et d'amour que contient le cœur de l'homme. Et il faut bien que Dieu ne nous soit point incompréhensible, puisque toutes les nations s'entretiennent de Dieu depuis le premier jour de la vie intellectuelle de l'humanité.

Oui, Dieu, comme cause de l'univers, s'y révèle pour nous; mais Dieu n'est pas seulement la cause de l'univers, il en est la cause parfaite et infinie, possédant en soi, non pas une perfection relative, qui n'est qu'un degré d'imperfection, mais une perfection absolue, une infinitude qui n'est pas seulement le fini multiplié par lui-même en des proportions que l'esprit humain peut toujours accroître; mais une infinitude vraie, c'est-à-dire l'absolue négation de toutes bornes dans toutes les puissances de son être. Dès lors, il répugne qu'un effet indéfini exprime adéquatement[4] une cause infinie, il répugne donc que nous puissions connaître absolument Dieu par le monde et par l'homme, car Dieu n'y est pas tout entier. Songez-y : pour comprendre l'infini, il faut le comprendre infiniment, et cela nous est interdit. Dieu, tout en se manifestant, retient quelque chose en soi que nulle chose finie ne peut

[1] Pars III, cap. II, *De virtutibus Dei naturalibus*. — [2] Le psalmiste. — [3] Saint-Paul. — [4] *Passim*, et surtout t. II, p. 393.


Digitized by Google

manifester ni par conséquent nous permettre de comprendre absolument. Il reste donc en Dieu, malgré l'univers et l'homme, quelque chose d'inconnu, d'impénétrable, d'incompréhensible. Par delà les incommensurables espaces de l'univers, et sous toutes les profondeurs de l'âme humaine, Dieu nous échappe dans cette infinitude inépuisable d'où sa puissance infinie peut tirer sans fin de nouveaux mondes, de nouveaux êtres, de nouvelles manifestations qui ne l'épuiseraient pas plus que toutes les autres. Dieu nous est par là incompréhensible; mais cette incompréhensibilité même, nous en avons une idée nette et précise, car nous avons l'idée la plus précise de l'infinitude. Et cette idée n'est pas en nous un raffinement métaphysique; c'est une conception simple et primitive qui nous éclaire dès notre entrée en ce monde, lumineuse et obscure tout ensemble, expliquant tout et n'étant expliquée par rien, parce qu'elle nous porte d'abord au faîte et à la limite de toute explication. Quelque chose d'inexplicable à la pensée, voilà où tend la pensée elle-même; l'Être infini, voilà le principe nécessaire de tous les êtres relatifs et finis. La raison n'explique pas l'inexplicable; elle le conçoit. Elle ne peut comprendre d'une manière absolue l'infinitude, elle la comprend en quelque degré dans ses manifestations indéfinies qui la découvrent et qui la voilent; et de plus, comme on l'a dit, elle la comprend en tant qu'incompréhensible.

C'est donc une égale erreur de déclarer Dieu absolument compréhensible et absolument incompréhensible. Il est l'un et l'autre, invisible et présent partout, répandu et retiré en lui-même, dans le monde, et hors du monde, si familier, si intime à ses créatures qu'on le voit en ouvrant les yeux, qu'on le sent en sentant battre son cœur; et en même temps inaccessible dans son impénétrable majesté, mêlé à tout et séparé de tout, se manifestant dans la vie universelle et y laissant paraître à peine une ombre éphémère de son essence éternelle, se communiquant sans cesse et demeurant incommunicable, à la fois le Dieu vivant et le Dieu caché, *Deus vivus et Deus absconditus* [1].

Excusez ces longueurs, elles ne sont point inutiles : il fallait, dès l'abord, vous montrer dans la psychologie et la métaphysique d'Hutcheson le germe des qualités et des défauts de la psychologie et de la métaphysique écossaise. Les fondateurs de dynasties ont droit à l'atten-

[1] Otez l'un ou l'autre des deux termes de cette antithèse, ou plutôt de cette harmonie, et vous avez le Dieu-Univers du panthéisme, ou le Dieu mort de la scholastique. Voy. t. II, p. 388-394, et les dernières pages de l'avant-propos de notre écrit *Des Pensées de Pascal*.


Digitized by Google

tion particulière de l'histoire, parce que l'histoire y aperçoit d'avance tout l'avenir de leurs successeurs.

Jusqu'ici le mérite personnel d'Hutcheson paraît à peine; on n'aperçoit guère en lui qu'un disciple intelligent et modéré de Locke. Maintenant, je vous le montrerai rompant avec le système de Locke, ou plutôt s'efforçant de s'y rattacher encore, alors même qu'il l'abandonne, et en quelque sorte original malgré lui. Mais les principes se jouent des intentions. Dès qu'on introduit un principe nouveau dans un système, on a beau respecter ce système, si le principe a de la vérité et de la force, peu à peu il croît et se développe; il brise le système dont il sort, et, avec le temps, il fonde à son tour un système nouveau.

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

Théâtre français au moyen âge, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par MM. L. G. N. Monmerqué et Francisque Michel (XIe-XIIIe siècle). Paris, Firmin Didot, 1839, 1 vol. grand in-8° de 679 et XVI pages, sur deux colonnes.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Les jeux vraiment dramatiques composés au XIIIe siècle sur des sujets profanes ne figurent qu'au nombre de trois dans le *Théâtre français au moyen âge*. Ces pièces, toutes dans le genre comique, remplies de personnalités mordantes, de facéties fort libres, de naïves amourettes et de brocards contre les moines, découlent évidemment d'une autre origine que les œuvres de même forme, mystères et miracles, que nous avons examinées jusqu'ici. La pastorale de *Robin et Marion*, et le *jeu*, à la fois piquant et fantastique, du *Mariage Adam*, ou *de la Feuillée*, ne sont pas des rejetons sortis de la souche sacerdotale. Si ces compositions ont été représentées par des confréries, ce ne fut pas, croyez-le bien, par des confréries dévotes. Les arts modernes, nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le dire, ne doivent pas tous leurs progrès à une impulsion unique. Le théâtre, en particulier, a été alimenté, durant le

[1] Voir les précédents articles dans les cahiers du *Journal des Savants*, des mois de janvier, février et août 1846.

Digitized by Google

moyen âge, par plusieurs sources qu'il importe de bien distinguer. Outre l'affluent ecclésiastique, qui a été ce qu'on peut appeler la maîtresse veine dramatique pendant les IXe, Xe, XIe et XIIe siècles, le théâtre n'a point cessé de recevoir, à des degrés divers, le tribut de deux artères collatérales, à savoir, la jonglerie seigneuriale, issue des bardes et des scaldes, et la jonglerie foraine et populaire, héritière de la planipédie antique, incessamment renouvelée par l'instinct mimique, qui est un des attributs de notre nature.

Ce n'est qu'à la fin du XIIe siècle que ces deux branches accessoires de l'art dramatique trouvèrent dans de nouvelles circonstances les moyens de produire, en se rapprochant, des fruits plus vigoureux. Jusqu'à cette époque, les jongleurs seigneuriaux et les jongleurs forains, réduits à des efforts individuels, avaient dû se borner les premiers aux chansons de geste, les seconds aux complaintes et aux parades, qui ne demandent qu'un seul acteur; tout au plus jouèrent-ils, à deux, quelques partures ou jeux-partis. Il n'y eut, et il ne put y avoir de vrais drames, de drames *par personnages* sur des sujets profanes, qu'après la formation des confréries laïques, au commencement du XIIIe siècle. Alors, en effet, une grande révolution sociale s'accomplissait. A côté de la féodalité, c'est-à-dire de l'Église et de la noblesse, qui avaient tout conduit pendant trois siècles, l'une comme tête, l'autre comme bras, une force nouvelle avait grandi. Cette force immense, inattendue, enhardie par les luttes des deux pouvoirs rivaux, réclama, un certain jour, sa part d'influence et de liberté. Ce nouveau venu, qui s'ignorait encore en partie, adopta pour se produire la forme de l'association. La commune naquit sous l'épée de la royauté, les corps de métiers sous le patronage de l'Église. Les arts suivirent ce mouvement. Il y avait eu, dans l'enceinte des manoirs féodaux, de brillants essais d'art et de drames aristocratiques; il y avait eu, sous les vastes voûtes des cathédrales, un splendide développement du drame religieux (nous en avons vu d'assez nombreux exemples); jamais, pour la gent main-mortable, les bateleurs n'avaient manqué aux jours de foire. Au XIIIe siècle, il y eut place pour un art d'un plus grand avenir, pour le drame municipal et laïc. Les tréteaux forains, cette joie grossière de la classe servile, en se transformant et s'élevant avec elle, devinrent le délassement honnête des artisans libres, le rire et quelquefois la plainte de la bourgeoisie naissante, en un mot, le théâtre du tiers-état.

Tout, à cette époque, se modela sur la commune; tout devint association. Il ne se forma pas seulement alors des sociétés de négoce et de judicature; on créa même des associations pour la pratique des arts

agréables. A côté des francs-maçons, l'Allemagne eut les francs-chanteurs, les maîtres chanteurs. En France, en Angleterre, en Flandre, les jongleurs ou les ménestrels, isolés jusque-là, se réunirent sous l'invocation de saint Julien et devinrent une vaste corporation, non pas hostile à l'Église, mais en dehors de son esprit et de sa direction. Cette compagnie multiple, qui, dans sa plus grande généralité, portait le nom de *ménestraudie*, se subdivisait en maîtres et en apprentis, en patrons et en varlets[1], et s'honorait, à la cour des princes et dans les grandes villes, d'être soumise à la juridiction spéciale d'un *roi* choisi parmi ses membres les plus estimés[2]. Depuis Flajolet, roi des ménestrels à la cour de Philippe le Bel, nous pourrions, sans difficulté, dresser la liste complète de ces premiers surintendants des menus plaisirs royaux.

Mais, à côté de la ménestraudie mercenaire, qui fut assez promptement discréditée, il se forma des communautés libres et désintéressées de bourgeois, d'écoliers et d'artisans, se proposant la bonne et loyale culture de la musique et de la poésie. Ces confréries se multiplièrent surtout dans les riches cités de Picardie, de Hainaut, d'Artois et de Normandie. Elles se livrèrent à des exercices moins raffinés, mais aussi polis que ceux des cours d'amour qui s'établissaient, à la même époque, en Provence. Au Nord, ces réunions reçurent le nom de *puy*, du latin *podium*, qui désignait une sorte de balcon élevé dans la *cavea* des théâtres antiques, et signifiait, dans la basse latinité, toute éminence, tertre, tribune ou échafaud, sur lesquels pouvaient avoir lieu commodément des concours poétiques et des jeux par personnages[3]. On appela aussi, mais plus tard et surtout dans les Pays-Bas, ces académies *chambres de rhétorique*, et leurs membres *rhétoriciens*. Quand les puys se tenaient en plein air et sous des arbres, on les nommait *gieus sous l'ormel*. Le lauréat recevait pour couronne un des emblèmes indiqués dans les litanies de la Vierge, à savoir, un *chapel* de roses, un vase d'honneur, une étoile ou un

[1] Les maîtres seuls pouvaient figurer dans les fêtes solennelles. Il faut voir, sur la ménestraudie, l'ordonnance renouvelée de 1320 et celle de 1407. En Angleterre, plusieurs privilèges furent accordés aux ménestrels de Chester, dès l'année 1212. — [2] Un assez grand nombre de corporations jouissaient du même avantage : il y avait le roi des barbiers, le roi des merciers, le roi d'armes, le roi de l'arbaleste et de l'arquebuse, le roi de la basoche et jusqu'au roi des ribauds, sans parler de l'empire de Galilée, composé des clercs de la chambre des comptes. — [3] Quelques critiques font venir le nom de *puy* de la ville du Puy-en-Velay, comme ayant fourni le premier exemple de ces réunions. Voy. Rivoire, *Descr. de l'église cathéd. d'Amiens*, p. 116, et *Histoire littéraire de France*, t. XX, p. 643. Je suis d'autant moins disposé à admettre cette origine, fort peu d'accord avec l'esprit de rivalité provinciale, que plusieurs de ces établissements, ceux, entre autres, de Rouen et de Caen, paraissent antérieurs à celui de la ville du Puy, ou, du moins, en sont contemporains.

Digitized by Google

miroir; il prenait le titre de prince du Puy, et présidait, en cette qualité, la solennité de l'année suivante[1]; il ajoutait quelquefois à son nom *li couronné*. Ces jeux, renfermés d'abord dans un cercle presque privé, acquirent bientôt une assez grande célébrité et devinrent chers au patriotisme provincial. La Normandie cite avec orgueil les puys de Caen, de Rouen, de Dieppe; la Picardie ceux de Beauvais et d'Amiens; l'Artois ceux de Béthune et d'Arras; la Flandre ceux de Lille, de Cambrai, de Douai, de Valenciennes. Les compositions les plus en usage dans ces concours furent d'abord le chant royal, la ballade et le rondeau, toutes pièces où le dernier vers de chaque couplet devait être répété à la chute de tous les autres, ce qui fit, dans quelques villes, donner à ces morceaux et aux puys eux-mêmes le nom de *palinods*. Quoique plusieurs de ces sociétés poétiques et musicales eussent été, dans l'origine (au XIe siècle), placées sous l'invocation de la Vierge, et destinées à célébrer les fêtes de l'Immaculée Conception ou de l'Assomption, l'esprit laïc finit par y prévaloir. Un manuscrit de la Bibliothèque royale, intitulé *Chants royaux aux puys de Rouen et de Dieppe* (n° 7695 des fonds français) ne contient à peu près rien qui ait rapport à ces fêtes. Au XIIIe siècle même, on en vint à restaurer la plupart de ces puys, notamment celui d'Arras, c'est-à-dire qu'on les mit sur un pied complétement mondain; on reporta même, dans quelques villes, leur célébration, soit à la saint Valentin, soit aux fêtes populaires du mois de mai. Enfin, à la même époque, les jeux par personnages devinrent les exercices favoris de ces puys restaurés[2]. Nous en avons sous les yeux la preuve évidente : les trois principales pièces dramatiques que nous a léguées le XIIIe siècle nous viennent du seul puy d'Arras.

Cette riche et florissante cité était, au XIIIe siècle, le rendez-vous de tous les plaisirs délicats : tournois, joûtes galantes, concours de poésie et de musique, toutes les fêtes d'armes et d'amour s'y succédaient sans relâche; elle était le centre du bon goût, un vrai lieu de liesse pour les trouvères; son puy, composé de bourgeois, d'écoliers et de quelques jeunes seigneurs, était compté parmi les plus célèbres. Dans une chanson fort bizarre, pour ne rien dire de plus, publiée *in extenso* par M. Mon-

[1] Cette coutume n'a pas été constamment suivie. Il arrivait quelquefois qu'on nommait prince du puy celui qui faisait les frais de la fête, à peu près comme le *chorége* à Athènes. Dans *le Jeu Adam*, Robert Soumeillons, le prince du puy, est un riche cavalier, qui paraît plus propre à payer de sa bourse que de son talent poétique. — [2] On lit, dans une chanson de Vilains d'Arras, contemporain d'Adam, les vers suivants, cités par MM. Francisque Michel et Monmerqué :

Bien m'est del pui que je voi *restoré;*
Por soustenir amour, joie et jouvent...

merqué[1], un poëte, dont le nom ne nous est pas parvenu, fait descendre du ciel, qui le croirait? le Père éternel, dans les murs de la bonne ville, pour y jouir de l'agrément sans égal de ses motets, sorte de chants à trois voix alors fort à la mode :

> Arras est escole de tous biens entendre :
> Quant on veut d'Arras le plus caïtif prendre,
> En autre païs se puet pour boin vendre.
> On voit les honors d'Arras si estendre,
> Je vi l'autre jor le ciel là sus fendre;
> Dex voloit d'Arras les motès aprendre[2]....

On ne sera donc pas surpris de rencontrer les premiers monuments de notre théâtre séculier dans cette ville, *escole de tous biens entendre*, pépinière de bons faiseurs de chansons, patrie non-seulement du trouvère Jean Bodel, à qui l'on doit *la Chanson des Saxons*[3] et *le Miracle de saint Nicolas*, que nos lecteurs connaissent, mais encore berceau d'Adam de la Halle, qui fut poëte, acteur et musicien, triple qualité que réunissaient aussi les créateurs du théâtre grec. Ce trouvère, qui s'est exercé avec succès dans presque tous les genres de poésie, chansons de geste[4], rondeaux, ballades, motets, jeux-partis, et dont nos manuscrits conservent les inspirations musicales, nous a dotés de notre première comédie et de notre plus ancien opéra-comique.

La date du *Jeu du mariage* ou *de la feuillée* est fixée, avec une assez grande précision, à l'année 1262, par un passage de la pièce même, où est mentionnée la mort récente du pape Alexandre IV, arrivée le 25 juin 1261. Cette œuvre, rarement citée et presque toujours avec dédain, ne nous a été longtemps connue que par l'incomplète et inintelligente analyse de Legrand d'Aussy[5]. En 1828, M. Monmerqué l'imprima, pour la première fois, dans la collection des bibliophiles, d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 81 du fonds de la Vallière[6]. Dans cette édition, comme dans la seconde, le scrupuleux éditeur s'est astreint à reproduire purement et simplement le manuscrit, sans même indiquer par aucun signe la division des scènes.

[1] *Théâtre français au moyen âge*, p. 22. — [2] Les deux derniers couplets de cette chanson (malgré le rôle que continue d'y jouer Dieu le père) se ressentent, jusqu'au blasphème, des joies incongrues de carême-prenant; l'auteur inconnu semble le Parny naïf du XIIIe siècle. — [3] M. Francisque Michel a publié cette chanson épique, appartenant au cycle carlovingien, dans la collection des *Romans des douze pairs de France;* 2 vol. in-12. Paris, Techener. — [4] Adam de la Halle a laissé inachevé un poëme ou chanson de geste en l'honneur d'Alphonse I[er], roi de Sicile, sous ce titre : *C'est du roi de Sicile.* — [5] Voyez *Fabliaux et contes*, t. II, p. 204-210; édition de Renouard, 1839. — [6] Le commencement du *Jeu du mariage* se trouve encore dans


Digitized by Google

Nous n'osons blâmer cette réserve, pourtant excessive; mais nous aurions souhaité qu'elle ne s'étendît pas jusqu'à la traduction. Une bonne indication des scènes aurait obvié à la confusion, souvent très-pénible, qui résulte du pêle-mêle des personnages, dont on est réduit à deviner la présence et à présumer la sortie. M. Paulin Paris, dans l'analyse du *Jeu du mariage*, laquelle fait partie du tome XX de l'*Histoire littéraire de France*, a dissipé beaucoup des obscurités répandues sur cet ouvrage, et a rendu très-nettement raison de son double titre. Toutefois, je ne crois pas, avec M. Paris, qu'on doive diviser ce jeu en deux actes. J'aperçois bien deux sujets assez habilement réunis et une série de cinq ou six scènes qui se succèdent; mais je ne vois, à aucun moment, le théâtre demeurer vide et présenter les conditions de ce que nous appelons un entr'acte.

Les personnages sont au nombre de dix-sept : Adam de la Halle, l'auteur du jeu; maître Henri, son père; Riquèce Aurri, chargé, avec Adam, de l'ordonnance de la fête [1]; Hane le mercier : Walès, fils obscur du bon trouvère Walaincourt; Guillot le Petit, Rainnelès, tous gros bourgeois d'Arras, et, sans doute, membres du puy [2]; de plus, un médecin, un moine, un fou, le père du fou, un aubergiste, dame Douce, ou la femme grosse, Croquessos, courrier d'Hellequin, prince du royaume de féerie; Morgue ou Morgane, reine des fées; deux autres fées, Maglore et Arsile; enfin, *li kemuns*, le populaire ou la foule.

Ce *jeu*, qu'un siècle et demi plus tard les clercs de la basoche [3] et les Enfants-sans-souci auraient intitulé *sotie* ou *farce*, comme *Patelin*, est bien véritablement une comédie [4]. Il y a plus; on est tout étonné, en

deux autres manuscrits. Ces fragments, qui peuvent fournir d'utiles variantes, ont été imprimés comme appendice, à la suite de la pièce. — [1] Les éditeurs du *Théâtre français au moyen âge* ont compris dans la liste des personnages Riquèce Aurri et Rikiers. C'est, je pense, un double emploi et une variante du même nom. Rikiers, à la page 86, répond à une question faite à Riquèce Aurri; et, à la page 79, la fée Maglore nomme Rikiers celui que les deux autres fées viennent d'appeler Riquèce. — [2] Presque tous ces habitants notables d'Arras sont nommés dans *le Congé* de Baude Fastoul. Cette pièce contient les adieux adressés à la ville d'Arras par ce poëte infortuné, quand il fut forcé de se retirer dans la léproserie où l'avait précédé Jean Bodel. Voyez le texte de cette pièce, qui n'a pas moins de 696 vers, dans Barbazan, *Fabliaux et contes*, t. I, p. 111-134; édition de Méon. — [3] L'institution du royaume de la basoche remonte à l'année 1303; mais cette compagnie a commencé ses jeux par des *montres* et des cavalcades, et n'a guère représenté des moralités et des farces que quatre-vingts ans après. — [4] Il y a bien dans *le Jeu Adam* quelques chansons anciennes intercalées, mais elles ne tiennent point à l'action; il n'en est pas ainsi dans *le Jeu de Robin et Marion*, où nous verrons les scènes coupées et disposées exprès pour concourir à l'effet musical.

Digitized by Google

la lisant, de se sentir amené, malgré soi, à établir un rapprochement inouï, invraisemblable, et que pourtant l'examen et la réflexion confirment, entre cette imparfaite ébauche et un des monuments les plus achevés de l'imagination et de la poésie antiques, le théâtre d'Aristophane. Est-ce que toutes les origines auraient des points nécessaires de ressemblance? Toujours est-il certain que *le Jeu du mariage Adam ou de la feuillée* présente les trois principaux éléments qui constituent ce qu'on appelait à Athènes l'ancienne comédie, à savoir, des personnalités acérées, des obscénités sans voile, et la création ou l'emploi du merveilleux le plus incroyable. Ces ingrédients, il est vrai, ne sont pas mêlés et fondus dans le badinage du trouvère avec l'habileté puissante et l'incomparable richesse de poésie qui a fait absoudre la muse d'Aristophane, et l'a consacrée malgré ses souillures. Mais il n'en est pas moins fort curieux de voir, au XIII[e] siècle, notre comédie naissante, destinée à devenir si pure et si correcte, débuter par le mépris du *decorum*, la liberté d'invectives et le fantastique, trois caractères qui ont distingué, dans sa glorieuse et courte existence, l'ancienne et folle comédie d'Athènes.

Signalons pourtant, dès l'abord, une différence essentielle : Adam fustige de sa folâtre marotte les plus notables habitants d'Arras, riches bourgeois, jeunes hobereaux, marchands cupides, moines quêteurs et jusqu'à certains intrigants, favoris redoutables du comte d'Artois; mais il commence (ce dont se garde bien Aristophane) par faire sans ménagement les honneurs de sa personne et ceux de sa propre famille. La gentille Maroie ou Marie, sa femme, et maître Henri, son père, sont livrés les premiers aux risées sinon de la foule, au moins des associés du puy. Ces plaisanteries assez peu discrètes, comme on le verra, et très-peu filiales, ont induit quelques critiques à douter que *le Jeu du mariage* fût l'œuvre d'Adam de la Halle. J'ai été longtemps, pour ma part, tenté d'attribuer cette satire par personnages, où Adam et les siens sont si peu ménagés, à tout autre poëte de la même ville, à Baude Fastoul, par exemple, l'habile trouvère contemporain, qui ne nous a laissé qu'une seule pièce de vers, mais excellente[1]. Cependant, faute de preuves, je me range à l'opinion commune. Il n'est pas d'ailleurs si difficile d'admettre, qu'aux termes de leurs statuts, les membres du puy d'Arras fussent tenus de faire galamment le sacrifice de leur amour-propre aux plaisirs de leurs confrères, et que surtout le poëte chargé de la composition du jeu annuel dût n'épargner ni

[1] C'est *Li congiés* dont nous avons parlé plus haut, p. 549, note 2.

Digitized by Google

lui ni ses proches, pour jouir, à son tour, du droit de n'épargner personne. Quoi qu'il en soit, Adam, vêtu comme un étudiant en voyage, c'est-à-dire d'une cape brune et d'une soutane, s'approche d'un groupe de bourgeois rassemblés hors de la ville :

Savez-vous, seigneurs, pourquoi j'ai changé d'habits? J'avais pris femme, et maintenant je reviens à la clergie : je vais renouer mes anciens rêves; mais auparavant je veux prendre congé de vous tous. Aucun de ceux que j'ai hantés ne pourra dire que je me suis vanté pour rien d'aller à Paris. Il est bien permis de retrouver sa raison, quelque fasciné qu'on ait été. A grande maladie succède d'ordinaire grande santé.... Ne riez pas; je ne suis point tellement épris d'Arras et des plaisirs qu'on y goûte, que je veuille renoncer pour eux à l'étude. Puisque Dieu m'a donné quelque génie, il est temps de le mettre en œuvre; j'ai vidé ici trop longtemps ma bourse.

«Mais, lui objecte-t-on, que fera votre jeune femme, Marie, la vive commère? Quand une fois la sainte Église a accouplé deux personnes, il n'y a plus à s'en dédire. C'est avant le *conjungo* qu'il faut faire ses réflexions.» — «Par ma foi, répond Adam, voilà parler comme un oracle; mais le moyen d'être si sage, surtout quand on est jeune?»

L'amour m'a saisi dans ce point où l'amant se pique deux fois, s'il veut se défendre. J'ai été pris aux premiers bouillons de la jeunesse, juste dans la verte et ardente saison, quand la chose a la plus vive saveur. Nul, dans ce moment, ne cherche ce qui lui vaudrait le mieux, mais ce qui répond à son désir. L'été était doux et serein, vert et fleuri, doucement égayé par le chant des petits oiseaux. J'étais sous les hauts arbres d'un bois, près d'une fontaine qui coulait sur un sable d'émail, lorsque m'advint la vision de celle que j'ai à présent pour femme, et dont le teint me semble aujourd'hui pâle et jauni. Elle me parut alors riante, amoureuse et délicate : à présent, je la trouve épaissie, triste et revêche.

Suit une description détaillée des charmes de Marie, tels que l'amant les avait vus ou plutôt rêvés. Ce morceau, outre son agrément poétique, a le mérite de nous apprendre quel était, aux yeux de nos ancêtres, le type idéal de la beauté :

Ses cheveux me semblaient brillants comme l'or, bouclés, lisses[1] et frémissants; aujourd'hui ils sont noirs et tombent en mèches raides et sans grâce. Tout me paraît changé en sa personne : elle avait le front régulier, blanc, uni, cintré (*fenestric*); maintenant il me semble étroit et plissé. Elle avait les sourcils arqués, fins, unis, bruns et peints avec un pinceau, de manière à rendre plus beau son regard; à présent, ils sont mal rangés et droits, comme s'ils voulaient prendre leur volée. Ses yeux, qui sont noirs, me semblaient bleus, brillants, bien fendus, prêts à caresser et gros au-dessous, ses paupières minces, avec deux petits plis jumeaux, ouvrant et fermant à volonté, et son regard simple et amoureux. Puis, descendait entre les yeux la fine et droite colonne du nez, qui donnait à toute sa figure des proportions parfaites et respirait la gaîté. Il y avait de chaque côté une

[1] Je traduis d'après la variante du manuscrit n° 7218.

joue blanche, faisant, lorsqu'elle riait, deux fossettes un peu nuancées de rouge et qu'on apercevait sous sa coiffe. Non! Dieu ne viendrait pas à bout de faire un visage pareil à ce que le sien me semblait alors! La bouche venait ensuite, mince vers les coins, grosse au milieu, fraîche et vermeille comme rose; puis une denture blanche, jointe, serrée, et un menton légèrement divisé [1]. De là naissait un cou blanc, n'offrant aucune dépression jusqu'aux épaules, uni et gros en descendant. Derrière, se trouvait la nuque, sans duvet, blanche, convenablement grosse et se reployant un peu sur la robe; puis des épaules bien dégagées, d'où descendaient les longs bras, gros et minces où il fallait. On avait encore plus de plaisir à voir ses blanches mains, d'où sortaient de beaux longs doigts, à petites jointures, à bouts effilés et couverts d'un bel ongle qui laissait voir le sang, uni, net et tout près de chair. Maintenant j'essayerai de décrire le devant, à partir du cou; et, tout d'abord, j'arrive aux rondes mamelles, dures et courtes, hautes et belles de pointe, qui encloent le ruisselet d'amour qui descend au creux de la poitrine (*en le fourchele*); puis le nombril un peu en avant, et les reins cambrés comme les manches d'ivoire sculpté des couteaux des demoiselles. Sa hanche était plate, sa jambe rondelette, son mollet gros, sa cheville basse, son pied arqué et peu garni de chair. Telles étaient celles de ses beautés qu'on pouvait voir [2], et je pense que, sous sa chemise, le reste ne valait pas moins..... Je perdis tout empire sur ma raison, et, depuis, je ne fus content que lorsque de clerc je devins mari.....

C'est, comme on voit, de cette palinodie amoureuse qu'est venu l'un des deux titres de la pièce, *le Mariage Adam*. Tous les biographes de ce poëte enjoué ont eu, à mon sens, le tort de prendre un pareil badinage trop au sérieux. Ce projet de voyage et de désertion conjugale, jeté dans une pièce que nous verrons tout à l'heure être du genre le plus fantastique, leur a semblé une résolution sincère, et si formelle, qu'ils en ont fait un paragraphe de son histoire. Puis, après avoir vertueusement tancé l'inconstant mari, ils ont gravement cherché s'il avait ou non accompli son mauvais dessein, et plusieurs, sans ombre de preuve, ont conclu pour l'affirmative; d'autres se sont étonnés qu'un poëte de si bonne humeur ait eu l'idée d'étaler sur la scène le récit de ses chagrins domestiques [3]. Le dirai-je? Je ne crois, pour ma part, ni à ces chagrins, ni au projet de quitter Arras et sa femme, ni à ce grand amour pour les écoles de Paris. Tenir pour vérité les plaisanteries d'Adam sur sa jeune et jolie compagne, c'est à peu près comme si l'on prenait au pied de la lettre le dialogue de *l'Impromptu de Versailles*, où Molière aussi s'est mis en scène avec toute sa troupe, y compris mademoiselle Molière : « Taisez-vous, ma femme, vous êtes une bête.— Grand merci, monsieur mon mari. Voilà ce que c'est! le mariage change bien les gens, et vous ne m'auriez pas dit cela, il y a dix-huit

[1] Vulgairement *le menton fourchu.* L'ancien mot n'est-il pas beaucoup plus joli, *fourchelé?* — [2] Le texte porte : *en li avoit itel devise.* — [3] *Histoire littéraire de France*, t. XX, p. 642.

Digitized by Google

mois. » Aurait-on bonne grâce à conclure, de ce plaisant échantillon de la vie de ménage, que Molière témoignait, en réalité, peu de considération pour sa femme, ou que celle-ci méritait l'épithète désobligeante que lui adressait son mari devant la cour et Louis XIV? Notez qu'à la fin de 1263, deux ans après *le Jeu du mariage*, lorsqu'une augmentation d'impôts et l'ordonnance de saint Louis, qui démonétisait les gros tournois[1], eurent suscité dans la ville d'Arras des dissensions et des troubles, à la suite desquels Adam fut obligé de s'expatrier, il se retira, non pas à Paris, mais à Douai, avec sa famille[2]. Cette fois, avant de partir, il adressa à ses compatriotes, sous le titre de *Li congiés*, de poétiques et véhémentes imprécations, où éclate un irrécusable accent de vérité.

..... Arras! Arras! ville de procès, de haine et de trahisons! Vous, qui naguère encore étiez si noble! On va répétant qu'on vous restaure! Mais, si Dieu ne fait rentrer chez vous l'amour du bien, je ne vois pas qui pourra jamais vous réconcilier. On aime trop, dans vos murs, les espèces sonnantes... Adieu, cent mille fois et plus! Je vais entendre ailleurs l'Évangile...

Arras, Arras! vile de plait
Et de haïne et de detrait,
Qui soliés estre si nobile,
On va disant c'on vous refait;
Mais si Diex le bien n'i r'atrait,
Je ne vois qui vous reconcile.
On i aim trop crois et pile...
Adieu de fois plus de cent mile;
Ailleurs vois oïr l'Évangile[3].

Cette pièce de cent cinquante-six vers est peut-être, avec quelques-unes de ses chansons[4], le seul ouvrage d'Adam de la Halle auquel il soit d'une prudente critique de demander des matériaux pour son histoire; et encore devra-t-on faire, avec grand soin, la part de la colère et de la poésie.

Après sa femme, vient le tour de maître Henri son père. Ce bon compagnon, qui probablement jouait sur le puy son rôle en personne, approuve fort la résolution d'Adam, et le presse de partir : « Beau fils,

[1] Le gros tournois était d'argent et valait douze deniers. Voyez, pour l'ordonnance du mois de mars 1263, qui en interdit la circulation, Le Blanc, *Traité des monnaies*, p. 175. Adam de la Halle fait allusion à ce même édit et aux troubles d'Arras dans une de ses chansons. — [2] Avec son père au moins, comme nous l'apprend Baude Fastoul dans son *Congé*, v. 470 et suiv. — [3] Voy. *Li congiés Adan d'Aras*, v. 13 et suivants, dans les *Fabliaux et contes* publiés par Barbazan, t. I, p. 106, 3ᵉ édit. de Méon. — [4] Une, entre autres, nous le montre sur la route d'Arras et se réjouissant d'y rentrer; malheureusement rien n'indique la date de ce retour.

Digitized by Google

je te plains d'avoir perdu ton temps pour une femme; maintenant sois sage et va-t'en. — Mais il faudrait, bon homme, contribuer au voyage de votre fils : on ne vit pas pour rien à Paris,

Pour nient n'est-on mie à Paris. »

A cette requête judicieuse maître Henri fait la sourde oreille :

Las! dolans! ou seroit-il pris?
Je n'ai mais que vingt-neuf livres...
Je sui un vieus hom plains de tous,
Enferm et plains de rume et fades.

Un médecin, qui entend ces doléances, raille plaisamment maître Henri sur ses maux :

Bien sai de coi estes malades.....
C'est un maus c'on clame avarice.

Puis le docteur part de là pour nommer sans miséricorde tous les habitants d'Arras atteints de la même maladie. De plus, maître Henri n'a pas accusé toutes ses infirmités : il a, comme plusieurs de ses voisins, tant rempli son tonneau, qu'il aura bientôt besoin d'appeler à son aide saint Léonard (ce saint secourait les femmes en travail). A ces mots, dame Douce, au maintien discret, venue de trois lieues avec une fiole de son eau, s'approche pour consulter l'Esculape, qui a bientôt deviné son fait, et le proclame en termes clairs et peu charitables. Mais, place! en ce moment vient s'installer, au centre de la foule, un moine de l'abbaye d'Haspre[1], portant avec lui les reliques de saint Acaire, patron de son couvent. La châsse du saint a la vertu de guérir la folie : il ne faut que la toucher et déposer son offrande. Certes l'adroit quêteur a bien choisi le lieu de sa récolte; chacun s'empresse de mettre la main à la bourse, et de prier saint Acaire, non pas pour soi, mais pour ses amis et ses parents; toute la ville y passe. Cependant, un véritable idiot, criant, gesticulant, hochant le chef, est amené par son père; on le fait agenouiller à grand'peine; il touche les reliques, et extravague de plus belle. Le pauvre fou, avec l'à-propos qui distingue ses pareils, se heurte aux sujets les plus épineux, touche aux questions les plus brûlantes, à celle, entre autres, des censures de Rome et de la récente décrétale d'Alexandre IV contre les clercs bigames, c'est-à-dire qui ont épousé des veuves ou des filles de mœurs équivoques[2]. Maître Henri, qui en tient un peu, défend chaudement ces pauvres clercs, qu'on veut dépouiller de leurs charges,

[1] Monastère voisin de Valenciennes. — [2] Cette décrétale est du 13 février 1260.

Digitized by Google

soit de notaires, soit d'avocats de l'officialité, pour des peccadilles, dont les princes de l'Église ne se font pas faute :

Coment, ont prelat l'avantage
D'avoir femes à remuier (*à rechanger*),
Sans leur privilege cangier!
Et uns clercs si pert se franquise
Par espouser en sainte Église
Feme qui ait autre baron (*qui ait eu déjà un mari*)!

Il est bon de remarquer que le poëte ne nous a pas dit encore quel motif a réuni un aussi grand concours de bourgeois aux portes d'Arras, et il ne nous le dira pas, car aucun de ceux qui l'écoutent ne l'ignore. Il faut donc que nous le disions pour lui. On est au mois de mai[1], et c'est une coutume immémoriale, que dame Morgue ou Morgane, la reine de féerie (la sœur du fameux roi Artus) vienne chaque année, à pareil jour, avec ses compagnes, prendre les rafraîchissements qu'on a soin de lui préparer sous une *feuillée*. Elle serait même déjà arrivée, sans ce moine et ses reliques, qui troublent la grande merveille de féerie. Le frère, que l'on prévient, se retire à l'écart, de manière pourtant à tout voir sans être vu. Déjà les fées sont en chemin; on écoute : qu'est-ce? un bruit lointain de clochettes. Ce ne sont pas encore elles; c'est la troupe bruissante et si redoutée au moyen âge, nommée la *mesnie Hellequin*. Hellequin (vous pourriez bien l'ignorer) est le roi des enchantements; sa *mesnie* est son nocturne cortége. La mesnie Hellequin protége la demeure et la marche des fées; elle traverse les bois pendant la nuit, jetant l'épouvante partout où elle passe. On a beaucoup disserté sur Hellequin, dans ces derniers temps; on a rapproché son nom de ceux d'*Eliscamps*, d'*Aleschans* et d'*Arlescamps*, l'ancien cimetière païen de la ville d'Arles, devenu celui des martyrs de Roncevaux. Enfin, de transformation en transformation, le sombre roi des fantômes, Hellequin, Herlekin, Harleskin, est devenu peu à peu notre souple, notre aimable, notre innocent arlequin[2]. Pour moi, jusqu'à plus amples preuves, je ne puis voir, dans ce chasseur nocturne et sa troupe bruyante, que les débris d'une vieille superstition du Nord, laquelle a longtemps donné lieu aux fêtes et aux mascarades du mois de mai[3], que le chris-

[1] Voy. le lai de la *Mesnie Hellequin*, que nous citons plus bas, note 3.— [2] M. Paulin Paris, qui avait émis cette opinion (*Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. I, p. 322-325) ne l'a pas reproduite dans l'*Histoire littéraire de France*, t. XX.— [3] Voyez, dans le roman allégorique de *Fauvel* (*Catalogue des manuscrits français de la bibliothèque du Roi*, n° 6812), les premiers vers du lai qu'on chantait dans cette mascarade:

En ce doux tems d'été,
Tout droit au mois de may.

La mesnie Hellequin est encore très-populaire dans plusieurs de nos provinces, no-

Digitized by Google

tianisme n'a pu détruire qu'en s'y associant. Ce qui est bien sûr, c'est que, pour Adam et ses auditeurs, Hellequin ou Herlekin était l'*Erlenkœnig* du Nord (le roi des aulnes), l'Obéron, le Freyschütze, notre grand veneur de Fontainebleau. De même, en effet, que, dans *le Rêve d'une nuit d'été* de Shakespeare, Obéron, amoureux de Titania, la reine des fées, lui dépêche son courrier, le lutin Puck ou Robin-bon-diable, de même Hellequin, qui, dans *le Jeu de la feuillée*, prétend à la main de Morgue, envoie au-devant d'elle Croquessos, son coureur, pour la complimenter. Celui-ci s'élance sur le théâtre, vêtu comme un homme d'armes, et en fredonnant la chanson :

Me siet-il bien le chapeau ?

Nous voilà donc en pleine féerie. Rainnelès, le prudent bourgeois, voudrait bien être dans sa maison. Enfin arrivent les trois fées, Morgue, Maglore et Arsile, qui prennent place autour d'une table chargée de mets qu'Adam et Riquèce ont fait préparer pour elles. Mais, ô malheur! il manque à Maglore un *coutel*[1]. La fée ressent au vif cette négligence, qui lui paraît un affront. Morgue, au contraire, très-satisfaite, propose de récompenser les ordonnateurs de la fête en monnaie de fée :

Belles douces compagnes, dit-elle, regardez comme tout est ici beau, clair et net. Il est juste que celui qui a pris soin de préparer si bien ce lieu reçoive un beau don de nous.

Alors, commençant à douer Riquèce Aurri, elle veut qu'il ait beaucoup d'argent; et, venant à son compagnon, elle veut qu'Adam soit le clerc le plus amoureux de toutes les contrées du monde :

Je voeil qu'il ait plenté d'argent;
Et de l'autre voeil qu'il soit teus (*tel*)
Que che soit li plus amoureus
Qui soit trouvés en nul païs.

Arsile octroie à maître Adam d'être gai et bon faiseur de chansons, et à Riquèce d'avoir toutes marchandises bien venantes et qui multiplient. Par malheur, les dons de Maglore seront bien différents. Elle veut que Riquèce soit chauve et n'ait pas un cheveu sur le devant de la tête; et quant à l'autre, qui se vante d'aller aux écoles de Paris, elle veut qu'il n'en fasse rien, qu'il s'acoquine à la compagnie d'Arras et s'oublie entre les bras de sa femme, qui est jeune et amoureuse :

tamment en Anjou. — [1] M. Paris traduit *coutel* par *couteau*, M. Francisque Michel par *tapis*. Lequel choisir? Je ferai seulement remarquer que nous verrons Adam employer, dans *Robin et Marion*, le mot *coutel* dans le sens de *couteau*.

Digitized by Google

Je di que Rikiers soit pelés
Et qu'il n'ait nul cavel devant.
De l'autre qui se va vantant
D'aler à l'escole à Paris,
Voeil qu'i soit si atruandis
En la compaignie d'Arras,
Et qu'il s'ouvlit entre les bras
Se feme, qui est mole et tenre.

Cela fait, la reine Morgue donne audience au messager de Hellequin. Elle lui déclare que le digne seigneur perd ses peines; elle a tourné son cœur d'un autre côté; elle aime un preux damoiseau d'Arras, Robert Soumeillons, le prince du puy, qui sait d'armes et de cheval plus qu'homme vivant. Elle est charmée surtout de ses succès récents au tournoi de Montdidier, d'où il a rapporté bon nombre de horions sur la poitrine, les bras et les épaules. Mais il court bien d'autres bruits sur le sire; on assure que c'est le plus déloyal et le plus trompeur des galants, qui soit entre la Lys et la Somme. Aussi, reporte-t-elle ses affections sur Hellequin.

Cependant, avant de quitter Arras, les fées ont à cœur de donner un échantillon de leur savoir-faire. D'un signe, elles font avancer une belle allégorie. C'est une machine représentant dame Fortune, muette, sourde et aveugle, et faisant néanmoins tourner sa roue. Nouveau cadre pour des personnalités piquantes, et aussi (ce qui vaut mieux) pour une réhabilitation courageuse : « Voilà, disent les fées, Thomas de Bourière, que Fortune aujourd'hui renverse et tourne sens dessus dessous, mais bien à tort. Il ne méritait pas ce traitement. Celui qui l'a fait mourir a péché. » Enfin, toute cette vision s'évanouit; Croquessos, chargé de bonnes paroles pour Hellequin, reprend sa course en redisant le refrain :

Me siet-il bien le chapeau?

et les fées partent, de leur côté, en chantant à trois voix le joli motet noté :

Par ici va la mignotise.....

Le moine alors feint de se réveiller; mais il veut boire avant de rentrer dans son couvent. La table des fées est remplacée par une table de cabaret; car quel jeu, au XIIIe siècle, peut se passer d'une scène de taverne? On boit, on joue aux dés, on dupe le moine, on se gausse de saint Acaire et de ses reliques, on entonne en chœur la chanson de la belle Aïa d'Avignon :

Aïa se siet en haute tour[1].....

[1] Le manuscrit ne contient que ce premier vers. Tout le monde apparemment


Digitized by Google

puis la foule s'écoule, chacun rentre chez soi, et ainsi finit *le Jeu Adam et de la feuillée*, composition pleine d'intérêt, qui n'est pas assurément, comme on l'a dit, le début du drame en France, mais qui nous offre le premier exemple de la *comédie* proprement dite. À ce titre, elle commence une époque importante dans l'histoire de notre théâtre.

MAGNIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

---

*Tableau des institutions et des mœurs de l'Église au moyen âge, particulièrement au XIII*e *siècle, sous le règne du pape Innocent III, par* Frédéric Hurter, *traduit de l'allemand par* Jean Cohen. Paris, chez Debécourt, 1843, 3 vol. in-8°.

Ce livre est la suite de l'histoire d'Innocent III publiée précédemment par le même auteur. En rendant compte du premier ouvrage de M. Hurter [1], nous avons annoncé que celui-ci, récemment imprimé en Allemagne, était déjà traduit en français et que nous nous en occuperions quand la traduction aurait paru; nous nous acquittons de cette promesse.

En traçant son portrait d'Innocent III, et dans la patiente étude qu'il a faite de ce siècle où l'Église fut si puissante et si glorieuse, M. Hurter s'est environné d'une si abondante moisson de documents, qu'il n'a pu leur donner place dans l'histoire du pontife dont il écrivait la vie; et il en a composé ce tableau pour lequel il se trouvait si bien préparé.

Frappé du grand spectacle que le XIIIe siècle déroulait sous ses yeux, saisi d'admiration pour le pape qui fut le dominateur de ce siècle, épris d'enthousiasme pour les merveilleuses destinées qu'Innocent III faisait alors au catholicisme, M. Hurter, parmi tous ces sentiments, se vit pénétré d'une ferveur religieuse, et sentit une foi naissante s'é-

savait le reste par cœur. Le souvenir de cette chanson paraît avoir échappé aux éditeurs du *Théâtre français au moyen âge*, qui ont écrit :

A! jà se siet en haute tour.

[1] Dans les cahiers d'août 1841, de mai, août et décembre 1842.

Digitized by Google

chauffer dans son ame; le savant historien devint zélé néophyte, et bientôt le président du consistoire de Schaffouse quittait son Église pour entrer dans l'Église romaine.

Je n'examinerai pas si ces aspirations vers la conversion sont les meilleures dispositions où un historien puisse se trouver; mais je remarquerai qu'il y a un inconvénient réel à choisir, pour faire l'histoire d'une institution, l'époque où cette institution reçoit le mouvement que lui imprime le génie, et voit ses destinées mêlées aux destinées d'un grand homme. Tout alors est plein d'illusions; et, si l'historien ne se tient pas avec grand soin sur ses gardes, il risque de s'y laisser éblouir lui-même. En jetant sur son récit tout cet éclat de gloire dont l'homme du siècle est environné, il s'expose à faire prendre le change à son lecteur, auquel il donne pour des lois permanentes les volontés plus ou moins capricieuses du maître, et, pour des règles salutaires, des excès de pouvoir qui se dérobent aux yeux inattentifs ou prévenus, sous le prestige du succès et parmi les actes admirés d'un règne mémorable.

Et si, dans la durée d'une institution qui compte bientôt dix-neuf siècles, vous faites le tableau de moins de cent années seulement, en ne donnant que quelques vagues notions de ce qui a précédé et de ce qui a suivi, si vous absorbez votre attention dans l'histoire d'un homme, tout, dans votre récit, pourra être vrai en soi, bien que ce récit même puisse être la source de beaucoup d'erreurs pour qui jugerait les temps passés et les temps postérieurs sur le même principe et d'après les mêmes idées.

Lorsque vous vous attachez d'ailleurs à résumer toute l'histoire d'une grande institution telle que le christianisme dans un espace si étroit, ne craignez-vous pas de prouver ainsi vous-même, et de faire conclure à tous, que la peinture que vous restreignez dans ce cadre offre le caractère spécial de l'époque, non le caractère général de l'institution? Chacun se dira : « Ce caractère n'eût pas été transitoire, l'ins-« titution l'eût porté plus longtemps avant et après Innocent III, s'il « eût été dans son essence, s'il lui eût été propre et inhérent. »

L'époque de ce grand pape, très-bien choisie pour montrer, sous un point de vue particulier, l'histoire de l'Église, a donc un irremédiable inconvénient, si vous y cherchez l'esprit général du christianisme, et si vous voulez montrer l'institution catholique telle qu'elle fut dans l'origine, telle qu'elle a dû être et qu'elle doit rester en traversant les siècles [1].

[1] Telle était aussi la pensée de l'abbé Tamburini, professeur à l'université impériale et royale de Pavie, lequel a publié, à Milan, en 1818, un remarquable ou-

Digitized by Google

Or, lorsque d'un tel livre on ne tire pas seulement une conclusion historique, mais dogmatique, lorsqu'on ne raconte pas les faits uniquement pour les raconter, mais pour les donner en exemple, l'œuvre de l'historien acquiert un degré d'importance qui dépasse la portée d'un livre d'histoire ordinaire et qui commande un examen plus attentif. Eh bien, telle est la tendance des ouvrages de M. Hurter sur l'histoire de l'Église, tendance que la critique doit tout d'abord signaler, en en appréciant l'esprit et le but. C'est ce que nous avons déjà essayé de faire dans nos précédents articles, c'est ce que nous tâcherons de continuer dans celui-ci, en même temps que nous donnerons une idée de la composition générale de ce dernier ouvrage, et des sujets divers traités par l'auteur.

Dans un premier chapitre intitulé : *De la théologie d'Innocent III,* M. Hurter commence par exposer les doctrines de ce pontife par rapport aux dogmes de l'Église catholique, et puis, sur le modèle d'Innocent III, il trace la grande figure du pape du moyen âge ; il établit non-seulement sa primauté dans l'Église, mais sa préséance sur toutes les puissances de la terre; et, par une conséquence inévitable, l'affranchissement complet du pouvoir spirituel, dans toute l'étendue de sa hiérarchie, vis-à-vis le pouvoir temporel. M. Hurter montre toutes les affaires du monde chrétien arrivant à Rome par une immense concentration, et les plus éminents comme les plus infimes intérêts venant demander au pape une solution de tous les cas embarrassés de quelque difficulté.

Dans un appendice de ce chapitre, l'auteur indique la nature diverse et les sources nombreuses des revenus de l'Église et de la cour de Rome.

Une partie considérable de l'ouvrage de M. Hurter est consacrée à expliquer tout ce qui concerne ce grand corps du clergé séculier, depuis les cardinaux, les patriarches, les primats, les évêques, jusqu'aux simples prêtres, le célibat, l'origine des diverses classes d'ecclésiastiques, les modes différents d'élection, les fonctions, les travaux de chacun, leurs devoirs, leurs revenus, enfin leur subordination vis-à-vis du saint siége et leurs rapports entre eux.

Une autre grande division de ce livre fait l'histoire des couvents, de la vie commune et contemplative, sans s'occuper (et M. Hurter semble se faire de cette omission une sorte de mérite) des rapports de cette

vrage d'histoire ecclésiastique, intitulé : *Vraie idée du saint-siége.* « Il faut considérer le plan institué par Jésus-Christ, non pas séparément, mais dans tout son ensemble, » a dit le savant professeur italien. (Préface, p. XVIII de la traduction française.)

Digitized by Google

institution avec la doctrine chrétienne, « et sans nous inquiéter, ajoute-t-il, de savoir si ces choses auraient jamais dû exister[1]. » L'auteur prend un à un les divers ordres religieux, depuis les bénédictins jusqu'aux moines de saint Dominique, sans oublier les ordres militaires. Il raconte la vie de leurs fondateurs, et quelquefois il ne nous semble pas assez se tenir en garde contre les contes de légende, aussi peu dignes de la gravité de l'histoire que de l'austérité de la foi chrétienne. Il nous introduit dans les monastères, il nous initie à la vie sainte des religieux et aussi à leur vie de désordres; il nous peint leur situation et leur influence à cette époque d'agitation profonde qui remuait les populations dans les années qui précédèrent immédiatement le XIII[e] siècle; il nous explique surtout la place que tenaient les congrégations dans la vaste organisation catholique, œuvre à jamais illustre du pontificat d'Innocent III.

Enfin, dans le dernier volume presque entier, M. Hurter expose avec beaucoup de détails et une grande abondance d'informations les rapports de l'Église avec la vie individuelle, sociale et politique, pendant le XIII[e] siècle.

On le voit, ce cadre est vaste et étroit tout à la fois : vaste, si l'on ne considère que l'époque d'Innocent; étroit, si vous y cherchez l'histoire de l'Église en dehors d'un seul pontificat, et dans les larges proportions du moyen âge, depuis Charlemagne jusqu'à Léon X.

Dès les premières pages de ce livre, M. Hurter s'efforce d'établir, comme il l'a déjà vainement tenté dans l'*Histoire d'Innocent III*, la suprématie du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel. Mais, ici encore, l'embarras et les contradictions de son raisonnement prouvent mieux que nous ne saurions dire l'impossibilité où il est d'arriver à une démonstration; c'est là pourtant l'idée capitale des travaux historiques de M. Hurter sur l'histoire de l'Église au XIII[e] siècle, et c'est aussi l'une des raisons de la grande approbation que ces travaux ont rencontrée parmi les partisans d'une opinion constamment rejetée par tout ce que l'Église de France a eu de plus grand.

Dans cette question toujours renaissante, M. Hurter nous semble oublier les plus graves autorités qui le condamnent, et s'appuyer sur des autorités sans valeur, ou parce qu'elles sont récusables, ou parce que, graves en elles-mêmes, il leur donne un sens et une valeur qu'elles n'ont pas.

Voici l'argumentation de M. Hurter : « De même que tout homme se

[1] T. II, p 84.

Digitized by Google

compose d'un corps et d'une âme, et qu'il suit par conséquent une double direction, celle du présent temporel et celle de l'avenir spirituel, cette même distinction se montre dans l'ensemble des sociétés et devient là aussi la cause d'une double direction; l'une est l'Empire, l'autre l'Église; le chef de celle-là est l'empereur, de celle-ci le pape, et de ces deux chefs suprêmes, cette double tendance descend, par diverses gradations, jusqu'aux laïques et jusqu'au peuple. Or l'âme étant d'une substance plus noble que le corps, et la direction du présent recevant sa consécration de celle de l'avenir, il était juste que celui qui était placé comme le centre de la vie spirituelle obtînt la préséance; et, dans la protection que l'empereur est tenu d'accorder à l'Église universelle, on trouve une rigoureuse réalisation de cette idée; car c'est surtout pour la protéger que Dieu lui a donné le glaive. Par là les deux éléments distincts de l'Église et de l'Empire étaient reconnus, leur double direction était assurée, et pourtant l'un et l'autre devaient rester unis pour se servir mutuellement d'appui, de complément, pour avancer et triompher [1]. »

Et de peur que cela ne fût pas assez clair, de peur qu'on ne comprît pas suffisamment que M. Hurter veut mettre ici la puissance temporelle complétement aux ordres de la puissance spirituelle, il ajoute ce passage de la bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII : « Uterque est in potes« tate Ecclesiæ, spiritalis scilicet gladius et materialis; sed is quidem pro « Ecclesia, ille vero ab Ecclesia exercendus. Ille sacerdotis, is manu « regum et militum, sed ad nutum et sapientiam sacerdotis. » Rien n'est plus explicite; selon la doctrine de Boniface, les rois ne sont que les porte-glaive des papes, que des généraux de Rome, armés pour obéir au seul signe de tête du pontife, et M. Hurter déclare qu'il trouve là « quelque chose de fort salutaire [2]. » Ce n'était pas l'avis du pape Clément V, qui, étant à Lyon, où il avait été couronné, lança lui-même une bulle contre celle de Boniface, le 1er février 1306, déclarant non avenues les dispositions de la bulle *Unam sanctam*, en tant qu'elle portait atteinte à la souveraineté du roi de France et aux lois du royaume [3]. Pour donner plus d'éclat à cette réparation de l'usurpation pontificale, Clément V proclama, en plein concile de Vienne, deuxième session, 1312, cette abolition des actes *injustes* de Boniface VIII contre Philippe le Bel : « Processus, quos Bonifacius contra regem fulminasset, fuisse injustos ac nullos [4]. » M. Hurter ignore-t-il cette condamnation,

[1] T. I, ch. II, p. 63. — [2] T. I, p. 64, note. Ce même passage de la bulle de Boniface est cité textuellement une seconde fois (p. 80), tant cette autorité semble puissante à M. Hurter. — [3] *Corps du droit canonique*. Voyez Fleury, t. XIX, p. 108. — [4] Labb. *Concil.* t. XV, col. 36.



lui qui résume dans tous ses livres sur l'Église la doctrine de Boniface ? Et, s'il ne l'ignore pas, lui était-il permis d'oublier un tel fait dans une telle question ?

De quoi s'agit-il ici, en effet ? Il s'agit de tout ce qu'il peut y avoir de plus important parmi les hommes, du gouvernement suprême de toutes les choses humaines fondé sur la loi divine.

Et que trouve-t-on dans la page que nous venons de citer ?

Il y a une déduction de raisonnement, il n'y a pas même l'apparence d'une preuve de fait; j'y vois bien la prétention d'un homme, je n'y vois pas la volonté divine; c'est la loi de Boniface, ce n'est pas celle de Jésus-Christ.

Pour être ancienne, pour avoir été répétée par tous les ultramontains, l'argumentation de M. Hurter n'en est pas moins d'une déplorable faiblesse. On veut justifier une législation qui doit trouver son origine aux sources même du christianisme, puisqu'elle est (à entendre ceux qui s'en font les apôtres) le principe même, le fondement de l'organisation religieuse de la chrétienté, et l'on argumente avec une autorité du XIII[e] siècle, comme si l'on tenait pour non avenus douze siècles de la loi chrétienne; là où il faudrait un texte des livres saints, on apporte un texte d'une bulle de 1302; et puis, on est forcé d'avouer implicitement la nouveauté, et par conséquent la fausseté de la théorie; il échappe de dire : « C'est une *idée fondamentale*, qu'au commencement de ce siècle (le XIII[e]) on voit d'abord *poindre*, puis se montrer plus clairement, et enfin briller avec tout l'éclat de la conviction [1]. »

Mais, puisqu'on a vu poindre cette idée au XIII[e] siècle, ce n'est donc pas une idée de l'Évangile, et la doctrine dont elle est le fondement n'a donc pas été professée, pas même indiquée par le divin législateur de l'Église chrétienne.

A défaut d'une autorité divine, M. Hurter cite celle d'un grand philosophe. Leibnitz écrivait à Fabricius, professeur à Helmstadt : « Quum « Deus sit Deus ordinis et corpus unius Ecclesiæ catholicæ et apostolicæ « uno regimine hierarchiaque universali continendum juris divini sit, « consequens est, ut ejusdem sit juris supremus in eo spiritualis ma- « gistratus terminis se justis continens (hæc verba nunc addo) directoria « potestate, omniaque necessaria ad explendum munus pro salute Ec- « clesiæ agendi facultate instructus (Epist. VIII, Hanovera, 22 feb. « 1698[2]). » Mais comment M. Hurter n'a-t-il pas vu qu'il apporte là une autorité contre lui-même, puisque Leibnitz, en reconnaissant, avec

[1] T. I, p. 63. — [2] *Opera*, t. V, p. 228, édition de 1768, in-4°. M. Hurter a négligé, dans sa citation, les mots compris entre parenthèses.

raison, sans doute, que le pouvoir spirituel doit être pourvu de la faculté d'agir en tout ce qui est nécessaire pour le salut de l'Église, ajoute : « en « se renfermant dans de justes bornes, » *terminis justis;* tandis que le caractère de la puissance spirituelle, au sentiment de Boniface VIII et de M. Hurter, est précisément de n'avoir point de bornes.

Et puis, pour bien comprendre ce passage de Leibnitz, il aurait fallu le rapprocher, ce que ne fait pas M. Hurter, de plusieurs autres passages du même auteur, qui prouvent fort bien que le philosophe de Leipsick faisait toujours une distinction entre le pouvoir de l'Église et le pouvoir du pape, ainsi qu'il l'écrivait au même Fabricius, le 31 mars de la même année : « Distinguitur merito inter jus divinum « auctoritatis directoriæ in Ecclesia, et applicationem ejus ad romanam « sedem [1]. »

Mais que parlions-nous tout à l'heure à M. Hurter de nous donner un texte des livres sacrés? qu'a-t-il besoin d'une telle autorité? « Du reste, dit-il, que l'existence de cette idée puisse se justifier par les paroles de l'Écriture sainte, ou bien qu'elle soit sortie de la substance même de l'Église chrétienne, comme une nécessité naturelle, du moment où cette Église formait une communauté dont la base avait des racines plus profondes que celles d'une simple secte philosophique, c'est ce qui doit être assez *indifférent* à l'historien, qui *se borne à considérer* la grandeur, l'étendue et l'influence décisive de ce fait, qui, pendant plusieurs siècles, a agi sur le genre humain [2]. »

Nous remarquerons que M. Hurter *ne se borne pas à cette considération;* il veut encore que la doctrine de la suprématie du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel soit reçue dans le monde chrétien comme une loi. Mais, pour que nous nous soumettions, nous avons besoin de nous enquérir si la loi existe, et de qui elle émane. Il ne nous est pas *indifférent*, à nous, de connaître la valeur d'une législation qu'on nous impose; et, dans une telle matière, la valeur dépend évidemment du législateur; c'est quelque chose, en fait de religion, de savoir si on a affaire à Dieu ou aux hommes [3].

[1] *Opera*, t. V, Épist. x, p. 231. — [2] T. I, p. 65. — [3] M. de Saint-Chéron, qui a joint quelques notes à la traduction du livre de M. Hurter, a été frappé de cette singulière argumentation, et, malgré son admiration et son amitié pour l'auteur, il n'a pu s'empêcher de relever ce passage. « Il ne peut pas être indifférent pour un historien, dit-il, de savoir et de faire connaître si le pouvoir suprême qui dirige l'Église est un pouvoir de droit divin, légitimé par la parole divine. Cette indifférence, qui sacrifie le droit au fait, a été mise en pratique par nos historiens modernes, moyen commode de se passer de conviction. M. Hurter est au-dessus de ce misérable expédient, et nous devons voir dans cette réticence un dernier ména-

Digitized by Google

Non-seulement M. Hurter veut que le pouvoir temporel soit toujours dominé par le pouvoir spirituel, mais il veut encore que le pouvoir spirituel réside entièrement dans la papauté : « On a également reconnu, dit-il, qu'il valait mieux être placé sous un chef de l'Église libre et indépendant, que sous un chef soumis lui-même à un concile qui n'eût pas manqué de prétendre bientôt à des droits encore bien plus étendus [1]. »

Ainsi voilà les conciles à peu près supprimés par M. Hurter, ou du moins considérés comme une autorité de peu d'importance dans le suprême gouvernement de l'Église; et une preuve bien frappante de la nullité à laquelle il condamne ces grandes assemblées, gardiennes de la foi catholique, et « qui devenaient les états généraux du monde chrétien » selon l'expression de M. Villemain, dans ses belles pages sur *l'éloquence chrétienne dans le IVe siècle* [2], c'est que, dans les quarante et un chapitres de son *Histoire de l'Église au moyen âge*, il n'y en a pas un qui soit consacré aux conciles; c'est là, sans doute, un fait bien remarquable, et qui donne à la critique le droit de dire que ce tableau de l'institution catholique omet de la présenter sous un de ses aspects les plus curieux et les plus imposants. Si, au courant de son récit, l'historien rencontre, en passant, le mot de concile sous sa plume, c'est pour placer ces assemblées sous l'autorité immédiate du pontife romain, sans l'approbation duquel il ne leur permet aucune action et ne leur reconnaît aucune autorité : « Les décrets des conciles n'acquièrent force de loi, dit-il, que par l'approbation du pape [3]. »

Mais ceux qui font moins de dédain de l'autorité des conciles, ceux qui sont moins indifférents sur le fait de savoir si telle institution religieuse est ou non de droit divin, ceux-là voient la supériorité des conciles dans une parole de Jésus-Christ même, qui a établi la hiérarchie dans son Église en plaçant celle-ci au-dessus du prince des apôtres : « Si « autem peccaverit in te frater..... si te non audierit..... dic Ecclesiæ [4]. » Ils la voient dans les paroles du pape saint Grégoire, qui reconnaissait que le pouvoir de l'Église était supérieur à son propre pouvoir : « Si « in mea correctione despicior, restat ut Ecclesiam debeam adhibere [5]. » Ils la voient dans cette déclaration du concile général de Constance : « Concilium generale universam repræsentans Ecclesiam potestatem

gement pour ses coreligionnaires. » Nous y voyons, nous, l'impossibilité de fournir la preuve que la théorie de M. Hurter est de droit divin; notre historien ne se fait pas faute de citer des autorités quand il en a. — [1] T. I, p. 65. — [2] *Mélanges historiques et littéraires;* t. III, p. 319. — [3] T. I, p. 71, note. — [4] S. Matth. XVIII, 15, 16, 17. — [5] Lib. IV, epist. 58.

Digitized by Google

« suam immediate habet a Christo, cui quilibet cujuscumque status, vel « dignitatis, etiam si papalis existat, obedire tenetur in his quæ pertinent « ad fidem, et extirpationem schismatis, et reformationem Ecclesiæ generalem in capite et in membris[1]. » Ils la voient enfin, pour ne pas accumuler d'innombrables témoignages, dans ce décret du concile de Florence (1439), où l'Église grecque et l'Église latine réunies, après quinze mois de conférences entre les plus savants hommes des deux Églises, déclarèrent si formellement la primauté de l'évêque de Rome au-dessus des autres évêques, et, en même temps, l'obligation stricte pour le pape de gouverner l'Église « en la manière qui se trouve exprimée dans les actes des conciles œcuméniques et dans les sacrés canons[2]. »

Quant à l'approbation que M. Hurter prétend être indispensable pour donner force de loi aux conciles, c'est là une question souvent agitée, et résolue contre son opinion par grand nombre d'autorités, sans compter l'autorité du simple bon sens, laquelle dit qu'un concile œcuménique qui ne pourrait pas exister par lui-même ne serait pas un concile. L'approbation ou confirmation donnée à ces grandes assemblées de l'Église n'est pas autre chose que l'adjonction du suffrage du souverain pontife, comme il est prouvé par ce qui s'est passé à Nicée, par ce qui advint du concile de Chalcédoine, dont saint Léon le Grand refusa, pendant plus d'une année, de confirmer les actes; ce qui n'empêcha pas qu'ils ne fussent admis par tout le monde, excepté par quelques sectateurs d'Eutychès dont ce concile condamnait les doctrines; et le vingt-huitième canon, que saint Léon a constamment refusé de confirmer, n'a pas pour cela été annulé. Les termes dans lesquels saint Léon écrivit aux pères du concile pour donner son approbation : *propriam vobiscum iniisse sententiam*[3], n'impliquent pas autre chose qu'une simple accession de suffrage[4].

Le sens étroit, précis, du mot *confirmare*, en cette matière, est d'ail-

[1] *Act. concil. Constant.*, t. XII, ed. Paris. — [2] Le texte très-clair du concile de Florence : **Καθ' ὃν τρόπον καὶ ἐν τοῖς πρακτικοῖς τῶν οἰκουμενικῶν συνόδων, καὶ ἐν τοῖς ἱεροῖς κανόσι διαλαμβάνεται**, a été quelquefois mal traduit (voy. Maimbourg, *Traité historique de l'Église de Rome*, p. 40 de l'édition de Séb. Mabre-Cramoisy, 1685); mais il a été mis en un latin très-fidèle par Blondus (Flavio Biondo), qui fut successivement secrétaire de quatre papes, Eugène IV, Nicolas V, Calixte III et Pie II. La traduction de Blondus a été suivie par tous les auteurs de quelque autorité. On sait, d'ailleurs, que ce fut Eugène IV qui présida le concile de Florence. — [3] S. Leon. epist. LXI, syn. Chalc. Labb. t. IV, col. 1827. — [4] Nous ne devons pas oublier de dire que M. de Saint-Chéron, dans l'intéressante *Histoire du pontificat de saint Léon le Grand et de son siècle*, qu'il vient de publier, soutient l'opinion contraire (t. I, p. 390); mais nous ajouterons qu'il ne l'appuie d'aucune autre autorité que celle de Léon lui-même.

Digitized by Google

leurs très-clairement expliqué dans une lettre que le pape saint Martin Ier écrivait à saint Amand, évêque d'Utrecht, et à tous les évêques de France, pour leur demander de *confirmer* les actes d'un concile qu'il avait tenu à Rome pour la condamnation des monothélites :..... *confirmantes, et consentientes iis quæ.... a nobis statuta sunt*[1]. Il est bien évident qu'il ne s'agit ici que d'une simple accession de suffrage, non pas d'une *confirmation* nécessaire à la validité des actes auxquels on adhère. *Confirmer* c'est seulement *corroborer;* il serait absurde de croire que le pape eût soumis les actes d'une assemblée tenue par lui-même à un clergé étranger, pour les annuler ou les sanctionner ; le mot *confirmare* n'a pas cette portée : ce serait faire injure, non-seulement à la primauté du siége de Rome, mais encore au bon sens, que d'étendre la signification de ce mot au delà de celle que nous venons d'indiquer.

Une portion de ce moyen âge, si ardent à croire et si mobile dans ses croyances, a été bien étudiée par M. Hurter; au milieu d'une société ainsi faite, l'historien voit un catholicisme qui impose despotiquement la loi spirituelle du dogme, et qui force le pouvoir temporel à s'armer du glaive pour défendre le dogme; frappé de cette unité puissante, il en conclut la nécessité de l'absorption de tous les pouvoirs dans le pouvoir spirituel : « Il nous est permis de douter, dit-il, que, sous une autorité ecclésiastique suprême privée de toute puissance temporelle, le chistianisme eût jamais pu se développer dans l'Occident... Il est évident que, dans ces temps où le genre humain ne se composait, en Europe, que de seigneurs et de serfs, où toute civilisation intérieure avait presque disparu, la société ne pouvait être sauvée que par la puissance spirituelle[2]. »

Cela signifie seulement que le despotisme du pouvoir spirituel était bon pour ce temps-là; ce que nous admettons, avec quelque réserve toutefois, et surtout sans accorder qu'il fût de l'essence du christianisme. Mais, dès que ce despotisme n'est plus accepté par la société, dès qu'il n'est plus dans les mœurs, c'est une institution moins religieuse que politique, tombée en désuétude, et voilà tout. M. de Saint-Chéron a bien senti que, pour maintenir, dans le fait, le despotisme du pouvoir spirituel, pour en faire la loi permanente de la société, comme le voudraient aujourd'hui quelques-uns, il ne fallait, pour origine à ce pouvoir, rien moins que le droit divin. Quelle que soit à cet égard la bonne volonté de l'historien allemand, il recule évidemment devant la nécessité de faire cette preuve, il hésite à aborder de front la question,

[1] Mart. I epist. ad Amand. Traject. Labb. *Concil.* t. VII, col. 393. — [2] T. I, p. 65, 66.

Digitized by Google

il la tourne avec une tactique qui révèle plus d'embarras que d'adresse.

Quelquefois l'auteur se résigne à invoquer des témoignages dont l'autorité est depuis longtemps complétement abandonnée, sans qu'il ait l'air de s'en douter : « Lorsque Pépin, dit-il, adressa au pape Zacharie la question : Quel était celui qui devait à plus juste titre porter le nom de roi, celui qui demeurait oisif dans son palais, ou celui qui était chargé de toutes les affaires de l'État? cet appel seul indiquait que, dans l'esprit du temps, celui à qui il était fait cette question avait le droit d'y répondre[1]. »

On sait que c'est là le grand argument de Grégoire VII pour établir le droit des papes sur les couronnes temporelles; mais M. Hurter, en le répétant, n'aurait-il pas dû laisser entendre que le fait de la consultation de Pépin à Zacharie a été plus d'une fois contesté, et de notre temps encore[2], non sans quelque vraisemblance? N'aurait-il pas dû ajouter que nos publicistes de la plus haute autorité, Bossuet, Fleury, Montesquieu, M. Guizot, tout en admettant la réalité du fait, ne lui reconnaissent nullement la signification que lui donne Grégoire VII, et qu'on n'a pu imaginer qu'en s'appuyant sur l'explication erronée du mot *sententia*, qui, dans ce passage, veut dire seulement *avis*, et qu'on a voulu comprendre dans le sens de *sentence, décision, jugement.* C'est un nouvel exemple de ce que nous remarquions tout à l'heure à l'occasion du mot *confirmare;* il est arrivé, plus souvent qu'on ne pense, d'établir sur une expression équivoque, à la signification complexe et mal comprise, des théories d'où dépendaient le gouvernement des hommes et le sort des populations. Dans le sujet qui nous occupe, c'est au moyen d'une double erreur grammaticale qu'on a prétendu détruire l'autorité suprême des conciles œcuméniques, et fonder la suprématie du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel.

M. Hurter, qui a si laborieusement étudié le XII[e] et le XIII[e] siècle, le règne d'Innocent III, et ce qu'on doit appeler la période théocratique de l'Église, ne nous paraît pas connaître aussi bien l'époque précédente.

Ainsi, par exemple, en lisant ce livre, il est impossible de se faire la moindre idée des rapports de l'Église et de l'Empire au temps des premiers Carlovingiens, ou plutôt on ne peut s'en former qu'une fausse idée. En faisant la fortune temporelle des papes, les fondateurs de la dynastie carlovingienne n'admettaient dans la papauté qu'un pouvoir strictement spirituel[3]; bien loin de leur reconnaître le droit de disposer de

[1] T. I, p. 73. — [2] *Pépin et Zacharie, etc.*, par Aimé Guillon, 1817. — [3] Non-seulement les papes n'eurent, pendant un temps, aucune part à l'élection des

leur couronne, ils se considéraient comme les patrons des souverains pontifes. Sans doute ils ne faisaient pas, comme quelques-uns l'ont prétendu, l'élection pontificale, mais ils lui donnaient leur assentiment, et le plus souvent, dans les relations entre l'Empire et l'Église, l'empereur parle le langage de la supériorité, et le pape le langage de la soumission.

Ainsi Charlemagne, informé de l'élection de Léon III par une lettre de ce pontife, lui répondait (796) : « Après avoir lu la lettre de votre excellence, et avoir pris connaissance du décret, nous nous sommes grandement réjouis et de l'unanimité de l'élection et de l'humilité de votre obéissance, et de la promesse de fidélité que vous nous avez faite [1]. » Ainsi, dans une autre circonstance, c'était ce même Léon III qui écrivait à l'empereur : « Si nous avons fait quelque chose incompétemment, et si, dans les affaires qui nous ont été soumises, nous n'avons pas bien suivi le sentier de la vraie loi, nous sommes prêts à le réformer d'après votre jugement et celui de vos commissaires [2]. »

Il ne faut pas croire que ces rapports de supériorité et de dépendance aient existé seulement entre le grand empereur et Léon III; les successeurs de Charlemagne et les successeurs de Léon, Pascal I[er], Eugène II, Léon IV et les autres, conservent dans leurs relations des rapports identiques. Ici nous n'avons qu'à choisir parmi les autorités, et les témoignages de cette vérité historique se trouvent partout, excepté dans le livre que nous examinons.

Si, comme nous le disions tout à l'heure, M. Hurter connaît beaucoup mieux les faits à l'époque d'Innocent III, il cède trop souvent, dans leur appréciation, à l'influence de doctrines qui en dénaturent le sens et en changent complétement la portée.

« Le siége apostolique, dit-il, exerçait une autorité dynamique sur les rois, pour le bien des peuples, et sur les peuples pour la protection des rois; autorité beaucoup plus douce, plus bienfaisante que celle que les monarques d'aujourd'hui exercent matériellement par le moyen de leurs soldats, et qui ne leur rapporte, en définitive, que des émeutes et souvent même le détrônement. Les papes veillaient avec sollicitude au

évêques, mais on établissait même des évêchés sans le concours du siége pontifical : « Illo tempore ad instituendos novos episcopatus non requireretur consensus ponti- « ficis. » Conring, *Dissertatio de constitutione episcoporum Germaniæ*, et Meinders, *Tractatus historico-politico-juridicus de statu religionis et reipublicæ sub Carolo Magno et Ludovico Pio, etc.* Lemgow, 1711, in-4°, p. 245. Tout le livre est rempli d'une science puisée aux meilleures sources. — [1] *Capit.* t. I, col. 271. — [2] Gratian. *Decret.* p. 11.

Digitized by Google

maintien du bon ordre, et à la sûreté des citoyens; soins confiés maintenant à la police, qui ne s'en acquitte qu'avec peine et avec les moyens les plus violents [1]. »

Quelques faits particuliers peuvent venir à l'appui de cette opinion, mais la politique générale d'Innocent III en montre l'erreur. Le règne de ce pape, dans son ensemble, donne un perpétuel démenti à cette fiction d'un pouvoir conciliant, pacifique et paternel; ce fut même une des grandes habiletés d'Innocent de développer les germes de division qu'il trouvait semés parmi les peuples, de désunir les princes et les sujets, de prêter son appui tantôt à ceux-ci, tantôt à ceux-là, selon les besoins de sa politique plutôt qu'en raison du droit de chacun, enfin de profiter de leurs inimitiés réciproques et de leurs moindres démêlés pour les dominer les uns par les autres. Aussi, dans tous les grands États de l'Europe, frappés tour à tour de ses anathèmes, ce sont les dissensions et le désordre qui signalent l'action de la politique d'Innocent III. Nous savons bien que cette influence dominatrice du saint-siége n'était point en désaccord avec les idées du temps, et nous sommes de l'avis de M. Hurter lorsqu'il dit : « Il est impossible qu'une doctrine si dominante et qui pénétrait aussi profondément dans toutes les relations religieuses, politiques et civiles, que le faisait celle du siége apostolique, eût pu se maintenir efficacement, si elle n'avait pas trouvé dans les esprits un assentiment sympathique [2]. » Mais qui ne voit que telle n'est point la véritable question? L'historien fait ici, comme toujours, une confusion entre l'idée reçue, l'usage, et l'idée légale, le droit; et, par une erreur de logique dont on ne saurait trop montrer les inconvénients et blâmer l'abus, il se sert d'un fait avoué, d'une situation réelle, pour en conclure un principe contesté, un droit imaginaire. Et puis M. Hurter raisonne ici contre lui-même, car cette condition nécessaire, selon lui, du maintien de la domination de l'Église sur l'Empire, l'assentiment sympathique, existe-t-elle aujourd'hui comme au XIIIe siècle? M. Hurter et ceux qui partagent son opinion le nient et le déplorent chaque jour.

On connaît la lettre célèbre adressée à Othon par Innocent III, et dans laquelle ce pape, pour représenter en traits plus pittoresques l'idée qu'il voulait que le monde se fît de la supériorité du pouvoir spirituel sur le temporel, compare le premier au soleil, le second à la lune; et, à la manière des raisonneurs de ce temps-là, donne ce symbole pour un argument sans réplique : « La papauté, dit Innocent, a la préséance sur

[1] T. I, p. 75. — [2] T. I, p. 79.

Digitized by Google

la royauté; celle-ci exerce son autorité sur la terre et sur les corps, celle-là au ciel et sur les âmes. Les rois ne commandent qu'à des royaumes, à des provinces, à des seigneurs; Pierre, au contraire, les surpasse tous en autorité et en plénitude de pouvoir, car il est le lieutenant de Celui à qui appartient la terre avec tous ceux qui l'habitent[1]. » Et l'historien ajoute: « Le véritable bonheur règne là où la concorde les unit tous deux[2]. » M. Hurter répète souvent cette pensée, il s'y complaît, et il en fait comme la moralité de sa théorie de l'histoire de l'Église. Mais, pour que cette concorde, si désirable en effet, existât alors, il fallait que le pouvoir temporel se fit humble et soumis, il fallait qu'il consentît à rester inférieur dans une alliance qu'Innocent n'acceptait qu'à cette condition. Si le prince temporel ne s'y résignait pas, avec un homme tel que ce pontife, c'était la guerre.

M. Hurter ne semble pas comprendre l'impossibilité de conserver la concorde entre deux pouvoirs, dont l'un s'établit comme le représentant de l'intelligence divine et souveraine, tandis qu'il ne laisse à l'autre que le rôle de la force matérielle et obéissante; qui se donne, outre l'autorité émanée de Dieu, celle qui résulte d'une capacité plus relevée[3]; qui enfin ne se contente pas du gouvernement des choses religieuses, mais entre, par tous les côtés, dans la société politique et civile, soit qu'il délie les sujets du devoir de fidélité, soit qu'il interdise au prince de faire la guerre, soit qu'il frappe de nullité des traités, soit qu'il conteste le droit d'établir un impôt, soit qu'il annule des contrats, des testaments, etc. Il est bien évident qu'il n'y a point de concorde possible entre deux pouvoirs ainsi organisés, car ils ne peuvent marcher côte à côte sans se heurter; il est de toute nécessité que l'un précède et que l'autre suive. C'est évidemment dans un autre ordre d'idées qu'il faut chercher la véritable concorde et l'union nécessaire des deux puissances.

La prévention de M. Hurter en faveur d'Innocent III, et son admiration pour la doctrine du gouvernement spirituel l'ont trompé, nous le croyons, dans le jugement qu'il porte des conséquences de cette doctrine; elles en ont exagéré à ses yeux les avantages et diminué les inconvénients, elles l'ont jeté dans une fâcheuse erreur, en lui faisant enseigner (car l'histoire savante et consciencieuse est un enseignement) que la théorie du pouvoir spirituel, comme prétendait l'exercer Innocent III, doit encore être admise aujourd'hui, et produirait sur les populations contemporaines un effet salutaire. Mais, en combattant de toutes les

[1] Regist. 32, liv. V. — [2] T. I, p. 89. — [3] « Il faut, écrivait Innocent, plus de talent, plus d'autorité, plus de sagesse, pour diriger les affaires spirituelles que les temporelles. » Epist. v, 128.

Digitized by Google

forces de notre conviction des opinions qui nous semblent fausses, et de plus dangereuses, comme tout ce qui est faux, nous ne voulons pas manquer de reconnaître que parfois, à de rares intervalles, la force de la vérité, l'évidence des faits, soulèvent un peu ce voile d'optimisme étendu sur l'intelligence de l'historien : « Cependant, dit-il, il y eut des maximes qu'Innocent proclama le premier, et lesquelles, bien qu'avec un caractère comme le sien elles ne laissassent craindre aucune extension dangereuse, pouvaient occasionner, et occasionnèrent en effet, plus tard, de grands et funestes abus de pouvoir....; la première de ces maximes était celle que le droit du pape allait jusqu'à pouvoir dispenser du droit....; la seconde était que le siége apostolique a le droit de permettre le cumul de plusieurs bénéfices sur la même tête...; la troisième prétention était celle de pouvoir, au moins une fois, recommander aux chapitres, ou pour mieux dire exiger d'eux, qu'ils admissent parmi leurs membres un homme à qui le pape désirait assurer une existence honorable sur les biens communs de l'Église[1]. »

Nous croyons, nous, que, même avec le caractère d'Innocent III, l'usage de ces maximes était dangereux; nous croyons surtout que ce pontife a professé bien d'autres maximes qui, pour avoir été trouvées par lui dans l'héritage de ses prédécesseurs, ne devaient pas moins être signalées par l'historien comme capables de pousser à de grands excès de pouvoir. Mais cela ne nous empêchera pas de tenir compte à M. Hurter de ces restrictions, quelque timides qu'elles paraissent au milieu de louanges si intrépides.

C'est une portion du livre de M. Hurter fort intéressante et remplie de faits curieux que celle où il raconte, avec une grande abondance de détails, la vie intérieure et la vie publique de ce temps-là, ainsi que la société politique, dans leurs rapports avec l'Église. Tout trouve place dans cette vaste étude, depuis la religion, l'état des croyances et du haut enseignement, jusqu'aux fêtes populaires les plus grotesques; depuis les gigantesques constructions des cathédrales et des châteaux, jusqu'aux humbles travaux de l'aiguille. Et, dans cette infinie succession de faits et de tableaux, il montre partout l'esprit du christianisme comme l'impulsion puissante qui meut toute cette époque et y féconde partout la vie.

Nous ne finirons pas sans remarquer que M. Hurter, qui cite à chaque page, quelquefois à chaque phrase, les épîtres d'Innocent III, ne les donne pas seulement comme autorité pour les faits, mais comme preuve

[1] T. I, p. 150-152.

Digitized by Google

de la vérité d'une opinion et de l'orthodoxie d'une doctrine; il en résulte qu'à tout moment la conduite d'Innocent III est présentée comme la preuve du droit de ce pape, que son sentiment est apporté en justification de ses actes, et qu'enfin Innocent III rend sans cesse témoignage pour lui-même. N'est-ce pas là un procédé historique trop commode et trop peu rigoureux?

En résumé, malgré le talent reconnu de M. Hurter, malgré l'intime habitude qu'il s'est faite avec le siècle d'Innocent III, nous craignons qu'il ne perde une partie de ces avantages, grâce aux préoccupations dont son livre porte l'empreinte. Savant dans les faits, l'historien pèche par l'appréciation, il manque absolument de vues philosophiques et de cette science des hommes et des affaires sans laquelle l'étude n'offre à notre raison qu'une instruction imparfaite et ne place en nos mains qu'un flambeau sans clarté; on dirait que les six ou sept siècles qui se sont écoulés depuis Innocent III se sont évanouis devant ses yeux, ou que son esprit ne les a point traversés; il écrit au XIXe siècle, et sa vue ne s'est point détachée du XIIIe; il n'aperçoit le plus souvent le gouvernement de l'Église que du beau côté; il voit d'un coup d'œil juste, clair, étendu, tous les avantages de ce gouvernement, il les expose avec une sagacité pénétrante; et puis cette vue s'éteint, cette sagacité s'émousse dès que la succession des événements lui présente ce grand pouvoir sous un aspect différent. Si ce n'était là que l'erreur d'un historien distingué, ce serait déjà fâcheux sans doute; c'est plus fâcheux encore quand c'est l'erreur d'une école.

Nous l'avouons, nous sommes un peu en défiance de ce catholicisme nouveau qui trouve le catholicisme de Fleury sans lumières, et la foi de Bossuet suspecte.

Nous craignons pour la religion elle-même cette tendance de quelques esprits à jeter hors de l'Église toute croyance qui ne s'est pas arrêtée au XIIIe siècle, qui ne fait pas d'Innocent III son oracle, et qui comprend le christianisme comme on le comprenait dans les premiers siècles, comme quelques pontifes l'ont compris depuis.

Nous consentons à reconnaître Innocent III pour un grand homme, mais à la condition qu'on le laissera dans son siècle, et au milieu des institutions et des mœurs parmi lesquelles il fut grand; en le plaçant à un autre âge vous lui ôtez son piédestal, vous changez la perspective, et vous enlevez vous-même tout prestige à votre idole en la donnant à adorer aux contemporains.

M. AVENEL.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. de Jouy, membre de l'Académie française, est mort à Saint-Germain, le 4 septembre.

L'Académie française a tenu, le jeudi 10 septembre, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Viennet, directeur. Après le rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel, sur les concours, et l'annonce des prix proposés, un membre de l'Académie a lu le morceau qui a remporté le prix d'éloquence. Le discours de M. le directeur sur les prix de vertu a terminé la séance.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix d'éloquence. L'Académie avait proposé, pour sujet du prix d'éloquence à décerner cette année, *l'Éloge de Turgot.* Ce prix a été obtenu par M. Henri Baudrillart. Deux mentions honorables ont été accordées, la première à M. A. Bouchot, professeur agrégé d'histoire au collége royal de Versailles, la seconde à M. C. Dareste, professeur d'histoire au collége Stanislas.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu. L'Académie française a décerné : un prix de quatre mille francs à *Miller,* maître bottier au 5ᵉ régiment de chasseurs, en garnison à Melun; un prix de trois mille francs à Pierre-François *Rétel,* maçon, à Beauquesne (Somme); un prix de deux mille francs à Reine-Catherine *Quéron,* à Rogny (Yonne); un prix de deux mille francs aux époux *Lucas,* à Paris; trois médailles de mille francs chacune aux personnes ci-après nommées, savoir : aux époux *Borlot,* à Paris; à Bertine *Guédin,* à Étréblanche (Pas-de-Calais); à Benoît *Hocq,* conducteur au chemin de fer du Nord. Dix médailles de cinq cents francs chacune aux personnes ci-après nommées, savoir : à Anne *Billard,* femme *Léger,* demeurant à Paris; à Joséphine *Caron,* femme *Dreville,* à Bavincourt (Pas-de-Calais); à Jules-François *Félix,* à Bastia (Corse); aux époux *Laumone,* à Wassy (Haute-Marne); à Suzanne *Monnet,* à Lamothe-Sainte-Héraye (Deux-Sèvres); aux époux *Loffer,* à Paris; aux époux *Loiseau,* à Paris; aux époux *Rouy,* à Donnemarie (Seine-et-Marne); à Louise *Legrand,* à Paris; à Fanny *Muller,* à Paris.

Prix Montyon, destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. L'Académie a décerné : une médaille de trois mille francs à M. *Marbeau,* auteur d'un ouvrage intitulé : *Des crèches, ou des moyens de diminuer la misère en augmentant la population;* une médaille de trois mille francs à mademoiselle Marie *Carpentier,* auteur d'un ouvrage intitulé : *Conseils sur la direction des salles d'asile;* une médaille de trois mille francs à madame Agénor *de Gasparin,* auteur d'un ouvrage intitulé : *Il y a des pauvres à Paris... et ailleurs;* une médaille de deux mille francs à M. Léon *Feugère,* pour son ouvrage intitulé : *Étienne de la Boëtie, ami de Montaigne; étude sur*



sa vie et ses ouvrages; une médaille de deux mille francs à M. *Gérazez*, pour son ouvrage intitulé : *Nouveaux essais d'histoire littéraire.*

Prix extraordinaire, provenant des libéralités de M. de Montyon. L'Académie avait proposé, en 1845, pour sujet d'un prix extraordinaire de littérature, *un Vocabulaire des principales locutions de Molière.* Le prix a été partagé entre M. Francis *Guessard* et M. *F. Génin.*

Prix extraordinaire, fondé par M. le baron Gobert, pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France. Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie; l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur *l'histoire de France* qui aura le plus approché du prix. Le premier prix demeure décerné à M. Augustin *Thierry*, auteur d'un ouvrage intitulé : *Récits des temps mérovingiens;* le second à M. *Bazin*, auteur de l'ouvrage intitulé : *Histoire de France sous Louis XIII.*

Prix extraordinaire, fondé par M. le comte de Maillé Latour-Landry. Le prix fondé par M. le comte *de Maillé Latour-Landry* en faveur d'un écrivain ou artiste pauvre dont le talent méritera d'être encouragé, a été décerné cette année par l'Académie française à M. *J. Lafon Labatut*, auteur d'un recueil de poésie intitulé : *Insomnies et Regrets.*

PRIX PROPOSÉS.

PRIX ORDINAIRES. L'Académie propose pour sujet du prix de poésie qui sera décerné en 1847 : *L'Algérie, ou la Civilisation conquérante.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix de poésie de 1845, *la Découverte de la vapeur;* le prix n'ayant pas été décerné, le même sujet avait été remis au concours pour 1846. Aucun ouvrage n'ayant encore été jugé digne du prix, l'Académie remet de nouveau la même question au concours pour 1847.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ces concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1847. Ce terme est de rigueur.

L'Académie propose, pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1848, l'*Éloge d'Amyot.*

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1848. Ce terme est de rigueur.

PRIX MONTYON POUR L'ANNÉE 1847.

Prix de vertu. Dans sa séance publique du mois de mai 1847, l'Académie française décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de feu M. DE MONTYON, et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans le cours des deux années précédentes.

Ce prix est distribué annuellement par l'Académie; tous les départements de la France sont admis à concourir; il est partagé en un ou plusieurs prix, et en un certain nombre de médailles ou récompenses. L'Académie fixe, lors du jugement du concours, la somme qui sera allouée à chacune des actions qui ont mérité d'être distinguées par elle.

Prix de l'ouvrage le plus utile aux mœurs. Ce prix peut être accordé à tout ouvrage publié par un français, dans le cours des deux années précédentes, et recommandable par un caractère d'élévation morale et d'utilité publique.

Digitized by Google

Prix extraordinaires, provenant des libéralités de M. de Montyon. L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour 1847, un prix de 5,000 francs, prélevé sur les fonds disponibles de la fondation de M. de Montyon, pour être appliqué à une ou plusieurs traductions d'ouvrages moraux de l'antiquité, ou des littératures modernes étrangères, qui auront paru dans le cours des deux années précédentes.

Le concours sera fermé le 1[er] janvier 1847.

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, dans la séance publique du mois de mai 1847.

Prix proposé pour 1850. L'Académie rappelle qu'elle a proposé un prix de 10,000 francs pour une œuvre dramatique en cinq actes et en vers, composée par un Français, imprimée, représentée et publiée en France, et qui joindrait au mérite littéraire le mérite non moins grand d'être utile aux mœurs et aux progrès de la raison.

L'Académie s'occupera du jugement d'après lequel le prix sera décerné, à partir du 1[er] janvier 1850.

Les membres de l'Académie française sont seuls exclus de ce concours.

Prix fondé par M. le baron Gobert. A partir du 1[er] janvier 1847, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif aux prix fondés par feu M. le baron *Gobert*, pour *le morceau le plus éloquent d'histoire de France*, et pour *celui dont le mérite en approchera le plus* L'Académie comprendra, dans cet examen, les ouvrages *nouveaux* sur l'histoire de France, qui auront paru depuis le 1[er] janvier 1846. Les ouvrages précédemment couronnés conserveront les prix annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

Prix fondé par M. le comte de Maillé Latour-Landry, à décerner en 1848. M. le comte *de Maillé Latour-Landry* a légué à l'Académie française et à l'Académie royale des beaux-arts une somme de 30,000 francs à employer en rentes sur l'État, pour la fondation d'un secours à accorder, chaque année, au choix de chacune de ces deux académies alternativement, « à un jeune écrivain, ou artiste pauvre, dont le talent, déjà remarquable, paraîtra mériter d'être encouragé à poursuivre sa carrière dans les lettres ou les beaux-arts. »

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. le comte Siméon, membre libre de l'Académie des beaux-arts, est mort, à Dieppe, le 14 septembre.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL DES SAVANTS.

OCTOBRE 1846.

Sur la planète nouvellement découverte par M. Le Verrier, comme conséquence de la théorie de l'attraction.

PREMIER ARTICLE.

L'histoire de l'astronomie moderne conserve avec honneur les noms d'un petit nombre d'observateurs heureux, qui, par une étude attentive du ciel, ont découvert l'existence de planètes jusqu'alors ignorées. Les mesures angulaires, par lesquelles ils avaient reconnu et défini les mouvements apparents de ces corps, ont servi aux géomètres pour calculer leurs mouvements réels, en les réglant sur les lois de l'attraction newtonienne, qu'on a trouvées toujours en donner l'expression d'autant plus fidèle, qu'elles avaient été appliquées plus exactement. Mais, dans tous ces cas, la vue précédait l'intelligence. La méthode suivait l'astre, ne le prévoyait point. On eut, sans doute, une grande preuve de sa puissance, lorsque l'on vit, après soixante-seize ans, la comète de Halley revenir des profondeurs de l'espace, au temps fixé, à quelques jours près, par Clairaut, à la suite d'immenses calculs, dont la fidélité inespérée aurait encore été plus précise, si l'on avait mieux connu alors la masse de Saturne; et si, au delà de Saturne, il n'eût pas existé d'autres planètes, dont Clairaut put seulement signaler l'influence comme supposable, en dehors de ses calculs. Toutefois l'astre avait été vu antérieurement, et l'on savait qu'il devait revenir. L'incertitude, et elle était grande, portait seulement sur l'époque de son retour, au sommet de sa longue ellipse le plus proche du soleil. Mais, constater d'avance, *a priori*, l'existence certaine et nécessaire d'une planète que nul œil humain n'avait encore aperçue; déterminer la position et les dimensions de son orbite; évaluer sa masse, régler son mouvement, assigner pour

Digitized by Google

telle année, tel jour, telle heure, sa place absolue dans le ciel, le point précis où elle doit être, où on la trouvera, et où on la trouve, voilà ce que personne n'avait jamais fait, et ce que M. Le Verrier vient de faire. La nature des données sur lesquelles il a pu établir cet étonnant résultat, la marche qu'il a suivie pour y arriver, l'immensité du travail, l'importance actuelle du fait astronomique, les conséquences les plus apparentes qu'on en peut déjà pressentir, tel sera le sujet qui va nous occuper. Je dirai d'abord comment on découvre, par la vue, les planètes et les comètes nouvelles, avec les instruments que nous possédons. Je dirai ensuite comment M. Le Verrier a trouvé la sienne par le calcul. Ce rapprochement m'a semblé indispensable pour faire comprendre la beauté et la valeur de sa découverte. Elle est sans doute déjà connue de tous nos lecteurs. Les sentiments de curiosité bien naturelle qui pouvaient se mêler à leur admiration doivent avoir été satisfaits par les nombreux détails qui ont été insérés dans les papiers publics. Je n'ajouterais rien à l'intérêt qu'elle a dû leur inspirer, en reproduisant, avec moins d'à-propos, les mêmes idées, que je ne saurais probablement pas rendre avec la même vivacité d'expressions. C'est pourquoi j'ai entrepris, trop hardiment peut-être, de conduire nos lecteurs dans une autre voie, où je suivrai avec eux la succession des travaux et des hommes qui ont élevé ce grand édifice au sommet duquel M. Le Verrier vient de se placer. Cet hommage rendu à leur mémoire ne déparera pas son triomphe. Il ne fera que le justifier plus évidemment : car on verra, d'une part, ce qu'il y a de puissance dans les méthodes mathématiques déjà préparées; de l'autre, ce qu'il lui a fallu d'habileté, de sagacité, de persévérance, et de talent personnel, pour en faire une si belle application. Cette vue claire et entière de sa découverte sera le dédommagement que j'ose promettre à nos lecteurs, au terme de la carrière où je me hasarde à les engager.

Le simple aspect du ciel, attentivement observé pendant quelques nuits, fait reconnaître deux sortes d'astres. Les uns, en multitude innombrable, semblent fixement attachés à la voûte céleste, comme autant de points étincelants qui gardent entre eux des relations de position constantes : ce sont les étoiles. Les groupes diversement figurés, dans lesquels on les répartit conventionnellement, pour rappeler à l'esprit leur ensemble, et que l'on appelle les constellations, paraissent, aujourd'hui encore, tels que les plus anciens astronomes les ont décrits. C'est seulement par des mesures de la dernière délicatesse qu'on découvre, dans presque tous, de très-petits déplacements relatifs, qui, vus du point où nous sommes, semblent s'opérer avec une extrême lenteur. D'autres astres, en nombre fort restreint, et d'un

Digitized by Google

éclat moins vif, se montrent toujours errants parmi ceux-là, dans des routes constantes. Nous les appelons, d'après les Grecs, les planètes; dénomination qui exprime leur caractère spécial de mobilité relative. Cinq s'aperçoivent à la vue simple; et, dès la plus haute antiquité, on les a partout distinguées des étoiles d'après ce caractère. Nous leur avons conservé les noms mythologiques par lesquels les Grecs les désignaient, et nous les appelons comme eux, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter, Saturne. Mais, depuis l'année 1781, le télescope en a fait découvrir six autres auxquelles on a pareillement donné des noms tirés de la mythologie grecque. Ce sont Uranus, Cérès, Pallas, Junon, Vesta et Astrée. Je les désigne dans l'ordre de leur découverte, successivement attachée aux noms de W. Herschell, Piazzi, Olbers, Harding, et Hencke; deux fois à celui d'Olbers, pour Pallas et pour Vesta. Les cinq planètes anciennement connues, étant observées au télescope, se distinguent immédiatement des étoiles, parce qu'elles offrent l'apparence d'un disque arrondi, ayant un diamètre sensible; au lieu que les étoiles se voient comme de simples points lumineux, d'autant plus petits que l'instrument est plus puissant et plus parfait, leurs dimensions propres, agrandies optiquement plusieurs milliers de fois, restant encore imperceptibles dans l'immense éloignement où elles sont placées. Mais, parmi les planètes découvertes de nos jours, Uranus seul a pu être reconnu pour tel à l'inspection de son disque; et encore, parce que Herschell se trouva l'apercevoir dans un de ses télescopes qui avait un grand pouvoir amplifiant: car elle avait été déjà vue antérieurement, à dix-neuf places différentes, par Flamsteed, Bradley, Mayer et Lemonnier, qui l'avaient prise pour une petite étoile, n'ayant pas comparé entre elles les positions qu'ils lui avaient trouvées à plusieurs jours consécutifs, malheureusement pour eux. Toutes les autres ont des diamètres apparents trop petits pour avoir été signalées aux observateurs par ce caractère, quoiqu'on l'y aperçoive maintenant, sachant qu'il existe. Ces astres, et la planète Le Verrier elle-même, ont été d'abord distingués optiquement des étoiles par l'observation de leur mouvement relatif. Or, à l'exception de cette dernière, qui était prédite, pour que l'on pût les reconnaître à cette particularité parmi la multitude infinie de points lumineux qui se présentent toujours à l'œil avec elles, et qui leur ressemblent, il fallait que le hasard de leur mouvement les amenât juste dans la plage du ciel qu'un astronome se trouvait actuellement étudier dans ses plus minutieux détails, pour ce but ou pour tout autre, à des jours divers et peu distants. Voulant donc rendre ce hasard plus aisé à saisir, et favoriser en même temps tous les progrès généraux de la physique stellaire, les astronomes de notre temps se

Digitized by Google

sont associés dans l'exécution d'un immense travail descriptif, dont je vais donner une courte esquisse.

On construit des cartes qui offrent la représentation du ciel stellaire, comme on construit des cartes géographiques. Pour cela, on détermine par l'observation les coordonnées angulaires des étoiles relativement à l'équateur ou à l'écliptique, de même que l'on fixe la position absolue et relative des divers points de la surface terrestre par leurs latitudes et longitudes; et, dans ces deux cas, plus les observations sont nombreuses, plus les cartes peuvent être détaillées. Les éléments de leur construction s'obtiennent par des méthodes pratiques dont l'exposé serait ici hors de place. Il suffira de dire que l'exactitude de ces données dépend de la précision avec laquelle on peut définir le rayon visuel mené à l'étoile, et marquer l'instant physique où il a eu telle ou telle direction. Le premier résultat se réalise admirablement avec nos lunettes, dont les objectifs achromatiques rassemblent tout le cylindre lumineux venu de l'étoile en un point focal unique, situé à une distance fixe sur le prolongement de leur axe central. A cette distance, on ajuste à demeure un réseau de fils d'araignée, tendus rectangulairement; et le rayon central venu de l'étoile, dans l'axe du cylindre, se définit presque mathématiquement, par la condition que l'image focale s'occulte devant le point de croisement des fils. Ce phénomène se voit très-bien à travers l'oculaire, qui est un petit microscope placé entre les fils et l'œil pour rendre la perception plus précise; et, simultanément, les battements d'une horloge à secondes marquent à l'oreille attentive de l'observateur l'instant physique où l'occultation a lieu. L'étoile observée se trouve donc alors sur le prolongement du rayon visuel ainsi défini. On n'a plus qu'à déterminer la direction de ce rayon relativement à des droites fixes sur la surface terrestre, comme la verticale et la méridienne. Cela se fait par des mesures d'angles, prises sur des cercles gradués établis en connexion mécanique avec la lunette, et fixes ou mobiles selon la nature de l'instrument. Mais le principe d'exactitude de l'opération réside toujours, primitivement, dans la combinaison des lunettes à réticule avec les horloges à pendule. Les éléments de position ainsi obtenus sont d'abord rassemblés dans des tableaux numériques, où les étoiles sont rangées dans l'ordre suivant lequel leurs passages au méridien se succèdent. La diversité de leur éclat est spécifiée fort improprement par le mot *grandeur*, dont on conçoit un nombre infini de degrés, qui s'appliquent avec beaucoup d'incertitude et d'arbitraire. Les étoiles de 1re grandeur sont les plus brillantes, comme Sirius, Rigel, la Chèvre, Aldébaran. Celles de 8e grandeur sont à peine perceptibles à la vue

Digitized by Google

simple : par exemple, Astérope, la septième pléiade des Grecs. Mais les lunettes astronomiques nous font aisément voir les étoiles de 10e grandeur; et l'on distingue jusqu'à celles de la 17e avec de larges objectifs. Les tableaux de positions, ainsi formés, s'appellent des catalogues d'étoiles. Le plus ancien que l'on connaisse se trouve dans l'Almageste, et il est très-probablement l'ouvrage d'Hipparque, que Ptolémée s'est approprié. On y trouve les positions de 1022 étoiles définies par leurs coordonnées écliptiques : ce choix avait pour but d'éviter les changements que la précession opère dans les coordonnées équatoriales. Nous préférons maintenant celles-ci, que l'observation donne immédiatement, parce que nous savons très-bien corriger leurs variations. Ce catalogue est, malheureusement, trop imparfait pour nous fournir des données de calcul; son ancienneté ne compense pas ses erreurs. La même cause rend pareillement inutiles tous ceux qui, plus tard, ont été rédigés, comme celui-là, d'après des observations faites à la vue simple, sans moyens exacts de mesurer le temps; c'est-à-dire avant 1657, époque à laquelle Huygens appliqua le pendule aux horloges. L'emploi des lunettes à réticule, pour mesurer les angles célestes, est postérieur de quelques années. C'est une invention d'Auzout. Parmi les astronomes modernes, Flamsteed, vers l'an 1690, employa le premier ces deux instruments pour former un catalogue nouveau, accompagné de cartes célestes construites d'après un mode de projection particulier qui a été appelé de son nom; il contient plus de 3000 étoiles. Mais Flamsteed n'avait à sa disposition que des instruments fort imparfaits; son zèle était plus ardent qu'éclairé. Il n'adjoignit jamais à ses observations les indications du baromètre et du thermomètre, quoique Newton le priât instamment de le faire, pour que l'on pût un jour les dépouiller de l'effet des réfractions atmosphériques, lorsque la théorie en serait mieux connue. Par ces diverses causes, le catalogue de Flamsteed ne peut nous servir que comme renseignement. Enfin, soixante ans plus tard, vint Bradley, Bradley le modèle des astronomes, qui, avec les excellents instruments dont l'observatoire de Greenwich s'était enrichi, et qu'il rendait encore plus précis par son habileté à en faire usage, découvrit l'aberration de la lumière, la nutation de l'axe terrestre, et laissa dans les registres de Greenwich la plus précieuse collection d'observations d'étoiles qui eût été jamais formée. Mais, pour que l'on pût mettre à profit ce trésor, il fallait que toutes ces observations fussent discutées dans leur ensemble et dans leurs détails; qu'on en tirât les rectifications des instruments, et qu'on en réduisît tous les résultats à une même époque. Bessel entreprit cet immense travail, et il l'exécuta avec un dévouement, une science, des soins, qu'on ne saurait trop louer. Tel il fut, au reste,

Digitized by Google

dans toute sa vie scientifique; et si, venu plus tard que Bradley, il ne lui a pas été donné d'attacher son nom à des découvertes du même ordre, peut-être les astronomes ne lui doivent-ils pas moins de reconnaissance pour les secours de tout genre qu'il leur a laborieusement préparés. Un demi-siècle environ après Bradley, Piazzi publia un nouveau catalogue comprenant les positions actuelles des mêmes étoiles et de beaucoup d'autres, en somme 7646, toutes observées avec un magnifique instrument de Ramsden, et ramenées à l'époque commune du 1er janvier 1800, qui leur était à peu près intermédiaire. C'est le second fanal élevé sur la route des recherches astronomiques.

L'utilité de ces travaux étant devenue de jour en jour plus sensible, on les multiplia. Un astronome laborieux, le Français Lalande, porta le nombre des étoiles observées à 50000; mais Bessel dépassa toutes ces limites. Comme les principaux éléments de l'astronomie générale se déterminent par des observations d'étoiles peu distantes de l'équateur, il se donna, pour champ de recherches, la zone circulaire qui s'étend de part et d'autre de ce plan, depuis 45° de déclinaison boréale, jusqu'à 15° de déclinaison australe. Puis, ayant partagé le contour de cette zone en subdivisions de 15°, comprenant chacune les étoiles qui traversent le méridien en une heure sidérale, il entreprit d'observer, à l'instant de leur passage, toutes celles que sa lunette pourrait lui faire saisir dans la zone entière, en mesurant aussi leur déclinaison. Il fit cela, en douze ans, assisté de quelques aides zélés; et, dans ces douze années, il détermina ainsi, par double observation, les coordonnées équatoriales de 75000 étoiles, auxquelles il joignit encore des tables numériques contenant tous les éléments de correction nécessaires pour les ramener à l'époque commune du 1er janvier 1825. L'Académie de Berlin conçut alors le grand et utile projet d'extraire, de cet immense travail, les résultats qui s'appliquent aux quinze premiers degrés de déclinaison, boréale et australe; d'y réunir les déterminations antérieures de Bradley, de Piazzi et de Lalande, qui entrent dans ces limites; d'en composer un catalogue général, comprenant jusqu'aux étoiles de 10e grandeur, toutes ramenées au 1er janvier de l'année 1800; et de fonder, sur cet ensemble, une série de vingt-quatre cartes célestes, une pour chaque heure, présentant, pour la même époque, l'image minutieusement fidèle de cette zone équatoriale du ciel étoilé. Une invitation publique fut adressée par l'Académie à tous les astronomes connus par leur habileté et par leur zèle, pour les engager à se partager le travail des réductions, comme aussi à enrichir de leurs observations propres la portion des cartes qui leur serait dévolue. Les plus zélés accomplirent bientôt leur tâche, mais tous ne l'ont pas encore

Digitized by Google

remplie. Quatorze de ces cartes sont déjà publiées; la quinzième vient seulement de paraître à Berlin, le 23 septembre dernier; et neuf restent ainsi encore à finir pour embrasser le contour entier de l'équateur. Elles comprendront ensemble plus deux cent mille étoiles. Par un hasard heureux, qu'on dirait avoir été aussi un acte de justice, cette quinzième carte à peine terminée, que les seuls astronomes de Berlin possédaient déjà, contient la 21e heure à partir de l'équinoxe vernal. Or c'est dans cette heure-là, et dans telle position spécifiée de l'heure, que la planète de M. Le Verrier était comprise quand il en donna l'annonce. Ce fut donc avec le secours de cette carte, construite par M. Bremiker, que M. Galle, l'un de ces astronomes, l'aperçut tout d'abord dans le ciel, à la place précise que le mathématicien français lui avait assignée. Il la reconnut en remarquant, à cette place même, une toute petite étoile qui n'était pas indiquée sur la carte céleste. Il détermina sa position relativement aux étoiles voisines, et le lendemain cette position se trouva changée dans le sens prédit. C'était donc la planète; mais, partout ailleurs, on n'aurait pu la trouver qu'après avoir construit, par de minutieuses observations, la portion de la carte qui la devait contenir. M. Galle annonça aussitôt cette découverte à M. Le Verrier, qui l'apprit avec plaisir sans doute, mais sans surprise; plus que personne il était, et devait être certain du fait.

L'exploration détaillée du ciel, par laquelle les astronomes découvrent les planètes dont l'existence était ignorée, leur fait aussi apercevoir les comètes nouvellement arrivées ou revenues dans les régions de l'espace assez proches de nous pour y être perceptibles au télescope. Mais alors, indépendamment du caractère tiré du mouvement propre, et avant même qu'on ait pu le constater, ces astres se distinguent généralement des étoiles par leur aspect, qui les fait ressembler d'abord à une petite nébulosité blanchâtre, ne jetant qu'une faible lueur. Aussi l'astronome qui cherche des comètes parcourt-il le ciel serein et obscur avec une simple longue vue, ayant un objectif assez large pour recevoir beaucoup de lumière, et un pouvoir amplifiant très-faible pour ne pas trop affaiblir l'image focale; de manière à donner seulement une perception parfaitement nette des objets célestes, dans une amplitude angulaire de champ qui embrasse quatre ou cinq degrés. Cela s'appelle une lunette de nuit, et l'observateur la tient à la main. Aperçoit-il ainsi quelque trace vaporeuse qui lui semble nouvelle, il constate et fixe sa position absolue, en remarquant les étoiles qui l'environnent; puis il va l'étudier à l'équatorial. C'est un instrument établi autour d'un axe fixe, parallèle à l'axe de rotation diurne du ciel. Il se compose de deux cercles gradués, ajustés rectangulairement; l'un, per-

Digitized by Google

pendiculaire à l'axe de rotation, représente l'équateur céleste; l'autre, tournant autour de celui-là, représente les plans horaires des astres. Ce second cercle porte une lunette à réticule parallèle à son limbe, et tournant autour de son centre. Lorsqu'on l'a dirigée vers un point du ciel, si l'on fait tourner le cercle horaire, elle décrit invariablement le parallèle céleste de ce point; et, après qu'elle est ainsi fixée sur lui, son mouvement est opéré par un mécanisme d'horlogerie qui le met en constant accord avec la rotation apparente du ciel. Alors, quand les étoiles qui environnaient la petite nébulosité ont été amenées dans le champ de cette lunette, on l'y revoit parmi elles, à sa même place, entraînée aussi avec elles par une même rotation; de sorte qu'on peut les suivre ensemble pendant des heures entières, comme si cette petite portion du ciel avait été rendue miraculeusement immobile. Il devient donc facile de déterminer la position du point suspecté, en le rapportant à ces étoiles par des mesures de distances relatives, prises dans le sens des déclinaisons et des parallèles, la lunette étant fixée. On obtient les premières par le transport d'un des fils du réticule, qui est rendu mobile parallèlement à l'équateur. On obtient les autres, en comptant, par les battements d'une horloge à secondes, l'intervalle temporaire compris entre les passages successifs des deux astres, aux fils fixes du réticule qui sont tendus dans le sens des méridiens. Si l'on a des cartes célestes où les étoiles de comparaison soient marquées, les distances relatives suffisent pour avoir la position absolue, par différence. Quand ce secours manque, il faut retrouver les étoiles avec les lunettes des instruments fixes, pour les définir elles-mêmes; ce qui demande du temps, et n'est pas toujours sans difficulté. Dans tous les cas, la nébulosité étant amenée dans le champ de la lunette de l'équatorial, on la suit attentivement pour voir si elle manifeste un mouvement propre; et alors c'est assurément une comète. Mais sa descente trop prompte sous l'horizon, ou les simples accidents de l'atmosphère, peuvent empêcher qu'on ne constate ce fait dans l'intervalle d'une seule nuit; et alors on se hâte de répéter l'observation dans les nuits suivantes, aussitôt qu'elle est possible. La périodicité de ces astres, beaucoup plus fréquente qu'on ne l'avait cru pendant longtemps, et les révolutions que nous voyons s'opérer dans leur substance d'apparence gazeuse, lorsqu'ils se rapprochent du soleil ou qu'ils s'en éloignent, ne nous les rend pas moins essentiels à étudier que les planètes, à cause des importantes notions de physique céleste qu'ils peuvent nous fournir. Celles surtout qui parcourent des orbites rentrantes, dans des intervalles de temps mesurables par nos calculs, nous apportent, dans les changements que nous voyons s'être opérés en elles à leurs retours successifs, les seules indications que nous puis-

Digitized by Google

sions avoir sur la nature des forces qui agissent, et qui ont dû s'exercer sur elles, dans les régions lointaines de l'espace où elles ont pénétré.

Je viens de dire tout ce que l'astronomie observatrice peut faire, pour constater l'existence et suivre les mouvements des astres qui paraissent fixes ou variables de position sur la voûte céleste. Il faut maintenant expliquer comment, de ces simples apparences, on a pu tirer la connaissance des mouvements réels, et remonter jusqu'à leur cause physique avec une telle certitude, que, ces mouvements étant observés, on puisse aujourd'hui, par le seul calcul, assigner, comme M. Le Verrier vient de le faire, le lieu et la masse d'un astre inconnu qui en modifie les lois.

Cette œuvre de logique, car ce n'est pas autre chose, a été commencée il y a juste à présent trois siècles; et elle a été accomplie par une succession d'hommes qui se sont trouvés avoir, chacun dans leur temps, la spécialité de génie la plus propre à la bien conduire, à partir du point où elle était arrivée. Pour preuve, il suffit de rappeler leurs noms, l'ordre dans lequel ils ont paru, et la part principale que chacun d'eux a prise à cette magnifique déduction.

Copernic mourant ouvre la route, en 1543, par la publication de son ouvrage *sur les révolutions des corps célestes*. Reprenant les traces d'une ancienne idée, vaguement aperçue, il réunit la terre avec les planètes dans un même mode de circulation autour du soleil considéré comme centre, en plaçant tous ces corps à des distances de cet astre d'autant plus grandes, que les durées de leurs révolutions sont plus longues, et les faisant marcher tous dans un même sens, de manière à les comprendre dans les mêmes conditions d'existence mécanique. La rétrogradation séculaire des points équinoxiaux n'est plus opérée, comme dans le système de Ptolémée, par un déplacement général et simultané de tous les corps célestes, physiquement inconciliable avec l'infinie variété de leurs distances. Elle résulte d'un simple mouvement conique, exécuté par l'axe de rotation du seul globule terrestre, comme nous en voyons s'opérer dans les toupies tournantes dont les enfants s'amusent. Sur ces conceptions hardies, Copernic, par un travail de vingt-sept ans, établit de nouvelles tables astronomiques, plus faciles, plus exactes que les anciennes, où toutes les apparences générales, observées jusqu'alors, sont remplacées par des réalités. Mais les détails des mouvements y sont encore représentés par les fictions géométriques des Grecs, et conformément à l'antique préjugé qu'ils doivent être uniformes.

Après Copernic paraissent aussitôt, presque simultanément, Tycho, Galilée, Kepler. Galilée, tournant vers le ciel le télescope nouvellement inventé, y découvre des circonstances toutes pareilles à celles que Copernic avait conçues : Vénus ayant, comme la lune, des

phases en rapport avec la succession de ses distances angulaires au soleil, telles que les doit présenter un corps arrondi, mu autour de cet astre, et vu par un spectateur placé en dehors du cercle qu'il décrit; le disque de Mars en offrant aussi, d'une variabilité plus restreinte, mais encore appréciable, et telles qu'on doit les voir d'un point intérieur au cercle parcouru; les satellites de Jupiter, circulant autour de cette planète, comme elle-même, ainsi que toutes les autres planètes, circulent autour du soleil, et dans le même sens; ce grand corps enfin ayant un mouvement de rotation propre, dirigé d'occident en orient, comme l'universalité des mouvements planétaires, et comme doit l'être aussi le mouvement de rotation de la terre pour reproduire les apparences inverses de la rotation diurne du ciel. Alors toutes les analogies sur lesquelles Copernic avait élevé sa grande conception se trouvèrent établies à l'état de faits; et Galilée la mit complétement hors de doute, tant par ces découvertes, que par la logique ingénieuse et puissante avec laquelle il sut les exposer.

Tycho eut un autre rôle. Les observations, et surtout les mesures, avaient manqué à Copernic; sa vie n'avait pas été assez longue pour les compléter. Tycho, astronome zélé, patient, infatigable, améliora les instruments, les varia de mille manières, rendit les observations beaucoup plus précises, sut en tirer plusieurs particularités des mouvements jusqu'alors ignorées, donna ainsi aux tables astronomiques des fondements plus sûrs, et les rapprocha davantage des phénomènes. Car le système qu'il imagina pour les enchaîner, en maintenant la terre immobile, quoique contraire à toutes les analogies physiques, ne change que l'interprétation des résultats observés, et non pas leur évaluation absolue en nombres.

Kepler hérita du trésor d'observations que Tycho avait accumulé. Ce fut comme un coup de la destinée en faveur de l'astronomie. Tout autre aurait pu se contenter de les publier fidèlement; lui se proposa d'en faire sortir une science toute nouvelle, où les conceptions de Copernic, exprimées par des nombres plus exacts, seraient liées par les rapports généraux, qu'il supposait, qu'il pressentait devoir exister dans l'ensemble des mouvements célestes. Tous les dons du génie, les plus divers, les plus opposés, le préparaient à pénétrer ces grandes lois du ciel : ardent, passionné, avide de tout connaître, de tout découvrir; ne reculant devant aucune hypothèse, si hardie qu'elle pût être; mais, dans cet essor illimité de la pensée, laborieux, patient, calculateur intrépide, soumettant toujours ses idées à l'épreuve des nombres, les suivant sous mille formes, sans se lasser jamais, ni jamais se décourager, quand il les reconnaissait vaines par le calcul. Un heureux hasard

Digitized by Google

porta d'abord ses recherches sur l'orbite de Mars, celle de toutes les planètes dont les variations de distance à la terre ont le plus d'étendue, ce qui facilite l'étude des lois qui les règlent. Kepler commença par calculer toutes les positions angulaires de Mars dans cette orbite, que les observations de Tycho pouvaient lui fournir. Conformément à l'hypothèse jusqu'alors universellement admise, que les astres doivent se mouvoir dans des cercles, avec des vitesses constantes, il détermine le point central du cercle de Mars, et prouve que toutes les longitudes constatées par l'observation se trouvent ainsi représentées aussi exactement qu'elles peuvent l'être; puis il montre que les latitudes calculées, qui y correspondent, discordent avec les latitudes observées. Donc l'hypothèse de la circularité est démontrée fausse. Alors, par une intuition métaphysique, Kepler conçoit qu'en effet les planètes ne peuvent pas être maintenues mécaniquement en circulation autour d'un centre vide de matière, et que le centre de leurs mouvements doit être bien plutôt dans le corps du soleil, agissant sur elles au loin, par un pouvoir analogue à celui de l'aimant sur le fer. Reprenant donc les observations de Mars sous ce nouveau point de vue, il calcule les distances successives de cette planète au soleil, les place sur le plan de l'orbite dans leurs positions angulaires relatives, puis il voit qu'elles aboutissent à une courbe ovale, décrite avec une vitesse variable, croissante de l'aphélie au périhélie, à mesure que la planète se rapproche du soleil, et décroissante depuis le périhélie jusqu'à l'aphélie, à mesure qu'elle s'en éloigne. Après mille tentatives infructueuses, pour saisir la forme de cette courbe, à travers les irrégularités que les erreurs des observations y produisaient, il reconnaît enfin que c'est une ellipse, décrite autour du centre du soleil comme foyer. Il découvre aussi le mode de variation que suit la vitesse angulaire; il constate que les observations se trouvent ainsi représentées, en longitude et latitude, avec un égal accord. Appliquant alors ces résultats à la terre ainsi qu'aux autres planètes, il s'assure que leurs mouvements de transport y sont pareillement assujettis; et il les résume ainsi tous dans ces deux lois simples:

1° *Les orbites planétaires sont des ellipses, dont le centre du soleil occupe un des foyers;*

2° *Le rayon vecteur mené de chaque planète au centre du soleil parcourt l'orbite en décrivant, autour du foyer, des secteurs elliptiques, dont la surface est proportionnelle au temps.*

Ces lois règlent le mouvement individuel de chaque planète. Mais Kepler s'était intimement persuadé qu'il devait exister quelque relation générale entre leurs distances au soleil et les durées de leurs révolutions, qu'on voit être d'autant plus longues, que ces distances sont plus

Digitized by Google

grandes. Cette conjecture pourrait être appuyée aujourd'hui sur des raisons physiques, tirées de la présomption très-vraisemblable que la formation de ces corps résulte du retrait progressif de la matière solaire, après une immense expansion. Kepler la suivit obstinément, avec une conviction invincible, dans toutes les combinaisons que les nombres pouvaient lui fournir. Enfin, après vingt-deux ans de tentatives variées, incessantes, semblant toujours toucher à la vérité, sans jamais l'atteindre, toujours infructueuses et jamais abandonnées, il trouva la récompense de ses efforts dans cette troisième loi simple.

Les carrés des temps des révolutions de différentes planètes sont entre eux comme les cubes des demi-grands axes des orbites. On a trouvé, depuis, que la même relation existe dans chaque système de satellites, rapporté à la planète qui lui sert de centre.

Kepler, pauvre jusqu'à la misère, dut ressentir une grande joie, sans doute, quand il se vit possesseur de ces admirables découvertes, qui rassemblaient tous les résultats astronomiques dans leur énoncé. Il en fit, plus tard, la base de ses tables Rudolphines, qui furent ainsi les premières établies sur les vraies lois du ciel. Mais, si l'on veut savoir comment ces joies s'achètent, il faut lire dans ses ouvrages l'expression des tourments d'esprit, de l'inquiétude sans repos, que lui causèrent tant de combinaisons si souvent inutiles, tant d'espérances si longtemps démenties. Cette inquiétude, dit-il, *nos torquebat usque ad insaniam.* C'est à ce prix que nous jouissons de ses immortels travaux.

Les lois de Kepler restèrent pendant un demi-siècle à l'état de simples faits. Alors Newton parvint à découvrir leur principe mécanique, et à les concentrer toutes trois en un seul théorème, exprimant le mode de variabilité de la force centrale, qui était nécessaire et suffisante pour qu'elles eussent lieu. Le temps, non moins que son génie, avait préparé tous les matériaux dont il avait besoin pour s'élever à cette grande abstraction. D'abord, l'accroissement de puissance donné à l'instrument algébrique par Descartes, en l'appliquant aux fonctions variables et à la représentation des courbes, condition indispensable de son emploi dans les questions naturelles; puis, les premières traces de l'analyse infinitésimale apparues dans les ouvrages de Fermat; les découvertes de Galilée sur la chute des graves, celles de Huyghens sur les forces centrales et la théorie des développées, conduisant au calcul des mouvements curvilignes; enfin les aperçus de Kepler et les idées plus arrêtées de Borelli et de Hook, rendant très-vraisemblable que les planètes sont retenues dans leurs orbites par une force attractive centrale émanée du soleil, qui fait continuellement équilibre à la force centrifuge engendrée par leur vitesse de circulation. Newton démontra

Digitized by Google

mathématiquement toutes ces particularités, comme autant de conséquences mécaniques des lois observées par Kepler. Pour cela, considérant que tous les corps planétaires auxquels ces lois s'appliquent sont placés à d'immenses distances comparativement à leurs dimensions propres, il les traita d'abord comme de simples points en mouvement; et il remonta, pas à pas, des lois suivant lesquelles ils se meuvent, aux caractères de la force qui les régit. Jamais déduction ne fut plus admirablement logique. La constance des secteurs curvilignes décrits en temps égaux, dans une même orbite, prouve que la force régulatrice est toujours dirigée suivant les rayons vecteurs menés du centre du soleil, autour duquel cette constance a lieu. L'orbite décrite étant une ellipse dont ce centre occupe un des foyers, l'intensité de la force qui régit une même planète varie en divers points de son orbite réciproquement au carré de ses distances au même centre. Enfin, les carrés des temps des révolutions étant proportionnels aux cubes des demi-grands axes, l'intensité de la force exercée sur les différentes planètes est toujours proportionnelle à leur masse individuelle, et varie seulement de l'une à l'autre en raison inverse du carré de leurs distances inégales au centre du soleil. Ces divers caractères de la force régulatrice étant ainsi directement conclus des faits observés, Newton prouve encore qu'ainsi définie elle suffit pour les reproduire; car, étant supposée, les trois lois de Kepler s'en déduisent par nécessité mathématique. Ces mêmes lois s'observant aussi dans les mouvements des satellites qui circulent autour d'une même planète à diverses distances, ils doivent être également régis par une force qui émane du centre de la planète, avec des conditions pareilles de variabilité. Newton étend la même conséquence aux comètes qui circulent autour du soleil dans des orbes paraboliques, en modifiant pour elles la troisième loi de Kepler par le calcul, comme l'exigent des ellipses dont le grand axe est devenu infini. Cette loi suppose plusieurs corps en circulation autour d'un même centre; elle n'était donc plus observable pour la lune, qui circule seule autour de la terre. Newton y supplée, en tirant des expériences de Huyghens l'intensité de la gravité que la masse de la terre exerce sur les corps mis en oscillation près de sa surface; puis, considérant cette masse comme sphérique, il prouve que la même gravité, affaiblie dans le rapport du carré du rayon de la terre au carré du rayon de l'orbe lunaire, se trouve être égale à la force qui est nécessaire pour maintenir la lune autour de la terre, en balançant la force centrifuge produite par sa vitesse de circulation. Or la gravité agissant ainsi sur un corps distant, et sur un corps placé à la surface terrestre, comme si, dans les deux cas, la masse de la terre

Digitized by Google

était rassemblée tout entière à son centre, Newton en déduit que l'action totale de cette masse est la résultante de toutes les actions exercées individuellement par chacune de ses particules matérielles, en raison directe de leurs masses propres et inverse du carré de leurs distances au point sur lequel elles s'exercent; car l'identité d'effet observée ne peut avoir lieu mathématiquement que sous ces conditions. Enfin, toute action mécanique exercée par les corps matériels étant accompagnée d'une réaction d'intensité égale et de sens contraire, Newton conclut que les planètes doivent réagir sur le soleil, comme le soleil agit sur elles; les satellites sur leur planète, comme la planète sur eux; et tous ces corps universellement les uns sur les autres suivant la même loi, appliquée individuellement à chacune de leurs particules matérielles. Ainsi, en résumé, toutes les *particules de matière* qui composent les corps de notre système solaire gravitent directement et réciproquement les unes vers les autres, en vertu d'une force générale, dont l'énergie est proportionnelle à leurs masses propres, et inverse du carré de leurs distances mutuelles. De là résulte un argument rétrospectif, qui confirme tout ce qui précède. Cette loi de la force se trouve être telle, qu'une sphère homogène agit extérieurement, comme ferait un simple point de même masse, qui serait placé à son centre; et deux sphères homogènes qui s'attirent sont sollicitées l'une vers l'autre par une force résultante, proportionnelle à la somme de leurs masses, agissant suivant cette même loi. Donc, toutes les déductions tirées des lois de Kepler en considérant les corps planétaires comme de simples points deviennent rigoureuses. Car les inégalités de densité, et de configuration, qui les feraient différer d'une sphère exacte et homogène, ne sauraient, à cause des immenses distances qui les séparent, exercer une influence principale sur leurs mouvements généraux de circulation. Il ne peut en résulter que des effets mécaniques, d'un ordre de petitesse relatif, qui permet d'en remettre l'appréciation à des approximations ultérieures, pour les ajouter, comme conséquences de la même force, aux phénomènes d'ensemble, quand ils seront calculés. En appelant cette force universelle *gravitation* et aussi *attraction*, Newton n'a voulu que la désigner par ses effets apparents et sensibles, mais nullement définir ou même indiquer sa raison physique. Prenant donc son énoncé tel qu'il le donne, dans son application spéciale au système solaire, le seul qu'il ait pu étudier par ses calculs, la gravitation newtonienne n'est pas une conception hypothétique, qu'on puisse renverser, ou même débattre. C'est un fait cosmique, exprimé en nombres[1].

[1] Le mot *particules* doit s'entendre ici dans le sens abstrait de subdivisions ou *parties géométriques*, PARTES, prises comme des infiniment petits mathématiques. Il ne faut pas confondre ces subdivisions idéales avec les molécules physiques qui

Digitized by Google

Arrivé à ce grand principe, Newton en vit résulter tout le mécanisme du système solaire : la forme des planètes et des satellites, les variations d'intensité de la pesanteur en diverses parties de leurs surfaces, les oscillations des fluides qui les recouvrent, les mouvements séculaires des plans où ils se meuvent, les déplacements progressifs de leurs orbites dans ces plans, les mutations qui doivent lentement s'opérer dans la forme de ces orbites, et les dérangements continuels qu'eux-mêmes doivent y subir, en vertu de leurs actions réciproques. Non-seulement Newton vit ces conséquences, mais, suppléant, par une sagacité incroyable, aux méthodes analytiques qui manquaient encore pour les suivre dans leurs derniers détails, il parvint à les établir toutes mathématiquement par des calculs approximatifs, que l'avenir devait achever. Je ne le suivrai pas dans cette immense carrière; mais je dois du moins y signaler les particularités qui me sont indispensables, pour faire comprendre comment la découverte de la nouvelle planète a pu être une déduction assurée de ces conceptions.

constituent les corps naturels. Celles-ci, quoique trop petites pour être appréciables à nos sens, doivent se concevoir étendues, figurées, et composées de particules géométriques, en nombre infini, dont la répartition et l'arrangement déterminent la configuration de leur masse totale. Les phénomènes de la cristallisation, et les déviations que les molécules constituantes d'un grand nombre de corps impriment aux plans de polarisation des rayons lumineux, prouvent qu'on ne peut pas les supposer généralement sphériques et homogènes. La loi simple de la gravitation newtonienne, proportionnelle aux masses et réciproque au carré des distances, ne peut donc être appliquée aux actions mutuelles de ces molécules physiques qu'autant qu'on les suppose s'exercer à des distances infiniment grandes, comparativement aux dimensions absolues de leurs masses propres. Alors les forces attractives individuellement émanées de leurs particules géométriques, suivant la loi simple, devenant toutes sensiblement égales en intensité, et coïncidentes en direction, se composent en une résultante unique, conforme à cette loi. C'est ce qui a lieu dans les phénomènes célestes, et aussi dans tous les phénomènes physiques où des corps matériels agissent par attraction à des distances perceptibles pour nos sens. Car de telles distances sont comme infinies, comparativement aux dimensions des molécules physiques. Mais il n'en est plus ainsi lorsque ces molécules agissent à de petites distances, comparables à leurs dimensions propres. Alors les forces individuellement émanées de leurs particules mathématiques doivent engendrer des résultantes complexes, qui décroissent beaucoup plus rapidement que la raison inverse du carré des distances; comme cela a lieu dans la précession des équinoxes et les phénomènes des marées, où des actions individuellement exercées suivant cette loi simple, sur tous les points d'une même masse, dont l'étendue les rend sensiblement inégales, engendrent des résultantes qui décroissent comme le cube des distances. De telles résultantes interviennent très-probablement dans la production des phénomènes chimiques, et peut-être en sont-elles la seule cause mécanique. Mais on n'y a pas, jusqu'à présent, reconnu de lois assez simples pour que le calcul puisse remonter à leur principe général.

Digitized by Google

Remarquons d'abord que les lois observées par Kepler ne peuvent être qu'approximatives. D'après la loi de la force, si le soleil agissait seul sur les planètes, chacune d'elles décrirait une ellipse rigoureuse, dont le centre de cet astre serait un des foyers, conformément à l'énoncé de Kepler. Mais, la gravitation étant universelle, ces conditions simples ne sauraient exister, et chaque planète doit être incessamment écartée de son ellipse solaire propre par les attractions que tous les autres corps planétaires exercent sur elle, selon leurs masses, leurs positions et leurs distances. De tels écarts se constatent en effet, et on les nomme les *perturbations planétaires*. Ils se manifestent avec le temps, par les variations que subissent les éléments des ellipses célestes. Mais, dans l'intervalle d'un petit nombre de révolutions du même astre, leur petitesse ne les rend appréciables que par des mesures très-délicates; tellement que, pour Kepler, ils se sont trouvés confondus avec les erreurs des observations qu'il combinait; circonstance très-heureuse, puisqu'elle lui a permis d'apercevoir la loi d'ensemble à travers les discordances de détails qu'il croyait pouvoir négliger. Or, l'énergie des attractions étant proportionnelle aux masses pour d'égales distances, puisque les planètes perturbatrices altèrent extrêmement peu les ellipses que le soleil seul ferait décrire, il faut qu'elles aient toutes des masses extrêmement petites du même ordre, comparativement à celle de cet astre; et une conséquence pareille doit s'appliquer aux masses des satellites de Jupiter, de Saturne et d'Uranus, respectivement comparées aux masses de ces planètes, puisqu'ils paraissent se mouvoir presque exactement comme s'ils étaient soumis à la seule action de leur planète centrale; ce qui résulte sans doute aussi de la petitesse relative de leurs orbites, qui fait que le soleil agit avec une énergie presque égale sur elle et sur eux. Cette distribution du système solaire en systèmes partiels, très-éloignés les uns des autres, comparativement à leurs dimensions propres, est une circonstance qui facilite singulièrement le calcul des perturbations.

L'individualité des mouvements s'observe surtout, presque complète, dans les trois systèmes partiels que je viens de désigner. En s'appuyant sur ce fait, on peut calculer les rapports des masses de leurs planètes centrales à la masse du soleil. Choisissons pour exemple Jupiter. Les observations astronomiques prouvent que les orbites de ses quatre satellites sont presque circulaires. Supposons-les exactement telles, pour simplifier le raisonnement. Les observations font aussi connaître les grandeurs absolues des rayons de ces cercles, exprimées en parties du rayon de l'orbe terrestre, que je prendrai pour unité de longueur. Or, d'après le mode de décroissement de l'attraction réciproquement exercée à diverses distances, entre deux mêmes points matériels, les carrés

Digitized by Google

des temps des révolutions d'un même satellite sont proportionnels aux cubes des rayons des cercles qu'on lui fait décrire. Prenant donc à volonté un de ceux qui appartiennent à Jupiter, on pourra calculer, par cette proportion, quel devrait être le temps de sa révolution, s'il circulait autour de cette planète, à la distance 1. Une proportion pareille, appliquée aux révolutions planétaires, donnera le temps de la révolution de Jupiter, s'il circulait autour du soleil à cette même distance. Or, d'après les théorèmes de Huyghens, les carrés des temps ainsi calculés sont réciproques aux forces centrales qui retiendraient les deux corps dans leurs cercles respectifs, d'un égal rayon. Vous connaîtrez donc le rapport de ces forces. Dans la réalité rigoureuse, la première est proportionnelle à la somme des masses de Jupiter et du satellite considéré; la seconde, à la somme des masses du soleil et de Jupiter. Mais, afin d'obtenir d'abord une détermination approximative, que vous pourrez ultérieurement rectifier, s'il en est besoin, admettez que la masse du satellite soit négligeable, comparativement à la masse de la planète. Alors le rapport des forces exercées ainsi à une même distance vous donnera le rapport de la masse de Jupiter à la somme des masses de Jupiter et du soleil; d'où vous déduirez le rapport de ces deux dernières individuellement. Un calcul pareil vous donnera le rapport analogue pour Saturne et pour Uranus. C'est ce que Newton a fait relativement aux deux premières planètes, la troisième n'étant pas connue de son temps. La rotation de l'anneau de Saturne n'était pas encore découverte, et il ignora qu'elle s'opère comme la révolution d'un satellite qui serait placé à pareille distance. Il calcula de même la masse de la terre, d'après le mouvement de la lune. Il lui trouva ainsi une valeur notablement trop forte : d'abord, parce que la masse propre de ce satellite est trop grande relativement à celle de la terre, pour qu'on puisse la négliger; et ensuite, parce qu'il supposait la parallaxe du soleil plus considérable qu'elle ne l'est réellement. On arrive aujourd'hui à une évaluation plus précise, par une méthode un peu différente, toujours fondée sur le même principe; mais il n'en reste pas moins le premier des hommes qui ait obtenu de tels résultats. Il ne sut pas calculer les masses des planètes qui n'ont pas de satellites. On est parvenu depuis à les déterminer, d'après la grandeur des perturbations qu'elles exercent sur les mouvements elliptiques des autres planètes. Alors la planète troublée fait l'office du satellite de la méthode précédente. Seulement la déduction devient infiniment plus difficile, parce qu'elle se tire de mouvements composés, dans lesquels le soleil et les deux planètes réagissent simultanément, avec des énergies comparables. Ce

Digitized by Google

second procédé d'appréciation pouvant aussi être employé pour les planètes qui ont des satellites, il sert à vérifier et à perfectionner les résultats de la première méthode. Le tableau suivant offre l'ensemble des évaluations ainsi obtenues, pour la terre et les planètes principales. Leurs masses y sont exprimées par des fractions, dont le numérateur 1 représente la masse du soleil. On voit qu'elles ne sont que de petites parcelles de ce grand corps. J'y joins leurs distances moyennes à son centre, ou les demi-grands axes de leurs ellipses, exprimées en parties du demi-grand axe de l'orbe terrestre pris pour unité de longueur. Cette unité représente environ trente-quatre millions et demi de lieues anciennes de 2280 toises. On comprendra ainsi par les nombres, mieux que par des paroles, suivant quelle progression croissante d'éloignement, les atomes planétaires sont disséminés autour du soleil, dans le vide des cieux.

NOMS des planètes.	MASSES.	DEMI-GRANDS AXES.	
Mercure............	$\frac{1}{3000000}$	0,3870987	
Vénus..............	$\frac{1}{401847}$	0,7233322	
La Terre...........	$\frac{1}{354986}$	1,0000000	
Mars...............	$\frac{1}{2680637}$	1,5236914	
Vesta..............	....	2,36787	2,633717
Astrée.............	....	2,591576	
Junon..............	....	2,669009	
Cérès..............	....	2,767245	
Pallas.............	....	2,772886	
Jupiter............	$\frac{1}{1050}$	5,2027979	
Saturne............	$\frac{1}{3512}$	9,5388524	
Uranus.............	$\frac{1}{17918}$	19,1827294	

Les observations astronomiques font connaître les diamètres appa-

Digitized by Google

rents des planètes, c'est-à-dire l'angle visuel que sous-tend leur disque à l'instant où on l'observe. On connaît aussi, pour ce même instant, leur distance à la terre. Avec ces deux éléments on calcule leur diamètre absolu, et ensuite leur volume, en les supposant sphériques. Toutes ces quantités s'obtiennent ainsi évaluées dans la même espèce d'unités de longueur qui exprime leurs analogues pour le globe terrestre. Ayant d'ailleurs déterminé les rapports des masses de ces corps d'après les intensités des forces attractives qu'ils exercent à une même distance, on en conclut les rapports de leurs densités, c'est-à-dire les proportions de matière pondérable qu'ils contiennent, dans une même unité de volume. De là on déduit encore les intensités relatives des pesanteurs qu'ils exercent sur les corps placés près de leurs surfaces. Ainsi, ayant mesuré par l'expérience le nombre de mètres, et de fractions de mètre, que les corps terrestres parcourent en chute libre, pendant la première seconde de temps qui succède à leur état de repos, on peut assigner quel est le nombre correspondant, à la surface de Jupiter, de Saturne, ou de toute autre planète. Ces résultats encore sont dus à Newton, et je les rappelle en vue de leur application ultérieure au nouvel astre que M. Le Verrier vient de nous découvrir. Je chercherais vainement à exprimer les sentiments d'admiration et de jouissance profonde qui m'ont, encore une fois, ravi, lorsque, reprenant, à cette occasion, le livre des *Principes*, comme j'ai dû le faire pour écrire les pages précédentes, j'ai contemplé de nouveau, réunies et condensées, dans cette œuvre immortelle, tant de vérités sublimes qui avaient été jusqu'alors cachées à tous les yeux.

Toutefois le génie d'un seul homme, fût-il Newton même, a des bornes. Quelque loin qu'il s'avance dans l'immensité de la nature, il voit toujours au delà de sa pensée s'ouvrir des espaces infinis, remplis de nouvelles vérités qu'il ne peut atteindre ; et la durée d'une vie humaine ne lui laisse pas même le temps de soumettre à une exploration complète celles qu'il a pu découvrir. Newton n'a pas échappé à cette loi commune. Il lui a été donné de reconnaître le grand principe qui régit tous les phénomènes mécaniques du système du monde, et de l'établir en fait, par des calculs certains. Il a pressenti toutes ses conséquences, et il en a constaté un très-grand nombre par des approximations mathématiques, dont la sagacité ressemble à une véritable intuition. Mais il ne lui a pas été accordé d'embrasser, dans des formules générales et rigoureuses, tout l'ensemble et tous les rapports de la mécanique des cieux. Cet achèvement de son œuvre a exigé un siècle et demi de travaux. La découverte qui vient d'être faite dans le ciel n'aurait pas été

Digitized by Google

possible au temps de Newton; et elle a été un résultat brillant, mais assuré, des méthodes de calcul inventées par ses successeurs. Quels ont été ces hommes, et comment ont-ils créé des instruments de la pensée assez puissants pour que l'existence, la marche, la position et la masse d'une planète inconnue, pussent être révélées et prédites par un travail purement intellectuel? Voilà ce qui me reste à dire.

J.-B. BIOT.

Théâtre de Hrotsvitha, religieuse allemande du xe siècle, traduit pour la première fois en français, avec le texte latin revu sur le manuscrit de Munich, précédé d'une introduction et suivi de notes, par Charles Magnin, *membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de B. Duprat, 1845, un vol. in-8° de 481 pages.

Le nom de Hrotsvitha, si justement célébré au delà du Rhin, avait été à peine prononcé parmi nous[1], lorsqu'en 1829 M. Villemain fit des drames de cette femme extraordinaire l'objet principal d'une de ses savantes et spirituelles leçons sur l'histoire de la littérature au moyen âge[2]. Un peu plus tard, en 1834 et 1835, Hrotsvitha dut attirer l'attention de M. Magnin, qui, dans la chaire de M. Fauriel, préludait, par un enseignement d'une discrète nouveauté, à l'important ouvrage où il s'est proposé de marquer la trace, selon lui trop peu aperçue, qui, par une triple voie, sacerdotale, aristocratique, populaire, conduit sans interruption de l'art dramatique des anciens à celui des modernes[3]. Les pièces saintes composées par la religieuse du xe siècle, pour son monastère de Gandersheim, et destinées très-probablement à y être

[1] M. Magnin cite seulement, p. xxxix de son introduction, deux articles, l'un du *Mercure*, en 1785, l'autre du *Journal encyclopédique*, en 1788, tous deux reproduits par l'*Esprit des journaux*, et dans lesquels se trouvent une notice sur Hrotsvitha, l'analyse d'un de ses drames, *Paphnuce*. Il eût pu y ajouter la courte notice insérée, en 1818, dans la *Biographie universelle*. — [2] *Cours de littérature au moyen âge*, 20° leçon. — [3] *Les origines du théâtre moderne, ou Histoire du génie dramatique, depuis le Ier jusqu'au XVIe siècle, précédée d'une introduction contenant des études sur les origines du théâtre antique*, t. I, 1838. Voyez, sur cet ouvrage, le *Journal des Savants*, janvier et mars 1839, p. 5 et 146.

Digitized by Google

représentées, lui offraient en effet, de ce qu'il appelle le théâtre hiératique, un monument bien précieux, qui devançait de beaucoup par la date, et plus encore par le talent, les ébauches tragi-comiques, souvent si informes, des mystères. Ce monument, il s'appliqua naturellement à l'étudier et à le faire connaître; de là, en 1835, dans le *Théâtre européen*, sa traduction d'*Abraham*, la meilleure des pièces de Hrotsvitha; de là, en 1839, dans la *Revue des deux mondes*[1], un article étendu sur l'auteur et ses œuvres, particulièrement ses œuvres dramatiques; de là enfin, en 1845, le présent volume, qui reproduit, en les complétant par de considérables additions, ces divers travaux. On y trouve en effet le théâtre entier de Hrotsvitha, et sous une double forme : d'une part son texte, soigneusement revu sur l'unique manuscrit qui nous l'a conservé, et que, depuis l'édition de Nuremberg, donnée en 1501 par Conrad Celtes (Meissel), nul éditeur n'avait consulté ou pu consulter, ce manuscrit ayant passé, vers 1803, assez obscurément, du couvent de Saint-Emmeran à Ratisbonne, où l'avait découvert et copié Celtes, dans la bibliothèque royale de Munich; d'autre part une traduction très-fidèle, en même temps que très-élégante, et à laquelle je reprocherai seulement de trop allonger certains traits rapides de dialogue. Indépendamment des notes latines, placées au bas des pages, dans lesquelles M. Magnin a soin d'indiquer fort exactement les changements qu'il a cru devoir faire au texte de Celtes d'après le manuscrit, et, dans des cas très-rares, lorsqu'il y avait nécessité et évidence, au texte du manuscrit lui-même, des notes françaises, renvoyées à la fin du volume, notes peu nombreuses, courtes, substantielles, révèlent les sources où Hrotsvitha a puisé les sujets de ses pièces, en expliquent, en éclaircissent certains passages, en font connaître, par des observations, par des rapprochements de détail, la composition, l'esprit, l'intérêt. Quant à l'analyse même et à l'appréciation générale de ces ouvrages, à leurs rapports avec les autres productions sorties de la même plume, aux questions qui regardent l'époque, le lieu où ils furent écrits, et selon toute apparence représentés, la vie et le nom de leur auteur, tout cela fait l'objet d'une introduction qui se recommande à la fois par l'érudition, l'esprit de critique, le sentiment de l'art, par un mélange heureux de hardiesse et de réserve. Tel est, en somme, ce livre curieux et excellent, qui manquait véritablement à la littérature, et dont la place est marquée dans toutes les bibliothèques dramatiques un peu complètes, à la suite du théâtre ancien

[1] Numéro du 15 novembre.

Digitized by Google

et à la tête des collections théâtrales de toutes les nations de l'Europe.

A cette place répond le génie particulier de Hrotsvitha, qui, bien que tout moderne, procède cependant de l'antiquité. Hrotsvitha, elle-même nous l'apprend dans la préface de son théâtre[1], avait lu Térence, et, charmée, trop charmée peut-être par cette lecture, avait conçu l'idée de tourner à une fin pieuse l'art profane du Ménandre latin. L'influence d'un tel modèle et d'un autre encore dont elle ne parle pas, mais que trahissent d'assez fréquentes réminiscences[2], de Virgile, me paraît, dans ses drames, plus sensible que ne le dit M. Magnin[3]. Cette influence s'y fait connaître par un sentiment d'harmonie, d'élégance, de vérité, bien étranger au temps où écrivait Hrotsvitha, et qu'elle n'en avait certainement pas reçu.

Si elle ne reproduit pas le mètre de Térence, les rimes, les assonances, distribuées artistement dans sa prose, d'après un procédé alors général, y introduisent une cadence souvent assez agréable à l'oreille et bien voisine de la versification. Un savant et ingénieux critique, dans un article où Hrotsvitha est expliquée d'une manière intéressante par ses contemporains, et où se lisent entre autres d'instructives et piquantes remarques sur le parti que tirait, tantôt de l'allitération, tantôt de l'assonance, la barbarie poétique de cet âge, a rendu sensible aux yeux l'espèce de métrique cachée de Hrotsvitha, en transcrivant, sous la forme de vers libres, une de ses meilleures scènes, qui gagne assurément quelque chose à cette disposition semi-poétique[4].

Malgré l'emploi systématique de certaines formes étrangères à l'ancienne langue latine, celui de la conjonction *si*, par exemple, dans un sens interrogatif[5], et même dans un sens négatif[6], celui des pronoms *mei*, *tui*, *sui* et autres semblables, dans des cas où l'on se fût servi des adjectifs possessifs *meus*, *tuus*, *suus*, *etc.*[7], malgré des constructions, des locutions, qui se ressentent trop de la dureté tudesque, de la pesanteur, de la roideur scholastiques, la prose cadencée de Hrotsvitha n'est pas dépourvue de grâce, d'élégance, et, dans son tour grave et tendre, elle conserve parfois quelque chose du style de Térence.

[1] Voyez p. 4 et 5. — [2] Voyez p. 169, 236, 270, 327, où se lisent ces expressions : « Quippe vetar fatis... Si mens non læva fuisset... Ne itineris asperitas « secet teneras plantas... O quam te memorem... O quam mutata es ab illa, « quæ, etc. — [3] Voyez p. LV. — [4] Voyez, dans la *Revue des deux mondes*, numéro du 15 août 1845, p. 707 sqq., l'article de M. Philarète Chasles intitulé : *Hrotsvitha et ses contemporains*. — [5] Voyez p. 20, 21 et *passim*. — [6] Voyez p. 238, 239 : « Illud « quoque *si* sine tristitia memini... » Je me souvins aussi, non sans tristesse... — [7] Voyez p. 20 et *passim*.


Digitized by Google

Mais c'est surtout dans la conformité des sentiments et des discours de ses personnages avec leur caractère, leur situation, dans l'expression simple, naturelle, délicate même, des mouvements du cœur, que Hrotsvitha se montre heureusement inspirée de l'esprit du poëte latin. Il est bien vrai, et M. Magnin en a quelquefois fait la remarque, qu'elle n'a pas échappé, plus que les autres poëtes dramatiques qui l'ont précédée ou suivie, à ces anachronismes inévitables qui introduisent dans un sujet ancien des mœurs plus récentes, celles même des spectateurs pour lesquels on travaille; elle prête involontairement au IVe siècle les qualifications et les coutumes féodales [1], les politesses monastiques [2], le pédantisme théologique et philosophique du Xe [3]; il y a telle scène où elle oublie sa fable pour disserter complaisamment, par la bouche de l'acteur, sur le quadrivium [4], sur les sciences qu'on y comprenait, la musique, par exemple, dont elle reproduit, d'après les maîtres alors reçus, un traité en forme [5]. Elle-même s'est accusée de ces épisodes antidramatiques, ou plutôt elle s'en est vantée, dans une épître dédicatoire à certains savants, protecteurs de son livre [6]. « Toutes les fois, dit-elle, que par hasard j'ai pu recueillir quelques fils ou quelques légers débris arrachés du vieux manteau de la philosophie, j'ai eu grand soin de l'insérer dans le tissu du livre qui nous occupe [7]. » Mais, à part ces préoccupations passagères des choses de son temps, ces témoignages épars d'admiration naïve pour le savoir traditionnel d'un siècle ignorant, elle se montre, par la vérité dramatique, une élève de Térence : non pas qu'elle l'imite directement, elle n'y songe pas; mais, écrivant sous l'inspiration de cet excellent modèle, elle en reproduit à son insu quelques traits. La scène où l'ermite Abraham [8] raconte à son ami, l'ermite Éphrem, comment une nièce, qu'il avait consacrée à Dieu, a écouté un séducteur, et ensuite, poussée par le désespoir, s'est enfuie de sa cellule pour aller mener dans le monde une vie de désordre, diffère sans doute beaucoup, par le sujet, de celle où Ménédème confie à Chrémès, son voisin, comment, par une sévérité outrée, il a fait le malheur d'un fils et le sien [9]; et toutefois c'est des deux parts le même art de mêler le récit et le dialogue, de conter avec naturel, intérêt, émotion, le même accent de douleur pénétrante.

[1] Voyez p. 31, 89, 136 et les notes 11 et 23. — [2] Voyez p. 336 sqq. et la note 73. — [3] Voyez p. 165, 287 et les notes 34 et 59. — [4] Voyez p. 292 et la note 62. — [5] Voyez p. 292 sqq. et les notes 63, 64, 65, 66, 67. — [6] « Epistola ad quosdam « sapientes, hujus libri fautores. » — [7] « Si qua forte fila vel etiam floccos de panni- « culis a veste philosophiæ abruptis evellere quivi, præfato opusculo inserere curavi... » — [8] Scène 3e de la pièce ainsi intitulée. Voyez p. 230 sqq.— [9] Terent. *Heautontim.* I, 1.

Digitized by Google

ABRAHAM. ... Je me souvins... non sans tristesse, que, depuis deux jours, je ne l'entendais plus chanter, selon sa coutume, les louanges du Seigneur.

ÉPHREM. Ce souvenir était bien tardif.

ABRAHAM. Je l'avoue. Je m'approchai, je frappai de la main à la fenêtre de Marie, je l'appelai plusieurs fois en la nommant ma fille.

ÉPHREM. Hélas! vous l'appeliez en vain.

ABRAHAM. Cette idée ne me vint pas encore; je lui demandai la cause de sa négligence à remplir ses devoirs pieux; mais je ne reçus pas le plus faible murmure pour réponse.

ÉPHREM. Que fîtes-vous alors?

ABRAHAM. Dès que je m'aperçus que celle que je cherchais était absente, mes entrailles furent émues de crainte, tout mon corps trembla.

ÉPHREM. On ne peut s'en étonner; moi aussi j'éprouve le même trouble en vous écoutant.

ABRAHAM. Puis je remplis les airs de cris lamentables, demandant quel loup m'avait ravi mon agneau, quel brigand retenait ma fille captive.

ÉPHREM. Vous déploriez avec raison la perte de celle que vous avez nourrie.

ABRAHAM. Enfin arrivèrent des gens qui, sachant la vérité, me dirent ce que je vous ai raconté, et m'apprirent qu'elle s'était faite la servante des vaines passions du siècle [1].

Quelque épaisses qu'on suppose les ténèbres du xe siècle, regardé, non sans exagération peut-être [2], comme le plus illettré du moyen âge, Hrotsvitha n'est pas la seule en ce siècle à laquelle soit arrivé un rayon de l'antiquité; seule elle en a purement réfléchi la lumière. D'autres alors lisaient les anciens; mais, par un artifice grossier, ils leur déro-

[1] « A. ... Illud quoque *si* sine tristitia memini, quod ipsam in duorum intervallo « dierum divinæ innitentem laudi solito non sensi.

« E. Sero meministi.

« A. Fateor. Accessi, manu fenestram pulsavi, filiam sæpius nominando vocavi.

« E. Ah! frustra vocasti.

« A. Hoc adhuc non sensi, sed cur negligenter in divinis ageret rogavi; sed ne « levis tinnitum responsi recepi.

« E. Et quid tunc fecisti?

« A. Ubi abesse quam quærebam deprehendi, viscera discutiebantur timore, « membra contremuerunt pavore.

« E. Nec mirum. Certe et ego idipsum nunc patior audiendo.

« A. Deinde flebilibus sonis auras pollui, rogitans quis lupus meam agnam ra« peret, quis latro meam filiam captivaret.

« E. Jure conquestus fuisti ejus perditionem, quam nutrivisti.

« A. Tandem accesserunt qui, veritatem scientes, res sese, ita ut tibi nunc ex« posui, habere ipsamque vanitati dixerunt deservire. » P. 238 sqq.
— [2] C'est le sentiment de M. Philarète Chasles, dans l'article cité plus haut; c'est celui de M. J.-J. Ampère, dans son *Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle*, ch. XIV-XVI, t. III, p. 260 sqq. Voyez, sur cet ouvrage, le *Journal des Savants*, mai 1840, p. 279.



baient certaines formes élégantes dont ils paraient des idées barbares. Ainsi les Francs, sortis des forêts de la Germanie, avaient quelquefois caché leur sayon sous la toge du patrice romain. Hrotsvitha profite mieux de ses lectures. C'est le sentiment, c'est le goût qu'elle emprunte, à un certain degré du moins, et elle l'emprunte, heureuse fortune! à ce qu'il y a de plus délicat, de plus exquis, à Térence. Elle n'a pas eu, comme les fondateurs du théâtre classique, bien des siècles après, le malheur d'être détournée, par les fausses lueurs d'un Sénèque, de la voie de la nature.

C'est dans cette voie qu'elle a rencontré, elle formée à l'école des anciens, des procédés de composition qui leur étaient inconnus, ceux-là même que devaient un jour adopter, en se séparant de la théorie d'Aristote et de la pratique des Grecs et des Romains, glorieusement suivies par nous, les théâtres de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Allemagne. Les drames de Hrotsvitha sont des légendes exposées sous forme de dialogues que relient, à travers l'intervalle des temps et des lieux, la suite des aventures, la continuité du sujet. Dans la pièce, déjà citée, d'*Abraham*, pièce parfaitement une et simple, vingt années séparent la deuxième scène de la troisième, deux années celle-ci de la suivante; et entre les autres s'écoule, sans qu'on en soit aussi exactement averti, beaucoup de temps. Le principal personnage y voyage, en effet, de son désert à la ville et de la ville à son désert, avec une rapidité sur laquelle il semble que l'auteur ait voulu étourdir le spectateur par ces traits d'un art ingénieux placés à la fin de la septième scène et au commencement de la huitième :

ABRAHAM. Hâtons notre retour.
MARIE. Oui, hâtons-le; car tout délai m'est pénible.

. . . .

ABRAHAM. Avec quelle rapidité nous avons surmonté les difficultés de ce rude voyage.
MARIE. Ce qu'on fait avec dévotion se fait aisément [1].

La scène change à tout instant dans ce théâtre, et quelquefois, on vient de le voir, pour montrer les mêmes personnages, dont on suit le passage d'un lieu à un autre comme on le ferait dans un récit. *Calli-*

[1] « A. Maturemus reditum.
« M. Maturemus; nam me tœdet morarum. »

. . . .

« A. Quanta celeritate asperi difficultatem itineris transcurrimus.
« M. Quod devote agitur, facile perficitur. » P. 270 sqq.

Digitized by Google

maque, au commencement de la pièce ainsi intitulée, annonce à ses amis une confidence pour laquelle il souhaite un endroit plus secret, et un changement subit de décoration l'y transporte avec eux. Cela rappelle le début d'Hamlet, où nous assistons, de scène en scène et de lieu en lieu, à la marche du prince de Danemark, entraîné par le fantôme jusqu'à la place où doivent avoir lieu les terribles révélations. Hrotsvitha n'avait vu nulle part le modèle de cette disposition dramatique, si ce n'est peut-être, à supposer qu'elle les ait connues, dans la *Passion* écrite par Grégoire de Nazianze, plus avec des vers d'Euripide que selon son système de composition, dans la *Sortie d'Égypte* du Juif helléniste Ézéchiel. Je ne sais, chez les auteurs profanes, qu'un ouvrage qui présente quelque chose de semblable dans une suite de dialogues que n'interrompt point le changement des lieux successivement parcourus par les interlocuteurs : c'est le mime charmant imité, dit-on, de Sophron par Théocrite, *les Syracusaines*.

Malgré ces ressemblances, il est permis d'attribuer à Hrotsvitha l'invention des formes de drame que nous appelons romantiques. Elle a déjà tout ce qui les caractérise, jusqu'au mélange, non pas seulement, comme chez les anciens, du familier, mais du bouffon avec le tragique. Un de ses drames, qui offre pour dénoûment le martyre de trois jeunes vierges chrétiennes, commence par les mésaventures du gouverneur *Dulcitius*, qui, croyant jouir de leurs embrassements, n'embrasse réellement, dans son délire, que des marmites, des poêles à frire, et, par son visage et ses vêtements noircis, fait rire à ses dépens, sans pouvoir s'expliquer pourquoi, la cour de Dioclétien. C'est même ce personnage burlesque qui donne son nom à une pièce plus que tragi-comique où se mêlent encore, vers le dénoûment, aux tableaux de la torture et à l'expression de l'enthousiasme religieux, le spectacle divertissant des mystifications merveilleuses dont est à son tour le jouet un autre dignitaire de l'empire, le comte Sisinnius.

Dans ces formes de drame, dont l'emploi n'offrait, chez Hrotsvitha, rien de prémédité, dont elle usait spontanément, naïvement, elle a enfermé des sujets légendaires tout à fait appropriés au caractère monastique de l'auteur comme de son public, et a tiré de là des ouvrages où devait éclater l'accent d'une conviction passionnée. La plupart sont autant d'hymnes à la chasteté de la femme, qu'elle se plaît à représenter sous la garde de Dieu, soit triomphant des passions brutales de l'homme, soit, lorsqu'elle y succombe, se relevant glorieusement de sa chute. Ce genre de peinture, objet naturel de sa prédilection, l'a conduite quelquefois à des situations bien scabreuses qu'elle a su, constraste piquant! aborder avec franchise et exprimer avec innocence. La matière

Digitized by Google

ordinaire de ses drames, matière très-féconde entre ses mains, c'est encore, d'une part, l'ardeur de la foi, l'aversion du monde et même de la vie, en vue des choses de l'éternité, la joie, la volupté du martyre; d'autre part, dans un ordre différent de peintures, quand il s'agit des pécheurs, la charité qui leur vient en aide, la pénitence qui les relève, la miséricorde divine qui les accueille. Son acteur le plus agissant, c'est la Divinité, rendue présente sur la scène par de continuels miracles, à ce point, on l'a vu, que, dans les mystifications d'une sainte parade, elle ne dédaigne point de jouer son rôle. Des pièces ainsi conçues, où l'homme est le plus souvent passif, sous la main de Dieu, devaient, bien que remplies d'aventures, manquer le plus souvent d'action. Car l'action, au théâtre, consiste bien moins dans le mouvement extérieur des événements que dans le développement intime des sentiments de l'âme. Ce développement, auquel les Grecs, sur une scène où dominait la fatalité, Corneille dans une tragédie où triomphe la grâce divine, ont ménagé une si grande place, semble quelque peu restreint chez Hrotsvitha. Elle a cependant atteint à l'action, au drame véritable, dans quelques situations d'un effet frappant, d'un vif intérêt. *Callimaque* cherche à séduire une femme chrétienne, qui, indignée, et pourtant émue de son amour, souhaite, pour l'en guérir, de cesser de vivre, et est exaucée. Mais elle n'éteint pas, par sa mort, la passion du jeune insensé, qui, comme Roméo, auquel le compare M. Magnin, poursuit jusque dans le sépulcre l'objet aimé. L'ermite *Abraham*, sous l'habit d'un cavalier et l'apparence d'un homme de plaisir, se présente, dans le honteux asile où le désespoir l'a jetée, à sa nièce coupable, et, se faisant connaître, la ramène à la cellule qu'elle a quittée. Ce sont là ces situations si hardiment acceptées et traitées avec une candeur si habile, dont j'ai parlé plus haut. La dernière, la plus délicate à exposer, assurément, Hrotsvitha, sans doute encouragée par le succès, n'a pas craint d'y revenir dans le drame où l'ermite *Paphnuce* convertit de même la courtisane Thaïs. Parmi les vieilles vignettes reproduites dans le livre de M. Magnin et qui en sont une *illustration* fort convenable, il y en a deux, parfaitement identiques, qui indiquaient symboliquement aux lecteurs l'identité, quant au sujet, de l'*Abraham* et du *Paphnuce*. J'aimerais mieux qu'en les variant quelque peu, l'ancien artiste eût signalé la variété d'exécution par laquelle Hrotsvitha, avec un art véritablement remarquable, a su distinguer l'une de l'autre deux pièces faites sur la même donnée. Paphnuce ne parle pas à Thaïs comme Abraham à Marie. C'est, des deux parts, le langage de la charité, mais, chez l'un, attendri par une affection presque paternelle, chez l'autre, conservant toute la gravité, toute l'austérité

Digitized by Google

chrétiennes. Il faut que, par la pénitence, l'impure Thaïs soit devenue sa fille en Jésus-Christ, pour que Paphnuce arrive à son tour, en lui parlant, à cet accent de compatissante tendresse qu'avait eu tout d'abord Abraham retrouvant son enfant égaré. Grâce au sentiment instinctif de ces nuances délicates le naïf auteur a pu recommencer son chef-d'œuvre dramatique sans se copier. La justesse naturelle de son esprit, la souplesse heureuse de son talent, paraissent dans le dessein divers des deux scènes principales de l'un et de l'autre ouvrage, celles ou Marie et Thaïs reconnaissent, dans l'amant prétendu qui s'introduit près d'elles, la première un parent chéri et vénéré, dont la seule présence la ramène à Dieu, la seconde l'agent de la grâce divine qui vient la sauver. Il y a là ce qui est le plus puissant au théâtre, deux reconnaissances : l'une réelle, entre personnes qui se connaissent et que lient l'affection et la parenté, l'autre, au contraire, simplement morale, si l'on peut s'exprimer ainsi, entre personnes qui jusque-là s'ignoraient, mais étaient d'avance associées dans les desseins de la Providence. A la première, l'auteur l'a senti, suffisaient ces courtes et simples paroles, prélude d'une scène singulièrement pathétique :

ABRAHAM. Il est temps maintenant... de montrer qui je suis. — O ma fille d'adoption ! ô moitié de mon âme, Marie, reconnaissez-vous en moi le vieillard qui vous a nourrie avec la tendresse d'un père et qui vous a fiancée au fils unique du Roi céleste ?

MARIE. O Dieu ! c'est mon père et mon maître Abraham qui me parle.

ABRAHAM. Que t'est-il arrivé, ma fille[1] ?

L'autre ne pouvait être si brusquement introduite; il fallait l'amener, et, comme on dit dans le langage technique de l'art du théâtre, la filer, ce qu'a fait Hrotsvitha avec beaucoup d'habileté, ou, si l'on veut, de bonheur. Je citerai encore ce passage, pour achever de faire connaître, mieux que par mes remarques et mes éloges, et l'auteur et son traducteur.

PAPHNUCE. Êtes-vous ici dedans, Thaïs, vous que je cherche ?

THAÏS. Qui est là ? Quel inconnu me parle ?

PAPHNUCE. Un homme qui vous aime.

THAÏS. Quiconque m'aime est payé de retour.

[1] « A. Tempus... quis sim aperire. — O adoptiva filia ! ô meæ pars animæ ! « Maria, agnoscis ne me senem, qui te paterno amore nutrivi, qui te cœlestis Regis « unigenito dispensavi ?
« M. Hei mihi ! pater et magister meus Abraham est qui loquitur.
« A. Quid tibi contigit, filia ? » P. 260.

PAPHNUCE. O Thaïs! Thaïs! quel long et pénible voyage j'ai entrepris, pour avoir le bonheur de vous parler et de contempler votre beauté!

THAÏS. Je ne me dérobe point à vos regards; je ne refuse pas de m'entretenir avec vous.

PAPHNUCE. Une conversation aussi intime que celle que je désire demande un lieu plus solitaire.

THAÏS. Voici une chambre bien meublée, et qui offre une agréable habitation.

PAPHNUCE. N'y a-t-il pas un réduit plus retiré, où nous puissions causer plus secrètement?

THAÏS. Oui, il y a encore dans ce logis un lieu plus reculé, et si secret, qu'avec moi il n'y a que Dieu qui le connaisse.

PAPHNUCE. Quel Dieu?

THAÏS. Le vrai Dieu.

PAPHNUCE. Vous croyez donc que Dieu sait quelque chose de ce qui nous concerne?

THAÏS. Je n'ignore pas que rien ne lui est caché.

PAPHNUCE. Pensez-vous qu'il reste indifférent aux actions des pécheurs, ou qu'il les juge, au contraire, avec équité?

THAÏS. Je crois que, dans la balance de sa justice, il pèse les actions de tous les hommes, et qu'il dispense le châtiment ou la récompense à chacun suivant ses œuvres.

PAPHNUCE. O Christ! combien ta bonté pour nous est admirable et patiente! Ceux-là même qui te connaissent, et que tu vois pécher, tu tardes encore à les punir.

THAÏS. Pourquoi tremblez-vous et changez-vous de couleur? Pourquoi versez-vous des larmes?

PAPHNUCE. Votre présomption me fait horreur; je déplore votre chute; car vous saviez ces vérités et cependant vous avez perdu un si grand nombre d'âmes!

THAÏS. Malheur, malheur à moi[1]!

[1] « P. Tu istæc intro, Thais, quam quæro.
« T. Quis hic qui loquitur ignotus?
« P. Amator tuus.
« T. Quicumque me amore colit, æquam vicem amoris a me recipit.
« P. O Thais, Thais, quanta gravissimi itineris currebam spatia, quo mihi daretur « copia tecum fandi, tui que faciem contemplandi!
« T. Nec aspectum subtraho, nec colloquium denego.
« P. Secretum nostræ confabulationis desiderat solitudinem loci secretioris.
« T. Ecce cubile bene stratum et delectabile ad inhabitandum.
« P. Est ne hic aliud penitius, in quo possimus colloqui secretius?
« T. Est enim aliud occultum tam secretum, ut ejus penetral nulli præter me, « nisi Deo, est cognitum.
« P. Cui Deo?
« T. Vero.
« P. Credis illum aliquid scire?
« T. Non nescio illum nihil latere.
« P. Utrum ne reris illum facta pravorum negligere, an sui æquitatem servare?
« T. Æstimo ipsius æquitatis lance singulorum merita pensari, et unicuique, « prout gessit, sive supplicium, sive præmium servari.

Digitized by Google

N'est-on pas frappé de la conduite de cette scène? N'admire-t-on pas par quels hasards de dialogue, adroitement ménagés, est amené le moment désiré, attendu, décisif, où Paphnuce passe de son rôle supposé à son véritable rôle, où Thaïs, subjuguée par l'éloquence du saint ermite, va de pécheresse devenir pénitente? C'est ici le lieu de répéter qu'au théâtre de Hrotsvitha n'ont pas manqué ces révolutions du cœur, les plus belles des péripéties, le suprême effort et le triomphe de l'art du théâtre.

A l'intérêt dramatique de ses pièces, elle a quelquefois ajouté, comme bien d'autres avant et après elle, sur toutes les scènes du monde, celui des allusions. Selon la conjecture très-vraisemblable de M. Magnin [1], le drame intitulé *Sapience,* où le personnage, moitié légendaire, moitié allégorique de ce nom, préside au martyre de ses trois filles, Foi, Espérance et Charité, les ensevelit de ses mains, et meurt sur leur tombe, exhalant son dernier souffle dans une fervente prière, ce drame célébrait indirectement la veuve du duc de Saxe, Ludolfe, fondateur, en 852, de l'abbaye de Gandersheim, la princesse Oda, qui, dans cet asile pieux, en partie son ouvrage, avait consacré à Dieu cinq de ses filles, et, après en avoir vu mourir quatre, y avait elle-même terminé, au milieu des pratiques de la piété, une vie de cent sept ans. M. Magnin conjecture encore que, dans le *Gallicanus,* la situation de la fille de Constantin, Constance, fiancée, malgré son désir et celui de son père, par des raisons politiques, à ce général, appui de l'empire, et se conservant à Dieu à qui elle s'est vouée, était pour les recluses de Gandersheim l'image de celle où s'était elle-même trouvée une de leurs trois premières abbesses, filles de la princesse Oda, Gerberge, poussée dans le cloître par une vocation si puissante, qu'elle le préféra à la maison de son mari, le comte Bernhard, irrité de son abandon, et menaçant, lorsqu'il mourut inopinément, dans une expédition militaire, de venir la reprendre de force. Ces souvenirs glorieux et chers, Hrotsvitha les avait éloquemment évoqués dans un poëme sur la fondation et les commencements du monastère de Gandersheim [2], et l'on ne peut guère dou-

« P. O Christe, quam miranda tuæ circa nos benignitatis patientia, qui te scientes « vides peccare et tamen tardas perdere!

« T. Cur contremiscis mutato colore? Cur fluunt lacrymæ?

« P. Tui præsumptionem horresco; tui perditionem defleo, quia hæc nosti, et « tantas animas perdidisti.

« T. Væ, væ mihi infelici! » P. 316 sqq.

[1] Voyez introduction, p. IX et XI, et note 92. — [2] *Carmen de constructione sive de primordiis cœnobii Gandesheimensis.* Voyez dans le livre de M. Magnin, p. XI, LVI, 480.



ter qu'elle n'y ait fait, sous la forme détournée du drame, un nouvel et ingénieux appel.

Ses pièces les a-t-elle écrites seulement pour la lecture, ainsi que le prétendent quelques critiques et notamment M. Price, un des récents éditeurs de Warton[1]. J'aime mieux croire, avec M. Magnin, qui l'établit fort bien, qu'elles ont dû être représentées, et l'ont été, sinon dans l'église même de l'abbaye de Gandersheim, ce que suppose bien hardiment l'auteur d'un piquant article déjà cité[2], du moins, la chose est plus vraisemblable, dans la grande salle du chapitre. Les nombreux changements de décoration, le spectacle qu'elles exigeaient, n'étaient pas un obstacle dans un temps où, comme aux autres époques primitives du théâtre, l'imagination du public aidait complaisamment à l'illusion. En outre, bien des choses, dans ces pièces, ne pouvaient avoir de sens, de valeur, que par la représentation, et certaines notes intercalées dans le texte, qui, comme les didascales antiques, indiquent les jeux de scène, attestent avec évidence que telle était leur destination commune. A ces raisons, sur lesquelles revient souvent, selon l'occasion, M. Magnin[3], j'en ajouterai une plus générale : c'est que l'artifice littéraire par lequel un auteur s'adresse, dans un ouvrage en apparence dramatique, à des spectateurs fictifs, est un raffinement qui suppose l'habitude des représentations théâtrales, et ne saurait la précéder.

Le théâtre de Hrotsvitha, sous la forme nouvelle où il se produit, s'adresse à deux classes de lecteurs : aux gens du monde, dont il réveillera, par ses singularités, les émotions épuisées; aux littérateurs qui y rechercheront un chapitre curieux de l'histoire de l'art dramatique. Les uns et les autres doivent beaucoup de reconnaissance à M. Magnin, qui leur en a rendu la lecture si facile, si agréable, si instructive.

PATIN.

Hutcheson, fondateur de l'école écossaise.

TROISIÈME ARTICLE[4].

Jusqu'ici nous avons vu Hutcheson suivre la route ouverte par Locke, en chancelant plus d'une fois, ainsi que Locke lui-même, mais en

[1] *History of english poetry*, édit. de 1824, t. II, p. 68.— [2] Voyez plus haut. p. 598, 600.— [3] Voyez particulièrement p. XLI, 456, 457, 462, 464. — [4] Voir les deux premiers articles dans les cahiers d'août (p. 465) et de septembre (p. 531).

Digitized by Google

échappant aux précipices dont cette route est semée; aujourd'hui nous l'allons voir entrer peu à peu dans une autre voie, et quitter Locke pour Shaftesbury.

Hutcheson, comme l'auteur de l'*Essai sur l'entendement humain*, borne la puissance de l'entendement à combiner ou à abstraire les idées simples et premières qu'il reçoit de ce sens interne appelé aussi conscience ou même réflexion. Tant qu'on reste dans la logique et dans la métaphysique, ce système se soutient plus ou moins, grâce à de perpétuelles inconséquences, et à la condition de retrancher, de mutiler, de diminuer au moins les idées les plus hautes de l'esprit humain. Il faut un regard exercé pour découvrir, dans les régions de la métaphysique, les germes des grandes erreurs qui, après s'y être formées, en descendent peu à peu, se répandent dans les autres parties de la science, troublent et ravagent l'âme et la société. Mais il y a des idées qui, ayant un rapport plus direct à la vie pratique, l'élèvent ou l'abaissent visiblement, selon qu'elles-mêmes s'abaissent ou s'élèvent. Telles sont l'idée du beau et l'idée du bien. Si le beau est une sensation, il est clair que l'idéal est une chimère et que la mission de l'art se réduit à flatter les sens par des représentations qui leur agréent, comme le feraient les objets eux-mêmes. Si l'idée du bien nous vient des sens, le bien n'est que l'agréable ou l'utile, et l'intérêt est la seule loi des actions humaines. Ces conséquences directes et manifestes se retournent en quelque sorte contre leur principe. On avait bien pu lui sacrifier les vérités appelées métaphysiques, mais on ne consent pas à lui livrer les vérités de l'art et celles de la morale. Les deux armes les plus puissantes du sens commun contre la fausse philosophie sont l'instinct du beau et celui de l'honnête. La révolte commence d'ordinaire par ces deux côtés, puis elle gagne et s'étend, et finit par attaquer le principe même, longtemps tenu pour inviolable, que toutes nos idées nous viennent des sens. Mais les révolutions philosophiques, comme toutes les autres, ne commencent pas par la fin. Hutcheson ne se porte pas l'adversaire de Locke; loin de là, il ne lui résiste que sur deux points : l'idée du beau et l'idée du bien.

Nulle part Hutcheson ne révoque en doute le principe que toute idée vient des sens; partout il le maintient, même alors qu'il s'en éloigne.

Remarquez ce qu'il a fait pour la conscience. En réalité, quel rapport y a-t-il entre la sensation et la conscience? Mettons de côté l'esprit de système; de quel droit, surtout quand on attache une importance extrême aux mots et aux signes, donner le même nom à des choses

Digitized by Google

dissemblables? Dans la sensation, l'homme est passif; il est actif déjà dans la conscience, surtout dans cette conscience développée appelée par Locke et Hutcheson lui-même la réflexion; car il n'y a pas de réflexion sans attention, sans un degré quelconque d'activité spontanée ou volontaire. Les caractères des deux facultés diffèrent donc; leurs objets diffèrent tout autant. Ici ce sont des objets extérieurs, étendus, figurés, toujours divisibles, c'est-à-dire matériels; là des objets sans étendue et sans figure, et, sous ces objets, un être identique à lui-même, simple, c'est-à-dire spirituel; et cet être c'est nous-mêmes, tandis que les objets de la sensation nous sont étrangers. Qu'y a-t-il donc de commun entre ces faits? Rien, il est vrai; mais que devient le système que toutes nos connaissances dérivent de la sensation, si on admet qu'il y a une différence radicale entre la sensibilité et la conscience, et si on donne à l'une et à l'autre des noms différents? Pour sauver le système, il faut s'empresser de faire comme la mauvaise physique, il faut négliger les différences, alors même qu'elles sont essentielles, et se prendre à des ressemblances purement verbales. Comme on connaît par les sens, de même on connaît par la conscience, donc la conscience est un sens. On réalise cette métaphore, et on donne le nom de sens à la conscience et à la réflexion. Ne reprochons pas trop à Hutcheson cette dénomination abusive : il lui était bien permis de l'employer sous le règne de la philosophie de Locke. Kant lui-même s'est servi de ce même terme, et, par là, comme Hutcheson, il a fait, sans s'en douter, une place immense à l'empirisme dans l'idéalisme apparent ou réel qu'il croyait fonder[1].

Les sens internes ou externes expliquent donc toute la connaissance humaine. Hutcheson en convient, mais il veut sauver l'idée du beau et l'idée du bien. Il le veut, mais, s'il est possible, sans compromettre le système. C'est là le nœud de la difficulté; là aussi est l'artifice, l'invention propre d'Hutcheson. Pour comprendre la juste mesure de son originalité, comment il se sépare de Locke et en même temps lui demeure fidèle, il faut se rendre compte d'une distinction qu'il a introduite dans la sensibilité, celle des sens directs et des sens réfléchis.

Les sens extérieurs nous fournissent immédiatement certaines données qui sont les idées de la sensation; le sens intérieur ou la conscience nous fournit également certaines données immédiates qui sont les idées de nos opérations. En même temps que les sens atteignent directement leurs objets propres, à côté d'eux, dans l'ample sein de la sen-

[1] Voyez la 1re série de nos *Cours*, t. V, leç. IVe, p. 76.

Digitized by Google

sibilité, sont d'autres sens, cachés mais réels, qui n'entrent pas d'abord en exercice, qui ne prennent jamais l'initiative, mais qui mêlent leur action à celle des autres sens, et apportent leur part distincte et effective à la connaissance humaine. Ce sont des sens comme les premiers; leurs produits sont aussi des sensations; le système de Locke n'a donc rien à craindre : Hutcheson ne le contrarie pas, il le secourt, il l'étend, il le développe. D'un autre côté, ces sensations nouvelles, bien qu'elles soient toujours des sensations, ont aussi des caractères qui leur sont propres; non-seulement elles diffèrent des premières en ce qu'elles sont indirectes et subséquentes, mais elles en diffèrent en ce qu'elles ont d'autres objets, et ouvrent à l'esprit humain d'autres perspectives, un autre monde. Ainsi le sens extérieur atteint directement dans cette rose, sa forme, ses couleurs, ses diverses qualités. Ce sont là des sensations primitives et directes; où celles-là manquent nulle autre n'est possible; mais quand celles-là ont lieu, à leur suite il en vient une autre indirecte et subséquente, une sensation particulière qui nous donne une idée particulière, celle de la beauté de cette rose. Le sens externe nous apprend que cette rose a telle ou telle forme, telle ou telle couleur, telles et telles parties ainsi arrangées; un autre sens nous dit que ces formes sont belles, que ces couleurs sont belles, que cet arrangement de diverses parties est beau. De même. quand on fait sous mes yeux, ou quand je fais moi-même une certaine action, le sens externe ou le sens interne me donnent directement la sensation et l'idée de cette action; ils m'attestent que cette action dont je suis le spectateur ou l'auteur m'est agréable ou désagréable en ce moment. Puis un sens réfléchi, intervenant au milieu de l'action des sens externe ou interne, me suggère indirectement une autre sensation, laquelle à son tour me donne une autre idée qui n'est pas celle de la peine et du plaisir, mais l'idée du bien et du mal, du juste et de l'injuste, caractères extraordinaires et mystérieux qui avaient échappé à la prise directe, à la perception immédiate du sens externe et interne et que nous révèle le sens réfléchi. Ce sens nouveau, Hutcheson l'appelle le sens du bien et du mal, de l'honnête et du déshonnête, du juste et de l'injuste, et il appelle sens du beau celui qui nous donne l'idée du beau.

Esquisse de métaphysique, p. 11, chap. 1, § 3. « Il y a deux sortes de sensations, l'une primitive et directe, *prima et directa*, l'autre réfléchie et subséquente, *reflexa et subsequens.* » — § 5. « La sensation subséquente et réfléchie suggère certaines idées à l'esprit pendant qu'il est occupé d'objets préalablement perçus, *quæ menti in res prius per-*

ceptas conversæ occurrunt. » Ce langage n'est pas très-clair, mais maintenant on le doit comprendre. Plusieurs fois, dans ce même chapitre, Hutcheson appelle cette sorte d'idées, idées qui accompagnent les sensations proprement dites, *ideæ sensationem comitantes.* Ces idées ressemblent aux sensations ordinaires en ce qu'elles s'élèvent comme elles involontairement en nous.

Dans cette analyse embarrassée, dans ces sens réflexifs et subséquents, entrant en exercice à la suite des perceptions des sens extérieurs ou de la conscience, et nous suggérant indirectement mais nécessairement des idées d'un tout autre ordre en vertu de la constitution de la nature humaine, il est impossible de méconnaître ces suggestions et inspirations naturelles, ces principes du sens commun, que Reid a depuis si bien mis en lumière, et que l'école écossaise s'est complu à établir à la tête de toutes les parties de la science philosophique. C'est Hutcheson qui les a introduits. Reconnaissez encore à cet autre signe le père de l'école écossaise: il indique en général les principes du sens commun, mais il ne cherche pas à en donner une liste exacte et complète, à les rapporter nettement aux facultés auxquelles ils sont attachés : il se contente de déclarer qu'il y en a un très-grand nombre : *harum plura sunt genera.* On croit entendre déjà Beattie, et nous pourrions aussi devancer les réclamations de Priestley; mais n'anticipons pas sur la marche du siècle et de l'école; restons où nous sommes, c'est-à-dire au point de départ.

Rendons cette justice à Hutcheson que, lorsqu'il arrive au beau et au bien, ses idées deviennent plus nettes et plus précises. C'est qu'il est là sur son terrain véritable. Hutcheson était, avant tout, un esprit sensible et délicat, nourri du commerce de l'antiquité, formé par elle au goût de la vraie beauté, et en même temps un noble cœur auquel il a suffi de consulter ses instincts et ses habitudes pour ne pas réduire la vertu à l'intérêt. Aussi, déjà même dans sa métaphysique, met-il au premier rang des sens réfléchis le sens du beau et celui de l'honnête. *Esquisse de métaphysique, ibid.* « De tous les sens réfléchis, le premier est ce sens du beau et de l'honnête qui juge, comme du haut d'un tribunal, nos plaisirs, nos pensées, nos actions, nos vœux, nos desseins, nos sentiments, décidant souverainement de l'honnêteté, de la beauté, de la convenance, de la mesure en toutes choses..... Le pouvoir qu'a l'âme de porter ces jugements est un pouvoir désintéressé, *innata et gratuita.* On ne peut l'expliquer ni par la coutume et l'éducation, ni par les avantages que nous y trouvons, car souvent nous jugeons une action d'autant plus honnête qu'elle nous est plus dangereuse

et plus nuisible............ Le sens de l'honnête est accompagné et soutenu de celui de l'honneur, *sensus laudis et honoris*, qui nous fait nous réjouir de l'approbation des autres et nous affliger de leur blâme....... Le sens du beau a pour soutien le sens du ridicule, *sensus ridiculi*. Le ridicule est le contraire du beau et de l'honnête en choses de peu d'importance.» Mais ce ne sont là que des traits généraux. Hutcheson a consacré toute sa vie à leur développement, et c'est ce développement qu'il faut connaître pour bien connaître Hutcheson. La trace sérieuse et durable qu'il a laissée de lui-même est dans ses travaux sur l'idée du beau et sur l'idée du bien.

Nous nous arrêterons beaucoup moins sur l'esthétique d'Hutcheson que sur sa morale, mais il ne nous est pas permis de la négliger. C'est l'honneur de l'école spiritualiste d'avoir fait une grande place à l'idée du beau comme à celle du bien. Platon se serait trahi lui-même en l'oubliant : elle occupe un rang élevé dans sa pensée comme dans son génie et dans sa gloire. Fille de la scholastique, la philosophie moderne est demeurée longtemps étrangère aux grâces, et les *Recherches* d'Hutcheson présentent, je crois [1], le premier traité spécial sur le beau, écrit par un moderne. Elles ont paru en 1729. Cette date est presque celle de l'avénement de l'esthétique dans la philosophie. L'ouvrage du père André, en France, est de 1741; celui de Baumgartem, en Allemagne, est de 1750. Ce n'est pas un petit honneur à Hutcheson d'avoir le premier soumis l'idée du beau à une analyse méthodique et régulière. Ajoutons qu'à son exemple les philosophes écossais ont introduit l'esthétique dans leur enseignement et dans leurs écrits. Parmi les *Essais* de Reid *sur les facultés de l'homme*, le huitième est consacré au goût. On connaît les écrits de Gérard *sur le goût et sur le génie* [2], *la Philosophie de la rhétorique* de Campbell [3], les traités de Beattie sur la poésie et la musique, sur le ridicule, etc. [4], enfin l'*Essai* de M. Dugald-Stewart sur le beau [5]. C'est Hutcheson qui leur a frayé la route, et il serait aussi contraire à l'histoire qu'à l'équité de ne pas tenir compte d'un travail qui a porté de tels fruits.

On peut ranger dans l'ordre suivant toutes les idées répandues dans les huit chapitres dont se compose le traité du beau qui forme la pre-

[1] Je ne vois guère avant la *Recherche* que l'ouvrage fort ennuyeux de Crouzaz : *Traité du beau*. Amsterdam, 1712. — [2] *An essay on Taste*, 1759. *An essay on Genius*, 1767. — [3] *Philosophy of Rhetoric*, 2 vol. 1776. — [4] *Essays on poetry and music as they affect the mind, on laughter and ludicrous compositions; on the utility of classical learning, Edinburgh*, 1776. L'*Essai sur la poésie et la musique* a été traduit en français en 1778. — [5] Dans l'excellent recueil intitulé : *Philosophical essays*, 1810.

Digitized by Google

mière partie des *Recherches :* 1° Caractères de l'idée du beau; 2° origine de cette idée; 3° éléments constitutifs de la beauté.

1° Des caractères de l'idée du beau.— L'idée du beau est immédiate. Quand Hutcheson s'exprime ainsi, il ne veut pas dire qu'elle a précédé l'exercice des sens et de la conscience, car il la déclare subséquente à cet exercice; mais elle est immédiate en ce qu'elle n'est pas le produit de la réflexion et du raisonnement.

Recherches, partie Ire, chap. 1er, § 12 [1]. «La beauté nous frappe dès la première vue, et la connaissance la plus parfaite ne saurait ajouter à ce plaisir. Elle peut seulement, ou y en joindre un second fondé sur la raison, ou produire cette espèce de joie intérieure que nous sentons en voyant augmenter nos connaissances [2].» § 13. «Les idées que la beauté excite dans notre âme nous plaisent nécessairement et immédiatement de même que les autres idées sensibles. Il n'y a ni résolution de notre part, ni aucune vue de profit ou de dommage qui puisse altérer la beauté ou la laideur d'un objet. Car, comme dans les sensations extérieures, aucune vue d'intérêt ne nous peut faire trouver un objet agréable, et qu'aucune crainte d'un mal, distingué de la douleur qui accompagne immédiatement la perception, ne saurait nous le faire haïr; de même quelque récompense et quelque châtiment qu'on propose aux hommes, on ne viendra jamais à bout de leur faire aimer un objet hideux et de leur en faire éviter un qui leur plaise. On peut bien les forcer par là à dissimuler leurs sentiments, à fuir l'un et à rechercher l'autre en apparence; mais on n'empêchera jamais que les sentiments et les perceptions qu'ils ont des objets ne soient toujours essentiellement les mêmes [3].»

Hutcheson insiste longuement sur le caractère désintéressé de l'idée du beau. § 14. «Le plaisir [4] que la beauté produit en nous est tout à fait distinct de cette joie que nous sentons à la vue de quelque avantage. Combien de fois ne nous arrive-t-il pas de négliger ce qui est utile et convenable pour obtenir ce qui est beau, sans nous proposer d'autre avantage dans cette poursuite que le plaisir qui accompagne les idées que l'objet excite en nous. Cela prouve que, quoique nous puissions rechercher ce qui est beau par amour-propre et dans la seule vue de nous procurer des plaisirs qui nous flattent, ainsi qu'il arrive à l'égard

[1] Je me sers de la traduction française (Amsterdam, 1749), parce qu'elle est très-répandue, bien qu'elle soit au-dessous du médiocre. Elle a été faite, dit le traducteur, sur la 4e édition anglaise; et pourtant elle ne donne ni l'excellente préface de la 3e édition qui est sous nos yeux, ni la fin de l'ouvrage qui contient sa partie politique. — [2] Trad. fr. t. Ier, p. 21. — [3] *Ibid.* p. 21-22. — [4] *Ibid.* p. 23-24.

Digitized by Google

de l'architecture, du jardinage et de plusieurs autres objets semblables, il ne laisse pas d'y avoir un sentiment de beauté antérieur à la considération de ces avantages....... Le[1] sentiment de la beauté des objets est fort différent du désir que nous avons de les posséder. Ce désir que nous sentons de posséder ce qui est beau peut être contrebalancé par les récompenses et les châtiments; mais les uns ni les autres n'auront jamais de pouvoir sur le sentiment que nous en avons..... » § 15[2]. « Si nous n'avions point en nous le sentiment de la beauté et de l'harmonie, nous trouverions peut-être les édifices, les jardins, les habits et les équipages convenables, utiles, chauds ou commodes, mais jamais nous ne les regarderions comme beaux..... » Ch. IV, § 7[3]. « Il est étonnant que l'ingénieux auteur de l'*Alciphron* ait osé avancer que toute beauté, en général, n'est fondée que sur l'utilité qu'on découvre ou qu'on imagine dans l'objet où elle se rencontre. La raison est que l'idée de l'utile se présente continuellement à notre esprit lorsque nous jugeons de la forme des chaises, des portes, des tables et de quelques autres ustensiles d'une utilité évidente; mais on voit, au contraire, que, dans ces objets-là même, on cherche la conformité des parties quoiqu'on eût pu s'en passer. Par exemple, les pieds d'une chaise ne laisseraient pas de servir également, quoique d'une forme différente, s'ils avaient la même longueur, et quoique l'un fût droit et l'autre courbe; l'un tourné en dedans et l'autre en dehors. Quelle utilité retire-t-on de l'imitation des ouvrages de la nature dans l'architecture? Pourquoi un pilier qui tient des proportions du corps humain nous plaît-il davantage qu'un autre? Ce pilier est-il destiné au même usage que l'homme? A quoi bon imiter les autres objets naturels et réguliers dans l'entablement? N'est-ce pas parce que l'imitation nous plaît partout où elle se trouve indépendamment de l'avantage que nous pouvons en tirer? L'homme n'aime-t-il que la figure des animaux dont il espère recevoir de l'utilité? La figure d'un cheval ou d'un bœuf peut bien être un garant des services que le propriétaire a droit de s'en promettre; mais sera-t-il le seul à être charmé de la beauté de ces animaux? Ne découvre-t-on pas de la beauté dans les plantes, les fleurs et les animaux dont l'usage nous est inconnu? »

L'idée du beau est universelle. Chapitre VI, § 4. « Pour montrer[4] que ce sentiment est universel, il suffit de faire voir que tous les hommes aiment mieux l'uniformité dans le sujet le plus simple que

[1] Trad. fr. t. Ier, p. 24. — [2] *Ibid.* p. 25-26. — [3] *Ibid.* p. 85-87. — [4] *Ibid.* p. 140.

Digitized by Google

son contraire, lors même qu'ils n'en espèrent aucun avantage...... Voyons[1] si jamais quelqu'un a été privé de ce sentiment. On a fait quelques essais dans les exemples les plus simples de l'harmonie, parce que, dès qu'on rencontre une oreille incapable de goûter les compositions complexes telles que sont nos airs, on ne se donne plus la peine de les lui faire sentir. Mais il n'en est pas de même dans les figures, et l'on n'a jamais vu un homme choisir de propos délibéré un trapèze ou quelque courbe irrégulière pour en faire le plan de sa maison, ou négliger le parallélisme et l'égalité dans la construction des murailles opposées, à moins qu'il n'y ait été obligé par quelque motif de convenance. De même on ne s'est jamais servi de trapèzes ou de courbes irrégulières pour les portes ou les fenêtres, quoique ces figures eussent pu également être employées au même usage, et souvent épargner aux ouvriers du temps, du travail et de la dépense. Malgré la bizarrerie qui règne dans les modes, il ne s'en est jamais imaginé aucune où l'on n'ait pu remarquer quelque symétrie, ne fût-ce que dans la ressemblance des deux côtés du même habit et dans quelque convenance avec la figure du corps. Les grotesques ont toujours une beauté relative fondée sur leur ressemblance avec des objets, qui souvent sont beaux dans leur origine..... Qui[2] jamais s'est plu dans l'inégalité des fenêtres d'un même étage, ou dans celle des jambes, des bras, des yeux ou des joues d'une maîtresse? »

2° De l'origine de l'idée du beau. — Hutcheson réfute à merveille la fausse origine que l'école sensualiste donne à l'idée du beau. Il fait justice de cette peur ridicule des idées innées qui méconnaît l'idée naturelle de la beauté. Il reprend à ce sujet la polémique de Shaftesbury contre Locke. § 8. « Rien[3] n'est plus ordinaire à ceux qui rejettent avec M. Locke les idées innées que d'alléguer que le plaisir que nous goûtons à la vue de la beauté et de l'ordre n'a d'autre principe que l'utilité, la coutume et l'éducation, sans qu'ils apportent d'autres preuves de leur sentiment que la variété des idées qu'on remarque parmi les hommes; d'où ils concluent que nos idées ne naissent point de la faculté naturelle d'apercevoir ou du sens qui est en nous[4]. » — § 10[5]. « On observera une fois pour toutes qu'un sens intérieur ne présuppose pas plus une idée innée que celui qui est extérieur. Ils sont tous deux des facultés naturelles d'apercevoir, ou des déterminations de l'esprit à recevoir nécessairement certaines idées à la vue des objets. » — Chap. VII,

[1] Trad. fr. t. Ier, p. 141-142. — [2] *Ibid.* p. 143. — [3] *Ibid.* p. 149. — [4] Il faut traduire: *d'une faculté naturelle de perception ou d'un sens qui soit en nous.* — [5] *Ibid.* p. 152.

Digitized by Google

§ 1. « Bien des gens prétendent que la coutume, l'éducation et l'exemple sont la cause du goût que nous avons pour ce qui est beau... Mais je vais montrer qu'il y a dans nous une faculté naturelle d'apercevoir ou un sens de beauté antérieur à la coutume, l'éducation ou l'exemple[1]. »

« La[2] coutume ne donne aucun sens nouveau..... La coutume[3] peut très-bien attacher l'idée d'une crainte religieuse à certains édifices, mais elle ne fera jamais recevoir ces sortes d'idées à un être naturellement incapable de craindre..... Jamais[4] elle ne fera aimer à un aveugle les objets à cause de leur couleur, ni à un homme qui n'a point de goût les mets à cause de leur délicatesse..... Jamais[5] la coutume ne nous ferait trouver agréables les liqueurs et les remèdes qui irritent et qui enivrent, s'ils n'étaient pas tels au goût. De même, si nous n'avions point un sens naturel de la beauté, la coutume ne nous eût jamais fait imaginer de la beauté dans les objets, comme elle ne nous eût jamais fait goûter les charmes de l'harmonie, si nous eussions été sans oreilles. La coutume peut nous rendre capables d'avoir des idées plus complètes de la beauté des corps ou de l'harmonie des sons, en augmentant notre attention et la faculté d'apercevoir qui est en nous, mais elle paraît plus capable d'affaiblir que de fortifier les idées du beau ou les impressions agréables que les objets réguliers font sur nous. Serait-il possible autrement qu'une personne sortît en plein air par un beau soleil ou pendant une nuit fort claire, sans éprouver ces transports que Milton nous peint dans nos premiers parents au moment de leur création? La coutume peut aussi nous aider à découvrir plus aisément l'usage d'une machine composée et nous en faire connaître l'utilité, mais elle ne saurait jamais nous la faire imaginer comme belle, si nous n'avions aucun sentiment naturel de la beauté. Nous pouvons de même, avec son secours, découvrir avec plus de facilité la vérité des théorèmes composés, mais nous éprouvons que leur beauté nous frappe aussi vivement dès la première fois qu'après les avoir examinés avec plus d'attention. Elle nous rend aussi plus capables de retenir et de comparer les idées complexes, et, par conséquent, de discerner certaine uniformité plus compliquée qui échappe à ceux qui ne sont point encore versés dans aucun art; mais tout cela suppose un sentiment naturel de beauté fondé sur l'uniformité. »

« L'effet[6] de l'éducation est de nous attacher à des opinions quelquefois vraies quelquefois fausses, et de nous faire souvent regarder des objets

[1] Trad. fr. t. Ier. p. 159. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* p. 160. — [4] *Ibid.* p. 161. — [5] *Ibid.* p. 162-164. — [6] *Ibid.* p. 165.


Digitized by Google

qui n'ont aucune qualité réelle comme la cause du plaisir ou de la douleur que nous ressentons. Elle fait encore que certaines associations d'idées, qui ont été produites volontairement ou par hasard, ne peuvent s'effacer qu'avec la plus grande peine. C'est à elle qu'on doit attribuer l'antipathie de certaines personnes pour l'obscurité, pour certains mets, et pour certaines actions indifférentes, ainsi que la sympathie mal fondée qu'on remarque dans quelques autres; mais, dans ces exemples, l'éducation ne nous fait jamais concevoir des qualités que nos sens sont naturellement incapables d'apercevoir..... On[1] n'a jamais vu un aveugle-né aimer ou haïr un objet à cause de sa couleur. Il peut avoir entendu mépriser une couleur et la concevoir comme une qualité sensible tout à fait différente des autres sens; mais c'est tout. De même, un homme, qui naturellement n'a aucun goût, ne saurait recevoir l'idée de ce sens par le secours de l'éducation..... L'éducation[2] d'un Goth peut bien lui persuader que l'architecture de son pays est la plus parfaite, et la haine qu'il a conçue contre les Romains lui faire de même attacher quelques idées désagréables à leurs édifices, et l'exciter à les démolir, mais jamais il n'eût été sujet à de pareils préjugés s'il n'avait eu aucun sentiment de la beauté. Un aveugle a-t-il jamais raisonné sur la préférence que mérite la pourpre ou l'écarlate?... La connaissance de l'anatomie, l'étude de la nature, une observation exacte de l'air du visage et des attitudes du corps qui accompagnent le sentiment, les actions et les passions, peuvent nous mettre en état de juger de la justesse de l'imitation; mais si nous n'avions aucun sentiment naturel de la beauté qui s'y trouve, nous n'en serions pas plus touchés que de l'arrangement d'une centaine de cailloux jetés au hasard.....»

Il suit de là que la faculté qui nous donne l'idée du beau ne peut être confondue avec aucune autre, que c'est un sens différent des autres, et surtout des sens externes et physiques...... *Ibid.* § 10. «On pourrait[3] appeler les idées que nous avons de la beauté et de l'harmonie, perceptions des sens extérieurs de la vue et de l'ouïe, mais il faut bien les distinguer des autres sensations qui appartiennent également à la vue et à l'ouïe et que les hommes peuvent avoir sans aucune perception de la beauté et de l'harmonie... «Une autre raison qui nous empêche d'attribuer l'idée du beau aux sens extérieurs, c'est que, dans quelques autres perceptions, où ces sens ont très-peu de part, nous découvrons encore de la beauté, par exemple, dans les vérités universelles, dans

[1] Trad. fr. t. I[er] p. 166. — [2] *Ibid.* p. 167. — [3] *Ibid.* p. 14.

Digitized by Google

les causes générales, et dans quelques principes applicables à un grand nombre d'objets[1]... Puisqu'il y[2] a tant de facultés différentes d'apercevoir, et puisque les perceptions les plus parfaites des sens extérieurs ne produisent pas le même plaisir qu'une personne de bon goût trouve dans la beauté ou dans l'harmonie, on peut, avec raison, désigner par un autre nom ces perceptions plus subtiles et plus agréables qui proviennent de ces deux qualités, et appeler la faculté que nous avons de recevoir ces sortes d'impressions, sens intérieur. La différence qu'on remarque entre les perceptions suffit pour autoriser l'usage d'un nom différent, surtout lorsqu'on a soin d'en fixer la signification.»

On le voit, Hutcheson a comme l'air de demander grâce pour la liberté qu'il prend de distinguer le sentiment du beau des autres sensations, mais c'est toujours à la sensibilité qu'il rapporte la perception particulière de la beauté. «C'est[3], dit-il, à juste titre qu'on donne le nom de sens à cette faculté supérieure d'apercevoir, puisque, semblable aux autres sens elle procure un plaisir tout à fait différent de celui qui provient de la connaissance des principes des proportions, des causes ou de l'usage des objets.

3° Reste à savoir en quoi consiste la beauté, quelles sont les qualités qui, se rencontrant dans un objet, le font beau, et plus ou moins beau, selon que cet objet les possède plus ou moins.

Après avoir distingué la beauté naturelle qu'il appelle absolue, de la beauté d'imitation qu'il appelle relative ou comparative, Hutcheson trouve les éléments essentiels de l'une et de l'autre dans l'accord de la variété et de l'unité qu'il nomme improprement uniformité.

Chap. II, § 3. «Il semble[4] que les figures les plus propres à exciter en nous l'idée de la beauté sont celles dans lesquelles l'uniformité se trouve jointe à la variété...... Ce que nous appelons beauté dans les objets, à parler méthodiquement, paraît être en raison composée de l'uniformité et de la variété, de sorte que là où l'uniformité des corps est égale, la beauté s'y découvre à proportion de la variété et *vice versa*. Ceci s'éclaircira par des exemples.»

Hutcheson cite d'abord des exemples empruntés aux figures de la géométrie; puis il passe à la beauté naturelle. *Ibid.* § 5. «L'idée[5] que nous avons de la beauté qui règne dans les ouvrages de la nature a le même fondement. On remarque dans chacune des parties de l'univers que nous appelons belles, une uniformité surprenante jointe à une

[1] Trad. fr. t. Ier, p. 17-18. — [2] *Ibid.* p. 19-20. — [3] *Ibid.* p. 32. — [4] *Ibid.* p. 33. — [5] *Ibid.* p. 37.

Digitized by Google

variété presque infinie.» Hutcheson passe en revue les principaux objets de la nature sur lesquels il vérifie sa théorie. Il l'applique ensuite aux créations de l'art. Chap. III, § 8. «On peut[1] observer la même chose dans tous les ouvrages de l'art, sans en excepter même les ustensiles les plus communs, car on trouve que la beauté de chacun d'eux dépend uniquement de l'uniformité et de la variété sans lesquelles ils paraissent mesquins, irréguliers et difformes.»

Hutcheson termine dignement ses recherches sur la beauté en les rattachant à la théodicée : il établit que la beauté des objets et des êtres créés, n'étant autre chose que la variété sans cesse ramenée à l'unité, témoigne d'une régularité universelle où il est impossible de ne pas voir l'œuvre d'une cause intelligente. Partout est le beau à quelque degré, et toute beauté est une combinaison régulière; il y a donc partout un dessein manifeste, une providence. La force de cet argument augmente à proportion de la beauté qui se rencontre dans la nature. Plus une machine qui fonctionne est compliquée, plus on est obligé de supposer une sagesse profonde dans sa cause, suivant la multiplication des parties et la convenance de leur structure, alors même qu'on aperçoit mal ou qu'on ignore entièrement l'intention du tout. La mesure de la beauté étant le rapport de la variété à l'unité, il y a d'autant plus de beauté dans la nature que nous voyons un grand nombre d'effets utiles ou agréables résulter d'une cause générale. Qui est-ce qui ne trouve pas plus de perfection et de beauté dans une horloge qui marque les heures, les minutes, les secondes, les jours du mois, à l'aide d'un seul ressort ou d'un seul poids, que dans une machine qui ne produit le même effet et ne satisfait aux mêmes fins que par des mouvements plus composés? Or l'étude de la nature nous découvre plusieurs exemples de causes universelles, de principes d'une simplicité admirable. Entre autres exemples, Hutcheson cite la gravitation. Chap. V, § 21. «Le[2] principe uniforme de gravité retient tout à la fois les planètes dans leurs orbites, unit les parties de chaque globe et raffermit les montagnes ; élève les vagues, les abaisse de nouveau et les arrête dans leur lit; délivre la terre de son humidité superflue en faisant couler les rivières; élève les vapeurs par le moyen de son influence sur l'air et les fait retomber ensuite en forme de pluie; procure une pression uniforme à notre atmosphère, pression nécessaire à nos corps en général, mais encore plus à la respiration, et nous fournit un mouvement universel applicable à une infinité de

[1] Trad. fr. t. Ier, p. 71. — [2] *Ibid.* p. 130.

Digitized by Google

machines. Cette mécanique n'est-elle pas incomparablement plus belle que si l'on supposait dans la Divinité autant de volontés que d'effets particuliers, dont chacune prévînt quelques-uns des maux accidentels qui émanent de cette loi générale? On pourra follement s'imaginer que cette dernière manière d'opérer nous eût été plus avantageuse et n'eût point distrait la toute-puissance; mais alors l'univers eût été privé de la beauté qu'on y remarque, et les hommes n'eussent trouvé aucun plaisir dans la contemplation de ce spectacle qui leur est maintenant si agréable. Il n'est personne qui n'aime mieux être exposé aux maux inséparables de l'humanité, que de ne pas jouir de cette forme harmonieuse qui a été une source inépuisable de plaisirs dans tous les siècles. » Nous pouvons ici reconnaître la belle âme que M. Leechmann nous a peinte, attentive et infatigable à s'élever elle-même et à élever ses auditeurs ou ses lecteurs à l'idée d'une divine providence. La beauté lui en était une occasion bien naturelle. Hutcheson la saisit avec empressement, et comme la femme sacrée de Mantinée dans *le Banquet*[1] de Platon, de beautés en beautés il remonte à leur type immortel et s'y arrête avec complaisance. Nous n'avons pas eu le courage de l'interrompre; il faut pourtant revenir au point de départ, aux trois questions sur lesquelles nous avons successivement fait connaître la doctrine du philosophe écossais.

Nous commencerons par la dernière, et même nous en dirons fort peu de chose.

La théorie qui fait consister le beau dans l'accord de l'unité et de la variété n'est pas nouvelle. Plotin, dans l'antiquité, a déjà exposé cette théorie, et il n'est pas le premier à qui l'idée en fût venue. Hutcheson a du moins le mérite de se l'être appropriée, en l'appuyant sur une multitude d'exemples qui la confirment ou qui l'expliquent. Quoiqu'il y ait plus d'une beauté, par exemple celle d'un acte héroïque, celle d'un vers d'Homère ou de Corneille, où le mélange d'unité et de variété semble assez difficile à saisir, cette théorie est néanmoins, parmi toutes celles que les philosophes ont inventées pour déterminer les caractères intimes de la beauté, la plus raisonnable et la moins contraire à l'expérience[2].

Restent les deux autres questions, toutes différentes de celle-là, et qui ne sortent pas des bornes de la psychologie, à savoir : quels sont les caractères, non pas de la beauté en soi, mais de l'idée que nous en avons, et quelle est l'origine de cette idée?

[1] Voyez le tome VI de notre traduction de Platon. — [2] Voyez la 1re série de nos *Cours*, t. II, 13e leç. : *Du beau dans les objets*, p. 155.

Digitized by Google

Sur le premier point, nous partageons pleinement et sans réserve l'opinion d'Hutcheson. Nous tenons, comme lui, que l'idée du beau nous est donnée immédiatement, qu'elle est universelle et nécesssaire, et qu'elle est désintéressée.

Sur le second point, nous diviserons en deux parties l'opinion du philosophe écossais : la première, qui est négative et réfutative; la seconde, qui est positive et systématique.

Il serait injuste de ne pas insister sur la partie négative, qui est la partie vraie et durable de la théorie d'Hutcheson. Le mérite qui l'a d'abord recommandée et qui la recommandera toujours est d'avoir distingué la faculté qui perçoit la beauté des deux facultés qui, au commencement du XVIII[e] siècle, étaient en possession de composer l'âme tout entière, l'entendement qui perçoit les vérités abstraites et générales, et la sensibilité physique qui nous donne des impressions agréables ou pénibles.

La beauté est vraie sans doute, mais elle n'est pas seulement la vérité; elle est quelque chose de plus; elle est et s'appelle la beauté. Si elle n'était que la vérité, la vérité la plus certaine serait la plus grande beauté; les types du beau parfait seraient les axiomes de la géométrie; la beauté se démontrerait comme un problème de mathématiques, et le goût se confondrait avec le raisonnement. Or rien n'est plus faux. Dire, en entendant une belle musique : Sonate, que me veux-tu? ou bien : Qu'est-ce que cela prouve? en voyant couler des larmes au récit d'un trait de bonté ou de grandeur d'âme, sont des propos de géomètre en délire qui prétend réduire toutes nos facultés à la seule qu'il emploie. D'un autre côté, les sens ne rendent pas compte davantage de l'idée de la beauté. Le beau est presque toujours agréable, mais l'agréable n'est pas toujours le beau. Rien de plus agréable que les odeurs et les saveurs : ce sont les sensations les plus vives et les plus pénétrantes, et pourtant les objets qui les excitent en nous n'ont jamais été, à ce titre seul, appelés beaux, pas même au plus faible degré. Non-seulement le beau diffère toujours de l'agréable, mais, quelquefois même, il se mêle aux impressions les plus pénibles qui le relèvent au lieu de l'étouffer. A la vue d'un naufrage, le trouble de mes sens peut aller jusqu'à l'horreur, et néanmoins ce spectacle est beau. La voix formidable de l'Océan répondant à celle du tonnerre, de rapides éclairs sortant des sombres flancs des nuages, les flots qui s'amoncellent et se précipitent, et même ce canon d'alarme qui se fait entendre de loin en loin dans l'espace immense; que dis-je? les approches solennelles du moment suprême pour des créatures semblables à moi, tout cela excite dans mon âme

Digitized by Google

une émotion grande et sévère qui, certes, n'a rien à démêler avec les plaisirs des sens, et cependant m'attache, par un charme secret, à ce triste et magnifique spectacle. Au moral aussi, le sublime est souvent en contradiction avec l'agréable. Supposez sous vos yeux le spectacle de D'Assas, environné de baïonnettes, et, les flancs déjà déchirés, s'écriant : « A moi, Auvergne! ce sont les ennemis. » Ce cri de mort vous pénètre à la fois d'horreur et d'admiration. Sont-ce les sens qui éprouvent ou qui vous donnent l'émotion dont votre âme est saisie? Non, la nature physique souffre et frémit; c'est l'âme, l'âme seule, qui ressent un plaisir mélancolique et sublime dont la physiologie n'a point le secret.

Le beau ne s'explique donc ni par le raisonnement ni par la sensation. Quelle leçon pour l'art, s'il sait la comprendre! Hutcheson eût pu la tirer de sa théorie et rappeler à leur véritable mission le poëte, le peintre ou le statuaire qui, confondant le beau avec l'agréable, s'adressent aux sens plutôt qu'à l'âme. Il y a, dans les arts aussi, une école sensualiste qu'il appartient à la vraie philosophie de combattre. Hutcheson cite plusieurs fois *l'Hamlet* de Shakspeare, *le Paradis perdu* de Milton, et ce morceau admirable appelé *le Penseroso*. Il eût pu faire remarquer que des beautés de cet ordre supposent en ceux qui les produisent une âme profonde et une autre philosophie, instinctive ou développée, que celle des sens et du raisonnement. Il faut au moins savoir gré à Hutcheson d'avoir séparé le beau de l'agréable et les plaisirs du goût des plaisirs des sens. Mais, puisque le beau nous est une source de plaisir, et que le plaisir appartient à la sensibilité, la sensibilité physique ayant été écartée, il reste qu'on rapporte le plaisir de la perception de la beauté à une autre sensibilité, à un pouvoir de l'âme, sensitif aussi, mais d'un ordre particulier et plus relevé. Rien de plus fondé, et, jusque-là, Hutcheson ne s'est pas trompé. Où donc commence l'erreur, et en quoi consiste le vice de la théorie du sens du beau?

La perception de la beauté est [1] un fait complexe qui comprend deux éléments bien différents, l'un intellectuel, l'autre sensitif, celui-ci qui est une idée et un jugement avec tous les caractères du jugement et de l'idée, celui-là qui est un sentiment avec les caractères bien connus du sentiment. Cette distinction est à la fois la justification et la condamnation de la théorie d'Hutcheson. Justifions-le d'abord pour le condamner après.

[1] 1re série de nos *Cours*, t. II, 2e partie, *Du beau*, leç. 11e, *De l'idée du beau*; leç. 12e, *Du sentiment du beau*, p. 123-150.

Digitized by Google

En même temps que je juge que cet objet est beau, que ce ciel étoilé est magnifique, que cette fleur est charmante, que la poésie d'Homère et de Virgile, comme celle de Dante, de Milton, de Corneille et de Racine, possèdent une beauté immortelle; en même temps, dis-je, que je porte ce jugement, n'est-il pas vrai que mon cœur est ému, que j'éprouve à cette vue ou à cette lecture une émotion, un sentiment [1], un plaisir exquis, mais réel à ce point que mon cœur s'épanouit ou se resserre, que mes yeux s'enflamment ou répandent des larmes, et que tout mon être est ébranlé? Hutcheson a donc eu raison de prétendre que, dans la perception du beau, à la suite de la sensation, de l'impression des sens, l'âme éprouve un sentiment qui, à ce titre, suppose une cause analogue à lui-même, et par conséquent un pouvoir sensitif qui n'est ni la sensibilité physique ni le pur jugement.

D'autre part, le sentiment du beau n'épuise pas toute la perception de la beauté. Il y a là un second élément inséparable du premier, mais qui en est essentiellement distinct; cet autre élément, c'est le jugement. Sentir est une chose, juger en est une autre. Toutes les langues expriment cette différence; le sens commun la recueille et une saine psychologie ne doit pas l'abandonner. Je ne sens pas seulement qu'Homère est un grand poëte, je juge qu'il l'est. Le jugement est un; il persiste le même, quelles que soient notre santé, notre humeur, la disposition de notre imagination et de notre âme. Il n'en est pas ainsi du sentiment; il est variable, il dépend de mille causes extérieures ou intérieures. Un nuage dans le ciel, le plus léger trouble de la santé, un caprice de l'imagination se réfléchissent dans la sensibilité. Par tous les temps, je juge que l'Apollon est beau; je ne le sens pas de même dans un beau jour ou dans un jour sombre, si je suis triste ou serein, bien portant ou malade. Le sentiment est moins mobile que la sensation, mais il est mobile encore, car il en dépend. Le jugement que je porte exprime une vérité qui ne m'appartient pas; cette vérité me paraît la règle nécessaire et légitime du jugement des autres comme de mon propre jugement. Si quelqu'un vient me dire que l'Apollon est laid, qu'Homère est un mauvais poëte, etc.; je tiens cet homme pour un insensé et je lui impose mon jugement. Mais je ne lui impose pas de même mon sentiment, parce que mon sentiment se rapporte à un état de sensibilité qui ne peut être le même dans les autres et dans

[1] Sur la théorie du sentiment, voyez aussi, 1re série, t. Ier, p. 361; t. II, toute la leçon *Sur le mysticisme*, p. 96-120; *Du beau*, p. 123, etc.; *Du bien*, p. 259, etc.; *Résumé*, p. 280; t. III, p. 8, p. 16, etc.

Digitized by Google

moi, puisque, dans moi-même, il n'est pas constant. Le sentiment tantôt languit et tombe presque à l'indifférence; tantôt il monte jusqu'à l'enthousiasme; mais l'enthousiasme ne dure pas toujours. Séparez le sentiment du jugement, vous lui ôtez son appui, vous livrez le goût à une instabilité sans remède. Alors il n'y a plus de règles qui puissent être rappelées légitimement à tous les artistes, puisqu'il n'y a pas d'idée du beau qui soit commune à tous les hommes. Toute unité, toute mesure commune a péri; il ne reste qu'une diversité nécessaire et infinie : nul n'a tort de sentir comme il sent, et nul non plus n'a raison contre un autre de sentir autrement que lui. Tout est beau, tout est laid suivant les dispositions d'une sensibilité capricieuse; il n'y a plus rien de beau en soi.

On comprend maintenant l'importance du jugement dans la perception du beau. Ce n'est pas là un élément accessoire, c'est, au contraire, l'élément essentiel et fondamental, et c'est le sentiment qui est l'élément secondaire. Or, si le sentiment suppose en moi une puissance sensitive et affective, mon jugement suppose, au même titre, une puissance de juger, qui intervient dans la perception de la beauté : cette puissance c'est la raison.

Je dis la raison et non point le raisonnement, car ils diffèrent du tout au tout, comme l'a bien vu Molière :

« Et le raisonnement en bannit la raison. »

Le raisonnement part de principes qu'il n'a point faits pour arriver, par un certain procédé, aux conséquences qu'il cherchait; il n'atteint la vérité qu'indirectement à travers l'intermédiaire d'une comparaison. La raison n'est pas soumise à cette pesante allure. Tantôt elle se sert du procédé du raisonnement qui est son instrument très-légitime, ainsi que le mot même l'indique, tantôt elle entre en exercice par la vertu qui lui est propre, et elle s'élève à la vérité par une intuition directe : c'est ainsi qu'elle atteint toutes les vérités premières; c'est ainsi qu'elle atteint le bien; c'est ainsi qu'elle atteint le beau. Elle se manifeste par des jugements. Le jugement est antérieur au raisonnement; mais, dans l'intelligence, rien n'est antérieur au jugement, car la plus simple affirmation est un jugement. Les premiers jugements de la raison sont indécomposables; ils n'ont pas et ne peuvent avoir de principes, car ce seraient alors des raisonnements : ils n'ont d'autre principe que la puissance même de juger sur laquelle ils reposent.

En général, par une suite fatale de la tradition péripatéticienne, la

Digitized by Google

philosophie écossaise a trop confondu la raison et le raisonnement [1]; elle a semblé persuadée que toute la force de l'esprit humain se réduit à combiner ou à abstraire les idées qu'il reçoit des sens, sans se douter qu'il est ainsi une source directe d'idées simples. De là, plus d'une déclamation contre la raison, qui ont donné un assez mauvais air à la philosophie écossaise, particulièrement dans les écrits de Beattie. Faute de comprendre que toutes nos idées premières, simples, universelles et nécessaires, si diverses qu'elles soient par rapport à leurs objets, ont leur unité dans la raison qui est leur source commune, elle s'est mise en quête, pour chacune de ces idées, d'une faculté spéciale, ce qui a singulièrement multiplié nos facultés. De plus, ne sachant trop quels noms donner à toutes ces facultés, et voulant les séparer fortement du raisonnement, de l'abstraction et de la généralisation, elle les a souvent appelées des sens, bien entendu en distinguant ces sens-là des sens ordinaires, des sens extérieurs et physiques. Elle s'est crue d'autant plus autorisée à se servir de cette dénomination, qu'en certains cas nos jugements primitifs sont accompagnés d'un sentiment qui n'est pas une sensation, mais qui, comme elle, produit du plaisir ou de la peine. Or, c'est l'effet propre du sentiment de couvrir et d'offusquer dans la conscience l'idée même sans laquelle il ne serait point. C'est donc le sentiment qui semble caractériser le phénomène entier et qui lui donne son nom. Enfin à toutes ces causes d'erreur, joignez le règne d'une philosophie qui mettait dans les sens la source de toutes les idées sans exception. Pour ne pas heurter de front cette philosophie, on accordera volontiers que l'idée du beau et l'idée du bien dérivent des sens, sauf à distinguer dans la sensibilité deux ordres de sensations: les sensations directes qui ont pour organes les cinq sens et se rapportent aux objets extérieurs, et les sensations réfléchies, qui se rapportent à des choses invisibles, et s'accomplissent par des organes particuliers, qu'on appelle sens du beau et sens du bien, ce qui ne trouble pas le système régnant et en même temps satisfait le goût et la conscience. Telle est l'explication vraie et impartiale de la théorie d'Hutcheson, de ses mérites et de ses défauts.

Hutcheson a très-bien reconnu dans l'âme le sentiment du beau, avec les plaisirs délicats et désintéressés qui lui sont propres, mais il n'a pas vu le jugement qui porte tout cela; il n'a pas vu que ce jugement est même antérieur au sentiment, ne fût-ce que de l'intervalle le plus léger, car on n'aime que ce qu'on connaît, et il faut connaître

[1] Cette confusion se retrouve dans Pascal et dans Rousseau, et en Allemagne dans M. Jacobi, au moins dans ses premiers écrits.

Digitized by Google

plus ou moins la beauté pour la sentir. Il fait venir l'idée du beau du sentiment du beau, quand c'est l'idée qui précède et le sentiment qui suit. Les confondant ensemble, il les rapporte indistinctement à une seule faculté, à la sensibilité, considérée dans son degré le plus élevé. Ainsi la sensibilité était maintenue comme la source unique de toutes les idées; la philosophie de Locke n'était pas attaquée dans ses fondements; elle était enrichie et agrandie; aux sens physiques on ajoutait seulement d'autres sens doués de fonctions différentes, d'abord un sens intérieur qui produit la conscience, puis beaucoup d'autres sens du même genre, *plura genera*, parmi lesquels le sens du beau.

Tout portait donc Hutcheson à la théorie à laquelle son nom demeure attaché: la philosophie dominante, le besoin d'y rester fidèle, au moins dans les mots, quand il s'en séparait dans les choses, surtout cette pente si naturelle de l'analyse qui, dans son premier exercice, se prend aux caractères les plus frappants et les plus saillants des faits. A une première vue le sentiment du beau paraît la perception du beau tout entière. D'ailleurs substituer le sentiment à la sensation était alors une innovation presque téméraire, dont il faut louer Hutcheson. En général, pour bien juger le mérite d'une théorie, il faut surtout la comparer avec celles qui ont précédé. Si cette théorie est un progrès sur le passé, à ce titre elle mérite l'estime et une place dans l'histoire. Plus tard ce qui était un progrès deviendra à son tour un préjugé par rapport aux progrès qui suivront; et la philosophie s'accroît sans cesse, par le mouvement même des systèmes imparfaits, qui ont l'air de se détruire, et qui en réalité se développent.

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

Théâtre français au moyen âge, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par MM. L. G. N. Monmerqué et Francisque Michel (XIe-XIVe siècle). Paris, Firmin Didot, 1839, 1 vol. grand in-8° de 672 et XVI pages, sur deux colonnes.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

Adam de la Halle ne nous a pas seulement laissé le plus ancien drame franchement original, à qui l'on puisse donner le nom de *comédie;*

[1] Voir les précédents articles dans les cahiers du *Journal des Savants*, des mois de janvier, février, août et septembre 1846.

Digitized by Google

on lui doit encore le chef-d'œuvre du théâtre aristocratique au XIIIe siècle : je veux parler du *Jeu* demi-pastoral et demi-chevaleresque *de Robin et Marion*, qu'il composa pour rappeler les amours de France aux Français de la cour de Naples, comme il avait, vingt ans auparavant, jeté à pleines mains l'imagination et la satire dans le *Jeu du mariage* ou *de la feuillée*, pour plaire au puy démocratique de sa ville natale. Adam, en effet, après sa retraite à Douai[1], suivie peut-être d'un retour de quelques années à Arras[2], accompagna, en 1283, dans le royaume de Naples, Robert d'Artois[3], neveu de saint Louis, que Philippe III envoyait près de Charles d'Anjou, pour l'aider à tirer vengeance des Vêpres siciliennes. Il est très-probable que le *Jeu de Robin et Marion* servit à embellir les fêtes qui furent célébrées à Naples, en 1284, quand le comte d'Artois fut déclaré régent du royaume et tuteur de Charles II[4]. Quelques vers que Jean Mados, neveu d'Adam, trouvère de profession moins expert que son oncle, et calligraphe par occasion[5], déposa par un heureux caprice, à la suite et comme souscription d'un exemplaire du fameux *Roman de Troies*[6], nous apprennent qu'en 1288 notre poëte avait, déjà depuis quelque temps, cessé de vivre. Nous savons, de plus, par le *Jeu du Pèlerin*[7], que le comte d'Artois, moins ingrat qu'il n'appartenait à sa position, fit élever dans la terre étrangère une tombe à son ménestrel.

[1] Les troubles qui furent cause de son émigration et qui divisèrent les bourgeois, les échevins et le clergé d'Arras entre les années 1270 et 1272, ne nous sont pas seulement connus par *le Congé* d'Adam de la Halle; ils sont encore retracés, avec une grande vivacité, dans une autre pièce contemporaine, *les Vers de la Mort*, satire anonyme, mais certainement composée par un trouvère artésien, en qui M. P. Paris a cru reconnaître Adam. (*Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. III, p. 228-236). M. Paris n'a cependant pas reproduit cette opinion problématique dans l'*Histoire littéraire de France*. — [2] C'est ce qu'on peut inférer d'une chanson que notre poëte composa près de rentrer dans sa patrie. Voyez le cahier du *Journal des Savants* du mois de septembre 1846, p. 553, note 4. Je ne parlerai pas d'un séjour qu'Adam aurait fait en Provence, suivant un de ses biographes (*Archives historiques du nord de la France*, t. III, p. 146). La notice, agréablement composée, qui contient cette information, est semée de trop de menues erreurs, pour qu'on puisse la suivre avec confiance. — [3] Fils de Robert Ier, qui périt si glorieusement au combat de la Massoure. — [4] M. P. Paris avance avec moins de vraisemblance, comme on le verra dans la suite de cet article, que le *Jeu de Robin* fut représenté pour la première fois à Arras. (*Histoire littéraire de France*, t. XX, p. 668.) — [5] C'est-à-dire quand la mauvaise fortune l'y obligeait. Il avait la passion du jeu, et il avoue qu'il était « sans cotele et sans surcot » quand il fit la copie du *Roman de Troies*. — [6] Cet exemplaire du poëme de Benoît de Sainte-Maure est aujourd'hui à la Bibliothèque royale, n° 6987. (*Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. III, p. 193.) — [7] V. 45-47.

Digitized by Google

L'habile trouvère, en mettant sur la scène les deux figures si gracieuses et déjà si populaires de Robin et de Marion, ne pouvait faire un choix plus propre à charmer une cour galante. Ce sujet présente, comme on sait, la victoire délicate et loyale remportée par une bergerette sur un chevalier trop entreprenant. Adam s'inspira de plusieurs motets et pastourelles alors en vogue [1], et surtout d'une jolie chanson, composée à Naples même, par Perrin d'Angecort, un des seigneurs favoris de Charles d'Anjou, peu avant l'arrivée de notre poëte dans la Pouille Voici un des couplets de cette pastourelle [2] :

Sire, alez-en (allez-vous-en);
C'est pour noient
Qu'estes ci assis:
J'aim loiaument
Robin le gent,
Et ferai touz dis.
S'amie sui et serai,
Ne jà tant com je vivrai,
Autre n'en jorra.
Robins m'aime, Robins m'a;
Bobins m'a demandée, si m'aura.

Toutefois le dénoûment de la chansonnette est tout à fait l'inverse de ce que promet cet amoureux début : Marion succombe. Mieux inspirés, d'autres chansonniers ont trouvé plus délicat, et en même temps plus piquant, de faire triompher la bergère. Adam a préféré, comme eux, le cas le plus rare, et il n'a obtenu tant de succès que pour avoir évité le lieu commun.

Au reste, pour dire ici toute ma pensée, je ne crois pas que nous possédions aujourd'hui le texte de la pièce telle qu'elle est sortie des mains d'Adam de la Halle, et telle qu'elle fut jouée à la cour du comte Robert. Les deux manuscrits de la Bibliothèque royale (n[os] 7604, ancien fonds, et 81, fonds de La Vallière), les seuls que les savants éditeurs aient eus à leur disposition [3], me paraissent contenir le texte conforme à la représentation posthume donnée sur le puy d'Arras. Or ce texte, je le soupçonne, a été un peu retouché par l'auteur du prologue, sur-

[1] M. Francisque Michel a réuni et publié, à la suite de *Robin et Marion*, vingt-sept motets et pastourelles composés sur ce thème, et il en a négligé plusieurs. — [2] Voyez la pièce entière (*Théâtre français au moyen âge*, p. 27) d'après le manuscrit de l'Arsenal. — [3] Il paraît qu'outre plusieurs fragments il existe un troisième manuscrit du même jeu ou un autre jeu sur le même sujet. M. Rouard cite dans sa *Notice sur la bibliothèque d'Aix*, p. 165, une espèce de bergerie intitulée le *Mariage de Robin et de Marote*. Il est regrettable que la communication de ce manuscrit ait été refusée par l'autorité municipale aux éditeurs du *Théâtre français au moyen âge*.

Digitized by Google

tout dans la seconde moitié de l'ouvrage, et assaisonné de quelques traits de grosse gaieté, tels que la citation du fabliau d'Audigier :

Audigier, dist Raimberge[1] : bouse vous di....

afin de l'approprier à la circonstance et de l'accommoder au goût moins épuré d'un auditoire plébéien. C'est, je crois, par suite de ces retouches, que le lieu de la scène se trouve placé près d'Ayette, village situé aux environs d'Arras, et que nous retrouvons, parmi les parents et compagnons de Robin, plusieurs de nos anciennes connaissances du *Jeu de la feuillée*. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, rien n'est plus charmant ni plus frais que la première partie de cette idylle, qui forme (l'éloge est bien grand, je le sais!) comme le pendant féodal et romantique du groupe classique et suave de Daphnis et Chloé. Dans la rencontre du damoiseau et de Marion, la naïve ignorance de la bergère et la finesse railleuse de la femme forment un contraste d'une grâce et d'une vérité charmantes. On nous saura gré de citer.

Un chevalier monté sur un palefroi, armé en chasse, faucon sur le poing, rencontre aux champs une fillette, qui chante :

Robins m'aime, Robins m'a,
Robins m'a demandée, si m'ara.
Robins m'acata cotele (une petite robe)
D'escarlate bonne et bele,
Souskanie et chainturele (petite ceinture).
Robins m'aime, Robins m'a,
A leur i va!
Robins m'a demandée, si m'ara.

Le chevalier. Dieu vous donne bonjour, bergère. Marion. Dieu vous garde, sire. Le chevalier. Par amour, douce fillette, contez-moi donc pourquoi vous chantez si volontiers et si souvent cette chansonnette.

MARION.

Biaus sire, il y a bien pour coi
J'aim bien Robinet, et il moi;
Et bien m'a moustré qu'il m'a chiere,
Donné m'a ceste panetiere,
Ceste houlete et cest coutel.

Le chevalier. Dis-moi, n'as-tu pas vu un oiseau voler au-dessus de ces champs? Marion. Sire, j'en ai vu je ne sais combien. Il y a encore en ces buissons des pinsons et des chardonnerets qui chantent très-joliment. Le chevalier. Que Dieu m'aide! Belle au corps gracieux, ce n'est pas là ce que je demande. N'as-tu pas vu,

[1] On lit *Grinberge* dans l'original. Ce vers est le 321[e] du fabliau d'Audigier, une des pièces les plus ordurières du moyen âge, si riche pourtant en ce genre. M. Méon n'a pas manqué d'en grossir le recueil de Barbazan, t. IV, p. 227.

Digitized by Google

près de cette rivière, un ane (*anas*, canard)? MARION. C'est une bête qui brait? J'en vis hier trois sur la route aller au moulin. N'est-ce pas ce que vous me demandez? LE CHEVALIER. Oui, me voilà bien avancé! Dis-moi, n'as-tu aperçu aucun héron? MARION. Héron! sire, vraiment, non; je n'en vis pas un depuis le carême, que j'en mangeai chez dame Emma, ma grand'mère, à qui sont ces brebis. LE CHEVALIER. Ma foi, je reste ébahi: jamais je ne fus si bien refait. MARION (s'approchant). Sire, par la foi que vous me devez, quelle bête est-ce qui est sur votre main? LE CHEVALIER. C'est un faucon. MARION. Mange-t-il du pain? LE CHEVALIER. Non, mais de bonne chair. MARION. Cette bête!.... (A part.) Robin a bien meilleures façons: il est bien plus gai; il émeut tout le village quand il joue de sa musette. LE CHEVALIER. Dites donc, douce bergerette, aimeriez-vous un chevalier? MARION. Beau sire, tirez-vous en arrière. Je ne sais ce que sont chevaliers. De tous les hommes du monde je n'aimerai que Robin. Il vient ici, matin et soir, auprès de moi, tous les jours et d'habitude..... LE CHEVALIER. Dites-moi, douce bergère, voudriez-vous monter avec moi sur ce beau palefroi? Nous irions jouer le long de ce bosquet, dans le vallon. MARION. Mon Dieu! sire, ôtez votre cheval; il ne s'en est fallu de guère qu'il ne m'ait blessée. (A part.) Celui de Robin ne regimbe pas ainsi, quand je vais près de sa charrue. LE CHEVALIER. Bergère, devenez ma préférée, et faites ce dont je vous prie. MARION. Sire, retirez-vous d'auprès de moi. Il ne vous convient pas d'être ici. Peu s'en faut que votre cheval ne me heurte. Comment vous appelle-t-on? LE CHEVALIER. Aubert. MARION (chantant). Vous perdez vos peines, sire Aubert. Je n'aimerai nul autre que Robin. LE CHEVALIER. Nenni, bergère. MARION. Nenni, par ma foi. LE CHEVALIER. Croiriez-vous donc vous abaisser en m'aimant? Je suis chevalier et vous bergère. MARION. Cela ne fera jamais que je vous aime :

Bergeronnete sui;
Mais j'ai ami
Bel et cointe et gai...

LE CHEVALIER. Que Dieu donc vous donne joie, bergère! Puisqu'ainsi est, j'irai mon chemin. (Il sort.) MARION. Trairi, deluriau, deluriau, delurièle...

Robin arrive aussi en chantant. Combien ils sont joyeux de se revoir! comme ils s'embrassent! Cette scène du berger et de la bergère est remplie de gaieté et de naïve fraîcheur. Marion raconte à Robin son aventure avec le chevalier. « Si j'y étais venu à temps, moi ou Gauthier, ou Baudon, mon cousin, les diables s'en fussent mêlés, ou il ne serait pas parti sans bataille! » Puis on s'assied côte à côte, et l'on fait, en riant, un repas frugal *bec à bec;* puis on s'ébat de mille manières : on danse aux chansons, et Robin de faire montre de son adresse en toutes passes et figures de bal.

ROBINS [1].

Veus-tu des bras ou de le teste?

[1] La chanson qui suit, chantée et dansée, était ce qu'on appelait proprement, au moyen âge, *chanson à carole* ou tout simplement *carole*.

Digitized by Google

Je te di que je sai tout faire....

MARIONS.

Robin, par l'ame ten père !
Sés-tu bien aler du piet ?

ROBINS.

Oil, par l'ame de me mère !
Resgarde comme il me siet.
Avant et arrière, bele,
Avant et arrière !

MARIONS.

Robin, par l'ame ten père !
Car nous faiz le tour dou chief.

ROBINS.

Marot, par l'ame me mère !
J'en venrai mout bien à chief.
I fait-on tel chiere, bele,
I fait-on tel chiere ?

MARIONS.

Robin, par l'ame ten père !
Car nous fai le tour des bras.

ROBINS.

Marot, par l'ame me mere !
Tout ensi con tu vourras.....

MARIONS.

Robins, sés-tu mener la treske[1] ?

ROBINS.

Oil, mais li voie est trop freske (glissante)...

Enfin, pour compléter la fête, Robin propose d'aller au village chercher un tambour et sa musette, et d'amener Perrette avec Gauthier, Baudon et Roger, qui ne seraient pas de trop, si le damoiseau revenait. Justement, pendant l'absence de Robin, le chevalier revient conter fleurette à la bergère, sous prétexte de chercher son faucon envolé. Nouvelles tentatives de séduction et nouveaux refus. Bientôt Robin reparaît, tenant assez maladroitement l'oiseau du jeune seigneur. Celui-ci s'emporte, frappe Robin, place de force Marion sur son cheval

[1] Sorte de branle, *la tresca* des Italiens.

Digitized by Google

et l'enlève, malgré ses cris. Gauthier et Baudon accourent et rendent un peu de cœur au pastoureau. Par bonheur, la fillette se défend très-bien elle-même et décourage le galant, qui, rebuté par ses dédains, finit par lui rendre la liberté. Revenue près de ses amis, Marion fait compliment à Robin de sa bravoure, puis elle lui pardonne en l'embrassant.

ROBIN. Dieu! comme je serais preux, si le chevalier revenait!... GAUTHIER. Paix! Robin; tu es trop courageux!....

Notons, cependant, que Robin, qu'on vient de voir si intimidé en présence du chevalier, déploie un vrai courage de berger contre un loup qui emportait un des moutons de la bergère. Toutes ces nuances, finement saisies et habilement rendues, sont d'un naturel achevé. Le reste de la pièce se passe en danses et en chansons, mêlées de plaisanteries un peu grossières que Robin, il faut le dire à son éloge, s'empresse chaque fois de faire cesser. On joue au jeu de saint Coisne ou de saint Quesnet, puis *au Roi et à la Reine*[1]. Le tout se termine par le mariage de Perrette avec un villageois qu'elle aimait, et qui lui préférait une autre paysanne; mais heureusement, on apprend que cette rivale a été séduite par les mauvaises menées d'un prêtre du voisinage. C'est le seul trait de satire que l'on trouve dans toute la pièce; encore pourrait-il bien y avoir été interpolé (si je ne me suis pas trompé dans ce que j'ai dit des retouches) par l'auteur du prologue. Quant à Robin et à Marion, leur mariage est tellement certain, que l'on n'en parle même pas.

Telle est cette agréable composition, vrai petit chef-d'œuvre de naturel et de simplicité coquette. Croirait-on qu'un littérateur de mérite[2] ait pu trouver matière à un rapprochement entre cette riante pastorale et les excès de la soldatesque qui amenèrent, dit-on, la tragique explosion de 1282 et l'expulsion des Français de la Sicile? « Si ce jeu a été composé avant 1282, dit cet écrivain, il a contribué à l'exaspération populaire et au soulèvement de la ville de Palerme » (où il est bien douteux qu'il ait jamais été représenté); « s'il est postérieur » (ce qui est très-sûr, car Adam de la Halle n'a certainement pas précédé à Naples le comte d'Artois, son

[1] Le jeu de saint Coisne est cité dans la liste des jeux de *Garguntua*. Quant à celui du Roi et de la Reine, il consistait en demandes et réponses plaisantes et parfois très-libres, que le Roi ou la Reine, choisis par l'assemblée, échangeaient avec leurs sujets. En 1240, le synode de Worcester plaça ce jeu parmi les amusements déshonnêtes interdits au clergé : « Nec sustineant ludos fieri de Rege et Regina. » (*Consilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, edente David Wilckin.) C'est donc, comme on voit, bien à tort qu'un ingénieux archéologue de nos jours s'est appuyé de ce canon pour faire remonter au XIII[e] siècle l'origine des cartes à jouer. — [2] M. Onésime Le Roi, *Époques de l'histoire de France en rapport avec le théâtre français*; Paris, 1843, p. 99-108.

Digitized by Google

protecteur), « il rappelle, avec une déplorable légèreté, une des causes de la terrible catastrophe. » La préoccupation du critique est telle, que la chansonnette : *Réveille-toi, Robin*, lui rappelle le réveil du peuple et le glas des vêpres homicides. Enfin, il trouve des rapports frappants entre le gai Robin de notre pastorale, personnification, suivant lui, de la nation sicilienne opprimée, et Robin Hood, le farouche *outlaw* de l'Angleterre, en qui s'est si longtemps conservée l'idée de la nationalité saxonne. En vérité, c'est trop de frais d'imagination pour appuyer l'opinion inadmissible d'une influence quelconque du théâtre français du XIII[e] siècle sur les événements de cette époque : autant vaudrait chercher à prouver l'influence du *Devin du village* ou de *Rose et Colas* sur les derniers revers du règne de Louis XV.

Après avoir été représenté à la cour de Naples, le *Jeu de Robin et Marion* fut rapporté à Arras et joué sur ce même puy où, vingt-cinq ans auparavant, on avait applaudi le *Jeu de la feuillée*. Deux ou trois scènes d'un poëte anonyme, intitulées le *Jeu du pèlerin* [1], servirent, à la fois, de prologue à la pièce posthume et d'oraison funèbre au poëte artésien. Cette introduction ingénieuse, mais dépourvue de toute intrigue, ne comporte pas d'analyse. Son plus grand mérite à mes yeux est de jeter un peu de jour sur certaines parties restées obscures de la vie d'Adam de la Halle. M. Paulin Paris, qui, comme M. Monmerqué, s'est ingénieusement servi de ce document, me paraît avoir un peu forcé le sens de quelques vers, d'où il conclut que, dans leur enthousiasme pour leur éminent compatriote, les citoyens d'Arras fixèrent un jour pour célébrer sa mémoire, comme aujourd'hui nous célébrons l'anniversaire de la naissance de Molière et de Corneille [2]. Voici le passage que M. Paris allègue :

Or veuillez un petit, biaus dous amis, atendre;
Car on m'a fait mout lonc de ceste vile entendre,
Qu'ens en l'onnour du clert que Dieus a voulut prendre,
Doit on dire ses dits chi endroit et aprendre...

Ces vers témoignent de l'estime où l'on tenait à Arras les vers du poëte devenu *classique* dans sa province, comme on dirait aujourd'hui; mais je n'y vois rien qui puisse faire supposer une solennité littéraire *périodique*. Un fait semblable serait d'autant plus curieux, s'il était bien

[1] J'ai dit par inadvertance, dans le premier article de cette série (cahier de janvier 1846) : « ....*Le Jeu de la feuillée, le Jeu du pèlerin* et *le Jeu de Robin et Marion*, trois pièces composées par le trouvère Adam de La Halle.... » Je devais dire : trois pièces, dont deux composées par Adam de La Halle, et l'autre remplie de détails précieux sur ce trouvère. — [2] *Histoire littéraire de France*, t. XX, p. 667.

Digitized by Google

prouvé, qu'il est, je crois, sans exemple au moyen âge, où les saints seuls avaient des anniversaires, *natalitia*.

Le succès de *Robin et Marion* paraît s'être prolongé fort tard dans le siècle suivant. On voit, par des lettres de rémission de l'an 1392[1], qu'on jouait, tous les ans, à Angers, une pastorale sur ce sujet. Mais était-ce bien celle d'Adam de la Halle? M. Monmerqué le croit. Néanmoins, pour établir un pareil fait, qui est assez peu dans les habitudes littéraires des XIIIe et XIVe siècles, il faudrait plus que le texte cité. Nous transcrivons volontiers d'ailleurs ce document, qui nous intéresse à plus d'un titre : « Jehan le Bègue, et cinq ou six autres escoliers, ses compaignons, s'en alerent jouer par la ville d'Angiers, desguiziés, à un jeu que l'on dit *Robin et Marion*, ainsi qu'il est accoustumé de faire chascun an, les foiriez de Penthecouste, par les genz du payz, tant escoliers que filz de bourgeois, comme autres; en la compaignie duquel Jehan le Bègue et de ses compaignons avoit une fillette desguisée. »

Ces derniers mots sont fort notables, surtout à cause de la date; ils soulèvent une question intéressante et peu éclaircie jusqu'à ce jour. C'est ici un des rares passages où il soit fait mention d'une fille ou femme jouant sur un théâtre avec des bourgeois, des artisans et des écoliers. Aussi la fillette était-elle déguisée et tenue par ses compagnons comme un joyau de contrebande. On rencontre très-fréquemment, il est vrai, des jongleresses accompagnant des jongleurs; l'ordonnance de la prévôté de Paris, du mois de septembre 1321[2], portant règlement de la ménestraudie, statue, à la fois, sur l'état des ménestreus et des ménestrelles; mais il n'en était pas de même des confréries composées de bourgeois, d'écoliers et d'artisans. Les femmes (au moins durant la belle époque de ces compagnies) n'y étaient point admises; et quand, au XVIe siècle, on leur donna entrée, comme à Malines[3], dans quelques chambres de rhétorique, il est vraisemblable qu'elles ne prirent part qu'aux travaux poétiques de ces sociétés, et s'abstinrent de paraître dans les jeux par personnages. Je trouve dans la chronique manuscrite de Metz par Philippe de Vigneulles, conservée dans les bibliothèques publiques de Metz

[1] Voyez D. Carpentier, *Glossar. nov.* t. III, verbo *Robinetus*. — [2] Cette pièce, publiée par Roquefort (*État de la poésie française dans les XIIe et XIIIe siècles*, p. 284-289), fait partie de l'ouvrage manuscrit d'Estienne Boileau, intitulé : *Establissements des métiers de Paris* (Bibliothèque royale, fonds de Sorbonne, n° 350). Je ne sais pour quelle raison M. Depping n'a pas inséré ce morceau dans l'édition qu'il a donnée du *Livre des métiers* dans la collection des *Documents inédits*, publiés par le gouvernement. — [3] En 1505, l'archiduc Philippe adjoignit à la Chambre des rhétoriciens de Malines quinze rhétoriciennes, en mémoire des quinze joies de la Vierge.

Digitized by Google

et d'Épinal, un fait très-curieux, qui semble, à la première vue, contredire mon opinion, et qui, mieux examiné, la confirme. Ce chroniqueur rapporte que « dans le jeu de madame sainte Catherine de Sienne, vraye religieuse de l'ordre des Jaicopins,... jouée à Metz en 1468, une jeune fillette, aigée d'environ dix-huist ans, pourtrait le personnaige de la sainte et fist merveilleusement son debvoir... Elle parla si vivement et piteusement, qu'elle provocqua plusieurs gens à plourer... et, à l'occasion de ce, fust richement mariée à un gentilhomme, qui d'elle s'énamoura par le grand plaisir qu'il y prist. » Cela paraît concluant; mais, d'une autre part, il faut considérer que ce mystère ne fut pas représenté sur la place où jouaient d'ordinaire les confréries de métiers, mais dans la cour des grands Proischeurs (les Jacobins), et que ce jeu était une œuvre de dévotion toute particulière, car « le fist faire et jouer, dit le chroniqueur, dame Baudoiche à ses frais et dépens. » Aussi voyons-nous, en la même ville, l'an 1486, dans un mystère de la glorieuse sainte Catherine du mont Sinaï, représenté cette fois dans une des places publiques de Metz, le rôle de la sainte confié à un jeune apprenti barbier, nommé Lyonard « qui estoit un très-beau filz et ressembloit une jeune belle fille, et asvoit l'année d'avant si preudement et dévotement fait le personnaige de madame sainte Barbe, que plusieurs plouroient de compassion. » Cependant « le mystère de Catherine, ajoute la chronique, ne fut pas si agréable au peuple, parce que le dist Lyonard apvoit desja ung peu mué sa voix. » A Seurre, dans le *mystère de saint Martin*, auquel s'employèrent plus de deux cents acteurs, tous hommes graves, selon l'expression consacrée, les rôles de femmes, en assez petit nombre, furent joués par des hommes, ainsi que le prouve la liste des personnages avec le nom des joueurs en regard, laquelle est annexée audit mystère[1]. La mère de saint Martin, entre autres, fut jouée par Étienne Bossuet[2]; la sœur, par le petit Michelin, Proserpine, par messire Ponsot, etc. Enfin, à Paris même, en 1540, dans le cry et proclamation publicque que les confrères de la Passion et Résurrection, alors résidant à l'hôtel de Flandre[3], firent, en grand appareil, par les rues et les carrefours, pour recruter les nombreux acteurs nécessaires à la représentation du mystère des *Actes des Apôtres* des frères Gréban,

[1] Voyez le manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 51, fonds de La Vallière. A la suite de la liste des personnages, se trouve un curieux procès-verbal de la représentation, que M. Jubinal a publié dans ses *Mystères inédits du XVe siècle*, p. XLIII-XLIX. — [2] Bossuet naquit, comme on sait, à Dijon, dont la ville de Seurre n'est éloignée que de quelques lieues: cet Étienne Bossuet est donc probablement un des aïeux du grand prélat. — [3] L'hôtel de Flandre était voisin de la rue Coquillière.

Digitized by Google

dans ce *cry*, dis-je, dont la description en prose et la teneur rimée nous sont parvenues[1], et dont le brillant cérémonial formait à lui seul un véritable spectacle, on voit des héraults, *pour ce establis*, faire appel *à toutes personnes honnestes et de vertueuses qualitez*, bourgeois, marchands, clercs, magistrats, gens de guerre, sans qu'aucune invitation pareille soit adressée aux femmes. Cette exclusion remarquable est un nouveau trait de ressemblance à joindre à ceux que j'ai déjà eu occasion de signaler, entre notre théâtre municipal et religieux aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, et la constitution de l'ancien théâtre grec[2]. Ce ne fut que plus tard (vers le milieu du XVIe siècle) et dans les provinces, que l'on vit des femmes, et encore de condition équivoque, concourir, avec les personnages les plus qualifiés, à la représentation des mystères. Ainsi, à Valenciennes, en 1547, dans une *Passion* en vingt-cinq journées, restée inédite, mais dont M. Onésime Le Roi nous a fait connaître plusieurs fragments, les rôles de la Vierge Marie et de plusieurs filles de Jérusalem furent remplis par Jeannette Carahu, Jeannette Watiez, Jeannette Tartelotte, Cécile Girard et Colette Labequin, toutes demoiselles dont la position ne nous est pas connue[3]. Il me paraît très-probable qu'aucune actrice ne se montra sur les échafauds de l'hôtel de Bourgogne avant 1588, époque de la cession que les confrères firent de leur salle et de leur privilége aux comédiens français[4]. Ceux-ci, héritiers plus ou moins directs des anciens jongleurs et ménestrels, durent amener avec eux des comédiennes sur la scène. Du moins est-il bien certain que, vers 1600, il y avait des femmes dans la troupe dite *du Marais*, laquelle jouait à l'hôtel d'Argent[5], où elle faisait concurrence aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne[6]. Marie Vernier, plus connue sous le

[1] Chez Denys Janot, 1541, in-8e gothique, de quatre feuillets. — [2] Je me suis étendu sur le théâtre d'Athènes et sur l'institution de la *choragie* en Grèce, dans les *Origines du théâtre moderne*, t. I, lequel contient l'introduction, voy. p. 129 et suiv. — [3] Nous devons ces détails à M. Onésime Le Roi, qui les a extraits du procès-verbal de la représentation, conservé dans le manuscrit de Valenciennes. (*Études sur les mystères*, p. 128.) — [4] On les appelait *comédiens français*, pour les distinguer des *comédiens italiens*, établis, dès 1577, dans une des salles de l'hôtel de Bourbon. — [5] L'hôtel d'Argent était situé rue de la Poterie, proche de la Grève. La troupe se transporta, en 1620, dans un jeu de paume de la Vieille rue du Temple. — [6] Les comédiens français n'ont joui complétement de leur salle et de leur privilége qu'après les troubles de la Ligue et l'arrêt de 1598, qui abolit définitivement les mystères. Ils eurent cependant, jusqu'en 1632, des démêlés avec la vieille Société des confrères, non que celle-ci songeât à reprendre l'exploitation de son théâtre, comme l'ont avancé quelques critiques (*Études sur les mystères*, p. 267, note 1), mais parce qu'elle s'efforçait, par toutes sortes de chicanes, de tirer le meilleur parti possible d'un privilége qu'elle était depuis longtemps inhabile à faire valoir. Il

Digitized by Google

nom de Laporte qu'avait pris son mari, lorsqu'il monta sur le théâtre, a laissé la réputation d'une grande comédienne. Mais *la fillette déguisée* du *Jeu de Robin et Marion* m'a déjà conduit beaucoup trop loin; il est temps de revenir au XIII[e] siècle, ou plutôt de commencer l'examen du XIV[e]; car il ne nous reste plus, pour terminer la revue que nous avons entreprise du *Théâtre français au moyen âge*, qu'à examiner sommairement la part fort étendue, quoiqu'un peu monotone, que MM. Monmerqué et Francisque Michel ont accordée, dans leur intéressant recueil, au drame du XIV[e] siècle.

MAGNIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Bidauld, membre de l'Académie des beaux-arts (section de peinture), est mort à Montmorency (Seine-et-Oise), le 20 octobre 1846.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 10 octobre, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Ramey. La séance a commencé par une *ouverture* de M. Bazin, ancien pensionnaire de l'Académie de France, à Rome. M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, a lu ensuite un rapport sur les ouvrages des pensionnaires de l'Académie de France à Rome. Après cette lecture, la distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce, et de composition musicale, a eu lieu dans l'ordre suivant:

GRANDS PRIX DE PEINTURE. — Le sujet du concours donné par l'Académie était *la maladie d'Alexandre*. Le premier grand prix n'a point été décerné; le second a été remporté par M. Charles-Alexandre Crauk, né à Valenciennes (Nord), le 27 janvier 1819, élève de M. Picot.

GRANDS PRIX DE SCULPTURE. — Le sujet proposé par l'Académie pour ce concours était *Mézence blessé*. Aucun prix n'a été décerné.

GRANDS PRIX D'ARCHITECTURE. — Le sujet donné par l'Académie était *un muséum d'histoire naturelle, avec jardin botanique et ménagerie pour une capitale*. Le premier grand prix a été remporté par M. Alfred-Nicolas Normand, né à Paris, le 1[er] juin 1822, élève de MM. Jay et Normand; le premier second grand prix, par M. Thomas-Augustin Monge, né à Paris, le 22 août 1821, élève de M. Bouchet; le deuxième

suffit, pour se convaincre de l'état d'ignorance où étaient tombés les confrères de la Passion, de lire non pas les *factums* des comédiens, leur partie adverse en 1629, mais la requête même du procureur général au parlement de Paris, du 9 décembre 1541 : « ..... Ce sont cordonniers, savetiers, crocheteurs de grève, qui ne sçavent lire ny escrire.... tellement que le plus souvent il advient que d'un mot ils en font trois.... »

Digitized by Google

second grand prix, par M. Jacques-Louis Florimond Ponthieu, né à Saint-Gobain (Aisne), le 13 juillet 1822, élève de M. Bouchet.

Gravure en taille-douce. — L'Académie avait proposé pour sujet du concours : 1° *Une figure dessinée d'après l'antique;* 2° *une figure dessinée d'après nature et gravée au burin.* Le premier grand prix a été remporté par M. Joseph-Gabriel Tourny, né à Paris, le 3 mars 1817, élève de MM. Martinet et Mulard; le second grand prix a été remporté par M. Auguste Lehmann, né à Lyon, le 17 avril 1822, élève de MM. Henriquel-Dupont et Vibert.

Grands prix de composition musicale.—Le sujet du concours définitif était une réunion de scènes lyriques à trois voix, précédée d'une *introduction instrumentale,* suffisamment développée. Le premier grand prix a été remporté par M. Léon-Gustave-Cyprien Gastinel, né à Villers-les-Pots (Côte-d'Or), le 13 août 1826, élève de M. Halévy. Une mention honorable a été accordée à M. Joseph-Auguste-Charlot, né à Nancy, le 21 janvier 1827, élève de MM. Carafa et Zimmermann.

Le prix de la tête d'expression, pour la peinture, a été remporté par M. Adolphe-Joseph Deligne, élève de MM. Delaroche et Drölling.

Le prix de la tête d'expression pour la sculpture a été remporté par M. Jacques-Léonard Maillet, élève de M. Pradier.

Le prix de la demi-figure peinte a été remporté par M. Charles-Chaplin, élève de M. Drölling.

La grande médaille d'émulation accordée au plus grand nombre de succès dans l'école d'architecture a été remportée par M. Thomas-Augustin Monge, élève de M. Bouchet, avec trente valeurs de prix.

Feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry ayant légué par son testament, à l'Académie française et à l'Académie des beaux-arts, une somme de 30,000 francs pour la fondation d'un prix à accorder, chaque année, au jugement de ces deux académies, alternativement, à un écrivain et à un artiste pauvre dont le talent méritera d'être encouragé, et l'Académie française ayant décerné ce prix cette année, l'Académie des beaux-arts le décernera, l'année prochaine, à un artiste qui se trouvera dans les conditions fixées par l'auteur de cette fondation.

Feu M. Deschaumes a fondé par son testament un prix annuel de la valeur de 1,200 francs, à décerner, au jugement de l'Académie des beaux-arts, à un jeune architecte, réunissant aux talents de sa profession la pratique des vertus domestiques. L'Académie a décerné le prix à M. André, que de nombreux sacrifices qu'il a faits pour une famille dont il est l'unique appui, n'ont pas empêché de poursuivre ses études d'architecte avec succès, et qui a obtenu le deuxième prix au concours de 1845.

Par la même fondation, le prix devant être accordé, chaque cinquième année, à un poëte, l'Académie a décidé qu'un concours de poésie serait annuellement ouvert pour la scène lyrique à mettre en musique, et qu'une médaille de 500 francs serait le prix du poëme couronné. Vingt-cinq pièces de vers ont été envoyées au concours de cette année; l'Académie a choisi celle qui portait le n° 14, intitulée *Velasquez,* et dont l'auteur est M. Doucet.

Après la proclamation des prix, l'ouverture de Montano et Stéphanie, par M. Berton a été exécutée, et M. Raoul-Rochette a lu une notice historique sur la vie et les ouvrages de ce compositeur.

La séance a été terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le premier grand prix de composition musicale, et dont l'auteur est M. Léon-Gustave-Gastinel, élève de M. Halévy.


Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille, ou examen de quelques plagiats qui lui sont généralement imputés par les divers commentateurs français, en particulier par Voltaire; par M. Viguier, inspecteur général de l'Université. Rouen, imprimerie de A. Péron, 1846, in-8° de 69 pages.— Ce mémoire, extrait de la *Revue de Rouen et de la Normandie*, a été lu à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, dans ses séances des 22 et 29 mai 1846. C'est dans la ville natale de Corneille qu'il a paru convenable à l'auteur de défendre ce grand poëte contre les imputations d'une critique ou légère ou malveillante. La défense est complète, très-solide et très-spirituelle, mettant dans un jour piquant la malignité de Voltaire et la trop facile et longue complaisance de ses copistes. D'autres déjà s'étaient aperçus que *le Cid* n'avait pas été traduit de Diamante par Corneille, mais bien de Corneille par Diamante. M. Viguier entre, à cet égard, dans des détails instructifs et curieux, qui lui assurent une part dans cette petite découverte. Il ne partage avec personne le mérite d'avoir établi que Corneille n'a point imité son *Heraclius* de Calderon, sa *Rodogune* de Gilbert, et frappé de ridicule des opinions jusqu'ici trop protégées par le grand nom de Voltaire.

Œuvres complètes d'Étienne de la Boëtie, réunies pour la première fois et publiées avec des notes, par Léon Feugère, professeur de rhétorique au collége de Henri IV. Paris, imprimerie et librairie de Jules Delalain, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 5, 1846, in-8° de xxiv-582 pages.—M. Nodier exprimait, il y a quelques années, le regret que notre histoire littéraire ne possédât pas une édition complète des œuvres de l'ami de Montaigne, Étienne de la Boëtie, un des hommes les plus savants, un des écrivains les plus distingués du XVI[e] siècle (né à Sarlat le 1[er] novembre 1530, mort à Germignac le 18 août 1563). Cet injuste oubli vient d'être réparé par M. Léon Feugère, qui, après avoir fait paraître, l'année dernière, une étude sur la vie et les ouvrages de la Boëtie, nous donne aujourd'hui le recueil complet de ses œuvres, publication d'autant plus opportune, que le conseil royal de l'Université, favorisant le besoin des esprits qui porte l'attention publique sur nos vieilles gloires littéraires, demande aux candidats pour l'agrégation une étude critique et philologique de cet écrivain comparé avec Amyot. Les différents morceaux dont se compose cette édition sont disposés dans l'ordre suivant: I. *Discours de la servitude volontaire*, le plus connu des ouvrages de la Boëtie, et le seul dont nous ne devions pas la conservation à Montaigne. Publié pour la première fois en 1576, dans les *Mémoires de l'état de la France sous Charles neufiesme*, il se trouve ordinairement réuni aux *Essais* de Montaigne. M. Feugère en a comparé les différents textes et les a purgés de beaucoup de fautes. II. Les *Traductions*, qui comprennent les *Œconomiques d'Aristote*, la *Mesnagerie de Xenophon*, les *Règles de mariage de Plutarque*, la *Lettre de consolation de Plutarque à sa femme*, précédées de l'avertissement de Montaigne au lecteur et de ses lettres à M. de Lansac, à M. de Mesmes et à Mademoiselle de Montaigne; III. Les *Poésies latines*, avec la lettre de Montaigne à M. de l'Hôpital; IV. Les *Poésies françaises*, avec la dédicace de Montaigne à Madame de Grammont et sa lettre à M. de Foix. Les nombreuses notes philologiques qui accompagnent les textes ajoutent beaucoup au mérite de cette édition.

Digitized by Google

Œuvres d'Horace, traduites en vers avec le texte en regard, par L. Duchemin, deuxième édition. Paris, imprimerie de Firmin Didot, librairie de J. Lecoffre et de L. Hachette, 1846, 2 vol. in-8° de XXIX-424 et 460 pages. — L'auteur de cette traduction, qui, reprenant son œuvre, a fait des efforts honorables pour accorder, ce qui est si difficile quand il s'agit d'un poëte aussi concis et aussi plein, la fidélité et l'élégance, avait déjà publié en 1844 (mêmes imprimerie et librairie, 3 vol. in-8°) la troisième édition d'une traduction en vers des *Œuvres de Virgile*.

SAVOIE.

De l'origine, de la forme et de l'esprit des jugements rendus au moyen âge contre les animaux, avec des documents inédits, par Léon Ménabréa. Chambéry, imprimerie et librairie de Puthod, 1846, in-8° de 161 pages. (Extrait du tome XII des *Mémoires de la société royale académique de Savoie.*) — L'usage, si répandu dans le moyen âge, de citer les animaux en justice, paraît remonter au XIe siècle : il s'éteignit au XVIIIe. Le souvenir de quelques-unes de ces singulières procédures nous a été conservé par des écrivains de divers temps. De nos jours, M. Berriat Saint-Prix a recueilli sur cette matière un assez grand nombre de faits curieux dont il a fait l'objet d'un mémoire inséré au tome VIII des *Mémoires de la société des antiquaires de France*. L'auteur de l'opuscule que nous annonçons ajoute un document nouveau à ceux du même genre que l'on connaissait déjà, en publiant les pièces originales d'un procès intenté, en 1587, par les syndics de la commune de Saint-Julien, près de Maurienne, contre des *verpillons* ou *amblevins*, sorte de mouches vertes qui dévastaient les vignobles des environs. On lui saura gré aussi d'avoir joint aux actes de cette bizarre instruction la réimpression d'un petit ouvrage devenu très-rare : le *Traité des monitoires, avec un plaidoyer contre les insectes*, par spectable Gaspard Bailly, advocat au souverain sénat de Savoie. (Lyon, Gallien, 1668, in-4° de 44 pages.) M. Ménabréa ne s'est pas borné à mettre en lumière ces textes intéressants; il les a accompagnés d'une dissertation étendue dans laquelle il recherche l'origine, la nature et la forme des procès que l'on intentait aux animaux. On trouvera dans ce travail des réflexions ingénieuses et une appréciation généralement juste des idées qui avaient cours dans le moyen âge. Mais le lecteur le plus disposé à juger avec impartialité cette grande époque historique aura peut-être quelque peine à admettre cette conclusion de l'auteur: « qu'une pensée toute philosophique a présidé à la coutume de prononcer judiciairement la malédiction et le bannissement contre les animaux nuisibles, et que ce système n'a été calomnié de nos jours que parce qu'on l'a profondément méconnu. »

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

._ JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1846.

Sur la planète nouvellement découverte par M. Le Verrier, comme conséquence de la théorie de l'attraction.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Les premiers efforts de Newton, pour remonter des lois de Kepler au principe mécanique des mouvements célestes, datent de 1666. A cette époque, âgé de 23 ans, il avait déjà découvert le calcul des fluxions et l'analyse de la lumière. Mais la loi de la gravitation universellement étendue à toutes les particules matérielles ne lui fut complétement démontrée qu'en 1682, après que la mesure d'un degré du méridien terrestre, exécutée en France par Picard, eut donné une évaluation du rayon de la terre plus exacte qu'on ne l'avait eue jusqu'alors [2]. Car cet élément lui était indispensable pour constater que la force centrale qui retient la lune dans son orbite, et la pesanteur qui sollicite les corps placés à la surface de la terre, ne sont en réalité qu'une même force, modifiée en raison inverse du carré des distances au centre commun. Peu enclin à dévoiler ses conceptions, et fatigué aussi des luttes scientifiques où la publication de ses travaux antérieurs l'avait engagé, Newton suivit en secret, pendant deux ans, les innombrables déductions de cette

[1] Voir le premier au cahier d'octobre, p. 577. — [2] Newton ne nomme point Picard. Mais, en prenant pour donnée de son calcul la longueur que la mesure de l'astronome français assigne au contour d'un grand cercle de la sphère terrestre, il ajoute : « Uti *a Gallis* definitum est. »

Digitized by Google

grande découverte; et ce fut seulement lorsqu'il vit que d'autres commençaient à entrer dans cette voie nouvelle, qu'il put se résoudre à la révéler. Il s'y détermina enfin sur les vives instances de Halley, dont l'admiration sincère, active, intelligente, obtint de lui ce sacrifice. Deux autres années d'un travail prodigieux furent employées pour achever la rédaction de cette œuvre, et pour y ajouter le IIIe livre, de *Systemate mundi*, qui comprend toutes les applications de la gravitation à la mécanique et à la physique céleste. L'ouvrage entier, intitulé *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, fut publié en 1687. Son apparition excita en Angleterre une admiration générale, qui dut être accompagnée d'une sorte de stupeur à voir de tels sujets, et en si grand nombre, soumis au calcul par un seul homme, pour la première fois. Halley s'empressa d'introduire les résultats de Newton dans toutes les parties des tables astronomiques; il en fit des applications habiles et hardies à la théorie des comètes; il contribua plus que personne à célébrer et à répandre la gloire de leur auteur. Mais ces résultats furent ainsi d'abord acceptés et utilisés, plutôt que discutés ou même compris, par la généralité des compatriotes de Newton. Maclaurin seul, avec beaucoup de génie mathématique, fit quelques pas au delà, dans la même voie. Cette immobilité des esprits, après une si grande impulsion, semble avoir dû être une conséquence immédiate et nécessaire de la contexture du livre des principes. Il y avait d'abord la difficulté propre du sujet; une si grande multitude de questions nouvelles; tant de démonstrations profondes à étudier individuellement; puis, l'absence de toute explication qui indique pourquoi elles se succèdent, comment elles s'enchaînent, et qui conduise l'esprit de l'une à l'autre. Car la méthode d'exposition suivie dans cet ouvrage est une synthèse sévère, qui démontre et prouve, plutôt qu'elle n'instruit. C'est un maître, non pas un guide. Aussi, la persistance presque superstitieuse des savants anglais à conserver ces formes de raisonnements disjoints, où chaque pas nouveau exige un nouvel effort, devint-elle, pour eux, une entrave qui arrêta pendant longtemps leur marche; et ce fut hors de l'Angleterre, sous l'influence d'idées plus libres et plus fécondes, que Newton dut avoir des continuateurs.

Un demi-siècle fut employé à les préparer. Tout ce temps fut nécessaire pour que le livre des *Principes* pût être compris. Les mathématiciens du continent le reçurent d'abord avec une extrême froideur. Deux ans après son apparition, Leibnitz ne l'avait pas seulement regardé; et il fabriquait de vains systèmes, pour aborder ces grands problèmes de mécanique céleste, que Newton avait rigoureusement résolus. Huyghens, en 1690, écrivait à Leibnitz que l'attraction newtonienne lui paraît

Digitized by Google

absurde. Bien des années après encore, en 1727, dans l'éloge de Newton, le spirituel Fontenelle, écho discret des opinions régnantes, ne présente l'idée de l'attraction qu'avec une extrême réserve. « Il faut, dit-il, être sur ses gardes, pour ne lui pas imaginer quelque réalité. On est exposé au péril de croire qu'on l'entend. »

Outre les difficultés que la profondeur du sujet et l'austérité de la forme opposaient à la compréhension du livre des *Principes*, deux causes puissantes retardèrent le moment où il fut apprécié à sa véritable valeur.

Les tourbillons de Descartes, si faciles, si commodes, si imperturbablement admis jusqu'alors, n'étaient plus qu'un songe. Ils s'évanouissaient comme les brouillards au lever du soleil. Bien plus, à la méthode d'intuition, partout employée pour imaginer la nature, succédait une méthode toute contraire. Descartes s'élance d'abord aux abstractions; puis descend aux faits, n'importe s'il les trouve. Newton remonte lentement, sûrement, des faits aux abstractions, s'arrêtant avec un doute stoïque au point où l'induction mathématique lui manque. Jamais l'esprit humain ne reçut une saccade si brusque, si imprévue. Il lui fallait bien quelque temps pour prendre la nouvelle allure qu'on lui donnait.

Puis, tout ce qu'il y avait alors de mathématiciens, hors de l'Angleterre, était groupé autour de Leibnitz. Animés par l'inspiration de ce grand esprit, et guidés par son exemple, ils exploitaient avec ardeur une veine de découvertes qui devait leur sembler bien autrement attrayante, celle du calcul infinitésimal. La puissance prodigieuse de ce nouvel instrument intellectuel, d'une application si étendue par la généralité de l'abstraction sur laquelle il repose, et si facile à manier par la netteté de la notation qui l'exprime, ouvrait, dans toutes les parties des mathématiques, des multitudes de voies inconnues, qui semblaient presque accessibles aux faibles comme aux habiles, et s'offrir sans bornes aux explorateurs. La rivalité de deux grands hommes animait encore la lutte; et les disciples de Leibnitz se glorifiaient de voir son triomphe dans leurs succès. La méthode des fluxions n'eut presque aucune part à cet essor nouveau de l'analyse mathématique. Car le théorème si fécond que Taylor présenta primitivement sous ces formes ne laissa voir toute la simplicité de la loi de dérivation qu'il exprime, qu'après en avoir été dépouillé. Quand on ne saurait pas comprendre combien l'association des idées mécaniques et le manque d'une notation littérale donnent, à la méthode newtonienne, d'infériorité pratique comparativement à l'invention de Leibnitz, on en peut juger par la différence des effets. La première a été puissante dans les mains de Newton,

Digitized by Google

la seconde dans les mains de tous. L'une tenait sa force de lui, l'autre d'elle-même. Le procès est jugé.

L'analyse infinitésimale fut d'abord employée comme instrument abstrait, pour la résolution des problèmes de mathématiques pures. Ce fut surtout l'œuvre incessante et féconde des quatre Bernoulli, bientôt suivis et dépassés par Euler. Ces premières épreuves, en montrant la puissance de la nouvelle langue algébrique, fournirent des occasions nombreuses de l'étendre et de la perfectionner. Alors on s'enhardit à l'introduire dans les questions de mécanique rationnelle. Les tentatives que l'on fit pour l'y adapter la montrèrent sous d'autres formes, qu'on ne lui soupçonnait pas. Elle put exprimer les relations les plus secrètes des mouvements des corps, solides, liquides, aériformes. Ici on retrouve encore les Bernoulli et l'infatigable Euler, auxquels vient bientôt se joindre d'Alembert, l'un des plus grands promoteurs de ces théories. Avec ces nouvelles armes, on essaya d'attaquer les questions de mécanique céleste. On reprit d'abord celles que Newton avait déjà traitées; on rectifia les détails de ses solutions, et on les étendit par une analyse plus générale. Enfin on aborda celles que lui-même n'avait pas pu atteindre; et, si elles ne sont pas encore toutes complétement résolues, du moins on a pu exprimer, en langage mathématique, les relations de mécanique dont elles dépendent. Mais ce fut toujours avec cet instrument merveilleux du calcul infinitésimal, devenu plus puissant et plus pénétrant à mesure qu'on s'en servait davantage, que cette œuvre devint possible. Elle a été accomplie par les efforts continus des grands analystes qui, depuis un siècle, ont succédé sans interruption les uns aux autres, en s'accompagnant dans une portion de leur carrière, Euler, Clairaut, d'Alembert, Lagrange, Laplace. C'est la somme de tous ces travaux, tant accrue par lui-même, que nous avons vue de nos jours, rassemblée par le dernier d'entre eux dans cet ouvrage impérissable, où nous admirons, embrassés et enchaînés par des formules générales, tous les phénomènes de la mécanique et de la physique des cieux.

Ici, comme je l'ai fait pour le livre de Newton, je n'extrairai de cette collection de découvertes que ce qui est indispensable pour l'intelligence du sujet que je traite. Et je ne puis mieux me guider dans ce choix, qu'en suivant le fil des idées par lesquelles on s'y est trouvé conduit.

Lorsque l'analyse mathématique parut avoir acquis assez de force pour être appliquée aux phénomènes de physique céleste les plus immédiatement observables, vers 1730, l'Académie des sciences de Paris entreprit de diriger les recherches des savants vers ce but, par son intervention propre, et par les sujets de prix qu'elle proposait. Des as-

Digitized by Google

tronomes mathématiciens, pris parmi ses membres, furent envoyés au Pérou et en Laponie, pour mesurer les degrés du méridien et les longueurs du pendule à secondes, dans les latitudes les plus distantes où l'on pût se placer, afin d'obtenir des notions certaines sur la figure de la terre et sur les variations de la pesanteur en diverses parties de sa surface, deux choses que Newton avait pu seulement prévoir. On constata ainsi que la terre est aplatie vers ses pôles de rotation, et que l'intensité de la pesanteur à sa surface va en décroissant des pôles vers l'équateur, comme il l'avait dit, mais avec des différences dans les nombres. Cette discordance provient de ce que, pour simplifier ce problème dont la difficulté était alors immense, il avait supposé la terre homogène, ce qu'elle n'est pas. Clairaut le résolut bientôt après, sans cette restriction, en la supposant seulement formée de couches elliptiques. Suivant toujours les mêmes vues, l'Académie proposa, pour le sujet de prix de 1740, la théorie du flux et du reflux de la mer, dont Newton avait établi les premiers principes avec une sagacité admirable, en suppléant, par la force de son génie, à l'impuissance des calculs de son temps. Le prix fut partagé entre quatre pièces, dont les auteurs étaient Maclaurin, Daniel Bernoulli, Euler, et un jésuite nommé Cavalleri, qu'il ne faut pas confondre avec l'ingénieux inventeur de la doctrine des indivisibles, publiée un siècle auparavant. On avait demandé plus qu'il n'était possible de faire. Aucune des pièces couronnées n'atteignait le but. Mais elles montrent très-bien la phase de transition dans laquelle les idées et les méthodes se trouvaient alors. La pièce de Maclaurin est toute synthétique. C'est la forme du maître. Il y démontre plusieurs théorèmes relatifs aux attractions des sphéroïdes homogènes, qui sont justement admirés. On voit là, peut-être, le dernier effort que la synthèse puisse faire pour pénétrer dans les questions naturelles. Mais on voit, non moins clairement, qu'elle ne peut qu'en détacher des points isolés, et non pas embrasser leur ensemble. Le mémoire de Daniel Bernoulli offre cette ingénieuse association des méthodes analytiques et des discussions physiques, qui distingue tous ses ouvrages. La pièce d'Euler est un canevas d'hypothèses, brodé de calculs. Toutefois on y trouve le premier exemple de l'intégration d'une équation différentielle du second ordre à dernier terme variable, *quæ*, dit-il, *per methodos mihi familiares tractari poterit.* Ce trait brillant d'analyse suffisait pour qu'on le reconnût. La pièce de Cavalleri est sans valeur. Mais c'est surtout dans le fonds des idées embrassées par les quatre auteurs que l'on voit bien le caractère de l'époque. Maclaurin est newtonien pur. Bernoulli est un newtonien nouveau, qui s'excuse de quitter le camp de Descartes. Euler

est cartésien d'opinion, et newtonien en calcul. Le jésuite est purement cartésien. M. Laplace en jette tout le tort sur ce dernier, dans l'analyse des quatre pièces, qu'il connaissait mieux que personne; et il dit que les trois premières sont *fondées sur le principe de la pesanteur universelle*[1]. Mais comment admettre cela pour la pièce d'Euler, quand on y lit : « Explosis hoc saltem tempore qualitatibus occultis, missaque Anglorum « quorumdam attractione quæ cum saniori philosophandi modo nulla- « tenus consistere potest. . . » et, un peu plus loin : « Causam igitur « fluxus ac refluxus maris proximam, in binis vorticibus materiæ cujus- « dam subtilis collocamus, quorum alter circa solem, alter vero circa « lunam circumagatur! » Il faut croire que M. Laplace aura fait ici une restriction mentale en faveur d'Euler.

Le premier pas considérable au delà de Newton, celui qui recula enfin les bornes d'une de ses grandes théories, se voit dans le traité de Clairaut sur la figure de la terre publié en 1743. L'accroissement continu de puissance que l'esprit humain reçoit du temps et du travail ne se montre nulle part mieux que dans cet ouvrage, où la synthèse ancienne et l'analyse nouvelle, combinées avec un art admirable et une lucidité surprenante, sont employées ensemble et tour à tour pour démontrer, ou découvrir presque sans peine, les vérités les plus étendues. Clairaut ne s'astreint pas d'abord à la loi unique de l'attraction newtonienne réciproque au carré des distances. Il commence par établir généralement les équations différentielles, jusqu'alors inconnues, qui expriment les conditions d'équilibre des masses fluides, soit homogènes, soit hétérogènes, ou composées d'un nombre quelconque de fluides divers, dont les molécules sont individuellement sollicitées par des forces arbitrairement choisies, et soumises à une attraction mutuelle variant suivant une loi quelconque de distance, lente ou rapide. Ces principes étant posés, considérez la terre et les planètes comme de pareilles masses primitivement fluides, tournant sur elles-mêmes, puis devenues totalement ou partiellement solides, en conservant la figure qu'elles avaient prise dans l'état de fluidité, après que toutes leurs parties se sont mises dans un équilibre relatif sous l'influence des forces quelconques qui les sollicitaient. Il est évident que leur forme finale devra se trouver astreinte aux règles générales d'un tel équilibre; qu'elle en décélera les conditions particulières; et qu'ainsi on pourra remonter à ces conditions, en étudiant les effets observables qui en sont les conséquences mécaniques, c'est-à-dire en mesurant, sur la planète refroidie

[1] *Mécanique céleste*, livre XIII, p. 149, édition de 1825.

Digitized by Google

et devenue solide, les longueurs des degrés du méridien à diverses latitudes, et les longueurs du pendule à secondes qui montrent comment y varie la gravité. Ayant établi ce type général de tous les mondes matériels, Clairaut n'a plus qu'à voir quel cas particulier est réalisé dans le nôtre. Prenant donc la gravitation newtonienne comme un mode possible parmi toutes les lois concevables d'attraction réciproque, il cherche si elle est confirmée par le petit nombre d'opérations effectuées de son temps sur les méridiens terrestres; et, après avoir montré qu'elle se rapproche de leurs indications plutôt qu'elle ne s'en éloigne, il présente ce genre de comparaisons comme devant avoir une utilité fort importante « en ce que, dit-il, elles achèveront peut-être de décider en faveur du système de M. Newton, qui a tant d'apparence d'être vrai. » On voit ici avec quelle prudente lenteur les esprits changeaient de route. C'était l'aurore de la vraie philosophie scientifique, le doute de Descartes associé à la méthode de Newton. Je me crois ainsi raisonnablement justifié pour avoir insisté sur la beauté de cet ouvrage, et je remercie la logique de s'être trouvée si bien d'accord avec mon penchant. D'Alembert est allé ensuite, dans le même sujet, plus loin que Clairaut, et M. Laplace plus loin que d'Alembert; c'est le sort des travaux scientifiques d'être toujours dépassés par les progrès que le temps amène, et qu'eux-mêmes ont excités. Mais le livre de Clairaut ne vieillira point, et on ne le refera jamais; pas plus qu'on ne refera les ouvrages de Lagrange, parce que ce sont des chefs-d'œuvre de science, unie à une clarté suprême d'exposition. Et puis, dans ce temps, où chacun lamine si industrieusement son mérite propre et celui des autres pour s'en recouvrir, n'avons-nous pas toute raison de louer Clairaut, qui fut, dans ces feuilles mêmes, un de nos collaborateurs? La justice nous commande ce que notre intérêt nous conseille, c'est être trop heureux[1] !

Je retourne à cette époque d'hommes de génie. En 1747, le problème des perturbations planétaires fut enfin attaqué par trois d'entre eux simultanément. Clairaut et d'Alembert entreprirent de calculer les perturbations du mouvement de la lune autour de la terre, opérées par l'action du soleil; Euler celles du mouvement de Saturne produites par

[1] L'éloge de Clairaut, comme collaborateur du *Journal des Savants*, se trouve en tête du numéro d'avril 1766. Il n'est pas signé; mais il est empreint d'un sentiment d'admiration et d'estime, mêlé d'affection, qui fait honneur à celui qui l'a écrit, presque autant qu'à celui qui l'a mérité. Clairaut avait été attaché au *Journal des Savants* par M. de Malesherbes. Il avait succédé, dans cet emploi, à Bouguer, et Lalande lui a succédé.

Digitized by Google

l'action de Jupiter. Ces deux questions, de nature analogue, mais d'une difficulté très-inégale, sont restées célèbres dans les sciences mathématiques, sous la dénomination commune de *problème des trois corps*, qui spécifie le nombre limité des réactions mutuelles qu'on y considère. L'Académie des sciences l'avait proposé en 1746 pour sujet de prix. Je ne sais qui a dit que les découvertes *sont dans l'air*. Cela exprime très-bien qu'elles éclatent toujours ici ou là, quand le temps les a suffisamment préparées. La remarque ne s'est jamais trouvée plus vraie que dans cette circonstance. La pièce d'Euler, envoyée de Saint-Pétersbourg, arriva au secrétariat de l'Académie, le 27 juillet 1747. C'est le premier pas dans ces hautes recherches, et il est immense. Le problème mécanique est posé mathématiquement. Les difficultés analytiques qui s'opposaient à sa solution sont renversées avec une force d'invention infinie. La route est ouverte; il n'y a plus qu'à suivre. Les mémoires de Clairaut et de d'Alembert furent présentés à l'Académie peu de mois après cette date. Tous deux avaient fait en secret leur travail sans s'être rien dit. Tous deux le communiquèrent à l'Académie le même jour, sans s'être avertis de leur intention; et ils arrivaient par des voies peu différentes à des résultats pareils. Leurs méthodes n'avaient rien de commun avec celle d'Euler.

On est bien loin de là aujourd'hui. Il n'y a plus de problème des trois corps. Le calcul embrasse les mouvements d'un nombre quelconque de corps célestes, réagissant les uns sur les autres par attraction. Euler d'abord, puis Lagrange, puis Laplace, ont attaqué la question dans toute sa généralité, et l'ont résolue *analytiquement*. La suite de ces travaux est admirablement exposée dans le livre XV de la mécanique céleste. L'auteur pouvait dire, *quorum pars magna fui!* C'est là qu'il faut la voir. Toutefois il faudra nécessairement que je montre en quoi consiste ce grand problème des perturbations planétaires, comment on sépare les difficultés qui le compliquent, par quels artifices, et avec quel degré d'exactitude on les résout. Car la découverte que je veux faire comprendre vient de là, puisque l'astre inconnu a été révélé et défini par la portion des perturbations observées d'Uranus, que les autres planètes, jusque-là connues, ne pouvaient produire. Mais cet exposé aura plus d'intérêt, et sera mieux saisi, n'étant pas séparé d'une si brillante application, où l'on pourra voir les abstractions théoriques immédiatement réalisées dans un magnifique résultat. Je remets donc à la faire alors; et, revenant à l'époque où les grands analystes que j'ai nommés ne voyaient plus aucune question de physique ou de mécanique céleste qui semblât inaccessible à leurs calculs, je vais ra-

Digitized by Google

conter comment la sphère de leurs recherches se trouva tout à coup agrandie, quand ils s'y attendaient le moins.

Euler et d'Alembert vivaient encore, Lagrange et Laplace étaient dans toute leur force, lorsque la découverte d'une planète nouvelle vient mettre à l'épreuve les méthodes qu'ils avaient préparées. Le 13 mars 1781, Herschel, étudiant les étoiles des Gémeaux, voisines de l'écliptique, aperçut parmi elles un petit astre qui s'en distinguait comme ayant un disque sensible, et une lumière plus tranquille : c'était Uranus. Il lui reconnut un mouvement propre dans les nuits suivantes. Herschel prit d'abord ce nouvel astre pour une comète, qui semblait fort extraordinaire en ce qu'elle était sans queue et sans nébulosité. Il l'annonça comme telle aux astronomes, qui la reçurent de même; et, après quelques semaines d'observations, ils se mirent à calculer l'orbite parabolique qu'elle devait suivre. Mais l'astre s'écartait toujours rapidement de chaque parabole à laquelle on prétendait l'assujettir. Enfin, un amateur zélé d'astronomie, le président Saron, fut conduit, par des essais numériques désespérés, à s'apercevoir que l'orbite pourrait bien être circulaire. En suivant cette idée, il trouva qu'il fallait placer le nouvel astre fort au delà de Saturne, bien moins toutefois qu'il ne l'est en réalité. Heureusement M. Laplace venait de préparer une méthode pour la détermination des orbites paraboliques, qui s'applique aussi à l'ellipse avec quelques modifications. Il la communiqua au président Saron, et le guida vers des résultats plus assurés. On fit d'abord mouvoir l'astre dans un cercle; plus tard, on obtint les éléments de son ellipse par cette méthode, et aussi par des calculs purement trigonométriques. On reconnut alors, au grand étonnement de tout le monde, que c'était bien réellement une nouvelle planète, circulant autour du soleil à une distance double du rayon de l'orbe de Saturne. On avait tout à fait oublié les prévisions de Clairaut.

Je ne rappelle pas ces détails pour raconter des anecdotes. J'ai trop de hâte d'arriver à mon but. Mais il est essentiel de faire remarquer l'état où se trouvait alors la science astronomique, et celui où elle est maintenant parvenue. Quand une comète nouvelle a été observée pendant quelques jours, sa parabole se calcule en peu d'heures, assez approximativement pour ne pas la perdre; et, quel que soit l'astre, planète ou comète, dès qu'on lui a vu décrire, sur son orbite, un arc de quelques degrés, on peut trouver la forme aussi bien que les éléments de cette orbite, par une méthode due à M. Gauss. Même, si l'astre est tellement éloigné du soleil qu'il se déplace avec une extrême lenteur, comme la planète Le Verrier, qui décrit moins de 2° par an, deux obser-

Digitized by Google

vations, séparées par un intervalle de quinze ou vingt jours, suffisent déjà pour connaître, avec peu d'erreur, sa distance actuelle; surtout, quand il se trouve dans la partie du ciel diamétralement opposée au soleil, ou, suivant l'expression astronomique *en opposition*, comme cela avait lieu le mois dernier pour la nouvelle planète, conformément à la prédiction de M. Le Verrier. L'opération est même alors très-facile. Car, dans un tel cas, la terre parcourant la partie de son orbite la plus proche de l'astre, la corde de l'arc qu'elle a décrit devient la base d'un triangle rectiligne, dont les deux autres côtés sont les rayons visuels dirigés vers l'astre dans les deux observations, en sorte que l'on connaît les angles qu'ils forment avec cette base. On peut donc calculer les deux distances de la terre au sommet du triangle, comme on calcule, dans la levée des plans, la distance d'un objet fixe, aux deux extrémités d'une base de longueur connue, d'où on l'a observé. A la vérité, l'objet céleste ayant un mouvement propre, de même sens que celui de la terre, et angulairement moins rapide, les deux rayons visuels dirigés à ses positions successives se coupent au delà de l'orbite qu'il décrit; et le sommet du triangle est ainsi un peu plus distant de la terre qu'il ne l'est lui-même. Toutefois, si l'on suppose son mouvement circulaire, pour une première approximation, sachant qu'il est assujetti aux lois de Kepler, on corrige sans peine l'effet du déplacement de l'astre; et l'on obtient sa distance réelle à la terre dans les deux observations, d'où l'on conclut sa distance au soleil par une réduction trigonométrique. On n'a ainsi qu'un rayon vecteur local de l'ellipse; et encore, sa longueur est rendue assez incertaine par la petitesse de la corde de l'arc terrestre, qui est employée comme base de la triangulation. Néanmoins c'est toujours un sujet de satisfaction scientifique, que l'on puisse évaluer si vite des choses si grandes, fût-ce à peu près. On avait déjà fait ce calcul pour la planète de M. Le Verrier, quinze jours seulement après qu'on l'eut trouvée à sa place prédite. Le résultat, dans son incertitude, confirme pleinement l'ordre de distance qu'il lui avait assigné.

Or, ici, une question se présente. Puisque toutes ces déterminations d'orbites et de distances s'obtiennent aujourd'hui avec tant de promptitude et de facilité, comment, lors de la découverte d'Uranus, a-t-il fallu des essais si longs et si détournés pour s'apercevoir que c'était une nouvelle planète, et calculer son ellipse? C'est que, pendant ce court intervalle d'un demi-siècle, il s'est opéré dans les sciences physiques et mathématiques un immense mouvement de propagation. En 1780, presque toutes les grandes questions de la mécanique céleste avaient été traitées et résolues. La plupart des méthodes analytiques employées au-

jourd'hui étaient préparées. Mais, à l'exception des ouvrages mathématiques d'Euler, chefs-d'œuvre de clarté, et des traités de mécanique générale ou appliquée, écrits par d'Alembert avec une obscurité qui les rend presque illisibles, le reste était disséminé dans les grandes collections académiques, d'un accès difficile, où chaque question ne pouvait être étudiée avec fruit qu'en cherchant et suivant tout le fil des travaux dont elle avait été l'objet. Les problèmes de mécanique céleste étaient donc alors à la portée d'un bien petit nombre d'esprits supérieurs. Aussi la généralité des astronomes, sauf de rares exceptions, se composait d'observateurs arithméticiens, sachant calculer des triangles sphériques. Ils recevaient des géomètres les théories et les formules, presque sans les comprendre, et sans pouvoir faire autre chose que les appliquer. De leur côté, les géomètres, étrangers aux pratiques astronomiques, acceptaient les observations comme autant de faits, sans pouvoir les diriger, ni même apprécier leur valeur. Cet état de choses ne changea qu'après qu'il eût paru des ouvrages d'ensemble, et qu'il se fût formé des hommes embrassant à la fois les observations et les théories. Au premier rang de date, peut-être de génie, s'éleva la *mécanique analytique* de Lagrange, publiée en 1788. Les orages qui troublèrent bientôt après la France et l'Europe suspendirent le mouvement qui allait commencer. Mais aussitôt qu'ils furent passés, on le vit reprendre partout simultanément. L'Allemagne eut Olbers, l'illustre M. Gauss, puis Bessel, à la fois mathématiciens et astronomes, dont les ouvrages répandirent chez leurs compatriotes l'alliance heureuse et nécessaire des observations et des théories. En France, les écoles normales montrant aux yeux de tous Lagrange et Laplace, puis l'école polytechnique, se parant de Lagrange et s'animant de Monge, comme professeurs, firent descendre les sciences les plus sublimes dans de jeunes esprits, qu'elles enflammèrent d'une ardeur générale. On vit alors qu'il n'y avait rien de trop beau, de trop élevé, pour l'enseignement public. Par l'exemple et par l'inspiration de ces hommes de génie devenus maîtres, l'exposition des éléments des sciences mathématiques prit une forme toute nouvelle. Elle devint à la fois générale et simple, claire et profonde. Les ouvrages de Lacroix, de Legendre, de Monge, transportèrent les plus hautes théories dans l'instruction commune, et les répandirent sans les abaisser. Ils ouvrirent ainsi les esprits à l'intelligence des grands ouvrages d'analyse que Lagrange publiait vers le même temps, et ils les préparèrent à pénétrer les profondeurs de ce traité général de mécanique céleste, où Laplace a présenté l'ensemble de toutes les découvertes faites par les quatre hommes de génie qui furent ses contemporains, et par lui-même, dans toutes les parties du

Digitized by Google

système du monde, pendant les soixante-dix années qui avaient précédé. Ces belles théories n'ont pas cessé depuis d'être publiquement professées dans notre haut enseignement mathématique; elles se sont propagées, jusqu'à devenir presque populaires parmi la jeunesse savante. Voilà comment des applications autrefois difficiles, n'étant plus aujourd'hui qu'un jeu, d'autres, qui auraient paru alors impraticables, sont le prix d'heureux efforts.

Je reviens à Uranus. Sa distance moyenne au soleil, presque double de celle de Saturne, ramena l'attention sur un singulier rapport de nombres, que l'on appelle communément *la loi de Bode*, cet astronome l'ayant signalé comme très-digne de remarque, dès l'année 1778, dans un ouvrage fort répandu, intitulé *Introduction à la connaissance du ciel étoilé*. Toutefois, Lalande, dans sa *Bibliographie astronomique*, le donne comme ayant été primitivement indiqué par Titius, professeur de Wittemberg, dans une traduction allemande du traité de Bonnet sur la *contemplation de la nature*[1]. Pour lui conserver sa simplicité prophétique, il faut le prendre tel qu'il a été d'abord aperçu, en l'établissant sur les distances du soleil aux six anciennes planètes, la terre comprise. Nous les tirerons du tableau inséré à la fin de l'article précédent, page 594. Le demi-grand axe de l'ellipse terrestre y est pris pour unité de longueur. Mais nous rendrons cette unité dix fois plus grande, en reculant d'un rang vers la droite la virgule qui la séparait de la première décimale suivante, et nous appliquerons la même opération à toutes les autres distances pour maintenir leurs rapports; puis, leurs expressions étant ainsi agrandies, nous prendrons seulement les nombres entiers qui en sont les plus proches, en négligeant les fractions ultérieures qui compliqueraient inutilement cet aperçu. Nos six distances auront alors les valeurs suivantes, au-dessus desquelles j'écris respectivement les noms des planètes qui leur correspondent.

Mercure,	Vénus,	La Terre,	Mars,	....	Jupiter,	Saturne.
4	7	10	15	....	52	95

Si l'on veut qu'il y ait continuité dans la succession de ces nombres, on devra admettre que la série n'est pas complète, et qu'il manque un terme entre Mars et Jupiter. Il y aura donc une planète de plus entre ces deux-là. C'est ce que Kepler avait soupçonné par cette raison même, et sa prévision a été confirmée par la découverte des petites planètes. Mais il n'avait pas pu assigner la place de cet intermédiaire, n'ayant pas

[1] *Bibliographie astronomique* de Lalande, p. 845, article relatif à la planète *Cérès*.

Digitized by Google

aperçu la loi de la progression, quoiqu'il l'eût longtemps cherchée, et qu'elle fût bien simple.

Pour la voir, retranchez 4, c'est-à-dire le nombre de Mercure, de tous les suivants; puis écrivez de nouveau tous les restes dans le même ordre. Il en résultera cette nouvelle série :

Mercure,	Vénus,	La Terre,	Mars,	....	Jupiter,	Saturne.
0	3	6	11	....	48	91

Ici, la loi devient évidente; 6 est double de 3, et 11 presque double de 6. Supposez 12, pour rendre le rapport exact. Alors, en continuant de doubler, vous aurez 24 pour le terme intermédiaire entre Mars et Jupiter; ensuite 48, qui s'accorde avec le nombre de Jupiter; puis 96, qui excède peu celui de Saturne; et enfin 192, qui sera celui de la planète immédiatement suivante. Restituez à ce dernier le nombre constant 4 que vous aviez soustrait, la distance de cette planète au soleil sera 196. Or l'observation donne 192 pour la distance moyenne d'Uranus. La loi se soutient donc encore, sauf un petit écart, en excès, comme pour Saturne. Maintenant, voulez-vous aller au delà d'Uranus, et présager la distance de la planète qui devrait lui être immédiatement ultérieure? Doublez le nombre précédent 192, ce qui vous donne 384, puis ajoutez 4, et la distance de cette planète au soleil devra être 388, suivant la règle. Les calculs de M. Le Verrier lui ont donné pour la sienne 360; et les observations déjà faites semblent annoncer que l'évaluation définitive pourra être tant soit peu moindre. La progression n'est donc plus aussi juste, sans être tout à fait fausse, et elle continue à pécher par excès. Ainsi, à ces distances, l'accroissement par duplication marche trop vite; il écarte trop du centre du soleil les planètes qui s'en seraient les premières isolées.

L'accord si proche que cette règle avait encore offert pour Uranus donnait beaucoup plus de force à l'idée de Kepler, qu'il devait exister une planète dans ce grand intervalle de nombres, compris entre Mars et Jupiter. La progression indiquait même à quelle distance du soleil elle devait être; car le terme correspondant de la série étant 24, la restitution de la constante 4 donnait 28. Les astronomes s'excitèrent vivement à chercher ce nouvel astre. Vingt-quatre d'entre eux, au nombre desquels se trouvait Olbers, s'associèrent pour ce but, sous la direction de Schrœter, et se partagèrent le ciel en zones que chacun se mit ardemment à explorer : ils ne la trouvèrent point. Mais Piazzi, qui ne la cherchait point, la trouva, dans la nuit du 1er janvier 1800. Ayant eu besoin d'étudier minutieusement, plusieurs jours de suite, une petite plage du ciel, pour fixer la position

Digitized by Google

d'une étoile mal indiquée, qu'il voulait placer dans son catalogue, le hasard amena Cérès dans sa lunette; et la continuité des comparaisons qu'il avait à faire le conduisit à voir qu'elle avait un mouvement propre. Il la prit d'abord pour une comète, la suivit jusqu'au 11 février, puis tomba malade et l'abandonna. Dans l'intervalle, il avait annoncé sa découverte à deux astronomes, Bode et Oriani, avec lesquels il était en correspondance. Mais il leur communiquait seulement les deux positions extrêmes où s'était trouvé l'astre, le 3 janvier, jour où il avait acquis la certitude de son déplacement, et le 23 du même mois, date de sa lettre. Il ajoutait, toutefois, que, dans le passage du 11 au 13, le mouvement apparent était devenu direct, de rétrograde qu'il était auparavant. Ces avis n'arrivèrent que deux mois après, quand la planète était déjà perdue dans les rayons du soleil; de sorte qu'il fallait attendre, pour la revoir, jusqu'au mois de septembre, quand elle en serait dégagée. Ce peu de données ne suffisait pas pour calculer l'orbite. M. Gauss put seulement en déduire une évaluation approximative de la distance au soleil, par la méthode que l'on vient d'appliquer à la planète de M. Le Verrier; et cet essai plaçait déjà le nouvel astre entre Mars et Jupiter. Heureusement, Piazzi, sollicité par ses correspondants, peut-être aussi par la crainte que sa découverte ne fût perdue pour toujours, communiqua la totalité de ses observations. D'après ce petit nombre de positions, réparties sur un intervalle de quarante et un jours, pendant lesquels l'astre, vu de la terre, avait décrit un angle dont les branches embrassaient à peine 3°, M. Gauss détermina une ellipse, et calcula une éphéméride indiquant sa route future, avec tant de justesse et de bonheur, que Zach et Olbers purent enfin ressaisir cet atôme planétaire, bien loin de sa place primitive, le 31 décembre et le 1er janvier suivant, précisément une année après sa découverte; de sorte qu'à vrai dire il a été découvert deux fois; une première par hasard, et une seconde par calcul. Sa distance moyenne au soleil, exprimée dans le même système de nombres que nous avons employés tout à l'heure pour les autres planètes, se trouva être définitivement 28, comme l'indiquait la règle de Bode et de Titius.

Ce fut là le commencement d'une suite de découvertes toutes nouvelles, et fort inattendues. Olbers, poussé par quelque secrète inspiration, s'était attaché à étudier minutieusement la partie septentrionale de la constellation de la Vierge, qui avait été peu explorée jusqu'alors. Le 28 mars 1802, il venait d'observer Cérès, lorsqu'il aperçut, non loin d'elle, une toute petite étoile qu'il ne connaissait pas, et qui se trouvait placée en triangle avec deux autres déjà indiquées à cette place dans les catalogues astronomiques, sans mention de celle-là. Surpris du

fait, il la suivit, constata son mouvement propre, la reconnut pour une nouvelle planète qu'il appela Pallas, et, dès le 28 avril suivant, d'après ses observations qu'il communiquait à M. Gauss, celui-ci avait calculé l'ellipse. Chose surprenante! Pallas, comme Cérès, se trouvait placée entre Mars et Jupiter, dans ce même intervalle du ciel que les prévisions de Kepler avaient signalé comme ne devant pas être vide de planètes! Bien plus encore, elle s'y trouvait, juste à la même distance du soleil que Cérès, à cette distance 28 que la règle empirique avait indiquée! L'ingénieux Olbers conçut alors l'idée que ces deux planètes, si petites, pourraient bien être les fragments d'une plus grosse, qui aurait été brisée par quelque explosion, et dont il fallait rechercher les autres débris. En conséquence, il détermina, par le calcul, les régions opposées du ciel où les plans des deux orbites s'entrecoupaient. C'était là que l'explosion avait dû se faire. Car, suivant les lois du mouvement elliptique, les deux fragments et tous les autres possibles, étant partis d'un point commun, devront y revenir dans chacune de leurs révolutions, à des époques rendues seulement diverses par l'inégalité des impulsions initiales, sauf toutefois les écarts qui peuvent leur être imprimés par les attractions des autres planètes, ou qui ont pu être déterminés primitivement par les réactions des fragments les uns sur les autres, au moment de l'explosion. Cette ligne d'intersection des deux orbites, passant par le soleil, aboutissait d'une part à la plage septentrionale de la constellation de la Vierge, de l'autre à la partie occidentale de la Baleine. C'était donc aux environs de ces points du ciel qu'il fallait chercher avec constance. En effet, deux ans plus tard, le 1er septembre 1804, un hasard heureux offrit à l'assiduité de Harding une troisième petite planète, Junon, placée comme les deux autres entre Mars et Jupiter, presque à la même distance moyenne du soleil, et mue dans un plan qui passe presque par ces mêmes nœuds. Olbers comprit qu'il fallait avoir toujours les yeux sur ces points de rencontre. Il proposa aux astronomes d'étudier minutieusement, tous les mois, les parties des deux constellations qui se trouveraient en opposition avec le soleil, et seraient ainsi les plus faciles à explorer. Il se dévoua lui-même sans interruption à cette pénible recherche pendant trois ans; et après ces trois années, le 29 mars 1807, il saisit Vesta, au moment où elle passait dans le rendez-vous céleste, objet de sa prévision. Astrée, que M. Hencke vient de découvrir, à la fin de l'année dernière, se meut aussi dans un plan qui passe très-près de ces mêmes nœuds. Elle est la cinquième de cette famille de petites planètes, toutes placées entre Mars et Jupiter, sur des ellipses dont les grands axes diffèrent à peine; de sorte qu'à chaque révolution elles reviennent pas-

Digitized by Google

ser tout près du point commun, où elles semblent s'être autrefois séparées. Sans doute on en trouvera d'autres. Enfin, par une concordance trop précise pour n'être qu'accidentelle, la distance moyenne au soleil des cinq jusqu'à présent aperçues est exprimée par le nombre 26, à peine différent de 28 que donne la règle de Bode et de Titius. L'existence de ces petits astres change toutes les idées que l'on se formait des corps planétaires. D'après les appréciations de Herschel, le diamètre de Pallas égalerait juste la distance de Paris au Havre. Les autres sont de même ordre. Les grandes inclinaisons de leurs orbites sur l'écliptique les portent bien loin hors des limites de l'ancien zodiaque. En effet, ces inclinaisons étant toutes très-petites pour les autres planètes, puisque celle de l'orbe de Mercure, la plus forte de toutes, n'est actuellement que de 7°, elles dépassent 10° pour Cérès, 13° pour Junon, 34° pour Pallas. L'égalité si approchée des demi-grands axes de ces petites planètes parut être une confirmation presque certaine de l'idée d'Olbers. Lagrange l'a encore fortifiée, en prouvant que leur identité d'origine, comme fragments d'un même corps planétaire brisé par une explosion intérieure, est mécaniquement conciliable avec la diversité de leurs inclinaisons et l'égalité extrêmement approchée des demi-grands axes de leurs ellipses. Car, selon ses calculs, l'intensité de la force explosive, suffisante pour produire les vitesses initiales que leurs mouvements décèlent, ne dépasserait pas vingt fois celle d'un boulet de 24 au sortir de la pièce qui le lance. A la vérité, Lagrange n'a pas compris dans son calcul les effets des réactions que les fragments auraient dû exercer les uns sur les autres dans les premiers instants de leur séparation. Or ces effets auraient pu être alors fort considérables, bien que le progrès de l'écartement ait dû les affaiblir avec rapidité, et en faire ultérieurement disparaître les traces primitives, après que les fragments se seraient suffisamment séparés pour ne plus réagir sensiblement les uns sur les autres que comme de simples points matériels. L'hypothèse d'Olbers et les calculs de Lagrange ont été, je ne dirai pas infirmés, mais modifiés dans leurs éléments physiques, par de très-belles recherches de M. Le Verrier sur les conditions de stabilité de notre système planétaire. Ces conditions se tirent de certaines relations mécaniques, qui doivent exister entre les éléments des orbites d'un nombre quelconque de corps, ayant des masses constantes, séparés par des intervalles très-considérables comparativement à leurs dimensions propres, et agissant les uns sur les autres, comme de simples points matériels, par des attractions proportionnelles à leurs masses, réciproques aux carrés de leurs distances mutuelles. Ces circonstances étant données et particu-

Digitized by Google

larisées pour notre système planétaire, on démontre d'abord que les grands axes des orbites ne peuvent éprouver que des variations périodiques d'une amplitude restreinte, qui ne sauraient les faire croître ni décroître indéfiniment. De là, par une relation mécanique, d'où résulte la troisième loi de Kepler, on conclut déjà que les durées moyennes des révolutions planétaires sont stables. Le premier pas vers ce beau résultat astronomique a été fait par Laplace, le deuxième par Lagrange, le troisième par Poisson, toujours en y découvrant de nouveaux caractères de généralité, qui lui donnent, de plus en plus, l'apparence d'être une loi rigoureuse. On démontre encore que, dans un système planétaire tel que le nôtre, où tous les corps circulent dans un même sens, si les excentricités des orbites et leurs inclinaisons mutuelles sont, à une époque donnée, renfermées dans certaines limites de petitesse, elles resteront éternellement comprises entre des amplitudes pareillement restreintes, où elles ne feront qu'osciller. Ainsi, en admettant que de telles circonstances soient suffisamment réalisées aujourd'hui dans notre système, les ellipses planétaires ne pourront jamais s'aplatir indéfiniment, ce qui ferait tomber les planètes dans le soleil; et leurs plans ne s'écarteront jamais les uns des autres, jusqu'à former entre eux de grands angles; du moins, tant que les corps considérés resteront soumis aux seules forces qui naissent de leurs attractions mutuelles. Lagrange a obtenu le premier les formules analytiques dans lesquelles on découvre ces conditions de permanence ou d'instabilité de tous les systèmes planétaires idéalement possibles, dont la gravitation newtonnienne est le principe moteur. Dans leur généralité abstraite, elles sont sujettes à une éventualité, qu'il soupçonnait ne devoir pas exister pour le nôtre, et il s'était proposé d'éclaircir ce doute. Mais Laplace l'a fait avant lui, en montrant qu'elle n'a pas lieu dans les systèmes composés de corps qui circulent tous dans un même sens, circonstance réalisée pour toutes les planètes du système solaire. Ces résultats ont été, pour Lagrange, la conséquence, ou plutôt l'une des conséquences, d'un immense travail, qui excitera toujours l'étonnement non moins que l'admiration des géomètres, par l'alliance presque inimaginable de tant de génie analytique avec tant de patience numérique dans un même esprit. Ce travail parut en 1782. Lagrange s'était spécialement proposé d'y établir, dans toute leur généralité, les équations différentielles, déjà données en partie par lui-même et par Laplace, desquelles dépendent les inégalités séculaires qui déforment ou peuvent déformer progressivement les orbites; c'est-à-dire celles qui altèrent, avec une lenteur qu'on pourrait croire continue, la position des nœuds et les inclinaisons, la

Digitized by Google

position des périhélies et les excentricités. Étendant d'abord un résultat approximatif trouvé par Laplace, pour des inclinaisons et des excentricités supposées très-petites, il démontre généralement que, si grandes que puissent être ces quantités, les grands axes des orbites et les moyens mouvements qui en résultent n'éprouveront que des oscillations passagères, comprises dans des périodes restreintes de temps et d'amplitude. Mais sa démonstration ne vaut que pour le cas, où, comme il le faisait, on n'a point égard aux dérangements que les planètes troublantes subissent elles-mêmes dans leurs orbites propres. C'est un des plus beaux titres scientifiques de Poisson que d'avoir prouvé la constance des grands axes planétaires, pour l'ordre d'approximation immédiatement ultérieur, où l'on embrasse simultanément dans le calcul toutes les parties les plus considérables de ces dérangements. Les expressions différentielles obtenues par Lagrange étaient d'abord un type abstrait, comprenant toutes les sortes de variations, que les éléments des orbites peuvent éprouver. Il les développe en série sous des formes qui en font apercevoir le caractère propre et l'ordre de grandeur. Il rejette celles qui se présentent comme périodiques, et ne conserve des autres, en apparence progressives, que celles qui doivent être principalement sensibles dans un système d'orbites très peu excentriques, et très-peu inclinées les unes sur les autres. Ainsi simplifiées, et appropriées à notre système planétaire, ses équations différentielles deviennent *intégrables*, c'est-à-dire que, d'après les valeurs infiniment petites qu'elles assignent aux variations instantanées des éléments des orbites, on peut trouver l'expression absolue de chaque élément, généralisée pour un temps quelconque. Toutefois ces formules finales n'étaient encore que spéculatives. Il fallait les convertir en nombres pour connaître les effets réels. Ici se présentaient de nouvelles difficultés qui échappaient au pouvoir de l'analyse. Le géomètre devait d'abord emprunter aux astronomes les éléments des orbites pour les introduire dans ses calculs : les tables de Halley et de Mayer en donnaient d'assez bonnes évaluations. Mais il fallait aussi avoir les masses des planètes. Or on ne pouvait calculer directement que celles de la Terre, de Jupiter et de Saturne, d'après les mouvements de leurs satellites; celles de Mercure, de Vénus et de Mars étaient absolument ignorées. Lagrange se hasarde à les conclure des diamètres apparents de ces astres, combinés avec la supposition que leurs densités sont réciproques à leurs distances au soleil, ce qui s'écarte peu de la vérité pour les trois dont les masses étaient connues. Heureusement le résultat de cette hypothèse ne se trouva pas trop fautif. Mettant alors ces évaluations dans ses for-

Digitized by Google

mules différentielles, il en tira les variations *annuelles* des éléments, isolées des erreurs possibles des masses, qu'il avait eu le soin d'y adjoindre comme autant de petites quantités indéterminées. Ces expressions, étant ainsi rendues numériques, pouvaient être vérifiées par comparaison avec les valeurs observées qu'elles représentaient. Or, ici, on rencontrait une autre difficulté fort inquiétante. On avait bien reconnu que les éléments des orbes planétaires ne sont plus tels que les anciens astronomes les ont décrits : leur mutabilité continuelle était devenue évidente. Les excentricités et les inclinaisons ne sont pas constantes; les périhélies et les nœuds des orbites sont en mouvement. La théorie de Lagrange confirmait tout cela. Mais, depuis trente ans peut-être que l'on avait commencé à faire des observations astronomiques précises, on n'avait obtenu, de ces variations si lentes, que des mesures peu sûres et fort incomplètes. Lagrange dut ainsi se réduire à prendre les moins incertaines pour épreuves de ses expressions théoriques. Elles s'y trouvèrent plus conformes qu'on n'aurait osé l'espérer; ce qui montrait que les erreurs des masses ne devaient pas être fort considérables. Il put donc entreprendre d'introduire ces mêmes données dans ses formules intégrales, pour connaître l'amplitude totale des mutations opérées dans les éléments, après un temps indéfini. Or, ces mutations étant produites par les réactions simultanées de tous les corps qui composent le système que l'on considère, le calcul les présente avec la même généralité de connexion; de sorte qu'en cherchant ainsi à les obtenir pour tout le système planétaire pris dans son ensemble, les résultats propres aux masses les plus certaines, et les plus considérables, se seraient trouvés mêlés aux effets de celles qui avaient été hypothétiquement évaluées. C'est pourquoi Lagrange scinda le système total en deux systèmes partiels, qu'on pouvait supposer avoir des conditions de stabilité presque individuelles, à cause de la grande distance qui les séparait; et il plaça la limite de partage entre Mars et Jupiter, dans cet intervalle que l'on croyait alors vide de planètes. Celles qu'on y a découvertes depuis sont si petites, que leurs masses ne peuvent pas troubler sensiblement la stabilité des autres orbites, quoique les leurs puissent être individuellement instables, ce qui permet de ne pas les prendre en considération, même aujourd'hui. La découverte d'Uranus était si récente, à l'époque où Lagrange fit ce travail, que peut-être ses calculs étaient achevés avant qu'elle fût connue. Il trouva des raisons plausibles pour ne l'y pas comprendre. « D'abord, dit-il, on n'a peut-être pas suffisamment constaté que ce soit une planète. En outre, si on lui applique la règle du décroissement des densités, sa masse, calculée

Digitized by Google

d'après sa distance au soleil et son diamètre apparent, devra être fort petite, comme aussi trop éloignée des autres planètes, pour modifier sensiblement les conditions de stabilité propres à leur ensemble. » Heureusement encore, cette induction, inexacte quant aux nombres, se trouva être sans inconvénient dans l'application. La masse d'Uranus est en effet trop petite, et trop distante de Jupiter et de Saturne, pour influer notablement sur la stabilité de ces deux grosses planètes considérées isolément. Lagrange put donc leur appliquer ses formules intégrales. Il vit alors ces secrets des cieux, qui avaient été cachés jusque-là pour Newton même : les orbites des deux planètes ayant leurs excentricités variables en sens contraires, dans des limites restreintes qu'elles parcourent dans une période d'environ 35000 ans; l'inclinaison mutuelle de ces orbites oscillant aussi entre d'étroites limites dont la période est d'environ 25000 années; leurs périhélies et leurs nœuds se déplaçant suivant des lois fixées par le calcul. Considérant alors le système des quatre autres planètes, Mercure, Vénus, la terre et Mars, il y reconnut des conditions analogues de stabilité, qu'il dut sans doute croire moins assurées, n'ayant pu évaluer avec certitude que la masse de la terre. Tous ces résultats ont été depuis confirmés, sauf dans quelques détails de nombres. Les calculs analytiques si étendus, que Lagrange a dû faire le premier pour les obtenir, s'effectuent maintenant par des formules plus simples, que Laplace, et surtout lui-même, ont établies. On a pu ainsi récemment, avec beaucoup d'art, étendre les approximations plus loin; et, en s'aidant des progrès de l'astronomie, les rendre aussi plus certaines. Mais la marche que l'on suit est la sienne. On rencontre les mêmes difficultés d'analyse, mais déjà résolues par lui; et l'on emploie jusqu'aux symboles dont il a fait usage pour rassembler les opérations en groupes généraux, qui servent à les combiner comme de simples termes algébriques, tant il sont bien appropriés à ce but. Si l'on veut mesurer d'un coup d'œil toute l'étendue de cet espace, franchi par les méthodes en moins de soixante-dix ans, on n'a qu'à lire, dans cet esprit, deux très-beaux mémoires composés par M. Le Verrier, en 1839 et 1840, sur ce même sujet; car c'est lui que j'ai voulu désigner tout à l'heure en parlant d'extensions récentes données aux applications de ces théories. On y verra tout le calcul des inégalités séculaires établi avec une symétrie de formes et une netteté d'exposition qui le rendent tout aussi simple à suivre qu'au temps de Lagrange, les développements y étant poussés plus loin. On y trouvera des éléments astronomiques devenus plus sûrs, conduisant à des résultats plus précis, dont la valeur est toujours sévèrement discutée et appréciée judicieusement, avec une

Digitized by Google

connaissance intime de ce que l'on en peut, et de ce que l'on n'en peut pas attendre. Ce serait une grande erreur que de voir là de simples calculs numériques, effectués avec une justesse patiente. Je n'hésite pas à dire que c'est une alliance nouvelle, et devenue aujourd'hui nécessaire, entre l'analyse mathématique et l'astronomie, sans laquelle celle-ci ne peut plus faire que des pas incertains ou faux dans les recherches de mécanique céleste. M. Le Verrier a repris le problème de la stabilité du système solaire, dans toute la généralité de son application. Il en a obtenu complétement la solution numérique, en la facilitant d'abord par l'emploi de procédés analytiques dont la symétrie éclaire toute la marche du calcul, et en achevant de la poursuivre par un immense travail, ordonné avec une lucidité et une netteté qui en font démêler toute la complication, sans crainte d'erreur. Il a prouvé ainsi, qu'en adoptant les valeurs actuellement attribuées aux masses de la terre et des six planètes principales qui étaient seules connues alors, l'ensemble de ces corps satisfait aux conditions de stabilité posées par Lagrange; et il a montré, en outre, que les erreurs supposables dans les évaluations de leurs masses sont trop petites pour y porter atteinte. Il a déduit de là les limites numériques dans lesquelles les excentricités et les inclinaisons mutuelles des orbites resteront toujours comprises, et devront seulement osciller. A la vérité, les conditions posées par Lagrange ne sont qu'approximatives; et Poisson a établi les caractères auxquels on pourra reconnaître si des approximations ultérieures ne devront pas les contredire. M. Le Verrier a poussé le calcul jusque-là. Il a constaté que la stabilité était ultérieurement, et même indéfiniment assurée, pour le système des trois planètes, Jupiter, Saturne et Uranus. Mais, quant au système complémentaire composé des quatre autres, Mercure, Vénus, la terre et Mars, il a montré que les incertitudes existantes sur les valeurs des masses pourraient faire passer la conclusion du positif au négatif dans la deuxième approximation: de sorte qu'il engage les géomètres à ouvrir d'autres voies pour résoudre ce problème. Espérons qu'un appel fondé sur des motifs rendus si évidents provoquera ces nouveaux progrès. Les efforts ne doivent plus être maintenant isolés. Ils faut qu'ils s'éclairent mutuellement; et, par ce concours, la haute analyse trouvera, dans le mécanisme du système du monde, d'autres questions imparfaitement abordées qu'elle résoudra. Je m'appuierai d'un dernier exemple. Lagrange avait remarqué analytiquement que, si l'on imagine un système planétaire composé de masses inégales, l'ensemble des plus grosses pourrait se maintenir dans des conditions inaltérées de stabilité, tandis que d'autres, qui seraient relativement très-petites,

Digitized by Google

pourraient éprouver des variations illimitées dans les excentricités et les inclinaisons de leurs orbites. Cette indication générale a reçu de M. Le Verrier les caractères d'une application réelle et numérique, dans un travail où il a étudié les conditions de la stabilité des inclinaisons des orbites, propres au système partiel formé par Jupiter, Saturne et Uranus. Ayant disposé, avec beaucoup d'art et de clarté, les formules mathématiques relatives à ce problème, il y a introduit les nombres, et il en a déduit d'abord, avec toute certitude, les conditions qu'il cherchait. Mais, dans cette évidence de relations que présentent toujours les formules analytiques, lorsqu'elles sont bien appropriées au sujet que l'on traite, il a pu lire pourquoi, par quel mécanisme, une très-petite planète, soumise à l'influence de deux autres ayant des masses relativement très-considérables, peut éprouver de grandes mutations dans l'inclinaison de son orbite sur ceux de ces corps; et, dans quelle position, à quelle distance il faudrait la placer pour que ces mutations n'eussent aucune limite, quelle que fût la petitesse primitive de l'inclinaison. Ce type général étant particularisé pour Jupiter et Saturne, il a trouvé que la petite masse devrait être placée, entre Jupiter et le soleil, à une distance de cet astre égale à 1,977, le demi-grand axe de l'orbe terrestre étant pris pour unité de longueur. Cette distance de complète instabilité diffère peu de celle à laquelle les cinq planètes telescopiques circulent. L'état présent des plans de leurs orbites ne peut donc pas nous déceler avec certitude leur état passé; ainsi, on ne peut pas le prendre comme donnée pour calculer l'intensité et la direction des forces qui les auraient séparées, si elles provenaient d'une explosion. Par un calcul analogue, M. Le Verrier trouve, entre Vénus et le soleil, une autre zone d'instabilité, où les actions réunies de cette planète et de la terre auraient une influence pareille sur une petite masse planétaire qu'on y supposerait placée; et c'est à l'une des extrémités de cette zone que circule Mercure, qui a une très-petite masse, avec une inclinaison de son orbite sur l'écliptique presque compromettante, puisqu'elle s'élève à 7 degrés actuellement. Quoique ces résultats soient fort remarquables, je n'aurais pas cru devoir m'arrêter autant à les détailler dans ce tableau d'ensemble, s'ils ne m'avaient paru spécialement propres à caractériser la réunion très-rare d'aptitudes diverses, qui ont fait obtenir à M. Le Verrier son succès d'aujourd'hui. Les questions que nous venons de considérer ne peuvent être abordées que par les méthodes les plus élevées de l'analyse et de la mécanique céleste. Celui qui a pu, il y a sept ans, les manier avec assez de profondeur et d'habileté pour en faire de telles applications, vient seulement de mettre en œuvre,

Digitized by Google

pour une recherche encore plus difficile, les instruments de calcul qu'il s'était habilement et laborieusement préparés. Sa nouvelle découverte n'est pas seulement le fruit de son talent; elle est la juste récompense de ses anciens efforts. Ainsi envisagée, elle n'est pas moins encourageante pour les autres que glorieuse pour lui : tout cède à l'intelligence aidée du travail; et, sans le travail, on ne peut rien.

La progression presque régulière d'accroissement qui s'observe entre les intervalles des différentes planètes semble établir, entre les conditions mécaniques de leur formation, une connexité, qui décèle une cause commune, ayant agi avec continuité pour les produire. Cela s'accorde avec l'idée de M. Laplace, que ces corps, maintenant solidifiés, auraient été d'abord des agglomérations gazeuses, successivement détachées de la surface du soleil, à des époques où toute la matière de cet astre, étant aussi à l'état de gaz, se contractait sphériquement autour de son centre par une condensation graduée, succédant à une immense expansion. Sous ce point de vue, la règle empirique qui exprime approximativement ce progrès de distances paraît beaucoup plus importante qu'on ne l'a jusqu'à présent supposé. Nous trouverons plus loin que M. Le Verrier l'a employée, pour obtenir un premier aperçu de la distance à laquelle on pouvait présumer l'existence d'une planète immédiatement ultérieure à Uranus; mais je soupçonne qu'il a eu encore, pour cela, d'autres motifs plus abstraits, que je craindrais de ne pouvoir pas indiquer sans indiscrétion. Les satellites de Jupiter, de Saturne et d'Uranus, sont aussi espacés à des intervalles de distances croissants, à mesure qu'ils sont plus éloignés de leur planète, ce qui indique pour chacun de ces systèmes une connexité de formation analogue. Mais la loi de cet accroissement est plus complexe, et paraît même avoir été sujette à des intermittences pour les satellites les plus rapprochés d'Uranus, tels qu'on les admet. Me bornant donc à mentionner cette disposition comme générale, je rapprocherai ici dans un même tableau les nombres qui l'expriment pour les intervalles planétaires, où la loi de la progression se manifeste avec tant de simplicité. Je joins au nom de chaque planète le caractère conventionnel par lequel les astronomes la désignent; et, conservant à Uranus celui qui rappelle le nom d'Herschel, j'attribue à la planète nouvelle un signe qui, à plus juste titre encore, rappelle le nom de M. Le Verrier. Lagrange, dans son mémoire de 1782, nous donne l'exemple. Pour lui, l'astre nouvellement découvert n'est pas Uranus, c'est Herschel.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES PLANÈTES.		DISTANCES MOYENNES AU SOLEIL observées.	DISTANCES MOYENNES AU SOLEIL diminuées de 4 unités.	NOMBRES ÉQUIVALENTS calculés par duplication.	LES MÊMES AUGMENTÉS de 4 unités, ou distances au soleil calculées.	EXCÈS des DISTANCES calculées.
Mercure.......	☿	4	0	0	4	0
Vénus........	♀	7	3	3	7	0
La Terre......	♁	10	6	6	10	0
Mars.........	♂	15	11	12	16	1
Vesta.........	⚶					
Astrée........	⯙					
Junon........	⚵	26	22	24	28	2
Cérès.........	⚳					
Pallas........	⚴					
Jupiter........	♃	52	48	48	52	0
Saturne.......	♄	95	91	96	100	5
Uranus........	♅	192	188	192	196	4
Le Verrier.....	♆	360	356	384	388	28

L'ordre des idées, comme celui des temps, amène ici l'exposition des tentatives inutilement faites, depuis la découverte d'Uranus, pour assujettir cette planète à une forme d'orbite qu'elle suivît constamment; de sorte qu'on en était venu à penser que, peut-être, à la distance du soleil où elle se trouve, les lois de l'attraction newtonienne ne suffisaient plus pour calculer sa route. Mais, comme le dénouement de cette difficulté est une des principales conséquences de la découverte par laquelle M. Le Verrier vient d'agrandir notre système planétaire, je ne dois pas la séparer de l'ensemble de son travail, auquel mon prochain article sera entièrement consacré.

J.-B. BIOT.

(La suite au prochain cahier.)

Digitized by Google

Le Antichità della Sicilia esposte ed illustrate per Dom. Duca di Serradifalco; t. IV, *Antichità di Siracusa*, Palermo, 1840; t. V, *Antichità di Catana, di Tauromenio, di Tindari e di Solunto*, Palermo, 1842, folio.

PREMIER ARTICLE.

Depuis que nous avons rendu compte dans ce journal[1] des trois premiers volumes de cet ouvrage, consacrés aux *antiquités de Ségeste, de Sélinonte* et *d'Agrigente*, il a paru deux nouveaux volumes de cette importante publication, qui contiennent les *antiquités de Syracuse* et *de ses colonies*, et *celles de Catane, de Taormine, de Tindari* et *de Solunto*. Nous croyons donc que c'est pour nous un devoir de faire aussi connaître à nos lecteurs ces deux derniers volumes, qui complètent l'œuvre, vraiment recommandable à plus d'un titre, entreprise par M. le duc de Serradifalco. Mais, avant d'aborder cet examen, nous avons à compléter nous-même l'analyse que nous avions commencée du volume relatif aux *antiquités d'Agrigente*, et qui, s'arrêtant à la description du grand *temple de Jupiter olympien*, réservait, pour un troisième article, celle des autres monuments d'Agrigente qui avaient fourni le sujet des deux premiers. C'est cette tâche que nous allons d'abord essayer de remplir, pour qu'il ne subsiste aucune lacune dans notre analyse des *Antiquités de la Sicile* publiées par M. le duc de Serradifalco.

Il me restait à parler de plusieurs temples d'Agrigente, qui, bien que d'une moindre importance, dans l'état où ils se trouvent aujourd'hui, et par rapport aux autres monuments de cette cité fameuse, ne sont pourtant pas indignes de quelque intérêt. L'un de ces temples, que j'ai visité moi-même à deux reprises, et qui a été converti en une habitation rustique, grâce aux murs de sa *cella*, conservés dans une grande partie de leur hauteur et sur presque toute leur longueur, circonstance rare et curieuse dans l'archéologie grecque, ce temple est celui auquel on a donné le nom d'*Esculape*, et qui s'élève dans la campagne, en dehors des murs de la ville, du côté méridional, dans une position qui doit correspondre à peu près à celle du *temple d'Esculape*, mentionné par Polybe[2]. Jusque-là, les données antiques s'accordent assez bien avec la situation de l'édifice qui nous occupe, pour justifier le nom sous lequel on le désigne. Mais cet accord ne se retrouve plus

[1] *Journ. des Sav.* 1835, janvier, p. 12-27; mai, 306-314; 1838, avril, 223-237; mai, 257-273. — [2] Polyb. I, XVIII, 2 : Τὸ πρὸ τῆς πόλεως Ἀσκληπιεῖον.

Digitized by Google

au même degré, quand on compare le monument même avec l'indication qu'en donne Cicéron [1]. C'était, au témoignage de l'orateur romain, un des principaux sanctuaires de la cité: *ex Æsculapii religiosissimo fano*, où se voyait exposé, sans doute avec d'autres chefs-d'œuvre de l'art, le célèbre Apollon de Myron. Or il semble que l'idée qu'on est autorisé à se faire, d'après une pareille indication, rapprochée de celle que nous devons au même auteur du *temple d'Hercule* de la même ville [2] : *Herculis templum, sane sanctum apud illos et religiosum*, que cette idée, disons-nous, ne cadre pas avec la forme du monument dont il s'agit ici. Ce n'est en effet qu'un de ces temples de la plus petite dimension, que les Grecs nommaient *ἐν παραστάσιν*, et les Romains *in antis*, et qui consistaient en une façade à deux colonnes alignées avec les *antes*, ou prolongement des murs de la *cella;* et j'avoue que j'ai peine à croire qu'une ordonnance si simple convienne au *temple d'Esculape*, tel que nous sommes en droit de nous le représenter, d'après le témoignage de Cicéron. La circonstance de sa situation, conforme à celle de *l'Asclépieion* de Polybe, n'est pas une preuve suffisante de l'identité des deux édifices; car il y eut certainement plus d'un édifice sacré, d'une plus grande importance, en dehors d'une ville aussi considérable et aussi opulente qu'Agrigente, surtout dans cette partie de la campagne qui s'étend vers la mer, et qui est encore de nos jours si riche et si attrayante. Je n'accorde donc aucune confiance à cette dénomination de *temple d'Esculape* conservée par M. le duc de Serradifalco au petit temple *in antis* qu'il a représenté dans trois planches de son livre, tav. XXXII, XXXIII et XXXIV; et c'est à regret que j'ai cru devoir combattre sur ce point une illusion que je ne saurais partager.

Quant à l'édifice lui-même, malgré la simplicité de son ordonnance, il intéresse encore comme un exemple rare et assez bien conservé de cette forme de temples *in antis*, que notre auteur a tort d'appeler toujours *in antes*, et qui formaient, dans la doctrine de Vitruve [3], la première classe des édifices sacrés de l'architecture grecque. J'ai déjà dit que ce petit temple avait conservé les murs de sa *cella* presqu'en leur entier; et j'ajoute qu'il offre encore sa façade postérieure, ornée de deux colonnes engagées, debout jusqu'à plus de la moitié de sa hauteur : ce qui permet de constater qu'il était entièrement *privé de fenêtres*, aussi bien sur cette façade que sur les longs côtés; notion d'accord avec tout ce que nous savons de l'ordonnance des temples grecs, mais dont les preuves, si rares dans les monuments, sont toujours précieuses à

[1] Ciceron. in *Verr. Act.* II, l. IV, c. XLIII, § 93. — [2] Idem, *ibid.* § 94. — [3] Vitruv. III, II, 1 (vulg. III, I, 10).


Digitized by Google

recueillir. Une autre particularité, que notre auteur a négligé d'indiquer, et qui n'est pourtant pas moins curieuse à relever, c'est qu'il subsiste encore, dans l'intervalle des deux murs qui séparaient le *pronaos* et la *cella*, plusieurs marches d'un *double escalier*, à l'aide duquel on parvenait au-dessus du plafond du temple. Ces *escaliers*, dont l'indication se trouve dans quelques témoignages antiques, notamment dans le célèbre passage de la description du *temple d'Olympie* par Pausanias [1], et dont l'existence pourrait, avec toute certitude, se déduire, pour les temples d'une grande dimension, à double portique intérieur, de l'ordonnance même de ces édifices, ainsi qu'on en a des exemples au grand *temple de Pæstum*, et à celui de la *Concorde* à Agrigente, qui n'est pourtant qu'un simple *hexastyle périptère*, ces *escaliers* n'avaient pas aussi bien leur raison d'être, dans un petit temple *in antis*, tel que celui-ci; et, sous ce rapport encore, la particularité qu'ils nous offrent méritait d'être signalée à l'attention de nos lecteurs.

Un autre monument qui se recommande, sous d'autres rapports, à leur intérêt, et que nous devons savoir beaucoup de gré à M. le duc de Serradifalco de nous avoir fait connaître dans le peu qui en subsiste, c'est un *temple* qu'on a cru pouvoir désigner sous le nom *de Castor et de Pollux*. Il était situé dans l'intérieur de la ville, à peu de distance de la façade occidentale du *temple de Jupiter olympien*, et il n'en restait d'apparent à la surface du sol, depuis les temps de Fazello jusqu'aux nôtres, qu'un monceau de décombres, au milieu desquelles se distinguait un beau chapiteau dorique, seul témoin, mais indice suffisant d'un monument d'une belle époque grecque. Guidée par ces indications, et encouragée par le résultat des découvertes qu'elle avait obtenues au *temple d'Hercule*, la commission d'antiquités que préside M. le duc de Serradifalco fit exécuter, sous la direction d'un habile architecte, M. Cavallari, des fouilles qui ont mis à nu le plan de ce temple, et qui en ont donné l'ordre tout entier, avec son entablement, et avec l'angle inférieur du fronton, qui suffit pour en indiquer l'inclinaison, ainsi qu'avec divers fragments, qui sont autant d'éléments précieux, non-seulement de sa restauration, mais encore de l'histoire de l'art.

C'est encore un de ces temples, *hexastyles*, *périptères* et *amphiprostyles*, que l'architecture des Grecs ne se lassait jamais de reproduire, toujours en variant, à l'aide d'un système de proportions différentes, cette ordonnance si simple et si grave. Le temple qui nous occupe, et qu'on peut croire avec quelque raison avoir été dédié aux *Dioscures*, puisqu'il

[1] Pausan. V, x, 3: *Ἑστήκασι δὲ καὶ ἐντὸς τοῦ ναοῦ κίονες· καὶ στοαί τε ἔνδον ὑπερῷοι... Πεποίηται δὲ καὶ* ἌΝΟΔΟΣ *ἐπὶ τὸν ὄροφον σκολιά.*

est certain, d'après la célébration des fêtes Θεοξένια attestée par Pindare[1], que le culte de ces divinités existait à Agrigente, et que ce culte, quoi qu'en ait dit D'Orville[2], exigeait nécessairement un édifice sacré, ce temple avait treize colonnes sur les côtés longs, conséquemment, un péristyle formé de trente-quatre colonnes. Trois de ces colonnes, formant l'angle nord-ouest, ont été retrouvées et relevées à leur place antique, avec leur entablement, dont la proportion générale, d'accord avec le galbe des colonnes mêmes, répond à l'usage des plus beaux temps de l'art grec.

Cette notion ne laisse pas d'ajouter beaucoup de prix à une particularité qu'ont offerte les deux membres supérieurs de cet entablement, la frise et la corniche, dont le *listel* est colorié en *rouge* et les *mutules en bleu :* nouvel et irrécusable exemple de ce coloriage, appliqué à certains membres de l'architecture grecque, que j'ai été un des premiers à soutenir, en même temps qu'à le restreindre dans ses justes bornes, en le réduisant aux parties supérieures de l'élévation, et précisément à la frise et à la corniche, comme on le voit ici : en sorte qu'il m'est permis de trouver, dans cette découverte du *temple de Castor et Pollux* d'Agrigente, une nouvelle confirmation de mes idées. Un élément bien plus important encore de la polychromie des temples grecs, qui est sorti de ces fouilles, c'est un fragment d'une seconde corniche, d'une forme différente, dont la cimaise a offert des ornements, *palmettes* et *méandres*, gravés et coloriés, en *rouge* et en *bleu*, sur un fond *jaune clair*, et qui était de plus ornée de *têtes de lion.* C'est là, en effet, une pièce inestimable, d'abord pour l'emploi des couleurs dans ce membre supérieur de l'entablement, puis pour la manière dont ces couleurs y sont distribuées; mais ce qui rend encore plus précieux ce morceau de corniche, d'une forme et d'une proportion différentes de celle qui régnait à l'extérieur du temple, et qui, à la vérité, n'existe plus que dans une restauration d'époque romaine, c'est que, comme je le disais tout à l'heure, il est orné de *têtes de lion*, dont l'objet n'a pu être, dans le principe, que de servir à l'écoulement des eaux du toit. Or ce genre d'ornement, appliqué à une corniche, qui, d'après ses proportions, n'a pu être employé dans le péristyle extérieur du temple, suffit pour prouver que le membre d'architecture qu'il décore devait être placé à l'intérieur de la *cella*, et que cet intérieur était *découvert :* sans quoi, l'emploi de *têtes de lion* eût été un contre-sens impossible à admettre dans un édifice d'architecture grecque. Il suit de là, d'une manière presque irrécu-

[1] Pindar. *Olymp.* III, 1; Schol. *ad h. l.* Cf. Boeckh. *Explicat. ad Olymp.* III, 1, t. III, p. 135-136. — [2] D'Orville, *Sicula*, p. 102.


Digitized by Google

sable, que le temple qui nous occupe était *hypèthre*, c'est-à-dire qu'il avait sa *cella* ou une partie de sa *cella découverte*, et recevant *par le haut* l'air et la lumière.

Ici se présente naturellement l'occasion de discuter une des questions les plus graves et les plus difficiles de l'architecture grecque, celle des *temples hypèthres*, qui vient d'être, de la part d'un habile philologue et d'un savant antiquaire, M. L. Ross, l'objet d'une discussion approfondie, dont le résultat est une dénégation formelle, précisément au sujet de la conjecture que j'avais émise dans mes *Considérations sur le temple de Diane Leucophryne à Magnésie*[1], que ce temple, à peu près de la même dimension que le *Parthénon* d'Athènes, avait dû être *hypèthre*. L'écrit de M. Ross, intitulé : *Keine Hypæthraltempel mehr*[2], *plus de temples hypèthres*, indique suffisamment l'opinion qu'il s'est formée à cet égard; et le savoir éprouvé de l'auteur, ses connaissances pratiques dans l'antiquité grecque, acquises par douze ans de séjour à Athènes et de voyages sur le continent de la Grèce et dans les îles qui en dépendent, doivent faire présumer qu'il n'a négligé aucun argument positif, qu'il n'a omis aucune preuve négative, pour donner à cette opinion, exprimée d'une manière si absolue, *qu'il n'y eut jamais de temples hypèthres*, toute la valeur d'une vérité démontrée. S'il en était ainsi, si la lecture attentive de l'écrit de M. L. Ross avait porté cette conviction dans mon esprit, j'avoue sans peine que je reconnaîtrais sans la moindre difficulté, sans le moindre embarras, l'erreur que j'aurais commise au sujet du *temple de Magnésie*, et que, loin de songer à défendre une opinion qui me paraîtrait détruite, je féliciterais sincèrement le savant auteur, et je me féliciterais moi-même de lui avoir fourni l'occasion de porter, sur la notion entière des *temples hypèthres*, une lumière aussi sûre qu'inattendue. Mais je confesse, avec la même franchise, qu'il me reste encore, sur cette question, beaucoup de doutes que je ne puis me dispenser d'exposer à nos lecteurs, puisque c'est dans ce journal même qu'a été imprimée l'opinion qui a donné lieu au travail de M. L. Ross, et que je soumets bien volontiers au jugement de M. L. Ross lui-même, puisque, entre lui et moi, la controverse sur une question d'antiquité grecque ne peut jamais être inspirée que par le zèle sincère de la vérité, et dictée, comme cela doit se pratiquer entre adversaires qui se respectent et qui

[1] *Journ. des Sav.* 1845, novembre, p. 643-644. — [2] Ce morceau forme le premier article d'un recueil qui doit paraître en cahiers périodiques, sous le titre de : *Hellenika, Archiv archäologischer, historischer und epigraphischer Abhandlungen und Aufsätze;* et c'est dans le premier cahier, publié à Halle, en 1846, à la suite d'un *Vorwort* ou *préface*, renfermant xxv pages, qu'il a paru, p. 1-39.


Digitized by Google

respectent la science, que par le sentiment d'une estime mutuelle. Laissant donc de côté la partie de l'écrit de M. L. Ross qui contient la réfutation de mes idées, je m'attacherai uniquement à la question générale des *temples hypèthres*, et je montrerai qu'il reste encore plus d'un témoignage grave, plus d'un motif plausible, pour admettre, contrairement au système de dénégation absolue soutenu par M. L. Ross, l'existence de *temples hypèthres* chez les Grecs. Dans cette discussion, qui porte sur un des points les plus importants de l'architecture grecque, je ne m'appuierai même pas de l'opinion récemment publiée sur le même sujet par un autre docte antiquaire allemand, M. K. Fr. Hermann [1], parce que ce savant, partant de la notion généralement admise de l'existence des *temples hypèthres*, ne s'est pas mis en peine de l'établir, et s'est seulement proposé de rechercher en quoi pouvait consister le système de construction et d'ordonnance propre à cette classe de temples. C'est à l'opinion de M. L. Ross, *qu'il n'y eut point de temples hypèthres*, que je m'attaquerai, pour montrer que cette opinion, telle qu'il la présente, et avec les arguments dont il l'appuie, est loin d'être établie d'une manière aussi victorieuse que l'annonce le titre de son écrit.

La notion des *temples hypèthres* repose presque uniquement, tout le monde en tombe d'accord, sur un passage de Vitruve, ainsi conçu [2] : « Hypæthros verò decastylos est in pronao et postico, reliqua omnia « eadem habet quæ dipteros; sed interiore parte columnas, in altitudine « duplices, remotas a parietibus, ad circuitionem ut porticus peristylio« rum. Medium autem SVB DIVO est SINE TECTO, aditusque valvarum in « pronao et postico. Hujus autem (ou item) exemplar Romæ non est, « sed Athenis octastylos, et in templo olympio. » Ce passage, dont le texte même peut bien avoir subi quelques altérations sous la main des copistes, et qui a du moins été l'objet de plus d'une correction de la part de tant de critiques qui s'en sont occupés, ne laisse pas d'offrir, dans sa rédaction, telle que je viens de la rapporter, de graves difficultés. La notion du *temple hypèthre* y est présentée comme celle d'un édifice *décastyle*, c'est-à-dire *avec dix colonnes* de front sur chaque face, du reste comme *diptère*, c'est-à-dire *avec une double colonnade* sur les côtés, de plus, *avec un double portique de colonnes en hauteur, dans l'intérieur*, de manière à offrir des *galeries pour la circulation*, comme *celles des péristyles*, avec le *milieu à ciel ouvert* et *sans toit*, et enfin avec des *portes* donnant accès dans le *pronaos* et dans le *posticum*. La plus grave des difficultés que renferme cette définition de *l'hypèthre* est certainement celle qui se trouve

[1] *Die Hypæthraltempel des Alterthums*, von K. Fr. Hermann, Göttingen, 4°, 1845, S. 1-34. — [2] Vitruv. III, II, 1.

Digitized by Google

dans la phrase qui la termine, et où Vitruve remarque lui-même *qu'il n'existe point à Rome de temples de cette forme, mais bien à Athènes, dans* l'octastylos *et dans le* temple de Jupiter olympien. Sans entrer dans le détail des explications diverses et contradictoires que cette phrase a suggérées, bornons-nous à dire que la plupart des interprètes ont reconnu dans ce *temple de Jupiter olympien* d'Athènes, l'*Olympieion*, c'est-à-dire le grand temple dont la construction, commencée sous Pisistrate, ne fut achevée que sous Hadrien, et dont il reste encore des ruines considérables dans la partie sud-est de l'ancienne Athènes; c'est aussi, sur ce point, le sentiment de MM. Hermann et L. Ross, dont je partage l'opinion. Quant au temple attique désigné par le mot *octastylos*, tout le monde à peu près s'est accordé pour y voir le *Parthénon*, le seul temple aujourd'hui subsistant à Athènes, qui soit *octastyle*, c'est-à-dire *à huit colonnes de front*, et qui ait eu, dans *sa cella, un double portique de colonnes en hauteur*, la principale condition du *temple hypèthre*, selon la doctrine de Vitruve. Mais, que cette seconde interprétation soit fondée ou non, la difficulté du passage de Vitruve consiste en ce que, après avoir établi que son *temple hypèthre* devait être *décastyle* et *diptère*, et après avoir ajouté qu'*il n'y en avait pas d'exemple à Rome*, il ne peut en citer, même à Athènes, que *deux*, dont un est *octastyle*, par conséquent contraire à sa règle. Cette difficulté, dont on n'a pu donner jusqu'ici d'explication satisfaisante, et qu'on a vainement cherché à lever par des corrections du texte tout à fait arbitraires et conséquemment de nulle valeur[1], cette difficulté, dis-je, est telle, qu'elle a dû répandre sur la notion générale du *temple hypèthre* beaucoup d'incertitude. La vérité est qu'il semble qu'on ne puisse se refuser à admettre que Vitruve s'est contredit ici, en citant, comme exemple de son *hypèthre* à Athènes, un temple qui n'était pas dans les conditions fixées par lui-même; et une faute de Vitruve, qui n'était pas une chose ni bien rare, ni bien extraordinaire, était peut-être tout ce qu'il y avait à conclure de cette phrase, qui a donné lieu à tant de commentaires. Mais on a abusé de cette faute de l'architecte romain de plus d'une manière, et c'est par là surtout que s'est singulièrement compliquée la question des *temples hypèthres*.

La plupart des savants, architectes et antiquaires, frappés de la contradiction qui existe entre la doctrine de Vitruve et l'exemple qu'il cite

[1] Notamment par la suppression des mots : *octastylos et*, proposée par Völkel, *archäolog. Nachlass*, p. 11, 4). Mais, outre que cette suppression était tout à fait arbitraire, elle enlevait encore le principal argument que pouvait faire valoir cet antiquaire contre la doctrine de Vitruve, qu'il étendait à des *temples octastyles* et même *hexastyles*.


Digitized by Google

pour l'appuyer, en ont inféré que, puisqu'il s'était trompé en établissant pour son *hypèthre* la condition d'être *décastyle*, il avait bien pu se tromper aussi pour d'autres conditions, telles que celle d'être *diptère;* et, partant de là, que, de l'aveu de Vitruve lui-même, il y avait à Athènes un *hypèthre*, qui était simplement *octastyle* et *périptère*, ils se sont avancés jusqu'à croire que beaucoup de temples, qui n'étaient seulement qu'*hexastyles*, et dont les restes sont parvenus jusqu'à nous, avaient bien pu être aussi *hypèthres* [1]. C'est à l'aide de cette déduction, peut-être un peu hasardée dans l'extension qu'elle a prise, que s'est établie l'opinion générale du *temple hypèthre*, étendue à un assez grand nombre de monuments de l'architecture grecque, reconnus comme *hypèthres* par les antiquaires et restaurés comme tels par les architectes, sans qu'ils offrent, à beaucoup près, les conditions exigées par Vitruve. Je conviens que cette manière de voir, admise encore en dernier lieu par M. Hermann et vivement combattue par M. L. Ross, n'est pas rigoureusement logique, ni suffisamment exacte en fait. Je pense aussi qu'on a peut-être trop exagéré la notion de l'*hypèthre;* qu'on a abusé de la faculté de restaurer de cette manière des temples qui avaient fort bien pu être construits et couverts dans le système ordinaire. A mon avis, l'explication la plus naturelle et la plus plausible de la doctrine de Vitruve, en ce qui concerne l'*hypèthre*, est celle qu'en a donnée M. Quatremère de Quincy [2], en supposant que c'était une théorie propre à cet architecte, une manière de classer systématiquement les diverses formes de temples, depuis celle *in antis*, la plus simple de toutes, jusqu'à l'*hypèthre*, la plus riche et la plus compliquée, et non pas une doctrine fondée sur la connaissance exacte des monuments de l'architecture grecque, dans laquelle tout nous prouve que l'architecte romain n'était pas suffisamment versé; et cette manière de rendre compte de la définition de Vitruve, dont se rapproche beaucoup l'opinion de M. Hermann [3], me paraît véritablement plus propre qu'aucune

[1] C'est ainsi que la plupart des antiquaires de nos jours, et, pour n'en citer qu'un seul, des plus éminents à tous égards, Ott. Muller, ont considéré comme *hypèthres* des temples simplement *hexastyles périptères;* voy. son *Handbuch*, § 80, 1, p. 58; § 109, 9, 12, p. 92. Völkel n'était pas moins convaincu qu'il fallait étendre beaucoup la doctrine de Vitruve au sujet du *temple hypèthre;* voici comment il s'exprime à cet égard dans sa *Dissertation sur le temple et la statue de Jupiter olympien*, archäolog. Nachlass, p. 10, 4) : *Vitruv beschreibt zwar den* Hypäthros *als* Dekastylos, III, 1, F, *welches die grösste Art dieser Tempel war. Dass es aber auch* acht-*und* sechssäulige Hypäthren *gab, ist ausser Zweifel.* — [2] *Mémoire sur la manière dont étaient éclairés les temples des Grecs et des Romains*, dans son *Recueil de dissertations*, Paris, 1817, 4°, p. 322. — [3] *Die Hypæthraltempel, etc.*, p. 19.

Digitized by Google

autre à lever la principale des difficultés que présente le passage de Vitruve, tandis que l'explication qu'en donne à son tour M. L. Ross, et qui ne tend à rien moins qu'à supprimer tout à fait la notion des *temples hypèthres*, me semble fondée en grande partie sur des suppositions gratuites et peu vraisemblables, sans compter qu'elle donne lieu à des difficultés plus graves.

Admettant, en effet, que Vitruve a voulu désigner, pour un des deux exemples de son *temple hypèthre*, à Athènes, celui de *Jupiter Olympien*, ce qui est l'opinion la plus générale, et, suivant moi, la plus admissible, M. L. Ross soutient que ce temple n'étant point terminé du temps de Vitruve, puisque son achèvement fut l'ouvrage d'Hadrien, il devait avoir sa *cella* découverte *par le fait même de l'absence de plafond et de toit*, et que c'est cette circonstance accidentelle, d'un temple resté *à demi-construit*, *ἡμίεργος*, *οὐκ ἐξειργασμένος*, qui en avait fait un *temple hypèthre* pour Vitruve, soit que cet architecte ait mal compris le texte de l'écrivain grec qu'il avait sous les yeux, soit qu'il se soit mal exprimé dans sa propre langue [1]. Mais il me semble que c'est un peu trop abuser de la faculté de supposer que Vitruve n'entendait pas le grec et qu'il écrivait mal le latin, que d'inférer de l'exemple du temple en question, que Vitruve aurait imaginé toute sa doctrine du *temple hypèthre*, doctrine plus ou moins bien fondée en principe et en fait, d'après un monument *privé de toit*, non en vertu du dessin de l'architecte, mais par la faute des circonstances. L'ignorance ou la maladresse de langage que l'on attribue à Vitruve ne saurait aller jusque-là. D'ailleurs, est-il bien vrai que le *temple de Jupiter Olympien* fût réellement, du temps de Vitruve, dans l'état où le suppose M. L. Ross? Ce savant rappelle les témoignages de Tite-Live [2], de Velleius Paterculus [3] et de Strabon [4], qui parlent de ce temple comme ayant été *commencé* seulement, *inchoatum*, ou laissé *à demi-achevé*, *ἡμιτελές*, par Antiochus Épiphane; et il conclut de là que son achèvement fut dû à Hadrien. Mais

[1] L. Ross, p. 8 : « Es leuchtet ein, dass er (Vitruv) in einem der Griechischen « Schriftsteller, denen er folgte, eine Bemerkung dieser Art gefunden hatte; durch « ungeschichte Uebersetzung, durch Unbeholfenheit im Gebrauch der eignen Mut- « tersprache, hat er ihr eine solche Fassung gegeben, dass sie sich in der That fast « wie die Beschreibung einer eignen Classe von Tempeln ausnimmt. » — [2] Tit. Liv. XLI, xx. — [3] Vell. Paterc. I, x. — [4] Strabon. IX, 396 : Τὸ Ὀλύμπιον ὅπερ ἡμιτελὲς κατέλιπε τελευτῶν ὁ ἀναθεὶς βασιλεὺς (Ἀντίοχος). Strabon se sert ici de l'expression qu'avait employée Dicéarque, en parlant du temple laissé ἡμιτελές par Pisistrate, *Hellad. vit.* p. 8, ed. Hudson; ce qui me fait présumer qu'il pourrait bien y avoir quelque malentendu dans ce que Strabon rapporte de l'état de ce temple.

Digitized by Google

il glisse sur un autre témoignage, qui a bien aussi quelque valeur, sur celui de Suétone, qui assure que, *dans le siècle d'Auguste*, les rois amis et alliés de l'empereur s'engagèrent *à terminer* à frais communs le temple en question; voici ce texte, qui ne laisse lieu à aucun doute [1] : « Reges « amici atque socii, in suo quoque regno cæsareas urbes condiderunt; « et cuncti simul ædem Jovis Olympii Athenis antiquitus inchoatum « PERFICERE communi sumptu destinaverunt. » Or nous sommes suffisamment autorisés à conclure de ce témoignage que le *temple de Jupiter Olympien* reçut alors l'achèvement qui pouvait manquer aux travaux commencés sous Antiochus Épiphane, d'après le plan de l'architecte romain Cossutius. Pour appuyer sa thèse, M. L. Ross prétend que Vitruve lui-même reconnaît, dans un autre endroit de son livre [2], l'état imparfait dans lequel l'*Olympium* d'Athènes était resté de son temps. Mais je pense que notre antiquaire n'a pas fait encore une juste application de ce passage. En exposant les travaux exécutés par Cossutius, Vitruve dit que cet architecte avait *construit la cella, placé les colonnes du diptère*, ainsi que *leur entablement* et *leur plafond;* mais il ne dit pas que le reste de la construction, opérée jusqu'à ce point sous sa direction, n'ait point été exécuté plus tard d'après ses plans, comme cela ne put manquer d'avoir lieu, aux frais communs des rois d'Asie, ainsi que l'affirme Suétone. Enfin, il n'est rien moins qu'avéré que ce fut Hadrien *qui termina* et *qui couvrit le temple*, dont la *cella* tout entière, dans l'opinion de M. L. Ross, serait restée *sub divo* et *sine tecto*, depuis le siècle d'Auguste jusqu'à Hadrien. Rien n'est moins exact, à mon avis, que cette manière de voir. L'œuvre d'Hadrien se borna à *ériger la statue colossale* du Dieu en or et en ivoire, et à *dédier le temple*, cérémonie qui, chez les anciens, constituait seule l'*achèvement* d'un édifice sacré; du moins, le biographe d'Hadrien ne parle-t-il que de la *dédicace du temple de Jupiter Olympien* [3]; et Pausanias, qui s'étend beaucoup sur les monuments de la libéralité d'Hadrien, à Athènes, et qui lui fait honneur de l'exécution de la statue colossale en or et en ivoire, se borne-t-il à dire qu'il *dédia* le temple, *ἀνέθηκε* [4]. Je me crois donc suffisam-

[1] Sueton. *in August.* c. LX. — [2] Vitruv. l. VII, *Præf.* § 15 : « Antiochus rex cum « in id opus impensam esset pollicitus, cellæ magnitudinem, et columnarum circa « dipteron collocationem, epistyliorum et exterorum ornamentorum ad symmetriam « distributionem magna solertia scientiaque summa civis romanus Cossutius nobiliter « est architectatus. » — [3] Spartian. *in Hadrian.* c. XIII : « Hadrianus.. ad orientem pro- « fectus per Athenas iter fecit, atque opera quæ apud Athenienses ceperat dedicavit ut « Jovis olympii ædem, et aram sibi. » — [4] Pausan. I, XVIII, 6 : *Ἀδριανὸς ὁ Ῥωμαίων βασιλεὺς τόν τε ναὸν ἀνέθηκε καὶ τὸ ἄγαλμα, κ. τ. λ.* M. Siebelis a remarqué que le mot *ἀνέθηκε* ne peut avoir ici que la valeur de *dedicavit*, terme employé par Spar-

Digitized by Google

ment fondé à penser que l'*Olympieion* d'Athènes, par suite des travaux exécutés, depuis les temps d'Antiochus Épiphane, dans le siècle d'Auguste, aux frais des rois d'Asie, se trouvait, pour Vitruve et ses contemporains, dans un état qui permettait de le citer comme un exemple de *temple hypèthre*, *décastyle* et *diptère*, conséquemment, avec sa *cella* ou une partie de sa *cella* découverte, non *par le défaut de l'achèvement du temple*, mais *d'après le plan de l'architecte;* et, quand bien même on n'admettrait pas cette explication justifiée par des témoignages historiques, je soutiens encore que Vitruve, qui paraît si bien informé des travaux de l'architecte romain Cossutius, et qui les connaissait sans doute d'après un texte latin, a très-bien pu citer l'*Olympieion* d'Athènes comme un *temple hypèthre*, d'après le plan de cet architecte qu'il avait certainement sous les yeux, dans l'hypothèse même que la partie de ce plan, relative à la couverture de l'édifice, serait restée jusqu'à son temps sans exécution.

C'est encore de la même manière que M. L. Ross cherche à expliquer le second exemple donné par Vitruve de son *temple hypèthre*, à Athènes, l'exemple relatif à l'*octastylos*, c'est-à-dire en supposant qu'il s'agit pareillement ici d'un *temple non achevé*. J'ai déjà dit que la plupart des interprètes avaient entendu cet *octastylos* du *Parthénon*, qui est le seul temple, encore debout à Athènes, avec *huit colonnes* de front; et personne n'ignore que c'est surtout d'après cette supposition que le *Parthénon* a été généralement considéré comme un *temple hypèthre*. M. L. Ross s'élève contre cette manière de voir, qui est en effet toute gratuite, et j'avoue, à mon tour, qu'il me paraît bien peu probable que Vitruve, pour désigner un temple aussi célèbre que le *Parthénon*, le *temple de Minerve* par excellence, nommé aussi l'*Hécatompédon*, se soit servi d'un terme technique, comme celui d'*octastylos*. M. L. Ross est d'avis que Vitruve a voulu parler d'un autre temple *octastyle*, qui serait détruit aujourd'hui; et il est certain que tant d'édifices d'Athènes, sacrés ou publics, ont disparu sans laisser la moindre trace, qu'il serait bien possible que l'*octastylos* désigné par Vitruve eût été enveloppé dans cette destruction presque générale des monuments d'Athènes; sur ce point, je serais donc disposé à adhérer à l'opinion de notre auteur. Mais il va plus loin; il présume que le temple dont il s'agit était le *Pythion*, le *temple d'Apollon Pythien*, situé non loin de l'*Olympieion*, dans la partie sud-est de la ville; et il croit que ce temple, dont la construction avait été com-

tien, et, s'il cite l'expression *ἐξεποίησε*, dont se sert Dion Cassius, LXIX, XVI, c'est sans y attacher d'importance, ou plutôt parce qu'un temple n'était censé *achevé* que lorsqu'il était *dédié*.

Digitized by Google

mencée aussi par Pisistrate, étant resté *inachevé*, à cause de la haine que les Athéniens portaient à la mémoire de ce tyran et qu'ils étendaient jusqu'à ses œuvres, c'est cette circonstance accidentelle qui l'a fait prendre par Vitruve pour un *temple hypèthre*. On voit que c'est encore ici la même manière de raisonner qui tend à nous représenter Vitruve comme un homme capable, par défaut d'intelligence du grec et du latin, de confondre un *temple resté sans toiture*, par suite d'événements contraires, avec un *temple conçu hypèthre* par son auteur. Mais, outre qu'un pareil mode d'argumentation me paraît véritablement bien rigoureux pour Vitruve, je puis dire que la supposition qui fait du *Pythion* un *temple inachevé* et *resté sans toiture*, par suite de la haine portée à la mémoire de Pisistrate, n'est justifiée par aucun témoignage. Thucydide [1], Strabon [2] et les autres auteurs [3] qui citent ce *temple d'Apollon Pythien*, ne disent rien qui indique qu'il fût resté en l'état dont il s'agit. Les grammairiens mêmes, qui nous ont transmis, à l'occasion d'un proverbe grec [4], la connaissance de l'espèce d'outrage populaire qui eut lieu pendant la construction de cet édifice, n'ajoutent pas à ce récit le corollaire admis par notre auteur, c'est à savoir que *cette construction fut interrompue à la chute de Pisistrate, et qu'elle ne fut jamais reprise depuis*. Il y a plus; c'est que des faits positifs tendent à prouver que le *Pythion* fut réellement achevé, et qu'il servit à des usages sacrés, qui ne permettent pas de croire que ce temple soit resté imparfait. Ainsi, nous apprenons de Thucydide [5] que Pisistrate le jeune, petit-fils de l'ancien Pisistrate, dédia dans ce temple un autel d'Apollon, d'où il suit bien évidemment que l'édifice en question n'était plus un objet de la haine populaire. Ce qui le prouve encore mieux, c'est le fait dont nous devons la connaissance à Suidas [6], que la fête des *Thargélies* se célébrait *dans le Pythion*, et que les vainqueurs des chœurs cycliques y consacraient le *trépied*, prix de leur victoire. Assurément il est plus naturel d'inférer de pareilles circonstances que le *Pythion* avait reçu son achèvement, que d'admettre avec M. L. Ross qu'il était demeuré *sans toiture*, à cause de la haine vouée à Pisistrate; et le raisonnement de notre auteur ne me paraît pas mieux fondé pour ce second exemple que pour le premier.

Il résulte, à ce qu'il me semble, de cette discussion, que Vitruve a bien pu citer, comme exemples du *temple hypèthre*, conçu comme il

[1] Thucydid. II, xv; cf. VI, LIV. — [2] Strabon. l. IX, p. 404. — [3] Pausan. I, XIX, 1; Philostrat. *Vit. Sophist.* I, XXIII. — [4] Hesych. *v.* Ἐν Πυθίῳ χέσαι; Suid. *v.* Ἐν Πυθίῳ κρεῖττον ἦν ἀποπατῆσαι; *Parœmiogr. Append. cent.* II, LXVI, p. 406-407, ed. Schneidewinn. — [5] Thucydid, VI, LIV. — [6] Suid. *v.* Πύθιον.

Digitized by Google

le définit, l'*Olympieion* d'Athènes et un *octastylos* de la même ville, soit le *Pythion*, soit tout autre temple, sans qu'on puisse supposer avec quelque apparence de raison que cet architecte ait pris pour des *hypèthres* des temples *restés sans toiture*, faute d'achèvement. La seule erreur commise par Vitruve est la contradiction avec sa propre doctrine, qui résulte de l'exemple d'un *octastyle*, cité pour appuyer la notion d'un temple qui, pour être *hypèthre*, devait être en même temps *décastyle* et *diptère;* et cette erreur autorisait peut-être suffisamment les interprètes de Vitruve à étendre sa doctrine du *temple hypèthre* au delà de ce que comportait rigoureusement la définition qu'il en donne. Maintenant que nous avons suffisamment traité ce premier point de critique qui porte sur le passage de Vitruve, nous allons, pour suivre la discussion de M. L. Ross, passer à un second point où il s'agit encore de témoignages antiques. Est-il bien vrai, comme l'affirme notre auteur, qu'il n'existe, dans toute la littérature grecque et romaine, *aucun texte qu'on puisse rapporter à la notion d'un temple hypèthre*, c'est-à-dire d'un temple ayant son *milieu*, *medium*, *découvert*, soit que ce *milieu* représente la *cella tout entière*, comme le voudrait M. L. Ross, soit qu'il désigne seulement le *milieu* de cette *cella*, ainsi que l'admettent, avec M. Quatremère de Quincy, la plupart des architectes et des antiquaires? La question ainsi posée mérite assurément que nous tâchions d'y répondre.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Relation des Voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine, dans le IXe siècle de l'ère chrétienne. Texte arabe, imprimé en 1811, par les soins de feu Langlès, publié, avec des corrections et additions, et accompagné d'une traduction française et d'éclaircissements, par M. Reinaud, *membre de l'Institut.* Paris, Imprimerie royale, 1845, 2 vol. in-18.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Dans le discours préliminaire, placé en tête de la relation arabe, M. Reinaud, après quelques détails préparatoires, dont j'ai donné le précis dans mon premier article, rend compte des moyens qu'il a mis

[1] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier de septembre 1846, p. 513.

Digitized by Google

en usage pour éclaircir le texte et la traduction. Il rappelle que, dès l'année 1764[1], Deguignes avait fait observer les rapports frappants qui existaient entre les récits de l'historien Masoudi et ceux de la relation arabe; mais je dois ajouter que c'est l'auteur de cet article, qui, dans son *Mémoire sur la vie de Masoudi*, a pris soin de constater et d'indiquer avec exactitude les passages[2] de cet écrivain qui se retrouvent à peu près mot pour mot dans le texte de la relation. Il est un autre ouvrage qui porte pour titre, dans les manuscrits, *Kitab-eladjaïb* كتاب العجائب ou *Mokhtasar-eladjaïb*, مختصر العجائب (*Abrégé des merveilles*), et que M. Reinaud est tout disposé à reconnaître pour une production du même Masoudi; mais il me serait impossible d'adopter cette hypothèse. J'ai lu d'un bout à l'autre cette fastidieuse compilation; et je me suis convaincu qu'il serait difficile de trouver un livre moins intéressant, moins instructif. Tout y est rempli de fables qui n'ont pas même le mérite d'être ingénieuses. Quelques renseignements, en bien petit nombre, se trouvent disséminés dans les premiers feuillets du livre, et paraissent avoir été extraits des ouvrages de Masoudi. Jamais on ne me persuadera que ce savant écrivain ait pu écrire une si triste rapsodie. Je n'ignore pas qu'un copiste la lui attribue; mais cette autorité me paraît complétement nulle. Je sais très-bien, comme le fait observer M. Reinaud, que, dans la préface de la géographie d'Édrisi, l'auteur indique un *Traité des merveilles*, كتاب العجائب, de Masoudi. Mais, ainsi que j'ai eu occasion de le dire[3], cette désignation ne prouve rien. Il est probable que le manuscrit du *Moroudj*, qui était sous les yeux d'Édrisi, se trouvait incomplet au commencement; un copiste ou le propriétaire avait jugé à propos, pour donner plus de prix à ce volume, de mettre en tête le titre pompeux de *Traité des merveilles*. Et ce qui, je crois, vient à l'appui de cette assertion, c'est que, dans la préface d'Édrisi, on ne trouve aucune indication du *Moroudj* de Masoudi, quoique le géographe, en une foule d'endroits, l'ait copié textuellement. Si quelques faits, empruntés au *Mokhtasar-eladjaïb* se retrouvent chez Édrisi, c'est qu'ils avaient été puisés par l'auteur à d'autres ouvrages et surtout dans ceux de Masoudi. Enfin, ce dernier écrivain, qui, dans ses différentes compositions, indique les productions littéraires écloses sous sa plume féconde, ne désigne nulle part le *Traité des merveilles*.

M. Reinaud examine ensuite, fort en détail, ce qu'il faut penser de la relation qui est sous nos yeux, et quel est l'écrivain au travail duquel nous en sommes redevables. J'ai moi-même soumis à un nouvel exa-

[1] P. VIII. — [2] P. 23. — [3] *Journal des Savants*, 1843, avril, p. 221.

Digitized by Google

men ce point de critique littéraire; je voulais mettre sous les yeux de mes lecteurs le résultat des deux opinions. Mais, d'un autre côté, désirant ne pas morceler ce qui concerne la géographie des îles de l'océan Indien, je remets cet exposé à un troisième article.

M. Reinaud s'attache à tracer le tableau du commerce de l'Inde dès les temps les plus anciens. Je ne m'arrêterai pas beaucoup sur cet objet, attendu que les détails qu'il offre se trouvent, pour la plupart, consignés dans un grand nombre d'ouvrages, tels que ceux de Huet, Ameilhon, Heeren, le Dr Vincent, etc. Je ne m'arrêterai qu'à un petit nombre de traits, qui me paraissent mériter une discussion. On sait qu'un marchand, nommé Hippalus[1], en observant les moussons de l'Inde, avait appris aux navigateurs que l'on pouvait se rendre dans cette contrée en cinglant vers la pleine mer, sans être obligé de faire un immense circuit en suivant les côtes de l'océan Indien. Dodwell[2] a supposé que cette découverte avait eu lieu sous le règne de l'empereur Claude. Bien des savants, Ameilhon[3], Vincent, etc., ont adopté, sans aucune objection, l'hypothèse de Dodwell, et elle est reproduite par M. Reinaud[4]. Je crois cependant que cette opinion ne repose pas sur un fondement parfaitement solide. En effet, Pline le Naturaliste[5], qui vivait à l'époque où l'on suppose qu'eut lieu cette découverte, en parle avec quelques détails; mais il ne dit rien qui donne à entendre que son récit relate un fait contemporain. Il ajoute que le vent *Favonius* ou, comme dit l'auteur du Périple, *Libonotus*, avait reçu le nom d'*Hippalus*, en l'honneur de celui qui, le premier, avait observé le souffle régulier de ce vent. Pline cite cette particularité comme une chose ordinaire, reçue universellement, et n'indique nullement que ce fait eût une date tout à fait contemporaine. D'ailleurs les expressions du naturaliste romain semblent annoncer que la découverte d'Hippalus remontait à une époque déjà ancienne; car, après avoir parlé des navigations qui avaient eu lieu sous le règne d'Alexandre, il ajoute : *Secuta ætas propiorem cursum tatioremque indicavit.* Ces mots *secuta ætas* désignent, je crois, les siècles qui suivirent la mort d'Alexandre, et, par conséquent, feraient remonter la découverte dont il s'agit au delà, et, peut-être, bien au delà de notre ère. En effet, on sait que, sous le règne des Ptolémées, l'Égypte entretenait avec l'Inde un commerce fort actif. Or il est à peu près impossible que, lorsque les vaisseaux se furent aventurés sur l'océan Indien, on n'ait pas

[1] *Periplus Maris Erythræi*, p. 32. — [2] *De ætate et auctore Peripli maris Erythræi*, p. 102, 103. — [3] *Histoire du commerce des Égyptiens*, p. 178. — [4] P. XXXI. — [5] *Histor. natural.* lib. VI, cap. XXVI.

Digitized by Google

observé le phénomène si constant et si régulier des moussons. Si je ne me trompe, ce fut à une époque inconnue de la domination des Ptolémées qu'un navigateur grec, nommé Hippalus, observa et apprit au monde ce fait si curieux et si remarquable. Si l'on continua, même après cette époque, à côtoyer les rivages de l'océan Indien, c'est qu'on trouvait un grand avantage à faire le commerce dans les ports nombreux que baigne cette mer immense.

M. Reinaud[1] assure que, dès le 1er siècle de notre ère, les navires chinois partaient des ports du céleste empire, et venaient à Java, à Malaca, à Ceylan et dans le voisinage du cap Comorin. Il cite en preuve de cette dernière assertion ce passage de Pline[2] : « Ultra « montes Emodos, Seras quoque ab ipsis aspici, notos etiam commer- « cio ; Patrem Rachiæ commeasse eo : advenis sibi Seras occursare. » Mais ce passage dit-il ce qu'on lui fait dire? C'est ce que j'ose ne pas croire. Les monts Emodus ne se trouvaient pas dans le voisinage du cap Comorin, mais bien dans l'Asie orientale, non loin des frontières de la Chine. Je sais que le texte de Pline, reproduit par Solin, présente quelques difficultés; il a embarrassé des géographes célèbres. Danville[3] a supposé que les Sères dont il est question ici n'avaient rien de commun avec les Sères proprement dits; que ce nom, dans le passage indiqué, désignait les habitants indigènes de l'île de Taprobane et les distinguait de cette population étrangère qui, originaire du midi de la péninsule de l'Inde, était venue occuper les parties septentrionales de l'île. Mais cette explication du savant géographe ne me paraît guère satisfaisante, et s'accorde mal avec les expressions de Pline. M. Gosselin[4], voulant expliquer d'une manière naturelle les paroles du naturaliste romain, a prétendu que le nom de Sères représentait ici la province de Sèra, enclavée dans le pays de Mysore. Mais cette hypothèse ne me paraît pas admissible ; car il est physiquement impossible de pouvoir, des côtes septentrionales de Ceylan, apercevoir la province de Sèra ou la ville de Seringapatam. En outre, il n'a jamais existé, dans le midi de la presqu'île indienne, une chaîne de montagnes appelée *Emodus*. Le naturaliste romain, si je ne me trompe, a voulu dire que les habitants de l'île de Taprobane se livraient aux chances d'un commerce lointain; que, dans cette vue, ils traversaient une bonne partie de l'Asie, franchissaient les monts Emodus, et entretenaient avec les Sères des relations de négoce. Cette hypothèse, déjà proposée par le

[1] P. XXXII. — [2] *Histor. natural.* lib. VI, cap. XXIV. — [3] *Recherches sur la Sèrique*, à la suite de l'*Antiquité géographique de l'Inde*, p. 235, 236. — [4] *Recherches sur la géographie des anciens*, t. III, p. 297, 298.


Digitized by Google

P. Hardouin, dans ses notes sur Pline, a été reproduite et appuyée par le D[r] Vincent[1].

M. Reinaud passe ensuite à la Perse, et assure que, sous le règne des rois sassanides, ce pays faisait avec l'Inde un commerce très-actif. Il indique, d'après l'auteur du Périple de la mer Érythrée, les relations qui existaient entre cette contrée et la ville d'Apologos (Obollah), située entre le confluent du Tigre avec l'Euphrate et le golfe Persique. Il cite, comme une preuve de l'état florissant de la navigation chez les Perses, que, suivant le récit de l'historien Hamzah-Isfahâni, Nouschirwan avait fait la conquête de la ville de Serendib ; ce qui, comme le fait observer M. Reinaud, indique nécessairement l'existence d'une flotte nombreuse. Mais, si je ne me trompe, ce fait n'a aucune authenticité, non plus que la prétendue conquête de la ville de Constantinople, attribuée, par le même écrivain, au même monarque sassanide. Les Perses n'ont jamais été navigateurs; et, si la ville d'Apologos donnait, sous le rapport du commerce, l'exemple d'une prodigieuse activité, rappelons-nous que cette ville fit, durant plusieurs siècles, partie du petit empire de la Mésène et de la Characène, et qu'elle était devenue le centre du négoce que la Syrie et les contrées de l'empire romain entretenaient avec l'Inde.

L'auteur cite encore un fait à l'appui de son opinion[2]. « Le célèbre Tabary, dit-il, qui écrivait dans la dernière moitié du IX[e] siècle, rapporte que, dans les derniers temps de la dynastie des Sassanides, les rois de Perse avaient fortifié la ville d'Obollah, et que cette place servait de boulevard à l'empire contre les descentes faites par les flottes indiennes[3]. » Il ajoute en note que les expressions de Tabary ne sont pas très-claires. Pour moi, j'oserais ne voir, dans le texte de l'historien arabe, aucune obscurité. Je traduis : « Khaled ordonna aux officiers qui étaient sous son commandement de donner rendez-vous à leurs troupes devant Obollah, pour le jour qu'il désigna; car Abou-Bekr, en nommant Khaled au commandement de l'armée, lui avait recommandé de commencer ses attaques par la ville d'Obollah, qui était, à cette époque, la place frontière des peuples de Sind et Hind. » Je ferai également observer que le mot فَرْج, *fardj*, ne désigne pas un *boulevard* mais seulement une *place frontière*. Dans le *Hamasa*[4], le pluriel فروج est expliqué par ثغور. Nous apprenons de Masoudi que les villes d'Obollah et de

[1] *The commerce and navigation of the ancients in the Indian Ocean*, t. II, p. 600. — [2] P. XXXVII. — [3] *Taberistanenses Annales*, t. II, p. 2, 8, 10. — [4] Man., fol. 223, v°.

Digitized by Google

Basrah portèrent le nom de فرج الهند, *frontière de l'Inde*[1]. On désignait ainsi Obollah, parce que cette place était la dernière de la Perse, du côté du midi, dans la direction que l'on prenait pour se rendre dans l'Inde.

Si l'on en croit M. Reinaud, dans ces expéditions commerciales qui avaient lieu pour l'Inde, avant l'hégire, les Arabes jouaient le rôle le plus actif. C'étaient eux, dit-il, qui formaient la plus grande partie des équipages. Il ajoute que, suivant le témoignage de Virgile[2], des matelots arabes et même indiens avaient été enrôlés par Marc-Antoine et Cléopâtre, dans leur lutte contre Auguste, et que ces matelots figurèrent à la bataille d'Actium. Il cite ces vers :

Actius hæc cernens arcum intendebat Apollo
Desuper : omnis eo terrore Ægyptus et Indi,
Omnis Arabs, omnes vertebant terga Sabæi.

Mais les vers d'un poëte aussi éminent que Virgile ne doivent pas être pris dans le sens rigoureux qu'auraient les expressions d'une gazette. A coup sûr, il n'est pas ici question de matelots. Virgile nous représente Apollon tendant son arc, du haut du ciel; et la terreur de ce puissant auxiliaire faisant fuir tous les peuples de l'Orient réunis sur la flotte d'Antoine et de Cléopâtre.

Je crains que l'auteur n'ait été un peu trop loin, lorsqu'il affirme que les Arabes étaient probablement établis sur la côte de Sofala, aux environs du golfe de Cambaye et dans l'île de Ceylan. « Tout porte à croire, ajoute-il, que, mêlés aux Persans, ils exerçaient dès lors dans ces parages le même ascendant qu'au xv[e] siècle, lorsque les Portugais pénétrèrent dans les mers de l'Orient. » Il me semble que ces suppositions-là sont un peu gratuites, et qu'il serait difficile de les justifier par le témoignage d'autorités positives.

Du reste, si j'élève des doutes sur une assertion exprimée d'une manière si absolue, je suis loin de nier que les habitants de la province d'Oman n'aient entretenu, à une époque reculée, avec les régions de l'Inde, quelques relations de commerce; nous savons, par le témoignage de Soïouti[3], que les Arabes d'Azad de la province d'Oman étaient, dans l'île de Bahreïn, mêlés avec les Perses et les Indiens, et que les habitants du Yémen étaient également mêlés avec les Indiens et les Abyssins; mais ces relations ne pouvaient avoir une grande extension ni une grande importance, surtout si l'on considère la mauvaise construction

[1] *Historical Encyclopædia*, t. I, p. 328. — [2] *Æneis*, VII, v. 705 et 706. — [3] *Mouzhir*, p. 117.

Digitized by Google

des bâtiments arabes, qui les rendait tout au plus propres pour le cabotage, ainsi que la disette d'un métal aussi essentiel que le fer [1].

Je dois, à cette occasion, dire un mot sur un fait remarquable cité par M. Reinaud [2]. L'an 15 de l'hégire, Othman-ben-Abi-'lasi-Thakifi, ayant été nommé par Omar, comme gouverneur du pays d'Oman, expédia une armée vers Tanah, ville de l'Inde. Au retour de l'expédition il en rendit compte au calife. Ce prince lui répondit en ces termes : ياخا ثقيف حملت دودا على عود وانى احلف بالله الوا صيبوا لا حدر من قومك مثلهم. M. Reinaud corrige les derniers mots de cette manière : لو اصيبوا لاخذت من قومك مثلهم, et il traduit : « O frère des enfants de Tsakif, tu as établi le ciron dans le bois. J'en prends Dieu à témoin, si nos hommes avaient succombé, j'en aurais pris le même nombre dans ta tribu (pour les faire mourir.) » Pour moi, adoptant en partie la correction proposée, je lis لاجدنّ au lieu de لاخذت, et je traduis : « tu as transporté un ver sur du bois » (c'est-à-dire, si je ne me trompe, en tentant l'avidité des Arabes, en les conviant à une expédition qui devait leur procurer d'immenses richesses « tu as introduit parmi eux un élément de corruption »). « J'en jure par Dieu, si les aventuriers qui composaient cette expédition avaient péri, j'aurais trouvé dans ta seule tribu un nombre égal d'hommes (pour les remplacer). » Sans doute, il avait fallu, dans cette circonstance, toute la renommée des richesses de l'Inde pour déterminer les Arabes à se lancer hardiment dans une expédition maritime; car nous voyons que, sur les rivages de la mer Méditerranée, les Arabes et leurs califes montrèrent, durant quelque temps, une extrême répugnance pour les voyages et les conquêtes maritimes.

Je ne suivrai point M. Reinaud dans les détails qu'il donne relativement aux expéditions des Arabes musulmans dans la mer et sur le continent de l'Inde.

Bientôt, passant à l'ouvrage qui fait l'objet spécial de son travail, il décrit l'itinéraire des Arabes, depuis la ville de Siraf, située sur la côte septentrionale du golfe Persique, jusqu'à la Chine. Ne pouvant écrire ici un ouvrage spécial, ni même un mémoire de quelque étendue, et devant me renfermer dans les bornes d'un simple article, je me contenterai de présenter quelques observations succinctes.

Près de l'entrée du golfe Persique se trouvait un lieu qui a gardé longtemps, chez les Arabes, une assez grande importance, et sur lequel on me permettra, sans doute, de donner quelques renseignements.

[1] Voyez entre autres ouvrages, *Geschichte der Ostindischen handels vor Mohammed, von Eichhorn*, p. 61, 625, 775. — [2] *Fragments arabes et persans relatifs à l'Inde*, p. 161.

Digitized by Google

L'île appelée جزيرة بنى كاوان, l'*île des Benou-Kaouan*, est la même qui est nommée جزيرة ابن كاوان, l'*île d'Ebn-Kaouan*. Nous voyons, par la relation qui nous occupe, que cette île était placée dans la partie orientale du golfe Persique, entre l'embouchure de ce vaste bassin et la ville de Siraf. Masoudi [1] en parle en ces termes : « Après l'île d'Aoual se trouvent plusieurs autres îles, entre autres l'île de Lâfet, لافت, appelée autrement *île des Benou-Kaouan*. Elle a été conquise par Amrou-ben-Elas, et renferme une mosquée qui subsiste encore aujourd'hui. Cette île est très-peuplée, bien cultivée, et contient plusieurs villages. A peu de distance est l'île de Haïdjam, هيجام. » L'auteur du *Nozhat-el-koloub* [2] parle de l'île de Keïsch, قيش, située dans le golfe Persique, à 88 parasanges de la ville de Schiraz. Puis, il ajoute : « De Keïsch à l'île d'Ebn-Kaouan (ابركاوان), on compte 18 parasanges. » Le même auteur dit, dans un autre endroit [3] : « L'île d'Âberkafan, ابركافان (lisez ابن كاوان, l'île d'Ebn-Kaouan), a huit parasanges de long sur trois de large. Les habitants, pour la plupart, sont des hommes pervers et des voleurs. » Au rapport d'Édrisi [4], l'île d'Ebn-Kaouan, جزيرة ابن كوان, est située, dans le golfe Persique, tout auprès de celle d'Aoual, et sa capitale fait partie de la province persane d'Ardeschir. On voit que ce géographe, en copiant les assertions de Masoudi, ne les a pas rendues avec une parfaite fidélité. Suivant le même écrivain [5], l'île d'Ebn-Kaouan est à 52 milles de l'île de Keïsch ; elle a 52 milles de longueur sur une largeur de neuf. Il ajoute qu'elle est placée au nord des écueils appelés دردور. Ces détails, si je ne me trompe, ne peuvent laisser aucun doute sur la position de l'île des Benou-Kaouan ou d'Ebn-Kaouan. Car, dans la partie orientale du golfe Persique, il existe une seule île, qui, par son étendue, en longueur, et sa distance, à l'égard de l'île de Keïsch, répond parfaitement à la description donnée par les géographes orientaux ; c'est la grande île appelée aujourd'hui *Kischm;* et une circonstance remarquable vient encore confirmer ce rapprochement. On a vu, plus haut, par le récit de Masoudi, que l'île des Benou-Kaouan se nommait autrement Lâfet, لافت, ou plutôt *Left*, لفت, car c'est ainsi que ce nom est écrit par Istakhari. Or, encore aujourd'hui, suivant l'assertion de Niebuhr et de M. Macdonald Kinneir [6], une ville et un port de l'île de Kischm portent le nom de *Lift* ou *Laft*. Dans l'histoire d'Abd-errazaak, cette île est désignée par la dénomination de جزيرهٔ

[1] *Moroudj*, de mon manuscrit, t. I, fol. 60, r°. — [2] Man. pers. 139, p. 708, 709. — [3] P. 666. — [4] *Géographie*, t. I, p. 398. — [5] P. 158. — [6] *Geographical memoir of the persian empire*, p. 15.

Digitized by Google

كشم, *île de Kischm*[1]. Suivant ce qu'on lit dans la vie de Schah-Abbas[2], les Portugais, après s'être emparés de la ville de Hormuz, construisirent un fort dans l'île de Touschim, جزيرة توشم (ou plutôt قوشم, *Kouschim*), autrement nommée l'*île longue*, جزيرة دراز, attendu qu'elle fournit de l'eau douce, que l'on transporte sur des barques. Dans les *Commentaires* d'Albuquerque[3], on lit *Queixome*. Teixeira[4] parle du port de Lapht, situé dans l'île de Broct, que les Portugais nomment *Queixome*. Le même voyageur[5] fait mention d'un lieu nommé *Sirmio*, situé dans l'île de Queixome. Peut-être des traces de l'ancien nom de l'île se retrouvent-elles dans le nom d'un lieu appelé *Dargahon*, situé au voisinage de Lapht[6].

Quant à l'île de *Haïdjam*, dont parle Masoudi, son nom, probablement, doit être écrit *Handjam*, هنجام, car, dans la relation de Teixeira[7], cette île est nommée *Angam* ou *Angan*[8], c'est donc par une petite erreur que, sur la carte de M. Kinneir, on lit *Angar*.

M. Reinaud a bien fait d'admettre, dans ses notes et dans sa traduction, la leçon كولم ملى, au lieu de كوكم ملى, que présentait le texte imprimé, ainsi que la version de l'abbé Renaudot, et de reconnaître ici la ville de Coulan, située vers le midi de la côte de Malabar.

Parlant des îles Maldives et Lacdives, il cite un passage remarquable de Cosmas Indopleustes. Il aurait pu ajouter un autre renseignement qui se trouve dans le Traité *de Bragmanibus* de Palladius. Cet écrivain rapporte, sur la foi d'un *scholastique* (avocat) de la ville de Thèbes, qui avait parcouru les mers de l'Inde, que, dans le voisinage de l'île de Taprobane, il existe environ un millier d'îles. Le nom de *Maniolès*, Μανίολης, par lequel il désigne ces îles, semble une altération du nom des Maldives[9].

M. Reinaud suppose que les navires arabes qui faisaient le voyage de la Chine traversaient le détroit qui sépare l'île de Ceylan de la presqu'île indienne : le texte ne dit rien sur ce sujet; mais la chose est tout à fait vraisemblable. En effet, des navigateurs ne se décident pas, sans une grande nécessité, à allonger leur route de plusieurs centaines de lieues, en faisant le tour d'une île aussi considérable que celle de Ceylan. Or les mauvais bâtiments de commerce des Arabes, ne prenant que peu d'eau,

[1] Man. pers. de l'Arsenal, 24, fol. 170 r. — [2] Man. de M. Silvestre de Sacy, fol. 231 v. — [3] T. I, p. 138, 154, 187, 188, 247, 248, 250, 256, 260, 261, 262, 263, 321, 322, 328, 339. — [4] *Relationes... de los Reyes de Persia*, p. 65, 66; *Relacion de Harmuz*, p. 9, 11, 38, 47. — [5] P. 20, 65, 66. — [6] P. 38, 41. — [7] P. 21. — [8] P. 65. — [9] *Palladius de gentibus Indiæ Brahmanibus*, p. 4.

Digitized by Google

pouvaient, sans inconvénient, s'aventurer dans ce bras de mer resserré et peu profond, que les grands vaisseaux ne sauraient franchir, mais qui est journellement traversé par des sloops, des chaloupes et autres embarcations légères. Du reste, je dois faire observer qu'un passage d'Édrisi, cité par M. Reinaud[1], ne prouve rien en faveur de ce fait. Voici comme s'explique ce géographe : « Vis-à-vis cette île (celle de Serendib), sur le continent de l'Inde, sont des *gobb*, c'est-à-dire des golfes, où se déchargent des rivières. Les vaisseaux y naviguent l'espace d'un mois ou deux entre des bois et des jardins, et y trouvent un air tempéré. » Il n'est nullement question ici du passage du détroit de Manaar. L'auteur indique seulement qu'il existait, sur la péninsule de l'Inde, de grandes baies formées par l'embouchure des rivières, et que des bâtiments légers pouvaient remonter à de grandes distances. Et, en effet, les grands courants d'eau, tels que le Cavery, la Kitsnah, le Godaveri, étaient susceptibles de recevoir les petits bâtiments arabes, leur permettaient de s'avancer fort loin dans l'intérieur des terres, et d'y circuler lentement, en faisant le commerce le long des rives de ces fleuves.

Je ferai aussi observer que l'usage de doubler les vaisseaux en cuivre a surtout pour objet de les garantir contre les attaques du *teredo*, de ce terrible ver, qui perce avec une si malheureuse facilité les bois les plus durs, et sur lequel on peut voir, outre les divers traités d'histoire naturelle, l'ouvrage spécial de Massuet[2].

L'auteur arabe[3] fait mention d'une île appelée *Rami*, ou *Rahmi*, ou *Rameni* (car ce nom est écrit avec toutes ces variantes). Suivant cet écrivain[4], « cette île est partagée entre un grand nombre de rois. Son étendue est, dit-on, de huit ou neuf cents parasanges. Elle renferme des mines d'or. On y voit un grand nombre d'éléphants. Elle produit du *bakam* (bois de Brésil), des bambous. Dans son intérieur se trouve une population d'anthropophages. Elle a des ports sur la mer de Herkend et sur celle de Schelahat. » Ailleurs[5], on lit que le roi de Zabedj, qui porte le titre de *maha-radja* (grand radja), a sous sa domination l'île de Rami, qui produit le camphre, etc. Ces détails sont répétés dans le *Mokhtasar-eladjaïb*[6]. Masoudi place cette île à mille parasanges

[1] P. XLVII. — [2] Recherches intéressantes sur le ver à tuyau. Amsterdam, 1733, in-12. — [3] Cet article était déjà livré à l'impression lorsque j'ai eu connaissance du mémoire publié par M. Alfred Maury, et qui a pour titre : *Examen de certains points de l'itinéraire que les Arabes et les Persans suivaient, au neuvième siècle, pour aller en Chine*. Je me suis aperçu que, sur beaucoup de points, mes idées s'accordaient avec celles de ce jeune écrivain; et je l'ai reconnu avec un véritable plaisir, car cet opuscule est très bien écrit, et indique, dans son auteur, autant d'érudition que de sagacité et de critique. — [4] P. 7. — [5] P. 90. — [6] Man. 901, fol. 26 r°.

Digitized by Google

de Serendib[1]. M. Reinaud suppose que l'île de Rami est identique avec celle de Manaar, située près de Ceylan, dans le canal qui sépare cette dernière île de la péninsule indienne. Feu M. Marsden, au contraire, reconnaissait dans l'île de Rami celle de Sumatra[2]; et cette opinion me paraît beaucoup mieux fondée, car aucun des traits qui nous sont donnés comme appartenant à l'île de Rami ne saurait s'appliquer à l'île de Manaar, au lieu que tous conviennent à celle de Sumatra. Sans doute la distance de mille parasanges, indiquée par Masoudi comme séparant l'île de Serendib et celle de Rami est fort exagérée; mais cette assertion, qui tient peut-être à une faute du copiste, démontre, au moins, que ces deux îles étaient à une très-grande distance l'une de l'autre. Or, en quittant Ceylan, et en cinglant du côté de l'est, l'île de Sumatra est la première île d'une vaste superficie qui se présente aux yeux du navigateur. Quand l'auteur arabe assure que l'étendue de l'île de Rami est, dit-on, de huit à neuf cents parasanges, il ne faut pas, je crois, à l'exemple du traducteur, voir ici une évaluation de la longueur multipliée par la largeur, et admettre une longueur d'à peu près vingt-neuf parasanges et une largeur égale. Si je ne me trompe, dans ce passage, le mot *étendue*, اتّساع, désigne *la circonférence;* et cette assertion, peut-être un peu forte, convient assez bien à l'île de Sumatra, qui, comme on sait, est une des plus considérables qui existent au monde. Sumatra nourrit des éléphants, produit de l'or en abondance; enfin, elle renferme une population nombreuse, celle des Batta, qui se nourrit de chair humaine.

Après l'île de Râmi, notre auteur place des îles[3] appelées *Landjebalous* ou *Likhbalous* (car le nom est écrit d'une manière fort peu certaine), et qui sont séparées, par un bras de mer, d'autres îles appelées *Andaman.* On lit *Aldjebalous* ou *Aldjalous* dans l'ouvrage de Masoudi[4], et *Nalousch*, نالوش, dans le *Mokhtasar-eladjaïb, Lankialous* dans l'ouvrage d'Édrisi. Si l'on en croit le traducteur[5], les îles de Landjebalous étaient situées aux environs du cap de Calymère qui forme la pointe méridionale de la côte de Coromandel. Mais cette opinion ne s'accorde pas avec les paroles du texte arabe, ni avec l'ensemble de la marche des voyageurs. Je n'hésite pas à reconnaître dans ces îles celles de Nicobar, qui sont situées à une distance peu considérable de la pointe septentrionale de Sumatra, et ne sont pas fort éloignées des deux îles Andaman. J'avais cru d'abord pouvoir reconnaître dans ces deux dernières îles celles que l'auteur du

[1] De mon manuscrit, t. I, fol. 85, r°. — [2] *History of Sumatra*, p. 4. — [3] P. 9, 19. — [4] *Moroudj*, t. I, fol. 85 v°. — [5] T. I, p. LXXII.


Digitized by Google

Mokhtasar-eladjaïb[1] désigne sous le nom *d'îles d'Almandhar*, جزائر المنذر. L'écrivain ajoute : « Les habitants sont des nègres. Ils sont gouvernés par un roi et ont une ville appelée *Narid*, ناريد. Ils sont adonnés à la piraterie et égorgent ou font prisonniers tous ceux qu'ils peuvent atteindre ; aussi, sur les vaisseaux chinois, les marchands ont soin de se munir d'armes et de naphte. Quelquefois un de ces bâtiments renferme quatre ou cinq cents hommes en état de combattre. Aussi ces brigands n'osent pas attaquer les bâtiments chinois, tandis qu'ils attaquent ceux des autres peuples. » Mais je pense qu'il s'agit ici de la province de Mandhar, qui fait partie de l'île de Célèbes.

D'après les détails donnés par l'auteur, par Masoudi, par l'auteur du *Mokhtasar-eladjaïb*, l'île appelée *Zabedj* doit répondre à celle de Java. Suivant ce qu'assure M. Reinaud[2], on apprend, par le témoignage du *Kitab-eladjaïb*, qu'à Java et dans les îles voisines il y avait un certain nombre de colons chinois qui avaient quitté leur pays à la suite de quelques troubles intestins. Mais l'écrivain arabe ne parle pas d'une colonie chinoise. Il se contente de dire : « Suivant ce que l'on rapporte, à une époque où la Chine était agitée par des révoltes et par des troubles, des navires chinois cinglaient vers Zabedj et les autres îles, pour aller faire le commerce avec les habitants : يقال انه لما اضطرب امر الصين بالخوارج والهرج صارت المراكب الصينية تقصد جزيرة الزابج هذه ويعاملون اهلها وكذلك جزايره كلها

Quant à l'île de *Serirah*, سريرة, ou, comme on lit ici, *Serbazah*, سربزة, et où Masoudi place des mines d'or et d'argent, Abou'lféda semble la confondre avec Sumatra, puisqu'il lui attribue une longueur de quatre cents milles du nord au midi. Mais cette assertion n'est pas exacte. Nous avons vu que l'île de Sumatra portait le nom de *Râmi*. Si je ne me trompe, l'île de *Serirah* est identique avec celle de Banca.

Nous devons nous arrêter ici un moment, pour discuter ce qui concerne les différentes mers dont il est fait mention dans la *Relation* arabe. Suivant l'auteur de cet ouvrage, la partie de l'océan Indien, qui s'étend depuis le golfe Persique portait le nom de *Dilaroui* ou bien *Alaroui*, ou *Allaroui;* au delà se trouvait la mer de Herkend; puis celle de Schelahat. M. Reinaud, qui adopte la leçon *Allaroui*, pense que ce nom désigne la *mer de Lar*. Il suppose que cette mer s'étendait vers les rivages de l'Inde, jusqu'au territoire de la ville de Goa[3]; que là commençait la mer de Herkend, qui était bornée à l'ouest par les

[1] Man. 901, fol. 2 v°. — [2] P. LXXV. — [3] T. I, p. LIV et LV.

Digitized by Google

Laquedives et les Maldives, et à l'est, ainsi qu'au sud-est, par la presqu'île de l'Inde et l'île de Ceylan; qu'elle se prolongeait[1] jusqu'à la chaîne de rochers qui s'avance du continent indien vers l'île de Ceylan, et qu'on nomme le *Pont d'Adam*. « Au delà, dit-il, commençait la quatrième mer, appelée du nom de *Schelahat*. Cette mer répond à ce qu'on nomme aujourd'hui le *golfe de Palk*. » J'avoue que je ne saurais admettre ces diverses hypothèses. Quant à ce qui concerne la mer appelée *Lâroui* (en supposant que ce soit là la véritable leçon), je ne crois pas que ce nom puisse désigner la *mer de Lar*. Dans ce cas, on aurait écrit *Lâri*, اللارى, et non pas *Lâroui*, اللاروى. En second lieu, la petite province appelée *Lar* est baignée par les eaux du golfe Persique; et on ne conçoit pas comment une contrée d'une aussi faible étendue, située en dedans du golfe, aurait pu communiquer son nom au vaste océan de l'Inde. En troisième lieu, rien n'indique, j'ose le dire, que cette mer se terminât vers le point où est située la ville de Goa; et ce fait même serait contraire à la nature des choses. Nous voyons, par les récits de l'écrivain arabe et des autres géographes, que chacune des parties dont se composait le grand océan des Indes était circonscrite par des limites naturelles. Telles sont la mer Rouge, le golfe Persique. Or, si l'on admettait l'hypothèse dont je parle, la mer Lâroui se serait terminée brusquement au milieu de l'Océan, sans qu'aucune circonstance indiquât pourquoi elle avait subitement changé de nom. Il est bien plus naturel de supposer qu'elle se prolongeait jusqu'à la pointe la plus méridionale de l'Inde, qui formait pour elle une limite bien tranchée. Rappelons-nous, d'ailleurs, que, suivant l'assertion expresse de l'écrivain arabe, la mer de Laroui ou Dilaroui était séparée de celle de Herkend par le groupe des îles Maldives. C'est ce qu'atteste également Masoudi[2]. Elle ne pouvait donc se terminer vers le point où existe encore aujourd'hui la ville de Goa.

Quant à la mer de Herkend, elle n'était pas, je crois, placée entre les Maldives et Ceylan; mais elle s'étendait à l'orient de cette dernière île et comprenait cette vaste mer appelée le golfe du Bengale et toute cette partie de l'Océan qui se prolonge, à l'orient, jusqu'aux îles de la Sonde. Suivant la narration arabe[3], l'île de Serendib était baignée par la mer de Herkend. Ce fait ne suffirait pas pour décider la question, puisque cette mer pourrait s'étendre à l'ouest comme à l'est de l'île; mais rappelons-nous que, suivant l'auteur de cette narration, l'île de Ceylan (Serendib) était censée, en quelque sorte, faire partie du groupe

[1] P. LXVIII. — [2] *Moroudj*, t. I, fol. 65 r°. — [3] P. 6.

Digitized by Google

des Maldives. Ainsi, quand nous lisons que ce groupe séparait la mer de Dilaroui ou Laroui de celle de Herkend, on doit croire que cette dernière s'étendait à l'orient de Serendib. Nous lisons, plus bas[1], que les navires s'approvisionnaient d'eau douce à Koulam; puis, faisaient voile vers la mer de Herkend (sans doute en doublant le cap de Comorin); que Koulam[2] était peu éloigné de la mer de Herkend; que les navires, après avoir traversé cette mer, arrivaient aux îles de Landjebalous; enfin, que l'île de Râmi, c'est-à-dire Sumatra, avait des ports sur la mer de Herkend. Il est donc naturel de croire que ce nom s'appliquait à la partie de l'océan Indien qui se prolonge jusqu'aux îles de la Sonde.

Quant à ce qui concerne la mer appelée *Schelahat*, شلاهط, comme elle baignait les côtes de l'île de Sumatra, ce ne pouvait être que du côté de l'orient. Elle nous représentait donc, si je ne me trompe, cette partie de l'océan Indien qui est resserrée entre les îles de Sumatra, de Java et de Bornéo. C'est cette même mer que Masoudi désigne par le nom de mer de *Kelah*. Nous apprenons de M. Marsden[3] que, chez les Malais, le mot *salat* désigne, en général, *un détroit*, et, en particulier, celui de Singapour.

QUATREMÈRE.

(*La suite au prochain cahier.*)

HUTCHESON, *fondateur de l'école écossaise.*

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[4].

La seconde partie des *Recherches sur l'origine de nos idées de beauté et de vertu* est exactement conforme à la première. Hutcheson traite l'idée du bien comme celle du beau, et sa morale a le même caractère que son esthétique. Nous y retrouvons agrandis et développés les mêmes qualités et les mêmes défauts.

Hutcheson triomphe à établir les vrais caractères de l'idée du bien, et à faire voir que confondre le bien moral avec le bien physique, réduire toute vertu à l'intérêt, et lui donner pour mobile unique la crainte et l'espérance, sont des prétentions systématiques contraires aux faits les plus certains.

[1] P. 17. — [2] P. 19. — [3] *History of Sumatra*, p. 4. — [4] Voir les trois premiers dans les cahiers d'août, de septembre et d'octobre de cette année.

Digitized by Google

Si l'idée du bien moral n'était autre chose que celle du bien naturel, nous serions affectés par les objets de l'un comme par les objets de l'autre; or, il n'en est rien. Comparez les sentiments que vous inspirent les hommes en qui vous reconnaissez de l'honneur, de la bonne foi, de la générosité, de l'humanité, avec les sentiments que vous éprouvez pour ceux qui possèdent les biens naturels, la santé, la puissance, la fortune, etc.; vous êtes forcé d'approuver et d'aimer les premiers, mais il n'en est pas de même des seconds. Le mal moral, tel que la trahison, la cruauté, l'ingratitude, etc., nous fait haïr et mépriser ceux en qui nous l'apercevons, et nous n'avons, certes, ni mépris ni haine pour les infortunés exposés à des maux naturels tels que la pauvreté, la faim, la maladie, la mort, etc.

L'intérêt personnel peut bien entraîner l'action, mais non pas forcer le jugement. *Recherches*, t. II, ch. I, § 5. «Que quelqu'un nous conseille de tromper un mineur ou un orphelin ou de payer d'ingratitude un homme qui nous a comblés de bienfaits, nous ne pouvons nous empêcher de le regarder avec horreur. Qu'on nous assure que cette conduite nous sera avantageuse, qu'on nous propose même une récompense, il est vrai que ces motifs peuvent nous engager à faire ces actions, mais ils n'ont pas plus le pouvoir de nous porter à les approuver qu'un médecin n'en a de nous faire trouver du goût à un breuvage désagréable, lors même que nous nous décidons à le prendre, dans la vue de recouvrer la santé.»

Ibid., § 7. «Un traître qui nous vend sa patrie nous est plus utile qu'un héros qui la défend au péril de ses jours; cependant on aime la trahison et l'on hait le traître. On peut de même louer un ennemi généreux dans le temps même qu'il nous cause tout le mal possible.»

La vertu est tellement différente, aux yeux de l'humanité, de l'intérêt, du plaisir et du bonheur, que, toutes les fois que nous voulons nous représenter à nous-mêmes la vraie vertu, nous ne l'entourons pas des douceurs de la vie, mais des souffrances qui la relèvent et la font paraître davantage. Hutcheson invoque l'exemple de Régulus tant de fois cité par les grands moralistes, et il montre que l'âme humaine se complaît merveilleusement dans ce modèle de la vraie vertu, c'est-à-dire de la vertu désintéressée. Ch. VI, § I. «Voudrait-on, s'écrie Hutcheson, qu'il eût satisfait aux demandes des Carthaginois, et qu'il eût évité les tourments qu'on lui préparait au préjudice de sa patrie? Devait-il violer la foi jurée, la promesse qu'il leur avait faite de revenir si le traité n'était pas accepté par les Romains? Laissons-lui donc subir le sort que la nature a prescrit à tous les hommes. Que pourrions-nous

Digitized by Google

désirer de plus pour lui, sinon que les Carthaginois eussent ralenti leur cruauté, ou que la Providence l'eût arraché de leurs mains par quelque accident imprévu? »

C'est en vain qu'on essaye de résoudre l'obligation morale dans la loi d'un supérieur. Hutcheson demande quel est ce supérieur. Il ne suffit pas qu'il soit tout-puissant pour obliger. La toute-puissance contraint, elle n'oblige pas. Pour que l'ordre d'un supérieur oblige, il faut que nous le jugions bon et juste en soi. La loi n'oblige donc pas seulement en tant que loi, c'est-à-dire comme ordre d'un supérieur, mais aussi et surtout comme juste. Cela est vrai des lois humaines et même des lois divines. Ch. I, § 5. « On dira peut-être que les actions qu'on appelle bonnes ou vertueuses ont cet avantage sur toutes les autres que nous espérons d'en être récompensés par la divinité, et que c'est sur ce principe qu'est fondée l'approbation que nous leur donnons, et le motif intéressé qui nous porte à les faire. Il suffit d'observer qu'un grand nombre de personnes ont des idées fort relevées de l'honneur, de la bonne foi, de la générosité et de la justice, sans connaître la divinité et sans attendre aucune récompense de sa part, comme elles abhorrent la trahison, la cruauté et l'injustice, sans aucun égard au châtiment dont elles peuvent être suivies. »

Ce n'est pas assurément qu'Hutcheson rejette l'espérance des avantages attachés à la vertu même en ce monde et encore bien moins celle des saintes récompenses d'une vie future. Il tient cette dernière espérance comme très-légitime et excellente pour nous soutenir dans la route souvent pénible de la vertu. Il pense avec raison qu'il convient de porter les hommes au bien par tous les motifs possibles. Mais le motif vraiment vertueux est désintéressé; il repose sur la beauté même de la vertu, sur l'idée du bien en soi; et ici le ministre du saint Évangile s'applique à démontrer que les différentes récompenses proposées dans l'Évangile ne sont pas regardées par le christianisme comme l'unique motif capable de nous exciter à la vertu ou de nous faire approuver les actions dont elle seule est la source. N'entrons pas dans cette discussion, mais faisons remarquer que, depuis Hutcheson, l'école écossaise ne s'est point écartée de cette partie de sa doctrine morale, et qu'elle s'est accordée à maintenir l'espoir d'une vie meilleure, et en même temps à le proposer aux hommes comme un auxiliaire puissant et non pas comme le fondement unique et l'objet propre de la vertu.

Les divers passages que nous avons recueillis expriment avec simplicité et avec force les vrais caractères de l'idée du bien. Oui, cette idée, à nos yeux comme à ceux d'Hutcheson, est absolument différente de l'i-

Digitized by Google

dée du plaisir et du bonheur; la plupart du temps, grâce à Dieu, elle s'y mêle et s'y associe; quelquefois elle s'en sépare avec éclat, et toujours elle en est distincte. Elle n'est pas le privilége de quelques âmes d'élite; elle est le glorieux patrimoine de la nature humaine; elle a été donnée à tous; elle est universelle, elle est même nécessaire; enfin elle ne repose que sur elle-même. Comme elle est différente de l'agréable, par la même raison, on ne peut la ramener à l'utile, ni par conséquent à l'intérêt, quelque forme qu'on lui donne, que ce soit l'intérêt de la fortune ou de la vanité, l'intérêt futur ou l'intérêt actuel, un intérêt religieux ou un intérêt humain, qu'il s'agisse des peines et des récompenses dont les sociétés humaines disposent ou de celles que le suprême législateur s'est réservées. Ces peines et ces récompenses sont bonnes et justes, c'est-à-dire d'accord avec l'idée même du bien; c'est donc toujours cette idée qui est l'objet propre de l'âme dans l'approbation ou dans la résolution vertueuse. La mesure inviolable du jugement ou de l'acte, c'est la beauté, c'est la dignité, c'est la grandeur, c'est la sainteté essentielle de l'idée du bien qui nous touche et nous détermine immédiatement : elle est donc en soi désintéressée. Sur ce premier point, nous n'avons pas un autre avis que celui d'Hutcheson.

Mais il est moins facile de déterminer quelle est l'origine de cette idée du bien dont nous venons de reconnaître les caractères, et à quelle faculté il la faut rapporter.

Elle est universelle et nécessaire; elle est désintéressée; elle est différente de l'idée de tout bien naturel; voilà le fait certain qui nous a été fourni par l'observation et qu'il ne faut sacrifier à aucun système. Quelle que soit l'origine que nous assignions à ce fait, cette origine doit l'expliquer, non le détruire. Si cette règle eût été toujours présente à Hutcheson, elle l'eût conduit à une théorie moins systématique que celle à laquelle il s'est arrêté.

Il écarte d'abord avec raison l'explication de l'idée du bien et du mal par la coutume et l'éducation. Chap. I, § 7. « La coutume et l'éducation peuvent bien nous faire apercevoir un avantage particulier dans des actions dont l'utilité nous était d'abord inconnue, ou nous les faire regarder comme nuisibles par raison ou par préjugé, quoique nous ne les ayons point trouvées telles dès la première vue : mais elles ne peuvent jamais nous faire envisager une action comme louable ou blâmable, sans aucun égard à notre intérêt personnel. »

Comment alors expliquer tant d'opinions diverses et de coutumes bizarres rapportées par les voyageurs?

Quant aux récits des voyageurs, Hutcheson reproduit une ingénieuse

Digitized by Google

et forte remarque de Schaftsbury : Les voyageurs ne font guère attention qu'à ce qui est nouveau, surprenant, merveilleux; ils négligent ce qui est commun et semblable à ce qui se passe chez eux; ils glissent très-légèrement sur ce qui concerne les affections naturelles, les instincts naturels, les qualités et les vertus naturelles; ils daignent à peine nous parler de l'horreur que les nations les plus barbares ont pour la trahison, de leur fidélité à l'amitié, de leur respect pour le courage, de leur fermeté à supporter les souffrances, et de leur mépris pour la mort; toutes choses qui attestent dans les hommes les plus sauvages le fond commun de l'humanité et l'idée désintéressée du bien. A côté de cela se rencontrent, il est vrai, des cruautés étranges, par exemple des sacrifices humains. Mais nous sied-il bien de nous en étonner, dit Hutcheson, nous, Européens, qui avons vu la Saint-Barthélemy et qui voyons encore, dans une grande partie du monde civilisé, le tribunal de l'inquisition?

Hutcheson parcourt la plupart des exemples d'immoralité prétendue que l'école sensualiste se complaît à rassembler et qu'elle tire souvent de récits de voyageurs ignorants ou fanatiques; et il fait voir qu'ils ne tiennent point à une méchanceté naturelle, mais tantôt à l'emportement de la passion, et tantôt à des erreurs de l'esprit; que souvent même une apparence de bien public en est le fondement. Les superstitions les plus grossières couvrent la sainte idée de la religion; les pratiques religieuses les plus atroces prouvent au moins que l'homme est capable de mettre quelque chose, chimère ou vérité, au-dessus du plaisir et même de la vie : ce n'est certes pas là un témoignage en faveur de l'égoïsme.

La coutume et l'éducation influent sur la direction de notre énergie morale, elles ne la créent pas. Il n'y a pas autant de diversité dans les idées morales des peuples qu'on veut bien le dire; ce qui domine est l'unité; mais dans la diversité même des idées subsiste la vertu, car ce qui fait surtout la vertu, c'est l'intention vertueuse, l'intention d'accomplir, aux dépens de son plaisir et de son intérêt, ce qu'on croit être le bien. Ainsi, dit Hutcheson, *ibid.*, § 6, il y a des peuples où le mariage entre frère et sœur est regardé comme licite; alors ceux qui s'y livrent le font innocemment; ils ne sacrifient point ce qu'ils savent être le bien à leurs passions. Mais est-il établi que de tels mariages sont contraires au bien public ou à l'idée du bien : c'est alors qu'on est coupable de faire ce qu'on croit être le mal, et que l'inceste est un véritable crime, encore moins dans l'action elle-même que dans la lâcheté de la volonté qui demande à l'entendement des sophismes pour autoriser la satisfac-

Digitized by Google

tion de la passion, au lieu d'accomplir ce qui est essentiellement la vertu, à savoir le sacrifice de la passion et de son propre plaisir à ce qui est considéré, fût-ce même à tort, comme le bien public.

La coutume et l'éducation ainsi écartées, à quelle origine attribuerons-nous l'idée du bien ? On ne peut la faire venir des sens, de ces cinq sens qui, selon Locke et ses disciples, nous fournissent toutes les idées premières sur lesquelles la réflexion opère, pour les abstraire, les combiner, les généraliser, et composer l'entendement humain. Voilà donc une idée première qui échappe ou semble échapper au système reçu. Hutcheson, malgré sa déférence générale pour la métaphysique de Locke, s'explique catégoriquement à cet égard, chap. I, § 2 : « Les sens, par le canal desquels nous goûtons du plaisir dans les objets naturels, et qui nous les font regarder comme avantageux, ne sauraient *jamais* exciter en nous aucun désir du bien public, mais seulement de celui qui nous concerne et qui nous est particulier. Ils ne peuvent de même nous faire approuver une action dont le seul caractère est de contribuer au bonheur des autres. »

D'un autre côté, Hutcheson juge tout aussi impossible de rapporter l'idée du bien à la réflexion et à la raison. Nous avons vu que, par la raison, il n'entend guère que le raisonnement ou du moins une faculté subordonnée dont toute la fonction est d'opérer sur des données qu'elle n'a point faites, à l'aide de principes et pour des buts qui lui sont étrangers. Il repousse donc la raison aussi bien que les sens comme source de l'idée du bien, chap. III, § 15 : « On dira que la vertu ne doit avoir d'autre principe que la raison, comme si la raison, ou la connaissance d'une proposition vraie, pouvait jamais nous mettre en action, lorsqu'il ne s'offre ni fin ni but auquel nous soyons portés par désir ou par inclination. » Chap. VII, § 3. « *Que le sentiment moral ne dépend point de la réflexion.* On a beau vanter cette supériorité de raison qui nous élève au-dessus des autres animaux, ses progrès sont trop lents, trop remplis de doute et d'incertitude, pour pouvoir en faire usage dans toutes sortes d'occasions, soit pour notre propre conservation sans les sens extérieurs, soit pour diriger nos actions pour le bien du tout, sans le sentiment moral. » Ch. I, § 4. « Est-il nécessaire d'être aussi capable de réflexion que Cumberland ou Puffendorf, pour admirer la générosité, la bonne foi, l'humanité, la reconnaissance, ou de raisonner aussi solidement qu'ils peuvent le faire, pour sentir ce que la cruauté, la trahison et l'ingratitude ont de mauvais? Ces vertus n'excitent-elles pas notre admiration, notre amour et une secrète envie de les imiter dès que nous les apercevons, sans qu'il soit besoin d'une plus ample ré-

flexion; et les qualités opposées, notre mépris et notre haine? Les hommes seraient en vérité fort à plaindre, si ce sentiment qu'on a de la vertu avait aussi peu d'étendue que notre capacité pour ces sortes d'idées métaphysiques.»

Il ne s'ensuit pas cependant que l'idée du bien soit une idée innée. Ici, comme pour le beau, Hutcheson prévient qu'il n'est point question d'une idée innée, d'une connaissance innée, d'une proposition pratique innée. Ch. I, § 8. «On n'entend par là, dit-il, qu'une détermination naturelle de l'esprit à recevoir les idées simples de louange ou de blâme à l'occasion des actions dont il est témoin, antérieurement à toute idée d'utilité et de dommage qui peut en revenir.»

Puisque l'idée du bien ne vient des sens ni de la réflexion, qu'elle n'est pas non plus une idée ou proposition innée, il ne reste qu'à la rapporter à une faculté de l'âme différente de toutes les autres, dont la fonction est de nous donner cette idée, comme la fonction de la réflexion est de nous donner les idées de la réflexion, et celle des sens extérieurs de nous donner les idées sensibles. Or cette faculté particulière de l'âme, Hutcheson l'appelle *sens moral*, comme il a appelé sens du beau la faculté qui nous donne l'idée du beau.

Partout dans les *Recherches* et dans ses autres ouvrages, Hutcheson répète que le sens moral est une faculté spéciale, irréductible à toute autre faculté rationnelle ou affective. Dans les *Éclaircissements*, qui suivent l'*Essai sur la nature et la conduite des passions*, il déclare, ch. II et ch. III, se séparer de Clarke et de Wollastan qui ramènent l'idée du bien à la connaissance des rapports nécessaires et des convenances éternelles ou à l'expression de la vérité. Dans le *Système de philosophie morale*, il ne se sépare pas avec moins de soin de la théorie de Smith, comme s'il l'eût pressentie; il montre qu'il est impossible de ramener la perception du bien à la sympathie, t. I, liv. I, chap III, § 5, p. 47. «La sympathie, dit-il, n'en peut rendre compte, bien qu'elle soit assurément un principe naturel et une belle partie de notre constitution. Lorsqu'elle opère seule, elle est, en général, proportionnée aux souffrances aperçues ou imaginées, sans égard aux autres circonstances...... elle ne peut donc expliquer cette bienveillance immédiate qui nous porte vers tout être qui nous apparaît doué d'excellence morale, avant que nous ayons aucune idée de l'état heureux ou malheureux dans lequel il se trouve.» Hutcheson définit le sens moral «une détermination naturelle et immédiate à approuver certaines affections et les actions auxquelles elles donnent naissance, un sens naturel de l'excellence qui y est contenue, et qui ne se peut réduire à aucune autre qualité perceptible par

Digitized by Google

nos autres sens ou par le raisonnement. » *Ibid.*, § 4, p. 38. Dans le *Manuel de philosophie morale*, liv. I, ch. 1, § 8, il rappelle la doctrine déjà exposée dans la *Métaphysique*, *les sens réfléchis* qui entrent en exercice à la suite des sens ordinaires. Ces sens plus délicats, *subtiliores*, nous procurent d'autres perceptions, d'autres idées. § 10. « Parmi ces puissances illustres de l'âme, *vires animi illustriores*, dit Hutcheson, il en est une, il est un sens, le plus divin de tous, qui aperçoit dans les mouvements de l'âme, dans les intentions, dans les paroles, dans les actions, ce qui est noble, beau, honnête. C'est à l'aide de ce sens que la nature nous montre le modèle sur lequel nous devons régler notre caractère, notre conduite, tout le plan de notre vie. C'est lui qui nous pénètre de joie quand nous avons accompli ou quand nous nous rappelons des actions conformes à ses conseils, tandis que les actions contraires nous laissent du repentir et de la honte. Les actions et les intentions honnêtes des autres hommes nous plaisent également, nous les louons et nous aimons leurs auteurs; nous condamnons et nous détestons les actions et les intentions marquées d'un caractère opposé. Ce que ce sens approuve s'appelle juste, beau, vertueux; ce qu'il désapprouve est honteux et vicieux. »

Nous applaudissons de tout notre cœur à ce noble langage comme à la réfutation précédente des fausses origines de l'idée du bien. Nous aussi, nous pensons que ni les sens, ni le raisonnement, ni la sympathie, ne peuvent rendre compte de cette idée. Nous admettons entièrement et sans réserve la partie négative de la théorie morale d'Hutcheson. Encore une fois, l'idée du bien ne peut être rapportée qu'à une faculté spéciale de l'âme. Mais quelle est cette faculté? Elle est sublime assurément, comme le dit Hutcheson, mais la célébrer n'est pas la faire connaître, et un hymne ne peut tenir lieu d'analyse. Il faut donc pénétrer davantage dans cette faculté et rechercher son caractère propre. Ici commence la partie positive de la théorie d'Hutcheson; c'est ici que cette théorie commence à chanceler et à s'obscurcir pour aboutir à une erreur, et à une erreur considérable.

La vraie méthode expérimentale ne sacrifie les faits à aucune fausse explication; et c'est des faits mêmes qu'elle tire leur explication légitime. L'idée du bien est un fait dont la cause doit être un pouvoir de l'âme, pourvu des caractères mêmes dont son effet est marqué; c'est donc toujours cet effet qu'il nous faut examiner, car pour nous il est tout, à proprement parler, et il contient en lui ce que nous pouvons connaître de sa cause. L'idée du bien est différente de toute idée de plaisir physique, donc la faculté qui nous donne cette idée est une idée toute mo-

Digitized by Google

rale. L'idée du bien est immédiate, donc elle dérive d'une faculté dont l'exercice est spontané et non réfléchi. L'idée du bien est désintéressée, donc la faculté qui la produit est en nous assurément, mais étrangère et supérieure à ce qui fait notre personnalité proprement dite. L'idée du bien est universelle et nécessaire, donc la faculté qui nous la suggère n'a rien à voir avec notre volonté. En analysant encore de plus près l'idée du bien, nous déterminerons avec plus de précision le caractère de la faculté qu'elle suppose.

En présence d'une action faite par un autre ou par nous-même, la faculté qui s'y applique et la qualifie bonne ou mauvaise se produit-elle par un jugement ou par un sentiment? Nous répondrons sans hésiter: par l'un et par l'autre.

Il y a jugement, car il y a affirmation; le résultat de cette affirmation et de ce jugement est une idée, et cette idée est pour nous une vérité, différente de toutes les autres, mais égale au moins à toutes les autres et que nous appelons une vérité morale.

Un homme trahit son ami et la foi donnée, il s'approprie le dépôt qui lui a été confié: nous jugeons et affirmons que cet homme est un traître. Notre indignation peut être plus ou moins vive, selon que nous sommes plus ou moins près du temps et du lieu où l'action a été commise, selon que nous sommes en telle ou telle disposition particulière. Mais il n'en est pas ainsi de notre jugement. De près ou de loin, dix ans écoulés comme le lendemain ou le jour même, en santé ou en maladie, avec vivacité ou avec langueur, nous affirmons et jugeons que cette action est mauvaise et qu'elle est digne de mépris. Quelqu'un nous conteste-t-il cela, et prétend-il que c'est un effet de notre humeur particulière, de notre imagination ou de notre sensibilité? nous soutenons le contraire; nous soutenons qu'il ne s'agit point ici d'humeur, d'imagination, de sensibilité; qu'il ne s'agit pas d'une impression qui nous soit particulière, mais que dans la réalité des choses cette action est mauvaise, et que tout homme qui n'en juge point ainsi est dans l'erreur. Nous imposons ce jugement à tous les autres hommes comme étant indépendant de nous, de notre volonté, de notre personne. La vérité qu'il exprime a pour nous le même caractère; elle n'est point relative à nous, elle est impersonnelle, elle est absolue; nous ne l'avons point faite et nous ne pouvons que la concevoir. Or quelle est en nous la faculté qui affirme, qui juge, qui conçoit? Qu'on l'appelle comme on voudra: toujours est-il que ce n'est pas la faculté de jouir ou de souffrir, une faculté sensitive intérieure ou extérieure, mais une faculté intellectuelle, qui s'appelle ordinairement la raison.

Digitized by Google

Le fait que nous venons de décrire est certain, en voici un autre qui ne l'est pas moins. En présence ou au récit de l'action d'un homme qui viole un dépôt confié par l'amitié sous la foi du serment, nous ne jugeons pas seulement que cette action est mauvaise et que cet homme est un traître; à ce jugement correspond un sentiment qui ne vient pas des objets extérieurs, mais des profondeurs de l'âme, un sentiment d'indignation douloureuse contre cet acte et contre son auteur. Nous souffrons, non d'une peine physique, mais d'une peine morale; nous souffrons, non pas pour nous, mais en quelque sorte pour l'humanité tout entière; nous gémissons sur sa faiblesse, nous rougissons de sa lâcheté. Au contraire, en présence ou au récit d'une belle action, d'un sacrifice soit de l'intérêt, soit de la passion, en même temps que nous jugeons que cette action est belle et bonne, que son auteur a bien fait et qu'il est digne d'estime, un sentiment d'une joie exquise et particulière pénètre notre âme; nous admirons et nous aimons l'auteur inconnu de cette action, fût-il séparé de nous par l'Océan, habitât-il un autre monde, ou fût-il couché dans la tombe depuis mille ans; nous sommes fiers de cette action pour la nature humaine; et tous ces mouvements intérieurs ayant leur expression au dehors, nous relevons la tête, de nobles larmes humectent nos yeux. Est-ce là juger? non, c'est sentir; c'est sentir, non pas par un de nos cinq sens, mais par un pouvoir spécial de l'âme, qui est différent de la raison, mais qui se mêle à son exercice et lui sert d'auxiliaire.

Les deux faits qui viennent d'être rappelés diffèrent essentiellement et se tiennent intimement; ôtez l'un des deux, la perception morale perd un de ses éléments, et la théorie qui en résulte est défectueuse.

Remarquez, toutefois, que des deux éléments qui composent la perception morale le principal est le jugement. Si le bien n'est pas une vérité attestée par la raison, qu'est-il, je vous prie? Il n'est plus qu'un sentiment; mais le sentiment tient à toute la sensibilité. C'est un phénomène complexe qui est le lien de l'âme et du corps, de la raison et des sens. Moins mobile que la sensation, parce qu'il ne dépend pas des objets extérieurs et que sa source est tout autrement profonde, il n'a pas non plus la stabilité de la raison. Les idées, c'est-à-dire les vérités universelles et nécessaires, forment une sorte de géométrie immuable et inflexible. D'un autre côté, les sensations sont aussi variables que les rapports des objets à notre sensibilité; elles changent instantanément et perpétuellement comme la face mobile de ce monde; elles fuient d'une fuite éternelle et nous assaillent irrésistiblement. Entre l'idée et la sensation est le sentiment, leur vivant lien. Le cœur avec la

liberté est le privilége éminent de l'homme, mais il n'est pas l'homme tout entier : le fond immortel de l'homme est la raison, comme sa partie périssable est la sensation. Le sentiment est meilleur que l'une, et il réfléchit admirablement l'autre; il n'est pas le principe de la raison, mais il en est l'écho et en quelque sorte la vie. C'est par les sentiments que les idées vivent et se réalisent; c'est quand l'idée a passé dans le sentiment que l'homme a revêtu cette force merveilleuse qui peut résister à la sensation, aux accidents extérieurs, au monde entier. Voilà le sentiment bien haut; mais ôtez-lui la raison et l'idée, réduit à lui-même, faute de son appui naturel, le sentiment retombe plus ou moins du côté de la sensation, et il devient instable comme elle. Il varie dans le même homme et d'homme à homme presque autant que la sensation. Le genre humain est un et identique à lui-même dans la raison; il n'est que différent par la sensation; par le sentiment vrai, c'est-à-dire uni à la raison, il est un tout ensemble et il diffère; il a de l'unité et de la variété; il vit de la vie la plus noble et en même temps la plus animée. Séparez le sentiment de la raison, c'en est fait de l'unité, c'en est fait de la fraternité humaine; il ne reste plus que la variété, les membres épars d'une famille brisée, des cœurs qui battent encore, mais qui ne battent plus à l'unisson. Plus d'idée commune, plus de commune mesure. L'énergie même des sentiments accroît leur différence. Le bien, diversement senti, apparaît à l'un différent de ce qu'il apparaît à l'autre. Dans cette discordance, tout peut successivement devenir bien ou mal, selon la disposition particulière de chacun; tout peut être bien, par conséquent rien n'est bien en soi.

J'insiste sur les fâcheuses conséquences d'une théorie qui réduirait la perception morale au sentiment, parce que nous sommes à l'entrée d'une école qui est tombée dans cette faute. Si j'avais affaire à une école qui, comme celle de Kant, est tombée dans la faute contraire et qui a presque absorbé la perception morale tout entière dans la raison, je prendrais la défense du sentiment; je ferais voir que, s'il n'est pas le fondement unique de la vertu, il en est le tout-puissant auxiliaire. C'est du mélange de la raison et du sentiment que se forme la conviction. La raison est la lumière éternelle qui éclaire toutes les intelligences. D'un rayon de cette lumière, concentré au foyer de la conscience, la chaleur du sentiment exprime et tire le feu qui fait vivre l'âme et battre le cœur. La vraie philosophie, placée au centre de la vérité, a des devoirs différents, suivant les rapports qu'elle soutient avec les différents systèmes. Sans se contredire, ou plutôt pour ne pas se contredire, tantôt elle rappelle à l'idéalisme que l'homme est de chair et d'os, que les

Digitized by Google

sens ne lui ont pas été donnés en vain, et qu'il est insensé de ne pas ouvrir les yeux avec reconnaissance aux beautés et aux magnificences de cet immense univers. Tantôt elle réveille l'esprit enivré de cet admirable spectacle; elle l'avertit qu'il est à lui-même un spectacle encore plus beau, qu'il a aussi ses forces et ses lois, que toutes ses idées ne lui viennent pas de la nature, que les meilleures lui viennent d'une autre source, de celle qu'il porte en lui-même. Et dans ce monde intérieur sont tant de trésors, qu'il est naturel de ne pas apercevoir les uns quand on est vivement frappé des autres. Lorsque la force divine du sentiment éclate, elle semble composer à elle seule toute la grandeur de l'âme; ou bien c'est la raison qui, de son caractère universel, immuable, absolu, s'élève sur tous les autres phénomènes et traite le sentiment comme la sensation d'apparence éphémère. Il faut donc que la vraie philosophie remette l'ordre et l'harmonie là où les systèmes ont introduit la division et la guerre; il faut qu'elle maintienne à la fois l'excellence du sentiment et la suprématie de la raison.

Faute d'avoir suffisamment reconnu et démêlé les deux éléments différents qui entrent dans la perception morale, à savoir le jugement et le sentiment, Hutcheson rapporte le tout à une seule et même faculté qu'il appelle le sens moral. Mais nous lui demandons : ce sens moral est-il une faculté rationnelle ou une faculté sensitive? A cette question on chercherait en vain dans Hutcheson une réponse claire et distincte; car il ne se doutait pas de la question. Hutcheson a montré ce que n'est pas la faculté morale: elle n'est pas le sens extérieur, le goût de la jouissance physique; elle n'est pas non plus un calcul intéressé, elle n'est pas le raisonnement et la réflexion. Là, Hutcheson est précis et lumineux; mais enfin quelle est-elle cette faculté? Ici, comme nous l'avons dit, Hutcheson s'embarrasse. La chose à expliquer est pour lui une idée; or la philosophie régnante avait établi que toutes les idées viennent des sens. Hutcheson a épuisé son analyse et son courage à démontrer que l'idée du bien n'est pas une idée ordinaire qui vienne de nos sens extérieurs. Satisfait de cette démonstration généreuse, au lieu de poursuivre la victoire, il s'arrête, et s'inclinant devant la théorie que toute idée vient des sens, il lui rend les armes, ou plutôt, pour se conformer à la langue convenue de son temps, il dit que l'idée du bien est une idée première comme l'idée de la figure et de l'étendue, qu'elle n'a son origine dans aucun des cinq sens, mais dans un autre sens appelé le sens moral. Ne lui en demandez pas davantage, car c'est là tout ce qu'il a voulu établir, et c'est déjà beaucoup quand on se reporte à 1729. Mais nous, aujourd'hui, il nous est imposé de voir clair dans ce sens

Digitized by Google

moral, et de rechercher s'il atteint les deux éléments dont la perception morale se compose. Il n'en est rien, et malgré quelques contradictions de langage, encore plus apparentes que réelles, le sens moral d'Hutcheson est une faculté sensitive qui n'explique qu'une seule partie de la perception morale, qui rend compte des phénomènes affectifs que les actions vertueuses ou criminelles excitent en nous, mais non pas des jugements que nous portons de ces actions.

Le paragraphe 1er du deuxième chapitre a pour titre : *Les affections sont les vrais motifs des actions.* « Toute action que nous concevons comme moralement bonne ou mauvaise est toujours supposée produite par quelque affection envers les êtres sensibles, et tout ce qu'on appelle vertu ou vice émane d'une pareille affection ou de quelque action faite en conséquence. Peut-être suffit-il, pour qu'une action ou une omission paraisse vicieuse, qu'elle parte d'un défaut d'affection, etc. »

Hutcheson ne parle partout que d'affections vertueuses ou vicieuses. Il réclame pour la vertu la gloire d'être une affection désintéressée, il n'en fait jamais une conception de la raison aussi bien qu'une affection du cœur. Au fond, tout son livre n'est qu'une analyse de la partie affective de l'âme; c'est en quoi Hutcheson a excellé. Son second ouvrage, nous l'avons vu, est intitulé *Essai sur la nature et la conduite des passions et affections, avec des éclaircissements sur le sens moral.* Il est fâcheux que cet ouvrage et surtout ces *Éclaircissements* n'aient jamais été traduits. Le premier chapitre de ces *Éclaircissements* est précisément consacré à déterminer le caractère de la vertu et à réfuter la supposition que la vertu soit quelque chose de conforme à la vérité ou à la raison. Hutcheson y définit la raison : le pouvoir de produire des propositions vraies; définition très-incomplète, arbitraire et tout à fait scholastique, qui lui permet aisément de conclure que ce n'est pas la conformité d'une action avec une proposition vraie qui détermine à la faire, ni cette qualité qui détermine l'approbation. Il nie qu'il y ait aucune idée de bien moral antérieure à aucune sensation ou affection, et qui, antérieurement à cette sensation ou à cette affection, détermine l'action ou l'approbation. Dans ces *Éclaircissements* comme dans sa psychologie la volonté n'est pour Hutcheson qu'un appétit raisonnable, et la faculté qui nous porte au bien ou nous le fait approuver est aussi un appétit, une affection, un sens. Il dit expressément, chap. 1, que « tout de même que l'étendue, la figure, la couleur, le son, la saveur, sont des perceptions ou sensations sur lesquelles nous établissons des comparaisons, des jugements, des raisonnements; ainsi, il y a des sentiments ou sensations qui ne sont pas causés par des impressions corporelles et qui sont des idées mo-

Digitized by Google

rales. Un certain caractère, un état, un tempérament, une affection d'un être sensible, quand il est perçu et connu, excite en nous naturellement, d'après la constitution de notre âme, un agrément, une approbation, tout de même que des impressions corporelles produisent des perceptions externes. La raison ou l'intellect n'engendre aucune espèce nouvelle d'idées, elle ne fait autre chose que discerner les rapports des idées déjà perçues par les sens externes ou internes, physiques ou moraux. » Cette dissertation, de quelques années postérieure aux *Recherches*, ne laisse aucun doute sur la vraie pensée d'Hutcheson.

En résumé, la philosophie d'Hutcheson est une première protestation grave et mesurée contre le système de Locke. Hutcheson n'en combat pas le principe, il a plutôt l'air de l'accepter. Il accorde en général que toutes les idées viennent des sens; mais Locke ne reconnaît d'autres sens que les sens physiques, qui lui sont les seuls fondements de toutes les connaissances humaines; ici Hutcheson l'abandonne et le contredit : il prouve qu'il y a dans l'esprit humain des idées qui ne peuvent venir directement d'aucun de nos sens, par exemple l'idée du beau et du bien; il est sur ce point l'adversaire déclaré de Locke, et ce point, c'est, à vrai dire, la philosophie tout entière. Les idées du beau et du bien ne venant pas des sens physiques, et pas davantage de la réflexion et du raisonnement, Hutcheson les rapporte à deux facultés auxquelles, par un reste de condescendance envers la philosophie dominante, il donne encore le nom de sens; mais cette satisfaction accordée à l'école sensualiste n'est qu'apparente et purement nominale; elle couvre un dissentiment profond qui tôt ou tard éclatera. Puisque les idées du beau et du bien, et tant d'autres comme celles-là, ne viennent pas des sensations, les facultés qui nous les donnent ne sont pas les sens, et n'ont rien de commun avec eux; ce sont donc des facultés intellectuelles et morales d'un ordre à part, s'exerçant avec des lois qui leur sont propres, et constituant une partie de la nature humaine. Il fallait nécessairement en arriver là, une fois qu'un certain nombre d'idées avaient été trouvées marquées d'autres caractères que les idées sensibles. C'est Hutcheson qui, le premier en Écosse, a mis en lumière les caractères particuliers de l'idée du beau et de l'idée du bien; c'est donc lui qui a porté le premier coup à la philosophie de Locke. Là est son honneur, son originalité, son titre auprès de la postérité.

V. COUSIN.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. le comte Duchâtel a été élu, le 21 novembre 1846, académicien libre, en remplacement de M. le comte Siméon.

L'Académie des Beaux-Arts, dans sa séance du 28 novembre, a élu M. Brascassat membre de la section de peinture, en remplacement de M. Bidauld, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les auteurs apocryphes, supposés, déguisés, plagiaires, et les éditeurs infidèles de la littérature française, pendant les quatre derniers siècles, ensemble les industriels littéraires et les lettrés qui se sont anoblis à notre époque; par J. M. Quérard, deuxième livraison (BAR-BRE). Paris, chez l'éditeur, rue Mazarine, 60-62; in-8° de 180 pages.

Lettres biographiques sur François de Maynard, poëte toulousain du XVI° siècle, renfermant des anecdotes sur Louis XIII, le cardinal de Richelieu, Corneille, Racine, Boileau, Ménage, Malleville, Chapelain, Colletet, Voiture, Voltaire, Ninon de Lenclos, etc.; par M. Labouisse-Rochefort. A Toulouse, chez Labouisse-Rochefort; in-32 de 5 feuilles 1/8.

Considérations sur l'état de l'enseignement des langues dans les colléges de France, présentées à M. le ministre de l'instruction publique, etc., par M. Savoie. Paris, imprimerie de Ducessois, in-8° de 24 pages.

Second voyage sur les rives de la mer Rouge, dans le pays des Adels et le royaume de Choa, par M. Rocher d'Héricourt. Paris, imprimerie de madame Bouchard-Huzard, librairie d'Arthus-Bertrand, in-8° de 456 pages, plus un atlas in-8° d'un quart de feuille, une carte et 15 lithographies.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1846.

L'Espagne depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avénement des Bourbons, par M. Ch. Weiss, professeur d'histoire au collége royal de Bourbon, 2 vol. in-8°, chez L. Hachette, 1844.

J'ai à rendre compte du travail historique que M. Weiss a publié, en 1844, sur la grandeur et la décadence de l'ancienne monarchie espagnole. Comme son ouvrage est savant et solide, l'examen en est toujours à propos. Un livre bien fait sur un sujet durable attire l'intérêt, et le conserve.

« Quelles sont, s'est demandé M. Weiss, les causes de l'abaissement de l'Espagne, et comment peut-elle remonter au rang qu'elle occupait autrefois parmi les nations? Tel est le double problème que nous avons essayé de résoudre. Pour y parvenir, nous nous sommes proposé d'abord d'apprécier le système politique de Philippe II et de ses successeurs, d'en faire ressortir les conséquences fatales, en recherchant les principaux faits qui expliquent la décadence progressive de l'Espagne au XVIe et au XVIIe siècle; d'examiner ensuite le système nouveau suivi par les Bourbons, de constater les réformes qu'ils ont réalisées jusqu'à ce jour, et de montrer ainsi, par des preuves irrécusables, que ce royaume est en voie de progrès, et qu'un brillant avenir lui est encore réservé. »

Fidèle à ce plan, M. Ch. Weiss trace d'abord, dans une introduction assez étendue, le tableau de la grandeur de l'Espagne à l'avénement de Philippe II, et de sa décadence sous le règne de Charles II. Il montre l'étendue extraordinaire de ses possessions au moment où le fils de

Digitized by Google

Charles-Quint monta sur le trône, la richesse de son agriculture, l'activité de son commerce, le développement de son industrie, l'éclat postérieur de sa littérature, l'immensité de ses ressources et de sa puissance, et fait voir la triste condition où elle était descendue, lorsque le dernier prince de la maison d'Autriche la laissa, en mourant, dépouillée d'une partie de ses États, et ne pouvant plus garder ce qui lui en restait, sans commerce, sans industrie, sans marine, sans armée, sans argent, presque sans agriculture, réduite en population, déchue d'esprit, et ne conservant plus que le souvenir et l'orgueil de ses anciennes prospérités. Ces faits connus, mais étudiés de plus près, et beaucoup de documents nouveaux, puisés à des sources certaines, ont permis à M. Ch. Weiss, qui a su en tirer parti fort industrieusement, d'entrer dans son sujet, en offrant le spectacle instructif de ces deux grands contrastes. M. Weiss se demande ensuite comment l'Espagne a passé si rapidement d'un de ces états à l'autre? « La cause fondamentale de cette décadence, répond-il, n'est autre que la fausse direction qui fut imprimée au gouvernement de l'Espagne par Philippe II et ses successeurs. Tous ces rois pratiquèrent à l'extérieur une politique envahissante, à l'intérieur une politique oppressive, qui toutes deux précipitèrent la monarchie espagnole dans un abîme de calamités, et consommèrent enfin sa ruine après une longue agonie. »

De là une division naturelle du livre de M. Weiss en deux parties. Dans la première partie, il expose et examine les causes de la décadence politique de l'Espagne; dans la seconde, qui est plus originale et plus curieuse, il traite de sa décadence sociale, dont il attribue les causes à l'abandon du travail, au dépérissement de l'agriculture, à la cessation du commerce, à la ruine des manufactures, et à l'immobilité de l'esprit. Enfin, dans une conclusion destinée à compléter le sujet, M. Weiss indique les changements heureux qui, à partir du XVIII[e] siècle, ont tiré l'Espagne de sa léthargie, et l'ont un peu relevée de son abaissement.

La première partie, qui comprend plus d'un volume, est purement historique. M. Weiss, dans un résumé instructif, donne la suite et la signification des événements qui ont porté si haut et fait tomber si bas la monarchie espagnole depuis Philippe II jusqu'à Charles II. Il montre toute la grandeur de cette domination, alors qu'elle s'étendait sur l'Aragon, la Castille, la Navarre, la haute et la basse Italie, la Sicile, la Sardaigne, une partie des côtes d'Afrique, les Pays-Bas, la Franche-Comté, l'Amérique, les Indes, qu'elle occupait le Portugal, qu'elle envahissait la France, qu'elle menaçait l'Angleterre. Mais, dans cette grandeur même, il aperçoit la faiblesse. En effet, la décadence

Digitized by Google

se déclare sous le trop puissant Philippe II lui-même, qui perd les sept Provinces-Unies des Pays-Bas par la violence de sa politique, épuise les forces de l'Espagne à la poursuite de desseins impraticables, grève irremédiablement ses finances dans la lutte qu'il soutient contre le protestantisme et dans l'onéreuse assistance qu'il accorde à la ligue catholique, ruine sa marine par l'envoi contre l'Angleterre de la fameuse *Armada* que disperse et détruit la tempête. Depuis lors, la décadence ne s'arrête plus. Sous Philippe III et sous Philippe IV, les colonies de l'Espagne tombent entre les mains des Hollandais et des Anglais, qui fondent à ses dépens leur puissance maritime et leur prospérité commerciale. Le Portugal redevient indépendant en 1640, à la suite d'une insurrection qui appelle au trône la maison de Bragance; le nord de la Flandre et du Brabant, le sud de la Gueldre, sont occupés par les Hollandais; enfin, lorsque la redoutable infanterie qui restait à l'Espagne, comme le dernier moyen de défendre ses possessions et de retarder sa chute, eut été anéantie à Rocroy et à Lens, cette monarchie est dépouillée, sous Charles II, de la Flandre française, de la Franche-Comté, d'une partie du Brabant, et arrive à un tel état de décrépitude et d'impuissance, qu'elle aurait succombé, si l'Europe ne l'eût pas protégée et soutenue. Échue en partage à la maison de France, elle est dépouillée du Milanais et des Pays-Bas catholiques, qui sont donnés à l'Autriche, du royaume de Naples, qui devient une souveraîneté indépendante, de l'île de Sardaigne, qui est cédée à la Savoie, et, après deux siècles d'envahissements et de revers, elle revient, en 1713, au point d'où elle était partie en 1500; mais elle y revient abattue, épuisée, ayant perdu cet admirable esprit d'entreprise que la longue guerre contre les Arabes de la Péninsule avait porté si loin, et entièrement privée des forces qui lui avaient autrefois servi à coloniser l'Amérique et à dominer l'Europe.

Dans cette première partie de son livre, M. Weiss a fait preuve d'habileté et de sobriété. Il ne perd pas de vue son but : l'histoire le conduit mais ne l'arrête pas. Les faits qu'il choisit sont tous significatifs, ce qui rend sa marche rapide et instructive. Afin que le lecteur comprenne bien l'existence de la monarchie espagnole lorsqu'elle était animée par l'esprit de Philippe II et soumise à ses ordres, il en donne le mécanisme compliqué. L'unité de cette puissance, vaste et dispersée, était uniquement dans le roi et dans sa volonté; tout le reste était division et rivalité. Quoique les rois d'Espagne combattissent et gouvernassent au dehors avec les Espagnols, la nation espagnole n'était pas le lien de leurs États. Elle était bien souvent tout le contraire, et c'est elle surtout qui fit perdre les Pays-Bas. Parvenue trop soudainement à une unité territoriale imparfaite, elle n'avait pu atteindre une unité politique réelle,

et elle demeurait profondément désunie. Les Castillans, les Aragonais, les Catalans, les Valenciens, les Navarrais, les Basques, reconnaissaient le même souverain, mais vivaient sous des régimes différents.

M. Weiss a pénétré assez avant dans l'organisation du gouvernement espagnol pour en faire bien comprendre les différents ressorts. Ce gouvernement, depuis que le clergé avait été placé dans la dépendance de la couronne par Ferdinand le Catholique, que la noblesse avait été forcée à l'obéissance sous l'altier cardinal Ximénès et l'impérieux Charles-Quint, que les communes avaient succombé sur le champ de bataille de Villalar, devenu le tombeau de leurs priviléges, était monarchique absolu. Mais la volonté du roi était éclairée par de nombreux conseils, dans lesquels se délibéraient et se traitaient les diverses affaires. Ces conseils étaient de plusieurs espèces: les uns étaient généraux, les autres particuliers. Ils embrassaient la totalité ou s'adaptaient à certaines divisions de la monarchie. Dans la première catégorie et au-dessus de tous les autres était le conseil d'État, composé des personnages les plus accrédités et les plus considérables, le conseil de guerre, le conseil de *hacienda* ou des finances, etc., qui discutaient les avis à donner, la conduite à tenir, les plans militaires à suivre, les mesures financières à prendre, selon les conjonctures et les besoins. C'étaient des conseils de gouvernement et d'exécution.

Dans la seconde catégorie étaient les conseils qui centralisaient, à Madrid, les affaires des divers pays composant la monarchie espagnole, comme le conseil d'Aragon, le conseil d'Italie, le conseil de Flandre, le conseil des Indes, et les conseils qui traitaient de certaines matières spéciales, comme le conseil des ordres de chevalerie militaire, dont relevaient les commanderies de Calatrava, d'Alcantara, de Santyago, le conseil de la suprême inquisition auquel étaient subordonnés tous les inquisiteurs provinciaux, le conseil de Castille, tribunal souverain du vaste royaume de ce nom. Au sujet de ce dernier conseil, je relèverai une erreur échappée à M. Weiss. En indiquant d'une manière exacte les attributions de ces nombreuses assemblées, qui bien souvent entravaient sans l'arrêter et éclairaient sans le conduire le gouvernement espagnol, à la fois lent dans sa marche et arbitraire dans ses décisions, M. Weiss confond cependant le conseil d'État avec le conseil de Castille. Il croit que le conseil d'État, fondé par Charles-Quint, reçut, sous Philippe II, le nom de grand conseil de Castille. Il n'en fut pas ainsi; ces deux conseils essentiellement différents restèrent toujours distincts, l'un était un conseil politique, l'autre un conseil judiciaire. Au premier était dévolu l'examen de toutes les matières d'État que le roi ne se réservait point; au second remontaient les appels de toutes les cours de

Digitized by Google

justice. Celui-ci était comme le parlement général de l'Espagne castillane, et avait pour président un homme de loi éminent; celui-là était le confident et quelquefois le régulateur des affaires les plus graves, les plus délicates, les plus secrètes de la monarchie, et n'avait d'autre président que le roi.

M. Weiss ne fait pas seulement connaître le mécanisme général du gouvernement espagnol, il entre dans l'administration particulière de chacun des États de la monarchie. Les constitutions si variées de la Castille, de l'Aragon, du royaume de Valence, du comté de Barcelone, de la Navarre, des provinces basques, pays plus juxta-posés qu'unis, reconnaissant le même maître, mais s'administrant d'après leurs vieilles formes et conformément à leurs privilégès longtemps maintenus, sont analysées d'une manière succincte et claire. M. Weiss donne aussi des notions utiles sur le régime intérieur de la Flandre, de la Franche-Comté, de Naples, de la Sicile, du Milanais, des Indes, sous la domination espagnole.

Ces notions éclairent le sujet et montrent combien étaient faibles les liens qui rattachaient les uns aux autres tous ces États, dont le faisceau était trop relâché pour que la main la plus puissante l'embrassât aisément et s'en servît avec dextérité. Le génie réfléchi et résolu de Charles-Quint suffit à peine à une administration aussi vaste et aussi éparse. Déjà, sous Philippe II, malgré l'application patiente de ce prince laborieux, la monarchie commença à péricliter, et les causes de sa décadence agirent avec une force irrésistible sous ses incapables successeurs. M. Weiss, d'accord avec d'autres historiens, attribue surtout ce déclin à la mauvaise conduite administrative de Philippe II, à son ambition trop entreprenante, à son esprit oppressif. Il a raison; mais, pour être tout à fait juste, il faut reconnaître que Philippe II dirigea cette monarchie en suivant des maximes établies avant lui, précipita l'impulsion conquérante qui lui avait été déjà imprimée, ne fit qu'abuser du despotisme que d'autres avaient fondé.

Le véritable auteur de la puissance espagnole est Ferdinand le Catholique. Roi sans éclat, mais non sans grandeur, politique astucieux et profond, doué d'une habileté extraordinaire trop entachée de perfidie, n'ayant d'autre règle de sa conduite que l'ambition, ne poursuivant jamais qu'un dessein à la fois, n'ayant éprouvé aucun revers parce qu'il n'a commis aucune faute, Ferdinand, qui avait réuni définitivement la Castille et l'Aragon par son mariage avec la reine Isabelle, porta la monarchie ainsi étendue jusqu'à ses frontières naturelles par la conquête du royaume de Grenade au sud, et celle du royaume de Navarre au nord de la Péninsule. Non content d'avoir achevé l'unité de l'Espagne,

Digitized by Google

il lui donna au dehors son nouvel esprit de conquête et ses utiles alliances, en acquérant le royaume de Naples, en envahissant l'Afrique, en colonisant l'Amérique, en introduisant des infantes dans les maisons d'Autriche, d'Angleterre et de Portugal. De plus, il travailla fortement à l'unité politique du royaume. La soumission du clergé, qu'il plaça sous sa main par la nomination directe des évêques; la destruction des maîtrises militaires de Calatrava, d'Alcantara, de Santyago, qu'il rendit dépendantes de la couronne; l'établissement définitif des officiers royaux nommés *corregidores* dans les villes, pour les soumettre à la juridiction royale; l'adoption de la *Sainte-Hermandad*, destinée à réprimer les excès des grands et à faire régner l'ordre par la force et par la justice; l'institution du saint office, instrument national et terrible donné à la royauté pour fondre violemment les Juifs et les Maures avec les chrétiens, et corriger la division de race par la similitude de croyance; enfin le développement des majorats et des substitutions, qui portèrent peu à peu toutes les classes vers la noblesse et firent des Espagnols une nation de gentilshommes fiers et paresseux, furent la pensée et l'œuvre de Ferdinand. Ainsi, unité territoriale, colonisation lointaine, conquêtes extérieures, conversions ou exils systématiques des populations dissidentes et suspectes, immobilité appauvrissante des terres et inaction orgueilleuse des hommes, c'est-à-dire les moyens de puissance et les causes de faiblesse, parurent et agirent dès le règne de ce prince, qui ferma pour l'Espagne l'ère du moyen âge, et lui ouvrit avec succès, mais avec péril, ses nouvelles voies de domination et d'épuisement.

L'histoire de la décadence politique de l'Espagne forme, dans l'ouvrage de M. Weiss, un tableau dont les aspects sont en général connus et les couleurs plus vraies que vives. Bien qu'elle soit digne d'éloges par les faits nombreux qu'elle résume et par les appréciations exactes qu'elle contient, cette histoire a moins de distinction et offre moins d'intérêt que celle de sa décadence sociale. Le déclin progressif de la population, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la littérature de l'Espagne, forme en effet, dans l'ouvrage de M. Weiss, un vaste et curieux ensemble. C'est un travail ingénieux et solide. L'existence intérieure d'un peuple puissant y est saisie, reproduite, jugée comme on voudrait que le fût la vie particulière de tous les peuples dans les moments décisifs de leur histoire. On pénètre ainsi jusqu'à ces causes internes cachées dans les profondeurs des sociétés, inaperçues des contemporains, et négligées même par les hommes d'État, parce qu'elles n'éclatent point en effets visibles et appréciables comme les causes politiques dont les événements sont le signe et la mesure. C'est cependant de ces causes plus difficiles encore à maîtriser qu'à saisir, et qui agissent

Digitized by Google

lentement mais irrésistiblement, que dépendent à la longue la prospérité ou la détresse, la grandeur ou la chute des nations.

Il faut suivre M. Weiss dans l'exposition savante de la décadence sociale de l'Espagne et voir comment se tarirent peu à peu toutes les sources de la richesse et de la puissance pour cet orgueilleux et triste pays. L'auteur montre d'abord la diminution toujours croissante de la population espagnole réduite de près de moitié depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avénement de la dynastie des Bourbons.

Je l'ai déjà dit, pour arriver à l'unité religieuse qui était le grand moyen de l'homogénéité nationale, les vainqueurs dans la longue lutte poursuivie, durant sept siècles, entre deux races ennemies et deux croyances contraires, commencèrent à convertir ou à expulser les vaincus dès qu'ils eurent achevé sur eux la conquête de la Péninsule. L'exemple fut donné par Ferdinand et Isabelle. Ils exilèrent tous les Juifs qui ne voulurent pas recevoir le baptême, et dont le nombre s'éleva, d'après les indications évidemment très-exagérées de Mariana, à 800,000. Ces expulsions en masse furent étendues des Juifs aux Maures du temps de Philippe II et de Philippe III. L'inquisition eut la charge, dont elle ne s'acquitta que trop bien, de travailler violemment et systématiquement à rendre la nation homogène en surveillant les convertis et en brûlant les suspects d'une autre religion et d'une autre race. l'Espagne perdit ainsi deux ou trois millions de ses habitants les plus laborieux, les plus intelligents, les plus actifs, tandis que les guerres d'Italie, d'Allemagne, de Flandre, de France, la colonisation de l'Amérique et des Indes, le gouvernement de tant de pays divers, lui enlevèrent la partie entreprenante de sa population. Ce fut le résultat, à la fois inévitable et malheureux, de la conquête chrétienne de la Péninsule et de la conquête militaire d'une partie du monde.

« On a calculé, dit M. Weiss, qu'au XVII[e] siècle plus de 40,000 hommes sortaient tous les ans de l'Espagne, soit pour se fixer en Amérique, soit pour défendre les provinces des Pays-Bas, de l'Italie et de l'Afrique, qui faisaient partie de la monarchie. C'étaient pour la plupart des hommes robustes, accoutumés au travail et à la fatigue; pauvres dans leur pays natal, ils cherchaient fortune à l'étranger..... Un décret de Philippe II défendit ces émigrations; mais, malgré les défenses les plus formelles, elles continuèrent, et c'étaient les vaisseaux de l'État qui transportaient loin de leur patrie cette foule d'exilés volontaires. Il résulte des calculs de Robertson que le Mexique et le Pérou étaient peuplés, au dernier siècle, de 3,000,000 de blancs; or, si l'on songe combien le climat de l'Amérique est fatal aux Européens, on admettra sans peine que ces 3,000,000 ont fait perdre à l'Espagne une population dix fois plus

Digitized by Google

considérable. Il paraît, en effet, que la colonisation du nouveau monde a coûté à l'Espagne environ 30,000,000 d'habitants; cette évaluation même donne à peine le chiffre exact de ceux qui succombèrent prématurément et sans postérité.» Si l'on trouvait les calculs de M. Weiss à cet égard excessifs, on n'en serait pas moins obligé d'admettre que la population de l'Espagne décroissait d'un recensement à l'autre, et que, descendue à près de 6,000,000 d'habitants sous Philippe IV, elle fut réduite à 5,700,000 sous Charles II.

Voici le tableau que M. Weiss, d'après des documents certains, trace de l'Espagne vers cette époque : «Un grand nombre de villes et de villages, dit-il, tombaient en ruines. A Valladolid, les regards du voyageur s'arrêtaient avec surprise sur une multitude de belles maisons qui étaient restées inachevées. On y voyait partout les traces d'une grande prospérité subitement interrompue. Les trois quarts des villages de la Catalogne étaient inhabités. On en comptait 198 dans la Nouvelle-Castille, 308 dans la Vieille-Castille, 202 dans la province de Tolède, près de 1,000 dans celle de Cordoue, dont les habitants avaient disparu.... Il y avait dans les environs de Ségovie un territoire de 24 lieues de circuit que l'on appelait le *despoblado*, parce qu'il était entièrement inhabité. L'Estramadure, cette terre promise de l'Espagne, si renommée jadis par sa fertilité et par la douceur de son climat, offrait l'aspect d'une vaste solitude. Un tiers des terres de l'Alava était en friche, et les habitants avaient entièrement abandonné la culture de la vigne qui faisait autrefois une partie de leur richesse. En Andalousie, la plaine, naguère si bien cultivée, qui s'étend autour de Tarifa, était devenue déserte. Le voyageur traversait 5 à 6 lieues d'un pays magnifique sans trouver une maison ni un champ cultivé. Dans la Vieille-Castille, on voyait une immense étendue de terrains couverts de ronces et d'épines; pas un arbre à l'ombre duquel on pût se reposer. Une herbe courte et desséchée suffisait à peine à la nourriture des troupeaux mérinos; encore n'en trouvait-on que dans un petit nombre de vallées où étaient disséminés les rares villages de cette province. Pour exprimer le dénûment absolu qui attendait le voyageur dans ces plaines arides, les Castillans avaient coutume de dire : *L'alouette qui veut traverser la Castille doit porter son grain.*»

Parmi les causes qui concoururent à plonger l'Espagne dans ce déplorable état, il faut placer l'accroissement des biens de mainmorte et des majorats. Il était naturel que la clergé et la noblesse dominassent et fissent prévaloir leur esprit dans un pays que sa position et son rôle avaient rendu aussi religieux et aussi conquérant. Ces deux classes, qui jetèrent le reste de la nation, disposée à les suivre et à les imiter,

Digitized by Google

dans un engourdissement profond et une pompeuse oisiveté, possédèrent une grande partie du sol de l'Espagne qu'elles cultivèrent mal et condamnèrent à une complète immobilité. Au moment où la population générale était descendue à son chiffre le plus faible, il y avait environ quatre-vingt mille prêtres, soixante mille moines, trente-trois mille religieuses, vivant sans travail et dotés magnifiquement par la piété la plus généreuse et la moins prévoyante. Ce clergé infiniment trop considérable était en effet propriétaire, dans les vingt-deux provinces du royaume de Castille, de douze millions d'arpents de terre, tandis que tous les laïques ensemble n'en avaient que soixante et un millions. Les terres de l'Église, ne changeant jamais de main, livrées à des fermiers héréditaires qui n'avaient aucun intérêt à les rendre plus productives, étaient cultivées très-imparfaitement, et rapportaient à peine un et demi pour cent.

Il en était de même des terres nobles successivement transformées en majorats inaliénables. Le système des majorats, déjà établi dans le code des *Siete partidas*, au XIIIe siècle, avait pris un développement extrême depuis la fin du XVe. La noblesse avait contraint la couronne à l'admettre sans mesure. « Il faut favoriser les hidalgos, avaient dit Ferdinand et Isabelle dans les lois de Toro, car c'est avec leur épée que nous gagnons des batailles. » Aussi les majorats, qui ne pouvaient être ni confisqués, ni démembrés, ni vendus, étaient devenus la loi de la noblesse et l'ambition de la bourgeoisie, qui se précipita vers les priviléges et les vanités de cette dangereuse distinction. Les domaines des grands d'Espagne, que les mariages et les successions augmentaient sans cesse, étaient immenses. On en jugera par quelques exemples que cite M. Weiss, d'après un tableau des revenus des principales familles d'Espagne au XVIIe siècle, inséré dans un manuscrit de Denys Godefroi, déposé à la bibliothèque de l'Institut. L'Andalousie presque tout entière appartenait aux quatre puissantes maisons des Mendoza, des Enriquez, des Pacheco, des Girone, qui avaient pour chefs les ducs de l'Infantado, de Medina de Rioseco, d'Escalona et d'Ossuna, et dont dépendaient plus de trente mille familles vassales. Dans la Vieille-Castille, les ducs d'Albe, de Najara et de Zuñiga; dans la Nouvelle-Castille le duc de Medina-Cœli, dans les provinces de Grenade, d'Estramadure, de Jaën, les ducs de Medina-Sidonia, d'Arcos, de Feria, étaient tout aussi opulents. Les moins riches d'entre eux avaient près d'un million de francs de revenus, qui en vaudrait aujourd'hui trois. Ils avaient une cour, des gardes, des majordomes, des chambellans, des pages; ils habitaient des palais somptueux où leurs femmes étaient servies à genoux comme des reines; et, quand ils se rendaient chez le roi, ils étaient suivis

Digitized by Google

d'un cortége de gentilshommes qui remplissait jusqu'à vingt carrosses. Les débris de cette richesse étaient encore si énormes à la fin du XVII[e] siècle, que le duc d'Albuquerque laissa une vaisselle d'or et d'argent qu'on employa six semaines à décrire et à peser. Il y avait entre autres quatorze cents douzaines d'assiettes, cinq cents grands plats et sept cents petits. Quarante échelles d'argent servaient à monter jusqu'au haut de son buffet, disposé en gradins comme un autel placé dans une vaste salle. En lisant les descriptions exactes de cette prodigieuse opulence, on croit assister aux fantastiques magnificences des *Mille et une nuits.* Ces richesses étaient pourtant réelles, mais mortes. Les terres de l'Espagne s'étaient accumulées dans les grandes familles sans rien produire, et les métaux précieux du nouveau monde s'y étaient convertis en masses énormes et inutiles.

Ce qu'il y eut de pis c'est que le péuple voulut imiter les grands. Il abandonna et méprisa le travail. Celui-ci parut d'autant plus vil, qu'il restait le partage des Juifs convertis et des Maures dépossédés. « On vit, dit M. Weiss, les *pecheros,* c'est-à-dire la classe qui payait l'impôt, cultivait la terre et soutenait les fabriques, renoncer en foule aux habitudes laborieuses de leurs ancêtres. Ceux qui étaient pauvres se faisaient moines et entraient dans les couvents, où les attendaient à la fois la considération publique et une opulente oisiveté. D'autres embrassaient le métier des armes, afin de se glorifier du titre de *caballeros* et de *nobles soldados del rey*. Lorsqu'un marchand possédait un revenu de cinq cents ducats, il se hâtait de faire du capital un majorat pour son fils. Dès lors le fils devenait noble, du moins aux yeux de sa famille. Ses frères, réduits à l'indigence, rougissaient cependant de reprendre le métier que leur père avait exercé. Ils aimaient mieux augmenter le nombre de ces nobles mendiants qui auraient craint de déroger en travaillant, et qui souffraient de la faim, pendant que leur imagination se nourrissait des rêveries les plus fantastiques. Madrid, Séville, Grenade, Valladolid, étaient remplies de ces cavaliers vêtus de haillons. A la fin du XVII[e] siècle, on comptait six cent vingt-cinq mille nobles, et le plus grand nombre ressemblaient à ce cavalier de Caldéron, dont les pourpoints troués et les paroles emphatiques égayaient l'alcade de Zalamea. »

Si l'extension des biens de mainmorte et des majorats avait contribué à la ruine de l'agriculture en Espagne, comme les *latifundia* avaient autrefois perdu celle de l'ancienne Italie, les ravages périodiques et légaux des troupeaux voyageurs n'y avaient point été étrangers. L'industrie des troupeaux était celle des conquérants chrétiens pendant leur lutte avec les Arabes, alors que les champs en friche, dans les vastes zones dévastées qui séparaient les deux peuples, se prê-

Digitized by Google

taient mieux au pacage qu'au labour. Cette industrie des temps d'invasion s'entretint et s'accrut après l'entier accomplissement de la conquête, et les rois de Castille, pour la favoriser, défendirent aux cultivateurs d'enclore leurs propriétés de haies et de fossés. En vertu du funeste privilége accordé à la *mesta*, d'innombrables troupeaux de mérinos parcoururent la Péninsule dans sa longueur sans rencontrer d'obstacles et sans permettre la culture régulière et la plantation avantageuse des champs qu'ils traversaient. Quelques provinces échappèrent à ces désastreux effets, mais la plus grande partie de l'Espagne y fut exposée, et bientôt ne produisit plus assez de blé pour nourrir ses habitants; il fallut accorder des exemptions d'impôts aux marchands qui apportaient par mer du pain au marché de Séville.

Tout se tient: le système économique et le système financier de l'Espagne ne valurent pas mieux que son système politique, sa constitution sociale et son régime agricole. M. Weiss a consacré deux chapitres étendus et excellents à l'industrie et au commerce de ce pays tombé peu à peu dans un incroyable appauvrissement, malgré le produit annuel des mines les plus riches de l'univers, et la possession de vastes et superbes colonies. Son industrie était très-florissante à l'avénement de la maison d'Autriche. A cette époque où l'agriculture était encore en honneur; où les Asturies, la Navarre et les provinces basques étaient couvertes d'arbres fruitiers et de pâturages; où le nord de la Péninsule produisait des fruits exquis, du miel, de la cire, du lin, du chanvre, du blé en abondance; où le safran, cultivé près de Barcelone et de Cuença, était une source de richesse; où de l'Andalousie et des deux Castilles, greniers de la Péninsule, on exportait des céréales à l'étranger; où rien n'égalait la richesse des rives du Guadalquivir et du Douro, des côtes d'Almeria et de Malaga, de Tarifa; où la *Huerta* de Valence, sillonnée par des canaux et des aqueducs sans nombre, présentait l'aspect d'un magnifique jardin; où le royaume de Grenade, encore habité par les descendants des Arabes, offrait les produits de la plus belle culture qui, de la riche *Vega* qu'arrosait le Xénil, s'étendait jusqu'aux cimes les plus élevées de l'Alpujarra, laissait voir en pleine terre le bananier, le pistachier, le myrte, le sésame, la canne à sucre et les plantes des tropiques mêlées à celles de l'Europe, enfin nourrissait à lui seul trois millions d'habitants, et s'appelait le paradis du monde[1], à cette époque les manufactures prospéraient aussi en Espagne. Tolède, Cuença, Huete, Ciudad-Real Ségovie, Villacastin, Grenade, Cordoue, Séville, Ubeda, Baeza,

[1] Introduction, p. 13 à 15.

Digitized by Google

Medina-del-Campo, Avila, étaient célèbres par leurs fabriques d'armes, de cuirs, de draps, de soieries, de tissus d'or et d'argent. A Ségovie, trente-quatre mille ouvriers étaient employés à confectionner des draps; Séville avait seize mille métiers à soieries et comptait cent trente mille ouvriers employés à la fabrication des étoffes de soie et des tissus de laine. Les foires de Burgos, de Valladolid et de Medina-del-Campo attiraient les marchands de l'Espagne et des pays voisins, et plus de deux mille cinq cents navires de différents bords entretenaient le commerce de la Péninsule, soit sur ses côtes, soit dans les autres contrées de l'Europe, soit avec ses colonies. En même temps la marine militaire la plus puissante lui donnait le libre accès et pour ainsi dire la souveraineté des mers.

Je serais conduit beaucoup trop loin, si je voulais montrer, d'après M. Weiss, comment toutes ces actives manufactures tombèrent, ce vaste commerce cessa, cette imposante marine disparut. En 1673, Ségovie, au lieu de fabriquer vingt-cinq mille pièces de draps par an, n'en fabriquait plus que quatre cents, et Séville était réduite de seize mille métiers à soieries à quatre cent cinq. La Péninsule, aussi inactive qu'appauvrie, était exploitée par quelques industrieux étrangers, et le descendant du prince qui avait envoyé, en 1571, cent vaisseaux à Lépante contre les Turcs, et, en 1588, cent soixante-quinze contre les Anglais, succombait, sans pouvoir se défendre, aux attaques de quelques misérables flibustiers. La ruine des manufactures nationales réduisit le commerce espagnol à une vente de matières premières, comme laines, soies, cochenille, indigo, bois de campêche, drogues, cuirs, vins, fruits secs, lingots d'or et d'argent. A la fin du XVII[e] siècle, les étrangers vendaient aux Espagnols les cinq sixièmes des objets manufacturés qui se consommaient dans le pays, et ils faisaient les neuf dixièmes du commerce dont les Espagnols avaient voulu se réserver le monopole. Je recommande la lecture des deux chapitres importants de M. Weiss sur la décadence de l'industrie et du commerce en Espagne. Il est curieux d'y suivre les fausses idées et les détestables mesures qui anéantirent l'une et paralysèrent l'autre. Le renchérissement de la main-d'œuvre par l'importation des métaux précieux dont la sortie d'Espagne était défendue; le préjugé contre les arts mécaniques qui avilissait le travail et poussait toutes les classes de la nation vers la vie oisive et noble; l'augmentation de l'impôt exigé sans mesure, perçu sans discernement, de façon à épuiser les sources mêmes de la richesse publique; le monopole le plus concentré provoquant la contrebande la plus audacieuse et la plus inévitable; le déshonneur infligé au négoce qui exposait aux avanies d'un gouvernement avide, aux mépris d'un peuple altier; le défaut presque

Digitized by Google

absolu de communications : telles sont les causes que M. Weiss assigne à cette décadence inouïe. Les développements dans lesquels il entre sont des plus instructifs. Je renvoie au livre de M. Weiss ceux qui voudront savoir comment on s'appauvrit avec tous les éléments de la richesse et l'on tombe dans la faiblesse avec tous les moyens de la puissance.

Je n'énumérerai ni les divers genres d'impôts qui, pour faciliter les entreprises ambitieuses de Charles-Quint et servir les desseins outrés de Philippe II, atteignaient les mêmes objets sous plusieurs formes, frappaient les matières brutes de droits énormes, percevaient sur elles des droits plus considérables encore lorsqu'elles étaient ouvrées, les rançonnaient ensuite à leur passage de lieu en lieu et de main en main, de façon à en empêcher à la fin le transport, la fabrication, l'usage; ni les dettes énormes que laissèrent, malgré leurs exigences et leurs banqueroutes, ces deux princes, dont le premier avait, au moment où il abdiqua, dépensé trente millions d'écus d'or au delà de son revenu, et dont le dernier mourut en devant six cents millions de ducats, qui feraient plusieurs milliards de notre monnaie; ni les interdictions inconcevables faites aux laboureurs de pétrir leur pain, sous peine d'exil et de confiscation, aux détenteurs des matières métalliques, de les exporter hors de la Péninsule où il en entrait des masses chaque année, aux propriétaires et aux fabricants, de vendre, en pays étrangers, des blés, des bestiaux, des draps, des étoffes de bure, des toiles, des laines cardées ou filées, des cuirs, des basanes, des cordouans, des soies écrues ou façonnées, ce qui, pour en abaisser le prix, en paralysait la production; ni l'impossibilité légale où se trouvaient les Aragonais, les Catalans, les Galiciens, de prendre part au commerce du nouveau monde, concentré sur un seul point, et ne se faisant qu'une fois par an, sous le singulier motif que les objets vendus en Amérique devenaient plus chers en Espagne, qui s'en trouvait appauvrie. Je ne peux cependant pas m'empêcher de montrer comment s'entretenait ce dernier commerce, afin qu'on juge de tout le reste par ce seul trait; je vais citer M. Weiss :

« Le monopole de l'approvisionnement du Mexique et du Pérou fut, dit-il, obtenu en 1529 par les habitants de Séville, et transféré dans la suite à Cadix. On défendit formellement aux autres ports de mer d'envoyer directement en Amérique les produits de leur industrie. Un tribunal de commerce, établi à Cadix sous le titre de *Casa de la contratacion*, fixait tous les ans la nature et la qualité des marchandises destinées aux colonies; il en résulta un abus qu'il eût été facile de prévoir : un petit nombre de négociants de Cadix se concertèrent pour étouffer

Digitized by Google

toute concurrence, et ils y parvinrent sans peine. Dès lors, ils haussèrent le prix des marchandises au gré de leur cupidité, et, lorsqu'ils s'entendaient pour n'en pas envoyer une quantité suffisante, ils réalisaient d'énormes bénéfices.

« Deux escadres sortaient tous les ans du port de Cadix pour approvisionner le Mexique et le Pérou. On les appelait la flotte et les galions; les galions fournissaient les marchés du Pérou et du Chili. C'étaient dix vaisseaux de guerre dont huit portaient de quarante-quatre à cinquante-deux canons; les deux autres étaient de simples pataches dont la plus grande était armée de vingt-quatre canons, la plus petite en avait six ou huit. La flotte était destinée à faire le commerce avec la Nouvelle-Espagne et les provinces voisines; elle se composait de deux vaisseaux de cinquante-deux à cinquante-cinq canons. Les deux escadres étaient accompagnées d'un certain nombre de vaisseaux marchands auxquels elles servaient d'escorte, et qui avaient chacun de trente à trente-quatre canons et cent vingt hommes d'équipage. Au temps de Philippe II, soixante ou soixante-dix vaisseaux de cinq à huit cents tonneaux approvisionnaient la Nouvelle-Espagne, et quarante du même port approvisionnaient le Pérou. Sous Charles II, il n'y en avait plus que dix ou douze qui accompagnaient les galions à Carthagène et à Porto-Bello, et huit ou dix qui accompagnaient la flotte à la Vera-Cruz. Quelques jours avant l'arrivée des galions, les commerçants du Pérou et du Chili transportaient à Porto-Bello les produits de leurs mines et toutes sortes de marchandises précieuses destinées à être échangées contre les articles manufacturés de l'Espagne. Cette ville se remplissait alors d'une foule innombrable, le marché restait ouvert pendant quarante jours; mais il ne régnait aucune liberté dans les transactions commerciales. Tout était prévu, réglé d'avance. Il y avait des articles dont le prix fixé devait offrir cent pour cent de bénéfice, d'autres cent cinquante, quelques-uns jusqu'à trois cent, puis on échangeait les marchandises contre l'argent en barres ou en piastres.

« Pendant ce temps, la flotte allait aborder à la Vera-Cruz, où les négociants Américains avaient transporté d'avance les produits les plus précieux de la Nouvelle-Espagne et des provinces qui en dépendent. L'échange se faisait aux mêmes conditions que sur le marché de Porto-Bello. Après avoir détaché quelques vaisseaux pour approvisionner les îles, les deux escadres se rejoignaient à la Havane et revenaient ensemble en Europe.

« Les marchandises vendues aux négociants de Carthagène, de Portobello, etc., étaient remises aux corrégidors qui en faisaient la répartition (*repartimiento*). Ces magistrats parcouraient aussitôt les districts

Digitized by Google

auxquels ils étaient préposés, et fixaient arbitrairement la qualité, la quantité et le prix des marchandises que chaque Indien devait recevoir. Ces malheureux étaient obligés de prendre les articles qu'on leur donnait sans savoir quelle somme ils allaient être obligés de payer en retour. Souvent même ils recevaient des objets dont l'usage leur était inconnu. Ils avaient beau réclamer alors auprès de leurs tyrans, les corrégidors refusaient de reprendre les marchandises qu'ils leur avaient livrées. Peu leur importait qu'un pauvre Indien, vivant du travail de ses mains et subvenant avec peine aux besoins de sa famille, eût reçu pour sa part trois ou quatre vares de velours entièrement inutiles, et qu'il était obligé de payer à raison de 40 ou 50 pesos (208 ou 260 fr.). Un autre recevait des bas de soie, lorsqu'il se serait estimé heureux de porter des bas de laine. Ils donnaient des miroirs à un demi-sauvage dont la cabane n'avait pas même un plancher, des cadenas à un autre dont la chaumière était suffisamment gardée par une porte de jonc ou d'osier, des plumes et du papier à un malheureux qui ne savait pas écrire, des cartes à jouer à un autre qui ne trouvait aucun plaisir à cet amusement frivole. Les Indiens n'ont point de barbe et on les forçait d'acheter des rasoirs; ils ne connaissaient guère l'usage du tabac et on leur donnait des tabatières. Ils étaient condamnés à prendre des peignes, des bagues, des boutons, des dentelles, des rubans, des livres et mille autres objets de luxe qu'on leur faisait payer au poids de l'or. On les forçait d'acheter des fruits secs, du vin, de l'huile et surtout de l'eau-de-vie, dont l'usage leur répugnait.

« Cette première répartition, qui suivait régulièrement l'arrivée de la flotte et des galions, ne suffisait point à l'avidité des corrégidors. Le plus souvent ils revenaient au bout de quelques jours offrir aux Indiens d'autres marchandises qu'ils avaient tenues en réserve. Afin d'en assurer le débit, ils ne leur distribuaient, la première fois, que des objets inutiles et gardaient soigneusement, pour cette nouvelle répartition, les articles de première nécessité : c'étaient des toiles, des draps, des instruments de labourage. Les Indiens choisissaient alors librement les marchandises; mais ils étaient forcés de les payer au prix fixé par les corrégidors, et ils étaient si accoutumés à obéir, qu'ils n'opposaient presque jamais de résistance à ce procédé tyrannique. »

Ce régime commercial contribua, plus encore que le travail rigoureux des mines, à la disparition de la race indigène en Amérique et au dépeuplement des deux vastes empires que les Espagnols y avaient conquis. Les Indiens, pressurés par l'avidité cruelle de leurs maîtres et ne pouvant payer ce qu'on les condamnait à prendre, s'enfuyaient dans les bois ou succombaient à une irremédiable misère.

Digitized by Google

C'est ce qu'affirme Ulloa et ce que M. Weiss établit en montrant de plus, et d'une manière saisissante, l'Amérique dévastée par la piraterie, tandis que l'Espagne était livrée à la contrebande. A la fin, les flibustiers et les contrebandiers s'agitèrent seuls sur ce grand corps en décomposition.

Pour que rien ne manquât à son livre, M. Weiss a esquissé en traits rapides le tableau de la littérature et des arts en Espagne pendant cette période. Je n'en dirai rien, si ce n'est que l'auteur unit un vrai savoir à un goût sûr, et que, toujours fidèle à son plan, il fait voir les causes qui avaient abaissé la puissance et détruit la prospérité des Espagnols tarissant aussi leur imagination. L'esprit subit en effet la même décadence que tout le reste. Après avoir eu de l'originalité et de la grandeur, il tomba dans la subtilité, puis dans l'affaissement. Selon l'énergique expression du cardinal Alberoni, l'Espagne n'était plus qu'un cadavre, lorsque la maison de Bourbon la reçut de la maison d'Autriche.

Comment ce cadavre, sorti de son sépulcre, se ranima-t-il de nouveau? C'est ce que M. Weiss n'a pas manqué d'apprendre à ses lecteurs. Dans une conclusion succincte, où les faits se pressent, il a exposé les réformes utiles et les améliorations fécondes introduites en Espagne par le gouvernement des Bourbons. Depuis le ministère de l'entreprenant Alberoni, dans lequel il y avait de l'aventurier et du grand homme, jusqu'au règne du sage et généreux Charles III, l'Espagne, sous l'influence de l'esprit français, éprouva la plus heureuse transformation. Son armée se réorganisa, sa marine se rétablit, ses chantiers s'animèrent, ses arsenaux se remplirent, ses ports, auparavant vides, continrent jusqu'à soixante-dix vaisseaux de ligne, ses manufactures se relevèrent, son commerce acquit plus de liberté, son agriculture plus de protection; des routes furent construites et des canaux creusés sur son sol privé jusque-là de moyens de communication, et le nombre de ses habitants s'éleva, en moins d'un siècle, de cinq millions sept cent mille à dix millions cinq cent quarante et un mille. Il faut aller chercher le détail et l'explication de ce progrès chez M. Weiss. Son ouvrage, aussi sagement exécuté que sainement conçu, plus complet encore que neuf, écrit avec simplicité et talent, offre sur la conduite politique et l'état social de l'Espagne, pendant deux siècles, tout ce qu'avaient déjà mis en lumière des historiens et des économistes, et ce que M. Weiss a eu le mérite d'y ajouter par de savantes recherches et une sagacité judicieuse.

MIGNET.

Digitized by Google

Le Antichità della Sicilia esposte ed illustrate per Dom. Duca di Serradifalco; t. IV, *Antichità di Siracusa*, Palermo, 1840; t. V, *Antichità di Catana, di Tauromenio, di Tindari e di Solunto*, Palermo, 1842, folio.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Je laisse de côté les édifices dédiés à *Jupiter Fulgur*, au *Ciel*, au *Soleil* et à la *Lune*, et cités dans un autre endroit par Vitruve [2], comme devant être *sub dio hypæthraque;* il est bien évident que ces édifices, consistant sans doute en un espace circonscrit de murs et privé de toute toiture, ne pouvaient être des *hypèthres* conçus comme les définit notre architecte, puisqu'il déclare lui-même qu'*il n'existait point à Rome*, où *Jupiter Fulgur, Cœlus, Sol* et *Luna*, avaient un culte national, de temples proprement *hypèthres*. Je ne m'occupe pas non plus du *temple de Jupiter Capitolin*, qui avait son *toit percé, tectum perforatum* [3], à cause de la pierre du *dieu Terminus*, placée au-dessous, et qui est évidemment en dehors de la question des *temples hypèthres*. Le mot *hypèthre*, qui est notoirement grec, *ὕπαιθρος*, se rencontre assez souvent chez quelques auteurs grecs, surtout chez Pausanias et Strabon, et M. L. Ross, qui a pris la peine de recueillir tous les passages de ces deux écrivains où se trouvent les mots *ὕπαιθρος*, *τὸ ὕπαιθρον*, *ἐν ὑπαίθρῳ*, a pu en conclure avec toute certitude que, dans la plupart des cas, ces mots ne signifiaient rien autre chose qu'*un espace découvert, en plein air*, et n'avaient point rapport à un *temple hypèthre*. Cependant, quoique je sois de son avis sur le sens de presque tous les passages qu'il allègue, il en est deux où je ne puis m'empêcher de trouver la notion d'un *temple hypèthre* assez clairement indiquée. L'un de ces passages appartient à Pausanias [4], et il est ainsi conçu : *Κατὰ δὲ τὴν ὁδὸν* ΙΕΡΌΝ *ἐστιν Ἰνοῦς καὶ μαντεῖον... χαλκᾶ δὲ ἕστηκεν ἀγάλματα ἐν ὑπαίθρῳ τοῦ* ΙΕΡΟΥ, *τῆς τε Παφίης καὶ Ἡλίου τὸ ἕτερον*. Il s'agit évidemment ici d'un *temple* d'Ino, *ἱερὸν Ἰνοῦς*, *dans la partie hypèthre duquel*, *ἐν ὑπαίθρῳ τοῦ ἱεροῦ*, étaient érigées deux statues de bronze, l'une de la *déesse de Paphos*, l'autre du *Soleil*. C'est ainsi que l'ont entendu tous les interprètes, y compris M. Siebelis [5]; c'est ainsi que l'a traduit M. Clavier [6] : *dans la par-*

[1] Voir le premier au cahier de novembre, p. 665. — [2] Vitruv. I, II, 5. — [3] Varr. *de L. L.* v, 66, ed. Müller; cf. Ovid. *Fast.* II, 666, sqq.; Serv. *ad* Virg. *Æn.* IX, 448. — [4] Pausan. III, XXVI, 1. — [5] Pausan. t. II, p. 83 : « Pausanias autem *Inus* addens, « in Inoi TEMPLI parte subdiali positum fuisse *Paphiæ* simulacrum. » — [6] T. II, p. 215. Je remarque qu'en traduisant *ἄγαλμα τῆς Παφίης* par « une statue de *Paphie*, » M. Clavier ne me semble pas avoir bien nettement aperçu qu'il s'agissait de la *déesse de Paphos*, dont le culte phénicien était tout naturellement associé ici à celui du *Soleil*.

Digitized by Google

tie du temple qui est à découvert; et M. L. Ross, qui cherche à entendre ce passage *de la partie découverte autour du temple*, me semble avoir donné ici au mot *ἱερόν*, qu'il remplace par celui de *naos*, une interprétation un peu abusive. La chose me paraît encore plus claire pour le second passage qui se lit dans Strabon, et qui est un texte des plus importants à tous égards. Il est question du *temple de Jupiter Sauveur* du Pirée, l'un des plus beaux édifices de l'Attique, et voici ce qu'en dit Strabon[1] : Τὸ *ἱερὸν τοῦ Διὸς τοῦ Σωτῆρος· τοῦ δε ἱεροῦ τὰ* MÈN *σἸοΐδια ἔχει πίνακας θαυμασἸοὺς, ἔργα τῶν ἐπιφανῶν τεχνιτῶν· τὸ* Δ' ΫΠΑΙΘΡΟΝ, *ἀνδριάντας.* Il s'agit bien certainement ici d'un *temple, dans les petits portiques* duquel était placée une galerie de tableaux, chefs-d'œuvre des plus grands maîtres, tandis que *dans l'hypèthre* étaient exposées des statues. On n'a pas ici la ressource de supposer que l'*hiéron de Jupiter Sauveur* était entouré d'un *espace découvert*, d'un *téménos*[2], qui serait désigné par le mot *ὕπαιθρον*, car le terrain était trop précieux au Pirée pour que cette supposition, d'ailleurs dénuée de toute preuve, puisse être admissible. D'un autre côté, il est certain que *les petits portiques*, *σἸοΐδια*, et l'*hypèthre*, *τὸ ὕπαιθρον*, sont liés grammaticalement au mot *temple*, *τὸ ἱερόν*, par les particules *μέν*, *δέ*, de manière qu'il est impossible de ne pas rapporter l'*hypèthre* au même édifice que *les petits portiques*. Le *temple de Jupiter Sauveur* au Pirée était donc un *édifice hypèthre;* cela me paraît incontestable. Or c'est là, dans la question qui nous occupe, une notion capitale ajoutée à celle que renferme le même passage de Strabon, concernant cette *galerie de tableaux peints sur bois placée dans les petits portiques*. J'avais déjà, dans un de mes ouvrages[3], fait usage de ce texte important, et j'avais seulement laissé indécise la question de savoir si *les petits portiques* indiqués ici par Strabon étaient ceux *des deux façades antérieure et postérieure*, ou bien les *portiques intérieurs*, ceux de la *cella*, comme l'avait entendu Carelli[4]. Aujourd'hui, éclairé par de nouvelles réflexions, je me range tout à fait à l'opinion de cet anti-

[1] Strab., l. IX, p. 396. — [2] J'ai peine à comprendre comment M. Hermann, *Die Hypäthraltempel*, p. 13, 43), a pu reprocher à Hirt d'avoir vu dans la description de Strabon la notion d'un *temple hypèthre, avec une double galerie à l'intérieur;* car c'est certainement bien cela qui résulte du texte de Strabon. M. Hermann suppose que c'est le *τέμενος Ἀθηνᾶς καὶ Διός*, mentionné par Pausanias, I, 1, 3, qui est l'*Ἱερὸν τοῦ Διὸς τοῦ Σωτῆρος*; c'est bien probable en effet; c'est ce qu'avait présumé aussi M. Siebelis, et c'est ce que j'ai soutenu moi-même dans mes *Peintures antiques inédites*, p. 109-110. Mais l'emploi du mot *τέμενος*, qui ne doit pas se prendre ici dans sa signification propre d'*enceinte consacrée*, n'empêche pas de reconnaître ici un *temple* avec des *portiques intérieurs* et avec un *hypèthre*. — [3] *Peintures antiq. inédites*, p. 108, 1). — [4] *Dissertaz. isagogic. intorn. all. origin. dell. sacr. architettura*, p. 89-90.

Digitized by Google

quaire ; et je présume, de plus, que, par les *petits portiques* de son temple, Strabon a entendu les *portiques supérieurs*, érigés au-dessus d'une première colonnade, dans l'intérieur de la *cella*. C'est là, en effet, une des conditions de l'*hypèthre* dans la définition de Vitruve ; et l'on sait, du reste, que la galerie supérieure, dans les temples qui possédaient ces doubles portiques intérieurs, comme le grand temple de *Pæstum* et celui de *Sélinonte*, était d'une *proportion plus petite* que la galerie inférieure : ce qui s'accorde parfaitement avec l'expression de Strabon, *σἰοΐδια*.

A l'appui de la notion générale du *temple hypèthre*, donnée par Vitruve d'une manière plus ou moins systématique, et d'après des idées plus ou moins particulières à l'auteur, nous avons donc deux exemples de *temples grecs hypèthres* appartenant, l'un à la Laconie, l'autre à l'Attique, et cités par Pausanias et par Strabon. Nous pouvons ainsi apprécier déjà jusqu'à quel point M. Ross était fondé à soutenir qu'*il n'existe pas dans la littérature grecque la moindre indication d'un temple hypèthre*. Cette assertion même fût-elle exacte, il n'en résulterait pas encore nécessairement que la chose n'ait pas eu lieu, parce que le mot nous manquerait. M. L. Ross sait mieux que personne que toute la littérature de l'art grec est perdue; que nous sommes privés, par suite de ce grand naufrage, des notions de l'art les plus essentielles, des termes de la langue de l'art les plus usuels, et que, par exemple, nous ne connaissons pas le mot qui désignait, dans la langue des Grecs, la partie du temple qui répondait au *posticum* des Latins; d'où résulte pour nous la nécessité de désigner l'*avant* du temple par le mot grec *pronaos*, et l'*arrière* par le mot latin *posticum*. Il pourrait donc bien se faire qu'il y ait eu dans la Grèce des *temples hypèthres*, sans que la notion précise s'en fût conservée dans le peu de témoignages qui nous restent; et cette manière de voir serait encore, à mon avis, plus plausible que de supposer que Vitruve, dans sa doctrine du *temple hypèthre*, aurait tout inventé à la fois, le mot et la chose. Mais nous venons d'acquérir, par les deux exemples cités d'après Pausanias et Strabon, la preuve qu'il exista réellement des *temples hypèthres* dans la Grèce; et nous possédons encore d'autres indications qui se rapportent à cette notion.

M. Quatremère de Quincy a signalé l'un des premiers à l'attention des antiquaires[1] un passage important de Plutarque[2], où sont exposées les trois principales phases de la construction du grand *temple de Cérès*, à Éleusis, avec les noms des architectes, auteurs de chacune des parties de l'édifice. Le dernier de ces travaux, celui qui mit le terme à la construction du temple, est ainsi exprimé dans le texte de l'écrivain grec : Τὸ δ'

[1] *Mémoire cité*, p. 361-370. — [2] Plutarch. *in Pericl.* c. XIII.

Digitized by Google

ὀπαῖον ἐπὶ τοῦ ἀνακτόρου Ξενοκλῆς ὁ Χολαργεὺς ἐκορύφωσε. De quelque manière qu'on interprète ce passage, qui peut donner lieu à tant de suppositions diverses, comme à tant de restaurations plausibles, il est impossible de n'y pas voir une *ouverture*[1] donnant accès au jour extérieur, *τὸ ὀπαῖον*, et pratiquée *dans le comble, dans la partie culminante du toit, ἐκορύφωσε*; et que cette ouverture fut construite et décorée de manière à constituer une œuvre d'architecture remarquable, c'est ce qui résulte indubitablement de la mention du nom de l'architecte, Xénoclès, associé par Plutarque à ceux de Corœbus et de Métagénès, qui avaient placé, l'un, les *colonnes* du *portique intérieur* de l'intérieur de la *cella*, avec leurs *architraves*, l'autre, la *frise* et les *colonnes du second ordre*. Cette notion d'une *ouverture dans le comble*, qui tend à faire du grand *temple d'Éleusis* une sorte d'*hypèthre*[2], s'accorde d'ailleurs avec celle de l'existence des *deux portiques superposés* dans l'intérieur de la *cella*, qui constitue, dans la doctrine de Vitruve, le principal élément de son *temple hypèthre;* en sorte qu'il ne me paraît pas possible de ne pas voir, dans ce fait relatif au grand *temple d'Éleusis*, c'est-à-dire à l'un des principaux édifices de l'architecture grecque, une nouvelle preuve de l'existence des *temples hypèthres*. M. L. Ross, qui cite le passage de Plutarque à la fin de sa dissertation[3], se contente de dire : « qu'il ne croit pas devoir s'y arrêter, tant qu'on n'aura pas éclairci, par des passages tirés soit des textes, soit des inscriptions, ce qu'on doit entendre par le mot *ὀπαῖον* et par celui d'*ἐκορύφωσε.* » Mais cette manière évasive de traiter un témoignage si capital paraîtra tout simplement une fin de non-recevoir, propre à exciter la surprise, quand elle vient d'un si habile philologue; car enfin le sens du mot *ὀπαῖον*, pour signifier une *ouverture*, et précisément une *ouverture dans le toit*, est bien positivement établi par des *passages parallèles*[4]; et, quant au verbe *ἐκορύφωσε*, il n'est pas moins certain que sa si-

[1] C'est ainsi qu'en a jugé encore tout récemment M. Hittorff, *Antiq. inéd. de l'Attiq.* ch. IV, p. 33, note.— [2] Ott. Müller, qui entendait l'*ὀπαῖον* comme *une grande ouverture pour le passage de la lumière, eine grosse Lichtöffnung*, n'admettait cependant pas ce *temple* comme *hypèthre*, *Handbuch*, § 109, 5, p. 91; c'est possible, si l'on s'en tient rigoureusement à la doctrine de Vitruve; mais il n'en est pas de même, si l'on étend un peu cette définition, à l'exemple de son auteur lui-même, qui viole sa règle dans un des exemples qu'il en cite. — [3] P. 38 : « Auf die Erklä« rung der Plutarchischen Angabe über den Eleusinischen Tempel lasse ich mich « nicht ein, so lange nicht durch Parallelstellen aus Texten oder Inschriften nach« gewiesen wird, was man unter *ὀπαῖον* und *ἐκορύφωσε* zu verstehen habe. » — [4] J'ai cité moi-même plusieurs de ces passages, fournis par les grammairiens, *Annal. dell' Instit. archeol.* t. I, p. 419-424, et *Odysséide*, p. 302, 3). M. Ulrichs en a aussi rapporté quelques-uns, *Reisen, etc.* p. 103, 111); et, en dernier lieu, M. Stéphani a rapproché les témoignages concernant les mots *ὀπή* et *ὀπαῖα* du passage de Plutarque relatif à l'*ὀπαῖον* d'Éleusis, sans expliquer pourtant l'idée qu'il

Digitized by Google

gnification, dérivée de celle du substantif *κορυφή, sommité, faîte*[1], ne peut désigner qu'une *construction faite sur la ligne supérieure du toit*. Ces deux points établis, et ils le sont philologiquement, on ne voit pas pourquoi il faudrait attendre des textes ou des inscriptions, qui peuvent fort bien ne se produire jamais, pour se prononcer sur le sens des paroles de Plutarque, où je me permets de voir, jusqu'à nouvel ordre, et d'accord avec M. Quatremère de Quincy et tant d'habiles architectes qui l'ont suivi, une *ouverture dans le toit*, et par conséquent la principale condition, l'élément caractéristique d'un *temple hypèthre*[2], quelque réduite que pût être l'*ouverture* dont il s'agit ici.

D'ailleurs, il n'est pas tout à fait nécessaire d'ajourner jusqu'à un avenir plus ou moins éloigné la solution de la question, à la fois architectonique et philologique, qui concerne l'*ouverture du toit* dans le *temple d'Éleusis;* car nous possédons dès à présent quelques indications, fournies par des inscriptions, qui peuvent aider à cette solution, et dont M. L. Ross aurait peut-être dû tenir compte, au lieu de les passer tout à fait sous silence. Ainsi, une célèbre inscription [3] découverte dans

se faisait de cette dernière *ouverture dans le comble du temple*, *Annal. dell' Instit. archeol.* t. XV, p. 307. — [1] Je ne me fonde pas, pour le sens que j'attache à *ἐκορύφωσε*, sur le passage de Strabon, VIII, 353 : *Ἁπτόμενον σχεδόν τι τῇ κορυφῇ τῆς ὀροφῆς*, où M. Quatremère de Quincy, *Jupiter Olympien*, p. 267, trompé par une fausse construction, a vu le *sommet de la couverture;* ce qui l'a induit à l'idée malheureuse d'une *voûte* sur un temple grec; cette erreur a été justement relevée par Völkel, *Archäol. Nachlass*, p. 8-9. Je m'appuie uniquement sur le sens de *κορυφή*, qui signifie *le haut de la tête*, puis, toute *sommité*, telle que celle des *montagnes*, Euripid. *Iphig. T.* 1244 : *τὰν Παρνάσιον κορυφάν*, des *tumulus*, Euripid. *Hecub.* 94 : *Ὑπὲρ ἄκρας τύμβου κορυφᾶς*, et par suite *des constructions en hauteur*, où *κορυφή* signifiait le *sommet* par opposition à *la base*, comme dans ce passage de Timée de Locres, p. 98, B : *Ἀπὸ τᾶς κορυφᾶς ἐς τὰν βάσιν*. Cela posé, le verbe *κορυφόω*, dans le passage de Plutarque, où il indique un travail élevé au-dessus du second ordre des colonnes intérieures, ne peut évidemment se prendre que pour une construction exécutée *dans la sommité de l'édifice*, c'est-à-dire *dans le comble*. — [2] M. Hermann remarque, p. 18, 62), que cet *ὀπαῖον*, dont il paraît prendre la notion dans un sens assez restreint, d'accord avec M. Schnaase, *Geschicht. der bild. Künst.* B. II, S. 246, ne constitue pas, en tout cas, un *temple* proprement *hypèthre;* ce qui était aussi l'opinion d'Ott. Müller, *Handbuch*, § 109, p. 91, et d'Ulrichs, *Reisen*, p. 101. Mais, si cela est vrai du *temple hypèthre*, tel que le définit Vitruve, cela ne s'applique pas au *temple hypèthre*, entendu d'une manière plus large, plus conforme et à la signification du mot grec et à l'usage général de l'architecture grecque. Ainsi, pour exprimer clairement, par un exemple connu de tout le monde, l'opinion que je me suis faite, j'avoue que je regarde le *Panthéon*, avec l'*ouverture circulaire*, *τὸ ὀπαῖον*, qu'il a dans le haut de sa voûte, comme une des sortes d'*hypèthres* qu'il put y avoir dans l'antiquité grecque et romaine, bien qu'il ne remplisse aucune des conditions admises par Vitruve pour son temple *hypèthre*. — [3] Publiée d'abord par Wagner, *Bericht über die Æginet. Bildwerke*, S. 77, puis, par Ott. Müller, *Æginetica*, p. 160.

Digitized by Google

le temple d'Égine, et contenant la fin d'un *catalogue d'objets divers, en fer, en bois et en bronze*, déposés dans le *trésor* de ce temple, constate l'existence de *quatre ferrements provenant de l'opé* : ΣΙΔΗΡΙΑΕΞΟΠΗΣ ⁝ ΙΙΙΙ ⁝, *Σιδήρια ἐξ ὀπῆς, δ'* [1]. Or que pouvait être cette *opé*, c'est-à-dire cette *ouverture*, dans le *temple d'Égine*, si ce n'est l'*ouverture*, d'une plus ou moins grande dimension, *pratiquée dans la toiture* de cet édifice, au-dessus de sa *cella*, et suffisant pour constituer un *temple hypèthre*, sinon conformément à la doctrine de Vitruve, du moins d'une manière qui pouvait être dans les habitudes de l'art grec? Je trouve, si je ne me trompe, une indication analogue sur la célèbre inscription attique, découverte en 1836, qui a rapport à divers travaux exécutés en plusieurs endroits du *temple de Minerve Poliade* et *d'Érechthée*, sur l'*Acropole* d'Athènes [2]; on y lit, à deux reprises, aux quatorzième et quinzième lignes, et aux dix-huitième et dix-neuvième de la seconde colonne, les paroles que voici :

ΜΑΙΝΗΕΚΑΣ....
ΠΑΙΑΕΧΣΜΑ...
....
ΟΣΑΜΕΝΔΥΟΙ.......,
ΣΤΟΝΤΟΗΟΠ.........

qui doivent se restituer et se lire ainsi, d'après le travail qu'un habile philologue, qui est en même temps un savant antiquaire, M. Stéphani, a fait sur ce beau monument épigraphique [3] :

Δραχ-
μαῖν ἑκασ[τον τὸ ὀπαῖον, ὀ-]
παῖα ἕξ, Μά[νιδι, κ. τ. λ.]
....
ἐμισθ
ώσαμεν δυοῖ[ν δραχμαῖν ἑκα-]
στον τὸ ὀπ[αῖον, ὀπαῖα ἕξ, Κ].

Les travaux qui sont désignés dans cette partie de l'inscription ont certainement rapport aux membres supérieurs de l'élévation, puisqu'il est parlé d'une *cymaise, τὸ κυμάτιον*, dans les paroles qui précèdent.

[1] C'est dans mon *Achilléide*, p. 36, 1), que j'avais proposé de lire ainsi cette ligne de l'inscription, au lieu de ΣΙΔΗΡΤΑ ΕΞΟ (pour ΕΞΩ) ΓΗΣ, qui était la leçon de M. Schelling, suivie d'abord par M. Boeckh; et c'est au même endroit que j'avais fait l'application de ce passage de l'inscription, lu ainsi : *Σιδήρια ἐξ ὀπῆς*, au passage de Plutarque, relatif à l'*ὀπαῖον* d'Éleusis. Depuis, je suis revenu encore sur le même texte, dans mon *Odysséide*, p. 302, 3), en m'autorisant de l'assentiment donné par M. Boeckh à la leçon *ἐξ ὀπῆς*, proposée aussi, mais non expliquée, par Ott. Müller. — [2] Cette inscription a été d'abord publiée dans l'*Éphéméride archéologique d'Athènes*, 11e cahier, novembre 1837, pl. 12 et 13, et j'en possède une copie que j'ai faite moi-même sur le marbre original. — [3] Dans les *Annal. dell' Instit. archeolog.* t. XV, p. 286-327; voy. p. 320.

Digitized by Google

Maintenant, que faut-il entendre par les mots *τὸ ὀπαῖον*, et *ἓξ ὀπαῖα*, qui semblent indiquer un certain nombre de *pièces de marbre* (*six*), dont chacune revenait *à deux drachmes*, pour le travail dont elle était l'objet? M. Stéphani, partant de la supposition que ces pièces de marbre faisaient partie de la *cymaise*, pense [1] que c'étaient des *tablettes placées dans l'intérieur de la frise*, avec des *cavités*, désignées, sur l'autre inscription attique [2], relative au même temple, par le mot *ἁρμοί*, et ayant servi à y insérer les poutres qui formaient le plafond. C'est effectivement de cette manière que M. Boeckh a expliqué les *ἁρμοί*, qu'il regarde comme équivalant à *ὀπαί* [3]. Mais j'avoue que je ne puis croire que le mot *ὀπή*, qui signifie une *ouverture* à travers laquelle passait l'*air*, la *lumière*, la *fumée* [4], ait jamais signifié une *cavité* dans une pièce de marbre, propre à y insérer une poutre de bois, et je ne vois pas non plus la nécessité d'assimiler les *ὀπαῖα* de notre inscription aux *ἁρμοί* de l'autre marbre attique. Tout au plus pourrait-on trouver quelque rapport entre les *ὀπαῖα* de notre inscription et les *ὀπαί*, qui étaient, dans le principe, des *ouvertures* laissées au-dessus de la *poutre principale*, ou *architrave*, pour l'introduction des solives; d'où vint le nom de *μετόπαί*, *métopes*, donné aux *tablettes* qui remplissaient les intervalles entre ces *ouvertures* [5], lesquelles constituaient un *vide*, dans l'ordonnance dorique primitive, ainsi que cela résulte bien clairement du célèbre passage de l'*Iphigénie en Tauride* d'Euripide [6]. Mais je ne crois pas qu'on puisse appliquer cette ancienne signification, que le mot *ὀπαί* avait dans l'ordonnance dorique, aux *ὀπαῖα* d'un édifice ionique, tel que le *temple de Minerve Poliade*. Il est bien plus simple, bien plus naturel, surtout bien plus conforme à l'étymologie et à l'usage général du mot, de voir dans les *ὀπαῖα* des pièces de marbre employées à la construction de la partie du plafond qui était *ouverte;* et il résulterait de cette interprétation, si elle était admise, que le *temple de Minerve Poliade*, dont on sait que la *cella* était divisée par un mur transversal en deux sanctuaires distincts, avait eu, sans doute dans le second de ces sanctuaires, un *plafond ouvert*, ce qui constituerait à mes yeux une sorte d'*hypèthre*, et ce qui semblerait d'ailleurs nécessaire pour faire pénétrer la lumière dans cette partie de l'édifice, trop éloignée de la porte.

[1] *Mémoire cité*, p. 307. — [2] *Apud* Boeckh. *Corp. inscript. græc.* t. I, n. 160, § 10, p. 284, fig. XVI. — [3] Boeckh, *l. l.* : « Hi (*οἱ ὄπισθεν ἁρμοί*) sunt *ὀπαί* Zophori, in « quas a tergo immitterentur tigna tecti. » — [4] C'est ce qui résulte des exemples des mots *ὀπή* et *ὀπαῖα*, cités par M. Stéphani lui-même, p 307, d'après les grammairiens et d'accord avec ceux qui ont été rappelés plus haut. — [5] Vitruv., IV, II, 4 : « Inter triglyphos, quæ sunt intervalla metopæ nominantur : *ὀπάς* enim Græci tignorum cubilia et « asserum, uti nostri ea cava columbaria. » — [6] Euripid. *Iphigen. T.* 113 : Ὅρα δέ γ' εἴσω τριγλύφων ὅποι KENÓN δέμας καθεῖναι; cf. G. Hermann. *ad h. l. Annotat.* p. 16.

Digitized by Google

Quelle que soit, du reste, la valeur des inductions que j'ai essayé de tirer des inscriptions, où les termes techniques qui s'y trouvent sont généralement d'une explication si difficile, il ne m'en paraît pas moins certain que la littérature grecque et latine fournit plus d'une indication à l'appui de la notion de *temples hypèthres*. Telle est celle que nous offre Lucien, dans celui de ses traités où il décrit la vie de son faux prophète Alexandre, qui, pour la célébration des mystères qu'il avait institués à l'imitation de ceux d'*Élensis*, avait fait élever un temple, où se passait, entre autres scènes mystiques, celle des *amours d'Alexandre* lui-même et de la *Lune*. Le thaumaturge y jouait le rôle d'*Endymion*, endormi *au milieu du temple*, et une femme, qui représentait la *Lune*, descendait vers lui *du haut du toit*, comme si elle venait *du ciel* [1]; et il est bien clair que ce temple devait avoir une *ouverture dans son plafond* [2]; ce qui ne laisse pas d'avoir quelque importance par rapport au *temple d'Éleusis*, dont les mystères étaient parodiés dans ceux d'Alexandre [3], de manière à faire croire que le temple de ce faux prophète devait être construit à peu près comme *celui d'Éleusis*, toutes proportions gardées du reste. L'indication d'un *temple hypèthre*, à la vérité d'une forme circulaire, conséquemment d'un plan tout à fait différent de celui de Vitruve, est donnée d'une manière bien plus expresse encore, dans ce passage de Macrobe, où il est question d'un *temple de Bacchus en Thrace* [4]: « Eique deo ædes dicata est specie rotunda, cujus MEDIUM interpatet « TECTUM. » Cet exemple avait été cité par M. Ulrichs [5], et c'est, à mon avis, sans raisons suffisantes, que M. L. Ross [6] n'a pas cru devoir en tenir compte, parce qu'il s'agissait ici, dit-il, d'un temple élevé *dans une région barbare*, et *sans rapport avec l'ordonnance* de Vitruve. Un *temple de Bacchus* ne peut pas être considéré comme un monument en dehors du culte et de l'art helléniques, et la Thrace, toute couverte de villes grecques, ne peut pas être non plus regardée comme un pays étranger à la Grèce. Enfin, quoique ce *temple circulaire* ne ressemble en rien à l'*hypèthre* de Vitruve, il n'en est pas moins, *par l'ouverture pratiquée dans son toit*, admettant l'air et la lumière, un *édifice hypèthre*, conçu, il est

[1] Lucian. *Alexand.* § 39, t. V, p. 99, Bip.: Ἐδᾳδούχει δὲ καὶ ἱεροφάντει ὁ Ἐνδυμίων Ἀλέξανδρος. Καὶ ὁ μὲν καθεύδων δῆθεν κατέκειτο ἐν τῷ μέσῳ· ΚΑΤῌΕΙ δὲ ἐπ' αὐτὸν ἘΚ ΤΗ͂Σ ὈΡΟΦΗ͂Σ ὡς ἐξ οὐρανοῦ, ἀντὶ τῆς Σελήνης, Ῥουτιλλία τις, κ. τ. λ. — [2] C'est ainsi que l'a admis M. Quatremère de Quincy, qui a cité ce passage de Lucien, dans son *Mémoire*, p. 357-359. — [3] Ce qui résulte des noms d'*Eumolpides* et de *Kéryces* donnés par Alexandre aux ministres de ses mystères, Lucian. *ibid.* § 39, et de l'ensemble du récit de Lucien. — [4] Macrob. *Sat.* I, 18; cf. Sueton. *in Octav.* c. XCIV. — [5] Ulrichs, *Reisen, etc.* p. 102, 108). — [6] L. Ross. *Mém. cité*, p. 37: « Das « zweite Beispiel, von einem runden Tempel des Dionysos in einem ungriechischen « Lande... beweist wieder nichts. »


Digitized by Google

bien vrai, en dehors des règles de Vitruve, mais non pas sans doute en dehors des usages de l'architecture grecque, puisque c'était certainement un temple grec.

L'insuffisance du texte de Vitruve, concernant la forme des *temples hypèthres*, et l'absence des témoignages directs dans la littérature grecque et latine, ne sont pas les seuls motifs qu'allègue M. L. Ross, pour rejeter absolument la notion de cette classe d'édifices sacrés. Dans un second article de sa dissertation, qu'il intitule : *Unmöglichkeit der Hypäthren, Impossibilité des hypèthres*, il cherche à montrer, par des raisons d'un autre ordre, qu'il n'est pas possible que les Grecs aient jamais songé à construire des temples qui fussent privés de toit au-dessus de leur *cella*. L'une de ces raisons consiste en ce que les objets précieux consacrés dans la plupart de ces temples, τὰ ἱερὰ χρήματα, auraient été trop exposés à des vols sacriléges, si les malfaiteurs avaient eu, pour pénétrer dans ces édifices, une voie toujours ouverte et aussi facile à franchir que celle que leur eût offerte l'*ouverture laissée dans le toit*. Notre auteur rappelle, à cette occasion, les nombreux exemples de *vols d'objets sacrés*, ἱεροσυλία, κλοπὴ ἱερῶν χρημάτων, dont la mention s'est conservée dans les auteurs, et j'avoue que je ne trouve rien de trop exagéré à ce qu'il en rapporte. Mais peut-être n'accorde-t-il pas assez d'importance à un autre fait non moins constaté par des témoignages antiques : c'est qu'il existait, auprès des temples qui renfermaient tant de richesses et qui servaient souvent de trésors à la république, comme cela est si connu du *Parthénon*, qu'il existait, dis-je, une garde nombreuse, fidèle, dévouée, dont les membres divers, désignés sous les noms de πυλωροί[1], de φύλακες[2] ou ἀκροφύλακες[3], et de νεώκοροι[4], étaient placés sous la surveillance des citoyens préposés à la conservation des objets sacrés, ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων, lesquels avaient sans doute le choix des *gardiens*, puisque c'était sur eux que portait la responsabilité. Il est vrai que M. L. Ross associe aux voleurs de profession les gardiens mêmes des temples, qui pouvaient, dit-il, se laisser tenter par la facilité de commettre de pareils vols, à l'aide d'échelles qui leur permettaient d'atteindre l'ouverture du toit et qu'ils avaient toujours sous la main. Mais, sur ce pied-là, un vol par l'effraction des serrures eût été encore plus facile pour des gardiens qui auraient pu céder à une tentation si coupable; et, dans cette supposition, ce ne sont pas seulement les *temples hypèthres* qui auraient été exposés à l'*hiérosylie*, ce sont les temples les plus complétement couverts et les mieux hermétiquement fermés. Il me paraît donc évident qu'il y a ici

[1] Boeckh, *Corp. inscr. gr.* n. 306. — [2] Aristophan. *Lysistr.* v. 847. — [3] L. Ross, *Demen von Attica*, n. 10. — [4] Plutarch. *De solert. animal.* c. XIII.

Digitized by Google

quelque exagération dans les idées de notre auteur, sans compter qu'il a perdu de vue un autre fait essentiellement lié à celui-là : c'est qu'il n'était pas facile, même aux gardiens les plus déterminés au vol, d'accomplir leur acte sacrilége, attendu qu'il y avait aussi des *chiens* attachés à la garde des temples; et nous savons, par une anecdote que raconte Plutarque [1], que ce fut un de ces chiens qui, après avoir vainement dénoncé par ses aboiements un voleur qui s'était introduit, à l'insu des gardiens, dans le *temple d'Esculape*, à l'*Acropole*, se mit à le poursuivre et réussit à l'arrêter. La raison que donne M. L. Ross, pour prouver l'*impossibilité des hypèthres*, n'a donc pas à mes yeux toute l'importance qu'il lui attribue; et une autre considération, dont il sera question plus bas, achèvera, si je ne me trompe, de lui ôter toute valeur.

Une seconde raison qu'allègue notre auteur à l'appui de sa thèse se tire de l'impossibilité qu'il trouve à ce que des simulacres divins, en matières précieuses, comme ceux de sculpture chryséléphantine, aient été exposés, dans une *cella découverte*, à tous les inconvénients des intempéries des saisons, à la pluie, à la neige et à la grêle. J'admets sans difficulté tous les raisonnements de M. L. Ross, en ce qui concerne les soins particuliers qu'exigeait la conservation de statues colossales d'or et d'ivoire, telles qu'étaient la *Minerve* du *Parthénon* et le *Jupiter Olympien* de l'*Élide*. Il est certain, d'après tous les détails que nous donne Pausanias, que ces colosses d'or et d'ivoire avaient besoin d'être protégés également contre les effets de l'humidité et contre ceux de la sécheresse, par un système de précautions que déterminait la nature des circonstances locales où se trouvait placé tout simulacre d'or et d'ivoire. Mais qui peut nous autoriser à croire que ces précautions n'avaient pas été prises, même dans l'hypothèse de *temples hypèthres?* Nous avons un exemple irrécusable de l'existence d'un de ces colosses d'or et d'ivoire, érigé dans un *temple* indubitablement *hypèthre* : c'est celui du *Jupiter Olympien*, dû à la munificence d'Hadrien, et placé dans son temple à Athènes. Pausanias, qui nous apprend sa *dédicace* [2], le vit en place; et nous savons, par le témoignage exprès de Vitruve [3], que ce *temple décastyle* et *diptère*, dont il reste encore seize colonnes debout [4],

[1] Plutarch. *De solert. animal.* § XIII : Ὁ δὲ φρουρὸς κύων,.. ἐπεὶ μηδεὶς ὑλακτοῦντι τῶν νεωκόρων ὑπήκουσεν αὐτῷ, φεύγοντα τὸν ἱερόσυλον ἐπεδίωκεν. C'est à cette espèce de *chiens*, commis à la garde des temples, que fait allusion Aristophane, *Equit.* v. 1012 : Σώζεσθαι σ' ἐκέλευσ' ἹΕΡῸΝ ΚΎΝΑ καρχαρόδοντα; et la tradition mythologique du *chien de Crète*, Schol. Pindar *ad Olymp.* I, 97 : Τὸν κύνα τῆς Κρήτης, ὃν ὁ Ζεὺς ΦΎΛΑΚΑ τοῦ ἱεροῦ κατέστησε, se fonde pareillement sur l'usage en question. — [2] Pausan. I, XVIII, 6; cf. Dion. Cass. LXIX, XVI; Spartian. *in Hadrian.* c. XIII; Philostrat. *Vit. Sophist.* I, XXIII. — [3] Vitruv. III, II, 8. — [4] W. M. Leake, *the Topography of Athens*, sec. edit. London, 1841, *Appendix* X, p. 515.


Digitized by Google

était *hypèthre*. A moins de rejeter absolument ce témoignage de Vitruve, ce que personne n'a le droit de faire, et quand même on bornerait à ce seul exemple toute la notion du *temple hypèthre*, puisqu'il est le seul qui s'y trouve absolument conforme, il faut donc reconnaître qu'il y eut des statues d'or et d'ivoire placées dans des *temples hypèthres*, à Athènes, aussi bien qu'ailleurs, grâce sans doute à un choix de précautions appropriées à chaque localité. Mais de ce que nous ignorons en quoi consistaient ces mesures, sommes-nous en droit de conclure qu'elles n'eurent pas lieu? et l'ignorance où nous sommes à cet égard, comme sur tant d'autres questions d'art et d'architecture antiques, nous autorise-t-elle à nier l'existence de *temples hypèthres*, quand elle est attestée par des témoignages et qu'elle est justifiée, comme nous le verrons tout à l'heure, par des monuments?

Afin de trouver un moyen de remédier à ces effets de l'intempérie, dont tout le monde avait été frappé, plus d'un antiquaire et d'un architecte avaient imaginé que des tapis brodés, tels que le *péplus panathénaïque* du *Parthénon* et le *grand rideau* du *Jupiter Olympien*, avaient pu être suspendus horizontalement au-dessus de la tête des colosses d'or et d'ivoire, de manière à les protéger contre le vent, la pluie et la neige[1]. C'était là certainement une idée malheureuse, dont M. L. Ross n'a pas eu de peine à faire justice, et qui avait déjà été victorieusement réfutée par Völkel[2], et auparavant par M. Quatremère de Quincy[3]. Mais il avait été proposé aussi par l'illustre antiquaire français un autre moyen d'obvier à l'inconvénient en question, dont M. L. Ross n'a pas dit un seul mot, et qui ne méritait pourtant pas d'être passé complétement sous silence. Ce moyen consistait en ce que *l'ouverture du comble*, répondant à la partie de la *cella* où était érigé le simulacre d'or et d'ivoire, avait pu être *fermée par un châssis composé de dalles de pierres spéculaires*[4]. Il est certain, en effet, et je ne crois pas que M. L. Ross veuille contester cette notion, que, si l'usage du *verre, en carreaux de vitre*, paraît être d'une époque assez récente dans l'antiquité, il n'en est pas de même de celui des *pierres spéculaires*, de diverses sortes, dont la plus transparente, celle qui se nommait *phengitès*[5], était si employée chez les Romains, contemporains de Pline, et, sans nul doute, connue des Grecs, bien longtemps avant cette époque. A l'appui de

[1] C'est ainsi que Stuart avait cru que la statue d'or et d'ivoire de Minerve avait pu être protégée contre les intempéries des saisons; et c'est de la même manière que Hirt, dans son *Mémoire sur le temple de la Diane d'Éphèse*, p. 23, 24 et 27, s'expliquait l'usage des περιπετάσματα, πέπλοι, suspendus dans les temples. — [2] Völkel's *Archäol. Nachlass*, p. 12, suiv. — [3] *Jupiter Olympien*, p. 265. — [4] *Mémoire cité*, p. 378-386. — [5] Plin. XXXVI, XXII, 46.

cette notion générale, M. Quatremère de Quincy avait rappelé un fait curieux, c'est que les voyageurs des XVIe et XVIIe siècles, qui virent encore le *Parthénon* en l'état d'église chrétienne où l'avaient transformé les Grecs byzantins[1], La Guilletière, Cornelio Magni, Spon et Wheler, y virent *deux dalles de marbre transparent*, devenues pour les chrétiens grecs de cet âge un objet d'une sorte de culte superstitieux. Or ces *dalles*, taillées en forme de *rectangle, d'une longueur de trois pieds sur un pied et demi de large*[2], pouvaient très-bien être, comme le suppose M. Quatremère de Quincy, *deux carreaux du châssis de l'ancien comble, échappés à sa destruction*, et employés plus tard, et par suite du respect même porté à l'ancien temple de la *Vierge divine* d'Athènes converti en église byzantine de *Sainte-Sophie*, employés, dis-je, à l'usage superstitieux auquel les virent servir les voyageurs modernes. Ce qui semblerait le prouver, c'est que ces dalles de marbre transparent avaient acquis une *couleur rougeâtre*, qui ne pouvait être que l'effet de la vétusté, et qui se produit aussi à la surface du marbre pentélique, employé dans tous les monuments d'Athènes. Au surplus, l'illustre antiquaire français n'avait exprimé cette idée que comme une conjecture, et cette conjecture, dont M. L. Ross n'a pourtant pas jugé à propos de faire même une simple mention, était par elle-même suffisamment vraisemblable. Mais que dire d'un fait tout pareil, qui est venu confirmer depuis l'idée de M. Quatremère de Quincy, et qui paraît avoir échappé à l'attention ou à la mémoire de M. L. Ross? Il fut trouvé, dans la partie des fouilles que dirigeait M. Dubois, sur la face antérieure du *temple de Jupiter*, à *Olympie, des morceaux de pâte de verre d'une grande épaisseur*, qui offraient, aux yeux de l'habile architecte, M. Blouet, toute la *solidité* nécessaire pour avoir pu servir à l'usage de carreaux de vitre employés dans le châssis du comble[3]. A la vérité, ces morceaux de *pâte de verre* n'avaient pu former un vitrage qu'à une époque romaine, à la même époque sans doute à laquelle appartient le pavé, de restauration romaine, qui couvrait l'ancien pavé de l'époque hellénique. Mais il n'en est pas moins probable, pour ne pas dire certain, que l'ouverture du comble de l'*hypèthre*, qui avait dû être fermée dès le principe, pour mettre le colosse d'or et d'ivoire à l'abri des intempéries des saisons, avait dû avoir un châssis formé de *dalles de pierres spéculaires*, remplacées plus tard par les *morceaux de pâte de verre* trouvés dans les ruines du temple, et devenus

[1] En l'an 630 de J. C., s'il faut s'en rapporter à une inscription vue avant la révolution grecque et rapportée par M. Pittakis, *Descript. des antiq. d'Athènes*, p. 387. — [2] La Guilletière, *Athènes ancienne et moderne*, p. 198. — [3] *Expédit. scientifiq. de Morée*, t. I, p. 70.

Digitized by Google

ainsi un témoin authentique et une preuve matérielle d'une ordonnance de *temple hypèthre* commune à ce *temple de Jupiter Olympien* et à celui du *Parthénon*. Au reste, ce moyen de clôture de l'*hypèthre*, indiqué d'abord sous forme de conjecture et prouvé depuis par des faits, qui devaient être des éléments de la question traitée par M. L. Ross, ce moyen répond aussi à l'objection du savant antiquaire, qui concerne la facilité de commettre des vols dans les *temples hypèthres;* car, du moment qu'il est reconnu que ces temples pouvaient être fermés, dans le vide du comble, d'une manière qui laissât pénétrer la lumière en empêchant le vent et la pluie, il est sensible que cette clôture pouvait également servir à écarter les voleurs.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Relation des Voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine, dans le IX*e siècle de l'ère chrétienne. Texte arabe, imprimé en 1811, par les soins de feu Langlès, publié, avec des corrections et additions, et accompagné d'une traduction française et d'éclaircissements, par* M. Reinaud, *membre de l'Institut.* Paris, Imprimerie royale, 1845, 2 vol. in-18.

TROISIÈME ARTICLE [1].

On lit, dans la *Relation* [2], que les navires atteignent un pays nommé *Kelah-bar*, كلاه بار. Je crois qu'il faut lire : كلاه الملكة والساحل كله بار, c'est-à-dire : « Le royaume porte le nom de *Kelah*, et le rivage tout entier est désigné par la dénomination de *bar*, بار. » « C'est là, dit l'auteur, l'empire du Zabedj, زابج. Cette contrée est située à l'orient de l'Inde ; tout le peuple est réuni sous la domination d'un seul roi. Entre Koulam (Coulan) et Kelah-bar, la distance est d'un mois de navigation. » Plus loin, on lit ces mots [3] : « Dans l'empire de Zabedj se trouve l'île de Kelah, qui est à moitié chemin entre la contrée de la Chine et celle des Arabes. Sa superficie, suivant ce que l'on rapporte, est de 80 parasanges. C'est l'entrepôt des marchandises. . . C'est là le point vers lequel se dirigent les navigateurs d'Oman, et d'où on part pour se rendre dans cette ville. » M. Reinaud pense que les deux noms s'appliquent à deux pays différents, que le mot *Kelah* désigne *la pointe de Galle*, située au midi de l'île de Ceylan, et que *Kelah-bar* indique la côte de

[1] Voir, pour les deux premiers, les cahiers de septembre et de novembre 1846. — [2] P. 18. — [3] P. 90.

Digitized by Google

Coromandel[1]. Mais je ne saurais adopter ces hypothèses. Dans mon opinion, les deux termes *Kelah* et *Kelah-bar* s'appliquent à une seule et même contrée. Les textes que je viens de citer me paraissent formels à cet égard, et mon sentiment se trouve parfaitement conforme au témoignage de Masoudi. Cet historien[2] cite les contrées de Kelah et de Serirah comme renfermant des mines d'or et d'argent. Ailleurs[3] il rapporte qu'un marchand, parti de la ville d'Oman, se rendit à Kelah, qui est, dit-il, environ à moitié chemin entre la première de ces villes et la Chine. Plus loin il parle de la mer de *Kelah*, ou *Kalah*, et des îles; ailleurs il décrit cette mer comme n'ayant qu'une profondeur médiocre[4]. L'auteur du *Mokhtasar-eladjaïb*[5] donne sur Kalah les mêmes détails rapportés plus haut. Ailleurs il fait mention d'une île appelée *Haldjan*, ou, comme on lit dans la relation, *Mouldjan*, qui fait partie des contrées de l'Inde, et qui est placée entre Serendib et Kelah[6]. Plus loin il affirme[7] que l'île de Kelah est, dit-on, située à moitié chemin entre la Chine et l'Arabie. Dans la *Géographie* d'Abou'lféda[8], l'île de Kelah est un entrepôt situé dans la mer de l'Inde, entre la ville d'Oman et la Chine. Elle renferme une ville bien peuplée; elle a pour habitants des musulmans, des Indiens et des Persans. Elle présente des mines de plomb, ainsi que des plantations de bambous et d'arbres qui produisent le camphre. Édrisi[9] place l'île de Kelah à 19 journées de navigation de Serendib et dans le voisinage de l'île de Java. On peut voir aussi les *Voyages de Send-Bad*, éd. Langlès, p. 63.

D'après toutes ces autorités, il est évident, ce me semble, que l'île de *Kelah*, ou *Kelah-bar*, n'a rien de commun, ni avec la pointe de Galle, ni avec la côte de Coromandel. M. Walckenaer[10] a supposé que les noms *Kelah* ou *Kelah-bar* devaient s'appliquer à la presqu'île de Malacca. Cette opinion, à mon avis, offre un très-grand degré de probabilité, d'autant plus qu'une ville située dans cette presqu'île porte encore aujourd'hui le nom de *Queda*, qui se rapproche beaucoup de celui de Kelah. Une seule circonstance pourrait faire hésiter à admettre cette hypothèse: c'est que, suivant l'auteur arabe, la surface de l'île de Kelah est de 80 parasanges, et cette évaluation est bien faible, quand on songe à l'étendue réelle de la presqu'île de Malacca. Mais on pourrait répondre, ou que les Arabes qui fréquentaient cette côte, pour y faire en passant le commerce, et qui ignoraient la langue du pays, avaient peut-être reçu des notions insuffisantes relativement à la sur-

[1] T. I, p. LXXVI, LXXXIV et LXXXV. — [2] *Moroudj*, de mon manuscrit, fol. 60 v°. — [3] T. I, fol. 77 r°. — [4] Fol. 85 v°. — [5] Man. 901, fol. 23 r°. — [6] Fol. 25 r°. — [7] Fol. 26 r°. — [8] Texte arabe, p. 375. — [9] *Géographie*, t. I, p. 77, 79, 80. — [10] *Annales des Voyages*, année 1832.

face de cette contrée, ou que la description donnée par les Arabes s'appliquait exclusivement à la partie méridionale de la péninsule, celle qui avoisine le détroit de Singapour.

Quant au métal désigné par le nom de *kal'i* قلعي, il n'a pas le moindre rapport avec l'*airain*, ou plutôt *le cuivre de Caliana*, dont Cosmas fait mention. On lit dans l'ouvrage intitulé *Ikhwan-essafa*[1] : القلعي قريب من الفضة في لونه, « Le *kal'i* est un métal qui, sous le rapport de la couleur, se rapproche de l'argent. » Ce caractère convient parfaitement à l'étain. Makrizi[2] s'exprime en ces termes : الرصاص القلعي الشديد البياض, « Le plomb *kal'i*, qui est d'une extrême blancheur. » Dans les *Extraits de la Géographie* de Birouni[3], dans le *Traité d'Agriculture* d'Ebn-Awain[4], on lit également : الرصاص القلعي, « le plomb *kal'i;* » dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas[5]: اربعون فرسا... عليها عبى قلعي, « quarante chevaux qui portaient des harnais de *kal'i.* » Dans une note manuscrite, sur le *Mouzhir* de Soïouti[6], on lit, en parlant du plomb : « Le noir est désigné par le mot *ousroub*, اسرب, et le blanc par celui de *kal'i*, قلعي. » Dans la *Traduction persane* du livre des nombres[7], le mot قلعي répond au terme hébreu בדיל, *étain*. Dans l'*Ayin-Akberi*[8], le mot قلعي désigne évidemment le même métal. D'un autre côté, dans le *Voyage d'Orient* du P. Philippe, de la Sainte-Trinité[9], on trouve ces mots : « Le *calaï* est un métal très-semblable au plomb. » Enfin, nous apprenons de Sonnerat[10] et de Marsden[11], etc., que le mot *calin* désigne l'étain. C'est le terme malaï *kalang* كالڠ, qui offre, en effet, cette signification[12]. Le mot قلعي est une altération du terme original. Masoudi, au lieu de قلعي, emploie l'expression رصاص ابيض (*le plomb blanc*). Or on sait que l'étain est, par excellence, un produit de la presqu'île de Malacca.

En partant de Kelah, ou de Kelah-bar, les vaisseaux, après une navigation de dix jours, arrivaient à un lieu nommé *Betoumah*, بتومة. M. Reinaud, à l'exemple de l'abbé Renaudot, croit qu'il faut reconnaître ici la ville de Meliapour, autrement San-Thomé, située sur la côte de Coromandel, près de Madras. Mais je ne saurais admettre cette hypothèse. D'abord, la position que j'ai assignée à la contrée de Kelah ne peut, en aucune manière, s'accorder avec une pareille conjecture; en second lieu, s'il s'agissait de la ville de Méliapour, l'écrivain arabe n'aurait pas manqué de faire observer une circonstance curieuse :

[1] Man. ar. 1105, p. 277. — [2] *Opuscules*, fol. 195 v°. — [3] Man. 584, fol. 36 v°. — [4] Tom I, p. 575. — [5] Tom. II, fol. 199 v°. — [6] *Man. du scheikh Nâser*, p. 152. — [7] Chap. XXXI, v. 22. — [8] De mon manuscrit, fol. 16 r°. — [9] Page 294. — [10] *Voyage aux Indes et à la Chine*, t. II, p. 101. — [11] *History of Sumatra*, p. 172. — [12] Marsden, *Dictionary of the Mulayan language*, p. 249.

Digitized by Google

l'existence d'une population chrétienne au milieu de nations idolâtres ; enfin, la leçon *Betoumah*, sur laquelle s'appuie cette hypothèse, est complétement incertaine. Je crois qu'il faut lire *Natounah*, نتونة, et reconnaître ici ce petit groupe d'îles du même nom, placées entre le détroit de Singapour et l'île de Bornéo; et, en effet, dans la *Géographie* d'Édrisi, au lieu de *Schoumah*, شومة, que présente le texte, un manuscrit donne *Tenoumah*[1] تنومة, ce qui s'écarte peu de la leçon que j'adopte.

En partant de Betoumah (Natounah), les vaisseaux, après une navigation de dix jours, arrivaient au lieu nommé *Kedrendj*[2], كدرنج. M. Reinaud, qui, comme nous l'avons vu, reconnaît dans Betoumah la ville de Méliapour ou San-Thomé, a cru devoir placer Kedrendj sur la côte de Coromandel, à l'embouchure du fleuve Godaveri[3]; mais cette assertion ne me paraît pas admissible. Si les observations dont j'ai présenté les résultats sont, comme je le crois, appuyées sur un fondement solide, ce n'est pas sur la côte de Coromandel que nous devons chercher le lieu nommé Kedrendj, mais sur la route qui conduit de l'île de Sumatra à la Chine. D'un autre côté, Masoudi indique la mer de Kedrendj comme formant la cinquième de celles qui composent le grand océan des Indes et de la Chine. Si je ne me trompe, nous devons, dans la mer de Kedrendj, reconnaître le golfe de Siam. Comme il est peu probable que les Arabes pénétrassent au fond de ce golfe, et qu'ils s'arrêtaient à Kedrendj, non pas pour commercer, mais seulement pour renouveler leur provision d'eau, on peut croire que ce lieu était situé à l'entrée de cette vaste baie. Peut-être le lieu indiqué par la relation arabe nous représente-t-il l'île de Poulo-Condor.

Après Kedrendj, les vaisseaux, en dix jours de navigation, atteignaient le lieu nommé *Senef*, où ils trouvaient de l'eau douce. On en importait l'aloès, appelé *senefi*. Ce pays composait un royaume. M. Reinaud suppose que, d'après le récit de notre auteur et celui de Masoudi, la mer de Senef se trouvait à l'occident du détroit de Malacca, ainsi que des îles de Java et de Sumatra ; mais je ne puis partager cette opinion. L'ensemble des faits, tels que je viens de les exposer, contredit formellement cette supposition. Masoudi nous représente la mer de Senef comme formant la sixième de celles dont se composait l'océan Indien, et comme se trouvant fort rapprochée de la Chine; c'est ce qui résulte également du texte de notre auteur.

Maintenant, que faut-il entendre par le pays de Senef? Édrisi[4] en fait une île, Abou'lféda confirme cette assertion. « Parmi les îles de la mer

[1] T. I, p. 83, 84, 88, 89. — [2] P. 16. — [3] P. xc, CIII. — [4] *Géographie*, t. I, p. 83, 92, 188.

Digitized by Google

de la Chine, dit ce géographe, il s'en trouve une célèbre, appelée *Senef*, d'où l'on exporte l'aloès, à qui elle donne son nom, صنفى. Sa longueur, d'orient en occident, est d'environ 200 milles; sa largeur est un peu moindre. Elle renferme une ville du même nom. » Il ne peut pas être question ici de l'île de Bornéo. D'abord, comme je crois l'avoir démontré, elle ne se trouvait pas sur la route que suivaient les marchands arabes. En second lieu, l'étendue qui est attribuée à l'île de Senef est bien au-dessous de celle qu'occupe, en réalité, l'île immense de Bornéo. Enfin, si les Arabes avaient visité les côtes de cette île, ils n'auraient pas été y chercher seulement l'aloès, ils en auraient exporté les nombreuses et riches productions que cette île fournit au commerce, et en particulier les diamants. Comme le mot arabe جزيرة, qui désigne *une île*, exprime également une presqu'île, je souscris volontiers à l'opinion des savants qui, dans la contrée de Senef, ont reconnu la province de Tsiampa, située au midi de la Cochinchine. La mer de Senef nous représente, je crois, le golfe du Tonkin. Quant à l'île de Sender-Foulat ou Sendi-Foulat, c'est, si je ne me trompe, l'île de Haïnan; et, dans tous les cas, il m'est impossible de souscrire à l'opinion de M. Reinaud, qui place cette île près de l'entrée du détroit de Malacca. Quant à la septième mer, j'adopte volontiers l'hypothèse du traducteur, qui, au lieu de *Sandji*, صنجى, croit devoir lire *Mandji*, منجى, et reconnaît ici le nom que portait la Chine méridionale.

Après avoir donné quelques détails sur la route que les marchands arabes suivaient pour se rendre à la Chine, et sur les îles importantes que renferme la mer des Indes, je crois devoir parler succinctement de plusieurs pays situés sur le continent de l'Inde. L'auteur arabe, après avoir décrit la contrée appelée *Komkan* (Concan), dont le souverain portait le titre de *balhara*, ajoute : « Ce prince a autour de lui un grand nombre de rois, avec lesquels il est perpétuellement en guerre, mais il est constamment vainqueur. Tel est le roi de *Djerz*, الجرز. » Nous apprenons, par un passage de la même relation, que le pays de Djerz ou Djorz est celui qui a pour capitale la ville de Kanodje[1]. « A côté de cet empire est celui de Tafek, qui a un territoire peu étendu. Les femmes ont le teint fort blanc, et sont les plus belles de toutes les femmes de l'Inde. » Le nom de cette contrée est écrit de plusieurs manières différentes. On lit, dans l'histoire de Masoudi, *Tâken*, طاقن, ou *Tâkan*, طاقان[2], ou *Tâfi*, طافى, et *Tâben*, طابن, dans la *Géographie* d'Édrisi[3]. M. Reinaud suppose que ce pays est celui des Mahrattes. Il se fonde sur cette circonstance, que les femmes du pays de Tafek ou Tâken étaient renommées

[1] P. 127. — [2] T. I, fol. 75 r°. — [3] T. I, p. 98.

Digitized by Google

non-seulement pour la beauté de leurs traits, mais encore pour leur penchant au plaisir et le talent qu'elles mettaient à irriter les passions des hommes; et il fait observer que, suivant le témoignage d'Ebn.-Batoutah, les femmes mahrattes possédaient au plus haut degré ces moyens de plaire; mais cette raison ne me paraît pas convaincante. On peut bien admettre que ces moyens de séduction, pratiqués avec tant de succès par les femmes mahrattes, pouvaient être également connus et employés par des femmes d'une autre contrée de l'Inde. Or nous apprenons, par le témoignage formel de Masoudi, que la province de *Tâfi* ou *Tâken* se trouvait dans la partie nord-ouest de l'Inde, et que là prenaient leur source plusieurs des affluents qui allaient grossir le fleuve Mihran, c'est-à-dire l'Indus[1]. Il est donc impossible, je crois, de supposer que ce pays représentât, soit en totalité, soit en partie, la contrée des Mahrattes. Il faut plutôt, je crois, le placer vers le royaume de Lahore.

Sans doute, en lisant cette série de noms de provinces et de villes, noms qui appartiennent à des idiomes étrangers, qui ont été mal compris des géographes auxquels nous en devons la connaissance, que la négligence des copistes a encore altérés, qui enfin ont fait place à d'autres dénominations et sont restés complétement oubliés, il est bien difficile de déterminer, avec certitude, à quels lieux actuels nous devons les appliquer. Toutefois, dans les passages qui nous occupent, je crois que M. Reinaud s'est trompé, lorsqu'il a cherché dans la péninsule en deçà du Gange les pays désignés par l'auteur arabe. Si je ne me trompe, ces contrées doivent se retrouver sur le chemin qui conduit de l'Indoustan à la Chine. Ainsi, ce grand empire, appelé *Rohmi* ou bien *Wahmên*, ou enfin *Zahmi*[2], et dans lequel le traducteur croit reconnaître le Visapour, correspond, si je ne me trompe, au Bengale. Car je ne saurais admettre que cette contrée soit identique avec l'île de Râmi ou Sumatra. La puissance attribuée au prince de Rohmi ou Zahmi ne peut convenir à un des huit rois entre lesquels se partageait la souveraineté de Sumatra; le nombre prodigieux et exagéré des éléphants avec lesquels ce souverain se mettait en campagne, ses guerres contre le roi de Canodje et contre les princes d'un pays situé sur la côte de Malabar, ne permettent guère de chercher dans une des îles de la Sonde la situation de l'empire indiqué ici. Enfin, dans la narration, tout semble annoncer que l'auteur, après avoir énuméré les îles de la mer des Indes et de la Chine, a désigné ici les royaumes du continent qui se prolongeaient jusqu'à cette contrée. Le royaume appelé *Kâschebin* ou *Kamen*, situé dans l'intérieur des terres, et qui, suivant M. Reinaud, nous représente le Mysore, est, à mes yeux, le pays

[1] De mon manuscrit, t. I, fol. 53, v°. — [2] *Masoudi* fol. 98, r° et v°.

Digitized by Google

d'Achem. Le royaume appelé *Kirendj*, القيرنج, placé sur le bord de la mer, et qui, si l'on en croit le traducteur, n'est autre que la côte de Coromandel, représente, à mon avis, le royaume d'Arracan.

L'auteur arabe nomme ensuite un autre royaume appelé *Moudjah*, موجه, puis un autre nommé *Mabed* ou *Maïb* ou *Mabcr*. M. Reinaud, dans un endroit de son ouvrage, a supposé [1] que le pays de Moudjah était situé aux environs du cap Martaban, et que le pays de Maïd répondait à celui de Siam. Mais, dans ses notes[2], il assure que probablement le pays de Mabed est identique avec la Cochinchine. Pour moi, je ne saurais admettre aucune de ces deux opinions. Le pays de Moudjah ne peut, je crois, être placé près du cap Martaban et correspondre au royaume de Pégu, car, à cette latitude méridionale, il n'existe pas de musc. D'un autre côté, le royaume de Siam n'est point limitrophe de la Chine. Il en est de même de la Cochinchine, qui se trouve séparée de la Chine par toute la largeur du Tonquin. Si je ne me trompe, la contrée de Moudjah répond au royaume d'Ava; et le nom *Maïd* ou *Mabed* désigne le Tonquin, qui se trouve en effet au delà du royaume d'Ava, et touche complétement aux frontières de la Chine.

Dans la relation arabe[3] il est fait mention d'un pays appelé *Komar*, قمار, qui donne son nom à l'aloès, désigné par le mot *komari*, العود القماري. Masoudi parle aussi de cette contrée[4]. Suivant ces auteurs, le pays de Komar n'est point une île, c'est un pays qui regarde celui des Arabes. Il est dans une situation parallèle avec le royaume du maharadjâ et l'île de Zabedj. La distance entre les deux pays, en traversant la mer dans sa largeur, est de dix journées de navigation, ou de vingt journées, lorsque le vent est médiocre. C'est ainsi que je traduis ce passage, qui est ainsi rendu par M. Reinaud : « Le Komar est dans la direction du royaume du maharadjâ et de l'île du Zabedj. Entre les deux royaumes, il y a dix journées de navigation en latitude, et un peu plus, en s'élevant jusqu'à vingt journées, quand le vent est faible. » Ma traduction, qui est plus littérale, présente, je crois, plus de fidélité. Le mot مُسَامت signifie « qui est sur la même ligne, qui est parallèle. » Makrizi[5] parle d'une idole de pierre qui était parallèle au Sphinx, على مسامتة ابى الهول, et[6] d'un bassin dont le fond était de niveau avec celui du Birket-alfil, مسامتة ارض بركة الفيل. Le mot عرضا ne doit pas, je pense, se traduire « en latitude », mais « en largeur. » Car, d'un autre côté, Masoudi atteste que le pays de Komar se trouve situé parallèlement aux îles qui forment le royaume du maharadjâ, à la contrée de

[1] P. CVI, CVII. — [2] P. 21, note 70. — [3] P. 93, 94. — [4] T. I, fol. 32 v°. 33 r°. et v°. — [5] *Descript. de l'Égypte*, art. des îles. — [6] Art. du puits du château.

Kelah, à l'île de Serendib; ces détails, si je ne me trompe, ne sauraient s'appliquer à la pointe méridionale de la presqu'île au delà du Gange, et encore moins à un pays situé à une latitude plus élevée, tel que le royaume de Siam. M. Reinaud ajoute : « Le dernier sens supposerait que, dans l'opinion d'Abou-Zeyd, les îles de Java et de Sumatra étaient situées au midi de la pointe de la presqu'île, et non point à l'orient. » Mais cette supposition ne me paraît pas nécessaire. Le texte veut dire que le pays de Komar était situé parallèlement aux États du maharadjâ, et qu'en traversant la mer dans sa largeur, c'est-à-dire en directe ligne, on se rendait d'une contrée à l'autre en dix ou vingt jours de navigation. Je crois, d'après ce récit, combiné avec celui de Masoudi, que le pays de Komar était identique avec celui de Komr, qui formait la pointe méridionale de la presqu'île en deçà du Gange, dans le voisinage du cap Comorin. Abou'lféda s'est donc trompé, lorsqu'il a admis une île de Komar[1], située près de la Cochinchine. Ce géographe a été induit en erreur par un des écrivains qu'il a pris pour guide. On pourrait, si l'on parcourait le texte d'Édrisi, faire voir que tous les passages où ce géographe fait mention du pays ou de l'île de Komr, قمر, en tenant compte des erreurs propagées par des écrivains antérieurs, peuvent presque tous se rapporter à la pointe méridionale de la presqu'île en deçà du Gange; mais les bornes de cette notice ne me permettent pas de développer cette opinion. Je crois que le pays de Kâmroun, dont parle la relation arabe, aussi bien qu'Abou'lféda[2], est identique avec celui de Komr ou Komar. La ville de Davkera, دوكرا, indiquée par Abou'lféda comme une des principales places du pays de Kâmroun, répond, si je ne me trompe, à celle de Travancore. Je ferai observer que, dans la relation arabe, on lit : قيل ان هذا الملك يقلد الملك على القمار فى قديم الايام. M. Reinaud substitue à la leçon يقلد celle de تقلد, et traduit : « On raconte que jadis le royaume de Komar tomba entre les mains d'un jeune prince... » Pour moi, je crois qu'il n'y a rien à changer, et qu'on doit traduire : « On assure que, dans les temps anciens, le monarque (le maharadjâ) nommait le roi du pays de Komar. » On ne doit pas être surpris que les Malais, ce peuple si belliqueux et si navigateur, eussent soumis à leur domination la pointe méridionale de la presqu'île de l'Inde.

Les Arabes, qui allaient commercer dans la Chine, abordaient à une ville appelée *Khanfou*. Renaudot et Deguignes ont supposé qu'il s'agissait ici de la ville de Canton. M. Reinaud, à l'exemple de feu Klaproth[3], repousse cette idée, et pense que Khanfou était située à l'embouchure du fleuve Kiang, dans la province de Tché-kiang. Mais

[1] Texte arabe, p. 369. — [2] P. 361. — [3] *Mém. rel. à l'Asie*, t. II, p. 200 et suiv.

Digitized by Google

cette opinion présente quelques difficultés réelles. Une de ces difficultés consiste dans le récit même de l'écrivain arabe, qui place Khanfou à quelques journées de marche du rivage de la mer. Ce caractère ne saurait convenir à une place située immédiatement sur le bord de l'Océan. Pour obvier à cet inconvénient, M. Reinaud suppose que les navigateurs arabes, au lieu de s'arrêter à l'embouchure du Kiang, remontaient ce fleuve jusqu'à Hang-tchéou-fou, capitale de la province : c'est la même ville qui, du temps des Mongols et de Marco-Polo, était nommée *Quinsaï*. Mais une raison qui me paraît forte m'empêche de souscrire à cette hypothèse. En effet, suivant l'assertion formelle de Marco-Polo, homme judicieux et témoin oculaire, Quinsaï était seulement à vingt-cinq milles du rivage de la mer. Il est donc difficile, pour ne pas dire impossible, de reconnaître ici une ville qui, suivant ce qu'atteste la relation arabe, se trouvait à plusieurs journées de marche des bords de l'Océan. En second lieu, nous savons, par la même relation, que de la ville de Khanfou à la capitale de la Chine, appelée *Khomdan*, c'est-à-dire à la ville actuelle de Si-ngan-fou, la distance était de deux mois de route. Or, entre cette place et celle de Hang-tchéou-fou, l'intervalle n'est pas, je crois, assez long pour exiger un temps aussi considérable. Je suis donc porté à adopter l'opinion de Renaudot et de Deguignes, et à regarder la ville appelée Khanfou par les Arabes comme identique avec celle de Canton. Sans doute la navigation des Arabes, depuis leur dernier lieu de relâche jusqu'à Canton, paraît un peu longue, si l'on considère l'intervalle qui sépare ces deux points; mais il faut penser que ces marchands ne faisaient pas, probablement, voile en droite ligne vers leur destination, qu'ils s'arrêtaient, sur leur route, dans tous les lieux qui leur offraient la chance d'un négoce tant soit peu lucratif.

Je ne ferai point ici d'observations un peu étendues sur la *Relation* qui fait l'objet de cette notice. Comme depuis longtemps elle est sous les yeux des savants, on a dit tout ce qu'il y avait à dire pour attaquer ou défendre l'authenticité des assertions qu'elle contient. Dans mon opinion, elle offre, avec des faits exacts, un certain nombre de renseignements dont on peut, sans être accusé de scepticisme, suspecter la véracité. Il est probable que les Arabes, qui fréquentaient la Chine et qui en ignoraient la langue, se sont laissés fréquemment entraîner par une imagination portée naturellement au merveilleux; qu'ils ont mal compris les faits qu'ils avaient sous les yeux, ou les discours qui leur étaient adressés; ou qu'ils ont été plus d'une fois dupes des interprètes dont ils étaient obligés de se servir pour la réussite de leurs opérations commerciales.

Digitized by Google

J'avoue que la conversation de l'Arabe Ebn-Wahab avec l'empereur de la Chine ne me paraît pas, dans tous ses détails, avoir été reproduite avec une fidélité scrupuleuse. La partie de cet entretien qui a pour objet les prophètes me semble, à vrai dire, un peu suspecte. J'ai également de la peine à croire qu'un monarque aussi orgueilleux que celui de la Chine ait admis la supériorité du roi de la Perse, d'autant plus que, sous les princes sassanides, l'empire de Perse n'avait pas l'étendue immnese qu'il avait eue sous le règne de Cyrus et de ses successeurs. Du côté de l'occident, il n'atteignait que par quelques points la rive de l'Euphrate ; et, du côté du nord, il n'avait jamais pu franchir l'Oxus, sur les bords duquel les Huns Ephtatites avaient opposé aux armes des monarques sassanides une résistance invincible. On peut, je crois, et cela sans aucun scrupule, ranger parmi les fables ce que rapporte la narration arabe relativement au goût des Chinois pour la chair humaine. Jamais, chez aucun peuple civilisé, ni en Chine ni ailleurs, aucune loi n'a autorisé les hommes à se nourrir de la chair de leurs semblables; jamais, même dans les temps de troubles, de désordres, au milieu des fureurs de l'anarchie et de la guerre civile, cet odieux aliment n'a souillé les tables, n'a été exposé en vente. On peut donc croire, ou qu'une méprise grossière, ou qu'un sentiment de vengeance aura d'abord donné naissance à ce bruit absurde; que ce bruit, recueilli par des hommes ignorants, doués d'une imagination vive et avides de merveilleux, se sera propagé sans examen, et aura été regardé comme un fait indubitable.

Avant de quitter ce sujet, je dois faire observer que M. Reinaud s'est un peu trompé[1], lorsqu'il assure que, suivant l'assertion de Masoudi, le voyage de l'arabe Abd-el-Wahab à la cour de l'empereur de la Chine eut lieu l'an 303 de l'hégire (915 de J. C.). L'historien arabe dit seulement que, dans le cours de cette année, il recueillit de la bouche d'Abou-Yezid (Zeïd) une partie des renseignements qui concernent la Chine.

M. Reinaud s'attache ensuite à rapprocher des faits contenus dans la relation arabe ceux que fournit l'histoire de la Chine. Comme, à l'époque où eurent lieu les principales expéditions commerciales des Arabes, le vaste empire de la Chine était gouverné par la dynastie des Thang, c'est dans l'excellente histoire de cette dynastie, rédigée par le P. Gaubil, qu'il a puisé en grande partie, et presque exclusivement, les matériaux dont se compose cet article de son discours préliminaire.

En traitant des contrées qui s'étendent entre le Khorasan et la Chine, l'auteur dit quelques mots des nations turques et autres qui occupent

[1] T. II, p. 45, note 153.

Digitized by Google

ces vastes régions. A l'exemple du P. Gaubil, de Deguignes et de Klaproth, il suppose que les Turcs *Tagargar* ou *Tagazgaz* des auteurs arabes étaient identiques avec ceux que les écrivains chinois désignent par le nom de *Chato*[1]. Je n'ai aucun motif pour appuyer ni infirmer cette hypothèse. Mais je m'arrêterai un moment, pour examiner ce qui concerne le titre que portait le souverain de cette nation. M. Reinaud, transcrivant un passage de Masoudi, atteste que le roi de ce peuple portait le nom générique d'*Afez-Khakan*. Les manuscrits de l'écrivain arabe ne sont rien moins qu'uniformes à cet égard. Dans mon exemplaire, on lit *Er-Khan*, ارخان[2], ou *Ibn-Khakan*, ابن خاقان[3]. D'autres manuscrits, cités par M. Sprenger[4], offrent les leçons *Ir-Khan*, ایر خان, ou *Il-Khan*, ايلخان. Je préférerais cette dernière manière d'écrire, qui présente un sens naturel, celui de *roi de la contrée*. Mais, dans tous les cas, je ne puis concevoir comment ce titre pourrait être identique avec celui de *Li-khoae-tchang*, que les écrivains chinois donnent au souverain des Chato.

A l'occasion de la route que, dans l'antiquité, les marchands suivaient pour se rendre de la ville de Balkh dans le pays des Sères, M. Reinaud suppose qu'un lieu nommé, par Ptolémée[5], *Λίθινος πύργος* (la Tour de pierre), et, par Ammien Marcellin[6], *Lithinos pyrgos*, était identique avec la ville de Taschkend, située sur les bords du Seïhoun, l'ancien Iaxarthes. Cette opinion n'est pas nouvelle. Elle avait été proposée et discutée avec beaucoup d'érudition par le Dr Hager[7]; et, toutefois, je ne saurais l'admettre. D'abord, si nous consultons les récits des écrivains de l'antiquité, rien ne nous apprend que la ville de Taschkend existât dans des temps antérieurs à notre ère. Il est plus probable que cette place fut fondée et reçut son nom à l'époque où des nations de race turque envahirent la Sogdiane. En second lieu, si l'on adopte l'hypothèse de Hager, c'est dans la Sogdiane que devait être située la *Tour de pierre*. Mais nous savons, par les tables de Ptolémée, que ce lieu se trouvait dans le pays des Saces[8]. Or la contrée qu'occupait cette nation guerrière ne s'étendait pas certainement jusqu'au canton où existe encore la ville de Taschkend. D'ailleurs, il est difficile de croire que les marchands qui partaient de la ville de Balkh, pour se rendre à la Chine, aient allongé énormément leur voyage, en remontant vers le Nord jusqu'à Taschkend, tandis qu'ils pouvaient aisément suivre une route bien plus courte et bien plus directe. En outre, rien ne nous oblige d'admettre que la *Tour de pierre* fut réellement une ville. Il est plus vraisemblable que c'était seulement une forteresse élevée dans un

[1] T. I, p. CLV. — [2] Fol. 72 v°. — [3] Fol. 76 v°. — [4] *Historical encyclopædia*, t. I, p. 311. — [5] *Geographia*, lib. I, cap. XII, p. 13, *Asiæ tabula VII*. — [6] *Historiæ*, lib. XXIII, p. 379. — [7] *Numismatique chinoise*, p. 123. — [8] *Asiæ tabula VII*.

défilé, défendue par une garnison, et destinée à servir de point d'appui aux voyageurs, à les protéger contre les attaques des peuples belliqueux et sauvages dont il fallait traverser le territoire, et à recevoir en dépôt les marchandises qui formaient l'objet du commerce de la Sérique.

Nous apprenons, par l'histoire des Mongols[1], qu'il existait, sur la route qui conduit de Nakhschab à Termez, un défilé que les Mongols désignaient par le nom générique de *Timour-khahlouka*, تيمور قهلقه, c'est-à-dire *Porte de fer;* mais ce lieu, se trouvant dans la Transoxane, et non dans le pays des Saces, ne saurait nous représenter la *Tour de pierre* des écrivains de l'antiquité. Au rapport de Raschid-eddin[2], comme il existe, sur les confins de la province de Badakhschan, un autre défilé, nommé également *Timour-khahlouka* (la Porte de fer), rien n'empêche, ce me semble, que nous ne voyons dans ce lieu l'emplacement que dut occuper la *Tour de pierre* de Ptolémée; car, après avoir franchi cette gorge, on arrive facilement dans la petite Boukharie, la *Casia regio* des anciens. Cette opinion, au reste, se rapproche de celle qu'ont émise Heeren, Danville, le Dr Vincent, etc.

M. Reinaud, qui, comme il l'annonce, s'occupe, depuis longtemps, à traduire en français la *Géographie* d'Abou'lféda, a cru sans doute que, combattant en quelque sorte *pro aris et focis,* il pouvait relever la gloire de son auteur favori, en rabaissant un peu les rivaux qui avaient marché dans la même carrière. C'est l'ouvrage d'Édrisi qu'il a choisi pour l'objet d'une critique sévère, et qui, j'ose le croire, n'est pas toujours complétement juste. Il parle des erreurs *fatales*[3] où est tombé, dit-il, cet auteur habile et érudit, qui, pour la composition de son *Traité géographique*, s'était entouré de tous les secours dont on pouvait disposer de son temps, et avait été favorisé par le patronage d'un prince zélé pour les sciences. « Avec tous ces secours, dit M. Reinaud[4], tout en faisant un livre d'un usage indispensable, Édrisi, en quelques points, fit plutôt reculer la science géographique qu'il ne l'avança (qu'il ne la fit avancer). Mon observation s'applique surtout à la description de l'Afrique orientale et du midi de l'Asie, avec les îles qui la bordent. Édrisi était imbu de l'idée jadis émise par Hipparque et Ptolémée, d'après laquelle le continent africain se prolongerait indéfiniment du côté du midi et de l'orient. Suivant Édrisi, ce prétendu prolongement se développait dans le même sens que l'équateur, à une distance plus ou moins rapprochée de la ligne équinoxiale, et formait de la vaste mer de l'Inde un grand lac, qui ne communiquait que par un canal avec la mer extérieure. » M. Reinaud ajoute qu'Édrisi, voulant mettre d'accord l'opinion de Ptolémée avec le récit

[1] Raschid-eddin, fol. 144. — [2] Fol. 223. — [3] P. CLXXI. — [4] P. CLXXII-CLXXIV.

Digitized by Google

des Arabes, et se trouvant gêné par le prétendu continent, qui ne lui permettait pas de s'étendre beaucoup au delà de l'équateur, a fait de certaines îles des continents, et de certains continents des îles; qu'il place les îles du Zabedj, qui correspondent à Java et Sumatra, sur la côte de Zanguebar; que, d'un autre côté, des pays situés sur le golfe du Bengale et dans la presqu'île de Malacca sont rejetés, sous forme d'îles, dans la mer de la Chine. « Ces erreurs déplorables, ajoute M. Reinaud, furent reproduites par Ibn Saïd, et elles se sont perpétuées en Orient jusque dans ces derniers temps. Il faut rendre, dit-il, cette justice à Abou'lféda; son ouvrage, considéré sous le point de vue de la rédaction, est, en général, inférieur à celui d'Édrisi; mais Abou'lféda avait l'instinct géographique, et, dans toutes les grandes questions, il s'est rencontré avec la vérité. » M. Reinaud ajoute, en note : « M. Quatremère a consacré, dans le *Journal des Savants*, an. 1843, deux articles à une appréciation d'Édrisi et des autres géographes arabes; mais les considérations que je viens d'indiquer paraissent avoir échappé à M. Quatremère. »

Peut-être n'est-il pas impossible de répondre à quelques-unes des assertions exprimées dans ce passage. Pour commencer par la dernière, dans laquelle je me trouve un peu intéressé, je dois dire que, si je n'ai point traité les questions que soulève M. Reinaud, j'ai eu, pour cela, plusieurs motifs. D'abord, ayant consacré seulement deux articles, non pas à l'appréciation des géographes arabes en général, mais à l'examen d'un ouvrage aussi étendu que celui d'Édrisi, et ayant eu à m'occuper d'une foule de choses positives, j'ai cru ne devoir point m'engager dans des considérations purement systématiques. En second lieu, je ne saurais, sur plusieurs points, souscrire aux opinions et aux critiques de M. Reinaud. Enfin, c'est moi qui, le premier parmi les orientalistes, ai fait observer[1] que l'histoire de l'Orient était beaucoup mieux connue de Masoudi qu'elle ne le fut dans les siècles suivants; que ses ouvrages, si pleins de faits, si instructifs, avaient été trop négligés par des successeurs ingrats, qui avaient mieux aimé choisir, pour leurs recherches, des guides ignorants et infidèles. Mais c'est trop m'occuper d'un objet personnel. Je me hâte de revenir à ce qui concerne Édrisi. Je persiste à penser que M. Reinaud s'est montré un peu injuste à l'égard de cet estimable écrivain. D'ailleurs, plusieurs assertions que M. Reinaud qualifie d'erreurs déplorables, et qui consistaient, dit-il, à placer dans la mer de la Chine des pays situés sur le golfe du Bengale et dans la presqu'île de Malacca, ont été discutées plus haut; et je crois

[1] *Notice sur la vie et les ouvrages de Masoudi*, p. 6.

Digitized by Google

avoir démontré que l'erreur n'était pas du côté du géographe arabe.

M. Reinaud reproche à Édrisi d'avoir, à l'exemple de quelques géographes anciens de l'école d'Alexandrie, supposé que la mer des Indes formait un grand lac, et que le continent africain se prolongeait indéfiniment du côté du midi et de l'orient; ce reproche ne me paraît pas être tout à fait fondé. Sans doute, dans les manuscrits de l'ouvrage d'Édrisi, on trouve une carte grossièrement tracée, sur laquelle le continent africain est représenté comme se contournant, vers le midi, dans la direction de l'orient. L'auteur peut avoir, sur ce point, copié les cartes de Ptolémée; mais il ne paraît pas avoir attaché à cette hypothèse une grande importance. Je ne saurais croire qu'Édrisi ait eu en vue de combiner les connaissances acquises de son temps, sur ce qui concerne l'océan Indien, avec les hypothèses des géographes de l'école d'Alexandrie. Une préoccupation systématique de ce genre ne me paraît, nulle part, avoir guidé la plume de cet écrivain, qui n'a voulu être et n'a été qu'un compilateur instruit. Au commencement de son ouvrage, il atteste que, des sept mers qui baignent notre globe[1], six sont contiguës les unes aux autres, et qu'une seule, c'est-à-dire la mer Caspienne, est séparée et sans communication avec les autres. Ailleurs[2] il atteste que la mer appelée mer de Senef commence à une autre mer désignée par le nom de *Zifti* (de poix), qui, vers le nord comme vers le midi, communique avec l'Océan. Sans doute, Édrisi, comme tous les géographes arabes, n'a point connu le cap de Bonne-Espérance, et a complétement ignoré comment et en quel endroit se terminait, vers le midi, le continent de l'Afrique; aussi, ne s'est-il nulle part expliqué sur ce qui concerne ce point de géographie; mais sa narration n'indique pas, ce me semble, qu'il ait admis l'existence d'un prolongement de l'Afrique vers les rivages de la Chine. Deux seuls passages pourraient conduire à une conclusion de ce genre; mais, tout à l'heure, je dirai ce que je pense sur cet objet.

A coup sûr la narration d'Édrisi offre des erreurs manifestes. Les mêmes contrées se trouvent nommées une seconde, une troisième fois, et désignées comme étant placées sur des points tout différents de ceux où la première partie du récit avait indiqué leur existence. Ce défaut, grave, sans doute, tient à la position et à la manière d'écrire de l'auteur. Vivant dans la Sicile, n'ayant jamais visité par lui-même une bonne partie des contrées qu'il se proposait de décrire, il ne put faire autre chose qu'une compilation. Or, désirant, suivant toute apparence, donner au roi Roger une haute idée des conquêtes scientifiques des

[1] *Géographie*, t. I, p. 4. — [2] P. 87. Texte arabe, x[e] partie du 1[er] climat.

Digitized by Google

Arabes, il s'attacha à recueillir et à consigner dans son ouvrage tous les renseignements que lui fournissaient ses vastes lectures. Écrivant, sans doute, avec un peu de précipitation, il n'eut ni les moyens, ni même la volonté, de soumettre à l'examen d'une critique judicieuse et sévère les divers témoignages sur lesquels il appuyait ses récits. Il rassembla donc et mit bout à bout tout ce qui lui paraissait de nature à compléter les renseignements qu'il avait déjà extraits des ouvrages d'autres géographes. Plus d'une fois, il ne s'aperçut pas que ces prétendues améliorations, loin d'enrichir son livre, le détérioraient, en quelque manière, puisque ces assertions, puisées dans des écrits moins dignes d'estime, ne servaient qu'à déplacer ce qu'il avait établi précédemment d'une manière plus judicieuse et plus conforme à la vérité. Dans une partie de sa description, l'auteur, comme on peut le voir, a pris pour guide Masoudi, qu'il a copié presque littéralement. Et là il s'était placé sur un terrain assez solide, où il devait rarement broncher; mais, lorsqu'il a voulu déférer à l'avis d'autres compilateurs moins instruits, il commit, il faut le dire, des méprises assez fortes. Ainsi, pour ne parler que des îles Zabedj (Java), l'auteur[1] les place d'abord dans la mer des Indes, puis vis-à-vis du pays des Zendjes, c'est-à-dire de la côte du Zanguebar[2]. Il indique, dans ces mêmes parages, l'île de Scherboua, شربوة, qui, comme il est facile de le voir, n'est autre que celle à laquelle les géographes donnent les noms de Sarirah, سريرة (ou Serbazah, سربزة), et qui, comme je crois, est identique à celle de Banca.

Plus bas, les îles de Zabedj[3] sont représentées comme n'étant pas à une très-grande distance de la Chine; ailleurs[4] l'auteur atteste que les habitants des îles Zanedj (Zabedj) viennent à la côte de Sofala chercher du fer, qu'ils transportent sur le continent et dans les îles de l'Inde. L'île de Malaï[5], placée par lui sur la côte de Malabar, est transformée ailleurs en une île immense, située dans les mers de la Chine[6]. Ces fautes, auxquelles on pourrait en ajouter un grand nombre, sont, à coup sûr, bien graves. Elles prouvent, comme je l'ai dit, que l'auteur n'a pas examiné avec une critique assez sévère les matériaux qu'il mettait en œuvre. Au reste, ces défauts, je crois, sont moins les siens que ceux des écrivains qu'il avait consultés, et auxquels il pensait devoir accorder une confiance explicite. Peut-être une circonstance peut-elle rendre raison d'une partie des fautes que je viens de signaler. Nous avons vu que l'île de Java était désignée, chez les géographes orientaux, par le nom de *Zabedj*. Or, dans beaucoup de passages, ce nom est écrit *Zanedj*, زانج. D'un autre côté, on sait que plusieurs îles de la mer orientale sont ha-

[1] P. 58. — [2] P. 59. — [3] P. 60. — [4] P. 65. — [5] P. 69. — [6] P. 86, 92, 94.

Digitized by Google

bitées par des populations de nègres, désignés en arabe sous le nom de *Zendjes*, زنج. Il n'en aura pas sans doute fallu davantage pour engager des compilateurs irréfléchis à supposer que ces différents points devaient être situés non loin de la côte de Zanguebar. Cette circonstance, que les habitants des îles Zabedj (Java) se rendaient à Sofala pour acheter du fer, aura fait croire que ces îles n'étaient pas éloignées de la côte orientale de l'Afrique, parce que l'on n'aura pas assez tenu compte de l'habileté des Malais dans tout ce qui tient à la navigation, et de l'audace avec laquelle ils se lançaient dans les expéditions les plus lointaines. Il est visible que, dans plusieurs passages de la narration d'Édrisi, les îles Zaledj ou Zanedj (Zabedj)[1] ont été confondues avec le groupe des îles Comore; car une de ces îles est appelée, par l'écrivain arabe, *Andjebeh*, انجبه. Il faut lire *Andjeneh*, انجنه, et reconnaître ici l'île d'*Anjoané*. Celle que le géographe nomme *Anfoudjah*, الانفوجه[2], répond à celle d'Angazijâ, la plus considérable des îles de ce groupe.

Suivant l'auteur[3], « l'île de Komr est éloignée des îles Roïbahat de sept journées de navigation..... Son roi réside dans la ville de Malaï. Les habitants disent qu'elle s'étend, en longueur, l'espace de quatre journés (quatre mois) vers l'est. Elle commence auprès des îles Roïbahat, et se termine en face des îles de la Chine, du côté du nord (ou du midi). » D'après le commencement de cette description, il est visible qu'il s'agit ici de la partie méridionale de la presqu'île de l'Inde. Mais l'auteur, trompé sans doute par la signification équivoque du mot جزيرة, ayant voulu admettre une île au lieu d'une péninsule, et, d'un autre côté, ayant vu, dans les relations d'autres géographes, que le pays de Komar se trouvait dans le voisinage de la Chine, aura voulu lier ensemble ces deux faits géographiques. Ayant lu également que les côtes de l'Inde se prolongeaient sans interruption et à une distance de plusieurs mois de marche, depuis la pointe de la presqu'île jusqu'aux confins de la Chine, il aura cru pouvoir copier, sans examen, le récit de plusieurs géographes arabes, qui supposaient que l'île de Komr devait former une île immense qui, commençant près du cap Comorin, allait se terminer non loin de la frontière de la Chine. D'un autre côté, Édrisi a connu l'existence des îles Comore, placées à peu de distance de la côte orientale de l'Afrique; car il assure[4] que de la ville de Djesta, ou Djebesta, située sur le rivage de Sofala, on se rend, en trois jours et trois nuits de navigation, à celle de Daghouta, et que de là, en une journée, on atteint l'île de Komr (Comore). Nous avons vu plus haut que les îles de Comore avaient été confondues par

[1] T. I, P. 59, 60. — [2] P. 59, 61. — [3] P. 69. — [4] P. 78, 79.

Digitized by Google

notre auteur avec celles de Zaledj (Zabedj), c'est-à-dire avec l'île de Java.

Quant à ce qui concerne l'île de Malaï, on lit dans les anciennes relations arabes qu'il existait, non loin du midi de la péninsule de l'Inde, une ville appelée Koulam-Mâli; que vis-à-vis se trouvait une île appelée Mali. Un autre écrivain avait dit que cette ville était située sur la côte de Malabar, vis-à-vis le pays des Zendjes. Il n'en fallut pas davantage à un géographe pour assurer que cette ville et cette île se trouvaient sur la côte orientale de l'Afrique. Et ce fait n'est pas tout à fait erroné; car une des îles du groupe de Comore porte le nom de *Molalé*. D'un autre côté, on savait que, dans l'île de Malaï, se trouvait la capitale de la province de Komr. Or, comme on était parvenu, en dépit de la nature des choses, à prolonger cette contrée jusqu'aux frontières de la Chine, l'île de Mali, ou Malaï, dut se trouver dans des conditions analogues, et s'étendre en longueur d'une manière prodigieusement exagérée. Et, en effet, nous lisons dans un manuscrit d'[illegible] ainsi que dans l'abrégé arabe, que l'île appelée Malaï, qui est à [illegible] journées de l'île de Senef, s'étend d'orient en occident; que, du côté de l'ouest, elle touche les rivages du pays des Zendjes; que, du côté de l'est, en se dirigeant vers le nord, elle va rejoindre les rivages de la Chine.

Je ne prétends donc, en aucune manière, dissimuler les défauts que présente l'ouvrage d'Édrisi. Je crois que ce traité de géographie doit être lu avec précaution, et à la lueur du flambeau d'une critique judicieuse. Mais, tout en reconnaissant ces fautes, on doit tomber d'accord que cet ouvrage renferme une foule prodigieuse de renseignements qu'on ne trouve, au même degré, dans aucune autre compilation rédigée par les Arabes. Rappelons-nous qu'à l'époque où écrivait Édrisi on ne possédait aucun des secours que fournit la science moderne, qui offre partout aux lecteurs des relations de voyages instructives, des cartes tracées par des géographes habiles, et appuyées souvent sur des observations astronomiques. L'auteur était réduit à combiner ensemble des assertions vagues, contradictoires, qui, loin d'éclairer le géographe, ne pouvaient que le jeter dans un labyrinthe d'embarras inextricables. Certes, un homme instruit et réfléchi, qui lira attentivement l'ouvrage d'Édrisi, saura, sans beaucoup de peine, reconnaître la source des erreurs qui s'y sont glissées, réunir et remettre dans leur véritable place les renseignements qui concernent les mêmes pays, renseignements que l'inadvertance seule a pu séparer, et qui, dans leur état actuel, semblent appartenir à des régions entièrement différentes. Quant au reproche adressé à Édrisi d'avoir fait reculer la science géographique, ce point de critique littéraire demande quelques explications. Pour qu'une science rétrograde, il faut qu'elle ait primitivement fait des progrès

Digitized by Google

notables. Or, si l'on considère quelles furent, dès l'origine, les connaissances des Arabes sur ce qui concerne les contrées et les îles que baigne la mer des Indes et de la Chine, on ne trouvera qu'un itinéraire incomplet, entremêlé de quelques détails vagues, incohérents. Voilà, il faut le dire, à quoi se réduisent les renseignements donnés par l'auteur de la relation et par Masoudi. Il était difficile de faire reculer une science aussi peu avancée. C'est cette pénurie de renseignements instructifs qui a trompé les écrivains plus récents, et les a engagés à se jeter dans des digressions qui semblaient devoir répandre un peu d'intérêt sur ce fond sec et stérile. M. Reinaud, comme on l'a vu, regarde Abou'lféda comme supérieur à Édrisi. Suivant son opinion, le premier avait l'instinct géographique. Je ne conçois pas, je l'avoue, parfaitement cette expression. Abou'lféda n'avait point voyagé lui-même dans les différentes contrées du globe, il n'a été, comme Édrisi, qu'un compilateur. Je conviens que, souverain d'une ville de Syrie, ayant auprès de lui des hommes instruits, ayant eu plus d'une fois l'occasion d'interroger des voyageurs judicieux, il a pu vérifier certains récits, rectifier plusieurs erreurs. En outre, le cadre qu'il s'était tracé, étant beaucoup plus étroit, lui a permis d'élaguer davantage ce qui présentait un caractère douteux et suspect; il a pu, d'après cela, commettre un peu moins d'erreurs; mais il est très-loin de les avoir toujours évitées. Et, quoi qu'il en soit, bien des personnes croiront pouvoir préférer la richesse des matériaux que nous offre l'ouvrage d'Édrisi à ces descriptions quelquefois un peu exactes, mais souvent froides, sèches et incomplètes, que nous lisons partout dans la *Géographie* d'Abou'lféda.

Dans un article suivant, après avoir discuté brièvement ce qui concerne l'auteur de la *Relation* qui est sous nos yeux, j'examinerai l'ouvrage intitulé *Fragments sur l'Inde*, qui forme la suite et le complément de celui qui nous occupe.

QUATREMÈRE.

Sur la planète nouvellement découverte par M. Le Verrier, comme conséquence de la théorie de l'attraction.

TROISIÈME ARTICLE [1].

A mesure que j'avance dans la tâche que j'ai entreprise, la rigueur du sujet que je traite se fait sentir davantage; et la route qui mène au but où je tends se hérisse d'obstacles, comme si la découverte que je veux

[1] Voir, pour les deux premiers, aux cahiers d'octobre et de novembre 1846.

Digitized by Google

montrer à tous les yeux se refusait à être présentée sous des formes qui la rendraient trop généralement accessible. Je me vois ainsi de plus en plus exposé au péril d'une alternative dont les deux issues seraient également fâcheuses pour moi et pour nos lecteurs. Car l'une me conduirait à leur exprimer cette découverte en termes trop techniques pour qu'ils pussent les interpréter sans préparation; et l'autre me réduirait à en remplacer l'exposition par de vains éloges, qui auraient toute l'insignifiance d'une ovation vulgaire, sans leur rien apprendre de réel. Pourtant, il ne doit pas être impossible d'échapper à ces deux extrêmes. Les symboles de la langue algébrique expriment des systèmes d'idées, rassemblées sous un signe. On peut toujours en dévoiler le sens général, et montrer chacune des conséquences logiques qui résultent de ses opérations. En joignant ces pas successifs, on verra la marche de la méthode, et l'on apercevra comment elle arrive à son but final. On devrait donc pouvoir traduire tout cela en langage ordinaire, et il ne faut pas désespérer d'y réussir à force de travail. Boileau a dit, moins justement qu'Horace :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots, pour le dire, arrivent aisément.

Aisément est de trop [1]. On a trouvé dans les papiers de Lagrange cinq et six rédactions d'un même passage de la *Mécanique analytique*, successivement faites et refaites pour une deuxième édition de ce chef-d'œuvre. Je n'ai donc pas lieu de me plaindre d'avoir reconstruit non moins de fois l'article que l'on va lire. Je voudrais persuader au lecteur qu'il m'accordera, sans trop de peine, la somme d'attention que je n'ai pas su lui épargner. Je voudrais qu'il se piquât au jeu de me comprendre, autant que je me suis piqué au jeu d'être compris.

Lorsque l'on connut assez approximativement l'ellipse d'Uranus, on calcula des éphémérides provisoires, où ses positions ultérieures étaient prédites dans cette supposition d'orbite, et les astronomes se mirent à l'observer avec continuité. Après l'avoir suivie pendant quelques années on dut songer à construire des tables plus précises de sa route, en tenant compte des perturbations que devaient lui imprimer les autres planètes anciennement connues, que l'on supposait exister seules avec elle. L'Académie des sciences proposa cette question pour le sujet du prix qu'elle devait décerner en 1790. Huit années s'étaient écoulées de-

[1] Il y a bien plus de vérité dans le passage d'Horace :

Cui lecta potenter erit res,
Nec facundia *deseret* hunc, nec lucidus ordo.

Horace ne parle point de *facilité*. Le mot *non deseret* indique une assistance, qui ne fait pas défaut à celui qui la recherche et la mérite par le travail.

Digitized by Google

puis la découverte. En ne prenant que les observations faites dans cet intervalle, l'arc parcouru par la planète devait embrasser déjà plus de 34°.

La question était donc accessible, mais elle était complexe. En effet, lorsqu'on observe une planète, on ne la voit pas sur l'ellipse théorique qu'elle suivrait, à partir de chaque instant fixé, si, depuis cet instant, elle était restée libre d'obéir à la seule attraction du soleil. On la voit toujours hors de cette ellipse, dans le lieu où elle se trouve actuellement portée par les attractions des autres planètes sur elle et sur le soleil, combinées avec la force et la vitesse initiale qui tendraient à la lui faire décrire. A la vérité, ces écarts étant toujours fort petits, comparativement au mouvement principal que le soleil lui imprime, on peut, dans une première approximation et pour un temps restreint, calculer l'action actuelle de chaque planète troublante, d'après les conditions de distance et d'aspect où elle se trouverait relativement à la planète troublée, si cette dernière suivait l'ellipse provisoire qui représente à peu près sa route. Alors, en appliquant toutes ces corrections à ses positions réelles, telles qu'on les observe, on la rapprochera évidemment de son lieu elliptique idéal, du moins si les planètes déjà connues sont les seuls corps célestes qui l'influencent. Dans ce cas, on pourrait au besoin recommencer le même calcul, en la plaçant sur la nouvelle ellipse ainsi obtenue, ce qui en fera trouver une autre, puis une autre encore, toujours plus exactes, jusqu'à ce qu'on se voie enfin assez proche de l'ellipse rigoureuse, à laquelle les perturbations doivent théoriquement s'appliquer.

Au point de précision que les déterminations astronomiques ont aujourd'hui atteint, la première approximation donne toujours des corrections tellement petites, que l'on n'a pas besoin de recourir à une deuxième. Mais cela suppose que l'on a compris dans le calcul toutes les planètes qui exercent une action appréciable sur celle que l'on considère. S'il en existe d'autres que l'on ignore, et dont l'influence sur elle soit sensible, l'ellipse obtenue sera viciée par les perturbations inconnues qui y resteront mêlées. Si on la calcule de nouveau, après peu d'années, en la faisant partir de la même époque, mais en la déduisant d'observations antérieures ou postérieures à celles qu'on avait d'abord employées, on lui trouvera d'autres éléments, qui seront pareillement viciés par les nouvelles valeurs des perturbations omises. Les tables construites avec cette omission n'exprimeront plus les lois réelles et durables du mouvement de l'astre. Tout au plus, pourront-elles en donner une représentation approximative, dont la fidélité sera restreinte à quelques années autour de l'époque pour laquelle on les aura spécialement fabriquées. Mais, si l'on veut les étendre à de plus grandes distances, soit

Digitized by Google

dans le passé, soit dans l'avenir, on les trouvera nécessairement fautives. C'est ce qui est arrivé pour les tables d'Uranus, qui avaient été calculées en omettant la planète de M. Le Verrier.

On peut maintenant voir et comprendre, avec une entière netteté, la nature de la question qui restait à résoudre. En comparant les positions observées d'Uranus aux positions indiquées par les tables incomplètes, les différences qu'on obtenait n'exprimaient pas purement et simplement les perturbations produites par la planète inconnue. Elles présentaient des résultats complexes, où ces perturbations hypothétiques se trouvaient mêlées aux inexactitudes des observations, aux imperfections numériques des tables, et aux vices de l'ellipse théorique que l'on attribuait à Uranus. Avant de prononcer que la théorie fût en défaut, il fallait examiner si les amplitudes des écarts ainsi constatés étaient assez grandes pour dépasser assurément les effets présumables des deux premières classes d'erreurs, en sorte qu'il fût impossible de les leur attribuer en totalité. Cette impossibilité étant reconnue, on avait à chercher si, en accordant aux observations et aux tables les incertitudes qui pouvaient raisonnablement les affecter, le reste des différences trouvées était numériquement explicable par l'intervention d'une nouvelle planète. Alors il fallait appliquer à chaque observation l'expression algébrique de la perturbation idéale qui pouvait être actuellement imprimée à Uranus par un astre hypothétique, dont le lieu et la masse étaient arbitraires, sous la seule condition, qu'en passant d'une observation à une autre ses mouvements dussent suivre les lois générales auxquelles les corps planétaires sont assujettis. Mais, en outre, dans ce calcul, il fallait traiter les éléments de l'ellipse d'Uranus, comme d'autres inconnues qui n'étaient évaluées qu'à peu près, puisqu'ils devaient eux-mêmes être inexacts, ayant été calculés sans l'intervention du nouvel astre. C'était donc en se débarrassant de ces à peu près que l'on pouvait obtenir les grandeurs des perturbations réellement produites par la planète cherchée, mêlées encore aux incertitudes des observations. Enfin, après les avoir obtenues ainsi engagées, il fallait, de ce reste d'erreurs, mêlées à des effets réels, faire sortir les conditions d'existence de l'astre inconnu qui était capable de les produire, c'est-à-dire trouver les éléments de son ellipse, sa masse, et sa position absolue à un instant quelconque, où l'on dût toujours le trouver dans le ciel. En sorte que, trouvé ou non trouvé, l'hypothèse de sa présence suffit pour compléter le calcul des lieux d'Uranus, avec des erreurs si petites et si accidentées, qu'on pût désormais les attribuer aux incertitudes inévitablement comportées par les observations auxquelles on les comparait. Cette marche logique et rigoureuse de la découverte est

Digitized by Google

exactement celle que M. Le Verrier a suivie. Je n'ai fait qu'en reproduire toutes les phases successives dans l'exposé qui précède. Il les a lui-même progressivement signalées dans une série de communications faites à l'Académie, à mesure qu'il les parcourait; marquant, à chaque fois, le nouveau pas qu'il avait fait et le suivant qu'il allait faire. On est ainsi autorisé à dire que sa découverte ne lui appartient pas seulement par possession finale, comme ayant été le premier à l'annoncer publiquement; elle lui appartient encore dans tous les détails de prévision qui l'y ont conduit, les ayant toujours fait connaître d'avance, à mesure qu'il se préparait à les réaliser, sans qu'aucune autre publication soit jamais intervenue, pour annoncer ou faire supposer un travail qui concourût avec le sien.

Maintenant, comment a-t-il dû résoudre les diverses questions que nous venons de poser? Comment a-t-il pu introduire conditionnellement dans ses calculs l'influence perturbatrice de l'astre inconnu dont il avait à dégager tous les éléments d'existence? On va le concevoir quand j'aurai expliqué en quoi consistent les perturbations qui se produisent dans les mouvements elliptiques d'un système de planètes soumises à la force dominante de l'attraction solaire, mais agissant aussi, par leurs attractions propres, les unes sur les autres, et sur le soleil. Car la nature de ces phénomènes nous découvrira la nature des méthodes qui sont nécessaires pour les calculer.

Ce grand problème de mécanique serait inabordable, si l'on n'en divisait pas les difficultés. On profite pour cela des dispositions favorables que présente notre système solaire. Les corps qui le composent sont séparés par des intervalles très-considérables comparativement à leurs dimensions propres. Dans cet état d'isolement, chaque globule planétaire, malgré la petitesse de sa masse, constitue comme un monde à part, où son attraction domine, et retient autour de son centre, dans des orbes presque circulaires, les globules moindres encore, qui en sont tout proches. La forme de ces corps est presque sphérique, à l'exception d'un seul, qui est suspendu autour de Saturne comme un anneau, ou une somme d'anneaux, dont le centre de gravité propre ne coïncide pas tout à fait avec leur centre de figure; tournant sur eux-mêmes, et se soutenant hors du contact de la planète, à des distances telles, que leurs centres de gravité circulent constamment autour du sien, comme autant de satellites, dans un temps égal à la période de leur rotation. Tout cet ensemble peut ainsi être considéré comme composé de systèmes distincts, presque indépendants les uns des autres, et dont les parties constituantes sont distribuées à peu près concentriquement dans chacun d'eux. On substitue d'abord à ces systèmes

Digitized by Google

autant de points mathématiques de masse égale, que l'on place à leurs centres de gravité individuels, et que l'on considère comme s'attirant tous mutuellement, avec une force proportionnelle à leurs masses, réciproque au carré de leurs distances. C'est une conséquence d'une telle loi d'attraction, que les mouvements des centres de gravité des systèmes partiels composés d'une planète et de ses satellites soient très-approximativement conformes à la fiction précédente, quand ils sont ainsi constitués et répartis. La réalisation presque rigoureuse des lois de Kepler montre d'ailleurs que les masses des systèmes partiels sont toutes très-petites comparativement à la masse du soleil. La force attractive qui émane du centre de cet astre aura donc une influence relative très-considérable, dans l'ensemble des mouvements opérés. Pour distinguer les différents ordres d'effets que cette disproportion d'énergie devra produire, mettons tous les globules planétaires en mouvement simultané autour du corps principal qui les régit; puis, à un instant donné, supposons-les tous anéantis, à l'exception d'un seul, qui sera par exemple Jupiter, ou plus exactement le point mathématique qui remplace le système de cette planète et de ses satellites, dans notre fiction. Ainsi abandonné, ce point, auquel je conserverai le nom de planète, continuera de se mouvoir sous l'influence de l'attraction solaire, combinée avec la vitesse de projection tangentielle, qui le poussait, à l'instant où on l'a fictivement isolé. Il décrira donc, autour du centre du soleil, une orbite plane, elliptique, dont ce centre sera un foyer; et son rayon vecteur la parcourra, en formant des secteurs proportionnels aux temps. Tous les éléments de cette ellipse, la direction de son plan, la direction et la longueur de son grand axe, son excentricité, resteront ensuite éternellement les mêmes. Mais tous ces éléments dépendront de la condition initiale de mouvement où se trouvait Jupiter quand ils se sont produits. Or elle sera généralement différente, s'il est fictivement isolé des planètes perturbatrices à un autre instant, où elles auront été autrement placées. Ainsi, dans cette seconde supposition, son ellipse ultérieure devra généralement différer de la première. Ce que nous venons de dire d'une planète peut se dire de toutes. En conséquence, les éléments de leurs orbites, considérés dans leur acception générale, devront tous changer avec le temps. Mais ces changements étant opérés par des forces très-petites comparativement à l'attraction de la masse du soleil, dont le pouvoir propre tend toujours à maintenir la constance des orbites, ils devront s'opérer avec une extrême lenteur. Les phénomènes astronomiques confirment pleinement cet aperçu. Les éléments des ellipses planétaires, étant observés à des époques distantes, présentent en effet des variations d'apparence pro-

Digitized by Google

gressive. Mais elles s'y opèrent avec tant de lenteur, qu'à moins de mesures extrêmement précises, on ne peut les apercevoir qu'après beaucoup de temps. Par exemple, Hipparque et Ptolémée croyaient l'apogée de l'orbe solaire absolument fixe. Ce fut seulement huit siècles plus tard que les astronomes arabes reconnurent qu'il s'était déplacé. Son mouvement sidéral est environ de 1° en trois siècles. Une seule année suffirait aujourd'hui pour le découvrir, si nous l'ignorions.

Un raisonnement non moins simple va nous faire encore prévoir, sans aucun calcul, qu'il doit s'opérer dans le mouvement elliptique des planètes des inégalités d'apparence différente, qui seront aussi les conséquences nécessaires de leurs attractions. Pour cela, restituons au problème mécanique sa généralité, et, prenant toujours Jupiter comme exemple, cherchons à distinguer les divers ordres d'effets que les autres corps planétaires doivent produire sur lui. Leurs ellipses, de même que la sienne, varient sans cesse, mais avec des conditions analogues de lenteur. Prenons-les toutes, telles qu'elles se trouvent à un instant arbitrairement choisi; et, nous bornant à les suivre, pendant un intervalle de temps assez restreint pour que les altérations lentes de leurs éléments soient à peine sensibles, considérons-les, par simplification, comme si elles étaient tout à fait constantes de position ainsi que de forme; puis examinons les influences que les planètes placées dans ces orbites invariables exerceraient sur Jupiter, si elles continuaient à se mouvoir elliptiquement, lui restant libre. Les résultats, pour ce peu de temps, ne différeront presque pas de la réalité. Ainsi, elles imprimeront encore à l'ellipse de Jupiter des variations lentes, peu différentes de celles qu'on lui voit subir. Mais, en outre, leurs mouvements propres et le sien, devant tour à tour les rapprocher le plus près de lui, et les en éloigner, à des époques dépendantes des périodes de circulation auxquelles ils sont soumis, on devra voir s'opérer dans le mouvement elliptique de Jupiter, et même dans les éléments de son ellipse, d'autres variations très-petites, liées à ces retours, et qui se distingueront des premières par un caractère de périodicité plus promptement observable. Or ces effets révolutifs de courte durée devront encore s'opérer, si, au lieu de supposer les ellipses planétaires invariables, nous leur restituons leur mutabilité individuelle. Mais cette particularité, qui complète leur état réel, devra seulement développer dans Jupiter d'autres perturbations, d'un ordre secondaire, qui s'associeront aux précédentes, avec le caractère de lenteur relative attaché à leur origine. Ceci nous permet donc de partager les perturbations éprouvées par chaque planète en deux classes distinctes, non par leur principe physique, mais par le mode obser-

Digitized by Google

autant de points mathématiques de masse égale, que l'on place à leurs centres de gravité individuels, et que l'on considère comme s'attirant tous mutuellement, avec une force proportionnelle à leurs masses, réciproque au carré de leurs distances. C'est une conséquence d'une telle loi d'attraction, que les mouvements des centres de gravité des systèmes partiels composés d'une planète et de ses satellites soient très-approximativement conformes à la fiction précédente, quand ils sont ainsi constitués et répartis. La réalisation presque rigoureuse des lois de Kepler montre d'ailleurs que les masses des systèmes partiels sont toutes très-petites comparativement à la masse du soleil. La force attractive qui émane du centre de cet astre aura donc une influence relative très-considérable, dans l'ensemble des mouvements opérés. Pour distinguer les différents ordres d'effets que cette disproportion d'énergie devra produire, mettons tous les globules planétaires en mouvement simultané autour du corps principal qui les régit; puis, à un instant donné, supposons-les tous anéantis, à l'exception d'un seul, qui sera par exemple Jupiter, ou plus exactement le point mathématique qui remplace le système de cette planète et de ses satellites, dans notre fiction. Ainsi abandonné, ce point, auquel je conserverai le nom de planète, continuera de se mouvoir sous l'influence de l'attraction solaire, combinée avec la vitesse de projection tangentielle, qui le poussait, à l'instant où on l'a fictivement isolé. Il décrira donc, autour du centre du soleil, une orbite plane, elliptique, dont ce centre sera un foyer; et son rayon vecteur la parcourra, en formant des secteurs proportionnels aux temps. Tous les éléments de cette ellipse, la direction de son plan, la direction et la longueur de son grand axe, son excentricité, resteront ensuite éternellement les mêmes. Mais tous ces éléments dépendront de la condition initiale de mouvement où se trouvait Jupiter quand ils se sont produits. Or elle sera généralement différente, s'il est fictivement isolé des planètes perturbatrices à un autre instant, où elles auront été autrement placées. Ainsi, dans cette seconde supposition, son ellipse ultérieure devra généralement différer de la première. Ce que nous venons de dire d'une planète peut se dire de toutes. En conséquence, les éléments de leurs orbites, considérés dans leur acception générale, devront tous changer avec le temps. Mais ces changements étant opérés par des forces très-petites comparativement à l'attraction de la masse du soleil, dont le pouvoir propre tend toujours à maintenir la constance des orbites, ils devront s'opérer avec une extrême lenteur. Les phénomènes astronomiques confirment pleinement cet aperçu. Les éléments des ellipses planétaires, étant observés à des époques distantes, présentent en effet des variations d'apparence pro-

Digitized by Google

l'occasion de voir des machines complexes dont les diverses pièces mobiles sont assujetties à une connexion mécanique, en sorte que, toutes étant en repos, si l'on pousse l'une, toutes les autres marchent, conformément aux lois de cette connexion. Ainsi voit-on tous les rouages d'une horloge tourner instantanément avec leurs vitesses propres, quand on en fait mouvoir un seul. Cette dépendance, qui est alors établie par des intermédiaires matériels, existe aussi dans les mouvements simultanés d'un système de points libres, qui réagissent les uns sur les autres par les liens invisibles de leurs mutuelles attractions; de sorte que, si l'on considère idéalement l'état de ce système, tel qu'il se trouve exister à un instant quelconque, l'état qu'il doit prendre, dans l'instant qui va suivre, dépend de celui-là par une nécessité mécanique. Or les conditions de ce passage instantané s'écrivent aujourd'hui, dans toute leur rigueur, au moyen du calcul infinitésimal, quel que soit le nombre des points matériels dont le système se compose. Les expressions qui les spécifient s'appellent les *équations différentielles* des mouvements du système. On leur donne diverses formes, qui définissent la mutabilité de ces mouvements par des caractères équivalents, dont l'application seule est différente. Les unes expriment, pour chaque instant, les variations infiniment petites que toutes les ellipses actuelles subiront dans l'instant qui va suivre; les autres s'appliquent immédiatement aux coordonnées angulaires qui déterminent le lieu absolu de chaque planète à l'instant considéré comme point de départ; elles expriment les variations infiniment petites qui devront y survenir dans l'instant suivant.

Pour faire comprendre l'usage de ces relations, je supposerai que l'on veuille déterminer les mouvements d'une des planètes en ayant égard à toutes les perturbations qu'elle éprouve, et je choisirai comme exemple Mercure.

Si Mercure existait seul dans l'espace avec le soleil, il décrirait une ellipse invariable de position et de forme, dont le centre de cet astre serait un foyer, et il la parcourrait éternellement, selon les lois simples de Kepler. Les attractions que les autres planètes exercent sur lui et sur le soleil troublent cette simplicité. Mais, comme leurs masses sont très-petites, comparativement à celle de ce grand corps, et qu'elles sont toujours très-distantes de lui, ainsi que de Mercure, la marche elliptique de Mercure devra constituer la partie, de beaucoup la plus considérable et dominante, de ses mouvements. Il faut donc en définir d'abord les conditions, afin de n'avoir plus ensuite que de petites corrections à leur appliquer.

Pour cela, il faut les faire partir d'un instant physique, convention-

Digitized by Google

vable de leur accomplissement. Les unes dépendent des positions révolutives que les planètes réagissantes occupent successivement dans leurs orbites propres, supposées temporairement fixes et invariables; on les appelle *les perturbations périodiques;* les autres produisent les variations lentes, que les éléments de toutes les orbites éprouvent; on les appelle *les perturbations séculaires*, à cause de la lenteur de leurs résultats. Si l'on veut comprendre ces deux genres d'effets dans une même conception géométrique, il n'y a qu'à se figurer un point matériel mû, à chaque instant, suivant les lois simples de Kepler, sur une ellipse dont tous les éléments éprouvent des mutations de deux sortes, qui altèrent diversement leur constance, et que nous nommerons leurs *inégalités :* les unes, ayant une marche dont la variabilité est déjà sensible après peu de mois ou d'années, évidemment révolutives, et s'accomplissant dans des périodes de temps qui embrassent, au plus, quelques siècles, ce seront les *inégalités périodiques;* les autres, démontrées aussi révolutives par le calcul, en vertu des conditions de stabilité propres à notre système solaire, mais s'opérant avec tant de lenteur, que, pendant beaucoup d'années, leur marche semble presque uniforme et proportionnelle au temps, ce seront *les inégalités séculaires*. Les grands axes des orbites en sont seuls exempts.

Si les révolutions des planètes autour du soleil avaient des durées moindres, et si les forces qui troublent leur mouvement elliptique n'étaient pas aussi petites qu'elles le sont, les différents ordres d'effets que nous venons de distinguer se produiraient encore, avec les mêmes caractères relatifs, mais dans des périodes de temps plus courtes, qui les feraient plus promptement discerner. Cela arrive pour la lune. La force principale qui régit son mouvement elliptique mensuel est l'attraction terrestre, et le corps perturbateur est le soleil, dont la grande distance relative ne compense qu'incomplétement l'énorme puissance. Aussi, les inégalités que nous appelons séculaires pour les planètes s'accomplissent, pour la lune, en quelques années, à l'exception d'une seule, qui dépend des lentes variations qu'éprouve l'excentricité de l'orbe terrestre; et les périodiques s'accomplissent en peu de mois ou de jours. Le lecteur qui voudrait suivre de plus près cette analogie pourra consulter un article antérieur de notre journal, où les principales inégalités lunaires ont été décrites avec détail. Il y reconnaîtra une image fidèle, mais agrandie, de celles qui s'opèrent dans les mouvements planétaires [1].

Venons maintenant au calcul de ces réactions. Tout le monde a eu

[1] *Journal des Savants* pour septembre 1843, p. 521 et suivantes.

Digitized by Google

l'occasion de voir des machines complexes dont les diverses pièces mobiles sont assujetties à une connexion mécanique, en sorte que, toutes étant en repos, si l'on pousse l'une, toutes les autres marchent, conformément aux lois de cette connexion. Ainsi voit-on tous les rouages d'une horloge tourner instantanément avec leurs vitesses propres, quand on en fait mouvoir un seul. Cette dépendance, qui est alors établie par des intermédiaires matériels, existe aussi dans les mouvements simultanés d'un système de points libres, qui réagissent les uns sur les autres par les liens invisibles de leurs mutuelles attractions; de sorte que, si l'on considère idéalement l'état de ce système, tel qu'il se trouve exister à un instant quelconque, l'état qu'il doit prendre, dans l'instant qui va suivre, dépend de celui-là par une nécessité mécanique. Or les conditions de ce passage instantané s'écrivent aujourd'hui, dans toute leur rigueur, au moyen du calcul infinitésimal, quel que soit le nombre des points matériels dont le système se compose. Les expressions qui les spécifient s'appellent les *équations différentielles* des mouvements du système. On leur donne diverses formes, qui définissent la mutabilité de ces mouvements par des caractères équivalents, dont l'application seule est différente. Les unes expriment, pour chaque instant, les variations infiniment petites que toutes les ellipses actuelles subiront dans l'instant qui va suivre; les autres s'appliquent immédiatement aux coordonnées angulaires qui déterminent le lieu absolu de chaque planète à l'instant considéré comme point de départ; elles expriment les variations infiniment petites qui devront y survenir dans l'instant suivant.

Pour faire comprendre l'usage de ces relations, je supposerai que l'on veuille déterminer les mouvements d'une des planètes en ayant égard à toutes les perturbations qu'elle éprouve, et je choisirai comme exemple Mercure.

Si Mercure existait seul dans l'espace avec le soleil, il décrirait une ellipse invariable de position et de forme, dont le centre de cet astre serait un foyer, et il la parcourrait éternellement, selon les lois simples de Kepler. Les attractions que les autres planètes exercent sur lui et sur le soleil troublent cette simplicité. Mais, comme leurs masses sont très-petites, comparativement à celle de ce grand corps, et qu'elles sont toujours très-distantes de lui, ainsi que de Mercure, la marche elliptique de Mercure devra constituer la partie, de beaucoup la plus considérable et dominante, de ses mouvements. Il faut donc en définir d'abord les conditions, afin de n'avoir plus ensuite que de petites corrections à leur appliquer.

Pour cela, il faut les faire partir d'un instant physique, convention-

Digitized by Google

résultante de toutes les forces accélératrices qui troublent le mouvement elliptique de chaque planète à un instant donné, ou qui tendent à modifier les éléments de son ellipse actuelle, quel que soit le nombre des corps qui réagissent les uns sur les autres. Cette expression s'appelle la *fonction perturbatrice*, comme étant, si je puis ainsi dire, la pièce analytique de laquelle toutes les perturbations résultent à chaque instant.

Ces opérations étant effectuées, les équations différentielles qui expriment les conditions du mouvement instantané sont complètes. Tout l'état ultérieur du système en résulte implicitement, comme le déplacement des aiguilles d'une montre, après quelques heures de marche, résulte de tous les pas insensibles qu'elles ont faits pendant cet intervalle de temps. Mais l'analyse mathématique ne possède pas encore les moyens d'obtenir directement cette déduction finale, pour un système composé d'un nombre quelconque de corps réagissant les uns sur les autres. Elle ne sait le faire que pour deux corps : par exemple, une planète circulant seule autour du soleil, ou un satellite circulant seul autour de sa planète, ce qui donne lieu au mouvement elliptique simple. Heureusement, dans ces deux cas, les forces qui troublent cette simplicité sont beaucoup plus petites que la force principale. Car, pour la lune même, dont le mouvement elliptique autour de la terre est troublé par le soleil, l'attraction de ce grand corps, agissant par différence sur elle et sur la terre, engendre une force perturbatrice qui, dans sa plus grande énergie, est à peine la 89[e] partie de la force principale que la terre exerce; et la proportion est bien moindre encore dans les perturbations que les petites masses des planètes peuvent produire sur les mouvements de chacune des autres autour du soleil. Pour profiter de cette circonstance, on dispose les équations différentielles de manière que la partie elliptique et principale des mouvements se présente séparée des petits termes perturbateurs qui doivent la modifier. On évalue ces termes par à peu près d'abord, et l'on obtient les éléments du mouvement elliptique affectés de leurs corrections les plus importantes. Avec ces valeurs déjà plus exactes, on recommence le calcul des termes perturbateurs, ce qui donne de nouvelles valeurs plus exactes encore; et l'on réitère ces opérations successives autant qu'il le faut pour que les quantités négligées tombent enfin dans les limites de petitesse que l'observation ne peut atteindre. Ce procédé d'approximation est extrêmement pénible dans son application aux mouvements de la lune, à cause de la grande puissance du corps perturbateur. Mais il s'applique très-aisément aux planètes, par la raison contraire[1]. Les géo-

[1] Un jeune géomètre de beaucoup de mérite a présenté à l'Académie des sciences un travail remarquable, où il entre dans la théorie des mouvements de la lune

cure en sera troublé. Pour analyser clairement cet effet, considérons isolément une d'entre elles, par exemple Vénus; et, la prenant dans une des positions quelconques où elle pourra être ultérieurement amenée, plaçons Mercure dans le lieu correspondant où il devrait se trouver alors, par la seule continuité de son mouvement elliptique. Il sera sollicité à sortir de son ellipse, suivant la ligne qui le joint à Vénus. La force qui l'attire dans cette direction sera proportionnelle à la masse de cette planète, et réciproque au carré de la distance actuelle des deux corps. Mais Vénus produira, en outre, dans la marche elliptique de Mercure, une autre perturbation indirecte, pareillement proportionnelle à sa masse propre, en attirant le centre du soleil hors du lieu où nous le supposions fixe, et tendant à le faire sortir du foyer de l'ellipse idéale que Mercure décrirait isolément. Alors, pour conserver à la fiction elliptique son caractère de mouvement principal, on reporte cet effort sur Mercure dans un sens contraire, ce qui ne change point l'état relatif des deux corps; et, les mêmes considérations étant appliquées à chacune des planètes troublantes, on n'a plus qu'à chercher le dérangement total qui est opéré dans le mouvement elliptique, par la résultante de toutes les actions, tant directes qu'indirectes, qu'elles ont ainsi exercées individuellement.

Toute cette composition d'effets d'apparence si complexe s'effectue, dans les équations différentielles, avec la simplicité la plus élégante, au moyen d'une expression générale que Lagrange a le premier formée, que Laplace et lui ont perfectionnée progressivement, et qu'il a enfin portée à un suprême degré de clarté dans les derniers travaux de sa vie. Je crois pouvoir en donner une idée très-juste par une image tirée de la mécanique. Dans les machines artificielles composées de pièces relativement mobiles, il y en a presque toujours une qui décide et règle les mouvements de toutes les autres. Pour nos horloges, par exemple, cette pièce régulatrice est le pendule, qui, étant mis en oscillation, fait marcher tous les rouages, selon leurs rapports. Dans le système planétaire, ces rouages, ce sont les droites idéales suivant lesquelles l'attraction se transmet du soleil aux planètes, et des planètes entre elles. Tous les mouvements intérieurs du système, à partir d'un instant donné, dépendent des grandeurs de ces droites, des angles qu'elles forment actuellement les unes avec les autres, et des masses constantes dont elles sont les liens invisibles. L'expression trouvée par Lagrange contient toutes ces quantités, comme une phrase contient tous les mots dont elle est formée. Elle en est ce qu'on appelle *une fonction;* et elles y sont tellement assemblées, que, par des opérations prescrites, très-simples, qu'on a seulement à effectuer et qui sont toujours exécutables, on en tire immédiatement l'expression

Digitized by Google

résultante de toutes les forces accélératrices qui troublent le mouvement elliptique de chaque planète à un instant donné, ou qui tendent à modifier les éléments de son ellipse actuelle, quel que soit le nombre des corps qui réagissent les uns sur les autres. Cette expression s'appelle la *fonction perturbatrice,* comme étant, si je puis ainsi dire, la pièce analytique de laquelle toutes les perturbations résultent à chaque instant.

Ces opérations étant effectuées, les équations différentielles qui expriment les conditions du mouvement instantané sont complètes. Tout l'état ultérieur du système en résulte implicitement, comme le déplacement des aiguilles d'une montre, après quelques heures de marche, résulte de tous les pas insensibles qu'elles ont faits pendant cet intervalle de temps. Mais l'analyse mathématique ne possède pas encore les moyens d'obtenir directement cette déduction finale, pour un système composé d'un nombre quelconque de corps réagissant les uns sur les autres. Elle ne sait le faire que pour deux corps : par exemple, une planète circulant seule autour du soleil, ou un satellite circulant seul autour de sa planète, ce qui donne lieu au mouvement elliptique simple. Heureusement, dans ces deux cas, les forces qui troublent cette simplicité sont beaucoup plus petites que la force principale. Car, pour la lune même, dont le mouvement elliptique autour de la terre est troublé par le soleil, l'attraction de ce grand corps, agissant par différence sur elle et sur la terre, engendre une force perturbatrice qui, dans sa plus grande énergie, est à peine la 89ᵉ partie de la force principale que la terre exerce; et la proportion est bien moindre encore dans les perturbations que les petites masses des planètes peuvent produire sur les mouvements de chacune des autres autour du soleil. Pour profiter de cette circonstance, on dispose les équations différentielles de manière que la partie elliptique et principale des mouvements se présente séparée des petits termes perturbateurs qui doivent la modifier. On évalue ces termes par à peu près d'abord, et l'on obtient les éléments du mouvement elliptique affectés de leurs corrections les plus importantes. Avec ces valeurs déjà plus exactes, on recommence le calcul des termes perturbateurs, ce qui donne de nouvelles valeurs plus exactes encore; et l'on réitère ces opérations successives autant qu'il le faut pour que les quantités négligées tombent enfin dans les limites de petitesse que l'observation ne peut atteindre. Ce procédé d'approximation est extrêmement pénible dans son application aux mouvements de la lune, à cause de la grande puissance du corps perturbateur. Mais il s'applique très-aisément aux planètes, par la raison contraire[1]. Les géo-

[1] Un jeune géomètre de beaucoup de mérite a présenté à l'Académie des sciences un travail remarquable, où il entre dans la théorie des mouvements de la lune

Digitized by Google

mètres ont établi la marche qu'il convient de suivre pour l'adapter à chacune des questions que le système planétaire offre à résoudre. Ils en ont exprimé toutes les phases par des types algébriques, où l'on n'a plus que des nombres à introduire à la place des symboles. C'est encore la *fonction perturbatrice* qui fournit la matière générale de toutes ces opérations.

Le lecteur n'attend pas de moi que je lui explique comment on manœuvre cette pièce principale, et il aimera autant que je ne l'essaye pas. Mais, en continuant la comparaison qui m'a tout à l'heure servi, sans se soucier de savoir fabriquer une horloge, on peut désirer d'apprendre comment elle marche. Je vais donc me borner à un exposé pareil; et, supposant que l'on possède en effet une expression analytique, qui donne à chaque instant toutes les grandeurs des perturbations qu'une planète éprouve, je vais montrer comment, avec ce secours, on construit des tables qui indiquent ses lieux réels, dans le passé comme dans l'avenir. Si l'on veut réellement comprendre le procédé logique par lequel M. Le Verrier a pu prédire, avec assurance, les conditions d'existence et la place d'une planète qu'il ne connaissait pas, il faut bien permettre qu'on vous dise d'abord la méthode beaucoup plus simple par laquelle on peut retrouver les positions passées, ou prédire les positions futures, d'une planète que l'on connaît. Ceci aura d'ailleurs l'avantage de montrer, sous des formes réelles et saisissables, les effets des opérations de calcul que j'ai tout à l'heure indiquées. Car, dans les questions naturelles, les quantités que l'analyse mathématique évalue en nombres exprimant toujours des détails propres aux phénomènes que l'on considère, on doit pouvoir toujours en retrouver l'image équivalente dans ces phénomènes; et l'esprit, satisfait de cette identité, qui le rassure, se plaît à voir réaliser ainsi le type abstrait qu'on lui avait d'abord présenté.

Je prends encore pour exemple Mercure, et je suppose que l'on veuille construire aujourd'hui des tables de sa marche, qui s'étendent en avant ou en arrière du 1er janvier 1800. Ceci aura l'avantage de nous présenter un excellent travail que M. Le Verrier a publié il y a trois ans[1]. Je l'emploierai comme type, en conservant la forme géné-

par une voie nouvelle, exempte des inconvénients attachés à la méthode des substitutions successives jusqu'à présent usitées. Je ne le nomme point, m'étant promis de ne pas faire intervenir, dans cet exposé, d'autres désignations de personnes vivantes que celles du mathématicien qui a prédit la nouvelle planète, et de l'astronome qui a le premier constaté son existence. Le nom de M. Gauss m'a fait déroger à cette intention. Mais il sort de toute règle; et, si quelqu'un m'en blâme, il pourra le faire d'autant plus justement, que je suis tout décidé à retomber dans la même faute, si pareille occasion se représentait. — [1] *Additions à la Connaissance des temps*, pour 1848; voy. aussi le *Journal de mathématiques* de M. Liouville, t. VIII, 1843.

Digitized by Google

râle dans les énoncées. Il existe déjà des tables de cette planète. On prend les plus récentes, qui sont réputées aussi les meilleures, et l'on a seulement à les perfectionner. Elles ont été calculées en 1813, par un astronome distingué, d'après les formules que M. Laplace avait établies dans son traité de la mécanique céleste. On leur emprunte, comme données provisoires, tous les éléments de l'ellipse que décrirait Mercure à partir du 1er janvier 1800, si les autres planètes étaient anéanties. On emprunte aussi aux tables des autres corps planétaires les éléments de leurs ellipses propres, correspondantes à la même époque et à la même supposition. Mettant alors toutes ces données dans la *fonction perturbatrice*, on en tire immédiatement, par les procédés prescrits, toutes les perturbations, tant séculaires que périodiques, dont les éléments elliptiques du mouvement de Mercure se trouveront affectés à une époque quelconque, antérieure ou postérieure d'un petit nombre de siècles, sauf quelques cas exceptionnels qui s'offriront tout à l'heure à nous. On verra aussi que la restriction du temps est une condition essentielle de ce premier calcul. Il en résulte que les altérations séculaires des éléments elliptiques ne s'y présentent plus avec le caractère révolutif, qui est attaché à leurs longues périodes, mais avec l'apparence de continuité uniforme, ou presque uniforme, que leur marche simule dans l'intervalle de temps considéré. Cela même en donne des évaluations d'un emploi très-facile; et l'on s'y borne, en se soumettant à reconstruire de nouvelles tables, quand les observations astronomiques précises embrasseront des époques plus distantes qu'aujourd'hui[1]. Les perturbations ainsi calculées, étant appliquées au lieu elliptique de chaque instant, donnent, pour cet instant, le lieu vrai de Mercure, tel qu'il est réellement déterminé par l'ensemble de toutes les forces attractives qui agissent sur lui, en admettant les restrictions que nous avons supposées.

Ceci, toutefois, n'est encore qu'un calcul approximatif et provisoire. Je commence par le caractériser sous le premier rapport. Considérons Mercure et une des autres planètes, par exemple Vénus, lorsqu'ils se trouvent tous deux dans leurs positions réelles, à un des instants que la table doit embrasser. L'attraction de Vénus est alors proportionnelle à sa masse propre, divisée par le carré de sa distance à Mercure. Or, dans le calcul que je viens d'expliquer, on remplace cette distance actuelle par la distance comprise entre les deux lieux elliptiques corres-

[1] J'admets ici, comme c'est le fait, que le calcul immédiat, ainsi effectué, donne simultanément les inégalités périodiques sous leur vraie forme, et les inégalités séculaires sous la forme de développements, ordonnés suivant les puissances du temps. On peut faire disparaître ces termes séculaires, en disposant convenable-

soires. Avec ces éléments ainsi rectifiés on forme de nouvelles tables, que l'on compare à toutes les positions observées, dont on avait fait usage pour les établir, et, si elles s'en écartent seulement par des différences très-petites, sans continuité, telles qu'on puisse légitimement les attribuer aux incertitudes inévitables des observations, le calcul est fini.

Si l'on a eu la patience de suivre cette exposition, qui, je crois, n'est pas bien complexe, on se demandera probablement comment il se fait que l'on ait encore besoin aujourd'hui de construire de nouvelles tables du mouvement des planètes anciennement connues, comme M. Le Verrier vient de le faire pour Mercure, puisque l'on en possède déjà, qui ont été calculées d'après les mêmes formules théoriques, rassemblées dans le *Traité de la mécanique céleste?* C'est que, les méthodes restant les mêmes, il s'opère de continuelles améliorations dans les données qu'elles emploient et dans la manière de les appliquer. D'abord, en venant plus tard, on trouve à combiner des observations rendues plus précises, et qui embrassent une plus longue période de temps, ce qui assure mieux les conséquences qu'on en déduit. On a ensuite à rectifier les erreurs de nombres, ou même de théorie, qui ont pu échapper à vos devanciers, accident très-difficilement évitable dans des calculs si abstraits, si complexes, qui comprennent jusqu'à des milliers de termes distincts. Enfin, il peut y avoir aussi le propre de l'homme : une intelligence plus complète des méthodes théoriques, plus d'habileté pratique à manier les instruments qu'elles fournissent, plus de sagacité pour apprécier la confiance qu'on doit avoir dans leurs résultats. Je suis loin de vouloir faire ici des comparaisons fâcheuses, au point de vue rétréci d'une critique trop facile, et qui serait à mon avis très-mal fondée. Dans les sciences, le temps perfectionne tout, les méthodes, les applications même les hommes. Car, s'il ne crée pas le talent personnel, encore moins le génie, toujours leur fournit-il de nouveaux instruments d'action, et des principes plus efficaces de développement, qui accroissent ou excitent leurs forces, et leur rendent aussi plus facile d'éviter les anciennes erreurs. Il n'y a point là de *Proles sine matre creata;* et l'on serait très-injuste, si l'on imputait aux individus de chaque époque les fautes du moment où ils ont vécu. Mais, en écartant toute idée de ce genre, il importe de faire remarquer les accroissements de puissance et de justesse que les sciences, même les plus avancées, reçoivent en peu d'années par les efforts d'un travail constant. Que l'on compare, dans cet esprit, les tables de Mercure calculées par M. Le Verrier en 1843, avec celles qui avaient été construites trente années auparavant d'après les mêmes théories! On y verra de meilleures observations prises en plus grand nombre, discutées individuellement avec infiniment plus de pré-

Digitized by Google

cision, de scrupule et d'intelligence de leur valeur. Elles sont combinées par des formules pareilles; mais ces formules sont perfectionnées dans leurs détails analytiques, et devenues ainsi plus sûres dans leur emploi. C'est le même instrument, mais rendu plus subtil, et, si je l'ose dire, mieux aiguisé. Il est aussi manié avec plus de dextérité, de sûreté, avec une appréciation plus exacte de ce qu'on en peut attendre, des limites d'application dans lesquelles on peut s'y fier, et au delà desquelles il faut s'en défier. Par l'ensemble de toutes ces qualités, le travail de M. Le Verrier sur Mercure a dû être extrêmement remarqué des mathématiciens et des astronomes, jusqu'à leur faire voir qu'il est aujourd'hui indispensable de reconstruire presque toutes nos tables astronomiques avec les mêmes soins. Or, toutes ces aptitudes personnelles étant supposées, et réunies à une immense force de travail, la découverte récente de M. Le Verrier ne lui était pas seulement accessible en espérance; elle était pour lui prochaine, assurée, indubitable. Car, si l'astre inconnu existait, il devait nécessairement trouver toutes ses conditions de mouvement, de puissance, et de place, par ces mêmes méthodes qu'il savait si habilement manier.

En effet, nous venons de voir que les perturbations exercées par une planète sur une autre planète, pendant quelques siècles, se calculent presque sans erreur, par des formules prescrites, en les faisant mouvoir toutes deux sur leurs ellipses propres, suivant les lois simples de Kepler, à partir d'un instant donné. Il suffit d'avoir, pour chacune, sa masse, et les éléments de son mouvement elliptique initial, que nous savons être au nombre de six. Appliquons ceci à Uranus, troublé par une planète inconnue. Il faudra introduire les six éléments de cette planète et sa masse, comme autant de quantités indéterminées, dans les expressions algébriques des perturbations, en les restreignant d'abord à leurs termes les plus influents, qui sont aussi ceux où ces éléments entrent sous les formes les moins complexes. Il faudra, en outre, appliquer autant de petites corrections indéterminées aux éléments de l'ellipse d'Uranus, puisqu'ils sont inexacts, ayant été calculés sans tenir compte des perturbations produites par la planète qu'on ignorait. En adjoignant à ces résultats les perturbations exercées sur Uranus par les planètes déjà connues, on aura, pour un instant quelconque, son lieu réel, dont l'expression se composera d'une partie numérique toute connue, et d'une partie inconnue contenant toutes les indéterminées qu'on y aura mêlées. On pourra donc l'identifier, sous cette forme, à chaque lieu observé; et l'on aura ainsi autant d'équations de condition, d'où l'on déduira les valeurs de ces indéterminées en les astreignant à y satisfaire. L'art du calculateur consistera ensuite à faciliter cette recherche par

Digitized by Google

soires. Avec ces éléments ainsi rectifiés on forme de nouvelles tables, que l'on compare à toutes les positions observées, dont on avait fait usage pour les établir, et, si elles s'en écartent seulement par des différences très-petites, sans continuité, telles qu'on puisse légitimement les attribuer aux incertitudes inévitables des observations, le calcul est fini.

Si l'on a eu la patience de suivre cette exposition, qui, je crois, n'est pas bien complexe, on se demandera probablement comment il se fait que l'on ait encore besoin aujourd'hui de construire de nouvelles tables du mouvement des planètes anciennement connues, comme M. Le Verrier vient de le faire pour Mercure, puisque l'on en possède déjà, qui ont été calculées d'après les mêmes formules théoriques, rassemblées dans le *Traité de la mécanique céleste?* C'est que, les méthodes restant les mêmes, il s'opère de continuelles améliorations dans les données qu'elles emploient et dans la manière de les appliquer. D'abord, en venant plus tard, on trouve à combiner des observations rendues plus précises, et qui embrassent une plus longue période de temps, ce qui assure mieux les conséquences qu'on en déduit. On a ensuite à rectifier les erreurs de nombres, ou même de théorie, qui ont pu échapper à vos devanciers, accident très-difficilement évitable dans des calculs si abstraits, si complexes, qui comprennent jusqu'à des milliers de termes distincts. Enfin, il peut y avoir aussi le propre de l'homme : une intelligence plus complète des méthodes théoriques, plus d'habileté pratique à manier les instruments qu'elles fournissent, plus de sagacité pour apprécier la confiance qu'on doit avoir dans leurs résultats. Je suis loin de vouloir faire ici des comparaisons fâcheuses, au point de vue rétréci d'une critique trop facile, et qui serait à mon avis très-mal fondée. Dans les sciences, le temps perfectionne tout, les méthodes, les applications même les hommes. Car, s'il ne crée pas le talent personnel, encore moins le génie, toujours leur fournit-il de nouveaux instruments d'action, et des principes plus efficaces de développement, qui accroissent ou excitent leurs forces, et leur rendent aussi plus facile d'éviter les anciennes erreurs. Il n'y a point là de *Proles sine matre creata;* et l'on serait très-injuste, si l'on imputait aux individus de chaque époque les fautes du moment où ils ont vécu. Mais, en écartant toute idée de ce genre, il importe de faire remarquer les accroissements de puissance et de justesse que les sciences, même les plus avancées, reçoivent en peu d'années par les efforts d'un travail constant. Que l'on compare, dans cet esprit, les tables de Mercure calculées par M. Le Verrier en 1843, avec celles qui avaient été construites trente années auparavant d'après les mêmes théories! On y verra de meilleures observations prises en plus grand nombre, discutées individuellement avec infiniment plus de pré-

Digitized by Google

cision, de scrupule et d'intelligence de leur valeur. Elles sont combinées par des formules pareilles; mais ces formules sont perfectionnées dans leurs détails analytiques, et devenues ainsi plus sûres dans leur emploi. C'est le même instrument, mais rendu plus subtil, et, si je l'ose dire, mieux aiguisé. Il est aussi manié avec plus de dextérité, de sûreté, avec une appréciation plus exacte de ce qu'on en peut attendre, des limites d'application dans lesquelles on peut s'y fier, et au delà desquelles il faut s'en défier. Par l'ensemble de toutes ces qualités, le travail de M. Le Verrier sur Mercure a dû être extrêmement remarqué des mathématiciens et des astronomes, jusqu'à leur faire voir qu'il est aujourd'hui indispensable de reconstruire presque toutes nos tables astronomiques avec les mêmes soins. Or, toutes ces aptitudes personnelles étant supposées, et réunies à une immense force de travail, la découverte récente de M. Le Verrier ne lui était pas seulement accessible en espérance; elle était pour lui prochaine, assurée, indubitable. Car, si l'astre inconnu existait, il devait nécessairement trouver toutes ses conditions de mouvement, de puissance, et de place, par ces mêmes méthodes qu'il savait si habilement manier.

En effet, nous venons de voir que les perturbations exercées par une planète sur une autre planète, pendant quelques siècles, se calculent presque sans erreur, par des formules prescrites, en les faisant mouvoir toutes deux sur leurs ellipses propres, suivant les lois simples de Kepler, à partir d'un instant donné. Il suffit d'avoir, pour chacune, sa masse, et les éléments de son mouvement elliptique initial, que nous savons être au nombre de six. Appliquons ceci à Uranus, troublé par une planète inconnue. Il faudra introduire les six éléments de cette planète et sa masse, comme autant de quantités indéterminées, dans les expressions algébriques des perturbations, en les restreignant d'abord à leurs termes les plus influents, qui sont aussi ceux où ces éléments entrent sous les formes les moins complexes. Il faudra, en outre, appliquer autant de petites corrections indéterminées aux éléments de l'ellipse d'Uranus, puisqu'ils sont inexacts, ayant été calculés sans tenir compte des perturbations produites par la planète qu'on ignorait. En adjoignant à ces résultats les perturbations exercées sur Uranus par les planètes déjà connues, on aura, pour un instant quelconque, son lieu réel, dont l'expression se composera d'une partie numérique toute connue, et d'une partie inconnue contenant toutes les indéterminées qu'on y aura mêlées. On pourra donc l'identifier, sous cette forme, à chaque lieu observé; et l'on aura ainsi autant d'équations de condition, d'où l'on déduira les valeurs de ces indéterminées en les astreignant à y satisfaire. L'art du calculateur consistera ensuite à faciliter cette recherche par

Digitized by Google

toutes les considérations de détail qui peuvent la simplifier, sans nuire à la précision des résultats. Il faudra donc discerner les termes inconnus qui doivent être les plus influents, pour les dégager approximativement d'abord; puis rectifier les premières évaluations, en resserrant les limites de leurs erreurs; et arriver enfin à les rendre si petites, que les lieux hypothétiquement calculés d'Uranus ne diffèrent des lieux observés que par des quantités légitimement imputables aux incertitudes des observations. Alors la planète inconnue sera définie dans toutes ses conditions d'existence. On pourra proposer aux astronomes de la chercher dans le ciel à sa place prédite, et ils la trouveront assurément. Voilà ce que M. Le Verrier a fait; voilà la marche directe et sûre qu'il a suivie, non sans rencontrer de grandes difficultés sur sa route. C'est ce qui me reste à exposer dans un autre article, où je tâcherai de montrer les importantes conséquences de sa découverte pour le perfectionnement de l'astronomie planétaire.

BIOT.

(*La suite au prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. le baron Bory de Saint-Vincent, membre libre de l'Académie des sciences, est mort à Paris, le 22 décembre.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1846.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

Digitized by Google

M. Munk. 1 vol. in-8° de 44 feuilles et 72 planches. Paris, Didot (Univers pittoresque). Février, 124.

Histoire des découvertes géographiques des nations européennes... par L. Vivien de Saint-Martin. 1re série, tome III, 1re livraison. Paris, in-8° de 252 pages, avec une carte. Juin, 382.

Voyage au pôle Sud et dans l'Océanie... par M. J. Dumont-d'Urville, tome IX. Paris, in-8° de 366 pages. Mars, 192.

Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar... par M. Guillain. Paris, Imprimerie royale, 1845, in-8° de 376 pages, avec une carte. Mars, 187.

Histoire et géographie de Madagascar... par M. Macé Descartes. Paris, 1846, in-8° de v-452 pages. Avril, 254.

Exploration scientifique de l'Algérie. Beaux-arts, architecture, sculpture, par Amable Ravoisié. Paris, in-folio. Mars, 192. — Sciences historiques et géographiques, tomes VIII et IX. Paris, Imprimerie royale, 2 vol. in-8° de VIII-481 et XXVIII-396 pages. Avril, 255.

Relation du voyage fait en 1843-44, en Grèce et dans le Levant, par MM. A. Chenavard, architecte, E. Rey, peintre, et J. M. Dalgabio, architecte, par Ant. Chenavard. Lyon, in-8° de 184 pages. Juin, 382.

Guillebert de Lannoy et ses voyages en 1413, 1414 et 1421, commentés en français et en polonais, par Joachim Lelewel. Bruxelles et Posen, in-8°. Juin, 383.

Second voyage sur les rives de la mer Rouge, dans le pays des Adels et le royaume de Choa, par M. Rocher d'Héricourt. Paris, in-8° de 456 pages avec atlas, carte et lithographies. Novembre, 704.

2. Chronologie et Histoire ancienne.

Œuvres complètes de Flavius Josèphe.. , d'après la traduction d'Arnaud d'Andilly, revue... par MM. Quatremère et l'abbé Glaire, 1re livraison. Paris, in-4° de 40 pages. Avril, 255.

Choix de vies des hommes illustres de Plutarque, traduites par J. Amyot, annotées.... par Léon Feugère. Paris, 1846, in-12 de XXX-131 pages. Mai, 319.

3. Histoire de France.

Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés, concernant l'histoire de France, par M. de Bréquigny..., continuée par M. Pardessus, tome V. Paris, Imprimerie royale, 1846, in-f° de IV-683 pages. Avril, 250.

Diplômes et chartes de l'époque mérovingienne sur papyrus et sur vélin conservés aux archives du royaume, publiés... par M. Letronne. Paris, 2e et 3e livraisons. Avril, 250.

Richer, histoire de son temps..., donnée par G. H. Pertz, avec traduction française, notice et commentaire par J. Guadet, tome II. Paris, 1845, in-8° de 434 pages. Février, 125.

De l'état civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules dès les temps celtiques jusqu'à la rédaction des coutumes, par C. J. Perreciot. Beaune et Paris, 1845, 3 volumes in-8° de LV-512, 571 et 450 pages. Mars, 187.

Institut des provinces de France. Mémoires; 2e série, tome 1er. Géographie ancienne du diocèse du Mans, par M. Th. Cauvin, suivie d'un essai sur les monnaies du Maine, par M. E. Hucher. Le Mans et Paris, 1845, in-4° de 735 pages avec planches. Mars, 189.

Bibliothèque de l'école des chartes... septième année, 2e série, 2e livraison, no-

Digitized by Google

vembre-décembre 1845. Paris, in-8° de 93-188 pages. Février, 126. — 3° et 4° livraisons, pages 189-384, mai, 315; pages 385-488, juillet 446.

Recueil des lettres missives de Henri IV, publié par M. Berger de Xivrey... tome III. Paris, Imprimerie royale, 1846. Avril, 251.

Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les Iles britanniques... par Aurélien de Courson. Tome Ier. Compiègne et Paris, in-8° de 460 pages. Juin, 381.

Lettres inédites de Feuquières... publiées par Étienne Gallois, tomes I et II. Paris, 1845. 2 volumes in-8° de XXIV-438 et XX-464 pages. Février, 122. — Tome III, avril, 253; tome IV, juin 381.

Les monuments de Cambrai... Cambrai et Paris, in-4°. Mai, 318.

Histoire de l'hôtel de ville de Paris..., par Leroux de Lincy. Paris, 1846, in-4° de VIII-379 pages. Avril, 251.

Essai historique sur la ville de Nuits... par H. Vienne. Dijon et Paris, in-8° de XX-380 pages. Mai, 317.

Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, par M. J. Quicherat. Tome III. Paris 1845, in-8° de 473 pages avec un *fac simile*. Février, 125.

Die Einfälle der Normannen ..Les invasions des Normands dans la Péninsule pyrénéenne...par E. F. Mooyer. Munster et Paris, in-8° de 52 pages. Février, 127.

Tablettes historiques de l'Auvergne...par J. B. Bouillet, tome VI. 1845, Clermont-Ferrand et Paris. Mai, 318.

Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin, tome Ier. Limoges et Paris, 1846, 1re livraison, in-8° de 64 pages. Mai, 318.

Histoire générale du Languedoc...par Dom Claude de Vic et Dom Vaissète, commentée et continuée jusqu'en 1830... par M. le chevalier Al. Du Mège. Paris, in-8° de 216 pages, avec 10 planches Mars, 191.

L'Auvergne au XIV° siècle...par M. A. Mazure. Clermont et Paris, in-8° de VIII-340 pages. Mars, 190.

Histoire de Blois et de son territoire...par G. Touchard-Lafosse. Blois et Paris, 1846, in-8° de V-475 pages. Mai, 319.

Essai sur l'histoire de la Franche-Comté par M. Édouard Clerc, tome II. Besançon et Paris, 1846, in-8° de VIII-551 pages. Avril, 254.

Opuscules et mélanges historiques sur la ville d'Évreux et le département de l'Eure. Évreux et Paris, in-18 de VIII-223 pages. Mars, 190.

Histoire et description de Provins, par Christophe Opoix, 2° édition. Lagny, Provins et Paris, 1846, in-8° de XIX-XIV et 584 pages, avec planches. Février, 125.

4. Histoire d'Europe, d'Asie, etc.

Nouveaux documents inédits sur Antonio Perez et Philippe II. 1er article de M. Mignet, mars, 174-186; 2° article, avril, 201-213.

L'Espagne depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avénement des Bourbons, par M. Ch. Weiss. Paris, 1844, 2 vol. in-8°. Article de M. Mignet, décembre, 705-720.

Geschichte der Treviren.... Histoire des Trévires sous la domination romaine, par J. Steinenger. Trèves et Paris, 1845, in-8° de VI-328, avec deux cartes. Février, 128.

Markische Forschungen. Recherches pour servir à l'histoire de la Marche de Brandebourg. Berlin et Paris, 2 vol. in-8°. Février, 128.

Pièces inédites relatives à l'histoire d'Écosse..... par M. le baron de Girardot. Paris, in-4° de 44 pages. Mai, 319.

Rerum ab Arabibus in Italia insulisque adjacentibus, Sicilia maxime, Sardinia

Digitized by Google

M. Munk. 1 vol. in-8° de 44 feuilles et 72 planches. Paris, Didot (Univers pittoresque). Février, 124.

Histoire des découvertes géographiques des nations européennes... par L. Vivien de Saint-Martin. 1re série, tome III, 1re livraison. Paris, in-8° de 252 pages, avec une carte. Juin, 382.

Voyage au pôle Sud et dans l'Océanie... par M. J. Dumont-d'Urville, tome IX. Paris, in-8° de 366 pages. Mars, 192.

Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar... par M. Guillain. Paris, Imprimerie royale, 1845, in-8° de 376 pages, avec une carte. Mars, 187.

Histoire et géographie de Madagascar... par M. Macé Descartes. Paris, 1846, in-8° de v-452 pages. Avril, 254.

Exploration scientifique de l'Algérie. Beaux-arts, architecture, sculpture, par Amable Ravoisié. Paris, in-folio. Mars, 192. — Sciences historiques et géographiques, tomes VIII et IX. Paris, Imprimerie royale, 2 vol. in-8° de VIII-481 et XXVIII-396 pages. Avril, 255.

Relation du voyage fait en 1843-44, en Grèce et dans le Levant, par MM. A. Chenavard, architecte, E. Rey, peintre, et J. M. Dalgabio, architecte, par Ant. Chenavard. Lyon, in-8° de 184 pages. Juin, 382.

Guillebert de Lannoy et ses voyages en 1413, 1414 et 1421, commentés en français et en polonais, par Joachim Lelewel. Bruxelles et Posen, in-8°. Juin, 383.

Second voyage sur les rives de la mer Rouge, dans le pays des Adels et le royaume de Choa, par M. Rocher d'Héricourt. Paris, in-8° de 456 pages avec atlas, carte et lithographies. Novembre, 704.

2. Chronologie et Histoire ancienne.

Œuvres complètes de Flavius Josèphe.., d'après la traduction d'Arnaud d'Andilly, revue... par MM. Quatremère et l'abbé Glaire, 1re livraison. Paris, in-4° de 40 pages. Avril, 255.

Choix de vies des hommes illustres de Plutarque, traduites par J. Amyot, annotées.... par Léon Feugère. Paris, 1846, in-12 de xxx-131 pages. Mai, 319.

3. Histoire de France.

Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés, concernant l'histoire de France, par M. de Bréquigny..., continuée par M. Pardessus, tome V. Paris, Imprimerie royale, 1846, in-f° de IV-683 pages. Avril, 250.

Diplômes et chartes de l'époque mérovingienne sur papyrus et sur vélin conservés aux archives du royaume, publiés... par M. Letronne. Paris, 2e et 3e livraisons. Avril, 250.

Richer, histoire de son temps..., donnée par G. H. Pertz, avec traduction française, notice et commentaire par J. Guadet, tome II. Paris, 1845, in-8° de 434 pages. Février, 125.

De l'état civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules dès les temps celtiques jusqu'à la rédaction des coutumes, par C. J. Perreciot. Beaune et Paris, 1845, 3 volumes in-8° de LV-512, 571 et 450 pages. Mars, 187.

Institut des provinces de France. Mémoires; 2e série, tome 1er. Géographie ancienne du diocèse du Mans, par M. Th. Cauvin, suivie d'un essai sur les monnaies du Maine, par M. E. Hucher. Le Mans et Paris, 1845, in-4° de 735 pages avec planches. Mars, 189.

Bibliothèque de l'école des chartes... septième année, 2e série, 2e livraison, no-

Digitized by Google

vembre-décembre 1845. Paris, in-8° de 93-188 pages. Février, 126. — 3ᵉ et 4ᵉ livraisons, pages 189-384, mai, 315; pages 385-488, juillet 446.

Recueil des lettres missives de Henri IV, publié par M. Berger de Xivrey... tome III. Paris, Imprimerie royale, 1846. Avril, 251.

Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les Iles britanniques... par Aurélien de Courson. Tome Iᵉʳ. Compiègne et Paris, in-8° de 460 pages. Juin, 381.

Lettres inédites de Feuquières... publiées par Étienne Gallois, tomes I et II. Paris, 1845, 2 volumes in-8° de xxiv-438 et xx-464 pages. Février, 122. — Tome III, avril, 253; tome IV, juin 381.

Les monuments de Cambrai... Cambrai et Paris, in-4°. Mai, 318.

Histoire de l'hôtel de ville de Paris..., par Leroux de Lincy. Paris, 1846, in-4° de VIII-379 pages. Avril, 251.

Essai historique sur la ville de Nuits... par H. Vienne. Dijon et Paris, in-8° de xx-380 pages. Mai, 317.

Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, par M. J. Quicherat. Tome III. Paris 1845, in-8° de 473 pages avec un *fac simile*. Février, 125.

Die Einfälle der Normannen ..Les invasions des Normands dans la Péninsule pyrénéenne...par E. F. Mooyer. Munster et Paris, in-8° de 52 pages. Février, 127.

Tablettes historiques de l'Auvergne...par J. B. Bouillet, tome VI. 1845, Clermont-Ferrand et Paris. Mai, 318.

Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin, tome Iᵉʳ. Limoges et Paris, 1846, 1ʳᵉ livraison, in-8° de 64 pages. Mai, 318.

Histoire générale du Languedoc...par Dom Claude de Vic et Dom Vaissète, commentée et continuée jusqu'en 1830... par M. le chevalier Al. Du Mège. Paris, in-8° de 216 pages, avec 10 planches. Mars, 191.

L'Auvergne au XIVᵉ siècle...par M. A. Mazure. Clermont et Paris, in-8° de VIII-340 pages. Mars, 190.

Histoire de Blois et de son territoire...par G. Touchard-Lafosse. Blois et Paris, 1846, in-8° de v-475 pages. Mai, 319.

Essai sur l'histoire de la Franche-Comté par M. Édouard Clerc, tome II. Besançon et Paris, 1846, in-8° de VIII-551 pages. Avril, 254.

Opuscules et mélanges historiques sur la ville d'Évreux et le département de l'Eure. Évreux et Paris, in-18 de VIII-223 pages. Mars, 190.

Histoire et description de Provins, par Christophe Opoix, 2ᵉ édition. Lagny, Provins et Paris, 1846, in-8° de XIX-XIV et 584 pages, avec planches. Février, 125.

4. Histoire d'Europe, d'Asie, etc.

Nouveaux documents inédits sur Antonio Perez et Philippe II. 1ᵉʳ article de M. Mignet, mars, 174-186; 2ᵉ article, avril, 201-213.

L'Espagne depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avénement des Bourbons, par M. Ch. Weiss. Paris, 1844, 2 vol. in-8°. Article de M. Mignet, décembre, 705-720.

Geschichte der Treviren.... Histoire des Trévires sous la domination romaine, par J. Steinenger. Trèves et Paris, 1845, in-8° de VI-328, avec deux cartes. Février, 128.

Markische Forschungen. Recherches pour servir à l'histoire de la Marche de Brandebourg. Berlin et Paris, 2 vol. in-8°. Février, 128.

Pièces inédites relatives à l'histoire d'Écosse..... par M. le baron de Girardot. Paris, in-4° de 44 pages. Mai, 319.

Rerum ab Arabibus in Italia insulisque adjacentibus, Sicilia maxime, Sardinia



atque Corsica, gestarum commentarii. Scripsit J. G. Wenrich. Leipsick et Paris, 1845, in-8° de VI-346 pages. Février, 127.

Histoire de Théodoric le Grand, roi d'Italie....... par L. M. du Roure. Paris, 1846, 2 vol. in-8° de XXI-496 et 538 pages. Juillet, 445.

Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle..... par Adrien Borgnet. Bruxelles et Paris, 2 volumes grand in-8° de XII-746 pages. Juin, 383.

Die Geschichte des Ursprungs der Belgischen Beghinen, etc. Recherches sur l'origine des béguines de Belgique. Berlin, in-8°. Mai, 320.

Le château de Wildembourg ou les matinées du siége d'Ostende (1604), par le baron Jules de Saint-Genois. 1846, Gand, Bruxelles et Paris, 2 vol. in-8° de 400 pages. Juin, 383.

Extraits des registres des consaux de Tournay ....., par M. Gachard. Bruxelles et Paris, 1846. Juin, 384.

5. Histoire littéraire; Bibliographie.

Nouveaux essais d'histoire littéraire, par E. Géruzez. Paris, in-8° de VIII-436 pages. Février, 122.

Lettres à M. le comte de Salvandy sur quelques-uns des manuscrits de la bibliothèque royale de La Haye. Paris, 1846, in-8° de 264 pages. Mai, 316.

La littérature française contemporaine (1827-1844)... par MM. Charles Louandre et Félix Bourquelot, 16e livraison. Paris, in-8° de 80 pages. Mars, 191.

La France littéraire, par J. M. Quérard, 1re livraison. Soissons et Paris, in-8° de 80 pages. Mai, 319.

Le catalogue des manuscrits français du moyen âge de la bibliothèque de Copenhague, par M. Abraham, in-4° de 152 pages. Juillet, 447.

Biographia britannica literaria, by Thomas Wright. London, 1846, in-8° de XXIII-491 pages. Mai, 319.

Bibliothèque de M. le baron Sylvestre de Sacy... t. II. Sciences médicales et arts utiles. Paris, Imprimerie royale, 1846, in-8° de XXIII-416 pages. Février, 126.

Dictionnaire des abréviations latines et françaises usitées dans les inscriptions lapidaires et métalliques, les manuscrits et les chartes du moyen âge. . par L.-Alphonse Chassant. Évreux et Paris, in-18 de IX-XXII-136 pages. Mars, 190.

6. Archéologie.

I. Ægyptens stelle.... Place de l'Égypte dans l'histoire du monde, par Ch. C. J. Bunsen, Ier, II et III livres, 8°, Hambourg, 1845. — II. Auswahl der wichtigsten... Choix des documents les plus importants de l'antiquité égyptienne, par le docteur R. Lepsius; planches. Leipzig, 1842, f°. 1er article de M. Raoul-Rochette, mars, 129-145; 2e article, avril, 233-249; 3e article, juin, 359-377; 4e article, août, 479-497.

Antike Marmorwerke... von Braun. Leipzig, 1843, in-f°. 2e article de M. Raoul-Rochette, janvier, 37-50 (1er article, décembre 1845).

Le Antichità della Sicilia... par Dom. Duca di Serradifalco, t. IV... Palermo, 1840; t. V, Palermo, 1842, folio. 1er article de M. Raoul-Rochette, novembre, 665-677; 2e article, décembre, 721-733.

Mémoires d'archéologie comparée asiatique, grecque et étrusque, 2e mémoire sur la croix ansée... par M. Raoul-Rochette. Imprimerie royale, 1846, in-8° de 600 pages avec 3 pl. Mars, 191.

Digitized by Google

Monographie de l'église Notre-Dame de Noyon, par M. L. Vitet. Imprimerie royale, in-4° de 256 pages avec atlas in-f°. Avril, 253.

Description des médailles gauloises, par M. Adolphe Duchalais. Paris, in-8° de 368 pages, plus 2 pl. Juin, 381.

Rapport sur les découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine, par M. Henri Baudot. Dijon et Paris, in-4° de 50 pages. Mai, 313.

3° PHILOSOPHIE, SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. (Jurisprudence, théologie.)

De la philosophie écossaise, article de M. Cousin, juillet, 385-402.

Hutcheson, fondateur de l'école écossaise. 1er article de M. Cousin, août, 465-478; 2e article, septembre, 513-544; 3e article, octobre, 607-626; 4e et dernier article, novembre, 690-703.

Histoire de l'école d'Alexandrie, par M. Jules Simon. Paris, 1845, 2 vol. in-8° de 602 et 692 pages. Février, 121.

Études sur Pascal, par l'abbé Flottes. Montpellier et Paris, 1846, in-8° de VIII-204 pages. Avril, 254.

Philosophie de Thomas Reid... par l'abbé P. H. Mabire. Paris, in-12 de 444 pages. Juin, 382.

Critique de la raison pure, par Emm. Kant. Seconde édition en français.... par J. Tissot. Corbeil et Paris, 2 vol. in-8° ensemble de 1200 pages. Juin, 381.

Histoire des révolutions de la philosophie en France pendant le moyen âge jusqu'au XVIe siècle.... par le duc de Caraman, tome Ier. Paris, 1845, in-8° de XVI-463 pages. Avril, 255.

Harmonies de l'intelligence humaine, par Édouard Alletz. Paris, 1846, 2 vol. in-8° de XIX-367 et 406 pages. Avril, 255.

Précis de l'histoire des institutions des peuples de l'Europe occidentale au moyen âge, par M. Tailliar. Saint-Omer, 1845, in-8° de 148 pages. Février, 125.

De la bienfaisance publique, par M. de Gérando. Paris, 4 vol in-8°. Mai, 312.

Notice des manuscrits concernant la législation du moyen âge, par M. Tailliar. Douai, 1845, in-8° de VIII-135 pages. Février, 125.

Le conseil de Pierre de Fontaines, ou traité de l'ancienne jurisprudence française. Nouvelle édition publiée par M. A. J. Marnier. Paris, 1845, in-8° de 578 pages. Février, 126.

Institutes de droit administratif français.... par M. le baron de Gérando. 2e édition, tome IV. Paris, in-8° de 712 pages. Février, 126.

Institutes coutumières d'Antoine Loysel.... avec des notes d'Eusèbe de Laurière. Nouvelle édition... par MM. Dupin et Édouard Laboulaye. Paris, 2 vol. in-12 ensemble de 1096. Mars, 191.

Glossaire de l'ancien droit français.... par MM. Dupin et Édouard Laboulaye. Paris, in-18 de 144 pages. Mars, 192.

Jurisprudence du royaume.... Nouvelle édition.... par M. D. Dalloz, tome III. Mai, 319.

Histoire de la législation romaine.... par M. Ortolan, 3e édition. Paris, in-8° de 416 pages. Juin, 381.

Histoire du droit civil de Rome et du droit français, par M. F. Laferrière, tome II. Rennes et Paris, in-8° de 328 pages. Mars, 192.

Histoire de la législation nobiliaire de la Belgique, par P. A. F. Gérard, tome Ier. 1846, Bruxelles et Paris, in-8° de XVI-314 pages. Juin, 384.

De l'origine, de la forme et de l'esprit des jugements rendus au moyen âge

Digitized by Google

contre les animaux, par Léon Ménabria. Chambéry, 1846, in-8° de 161 pages. Octobre, 640.

Tableau des institutions et des mœurs de l'Église au moyen âge, particulièrement au XIIIe siècle, sous le règne du pape Innocent III, par Frédéric Hurter, traduit de l'allemand par Jean Cohen. Paris, 1843, 3 vol. in-8°. Article de M. Avenel, septembre, 558-573.

Geschichte Alexanders des Dritten. Histoire d'Alexandre III et de l'Église de son temps, par Herman Reuter, tome Ier. Berlin et Paris, 1845, in-8° de x-440 pages. Février, 128.

Denkwürdigkeiten... Mémoire sur l'histoire et la vie des chrétiens, par Neander, 3e édition, tome Ier. Hambourg et Paris, in-8° de VI-414 pages. Février, 128.

4° Sciences physiques et mathématiques. (Arts.)

Sur la planète nouvellement découverte par M. Le Verrier, comme conséquence de la théorie de l'attraction. 1er article de M. Biot, octobre 577-596; 2e article, novembre, 642-664; 3e article, décembre, 750-768.

Sur les modifications qui s'opèrent dans le sens de la polarisation des rayons lumineux, lorsqu'ils sont transmis à travers des milieux solides ou liquides, soumis à des influences magnétiques très-puissantes. 1er article de M. Biot, février, 93-109; 2e article, mars, 145-161; 3e article, avril, 214-233.

Correspondance mathématique et physique de quelques géomètres du XVIIIe siècle, par P. H. Fuss. Saint-Pétersbourg, 1843, 2 vol. in-8°. 2e article de M. Libri, janvier, 50-62 (1er article, juillet, 1844).

Ampélographie, ou traité des cépages les plus estimés dans tous les vignobles de quelque renom, par le comte Odart. Paris, 1845, 2 vol. in-8° de XII-433 pages. 2e article de M. Chevreul, janvier, 27-36 (1er article, décembre 1845); 3e article, mai, 296-307; 4e article, juin, 340-359; 5e article, juillet, 425-445.

Revue des éditions de l'histoire de l'Académie des sciences, par Fontenelle. 1er article de M. Flourens, avril, 193-201; 2e article, mai, 270-281; 3e article, juin, 329-340; 4e et dernier article, juillet, 402-411.

Leçons d'anatomie comparée, tome VIII. Paris, 1846, in-8° de XII-848 pages. Janvier, 64.

Sur l'Anthropologie de l'Afrique française, par M. Bory de Saint-Vincent. Paris, 1845, in-8° de 29 pages. Février, 126.

Mélanges hydrographiques...., par M. B. Darondeau, tome Ier. Paris, Imprimerie royale, in-8° de 400 pages. Juin, 382.

Mémoire de la société géologique de France. 2e série. Tome Ier, 1re et 2e partie. Paris, in-4° de 25 feuilles et 13 planches. Juin, 382.

Mémoire sur la famille des fougères, par A. L. A. Fée. Strasbourg, in-f° de 28 feuilles, plus 64 planches. Juin, 382.

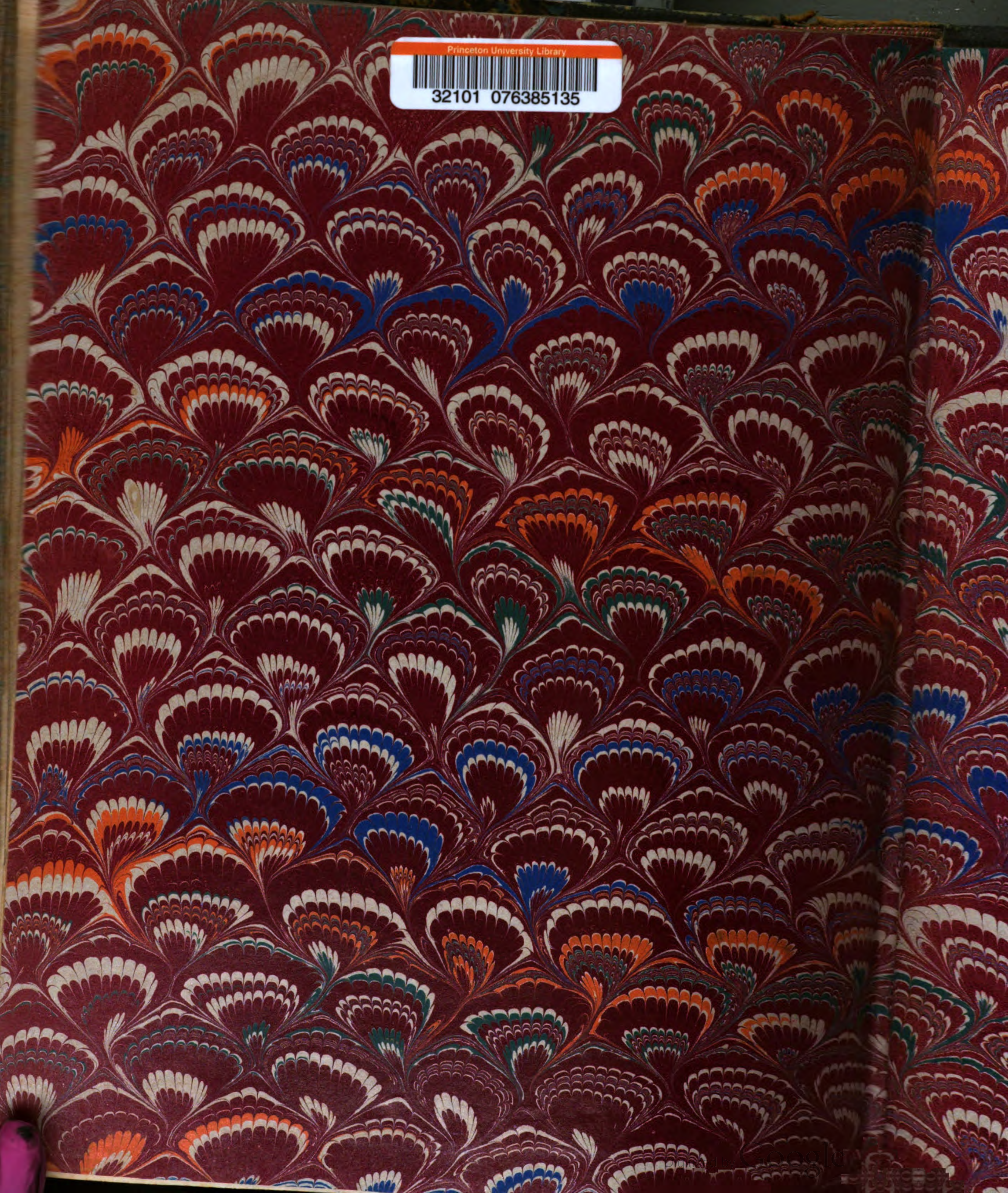
Mollusques vivants et fossiles....., par Alcide d'Orbigny. Paris, 3 cahiers in-8°, ensemble de 15 feuilles plus 15 planches. Juin, 382.

La nature considérée comme force instinctive des organes, par Guislain. 1846, Gand, Bruxelles et Paris, in-8° de 204 pages. Juin, 384.

Traité élémentaire de topographie et de lavis des plans......., par M. Tripou. Paris, in-4°. Mai, 315.

Elementary art..... London, 1845, in-f°. The principles and practice of art. London, 1846, in-f°. Juin, 382.

Digitized by Google



Princeton University Library
32101 076385135

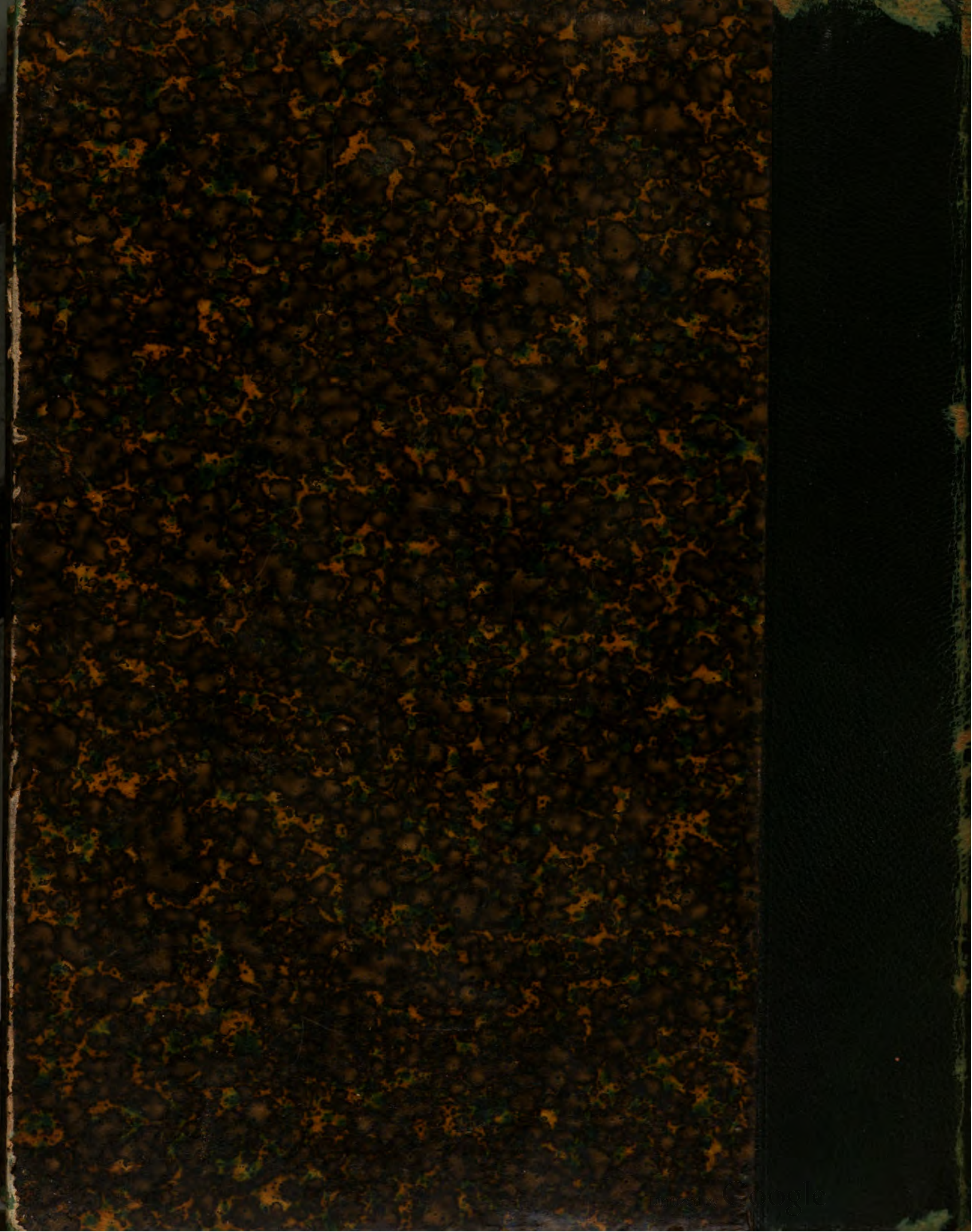


Digitized by Google

Digitized by Google


Princeton University Library
32101 076385135




Google